A. Deulneau

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/laperptuitde03arna

LA PERPETUITE' DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE, DE'FENDUE

Contre les Livres du Sieur Claude, Miniſtre de Charenton.

TOME TROISIE'ME.

Contenant la Réponſe aux Paſſages difficiles des Peres objectez par les Miniſtres.

ET

La Confirmation de l'Union des Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur la Preſence réelle, la Tranſſubſtantiation, & autres points, par les Atteſtations authentiques de tous les Patriarches, & de la plûpart des Evêques de ces Egliſes, & par un grand nombre d'autres preuves.

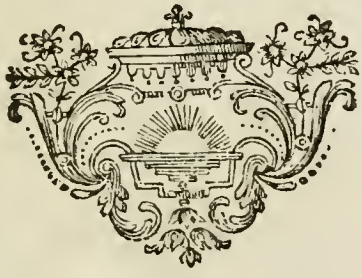

A PARIS,

Chez HILAIRE FOUCAULT, ruë ſaint Jacques, dans la vieille Poſte, au fond de la Cour.

M. DCC. XIII.

AVEC PRIVILEGE ET APPROBATION.

Universitas BIBLIOTHECA

425015

CSP

BX
2215
.A75
1670
v.3

PREFACE.

COMME tous les hommes ne ſont pas également éclairez en toutes choſes, & qu'ils ne regardent pas tous les mêmes objets par les mêmes faces, il eſt viſible qu'on ne ſçauroit les contenter tous en quoy que ce ſoit, puiſqu'il faut en agiſſant ſe reduire à une certaine maniere, & qu'il eſt comme impoſſible que cette maniere s'accommode à tant d'inclinations differentes.

C'eſt la ſource ordinaire des plaintes que chacun fait contre les Auteurs, qui ne ſuivent pas la voye qu'il auroit voulu prendre, & qu'il juge la meilleure par rapport à ſa diſpoſition particuliere ; & je ne doute point que pluſieurs perſonnes n'ayent attaqué par là les deux Tomes de la Perpetuité qu'on a déja publiez, & n'ayent trouvé à redire à l'ordre & à la methode qu'on y a ſuivie. Mais on a répondu à ces plaintes par cette raiſon d'équité, qu'eſtant impoſſible de contenter tout le monde, on ne peut faire autre choſe dans les Livres, que de choiſir l'ordre le plus naturel en ſoy, & le plus conforme à la diſpoſition la plus commune ; ce qu'on prétend avoir fait.

On eſt bien aiſe neanmoins, en produiſant le troiſiéme Volume de cet Ouvrage, de pouvoir encore ſe défendre ſur ce point d'une maniere dont on croit que plus de gens ſeront ſatisfaits.

Car encore que les plaintes qu'on a pû faire contre la methode des deux premiers ne ſoient pas tout-à-fait juſtes par la raiſon que je viens de dire, elles ſont pourtant fondées ſur une imperfection de cette methode, inévitable à la verité,

mais réelle, qui eſt qu'elle n'eſt pas conforme au goût & à l'inclination de toutes ſortes d'eſprits.

Il y en avoit qui auroient voulu qu'on eût commencé par les preuves qui ſont contenuës dans le ſecond Volume, c'eſt-à dire qu'aprés avoir établi la verité de la doctrine de l'Egliſe par l'examen des paſſages de l'Ecriture, on paſſât enſuite à celui de la creance des Peres des ſix premiers ſiecles, pour finir par la diſcuſſion de la Foy de toutes les Egliſes du monde depuis le ſixiéme ſiecle.

D'autres n'eſtant retenus dans le parti des Calviniſtes que par certains paſſages difficiles, auroient voulu qu'on fût entré d'abord dans la diſcuſſion de ces paſſages, qui les ont tellement frappez, qu'ils ſont incapables d'écouter toutes les autres raiſons qu'on leur peut alleguer; tant que celles-là ſubſiſtent dans leur eſprit.

On n'a pas crû neanmoins devoir ſuivre ni l'un ni l'autre de ces deux ordres par les raiſons qu'on a marquées dans les Volumes precedens; & on a jugé qu'il eſtoit tout autrement naturel de commencer par ce qu'il y a de plus clair & de plus inconteſtable, qui eſt la doctrine de toutes les Societez Chrêtiennes depuis mille ans, pour paſſer enſuite à ce qui eſtoit plus combattu, qui eſt celle de l'Egliſe des ſix premiers ſiecles.

Mais quoique cette derniere methode ait aſſurément quelque avantage ſur ces deux autres qu'on auroit pû ſuivre, on avouë qu'elle ne les ſurpaſſe pas en tout, puiſqu'elle n'eſt pas proportionnée aux perſonnes dont nous avons parlé, qui ſe ſeroient mieux accommodez des autres; & ainſi aprés l'avoir gardée par neceſſité dans le cours de cet ouvrage, on eſt bien aiſe preſentement qu'il eſt achevé, d'en pouvoir laiſſer le choix aux Lecteurs, qui n'auront qu'à diſpoſer ces trois Tomes, ſelon la methode qui ſera la plus à leur goût.

S'ils aiment cet ordre de nature & de raiſon qui conduit l'eſprit des choſes claires à celles qui le ſont moins, ils n'ont qu'à ſuivre celui auquel on a publié ces Volumes, ſans y rien changer.

S'ils ſont attachez à l'ordre Chronologique, & qu'ils ne trouvent pas bon qu'on ait commencé l'Examen de la tradition de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie par les derniers temps, ils ont moyen de contenter leur inclination, en faiſant du ſecond Volume le premier, du troiſiéme le ſecond, & en finiſſant ainſi par le premier.

Enfin ceux qui ont ſouffert avec peine qu'on ait differé juſqu'à ce troiſiéme Volume, l'éclairciſſement de certaines difficultez & de certains paſſages qui les arreſtent, ont moyen maintenant de ſatisfaire leur impatience, en ſe faiſant un nouvel ordre, qui ſeroit de prendre ce dernier Volume pour le premier, & de donner aux deux autres tel rang & tel ordre qu'il leur plaira.

Je ſçai bien que ces autres ordres n'eſtant pas celui auquel on s'eſt attaché, ne ſeront pas ſi juſtes ni ſi ſuivis que le premier, & que l'on n'y trouvera pas toutes choſes traitées dans leur place naturelle. Je ſuis perſuadé neanmoins que cela ne va pas bien loin, & qu'ils pourront fort bien ſuivre dans la lecture de cet Ouvrage l'ordre qui ſera le plus conforme à leur inclination, d'autant plus que les citations qui ſont à la marge, & la Table qui réunit tous les trois Volumes en un corps, les avertit de ce qui pourroit eſtre traité dans un autre Volume que celui qu'ils auront entre les mains.

Il ſeroit à ſouhaiter que cet Ouvrage fût auſſi en état d'agréer à tout le monde, à l'égard des choſes & de la maniere dont elles ſont traitées, qu'en ce qui regarde la methode. Mais c'eſt ce que je ſuis bien éloigné de prétendre. Je reconnois au contraire qu'à l'égard de l'un & de l'autre il ne répondra nullement à l'idée que les perſonnes éclairées auront de ce qu'on pouvoit faire, & qu'ils y pourront remarquer avec juſtice un grand nombre de défauts. Mais afin qu'ils en puiſſent mieux juger, j'expoſerai ſimplement ici les vûës qui m'ont porté à le mettre dans l'état où il eſt, & à le renfermer dans les bornes que je m'y ſuis preſcrites.

Il m'a paru que c'étoient des défauts preſque également à éviter de traiter les matieres avec trop de brieveté, ou de les étendre trop; de ſe contenter de propoſer les principes generaux, pour reſoudre les objections, ou de deſcendre dans un détail qui fatigue inutilement les Lecteurs, d'obmettre les difficultez importantes & eſſentielles, ou de n'en negliger aucune pour petite & legere qu'elle ſoit; & qu'ainſi il falloit prendre un milieu qui pût ſatisfaire les perſonnes de bonne foy, & qui ne rebutât pas le commun du monde par une longueur ennuyeuſe.

Il eſt certain, comme dit S. Auguſtin, que ceux qui ſont inſtruits de la verité, n'auroient pas beſoin de beaucoup de diſ- " De Civit. Dei, l. 2. c. 1.

„ cours pour faire voir la fauſſeté de quelque erreur que ce ſoit,
„ ſi l'eſprit de ceux à qui ils ont affaire ne reſiſtoit point à la lu-
„ miere de la verité, & s'ils écoutoient avec docilité la doctri-
„ ne ſalutaire, juſqu'à ce qu'ils fuſſent gueris par le ſecours de la
„ grace, qu'ils attireroient par leur foy & leur pieté.

„ Mais il eſt vray auſſi, comme dit ce même Pere, que la
„ plûpart de ceux qui ſont dans l'erreur, ne ſont pas dans une diſ-
„ poſition ſi heureuſe. Ils ſuivent aveuglement leurs paſſions &
„ leurs prejugez, aprés même qu'on leur en a fait voir la fauſ-
„ ſeté. Leur aveuglement les empêche de voir des choſes tres-
„ claires, & leur opiniaſtreté fait qu'ils ne ſe rendent pas à cel-
„ les mêmes qu'ils ne ſçauroient s'empêcher de voir: & c'eſt ce
„ qui oblige, dit il, de s'etendre ſur des choſes qui ſont d'elles-
„ mêmes claires, afin de ne les expoſer pas ſeulement aux yeux
„ de ceux qui les voudroient regarder, mais de les faire en quel-
„ que ſorte toucher à ceux mêmes qui ne les veulent pas voir.
Fit neceſſitas copioſius dicendi plerumque res claras, velut eas non ſpectantibus intuendas, ſed quodammodo tangendas palpantibus, & conniventibus offeramus.

Il y en a même qui n'eſtant pas en une ſi mauvaiſe diſpoſi-tion, meritent encore mieux cette deference. Car comme il y a des difficultez dans tous les myſteres, il ne faut pas tout-à-fait s'étonner que certains eſprits en ſoient embaraſſez; & la charité ne permettant pas qu'on neglige le ſalut de perſonne, il faut par neceſſité s'appliquer à reſoudre ces difficultez, puiſqu'il y a peu de gens qui en trouvent l'éclairciſſement dans les ſolutions generales.

Or pour le faire comme il faut, & ne donner pas lieu à des repliques, qui portent encore la diſpute à une plus grande longueur, il faut traiter les choſes exactement, & avec une étenduë raiſonnable, autrement on ne termine rien. Un écrit n'eſt que la ſemence d'un autre, & on laiſſe à ceux qui ſont dans l'erreur un pretexte apparent de ſe flatter, qu'ils ont raiſon de demeurer dans leurs ſentimens, puiſqu'on ne les éclaircit point ſur ce qui les y arreſte.

C'eſt ce qui a obligé d'expliquer en détail ces fameux paſſages de Tertullien, de S. Auguſtin, de Facundus, de Theodoret, de Theodotus d'Antioche, de Gelaſe, de S. Ephrem, & de quelques autres Auteurs, dont les Miniſtres rempliſſent tous leurs Livres & tous leurs diſcours, & dont ils font le rem-

part du Calviniſme, & le fondement de toutes leurs ſolutions.

Ces paſſages ſe trouveront traitez dans ce Volume ici avec tout le ſoin & toute la netteté qu'on a pu, mais ſur tout avec une entiere ſincerité. Il ne s'y verra point qu'on ait tâché d'ébloüir le monde, en feignant de mépriſer ce qu'on auroit eû peine à éclaircir. On n'a ni diſſimulé, ni obſcurci les difficultez & les réponſes ordinaires des Miniſtres, & on leur a donné de bonne foy toute la force qu'elles ont dans leurs écrits.

Il eſt vray que l'ordre dans lequel elles ſont propoſées, & les principes de verité qui les precedent & les environnent, en font diſparoiſtre la plûpart. Mais il n'eſt pas moins permis de détruire une objection par avance, qu'aprés l'avoir propoſée; & ce n'eſt pas ce qu'on appelle éluder une difficulté par adreſſe & de mauvaiſe foy; c'eſt au contraire la diſſiper par la lumiere de la verité.

Ce ſont-là les raiſons qui m'ont porté à m'étendre, comme j'ay fait, ſur certains paſſages celebres: mais j'en ay eû d'autres qui ne ſont pas moins conſiderables, pour me renfermer dans certaines bornes, & ne pas pouſſer cet examen juſqu'à un détail ennuyeux de petits paſſages & de legeres difficultez, qui ſont ſuffiſamment éclaircies par la ſolution des autres.

Il n'y a que trop de gens qui ſe plaignent déja de la longueur de ces Volumes, & qui en ſont rebutez. Il n'y en a que trop qui ſe perdent dans ces diſcuſſions embaraſſées, & qui n'ont ni aſſez de temps, ni aſſez de capacité pour ſuivre le fil de cette diſpute. Que ſeroit-ce donc ſi on les avoit voulu conduire par un chemin infini, en les accablant de la refutation d'un tas de vaines chicaneries, qui ne ſont point pour l'ordinaire ce qui attache les gens au Calviniſme?

Comme la vraye Religion n'eſt que pour les perſonnes de bonne foy, ce n'eſt proprement qu'à ceux-là qu'il faut ſonger, en tâchant d'éclaircir ce qui les peut retenir dans l'erreur: mais c'eſt ſe charger d'un travail également infini & inutile, que de prétendre repouſſer ou prévenir tous les reproches, & toutes les objections de ces ſortes de gens, qui font gloire de ne ſe rendre jamais à la verité, & qui n'ont pas pour but de la trouver, mais de la combattre.

C'eſt pour cette raiſon que S. Auguſtin declare que ceux

» qui défendent la verité, ne doivent point ſe croire obligez de » répondre à tout ce qu'on peut oppoſer à leurs écrits. Car quel- » les bornes, dit-il, auroient les diſputes, & quand pourroit-on » ceſſer d'écrire, s'il falloit toûjours répondre aux adverſaires » de la verité juſqu'à ce qu'ils ne répondiſſent plus? Ne ſçait-on » pas qu'il y en a, qui par défaut d'intelligence, ou par une aver- » ſion opiniaſtre qui les empêche de ſe rendre aux choſes mê- » mes dont ils ſont convaincus, ne demeurent jamais ſans ré- » ponſe, & ne ſe laſſent jamais de produire de vaines objections? » Que ſi on les vouloit refuter autant de fois qu'il leur plairoit » d'attaquer la verité par ces ſortes de diſcours, où ſans avoir » égard au bon ſens, ils n'ont pour but que de contredire ce » qu'on a dit, ce ſeroit ſe charger d'un travail le plus grand, le » plus penible & le plus infructueux qu'il ſoit poſſible de s'ima- » giner.

De Civit. Dei 15. c. 27.

» Il eſt aiſé, dit encore ce même Pere, à ceux qui ne veulent » pas ſe taire, de produire des écrits pour faire croire qu'ils ont » répondu. Ne ſçait-on pas que le menſonge ne tarit point. Mais » s'il ſçait faire, quand il veut, plus de bruit que la verité, il » ne faut pas croire pour cela qu'il ait autant de force que la ve- » rité. *Facile eſt cuiquam videri reſpondiſſe, qui tacere noluerit, aut quid eſt loquacius vanitate, quæ non ideo poteſt quod veritas, quia ſi voluerit etiam plus poteſt clamare, quam veritas?*

Un homme de ſens ne ſe doit donc jamais promettre que ſes écrits puiſſent étouffer toutes les réponſes. Ce ſeroit mal connoiſtre ce que peuvent l'engagement & la paſſion. Mais l'on a droit d'exiger de tous ceux qui écrivent, & principalement en des matieres importantes pour le ſalut, qu'il n'y ait rien que de ſincere & de ſolide dans leurs preuves: qu'ils ne propoſent jamais comme certain ce qu'ils ſçavent leur eſtre nié avec quelque apparence par ceux qu'ils combattent: qu'ils ne prétendent pas payer le monde de declamations, au lieu de raiſons, ni cacher leur foibleſſe ſous une abondance de paroles inutiles, qu'ils ne ſuppoſent pas groſſierement ce qui eſt en queſtion; & enfin qu'ils accompagnent ce qu'ils diſent de preuves aſſez fortes, pour en perſuader les perſonnes raiſonnables, & pour faire croire au moins qu'ils en ſont eux-mêmes perſuadez.

C'eſt-là ce qui diſtingue les gens ſinceres & de bonne foy de

de ceux qui ne le ſont pas. Je ſçai que chacun en particulier s'attribuë ces qualitez, & les ôte à ſon adverſaire, mais il n'en faut croire perſonne ſur ſon propre témoignage. C'eſt à ceux qui liſent ces Ouvrages à en juger, & c'eſt par là qu'ils en doivent commencer l'examen pour en juger équitablement.

Car en verité quand on n'aime qu'à declamer, on en devroit chercher d'autres ſujets que ces queſtions, où il ne s'agit de rien moins que du ſalut éternel; & il n'eſt pas ſupportable qu'on en veuille faire un jeu & un exercice d'eſprit, & qu'on ait pour but en les traitant, non pas d'éclaircir la verité, mais de l'obſcurcir, pour faire paroiſtre de la ſubtilité, & de l'éloquence.

Ainſi comme il n'y a rien de plus juſte que de juger les Ouvrages où l'on reconnoiſtroit cet eſprit, indignes d'eſtre lûs, je conſens de bon cœur qu'on uſe de ces regles dans l'examen de ce Volume ici, auſſi bien que des precedens, & ſans m'arrêter à prévenir les Lecteurs en ma faveur, je les renvoye à l'ouvrage même, & c'eſt par là que je conſens qu'ils me juſtifient ou me condamnent.

Ils y trouveront, comme j'ay dit, les principales difficultez que les Miniſtres forment ſur cette matiere, & les principaux paſſages traitez dans une juſte étenduë, mais ils ne trouveront pas ces paſſages diſpoſez dans un ordre chronologique; cet ordre ne donnant par lui même aucune lumiere, & obligeant à des repetitions inutiles, parce qu'il arrive ſouvent que les paſſages d'un Pere du 2. ou du 3. ſiecle ne contiennent que la même difficulté que celle d'un Auteur d'un ſiecle plus reculé.

Il ſuffit, pour avoir droit de les propoſer ſans diſtinction de ſiecles, que les Miniſtres demeurent d'accord qu'ils ont tous eû le même ſentiment ſur l'Euchariſtie, & qu'il n'y en a point, excepté Zuingle, qui place ſi haut ce prétendu changement, qu'ils prétendent eſtre arrivé dans la doctrine de l'Egliſe ſur ce Myſtere.

On peut donc avec raiſon les conſiderer tous comme un même Auteur, & reduire enſuite leur doctrine à certains chefs; ce qui abrege & éclaircit la diſpute, & qui a eſté même pratiqué par pluſieurs des Miniſtres qui ont traité cette matiere, & entr'autres par le Sieur Blondel, qui tient avec raiſon un des premiers rangs parmi eux.

Il arrivera souvent que j'employeray en preuve ce que les Ministres proposent comme des objections considerables, parce qu'il y a des choses qui peuvent paroistre difficiles, estant considerées seperément, & hors de leur place, & qui ne laissent pas de contribuer souvent à faire paroistre la verité avec plus d'éclat, lorsqu'elles sont regardées dans un certain jour, & jointes aux principes dont elles dépendent.

Au reste quoiqu'on n'ait point fait profession de suivre Monsieur Claude pas à pas, & que l'on se soit cru obligé de negliger une infinité de petites objections qu'on auroit pû relever: tout ce qu'il y a neanmoins de plus considerable dans ses trois réponses est tellement renversé dans les trois Volumes de cet Ouvrage, que ceux qui prendront la peine de les comparer, n'auront gueres d'égard aux plaintes qu'il pourroit faire, qu'il y a beaucoup de choses à quoy on n'a pas répondu.

Je les avertirai seulement, que quoique les principes de sa troisiéme réponse soient détruits dans le second Volume, comme on a eû soin de le remarquer, & que tout le huitiéme Livre de celui-ci combatte directement ce qu'il a prétendu y établir touchant les Societez d'Orient, neanmoins pour avoir une refutation exacte des preuves qu'il employe sur le sujet des Grecs, & des autres Chrêtiens Orientaux, il faut joindre à ces trois Volumes, outre la *Réponse generale*, l'excellent Traité du R. P. Paris Chanoine Regulier, & Professeur en Theologie de la Maison de Sainte Genevieve, qui a bien voulu se charger de cette partie de la refutation de M. Claude, & qui s'en est acquitté avec toute la solidité, la netteté & la sincerité que l'on pouvoit souhaiter.

C'est ce qui donne encore plus de lieu de regarder cette dispute comme terminée; ce que l'on pourroit ajoûter aux preuves dont on s'est servi, paroissant peu necessaire, & ce qui pourroit y estre opposé aprés les éclaircissemens que l'on a donnez, ne pouvant plus estre que de fausses vûës que l'opiniastreté ne cesse jamais de produire, & que S. Augustin nous apprend à mépriser.

Il y a divers passages, & principalement de S. Augustin, dont je n'ai pas crû devoir grossir ce Volume, parce qu'ils ne contiennent aucune difficulté, qui ne soit suffisamment éclaircie par ceux qu'on y a traitez, & qu'il m'a semblé qu'il valoit mieux

y discuter dans une juste étenduë les passages que j'y rapporte, que d'y entasser confusément, à l'imitation de M. Claude, une foule de citations inutiles.

Il y en a aussi que j'ai crû devoir obmettre, parce qu'ils ont esté si nettement expliquez par d'autres Auteurs, & sur tout par M. le Cardinal du Perron, qu'il auroit esté inutile d'y vouloir rien ajoûter.

Tout ce que l'on pouvoit faire, c'estoit de reprocher à M. Claude d'avoir osé les alleguer sans répondre aux raisons de ce Cardinal. Mais comme ces reproches eussent esté trop frequens; parce que c'est sa coûtume de ne se pas fatiguer à examiner les réponses des Catholiques, & de proposer des passages tres-communs, & cent fois détruits, comme si jamais on n'en avoit parlé, j'aime mieux y suppléer par cet avertissement general, & par deux ou trois exemples particuliers que je crois en devoir rapporter ici.

Les anciens Ministres avoient extrémement fait valoir un certain passage de S. Augustin, tiré du Traité 59. sur S. Jean, où ce Pere dit, en comparant les Apôtres à Judas, qu'au lieu *que les Apostres mangerent un pain qui estoit le Seigneur, Judas mangea le pain du Seigneur contre le Seigneur : que les uns reçûrent la vie, l'autre le supplice, parce que celuy qui mange indignement, mange son jugement selon l'Apostre.*

Mais M. le Cardinal du Perron a si bien fait voir que S. Augustin n'entend point l'Eucharistie par ce pain du Seigneur, qu'il dit en cet endroit que Judas mangea, mais un morceau de pain trempé, aprés lequel le Diable s'empara de lui, & que S. Augustin distingue expressément de l'Eucharistie dans le 62. Sermon sur le même Evangile, qu'Aubertin estant convaincu par les preuves de ce Cardinal, n'a pas osé employer ce passage contre les Catholiques, & s'est même crû obligé de reconnoître que c'est le morceau trempé donné à Judas, & non l'Eucharistie, qui est marquée en ce lieu de S. Augustin par les mots de *panem Domini.* Aub. p. 586.

Mais M. Claude qui n'y regarde pas de si prés ne s'est pas embarassé de toutes ces discussions; & il produit hardiment ce passage de saint Augustin, pour prouver que l'Eucharistie y est appellée *Pain*, & qu'elle y est distinguée du vray Corps de J. C. Et ce qui est de plus rare, c'est que pour mieux faire dire à saint Augustin ce qu'il prétend, il y ajoûte une li-

gne entiere de ſa façon. *Les Peres*, dit-il, *comparent le pain aprés la conſecration avec le corps du Seigneur, & ils diſent que l'un eſt le pain du Seigneur que les méchans mangent; & l'autre le pain qui eſt le Seigneur même, que les méchans ne peuvent manger, & que les Fideles reçoivent.* Le paſſage de S. Auguſtin qu'il cite à la marge, porte ſimplement: *Illi manducabant panem Dominum, ille panem Domini contra Dominum, illi vitam, ille pœnam; qui enim manducat indignè, ait Apoſtolus, judicium ſibi manducat & bibit:* de ſorte que ces paroles ici, *que les méchans ne peuvent manger, & que les Fideles reçoivent*, ſont de M. Claude, & non de S. Auguſtin. Il appellera cela comme il lui plaira, mais il aura peine à faire approuver ce procedé par les perſonnes ſinceres.

M. Claude Reſp. p. 54.

Tous ceux qui ont traité la matiere de l'Euchariſtie, tant Catholiques, que Proteſtans, citent auſſi ordinairement deux paſſages de S. Auguſtin, tirez des deux Sermons qu'il a faits ſur le Pſeaume 33. Il dit dans le premier abſolument que J. C. s'eſtoit porté dans ſes mains, lorſque donnant *ſon Corps même à ſes Diſciples, il dit, Cecy eſt mon Corps:* Et dans le ſecond il dit qu'il ſe portoit en *quelque façon* dans ſes mains: *Quodammodo ferebatur in manibus ſuis.*

Le Cardinal du Perron prouve par des raiſons tres-ſolides, que le ſecond ne détruit point le premier: que le ſens litteral de ces paroles, *que J. C. eſtoit porté dans ſes mains*, eſt établi par diverſes circonſtances du premier paſſage, & entr'autres par la remarque que S. Auguſtin fait, qu'il eſt impoſſible de concevoir que ce qui eſt exprimé par ces termes s'accompliſſe dans un homme, quoiqu'il prétende que ces paroles ſe ſont verifiées ſelon la lettre dans J. C. *Hoc vero fratres quomodo fieri poſſit in homine quis intelligat.* A quoi Aubertin n'a pû répondre autre choſe, ſinon que c'eſt une exageration de Predicateur, *Concionatorum & declamatorum more difficultatem quantum poteſt auget*: c'eſt à-dire que c'eſt une penſée ſans ſolidité, par laquelle S. Auguſtin releve ſans raiſon une difficulté chimerique, qui n'eſtoit fondée que ſur un ſens auquel on ne doit point prendre ces paroles. On jugera s'il n'eſt point plus vrai-ſemblable que ce Miniſtre impoſe à S. Auguſtin un faux ſens, que non pas que ce Saint ait parlé d'une maniere fauſſe & ridicule.

Quomodo intelligatur in ipſo David ſecundum litteram non invenimus, in Chriſto autem invenimus. Aug. ibid.

Ce Cardinal prouve encore que ces termes qui ſe trouvent dans le ſecond paſſage, *que J. C. ſe portoit en quelque ſorte en*

ſes mains, quodammodo, ne nient pas la verité litterale & réelle de la premiere expreſſion : de même qu'en diſant avec ſaint Auguſtin, que Dieu s'eſt uni à la nature humaine *quodammodo*, que l'ame eſt immortelle en quelque maniere, *ſecundum quemdam modum*; Et avec Theophile d'Antioche, que la matiere a eſté créée de Dieu en quelque maniere, *materiam à Deo eſſe quodammodo factam*; on ne prétend pas dire que ces propoſitions ne ſoient vrayes qu'en un ſens metaphorique, mais on veut ſeulement en attacher le ſens litteral à une certaine maniere particuliere : ce que S. Auguſtin a eu grande raiſon de faire, en exprimant cette penſée, *que J. C. s'eſt porté luy-même*, puiſqu'encore qu'il l'ait fait réellement, ç'a eſté neanmoins d'une maniere toute differente de celle dont on porte les autres corps.

En effet on ne dit gueres que l'on porte les ames, quand on porte des hommes vivans, quoique ces hommes ne ſoient pas ſans ame. Et ainſi le corps de J. C. ne faiſant pas plus d'impreſſion ſur nos ſens qu'une ame ſpirituelle, & n'eſtant porté en effet, que parce qu'il eſt réellement dans le Sacrement qui eſt porté, on ne doit pas trouver étrange que S. Auguſtin détermine le ſens vague & general de ce terme de *porter*, qui pourroit donner l'idée d'un corps porté de la maniere ordinaire à cette maniere particuliere, qui ne convient qu'au corps de J. C. & qui eſt une ſuite de l'état incomprehenſible où il eſt dans ce Sacrement.

Tout cela eſt entierement conforme au bon ſens, & a eſté ſouvent allegué par les Ecrivains Catholiques; mais il ne plaiſt pas à M. Claude d'y avoir égard. Il écrit comme ſi c'eſtoit par lui que cette controverſe commençât à eſtre traitée; & ſans comparer ces deux paſſages enſemble, ſans dire un mot de ces remarques & de ces reflexions ſi naturelles, ſi juſtes & ſi communes, il croit en eſtre quitte pour citer ſeulement le ſecond paſſage avec une petite interrogation. *J. C.* dit-il. *ſe portoit en quelque ſorte, quand il diſoit : Cecy eſt mon Corps, que veulent dire ces corrections & ces adouciſſemens ?*

Voici encore un exemple conſiderable de ce procedé ſi ordinaire à M. Claude. Les Miniſtres ont long-temps fait valoir dans leurs écrits & dans leurs diſcours ces paroles de ſaint Auguſtin; tirées du 25. Sermon ſur S. Jean. *Pourquoy preparez-vous les dents & le ventre ? croyez, & vous aurez mangé*, pour

en conclure que l'on ne mangeoit le corps de J. C. que par la foy.

Ce paſſage leur ſeroit inutile, quand il s'entendroit du Corps de J. C. & qu'il s'y agiroit de l'Euchariſtie, parce que l'on auroit ſujet de dire à des gens qui la regarderoient comme une nourriture corporelle, que ce n'eſt pas en cette maniere qu'il la faut conſiderer : qu'elle n'eſt pas deſtinée à nourrir le corps mais à nourrir l'ame ; & que c'eſt pour cette raiſon qu'on en prend ſi peu : *Modicum quid accipimus, & in corde ſaginamur.* Et il n'y auroit nul inconvenient pour reprimer ces penſées charnelles, de ſe ſervir des termes de ſaint Auguſtin : *Ut quid paras dentem & ventrem ? crede & manducaſti*, comme l'Auteur du Livre *de Cœna Domini*, reconnu pour Tranſſubſtantiateur par Aubertin, & par les nouveaux Miniſtres, ne craint pas de dire : *Non dentes ad mordendum acuimus, ſed fide ſincera panem ſanctum frangimus & partimur* : par où cet Auteur ne veut pas dire que l'on ne reçoive point le corps de J. C. dans la bouche, ni qu'on ne le reçoit que par la foy, mais ſeulement qu'on ne ſonge point, en prenant le corps JESUS-CHRIST, à ſatisfaire le goût du corps, & qu'on n'eſt attentif qu'à le goûter par la foy.

C'eſt ce qu'on leur diroit avec juſtice, quand ce paſſage s'entendroit de l'Euchariſtie. Mais il eſt ſi certain qu'on ne l'en doit pas entendre ; & que S. Auguſtin n'adreſſe point ce diſcours aux Chrêtiens, mais aux Juifs qui ſuivoient J. C. pour en recevoir une nourriture corporelle, qu'Aubertin ne l'a oſé alleguer contre la manducation réelle. M. Claude neanmoins qui ne neglige rien, parce qu'il a beſoin de tout, & qui ne ſe pique pas d'exactitude, n'a pas crû devoir obmettre ce paſſage, & le cite expreſſement dans la page 58. de ſon Livre.

Ce procedé, comme j'ai dit, eſt ſi ordinaire à M. Claude, qu'il faudroit à tous momens lui faire de ces ſortes de reproches : mais comme cela nous auroit mené trop loin, & nous auroit obligé pour le refuter de groſſir ce Volume d'une partie de ce qu'on peut auſſi bien lire dans les Livres du Cardinal du Perron, on a mieux aimé épargner tout enſemble M. Claude & les Lecteurs, d'autant plus que l'on n'a pas eû deſſein de rendre inutiles les autres Auteurs qui ont travaillé ſur cette matiere, & que l'on a crû ſe devoir borner à éclaircir à fond les principaux paſſages, dont la ſolution enferme celle de tous les autres moins conſiderables.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici a principalement lieu pour les sept premiers Livres de ce Volume, qui appartiennent proprement au dessein particulier qu'on y a eû, de répondre aux difficultez des Ministres. Le huitiéme est tout d'un autre genre, puisqu'il n'est presque composé que d'actes d'attestations & de preuves nouvelles de la creance des Societez Orientales. Mais si ce Livre est en quelque sorte hors d'œuvre à l'égard de ce Volume ici, il ne l'est pas à l'égard de tout l'ouvrage, & l'on peut dire au contraire que c'en est une conclusion tres juste & tres-naturelle.

Car il faut se ressouvenir que lorsque l'on proposa dans le premier Traité qui a donné lieu à cette contestation, l'argument qui prouvoit la perpetuité de la doctrine de la presence réelle par l'impossibilité du changement de la creance de l'Eglise sur ce point, & qui établissoit cette impossibilité sur ce fait constant, que toutes les Societez Chrêtiennes estoient dans la doctrine de la presence réelle au siecle de Berenger, M. Claude & les autres Ministres ne crûrent pas avoir de meilleur moyen pour éluder la force de cette preuve, & pour empêcher l'impression qu'elle pouvoit faire sur les esprits, que de la faire passer pour un détour & pour une voye indirecte, & d'y opposer les preuves par lesquelles Aubertin prétend avoir fait voir que les Peres des six premiers siecles sont contraires à cette doctrine, qui leur donnoit, disoient ils, droit de conclure que ce changement qu'on representoit comme impossible estoit effectivement arrivé. M. Claude n'a point fait de Livre où il ne se soit servi de cette voye artificieuse, & où il n'ait fait même de longs discours pour la justifier : & il faut avoüer que quelque injuste qu'elle soit, elle n'a pas laissé de produire sur quelques esprits l'effet qu'il en prétendoit.

Il y a des gens qui jugent des argumens sur l'étiquette, pour user de ce mot, & sur la forme, & qui prennent pour également forts tous ceux qui concluent directement, sans considerer si les principes que les argumens suppose sont également veritables. On dit aux Ministres que toutes les Societez Chrêtiennes s'estant trouvées dans la doctrine de la presence réelle dans l'onziéme siecle, il est impossible qu'elles y soient venuës par changement, & qu'il faut ainsi que cette doctrine ait toûjours esté dans l'Eglise, & M. Claude replique que les Peres n'ayant jamais crû la presence réelle durant les six premiers

ſiecles, il faut bien que cette doctrine ſe doit introduite par changement, puiſqu'elle n'a pas toûjours eſté cruë.

L'un ſans doute conclut auſſi-bien que l'autre : mais il y a cette difference, que le premier eſt fondé, tant ſur un fait certain, qui eſt l'union de toutes les Societez Chrêtiennes dans la doctrine de la Preſence réelle depuis Berenger juſqu'à preſent, que ſur le ſens commun, qui conçoit avec tant dévidence, qu'il s'enſuit de là que cette doctrine ne s'eſt point établie par innovation, que M. Claude lui-même n'a oſé nier cette conſequence.

L'autre au contraire n'eſt fondé que ſur la temerité d'un homme, qui veut faire paſſer pour clair & pour certain tout ce qui lui plaiſt, n'y ayant rien au contraire de plus mal prouvé, ni de plus faux que cette contrarieté prétenduë des Peres avec l'Egliſe Romaine ſur la Preſence réelle.

Mais comme ceux que M. Claude a par-là abuſez, ignorent ou veulent ignorer cette difference, il eſtoit neceſſaire de les en convaincre ; ce qui obligeoit par neceſſité de leur montrer l'inévidence de ces preuves. On a même paſſé plus avant ; car on a poſitivement montré que les Peres eſtoient clairement pour nous, & que la Doctrine de l'Egliſe Catholique paroiſſoit avec éclat dans les ſix premiers ſiecles, auſſi-bien que dans les derniers.

Et c'eſt ce qui nous donne lieu maintenant de reprendre avec plus de force le premier argument ; l'impreſſion n'en pouvant plus eſtre affoiblie par cette chicanerie des Miniſtres.

Que ſi cet argument n'eſt plus abſolument neceſſaire à ceux qui ſeroient demeurez entierement perſuadez du ſentiment de l'ancienne Egliſe, il l'eſt à l'égard de ceux à qui il ſeroit encore reſté quelque doute dans l'eſprit, comme nous avons dit ailleurs; & il eſt toûjours utile, pour faire paroiſtre la verité dans un plus grand jour par cette union de preuves & de lumieres.

On l'auroit pû faire, en faiſant ſimplement reſſouvenir les Lecteurs de l'origine de cette diſpute, & en leur remettant devant les yeux quelques-unes des preuves dont on a appuyé le fait qui ſert de fondement à l'argument de la Perpetuité, qui eſt cette union de toutes les Societez Orientales dans la foy de la Preſence réelle. Mais il eſt bien plus avantageux à la verité, & il doit eſtre beaucoup plus agreable aux Lecteurs, qu'on l'ait fait par des preuves toutes nouvelles, & qui n'avoient point

point encore eſté produites dans aucun ouvrage.

Il eſt difficile que le monde en attende de plus fortes que celle qu'on a deja alleguées, tant dans le premier Volume que dans la réponſe generale. Cependant je croy leur pouvoir dire, que celles que l'on verra dans ce dernier livre, ſont encore plus conſiderables. Ce ne ſeront plus des preuves, ce ſeront des arreſts, des jugemens donnez avec connoiſſance de cauſe, & des condamnations formelles de M. Claude.

La conteſtation qui s'eſt élevée en France ſur le ſujet de la creance des Orientaux, leur a eſté expoſée de coſte & d'autres. On l'a fait par des Memoires que l'on leur a envoyé, & il y a auſſi des Miniſtres qui ne s'y ſont pas épargnez. Les Egliſes d'Orient en ont jugé, & ce ſont ces jugemens que nous repreſenterons icy. On en verra preſque de tous les endroits de l'Orient: de Conſtantinople, de l'Aſie mineure, de l'Archipel, de Jeruſalem, d'Alexandrie, de Damas, de Syde, de Mingrelie, d'Armenie, de Perſe. On y verra tous les Patriarches, & preſque tous les Eveſques de l'Aſie. On y verra des gens, qui refuſant leur atteſtation à ceux qui la leur ont demandée, condamnent neanmoins le Calviniſme avec toute la force qu'on ſçauroit deſirer.

On a joint à ces actes quelques lettres & quelques relations de M. de Nointel Ambaſſadeur de ſa Majeſté Tres-Chreſtienne à Conſtantinople, tant parce qu'elles ſervent à les authoriſer, & à en éclaircir quelques particularitez, que parce qu'on a eſté bien aiſe de faire connoiſtre à tout le monde avec combien de zele & d'exactitude il a executé l'ordre qu'il avoit receu de Sa Majeſté, d'avoir un ſoin particulier de tout ce qui regarderoit la religion dans l'employ qu'Elle luy a confié.

Je ne croy pas que M. Claude oſe attaquer la foy de ces actes ſur ce pretexte, qu'ils ont eſté procurez par l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté. Il a ſans doute non ſeulement trop de reſpect pour Elle, mais auſſi trop de bon ſens pour ſe ſervir d'une ſi mauvaiſe raiſon, & pour vouloir faire croire que le Miniſtre du Roy du monde le plus ennemi des impoſtures & des fourberies, ait eu recours à de mauvais moyens dans une matiere auſſi importante que celle-cy, & où il luy auroit eſté auſſi difficile de les cacher, eſtant environné de Miniſtres & de Princes Proteſtans, qui auroient pû découvrir, & rendre

publiques les voyes par leſquelles il auroit obtenu ces atteſtations, & qui en pourroient même tirer de contraires, ſi elles ne contenoient pas les veritables ſentimens de ceux qui les ont données.

Mais quoy qu'il n'y air rien de moins raiſonnable que ce ſoupçon, & qu'il y euſt même de la folie à croire qu'un ſeul Ambaſſadeur ait pû obliger tous les Eveſques d'Orient à trahir leur foy, au même temps qu'il paroiſt que les Ambaſſadeurs de pluſieurs autres Eſtats n'ont pû rien obtenir d'eux qui favoriſaſt le Calviniſme, nous produirons encore dans ce même livre des actes, qui ſont abſolument à couvert de ce reproche ſi peu ſenſé Car il y en a d'anciens qui font voir ce qu'on croioit dans l'Orient au dixiéme & au douziéme ſiecle. Il y a des extraits de diverſes liturgies chaldaïques & ſyriaques, & des paſſages tirez de divers manuſcrits anciens de la Bibliotheque du Roy, qui prouvent la foy de ces peuples. Il y a des témoignages recens de la foy des Grecs, donnez ſans ſollicitation, & envoyez par des Patriarches pour l'inſtruction des Egliſes de leur communion.

Ce ſeroit tout-à fait manquer à la reconnoiſſance & à la juſtice, que de ne rendre pas un témoignage public de l'obligation qu'on a à celuy qui a rendu la pluſpart de ces actes utiles à l'Egliſe par la traduction qu'il en a faite, & qui a pris la peine d'extraire luy-même des livres Orientaux tous ces paſſages qui en ſont rapportez dans cet Ouvrage. Il ſuffit de dire que c'eſt M. l'Abbé Renaudot. Sa modeſtie ne permet pas qu'on en diſe davantage : mais la diverſité de ces actes & des livres dont ces extraits ont eſté tirez, qui ſont écrits les uns en Grec vulgaire, les autres en Arabe, les autres en Syriaque, les autres en Cophte, les autres en Ethiopien, font connoiſtre l'intelligence extraordinaire qu'il a de toutes ces langues. Il ſera toujours preſt de répondre à tout le monde de la fidelité de ſes traductions : & s'il y en a qui veulent conſulter les originaux, on les trouvera ou dans la Bibliotheque du Roy, où l'on garde les plus conſiderables de ces atteſtations, qui ont eſté envoyées à ſa Majeſté même par les Patriarches qui les ont faites, ou dans celle des Religieux de ſaint Germain des Prez, où l'on a mis celles que l'on avoit receuës par diverſes voyes, & quelques-unes même de celles qui ont

eſté envoyées par Monſieur l'Ambaſſadeur.

Il me reſte ſeulement de ſupplier ceux qui liront ce Volume de ne paſſer pas ſi légerement ſur tous ces actes, & de faire reflexion ſur l'évidence de ce que l'on établit par ces pieces autentiques; ſur la hardieſſe avec laquel M. Claude a nié ce fait dans trois livres differens faits en diverſes années; ſur la fierté extraordinaire avec laquelle il en parle encore dans ſa troiſiéme réponſe, qui eſt preſque uniquement employée à le combattre, & ſur toutes les conſequences qui naiſſent de la conviction pleine & entiere de ce Miniſtres, qui ſeront repreſentées en abregé à la fin du huitiéme livre.

Approbation de Monſeigneur l'Archeveſque de Sens.

NOus ne pouvons mieux exprimer le jugement que nous faiſons de ce troiſiéme volume de la Perpetuité, ny en donner une idée qui réponde mieux à celle que nous en avons, qu'en declarant qu'il ne cede en rien aux deux autres qui ont paru avec tant d'eclat & dont l'Egliſe Catholique a déja tiré de ſi grands avantages pour la défenſe de la foy contre les Heretiques de ces derniers ſiecles. Nous eſtimons donc qu'il doit eſtre receu de tous les fidelles avec la même reconnoiſſance pour ſon Auteur ; & que toute l'Egliſe, dont il a achevé de juſtifier les ſentimens d'une maniere ſi claire & ſi convaincante, doit renouveller ſes vœux & ſes prieres, afin qu'il plaiſe à Dieu de détruire dans le cœur & dans l'eſprit de ſes enfans rebelles qui demeurent ſeparez de ſon ſein les obſtacles qui peuvent les empeſcher de ſe rendre à de ſi vives lumieres, & à des éclairciſſemens ſi ſolides des difficultez qui leur pouvoient encore reſter ſur le myſtere de l'Euchariſtie. Donné à Sens le 13. Janvier. 1674.

LOUIS HENRY DE GONDRIN, Arch. de Sens.

Approbation de Monſeigneur L'Eveſque de Condom, Precepteur de Monſeigneur le Dauphin.

J'Ay lû avec attention le livre qui a pour titre, *la Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie, défenduë contre les livres du Sieur Claude Miniſtre de Charenton, tome troiſiéme.* L'Auteur aprés avoir établi la Doctrine Catholique par la tradition conſtante de tous les ſiecles dans les deux Volumes precedens, répond dans celuy-cy aux objections que les ennemis de l'Egliſe tirent du témoignage des SS. PP. Il a fallu oppoſer une extrême exactitude aux ſubtilitez des Heretiques, & une Doctrine profonde autant que ſolide à leur érudition affectée. C'eſt ce qu'a fait cet Auteur; & on trouvera ſes réponſes claires, pourveu qu'on ne ſoit pas du nombre de ceux qui veulent entendre les choſes ſans ſe donner la peine de les conſiderer de prés, & de les penetrer dans toute leur ſuite. Donné à Verſailles le 20 Fevrier 1674.

J. Benigne A. E. de Condom.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requeſtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. CATHERINE MANGEANT Veuve du ſieur GUILLAUME DESPREZ noſtre Imprimeur & Libraire ordinaire a Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis entre les mains un Livre qui a pour titre *Sancti Proſperi Aquitani opera, quæ extant omnia ad manuſcriptos codices & editiones antiquiores emendata, &c.* lequel elle deſireroit fare imprimer, pour enrichir davantage la Republique des Lettres; mais parce qu'elle ne peut donner cette nouvelle édition plus parfaite & plus complette que celles qui ont ci-devant paru, ſans s'engager à une trés-grande dépenſe, Nous, voulant favoriſer le zele de la Veuve DESPREZ, lui donner auſſi bien qu'à ſes enfans, les moyens de mettre cet Ouvrage dans ſa derniere perfection, encourager les Imprimeurs à entreprendre des éditions des Livres utiles à l'avancement des Sciences & belles Lettres qui ont toûjours été floriſſantes dans notre Royaume, ſoutenir en même temps l'Imprimerie, qui a été cultivée par nos Sujets avec tant de reputation & de ſuccès, & recompenſer ceux qui ſe diſtinguent dans cette profeſſion par les éditions des bons Livres, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre intitulé *Sancti Proſperi Aquitani Opera, quæ extant omnia ad manuſcriptos codices & editiones antiquiores emendata, &c.* & de réimprimer ou de faire réimprimer *les Livres* ſuivans: *La Religieuſe parfaite & imparfaite. Hiſtoria & concordia Evangelica. Perpetuité de la foy contre le Miniſtre Claude. Préjugés legitimes contre les Calviniſtes. Divers ouvrages de pieté tirés des ſaints Peres. Inſtructions de Taulere. La ſolitude Chrétienne. Conduite Canonique pour la reception des Filles dans les Monaſteres. Diſſertations ſur l'hemine de vin & ſur la livre de pain des anciens Moines. Conſiderations ſur les Dimanches & Fêtes. Lettre de Notre-Seigneur J C. à l'ame devote par Lanſpegius. La vie de ſaint Jean Chryſoſtome. De la bonté & de la miſericorde de Dieu, & de notre miſere, traduit de l'Eſpagnol de Jean Palafox. Hiſtoire & concorde des quatre Evangeliſtes. Traitté de l'équilibre des liqueurs, & de la peſanteur de l'air, par Monſieur Paſchal. Nouveaux élemens de Geometrie. De l'uſage des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. Oeuvres Poſthumes de Monſieur Rohault. Memoire de Pontis. Renouvellement des Vœux du Batême & des Vœux de Religion. Traité du culte des Saints, par Monſieur l'Evêque de Caſtorie. L'Abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Monſieur Le Bret. Saint Auguſtin du Don de la perſeverance & de la prédeſtination des Saints. Les Conferences de Caſſien. L'Imitation de J. C. par du Beuil. Soliloques. Manuel, Meditations de ſaint Auguſtin, avec ſon Eſprit. De la Pieté des Chreſtiens envers les Morts. Penſées de Monſieur Paſcal. La Logique, ou l'art de penſer. Inſtruction ſur la Pénitence & l'Euchariſtie. Epitres & Evangiles par le ſieur de Bonneval. Abregé de l'inſtruction ſur la Pénitence & l'Euchariſtie. Examen des états & conditions, par le ſieur de Saint Germain. Conſiderations ſur la mort. Traité de Phyſique, par Monſieur Rohault. Morale Chrétienne ſur le* Pater, *par Mr Fleuriot. Inſtructions de Caſſien Sainte-Beuve de Confirmatione & Extrema-Unctione. Hiſtoire des Variations, par Monſieur de Meaux Les Avertiſſemens aux Proteſtans, par le même Auteur. L'Expoſition de la Foi, du même. Ouvrages de Pieté, de Monſieur Hamon. Epigrammatum Delectus. Poeme ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. Regles de S. Auguſtin, par Hugues de ſaint Victor. Maniere de remplir les devoirs de la vie Chrétienne. Ceremonies de l'Egliſe. Regles du Mariage. Litanies tirées de l'Ecriture Sainte Poeme de S. Proſpert* En telle marge, forme, caractere; en tant de volumes, & autant de fois qu'bon luy ſemblera, pendant le temps de quinze années conſecutives, à compter du jour de la datte des Préſentes, & ſans tirer à conſequence; à condition neanmoins que l'Impreſſion dudit Livre *Sancti Proſperi Aquitani Opera, &c.* ſera achevée dans le temps de deux ans à compter pareillement

lesdits deux ans de la datte des Présentes. Faisons défense à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter lesdits Livres, sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposante ou de ses ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre à ladite exposante; & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris; & ce dans trois mois de la datte d'icelles: que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux reglemens de la Librairie, & qu'avant de les exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre trés-cher & feal Chevalier Chancellier de France le sieur Phelipeaux Comte de Pont-chartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposante, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quatorziéme jour de Decembre, l'an de grace mil sept cens neuf, & de notre regne le soixante & septiéme. *Signé* Par le Roy en son Conseil. LAUTHIER.

Registré sur le Registre de la Communauté numero 2. des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 517. *&* 518. *numero* 959 *conformement aux Replemens, & nottamment à l'Arrêt du Conseil du* 13. *Aoust* 1703 *A Paris le* 23. *Decembre mil sept cens neuf.*

DE LAUNAY, *Syndic.*

Et ladite Veuve DESPREZ a cedé & transporté son droit du presentPrivilege à GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, son fils; & à JEAN-BAPTISTE DESESSARTZ aussi Libraire à Paris, pour en jouir suivant & conformément au traité fait entr'eux.

Et lesdits Sieurs Desprez & Deseſſarts on cedé leur droit du preſent Privilege aux Sieurs Foucault, David l'aîné, Clouzier, Nion l'aîné, Goſſelin & David fils Libraires à Paris, tant pour la Perpetuite, de la Foy, in 40. 3 *vol. la Perpetuité in* 12. *la Morale Chreſtienne in* 40. *que les Memoires de Pontis in* 12. 2. *vol. ſeulement pour en joüir ſuivant l'accord fait entr-eux & pendant tout le temps dudit Privilege. Fait à Paris ce deuxiéme May* 1713.

TABLE DES CHAPITRES,

CONTENUS DANS CE TROISIE'ME TOME de la Perpetuité.

LIVRE PREMIER.

Des noms tirez de la partie exterieure de l'Euchariſtie.

CHAP. I. QU'on n'a pas dû traitter plûtoſt quelques paſſages des Peres que les Calviniſtes alleguent ſans ceſſe, & que ce qu'on a établi juſques icy fait voir qu'ils n'en ſçauroient tirer avantage. pag. 1

CHAP. II. Que la Doctrine Catholique porte neceſſairement à ſe former l'idée de deux choſes differentes dans l'Euchariſtie. Que le paſſage de S. Irenée, qui marque ces deux choſes, prouve clairement la Preſence réelle. p. 8

CHAP. III. Que c'eſt une ſuite naturelle de la maniere dont les Catholiques conçoivent l'Euchariſtie, d'y conſiderer un ſigne & une figure, & de l'exprimer par des mots qui ne ſignifient préciſément que ſigne & figure, quoyqu'ils repreſentent à l'eſprit toute l'eſſence de l'Euchariſtie. p. 24

CHAP. IV. Qu'il paroiſt par les Peres mêmes que par les termes de *figure*, *d'image*, *de type*, *de ſacrement*, *de myſtere*, ils ont entendu des images, des types &c. joints aux choſes, & contenant les choſes mêmes. Reflexion ſur la 4. cathecheſe de S. Cyrille de Jeruſalem. p. 38

CHAP. V. Que la preuve que M. Claude tire des occaſions où les Peres ſe ſont ſervis des mots *d'antitypes & d'image*, eſt entierement vaine. Sophiſmes d'Aubertin, qui ſont éclaircis par la même remarque. p. 44

LIVRE

LIVRE SECOND.

Explication particuliere de quelques paſſages, où l'Euchariſtie eſt appellée Image, Figure, Myſtere, &c.

CHAP. I. QUE M. Claude place en quelques lieux le mot de *figure*, où l'Euchariſtie n'eſt point appellée figure : ou ſi elle eſt appellée de ce nom, c'eſt par des raiſons particulieres, qui ne font rien à cette diſpute. Explication du paſſage de Tertullien du troiſiéme livre contre Marion pag. 55.

CHAP. II. Que les Calviniſtes ne ſçauroient rien conclure raiſonnablement du celebre paſſage de Tertullien, tiré du 40. Chapitre de ſon 4. livre contre Marcion. p. 62.

CHAP. III. Explication du ſens que le Cardinal du Perron, & d'autres Theologiens catholiques, ont donné à ce paſſage de Tertullien. p. 76.

CHAP. IV. Autre ſens naturel, que l'on peut donner au paſſage de Tertullien, qui ruine les avantages que les Miniſtres en tirent. p. 79.

CHAP. V. Refutation des raiſons d'Aubertin, contre le ſens auquel le Cardinal du Perron prend le paſſage de Tertullien. p 83.

CHAP. VI. Examen de 3. paſſages. Le 1. de Pachymore; le 2. de ſaint Auguſtin contre Adimante, & le 3. du même ſaint Auguſtin dans ſa lettre à Boniface. On fait voir que les Miniſtres en abuſent demême que du paſſage de Tertullien. p. 91.

CHAP. VII. Explication du paſſage de Facundus. pag. 102.

CHAP. VIII. Que l'on ne ſçauroit plus mal inſtruire les peuples de la doctrine Calviniſte, que par le Sermon de ſaint Auguſtin aux nouveaux baptizez, quoy que M. Claude le propoſe pour modele d'une inſtruction Calviniſte. p. 110.

CHAP. IX. Explication ſincere & veritable du Sermon de ſaint Auguſtin *ad infantes*. p. 123.

LIVRE

LIVRE TROISIE'ME.

Réponſe aux objections tirées des rapports de la matiere de l'Euchariſtie, & des differentes manieres de concevoir ce Myſtere.

CHAP. I. QUE les rapports de la matiere du Sacrement au corps myſtique de J. C. n'empêchoient pas que les Fideles ne compriſſent facilement, qu'il n'y avoit que le corps eſſentiel de J. C. qui fût réellement contenu dans le Sacrement. Abus que M. Claude fait de divers paſſages des Peres, qui marquent ces rapports. pag. 136

CHAP. II. Examen de la Philoſophie des Miniſtres ſur la diſtinction des Images & de leurs originaux. p. 151

CHAP. III. Sophiſmes d'Aubertin contre les maximes établies dans le Chapitre precedent. p. 157

CHAP. IV. Explication d'un paſſage difficile de Theodote d'Antioche. p. 162.

CHAP. V. Que la nature nous porte à concevoir & à exprimer le Myſtere de l'Euchariſtie ſelon les manieres ordinaires dont les hommes conçoivent & expriment les autres objets. Premiere maniere de ſeparation d'un même objet en diverſes idées. Sophiſmes groſſiers d'Aubertin, nez de l'ignorance de cette maniere ordinaire de concevoir les objets. p. 165.

CHAP. VI. Seconde maniere dont les hommes conçoivent les objets, qui eſt de raſſembler en une même idée ceux en qui ils ne remarquent aucune difference ſenſible. Uſage qui a eſté fait de cette maniere de concevoir à l'égard de l'Euchariſtie par les Auteurs les plus attachez à la Tranſſubſtantiation. p. 171.

CHAP. VII. Exemples de divers ſophiſmes des Miniſtres, fondez ſur l'ignorance de cette maniere de concevoir la doctrine de la Tranſſubſtantiation. p. 176

CHAP. VIII. Conſequence importante de cette maniere de concevoir le pain & le corps de J. C. comme un ſeul ſujet, pour entendre le veritable ſens d'un paſſage d'Origene, qui aſſujettit l'Euchariſtie à la condition des viandes communes. p. 185

LIVRE QUATRIE'ME.

Que les noms de pain & de vin donnez à l'Euchariſtie ſont une ſuite de la Tranſſubſtantiation.

CHAP. I. QUE c'eſt une ſuite naturelle de la doctrine de la preſence réelle, que l'Euchariſtie ſoit ſouvent appellée des noms de pain & de vin, & autres termes ſynonymes. Défenſe de ce qu'on a dit dans le premier Tome de la Perpetuité touchant le langage des ſens. p. 192

CHAP. II. Uſage perpetuel de ce langage dans les Auteurs les plus perſuadez de la preſence réelle, & de la tranſſubſtantiation depuis Berenger juſqu'à preſent. Regles pour juger ſeurement en quel ſens les Peres s'en ſont ſervis. p. 207

CHAP. III. Que les Peres ſe ſont ſervis de ce langage des ſens avec toutes les circonſtances qui le déterminent au ſens Catholique. Premiere circonſtance. Réponſe à ce que les Miniſtres objectent, que les Peres disent que l'Euchariſtie n'eſt pas un pain commun. p. 214

CHAP. IV. Autres circonſtances qui déterminent les mots de *pain* & de *vin* à ne ſignifier qu'un pain & un vin apparent. Comparaiſon de l'Euchariſtie avec le ſacrifice de Melchiſedech. p. 219

CHAP. V. Abus qu'Aubertin & M. Claude font d'un paſſage de Clement d'Alexandrie, & d'un autre d'Origene. p. 228

CHAP. VI. Examen d'un paſſage de S. Jerôme tiré de la lettre à Hedibie. p. 336

LIVRE CINQUIE'ME.

Explication des paſſages de Theodoret, & des autres Auteurs qui ont parlé comme lui.

CHAP. I. DEux injuſtices des Miniſtres ſur le ſujet de Theodoret. p. 241

CHAP. II. On rapporte au long les deux paſſages de Theodoret, tirez de ſon premier & de ſon ſecond dialogue. p. 246

CHAP. III. Que ces paſſages de Theodoret bien entendus établiſſent clairement la preſence réelle. p. 252

CHAP. IV. Refutation de la principale objection d'Aubertin, &

de M. Claude contre le ſens que nous avons donné à ce paſſage de Theodoret. p. 264
Chap. V. Autres ſophiſmes d'Aubertin dans ce qu'il a écrit ſur Theodoret. p. 270
Chap. VI. Examen des mêmes paſſages de Theodoret par rapport à la Tranſſubſtantiation. p. 277
Chap. VII. Explication ſincere du paſſage de Theodoret, tiré de ſon ſecond dialogue, par laquelle on fait voir qu'il ne bleſſe en rien la doctrine de la Tranſſubſtantiation. p. 281
Chap. VIII. De la ſignification veritable des mots de φύσις & d'ϑσία, & de *natura* dans Theodoret, & dans d'autres Auteurs. p. 292
Chap. IX. Autre ſolution du même paſſage de Theodoret, fondée ſur le ſens auquel les mots de *nature* & d'*ouſie* ſont pris par les Auteurs Eccleſiaſtiques, & par Theodoret même. p. 309
Chap. X. Qu'aprés ces éclairciſſemens il ne reſte plus de difficulté dans les paſſages de trois Auteurs qui ont parlé de l'Euchariſtie comme Theodoret. p. 314
Chap. XI. Que les Eutychiens n'ont point nié abſolument que J. C. eût un corps, & qu'ils n'ont point prétendu qu'il fût entierement immateriel. p. 323
Chap. XII. Refutation de quelques autres objections que M. Claude tire de l'hereſie des Eutychiens, & de la maniere dont elle a eſté combattuë par les ſaints Peres. p. 334

LIVRE SIXIE'ME.

Que l'on reçoit J. C. corporellement dans l'Euchariſtie.

Chap. I. Divers ſens du mot de manger. Expreſſions differentes qui en doivent naiſtre à l'égard de l'Euchariſtie, ſuivant la doctrine de la preſence réelle, & de la Tranſſubſtantiation. p. 346
Chap. II Que tout le ſecond tome de cet ouvrage contient une preuve de la verité de la manducation corporelle. Examen des vaines ſolutions, par leſquelles les Miniſtres prétendent éluder quelques paſſages. p. 350

CHAP. III. Saint Ephrem Diacre d'Edeſſe, & Saint Epiphane. p. 364
CHAP. IV. S. Ambroiſe, ou l'Auteur du Livre des Sacremens. p. 372
CHAP. V. Paſſages de ſaint Auguſtin, qui prouvent clairement la manducation corporelle du corps de J. C. p. 376
CHAP. VI. Que les Peres en ſuivant la doctrine de la preſence réelle, ont dû dire que l'on mange, & que l'on ne mange pas J C. p 396
CHAP. VII. Eclairciſſement du paſſage de S. Auguſtin, tiré du 98 Pſeaume. p. 403
CHAP. VIII. Explication du paſſage de S. Auguſtin, tiré du 3. Livre de la Doctrine Chrêtienne, chap. 16. p. 407
CHAP IX. Que toutes les expreſſions où les Peres diſent, tantoſt que les méchans mangent le corps de J. C. & tantoſt qu'ils ne le mangent pas, ſont des ſuites naturelles de la preſence réelle. p. 417.
CHAP. X. Qu'il eſt naturel que l'on diſe, ſuivant la doctrine de la preſence réelle, que J. C. eſt preſent ſur la terre, & abſent de la terre. p. 433
CHAP. XI. Que la conſideration de l'Euchariſtie, comme memorial de la Paſſion de J. C. n'eſt point contraire à la preſence réelle. p. 441

LIVRE SEPTIE'ME.

Examen des argumens negatifs, & des difficultez tirées des ſens.

CHAP. I. QUE M. Claude juge fort mal de la force & de la foibleſſe des argumens negatifs. Deux exemples importans de ſon peu de diſcernement ſur ce point. p. 453
CHAP. II. Que M. Claude ſuppoſe temerairement que les Payens ayent connu la doctrine des Chrêtiens ſur l'Euchariſtie. p. 465.
CHAP. III. Examen particulier de ce que M. Claude avance touchant les Livres de Celſus. p. 479
CHAP. IV. Qu'il n'y a aucun ſujet de s'étonner que les Apolo-

giſtes de la Religion Chrêtienne n'ayent point parlé de l'Euchariſtie. p. 484.

Chap. V. Que le ſilence de Julien l'Apoſtat ſur l'Euchariſtie ne donne point lieu à M. Claude de conclure que l'Egliſe du temps de cet Empereur n'en avoit pas la même creance que l'Egliſe Romaine en a maintenant. p. 496

Chap. VI. Que l'objection tirée du ſilence des Payens regarde auſſi bien les Calviniſtes que les Catholiques, & qu'ils n'y ſçauroient ſatisfaire que par les mêmes ſolutions que les Catholiques y apportent. p. 505

Chap. VII. Que l'argument negatif tiré du ſilence des Peres ſur les difficultez de l'Euchariſtie, a eſté abſolument détruit dans le cours de cette conteſtation. p. 513

Chap. VIII. Que la maxime des Peres eſt de s'attacher à la foy, ſans écouter les raiſonnemens humains. Qu'ils ont appliqué cette maxime à l'Euchariſtie, & qu'elle a dû les porter à n'en repreſenter les difficultez que d'une maniere confuſe & generale. p. 520

Chap. IX. Que les Peres ont quelquefois marqué les veritables difficultez de l'Euchariſtie, mais qu'ils n'ont jamais parlé des prétenduës merveilles que les Calviniſtes y trouvent. p. 529

Chap. X. Réponſe à ce que dit M. Claude, que les Peres ont établi des principes de Philoſophie contraires aux merveilles que les Catholiques reconnoiſſent dans l'Euchariſtie. p. 533

Chap. XI. Que la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie n'eſt point contraire au témoignage des ſens, ni à ce que les Peres en ont dit. p. 540

LIVRE HUITIE'ME.

Preuves authentiques de l'union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie.

Chap. I. ORigine & progrés de ce differend avec M. Claude. Son opiniaſtreté à nier que les Societez d'Orient croyent la preſence réelle. Conſpiration des Miniſtres à

nier ce même fait. Utilité du deſſein de les convaincre pleinement. p. 561

Chap. II. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par l'atteſtation de ſept Archevêques d'Orient. p. 568

Chap. III. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par les atteſtations des Egliſes de l'Archipelage. p. 572

Chap. IV. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par les témoignages de pluſieurs Abbez, Religieux & Papas Grecs, contenus dans quelques Relations de Monſieur de Nointel, Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Porte, & par la lettre de Monſieur Panajotti premier Interprete du Grand Seigneur. p. 586

Chap. V. Union preſente de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine prouvée par divers autres témoignages d'Abbez, Religieux & Papas Grecs, contenus dans une Relation de M l'Ambaſſadeur. p. 598

Chap. VI. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par une atteſtation authentique du Patriarche de Conſtantinople ſignée de trois autres Patriarches qui l'ont eſté avant lui, du Patriarche d'Alexandrie, & de trente-cinq Metropolites. p. 621

Chap. VII. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par l'atteſtation des Egliſes de Mingrelie, de Georgie & de la Colchide. p. 634

Chap. VIII Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par les atteſtations du Vicaire Apoſtolique, des Reſidens de pluſieurs Etats, & de la communauté des Perotes. Lettre de Monſieur de Nointel Ambaſſadeur de Sa Majeſté Tres-Chrêtienne. p. 638

Chap. IX. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par le peu de difficulté que les Grecs font de communiquer avec les Catholiques Romains en même temps qu'ils excluent abſolument les Calviniſtes. p. 648

Chap. X. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par une lettre de Nectarius Patriarche de Jeruſalem au Patriarche d'Alexandrie, & par

le témoignage du même Patriarche d'Alexandrie, touchant les Moſcovites. p. 652

CHAP. XI. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine prouvée par la déciſion de quelques points, envoyée de Conſtantinople en Moſcovie. p. 660

CHAP. XII. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par la réponſe d'un Grec à M. Claude. p. 664

CHAP. XIII. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, prouvée par l'aveu de ceux de la Religion Prétenduë Reformée qui ſont à Conſtantinople. p. 674

CHAP. XIV. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine, prouvée par ce qui eſt arrivé au ſujet du terme de Tranſſubſtantiation inſeré dans la confeſſion orthodoxe. De quelle ſorte cette confeſſion a eſté imprimée en Hollande aux dépens des Eſtats. p. 680

CHAP. XV, Seconde impreſſion du Livre de la confeſſion orthodoxe. Approbation nouvelle du Patriarche de Conſtantinople. Original de cette confeſſion envoyé au Roy en Grec & en Latin. Article de l'Ecuhariſtie en Latin. p. 685

CHAP. XV. *Ce Chapitre par une faute d'impreſſion n'eſt encore que le quinziéme, quoique ce ſoit le ſeiziéme, la même faute continue dans les ſuivans.* L'union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par l'Acte Synodal fait par le Patriarche de Jeruſalem & toute ſon Egliſe contre les calomnies des Calviniſtes. p. 690

CHAP. XVI. Union de l'Egliſe d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par un Acte ou Traité du Patriarche des Maronites d'Antioche, ſigné de pluſieurs Metropolites & Preſtres de ſon Patriarchat. p. 711

CHAP. XVII. Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par deux condamnations des erreurs des Calviniſtes faites par deux Patriarches d'Antioche. p. 722

CHAP. XVIII. Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par la condamnation des Calviniſtes par l'Egliſe des Syriens de Damas. p. 758

CHAP. XIX. Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par deux atteſtations anthentiques du Patriarche des Cophtes. p. 763

CHAP. XX. Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par diverſes atteſtations des Patriarches, Evêques & Prêtres Armeniens. p. 769

CHAP. XXI. Qu'on ne ſçauroit dire ſans extravagance que la doctrine de la preſence réelle ait pû s'introduire dans les Societez d'Orient depuis Berenger juſqu'à ce temps ici. Confeſſion de foy de Sotherius Patriarche d'Antioche, & autres pieces p. 786

CHAP. XXII. Union des Societez Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par l'extrait d'un Manuſcrit Arabe de la Bibliotheque du Roy. p. 797.

CHAP. XXIII. Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par les Liturgies des Neſtoriens, Eutichiens & Maronites. p. 799

CHAP. XXIV. Concluſion. p. 804.

Fin de la Table des Chapitres.

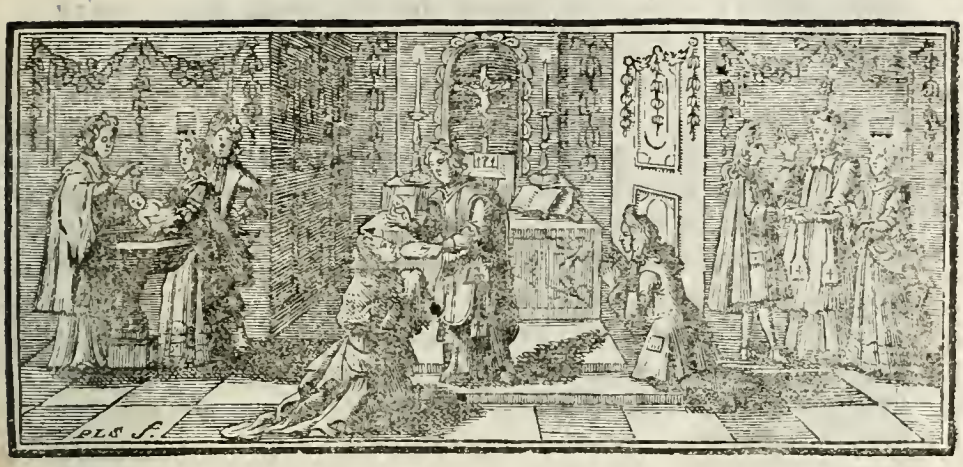

LIVRE PREMIER.

DES MOTS DE FIGURE, TYPE ET autres noms tirez de la partie exterieure de l'Euchariſtie.

Qu'on n'a pas dû traiter plûtoſt quelques paſſages des Peres que les Calviniſtes alleguent ſans ceſſe : & que ce qu'on a établi juſques icy, fait voir qu'ils n'en ſçauroient tirer avantage.

JE ne doute point que la promeſſe qu'on a faite d'expliquer dans ce Volume icy les principaux paſſages des Peres que les Miniſtres ont accoûtumé d'alleguer contre la Foy de l'Egliſe, ne l'ait fait attendre à pluſieurs de ce parti avec plus d'impatience que le precedent. Car outre qu'il eſt naturel à ceux qui ſont prévenus de ne conter pour rien tout ce qui ne répond pas préciſément aux raiſons dont ils ont eſté frappez, quoy que bien ſouvent ce ne ſoient pas les meilleures ; il arrive encore que ces ſortes de contéſtations étant rarement épurées de tout intereſt humain, on eſt bien aiſe que la diſpute ſe porte ſur des matieres où l'on croit avoir plus d'avantage que ſur les autres. CH. I.

Je n'ay pas ignoré en entreprenant d'écrire ſur ce ſujet,

CH. I. quelle eſtoit en cela l'inclination des Miniſtres. Mais je n'ay pas crû qu'il fuſt juſte de la contenter plutoſt, parce qu'elle m'a paru contraire au veritable ordre, qui eſt la lumiere des diſputes.

Car cét ordre demande qu'on établiſſe premierement les principes dont on a beſoin pour éclaircir les difficultez, afin qu'on ne ſoit pas obligé, ou de ſuppoſer des choſes non prouvées, ou de repeter ſouvent les mêmes choſes, faute de les avoir traitées une bonne fois dans leur place naturelle.

C'eſt ce qui nous a obligé de ruïner d'abord, comme nous avons fait dans le ſecond Volume, ces ſolutions chimeriques de *figure* & de *vertu*, de *corps ſimbolique*, de *figure efficace*, qui ſont les fondemens de la doctrine des Calviniſtes, & qui ſont ſuppoſées dans tous leurs argumens. Car la refutation de ces notions imaginaires obligeant de prendre les termes dont les Peres ſe ſervent à l'égard de ce Myſtere, dans le ſens naturel & litteral, elle ruïne par avance tous les raiſonnemens par leſquels les Calviniſtes les voudroient détourner à un autre ſens.

Il faut conſiderer de plus, qu'aprés s'eſtre inſtruit de la doctrine d'un ſiecle par l'examen & la comparaiſon de tous les paſſages des Auteurs de ce temps-là, on a droit d'expliquer les paſſages particuliers de chaque Auteur, par la connoiſſance generale de la doctrine de ſon ſiecle. Car l'experience fait voir auſſi bien que la raiſon, que lorſque des perſonnes parlent ou écrivent ſur des matieres communes, & qu'ils ſuppoſent eſtre entenduës de tous ceux à qui ils parlent, ils n'ont pas le même ſoin d'exprimer exactement toutes choſes, que s'ils parloient à des gens qui n'euſſent aucune connoiſſance de ce qu'ils traitent. Et ainſi pour les bien entendre, il faut premierement eſtre inſtruit de ces notions communes qu'ils ſuppoſent. C'eſt même une condition inſeparable du langage humain, de n'exprimer pas toutes les idées qu'il imprime dans l'eſprit, parce qu'y ayant bien plus de choſes que de mots, il faut par neceſſité laiſſer pluſieurs choſes à ſuppléer. Il y en a que l'on ne marque que par une de leurs parties, lors même qu'on les veut faire concevoir toutes entieres, parce qu'on ſuppoſe que chaque idée excite dans l'eſprit toutes celles qui y ſont ordinairement jointes. C'eſt ce qu'on a prouvé dans le premier Volume, & dans la réponſe generale, d'une maniere que M. Claude apparemment n'entreprendra plus de tourner en ridicule, aprés avoir vû le

Perp. l. 1. c. 7. p. 534. & ſuiv. Rep. gen. l. 2. c. 15.

mauvais ſuccés des railleries qu'il a faites ſur ce ſujet dans ſa troiſiéme réponſe. CH. I.

Ainſi ce que doit faire d'abord une perſonne qui cherche ſerieuſement à s'éclaircir du veritable ſentiment des Peres ſur quelque matiere, ce n'eſt pas de s'attacher à un petit nombre de leurs paſſages, parce qu'il ſe pourra faire que le ſens en dépendra de tout le corps de la doctrine des Peres de ce temps-là. Mais il faut qu'il s'applique d'abord à conſiderer en gros tous les lieux où ils ont traité de cette matiere; qu'il s'attache à s'aſſurer en les comparant enſemble de leur veritable ſentiment; & qu'il ſe ſerve enſuite de cette lumiere, pour éclaircir les difficultez qui peuvent reſter dans quelques endroits qui ne paroiſſent pas d'abord conformes à l'idée que l'on aura priſe ſur tous les autres.

C'eſt proprement la methode que nous avons ſuivie dans tout cét ouvrage. Car nous y avons prouvé d'abord par une foule de paſſages & de raiſons qui produiſent une entiere certitude, que les Peres des ſix premiers ſiecles ont pris ces paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, *Cecy eſt mon Corps*, dans le ſens litteral & naturel des termes : Que les ſens détournez de *figure* & de *vertu*, ne leur ſont jamais venus dans l'eſprit : Qu'ils ont reconnu un veritable changement de la ſubſtance du pain en celle du Corps de JESUS-CHRIST; & enfin qu'ils ont crû la préſence réelle & la tranſſubſtantiation comme l'Egliſe Romaine les croit. Nous avons en même tems refuté toutes les vaines ſubtilitez qu'Aubertin employe pour éluder la force & la clarté de ces preuves. Et ainſi le ſentiment des Peres demeurant conſtant, nous ſommes en droit de nous en ſervir pour l'éclairciſſement de quelques paſſages qui reſtent encore à traiter, & que nous avons reſervez pour ce troiſiéme Volume.

Mais le principal avantage de cét ordre, c'eſt qu'en preparant à l'examen de ces paſſages par l'établiſſement des principes dont ils dépendent, il fait en même temps que cet examen n'eſt plus neceſſaire, & que ceux qui veulent ſuivre la raiſon s'en peuvent fort bien paſſer. Et c'eſt en cela que j'ay dit qu'il étoit plus avantageux aux Calviniſtes, que celuy qu'ils auroient voulu qu'on ſuivît.

Car leur veritable intereſt dans ces diſputes, n'eſt pas de contenter leur curioſité, ni de s'inſtruire du ſens precis d'un petit nombre de paſſages. C'eſt de ſçavoir à quoy ils s'en doi-

CH. I. vent tenir, & à quel parti ils se doivent ranger dans ce grand different qu'ils ont avec l'Eglise Romaine. Or pouveu qu'ils veuillent considerer de bonne foy toutes les preuves de la doctrine Catholique, que nous avons ramassées dans les deux premiers Volumes, ils y trouveront beaucoup plus de lumiere qu'il n'en faut pour se déterminer dans ce choix, en laissant même subsister les difficultez qui leur peuvent rester sur quelques points.

Dieu ayant voulu faire grace aux hommes, & les appeller au salut, en les obligeant pour s'en rendre dignes de suivre la Religion veritable, leur doit, pour ainsi dire, par la même misericorde, que les preuves de cette Religion estant considerées toutes ensemble, soient beaucoup plus fortes que celles dont les sectes heretiques peuvent appuyer leurs erreurs. Mais il ne leur doit point que l'avantage de la vraye Religion sur les fausses paroisse à tout le monde dans toutes les preuves particulieres; ni que sa lumiere soit si vive qu'elle dissipe absolument tous les nuages de l'erreur. Les hommes n'ont donc pas droit d'en demander davantage, ni de chercher une plus grande assurance dans le choix d'une Religion. Et comme nous avons dit à la fin du Volume precedent, lors qu'ils sont parvenus jusqu'à ce point que de voir beaucoup plus de preuves de verité d'un côté que d'un autre, la raison les oblige de se déterminer sans attendre l'entier éclaircissement de toutes leurs difficultez. Autrement il n'y auroit personne qui ne fust prévenu de la mort avant que d'avoir pû faire ce choix.

S'il est donc vray, comme on le pretend, & comme l'équité & le bon sens les doivent obliger d'en convenir, que les preuves de la doctrine Catholique qu'on leur a proposées dans les deux premiers Volumes de cet Ouvrage l'emportent de beaucoup sur les difficultez qui restent à éclaicir, ils seroient injustes envers eux-mêmes, si ces difficultez leur servoient de pretexte pour demeurer encore dans une parti que leur conscience condamneroit effectivement, puisqu'elle en jugeroit les raisons moins fortes que celles des Catholiques.

Ainsi quand j'en demeurerois là, & que je leur declarerois que je ne veux point entrer du tout dans l'examen de ces passages; que je les laisse pour tels qu'ils sont; que je ne me croy point obligé de les éclaircir; cela ne devroit rien changer à la résolution qu'ils doivent prendre, puisqu'ils seroient toûjours obligez de faire la comparaison des preuves que nous

avons propoſées, avec ces difficultez, & de ſe déterminer par ce qui leur paroîtroit plus évident & plus ſolide. Or on n'a pas lieu d'apprehender, que pourveu qu'ils agiſſent de bonne foy dans cette comparaiſon, ils heſitent tant ſoit peu ſur le choix qu'ils doivent faire. CH. I.

Car ſeront-ils aſſez hardis pour pretendre que Dieu aprés leur avoir fourni tant de preuves éclatantes & ſenſibles de ce qu'il les oblige de croire de l'Euchariſtie, a dû de plus tellement regler les paroles des Saints Peres, qu'il ne leur en ait laiſſé échapper aucune qui pût faire de la peine ſur cette matiere; & qu'encore qu'il n'y ait preſque point de Myſtere ſur lequel il ne ſe trouve des paſſages difficiles, il a dû excepter celuy-cy de cette loy generale, quoy qu'il ait voulu expreſſement qu'il ſervît à exercer nôtre foy, & à humilier nôtre eſprit?

Ce n'eſt donc que par une condeſcendance charitable que nous ſommes reſolus de les ſuivre dans leur voye, & non par une neceſſité abſoluë. Et l'on va voir de plus que ce qui reſtoit à faire, eſt beaucoup moins conſiderable qu'ils ne ſe l'imaginent.

Car de cet amas de difficultez, que M. Claude étale avec tant d'éclat dés l'entrée de ſa ſeconde Réponſe, il y en a déja pluſieurs qui ſont entierement diſſipées dans les Volumes precedens: comme par exemple ce qu'il avance du ſilence de l'Ecriture ſur la preſence réelle, & ſur la tranſſubſtantiation, & tout ce qu'il dit dans ſon Livre contre le P. Noüet, pour prouver que les paroles dont JESUS-CHRIST s'eſt ſervi pour établir ce Myſtere, ne peuvent recevoir le ſens que les Catholiques y donnent. Car tout cela eſt refuté amplement dans deux Livres entiers du ſecond Volume.

M. Claude 2. Rep. p. 49. Voyez le Livre 1. & 2. du 2. Volume.

Tout ce qu'il allegue des Peres pour montrer qu'ils ont donné à l'Euchariſtie les noms de *pain* & de *vin*, eſt ſuffiſamment éclairci dans un endroit exprés du premier Volume, où l'on a montré que les Peres n'ont point dû parler un autre langage que celuy-là, & l'on le fera voir encore plus amplement dans celuy-cy.

M. Claude 2. Rep. p. 51. 52. *perpet.* l. 1. 7. c. 7. p. 521.

Il ne ſeroit preſque pas beſoin d'autre éclairciſſement ſur les mots d'*image*, de *type* & de *figure*, que quelques Peres ont donnez à l'Euchariſtie, que de celuy qui eſt contenu en divers lieux du premier Volume, où l'on a fait voir, que ces expreſſions étoient ſupléées dans l'uſage par la connoiſſance que les fidelles avoient de la doctrine de l'Egliſe; & que ne ſignifiant l'Eu-

Voyez *perp.* l. 1. 7. c. 7. p. 534. & ſuiv. Reſp. gen. l. 2. c. 15.

CH. I.

chariſtie que par une de ſes parties, elles imprimoient l'idée entiere de tout ce qu'elle contient.

Perp. tom. 1. à la fin de la 2. diſſert ſur le Livre de Bertram.

Tout ce qu'il avance dans ſa ſixiéme difficulté, & dans pluſieurs autres lieux, & qu'Aubertin avant luy a ſi ſouvent rebattu, ſçavoir que les Peres en parlant des Symboles Euchariſtiques, ne les établiſſent point dans des accidens ſans ſujet, mais qu'ils diſent formellement que c'eſt le pain & le vin qui ſont ſignes, images, & figures, eſt ſuffiſamment renverſé par la remarque que l'on a faite, que les Peres ont conçû & exprimé les Symboles par des idées populaires, & non par des idées philoſophiques; & qu'ainſi ils les ont dû appeller pain & vin, & les concevoir comme pain & vin, mais changé & tranſſubſtantié au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, comme ils enſeignent en une infinité de lieux, que nous avons rapportez dans le ſecond Volume.

On a refuté auſſi en paſſant en quelque endroit l'argument qu'ils tirent de ce que l'Euchariſtie eſt appellée gage, memorial; de ce qu'elle eſt oppoſée par ſaint Ambroiſe à la verité qui eſt dans le ciel; c'eſt-à-dire, comme on l'a montré, à la manifeſtation de la verité qu'elle contient.

Perp. 2. l. 1. c. 15. p. 124. & l. 6. c. 10. p. 674.

On peut trouver dans le chapitre 2. du 8. Livre du premier Volume, des principes ſuffiſans pour répondre à tous les paſſages des Peres, dans leſquels regardant le Sacrement ſeparément, ils n'en ont affirmé le Corps de JESUS CHRIST qu'indirectement, & avec quelque modification, comme ils eſtoient obligez de le faire, s'ils vouloient parler comme les autres hommes.

On a découvert expreſſement l'illuſion où M. Claude eſt tombé en divers lieux, & principalement dans la page 69. & 80 de ſa 2. Réponſe, en prenant les raiſons myſterieuſes que les Peres apportent du choix que JESUS-CHRIST a fait de la matiere du pain & du vin, pour des explications du ſens, ſelon lequel ils leur donnent le nom de *Corps* & de *Sang* de JESUS-CHRIST.

Les paſſages ſur leſquels M. Claude établit avec Aubertin ſa grande ſolution de *la vertu ſeparée*, ont eſté traittez aſſez amplement dans un Livre entier du 2. Volume, pour ne pas craindre que M. Claude ſe plaigne qu'on ait négligé d'y répondre.

Toutes ces difficultez philoſophiques, dont il pretend que

les Peres auroient dû entretenir continuellement leurs lecteurs & leurs auditeurs, & ſelon leſquelles il s'imagine qu'ils devoient regler tous leurs diſcours, ont eſté ſuffiſamment rejettées, & par ce que l'on a dit dans le 7. Livre du premier Volume ſur le ſujet de Saint Jean de Damas, & par la preuve ſenſible que l'on a tirée dans le 10. de toutes les nations d'Orient, qui croyant les mêmes choſes que nous, ne parlent preſque point de ces difficultez, & de ces ſuites philoſophiques. CH. I. Perp. 1. l. 7. c. 4. p. 493. c. 8. p. 769.

Cette reveuë que M. Claude fait dans ſa 14. remarque ſur tous les commentateurs de ces paroles ; *Cecy eſt mon corps*, & ce catalogue de 16. Auteurs qu'il pretend les avoir expliquées dans un ſens de figure, a eſté tellement renverſé dans le 3. Liv. du 2. Volume, qu'il y a apparence qu'à l'avenir il ſera plus reſervé à nous produire des catalogues de cette ſorte.

Enfin il y a peu de ces difficultez que les Miniſtres ont tant fait valoir, auſquelles on n'ait déja donné quelque atteinte, & que l'on n'ait preſque ſuffiſamment éclaircies pour les perſonnes intelligentes.

On a deſſein néanmoins d'y répondre dans ce Volume icy d'une maniere encore plus expreſſe, & plus proportionnée à toutes ſortes d'eſprits, & de traitter même en particulier ces fameux paſſages qui ſont ſi ſouvent repetez par les Miniſtres. Mais j'oſe dire par avance qu'il y aura pluſieurs de ces difficultez qu'on aura peine à appercevoir, & que le monde traittera avec raiſon de vaines & de frivoles, & que l'on s'étonnera ſur tout que les Miniſtres en puiſſent faire tant de bruit, & qu'ils oſent les oppoſer à cette foule de preuves invincibles, ſur leſquelles la doctrine Catholique eſt appuyée.

On pretend faire voir ſur la pluſpart, qu'elles ne naiſſent que d'une ignorance aſſez groſſiere de la maniere dont l'eſprit conçoit les choſes, & les exprime aprés les avoir conçües; & qu'ainſi il eſt arrivé par un juſte jugement de Dieu, que ces gens qui ont eu aſſez de preſomption pour donner des bornes à ſa toute-puiſſance, & qui ſe ſont crûs capables de ſonder les abyſmes de ſa ſageſſe, & de juger des moyens qu'il devoit choiſir pour ſauver les hommes, n'ont pas eu aſſez de lumiere pour comprendre ce qui ſe paſſe dans leur propre eſprit, & dans celuy de tous les autres ; & s'en ſont formé des idées ſi bizarres par une vaine metaphyſique, qu'elles les ont empêchez d'entendre ce que les enfans entendent ſans peine. Voilà

CH II. quel eſt le deſſein de cét Ouvrage. On verra dans la ſuite, ſi on l'a bien executé.

CHAPITRE II.

Que la doctrine Catholique porte neceſſairement à ſe former l'idée de deux choſes differentes dans l'Euchariſtie. Que le paſſage de ſaint Irenée qui marque ces deux choſes, prouve clairement la preſence réelle.

ON ne ſçauroit ſans doute prendre une methode plus naturelle, pour découvrir ſi des expreſſions que l'on trouve dans les Peres, ſont conformes, ou contraires à la doctrine de la preſence réelle, & de la tranſſubſtantiation, & peuvent eſtre raiſonnablement employées, ou à l'établir, ou à la détruire, que de conſiderer premierement quelles idées cette doctrine imprime dans l'eſprit, & quelles expreſſions ont dû eſtre produites par ces idées; & de paſſer enſuite à l'experience, c'eſt-à-dire, de conſulter de quelle ſorte cette doctrine a eſté conçuë, & exprimée par ceux qui en ont eſté perſuadez. Car s'il ſe trouve que la raiſon & l'uſage s'accordent à autoriſer quelque expreſſion, & à l'employer pour exprimer cette doctrine, il ſeroit viſiblement contre le bon ſens, de conclure ſur une expreſſion de cette nature, que les Peres qui s'en ſont ſervis ont eu une doctrine differente.

C'eſt la methode que nous avons deſſein de ſuivre dans l'examen de la pluſpart des paſſages conteſtez. Et pour commencer à en faire l'eſſay, je dis qu'on ne ſçauroit s'appliquer à comprendre ce que l'Egliſe Catholique enſeigne du Myſtere de l'Euchariſtie, que l'on n'y conſidere deux choſes differentes, qui donnent lieu d'en former deux idées diſtinctes & ſeparées. Car on ne ſçauroit n'y pas concevoir le Corps de JESUS-CHRIST, qui en fait la partie principale. Et comme il eſt clair que le Corps de J. C. n'a pas cette étenduë, & cette forme qui ſont l'objet de nos ſens, il eſt impoſſible que nous ne regardions cette apparence de pain que nous appercevons, comme quelque choſe, & que nous ne la concevions par une idée ſeparée de celle qui nous repreſente le Corps même de JESUS-CHRIST.

Je

Je n'examine pas preſentement quelle eſt la nature de cette apparence ; ſi ce ſont des accidens qui ſubſiſtent par miracle, comme des ſubſtances, ou ſi ce n'eſt qu'une ſimple apparence de pain. C'eſt une autre queſtion qui ſe doit traiter ſeparément pour ne pas embaraſſer les choſes. Il me ſuffit preſentement que ces idées ſoient diſtinctes, & que comme je puis me former l'idée du Corps de J. C. ſans me former l'idée de cét objet ſenſible, je puiſſe auſſi concevoir cét objet ſenſible ſans concevoir diſtinctement le Corps de J. C. CH. II.

Cette diverſité d'idées doit produire par neceſſité une diverſité de mots qui y répondent, dont les uns ſignifient cét objet ſenſible, & les autres le Corps de J. C. Ainſi les mots de *Corps de J. C.* de *Sang de J. C.* de *chair de J. C.* ſont deſtinez à ſignifier expreſſément le Corps & le Sang même de J. C. ſans marquer preciſément cét objet ſenſible : & les mots de *pain* & de *vin*, de *Symbole*, de *Sacrement*, de *ſigne*, de *figure*, d'*eſpece*, d'*hoſtie*, d'*oblation*, de *don*, repreſentent directement l'objet ſenſible, ſans marquer directement le Corps de J. C.

Je n'ay pas beſoin de prouver que c'eſt le langage ordinaire des Theologiens les plus perſuadez de la preſence réelle, & qu'il n'y en a aucun qui ne s'en ſerve. M. Claude eſt trop habile pour conteſter une choſe ſi conſtante. Il me ſuffit de remarquer que c'eſt le fondement de cette doctrine ſi commune dans tous ceux qui ont écrit depuis Berenger, ſçavoir que l'on peut conſiderer trois choſes dans ce Sacrement ; l'une qui n'eſt que Sacrement ſans être la choſe du Sacrement, & c'eſt proprement ce que l'on appelle l'objet ſenſible, qui eſt tellement ſigne qu'il n'eſt point ſignifié : l'autre qui eſt Sacrement & choſe ſignifiée ; & c'eſt le Corps de J. C. ſignifié par les eſpeces ſenſibles, & ſignifiant le Corps Myſtique : La troiſiéme, qui eſt choſe ſignifiée ſans eſtre Sacrement, c'eſt à dire, ſans en ſignifier une autre : & c'eſt la ſocieté des juſtes & des membres vivans de J. C. Mais cette derniere n'eſtant que ſignifiée & non contenuë dans l'Euchariſtie ; il ne reſte que deux partie qu'elle contient effectivement, ſçavoir celle qui n'eſt que Sacrement, c'eſt à dire, l'objet ſenſible ; l'autre qui eſt la choſe ſignifiée dans le Sacrement, & c'eſt le corps naturel de J. C. qui nous donne de plus par la diverſité de ſes membres, & par le voile dont il eſt couvert, l'idée de cét autre Corps qui luy a eſté ſi cher, qu'il a donné pour le ſauver, la vie de ſon propre Corps.

Petrus Victor. Sent. part 5. c. 20.
Hugo de S. Victore in ſpecul. c. 7.
Magiſt. ſent. l. 4 diſt. 8.
Lauren. Juſtin. ſer. de Euch.

CH. II. Il n'y a rien encore en tout cela que de tres-constant, & les Ministres ne nieront pas sans doute que l'on ne trouve dans tous les Peres cette même diversité d'idées & de termes; & qu'il ne s'y en voye beaucoup qui signifient literalement le Corps de J. C. sa Chair & son Sang; & d'autres qui marquent l'objet sensible, qu'ils appellent pain, vin, image, antitype, symbole. Car c'est du Sacrement même de l'Eucharistie que Saint Augustin dit dans un Sermon qu'il a fait aux nouveaux baptisez, rapporté par Saint Fulgence & par divers Auteurs; *Que ces choses sont appellées Sacrement parce que l'on y voit une chose, & que l'on y en conçoit une autre. Ista fratres, ideò dicuntur Sacramenta, quia aliud videtur, aliud intelligitur.*

Nous verrons en un autre lieu ce que Saint Augustin entend par cette chose conçûe; mais je n'allegue presentement ce passage que pour montrer que Saint Augustin a consideré dans l'Eucharistie un objet visible different de la chose que l'on n'y voit pas, & qu'on y doit concevoir; & pour conclure que ce langage est tres-conforme à celuy de tous les Theologiens de l'Eglise Catholique, qui ont emprunté ces paroles de Saint Augustin, & qui n'en ont point trouvé de plus propres pour exprimer leur sentiment.

Mais celuy de tous les Peres qui a le plus expressement marqué que l'on doit considerer deux choses dans l'Eucharistie, est Saint Irenée, dont l'autorité est d'autant plus considerable qu'il est un des plus proches du temps des Apôtres, n'y ayant entre luy & Saint Jean que Saint Polycarpe dont il estoit Disciple. Car c'est luy qui nous dit en termes formels, que *l'Eucharistie est composée de deux choses, l'une terrestre & l'autre celeste.* Mais comme ce passage est un grand sujet de contestation, & que M. Claude s'en sert avec tant de confiance, qu'il ne craint pas de dire, *qu'il est si démonstratif* pour son opinion, *qu'il ne peut recevoir aucune réponse solide*; il est bon de le rapporter icy tout entier, & d'examiner ce sens que les Ministres y donnent, pour juger si M. Claude a eu raison d'en parler d'une maniere si decisive.

M. Claude 4. Resp. p 91.

Ce Pere aprés avoir exposé l'heresie des Valentiniens, qui disoient que J. C. n'étoit pas Fils du Createur du Monde, mais d'un autre Dieu, les refute par ces paroles.

Adverſ. Hær. l. 4. c. 34. *Comment pourront-ils croire que le pain sur lequel on aura rendu graces, soit le Corps de leur Seigneur; & que ce soit le Calice de son Sang* (que l'on offre) *s'ils ne reconnoissent pas qu'il soit Fils de*

Createur du monde ; c'eſt à dire, le Verbe de celuy qui fait porter des fruits aux arbres, qui fait couler les fontaines, & qui fait que la terre pouſſe premierement l'herbe, enſuite l'épi, & puis le froment dans l'épi ? Et comment d'autre part peuvent-ils dire que la chair doive eſtre reduite à la corruption, & n'avoir point de part à la vie, elle qui eſt nourrie du Corps & du Sang du Seigneur ? Il faut donc ou qu'ils abandonnent leur erreur, ou qu'ils ceſſent d'offrir le Myſtere dont j'ay parlé. Mais pour nous noſtre doctrine eſt entierement conforme à l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie confirme noſtre doctrine. Car nous offrons à Dieu des choſes qui ſont à luy, publiant par ce Myſtere d'une maniere convenable, l'unité de la chair & de l'eſprit. Car comme aprés que nous avons invoqué Dieu ſur le pain qui eſt une ſubſtance qui vient de la terre, il ceſſe d'eſtre un pain commun, & devient Euchariſtie qui eſt compoſée de deux choſes, l'une celeſte & l'autre terreſtre ; ainſi nos corps en recevant l'Euchariſtie ceſſent d'eſtre corruptibles, puis qu'ils reçoivent l'eſperance de la reſurrection. CH. II.

Aubertin ſe démêle de ce paſſage en y employant tout à la fois ſes deux clefs de vertu & de figure. Ainſi quand S. Irenée dit, *Comment pourront-ils croire que le pain ſur lequel on a rendu graces, ſoit le Corps du Seigneur* ? il veut que cela ſignifie, Comment pourront-ils croire, que le pain ſoit la figure du Corps de leur Seigneur, ou, ſon Corps Sacramental ? Aub. p. 107.

Quand ce Pere ajoûte : *Comment peuvent-ils dire que la chair doive tomber dans la corruption, & n'avoir point de part à la vie, elle qui eſt nourrie du Corps & du Sang du Seigneur* ? il veut que cela ſignifie que nôtre chair eſt nourrie de la figure du Corps & du Sang du Seigneur.

Et quand il eſt dit enfin, que *l'Euchariſtie eſt compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre celeſte*, il veut que cela puiſſe ſignifier qu'elle eſt compoſée de pain & du Corps de J. C. abſent, comme l'explique Pierre Martyr, & pluſieurs autres Miniſtres ; ou plutôt ſelon une autre opinion qu'il juge plus probable, qu'elle eſt compoſée de pain qui eſt la choſe terreſtre, & de *la vertu ſeparée* du Corps de J. C. jointe au pain, qu'il veut que Saint Irenée ait deſignée par le mot general de choſe celeſte. p. 308. p. 309.

Mais comme cette explication n'eſt fondée que ſur ces ſuppoſitions, que le mot de *Corps de J. C.* ſignifie dans les Peres *la figure de ce Corps*, & qu'il y a dans l'Euchariſtie une

CH. II. certaine vertu separée du Corps de J. C. nous l'avons déja ruinée en refutant ces deux chimeres.

Et quand même nous n'aurions sur cela d'autres lumieres que celle que nous trouvons dans ce passage, & dans quelque autre de ce Pere, il y en a plus qu'il n'en faut pour faire voir l'absurdité de ce sens, & de tout ce qu'Aubertin allegue pour le soutenir.

Il pretend que le mot de *Corps de J. C.* en cét endroit signifie *un corps typique, un Corps Sacramental*, c'est à dire, une figure du Corps de J. C. Mais S. Irenée expliquant luy même en un autre endroit de quelle maniere le pain Eucharistique est le Corps de J. C. il nous assure que c'est *son propre Corps. JESUS-CHRIST*, dit-il, *assure positivement que le pain, qui est une creature, est son propre Corps.* l. 5. c. 2.

Je sçay bien qu'Aubertin pour éluder ce passage, rapporte quantité d'exemples où le mot de *propre*, ἴδιος, est joint à des termes metaphoriques, comme lors que Clement d'Alexandrie dit, que *J. C. a eu l'Eglise pour sa propre Epouse*; & Saint Gregoire de Nysse, qu'il *a formé nôtre corps de sa propre main.* Mais nous avons déja découvert l'illusion & le sophisme de cette réponse, qui consiste en ce qu'il confond mal à propos les propositions metaphoriques avec les propositions figuratives. Car il est bien vray que le terme de *propre* peut estre joint à des mots vrayement metaphoriques; c'est à dire, où l'attribut se prend pour quelque qualité de la chose figurée; qu'ainsi l'on a bien pû dire que Dieu a formé le corps de l'homme de sa propre main; c'est à dire, par sa propre puissance: mais il est certain aussi qu'Aubertin n'a pû alleguer d'exemple où ce terme soit employé dans des propositions figuratives; c'est à dire, dans celles où le Signe est appellé du nom de la chose signifiée; & que l'on ne trouve nulle part que la pierre du desert, le Sacrifice de Melchisedech, l'Agneau Pascal, ayent esté appellez *le propre Corps de J. C.* pour marquer qu'ils le signifioient. Ainsi cét usage qu'il veut que Saint Irenée ait fait du mot de *propre* en cét endroit, est également contraire au bon sens, & à l'usage de tous les autres hommes; & c'est-là un des caracteres des solutions d'Aubertin.

Les mots de *confesser* & *d'assurer positivement* διαβεβαιώσαλο dõt se sert Saint Irenée en disant, *que J. C. a confessé que le Calice*

qui eſt une creature, eſt ſon propre Sang; & *qu'il a aſſuré poſitivement que le pain, qui eſt une creature, eſt ſon propre Corps*, font voir encore manifeſtement que le mot *de Corps de J. C.* ne peut eſtre pris pour une ſimple figure de ce corps. Car comme l'on l'a déja remarqué, ces termes donnent l'idée d'une choſe difficile à croire, que l'on veut perſuader, en l'aſſeurant fortement; au lieu que l'eſprit ne conçoit rien que de tres-facile à comprendre, quand il n'a qu'à ſe repreſenter qu'un être corporel eſt devenu la figure d'une autre choſe: Comme l'eſprit ne ſe force point pour le croire, il ne fait point auſſi d'effort pour le perſuader aux autres; & par conſequent pour n'imprimer que cette idée, ce Saint n'auroit jamais eu recours à ces termes: *Que J. C.* a confeſſé *que le Calice eſtoit la figure de ſon propre Sang*: *Qu'il a* poſitivement aſſuré *que le pain eſtoit la figure de ſon propre Corps.* Il faut n'avoir gueres de juſteſſe d'eſprit pour n'eſtre par choqué d'une expreſſion ſi bizarre. CH. II.

Le Cardinal du Perron remarque judicieuſement ſur ce paſſage que Saint Irenée dit que *J. C. a aſſuré que le pain eſtoit* ſon Corps, de même qu'il dit trois lignes aprés, *qu'il a aſſuré qu'il eſtoit homme.* Ce qui marque qu'il propoſe ces deux veritez, comme eſtant également des objets de foy, & comme les voulant faire également recevoir par l'autorité de J. C. & qu'ainſi il n'y a point d'apparence de vouloir faire de la premiere une propoſition figurative, puis que ce ſeroit donner lieu d'en faire autant de la ſeconde, & de faire paſſer l'Humanité de J. C. pour une Humanité phantaſtique, comme faiſoient les Marcioniſtes.

Et la replique qu'Aubertin fait ſur ce ſujet eſt entierement vaine. C'eſt, dit-il, *qu'on eſtoit ſuffiſamment averti par la difference qu'il y a entre un pain & le Corps de J. C. d'entendre la premiere en un ſens figuré.* Car c'eſt au contraire, cette difference qui formant une difficulté conſiderable, donne lieu à cette expreſſion de Saint Irenée *que J. C. a aſſuré* qui fait naître l'idée d'une choſe difficile à croire. De ſorte que non ſeulement cette difficulté n'empêche pas de prendre cette propoſition en ce ſens, mais c'eſt au contraire ce qui y oblige. Auſſi cette difference entre le pain & le Corps de J. C. eſt ſi peu une raiſon de ne pas entendre en ce lieu le vray Corps de J. C. par le mot de *corps*, que c'eſt ce qui y oblige. C'eſt

CH. II. l'obſtacle que la foy a à ſurmonter, & qu'elle ſurmonte, ſelon S. Epiphane, dans tous ceux qui ſont ſauvez; puis que ceux en qui elle ne le ſurmonte pas, ſont exclus du ſalut.

Je ne m'arrêteray pas non plus à refuter icy quelques exemples, dans leſquels Aubertin pretend que les Auteurs ont joint ces termes de *confeſſer* & *d'aſſurer* à des termes metaphoriques. Car on a fait voir ailleurs, qu'il confond toûjours les expreſſions figuratives avec les metaphoriques, & que la même raiſon qui fait que ces termes peuvent avoir lieu dans les expreſſions metaphoriques, qui eſt que la choſe exprimée par metaphore, peut eſtre grande & difficile à croire, fait qu'ils ne peuvent avoir lieu dans les propoſitions figuratives, parce qu'il n'eſt jamais difficile à croire qu'un être corporel ſoit deſtiné à eſtre le ſigne de quelque choſe excellente; que l'eſprit n'y a aucune repugnance, & qu'ainſi il eſt ridicule de faire effort pour la ſurmonter par une affirmation qui marque que l'on craint de n'eſtre pas crû.

Aub. p. 311. J'ajoûteray ſeulement qu'Aubertin, outre ces exemples d'expreſſions metaphoriques qu'il compare mal à propos avec celle de S. Irenée, en allegue encore une de S. Auguſtin, qui paroiſſant plus vraiſemblable que les autres, eſt en effet la „ moins juſte de toutes. C'eſt, dit-il, que S. Auguſtin ſe ſert Cont. Adim. p. 612. „ de cette même expreſſion dans le livre contre Adimante. „ *Le Seigneur*, dit-il, *n'a pas fait difficulté de dire, cecy eſt mon* „ *Corps, en donnant le ſigne de ſon Corps.* Or que veulent dire „ ces paroles, *n'a pas fait difficulté*, ſinon *a confirmé, a aſſuré* „ *poſitivement?*

Nous traitterons ailleurs expreſſement de ce paſſage, & nous ferons voir qu'il ne ſignifie autre choſe, ſinon que JESUS-CHRIST, donnant à ſes diſciples un Sacrement de ſon Corps, dans lequel le Corps eſtoit réellement contenu, n'a pas fait difficulté de donner le nom de Corps à ce Sacrement, qui le ſignifioit & le contenoit; comme l'Ecriture ne fait pas difficulté de donner le nom d'ame au ſang qui la contient & la ſignifie. Mais il ſuffit preſentement de découvrir l'abus qu'Aubertin en fait en ce lieu icy, parce qu'il eſt aſſez ſubtil.

Il conſiſte en ce qu'il n'a pas remarqué qu'il y a de deux ſortes de difficultez; l'une qui ne regarde que l'expreſſion, l'autre qui regarde les choſes mêmes. Car quelquefois les choſes ſont en elles-mêmes difficiles à croire; & quelque-

fois les choſes eſtant d'elles-mêmes communes & faciles à concevoir, l'expreſſion qui les repreſente ne laiſſe pas d'être extraordinaire; de ſorte que ces mots qui affirment plus fortement que d'autres, ſont quelquefois deſtinez pour faire croire la choſe même qui eſt regardée comme difficile, & quelquefois pour autoriſer l'expreſſion qui a quelque choſe d'extraordinaire. CH. II.

S. Irenée ſe ſert de ces mots de *confeſſer* & *d'aſſurer poſitivement* διαβεβαιώσαλο en la premiere maniere. Car quand il dit, *que J. C. a aſſuré poſitivement que le pain eſtoit ſon Corps*, c'eſt la choſe même qu'il veut faire croire, & non l'expreſſion qu'il veut autoriſer.

Mais S. Auguſtin ne s'en ſert qu'en la 2. maniere, c'eſt à dire, pour montrer que c'eſtoit une expreſſion autoriſée par l'Ecriture de donner aux ſignes le nom des choſes ſignifiées. Car c'eſt pour prouver cela qu'il allegue cette expreſſion : *Cecy eſt mon Corps* : & il veut dire ſeulement que J. C. n'a pas fait difficulté de ſe ſervir d'une expreſſion, où le nom de la choſe ſignifiée eſt donné au ſigne qui la ſignifie & la contient.

Ainſi il n'y a nul rapport entre le paſſage de S. Auguſtin & celuy de S. Irenée. Il s'agit dans celuy de S. Auguſtin d'une difficulté d'expreſſion, qui eſt oſtée par le mot, *non dubitavit* : il s'agit dans celuy de S. Irenée d'une difficulté de choſe, qui eſt oſtée par le mot de *confeſſer* & de διαβεβαιώσαλο *il a aſſuré poſitivement*, qui nous porte à croire malgré la reſiſtance de nôtre eſprit. Voilà comment on trompe le monde par ces fauſſes reſſemblances d'expreſſions, qui ſont les plus grandes ſources de ſophiſmes & d'illuſion qu'il ſoit poſſible de s'imaginer.

Que M. Claude cependant ne ſe promette pas grand'choſe de l'aveu que je luy fais que S. Auguſtin a reconnu en cet endroit, que le nom de la choſe ſignifiée eſtoit donné au ſigne dans cette propoſition, *Cecy eſt mon Corps* : il verra dans la ſuite, que ce Pere l'a dit, & l'a pû dire ſans s'éloigner en effet du ſens de tous les autres, & ſans donner aucune atteinte à la doctrine de la preſence réelle.

Aubertin fait donc un tres-mauvais uſage de la clef de figure en expliquant les mots de *Corps* & de *Sang de J. C.* de la figure de ce Corps & de ce Sang. Mais la maniere dont il veut que l'on entende ces autres paroles de S. Irenée, p. 305.

CH. II. *Que l'Eucharistie est composée de deux choses, l'une terrestre & l'autre celeste*, est encore plus contraire au bon sens & à la raison.

Il veut premierement soûtenir contre Bellarmin l'explication que Pierre Martyr y avoit donnée, qui est que cette chose celeste marquoit le Corps de J. C. absent, & que S. Irenée avoit voulu dire qu'il falloit considerer deux choses dans l'Eucharistie, le signe, c'est à dire le pain, & la chose signifiée, c'est à dire le Corps de J. C. qui est dans le Ciel. Et comme ce Cardinal se sert sur cela de cette maxime tirée du bon sens, que l'on n'a jamais dit qu'une chose est composée d'une autre chose qui est hors d'elle; Aubertin s'éleve fierement contre luy, & le traite de ridicule. *Il y a*, dit-il, *plus de hardiesse que de verité en ce que ce Cardinal avance, que l'on ne peut dire qu'une chose est composée de parties qui ne sont pas presentes toutes ensemble. Car Clement Alexandrin ne dit-il pas que toute l'Eglise, aussi bien qu'un homme, est composée de plusieurs membres? & S. Chrysostome ne dit-il pas aussi en parlant des Corinthiens: L'Eglise qui est parmi vous est une partie de l'Eglise qui est par tout, & du Corps qui comprend toutes les Eglises.*

Aub. p. 305.

Que cét exemple fait bien voir combien il est dangereux d'opposer à l'autorité de l'Eglise des subtilitez de Logique, puis que ceux qui s'en piquent le plus, & qui ont tant de confiance en leurs raisonnemens qu'ils en font le fondement de leur foy & de leur salut, ne laissent pas de s'éblouir d'une maniere si grossiere! Car qui a-t-il de plus grossier que cette erreur d'Aubertin qui n'a pas sceu distinguer ce que l'on appelle un Tout collectif de ce que l'on nomme dans la Logique un terme ou un Tout connotatif?

Un Tout collectif est un amas de plusieurs choses considerées directement & renfermées dans un même mot, à cause de quelque rapport qu'elles ont ensemble, comme une armée, un peuple, un Parlement, une Eglise. Mais un terme ou un Tout connotatif au contraire n'est qu'une chose unique en elle-même, mais dans laquelle on conçoit quelque rapport à quelqu'autre chose qui n'est signifiée qu'indirectement. Tels sont les mots de *signe*, de *Sacrement*, de *tableau*. Car outre l'être du signe, j'y connois encore un rapport à une autre chose marquée par ces signes, mais marquée obliquement.

Il n'est nullement étrange que le premier genre de *Tout* puisse estre composé de parties separées & absentes les unes des autres

tres, puis que ce Tout n'a point d'unité réelle, & que ce ſont en effet pluſieurs choſes exprimées directement par un même mot. Or il n'eſt pas étrange que pluſieurs choſes ſoient compoſées de ces mêmes pluſieurs choſes qui ſont renfermées ſous un même terme. CH. II.

Mais il n'en eſt pas de même de la ſeconde eſpece de *Tout*. Car comme l'eſprit n'y conçoit directement qu'une choſe; quoy que cette choſe ſe rapporte indirectement à une autre, on ne dit jamais qu'elle eſt compoſée de ces deux choſes. Ainſi perſonne n'a jamais dit qu'un tableau d'Alexandre fût compoſé des choſes preſentes, qui ſont la toile & les couleurs, & d'une choſe abſente qui eſt Alexandre; ny qu'un olivier fuſt compoſé d'arbre & de paix. Perſonne n'a jamais dit auſſi qu'un pere fuſt compoſé de luy & de ſon fils. Et les Miniſtres mêmes ne diſent pas que l'Euchariſtie ſoit compoſée de pain & du peuple, quoy que le pain figure le peuple ſelon les Peres.

Aprés ces éclairciſſemens, la ſurpriſe d'Aubertin eſt toute viſible: Car quand Bellarmin ſoûtient qu'on ne dit pas qu'un Tout ſoit compoſé de parties abſentes & ſeparées, il parle non du Tout collectif, c'eſt à dire, de pluſieurs choſes renfermées ſous un même mot; mais d'un tout connotatif ou relatif. Or l'Euchariſtie ſelon la pretention des Miniſtres mêmes n'eſt pas un Tout collectif comme une armée, un peuple, & un Parlement; C'eſt un Sacrement, c'eſt à dire, une certaine choſe unique, à laquelle on ne peut donner d'autres parties que celles qu'elle enferme réellement. Ainſi pretendre comme fait Pierre Martyr & Aubertin, que quand S. Irenée a dit que l'Euchariſtie eſtoit compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, & l'autre celeſte, il a voulu dire qu'elle eſtoit compoſée de pain & du Corps de J. C. abſent, c'eſt le faire parler d'une maniere auſſi extravagante que ſi l'on diſoit, Le cheval de bronze eſt compoſé de metail & d'un Roy de France, ou que l'agneau paſcal eſtoit compoſé d'animal & de paſſage.

Il n'y a donc pas moyen de ſoûtenir ce premier ſens que les Miniſtres ont donné au mot de *choſe celeſte*, en le prenant pour le Corps de J. C. abſent. Et c'eſt peut-eſtre dans cette vûë qu'Aubertin nous en ſubſtituë un autre; qui eſt, dit-il, que l'on peut entendre par cette choſe celeſte une certaine vertu ſeparée du Corps de J. C. qui eſt jointe au pain Euchariſtique ſelon S. Irenée & les autres Peres.

CH. II. Mais avant que d'avoir droit d'appliquer un mot general, comme celuy de *choſe celeſte*, a cette idée particuliere de *vertu ſeparée*, il faudroit qu'il euſt bien prouvé cette vertu ſeparée, & qu'il euſt fait fait voir que c'eſtoit une choſe ſi notoire, qu'on pouvoit ſuppoſer, que tous les fidéles la connoiſſoient diſtinctement. Or tant s'en faut qu'il l'ait prouvé, que nous avons montré au contraire que c'eſt la plus improbable de toutes les chimeres, & que tous les paſſages dont il pretend la tirer, ou ne prouvent rien du tout, ou prouvent le contraire de ce qu'il pretend. Ainſi comme il ne fonde en ce lieu cette pretenduë vertu que ſur ces mêmes paſſages, il n'y a qu'à renvoyer à l'endroit du ſecond volume où nous les avons refutez.

Voyez 2. v. l. 5. c. 10. & 11.

2. Il faut n'avoir point de diſcernement pour ne pas reconnoître que les mots *res terrena* & *res celeſtis*, qui ſont generaux, ſont relatifs aux mots particuliers qui les precedent. Or comme le mot *res terrena* ſe rapporte manifeſtement au pain, il faut que le mot de *res celeſtis* ſe rapporte au Corps de J. C.

Je ſçay bien que le Cardinal du Perron entend par le mot de *res celeſtis*, l'eſprit de J. C. mais c'eſt en entendant par celuy de *res terrena* le Corps de J. C. & en rapportant ainſi ces deux termes generaux à deux autres termes particuliers, dont S. Irenee ſe ſert auparavant, qui ſont ceux de *chair* & d'*eſprit*, par leſquels il entend encore la chair & l'eſprit de J. C.

Je diray de plus en paſſant que l'explication de ce Cardinal eſt tres-mal refutée par Aubertin, qui ſe contente de dire qu'il s'enſuivroit que S. Irenée n'auroit point reconnu de ſigne dans l'Euchariſtie, puiſqu'il ne compoſoit l'Euchariſtie que du Corps & de l'eſprit de J. C. Car ce Miniſtre devoit ſçavoir que l'on deſigne & que l'on definit ſouvent les choſes par leurs ſeules parties principales & ſubſtantielles, ſans exprimer celles qui ne ſont qu'accidentelles, quoy que l'on n'ait pas deſſein de les nier.

Par exemple, Eſtienne Evêque d'Autun ne pretendoit point du tout nier qu'il n'y euſt un ſigne externe dans l'Euchariſtie lors qu'il dit qu'*il n'y a qu'uneſeule choſe dans le Sacrement, à ſçavoir J. C. Dieu & homme.*

Tr. de Sacr. alt.

Et S. Anſelme avoit auſſi peu cette intention lors qu'il dit: *Il n'y a de preſent ſur la table de l'autel que le Corps du Seigneur, dans lequel la vraye ſubſtance du pain a eſté veritablement changée.*

Tr. de Corp. & Sang. D.

Ce ne fut jamais auſſi le deſſein de Geoffroy de Vendôme, qui

dit, *Que ce que l'on prend ſur l'autel aprés la conſecration, n'eſt rien autre choſe, & ne contient rien autre choſe, que ce que la verité declare par ces paroles: Cecy eſt mon Corps.*

Mais laiſſant à part l'opinion de ce ſçavant Cardinal, qui quoy qu'ingenieuſe, n'eſt pas ſuivie par le commun des Theologiens, parce que concevant ſelon la doctrine de l'Egliſe deux choſes dans l'Euchariſtie, l'une terreſtre, qui eſt l'objet ſenſible; l'autre celeſte, qui eſt le Corps de J. C. ils ne croyent pas avoir beſoin de chercher un autre ſens dans les paroles de S. Irenée, qui exprime ſi naturellement ces deux idées; je dis qu'il eſt clair que le ſens d'Aubertin ne peut aucunement ſubſiſter, puiſqu'il fait tomber S. Irenée dans cette abſurdité d'exprimer une certaine vertu inconnuë par un mot general ſans la deſigner par aucun terme particulier ni dans ce qui précede ni dans ce qui ſuit; de ſorte que ce ſeroit proprement une énigme dont l'explication auroit eſté reſervée au ſieur Aubertin.

On pourroit encore avec juſtice demander à Aubertin & aux autres Miniſtres, des exemples où il ſoit dit, lorſque des choſes ont une certaine force & une certaine vertu, qu'elles ſont compoſées d'une choſe terreſtre & d'une choſe celeſte ou ſpirituelle. Car ils alleguent bien des Peres qui diſent que l'eau du baptême reçoit une vertu par la conſecration, qu'il y a dedans une vertu cachée: mais il n'eſt dit nulle part que l'eau du baptême ſoit compoſée d'eau & de vertu; & encore moins qu'elle ſoit compoſée d'une choſe terreſtre & d'une choſe celeſte; ce qui donne l'idée de deux choſes ſeparées, & dont l'une n'eſt pas accident de l'autre.

Ainſi l'uſage, la raiſon, & l'autorité des Peres détruiſant également ces ſens chimeriques d'Aubertin, il doit demeurer pour conſtant que S. Irenée enſeigne dans ce paſſage la preſence réelle du Corps de J. C. dans l'Euchariſtie.

Il l'enſeigne en diſant que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux choſes, l'une terreſtre & l'autre celeſte, puis que cette choſe celeſte ne peut eſtre que le Corps de J. C. & qu'il ne ſçauroit faire partie de l'Euchariſtie s'il n'y eſt preſent.

Il l'enſeigne en marquant qu'il faut croire que le pain conſacré eſt le Corps de J. C. ce qui ne ſe peut entendre que de ſon propre Corps, comme nous l'avons prouvé.

Et il l'enſeigne encore en tirant de la participation à l'Euchariſtie une preuve de la reſurrection des corps, & de leur incorruptibilité aprés la reſurrection.

CH. II. Car cette penſée de S. Irenée eſt tres-raiſonnable en ſuppoſant qu'il ait crû que l'Euchariſtie contenoit réellement le Corps & le Sang de J. C. & tres-déraiſonnable en ſuppoſant qu'il ne l'ait pas crû. Et en effet comme nous avons dit ailleurs, il n'eſt pas étrange que l'autheur de la vie communique la vie, que le Corps incorruptible de J. C. communique l'incorruptibilité: & le Myſtere étonnant de l'union de ce Corps divin avec nos corps mortels donnant l'idée de quelque fin tres grande & de quelque effet extraordinaire, nous avons grand ſujet de croire que c'eſt par là que nous acquerrons l'immortalité qui nous eſt promiſe. C'eſt pourquoy comme il y a quelque choſe de fort plauſible dans cette preuve, on ne doit pas s'étonner, ni que S. Irenée l'ait repetée pluſieurs fois dans cet Ouvrage, ni qu'il ne ſoit pas le ſeul qui l'ait employée, & que d'autres, comme S. Gregoire de Nyſſe, S. Chryſoſtome & S. Cyrille d'Alexandrie l'ayent empruntée de luy, comme nous l'avons fait voir.

per. 2. l. 6. c. 33. p. 705.

per. 2. l. 5. c. 491. & 16 c. p. 13. ſp. 704.

Mais ſi l'on ſuppoſoit que S. Irenée & ces autres Peres ont eſté dans le ſentiment des Miniſtres, il n'y auroit rien d'égal à l'abſurdité de leur raiſonnement. Nous ſommes nourris, leur fait dire Aubertin, de la figure de J. C. Donc les Valentiniens ont tort de ſoûtenir que nôtre chair ne reſſuſcitera point. Donc il eſt aſſuré que nous reſſuſciterons. Quelle conſequence, quelle liaiſon y a-t-il de cette figure à la reſurrection? Pourquoy ces Peres n'auroient-ils pas dit de même: Nous ſommes oints de la figure du S. Eſprit: Donc nous reſſuſciterons! Pourquoy n'auroient-ils pas dit: Les Juifs ont pris dans la manne la figure de J. C. donc ils reſſuſciteront? Pourquoy de toutes les figures de J. C. & du S. Eſprit dont l'Ecriture eſt pleine, n'auroient-ils conclu la reſurrection que de celle-là? Pourquoy auroient-ils ſuppoſé que cette conſequence qu'ils tirent de la reception de l'Euchariſtie à la reſurrection, eſt ſi claire qu'ils ne ſe mettent jamais en peine de la prouver? C'eſt, dit Aubertin, que ſelon les Peres, l'Euchariſtie eſt le gage de la reſurrection. Mais ſi c'eſtoit là leur principe & le fondement de leur argument; en verité il auroit eſté neceſſaire de le marquer au moins quelquefois, & de ne ſuppoſer pas toûjours qu'il eſtoit aiſé à deviner. Cependant ils ne l'ont fait dans aucuns des lieux où ils concluënt que nous reſſuſciterons de ce que nous participons à la chair de J. C. Eſt-ceque ce principe que l'Euchariſtie eſt le gage de la reſurrec-

tion, eſt une de ces premieres veritez que l'on ſuppoſe eſtre connuës de tout le monde, & qui n'ont pas beſoin d'eſtre exprimées ? Mais de plus, comment S. Irenée euſt-il pû raiſonnablement ſuppoſer que les Valentiniens qui nioient la reſurrection, demeureroient d'accord que l'Euchariſtie en fuſt le gage? CH. II.

Si cette abſurdité eſt incroyable dans un homme tant ſoit peu ſenſé, combien l'eſt-elle plus dans un auſſi grand homme que S. Irenée ? que ſera-ce donc de l'attribuer à tant de Peres tout à la fois ? Et comment les Miniſtres n'ont-ils point de honte de vouloir que tant de grands & de ſaints Docteurs ayent preſque toûjours penſé & ſe ſoient toûjours exprimez d'une maniere extravagante ?

On examinera dans un autre endroit l'objection que les Miniſtres tirent de ce que S. Irenée dit que nous ſommes nourris du Corps de J. C. mais je répondray dés icy à une autre objection que M. Claude propoſe avec une extrême confiance, & qu'il appelle demonſtrative. Et quoyqu'elle ſoit un peu hors de l'ordre que je me ſuis propoſé, je veux bien m'en écarter pour luy témoigner la déference que j'ay pour luy.

Cette prétenduë démonſtration eſt *que ſaint Irenée veut non ſeulement quele pain recevant la conſecration figure nos corps recevant l'incorruption ; mais il veut*, dit-il, *qu'il les figure formellement par la ſubſiſtance de ſon être ſous la qualité de Sacrement, que l'invocation & la conſecration luy donnent.* M. Claude 2. rep. p. q 1.

Ainſi bien loin que le Myſtere en détruiſe la ſubſtance, qu'au contraire il faut par la raiſon du Myſtere qu'elle ne ſoit pas détruite, pour repreſenter la chair qui n'eſt pas détruite par la grace de l'eſprit.

Ce raiſonnement peut eſtre éclairci en le reduiſant en forme. Car ce que M. Claude veut dire que eſt S. Irenée ne ſçauroit prouver par l'exemple du pain Euchariſtique que la chair ne ſera pas détruite qu'en ſuppoſant que ce Pain n'eſt pas détruit. Or il le prouve par cet exemple. Donc il ſuppoſe que le pain demeure.

Mais en le reduiſant à une forme plus claire, on en découvre en même temps tres-clairement la foibleſſe. Car on voit que M. Claude attribuë à S. Irenée une intention qu'il n'eut jamais. Il eſt certain que l'erreur que S. Irenée refute dans l'endroit dont il s'agit, eſt qu'une chair corruptible ſoit incapable de recevoir la vie éternelle & l'immortalité.

CH. II. Il pretend au contraire leur faire voir que la chair n'eſt pas incapable de devenir incorruptible, & il allegue pour cela, non comme une preuve, mais comme un exemple & une comparaiſon, le Pain Euchariſtique, qui eſtant une matiere terreſtre devient le Corps de J. C. Or qui ne voit que plus le changement qui arrivera à ce pain ſera grand, plus il ſera capable de repreſenter l'eſtat d'incorruption où nos corps arriveront aprés la reſurrection? Et qui ne voit au contraire qu'il n'y a aucun rapport du changement de l'état de pain commun à l'état de figure admis par les Miniſtres avec le changement qui arrivera à nôtre chair aprés la reſurrection, puiſque le pain dans cet eſtat de figure demeure toûjours corruptible?

Un changement ſubſtantiel peut bien ſervir d'image d'un changement trés grand, & trés-réel, quoy qu'accidentel, tel que celuy qui arrivera à nos corps; mais un changement figuratif ne le peut eſtre, parce qu'il ne conſiſte qu'en imagination, & qu'il n'eſt pas dans la choſe même.

Et il ne ſert de rien de dire que ſelon le ſens que nous attribuons à ſaint Irenée, le pain ne ſubſiſte pas dans le changement, & qu'ainſi il ne repreſentera pas bien la chair qui ſubſiſte en devenant incorruptible. Car où eſt-ce que M. Claude a trouvé ce principe, que toutes les comparaiſons deuſſent eſtre parfaitement juſtes? & comment ne s'eſt-il pas ſouvenu qu'Aubertin ſe ſert d'un principe contraire pour ſe démêler des paſſages qu'on luy objecte, & qu'il prouve par divers exemples des Peres, qu'il n'eſt pas neceſſaire que les choſes comparées poſſedent en la même maniere la qualité dans laquelle on les compare? Il ſuffit donc qu'il y ait de la reſſemblance dans les deux membres de la comparaiſon. Or il y en a certainement icy, puiſque dans l'un & dans l'autre, une matiere corruptible eſt changée en une choſe incorruptible.

Mais pour ôter à M. Claude tout pretexte de chicaner ſur ce point, je luy vay faire voir cette comparaiſon avec les
Aubert.p.259. mêmes défauts dans des Auteurs qu'Aubertin même avoüe eſtre dans la doctrine des Catholiques.

Le premier eſt Pierre de Damien qui parle de cette ſorte aprés Remy d'Auxerre, ſans le citer, dans le traité qu'il a fait ſur ces paroles, *Dominus vobiſcum*; *Comme ce pain & ce Sang ont*, dit-il, *eſté changez veritablement au Corps du Seigneur*,

de même tous ceux qui le reçoivent dans l'Egliſe deviennent indubitablement un même corps avec J. C. CH. II.

On peut remarquer dans cette comparaiſon tout ce que les Miniſtres remarquent dans celle de S. Irenée. Car comme S. Irenée compare le changement du pain au Corps de J. C. avec le changement du corps des juſtes en un état immortel ; de même Pierre de Damien compare le même changement du pain, avec l'union des fidelles au Corps de J. C. Or comme ce ſeroit trés-mal conclure que de dire : Ce dernier changement qui arrive aux fidelles par l'incorporation au Corps Myſtique de J. C. n'eſt qu'un changement accidentel, & n'empêche pas qu'ils ne ſubſiſtent dans leur propre être : donc ſelon Pierre de Damien le changement du pain au corps de J. C. n'eſt qu'un changement accidentel, & n'empêche pas que le pain ne ſubſiſte dans ſon propre être ; de même c'eſt tres-mal raiſonner à M. Claude de vouloir que le pain ſubſiſte dans ſon être propre ſelon S. Irenée, parce que ce Saint employe le changement qui arrive pour ſervir d'image à un changement qui n'eſt pas ſubſtantiel.

Le ſecond eſt S. Bernard qui compare l'entrée du Sacrement dans nos corps, avec la maniere dont J. C. entre dans nos ames par l'exemple de ſa vie. *Comme l'on voit*, dit-il au ſermon 3. ſur le Pſeaume *Qui habitat*, *que cette forme de pain entre en nous, de même J. C. entre en nous par l'exemple de ſa vie qu'il a menée ſur la terre, pour habiter dans nos cœurs par le moyen de ſa foi.* M. Claude conclura-t-il de là que, ſelon S. Bernard, la forme du pain n'entre pas réellement & ſenſiblement dans nos corps, puiſque J. C. n'entre en nous par la foy que d'une maniere metaphorique & ſpirituelle? Qu'il apprenne donc de ces exemples à eſtre plus reſervé dans l'uſage de ces termes, *de preuves demonſtratives, à laquelle on ne ſçauroit rien répondre de ſolide*, puiſqu'il eſt viſible que ſa pretenduë demonſtration ne meritoit pas ſeulement d'eſtre miſe au rang des plus legeres objections.

CHAPITRE III.

Que c'eſt une ſuite naturelle de la maniere dont les Catholiques conçoivent l'Euchariſtie, d'y conſiderer un ſigne & une figure, & de l'exprimer par des mots qui ne ſignifient preciſément que ſigne & figure, quoy qu'ils repreſentent à l'eſprit toute l'eſſence de l'Euchariſtie.

COMME ce Corps de JESUS-CHRIST ne ſe fait point voir dans l'Euchariſtie ſous ſa forme naturelle, & qu'il y a un objet ſenſible, c'eſt à dire, une apparence de pain qui fait impreſſion ſur nos ſens, nous ne recevons pas ſeulement l'eſpece & l'impreſſion de cet objet, mais il nous conduit de plus par les inſtructions que la Religion nous en donne, à la connoiſſance de quelques autres objets qui ne frappent pas nos ſens.

Il nous marque & nous ſignifie le Corps de JESUS-CHRIST; puiſque la foy nous aſſure qu'il eſt caché ſous ce voile myſterieux, & que nôtre raiſon aidée de cette foy découvre du rapport entre la force que le pain, dont cet objet imprime l'image, a de nourrir & fortifier le corps, & la vertu ſpirituelle que le Corps de JESUS-CHRIST a de fortifier & de nourrir ſpirituellement nos ames, & même de détruire dans nos corps la corruption & la mortalité.

Il nous marque & nous repreſente encore plus vivement l'union des membres vivans de l'Egliſe entr'eux & avec J. C. qui les fait un même corps, comme le pain eſt compoſé de pluſieurs grains.

Or comme ce que l'on appelle un ſigne n'eſt autre choſe qu'un objet, qui imprimant dans les ſens une certaine eſpece, en fait concevoir une autre à l'eſprit, il eſt impoſſible que cet objet preſent & ſenſible, qui frappe nos ſens de l'image d'un pain materiel, & qui fait concevoir à nôtre eſprit le Corps de J. C. naturel & myſtique, ne ſoit pas un ſigne; & les objets qu'il fait concevoir eſtant ſacrez, il eſt impoſſible que ce ne ſoit pas un ſigne d'une choſe ſacrée: ce que les Latins ont appellé *Sacrement*, & les Grecs *Myſtere*.

Or s'il eſt ſigne, il peut eſtre appellé *ſigne*; s'il eſt figure & type, il peut eſtre appellé *figure & type*; s'il eſt image, il peut eſtre

eſtre appellé *image*. S'il eſt Sacrement & Symbole, il peut eſtre appellé *Sacrement* & *Symbole*, puiſque l'on peut donner aux choſes des noms qui expriment ce qu'elles ſont effectivement, quoy qu'ils n'expriment pas tout ce qu'elles ſont. CH. III.

Ainſi non ſeulement les mots de *ſigne*, de *figure*, d'*image*, de *type*, d'*antitype*, de *Sacrement*, de *Myſtere*, de *Symbole*, n'ont aucune contrarieté avec ce que les Catholiques croyent de l'Euchariſtie, mais encore leur creance les y conduit d'elle-même, elle les exige, & ne ſe peut exprimer parfaitement ſans l'uſage de ces termes.

Mais comme dans l'eſprit des Catholiques cet objet ſenſible qui ſert de fondement à tous ces mots, eſt joint avec le Corps même de JESUS-CHRIST, auquel il ſert de voile, & qu'il cache à nos yeux, il arrive auſſi par neceſſité que l'idée de ce ſigne & du Corps de J. C. ſe joignent enſemble dans nôtre eſprit; c'eſt à dire, que l'on regarde le Corps de J. C. comme contenu ſous ce ſigne. Et c'eſt encore une ſuite de l'union de ces deux idées, que l'une excite l'autre, & que comme on connoît cet effet, & qu'on le ſent en ſoy, on le ſuppoſe dans les autres, & lors on ſe contente ſouvent d'en exprimer une, quoy que l'on ait deſſein de faire concevoir toutes les deux.

Car la neceſſité de ſe ſervir de mots pour exprimer ſes penſées eſtant un défaut à l'homme, elle l'incommode effectivement: il voudroit s'en paſſer s'il le pouvoit. Ainſi lorſque par un ſeul mot il peut exciter deux idées, il ſe diſpenſe de le faire par deux expreſſions ſeparées.

Ce ſont ces termes qu'on a appellé dans le premier Tome de la Perpetuité des *termes abregez*; c'eſt à dire, qui ne ſignifiant par eux-mêmes qu'une certaine choſe, ne laiſſent pas d'imprimer une idée plus étenduë. Et s'il eſt clair par la raiſon que les mots de *Sacrement*, de *Symbole*, de *Myſtere*, & les autres ſemblables appliquez à l'Euchariſtie doivent eſtre de ce nombre, il eſt encore plus ſenſible par l'experience de toutes les nations du monde qu'ils en ſont effectivement. Voyez perp. 1. l. 7. c. 7. p. 732. & Rep. gen. l. 2. c. 15.

Qui eſt-ce d'entre les Catholiques qui entendant nommer *le Saint Sacrement*, *le Sacrement de l'Autel*, *les ſacrez Symboles*, *la ſainte Hoſtie*, borne ſa penſée preciſément à un certain objet ſenſible? Qui d'entr'eux ne conçoit le Corps de J. C. réellement preſent dans ce Sacrement, dans ce Symbole, dans cette Hoſtie? Qui d'entre les Grecs entendant parler de participer

CH. III. aux myſteres, ne ſe forme incontinent l'idée au moins confuſe de tout ce qui eſt contenu dans ces myſteres ſelon le ſentiment de ſon Egliſe ? Ce n'eſt pas que ſi l'on demande aux Catholiques ce que ſignifie le mot de Sacrement, ils puiſſent répondre autre choſe que ce que S. Auguſtin répond, que c'eſt le ſigne d'une choſe ſacrée. D'où il s'enſuit que *Sacrement* ne ſignifie preciſément & grammaticalement qu'un ſigne ſacré : mais c'eſt que l'eſprit ne demeure pas aux ſeules idées exprimées, & qu'il paſſe à toutes celles qui y ſont jointes, principalement lorſqu'il s'apperçoit que l'intention de celuy qui parle, eſt de les faire concevoir.

Je ne croy pas que les Miniſtres nous veüillent engager à la preuve d'une verité ſi certaine ; & quand ils le voudroient, il ſeroit bien aiſé de les ſatisfaire. Car ſi ce n'eſt aſſez de l'experience de tous les Catholiques qui ſont preſentement au monde, on leur peut produire une infinité de paſſages tirez des Auteurs qui ont écrit depuis Berenger, où ces termes ſont employez d'une maniere qui fait voir qu'ils ont plus voulu ſignifier par ces termes que ne porte leur ſignification literale Et cela n'a pas lieu dans le ſeul Myſtere de l'Euchariſtie, mais auſſi dans tous les autres, comme on l'a prouvé dans la réponſe generale. P. 516.

Mais ſi c'eſt la nature même qui a introduit ces expreſſions parmi les Catholiques, pourquoy n'auront-elles pas eu lieu parmy les Peres, en ſuppoſant qu'ils ayent conçû le myſtere en la même ſorte que les Catholiques le conçoivent, en ce qui regarde la preſence réelle & la tranſſubſtantiation ?

La raiſon ne ſouffre pas ſans doute qu'on faſſe une difference ſi bizarre entre des perſonnes que l'on ſuppoſe dans un même ſentiment. Et tant s'en faut qu'il y ait moins d'apparence que les Peres s'en ſoient ſervis, qu'il eſt en quelque ſorte plus étonnant de voir cet uſage établi parmy les Catholiques d'apreſent, que de le trouver dans les Peres.

Car depuis qu'il s'eſt élevé des gens aſſez temeraires pour vouloir changer la foy de l'Egliſe ſur ce Myſtere, en reduiſant l'eſſence de ce Sacrement à n'eſtre qu'un ſimple ſigne, le mauvais uſage qu'ils ont fait de ces mots a ſans doute obligé l'Egliſe d'y eſtre plus circonſpecte, & de s'exprimer plus preciſément & plus exactement.

Neanmoins toute cette précaution s'eſt reduite à uſer moins

ordinairement de quel-ques-uns de ces termes, comme de ceux de *figure*, d'*image*, de *ſigne*; & l'Egliſe en même temps n'a pas laiſſé d'en retenir pluſieurs autres qui ont le même ſens, comme ceux de *Sacrement*, de *Sacrement de l'Autel*, d'*eſpece*, de *ſacrez Myſteres*, de *Symbole*, d'*Hoſtie*. CH. III.

Et il eſt arrivé de là, comme on l'a déja remarqué, que ce qui manque à ces termes moins ordinaires n'eſtant pas ſuppléé par l'intelligence commune, ils ſont demeurez dans leur ſignification litterale & imparfaite, & ſont icy devenus ſuſpects; au lieu que l'uſage ſuppléant aux autres, ils impriment dans l'eſprit des Catholiques une idée auſſi pleine que ſi rien ne manquoit à l'expreſſion. Mais la même raiſon fait voir au contraire que ce Myſtere n'ayant pas eſté attaqué du temps des Peres, ils ont pû eſtre plus libres dans l'uſage de ces termes, & qu'ils ont dû eſtre plus accoûtumez à y ſuppléer, & à concevoir outre l'idée qui fait la ſignification preciſe de ces mots, celles auſquelles elles eſtoient jointes par la doctrine de l'Egliſe.

Il y a une imperfection naturelle & neceſſaire dans nos expreſſions & dans nos penſées. Ce défaut des langues fait que nos expreſſions n'égalent pas l'étenduë de nos penſées: & celuy de nôtre eſprit fait que nos penſées n'égalent pas l'étenduë des objets. Nous nous repreſentons quelquefois le même objet, quelque ſimple qu'il ſoit, par diverſes penſées, & nous nous en formons diverſes idées. Et ſouvent la même penſée eſt l'objet de pluſieurs expreſſions, qui ne la marquant que par une partie, la font neanmoins concevoir toute entiere.

C'eſt donc un ſophiſme viſible que de conclure generalement de l'expreſſion à la penſée, & d'une penſée ſeparée, au dogme entier; parce que l'expreſſion peut ne repreſenter pas toute la penſée qu'elle a pour objet, & que ſouvent la penſée n'égale pas l'étenduë du dogme.

Ainſi la raiſon veut que l'on ſupplée à certaines expreſſions par les autres expreſſions qui nous font voir la penſée toute entiere; & à l'imperfection de certaines penſées par l'amas de toutes les penſées qui compoſent le dogme total. Il faut ſouvent joindre pluſieurs expreſſions pour trouver la penſée totale qui répond à une certaine expreſſion: & il faut de même joindre ſouvent pluſieurs penſées pour concevoir le dogme total, dont chaque penſée ne contient qu'une partie.

Cette conſideration ſuffit pour prouver que la voye que les

Ch. III. Miniſtres ſuivent en ce point, en pretendant de terminer par le moyen de ces termes de *figure*, d'*image*. de *Sacrement*, de *type*, d'*antitype*, quel eſt le ſentiment des Peres ſur l'Euchariſtie, eſt une voye d'illuſion & de tromperie. Car comme on peut ſuppléer à ces termes, ou n'y ſuppléer pas, & qu'ainſi ils peuvent imprimer ou l'idée d'un ſimple ſigne, d'un ſimple Sacrement, ou l'idée d'un ſigne, joint à la choſe ſignifiée, l'idée de l'objet ſenſible joint au Corps de J. C. réellement preſent, il n'y a point d'autre moyen de s'en éclaircir, que de s'aſſurer par ailleurs de la doctrine des Peres.

Et comme il eſt certain que ſi l'on avoit prouvé qu'ils n'ont point crû la preſence réelle, on auroit droit de conclure qu'ils ont pris ces termes dans leur ſignification litterale ſans y rien ſuppléer: de même ſi l'on prouve qu'ils ont eſté perſuadez de cette doctrine, on prouve par une conſequence neceſſaire qu'ils ont ſupléé ce qui manquoit à tous ces termes; que la nature les y a portez, & qu'ils ont agy tres-raiſonnablement en concevant par ces termes l'idée entiere de ce Myſtere, telle que leur foy les obligeoit de le concevoir.

Quiconque prouve que les Catholiques croyent la preſence réelle de J. C. ſur les Autels, prouve que par le mot de *Sacrement de l'Autel* ils entendent un Sacrement qui contient réellement J. C. il n'eſt pas beſoin d'en alleguer d'autres preuves: ce n'eſt point par ces mots qu'il faut juger de leur foy; c'eſt par leur foy qu'il faut juger du ſens de ces mots: & la connoiſſance de leur foy jointe à celle de la maniere dont les hommes parlent, donne droit de conclure qu'il doit y avoir dans leur langage des expreſſions de cette ſorte, qui ne marquant le Myſtere que par une partie, le font concevoir toute entier, & que celle-là eſt de ce nombre.

Or ce qu'il n'eſt pas neceſſaire de prouver à l'égard des Catholiques d'aujourd'huy, nous l'avons prouvé à l'égard des Peres morts, en faiſant voir dans la plus grande partie du ſecond Volume qu'ils ont creu la preſence réelle. Cette preuve determine donc par neceſſité les termes dont il s'agit, quand on les trouve dans leurs Ecrits; & puiſqu'ils ont eu la même creance que l'Egliſe Romaine, il faut par neceſſité qu'ils les ayent pris au même ſens qu'elle les prend. Il n'eſt pas beſoin d'autre raiſon pour le prouver; il ſuffit de ſuppoſer qu'ils eſtoient hommes & qu'ils parloient comme des hommes ont coûtume de parler.

CH. III.

A quoy donc a penſé M. Claude quand il a mis au rang de ſes principales preuves contre la preſence réelle la remarque qu'il fait que les Peres nous diſent, que ce ſont des *ſignes*, des *Symboles*, des *images*, des *types*, des *figures*, des *memoriaux*, des *repreſentations*, des *reſſemblances*, des *gages*, de *énigmes*, des *expreſſions*, des *voiles materiels*, des *apparences*, & des *portraits* du Corps & du Sang de J. C ? Et pourquoy a-t-il chargé inutilement les marges de ſon livre de la citation des endroits où ces termes ſe rencontrent ? Ne devoit-il pas avoir vû de luy-même qu'il eſt contre la ſincerité & le bon ſens d'employer en preuves, des termes dont le ſens dépend de la déciſion de la queſtions, & qui ſuivent, pour ainſi dire, le parti victorieux ? S'il avoit prouvé que les Peres n'ont pas crû la preſence réelle, il auroit droit de prendre ces termes dans le ſens des Calviniſtes; mais eſtant bien éloigné de l'avoir fait, & eſtant au contraire dans l'impuiſſance de répondre à la foule des preuves par leſquelles on a juſtifié la foy des ſaints Peres ſur ce point, il eſt viſible que ces termes doivent eſtre conſiderez comme communs, & qu'il n'en ſçauroit tirer aucun avantage.

M. Claud. rep. p. 60.

Je l'avertis de plus, qu'outre l'inſuffiſance & l'illuſion de cette preuve, il y a encore une eſpece de fauſſeté & d'injuſtice dans la maniere dont il traduit quelques-uns de ces mots. Car comme il y en a que l'hereſie des Sacramentaires a rendu odieux & auſquels les Catholiques ne ſont plus accoutumez de ſuppléer, quoyqu'ils ſuppléent à d'autres de même ſens; c'eſt une eſpece d'infidelité de rendre un mot qui n'eſtoit point odieux du tems des Peres, & qui excitoit l'idée entiere de tout ce qui eſt contenu dans ce Myſteres, par un mot qui n'ayant que le même ſens, ſelon le ſon, n'eſt plus le même ſelon le ſens, parce qu'eſtant devenu odieux, il n'imprime plus qu'une partie de l'idée qu'il imprimoit autrefois.

CHAPITRE IV.

Qu'il paroit par les Peres mêmes que par les termes de figure, *d'*image, *de* type, *de* Sacrement, *de* Myſtere, *ils ont entendu des images, des types, &c. joints aux choſes, & contenant les choſes mêmes.*

Reflexion ſur la 4. Catecheſe de S. Cyrille de Jeruſalem.

J'EN pourrois demeurer là, & obliger M. Claude, s'il vouloit ſuivre la raiſon, de retrancher de ſon livre tous les paſſages qu'il a crû luy eſtre avantageux, parce qu'ils contenoient ces ſortes de termes. Mais je veux paſſer plus avant, & luy montrer poſitivement, que non ſeulement ces termes n'exclüent point dans les Peres la preſence réelle & effective du Corps de J. C. dans les ſymboles, mais que même ils la renferment comme les mots de *Sacrement & d'hoſtie* dans la bouche des Catholiques.

Pour s'en éclaircir de bonne foy il faut agir de la même ſorte que ſi l'on vouloit découvrir, ſi un homme qui diroit qu'il a participé pluſieurs fois au ſaint Sacrement ſeroit Calviniſte ou Catholique. Car s'il eſt Calviniſte il ne doit rien dire ni devant ni aprés qui enferme la doctrine de la preſence réelle. Celuy qui ne la croit point ne l'explique point : il ne dit rien dont on la concluë neceſſairement : il dit toûjours quelque choſe qui fait voir qu'il ne prend ce mot que pour un ſigne. Mais un Catholique qui prendroit ce mot de *ſacrement* pour un ſigne qui renferme & qui contient le Corps de J. C. agiroit tout autrement. Il découvriroit ſa creance en pluſieurs manieres, ce qu'il auroit appellé une fois Sacrement, il l'appelleroit une autre fois Corps de J. C. Sang de J. C. & il donneroit diverſes marques qu'il entendroit parler du Corps veritable de J. C.

Pour ſuivre cette voye, qui eſt ſans doute tres naturelle, imaginons-nous que S. Cyrille de Jeruſalem eſt cet homme de la creance duquel nous ſommes en peine, & qu'il nous a donné lieu d'en douter par un mot dont il ſe ſert dans ſa cinquiéme Catecheſe, où il parle de cette ſorte : *On ne vous*

commande pas, dit-il, *de goûter du pain & du vin, mais* l'antitype *du Corps & du Sang de J. C.* Voilà ce mot qui cauſe le doute, & qui eſt la même choſe que celuy de *type*, d'*image*, de *figure*, de *ſigne*; ainſi en l'expliquant il expliquera tous les autres. CH. IV.

Tous ces mots ſont capables de deux ſens, comme nous avons dit. Ils peuvent ſignifier un pur ſigne, une ſimple figure, une image excluſive de la verité. On y peut auſſi ſuppléer par la doctrine de l'Egliſe, & en ce cas ils imprimeroient non par leur ſignification litterale, mais par l'uſage particulier, qui naiſt de la doctrine receüe dans l'Egliſe où l'on s'en ſert, l'idée d'un Myſtere qui contient & renferme réellement le Corps même de J. C. Il eſt queſtion de ſçavoir en quel ſens ce Pere s'en eſt ſervi. Mais il decide bien toſt cette queſtion, parce qu'il ajoûte immediatement aprés. *Lors que vous en approcherez*, dit-il, *n'ayez pas les mains étenduës, ni les doigts écartez, mais appuyant de vôtre main gauche la main droite, comme celle qui doit recevoir le Roy, recevez le corps de J. C. en diſant, Amen.*

Cet antitype contient donc le Roy, ſelon S. Cyrille. Il contient le Corps de J. C. & il en faut faire une ſolemnelle profeſſion en diſant que cela eſt vray. Ce n'eſt pas là le langage d'un Calviniſte, ni d'un homme qui prendroit cet antitype pour un pur ſigne & une ſimple figure. Jamais Calviniſte n'appela le Sacrement, ſon Roy, jamais il ne fit profeſſion de croire que c'eſt le vray Corps de J. C.

Mais les auditeurs de S. Cyrille n'auroient pas eu beſoin de cet éclairciſſement pour comprendre que cet antitype n'eſtoit pas une pure image : ils en auroient eſté pleinement inſtruits, & éclaircis auparavant, & ils n'auroient pas même eſté ſuſceptibles d'un doute ſi peu raiſonnable. Ce Pere leur avoit fait le jour d'auparavant, qui eſtoit le jeudy de la ſemaine de Paſques, une inſtruction pleine de l'Euchariſtie, qu'il leur avoit promiſe avant Paſques: Et c'eſt de cette inſtruction qu'il faut apprendre ce qu'il croyoit de ce Myſtere, & ce qu'il vouloit que les Neophytes en crûſſent; c'eſt là auſſi que s'il euſt eſté dans les ſentimens des Calviniſtes, il leur euſt expliqué les principes de cette doctrine, que le pain & le vin ont eſté faits par l'inſtitution de J. C la figure de ſon Corps & de ſon Sang: Qu'il faut en mangeant ce pain ſonger à la mort de J. C. & que c'eſt par la meditation de cette mort que l'on mange ſpirituellement

Catechef. 19. illum.

Ch. IV. J. C. Voilà ce qu'il leur auroit dû dire, s'il avoit esté persuadé de cette doctrine, & s'il avoit pris le mot d'*antitype* ou de *figure*, dans la Catechese suivante, pour une figure simple & exclusive de la realité du Corps; mais il leur parle bien un autre langage. *Participons*, dit il, *avec une pleine foy au Corps & au Sang de J. C. Car dans le type du pain le Corps vous est donné, & le Sang dans le type du vin; afin que vous fussiez participans de son Corps & de son Sang, & que vous n'eussiez qu'un même corps & un même Sang avec luy. C'est ainsi que nous devenons porte-Christ, son Corps & son Sang estant distribuez dans nos membres.*

Quel est ce Corps de J. C. qui nous est donné dans le type du pain, selon S. Cyrille? est-ce un Corps en figure & en image? M. Claude auroit honte sans doute d'attribuer à ce Pere une telle absurdité. Car qui auroit il de plus ridicule que de dire que la figure du Corps nous est donnée dans la figure du Corps? C'est donc le Corps veritable. Mais peut-estre ne nous est-il donné que spirituellement! C'est ce que S. Cyrille exclut positivement en marquant que ce Corps & ce Sang qui nous sont donnez dans la figure du pain se distribuent dans nos membres.

Pouvoit-il exprimer plus clairement que cette figure & ce type qu'il reconnoît, contient réellement le Corps même de J. C?

Il faudroit rapporter la Catechese entiere si l'on vouloit marquer tous les lieux qui prouvent que le Corps de J. C que nous recevons en nous selon S. Cyrille, & auquel il applique ces paroles, *Cecy est mon Corps*, n'est point un Corps en figure. *Puisque J. C.* dit il, *nous assure de ce pain que c'est son Corps, qui osera en douter? Puisqu'il confirme, & qu'il dit, C'est mon Sang, qui en doutera, & qui dira que ce n'est pas son Sang?*

Saint Cyrille combat un doute, & il veut empêcher les Neophites d'y tomber. Et nous avons fait voir qu'on ne sçauroit supposer avec la moindre apparence que ce fust un *doute de figure*, c'est à dire, si le pain est la figure du Corps de J.C. & pour reconnoître clairement l'absurdité de ce sens, il n'y a qu'à substituer les explications des Calvinistes aux termes de S. Cyrille. Car voicy ce que les Calvinistes luy feroient dire selon ce sens: Puisque J. C. nous a dit du pain, c'est mon Corps, qui osera douter que ce n'en soit la figure? Puisqu'il a dit, c'est mon Sang, qui en doutera, & qui soûtiendra que ce n'est pas la figure de son Sang? M. Claude peut-il dire de bonne foy qu'il y ait du sens commun dans ce discours, & que S. Cyrille ait pû suppo-

ser

ſer que ſes auditeurs fuſſent capables de tomber dans un doute ſi extravagant. CH. IV.

Qu'on ſubſtituë de même les explications Calviniſtes à ce que ce Pere ajoûte dans la ſuite de cette Catecheſe, & l'on en fera un diſcours plus propre à un inſenſé qu'à un Pere de l'Egliſe. *JESUS-CHRIST*, dit il, eſtant à Cana de Galilée, *a autrefois changé l'eau en vin qui approche aſſez du Sang, & il ne meritera pas d'être cru, lors qu'il change le vin en ſon Sang?* C'eſt à dire, ſelon les Calviniſtes, il a autrefois changé l'eau en vin, & il ne meritera pas d'être cru lors qu'il change le vin dans la figure de ſon Sang. Ce diſcours eſt-il ſupportable? Et les Miniſtres ne devroient-ils pas rougir de rendre les Peres les plus ridicules hommes du monde par des explications ſi déraiſonnables?

Mais que dira-t-on de ce qui ſe trouve à la fin de cette Catecheſe, ſi l'on y applique les idées Calviniſtes? *Sçachez*, dit S. Cyrille, *& tenez pour tres-certain, que ce pain qui vous paroiſt, n'eſt pas du pain, quoy que le goût juge que c'eſt du pain, mais le Corps de J. C. & que ce vin que vous voyez n'eſt pas du vin, quoy que le goût le dicte, mais le Sang de Chriſt.* A-t-on jamais dit d'un portrait du Roy: Sçachez que ce que vous voyez, n'eſt pas du bois, ni de la toile, mais que c'eſt le Roy; ou de l'agneau Paſcal: Sçachez que ce n'eſt pas là un agneau, quoy que vos yeux vous le rapportent, mais un paſſage? Qui pourroit croire que les Peres ayent parlé d'une maniere dont aucun homme ſenſé ne voudroit parler?

Il n'y a donc pas le moindre doute que S. Cyrille n'ait pris le mot d'*antitype* pour une figure qui contient réellement le Corps de J. C. qu'il n'ait crû que le Corps de J. C. nous eſtoit donné réellement dans ce type ou antitype, comme il le dit luy-même Et comme il ne prenoit pas ce terme en un autre ſens que tous les autres Chreſtiens de ſon temps, il doit paſſer pour conſtant, qu'ils entendoient tous par le mot d'*antitype* la même choſe que l'on entend preſentement dans l'Egliſe Romaine par le mot de *S. Sacrement*, & qu'ils croyoient tous comme luy, que dans l'antitype du pain, le Corps de J. C. nous eſtoit réellement donné.

Si l'on veut ſçavoir de même ce que ſignifioit dans les écrits des Peres le terme de *Sacrement du Corps de J. C* & s'ils s'en ſervoient pour marquer un ſimple ſigne ſacré, ou pour exprimer un ſigne qui contient ſon veritable Corps, on n'a qu'à conſulter S. Ambroiſe.

Ch. VI. Il employe cette expreſſion dans le traité qu'il a fait pour les nouveaux baptiſez. *C'eſt*, dit-il, *vrayment le Sacrement de ſa chair.* De Init. c. 9. V E R E *ergo carnis illius Sacramentum eſt.*

Mais n'eſt-ce qu'un Sacrement ſimple & vuide? Ne contient-il point le Corps de J. C? Demandons-le au même S. Ambroiſe. De Init. c. 10. *J. C. eſt dans ce Sacrement parce que ſon Corps y eſt:* In *illo Sacramento Chriſtus eſt, quia Corpus eſt Chriſti.*

Je n'ay pas beſoin de repeter icy tout ce que l'on a dit dans le 2. Volume, pour montrer que S. Ambroiſe enſeigne clairement dans tout ce chapitre la preſence réelle & la tranſſubſtantiation: il me ſuffit d'y renvoyer les lecteurs, & de leur marquer que l'on a prouvé invinciblement que le changement du pain au Corps de J. C. que S. Ambroiſe établit là par l'exemple des plus grands miracles de Dieu, eſt un changement tres-réel & tres-effectif, & non un changement metaphorique & imaginaire: que ce changement n'a pour terme, ni que le pain ſoit figure du Corps de J.C. ce qui ne demande point de changement réel; ni qu'il ſoit rempli d'efficace, ce qui ne peut eſtre ni prouvé par les raiſons que S. Ambroiſe allegue pour juſtifier le changement dont il parle, ni exprimé par les paroles dont il ſe ſert. Voyez perp. 2. l. 6. c. 3. p. 1. 607. &. ſuiv.

Car la raiſon qu'il apporte pour prouver que le pain eſt changé, c'eſt que J.C. a dit, *Cecy eſt mon Corps*, & que les paroles de J. C. ſont efficaces. Or jamais homme raiſonnable ne conclura de ces paroles que J. C. ait voulu donner quelque efficace au pain.

Et les expreſſions qu'il employe ſont que l'Euchariſtie eſt la chair de J. C. le Corps du Createur, & qu'elle l'eſt par oppoſition à la manne qui n'en eſtoit que l'ombre & la figure: Que nous recevons le Corps de J. C quoyque nous voyïons autre choſe. Que ce n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, c'eſt à dire, le Corps de J. C. Que ce Corps que l'on forme eſt le Corps né de la Vierge. Qu'il ne faut pas pretendre que l'ordre de la nature ſoit gardé dans le Corps de J. C. puiſque J. C. eſt né d'une Vierge contre l'ordre de la nature. Que puiſque l'on donne au pain aprés la conſecration, le nom de Corps de J. C. & que l'on avoüe que cela eſt vray, il le faut donc croire, & en eſtre entierement perſuadé. Or jamais perſonne ne s'eſt ſervi & ne ſe ſervira de ces expreſſions pour marquer qu'un eſtre corporel a eſté fait le ſigne du Corps de J. C. & qu'il a receu quelque vertu.

CH. IV.

Mais il n'eſt pas neceſſaire, comme j'ai dit, de prouver icy cela en particulier, puiſqu'on l'a prouvé ſi amplement en ſon lieu. Il ſuffit donc de conclure que bien loin que le terme de *Sacrement* dans S. Ambroiſe excluë la preſencedu Corps de J. C. il eſt clair au contraire qu'il la renferme.

Il ſuffit pareillement de dire que le mot de *type* ſe trouve dans S. Cyrille d'Alexandrie pour juger de ce qu'il ſignifie, & de ce qu'on y ſuppleoit par la creance commune de l'Egliſe de ſon temps. Car c'eſt ce même S. Cyrille qui nous dit en tant de manieres, que nous recevons en nous J. C. afin que nous recevions une nouvelle vie par ſa ſainte Chair & ſon ſaint Sang.

Comm. in Ioan. p. 1104.

C'eſt luy qui nous dit *que l'Eulogie vivifiante*, qui comprend ce type dont il eſt queſtion, *eſt la Chair de J. C. Il nous fait la grace*, dit-il, *de nous faire participans de l'Eulogie vivifiante, c'eſt à dire, de ſa ſainte Chair.*

De ador. l. 12. p. 419.

C'eſt luy qui nous dit *que J. C. ne nous vivifie pas ſeulement comme Dieu par la ſeule participation du ſaint Eſprit, mais en preſentant auſſi à nôtre table la chair qu'il a priſe, afin que nous la mangions ſelon ce qu'il eſt écrit, Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon Sang, vous n'aurez pas la vie en vous.*

Dial. de Incar. p. 707.

C'eſt luy qui nous dit *que J. C. nous donne ſon Corps comme du pain, & ſon Sang comme du vin.* Ce qui ne ſe peut entendre d'un pur type, perſonne n'ayant jamais dit en envoyant ſon portrait à ſon ami, qu'il luy *envoye ſon Corps* comme de la toile, on ne peut dire auſſi raiſonnablement *qu'on donne ſon Corps comme du pain*, s'il y avoit du pain & point de Corps: car ce ſeroit donner le pain comme eſtant le Corps, & non le Corps comme eſtant du pain.

Hom. in Myſt. Cen.

C'eſt luy qui nous dit *que nous mangeons J. C. non que nous conſommions la Divinité, ce qui ne ſe peut penſer ſans impieté, mais nous mangeons la propre chair du Verbe renduë vivifiante, parce qu'elle luy eſt unie*; C'eſt à dire, que nous mangeons la Chair J. C. d'une maniere que l'on ne peut attribuer ſans impieté à la Divinité, parce qu'elle eſt incorporelle, comme il le dit en un autre lieu.

L. 4. adversus Neſtor.

C'eſt de luy que Severe avoit tiré cette même doctrine. *Nous ne mangeons pas le Verbe en ſa propre nature de Verbe: car le moyen que cette action ſe pût exercer ſur un être incorporel, incapable d'être pris, & que les yeux ni les dents ne peuvent atteindre: mais*

Ex catena in Ioan. Antuepiæ editâ an. 1630.

CH. IV. *eſtant uni à la chair d'une union tres-étroite, quoy que la chair ſoit demeurée ce qu'elle eſtoit, & n'ait pas eſté changée en la nature du Verbe, nous mangeons le Verbe en mangeant la Chair vivifiante du Verbe.* Cependant ſi nous ne mangeons que la ſimple figure de cette chair, il ſeroit tout auſſi aiſé de manger le Verbe même dans ſa figure que de manger ſa chair en cette maniere.

Contra Neſt. l. 4. C'eſt ce même S. Cyrille qui nous enſeigne *que le Verbe ne demeure pas ſeulement en nous d'une maniere divine par le S. Eſprit, mais auſſi d'une maniere humaine par ſa ſainte Chair & par ſon precieux Sang.*

Ibib. C'eſt luy qui parlant de l'Eulogie Myſtique, c'eſt à dire du S. Sacrement, dit, *que J. C. s'introduit par ſa Chair en ceux qui le mangent.*

In Ioan. p. 324. C'eſt luy qui nous dit, *que le ſaint Corps de J. C. vivifie ceux en qui il eſt, eſtant mêlé dans nos corps.*

Ibid. 363. C'eſt luy qui nous dit, *que parce que J. C. eſt en nous par ſa propre Chair, il eſt aſſuré que nous reſſuſciterons, eſtant impoſſible & incroïable que la vie ne communique pas la vie à ceux en qui elle eſt.*

l. 10. p. 862. C'eſt luy qui nous dit, *que l'Eulogie Myſtique nous eſt donnée afin que J. C. habite en nous corporellement par la participation & la communion de ſa ſainte Chair.*

Ibid. C'eſt luy qui nous dit, *qu'une nature corruptible comme la nôtre ne peut eſtre autrement vivifiée qu'eſtant corporellement unie au Corps de celuy qui eſt la vie par ſa nature.*

p. 990. C'eſt luy enfin qui nous dit, *que J. C. s'eſt ſervi de l'Eulogie pour benir ceux qui croyent en luy, par ſon Corps unique. Que nous ſommes reduits en unité avec J. C. par cét unique Corps; & que nous luy ſommes unis en recevant dans le nôtre, ce Corps unique & indiviſible.*

Tous ces paſſages & pluſieurs autres du même Pere ont eſté rapportez ailleurs, & l'on a ruiné toutes les défaites dont les Calviniſtes ſe ſervent pour les éluder; de ſorte que nous avons droit de les produire comme abſolument convainquans & deciſifs. Et comme ils font voir manifeſtement que ſelon ce Pere par l'Eulogie ou l'Euchariſtie nous recevons réellement la propre Chair de J. C. ils font voir en même temps qu'il ne l'appelle point type pour exclure la realité de cette Chair, & qu'il n'entend autre choſe par ce mot, que ce que les Catholiques entendent par celuy de Sacrement, qui leur repreſente tout ce que la foy les oblige de croire de ce Myſtere, c'eſt à dire, que c'eſt un

voile exterieur qui couvre à nos yeux le Corps de J. C. preſent réellement & ſubſtantiellement ſur nos Autels & dans nos corps. CH. IV.

Mais il n'eſt beſoin même que du paſſage où S. Cyrille employe le mot de type pour découvrir comme il l'entend C'eſt dans le dernier livre de ſon Commentaire ſur S. Jean, où faiſant comparaiſon de l'apparition de J. C. à ſes Diſciples ; lors qu'il ſe trouva au milieu d'eux, les portes fermées, avec les aſſemblées qui ſe tiennent le Dimanche dans l'Egliſe dont on fermoit auſſi les portes lorſque l'on celebroit les Myſteres, J. C. dit il, *y ſurvient auſſi & y apparoiſt inviſiblement comme Dieu ; & viſiblement dans ſon Corps ; & il nous donne auſſi à toucher ſa ſainte Chair, & nous nous en approchons par une faveur ſinguliere de Dieu en recevant par l'Eulogie myſtique J. C. en nos mains ; afin que conformement à ce qui nous eſt enſeigné par ce myſtere, nous croïions qu'il a reſſuſcité ſon temple, (c'eſt à dire, ſon humanité) Car ce que nôtre Seigneur dit lors qu'il fit par luy-même le type de ſon Myſtere, montre clairement que la communion de l'Eulogie myſtique eſt une confeſſion de la reſurrection de J. C.* l. 12. p. 1104.

Qu'eſt-ce donc que ce type du Myſtere que J. C. fit par luy-même ? C'eſt l'Eulogie myſtique, c'eſt le Sacrement myſterieux. Et qu'eſt-ce que contient ce type ? Il contient J. C. c'eſt pourquoy en le recevant dans nos mains, nous y recevons J. C. en le voyant nous voyons ſon Corps, & J. C. nous y apparoiſt viſiblement dans ſon Corps : il s'y donne à toucher comme aux Apôtres. Et tout cela conſideré ſelon le bon ſens, & joint avec tous ces autres lieux de S. Cyrille, fait voir plus clair que le jour que le mot de *type* & de *figure* ne ſignifie point dans ce lieu une pure figure, mais un ſigne & un Sacrement qui contient réellement la Chair même de J. C.

Quoy que les mots de figure & d'image n'ayant point d'autre ſens que celuy de type, d'antirype & de Sacrement, ſoient ſuffiſamment expliquez par l'éclairciſſement de ces autres termes ; ſi l'on veut ſçavoir neanmoins en quel ſens les Peres les ont appliquez à l'Euchariſtie, & s'ils on pretendu par là en exclure ſon veritable Corps, on n'a qu'à conſulter S. Gaudence Evêque de Breſſe qui employe ces termes de figure & d'image dans ſon ſecond traité ſur l'Exode, & qui y joint encore pluſieurs autres dont les Calviniſtes abuſent de même que de ceux-là. Car il dit que le vin Euchariſtique eſt offert *en figure de la Paſſion* : il appelle expreſſément l'Euchariſtie *imago de la paſſion*,

CH. IV. en disant que nous sommes sanctifiez *per imaginem propriè Passionis.* Il dit qu'elle est le *legs hereditaire du Nouveau Testament, que J. C. nous a laissé la nuit qu'il a esté livré pour estre crucifié*, afin qu'il nous servist de *gage* de sa presence, *Tanquam pignus suæ præsentiæ dereliquit.* Il l'appelle les *Mysteres* de la vie éternelle, *æternæ vitæ mysteria*: les *Mysteres de la Passion de J. C. le Sacrement du Corps du Seigneur.*

Jamais personne, non pas même un Ministre, n'employa tant de ces sortes de termes dans un si petit discours, & jamais personne ne fit mieux voir aussi combien il estoit éloigné de pretendre exclure par ces termes la presence réelle du Corps de J. C. dans cette image & dans cette figure de la Passion, dans ce Mystere, dans ce Sacrement, dans ce gage, dans ce legs testamentaire. Car c'est ce même saint Gaudence qui dans ce même discours en opposant l'estat de grace à celuy de la loy, comme un estat qui contient la verité, à celuy qui ne contenoit que des figures, s'exprime de cette sorte. *En cét estat de verité dans lequel nous sommes, un seul est mort pour tous. Et le même J. C. nous nourrit estant immolé dans chaque Eglise particuliere au mystere du pain & du vin. Il nous vivifie estant crû : il sanctifie estant consacré, ceux qui le consacrent. C'est-là la chair de l'Agneau, c'est son Sang : car c'est le pain descendu du Ciel qui dit :* Le pain que je donneray est ma Chair pour la vie du siecle. *C'est avec raison qu'il a voulu que par l'espece de vin son Sang fust representé : car disant comme il fait dans l'Evangile*, Je suis la vraye vigne, *il nous fait assez voir que tout le vin que l'on offre dans l'Eglise en figure de sa Passion est son Sang..... Luy donc qui est Createur & Seigneur de toute la nature, & qui de la terre produit le pain, fait en suite du pain son propre Corps, parce qu'il le peut & l'a promis. Et comme de l'eau, il fait du vin (* dans l'ordre de la nature) *il fait aussi du vin, son Sang.*

Il rend raison du choix de la matiere du Sacrement.

Nous avons fait voir que ce changement qui se fait selon S. Gaudence, du pain au Corps de J. C. par une action réelle & par un effet de la toute-puissance de Dieu, ne peut sans extravagance estre rapportée à l'institution d'un signe, estant visible que ce n'est pas un discours raisonnable que de dire que celuy qui estant le Createur de la nature produit le pain de la terre, fait en suite du pain la figure de son Corps, & qu'il le fait parce qu'il le peut, & qu'il l'a promis : n'y ayant aucun rapport entre cette action tres-réelle de faire que la terre

produiſe du pain, & cette inſtitution du pain pour ſigne & pour figure du Corps qui ne marque aucune puiſſance. Outre que le mot de *propre Corps* determine clairement tout ce paſſage au Corps veritable de J. C. comme nous l'avons encore montré. Et s'il en pouvoit reſter quelque doute, ce qui ſuit dans la même Homelie eſt capable d'en convaincre les plus opiniâtres, pourveu qu'ils ne veüillent pas renoncer viſiblement au ſens commun. CH. IV. perp. 12. l. 4. c. 10.

Ne prenez pas, dit-il, *ce Sacrement pour une choſe commune & terreſtre: Mais croyez qu'il a eſté fait par le feu du ſaint Eſprit ce qu'on vous dit qu'il eſt. Car ce que vous recevez eſt le Corps de ce Pain celeſte, c'eſt le Sang de cette vigne ſacrée. Car lors qu'il preſente à ſes Diſciples le pain & le vin conſacré, il leur dit, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang. Croyons, je vous prie, celuy que nous avons crû. La verité eſt incapable de menſonge..... Croyons tout ce qui nous a eſté enſeigné, & de la maniere qu'il nous a eſté enſeigné, en nous gardant bien de rompre cét os tres-ſolide*, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang. *Que s'il reſte encore quelques doutes à quelqu'un qui n'ayent pas eſté levez par cette explication, qu'il les conſume par l'ardeur de la foy.* Tract. 2. in Exod.

Il n'y a rien dans ce paſſage que de deciſif pour la foy de la preſence réelle. S. Gaudence inſiſte ſur la verité de ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, & il fait voir par là qu'il les faut prendre à la lettre comme nous l'avons prouvé. Voyez perp. 2. l. 3. c. 9.

Il repreſente le ſens de ces paroles comme difficile, & il s'enſuit de là qu'elles ne ſe prennent ni en un ſens de figure, ni en un ſens d'efficace, comme nous l'avons encore prouvé. Ainſi il determine clairement tous ces mots de *figure* & d'*image*, dont il ſe ſert, & il fait voir qu'ils ſont tres-compatibles avec la creance de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation. Perp. 2. l. 2. c. 1.

Ce n'eſt pas que ces mots enferment d'eux-mêmes cette doctrine, ni qu'ils la ſignifient litteralement & grammaticalement; & c'eſt ce que je ſupplie M. Claude de bien remarquer. Car il eſt tres-vray que figure comme figure, image comme image, n'enferment point la verité; de ſorte que l'on n'a jamais droit de conclure, c'eſt la figure, donc elle contient la verité. Tant s'en faut que cette concluſion ſoit juſte, que lors que l'on ne ſçait rien d'une choſe, ſinon qu'elle eſt figure d'une autre, on a droit de conclure qu'elle ne la renferme pas. C'eſt ainſi que l'on a conclu que tout ce qui eſtoit dans l'ancien

CH. IV. Teſtament eſtant figure, n'eſtoit pas la verité même. Mais ce raiſonnement eſtoit fondé ſur ce qu'il ne paroiſſoit par aucune autre preuve qu'il continſt la verité; & le titre de figure ne la renfermant pas, on avoit droit de prendre ces figures pour des figures excluſives. Ainſi c'eſt tres-bien conclure que de dire; C'eſt la ſtatuë du Pape, donc ce n'eſt pas le Pape même.

Mais comme ces termes n'enferment nullement par eux-mêmes la preſence réelle de la choſe figurée, ils ne l'excluënt auſſi nullement. De ſorte que ſi l'on ſçait par d'autres preuves que ceux qui s'en ſervent la croyent, on a droit de conclure qu'ils l'enferment.

On peut faire les mêmes reflexions ſur les autres termes dont les Miniſtres abuſent. S'il eſt queſtion par exemple du mot de *Symbole*, on peut voir en quel ſens il eſt donné à l'Euchariſtie par S. Chryſoſtome, & juger par là de ſa ſignification. Il s'en ſert dans l'Homelie 83. ſur S. Mathieu, c'eſt à dire, dans un des lieux de toute l'antiquité où la preſence réelle eſt le plus fortement établie. Il reconnoît que les choſes qui ſe paſſent dans le Sacrifice ſont les Symboles de la mort de J. C. Si J. C. dit il, *n'eſt point mort? dequoy nos Myſteres ſont-ils Symboles* τὴν σύμβολα τὰ τελούμενα: Mais c'eſt le même S. Chryſoſtome qui avoit dit auparavant à ſon peuple:

Croyons Dieu en toutes choſes, & ne le contrediſons point, encore que ce qu'il nous dit ſemble contraire à nos penſées & à nos yeux. Et que l'autorité de ſa parole ſoit plus forte ſur nous que nos yeux & nos penſées. Pratiquons cela dans nos Myſteres: ne regardons pas ſeulement les choſes offertes, mais attachons-nous à ſa parole: car ſa parole ne nous peut tromper, au lieu que nos ſens s'abuſent facilement. Puis donc que ſa parole nous dit, Cecy eſt mon Corps, *ſoyons-en perſuadez, croyons-le, voyons le avec les yeux de la foy.*

C'eſt le même qui leur avoit dit: *Combien y en a-t il qui diſent, Je voudrois bien voir ſon viſage, ſa forme, ſes habits. Vous le voyez luy-même, vous le touchez, vous le mangez.*

C'eſt le même qui leur avoit dit: *J. C. ne s'eſt pas contenté de ſe faire homme, d'eſtre foüetté, d'eſtre crucifié pour nous; mais il ſe mêle luy même en nous, & il nous rend ſon propre Corps, non ſeulement par la foy, mais en effet & réellement.*

Enfin c'eſt ce même S. Chryſoſtome qui donne dans tous ſes ouvrages tant de preuves éclatantes de la foy ſur la preſence réelle, que l'on peut dire avec verité qu'il n'y a point d'Au-

teur

teur Catholique des derniers temps où elle ſoit plus fortement exprimée, & par un ſi grand nombre de paſſages, nous avons d'autant plus de droit de le dire, qu'une grande partie de ces paſſages a eſté alleguée dans le ſecond Volume, & miſe à couvert des vaines diſtinctions des Miniſtres. CH. IV.

Ainſi il faudroit eſtre bien déraiſonnable pour ne pas avoüer que le mot de *Symbole* ne peut ſignifier dans les Ouvrages d'un Auteur qui s'explique ſi clairement ſur la preſence réelle, qu'un Symbole joint à la choſe ſignifiée.

Les Peres que nous venons d'alleguer ne ſuffiſent que trop pour nous aſſurer du ſens de ces termes. Car eſtant par leur nature ſuſceptibles de ces differentes determinations que nous avons marquées, & ayant eſté determinez à ſignifier non de pures figures & de purs ſignes, mais des figures & des ſignes de J. C. preſent, par l'uſage de tous les Auteurs qui ont écrit depuis mille ans, on ne ſçauroit pretendre que les Peres les ayent pris en un autre ſens à moins que d'en avoir des preuves demonſtratives. Il eſt ſi naturel qu'un même terme ſignifie toûjours la même idée: Il eſt ſi difficile que des mots changent de ſens par toute la terre: Il eſt ſi peu probable que ceux qui ont eſté les diſciples des Peres ſe ſoient tous trompez dans l'intelligence de leurs termes, qu'il n'en faut pas davantage pour former une demonſtration morale que cela n'eſt point arrivé. Que doit-on donc dire en voyant de plus que les principaux d'entre les Peres les ont pris certainement dans le même ſens? Et qui aura-il de certain au monde ſi cela ne l'eſt?

Quand aucun des autres Peres ne ſe ſeroit expliqué ſur ces termes, un homme tant ſoit peu raiſonnable n'en ſeroit pas le moins du monde ébranlé. Cependant il eſt arrivé par un effet de la Providence qu'ils font connoître aſſez clairement leur ſens dans la pluſpart des lieux où ils en uſent.

Si S. Denis appelle ce qu'il y a d'exterieur dans l'Euchariſtie *des images & des Symboles*, il dit que *par ces venerables Symboles J. C. eſt ſignifié & participé*; de même que Victor d'Antioche dit *que par le Symbole du pain nous ſommes faits tous participans du Corps de J. C. & de ſon Sang par le Symbole du vin.* Or nous avons fait voir que ces termes s'entendent d'une participation réelle, qui ſuppoſe une veritable preſence. De Eccleſ. Hier. c. 4. c. 3. Voyez perp. 2. l. 3. c. 4. p. 260.

Si cet Auteur reconnoît dans l'Euchariſtie des voiles énigmatiques, il reconnoît auſſi qu'ils couvrent une choſe divine, à qui

CH. IV. il adreſſe ces paroles qui ne conviennent qu'à J. C. *O ſaint & divin Sacrifice: oſtez ces voiles d'énigmes & de ſymboles qui vous environnent, & vous montrez clairement à nous en éclairant les yeux de nôſtre eſprit par une lumiere vive & éclatante.*

Si l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques uſe quelquefois des termes de *Myſtere*, d'*antitype du precieux Corps de J. C.* d'*Euchariſtie antitype*, de *ſymbole*; il fait voir clairement ce qu'il entend par ces termes lors qu'il rapporte cette priere celebre de la Liturgie: *Envoyez vôtre ſaint Eſprit ſur ce ſacrifice, afin qu'il faſſe ce pain le Corps de vôtre Chriſt, & ce calice le Sang de vôtre Chriſt.* Car on a montré ailleurs que cette priere contient une preuve convainquante de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation; & qu'on ne ſçauroit dire avec la moindre apparence que l'on y demande à Dieu, ni qu'il rende le pain figure de J. C. ce qui n'a point beſoin de l'operation du S. Eſprit; ni qu'il le rempliſſe d'efficace, ce qui ne s'exprima jamais en ces termes; auſquels neanmoins toutes les nations du monde ſe ſont portées d'un commun conſentement.

l. 5. c. 3. l. 6. c. 29. ibid. c. 23.

l. 8. c. 12.

perp. 2. l. 6. c. 1.

Et lorſque preſcrivant la maniere dont il faut s'approcher de l'Euchariſtie, il dit *que chaque ordre prenne chacun à part le Corps du Seigneur & le precieux Sang, en s'en approchant avec crainte & reverence, comme du Corps du Roy.* Car c'eſt en vain qu'Aubertin pretend éluder ce paſſage par ſon explication chimerique de Corps typique & de Corps ſymbolique; puis qu'outre que cette diſtinction eſt entierement vaine, & qu'elle a déja eſté détruite par une infinité de preuves dans le ſecond Volume; il eſt viſible de plus qu'elle eſt mal appliquée à ce lieu-là. Car on ne dira jamais d'une image de J. C. qu'il s'en faut approcher comme du Corps de J. C & ſi l'on le diſoit, chacun entendroit par là que l'on voudroit faire rendre à cette image le même reſpect qu'on rend à J. C. même. Ce qui ne ſe pourroit dire ſans impieté de l'Euchariſtie, ſi elle ne contenoit réellement J. C.

Enfin il marque clairement ce qu'il entend ſoit en ce qu'il uſe ſouvent des mots de *Corps de J. C.* en diſant *que nous participons au Corps de J. C. que nous le prenons*; de même que les Catholiques aprés s'eſtre ſervis des mots de *Sacrement*, d'*eſpece* & de *ſymbole*, employent ſouvent auſſi ceux de *Corps* & de *Sang de J. C.* par la pente qui vient de leur doctrine, qui les porte à mêler ces ſortes d'expreſſions; ſoit en ce qu'il dit que *ceux qui communioient confirmoient par l'Amen* ces mots de *Corps de J. C.* que

Conſtit. l. 8. c. 13.

CH. IV.

le Preſtre leur diſoit en leur preſentant la communion. Car cette confeſſion jointe à ce que le Preſtre diſoit en donnant l'Euchariſtie, formoit cette propoſition entiere : *C'eſt le vray Corps de J. C.* Et cette propoſition contient un aveu ſolemnel de la doctrine de la preſence réelle, eſtant deſtinée pour étouffer & pour deſavoüer non ces doutes chimeriques, *ſi l'Euchariſtie eſt figure, ou ſi elle a quelque vertu* ; mais le doute naturel que la difficulté du Myſtere produit d'elle-même, à ſçavoir que le pain ſoit efficacement changé au Corps même de J. C.

Voyez perp. 2. l. 4. c. 2. 3. 8. & 9.

Les autres Peres qui ſe ſervent de ces termes en font de même. Euſebe appelle à la verité l'Euchariſtie *le memorial* du Corps & du Sang du Seigneur : mais il témoigne au même endroit que c'eſt un memorial qui contient la verité même, au lieu que les anciens Sacremens ne contenoient que des images toutes pures, σύμβολα καὶ εἰκόνας ὄντα αὐτῶν ἀληθείαν οὐκ ἐχόντα.

l. 1. de prep. Evang. c. 10.

Il l'appelle *ſymbole & image du propre Corps de J. C.* auſſi bien que Procope de Gaze, c'eſt à dire, Sacrement du propre Corps de J. C. Mais l'un & l'autre témoigne au même lieu, que c'eſt dans l'Euchariſtie que s'accomplit cette prophetie celebre de David, *Vous n'avez point voulu de ſacrifice & d'oblation, mais vous m'avez formé un Corps.* C'eſt à dire que l'on offre dans l'Euchariſtie l'unique Corps de J. C. au lieu de tous les ſacrifices de l'ancienne Loy. Et Euſebe enſeigne de plus qu'on l'offre en ſacrifice propitiatoire, en diſant expreſſement dans la vie de Conſtantin, qu'à la dedicace de l'Egliſe de Jeruſalem une partie des Evêques eſtoient occcupez *à rendre Dieu propice par des ſacrifices non ſanglans.*

Demonſt. Evang. l. 8. Procop. cõm. in Geneſ.

De vita Conſ. tan. l. 4. c. 45.

Gelaſe de Cyzique ſe ſert du mot de *ſymboles*, mais il témoigne en même temps que ces ſymboles ſont le Corps veritable de J. C. *Il ne faut pas*, dit-il, *dans cette table divine eſtre baſſement attentifs au pain & au calice qui ſont propoſez : mais en élevant nôtre eſprit il faut contempler par la foy l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez, giſant ſur cette table, & immolé ſans effuſion de ſang : & prenant veritablement ſon precieux Corps & ſon Sang, il faut croire que ce ſont les ſymboles de la reſurrection.* Eſt-ce le Corps de J. C. dans le Ciel qui eſt le ſymbole de la reſurrection ? Ce ſeroit une penſée ſi ridicule, que M Claude n'oſeroit le dire ; outre que ce Corps de J. C. dans le Ciel n'eſt pas pris, & que le mot de λαμβανέιν, dont cet Auteur ſe ſert, ne s'applique pas à un objet de l'eſprit. Eſt-ce une figure de J. C. Mais le mot de *vere*

In diatyp.

Ch. IV.

qui y eſt joint, exclut le ſens de figure, puis qu'il n'eſt employé que pour prévenir un doute, & que jamais perſonne ne douta que le pain pût eſtre la figure de J. C.

Voyez perp. 2. l. 4. c. 4. c. 8.

Je ne croy pas eſtre obligé de refuter icy le ſens qu'Aubertin donne au mot de *verè*, dans le paſſage de Gelaſe, en pretendant que cet Auteur l'a pris pour *devotement & ſincerement.* Car comme il n'a pû authoriſer ce pretendu ſens par aucun paſſage, où le mot de *verè* ſoit employé en ce ſens, & qu'il eſt contraire à l'uſage & à l'impreſſion commune, il ne peut que ſervir d'exemple de la hardieſſe de ce Miniſtre à ſe joüer des paſſages des Peres qui détruiſent ſon erreur.

Tract. de naturâ Dei non curiosè ſcrut.

L'Euchariſtie eſt une figure ſelon S. Ephrem, qui dit que J. C. benit le pain en *figure de ſon Corps & le Calice en figure de ſon Sang.* Mais qu'eſt-ce qu'enferme cette figure, ſelon ce même Saint? Il le declare dans la ſuite de ce traité par ces paroles: *participez au Corps immaculé & au Sang du Seigneur avec une foy tres-pleine, vous tenant aſſuré que vous mangez l'Agneau même tout entier.* Cette foy tres-pleine qu'il exige pour bannir le doute qui peut s'élever ſur ce Myſtere: cette remarque qu'il fait que le Corps de J. C. eſt entier dans l'Euchariſtie, excluënt manifeſtement le ſens de *figure* & de *vertu*, qui ne produiſant point ces ſortes de doutes, ne portent jamais les Peres à ſe ſervir de ces termes pour les prévenir.

perp. 2. l. 4. c. 1. 63.

perp. 1. l. 7. c. 3. p. 487. & 2. l. 5. c. 9. p. 143.

C'eſt le Myſtere du Corps & du Sang, ſelon S. Jerôme. *Le Seigneur*, dit-il, *fit la Paſque du Genre humain dans le Cenacle, & dans un large & ſpacieux Cenacle, purifié de toute ſoüilleure, orné & preparé pour le banquet ſpirituel, où il donna à ſes Diſciples le Myſtere de ſon Corps & de ſon Sang, & nous laiſſa la feſte éternelle de l'Agneau immaculé.* Mais ſi quelqu'un pouvoit douter ſur ces paroles de la foy de ce Pere, il ne faudroit que le renvoyer à ſa lettre à Hebidie, où il pouſſe plus loin cette reflexion ſur le Cenacle. *Ecoutons*, dit-il, *avec docilité ce qui eſt dit, que le pain que le Seigneur rompit & qu'il donna à ſes Diſciples, eſt le Corps de nôtre Sauveur, luy-même leur ayant dit*, Cecy eſt mon Corps. ..... *Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel eſt le Corps du Seigneur, & le vin qu'il donne à ſes Diſciples eſt ſon Sang, le Sang du nouveau Teſtament verſé pour pluſieurs, mépriſons les fables Judaïques, & montons avec le Seigneur dans ce grand Cenacle preparé & nettoyé pour recevoir dans ce lieu élevé le Calice du nouveau Teſtament.*

In cap. 41. Ezech.

Theodoret appelle le pain & le vin aprés la conſecration les ſymboles myſtiques. Mais en recevant ces ſymboles on reçoit le Corps & le Sang de Chriſt, ſelon cet Auteur. *Crois-tu*, dit l'Eraniſte, *recevoir le Corps & le Sang de Chriſt ? Ouy, je le croy*, répond l'Orthodoxe. *On croit*, dit-il encore, *que ces ſymboles ſont ce qu'ils ont eſté faits*, (c'eſt à dire Corps de J. C.) *& on les croit & les adore comme eſtans ce qu'ils ſont crûs.* CH. IV. Dialog. 2.

L'Euchariſtie eſt un Sacrement ſalutaire, ſelon le même Auteur. Mais ce Sacrement ſalutaire eſt l'original & l'archetype des figures de l'ancien Teſtament & le Corps J. C. *L'Apôtre*, dit-il, *les fait reſſouvenir de cette trés-ſainte nuit, dans laquelle le Seigneur mit fin à la Paſque typique, & montra l'original de cette figure : il ouvrit la porte du Sacrementt ſalutaire, & donna ſon precieux Corps & ſon precieux Sang, non ſeulement aux onze Apôtres, mais auſſi à celuy qui le trahiſſoit.* Theodoret. in Epiſt. ad Corinth.

C'eſt le Sacrement du Corps de J. C. ſelon S. Iſidore, qui enſeigne que ce que Moiſe dit *qu'il eſtoit defendu aux étrangers de manger l'Agneau Paſcal, & qu'il devoit eſtre mangé dans une même maiſon, & qu'on ne devoit point porter de ſa chair dehors, s'entend proprement du Sacrement du Corps de J. C.* Mais la ſuite fait bien voir ce qu'il renferme ſous ces mots de *Sacrement du Corps de J. C. Il nous eſt commandé*, dit-il, *de manger ce corps & ce Sang dans une même maiſon, c'eſt à dire, dans la même Egliſe, & de ne le point porter dehors, c'eſt à dire, parmi les Heretiques qui ſe ſont retirez de l'unité de l'Egliſe Catholique.* Il eſt bien viſible que par les mots de *Sacrement du Corps du Seigneur*, il n'entend pas un ſimple Sacrement & une ſimple figure du Corps, puis qu'il ajoûte que ce Corps eſt mangé dans l'Egliſe, & qu'il prend ſans doute le mot de *Corps* au même ſens lors qu'il dit *qu'il eſt mangé*, que dans cette expreſſion, *Sacrement du Corps du Seigneur.* Or quand on parle du *Sacrement du Corps du Seigneur*, le mot de *Corps* eſt pris proprement, & par conſequent ce même mot repeté une ligne aprés doit auſſi eſtre pris pour le veritable Corps du Seigneur, & non pour une figure de ce Corps. *Quod ait de agni illius eſu : Omnis alienigena non manducabit ex eo. In unâ domo comedetis, nec efferetis de carnibus ejus foras : Hoc de corporis Chriſti Sacramento, cujus agnus ille figuram obtinuit, propriè tenetur ſcriptum. Cujus Corpus & Sanguis in una domo ; id eſt in una Eccleſia veſci præcipitur, nec efferri foras in plebibus ſcilicet Hæreticorum.* In Exod. c. 15.

CH. IV. Qui s'étonnera aprés cela que quelques Peres ſe ſoient ſervis en quelques endroits de ces mêmes termes ſans les expliquer ? Les Catholiques prennent-ils la peine de s'expliquer toutes les fois qu'ils appellent l'Euchariſtie, *ſaint Sacrement*, ou *ſymbole*, ou *eſpece*, ou *hoſtie* ? N'eſt-ce pas au contraire un effet neceſſaire que l'uſage rende ces ſortes d'explications inutiles, parce qu'il imprime de luy-même dans l'eſprit les mêmes idées que l'on imprimeroit par une explication ennuyeuſe ?

c. 32. Que M. Claude ne nous diſe donc plus que S. Jerôme dans ſon Commentaire ſur Jeremie, dit que *c'eſt le vin dont on accomplit le de type ſon Sang*. Que S. Auguſtin & Bede aprés luy diſent que J. C. *témoigna une patience admirable quand il admit Judas au banquet où il donna à ſes Diſciples la figure de ſon Corps & de ſon Sang*. Qu'il ne nous diſe plus qu'Euſtathe, S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze ſe ſervent du mot d'*antitype*. Que Gelaſe dit que *l'on celebre dans le Myſtere la reſſemblance du Corps de J. C.* Qu'il ne faſſe point valoir ce que dit S. Macaire, *qu'il n'eſtoit point encore venu dans l'eſprit des Patriarches qu'on deuſt offrir dans l'Egliſe le pain & le vin antitype de la chair & du Sang de I. C.* & qu'il reconnoiſſe que ces ſortes d'objections ſont entierement vaines & inutiles. Car pourquoy ne ſe ſeroient-ils pas ſervis de ces termes ? La nature du Myſtere de l'Euchariſtie, telle que les Catholiques la conçoivent, les y portoit. L'uſage les autoriſoit. Ces termes n'eſtoient point devenus odieux par aucune hereſie qui en euſt abuſé. La foy de l'Egliſe ſur ce Myſtere eſtoit marquée par une infinité d'expreſſions qui determinoient le ſens de celles-là. Il eſtoit donc impoſſible qu'ils ne s'en ſervîſſent, & l'on doit plutoſt admirer comment ils s'en ſont ſervis ſi rarement, qu'il y a peu de ces paſſages qui ne ſoient joints à quelque explication qui fait clairement voir leur ſentiment. Il faudroit avoir cette équité dans les diſputes de ne remplir pas les livres de ces vains argumens, qui marquent un deſſein d'ébloüir les ſimples par ces amas trompeurs de paſſages, où il n'y a ni ſolidité ni apparence dans le fond. Mais ſur tout il faudroit éviter certaines ſuppoſitions captieuſes ou entierement fauſſes, comme celles que fait M. Claude en avançant generalement, *que quoy qu'il ne ſoit pas tout à fait hors d'apparence que des gens qui croyent la tranſſubſtantiation uſent quelquefois de termes de ſigne, d'image & de figure, c'eſt neanmoins rarement lors que la diſpute les y contraint, & que la ſuite du raiſonne-*

In Pſal. 3.

Tract. de 2. nat. contr. Neſt. & Eutich.

Macar. Hom. 27.

ment les y conduit. Car il eſt bien vray qu'il y a quelques-uns de ces termes qui ſont devenus odieux par le mauvais uſage que les Sacramentaires en ont fait : mais il eſt certain que le ſens de ces termes en ſoy eſt ſi neceſſaire à l'explication du Myſtere, qu'au même temps qu'on en évite quelques-uns, par la raiſon que nous venons de marquer, on en conſerve d'autres qui ont le même ſens. CH. IV.

Que l'on demande à tous les Theologiens ce que ſignifie le mot de *Sacrement*, ils répondront tous avec S. Auguſtin qu'il ne ſignifie rien autre choſe qu'un ſigne ſacré, & ſouvent même ils prennent ce terme dans cette ſignification preciſe & grammaticale qui n'enferme rien que d'eſtre ſigne d'une choſe ſacrée. C'eſt ainſi que le Cardinal Pullus parlant des figures anciennes de l'Euchariſtie qui avoient eſté dans la loy écrite, les appelle les *Sacremens du Cors & du Sang du Seigneur. Les Sacremens*, dit il, *du Corps & du Sang du Seigneur ont precedé dans l'ancien peuple, & ont fait le même effet que les nôtres, dans ceux qui croyent, non que la figure ait la force de la choſe même ; mais parce que Dieu, qui peut tout, a voulu donner par l'ombre, ce qu'il nous donne preſentement par la verité.* Pullus. p. 8. c. 1.

Cependant quand ce même terme eſt appliqué à l'Euchariſtie, aucun Catholique ne fait difficulté de s'en ſervir, & n'a beſoin d'y eſtre conduit par la diſpute & par la ſuite du raiſonnement; parce que l'on y joint auſſi-toſt l'idée entiere du Myſtere.

L'Egliſe ne diſpute ni ne raiſonne quand elle chante à l'honneur de ce Myſtere, *Tantum ergo ſacramentum veneremur cernui.*

Hugues de S. Victor ne diſputoit point lors qu'il dit, *que le Preſtre aprés des ſignes de croix éleve avec l'une & l'autre main le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. & le met enſuite ſu l'Autel pour ſignifier l'élevation du Corps de J. C. ſur la Croix.* De ſpecialibus Miſſæ obſervationibus.

Saint Edmond Archevêque de Cantorbie ne diſputoit point lors qu'il appelle tellement l'Euchariſtie un Sacrement dans une inſtruction envoyée aux Moines de Pontigny, qu'il ne la décrit du tout que par ſes effets, ſans faire mention de ce qu'elle enferme, parce qu'il ſuppoſoit que ces Religieux le ſçavoient aſſez. *Le quatriéme Sacrement*, dit-il, *eſt le Sacrement de l'Autel qui confirme & fortifie le penitent, l'aide à éviter le peché, le reconcilie, le ſoûtient. Car dans la derniere Cene que J. C. fit avec ſes Diſciples bien-aimez, il établit ce Sacrement en memoire de ſa Paſſion.* Tom. 3. bibliot.

CH. IV. Que ne diroit point M. Claude, s'il avoit trouvé ce paſſage dans quelque ancien Auteur, & combien feroit-il valoir que dans un diſcours qui a pour but d'inſtruire des Religieux de ce Myſtere, on ne leur en apprenne autre choſe, ſinon que c'eſt un Sacrement, c'eſt à dire un ſigne ſacré qui eſt établi en memoire de la Paſſion, & qu'il a pluſieurs effets ſpirituels? Mais les hommes ne parlent point du tout ſelon ſes fantaiſies. Ils ne s'attachent point ſervilement à la ſignification grammaticale des mots. Ils y joignent les idées qu'ils tirent de la doctrine de l'Egliſe de leur temps; & comme ils ſuppoſent que tous les autres en font de même, ils ſe diſpenſent de la peine de les exprimer.

Enarrat in Math. c. 20. C'eſt ainſi que S. Anſelme ne s'en eſt pas mis en peine, lors qu'il nous dit que J. C. ayant fait la ſolemnité de la Paſque ancienne, paſſa à la nouvelle, qu'il voulut que ſon Egliſe celebrât en memoire de la redemption qu'il leur avoit procurée, & qu'au lieu de la chair & du ſang de l'agneau, il inſtitua le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang.

Bibliot. patr. p. 1189. Il n'y a point non plus d'ancien Theologien qui faſſe difficulté de ſe ſervir du mot d'*oblata* & devant & aprés la conſecration, de dire qu'on la rompt, qu'on la reçoit, qu'elle ſignifie J. C. & cela ſans s'expliquer davantage, ſi ce n'eſt par rencontre. *Oblata*, dit l'Auteur d'un livre intitulé, *GEMMA ANIMÆ*, *non integra ſumitur, ſed in tria dividitur: unum in calicem mittitur, aliud à ſacerdote conſumitur, tertium in pixidem moritur ad viaticum reponitur, quia Corpus Domini eſt triforme. Pars in calicem miſſa, eſt Corpus Domini jam aſſumptum in gloria; pars comeſta, eſt Corpus Chriſti, id eſt Eccleſia.* Qu'eſt-ce que cette oblation qui ſe diviſe & que l'on compare avec le Corps de J. C. & avec l'Egliſe, comme ſignifiant l'un & l'autre? C'eſt le Sacrement exterieur qui cache le Corps de J. C. Cet Auteur le croyoit tres-réellement preſent, comme il paroît par ces paroles, *De même que par la parole du Seigneur le monde a eſté creé de rien, ainſi par la même parole du Seigneur, ces eſpeces de choſes ſont changées veritablement au Corps & au Sang du Seigneur.* Mais c'eſt cette creance même qu'il avoit & qu'il ſçavoit que tous les autres avoient qui l'empêche de s'expliquer plus preciſément.

c. 15.

In Expoſit. Miſſæ. On uſe avec la même liberté du mot d'*hoſtie*. On appelle hoſtie ce que l'on offre même avant la conſecration. *L'hoſtie*, dit S. Bonaventure, *eſt miſe proche du Calice, parce que J. C. eſt immolé pour l'Egliſe.*

CHAP.

CHAPITRE V.

Que la preuve que M. Claude tirée des occaſions où les Peres ſe ſont ſervis des mots d'antitype & d'image, eſt entièrement vaine. Sophiſmes d'Aubertin qui ſont éclaircis par la même remarque.

CE que nous avons dit dans les Chapitres precedens, de la maniere dont l'eſprit ſupplée à l'imperfection de certains termes, en ne demeurant pas dans l'idée preciſe qu'ils excitent, mais en y joignant toutes celles que la foy a de coûtume d'y joindre, fait voir combien il y a peu de ſolidité dans la cinquiéme des preuves que M. Claude propoſe contre la doctrine de l'Egliſe, quoy qu'il la pouſſe avec ſa vehemence ordinaire, & qu'il en paroiſſe fort ſatisfait.

„ J'ajoûteray, dit-il, pour une cinquiéme preuve, qu'il y a „ certaines occaſions fortes où il n'eſt pas concevable, que ſi les „ SS. Peres euſſent eu la croyance de la Tranſſubſtantiation, ils „ n'euſſent dit *realité*, au lieu de dire *figure* & *ſigne* : & neanmoins ils ont dit *figure* & *ſigne*, au lieu de dire *realité*. En voicy „ quelques exemples L'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques nous donne un formulaire d'action de graces pour la „ communion où il nous fait dire : *O nôtre Pere, nous te rendons „ graces pour le Sang precieux de J. C. qui a eſté répandu pour nous, „ & pour ſon precieux Corps dont nous celebrons ces figures, luy-„ même nous ayant commandé d'annoncer ſa mort.* En bonne foy „ eſtoit-ce le lieu de dire *figure*, s'il euſt crû *realité* ? Qui ne „ ſçait que dans l'ardeur de la devotion, l'ame d'un communiant qui croit *la realité*, n'a garde de quitter ſon principal „ objet, la perſonne même & la ſubſtance de ſon Sauveur „ pour s'amuſer à des figures ? Saint Gregoire de Nazianze „ raconte la guériſon miraculeuſe de Gorgonie ſa ſœur, & la „ rapporte au S. Sacrement en ces termes: *Verſant*, dit il, *un „ torrent de pleurs, à l'exemple de celle qui arroſa de ſes larmes les „ pieds de J. C. elle declara qu'elle ne bougeroit de là qu'elle n'euſt „ obtenu la ſanté. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répandit ſur „ tout ſon Corps. Elle les mêla avec les antitypes, ou les figures du „ Corps & du Sang de J. C. autant que ſa main en avoit pû reſer-*

CH. IV. „ *ver. Et incontinent, ô miracle! elle ſe ſentit guerie & ſe retira.*
„ Si S. Gregoire croyoit qu'il y avoit deux choſes au Sacrement,
„ la figure & la realité, n'eſtoit-ce pas la derniere de toutes les
„ impertinences de rapporter ce miracle à la figure, ſans rien
„ dire de la realité? Je ſuis perſuadé que l'auteur n'en uſeroit
„ pas de la ſorte. Il n'auroit garde d'appeller dans cette oc-
„ caſion le S. Sacrement *figure*. Il ne manqueroit pas de rap-
„ porter ce miracle au Corps même, & d'en tirer une preuve
„ de ſa preſence.

„ Cependant vous voyez de quelle maniere ſaint Gregoire
„ en uſe. Je trouve dans les œuvres de ce même Pere une
„ Oraiſon fort éloquente & qui ſatisfait bien à la neceſ-
„ ſité de ſon ſujet. Car il s'agiſſoit de ſauver la ville de Na-
„ zianze que le Prefet de l'Empereur menaçoit de ſaccagement
„ & de ruine. Ce bon Prelat qui en eſtoit Evêque Coadjuteur
„ de Gregoire ſon pere, ſollicite le Prefet à uſer de miſericorde
„ avec une vehemence incomparable. Il le prie. Il le conjure.
„ Il lui met devant les yeux tout ce qu'il y a de touchant dans
„ la Religion: & entre autres choſes, il luy parle du S. Sacre-
„ ment. *Je mets*, dit-il, *devant vos yeux cette table où nous com-*
„ *munions enſemble, & les figures de mon ſalut, que je conſacre de*
„ *cette même bouche, dont je vous offre ma requeſte. Ce Sacrement*,
„ *dis-je, qui nous éleve au Ciel.* Sans mentir ſi le Sacrement eſt
„ le Corps même de J. C. en ſubſtance, on ne vit jamais une
„ expreſſion ni plus lâche ni plus froide, ni qui réponde moins
„ au zele & au deſſein de Gregoire. Quelle apparence y a-t-il
„ qu'il euſt parlé de la ſorte, ſi deſlors on euſt crû ce que l'Egliſe
„ Romaine croit aujourd'huy? Mais plûtoſt n'eût il pas dit:
„ Je mets devant vos yeux cette table où nous communions
„ enſemble, & le Corps même de mon Sauveur que je fais de
„ cette même bouche dont je vous prie? Mais au lieu de cela,
„ il ne luy parle que des *figures* de ſon ſalut.

Aubertin propoſe le même argument & avec la même force en divers endroits, & entr'autres ſur ce même paſſage de ſaint Clement. *Le Cardinal du Perron*, dit-il, *ne prend pas garde qu'il rend par là ridicule le diſcours de cét Auteur; je dis qu'il le rend ridicule. Car ſi ſa penſée avoit eſté que J. C. euſt donné à ſes Diſciples ſon Corps & ſon Sang couverts des accidens du pain & du vin, il n'auroit jamais dit qu'il leur donna les antitypes & les ſymboles de ſon Corps & de ſon Sang: Car ne ſe rendroit-on*

pas ridicule ſi pour ſignifier qu'un époux a donné ſon corps à ſon épouſe, on diſoit qu'il luy a donné ſon habit, figure de ſon corps? Ou ſi pour marquer qu'un Roy auroit donné à quelqu'un une bourſe de cent piſtoles, on diſoit qu'il luy a donné une bourſe figure de cent piſtoles? CH. IV.

Mais toutes ces declamations s'évanoüiſſent d'elles-mêmes quand on a compris le principe que nous avons établi. Elles auroient quelque lieu ſi l'eſprit demeuroit dans la ſignification grammaticale des mots de *Sacrement*, de *figure*, d'*antitype*, d'*image*: mais il n'y demeure pas. La foy qui unit dans l'eſprit des fidelles cette idée de figure avec celle de J. C. réellement preſent, ne leur permet pas de les ſeparer. Car lorſque ces expreſſions excitent l'idée qu'elles marquent preciſément, toutes les autres qui y ſont jointes ſe preſentent en même temps à l'eſprit. On conçoit donc par le mot de S. Sacrement, non un ſimple ſigne, mais tout ce qu'enferme le Myſtere de l'Euchariſtie; c'eſt à dire le Corps de J. C. couvert d'un voile qui le cache.

Ainſi comme l'effet des expreſſions ſe doit juger non par la ſignification preciſe des termes, mais par l'impreſſion qu'elles font ſur l'eſprit; il n'eſt pas eſtrange que des Auteurs Catholiques ſe ſervent indifferemment de celles qui ſont par elles-mêmes défectueuſes, & de celles qui ne le ſont pas, lors que les unes & les autres propoſent à l'eſprit le même objet, qu'elles y font la même impreſſion, & qu'elles ſont par conſequent également capables de toucher le cœur.

C'eſt ce que M. Claude n'auroit pas manqué de reconnoître s'il luy eût plû de faire reflexion ſur le langage dont l'Egliſe Romaine ſe ſert dans les occaſions où elle a plus d'intention d'exciter la devotion & la reverence de ſes enfans pour ce Myſtere. Car il auroit veu qu'elle employe fort ſouvent ces mêmes termes qui n'en ſignifient d'eux-mêmes qu'une partie, & qu'elle les croit auſſi propres que les autres pour nous porter à l'amour & à l'adoration de J. C. comme preſent dans l'Euchariſtie.

Cela paroiſt par l'office qu'elle a compoſé à l'honneur de ce Myſtere. Car dans l'Oraiſon qu'elle repete à toutes les heures de cét Office, elle n'appelle l'Euchariſtie que des noms de *Sacrement merveilleux* & de *Myſtere du Corps & du Sang du Seigneur.*

Elle témoigne une reverence particuliere à ces vers d'une Hymne qu'elle chante en cét Office, *Tantum ergo Sacramentum*

CH. V. *veneremur cernui*, & les choisit d'ordinaire quand on ne la recite pas toute entiere. Cependant si l'on s'arreste à la lettre, l'Eucharistie n'y est appellée que du nom de grand Sacrement, c'est à dire de grand signe. Elle va même plus loin: car parmy les Antiennes, qui sont des Versets qu'elle choisit pour s'y appliquer en particulier, on en trouve plusieurs où l'Eucharistie est marquée par les mots de bled, de froment & de vin. *A fructu frumenti & vini multiplicati fideles, in pace Christi requiescunt. Le pain de J. C. est delicieux*, dit-elle dans un autre, *& il comblera les Roys de delices.*

Les saints Prestres, dit-elle encore, *offrent de l'encens & des pains au Seigneur.*

Il les a nourris de la fleur du froment, & les a rassasiez du miel de la pierre.

Si les declamations de M. Claude estoient justes, elles auroient autant de lieu contre ces endroits de l'Office de l'Eglise, que contre les Peres qu'il accuse. Et il en pourroit conclure de même qu'il n'est point croyable qu'elle les prenne au sens de la presence réelle. Mais comme il est certain neanmoins qu'elle les y prend, il doit apprendre de là qu'il ne juge pas bien de la signification de ces termes, & que pour en trouver le veritable sens, il faut joindre à leur signification grammaticale & litterale, celle qu'ils tirent de la creance de ceux qui s'en servent. De sorte que pour prouver que les Peres ne les ont pas pris au même sens que les Catholiques, il faudroit qu'il eust prouvé qu'ils n'on pas eu la même creance qu'eux.

On doit conclure du même principe, que c'est tres mal juger de la signification des termes dans une matiere particuliere que de s'arrester à la signification generale que ces termes peuvent avoir dans les autres matieres; parce que les opinions que l'esprit a sur un sujet particulier, peuvent changer & determiner cette signification generale.

Ainsi il est certain que quand les Theologiens latins se servent des mots de consacrer & de consecration dans toute autre matiere que celle de l'Eucharistie, & quand les Grecs se servent de ceux d'ἁγιάζειν & d'ἁγιασμὸς ils n'entendent que la destination d'une chose au service & au culte de Dieu, qui les tire de l'usage commun & profane. Mais quand ils appliquent ces termes à l'Eucharistie, ils entendent le changement réel du pain au Corps de J. C.

C'eſt donc un pur ſophiſme d'argumenter de la ſignification generale de ces termes, à la ſignification ſpecifique & particuliere qu'ils ſont dans la matiere de l'Euchariſtie: c'eſt neanmoins un ſophiſme où Aubertin tombe fort ſouvent. *On prouve*, dit-il en un endroit, *invinciblement que le pain n'a pas changé de nature par le mot même de ſanctification dont ſe ſert S. Auguſtin. Car ſantifier quelque choſe, ne ſignifie jamais changer ſa ſubſtance, ny l'aneantir.* CH. V.

Ce qu'il pretend faire voir par pluſieurs paſſages où ce mot eſt employé par les Peres en d'autres matieres ſans qu'ils y conçoivent aucun changement. Il pretend conclure de là qu'il ne ſignifie donc pas un changement de ſubſtance dans la matiere de l'Euchariſtie. Mais cette concluſion eſt fauſſe & ſophiſtique. Car ſi S. Auguſtin a cru autre choſe du Sacrement de l'Euchariſtie, que des autres Sacremens, il a ſans doute pris ce mot en un autre ſens en parlant de ce Sacrement qu'en parlant des autres : comme tous les Catholiques le prennent en un autre ſens quand ils l'appliquent à l'Euchariſtie que quand ils s'en ſervent en d'autres matieres. Tout dépend donc de s'aſſurer du ſentiment de S. Auguſtin. C'eſt ſa doctrine qui doit regler la ſignification de ces termes. Et ſi M. Claude en veut tirer avantage, il faut qu'il ait prouvé auparavant que S. Auguſtin ne croyoit pas la preſence réelle. Autrement il ne fera proprement que ſuppoſer ce qui eſt en queſtion.

On peut voir encore une illuſion toute ſemblable dans la page 699. du livre d'Aubertin, ou de ce que S. Auguſtin appelle l'Euchariſtie, *Sacramentum menſæ ſuæ*, comme il appelle le Baptême *Sacramentum lavacri*, il forme cét argument ſophiſtique: *S. Auguſtin prend le mot de Sacrement lors qu'il parle de l'Euchariſtie, comme il le prend lorſqu'il parle du Baptême.* Or quand il parle du Baptême, il entend par ce terme un ſigne, c'eſt à dire l'eau ſigne du Sang de J. C. donc par le Sacrement de la table, il entend le pain & le vin Sacremens du Corps & du Sang de J. C.

Pour y répondre nettement, il n'y a qu'à luy dire, que ſi S. Auguſtin a eu une autre idée de l'Euchariſtie que du Baptême, il a pris le mot de Sacrement appliqué à l'Euchariſtie d'une autre maniere, qu'en l'appliquant au Baptême, n'y ayant rien de ſi commun que de determiner ainſi la ſignification generale des termes par la matiere à laquelle on les applique. Son raiſonnement ne conclut donc qu'en ſuppoſant que ſaint

Ch. V. Auguſtin n'a pas eu la doctrine Catholique dans l'eſprit, c'eſt à dire qu'Aubertin ne conclut qu'il a raiſon, que pourveu qu'il ait auparavant prouvé qu'il l'ait. Voila dequoy il a remply ce grand Livre, dont les Miniſtres font tant de bruit.

Fin du premier Livre.

LIVRE SECOND.

EXPLICATION PARTICULIERE de quelques paſſages, où l'Euchariſtie eſt appellée Image, Figure, Myſtere, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Que M. Claude place en quelques lieux le mot de Figure, où l'Euchariſtie n'eſt point appellee figure, ou ſi elle eſt appellée de ce nom, c'eſt par des raiſons particulieres, qui ne font rien à cette diſpute. CH. I.

Explication du paſſage de Tertullien du troiſiéme livre contre Marcion.

QUOY que tous ces paſſages où les Peres ſe ſervent des mots de *figure* & de *ſigne*, ſoient fort inutiles à M. Claude, comme nous venons de voir, il eſt bon de remarquer neanmoins qu'outre l'illuſion generale de cette preuve, il en uſe avec une certaine adreſſe qu'on pourroit nommer autrement, & qui donne lieu de juger qu'il ſe ſert de toutes ſortes de moyens pour venir à bout de ce qu'il pretend.

Il auroit mieux fait, par exemple, de ne pas alleguer ce paſſage de Tertullien *ipſum ſum Corpus repræſentat*; ni celuy de S. Jerôme *ipſe quoque veritatem ſui corporis repræſentavit*. Le ſens de ces paſſages eſt trop conteſté pour pouvoir eſtre determiné à l'avantage de la cauſe des Calviniſtes par la ſeule authorité de M. Claude. Et nous avons fait voir de plus qu'on ne le peut

Libr. 1. contra Marc. c. 14.

voyez perp. 2. l. 3. c. 5. p. 280.

CH. I. faire raiſonnablement, & que ces paſſages prouvent au contraire que J. C. rend ſon Corps preſent dans l'Euchariſtie, ſelon l'uſage le plus ordinaire du mot de *repræſentare*, auquel toutes les circonſtances de ces deux paſſages appliquent l'eſprit.

Le paſſage tiré des Offices de ſaint Ambroiſe devoit auſſi
Perp. 2. l. 6. c. 10. p. 674. eſtre omis. Car nous avons fait voir ailleurs que quand ce Pere dit, *que J. C. eſt offert en image*, cela ne veut pas dire qu'il eſt offert dans l'image de ſon Corps, mais en image de la clarté avec laquelle il s'offre luy-même à ſon Pere, & s'offrira dans toute l'éternité; S. Ambroiſe ayant diſtingué trois eſtats avec quelques anciens Auteurs; l'un qu'il appelle d'*ombre* qu'il attribuë à l'état de la loy, & qui n'avoit que des figures toutes pures; l'autre qu'il nomme d'*image*, qui eſtoit meſlé de figure & de verité; l'autre qu'il appelle de *verité*, c'eſt à dire de verité ſans figure. C'eſt en ce ſens qu'il dit que J. C. eſt offert en image, c'eſt à dire qu'il n'y eſt pas offert à découvert comme dans le Ciel.

La pluſpart des paſſages que M. Claude rapporte de S. Denis ſont auſſi tres mal alleguez, comme il eſt facile de le luy faire voir en les parcourant.

Le premier eſt celuy-cy: ἱερουργεῖ τὰ θειότατα, ᾧ ὑπ' ὄψιν ἀγῇ τὰ
Dionyſ. de Eccl. Hier. c. 3. ὑμνημοῦ διὰ τῶν ἱερῶς προκειμένων συμβόλων, *il conſacre les ſacrez myſteres & les reverant par ſes loüanges, il les expoſe à la vüe du peuple par le moyen des Symboles ſacrez qui ſont propoſez.* Car il eſt clair que dans ce paſſage les myſteres divins qui ſont exprimez comme le terme de l'action du Prêtre, ἱερουργεῖται θειότατα ſont quelque choſe d'inviſible qui n'eſt rendu viſible que par les Symboles. Ce qui eſt tres-propre pour donner l'idée du Corps de J. C. rendu preſent par le Prêtre, & rendu viſible par les Symboles.

Le 2. dont M. Claude ne cite que deux paroles, θεῖα σύμβολα, eſt celuy où cet Auteur dit que pluſieurs ne s'arreſtent qu'aux *divins Symboles*. Et ce paſſage marque ſeulement qu'il ne faut pas s'y arreſter, & qu'il faut penetrer les myſteres qui y ſont cachez, & qui ſont produits par l'action du Sacrifice. Qu'il faut aller juſques aux *prototypes*, c'eſt à dire *au Corps & au Sang de J. C.* comme le dit Pachymere; en croyant, dit ce Commentateur de S. Denis, *que les choſes propoſées ont eſté changées au Corps & au Sang de J. C.*

Pour

Pour le 3. qui eſt ce que S. Denis appelle la ſainte Cene que Nôtre Seigneur celebra, ἀρχισυμβόλον, il ne faut que le renvoyer au même Pachymere interprete de S. Denis qui explique ce terme par celuy de ἀρχικοινώνικον, c'eſt à dire, l'origine & la ſource de cette ſainte communication des fidelles, qui eſt marquée dans l'Euchariſtie. Ainſi cela ne fait rien du tout pour prouver que l'Euchariſtie n'eſt le Corps de J. C. qu'en figure. CH. I. M. Claud. 2. rep. p. 59.

M. Claude ſe trompe encore plus viſiblement dans le 4. qui eſt *que l'ablution du Pontife ſe fait devant les ſacrez Symboles.* Car il prend en cet endroit les Symboles non conſacrez, dont parle cet Auteur, pour les Symboles conſacrez; & pour ſe détromper il n'a qu'à lire 3. pages aprés le lieu où il eſt parlé de cette ablution; car il y trouvera la conſecration de ces Symboles.

Il eſt vray que ce qu'il cite aprés cet Auteur, que le Pontife repreſente d'une maniere ſenſible par la découverte & la diviſion des Symboles, J. C. noſtre vie ſpirituelle, s'entend des Symboles conſacrez. Mais le ſens n'a aucun rapport à ce que M. Claude pretend. Car cet Auteur veut dire ſeulement que le Prêtre en découvrant les dons, & les diviſant en pluſieurs parties, repreſente la manifeſtation du Verbe, qui eſt ſorti en quelque ſorte de l'unité ſacrée du ſein de ſon Pere, pour s'engager parmi la multiplicité des creatures. Il s'agit donc non de l'eſſence de ces Symboles, mais de ce que ſignifie l'action du Prêtre qui les découvre & qui les diviſe. « « « «

Le paſſage de S. Maxime Commentateur de cet Ouvrage, que M. Claude allegue enſuite, n'eſt pas plus à propos. Cet Auteur expliquant le mot d'image dont S. Denis s'eſtoit ſervi, dit qu'il *appelle du mot d'image des choſes veritables, ce qui ſe paſſe dans la Liturgie:* par où il entend generalement toutes les ceremonies qui ſe pratiquoient dans le Sacrifice, & non pas ſeulement le pain & le vin, comme M. Claude le ſuppoſe. Il eſt donc vray que cet Auteur reconnoiſt qu'il y a dans cette action ſainte divers Symboles & diverſes images; mais il ne pretend nullement dire par là qu'il n'y ait rien de preſent de ce qui eſt repreſenté par ces Symboles & par ces images. C'eſt à quoy ſe reduit tout ce qu'il enſeigne en divers lieux ſur cette matiere.

M. Claude inſere auſſi entre les paſſages où il pretend que les Peres ont donné à l'Euchariſtie le nom de figure, un lieu de

Tertullien tiré du troiſiéme livre contre Marcion, qui merite d'autant mieux d'eſtre examiné, que quoy qu'il n'ignore pas que M. le Cardinal du Perron, & pluſieurs autres Auteurs Catholiques y donnent un ſens tout different, qui détruit cette pretention, il ne laiſſe pas de le produire quatre fois, en le determinant toûjours au ſens qu'il croit luy eſtre avantageux, ſans prendre la peine de refuter l'explication de ces Auteurs, comme ne meritant pas de l'eſtre.

Mais comme je ne ſuis pas en cela de ſon ſentiment, & que ce procedé de ſe donner gain de cauſe par ſon propre ſuffrage, ne me ſemble pas aſſez équitable, je ne laiſſeray pas de remettre en queſtion ce qu'il ſuppoſe ſi hardiment, & de luy ſoûtenir que le ſens auquel il prend ce paſſage eſt beaucoup moins probable que celuy auquel il eſt pris par le Cardinal du Perron. Je rapporteray donc d'abord le paſſage en latin, parce que le different conſiſte dans la maniere dont il doit eſtre traduit.

Hoc lignum & Hieremias tibi inſinuat, dicturis prædicans Judæis: Venite, mittamus lignum in panem ejus; Utique in Corpus. Sic enim Deus in Evangelio quoque veſtro revelavit, panem Corpus ſuum appellans; ut & hinc jam eum intelligas Corporis ſui figuram pani dediſſe, cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit, ipſo Domino hoc Sacramentum poſtea interpretaturo.

On convient de part & d'autre que le but de Tertullien en cet endroit eſt de refuter les Marcionites qui pretendoient que le Dieu de l'ancien Teſtament eſtoit contraire au Dieu Pere de J. C. Auteur du nouveau, & que c'eſt ce que Tertullien y combat, en faiſant voir un parfait accord entre les deux Teſtamens, & que J. C. avoit ſouvent accompli & éclairci les figures qui ſe rencontroient dans l'ancien, ce qu'il ne pouvoit faire ſans l'approuver. Un des paſſages qu'il employe pour prouver cet accompliſſement & cet éclairciſſement des figures de l'ancien Teſtament par J. C. eſt celuy de Jeremie, *Mittamus lignum in panem ejus*, en pretendant que ce paſſage s'entend des Juifs, qui ont attaché au bois le pain de J. C. c'eſt à dire ſon Corps. Et comme cette explication demandoit que l'on fiſt voir que par le mot de *pain* Jeremie avoit pû entendre le Corps de J. C. il ſe ſert des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie pour le prouver.

Ce dénoüement de l'argument de Tertullien eſt commun à tous les deux ſens. Ainſi en le ſuppoſant, il n'y a pour enten-

dre en quoy le differend conſiſte, qu'à rapporter la maniere dont M. Claude traduit ce paſſage, en y oppoſant enſuite celle dont on croit qu'il le faut traduire. CH. I.

Voicy celle de M. Claude. *Dieu*, dit-il, *a appellé le pain ſon Corps, afin que vous reconnoiſſiez que celuy dont le Prophete avoit anciennement figuré le Corps par le pain, a maintenant donné au pain la figure de ſon Corps.* M. Claude ſ. Rép. p. 62.

Et voicy celle dont je pretends qu'il le faut traduire. *C'eſt ce que Dieu a revelé dans voſtre Evangile même en appellant le pain ſon Corps, afin de faire connoiſtre par là que celuy dont le Prophete avoit repreſenté le Corps par le pain long-temps avant qu'il accomplit cette figure, avoit voulu dés ce temps-là même que le pain ſerviſt à figurer & à ſignifier ſon Corps.*

Il eſt viſible que comme de la premiere maniere de traduire ce paſſage, il s'enſuivroit que Tertullien y auroit appellé le pain Euchariſtique figure du Corps de J. C. ce qui ne ſeroit neanmoins de nulle importance; il s'enſuit de la ſeconde qu'il ne l'a point fait, puiſque ce n'eſt pas au pain de l'Euchariſtie que Tertullien entend que J. C. a donné la figure de ſon Corps, mais au pain dont parle le Prophete Jeremie, c'eſt à dire au pain en general: & que le mot de figure ne ſe rapporte pas au temps de J. C. mais au temps de ce Prophete.

Si l'on conſidere la ſeule lettre de ce paſſage, il faut reconnoiſtre de bonne foy qu'il peut ſouffrir l'un & l'autre ſens. Car c'eſt une objection tout à fait frivole que celle que fait Aubertin contre le ſens du Cardinal du Perron, qu'il y auroit une *tautologie*, c'eſt à dire, une repetition ridicule de penſées à faire dire d'une part à Tertullien que J. C. a donné au pain la figure de ſon Corps dés le temps de Jeremie, *ut hinc jam cum intelligas Corporis ſui figuram pani dediſſe*, & d'ajoûter enſuite que le Prophete avoit figuré ſon Corps par le pain, *cujus retrò corpus in pane Propheta figuravit*; & que Tertullien auroit eſté *ſtupide* s'il avoit parlé de la ſorte, *Certè ſtupidus omninò fuiſſet, ſi ſic eſſet locutus.*

Mais cette ſtupidité n'eſt que de la part d'Aubertin qui n'a pû comprendre que ce ſont deux penſées toutes differentes, de dire que J. C. avoit voulu dés le temps de Jeremie que le pain ſignifiaſt ſon Corps, & de dire que Jeremie avoit effectivement figuré ce Corps par le pain. L'une marque que J. C. avoit reglé & ordonné ce qui s'eſtoit fait dans l'ancien Teſtament;

l'autre que le Prophete avoit executé la volonté de J. C. La premiere repreſente J. C. comme maiſtre, & la ſeconde Jeremie comme miniſtre. Et cette ſubordination de Jeremie à J. C. marque bien mieux l'accord de J. C. avec l'ancien Teſtament, que le ſimple rapport d'une parole de J. C. avec la parole d'un Prophete.

Cette raiſon ne prouve pas ſeulement que le ſens du Cardinal du Perron n'eſt pas détruit par l'objection d'Aubertin; mais elle prouve de plus que c'eſt le veritable ſens du paſſage dont il s'agit; parce qu'il paroiſt clairement par Tertullien même qu'il n'a pas ſeulement voulu prouver que l'expreſſion de J. C. éclairciſſoit celle du Prophete, mais qu'il a voulu de plus marquer que Jeremie avoit parlé par l'ordre de J. C. & que c'eſt J. C. qui avoit voulu qu'il ſe ſerviſt du mot de *pain* pour ſignifier ſon Corps.

Cela paroiſt manifeſtement par un autre lieu de Tertullien, où il rapporte le même paſſage dans le même deſſein, & pour en tirer la même concluſion. C'eſt dans le livre ſuivant, où il parle ainſi.

l. 4. contr. Marc. c. 40. *Mais pourquoy eſt-ce que ce fut du pain que J. C. appella ſon Corps, & non pas une citroüille? Certes, il faloit que Marcion en euſt une au lieu de teſte, de n'avoir pû comprendre que la raiſon de choix de J. C. eſt, que le pain eſtoit une ancienne figure du Corps de J. C. qui dit par la bouche de Jeremie: ils ont conceu de mauvais deſſeins contre moy, diſant: Allons, mettons le* BOIS EN SON PAIN, *c'eſt à dire, attachons la croix à ſon Corps. Et c'eſt pourquoy J. C. qui s'eſt plû à éclaircir les anciennes Propheties, nous a declaré aſſez manifeſtement ce qu'il avoit voulu que le pain ſignifiaſt dés ce temps-là* (c'eſt à dire dés le temps de Jeremie) *en appellant le pain ſon Corps* dans l'inſtitution de ſon Myſtere.

Le rapport ſi precis de ces deux paſſages, & des clauſes qu'ils contiennent, ne permet pas de leur donner un ſens different. Dans l'un & dans l'autre c'eſt J. C. qui revele & qui declare par ces paroles: *Hoc eſt Corpus meum*, le ſens de l'ancienne Prophetie de Jeremie. *Sic enim Deus in Evangelio quoque veſtro revelavit, panem Corpus ſuum appellans*, dit Tertullien dans le premier. *Satis declaravit Corpus ſuum vocans panem*, dit-il dans le ſecond. Nous devons donc croire que c'eſt la même choſe qu'il revele, & qu'il declare dans l'un & dans l'autre. Or qu'eſt-ce qu'il declare dans ce ſecond paſſage ſelon Tertullien?

Il declare qu'il avoit voulu que dés le temps de Jeremie le pain signifiaſt ſon Corps. *Quid tunc voluerit ſignificaſſe panem ſatis declaravit.* On doit donc croire que Tertullien aura fait reveler la même choſe à J. C. dans l'autre paſſage, pourvu que les paroles le puiſſent ſouffrir. Or non ſeulement elles le ſouffrent, mais elles l'expriment clairement. *Ut & hinc jam eum intelligas Corporis ſui figuram pani dediſſe.* AFIN, dit-il, *que l'on entende par là, que dés ce temps-là,* JAM, c'eſt à dire, dés le temps de Jeremie, *il avoit voulu que le pain fuſt figure, ou ſignifiaſt ſon Corps.* CH. I.

La ſeconde objection qu'Aubertin fait contre ce ſens ne vient encore que d'un defaut d'intelligence. Elle eſt fondée ſur le mot de *retrò*, dont Tertullien ſe ſert dans la derniere clauſe, en diſant: *cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit.* Or ce mot, dit Aubertin, ſignifie *longè antè*, dans l'uſage de Tertullien. On avouë que c'eſt en effet le ſens du mot de *retrò*. Mais afin de luy conſerver ce ſens & cet uſage, il n'y a qu'à concevoir que Tertullien compare enſemble deux temps; l'un, celuy du Prophete Jeremie; l'autre, celuy de J. C. & que c'eſt à l'égard du temps de l'avenement de J. C. qu'il dit, que le Prophete avoit figuré par le pain le Corps de J. C. *retrò*, c'eſt à dire, long-temps avant cet avenement.

La conformité de ces deux paſſages jointe à l'évidence qu'il y a que Tertullien a crû important de marquer non ſeulement que J. C. avoit voulu expliquer une figure ancienne; mais qu'il eſtoit l'auteur de cette ancienne figure, & que c'eſtoit par ſon ordre & par ſa volonté que Jeremie avoit parlé de la ſorte, donne un tel avantage au ſens du Cardinal du Perron ſur celuy des Miniſtres, qu'un homme judicieux ne ſçauroit prendre ce paſſage dans un autre ſens. Car quoy que je ne le propoſe que comme plus probable, & que j'avouë qu'il n'y a pas une certitude entiere, que ç'ait eſté la penſée de Tertullien; neanmoins il n'eſt pas ſeulement plus probable, mais il eſt abſolument certain que de deux ſens il faut préferer le plus vray-ſemblable; & par conſequent que c'eſt une injuſtice viſible d'employer quatre fois ce paſſage dans le ſens qui a le moins d'apparence, comme ſi ce ſens eſtoit abſolument certain & inconteſtable.

Mais ſi l'éclairciſſement de ce paſſage eſt utile pour faire connoiſtre le peu d'équité de M. Claude, il n'eſt pas fort neceſſaire pour la cauſe que je ſoûtiens, puiſque quand Tertullien auroit

dit que J. C. en inſtituant l'Euchariſtie avoit donné au pain la figure de ſon Corps, cela ne voudroit dire autre choſe, ſinon qu'il auroit fait du pain le Sacrement de ſon Corps, & que l'on devroit toûjours ſuppoſer que ce terme eſtoit expliqué par la doctrine commune de l'Egliſe de ſon ſiecle, comme celuy de Sacrement l'eſt preſentement.

CHAPITRE II.

Que les Calviniſtes ne ſçauroient rien conclure raiſonnablement du celebre paſſage de Tertullien tiré du 40. Chapitre de ſon 4. livre contre Marcion.

QUOYQUE M. Claude ne rapporte pas au lieu où il entaſſe les paſſages des Peres qui ont appellé l'Euchariſtie figure du Corps de J. C. ce celebre paſſage du 40. Chapitre du livre 4. contre Marcion, dont les autres Miniſtres font leur principal appuy; neanmoins parce qu'il le rapporte en d'autres endroits, & qu'il a beaucoup de conformité avec celuy que nous venons d'éclaircir, j'ay crû qu'il eſtoit plus naturel de les joindre enſemble.

Je le conſidereray en trois manieres. Premierement ſelon le ſens auquel il eſt pris par les Miniſtres, en leur faiſant voir que les conſequences qu'ils en tirent ſont entierement vaines. Secondement ſelon le ſens auquel il eſt expliqué par le Cardinal du Perron, & par divers autres Auteurs Catholiques, où je montreray que s'il n'eſt pas abſolument certain que ce ſoit le ſens de Tertullien, il eſt certain neanmoins que toutes les raiſons dont Aubertin ſe ſert pour le combattre, ſont non ſeulement frivoles, mais ridicules, & qu'ainſi il eſt entierement contre la raiſon de faire tant valoir un paſſage qui reçoit tres-probablement un ſens par où toutes les conſequences des Miniſtres ſont aneanties. Et je montreray en troiſiéme lieu, qu'on peut encore entendre ce paſſage dans un ſens un peu different de celuy du Cardinal du Perron, & qui ne renverſe pas moins les avantages que les Miniſtres en veulent tirer. Mais avant que d'entrer dans cet examen je propoſeray d'abord quelques conſiderations generales, dont on verra l'uſage dans la ſuite.

PREMIERE CONSIDERATION.

Comme l'équité & la raiſon doivent regler toutes les diſputes qui tendent à l'éclairciſſement de la verité, il faut ſur tout éviter les preuves dont on ne ſçauroit rien conclure qu'en ſuppoſant la queſtion même. C'eſt ce qu'on appelle des petitions de principe. Et quoy qu'il n'y ait rien de plus décrié ſous ce nom, il eſt neanmoins tres-facile d'y tomber ſans s'en appercevoir. Car, ſi l'on y prend garde, toutes celles que les Miniſtres tirent des mots de *figure* & de *ſigne* pour en conclure que les Peres n'ont pas crû la preſence réelle, ſont abſolument de ce genre. Et quoy qu'en s'en ſervant ils ne s'imaginent pas ſuppoſer la queſtion, il eſt bien aiſé de les en convaincre. Car toutes les fois qu'un terme eſt tel qu'il peut effectivement recevoir deux ſens differens, & imprimer deux differentes idées, dont l'une établit, & l'autre détruit ce que l'on pretend prouver par ce même terme, il eſt viſible que c'eſt tomber dans ce défaut, que d'en tirer une conſequence préciſe pour ſon ſentiment, en ſuppoſant gratuitement qu'il ſignifie ce qui nous eſt avantageux.

Or nous avons fait voir que les termes de *figure*, de *ſigne*, de *Sacrement*, peuvent effectivement eſtre pris en divers ſens, & imprimer diverſes idées, ſelon qu'on s'arrête à leur ſens grammatical, ou que l'on y en ajoûte d'autres tirées de la doctrine dont on fait profeſſion, & qui eſt reconnuë dans l'Egliſe où l'on eſt: Qu'ils peuvent donner l'idée d'une figure & d'un Sacrement qui contient la choſe même, ou d'une ſimple figure qui ne la contiendroit pas. Et l'experience faiſant voir de plus qu'ils ſont preſentement pris au premier ſens par tous les Chreſtiens du monde, il n'y a rien de plus ridicule que de pretendre ſans preuve que les Peres les ont pris dans le ſecond; c'eſt à dire, qu'ils n'ont entendu par ces termes qu'une figure toute pure.

Ce n'eſt pas ainſi que nous nous ſommes pris à montrer que ces expreſſions ſe doivent entendre en un ſens Catholique, nous n'avons point fait de ſuppoſition en l'air, & nous avons ſimplement uſé du droit que la raiſon nous donne d'apuyer des conſequences ſur des principes déja établis.

Car s'il eſt vray que ces termes peuvent eſtre differemment

entendus, ſelon les divers ſentimens que l'on peut avoir, quiconque a prouvé, comme nous avons fait, que les Peres ont crû la preſence réelle, & que cette doctrine a fait partie de leur foy, a droit de conclure qu'ils ont donc ſuppléé à l'imperfection de ces termes, & qu'ils les ont pris dans le même ſens que les Catholiques les prennent preſentement

Il y a des rencontres où il ſuffit de prouver qu'il eſt poſſible de donner un ſens à des expreſſions pour conclure qu'elles l'ont effectivement; & celle-cy en eſt une. Parce qu'aprés avoir montré que des perſonnes ont eû conſtamment une certaine doctrine, il eſt juſte de donner à toutes leurs expreſſions qui ſont capables de divers ſens, celuy qui s'accorde à cette doctrine conſtante, & d'exclure celuy qui y eſt contraire.

Tout conſiſte donc à bien s'aſſurer du fond de la doctrine qui doit determiner les expreſſions douteuſes. Mais de pretendre par les expreſſions ambiguës determiner la doctrine conſtante, c'eſt choquer les plus claires lumieres de la raiſon.

SECONDE CONSIDERATION.

Nous ferons voir dans la ſuite que ce qui eſt arrivé aux Calviniſtes dans l'uſage qu'ils ont fait en general de ces mots de *type* & de *figure*, leur arrive en particulier à l'égard de deux paſſages des Peres, où ils ſoutiennent que ces paroles: *Cecy eſt mon Corps*, ſont expliquées par ces termes: *Cecy eſt la figure de mon Corps.*

Pluſieurs Auteurs leur conteſtent tous ces deux paſſages, & je montreray que la pretention des Miniſtres eſt injuſte au moins à l'égard de l'un des deux, qui eſt celuy de Tertullien. Mais pour n'entrer pas preſentement dans cette queſtion de fait, je veux bien ſuppoſer icy que ces paroles *Cecy eſt mon Corps*, ont eſté expliquées par Tertullien de la maniere qu'ils diſent, & je ne m'arrêteray qu'à faire voir leur illuſion dans la conſequence qu'ils en tirent.

Pour la mieux comprendre il faut conſiderer que la doctrine de la preſence réelle ne porte pas ſimplement à conſiderer deux objets & deux choſes dans l'Euchariſtie; l'une exterieure, l'autre interieure; l'une terreſtre, l'autre celeſte; l'une viſible, l'autre inviſible: Qu'elle ne porte pas ſeulement auſſi à conſiderer la partie ſenſible comme *figure*, *type*, *antitype*, *ſi-*

gne

gne, *image*, *Sacrement* de la partie inviſible & interieure; mais qu'il arrive de plus par neceſſité que ces deux choſes jointes enſemble devenant l'objet de nôtre eſprit, donnent lieu à diverſes propoſitions, ſelon les diverſes faces par leſquelles il les regarde. CH. II.

Car, comme nous avons dit ailleurs, l'eſprit s'attache quelquefois directement au Corps de J. C. conſideré comme ſubſtance preſente, quelquefois il regarde directement l'objet ſenſible, qui eſt ce qui s'appelle voile & Sacrement; & quelquefois il regarde directement & le voile & le Corps de J. C. de même que l'homme étant compoſée d'ame & de corps, l'eſprit le peut regarder ou comme un eſprit qui gouverne un corps, ou comme un corps regi & animé par un eſprit, ou comme un eſprit & un corps qui forment un même tout.

On a déja amplement expliqué ailleurs la contrarieté apparence qui ſe doit trouver neceſſairement entre les propoſitions qui naiſſent de ces differens regards. Je n'en repeteray icy que ce qui eſt neceſſaire pour l'intelligence des paſſages dont il s'agit.

C'eſt qu'étant poſſible, comme nous venons de dire, d'attacher ſa penſée ou à ce qu'il y a de principal & d'interieur dans l'objet preſent, ou à ce qu'il y a de viſible, d'exterieur & de ſenſible, conſideré ſeparément, il en naiſtra neceſſairement, ſelon la doctrine de la preſence réelle, des propoſitions qui paroiſtront contraires en apparence, & qui le ne ſeront point en effet.

Car ſi j'attache ma penſée à ce qu'il y a de principal & de caché dans cet objet, & que l'on me demande ce que c'eſt? je dois dire que c'eſt le Corps de J. C. que c'eſt la victime qui a effacé les pechez des hommes; que c'eſt le propre corps, le vray corps, la vraye chair, la chair même de J. C. C'eſt le langage naturel que cette vuë doit produire.

Mais ſi ma penſée ſe porte directememt à l'objet exterieur, c'eſt à dire au voile & aux ſymboles qui nous cachent le Corps de J. C. quoy que cette même penſée regarde en même tems le Corps de J. C. comme preſent, & qu'elle enferme tres-expreſſement la doctrine de la preſence réelle, elle produit neanmoins des propoſitions toutes contraires dans les termes. Car ſi l'on me demande alors ce que c'eſt que cet objet de ma penſée, & ce voile qui frappe mes ſens, je dois dire que ce

n'eſt pas le Corps de J. C. mais que c'eſt ſa figure, ſon type, ſon Sacrement.

Comme ce regard eſt une ſuite de la doctrine de la preſence réelle, & de la nature de l'eſprit, & que ces ſortes de propoſitions ſont des ſuites naturelles de ce regard, on ne manque pas de les trouver tres ſouvent dans ceux qui croyent, & qui defendent cette doctrine.

On y trouve tres-ſouvent que cet objet exterieur eſt different du Corps de J. C.

Gemma animæ c. 106. *On appelle Myſtere*, dit l'Auteur d'un livre intitulé, GEMMA ANIMÆ, *quand on voit une choſe, & que l'on en conçoit une autre. On voit l'apparence de pain & du vin; on croit le Corps & le Sang de J. C.*

In ſpeculo. *L'eſpece viſible qui arreſte noſtre veuë*, dit Hugues de S. Victor, *eſt une autre choſe que la verité du Corps & du Sang de J. C. que nous croyons ſans la voir.*

Tract. de Sacram. altaris. *L'eſpece du pain & du vin*, dit Eſtienne Evêque d'Autun, *eſt ſeulement Sacrement, c'eſt à dire, ſigne viſible d'une choſe inviſible & ſacrée.* L'Auteur du ſermon de l'excellence de l'Euchariſtie & de la dignité des Preſtres, qui eſt entre les Oeuvres de S. Bernard, ſe ſert des mêmes termes. *Autre choſe eſt*, dit il, *l'eſpece viſible, qui eſt apperçuë par la vuë. Autre choſe eſt la verité du Corps que l'on croit eſtre inviſiblement ſous cette eſpece viſible.*

Et non ſeulement on diſtingue ces deux choſes l'une de l'autre, mais on nie le Corps de J. C. du Sacrement & du voile, c'eſt à dire que l'on nie que le Sacrement ſoit le Corps de J. C.

Tract. de Corp. & Sang. Dom. *Cette reſſemblance du pain*, dit S. Anſelme, *qui ſe preſente à nos yeux ſur l'Autel, eſtant conſiderée en elle-même, n'eſt pas le Corps du Seigneur.*

Et en un autre endroit du même Traité: *L'eſpece viſible du pain*, dit-il, *eſtant regardée en elle même & ſeparément, n'eſt pas la Chair & le Corps de J. C. & elle n'en porte le nom que par une maniere de parler commune dans l'Ecriture, ſelon laquelle on donne aux Sacremens les noms des choſes qu'ils ſignifient.*

C'eſt ce qui eſt auſſi compris dans cette doctrine ſi commune parmi les Theologiens tant anciens que nouveaux, que l'eſpece ſenſible *eſt Sacrement, ſans eſtre la choſe du Sacrement*, SACRAMENTUM *& non res Sacramenti*; car cette choſe du Sacrement eſtant le Corps de J. C. dire que l'objet ſenſible n'eſt pas

la choſe du Sacrement, c'eſt dire qu'il n'eſt pas le Corps de J. C. CH. II. p. 88.

Enfin Thomas Valdenſis témoigne que Wiclef ayant propoſé à Londres par des affiches publiques cette queſtion: *Sçavoir ſi cette choſe ronde & blanche, qui eſt vuë entre les mains du Preſtre, eſt le vray Corps de J. C.* les Docteurs Catholiques de cette ville-là répondirent que non; & il approuve luy-même cette réponſe, qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que le voile qui couvre le Corps de J. C. preſent, eſtant conſideré ſeparément, n'eſt pas le Corps de J. C.

C'eſt cette même vuë qui produit toutes ces expreſſions ordinaires, *de Sacrement du Corps de J. C. de myſtere, de ſymboles du Corps de J. C.* & qui fait dire; *Que l'on diviſe le Sacrement; Que l'on éleve le Sacrement, Que l'on rompt le Sacrement; Que l'on diſtribuë le Sacrement du Corps de J. C.* Car toutes ces expreſſions mettent quelque difference entre le Sacrement & le Corps de J. C.

On parlera ainſi tant que l'on croira la doctrine de la preſence réelle, parce que ces expreſſions naiſſent des idées naturelles que cette doctrine imprime. Et c'eſt n'avoir aucun diſcernement, ny aucune équité que de pretendre s'en ſervir pour la détruire.

III. CONSIDERATION.

Quoyque les propoſitions qui naiſſent de ces differens regards n'ayent aucune contrarieté dans le fond, elles peuvent avoir neanmoins une contrarieté apparente dans les termes, comme nous l'avons déja dit. Et cela arrive de ce que l'objet de la penſée eſtant tantoſt l'eſpece exterieure ou le voile, tantoſt le Corps de J. C. ou la ſubſtance preſente confuſément conceuë, ces deux objets conviennent en certaines idées confuſes qui ſervent de ſujet à ces propoſitions. Car le Corps de J. C. conçu ſous l'idée de ſubſtance preſente, eſt un objet preſent, une choſe preſente; & le voile exterieur eſt auſſi un objet preſent, & une choſe preſente. Ainſi l'un & l'autre peut eſtre exprimé par le mot de *Cecy*, qui ſignifie proprement une choſe preſente. Et l'eſprit peut rapporter ce terme, ou au voile ſenſible, ou au Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire: Cecy eſt le Sacrement du Corps de J. C. en le rapportant au Corps de J. C. il

doit dire : Cecy eſt le Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire : Cecy n'eſt le Corps de J. C. qu'improprement. En le rapportant au Corps de J. C. confuſément conçû il doit dire: Cecy eſt proprement le Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire : Cecy eſt la figure de J. C. & le contient. En le rapportant à la ſubſtance preſente, il doit dire : Cecy n'eſt pas la figure, mais le Corps même de J. C.

Et non ſeulement il peut ſe ſervir de toutes ces expreſſions ſans rapport aux paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, mais il les peut auſſi faire ſervir d'explication à ces paroles : *Cecy eſt mon Corps.* Et toutes ces propoſitions eſtant des ſuites de ces differentes vuës, n'ont toutefois qu'un même objet, ſçavoir le Corps de J. C. réellement preſent ſous les Symboles du pain & du vin.

IV. CONSIDERATION.

On ne peut croire raiſonnablement qu'il y ait eu entre les Peres aucune difference réelle de dogme ſur le fond du Myſtere de l'Euchariſtie ; ce Myſtere eſtant trop important pour pouvoir ſuppoſer cette diviſion. Et comme les Catholiques & les Proteſtans conviennent reciproquement de cette ſuppoſition commune, que les Peres ſont d'accord ſur ce point, on la peut prendre pour un principe conſtant.

Mais cette union de ſentimens dans le dogme n'exclut pas toute diverſité dans les manieres de concevoir & d'exprimer les mêmes choſes. Et il eſt au contraire tres-croyable que Dieu ayant laiſſé agir l'eſprit des Peres d'une maniere naturelle, ils auront conceu par des biais differens les choſes qui pouvoient eſtre regardées par diverſes faces.

Ainſi comme nous avons montré que quoyque l'on croye le Corps de J. C. réellement preſent dans l'Euchariſtie, on la peut neanmoins conſiderer en deux manieres ; & que l'eſprit peut s'attacher tantoſt directement au ſimple voile, & tantoſt à ce qui eſt contenu ſous ce voile ; il eſt ſans apparence qu'il ne paroiſſe aucune trace de cette diverſité d'idées dans les Ouvrages des Peres.

Ils nous diſent en cent manieres differentes que l'Euchariſtie eſt le Corps de J. C. que ce que J. C. donna à ſes diſciples eſtoit

ſon vray Corps, ſon propre Corps, ſa chair même; & qu'il n'en falloit pas douter. C'eſt l'effet & la ſuite de l'une de ces vües, qui attache l'eſprit directement au Corps de J. C. conçû ſous l'idée de ſubſtance preſente. Seroit-il donc poſſible que l'autre maniere de concevoir ce Myſtere, qui eſt de regarder le voile directement, & le Corps de J. C. comme contenu ſous ce voile, laquelle renferme également la preſence réelle dans l'idée, quoyqu'elle la renferme moins clairement dans l'expreſſion, ne ſe trouvaſt jamais dans leurs Ecrits? Ce ſeroit une eſpece de miracle, que l'on ne doit pas eſperer du cours ordinaire de la providence divine, qui laiſſe parler les hommes en hommes. On s'y doit donc attendre, & ne pas s'étonner quand on trouvera de ces ſortes de propoſitions. CH. II.

La raiſon faiſant donc voir qu'il eſt tres-poſſible qu'entre ceux qui croyent également la preſence réelle, les uns expriment l'idée qu'ils tirent de ces paroles: *Cecy eſt mon Corps*, par celles-cy, *Cecy eſt mon propre Corps*, *mon Corps veritable*; & les autres par celles-cy; Cecy eſt la figure de mon Corps, ou le Sacrement de mon Corps; il s'enſuit que cette derniere expreſſion eſt du nombre de celles que l'on doit regarder comme indeterminées, & ſur leſquelles on ne doit fonder aucun jugement fixe du ſentiment de celuy qui s'en ſeroit ſervi. Car comme l'eſprit y peut ſuppléer ou n'y pas ſuppléer, & comme elle peut ſignifier, *Cecy* eſt le ſigne de mon Corps preſent, ou *Cecy* eſt le ſigne de mon Corps abſent, ce n'eſt point par la ſeule expreſſion qu'il faut juger de l'idée totale qui y répond, mais par toute la doctrine de l'Auteur, & de ceux avec qui l'on ſuppoſe qu'il convient de ſentiment.

Car s'il ſe trouvoit qu'en prenant en un certain ſens les termes du Pere dont il s'agiroit, il fuſt parfaitement d'accord avec luy-même, & avec tous les autres; & qu'en les prenant autrement, il fût contraire ou à luy-même, ou aux autres, il eſt indubitable que la raiſon veut en ce cas qu'on prenne pour veritable le ſens qui réünit tous les Peres dans un même ſentiment, & qu'on rejette comme faux celuy qui les diviſe & les oppoſe les uns aux autres.

De ſorte que comme cet examen eſt déja fait, & que nous avons montré par un amas de preuves, auſquelles on ne peut raiſonnablement reſiſter, que les Peres des 6. premiers ſiecles ont eſté perſuadez de la doctrine de la preſence réelle & de

la Tranſſubſtantiation, la raiſon veut qu'on prenne dans un ſens conforme à cette doctrine toutes ces ſortes d'expreſſions, au cas qu'on les trouve dans les Peres, & que l'on n'y voye rien d'ailleurs qui les détermine neceſſairement à un autre ſens; puiſque par ce moyen on conſerve cette union de ſentimens, qui eſt le caractere de la verité, qui ne peut eſtre contraire à elle-même.

Il n'y a rien que de tres-juſte dans cette preparation. Il eſt juſte de prendre pour ambiguës toutes les expreſſions auſquelles on peut joindre l'une & l'autre doctrine de la preſence & de l'abſence réelle.

Il eſt juſte de mettre de ce nombre toutes les expreſſions où l'Euchariſtie eſt appellée *figure*, *Sacrement*, *ſigne* du Corps de J. C. parce que les ſignes pouvant eſtre également de choſes preſentes ou abſentes, on ne voit pas par l'expreſſion même de quelle ſorte de ſigne l'on parle.

Il eſt juſte de regarder cette propoſition: *Cecy eſt la figure de mon Corps*, comme ambiguë, puiſque nous avons fait voir que la doctrine de la preſence reélle la peut produire.

Il eſt juſte de déterminer ces expreſſions ambiguës & indeterminées par la doctrine conſtante & determinée de l'Egliſe du temps où ont veſcu les Auteurs qui s'en ſont ſervis.

Ainſi ayant prouvé que la preſence réelle a eſté la doctrine conſtante de l'ancienne Egliſe, il s'enſuit que toutes ces expreſſions doivent eſtre ſuppléées & determinées par cette doctrine, & que ſi quelque Pere a dit ſans s'expliquer davantage, que par ces paroles: *Cecy eſt mon Corps*, il faut entendre, que *c'eſt le Sacrement du Corps de J.C.* cela veut dire que c'eſt le Sacrement du Corps de J. C. preſent; que c'eſt le ſigne de ce Corps, comme le Sang eſt le ſigne de l'ame, comme l'ablution exterieure du baptême, l'eſt de l'ablution interieure du cœur, & comme la Colombe & les langues de feu l'eſtoient du S. Eſprit.

Que les Miniſtres oppoſent preſentement leur paſſage de Tertullien à des gens qui auront dans l'eſprit ces principes du bons ſens. Quel avantage en tireront-ils? Ils diront que Tertullien explique ces paroles: *Cecy eſt mon Corps*, par celles-cy, *c'eſt à dire la figure de mon Corps*, & ils le montreront par ce paſſage du quatriéme livre contre Marcion chap. 40. *Jeſus-Chriſt ayant pris le pain, & l'ayant diſtribué à ſes Diſciples le fit ſon Corps, en diſant: Cecy eſt mon Corps, c'eſt à dire, la figure de mon Corps.*

Mais quand ce ſeroit-là le veritable ſens de Tertullien, n'eſt il pas facile de leur répondre, que le ſens des Calviniſtes ne conſiſte pas dans ces mots précis, puiſque les Catholiques s'en peuvent ſervir comme eux, & qu'ils diront ſans peine, que J. C. fit le pain ſon Corps, c'eſt à dire le Sacrement de ſon Corps? Ce qui nous rend differens eſt le ſens que les Calviniſtes donnent aux mots de *figure* & de *Sacrement*, par leſquels ils entendent le ſigne d'une choſe abſente. Qu'on ajoûte à ces termes, l'idée de la preſence du Corps de J. C. & que l'on diſe que J. C. fit le pain le Sacrement de ſon Corps preſent, ce n'eſt plus le ſens des Calviniſtes. Or qui a dit aux Miniſtres que cette idée n'a pas eſté jointe au terme de figure dans l eſprit de Tertullien? Et comment le peut-on ſçavoir qu'en conſultant la doctrine de l'Egliſe de ſon temps, & de tous les ſix premiers ſiecles, qui eſt la même? CH. II.

C'eſt l'unique moyen de le ſçavoir, & ſans cet examen on ne ſçauroit juger du ſens de l'expreſſion de Tertullien; mais avec cet examen on juge qu'il a certainement eu cette idée, comme l'on juge qu'un Catholique qui ſe ſert du mot de Sacrement, & qui dit qu'il a receu le S. Sacrement, ajoûte à l'idée grammaticale & litterale de ce terme, toutes celles que ſon Egliſe y ajoûte.

Si Tertullien avoit dit que J. C. fit le pain ſon Corps, c'eſt à dire la figure de ſon Corps, mais que ce Corps nous eſt donné certainement dans cette figure, que nous ne devons point douter que nous recevons le Corps même de J. C. qu'il entre dans noſtre bouche, & dans nos entrailles, & qu'il eſt en nous par ſa chair, & par ſa propre chair; qui des Miniſtres ſeroit aſſez hardi pour tirer encore avantage de ces parole? Or que nous importe qu'il l'ait dit, puiſque nous ſommes aſſurez qu'il l'a penſé, & qu'il a eu toutes ces notions & toutes ces idées dans l'eſprit?

Il a penſé comme S. Cyrille de Jeruſalem, *que dans le type du pain le Corps nous eſt donné, & le Sang dans le type du vin, & que ce Corps & ce Sang ſont receus dans nos membres.* Catech. 4. Myſtagog.

Il a penſé avec S. Cyrille d'Alexandrie, *qu'il entre en nous par ſa propre chair, qu'il eſt eſt nous, qu'il eſt mêlé dans nous.* Cont. Neſt. l. 4. p. 113.

Il a penſé avec S. Gregoire de Nyſſe *que J. C. s'introduit par ſa chair dans ceux qui le croyent, afin que l'homme devienne incorruptible par ſon union avec ce Corps immortel.* Je dis qu'il l'a In Joan. p. 324. 354. 360. Orat. Catech. c. 37.

penſé, puiſqu'il a eu les mêmes ſentimens que ces Peres, comme les Miniſtres mêmes le ſuppoſent; & s'il les a eus, il a peu ſe ſervir de toutes ces expreſſions ſans contredire ſes ſentimens.

Mais ſans avoir recours aux paſſages des autres Peres, (quoy que l'union de leurs ſentimens ſur le point de l'Euchariſtie nous donne droit de regarder tous leurs Ouvrages comme un livre qui auroit eſté compoſé par un même Auteur) que l'on joigne ſeulement à ce paſſage ce que Tertullien dit en divers autres lieux, & que l'on ſuppoſe qu'il y ait ajoûté, que par le moyen de cette figure ou Sacrement du Corps de J. C. *nôtre chair mange la Chair & le Sang de J. C.* Et que *nôtre eſprit ſe nourrit de Dieu*, qu'ainſi ceux qui étant indignes de toucher ce Corps ne laiſſent pas de le manier tous les jours, *ſont pires que les Juifs qui n'ont mis les mains ſur J. C. qu'une ſeule fois, au lieu que ceux là outragent tous les jours ſon Corps*; que *ce Corps eſt crû & reconnu eſtre dans le pain. Corpus ejus in pane cenſetur*; que nous en faiſons profeſſion en diſant; *Amen ſur le Saint*, c'eſt à dire en reconnoiſſant que c'eſt le vray Corps de J. C. qu'on ajoûte, dis-je, tout cela, & l'on n'aura plus aucun pretexte d'en abuſer. Car encore que les Miniſtres pretendent éluder tous ces paſſages par leurs clefs de *figure* & de *vertu*, nous avons neanmoins tellement détruit ces vaines ſolutions, que tous ces paſſages ſubſiſtent dans leur ſens litteral, & font voir clairement le ſentiment de Tertullien.

de Reſur. carn. c. 8.

de Idolol. c. 7.

de Orat. c. 6.

Toutes ces idées donc ayant eſté jointes dans ſon eſprit, il n'y a qu'à les ajoûter au mot de figure dans ſon expreſſion, & l'on verra clairement qu'il n'a pû entendre une figure de J. C. abſent, mais un Sacrement qui le contenoit comme preſent, & par lequel nôtre corps le recevoit, ſelon la profeſſion publique qu'on en faiſoit en diſant: *Amen.*

C'eſt ainſi qu'agiront tous ceux qui ne chercheront pas à fortifier leurs préoccupations par des mots écartez qu'ils ramaſſent où ils peuvent, mais qui voudront juger de bonne foy du ſens des Auteurs par tout ce qui ſert à le faire entendre.

Afin neanmois que les Miniſtres ne ſe plaignent pas que l'on diſſimule leurs raiſons, je veux bien leur en fournir une qui eſt la ſeule qui ait quelque ſorte d'apparence, & qu'Aubertin inſinuë en quelques endroits.

Ils peuvent donc alleguer que quand il ſeroit vray que le mot de *figure* n'excluroit pas la verité de la choſe ſignifiée, & que

que cette verité y puſt eſtre jointe ; il eſt certain neanmoins qu'il ne l'enferme pas par luy-même, & que c'eſt une fauſſe conſequence que de dire : C'eſt la figure d'une telle choſe ; donc elle la contient réellement. Qui ne ſçait donc rien d'une choſe, ſinon qu'elle eſt la figure d'une autre, ne peut conclure de là qu'elle la contient réellement. Or les Peres qui ont expliqué ces paroles : *Cecy eſt mon corps*, par celles-cy : *Cecy eſt la figure de mon Corps*, n'ont rien connu de l'Euchariſtie, ſinon qu'elle eſtoit la figure du Corps de J. C. puiſque ces paroles de J. C. contiennent tout ce qu'il en faut croire. Donc ils n'ont pû conclure qu'elle fuſt réellement le Corps de J. C. donc ils ne l'ont pas conclu. CH. II.

Mais ce raiſonnement qui a quelque choſe de ſpecieux, n'a en effet rien de ſolide. La foy de ce Myſtere ne s'apprend point du tout ſelon l'ordre qui y eſt marqué. On en reçoit les premieres inſtructions par le miniſtere de l'Egliſe ; c'eſt ſon autorité qui y attache d'abord. Et l'on la trouve enſuite confirmée par la parole de Dieu. Ainſi les Peres ont receu d'abord de l'Egliſe les dogmes de la preſence réelle & de la Tranſſubſtantiation ; car ils ont paſſé pour l'ordinaire par les mêmes degrez que les autres. Ils ont crû ce que l'on y croyoit de leur temps, & enſuite par leur étude ils ont appris les preuves que l'Ecriture en fournit.

Il eſt vray que la principale eſt tirée de ces paroles : *Cecy eſt mon Corps.* Car nous avons prouvé qu'elles forment nettement l'idée de la preſence réelle, & qu'elles y avoient porté naturellement toutes les nations du monde. Mais il faut bien diſtinguer l'impreſſion qui fait comprendre la verité en elle-même, des diverſes manieres de développer cette impreſſion.

Car il arrive ſouvent que l'impreſſion étant la même, les hommes ne laiſſent pas de ſe partager quand ils viennent à l'expliquer. Il n'y a rien, par exemple, qu'ils entendent mieux que le mot de temps, quand on en parle ſans le définir, comme quand on dit que deux perſonnes ont eſté de même temps, ou que l'une a vécu plus long-temps que l'autre, & neanmoins ils ſe broüillent auſſi-tôt qu'ils veulent développer l'idée uniforme qu'ils en ont, par des définitions plus étendües.

Ils n'eſt donc pas étrange que quoy que ces paroles ; *Cecy eſt mon Corps*, ayent formé dans l'eſprit de tous les Peres la

même impreſſion & la même idée, & qu'elles leur ayent fait concevoir le Corps de J. C. couvert ſous les apparences du pain ; il leur ſoit neanmoins arrivé, lorſqu'ils ſont venus à vouloir développer cette idée, ce qui arrive à tous les hommes, qui eſt de regarder de divers biais & par diverſes faces les objets compoſez de diverſes parties.

Ainſi il eſt arrivé que quelques-uns ont dit que le pain conſacré *étoit le Corps de J. C. même*, en attachant, comme j'ay dit, leur penſée à ce qu'il y a de principal & d'interieur dans l'objet preſent. Les autres en tres-petit nombre, comme nous le verrons en ſon lieu, l'attachant à l'objet ſenſible, ont dit que c'étoit le Sacrement ou le ſigne du Corps de J. C. en concevant en même temps que le Corps y étoit joint. Les uns ont rendu ces paroles : *Cecy eſt mon Corps*, par la premiere expreſſion ; les autres par la ſeconde : mais les uns & les autres n'ont exprimé que la même verité, la même doctrine, le même ſens, & la même impreſſion.

Il ne faut donc pas dire qu'on ne ſçauroit tirer la doctrine de la preſence réelle de ces paroles : *Cecy eſt mon Corps*, expliquées par celles-cy : *Cecy eſt la figure de mon Corps*. Car on l'en tire fort bien, en ne prenant pas ces termes ſelon leur ſignification grammaticale, mais ſelon leur ſignification Theologique ; c'eſt à dire avec toutes les idées que l'uſage de l'Egliſe y joignoit : comme on ne ſçauroit conclure à la verité qu'un homme ait crû recevoir le Corps de J. C. de ce qu'il dit qu'il en a receu le Sacrement, mais on le conclut fort bien quand on ſçait qu'il prend ce terme comme il ſe prend communément dans l'Egliſe Catholique.

Enfin pour ne rien oublier, on demandera peut-eſtre pourquoy Tertullien auroit ajoûté cette explication, *c'eſt à dire la figure de mon Corps*, puiſque ſuppoſé que l'on cruſt de ſon temps la preſence réelle, cette expreſſion que l'Euchariſtie eſt le Corps de J. C. étoit du moins auſſi intelligible que ce qu'il ajoûte pour l'éclaircir qu'elle eſt la figure de ce Corps.

Mais la ſolution de cette difficulté eſt clairement contenuë dans le paſſage même de Tertullien, qui marque, comme le dit Aubertin, que c'eſtoit une des erreurs des Marcionites de pretendre que J. C. n'ayant point de Corps veritable, il avoit adopté le pain pour en faire ſon Corps ; de ſorte que ſelon la penſée de Marcion il y avoit bien dans l'Euchariſtie un ve-

Aub. 328.

ritable Corps de J. C. qui eſtoit le pain, mais il n'y avoit point de Sacrement de ce Corps, parce que ce pain n'eſtoit point la figure du Corps, mais le Corps même, non par nature, mais par adoption. Il ſemble, dit Aubertin, que Marcion ait nié qu'il y euſt dans l'Euchariſtie une figure du Corps de J. C. & qu'il ait crû que le Seigneur avoit pris le pain, non comme la figure de ſon Corps, mais au lieu de ſon propre Corps, & comme un Corps emprunté, parce qu'il n'en avoit point de veritable. Car c'eſt ce qui eſt marqué par ces paroles de Tertullien. Que ſi l'on dit que du pain J. C. s'eſt fait un Corps, parce qu'il n'en avoit point de veritable, c'eſtoit donc auſſi du pain qu'il devoit livrer pour eſtre crucifié pour nous. CH. III.

Tertullien a donc eû intereſt de diſtinguer la créance de l'Egliſe de celle de cet heretique, & de ne dire pas ſeulement que J. C. avoit fait du pain ſon Corps, ce qui eſtoit une expreſſion commune aux Catholiques & aux Marcionites, mais de marquer clairement que ç'avoit eſté en rendant le pain Sacrement de ce Corps; ce que les Marcionites ne pouvoient dire ſelon leurs principes. Mais en ſe ſervant de ces termes, qui ſeparent le ſens des Catholiques de celuy des Marcionites, il y enferme tout ce que les Catholiques y enfermoient; & ſi l'expreſſion eſtoit imparfaite, l'idée qu'elle imprimoit ne l'eſtoit point, parce qu'il y ajoûtoit tout ce qui y eſtoit joint par la connoiſſance que tous les fidelles avoient de la doctrine de l'Egliſe.

C'eſt ce que l'on peut dire ſur ce paſſage de Tertullien en s'arreſtant au ſens que les Miniſtres y donnent, & que les paroles preſentent d'abord. Et comme cet éclairciſſement ne laiſſe aucun doute raiſonnable, il ne ſeroit pas neceſſaire d'examiner l'autre ſens que pluſieurs Theologiens Catholiques y trouven, ſi la preſomption & la fierté avec laquelle les Miniſtres ont fait valoir ce paſſage dans tous leurs Ecrits ne meritoit d'eſtre reprimée.

CHAPITRE III.

Explication du ſens que le Cardinal du Perron, & d'autres Theologiens Catholiques ont donné à ce paſſage de Tertullien.

COMME le Sens que le Cardinal du Perron & pluſieurs autres donnent à ce paſſage de Tertullien eſt tiré de toute la ſuite de ſon diſcours, il eſt neceſſaire pour le faire entendre de rapporter ce paſſage plus au long; & je pourrois dire que c'eſt une eſpece d'infidelité à M. Claude de ne l'avoir jamais cité qu'en abregé, puiſqu'il ne peut ignorer que ces Auteurs croyent cette ſuite neceſſaire pour en déterminer le ſens.

Le voicy dans une juſte étenduë. *De tant de feſtes des Juifs*, dit-il, *J. C. choiſit celle de Paſque, parce que c'eſt dans la vûe de ce Sacrement que Moyſe avoit dit : C'eſt la Paſque du Seigneur. C'eſt pour cette raiſon qu'il fit paroiſtre un deſir ſi ardent de la celebrer. J'ay*, dit-il, *ardemment deſiré de manger cette Paſque avec vous avant que de ſouffrir. Eſt-ce-là détruire la loy que de ſouhaiter avec tant d'ardeur d'obſerver la Paſque? Dira-t-on que c'eſt qu'il aimoit la chair d'agneau, dont les Juifs mangeoient en ce temps-là? Et n'eſt-il pas viſible que la veritable raiſon de ce deſir eſt qu'il eſtoit luy-même cet agneau qui devoit eſtre conduit pour eſtre immolé ſans jetter un cri non plus qu'une brebis entre les mains de ceux qui la tondent, voulant accomplir ainſi cette figure* (legale) *de ſon Sang ſalutaire. J. C. pouvoit eſtre trahi par un eſtranger: mais il euſt falla effacer ce verſet du Pſeaume:* Celuy qui mange avec moy levera le pied contre moy. *Il pouvoit eſtre livré aux Juifs ſans que celuy qui le trahiſſoit en tiraſt de recompenſe. Car quel beſoin les Juifs avoient-ils du miniſtere de ce traiſtre pour ſe ſaiſir d'un homme qui ſe preſentoit de luy-même au peuple? Il pouvoit eſtre ſaiſi ouvertement ſans qu'il fuſt beſoin que quelqu'un le livraſt par adreſſe. Mais cela euſt eſté bon pour un autre Chriſt, & non pour celuy qui avoit deſſein d'accomplir les propheties, dans leſquelles il eſt dit, qu'ils avoient vendu le juſte. Jeremie même avoit marqué la ſomme preciſe pour laquelle il fut livré, & l'uſage qu'on en fit, lorſque Judas qui s'eſtoit repenti de ſon crime, ayant renoncé au profit de ſon traité, cet argent fut employé à*

l'achat du champ d'un potier, comme l'Evangile de S. Matthieu le rapporte. Ils ont pris, *dit ce Prophete*, les trente pieces d'argent, qui eſtoient le prix de celuy qui a eſté mis à prix, & ils les ont employez à acheter le champ d'un potier. *J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment deſiré de manger la Paſque comme ſienne (car il eſtoit indigne d'un Dieu de deſirer quelque choſe qui ne luy appartint pas)* IL PRIT LE PAIN, ET LE DISTRIBUANT A SES DISCIPLES, IL LE FIT SON CORPS EN DISANT; CECY EST MON CORPS, C'EST A DIRE, LA FIGURE DE MON CORPS. *Or il n'auroit pas eſté figure du Corps de J. C. ſi ce Corps n'euſt pas été veritable. Car un choſe vuide de réalité, comme un phantôme, ne ſçauroit pas eſtre repreſentée par une figure. Que ſi l'on dit que du pain, J. C. ſe forma un Corps, parce qu'il n'en avoit point de veritable, c'eſt donc auſſi du pain qu'il devoit livrer pour nous. C'auroit eſté un choſe aſſez conforme à la folie de Marcion qu'un pain euſt eſté crucifié pour nous. Mais pourquoy appella-t-il le pain ſon Corps, & non pas une citroüille, que Marcion avoit ſans doute au lieu de teſte, puiſqu'il n'a pû comprendre que le pain eſtoit une ancienne figure du Corps de J. C. qui avoit dit par Jeremie : Ils ont conſpiré contre moy, & ont dit : Venez, mettons le bois en ſon pain, c'eſt à dire, la croix en ſon Corps. Ainſi J. C. éclaircissant les figures anciennes a aſſez declaré ce qu'il avoit voulu que le pain ſignifiaſt dés ce temps* de Jeremie, *en appellant depuis le pain ſon Corps.* CH. III.

Voila le paſſage qui ſert de ſujet à tant de conteſtations. Nous avons deja vû qu'il eſt inutile aux Calviniſtes, en leur accordant même que Tertullien ait expliqué le mot de *Corps* par ceux de *figure* ou de *Sacrement du Corps*. Mais pluſieurs Auteurs, & ſur tout le Cardinal du Perron, ont pretendu prouver de plus que l'on peut raiſonnablement y donner un autre ſens, & qu'il peut ſignifier que J. C. *prit le pain, c'eſt à dire la figure de ſon Corps, & le fit ſon Corps*, & cela en rapportant ces paroles, *Hoc eſt figura*, non au mot de *Corps* qui eſt l'attribut de la propoſition, mais au mot de *Cecy*, qui en eſt le ſujet. Ce qui ſe fait par une eſpece de figure que l'on appelle *Hyperbate*, aſſez commune dans les Auteurs.

La raiſon qui ſemble autoriſer ce ſens, eſt qu'il paroiſt par toute la ſuite du paſſage que le but de Tertullien eſt de montrer que J. C. n'eſt point contraire à la loy, puiſqu'il en a accompli les figures. Ce qu'il prouve, & par la Paſque accom-

plie par J. C. & par la qualité de celuy qui le trahit, qui devoit eſtre un de ſes domeſtiques, ſuivant les Propheties ; & par le prix pour lequel il fut livré, predit par un Prophete.

Cette preuve continuë ſans interruption juſqu'à ces paroles, *Profeſſus itaque ſe concupiſcentiâ concupiſſe edere Paſcha*, JESUS-CHRIST *ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment deſiré de manger la Paſque*, qui ne marquent en aucune ſorte qu'il paſſe à une autre matiere, & qui donnent clairement l'idée de la continuation du même raiſonnement.

Il faut donc que ce qui ſuit immediatement, ſçavoir *que J. C. fit le pain ſon Corps*, contienne une preuve ſemblable à celles qui precedent. C'eſt à dire, qu'il faut que Tertullien prouve que J. C. a accompli les propheties & les figures, en faiſant le pain ſon Corps. Or il ne le ſçauroit prouver qu'en ſuppoſant que dans l'ancienne loy, le pain eſtoit une figure du Corps de J. C. Et comme cette propoſition eſt celle ſur laquelle tout le raiſonnement eſt fondé, & qu'elle ne peut eſtre ſuppoſée ; il faut encore que Tertullien l'ait exprimée. Et c'eſt ce qu'on ne ſçauroit trouver qu'en rapportant ces mots, *Hoc id eſt figura corporis*, au ſujet de la propoſition, c'eſt à dire au mot *Cecy*, & en traduiſant toute cette clauſe. *Acceptum panem & diſtributum diſcipulis, Corpus ſuum, illum fecit, Hoc eſt Corpus meum, dicendo, id eſt figura Corporis mei*, en cette maniere : *J. C. prit le pain & le diſtribuant à ſes diſciples il le fit ſon Corps en diſant*, CECY *(c'eſt à dire*, LA FIGURE DE MON CORPS) EST MON CORPS.

En un mot le raiſonnement de Tertullien demande neceſſairement ces propoſitions : *J. C. a fait le pain ſon Corps. Le pain eſtoit une figure legale du Corps de J. C. Donc il a accompli les figures.* Aucune des deux premieres propoſitions ne peut eſtre oubliée, n'eſtant pas aſſez claires pour eſtre ſuppoſées. On trouve la premiere dans ces paroles : *J. C. fit le pain ſon Corps.* Il faut donc que celle-cy : *Hoc eſt figura Corporis mei*, contienne la ſeconde, qui eſt *que le pain eſtoit la figure legale du Corps de J. C.* puiſqu'on ne le ſçauroit trouver ailleurs.

Rien ne s'oppoſe à ce ſens que l'hyperbate qu'il faut admettre, qui eſt une figure un peu extraordinaire, mais elle ne l'eſt point ſi fort qu'on ne ſoit obligé de l'admettre en pluſieurs rencontres. On en produit ordinairement ces exemples de Tertullien même : *Chriſtus mortuus eſt, id eſt unctus*, où le mot *unctus* ſe rapporte à *Chriſtus* ; & cet autre du même Auteur ; *Aperiam in pa-*

Cont. Prax. c. 19.

rabolam aurem meam, id eſt, ſimilitudinem, où le mot de *ſimilitudinem* eſt l'explication de *parabolam*, & non d'*aurem*. Et cet autre de S. Chryſoſtome, *Super hanc petram ædificabo Eccleſiam meam, id eſt, fidem & confeſſionem,* où les deux mots de *fidem & confeſſionem* ſont l'explication de celuy de *petram*, & non d'*Eccleſiam*. CH. III. Cont. Marc. l. 4. c. 11.

Mais en voicy encore un plus precis & reconnu par Aubertin même, dans la propre eſpece du paſſage de Tertullien, c'eſt à dire ou un mot ajoûté aprés ces paroles ; *Cecy eſt mon Sang*, eſt pris pour l'explication du ſujet, & non pas de l'attribut. Il eſt tiré de Clement d'Alexandrie, lequel ayant cité ces paroles, τοῦτο μού ἐστι τὸ αἷμα. *Cecy eſt mon Sang* : ajoûte αἷμα τῆς ἀμπέλου, *le Sang de la vigne*. Or Aubertin pretend que ces trois derniers mots, αἷμα τῆς ἀμπέλου, ſe rapportent au ſujet de la propoſition, & qu'il faut traduire toute clauſe en cette maniere : *Cecy, c'eſt à dire, le Sang de la vigne, eſt mon Sang.* Car c'eſt ainſi qu'il le traduit luy même.

Le rapport parfait de ces deux paſſages oſte certainement tout droit aux Calviniſtes de ſe récrier contre l'hyperbate attribué à Tertullien. Et comme le ſens du Cardinal eſt d'ailleurs tres-conforme à toute la ſuite, pour peu qu'ils euſſent d'équité & de bonne foy, ils reconnoiſtroient que s'il n'eſt pas certain que Tertullien ait eû ce ſens, il eſt encore moins certain qu'il ait eû celuy auquel ils l'expliquent ; & qu'ainſi la raiſon veut qu'on mette ce paſſage à l'écart, comme n'étant propre qu'à ébloüir les yeux des ſimples.

CHAPITRE IV.

Troiſiéme ſens naturel que l'on peut donner au paſſage de Tertullien qui ruine les avantages que les Miniſtres en tirent.

MAis afin de montrer encore mieux combien les Calviniſtes ont peu de raiſon de faire tant de bruit de ce paſſage, je propoſeray encore une autre maniere de l'expliquer, qui eſt pour le moins auſſi probable que la leur.

Chacun ſçait qu'il arrive quelquefois non ſeulement à ceux qui parlent, mais auſſi à ceux qui écrivent, de commen-

cer une periode, & de l'interrompre enſuite par une penſée incidente, qui eſt une eſpece de parentheſe. Que ſi cette parentheſe devient trop longue lorſqu'il eſt queſtion d'achever la propoſition commencée, il arrive quelquefois ou par negligence ou par quelque veuë, qu'on le fait par un autre tour qui ne s'accorde qu'avec les premieres paroles. Ainſi elles demeurent ſuſpenduës & deſtituées de leur ſuite naturelle.

C'eſt ce que les Grammairiens appellent, ἀνακόλουθον, ou diſcours ſans ſuite. Et il y en a des exemples dans Ciceron même. En voicy entr'autres un tres-propre pour éclaircir celuy que je feray remarquer dans Tertullien. Il eſt tiré du ſecond livre des Tuſculanes, où Ciceron parle de la ſorte: *Etenim ſi orationes quas non multitudinis judicio probari volebamus, popularis eſt enim illa facultas, & effectus eloquentiæ eſt audientium approbatio. Sed ſi reperiebantur nonnulli qui nihil laudarent, niſi quod ſe imitari poſſe confiderent.* On peut remarquer dans ce paſſage trois clauſes qui forment cette figure. La premiere conſiſte dans ces paroles qui demeurent ſuſpenduës: *Etenim ſi orationes quas nos multitudinis judicio probari volebamus.* La ſeconde dans la parentheſe qui interrompt la ſuite: *Popularis eſt enim illa facultas, & effectus eloquentiæ eſt audientium approbatio.* La troiſiéme conſiſte dans la repriſe qui ſuit la parentheſe, & qui continuë la premiere clauſe, mais par un autre tour, qui ne ſe peut joindre avec cette premiere dans une conſtruction reguliere; *Sed ſi reperiebantur nonnulli qui nihil laudarent, niſi quod ſe imitari poſſe confiderent.*

Que ſi l'on trouve de ces ſortes de figures, ou plûtoſt de negligences de ſtile dans Ciceron qui écrivoit ſi exactement; il n'y a pas lieu de s'eſtonner qu'on en voye dans Tertullien qui eſt un Ecrivain impetueux, & qui ſuivant la chaleur de ſon eſprit, ne s'aſſujettit pas ſi preciſément aux regles de la conſtruction.

Auſſi ne faut-il pas en aller chercher bien loin des exemples dans cet Auteur. Car qui ne voit que dans cette periode: *Pourquoy donc appelle-t-il le pain ſon Corps, & non pas une citroüille que Marcion avoit au lieu de teſte, n'entendant pas que c'eſtoit une ancienne figure du Corps de J. C.* CUR *autem panem Corpus ſuum appellat, & non potius peponem, quem Marcion cordis loco habuit, non intelligens veterem fuiſſe iſtam figuram Corporis Chriſti*; qui ne voit, dis-je, que ces paroles; *Pourquoy appelle-t-il le pain ſon Corps,* CUR *autem panem Corpus ſuum appellat,* demeurent

rent ſuſpenduës, & n'ont point de ſuite directe, mais que s'étant détourné pour faire une raillerie de Marcion en diſant qu'il avoit une citroüille au lieu de teſte, il attache à la fin de cette raillerie la réponſe qu'il devoit faire directement à la queſtion propoſée, & il l'y attache par un tour qui ne ſe lie pas bien avec cette queſtion. Car ce n'eſt pas un diſcours raiſonnable que de dire : *Cur autem panem corpus ſuum appellat, & non potius peponem, non intelligens veterem fuiſſe iſtam figuram Corporis Chriſti?* CH. VI.

Il eſt certain de plus que dans le paſſage même dont il s'agit il faut admettre un diſcours interrompu. Car il eſt viſible que ces paroles: *J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment ſouhaité de manger la paſque comme ſienne, prit le pain, & le diſtribuant à ſes diſciples il en fit ſon Corps en diſant; Cecy eſt mon Corps*, appartiennent à la principale preuve que Tertullien traite en ce lieu-là, qui eſt de montrer que J. C. a accompli les Propheties. Et il eſt certain de plus qu'elles ne contiennent que le commencement de cette preuve, & que Tertullien ne la reprend & ne l'acheve qu'aprés une parentheſe de ſix lignes, par cette queſtion : *Pourquoy appelle-t il le pain ſon corps, & non pas une citroüille, que Marcion avoit au lieu de teſte : n'entendant pas que c'eſtoit une ancienne figure du Corps de J. C.* De ſorte que tout ce que Tertullien dit incidemment contre l'erreur des Marcionites, qui n'admettoient en J. C. qu'une chair phantaſtique, eſt une interruption de cette premiere preuve, qui demeure imparfaite & ſuſpenduë par cette longue parentheſe.

Et l'on peut encore remarquer ſur ce ſujet, que lors que Tertullien reprend cette premiere preuve qu'il avoit commencée, ce n'eſt point en la continuant par une ſuite qui y puſt eſtre jointe directement, mais en y ajoûtant ce qui y manquoit par un autre tour ; & c'eſt-là proprement ce qu'on appelle interruption ou ἀνακόλουθον.

Le bon ſens donc obligeant d'admettre un diſcours ſuſpendu en cet endroit, il n'y aucun inconvénient de l'admettre de la maniere que je vay dire.

Il faut ſuppoſer, ce qui eſt trés-certain, que Tertullien veut montrer que J. C. a accompli les figures de l'ancienne loy en faiſant le pain ſon Corps, & que c'eſt dans cette vuë qu'il dit, *J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment ſouhaité de manger la Paſque comme ſienne, prit le pain & le diſtribuant à ſes diſciples, il*

en fit ſon Corps en diſant, Cecy eſt mon Corps. Or pour rendre ce raiſonnement concluant Tertullien devoit montrer que dans l'ancienne loy le pain que J. C. fit ſon Corps eſtoit la figure de ſon Corps. C'eſt auſſi ce que l'on peut croire avec raiſon qu'il avoit deſſein d'exprimer immediatement aprés par ces paroles ou autres ſemblables : *C'eſt à dire la figure de mon Corps marquée dans l'ancienne loy, eſt maintenant mon Corps.*

On a raiſon de ſuppoſer que Tertullien avoit toute cette ſuite dans l'eſprit, puiſqu'on la trouve effectivement ſix lignes aprés : mais ayant commencé à propoſer les premiers mots de cette preuve, qui ſont, *C'eſt à dire la figure de mon Corps*, Id *eſt figura Corporis mei*, au lieu d'achever comme il avoit deſſein de faire, & de dire tout d'une ſuite, *C'eſt à dire la figure de mon Corps qui a eſté marquée par le Prophete Jeremie, eſt mon Corps*; le mot de *figure* luy ayant ouvert un moyen de refuter en paſſant l'erreur des Marcionites contre la chair de J.C. il ſe détourne de la ſuite de ſon raiſonnement par une longue parentheſe, pour entrer dans cette preuve incidente, & enſuite il acheve ce qu'il avoit commencé ; mais il l'acheve comme l'on fait en ces occaſions en reprenant ce qu'il avoit commencé par un autre tour indépendant du commencement, l'interruption ayant eſté trop longue pour pretendre joindre le commencement de la propoſition, & la repriſe dans une même conſtruction, & pour ſuppoſer qu'on s'en ſouvint.

Ainſi ſelon ce ſens, ces paroles, *Pourquoy appelle-t-il le pain ſon Corps, & non pas une citroüille que Marcion avoit au lieu de teſte, n'entendant pas que c'eſtoit une ancienne figure du Corps de J. C.* qui ſe trouvant immediatement aprés la refutation incidente de l'hereſie des Marcionites contre la Chair de J. C. ne ſont qu'une repriſe qui acheve une propoſition qu'il avoit commencée, & qui forment avec cette premiere propoſition un raiſonnement entier qui ne ſuppoſe rien que de clair.

La premiere propoſition qui eſt que *J. C. fit le pain ſon Corps*, eſt contenuë dans la premiere clauſe.

La ſeconde, *que le pain eſtoit une figure legale u orps de J. C.* commence dés cette premiere clauſe, & eſt repriſe & achevée dans la derniere.

Et entre ces deux clauſes il y a une longue parentheſe, dans laquelle Tertullien refute en paſſant l'erreur des Marcionites,

qui enſeignoient que J. C. n'avoit point un vray Corps.

Ce ſens convient avec celuy de M. du Perron en ce que l'on entend par ces mots, *C'eſt à dire la figure de mon Corps*, que le pain qui eſtoit figure legale du Corps de J. C. a eſté fait ſon Corps. Mais il en eſt different en ce que M. du Perron pretend que ces mots, *c'eſt à dire la figure de mon Corps*, ſont partie de la periode precedente, au lieu que l'on en fait, ſelon cette explication, le commencement d'une nouvelle periode, qui eſtant interrompuë par une longue parentheſe, ne s'acheve que ſix lignes aprés. Et ce qui ſemble l'autoriſer davantage, c'eſt que la repriſe ſe trouve juſtement au bout de la parentheſe, ce qui eſt le caractere de cette figure que l'on appelle ἀνακόλουθον.

Voila donc deux ſens differens de celuy des Miniſtres, auſquels on peut entendre ce paſſage de Tertullien, & qui ſont plus probables que le leur, comme on va voir par la refutation des objections d'Aubertin. Car quoyqu'il ſe vante d'avoir refuté ſes adverſaires par de forts argumens ramaſſez de toutes parts, *validis rationibus undequaque conquiſitis*, je pretends faire voir qu'il avoit plus de fierté que de force, & plus de fauſſe ſubtilité que de veritable lumiere.

CHAPITRE V.

Refutation des raiſons d'Aubertin contre le ſens auquel le Cardinal du Perron prend le paſſage de Tertullien.

PREMIERE OBJECTION D'AUBERTIN.

AUBERTIN tire ſa premiere preuve contre le ſens du Cardinal du Perron du paſſage de Tertullien que nous avons expliqué avant celuy-cy. *Hoc lignum*, dit cet Auteur, *& Hieremias tibi inſinuat dicturis prædicans Judæis, Venite, mittamus lignum in panem ejus; utique in Corpus. Sic enim Deus in Evangelio quoque veſtro revelavit, panem Corpus ſuum appellans, ut hinc jam eum intelligas, Corporis ſui figuram pani dediſſe, cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit, ipſo Domino hoc Sacramentum poſteà interpretaturo.*

On a déja fait voir qu'Aubertin n'a point entendu ce paſſage,

& que le ſens de Tertullien eſt que J. C. avoit voulu que dés le temps de Jeremie le pain fuſt figure de ſon Corps ; ce qui autoriſe encore le ſens du Cardinal du Perron qui eſt fondé ſur cette remarque de Tertullien. Mais l'uſage qu'Aubertin en fait en cet endroit icy eſt tout à fait rare.

Aub. p. 331. *Il faut remarquer*, dit il, *que dans ce lieu de Jeremie ce n'eſt pas le pain qui eſt figure du Corps de J. C. en parlant exactement, puiſque Jeremie n'avoit pas un pain entre les mains, mais que c'eſt le mot de* PAIN *qui eſt ſelon Tertullien figure du Corps de J. C. Car Tertullien dit que le mot de* PAIN *eſt mis pour celuy de* CORPS *dans ce paſſage :* Mettons le bois dans ſon pain, *c'eſt à dire dans ſon Corps par une metaphore cachée dans le mot de pain. Si donc lorſqu'il fait dire enſuite à Noſtre Seigneur :* Cecy eſt mon Corps, *c'eſt à dire*, la figure de mon Corps, *il rapportoit les mots de* FIGURE DE MON CORPS *au mot de* CECY, *& qu'il l'entende de ce pain dont il eſt parlé dans Jeremie, le ſens de ce diſcours ſeroit neceſſairement :* CECY, *c'eſt à dire le mot de* PAIN, *lequel ſous la loy eſtoit la figure de mon Corps, eſt mon Corps ; ce qui eſt le comble de l'abſurdité : car eſt-ce le mot de* PAIN *qui a eſté fait le Corps de J. C. dans l'Evangile ?*

REPONSE.

Il eſt difficile de s'imaginer une plus fauſſe ſubtilité que celle qui fait le fondement de cette objection d'Aubertin. Il eſt vray que Jeremie n'avoit pas du pain devant les yeux quand il fait dire aux Juifs : *Mettons le bois en ſon pain* ; mais il eſt tres-faux que ce ſoit *le mot de pain* qui ſoit la figure du Corps de J. C. c'eſt la choſe ſignifiée par ce mot, c'eſt à dire, *du pain*. Ce Miniſtre, quelque habille qu'il fuſt, n'a pû comprendre en cette rencontre qu'il falloit conſiderer deux choſes dans les mots, le ſon & la choſe ſignifiée. Selon le ſon il n'y a nul rapport du mot de *panis* au mot de *Corpus* ; & ainſi ce mot conſideré comme mot, n'a pû eſtre ſigne du Corps de J. C. Tout le rapport eſt entre les choſes ſignifiées. Et c'eſt ce rapport du pain au Corps de J. C. qui fait que le mot de *pain* peut eſtre mis par metaphore pour celuy de *Corps* ; de même qu'afin que le mot de *lion* puiſſe eſtre mis pour un vaillant homme, il faut que l'animal, que ce mot ſignifie, ſoit l'image de la valeur.

En un mot la metaphore conſiſte non à ſe ſervir des mots & des ſens pour repreſenter les choſes que l'on veut faire entendre ; mais à preſenter à l'eſprit par le moyen des ſens, les images de certaines choſes pour en faire concevoir d'autres. Le mot ne ſert qu'à peindre l'image de la choſe dans l'eſprit. Mais c'eſt la choſe même peinte dans l'eſprit qui en repreſente une autre. De ſorte qu'il n'y a point d'autre difference entre une metaphore & un tableau dont on ſe ſerviroit pour repreſenter quelque choſe, ſinon que le tableau eſt exterieur & expoſé aux yeux du corps, au lieu que la metaphore eſt un tableau interieur qui ne s'apperçoit que par l'eſprit. CH. V.

On ne ſçauroit donc plus mal raiſonner qu'Aubertin fait en cet endroit, en pretendant que ce n'eſt pas le pain même, mais le mot de *pain* qui eſt figure du Corps de J. C. dans Jeremie. Car puiſque ſelon Tertullien ce Prophete s'eſt ſervi de ce mot de *pain* pour ſignifier le Corps de J. C. il a donc peint le Corps de J. C. dans l'eſprit de ſes lecteurs ſous l'image du pain ; & par conſequent c'eſt le pain conçeu par l'eſprit qu'il a fait ſervir de figure au Corps de J. C.

Ce que ce Miniſtre ajoûte que ſelon ce ſens Tertullien aura voulu expliquer de cette ſorte ces paroles de J. C. *Cecy eſt mon Corps, c'eſt à dire, le mot de pain qui ſous la Loy eſtoit figure de mon Corps, eſt mon Corps*, eſt une continuation de la même abſurdité & de cette fauſſe ſuppoſition que ce ſoit le mot de *pain* qui ſoit figure de J. C. & non pas la choſe ſignifiée par ce mot. Et comme cette ſuppoſition eſt ridicule, la conſequence l'eſt auſſi. Ainſi le ſens de cette propoſition de Tertullien eſt que, Cecy, c'eſt à dire ce pain, lequel avoit ſervi à Jeremie à figurer mon Corps, eſt mon Corps. Et ce ſens eſt tres-raiſonnable, & n'eſt nullement embaraſſé.

II. OBJECTION.

La deuxiéme objection eſt tirée du lieu même dont il s'agit. *Car*, dit-il, *Tertullien y dit que J. C. ayant pris le pain le fit ſon Corps, en diſant : Cecy eſt mon Corps, c'eſt à dire, la figure de mon Corps. Or à quoy ſe peut rapporter le pronom, Cecy, ſinon au pain que J. C. avoit pris, puiſqu'il ſuppoſe manifeſtement un terme precedent auquel il ſoit relatif? Or dans tout ce livre de Tertullien il n'avoit encore eſté fait aucune mention de ce pain*

 Explication des paſſages, où l'Euchariſtie dont parle Jeremie; & il avoit au contraire marqué tres-diſtinctement le pain que J. C. avoit pris & qu'il diſtribua à ſes Apôtres; & par conſequent c'eſt de ce pain Euchariſtique qu'il dit que c'eſtoit la figure de ſon Corps.

REPONSE.

Ce n'eſt encore icy qu'une ſubtilité ſophiſtique, qui ne vient que de defaut d'intelligence. Il eſt certain que le pronom, *Cecy* ſe rapporte au pain qui eſtoit preſent devant J. C. mais cela n'empeſche pas que ce pain eſtant du pain, c'eſt à dire poſſedant les qualitez qui conviennent au pain en general, Tertullien n'en ait pû dire *qu'il eſtoit figure dés le temps de Jeremie.* Aubertin ne ſçauroit nier qu'il ne le diſe dans la ſuite du paſſage en ces termes, *intelligens veterem hanc figuram Corporis Chriſti:* car cela s'entend auſſi de ce pain que J. C. tenoit dans ſes mains. Ce n'eſt pas que ce pain que J. C. tenoit, euſt eſté individuellement du temps de Jeremie, mais c'eſt que le pain en general ayant eſté employé par ce Prophete pour ſignifier le Corps de J. C. on peut dire enſuite de chaque pain particulier qu'il a ſervi de figure du Corps de J. C. dés le temps de Jeremie, comme l'on peut dire d'un Lion particulier qu'il eſt l'image de la valeur, parce que le Lion en general en eſt l'image.

Il eſt encore vray que Tertullien n'avoit point juſques-là parlé dans ce livre contre Marcion, de ce paſſage de Jeremie où le pain eſt employé comme figure du Corps de J. C. mais c'eſt qu'il avoit deſſein d'en parler immediatement aprés ces paroles, *Hoc eſt figura Corporis mei*, quoyqu'ayant interrompu ſon diſcours par une parentheſe, il ne l'ait fait que ſix lignes aprés.

III. OBJECTION D'AUBERTIN.

La troiſiéme objection ſe peut reduire à ce raiſonnement. Tertullien témoigne un peu aprés ce paſſage même, & dans le livre ſuivant qu'il avoit refuté l'erreur des Marcionites touchant la chair de J. C. *par le Sacrement du pain*, auſſi bien que par celuy du Calice; ce qui ne ſe peut entendre que du paſſage dont il s'agit. Or il n'auroit point refuté l'erreur des

Marcionites *par le Sacrement* du pain dans ce paſſage, à moins que d'entendre ces paroles, *id eſt figura Corporis mei*, dans ce ſens, que le pain a été fait par J. C. la figure de ſon Corps, puiſque la preuve de Tertullien eſt fondée ſur cette maxime, qu'une figure ſuppoſe que la choſe repreſentée eſt réelle. Donc c'eſt en cette maniere qu'il faut entendre ce paſſage.

RE'PONSE.

Il y a trois choſes vraies dans cette objection, mais la conſequence en eſt fauſſe. Il eſt vray que Tertullien prouve la réalité de la chair de J. C. contre les Marcionites *par le Sacrement du pain.* Il eſt vray encore que ſa preuve eſt fondée ſur ce principe, *qu'une figure ſuppoſe la verité de la choſe figurée.* Enfin il eſt encore vray qu'afin que le pain du Sacrement prouve la verité de la chair de J. C. en vertu de ce principe, il faut que l'on prouve qu'il eſt figure de cette chair.

Tout cela eſt vray. Mais il n'eſt pas neceſſaire pour rendre cette raiſon concluante que l'on mette en fait que le pain eſt une figure Evangelique de cette chair. Il ſuffit que l'on pretende qu'il en eſt une figure legale, une figure prophetique, & qu'il a ſervi au Prophete Jeremie pour figurer la chair de J. C. Car ce principe de Tertullien, que la figure ſuppoſe la verité de la choſe figurée, eſt auſſi vray d'un genre de figure que d'un autre. Et il n'eſtoit point neceſſaire à Tertullien, qui eſtoit porté par la ſuite de ſon raiſonnement à faire remarquer que le pain dont J. C. s'eſtoit ſervi, eſtoit une figure de ſon Corps employée par Jeremie, de remarquer de plus qu'il en eſtoit figure dans le temps même de la loy de grace ; puiſque l'argument qu'il tire contre les Marcionites de cette qualité de figure eſt tout auſſi bon pris d'une figure ancienne que d'une figure nouvelle C'eſt pourquoy c'eſt tres-mal raiſonner à Aubertin d'alleguer que quelques Auteurs ſe ſont ſervis de même de la qualité de figure que le pain a par l'inſtitution de J. C. pour prouver la verité de ſa chair, afin d'en conclure que Tertullien a conſideré dans ce paſſage le pain comme figure Evangelique du Corps de J. C. Ces Auteurs qui ſe ſont ſervis de cet argument n'avoient point été portez par la ſuite de leur diſcours à conſiderer le pain comme figure legale du Corps de J. C. Et ainſi ayant eû ſimplement beſoin de faire remarquer dans le pain du Sacrement

la qualité de figure, ils l'ont fait de la maniere la plus commune. Mais comme le deſſein de Tertullien eſtoit de montrer que J. C. avoit accompli les Propheties, & que la raiſon qu'il avoit euë de choiſir le pain pour en faire ſon Corps, c'eſt que le pain avoit eſté dans l'ancienne loy, figure de ſon Corps; ce deſſein, dis-je, l'ayant obligé de conſiderer le pain comme figure legale du Corps de J. C. il n'avoit plus beſoin de montrer que le pain eſtoit encore en une autre maniere la figure de ce même Corps; puiſque de quelque maniere qu'il le fuſt, l'argument qu'il en tiroit pour prouver la réalité de la chair de J. C. n'eſtoit pas moins concluant. De ſorte que tant s'en faut que cette raiſon prouve ce que pretend Aubertin, qu'elle prouve tout le contraire, puiſqu'il eſtoit eſſentiel au deſſein de Tertullien de conſiderer le pain comme figure legale du Corps de J. C. & que cela ſuppoſé il auroit eſté ridicule à luy d'avoir recours à l'autre maniere dont le pain eſt figure, puiſque la premiere eſtoit tout auſſi forte que la ſeconde pour en conclure ce qu'il pretendoit.

IV. OBJECTION.

Aub. p. 335. Je rapporteray comme une quatriéme objection le reproche qu'Aubertin fait au Cardinal du Perron d'avoir fait deux *argumens monſtrueux* & plus dignes d'un homme endormi que d'un homme éveillé, & qui uſe de ſa raiſon. Le fondement qu'il en prend, eſt que ce Cardinal avoit reduit le raiſonnement que Tertullien fait dans ce paſſage à ces deux argumens: *Jeſus-Chriſt a fait le pain ſon Corps. Or le pain eſtoit la figure legale de ce Corps. Il a donc accompli les figures legales.* Ou *bien*, dit-il, *en renverſant l'argument, J. C. devoit accomplir les figures legales. Or le pain eſtoit la figure legale du Corps de J. C. Il a donc fait ce qu'il devoit en faiſant le pain ſon Corps.*

Sur cela Aubertin ſe récrie, *qu'il ne ſçait ſi le Cardinal du Perron a écrit cela par jeu ou ſerieuſement, s'il eſtoit éveillé ou endormi, mais que ces deux argumens ſont des monſtres tres-monſtrueux dans le genre d'argumens, n'eſtant dans aucune figure ni dans aucun mode:* MONSTRA *ſunt monſtroſiſſima in genere argumentorum, figura & modo carentia.*

REP-

RE'PONSE.

Je ſuis fâché d'eſtre obligé d'oſter à Aubertin la gloire d'avoir eſté grand Logicien, que je luy laiſſerois bien volontiers. Mais en verité l'inſolence avec laquelle il traite un homme auſſi celebre que le Cardinal du Perron, force en quelque ſorte de luy montrer qu'il n'étoit pas difficile d'en ſçavoir plus que luy dans cette ſcience, quelque habile qu'il s'y cruſt, bien qu'il en ait pris ſujet d'inſulter à un homme que ſa dignité & ſon merite luy devoient faire reſpecter quand même il auroit eu quelque tort. Car la chaleur de la diſpute & la difference des Religions n'ont jamais dû faire oublier à Aubertin & à ſes ſemblables qu'ils écrivoient dans un Royaume Catholique, où toutes ſortes de loix les obligeoient à une retenuë toute autre que celle qu'ils gardent dans leurs Ecrits. Mais quoyqu'il en ſoit, il eſt facile de faire retomber ce reproche ſur celuy-même qui l'a fait, en montrant qu'il n'y a rien de *monſtrueux* dans les argumens du Cardinal du Perron, mais qu'il y a quelque choſe de fort extraordinaire dans l'aveuglement de celuy qui a eu la hardieſſe de luy faire des reproches ſi bas & ſi mal fondez.

Car c'eſt une choſe aſſez étonnante qu'à l'âge où eſtoit Aubertin il ne ſçuſt pas encore diſtinguer une Enthymeme d'un Syllogiſme; & qu'il ſe ſoit récrié que des argumens eſtoient *monſtrueux*, parce qu'il luy a plû de chercher ridiculement dans deux entymemes tres bons & tres-ſolides, les conditions & les regles des Syllogiſmes categoriques.

Il n'eſt donc beſoin pour faire connoiſtre ſon illuſion que de prouver ſimplement que les argumens qu'il a pris pour des Syllogiſmes ne ſont que des Entymemes, & que ce qui l'a trompé eſt que la premiere propoſition n'en eſtant pas ſimple, mais compoſée de deux propoſitions, il a crû que ce devoit eſtre une majeure & une mineure, au lieu que ce n'eſtoient que des parties d'une même propoſition.

Or cette preuve eſt bien aiſée. Car n'y ayant point d'autre difference entre un entymeme & un Syllogiſme, ſinon que dans l'entymeme il y a une propoſition omiſe, & qu'elles ſont toûtes experimées dans un Syllogiſme, il s'enſuit que tout argument qui par l'adition d'une propoſition devient Syllogiſ-

me parfait, eſt un enthymeme lorſque cette propoſition n'eſt pas exprimée.

Que ceux qui s'intereſſent à la reputation d'Aubertin prennent donc la peine d'ajoûter cette majeure au premier argument du Cardinal du Perron : *Quiconque fait ſon Corps, d'une figure legale de ce Corps, accomplit les figures legales*, & il verra s'il ne ſera pas en forme eſtant exprimé & diſpoſé en cette maniere ;

Quiconque fait ſon Corps, de ce qui en eſtoit dans la loy une figure, accomplit les figures legales.

Or ſi J. C. a fait ſon corps du pain: & ſi le pain en eſtoit une figure legale.

Donc J. C. a accompli les figures legales.

M. Claude eſt ſans doute trop habile pour ne pas reconnoiſtre tout d'un coup que cet argument eſt tres-bon & tres-concluant, qu'il eſt de la premiere figure du premier monde, parce que la ſeconde propoſition eſtant non particuliere mais ſinguliere, eſt équivalente à une univerſelle, & que bien loin d'eſtre *monſtrueux*, il n'y a rien au contraire de plus ordinaire dans les Auteurs que ces ſortes d'argumens.

Il n'y a qu'à en faire autant du ſecond argument en y ajoûtant de même une majeure en cette maniere.

Celuy qui devant accomplir les figures de la loy, fait ſon corps de ce qui en eſtoit une figure legale, fait juſtement ce qu'il avoit deſſein de faire.

Or J. C. devoit accomplir les figures de la loy, & le pain dont il fit ſon corps en eſtoit une figure legale.

Donc en le changeant en ſon corps il a accompli ce qu'il devoit faire.

Qu'eſt-ce qu'il y a de *monſtrueux* dans ces argumens ? Cependant ils ne ſont differens de ceux du Cardinal du Perron qu'en ce que l'on ajoûte à chacun une majeure que ce Cardinal n'a omiſe que parce qu'elle eſtoit trop claire. Donc avant cette addition ce n'eſtoient que des enthymemes, qu'Aubertin par une erreur que je ne veux pas nommer du nom qu'elle merite, a pris pour des *monſtres*, en les prenant pour des Syllogiſmes. Voila ce que c'eſt que de faire vanité de ces connoiſſances pueriles. Car une faute de ce genre ne ſeroit rien à un homme que le hazard ſeul y auroit fait tomber, mais elle n'eſt pas pardonnable à un Miniſtre, qui ayant pris ſujet d'une chi-

canerie de Logique d'inſulter outrageuſement à un Cardinal, ſe trompe luy-même tres-groſſierement, & fait voir qu'il ignore les principes les plus communs d'une ſcience dont il ſe pique. CH. V.

C'eſt à quoy ſe reduiſent ces terribles argumens recherchez de toutes parts, *Validis rationibus undequaque conquiſitis*, par leſquels Aubertin devoit faire voir la fauſſeté du ſens que le Cardinal du Perron donne à ce paſſage de Tertullien que nous avons examiné. Et comme il a paru que ce n'eſtoient que de purs Sophiſmes, il doit maintenant paſſer pour conſtant que ce ſens eſt tres-probable, & que s'il n'eſt pas abſolument certain que ce ſoit celuy de Tertullien, il eſt au moins certain que les Miniſtres ſont tres-injuſtes d'avoir tant fait de bruit par toute l'Europe ſur un paſſage de cette nature; c'eſt à dire qui peut eſtre expliqué tres-probablement en deux manieres qui leur ſont entierement contraires, & qui ne leur ſeroit pas même favorable eſtant expliqué ſelon leur ſens, parce que ce ſens eſt encore ambigu, & ne peut eſtre determiné que par la doctrine de l'Egliſe de ces ſiecles là, que nous avons montré eſtre tres-conſtamment celle de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation.

CHAPITRE VI.

Examen de trois Paſſages; le premier de Pachymere: le ſecond de S. Auguſtin contre Adimante: le troiſiéme du même S. Auguſtin dans ſa Lettre à Boniface. On fait voir que les Miniſtres en abuſent de même que du paſſage de Tertullien.

RIEN n'eſt plus capable de nous aſſurer que des Auteurs ont eſté effectivement dans un ſentiment, que lors qu'on voit qu'ils diſent preciſément ce qu'ils ont dû dire, ſuppoſé qu'ils ayent eſté dans ce ſentiment, & qu'ils ne diſent jamais ce qu'ils n'ont pas dû dire, & ce qu'ils n'auroient pas manqué de dire, s'ils en avoient eu un autre. Qu'ils diſent ſouvent ce qu'ils ont dû dire ſouvent; rarement ce qu'ils ont dû dire rarement, & que toutes ces expreſſions ſont accompagnées des circonſtances naturelles, que la raiſon & la nature y devoient joindre.

Nous avons déja verifié la pluſpart de ces remarques dans les expreſſions des Peres qui contiennent la doctrine de la preſence réelle. Car nous avons montré qu'ils ſe ſont juſtement exprimez comme ils le devoient pour nous perſuader qu'ils avoient eſté dans cette doctrine, en nous diſant ſi ſouvent que ce que nous recevons à la Communion eſtoit le *vray Corps*, *le propre Corps*, *le Corps même de J. C. qu'il eſtoit en nous par luy-même*, *par ſon propre Corps*, *par ſa propre Chair*; & que toutes ces expreſſions, & mille autres ſemblables qui ſe trouvent dans leurs Ecrits, ſont toutes accompagnées de ſuites naturelles qu'elles devoient avoir ſelon la doctrine de la preſence réelle.

On a fait voir qu'ils ſe ſont exprimez de cette maniere dans les occaſions où ils le devoient faire naturellement; comme en inſtruiſant de nouveaux baptiſez de ce qu'ils devoient croire de l'Euchariſtie: en parlant à des perſonnes qui n'euſſent pû entendre la bizarrerie de leur langage, s'ils n'euſſent pas voulu eſtre entendus à la lettre: En commentant l'Ecriture Sainte: En combattant les doutes qu'ils ont cru pouvoir naiſtre de cette doctrine: En traittant dogmatiquement de l'Euchariſtie; & qu'ils n'ont jamais parlé ſi clairement que lorſque s'arreſtant long-temps ſur ce ſujet, ils ont eu moyen de nous inſtruire plus à fond de leur ſentiment.

Nous avons fait voir qu'ils n'ont jamais dit ce que la doctrine de la preſence réelle les devoit abſolument empêcher de dire: Qu'ils n'ont jamais repris perſonne de croire que J. C. fuſt preſent: Qu'ils n'ont jamais craint ny que les paroles de l'Ecriture, ny que les leurs mêmes fuſſent priſes par leurs auditeurs en un ſens trop litteral & trop groſſier: Que la précaution qu'ils ont euë pour empêcher qu'on ne priſt à la lettre mille metaphores de l'Ecriture qui n'ont jamais trompé perſonne, n'a jamais eſté obſervée par eux à l'égard des expreſſions qui marquent ſi preciſément la preſence réelle: Qu'ils n'ont jamais dit que le Corps de J. C. ne fuſt pas contenu dans les Myſteres du pain & du vin, & que ce Corps ne fuſt pas receu dans les noſtres: Qu'ils n'ont jamais exprimé ces pretendus doutes Calviniſtes, ſi le pain peut eſtre rendu figure du Corps de J. C. Si le Corps de J. C. eſtant dans le Ciel peut imprimer ſa vertu au pain qui eſt ſur la terre. Tout cela ne ſe trouve point dans les Peres, parce que c'eſt la doctrine de l'abſence réelle qui devoit produire ces diſcours, & que cette do-

ctrine a toûjours eſté tres-éloigné de leur penſée.

Il ne reſte plus que de faire voir icy qu'ils ont dit de même rarement, ce qu'ils devoient dire rarement, & qu'ils l'ont dit de la maniere qu'ils le devoient, & avec les circonſtances qui s'y devoient rencontrer.

Car il y a certaines expreſſions ambiguës que la doctrine de la preſence réelle peut produire, & qui peuvent ainſi ſe rencontrer dans les Peres; mais qui n'y peuvent neanmoins être que rarement, parce qu'elles nous font regarder ce Myſtere d'une maniere moins naturelle & moins conforme aux idées communes que la foy & la pieté en donnent.

L'idée qui porte à prendre dans cette propoſition, *Cecy eſt mon Corps*, le mot de *Cecy* pour le voile exterieur, le ſigne & le Sacrement, eſt proprement de ce genre. Car l'Euchariſtie comprenant, comme nous avons déja dit, & le Corps de J. C. & le voile exterieur qui le cache à noſtre vuë, l'un & l'autre peut eſtre exprimé & entendu par le mot de *Cecy*; puiſque, comme nous avons déja dit, le Corps de J. C. & le voile exterieur conviennent dans cette idée confuſe de choſe preſente qui s'exprime par ce mot. Mais il eſt vray qu'on a beaucoup plus de pente à expliquer le mot de *Cecy* de la ſubſtance preſente, & de ce qu'il y a de principal dans l'objet preſent, que d'une apparence qui n'y eſt que pour luy ſervir de voile. Mais quoy que l'autre idée ſoit moins naturelle, elle a pourtant auſſi ſa vray ſemblance, parce que le mot de *Hoc* a quelque rapport à ce qui frappe les ſens. Et c'eſt pourquoy Jacques de Vitri remarque expreſſement qu'il y en avoit parmi les Scolaſtiques qui les expliquoient en ce ſens. *Quibuſdam videtur quod forma panis demonſtretur ut ſit ſenſus, Hoc, ideſt ſub hoc, eſt Corpus meum.* Hiſtor. occid. c. 38. p. 429.

Il étoit difficile, pour ne pas dire moralement impoſſible, que tous les eſprits du monde conſpiraſſent tellement à prendre le mot de *Cecy* dans un de ces ſens, que l'autre fuſt generalement abandonné. Cela ne ſe rencontre preſque jamais dans les idées mêmes les plus bizarres & les moins raiſonnables, & ç'auroit eſté mal connoiſtre l'eſprit des hommes que de s'y attendre en un ſujet comme celuy-cy. Mais il eſt vray pourtant que l'on n'auroit pas dû eſperer, ce qui eſt effectivement arrivé; c'eſt que tous les Auteurs Eccleſiaſtiques, à l'exception de trois dont nous traiterons l'un aprés l'autre, priſſent generale-

ment ces paroles dans le premier de ces deux ſens ; c'eſt à dire qu'ils entendiſſent par ces termes ; *Cecy eſt mon Corps*, que l'objet preſent eſt effectivement le Corps de J. C. ſans faire paſſer l'eſprit par cette idée de ſigne & de figure. Car il n'y en a que trois qui s'y ſoient arreſtez, qui ſont S. Auguſtin, Facundus, & Pachymere, commentateur de S. Denis, dont nous examinerons les paſſages ſeparément, en avoüant d'abord à l'égard de tous les trois qu'ils ont entendu par le mot de *Cecy*, la figure ou le Sacrement du Corps.

Quand les Miniſtres auroient pluſieurs paſſages de cette ſorte, leur cauſe n'en ſeroit pas mieux appuyée, puiſque, comme nous avons montré, la doctrine de la preſence réelle pouvant produire cette expreſſion, il la faudra déterminer par la doctrine conſtante de ces ſiecles-là, qui ne leur eſt pas favorable. Mais n'ayant que ces paſſages à oppoſer à ceux de tant de Peres, qui concluent de ces paroles ; *Cecy eſt mon Corps*, que le pain conſacré eſt le Corps même de J. C. dont nous avons montré que les paroles ne ſe pouvoient détourner à un ſens de figure ; il ſeroit non ſeulement déraiſonnable, mais ridicule de pretendre qu'il y euſt quelque égalité.

Nous commencerons par Pachymere, parce que la foy de cet Auteur ne pouvant eſtre douteuſe, puiſqu'il eſtoit du temps où l'on ſignoit en Grece la Tranſlubſtantiation, il en eſt d'autant plus propre à faire voir qu'on peut expliquer cette propoſition, *Cecy eſt mon Corps*, comme nous verrons que S. Auguſtin & Facundus l'ont expliquée, ſans rien dire de contraire à la doctrine de la preſence réelle, & en ſuppoſant que les ſignes ſont réellement joints avec le Corps de J. C.

Il ne faut pour en eſtre perſuadé que conſiderer le paſſage de cet Auteur. C'eſt dans ſa Paraphraſe ſur S. Denis, où aprés avoir rapporté ces paroles de S. Denis, Ἱερουργεῖ τὰ θεῖα τὰ ὑπ' αὐτὴν ἅγια τὰ ὑμνημένα, il ajoûte ; σαφηνίζων ὡς Χριστοῦ εἰσὶ τὰ τοιαῦτα σύμβολα, ὅτι μετὰ τὸ δεῖπνον λαβὼν ἄρτον καὶ τὰ ἑξῆς. C'eſt à dire : *Le Preſtre conſacre les divins Myſteres, & il montre ce qu'il a celebré par ſes loüanges, declarant que ce ſont les ſymboles de J. C. parce qu'ayant pris du pain aprés la cene il dit* : Cecy eſt mon Corps. Ainſi ſelon Pachymere, ces paroles de J. C. *Cecy eſt mon corps* auſquelles il fait viſiblement alluſion, ne ſont qu'une declaration que le pain & le vin ſont les ſymboles de J. C. N'eſt-ce pas là, diront les Miniſtres, noſtre ſens de figure ? N'eſt-ce pas à di-

re que ces paroles: *Cecy eſt mon corps*, ſignifient, c'eſt le ſym- Ch. VI.
bole & le type de mon Corps, puiſque Pachymere aſſure que le Preſtre declare par ces paroles, non que le pain conſacré eſt le corps de J. C. mais que le pain & le vin *ſont les ſymboles de J. C.* En effet la conſequence eſt bien tirée juſques là. Mais pour faire voir que quand cet Auteur dit que le pain & le vin ſont les ſymboles du corps de J. C. & que c'eſt ce qui eſt marqué par ces paroles: *Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon Sang*, il n'entend pas des ſymboles ſeparez du corps de J. C. mais des ſymboles qui ſont le corps même de J. C. il ne faut que conſiderer ce qu'il dit un peu plus bas.

Au lieu, dit-il, *que pluſieurs ne s'arreſtent qu'aux divins ſymboles, ne pouvant conſiderer rien de plus haut; l'Hierarque porte la veuë de ſon eſprit juſques aux Prototypes de ces ſymboles, qui ſont le corps même & le ſang même du Seigneur, croyant que les choſes propoſées, c'eſt à dire le pain & le vin, ont eſté changées en ce corps & en ce ſang par l'Eſprit ſaint & tout-puiſſant.* Ainſi cette expreſſion *que le Prêtre declare par les paroles de l'Evangile que le pain & le vin ſont les ſymboles de J. C.* eſt compatible avec la creance que ces ſymboles ſont changez par le S. Eſprit au corps & au ſang de J. C. & ces ſymboles du corps & du ſang de J. C. ſont en même temps ſon corps & ſon ſang, ou contiennent ſon corps & ſon ſang. Car l'une & l'autre expreſſion ne ſignifie que la même choſe, quoyque par differentes manieres de la concevoir. Si par le mot de ſymbole on entend la ſubſtance preſente repreſentant par ſon voile exterieur le corps de J. C. alors les ſymboles ſont J. C. même; ſi l'on entend le ſeul voile, les ſymboles contiennent le corps de J. C. & ſont ſymboles du corps de J. C. preſent.

Ce paſſage peut ſervir d'éclairciſſement à celuy de S. Auguſtin qui eſt tiré du livre qu'il a fait contre Adimante, & dans lequel on doit remarquer d'abord qu'il eſt muni des circonſtances qui ſont preſque toûjours jointes aux expreſſions extraordinaires.

S. Auguſtin n'a eu deſſein dans cet endroit-là d'inſtruire perſonne de ce qu'il falloit croire de l'Euchariſtie. Ainſi on ne doit point s'étonner qu'il n'en diſe preciſément que ce qui étoit neceſſaire à ſon ſujet.

De plus la matiere qu'il traitoit le portoit à chercher des exemples où le ſigne exterieur fuſt nommé du nom de la choſe

ſignifiée. Et l'on ſçait combien ces ſortes de vuës ſont capables d'engager les Auteurs à des expreſſions & à des raiſonnemens moins ordinaires.

Voicy l'occaſion qui a porté S. Auguſtin à celle cy. Le Manichéen Adimante pour montrer que le Dieu de l'ancien Teſtament étoit contraire à celuy du noveau, avoit allegué que le Dieu de l'ancien Teſtament avoit deffendu de manger du ſang, par cette raiſon que le ſang eſt l'ame de la chair; ce qui ſuppoſoit qu'on pouvoit nuire à l'ame, au lieu que J. C. avoit declaré dans l'Evangile qu'on ne pouvoit nuire à l'ame.

Comme cette objection n'étoit fondée que ſur ce que le ſang eſt appellé ame dans le Deuteronome; S. Auguſtin y répond d'abord qu'il ne s'agit dans le paſſage du Deuteronome que de l'ame des beſtes, au lieu que J. C. parle de l'ame de l'homme. Mais pour achever de deſarmer le Manichéen, il répond en ſecond lieu que le ſang eſt appellé ame, parce qu'il en eſt le ſigne. Et comme il avoit beſoin d'exemples où le ſigne fuſt appellé du nom de la choſe ſignifiée, il allegue & celuy de l'Euchariſtie, où le Sacrement, ſelon luy, eſt appellé Corps de J. C. & celuy de la pierre du deſert qui eſt appellée Chriſt par l'Apôtre. *Le Seigneur*, dit-il, *n'a point fait difficulté de dire: Cecy eſt mon Corps, lorſqu'il donna le ſigne ou le Sacrement de ſon corps* Non *enim Deus dubitavit dicere: Hoc eſt corpus meum, cùm ſignum daret corporis ſui.* Et plus bas. *Le Sang eſt l'ame, comme la pierre étoit Chriſt.* Sic *eſt Sanguis anima, quomodo petra erat Chriſtus.*

Les Miniſtres qui pretendent avoir droit d'expliquer tout à leur avantage, au lieu de conclure ſeulement que S. Auguſtin a cru que le Sacrement eſtoit ſigne du Corps de J. C. preſent, comme le ſang eſt ſigne de l'ame preſente, en concluënt qu'il eſt ſigne de J. C. abſent, comme la pierre du deſert eſtoit ſigne de J. C. abſent: mais ils le concluënt contre la raiſon, & par un caprice ſans fondement.

Car ces deux exemples de S. Auguſtin, du Sang qui eſt appellé ame, de la pierre appellée Chriſt, prouvent qu'il y a de deux ſortes de ſignes.

Il y a des ſignes conjoints aux choſes, comme le viſage ſigne de l'eſprit, eſt conjoint à cet eſprit. Les ſignes des maladies, aux maladies, & le ſang à l'ame des beſtes, ſelon l'opinion de S. Auguſtin.

Il

Il y en a de ſeparez des choſes ; comme la pierre du deſert, qui étoit ſeparée de J. C. ſelon ſon humanité, quoy qu'elle luy fuſt jointe ſelon ſa divinité, qui eſt éternelle & qui remplit toutes choſes. CH. VI.

Ces ſignes conjoints & ces ſignes ſeparez conviennent dans cette qualité commune que l'on donne quelquefois aux ſignes le nom de la choſe ſignifiée. On dit que le ſang eſt l'ame ; on dit que la pierre eſtoit Chriſt. On ne peut donc conclure preciſément de ces expreſſions ni que la choſe eſt preſente ni qu'elle eſt abſente.

Si on conclut de ce qu'il eſt dit, que le ſang eſt l'ame, que l'ame eſt abſente, c'eſt mal conclure.

Si on conclut de ce qu'il eſt dit, que la pierre étoit Chriſt ; que J. C. étoit preſent ou joint à cette pierre, ce ſera encore mal conclure.

Saint Auguſtin dit que dans ces paroles ; *Cecy eſt mon Corps*, la choſe ſignifiée eſt affirmée du ſigne, & il n'ajoûte rien davantage. Que s'enſuit-il de là ? Que le corps de J. C. y eſt preſent ? Non. Qu'il en eſt abſent ? Non. Ni l'un ni l'autre ne s'enſuit preciſément de ces paroles ; & le paſſage ne prouve rien directement, ni pour les Catholiques ni pour les Calviniſtes. C'eſt un paſſage indeterminé, dont il faut chercher le ſens dans le grand livre de la Tradition de ce ſiecle-là, & dans les autres ouvrages de S. Auguſtin. Car comme ce Pere en diſant que le Sang eſt l'ame, parce qu'il en eſt le ſigne, a joint dans ſon eſprit à cette expreſſion, l'idée que ce ſang eſtoit uni à l'ame, ſuivant le ſentiment qu'il avoit de l'ame des beſtes, quoy que cette union de l'ame avec le ſang ne ſoit point marquée dans cette expreſſion ; *Le ſang eſt ſigne de l'ame* ; de même en concevant que le Sacrement eſtoit appellé le corps de J. C. comme ſon ſigne, il a pû joindre à ces idées celle de l'union de ce Sacrement au corps de J. C. en la tirant de la doctrine conſtante de l'Egliſe de ſon temps. Il l'a fait ſans doute s'il a eſté perſuadé de cette doctrine. Or il l'a eſté, & on n'en ſçauroit douter aprés les preuves que nous avons produites du ſentiment des Peres des ſix premiers ſiecles.

Mais au moins, dira-t-on, il s'enſuit que, ſelon S. Auguſtin, on ne ſçauroit prouver la preſence réelle par ces paroles ; *Cecy eſt mon Corps*, puiſqu'il les explique en ce ſens ; *Cecy eſt la figure de mon corps* ; & que ſi ce ſens ne l'exclut pas, au moins il ne

CH. IV. l'enferme pas. Je pourrois répondre que quand S. Auguſtin n'auroit pas vû toutes les conſequences de cette explication qu'il propoſe une fois en paſſant, on ne s'en devroit pas étonner. L'eſprit des hommes, quelque grand qu'il ſoit, n'eſt pas capable d'une prévoyance ſi étenduë : & vouloir impoſer cette loy à ceux qui écrivent, en concluant qu'ils ont admis toutes les conſequences qui ſemblent naiſtre de ce qu'ils avancent, c'eſt mal connoiſtre la portée de l'eſprit humain. Saint Auguſtin a eu beſoin d'un exemple pour autoriſer une maxime qu'il avançoit. L'Euchariſtie s'eſt preſentée : Il s'y eſt arreſté autant de temps qu'il faut pour écrire une ligne : il s'en eſt ſervi. Donc il a prévû cette conſequence, qu'il rendoit par là ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, inutiles à la preuve de la preſence réelle. Eſt-ce-là juger équitablement de la maniere dont les hommes parlent ? Peut-eſtre que s'il eût prévû cette conſequence, il auroit cherché un autre exemple. Tant y a qu'il n'y a fait aucune reflexion, & qu'on n'a pas droit de ſuppoſer qu'il l'ait préveuë.

Mais je dis de plus que cette conſequence eſt fauſſe, & que ſouvent lors même que l'on nomme le ſigne du nom de la choſe, on peut conclure que cette choſe eſt preſente, non par la nature de l'expreſſion, mais par les circonſtances qui l'accompagnent, qui donnent l'idée de cette preſence Car ſi j'entends un medecin dire d'un malade ; cette rougeur qui paroît ſur ſon viſage eſt la fiévre, quoyqu'il donne au ſigne le nom de la choſe, ne me donnera-t-il pas lieu de concevoir cette fiévre comme preſente ? Or comme nous avons montré amplement ailleurs, les circonſtances particulieres dans leſquelles J. C. prononça ces paroles : *Cecy eſt mon corps*, portoient de même les Apôtres à concevoir qu'il leur donnoit effectivement ſon Corps, & ils n'ont pû s'en former une autre idée. Ainſi encore que S. Auguſtin ait dit en cet endroit, que J. C. avoit donné le nom de ſon Corps au ſigne, il ne s'enſuit pas que ſelon luy, cette expreſſion ne marque pas par les circonſtances avec leſquelles elle a eſté prononcée, la preſence du Corps de J. C. dans ce ſigne. Car l'on peut bien dire d'un ſigne connu & étably, *Cecy eſt une telle choſe*, encore que cette choſe ſoit abſente. Mais l'on ne peut dire raiſonnablement, d'un ſigne inconnu & que l'on établit ſur l'heure meſme ; *Cecy eſt une telle choſe*, à moins que cette choſe ne ſoit effectivement preſente & jointe au ſigne.

Il faut ſe ſouvenir ſur ce ſujet de ce que nous avons déja dit, qu'il eſt contre toute apparence que S. Auguſtin ait eu une autre impreſſion que les autres Peres, de la verité ſignifiée par ces paroles : *Cecy eſt mon corps* ; mais qu'il eſt tres-poſſible qu'il ait developpé cette impreſſion par un autre tour & par une expreſſion differente des leurs, en concevant neanmoins la même choſe ; & qu'il eſt encore trés-poſſible que cette expreſſion ne repreſente pas par la force des paroles tout ce qu'il concevoit. De ſorte qu'il en faut toûjours revenir à examiner la doctrine de ce Pere & de tous les autres des ſix premiers ſiecles, puiſque c'eſt par là ſeulement qu'on peut ſçavoir ce qu'il a, ou n'a pas ſuppléé à cette expreſſion. CH. VI.

Ainſi la queſtion ſe reduit toûjours à ſçavoir, ſi S. Auguſtin a cru que l'on prenoit la vraye Chair de J. C. dans l'Euchariſtie par la bouche du corps. Car s'il l'a cru, il eſt indubitable que quand il a dit *que J. C. avoit donné le Sacrement de ſon corps à ſes diſciples*, il a entendu parler d'un ſigne & d'un Sacrement joint à la choſe. Or c'eſt une queſtion déja decidée, & qu'il eſt bien aiſé de decider par S. Auguſtin même, comme nous le ferons voir en traittant des expreſſions de ce Pere ſur la manducation de la chair de J. C.

On produit encore un paſſage de S. Auguſtin tiré de ſa lettre à Boniface, qu'il eſt bon de joindre à celuy contre Adimante que nous venons d'expliquer, parce qu'il n'a beſoin que du même éclairciſſement. Voicy tout ce qu'il a dit en ce lieu. *Le Sacrement du corps de J. C. eſt le corps de J. C. en quelque maniere, comme le Sacrement de la foy eſt la foy.* SICUT *ergo ſecundùm quendam modum, Sacramentum corporis Chriſti, eſt corpus Chriſti, Sacramentum Sanguinis Chriſti eſt, ſanguis Chriſti eſt, ita Sacramentum fidei fides eſt.*

On peut remarquer ſur ce paſſage, comme ſur l'autre, que S. Auguſtin ne traite point encore expreſſément dans ce lieu de l'Euchariſtie, & qu'il n'a aucun deſſein de marquer preciſément ce qu'il en faut croire. Qu'il eſt attiré à conſiderer dans l'Euchariſtie la qualité de ſigne & de Sacrement, parce qu'il avoit beſoin d'expliquer en quel ſens on peut dire que les enfans croyent, quoy qu'ils n'ayent pas de foy actuelle ; & qu'il vouloit prouver que l'on pouvoit dire que les enfans ont la foy, parce qu'ils ont le Sacrement de la foy. Il falloit pour cela montrer que l'on donne aux ſignes les noms des choſes ſigni-

BIBLIOTHECA

fiées ; & c'eſt ce qui le porte à alleguer l'exemple de l'Euchariſtie, dans laquelle on donne ſouvent au Sacrement exterieur le nom de *corps de J. C.* comme quand on dit, *que l'on diviſe le corps de I. C. que noſtre langue eſt rougie du Sang de I. C. que nous gouſtons le corps de I C.*

Tract. de corp. & ſang. Domini.

Il eſt donc vray que S. Auguſtin dit dans ce paſſage que le Sacrement eſt appellé le Corps de J. C. parcequ'il en eſt le ſigne, & qu'il eſt le Corps de J. C. en quelque maniere, comme S. Anſelme dit *que l'eſpece du pain eſtant regardée en elle-même, & ſeparément, n'eſt pas la chair & le corps de I.C. & qu'on ne l'appelle ainſi que par une maniere de parler commune dans l'Ecriture, ſelon laquelle on donne aux Sacremens les noms des choſes qu'ils ſignifient*; Et comme tous les Theologiens enſeignent que l'eſpece viſible eſt Sacrement ſans eſtre la choſe du Sacrement ; d'où il s'enſuit qu'elle n'en peut recevoir le nom *qu'en quelque maniere* & comme ſon ſigne. Tout cela n'eſt que l'effet de ce regard que la nature de l'Euchariſtie produit, par lequel on n'attache ſa penſée qu'au ſeul ſigne exterieur ; auquel cas ſi on vient à le comparer avec le Corps de J.C. on ne le peut regarder que comme ſon ſigne.

Je ne ſçay ſi les Miniſtres voudront inſiſter ſur ce que Saint Auguſtin compare la maniere dont le Sacrement eſt appellé Corps de J. C. avec celle dont le Sacrement du Baptême eſt appellé foy, pour en conclure que comme ſaint Auguſtin n'a pas crû que le Sacrement de la foy fuſt joint dans les enfans avec une veritable foy, il n'a pas cru auſſi que le Corps de J. C. fût joint au Sacrement. Mais je ſçay bien que cette objection eſt tres-vaine, & tres-peu digne d'eſtre propoſée. Car lorſque S. Auguſtin veut juſtifier que les ſignes reçoivent le nom des choſes ſignifiées, il rapporte indifferemment des exemples de ſignes joints aux choſes, & de ſignes ſeparez ; parce qu'il n'y regarde que cette unique qualité, de recevoir le nom des choſes ſignifiées dans laquelle ils conviennent.

Ainſi ayant deſſein de montrer dans le livre contre Adimante, comme on l'a déja remarqué, que l'on pouvoit donner au ſang le nom d'ame, parce qu'il en eſtoit le ſigne, il rapporte l'exemple de la pierre qui eſt appellée Chriſt, *ſic eſt ſanguis anima quomodo petra erat Chriſtus*, ſans conſiderer cette difference, que le ſang eſt ſigne d'une choſe preſente, & que la pierre l'eſtoit d'une choſe abſente.

C'eſt donc en cette maniere, mais dans un ſens contraire, qu'ayant à montrer que le Sacrement de la foy peut eſtre appellé foy, il apporte l'exemple du Sacremet du Corps de J. C. qui eſt apellé Corps de J. C. ſans avoir égard à cette difference dont il n'eſtoit pas queſtion, que le Sacrement du Baptême eſt le Sacrement de la foy actuelle abſente, & que le Sacrement du Corps de J. C. eſt le Sacrement du Corps de J. C. preſent. CH. VI.

Si on pretendoit avoir droit de ſuppoſer que les comparaiſons des Peres ſont parfaitement sembl bles, & qu'il leur en faut imputer les conſequences, il n'y a point d'hereſie qu'on ne leur puſt attribuer. Et pour ne m'éloigner pas de cet exemple de la foy, je dis qu'on s'en pourra ſervir pour conclure que S. Auguſtin a nié le peché originel, & l'a reduit à une pure imputation, ſi l'on veut inſiſter ſur une comparaiſon qu'il en fait avec la foy dans un de ſes livres contre les Pelagiens, où il parle en ces termes de l'un & de l'autre. *De même que l'eſprit de juſtice reſidant en ceux par qui les enfans renaiſſent, fait paſſer en eux la foy qu'ils ne peuvent encore avoir par leur propre volonté ; de même la chair de peché de ceux par qui ils naiſſent, fait paſſer en eux le crime qu'ils n'ont pû contracter par des actions qu'ils ayent faites dans leur vie.* Car on pourroit conclure ſelon cette belle maniere de raiſonner, que comme la foy actuelle dont S. Auguſtin parle, n'eſt point réelle, mais en quelque ſorte imputative dans les enfans ; de même le peché originel n'eſt qu'une pure imputation de celuy d'Adam. De pec. merit. l. 3. c. 2.

Mais toutes ces ſortes d'argumens ſuppoſent, que qui compare deux choſes enſemble, les compare en tout. Et c'eſt la plus fauſſe de toutes les maximes, & la plus contraire à la nature de l'eſprit humain, qui aimant naturellement les comparaiſons, & n'en trouvant preſque point de parfaitement juſtes, eſt obligé par neceſſité de ſe ſervir des plus approchantes, en ne s'appliquant qu'à ce qu'elles ont de ſemblable, ſans avoir égard aux differences.

CHAPITRE VII.

Explication du passage de Facundus.

LE celebre passage de Facundus ne contient pas une difficulté differente de celle de ceux de S. Augustin que nous venons d'examiner. Et ainsi il n'y a qu'à y appliquer ce que nous en avons dit.

Il est certain que l'esprit peut s'attacher au Sacrement separément du Corps de J. C. quoyque l'on considere l'un & l'autre comme joints ensemble. Et il est certain que dans cette comparaison on doit dire en parlant exactement que *le Sacrement n'est pas proprement le corps de J. C. mais qu'il le contient.* Tous les Auteurs Catholiques parlent de la sorte, quand ils parlent du Sacrement seul & separé du Corps de J. C. par la pensée, comme nous l'avons fait voir.

Facundus ne dit rien davantage, & il n'y a qu'à se mettre cela dans l'esprit pour n'y trouver plus de difficulté.

Cet Auteur avoit entrepris de justifier une expression de quelques anciens qui avoient dit, *que J. C. a receu l'adoption des enfans*; d'où il semble qu'on pouvoit conclure qu'ils n'avoient donc considéré J. C. que comme fils adoptif.

Facund. l. 9. p. 404.

Il a recours pour cela à la même solution que S. Augustin, dont il avoit beaucoup lû les Ouvrages, a employée dans sa lettre à l'Evêque Boniface, qui est que l'on peut dire qu'on reçoit une chose quand on reçoit le Sacrement, parce qu'on donne au Sacrement le nom de la chose; & qu'ainsi J. C. ayant receu le Sacrement d'adoption dans sa Circoncision & dans son Baptême, on pouvoit dire qu'il avoit receu l'adoption. *Sacramentum adoptionis suscipere dignatus est Christus & quando circuncisus est, & quando baptisatus est; & potest Sacramentum adoptionis adoptio nominari.*

Toute la difficulté de cette preuve consistoit à montrer que les Sacremens prenoient le nom de la chose signifiée, les exemples en estant assez rares. Il a donc recours pour cela à l'Eucharistie en comparant les especes visibles avec le Corps de J. C. qu'elles signifient & qu'elles cachent, & il en parle de cette sorte: *Le Sacrement de l'adoption peut estre appellé adoption, com-*

me le Sacrement du corps & du ſang de J. C. qui eſt dans le pain & CH. VII.
le calice conſacré, eſt appellé ſon corps & ſon ſang. Non que ce pain & ce calice (c'eſt à dire l'objet ſenſible) *ſoient proprement corps & ſang, mais parce qu'ils contiennent le myſtere de ce corps & de ce ſang.* C'eſt à dire, que cet objet exterieur qui s'appelle pain & vin dans le langage commun, n'eſt pas proprement le corps de J. C. & qu'il n'en eſt que la figure & le Sacrement, quoyqu'on ne laiſſe pas de l'appeller Corps de J. C. comme quand on dit *que l'on rompt, que l'on diviſe, que l'on unit le corps de J. C. au ſang*, quoyque ces actions ne s'exercent que ſur les ſymboles.

C'eſt dans ce même ſens que Facundus prenant toûjours le Sacrement pour le ſeul objet exterieur, ajoûte *que J. C. avoit appellé le pain & le calice qu'il avoit beni, ſon corps & ſon ſang. Et que comme l'on dit fort bien que les fidelles qui reçoivent le Sacrement du corps & du ſang, reçoivent le corps de J. C. de même l'on a pû dire que J. C. ayant receu le Sacrement de l'adoption, a receu l'adoption.*

Mais les fidelles ne reçoivent-ils point le Corps de J. C. en une autre maniere qu'en recevant ſon Sacrement ? Ne le reçoivent-ils pas luy-même ? Ouy, ils le reçoivent, & Facundus ne le nie pas. Mais comme l'action de recevoir ſe termine plus proprement au Sacrement, qu'au Corps de J. C. parce que le Sacrement agit ſur les ſens, au lieu que le Corps de J. C. n'y agit point; Facundus a crû devoir ſuivre ce langage en cet endroit, parce qu'il luy eſtoit utile de parler ainſi pour juſtifier cette expreſſion, *que J. C. a receu l'adoption des enfans*, & il ne rapporte le mot de recevoir qu'à la reception du ſigne. En une autre occaſion il n'auroit pas fait difficulté de dire que nous recevons proprement le corps de J. C. & que nous prenons la propre chair de J. C. comme tant d'autres Peres l'ont dit, & comme on peut dire qu'il l'a dit en leur perſonne, parce qu'il n'auroit pas eu le même engagement de prouver qu'on pouvoit dire avec raiſon que l'on reçoit une choſe quand on en reçoit le Sacrement. Ce n'eſt que la neceſſité de cette preuve qui l'a determiné à cette penſée, & à ces expreſſions.

En un mot tout le Myſtere de ce paſſage conſiſte; en ce que l'eſprit pouvant regarder la reception de l'Euchariſtie par deux veuës differentes qui ſont toutes deux vrayes; Facundus s'attache à l'une, & laiſſe l'autre, parce qu'il n'y en avoit qu'une qui fiſt à ſon ſujet.

Car 1. on peut raporter la reception, ou l'action de recevoir, à l'objet immediat qui eſt le ſacrement; & cette veüe de l'eſprit ſe peut exprimer par ces paroles, *recevoir le corps de J. C.* parce que les Sacremens reçoivent ſouvent les noms des choſes dont ils ſont Sacrement; & qu'ainſi le Sacrement du Corps de J. C. eſt le Corps de J. C. en quelque ſens.

2. On peut raporter cette même reception à l'objet mediat qui eſt le Corps de J. C. caché ſous le ſigne: & c'eſt de cette ſorte que les autres Peres en parlent.

Ainſi il eſt vray que ces paroles ont deux ſens; & ces deux ſens ſont tous deux vrais dans le ſentiment des Catholiques, qui peuvent dire ainſi que nous recevons le Corps de J. C. en l'une & l'aûtre maniere. Mais Facundus n'ayant beſoin que de la premiere maniere, il s'y arreſte en cet endroit, en diſant que nous recevons le Corps de J. C. parce que nous en recevons le Sacrement. Ce qui eſt tres-veritable. Et pour l'autre, qui eſt celle en laquelle les Peres prennent ce terme, il n'en parle point, & ne l'exclut point auſſi. Et ce ſeroit une conſequence tres-fauſſe que de conclure qu'il l'ait niée.

Que ſi ce procedé paroiſt étrange, & que l'on ait peine à croire qu'un homme tel que Facundus ait pû être tellement poſſedé du deſir de prouver ce qu'il avoit avancé, qu'il n'ait pas fait difficulté d'employer en argument une expreſſion qu'il prend en un ſens extraordinaire & éloigné de l'uſage des autres Peres, en ômettant le ſens ordinaire de cette même expreſſion, comme s'il l'avoit ignoré; il eſt facile de faire ceſſer cet étonnement par l'exemple du monde le plus naturel, le plus ſenſible & le moins recherché, puiſqu'il ſe trouve dans Facundus même immediatement aprés les paroles que nous avons rapportées.

Car il faut remarquer que cet Auteur ayant entrepris de montrer qu'on pouvoit dire *que J. C. avoit reçû l'adoption, parce qu'il en avoit reçû le Sacrement*, ne ſe ſert pas ſeulement de l'exemple de l'Euchariſtie, mais il en apporte encore un autre, dont on devroit bien eſtre plus choqué que de celuy-là, & où il s'éloigne beaucoup plus du ſens ordinaire des termes, pour les ajuſter à ſon deſſein. Voicy comme il parle.

S'il n'eſt pas vray de dire que J. C. ayant reçû le Sacrement de l'adoption des enfans, a receu l'adoption, on ne pourra pas dire de nous-mêmes que nous ayons reçû l'adoption des enfans, ou que nous ſommes rachetez & ſauvez, puiſque l'Apoſtre a dit: Nous autres

tres auſſi qui poſſedons les premices de l'eſprit, nous ſou- Ch. VII.
pirons & nous gemiſſons en nous-mêmes, attendant l'adoption divine, la redemption de nos corps. Car nous avons eſté ſauvez par eſperance; & ce n'eſt plus eſperance quand on voit ce que l'on eſpere. *De même donc que quoy que nous attendions encore l'adoption, la redemption, & le ſalut, neanmoins parce que nous recevons le Sacrement de l'adoption, de la redemption, & du ſalut, nous ſommes avec raiſon appellez enfans de Dieu, rachetez & ſauvez; de même J. C. ayant reçû le Sacrement de l'adoption, non pour ſon utilité, mais pour celle des autres ſelon l'Apoſtre, a pû juſtement eſtre dit par les anciens Peres avoir reçu l'adoption des enfans.*

Qui ne s'imagineroit d'abord à entendre parler Facundus de cette ſorte, qu'il n'auroit point reconnu que nous fuſſions autrement enfans de Dieu, adoptez, & rachetez, que parce que nous avons receu le Sacrement d'une adoption & d'une redemption future? qu'ainſi nous ne poſſedons pas réellement la qualité d'enfans adoptifs, comme J. C. n'eſtoit point réellement enfant adoptif? Ne dit-il pas clairement *que nous ſommes appellez enfans de Dieu & rachetez, parce que nous avons reçu le Sacrement de l'adoption & de la redemption que nous eſperons?* Il ne ſe contente pas d'exprimer cela affirmativement, mais il l'exprime même negativement; & il s'avance juſques à ſoutenir, *que ſi l'on ne peut dire de J. C. qu'il a reçu l'adoption des enfans, il ne le faut pas dire de nous mêmes:* ALIOQUIN *neque de nobis dicendum eſt, quoniam adoptionem ſuſcepimus filiorum.* N'eſt-ce pas dire que nous n'avons pas plus receu l'adoption que J. C.? Cependant attribuer ce ſens à Facundus, c'eſt luy faire nier une verité clairement decidée par l'Ecriture, & qu'il eſt impoſſible qu'il ait ignorée. Car il eſt tres-conſtant par tout le nouveau Teſtament, que nous ne ſommes pas ſeulement enfans de Dieu & adoptez par la reception du ſigne de la conſommation de cette adoption, mais que nous le ſommes par l'infuſion preſente de l'Eſprit de Dieu, qui nous rend enfans de Dieu & membres de J. C. Il eſt tres conſtant que nous ſommes juſtifiez & rachetez ſelon l'ame dés ce monde même, par la reception réelle de la grace juſtifiante, & de la charité que le S. Eſprit répand dans nos cœurs Et il eſt impoſſible qu'un homme équitable ſoupçonne ſeulement Facundus d'avoir ignoré des veritez ſi communes.

Car auroit-il ignoré ce que dit ſaint Paul aux Galates, *que*

Gal. 4. 5. 6. 7. *lorſque les temps ont eſté accomplis, Dieu a envoyé ſon Fils formé d'une femme & aſſujetti à la loy, pour racheter ceux qui eſtoient ſous la loy, fin que nous receuſſions l'adoption des enfans? Et parce que vous eſtes enfans, Dieu a envoyé en vos cœurs l'eſprit de ſon Fils, qui crie, Mon Pere, Mon Pere. Chacun de vous n'eſt donc plus ſerviteur, mais* ENFANT. *Que s'il eſt enfant, il eſt donc auſſi heritier de Dieu par J. C.*

Auroit-il ignoré ce que dit le même Apoſtre dans l'Epiſtre
Heb. 12. v. 5. aux Hebreux, *Que Dieu nous parle comme à ſes* ENFANS, *& qu'il s'offre à nous comme à ſes enfans?*

Auroit-il ignoré ce que dit S. Jean: *Conſiderez quel amour le Pere nous à témoigné, de vouloir que nous ſoyons appellez & que nous* SOYONS EN EFFET ENFANS *de Dieu?*

Mes bien aimez, nous ſommes déja enfans de Dieu; mais ce que nous ſerons un jour ne paroiſt pas encore?

Enfin auroit-il ignoré ce que ſaint Paul dit dans ce chapitre
Rom. 8. même qu'il cite: *Que tous ceux qui ſont pouſſez par l'eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu*, & ce qu'il ajoûte: *Vous n'avez point receu l'eſprit de ſervitude pour vivre encore dans la crainte, mais vous avez receu l'eſprit d'adoption des enfans, par lequel nous crions; Mon Pere, mon Pere. Car l'Eſprit de Dieu rend luy-même témoignage à noſtre eſprit, que nous ſommes enfans de Dieu. Que ſi nous ſommes enfans, nous ſommes auſſi heritiers.*

C'eſt ce qui ne viendra jamais dans la penſée d'un homme ſenſé. Pourquoy donc ne rapporte-t-il dans cet endroit la qualité de fils adoptif qu'à la reception du Sacrement de l'adoption future & parfaite que nous recevrons dans le Ciel? C'eſt qu'il n'y avoit que ce ſeul ſens qui ſerviſt à ſon ſujet, & qui puſt eſtre employé à juſtifier que l'on pouvoit dire de J. C. qu'il avoit receu l'adoption des enfans.

Ainſi Facundus ſuit la même methode en l'un & en l'autre de ces exemples. On peut dire en deux ſens que nous ſommes enfans adoptifs de Dieu; l'un commun & ordinaire, qui eſt que nous le ſommes par l'eſprit de Dieu que nous recevons par la charité de Dieu répanduë dans nos cœurs, par la juſtice de la foy qui nous eſt donnée actuellement dés cette vie: l'autre tres-extraordinaire, tres-peu commun, & dont peut eſtre il n'y a que Facundus qui ſe ſoit jamais ſervi, qui eſt que nous ſommes enfans de Dieu par la reception du Sacrement, ou du ſigne de l'adoption parfaite que nous attendons dans le Ciel.

Cependant parce que ce dernier ſens faiſoit à ſon ſujet, & qu'il a crû en pouvoir tirer un argument qui prouvoit ce qu'il pretendoit, il l'allegue, il s'en ſert, & ſemble méconnoître l'autre. CH. VI.

De même y ayant deux ſens ſelon leſquels on peut dire que nous recevons le Corps de J. C. l'un qu'il entre en effet dans notre bouche, qu'il eſt receu dans nos entrailles par ſa propre chair; l'autre que nous recevons un objet exterieur, qui en eſt la figure & le Sacrement, & à qui on en donne le nom; quoyque le premier ſens ſoit le plus autoriſé, le plus commun, & peut-eſtre le ſeul auquel ces paroles ſont entenduës par les autres Peres, Facundus neanmoins s'attache au ſecond, parce qu'il eſtoit le ſeul qui ſerviſt à ſa preuve: Mais comme ce ſeroit eſtre injuſte & ridicule que de conclure du choix que Facundus a fait de ce ſecond ſens de l'adoption des enfans, qu'il n'a donc point reconnu que nous fuſſions réellement enfans adoptifs dés cette vie, ny que nous y receuſſions le S. Eſprit, la charité & la juſtice, en quoy conſiſte cette adoption; de même c'eſt une injuſtice manifeſte que de pretendre, que parce qu'il ne s'eſt ſervi que d'un des ſens de ces mots, *Recevoir le corps de J. C.* il ait voulu nier l'autre. Quand il l'auroit même nié, & qu'il auroit dit nettement & negativement, *que nous ne recevons le corps de J. C. que parce que nous recevons ce Sacrement*, il ne faudroit pas conclure ſi viſte qu'il fuſt contraire aux autres Peres ny à la doctrine catholique. Ces ſortes de termes qui marquent des actions corporelles, peuvent eſtre pris quelquefois avec une certaine rigueur qui donne lieu de les nier quand on les rapporte au Corps de J. C.

Tous les Peres diſent *que nous touchons ce corps*; & neanmoins les Scholaſtiques ſoûtiennent ſans eſtre contraires aux Peres que nous ne le touchons pas, & que nous n'en touchons que le Sacrement.

Tous les Peres diſent que nous mangeons le Corps de J. C. & ils font voir clairement qu'ils entendent que le Corps de J. C. entre réellement en nous; & neanmoins comme nous verrons en ſon lieu, quelques-uns de ces mêmes Peres nient que nous mangions le Corps de J. C. parce que nous n'exerçons pas à l'égard de ce Corps les actions corporelles dans leſquelles ils font conſiſter la manducation, comme de diviſer, de goûter & de digerer l'aliment. On pourroit donc dire de même que Facundus a conçu par ce mot d'*accipere*, recevoir,

cette action corporelle que l'on fait en recevant le corps de J.C. & que comme cette action, qui eſt un eſpece de contact corporel, ſe termine proprement au Sacrement, il a crû que c'eſtoit proprement le Sacrement qui eſtoit receu, & que le Corps de J. C. n'eſtoit receu qu'improprement & par le Sacrement; comme ſelon les Scholaſtiques, il n'eſt touché qu'improprement; & de même que quoyque l'on diſe proprement qu'on reçoit le corps d'un homme entre ſes bras, on ne dit point que l'on y reçoit ſon ame, encore que ſon ame ne ſoit pas ſeparée de ſon corps.

C'eſt donc une folie toute pure que d'employer une conſequence ſi fauſſe pour renverſer cent declarations formelles des Peres, dont on peut dire ce que dit Facundus: *Non hæc ingeniosum lectorem, ſed potius lectorem non faſtidioſum requirunt. Aperta res ac manifeſta interpretatione ullâ non indiget. Tantum eſt ut videre jam velint qui clauſis oculis veritati reſiſtunt.*

Quoy! parce qu'un Auteur poſſedé d'une vuë particuliere & cherchant des preuves de toutes parts pour juſtifier une expreſſion, aura employé des termes en un ſens un peu extraordinaire, il ne ſera plus vray *que le Seigneur*, comme dit S. Irenée, *ait declaré que le Calice qui eſt une creature, eſt ſon propre ſang.*

Iren. l. 5. c. 2.

Il ne ſera plus vray, *que le S. Eſprit*, comme dit S. Iſidore, *faſſe le pain de l'Euchariſtie le propre corps dont J. C. s'eſt revêtu dans ſon incarnation.*

l. 1. Ep. 109.

Il ne ſera plus vray, *que le Createur des natures*, comme dit S. Gaudence, *faſſe du pain ſon propre corps, parce qu'il le peut & qu'il l'a promis.*

tract. 2. in Exod.

Il ne ſera plus vray, *que J. C.* comme dit S. Cyrille, *s'inſinuë dans nos corps par ſa propre chair.*

l. 4. cont. Neſtor. p. 113.

Il ne ſera plus vray, *que quoyque ce que l'on offre ne ſoit ni ſemblable ni égal, c'eſt neanmoins le corps divin proprement*, comme dit l'Auteur des Dialogues attribuez à Cæſarius.

dial. 3. interr. 169.

Il ne ſera plus vray, *que ce que nous recevons dans l'Euchariſtie ſoit le vray corps & le vray ſang de J. C. que ce ſoit ſon ſon corps dans la verité*, quoy que toutes les Egliſes du monde faſſent une profeſſion publique de le croire.

voyez perp. 2. l. 4. c. 8.

Il ne ſera plus vray, *que ce ſoit ſa vraye chair que nous recevons, & ſon vray ſang qui eſt noſtre breuvage*, comme dit l'Auteur du livre des Sacremens.

l. 6. c. 1.

Il ne ſera plus vray, *que le Saint-Eſprit faſſe du pain, le corps mê-*

me de J. C. comme Procle l'aſſure dans ſon traité ſur la Liturgie.

Il ne ſera plus vray, *que nous voyons dans l'Euchariſtie*, comme dit S. Chryſoſtome, *ce même corps que les Mages ont adoré.* Chryſoſt. hom. 24. in ep. 1. ad Cor.

Il ne ſera plus vray, *que nous ne pouvons*, comme dit Severe, *manger le Verbe en luy-même, parce qu'il n'a point de corps, mais que nous le mangeons en mangeant la chair que le Verbe rend vivifiante.* Dans la Chaîne ſur S. Jean imprimée à Anvers.

Il ne ſera plus vray, *que J. C.* comme dit S. Cyrille, *beniſſe tous les fideles par un ſeul corps, qui eſt le ſien propre, & que nous prenions ce corps unique & indiviſible en nos propres corps.* In Joan. P. 999.

Il ne ſera plus vray, *que nous recevions*, comme dit S. Auguſtin, *avec un cœur & une bouche fidele, le Mediateur de Dieu & des hommes J. C. homme, qui nous donne ſon corps à manger & ſon ſang à boire, quoy qu'il ſemble plus horrible de manger la chair d'un homme que de la tuer, & boire le ſang d'un homme que de le verſer.* l. 2. contr. adver. leg. & Proph. c. 9.

Il ne ſera plus vray de dire avec S. Cyrille, *qu'un être corruptible, comme le noſtre, ne peut eſtre autrement vivifié, qu'eſtant uni corporellement au corps de celuy qui eſt la vie par eſſence.* In Joann. p. 861.

Il ne faudra plus faire cette profeſſion de foy que fait S. Gregoire de Niſſe; *Je croy que le pain ſanctifié par le Verbe eſt changé au corps de Dieu Verbe*: ni dire avec l'Auteur des Homelies attribuées à Euſebe d'Emeſe; *Que le Sacrificateur inviſible convertit par ſa parole pleine d'une puiſſance ſecrete les creatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang.* Orat. Catech. c. 37. Hom. 5. de Paſc.

Il faudra, ſi l'on en croit les Miniſtres, faire ceder tous ces paſſages, & tant d'autres que nous avons rapportez dans le deuxiéme volume, au ſeul paſſage de Facundus.

Mais s'il eſt permis de ſuivre cette methode dans l'examen des Peres, quelle verité de foy ne pourra demeurer inviolable, puis qu'il n'y en a point qui ne ſoit combattue par quelque paſſage difficile? C'eſt pourquoy Facundus, dont les Miniſtres feroient bien de ſuivre l'eſprit dans l'explication des Pere, n'attribuë ce procedé qu'aux Heretiques, & il fait voir que les Catholiques en ont toûjours ſuivi un qui eſt directement oppoſé. *Comme il n'appartient*, dit-il, *qu'à des Heretiques poſſedez de l'eſprit de calomnie de vouloir détourner de leur ſens veritable des paſſages clairs & manifeſtes par des paſſages obſcurs & ambigus, la pieté & la prudence Catholique doivent porter au contraire à éclaircir les paſſages obſcurs par la lumiere de ceux qui ſont évidens.* QUEMADMODUM *calumniantium Hæreticorum eſt ex dubiis & obſcurcis quæ certa & mani-* Facundus 9.

sunt malè interpretari, ita solitum prudentiæ ac veritatis Catholicæ, ex indubitatis atque evidentibus ambigua & latentia declarare.

C'est luy-même qui nous apprend cette belle regle, que *selon que des Auteurs traittent des matieres differentes, ils ont aussi des vües differentes dans leurs paroles. Pro diversitate causarum diversa semper est dicentis intentio*; par où il nous montre à ne pas insister sur le sens qu'il donne à une expression dans la vüe particuliere de la faire servir de preuve à une chose qu'il avoit avancée.

Enfin c'est ce même Facundus qui nous apprend par son exemple à pratiquer envers luy ce qu'il a pratiqué envers les autres Peres, & qui condamne par avance la temerité de ceux qui se servent presentement de son nom pour combattre la doctrine de l'Eglise. *C'est*, dit-il, *en ces diverses manieres qu'un lecteur pieux & intelligent doit entendre les paroles des anciens Peres & les mettre à couvert des calomnies des Heretiques. Mais lorsque des ignorans presomptueux, qui condamnent tout ce qu'ils n'entendent pas, se mettent à les lire, il est comme inévitable que ces sortes de gens y trouvent des sujets de se troubler, & de troubler les autres, parce que n'ayant pas assez de lumiere pour les entendre, ils ont assez de présomption pour ne pas vouloir que d'autres leur en donnent l'intelligence.*

CHAPITRE VIII.

Que l'on ne sçauroit plus mal instruire les peuples de la doctrine Calviniste que par le sermon de S. Augustin aux nouveaux baptisez, quoy que Monsieur Claude le propose pour modelle d'une instruction Calviniste.

OUtre les quatre passages que je viens d'examiner, où les Calvinistes pretendent montrer que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. & qu'elle ne le contient pas réellement, ils en ont encore un qu'ils ne font pas moins valoir que ceux que j'ay rapportez. C'est un sermon de S. Augustin, qui nous a esté conservé par S. Fulgence, & que divers autres Auteurs ont ensuite inseré dans leurs ouvrages. Aubertin l'a crû si avantageux à sa doctrine, que c'est par là qu'il commence l'examen de S. Augustin. Et M. Claude qui vouloit trouver dans l'antiquité un predicateur de sa doctrine pour l'opposer à celuy que l'Auteur de la Perpetuité avoit introduit donnant aux Brasiliens ou aux Chinois les premieres instructions de ce qu'il

faut croire de l'Euchariſtie, par les termes mêmes dont S. Cyrille de Jeruſalem s'eſtoit ſervi pour en inſtruire les Chreſtiens de ſon temps, a crû qu'il ne pouvoit rien trouver de plus propre que ce ſermon à propoſer pour modele d'une inſtruction Calviniſte, ny qui luy donnaſt plus d'occaſion d'inſulter à cet Auteur. CH. VIII.

Que ſi l'on s'en veut rapporter à ce qu'il en dit, on ne doit point douter qu'il ne luy ſoit extrêmement favorable. Car aprés en avoir cité la moitié, le tranſport le prend, & s'interrompant luy-même : *Peut-on douter*, s'écrie-t-il, *que des Catholiques Romains ne priſſent le predicateur qui empruntera les termes de S. Auguſtin pour un Calviniſte tres-zelé qui voudroit inſtruire ces infidelles dans la foy de l'Egliſe reformée*? Mais parce que les mouvemens des autres ne ſont pas toûjours ſi vifs & ſi violens que ceux de M. Claude, & que ſouvent il paroît tres-aſſuré ſur des choſes que les autres trouvent tres-douteuſes, nous ne laiſſerons pas de mettre d'abord en queſtion ſi ce diſcours de S. Auguſtin eſt ſi propre à inſtruire des infidelles de la creance des Calviniſtes, & ſi M. Claude a eû raiſon d'en conclure ſans preuve, & comme par une eſpece d'enthouſiaſme, *que tous les ſimples Catholiques prendroient un predicateur qui ſe ſerviroit de ces termes pour un Calviniſte obſtiné, ou pour le plus impertinent de tous les hommes.* M. Claude. p. 257.

Et come cette maniere de decider des queſtions importantes par des exclamations en l'air, & des concluſions ſans preuves, me ſemble un peu trop abregée, je taſcheray d'en ſuivre une toute oppoſée, en reduiſant la queſtion à des principes particuliers & precis.

On peut avoir deux idées de ce Sermon de S. Auguſtin. Car on le peut prendre ou pour un diſcours dogmatique, dans lequel ſaint Auguſtin ait pretendu inſtruire ces nouveaux baptiſez de ce qu'ils devoient croire de l'Euchariſtie, ou pour un diſcours moral, dans lequel, ſuppoſant qu'ils eſtoient inſtruits de la ſubſtance de la foy, & des dogmes renfermez dans ce myſtere, il taſche ſeulement d'édifier leur pieté en les inſtruiſant des rapports myſterieux qui ſe trouvent dans la matiere de ce Sacrement.

On auroit tort de demander à ceux qui ſoutiennent qu'on le doit regarder en la ſeconde maniere, qu'ils y montraſſent les dogmes de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation claire-

ment exprimez ; puiſqu'ils pretendent au contraire que ce n'eſt point un diſcours dogmatique, & que ſuppoſant ces nouveaux baptiſez pleinement inſtruits dans la foy de ce Myſtere, il n'eſt deſtiné qu'à leur découvrir les raiſons divines que Dieu a euës dans le choix des matieres du pain & du vin pour en faire ſon Corps & ſon Sang. Et comme c'eſt en cette ſeconde maniere que nous ſoûtiendrons dans le chapitre ſuivant qu'il le faut conſiderer ; M. Claude n'a pas lieu de nous demander que nous y faſſions voir la preſence réelle & la tranſubſtantiation, puiſque nous luy declarons d'abord qu'il n'eſt pas fait pour cela.

Mais M. Claude n'eſt pas de même condition que nous ſur ce point, non plus que tous les autres Miniſtres. Il ſoûtient que ſaint Auguſtin y a voulu inſtruire ces nouveaux fidelles de ce qu'il faut croire de ce Myſtere : Que c'eſt un diſcours dogmatique propre à établir ceux qui l'écoutoient dans la foy des Calviniſtes. Il eſt donc obligé de nous y faire lire leurs dogmes. Et puiſqu'il fait de ſaint Auguſtin un catechiſte de ſa ſecte, il doit montrer qu'il ait ſatisfait au devoir d'un Catechiſte, & qu'il ait enſeigné à ſes auditeurs d'une maniere claire & preciſe les principaux points qui compoſent cette foy, & ſans leſquels, ſelon eux-mêmes, on ne peut participer dignement à ce Myſtere.

C'eſt par là qu'il doit verifier cette étrange alternative, que ce Catechiſte qui parleroit le langage de S. Auguſtin devroit eſtre pris *ou pour un Calviniſte obſtiné ou pour le plus impertinent des hommes.*

Or ces dogmes eſſentiels à la creance Calviniſte ſe peuvent reduire à quatre. Le premier eſt, que le pain & le vin ont eſté établis par J. C. ſignes, figures & Sacremens de ſon Corps naturel.

Le ſecond, que ces eſpeces le figurent comme mort.

Le troiſiéme, Qu'il s'eſt engagé de remplir ce pain & ce vin d'une efficace ſurnaturelle, c'eſt à dire, de communiquer de nouveaux rayons de lumiere, & une augmentation de grace ceux qui y participent.

Le quatriéme, Qu'il nous eſt commandé de manger ſpirituellement le Corps de J.C. dans la participation de ce Sacrement, & que cette manducation ſpirituelle conſiſte dans la meditation de la mort de J. C. comme la cauſe de nôtre ſalut: *La manducation ſpirituelle*, dit Aubertin, *eſt un acte ſpecial de foy qui a pour objet*

objet la chair de J. C. comme ayant ſouffert, & comme eſtant mort, & qui la regarde comme le ſoûtien de noſtre vie. CH. VIII.

Si ſaint Auguſtin a enſeigné clairement aux nouveaux fidelles ces quatre dogmes qui compoſent la créance Calviniſte, c'eſt avec raiſon que M. Claude propoſe ſon alternative, *qu'il faut le prendre ou pour un Calviniſte obſtiné, ou pour le plus impertinent homme qui ait jamais eſté.* Mais s'il ſe trouvoit qu'il ne leur eût enſeigné aucun de ces points, & qu'il n'y eût pas même penſé; la raiſon nous donne droit de faire une alternative toute contraire, & de conclure que ſaint Auguſtin n'eſtoit pas *Calviniſte*, ou qu'il *eſtoit le plus impertinent des hommes.* Car il n'y a pas de plus grande impertinence que d'avoir pour but d'enſeigner les articles dans leſquels conſiſte la foy d'un Myſtere, & de n'en dire pas un ſeul mot. C'eſt donc à quoy il faut s'appliquer en liſant les paroles de ce Sermon que je rapporteray ſelon la traduction qu'en fait M. Claude pour éviter les conteſtations, aprés y avoir neanmoins remis la teſte, qu'il en a oſtée, parce qu'elle eſt de quelque importance pour l'intelligence du ſens.

Vous avez déja vû, dit ce ſaint Docteur, *la nuit precedente les choſes que vous voyez preſentement; mais on ne vous a pas encore dit ce qu'elles eſtoient, ce qu'elles ſignifioient, & combien celles dont elles ſont Sacremens, ſont grandes & excellentes. Ce que vous voyez donc eſt du pain, & c'eſt auſſi ce que vos yeux vous declarent. Mais l'inſtruction que voſtre foy demande, eſt que le pain eſt le corps de J. C. & que le calice, ou ce qui eſt dans le calice eſt ſon ſang. Cecy eſt dit en peu de mots; & peut-eſtre que ce peu ſuffiroit à la foy. Mais la foy demande d'eſtre inſtruite. Car le Prophete dit: Si vous ne croyez pas, vous n'entendrez point. Vous me pouvez donc dire: Puiſque vous nous avez commandé de croire, expliquez nous ce que c'eſt, afin que nous entendions. Car cette penſée peut naiſtre dans l'eſprit de quelqu'un. Nous ſçavons de qui J. C. a pris ſa chair, ſçavoir de la Vierge Marie. Nous ſçavons qu'il fut alaitté en ſon enfance; qu'il fut nourri, qu'il devint grand; qu'il parvint à l'âge de l'adoleſcence: qu'il ſouffrit les perſecutions des Juifs; qu'il fut pendu au bois; qu'il y fut mis à mort; qu'il reſſuſcita le troiſiéme jour; qu'il monta au Ciel lorſqu'il luy plut d'y monter, qu'il éleva là ſon corps, d'où il viendra pour juger les vivans & les morts; & qu'il eſt mainte-*

nant aſſis à la dextre du Pere. Comment dont le pain eſt-il ſon corps & le calice ſon ſang ?

Mes freres, ces choſes ſont appellées Sacremens, parce qu'autre choſe eſt ce que nous voyons, autre choſe eſt ce que nous concevons. Ce que l'on voit, a une eſpece corporelle, ce que l'on conçoit, a un fruit ſpirituel.

M. Claude fait icy une petite interruption, comme pour laiſſer un peu évaporer par quelques exclamations la ſatisfaction que ces paroles luy donnent. Mais comme il y a ſouvent autant d'adreſſe que de chaleur dans ſa rhetorique, il n'eſt pas mauvais d'avertir le monde qu'il pretend auſſi couvrir par là un defaut eſſentiel de l'explication qu'il donne à ce paſſage de ſaint Auguſtin, en faiſant conſiderer cette premiere partie comme ſeparée de la ſeconde qu'il rapporte enſuite; au lieu que non ſeulement elle n'en eſt pas détachée dans ſaint Auguſtin, mais qu'elle y eſt expreſſement attachée par une particule qui continuë le diſcours, & qui empêche qu'on ne prenne les mêmes mots qui ſe trouvent dans la premiere & dans la ſeconde partie en deux divers ſens, comme on verra que le fait M. Claude. Et c'eſt pourquoy, afin qu'on s'apperceût moins de l'union de ces deux parties, il a trouvé bon de retrancher dans ſa traduction la particule *donc* qui les lie. Et au lieu que S. Auguſtin dit: *Si vous voulez donc ſçavoir ce que c'eſt que le corps de J. C.* il luy fait dire ſimplement ſans cette particule de liaiſon: *Voulez vous ſçavoir ce que c'eſt que le corps de J. C. écoutez l'Apoſtre S. Paul qui dit aux fidelles; Vous eſtes le corps de J. C. & ſes membres. Voſtre myſtere eſt mis ſur cette table, & vous y prenez le myſtere du Seigneur.* (Il faut traduire; *Et vous avez pris voſtre myſtere*, MYSTERIUM *veſtrum accepiſtis*, comme il y a dans le latin que M. Claude met à la marge.) *Vous dites Amen à ce que vous eſtes, & vous y ſouſcrivez par voſtre réponſe. On vous dit donc: Le corps du Seigneur, & vous répondez* AMEN. *Soyez membre du corps de J. C. afin que voſtre* AMEN *ſoit veritable. Mais pourquoy tout cela au pain? N'apportons icy rien du noſtre, mais écoutons encore le même Apoſtre parlant de ce Sacrement. Nous qui ſommes*, dit il, *pluſieurs, nous ne ſommes qu'un ſeul pain & un ſeul corps. Entendez cecy, je vous prie, & vous en réjoüiſſez. Car ce n'eſt icy qu'unité, pieté, verité, charité; un ſeul pain & un ſeul corps, quoyque nous ſoyons pluſieurs. Remarquez que le pain n'eſt pas fait d'un ſeul grain, mais de pluſieurs. Quand on vous a exorciſez, vous avez*

paſſé ſous la meule: quand vous avez eſté baptiſez, vous avez eſté arrouſez d'eau: & quand vous avez receu le feu du S. Eſprit, on peut dire que vous avez eſté cuits comme un pain. Soyez donc ce que vous voyez, & recevez ce que vous eſtes. Voila ce que l'Apôtre a dit du pain; Par où il nous montre aſſez ce que nous devons entendre à l'égard du calice. Car comme pour faire cette eſpece viſible du pain pluſieurs grains ſont reduits en un corps, pour repreſenter ce que l'Ecriture dit des fideles; ils n'avoient qu'une ame & qu'un cœur en Dieu; il en eſt de même du vin. Remarquez comment il eſt un. Pluſieurs grains pendoient au raiſin, mais leur liqueur a eſté confonduë en un corps. C'eſt ainſi que J. C. nous a voulu repreſenter & nous faire ſiens, conſacrant ſur cette table le myſtere de nôtre paix & de nôtre unité. Celuy qui reçoit le myſtere de l'unité, & ne conſerve pas le lien de la paix, ne reçoit pas un myſtere pour ſon bien, mais un témoignage contre luy-même. CH. VIII.

Ceux qui auront eſté attentifs en liſant tout ce Sermon, pour voir ſi ſaint Auguſtin y enſeigneroit les quatre dogmes fondamentaux de la doctrine Calviniſte ſur l'Euchariſtie, reconnoiſtront d'abord qu'il ne s'y en trouve aucun formellement exprimé. Il n'eſt dit nulle part en termes exprés, que le pain de l'Euchariſtie ſoit figure du corps naturel de J. C. Car pour ces mots; *Vous prenez le myſtere du Seigneur*, que l'on y lit dans la verſion de M. Claude, par où il pourroit peut-eſtre entendre que l'on y prend la figure du Seigneur, c'eſt M. Claude qui les y a mis, comme j'en ay averti, puiſqu'il y a dans S. Auguſtin, *Vous avez receu vôtre myſtere*, MYSTERIUM *veſtrum accepiſtis*.

Il n'y eſt point dit auſſi que le pain & le vin repreſentent J. C. comme immolé & comme mort.

Il n'y eſt dit nulle part, que J. C. ſe ſoit obligé de donner de *nouveaux rayons de lumiere*, & *une augmentation de grace* à ceux qui y participeront, ny qu'il ait inondé ce pain d'une efficace ſpirituelle *derivée meritoirement* de ſa chair divine.

Il n'y eſt dit nulle part, que la manducation ſpirituelle de la chair de J. C. nous ſoit commandée, ny que cette manducation conſiſte à mediter que la mort de J. C. eſt la cauſe unique de notre ſalut. Quelle eſpece de Catechiſte eſt-ce donc là, ſi l'on en croit M. Claude? Il parle à de nouveaux baptiſez, à des gens qu'il ſuppoſe n'eſtre pas inſtruits de la foy, Il leur fait un Sermon tout exprés pour les en inſtruire; & cependant il

n'exprime en aucun lieu formellement aucun des points eſſentiels de la doctrine qu'il leur veut apprendre. C'eſt à dire, qu'en prenant ſaint Auguſtin pour un Catechiſte Calviniſte, il faudroit dire qu'il auroit fait comme un homme qui voulant apprendre à des enfans le Myſtere de la Trinité, ne leur parleroit ny de l'unité de Dieu, ny des trois Perſonnes. Comme un homme qui voudroit inſtruire de la paſſion de J. C. des gens qu'il ſuppoſeroit n'en avoir jamais rien appris, & qui ne leur parleroit ny des tourmens qu'il y a ſoufferts, ny de ſa croix, ny de ſa mort.

En verité M. Claude nous permettra de luy dire que ſon alternative eſt tres-mal concertée, puiſqu'elle eſt compoſée de membres inſeparables, & que bien loin qu'il faille prendre ce Catechiſte *ou pour un Calviniſte obſtiné*, *ou pour le plus impertinent des hommes*, S. Auguſtin auroit eſté au contraire le plus impertinent des hommes, s'il avoit eſté Calviniſte. Mais comme cette épithete ne ſçauroit jamais s'allier avec l'idée que tout le monde a de l'éminence de l'eſprit de ce grand Saint, il faut par neceſſité que M. Claude ceſſe de luy donner la qualité de *Calviniſte* que l'on n'en pourroit ſeparer.

M. Claude pretendra peut-eſtre que ſi ces dogmes ne ſont pas en termes formels & exprés dans ce ſermon, ils y ſont au moins par des conſequences neceſſaires. Mais quand cela ſeroit, ſaint Auguſtin n'en ſeroit pas moins tombé dans cette *impertinence* ſignalée. Car que pourroit-on s'imaginer de moins judicieux que d'entreprendre un diſcours dans l'intention d'enſeigner à des perſonnes ignorantes les dogmes renfermez dans un myſtere, dont la connoiſſance eſtoit neceſſaire à leur ſalut, & de ne leur exprimer formellement aucun de ces dogmes, mais de les leur laiſſer à deviner, & de vouloir qu'ils les tirent de ſon diſcours par des conſequences éloignées ? Ce procedé eſt-il digne d'un homme ſage & judicieux ? Y a-t-il quelque Miniſtre aſſez ennemy du bon ſens pour l'imiter ? M. Claude voudroit-il luy-même le ſuivre ? Comment oſe-t-il donc faire parler ſaint Auguſtin d'une maniere dont aucun Calviniſte ne voudroit parler, & nous propoſer enſuite cet exemple, qu'il ne voudroit pas ſuivre, comme *le modele* du diſcours d'un *Calviniſte obſtiné*.

Mais encore quelles ſont ces conſequences ? ſont-elles claires ? ſont-elles faciles ? ſont-elles ſenſibles ? Examinons ce que M.

Claude nous dit ſur ce point, ou plûtoſt ce qu'Aubertin nous dit pour luy. CH. VIII.

Ce Miniſtre ſuppoſe que ces nouveaux baptiſez n'entendoient pas le ſens de ces paroles: *Le pain eſt le corps de J. C.* c'eſt à dire que ne concevant pas qu'il ne l'eſtoit qu'en figure, ils propoſent une objection fondée ſur les differences du pain & du corps J. C. en cette maniere. *Comment le pain peut il eſtre corps de J. C. & le calice ſon ſang, puiſque le corps de J. C. eſt né d'une Vierge, qu'il a eſté nourri de lait, qu'il a eſté mis à mort, qu'il eſt reſſuſcité*; ce que l'on ne ſçauroit dire du pain & du calice? Aub. p. 66

2 Il ſuppoſe que la réponſe de S. Auguſtin à cette queſtion propoſée, eſt uniquement contenuë dans ces paroles: *Iſta, fratres, ideo dicuntur Sacramenta, quia in eis aliud videtur, aliud intelligitur; quod videtur, ſpeciem habet corporalem; quod intelligitur, fructum habet ſpiritualem.* Ce qu'il gloſe en cette maniere: *S. Auguſtin veut dire*, dit-il, *que le pain & le vin ſont appellez & ſont aprés la conſecration le corps & le ſang de J. C. parce qu'ils en ſont Sacremens: que l'on ne leur donne pas ce nom comme eſtant proprement ce corps & ce ſang, mais parce qu'ils les ſignifient. Car c'eſt ce qui arrive communément dans toutes les choſes qui ſont appellées & qui ſont Sacremens, qu'elles reçoivent les noms des choſes ſignifiées. Si les Sacremens, dit ce Saint dans un autre lieu, n'avoient point de rapport aux choſes dont ils ſont Sacremens, ce ne ſeroient pas des Sacremens, & c'eſt à cauſe de ce rapport, qu'on leur donne ſouvent les noms des choſes mêmes.*

Que veulent dire ces paroles: On voit une choſe & on en conçoit une autre, dit encore ce Miniſtre, *ſinon que ce qui ſe preſente aux yeux n'eſt pas ce que l'eſprit y conçoit? Car le pain & le vin ſont une choſe, & ils en ſignifient une autre, ſçavoir le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt.*

Il veut donc que ces nouveaux baptiſez compriſſent par ces paroles de S. Auguſtin, *que dans le Sacrement on voit une choſe, & l'on en conçoit une autre*, qui ne diſent pas un ſeul mot du corps naturel, & qui ne contiennent point ce principe, que les Sacremens reçoivent le nom des choſes ſignifiées; Il veut, dis-je, qu'ils entendiſſent, que le pain prenoit le nom du corps naturel, parce qu'il en eſtoit la figure. Et il fait conſiſter dans ces paroles tout l'éclairciſſement que S. Auguſtin donne à la queſtion propoſée.

Aubertin ſuppoſe en troiſiéme lieu que le mot de corps de

J. C. s'entendant du corps naturel, juſques à ces paroles: *Quod videtur, ſpeciem habet corporalem, quod intelligitur, fructum habet ſpiritualem*, ce terme change tout d'un coup de ſens, & s'entend du corps myſtique dans celles qui ſuivent immediatement. *Corpus ergo Chriſti ſi vis intelligere, Apoſtolorum audi dicentem fidelibus: Vos eſtis corpus Chriſti.*

Mais tout cet amas de ſuppoſitions n'eſt qu'un amas de fauſſetez, de temeritez, & d'illuſions. Il ne trouve ce dogme fondamental du Calviniſme, que le pain eſt figure du corps naturel que dans ces paroles: *Ces choſes, mes freres, ſont appellées Sacrement, parce qu'autre choſe eſt ce que nous y voyons, autre choſe ce que nous concevons*, & ne l'y trouve qu'en ſuppoſant que par cette *choſe conceuë*, S. Auguſtin a voulu marquer le corps naturel de J. C.

Mais il n'y a qu'à rapporter les paroles mêmes de S. Auguſtin pour montrer que l'on ne ſçauroit faire une ſuppoſition plus abſurde. Voicy toute la ſuite. *Mes freres, ces choſes ſont appellées Sacremens, parce qu'autre choſe eſt ce que nous voyons, autre choſe ce que nous concevons. Ce que l'on voit, a une eſpece corporelle, ce que l'on conçoit, a un fruit ſpirituel. Voulez-vous donc ſçavoir ce que c'eſt que le corps de J. C.* ou, comme il y a mot à mot, *ſi vous voulez donc concevoir le corps de J. C. écoutez l'Apôtre S. Paul qui dit aux fideles: Vous eſtes le corps de J. C & ſes membres.*

Qui ne voit plus clair que le jour par cette ſuite, que ces mots de S. Auguſtin: *Ces choſes ſont appellées Sacremens, parce qu'autre choſe eſt ce que nous voyons, & autre choſe ce que nous concevons*, ne contiennent qu'un principe general & indéterminé, qui fait le commencement de ſa ſolution; & que quand il vient à déterminer quelle eſt cette choſe qu'il faut entendre, il marque expreſſement que c'eſt le corps myſtique de J C. d'où il eſt clair qu'il ne s'agit en aucune ſorte dans ce qui precede, du rapport du Sacrement au corps naturel.

C'eſt ce qui paroiſt encore manifeſtement par le terme d'*ergo*, donc, *corpus ergo Chriſti ſi vis intelligere* Car ce terme fait voir qu'il n'avance rien de nouveau, mais que ce qu'il ajoûte eſtoit déja contenu dans ce qui avoit eſté dit, comme une concluſion particuliere, dans une theſe generale. Il avance generalement *que dans les Sacremens on voit une choſe, & l'on en conçoit une autre*: & il applique à l'Euchariſtie cette maxime generale, en marquant que cette *choſe conceuë* eſt le corps myſtique de J. C.

de ſorte que le rapport du Sacrement au corps naturel n'eſt marqué en aucune ſorte non plus dans le commencement qu'en cét endroit. Le mot même d'*intelligere* qui eſt dans cette derniere clauſe, fait voir qu'elle ſe rapporte à ce qui precede. Car S. Auguſtin dés le commencement du Sermon promet de donner à ſes auditeurs cet éclairciſſement des veritez de la foy qui s'exprime par ce terme, ſuivant ce paſſage : *Si vous ne croyez, vous n'entendrez pas.* CH. VIII.

Enfin pour faire comprendre combien le ſens qu'Aubertin attribuë à S. Auguſtin eſt ridicule, en voulant qu'il ait paſſé du corps naturel au corps myſtique dans deux clauſes conſecutives; où, bien loin qu'il y paroiſſe aucune marque de paſſage d'une idée à une autre, toutes choſes au contraire contribuent à appliquer l'eſprit à la même idée, il n'y a qu'à repreſenter tout cet endroit avec cette gloſe. Car voicy de quelle ſorte il veut que S. Auguſtin ait parlé. *Mes freres, ces choſes ſont appellées Sacremens, parce qu'autre choſe eſt ce que nous voyons,* ſçavoir le pain, *& autre choſe ce que nous concevons*, ſçavoir le corps de J.C. *ce que l'on voit*, qui eſt le pain, *a une eſpece corporelle; ce que l'on conçoit*, ſçavoir le corps naturel de J. C. *a un fruit ſpirituel. Si vous voulez donc entendre le Corps* myſtique *de J. C. écoutez l'Apôtre qui dit aux fideles: Vous eſtes vous-mêmes le corps* myſtique *de Jeſus-Chriſt.*

Il faut eſtre ſans ſincerité ou ſans lumiere pour ne pas reconnoiſtre qu'il n'y a pas de ſens commun dans ce diſcours, & que le ſeul moyen de faire parler S. Auguſtin raiſonnablement eſt d'oſter cette gloſe ridicule de *corps naturel*, & de reduire ces deux clauſes à un même ſens, en prenant la premiere pour une maxime generale, *que dans les Sacremens on voit une choſe, & l'on en conçoit une autre*; & la deuxiéme pour l'application de cette maxime qui marque que cette *choſe que l'on conçoit* dans l'Euchariſtie eſt le corps myſtique de J. C.

Mais en oſtant cette idée du *corps naturel* de J. C. qu'Aubertin fait entrer ridiculement dans ce paſſage, on voit en même temps qu'il n'en eſt pas dit un mot dans tout le Sermon; de ſorte que, ſelon les Miniſtres, S. Auguſtin voulant inſtruire de nouveaux baptiſez de la doctrine de l'Euchariſtie, n'a pas ſongé à leur en dire la choſe capitale, qui eſt la ſource & le fondement de toutes les autres.

M. Claude dira peut-eſtre que cette preuve qui montre qu'on

ne doit point deſunir ces deux clauſes, & que la premiere ne peut s'entendre du corps naturel, non plus que la ſeconde, tombe autant ſur le Cardinal du Perron que ſur Aubertin, parce que ce Cardinal pretend auſſi que la premiere, qui eſt, *ces choſes ſont appellées Sacremens, parce que l'on y voit une choſe, & que l'on en conçoit une autre*, s'entend du corps naturel de J. C. & qu'il rapporte la ſeconde au corps myſtique.

Mais il y a une extréme difference entre la maniere dont le Cardinal du Perron explique ces deux clauſes, & celle dont elles ſont expliquées par Aubertin. Ce Cardinal a tres-bien vû qu'en l'eſtat où nous avons ce ſermon, il eſtoit impoſſible de ne rapporter pas ces deux clauſes conſecutives au même ſujet. C'eſt pourquoy pour avoir droit de les entendre differemment, il a pretendu qu'il manquoit quelque choſe en cet endroit, & que ces paroles ; *Corpus ergo Chriſti ſi vis intelligere*, n'avoient aucun rapport à ce qui les precede.

Je n'examine point icy ſi cette pretention eſt ſolide, mais au moins elle ne choque point le ſens commun. Il n'y a que celle d'Aubertin qui le choque, en voulant d'une part, que ce ſermon ſoit entier, & de l'autre, qu'il ſoit parlé dans la premiere partie du corps naturel, & dans la ſeconde du corps myſtique, ſans qu'il paroiſſe aucune trace de ce changement d'idée.

Ce n'eſt pas là la ſeule abſurdité du ſens qu'Aubertin donne à ce paſſage. Il ſuppoſe de plus que ces Neophytes, au doute deſquels ſaint Auguſtin veut remedier, eſtoient choquez de ce qu'on appelloit le *pain, le corps de J. C. à cauſe de la diverſité de ces deux objets* ; & il veut que la ſolution que ce Pere leur donne ſoit, que le pain eſt le Sacrement de ce Corps, & que les Sacremens prennent les noms des choſes ſignifiées. En effet il exprime nettement ce principe dans la réponſe qu'il fait au nom de ſaint Auguſtin, & ſans doute ſaint Auguſtin l'auroit exprimé auſſi bien que luy, s'il avoit voulu remedier à cette ſorte de doute. Car ce principe n'eſt point ſi clair qu'on doive le laiſſer à deviner à des Neophytes. Cependant on le voit dans Aubertin expliquant S. Auguſtin, mais on ne le voit point dans ſaint Auguſtin parlant à ces Neophytes. Il dit bien *que dans les Sacremens on voit une choſe, & l'on en conçoit une autre* ; mais il ne dit point que l'on donne au Sacrement le nom de la choſe entenduë ; & la liaiſon de ces deux maximes n'eſt pas aſſez claire pour pretendre que l'une emporte l'autre. On voit

de

de l'eau dans le Baptême, & on y conçoit le Saint-Eſprit. Il ne s'enſuit pas neanmoins que l'on puiſſe dire que l'eau eſt le S. Eſprit. Cela dépend d'un autre principe. CH. VIII.

Cette raiſon fait voir que les Miniſtres n'entendent ny le doute propoſé par ſaint Auguſtin, ny la ſolution de ce doute; & que le doute qu'il marque ne peut eſtre fondé, comme ils le pretendent, ſur l'ignorance du ſens de ces termes, *Le pain eſt le corps de J. C.* Nous verrons dans le chapitre ſuivant en quoy il conſiſte. Il me ſuffit d'avoir prouvé que les Miniſtres ne l'entendent pas.

Mais comment M. Claude ne s'eſt il point élevé luy-même contre la maniere dont Aubertin explique ce doute? car elle rompt toutes ſes meſures, & met tous ſes principes & toutes ſes ſuppoſitions en deſordre. 1. Si ces gens ignoroient encore le ſens de figure, comment les avoit-on fait communier la nuit precedente, puiſque c'eſt par là qu'il falloit commencer à les inſtruire? 2. Avec quelles penſées avoient-ils communié, & quelles autres idées pouvoient-ils avoir euës que celle de la preſence réelle?

Si ſaint Auguſtin a craint, comme le ſuppoſe Aubertin, que ces gens n'entendiſſent pas le ſens de figure; il a donc jugé que ce ſens n'eſtoit pas ſi clair, qu'il n'euſt beſoin d'explication. Et ſi cela eſt, d'où vient qu'il l'explique icy ſi obſcurement? D'où vient qu'il ne l'explique nulle part ailleurs? D'où vient qu'aucun des autres Peres ne l'a éclairci? Eſt-ce que les Chreſtiens d'Afrique avoient l'eſprit autrement fait que les autres? Et comment S. Auguſtin, en les ſuppoſant ſi groſſiers qu'ils n'entendoient pas ce qui ne doit jamais avoir eſté regardé comme obſcur ſelon M. Claude, les ſuppoſe-t-il en même temps aſſez ſubtils pour entendre à demi mot, que le pain eſt la figure du corps naturel de J. C. quoyqu'il ne leur parle que du corps myſtique; & que les ſignes s'appellent du nom des choſes, quoyqu'il ne prenne pas la peine de leur marquer ce principe?

Il eſt donc viſible que toute cette explication d'Aubertin eſt une pure viſion. Qu'il n'entend ni le doute que ſaint Auguſtin a craint, ni la réponſe qu'il y a faite. Et ſur tout il eſt clair que ce dogme capital du Calviniſme, que le pain eſt la figure du corps naturel de J. C. n'eſt contenu en aucun endroit de ce Sermon.

Pour les trois autres dogmes, je ne ſçay ſi M. Claude voudra ſeulement tenter de les tirer par conſequences. Mais il eſt bien certain au moins qu'il ne le ſçauroit faire à l'égard de ces deux, que le pain & le vin repreſentent le corps & le ſang de J. C. en eſtat de mort, & *que la manducation ſpirituelle qui nous eſt commandée, eſt un acte de foy par lequel on regarde la mort de J. C. comme la ſource de notre vie.* Car il n'eſt pas plus parlé de ces deux dogmes dans ce Sermon que de la creation du monde, ou de la priſe de Jeruſalem.

Ce ſeroit auſſi vainement qu'il pretendroit tirer ſon efficace, & *ſes nouveaux rayons de lumiere*, de ce que ſaint Auguſtin dit, que ce que l'on entend dans l'Euchariſtie a un fruit ſpirituel; puiſqu'il eſt clair qu'il ne parle que d'un fruit d'édification qui naiſt de la conſideration d'une verité édifiante, & qu'il ſeroit ridicule d'établir ſur cela une promeſſe d'une efficace particuliere à l'Euchariſtie. Toutes les veritez de Dieu ont des fruits ſpirituels; & l'on peut dire de même que ſi l'on conſidere ce que les creatures corporelles nous ſignifient, nous y trouverons *un fruit ſpirituel*, ſans que perſonne s'imagine ſur cela que ces creatures ſoient des Sacremens. Ainſi l'efficace ſecramentale & particuliere de l'Euchariſtie n'eſt marquée en aucune ſorte dans ce paſſage; & par conſequent on n'y trouve aucun des dogmes qui compoſent la créance Calviniſte.

Que M. Claude juge luy-même ce que l'on devroit dire d'un tel Catechiſte : & ſi eſtant tres certain qu'il ſeroit *le plus impertinent des hommes*, pour uſer de ſes termes, *s'il eſtoit Calviniſte*, on n'a plus droit d'en conclure que ſaint Auguſtin, à qui cette épithete ne peut convenir, ne l'eſt donc pas, & que les Miniſtres luy font outrage lorſqu'ils le veulent rendre partiſan de leurs erreurs, & qu'ils pretendent les autoriſer par ce Sermon, qu'ils n'entendent pas.

CHAPITRE IX.

Explication ſincere & veritable du Sermon de S. Auguſtin ad Infantes.

QUAND je ne m'engagerois pas plus avant dans l'explication de ce Sermon, les Miniſtres n'auroient aucun droit d'en prendre avantage. Il ſuffit qu'il ſoit clair que ſaint Auguſtin ne leur eſt pas favorable, & qu'il n'enſeigne aucun de leurs dogmes pour les obliger, s'ils ont quelque reſte d'équité, de mettre ce Sermon à part, & de chercher à s'éclaircir du ſentiment de ce Pere par des paſſages plus clairs.

Afin neanmoins de ne rien oublier de ce que je puis pour leur ſatisfaction, je veux bien ne me pas contenter de ce qu'ils ont droit de pretendre, & m'accommoder même à ce qu'ils peuvent deſirer, en expliquant en particulier ce qu'il y a de plus difficile dans ce Sermon.

Pour en trouver le veritable ſens il faut d'abord établir ce qu'il y a de certain, afin de s'en ſervir comme de principe pour l'éclairciſſement du reſte.

Or il eſt certain, 1. Qu'il n'y a point d'apparence de prendre ce Sermon pour un diſcours dogmatique, où ſaint Auguſtin ait deſſein d'inſtruire ces nouveaux baptiſez de ce qu'ils avoient à croire ſur l'Euchariſtie. Car il paroiſt clairement par ce Sermon même, & par un autre tout ſemblable qu'il fit aux nouveaux baptiſez à un jour pareil & ſur le même ſujet, que ces nouveaux baptiſez avoient déja participé aux myſteres. *Vous avez reçû voſtre myſtere*, dit S. Auguſtin dans le Sermon dont il s'agit *Myſterium veſtrum accepiſtis.* Vous *avez déja eſté faits participans du Sacrement de la table du Seigneur*, leur dit-il dans l'autre. Aug. ſerm. 83. de diverſ.

Or s'ils avoient déja participé aux ſaints Myſteres, il eſt certain qu'on leur avoit déja dit ce qu'il en falloit croire, eſtant incroiable qu'aprés leur avoir caché ces myſteres avec tant de ſoin lorſqu'ils n'eſtoient que Catechumenes, on ne les en inſtruiſit pas au moins lorſqu'ils eſtoient ſur le point d'y participer, pour les preſerver de faire un ſacrilege en communiant, & les empêcher de tomber dans cette ignorance criminelle mar-

quée par Heſychius, dont on ſe rend coupable en mangeant le corps de J. C. ſans connoiſtre ſa vertu & ſa dignité; c'eſt à dire, dit cet Auteur, *ſans ſçavoir qu'il eſt le corps de Jeſus-Chriſt en verité.*

Ce n'eſt pas ſeulement la raiſon qui nous convainc que les Peres ne pouvoient ſe diſpenſer d'un devoir ſi preſſant & ſi neceſſaire, mais c'eſt la diſcipline de l'Egliſe marquée par S. Cyrille de Jeruſalem dans ſes Catecheſes. Car il témoigne dans la 18. qu'avant que de conferer aux nouveaux baptiſez chacun des Sacremens qu'ils recevoient le Samedy Saint, on leur faiſoit une inſtruction ſur ce que la foy les obligeoit d'en croire, & ſur les diſpoſitions avec leſquelles ils les devoient recevoir. *La veille du grand jour de Paſque*, dit ce Pere, *& de voſtre regeneration, nous vous enſeignerons ce qui ſera convenable, avec quelle reverence & avec quel ordre il faut entrer dans le lieu où vous ſerez baptiſez, quelles ſont les raiſons de toutes les ſaintes ceremonies que l'on y pratique, avec quelle devotion il faut au ſortir du Baptême s'approcher de l'Autel de Dieu & participer aux myſteres ſpirituels & celeſtes que l'on y offre, afin que voſtre ame étant illuminée par nos inſtructions & nos diſcours, chacun de vous connoiſſe la grandeur des preſens que Dieu luy fait.*

Il eſt donc conſtant par cette diſcipline que ces nouveaux baptiſez auſquels S. Auguſtin parle, avoient déja reçû une inſtruction dogmatique ſur l'Euchariſtie, qui leur faiſoit *connoiſtre la grandeur du preſent que Dieu leur y faiſoit.* Cependant il témoigne dans tous ces deux ſermons, c'eſt à dire dans ce ſermon, *ad Infantes*, rapporté par S. Fulgence, & dans le ſermon 83. *de diverſis*, qu'il pretendoit leur dire ce qui ne leur avoit point encore eſté dit. *Vous avez*, dit-il dans le premier, *déja vû la nuit derniere ſur l'Autel, les choſes que vous voyez preſentement : mais on ne vous a pas encore dit ce qu'elles étoient, ce qu'elles ſignifioient, & combien les choſes dont elles ſont Sacremens ſont grandes & importantes. Vous voyez*, dit il dans le ſermon *de diverſis*, *le Sacrement de la table du Seigneur, & vous y avez déja participé la nuit derniere. Mais vous devez ſçavoir ce que vous avez reçû, ce que vous recevez, & ce que vous y devez recevoir tous les jours.*

Il eſt donc évident que ces nouveaux baptiſez ayant déja eſté inſtruits des dogmes eſſentiels, ce n'eſtoit pas de ces mêmes dogmes que S. Auguſtin les vouloit inſtruire, puiſqu'il ne pourroit dire à l'égard de ces dogmes, *qu'ils ne les avoient point oüis. Nondum audiſtis.*

Suppoſons donc, comme nous avons tout droit de le faire, qu'avant cette inſtruction que S. Auguſtin leur donne le jour de Paſque, on leur en avoit fait une autre le Samedy Saint, ou un peu auparavant, ſur la ſubſtance même du Myſtere. Suppoſons que l'on leur avoit dit ce que S. Cyrille de Jeruſalem dit aux nouveaux baptiſez : *Puiſque c'eſt J.C. même qui nous aſſure & nous dit du pain ; Cecy eſt mon corps, qui deſormais en oſera douter ? Et puiſque c'eſt luy-même qui nous confirme & nous dit que c'eſt ſon ſang, qui oſera en douter & dire que ce n'eſt pas ſon ſang ? Autrefois en Cana de Galilée il changea l'eau en vin qui approche du ſang, & on ne le jugera pas digne d'eſtre crû lorſqu'il change le vin en ſon ſang ?* CH. IX.

Qu'on leur avoit dit ce que le même Pere dit encore: *Recevons donc ces choſes avec une entiere certitude comme le corps & le ſang de J. C. car dans le type du pain le corps vous eſt donné, & le ſang dans le type du vin.*

Qu'on les avoit avertis, comme il en avertit ceux de ſon Egliſe, *que le pain qu'ils voyoient n'eſtoit pas du pain, quoyque le gouſt rapportât que c'eſtoit du pain, mais le corps de J.C. & que le vin qui eſtoit expoſé à leurs yeux n'eſtoit pas du vin, quoyqu'il paruſt tel au gouſt, mais le ſang de J. C.*

Qu'on leur avoit dit ce que dit S. Gaudence des Chreſtiens qui eſtoient dans la même diſpoſition que ceux à qui S. Auguſtin parloit : *Que le Createur des natures qui de la terre crée le pain, fait enſuite du pain ſon propre corps, parce qu'il le peut & l'a promis.*

Qu'on leur avoit prouvé la verité de ce Myſtere, & combatu les doutes qui pouvoient s'élever dans leur eſprit par les mêmes raiſons dont S. Ambroiſe ſe ſert pour affermir les nouveaux fidelles dans la creance qu'ils en doivent avoir. Qu'on leur avoit rapporté les miracles de la toute-puiſſance de Dieu pour leur rendre croyable ce changement du pain au corps de J. C. Qu'on les avoit excitez à faire profeſſion de la verité de cette foy en répondant *Amen*, c'eſt à dire, en verité, au Preſtre qui leur donnoit le corps de J. C. en les aſſurant que ce l'eſtoit.

Voilà la diſpoſition où eſtoient ces nouveaux baptiſez à qui S. Auguſtin parle. Et ainſi ne nous étonnons plus qu'il ne ſe mette pas en peine de les établir dans cette foy ; qu'il ne leur en développe pas les dogmes, & qu'il prenne pour ſujet de ſon diſcours l'explication des rapports myſterieux de la matiere du

Sacrement au corps myſtique de J. C.

Le deuxiéme principe que l'on doit avoir dans l'eſprit en expliquant ce ſermon, c'eſt que l'explication que l'on y donnera, pour être ſolide & veritable, ne doit point ſeparer ces deux clauſes conſecutives, dont la premiere eſt : *Iſta, fratres, ideo dicuntur Sacramenta, quia aliud videtur, aliud intelligitur. Quod videtur ſpeciem habet corporalem ; quod intelligitur fructum habet ſpiritualem.* Et la ſeconde : *Corpus ergo Chriſti ſi vis intelligere, Apoſtolum audi dicentem fidelibus : Vos eſtis corpus Chriſti.*

Car l'opinion du Cardinal du Perron, qui veut qu'il y ait quelque interruption entre deux, eſtant peu probable, puiſque S. Fulgence qui rapporte ce ſermon de S. Auguſtin, témoigne qu'il le rapporte tout entier : & celle d'Aubertin, qui reconnoiſſant que ces deux clauſes ſe ſuivent immediatement, entend neanmoins la premiere du corps naturel, & la deuxiéme du corps myſtique eſtant ridicule, comme nous l'avons prouvé ; il s'enſuit que la veritable interpretation doit avoir pour caractere de réünir ces deux clauſes dans un même ſens.

Enfin le troiſiéme principe eſt, qu'eſtant viſible que le ſermon 83. *de diverſis* n'eſt different du ſermon *ad infantes* que par quelques termes, & que S. Auguſtin s'y eſt propoſé de donner à ces nouveaux baptiſez les meſmes inſtructions ; il faut que le ſens qui conviendra à l'un, convienne à l'autre, & faire en ſorte que ces deux diſcours s'entr'éclairciſſent mutuellement.

Nous commencerons donc par le ſermon 83. *de diverſis*, dont le ſens reglera celuy du ſermon rapporté par S. Fulgence. Voicy de quelle maniere S. Auguſtin y parle.

Je me ſouviens de la promeſſe que je vous ay faite Je me ſuis engagé de vous faire un diſcours, à vous qui avez eſté baptiſez, pour vous expliquer le Sacrement de la table du Seigneur, lequel vous voyez preſentement, & dont vous avez eſté participans la nuit paſſée.

Le ſujet de ce diſcours eſt d'expliquer non les dogmes renfermez dans ce Myſtere, comme l'effet de la conſecration, le changement du pain au corps de J. C. S Auguſtin ſuppoſe les baptiſez inſtruits de toutes ces choſes : mais c'eſt d'expliquer *menſæ Dominicæ Sacramenta*, c'eſt à dire quelles ſont les choſes ſignifiées par le pain & le vin dont on ſe ſert dans ce myſtere. C'eſt de faire voir pourquoy la matiere de ce myſtere eſt le pain & le vin. *Cur in pane*, comme il dit dans le même ſermon. C'eſt de

montrer que ce pain & ce vin ſignifient le corps myſtique, comme il le dit dans la ſuite. CH. IX.

Vous devez, ajoûte S. Auguſtin, *ſçavoir ce que vous avez reçû, & ce que vous recevez, & ce que vous devez recevoir chaque jour*, c'eſt à dire, vous devez ſçavoir les myſteres renfermez dans ces choſes que vous devez recevoir chaque jour. Voilà ce qu'il veut expliquer. L'explication ſuit immediatement aprés en ces termes :

Ce pain que vous voyez ſur l'autel eſtant conſacré par la parole de Dieu, eſt le corps de J. C. Ce calice, ou plutoſt ce qui eſt contenu dans ce calice, eſt le ſang de J. C. Il nous a voulu confier & donner dans ces choſes le corps & le ſang qu'il a verſé pour la remiſſion des pechez, pourveu que vous le receviez bien ; car l'Apôtre nous dit : Quoyque nous ſoyons pluſieurs, nous ne ſommes qu'un ſeul pain & un ſeul corps.

S. Auguſtin repete icy quelque choſe de dogmatique, en diſant *que le pain eſt le corps de J. C. & le calice ſon ſang* ; ce qui eſt l'abregé des inſtructions qui avoient eſté données à ces nouveaux baptiſez : mais il le repete non pour s'y arreſter, mais pour paſſer à l'inſtruction principale, qui fait le ſujet particulier de ſon ſermon, qui eſt de ſçavoir pourquoy Dieu nous donne ce corps & ce ſang ſous la forme de pain & de vin ; & cette inſtruction principale qu'il propoſe enſuite par ces paroles : *J. C. nous a voulu confier ſon corps & ſon ſang par ces choſes*, c'eſt à dire, par le pain & le vin, & ſous la forme du pain & du vin. Et pourquoy ? *C'eſt*, dit-il, *ce que l'Apôtre explique par ces paroles : Quoy que nous ſoyons pluſieurs, nous ne ſommes qu'un corps, & qu'un pain.* C'eſt à dire en un mot que la raiſon du choix que J. C. a fait des matieres du pain & du vin pour en faire ſon corps & ſon ſang, eſt principalement le rapport que ces matieres ont avec le corps myſtique de J. C. Le Sacrement deſigne principalement l'unité des fideles, dit Thomas Valdenſis. C'eſt ce rapport avec le corps myſtique qui fait que J. C. nous donne ſon corps naturel & le ſang qu'il a verſé pour nous ſous ces eſpeces ſenſibles. Le rapport naturel du pain comme pain, & du vin comme vin regarde directement le corps myſtique. C'eſt le corps myſtique qui eſt repreſenté par cette diverſité de grains de bled qui compoſent un même pain, & de grains de raiſin qui compoſent un même vin. Maïs c'eſt à cauſe de ce rapport que J. C. qui vouloit ſe ſervir de ſon propre corps naturel pour unir tous les fidelles, a voulu nous le donner ſous les eſpeces du pain & du vin.

Voilà ce que ſaint Auguſtin appelle *expliquer les Sacremens de la table du Seigneur*, & ce qu'il pretend que l'Apôtre a fait. Ce n'eſt pas enſeigner ce que le pain eſt fait par la conſecration. C'eſt faire entendre ce que le pain & le vin ſignifient, & pourquoy J. C. s'en eſt ſervi dans ſon myſtere.

Et c'eſt ce que ce S. Docteur dévelope encore avec plus de clarté dans la ſuite. *Jeſus-Chriſt*, dit-il, *nous recommande par ce pain d'aimer l'unité. Ce pain eſt-il compoſé d'un ſeul grain? N'y en avoit-il pas pluſieurs dans le froment dont il eſt formé? Mais avant qu'ils entraſſent dans la compoſition du pain, ils eſtoient ſeparez. C'eſt par l'eau qu'ils ont eſté réünis aprés avoir eſté broyez. Car ſi l'on ne broye le froment, & que l'on n'en faſſe de la paſte avec de l'eau, on ne le peut reduire à cette forme qu'on appelle pain. Il en eſt de même de vous. Vous avez comme paſſé ſous la meule par l'humiliation des jeuſnes & du Sacrement de l'exorciſme. Enſuite vous avez eſté arroſez de l'eau du baptême afin d'avoir la forme de pain. Mais ne ce n'eſt point encore du pain quand il n'a point encore paſſé par le feu. Que ſignifie donc ce feu? C'eſt le Chreſme. Car cette huile de nôtre feu eſt le Sacrement du S. Eſprit.*

Il n'y a qu'à conſiderer toute cette ſuite pour reconnoître que le ſermon *ad Infantes*, rapporté par ſaint Fulgence ne contient que les mêmes inſtructions.

S. Auguſtin le commence en diſant aux nouveaux baptiſez qu'ils avoient déja vû la nuit precedente ce qui eſtoit ſur l'Autel, c'eſt à dire le pain & le vin, mais qu'on ne leur avoit pas dit: *Quid eſſet, quid ſibi vellet, quam magnæ rei ſacramentum contineret*; *Ce que c'étoit que ces eſpeces, ce qu'elles ſignifioient, & combien la choſe dont elles eſtoient Sacremens, eſtoit grande & excellente.* Voilà donc le deſſein de S. Auguſtin bien marqué. Il veut apprendre à ces nouveaux baptiſez, *ce que ces eſpeces eſtoient*, non dans la nature, car il eſtoit impoſſible qu'ils ne le ſçûſſent, mais dans la religion, c'eſt à dire qu'il leur veut apprendre ce qu'elles ſignifioient, & de quelle choſe elles eſtoient Sacrement. Il les veut faire connoître en qualité des ſignes en marquant & la choſe ſignifiée, & la raiſon du rapport à cette choſe ſignifiée: c'eſt à dire en un mot qu'il leur veut apprendre, *Sacramenta cœnæ Dominicæ*, comme il parle dans l'autre ſermon.

Et comme ce Sacrement de la Cène du Seigneur conſiſte, comme nous avons vû, dans le rapport du pain au corps myſtique qu'il repreſente par la multitude de ces grains unis qui

ont

ont ſervi de motif à J. C. pour nous donner ſon corps & ſon ſang dans ces eſpeces, nous ne devons pas attendre que ſaint Auguſtin nous y donne une autre inſtruction que celle-là. Elle eſt ſeulement un peu differemment propoſée. CH. IX.

Ce que vous voyez, leur dit-il, *ſur l'Autel, c'eſt du pain, & c'eſt auſſi ce que vos yeux vous declarent: mais l'inſtruction que vôtre foy demande eſt que le pain eſt le corps de Jeſus Chriſt.*

Cette réponſe de S. Auguſtin ne contient pas encore l'éclairciſſement qu'il avoit promis à ces nouveaux baptiſez. Ce n'eſt pas encore ce qu'ils n'avoient jamais entendu dire, & ce qu'ils ignoroient. C'eſt la repetition d'une verité déja connuë, mais connuë imparfaitement, dont Saint Auguſtin leur veut donner une connoiſſance plus entiere & plus pleine.

Il faut donc ſuppoſer que ces nouveaux baptiſez ayant déja participé à l'Euchariſtie ſçavoient *que le pain eſtoit le corps de J. C.* & qu'ils le ſçavoient ſelon les idées que la doctrine de la preſence réelle peut donner de ces termes; c'eſt à dire, qu'ils conſideroient cet objet exterieur appellé *pain*, comme un ſigne ſacré ou un Sacrement qui contenoit réellement le corps de J. C. & qui y eſtoit joint comme le ſang l'eſt à l'ame. Voila l'impreſſion que ces paroles de S. Auguſtin formoient dans leur eſprit; & c'eſt ce qu'ils concevoient par ces paroles; *Panis eſt Corpus Chriſti.*

Comme cette doctrine ainſi conçuë enferme deux veritez; l'une de la preſence du corps de J. C. dans ce ſigne; l'autre que cet objet exterieur appellé pain, eſt Sacrement ou ſigne ſacré du corps de J. C. elle pouvoit auſſi eſtre combattuë dans l'eſprit des auditeurs de ſaint Auguſtin par deux ſortes de difficultez.

Les unes, qui ſont les plus conſiderables, regardoient le fond même du myſtere, c'eſt à dire le changement du pain au corps de J. C. & ce ſont celles que S. Ambroiſe, que l'Auteur du livre des Sacremens, que S. Cyrille de Jeruſalem, que S. Epiphane, & pluſieurs autres Peres combattent.

Ce ſont ces difficultez que les Peres étouffent par la fermeté immobile de la parole de Dieu, & par les autres exemples de ſa toute-puiſſance. Ce ſont celles que S. Ambroiſe en particulier condamne par l'exemple de l'Incarnation, en diſant; *que ce corps que les Preſtres forment eſt le corps né de la Vierge.* Et *hoc quod conficimus corpus ex Virgine eſt: Qu'il ne faut pas*

chercher l'ordre de la nature dans le corps de J. C. puiſque J. C. eſt luy-même né d'une Vierge contre l'ordre de la nature. QUID *hic quæris naturæ ordinem in Chriſti corpore, cùm præter naturam ſit ipſe Dominus Jeſus partus ex Virgine?*

Mais comme ces ſortes de difficultez naiſſent de ce qu'il y a de principal dans ce Myſtere, c'eſt à dire de la preſence réelle du corps de J. C. dans les ſymboles, on les détruiſoit en propoſant cette doctrine & en l'appuyant & la fortifiant de raiſons. C'eſt pourquoy comme ce ſermon de S. Auguſtin n'eſt pas deſtiné pour donner à ces nouveaux baptiſez cette ſorte d'inſtruction, ce ne ſont pas auſſi là les doutes contre leſquels il a deſſein de les fortifier. Il les ſuppoſe déja détruits dans leur eſprit par les inſtructions precedentes.

Les autres difficultez naiſſent de la deuxiéme verité, qui eſt que l'objet exterieur appellé *pain*, eſt le Sacrement du corps de J. C. & ce ſont celles que S. Auguſtin a dû combattre dans ce ſermon, parce qu'ayant eu deſſein d'y expliquer *Sacramenta Cœnæ Dominicæ*, *les Sacremens de la table*, comme il parle dans le ſermon 83. *de diverſis*; *ce que ſignifioient* le pain & le vin; *combien ils eſtoient Sacrement d'une grande choſe*; *Quid ſibi vellet, quàm magnæ rei Sacramenum contineret*, comme il dit dans celuy-cy; il eſtoit obligé d'éclaircir les difficultez qui ſe trouvoient en particulier dans cette matiere qu'il traitoit en particulier.

Or il ne ſe peut gueres élever qu'une difficulté ſur ce point, ſçavoir qu'afin qu'une choſe ſoit Sacrement d'une autre, il faut qu'il y ait quelque reſſemblance & quelque rapport naturel entre ces deux choſes. *Car ſi les Sacremens*, dit le même ſaint Auguſtin, *n'avoient aucun rapport avec les choſes ſignifiées, ils n'en ſeroient point du tout Sacremens.* SI *enim Sacramenta quandam ſimilitudinem earum rerum quarum ſunt Sacramenta, non haberent, omnino Sacramenta non eſſent.* Il faut donc ſelon ce principe du ſens commun, que S. Auguſtin avoit fort dans l'eſprit, qu'afin que l'objet exterieur appellé *pain* ſoit Sacrement du corps de J. C. il ait quelque rapport avec le corps de J. C. Cependant ce rapport eſtoit aſſez difficile à découvrir, parce qu'il n'eſt pas aiſé de comprendre quel rapport ont des matieres mortes & inſenſibles avec le corps & le ſang de J. C. ni avec aucune action de ſa vie.

Aug. ad Boniſ. ep. 23.

C'eſt donc là le doute que S. Auguſtin a deſſein d'éclaircir dans ce ſermon; c'eſt le doute qu'il veut exprimer; & toute la

difficulté conſiſte en ce que les termes dont il ſe ſert pour l'exprimer, & les raiſons ſur leſquelles il ſe fonde, ſont en quelque ſorte équivoques, & peuvent marquer par elles mêmes ou un doute de réalité, ou un doute de Sacrement. Car le fondement de ce doute, comme Aubertin en convient, eſt la diverſité qui paroiſt entre le pain d'une part, & le corps de J. C. & toutes ſes actions de l'autre. Or cette raiſon combat & la réalité, parce qu'il eſt difficile de croire que cet objet ſi different de J. C. contienne J. C. même; & la qualité du Sacrement, parce que l'eſprit ne voyant de luy-même aucun rapport entre un pain & J. C. conſideré dans toutes ſes actions, il ne voit pas auſſi tout d'un coup par quelles raiſons J. C. a plûtoſt choiſi le pain qu'une autre matiere pour en faire le Sacrement de ſon corps. CH. IX.

Comme la raiſon du doute eſt équivoque, l'expreſſion du doute l'eſt auſſi. Car une perſonne que la diverſité du pain & du corps de J. C. feroit douter de la preſence réelle, pourroit fort bien exprimer ſon doute par ces paroles: *Comment le pain eſt-il le corps de J. C? Quomodo eſt panis corpus ejus?*

Et de même une perſonne qui auroit peine à comprendre pourquoy J. C. nous donne ſon corps ſous la forme de pain, *Cur in pane*, parce qu'il ne luy paroiſtroit aucun rapport entre un pain & le corps de J. C. quoy qu'il y en doive avoir entre le Sacrement d'une choſe & la choſe ſignifiée; cette perſonne, dis-je, pourroit exprimer ce doute par ces paroles, *Quomodo panis eſt corpus ejus?* pour ſignifier ſeulement: *Comment le pain peut-il eſtre Sacrement de ce corps*, puiſque je n'y voy aucune reſſemblance?

Mais ces doutes équivoques dans l'expreſſion, & équivoques dans le fondement du doute, peuvent eſtre diſtinguez par d'autres circonſtances; & c'eſt faute de les avoir obſervées que les Miniſtres ſe ſont égarez ſur ce paſſage, en s'imaginant que le doute qu'il contient eſtoit propoſé contre la preſence réelle, au lieu qu'il n'eſt propoſé que contre la qualité de Sacrement.

Et c'eſt pourquoy comme ils ſe ſont formé une fauſſe idée du doute, il ſe trouve auſſi que la réponſe de S. Auguſtin eſt impertinente ſelon leur ſens, puiſque pour répondre à cette queſtion; *Comment le pain eſt-il le corps de J. C?* il ſe ſeroit contenté de dire que le pain ſignifie le corps myſtique, ce qui eſt ridicule. *Corpus ergo Chriſti ſi vis intelligere, Apoſtolum audi dicentem fidelibus: Vos eſtis corpus Chriſti.*

Mais en ſe formant une autre idée de ce doute, on ne trouve rien que de raiſonnable dans la réponſe de S. Auguſtin, & on reconnoiſtra qu'il y a un parfait accord entre la queſtion, la reſolution, l'objection, la réponſe, & toute la ſuite.

La queſtion traitée eſt : *Quid ſibi vellet panis & calix, & quam magnæ rei Sacramentum contineret* ? La reſolution eſt, que le pain eſt le Sacrement du corps de J. C. contenu réellement ſous les eſpeces : *panis eſt corpus Chriſti.* Mais ces paroles donnent lieu à un doute & à une objection conſiderable.

L'objection ou le doute eſt contenu dans ces paroles de la traduction de M. Claude: *Vous me pouvez donc dire: Puiſque vous nous commandez de croire, expliquez nous ce que c'eſt, afin que nous entendions. Car cette penſée peut naître dans l'eſprit de quelqu'un : Nous ſçavons de qui Nôtre Seigneur a pris ſa chair, ſçavoir de la Vierge Marie : Nous ſçavons qu'il fut alaité en ſon enfance ; Qu'il fut nourri ; Qu'il ſe fit grand ; Qu'il parvint à l'âge de l'adoleſcence ; Qu'il ſouffrit les perſecutions des Juifs ; Qu'il fut pendu au bois ; Qu'il y fut mis à mort ; Qu'il reſſuſcita le troiſiéme jour ; Qu'il monta au Ciel lorſqu'il luy plût d'y monter ; Qu'il éleva là ſon corps, d'où il doit venir pour juger les vivans & les morts ; & qu'il eſt maintenant aſſis à la dextre du Pere. Comment donc le pain eſt-il ſon corps, & le calice ſon ſang* ? c'eſt à dire, s'il y a donc ſi peu de rapport de toutes ces circonſtances de la vie de J. C. avec ce pain & ce vin, comment peuvent-ils eſtre les Sacremens du corps de J. C. puiſque cette qualité enferme quelque reſſemblance & quelque rapport, & que nous ne voyons qu'une entiere diverſité entre ces objets ?

Voilà l'objection & le doute auquel S. Auguſtin entreprend de répondre. Et il le fait d'une maniere auſſi juſte & auſſi préciſe quand on l'entend de cette ſorte, qu'il l'auroit fait d'une maniere extravagante, ſi l'on prend & le doute & la réponſe ſelon la penſée des Miniſtres.

Car pour montrer à ſes auditeurs que c'eſtoit leur faute de ce qu'ils ne trouvoient pas de rapport entre le pain & le corps de J. C. qu'avoit-il autre choſe à faire que de leur découvrir un rapport effectif entre le pain & ce corps ? Mais pour cela il ne faloit pas conſiderer ce corps ſeparément de celuy des fidelles auquel il eſt joint, c'eſt à dire, qu'il faloit conſiderer le corps de J. C. tout entier comme la choſe ſignifiée par le Sacrement, & en le regardant de la ſorte, on voit tout d'un coup qu'il y a

beaucoup de rapport entre le pain compoſé de pluſieurs grains, & le corps de J. C. n'en faiſant qu'un avec celuy des fidelles, ce qui s'appelle ſon corps myſtique. C'eſt l'abregé de la réponſe de S. Auguſtin qu'il exprime de cette ſorte.

Mes freres, ces choſes ſont appellées Sacremens, parce qu'autre choſe eſt ce que nous voyons, & autre choſe ce que nous concevons. Ce que l'on voit a une eſpece corporelle; ce que l'on conçoit a un fruit ſpirituel. Si vous voulez donc concevoir le corps de J.C. (ſignifié par le Sacrement, & auquel les eſpeces ont rapport) *écoutez l'Apôtre S. Paul: Vous eſtes le corps de J.C. & ſes membres. Voſtre myſtere eſt mis ſur cette table: Vous avez receu voſtre myſtere. Vous dites* AMEN *à ce que vous eſtes, & vous y ſouſcrivez par voſtre réponſe. On vous dit donc: Le corps de J. C. & vous répondez:* AMEN. *Soyez membre du corps de J. C. afin que voſtre* AMEN *ſoit veritable. Pourquoy donc ce myſtere s'accomplit-il dans le pain? N'apportons icy rien du noſtre, mais écoutons encore le même Apôtre parlant de ce ſacrement. Nous qui ſommes, dit-il, pluſieurs, nous ſommes un ſeul corps. Entendez cecy, je vous en prie, & vous en réjoüiſſez. Car ce n'eſt icy qu'unité, pieté, verité, charité; Un ſeul pain & un ſeul corps, quoyque nous ſoyons pluſieurs. Remarquez que le pain n'eſt pas fait d'un ſeul grain, mais de pluſieurs. Quand on vous a exorciſez, vous avez paſſé ſous la meule: Quand vous avez été baptiſez vous avez été arroſez d'eau, & quand vous avez reçû le feu de S. Eſprit, on peut dire que vous avez été cuits comme un pain. Soyez donc ce que vous voyez, & recevez ce que vous eſtes. Voilà ce que l'Apôtre a dit du pain, par où il nous montre aſſez ce que nous devons entendre à l'égard du Calice. Car comme pour faire cette eſpece viſible du pain, pluſieurs grains ſont reduits en un corps, pour repreſenter ce que dit l'Ecriture: Ils n'avoient qu'une ame & qu'un cœur en Dieu; il en eſt de même du vin. Remarquez comment il eſt un. Pluſieurs grains pendoient au raiſin, mais leur liqueur a été confonduë en un corps.*

Quare ergo in pane? M. Claude traduit: *mais pourquoy tout cela au pain?* Ce qui eſt mal traduit: car ces mots marquent une nouvelle queſtion, au lieu que l'*ergo* de S. Auguſtin marque que ce n'eſt que la repetition de la queſtion propoſée, *Quomodo eſt panis corpus Chriſti?*

Qui-a-t-il de plus juſte que cette réponſe? Car n'eſt-ce pas comme ſi S. Auguſtin avoit dit à ces nouveaux baptiſez, qui ne concevoient pas comment le pain pouvoit eſtre Sacrement du Corps de J.C. ne trouvant aucun rapport entre ces deux objets: Vous ne comprenez pas comment le pain eſt Sacrement du Corps de J. C. parce que vous n'y voyez rien qui ait du rapport ny avec ce corps de J. C. ny avec aucune des actions de ſa vie.

Je vay vous aider à le comprendre. Ces choſes ſont appellées Sacremens, parce que l'on y voit une choſe, & l'on y en conçoit une autre. On y voit le pain, on conçoit le corps de J. C. Mais ce corps de J. C. qu'il faut entendre comme la choſe ſignifiée par le Sacrement, n'eſt pas le ſeul corps naturel. C'eſt le Corps de J. C. tout entier, c'eſt à dire le chef & les membres, qui s'appelle le corps myſtique. Ecoutez ce que dit l'Apôtre : *Vous eſtes le corps de J. C.* Or ce rapport que vous ne trouvez pas entre le pain & le corps de J. C. conſideré ſeul, vous le trouverez entre le pain & le même corps de J. C. joint à ſes membres, c'eſt à dire entre le pain & le corps myſtique. Si vous me demandez donc pourquoy J C. nous donne ſon corps dans le pain, *quare in pane*, ce n'eſt pas moy, c'eſt l'Apôtre qui vous en découvre la raiſon par ces paroles : *Un ſeul pain & un ſeul corps.* Remarquez que le pain n'eſt pas fait d'un ſeul grain, mais de pluſieurs. Remarquez que le vin ne ſe fait que de pluſieurs grains. Voila le rapport que vous cherchiez. Voila la raiſon du choix de cette matiere. Voila pourquoy J. C. nous donne ſon Corps *dans le pain.* Voila comment le pain eſt Sacrement du corps de J. C.

Cette explication n'eſt pas ſeulement probable, mais elle eſt certaine par pluſieurs circonſtances. 1. Parce que l'autre doute que l'on attribuë à ces nouveaux fidelles, qui eſt de ne ſçavoir pas le ſens de ces paroles ; *Le pain eſt le corps de J. C.* eſt contre toute apparence, puiſqu'ayant déja communié ils avoient déja reçû cette inſtruction.

2. Les deux clauſes de la réponſe de S. Auguſtin, dont la premiere eſt ; *Ces choſes ſont appellées Sacremens ; parce qu'on voit une choſe & l'on en conçoit une autre* ; & la ſeconde, *Si vous voulez donc concevoir le corps de J. C. écoutez l'Apôtre qui dit aux fidelles ; Vous êtes le corps de J. C.* qu'Aubertin ſepare contre toute ſorte d'apparence, ſont réünies par cette explication, & font partie de la même ſolution.

3. Il eſt clair que ces paroles : *Si vous voulez donc entendre le corps de J. C.* font partie de la ſolution de la difficulté propoſée. Cependant l'explication d'Aubertin les en ſepare abſolument, & celle qu'on a apportée les y rend eſſentielles.

4. Il eſt encore viſible que la queſtion propoſée par ces paroles : *Quomodo eſt panis corpus Chriſti ?* eſt la même que celle qui eſt exprimée plus bas par ces mots, *quare ergo in pane*, la

particule *ergo*, marquant que celle-cy n'eſt qu'une repetition d'une queſtion déja propoſée. Or il n'y en a point d'autre que celle-là. Il ne s'agit donc plus que de ſçavoir le ſens de cette queſtion; *Quare in pane*? Mais ce ſens eſt clair par la ſolution que S. Auguſtin y donne, qui eſt que le pain eſtant fait de pluſieurs grains repreſente l'unité des fidelles: Ce qui fait voir que le ſens de la queſtion propoſée eſtoit: Mais pourquoy le corps de J. C. nous eſt-il donné dans le pain? Donc c'eſt auſſi le ſens de cette même queſtion exprimée par ces autres paroles: *Quomodo eſt panis corpus Chriſti*? CH. IX.

Enfin le rapport de cette queſtion avec celle qui eſt propoſée & reſoluë dans le ſermon 83. *de diverſis*, fait voir clairement que S. Auguſtin n'a pretendu autre choſe que de faire connoître à ces nouveaux Chrêtiens les raiſons myſterieuſes du choix de la matiere du pain & du vin, qui ſont que ces eſpeces repreſentent l'unité de tous les fidelles avec J. C. Car cette raiſon eſtoit ſi fortement gravée dans l'eſprit de ce Pere, qu'il ne perd point d'occaſion de la marquer, & qu'on ne voit point qu'il en rende d'autre, lorſque la matiere le porte à en alleguer. On en voit encore un exemple dans le traité 26. ſur S. Jean. *Nôtre Seigneur J. C.* dit-il, *nous a laiſſé ſon corps & ſon ſang en des choſes qui de pluſieurs ſont reduites en un; car le pain qui eſt un, eſt formé de pluſieurs grains de froment, & le vin de pluſieurs grains de raiſin.* Epiſt. 6. & 7.

Auſſi avoit-il emprunté cette raiſon de S. Cyprien, & peut-être encore de S. Gaudence, qui s'en ſert de même dans ſon ſecond traité ſur l'Exode. De ſorte que n'y ayant point de rapport plus autoriſé que celuy-là, ny qui fût plus édifiant, puiſqu'il tend à faire connoître l'importance de l'union des fidelles, qui eſt une des fins de l'Euchariſtie, il n'eſt pas étrange que S. Auguſtin ait fait un ſermon exprés aux nouveaux baptiſez pour les en inſtruire; ny que S. Fulgence, qui n'y conſideroit que cet unique verité de l'unité du corps de J. C. ſignifiée par l'Euchariſtie, ait appellé ce ſermon, *Admodum luculentum & aptum ædificationi fidelium.* Car il merite en effet cet éloge, en l'expliquant comme nous avons fait, & en le prenant non comme un diſcours dogmatique, mais comme dit S. Fulgence, pour un diſcours moral, propre à édifier les fidelles: au lieu qu'il ne contient qu'un amas de penſées & d'expreſſions déraiſonnables ſi l'on y cherche, comme fait M. Claude, une inſtruction Calviniſte.

Fin du ſecond Livre.

LIVRE TROISIE'ME.

REPONSE AUX OBJECTIONS TIRE'ES des rapports de la matiere de l'Euchariſtie, & des differentes manieres de concevoir ce Myſtere.

CHAPITRE PREMIER.

Que les rapports de la matiere du Sacrement au corps myſtique de J. C. n'empêchoient pas que les fidelles ne compriſſent facilement qu'il n'y avoit que le corps eſſentiel de J. C. qui fuſt réellement contenu dans le Sacrement. Abus que M. Claude fait de divers paſſages des Peres qui marquent ces rapports.

NOus avons ſouvent remarqué que la cauſe ordinaire de l'égarement des Miniſtres dans l'intelligence des paſſages des anciens Peres, c'eſt qu'ils n'ont jamais fait aſſez de reflexion ſur les diverſes manieres dont les hommes penſent & expriment leurs penſées.

Comme leur préoccupation les attache fortement à regarder la doctrine des Catholiques d'un certain biais, & à la renfermer ſous certaines expreſſions, ils s'imaginent qu'on ne peut l'avoir dans l'eſprit ſans la regarder de la même ſorte, & ſans repeter à tout moment ces expreſſions ſous leſquelles ils la conçoivent.

Mais pour les détromper de cette imagination, il ne faut que les rappeller à eux-mêmes, & leur faire conſiderer ce qui ſe paſſe dans leur propre eſprit, & ils reconnoîtront d'abord que lors qu'ils

qu'ils ſont une fois perſuadez d'une verité, & qu'ils la ſuppoſent connuë de ceux à qui ils parlent, ils ſe mettent peu en peine de l'exprimer diſtinctement, & que ſans entrer dans le fond, ils s'arreſtent ſouvent à en expliquer certaines circonſtances exterieures ſelon que le ſujet les y porte. C'eſt un effet neceſſaire de la crainte que nous avons naturellement de laſſer l'eſprit en ne luy preſentant rien de nouveau, & plus encore de la foibleſſe de nôtre veuë, qui ne nous permettant pas d'enviſager un objet tout entier, & de comprendre d'un ſeul regard tout ce qu'il contient, nous oblige de le ſeparer en diverſes idées qui ne ſe conçoivent & ne s'expriment que ſeparément. CH. I.

En appliquant ces principes du ſens commun à la doctrine de la preſence réelle, il eſt aiſé d'en conclure qu'il ne faut pas s'attendre que ceux même qui en auront eſté les plus perſuadez l'ayant deu mettre continuellement devant les yeux de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs. Quelque important que fuſt ce myſtere, il eſtoit trop connu pour en uſer de la ſorte. Et ainſi ils en ont deu parler comme l'on parle des choſes connuës; c'eſt à dire, que comme ils l'ont deu exprimer diſtinctement, lorſqu'il en a eſté queſtion, ils ont eû auſſi une entiere liberté de ne parler ſouvent que des circonſtances qui l'accompagnent ſans en expliquer le fond.

Or une circonſtance inſeparable de cette doctrine, c'eſt que J. C. eſt preſent dans ce myſtere couvert de voiles myſterieux. Car l'état de foy qui eſt celuy de cette vie, ne permettant pas qu'il s'y montre à découvert, ne ſouffre pas auſſi qu'il s'y cache tellement que rien de ce que nos ſens y apperçoivent ne puiſſe ſervir à aider & à édifier nôtre foy.

J. C. a choiſi le pain & le vin pour en faire la matiere de ſon Sacrement. Nos ſens ſont toûjours frappez de l'idée & de l'image ſubſiſtante du pain & du vin. Eſt-ce ſans raiſon qu'il a fait choix de ces matieres terreſtres & de ces voiles ſenſibles pour un uſage ſi noble & ſi divin? Et peut-on croire que n'ayant rien fait dans l'œconomie de notre ſalut où il n'ait gardé des proportions admirables des choſes ſenſibles aux ſpirituelles & intelligibles, il les ait entierement negligées dans le plus éminent de ces myſteres, & qui eſt la fin & la conſommation de tous les autres?

L'analogie de la foy, & les plus communes lumieres de la pieté ne nous permettant pas d'avoir cette penſée, nous portent

par conſequent à chercher ces rapports, & à nous perſuader aprés en avoir trouvé de raiſonnables & de juſtes, que ce ſont ceux que Dieu a pu avoir en veuë. Et comme ces rapports ſervent d'une part à fixer la matiere de ce Sacrement & à empeſcher qu'on n'en puiſſe ſubſtituer une autre eſtant fondez ſur la qualité de cette matiere; & qu'ils tendent de l'autre directement à l'édification des fidelles; il eſt clair que ſoit qu'il ait eſté queſtion de la matiere de l'Euchariſtie, ſoit qu'on ait eu en vuë l'édification des peuples, il n'y a rien deu avoir de plus ordinaire que l'explication de ces myſterieuſes analogies.

Mais doit-on croire qu'en les expliquant & en déduiſant les raiſons du choix que Dieu a fait de ces matieres & de ces voiles, on ait toûjours deu y joindre une explication diſtincte de la doctrine de la preſence réelle, enſorte qu'il y ait lieu de conclure que ceux qui ne l'auroient pas ajoûtée ne l'auroient pas cruë ?

C'eſt ce qu'il faut que tous les Miniſtres ayent ſuppoſé, & particulierement M. Claude qui ramaſſe avec ſoin les paſſages des Peres qui expliquent ces rapports pour en faire la ſixiéme preuve contre la préſence réelle. *Ils deſcendent*, dit-il, *juſques à une particuliere explication des rapports ou des conformitez qui ſont entre le pain & le corps de J. C. & qui ſervent de fondement à la ſignification. Car ils diſent que comme le pain eſt fait de pluſieurs grains, il en eſt de même du corps de J. C. & que ſon ſang eſt comme un vin exprimé au preſſoir de la croix qui eſt reçû dans le cœur des fidelles comme dans des vaiſſeaux ſpatieux : Que comme le pain & le vin fortifient, nourriſſent & réjoüiſſent noſtre corps; de même J. C. augmente le bien qui eſt en nous & nous réjoüit d'une veritable joie : Que comme dans l'action du Sacrement, ce pain eſt couvert & puis découvert, un & puis diviſé, diſtribué & mangé; de même J. C. a eſté caché dans le ſein de ſon Pere, & puis manifeſté au monde un en ſoy-même, & fait diviſible par l'aſſomption de noſtre nature, & enfin communiqué aux hommes pour eſtre leur vie ſpirituelle.*

M. Claude 2. rép. p. 64.

Ce diſcours n'eſt qu'un tiſſu que M. Claude fait à ſa mode des paſſages de Bede, de Gaudence, de Valfridus, de S. Cyprien, de Theophile d'Antioche, de S. Iſidore de Seville, de Raban & de Chriſtian Drutmar: & il pretend conclure de tout cela que ces Peres ayant reconnu ces rapports dans l'Euchariſtie, n'y ont rien reconnu au delà, & qu'ils ne l'ont regardée

que comme un figure des objets qu'elle repreſente, ſans qu'elle contienne en aucune ſorte le veritable corps de J. C. CH. I.

Mais cette conſequence a ſi peu de fondement, qu'aprés ce que nous venons d'établir, il ne ſeroit preſque pas neceſſaire de le refuter plus amplement, ſi ce que nous avons à en dire ne ſervoit à donner encore plus de jour pour entendre le langage des anciens Peres.

Car que pretend-il par cet amas de paſſages? Eſt-ce qu'il veut que quiconque marque un rappport de la matiere que J. C. a choiſie pour en faire ſon Sacrement, ne reconnoiſſe dans ce Myſtere qu'un ſimple rapport? Mais qui luy a donné droit de ſuppoſer une maxime ſi déraiſonnable? Ces rapports ne ſont-ils pas auſſi des ſuites neceſſaires de la doctrine de la preſence réelle? Et faut-il que J. C. ſoit abſent, pour faire que le pain & le vin ſoient des matieres propres à repreſenter l'union de pluſieurs corps, par la multiplicité des grains qui les compoſent? Quoy! s'il ſe rencontre effectivement que J. C. nous donne ſa propre chair ſous le type & la figure du pain & du vin, ne ſera-t-il plus permis de dire qu'il a choiſi ces matieres plûtoſt que d'autres pour montrer par cet aſſemblage de pluſieurs grains, qu'il ne fait qu'un corps avec tous les fidelles dont il eſt le chef; ou que ſon corps & ſon ſang font dans nos ames les mêmes effets que le pain & le vin font dans nos corps? Cela ſeroit ridicule à penſer. Et par conſequent les Catholiques ayant eû droit de faire ces queſtions & de demander: Pourquoy J. C. a choiſi ces matieres terreſtres plûtoſt que d'autres pour en faire ſon corps? pourquoy il l'a plûtoſt couvert de ces voiles que d'autres, dont il ſe pouvoit ſervir? les Peres ont deu leur répondre comme ils ont fait & s'exprimer comme ils ſe ſont exprimez.

Si M. Claude en doute, & s'il pretend abuſer de ce que les Peres parlent toûjours du pain & du vin comme s'ils ſubſiſtoient dans ce myſtere, parce qu'ils ſubſiſtent en effet à l'égard des ſens, & qu'il n'eſt pas queſtion d'expliquer en tous lieux le changement interieur qui s'opere par la puiſſance de Dieu; il ne faut que luy montrer les mêmes queſtions reſoluës de la même ſorte dans des Auteurs qui ne ſont aſſurément pas de ſon parti.

Qu'il conſulte donc les écrits que les Theologiens Latins les plus declarez pour la tranſſubſtantiation ont fait contre les Grecs, ou ceux que les Grecs ont fait contre les Latins, il y

verra non ſeulement que tous ces rapports y ſont expliquez dans les termes mêmes des Peres, mais qu'ils ſervent même de principe & de fondement à toute cette diſpute ; les uns & les autres convenant dans ce principe commun, qu'il doit y avoir un rapport & une analogie myſterieuſe entre les ſymboles & la verité de ce myſtere.

C'eſt ſur ce fondement que Humbert, le grand adverſaire de Berenger, ſuppoſant la neceſſité de ce rapport, veut qu'on examine *laquelle des deux Egliſes repreſente la verité & la proprieté du corps du Seigneur par un rapport plus exact & plus precis* ; & que pourſuivant dans la ſuite l'explication de ces rapports[1], il ſe ſert de tous les termes qui les marquent, comme ceux de *ſignificare*, *aſſimilare*, *imitari*, *annuntiare*, ſans pretendre par là exclure la verité de la preſence réelle du corps de J. C. Et il fait ſi peu difficulté d'appeller l'Euchariſtie du nom de pain dans cette diſpute, qu'il dit clairement que *c'eſtoit du pain azyme que le Seigneur Jeſus diſtribua aux premiers fondateurs de ſon Egliſe en memoire de ſa Paſſion* ; AZYMUM *panem fuiſſe quem ipſe Dominus in cœna primis Eccleſiæ ſuæ fundatoribus diſtribuit, in memoriam ſuæ Paſſionis.*

In op. contr. Græc. calum. Bibl. patr. l. 4. p. 107.

Que ne diroit point M. Claude s'il avoit trouvé un paſſage de cette ſorte dans quelque Ancien auteur, & avec quelle hardieſſe en concluroit-il, qu'il faloit bien, ſelon cet auteur, que le pain demeuraſt, puiſque c'eſtoit du pain que J. C. a diſtribué ? Cependant cette conſequence ne ſeroit pas plus veritable à l'égard de cet ancien qu'à l'égard de Humbert, dont le nom ſeul la détruit, & peut faire connoiſtre à M. Claude quelles ſont les expreſſions qui peuvent ſubſiſter avec la plus forte perſuaſion de la preſence réelle & de la Tranſſubſtantiation. Humbert dit que c'étoit du pain azyme que J. C. diſtribua à ces diſciples, c'eſt à dire que J. C. prit du pain azyme pour en faire le Sacrement de ſon corps qu'il diſtribua. Il eſt vray qu'aprés l'avoir pris il le changea ; mais il n'eſtoit point queſtion d'expliquer là ce changement, & ainſi il n'en parle point. C'eſt ce qu'on a déja montré ailleurs, & que l'on montrera encore plus amplement dans la ſuite.

L'Auteur du traité contre les Grecs qui eſt dans la Bibliotheque des Peres, & qui a été fait par quelque Dominicain miſſionaire, parle ainſi de ces rapports.

N'y ayant rien de ſuperflu dans notre Sacrement à l'égard même

des ſignifications, on n'y trouve que trois choſes, la farine, l'eau & le feu qui ſert à joindre l'eau & la farine. La farine ſignifie la chair de Jeſus-Chriſt; l'eau ſignifie ſon ame; & le feu, la divinité qui a pris l'un & l'autre en unité de perſonne. Donc, diroit un homme qui raiſonneroit à la mode d'Aubertin, la farine & l'eau ſubſiſtent dans le Sacrement. Donc, ſelon cet Auteur, le corps de J. C ne s'y trouve pas, puiſqu'il ne s'y trouve, ſelon luy, que de la farine, de l'eau & du feu pour ſignifier le corps, l'ame & la divinité de J. C. Mais ceux qui parlent naturellement, comme cet Auteur a fait, ne prévoyent point ces ſortes de chicaneries. Ils diſent qu'il ſe trouve de la farine & de l'eau & du feu dans le Sacrement; parce que pour le faire, il eſt beſoin de pain qui eſt fait d'eau & de farine par le moyen du feu. Ils diſent qu'il ne s'y trouve que cela, c'eſt à dire comme matiere de Sacrement, quoyque cette matiere eſtant changée par l'operation du S. Eſprit, rien de tout cela ne s'y trouve en effet, mais ſeulement le corps de J. C. CH. I.

Que ſi M. Claude veut qu'on luy montre dans des Auteurs qu'il met luy-même au nombre des *tranſſubſtantiateurs* les mêmes rapports marquez par les Peres, il n'a qu'à conſulter tous ceux qui ont écrit ſur la Liturgie, ou qui ont expliqué les ſignifications myſterieuſes de ce Sacrement.

Il faut, dit Robert Pullus, *un amas de pluſieurs grains pour ce Sacrement, parce qu'il eſt preparé pour divers fidelles, & que comme pluſieurs grains font un même pain, de même les divers fidelles à qui cette nourriture eſt deuë, ne font qu'une Egliſe.* Part. 8. c. 2.

Rien n'eſt plus propre, dit S. Bonaventure, *pour ſignifier l'unité tant du corps naturel de J. C. que de ſon corps myſtique, que du pain fait de grains de bled tres-purs, & du vin formé de grains de raiſin.* In Breviloquio c. 9.

S. Thomas ramaſſe auſſi dans ſa Somme tous ces divers rapports marquez par les Peres. Enfin il n'y a preſque point d'Auteur qui ait écrit ſur ce ſujet, qui ne parle de ces analogies de la matiere Euchariſtique au corps de J. C. & à l'Egliſe dans les lieux mêmes où ils ſoutiennent le plus fortement la verité de ce myſtere.

Qui s'étonnera donc de trouver le même langage dans les Peres, puiſqu'ils n'ont pas eſté moins appliquez à découvrir ces rapports, ou plûtoſt, qui ne s'étonnera de voir que les Miniſtres ayent pretendu tirer avantage de ces expreſſions qui s'accordent ſi parfaitement avec la doctrine des Catholiques

Cependant il n'y a rien de ſi commun dans leurs Ecrits ; & il ne faut que lire l'examen qu'Aubertin fait du paſſage de Saint Cyprien à Cæcilius qu'il diviſe en dix argumens, pour admirer comment les Miniſtres ſont valoir les moindres chicaneries. Je ne m'arreſteray pas à diſcuter cette foule de petits argumens qui ne meritent pas d'être propoſez.

Comme ce qu'il allegue que ſaint Cyprien dit, *que le calice eſt offert en commemoration de J. C.* Ce qui n'eſt que le langage commun de tous les Catholiques du monde.

Qu'il conclut de ce que J. C. dit : *Je ſuis la vraye vigne, que ce n'eſt pas l'eau mais le vin qui eſt le ſang de J. C.* c'eſt à dire, ce n'eſt pas de l'eau mais du vin que J. C. a dit, que c'eſtoit ſon ſang.

Qu'il dit, *que c'eſt par le vin que le ſang de J. C. eſt ſignifié & montré* ; c'eſt à dire, que le rapport qui doit être entre la matiere du Sacrement & la verité, ſe trouve non entre l'eau & le corps de J. C. mais entre le vin & ce même corps.

Qu'il dit, *que nôtre ſacrifice avoit été auſſi figuré par Melchiſedec, & que J. C. avoit offert la même choſe que Melchiſedec, c'eſt à dire, le pain & le vin.* Ce qui ne ſignifie autre choſe ſinon que J. C. a employé dans ſon ſacrifice la même choſe que Melchiſedec, ſçavoir la pain & le vin, quoy qu'il en ait fait un uſage different en le changeant en ſon corps, comme nous le montrerons ailleurs. Ainſi le ſacrifice de J. C. eſt le même que celuy de Melchiſedec à l'égard de l'être original de la matiere & dans l'apparence qui en ſubſiſte ; & il ne laiſſe pas d'en être different comme la verité le doit être de la figure. *J. C.* dit S. Jeroſme, *paſſe au vray Sacrement de la Paſque, afin que ce que Melchiſedec Prêtre du Tres-Haut avoit fait en offrant le pain & le vin en préfiguration de luy, il le fit auſſi en nous donnant la verité de ſon corps & de ſon ſang :* UT QUO *modo in præfiguratione ejus Melchiſedec ſummi Dei Sacerdos panem & vinum offerens fecerat, ipſe quoque veritatem ſui corporis & ſanguinis repræſentaret.* Ce qui eſt la même choſe que ce que ſaint Cyprien exprime en moins de paroles, mais qui ont le même ſens : *Obtulit hoc idem quod Melchiſedec, id eſt panem & vinum, ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem.*

Je m'arreſteray donc ſeulement à quelques raiſonnemens qui ne ſont pas plus ſolides que les autres ; mais qu'Aubertin repete ſi ſouvent qu'il les faut au moins refuter une fois pour toutes.

Le premier eſt que tous les Peres, & entre autres ſaint Cy-

prien, établiſſent toûjours le ſigne du corps de J. C. tant naturel que miſtique, dans le pain & dans le vin, & jamais dans les accidens du pain & du vin. Il n'y a que de vray pain & de vray vain qui ſoient compoſez de pluſieurs grains. Il n'y a que du pain & du vin effectifs qui puiſſent nourrir & fortifier le corps de l'homme. Et tous ces autres rapports marquez par les Peres ne ſe trouvent vrais que dans de vray pain & de vrai vin, & nullement dans de ſimples accidens du pain & du vin. Cependant ſelon la doctrine des Catholiques le pain & le vin ne ſubſiſtent plus. Ce qui tient lieu de ſigne ne ſubſiſte donc plus auſſi. Et par conſequent cette doctrine détruiſant tous ces rapports, ne peut eſtre celle des Peres. CH. I.

Il ſuffit de répondre en un mot à cette chicanerie, qu'il eſt vray que les rapports, marquez par les Peres, ſont entre le pain & le vin & le corps & le ſang de J. C. & non entre les accidens du pain & du vin & ce corps & ce ſang: Mais qu'il n'eſt nullement neceſſaire ny pour établir, ny pour faire ſubſiſter ces rapports, que le pain & le vin ſubſiſtent ſans changement interieur. Il ſuffit pour l'établir que J. C. ait choiſi le pain & le vin pour eſtre la matiere de ſon Sacrement. Car la raiſon de ce choix eſt, ſelon les Peres, l'analogie que le pain & le vin ont avec le corps naturel & le corps myſtique de J. C. Ce choix ſuffiroit même pour le faire ſubſiſter quand il n'en reſteroit de traces que dans la memoire des hommes. Il ſuffit donc, d'autant plus que le pain & le vin ſubſiſtent ſenſiblement. Car tant que ces apparences demeurent & frappent les ſens, l'eſprit eſt toûjours frappé de l'idée du pain & du vin, & il eſt conduit par là à comprendre que comme le pain & le vin fortifient le corps, de même le corps & le ſang de J. C. ſont la force & la joie de l'ame, & que comme ces deux eſtres materiels ſont formez de l'union de diverſes parties, de même le corps myſtique de J. C. eſt compoſé de tous les fidelles unis enſemble.

Il faut que ceux qui font ces ſortes d'objections n'ayent jamais bien compris ce que c'eſt qu'un ſigne, & qu'ils n'ayent pas même fait reflexion ſur la définition qu'on en donne dans les Ecoles, & dont ſaint Auguſtin ſe ſert dans ſes livres de la Doctrine Chreſtienne. Le ſigne, dit-on, eſt une choſe qui outre l'idée qu'elle imprime dans les ſens porte l'eſprit d'en concevoir une autre. Car ils auroient conclu de là ſans peine, que tant que l'idée imprimée dans les ſens ſubſiſte, il eſt impoſſible que

le ſigne ne ſubſiſte auſſi ; & qu'ainſi le pain & le vin demeurant ſelon l'apparence, & la même impreſſion ſe faiſant ſur les ſens, le ſigne ſubſiſte tout entier, puiſqu'il ne conſiſte qu'à exciter par cette impreſſion qu il fait ſur les ſens, l'idée des objets ſignifiez.

Que le pain ſubſiſte ou ne ſubſiſte pas interieurement, les yeux en voient-ils moins du pain ? L'eſprit le conçoit-il moins, & luy eſt-il plus difficile de comprendre le rapport que ce pain a avec le corps des fidelles ? Qui ne voit donc que la ſubſiſtance interieure du ſigne ne ſert du tout de rien pour produire cet effet dans l'eſprit ?

L'arc-en-ciel, par exemple, n'eſtant marqué dans les nuës que par la diverſité des couleurs que les reflexions du Soleil y forment, on peut dire que Dieu a rendu ces couleurs ſignes de la promeſſe qu'il a faite à Noé de ne détruire plus le genre humain par un deluge ſemblable à celuy qui arriva de ſon temps. Qui ne ſe riroit cependant d'un Philoſophe, qui pour refuter l'opinion de ceux qui n'admettent point de couleurs réelles dans les objets, allegueroit que cette opinion détruit la realité du ſigne que Dieu a établi dans le Ciel ? Car que les couleurs ſoient réelles ou non réelles, ne ſuffit-il pas que nos yeux ſoient frappez de la veuë de cette figure dans les nuës, pour ſe ſouvenir de la promeſſe de Dieu ? Il en eſt de même du ſigne qu'il a mis dans l'Euchariſtie, qui conſiſte à nous donner l'idée de la nourriture & de la force ſpirituelle que nous recevons par le corps & le ſang de J. C. & de l'union des membres qui ſont ſon corps myſtique. Sa ſubſiſtance & l'aneantiſſement de la matiere du pain & du vin n'y fait rien du tout ; & pourveu que nos ſens ſoyent également frappez des impreſſions du pain & du vin, nôtre eſprit ſera également porté à concevoir ces divins objets que le pain & le vin luy repreſentent. Quoy que ce ſoient les proprietez d'une vraie colombe qui ayent du rapport aux attributs du S. Eſprit, & qui repreſentent ſa douceur & ſa bonté ; les Peres croient neanmoins que celle ſous laquelle le S. Eſpit ſe fit voir au Baptême de J. C. n'eſtoit point une colombe veritable & vivante. Mais en eſtoit-elle moins propre pour repreſenter le S. Eſprit ? Nullement, parce qu'elle n'en formoit pas moins dans l'eſprit l'idée d'une vraie colombe & de ſes proprietez, & ne conduiſoit pas moins à concevoir par là le S. Eſprit. Et il ne ſert de rien d'alleguer, comme fait

Aubertin

Aubertin, que cette colombe étoit toûjours une vraie ſubſtance; car elle ne repreſentoit pas le S. Eſprit comme ſubſtance, mais comme colombe. Or elle n'étoit pas plus réellement colombe, que les accidens ſont pain. CH. I.

Mais, dit M. Claude, que peut-on répondre à cecy, que les ſaint Peres veulent que le vin & l'eau meſlez ſignifient l'union de J. C. & de ſon peuple *par la ſubſtance & la ſolidité de leur union, qui emporte neceſſairement la ſubſiſtance de leur eſtre*? Sur quoy il cite S. Cyprien qui dit, *que ce mêlange de l'eau & du vin au calice eſt telle que ces choſes ne peuvent plus eſtre ſeparées; d'où il s'enſuit que rien ne pourra ſeparer l'Egliſe de la communion de* JESUS-CHRIST. 2. Réponſe p. 81.

On y peut répondre que c'eſt un ſophiſme pitoyable, & que M. Claude ſe mocque de nous de le propoſer de cet air. Quand S. Cyprien dit que l'eau ne ſe peut ſeparer du vin, il ne veut dire autre choſe ſinon qu'on ne l'en voit jamais ſeparée; c'eſt à dire que l'on n'apperçoit jamais une ſeparation ſenſible entre l'eau & le vin: ce qui ſuffit pour nous donner l'idée de l'union indiviſible de J. C. & de l'Egliſe. Que l'eau & le vin ſubſiſtent ou ne ſubſiſtent pas, quant à leur ſubſtance, cela n'y fait rien du tout. Il ſuffit qu'on ne les voye jamais ſeparez. L'eſprit ne forme l'idée de cette union ſpirituelle que ſur cette union ſenſible qui ſubſiſte, & qu'il voit, & non ſur l'union actuelle des ſubſtances qu'il ne ſçauroit voir.

Le ſecod raiſonnement que nous refuterons icy n'eſt pas plus ſolide. C'eſt celuy qu'Aubertin forme ſur ces paroles de Saint Cyprien; *Que le peuple eſt conçû par l'eau, & que le vin deſigne le ſang de J. C.* Et ſur ce qu'il ajoûte enſuite, que *ſi quelqu'un n'offre que du vin, le ſang de J. C. commence à eſtre ſeparé de nous, & s'il n'offre que de l'eau, le peuple commence à eſtre ſeparé de J. C. Mais quand on meſle l'un avec l'autre, & que par ce mêlange on en fait un même corps, c'eſt alors qu'on fait un Sacrement ſpirituel.* De là Aubertin prend ſujet de conclure que S. Cyrille parlant de J. C. & du peuple de la même ſorte, & diſant d'une part que par l'eau le peuple eſt conçû, & de l'autre que le ſang de J. C. eſt marqué par le vin, il fait voir évidemment qu'il n'entend pas que le propre ſang de J. C. ſoit contenu plus réellement dans le calice que le peuple, & qu'il veut ſimplement que l'un & l'autre y ſoit contenu repreſentativement.

Mais c'eſt encore icy un exemple de l'égarement des Miniſtres dans l'examen des Auteurs. Il eſt vray que le paſſage de S. Cyprien ne marque pas plus que le ſang de J. C. ſoit réellement dans le calice que le peuple ; & ſi nous voyions ce paſſage détaché de toute ſuite ſans ſçavoir de quel auteur il eſt, on ne pourroit juger de ſon ſentiment. Mais nous n'avons rien d'ailleurs qui nous puiſſe determiner à l'égard de S. Cyprien. Et Aubertin a-t-il eſté en droit de juger par là de ce qu'il croyoit de l'Euchariſtie ?

Cette erreur, comme je l'ay déja dit, ne peut venir que de cette maxime particuliere aux Miniſtres, qu'un Auteur eſt obligé de dire en chaque lieu tout ce qu'il croit d'un ſujet : ce qui eſt faux, impoſſible & contraire à la nature des hommes, comme nous l'avons tant prouvé. Le corps de J. C. a cela de commun avec le corps des fidelles ſelon la doctrine Catholique, qu'il eſt ſignifié par la matiere de l'Euchariſtie. Mais il a cela de particulier, & qui ne convient qu'à luy ſeul & non au peuple, qu'il eſt réellement contenu dans ce myſtere. S. Cyprien exprime en cet endroit la premiere de ces veritez. Donc, dit Aubertin, il ne croit pas la ſeconde. C'eſt une conſequence ridicule, & le bon ſens fait voir d'abord que ce n'eſt pas par là qu'on doit juger du ſentiment de ce Pere, & que pour s'en aſſurer il faut raſſembler toute ſa doctrine, & toute celle des Auteurs des premiers ſiecles, auſquels il eſt certain qu'il a eſté conforme en ce point.

Si l'on trouve qu'ils ayent tous & par tout parlé de la même ſorte de J. C. & du peuple à l'égard de l'Euchariſtie, il faudra conclure qu'ils ont crû que J. C. n'y eſtoit preſent qu'en ſignification non plus que le peuple. Mais ſi uniſſant le peuple avec J. C. dans cette qualité d'eſtre ſignifié par l'Euchariſtie, ils l'en ſeparent par pluſieurs expreſſions qui marquent que l'Euchariſtie contient le corps de J. C. tout autrement qu'elle ne contient le peuple, il faudra conclure que S. Cyprien n'explique en cet endroit qu'une partie de ſa doctrine, & qu'il a reconnu dans ce myſtere non ſeulement cette preſence de figure & de ſignification commune à J. C. & au peuple, mais encore une preſence réelle qui convient à J. C. & non au peuple. Voilà l'examen qu'il faut entreprendre pour decider cette queſtion raiſonnablement. Et comme nous l'avons pleinement executé dans le ſecond tome de la Perpetuité ; nous avons

droit de tirer icy cette concluſion, & de renvoyer le Lecteur en chercher la preuve dans ce Volume. CH. II.

Il ſuffit de remarquer icy à l'égard de S. Cyprien, que quoy qu'il ait parlé en cet endroit de la même ſorte de J. C. & du peuple, il en a parlé fort differemment ailleurs. Il n'a jamais dit, par exemple, que ceux qui vouloient communier contre l'ordre de l'Egliſe *pechoient contre le peuple chrêtien par leurs mains & par leur bouche* ; mais il dit d'eux par rapport à J. C. *qu'ils commettent un plus grand crime contre le Seigneur par leurs mains & par leur bouche que lors même qu'ils l'ont renié.* Cypr. de lapſ.

Il reproche bien à ceux qui communioient indignement *qu'ils recevoient le corps du Seigneur dans des mains polluës, & qu'ils beuvoient ſon ſang avec une bouche ſoüillée* : mais il n'a jamais dit qu'ils reçûſſent le peuple dans leur main, ny dans leur bouche. Il dit que nous *touchons le corps de J. C.* en communiant, mais on ne trouvera point qu'il en ait autant dit à l'égard du peuple.

Que ſi l'on ajoûte encore cette foule d'autres expreſſions, dont les Peres, qui ont precedé ou ſuivi S. Cyprien, ſe ſont ſervis en comparant l'Euchariſtie avec le corps de J. C. & dont ils ne ſe ſont jamais ſervis en la comparant avec le peuple, & que l'on conſidere que ces expreſſions n'avoient pas juſtement fini à S. Cyprien pour recommencer incontinent aprés luy, on verra que les fideles devoient eſtre tellement accoutumez à diſtinguer la maniere dont le corps de J. C. eſt dans l'Euchariſtie, de celle dont on peut dire que le peuple y eſt ; que S. Cyprien a eu une entiere liberté de marquer ce qu'il y avoit de commun entre J. C. & les fideles, ſans en marquer les differences. Car toutes les fois qu'une difference eſt bien eſtablie par les expreſſions communes, & que l'on n'a point lieu de ſoupçonner qu'il y ait perſonne qui l'ignore, on ſe diſpenſe du ſoin de la marquer, & la penſée même n'en vient pas.

Auſſi ne trouvera-t-on pas un auteur grec ni latin qui n'ait uſé de cette liberté auſſi bien que S. Cyprien, & qui n'ait ſouvent confondu dans l'expreſſion, des manieres d'eſtre tres-differentes ; parce qu'ils ſuppoſoient avec raiſon que les lecteurs ſuppléeroient ſans peine à ce qui manquoit à ces paroles, & qu'ils prendroient quelques unes de ces expreſſions dans un ſens de réalité, & les autres dans un ſens de figure.

C'eſt ainſi que Germain Archevêque de Conſtantinople, Auteur de la Theorie des myſteres, qui apparemment a écrit

au treiziéme ſiecle, comme M. Claude luy-même l'a reconnu, & dont la foy ſur ce Myſtere ne peut eſtre par conſequent douteuſe, ne laiſſe pas en comparant les particules que les Grecs offrent à l'honneur des Saints avec celles qu'ils offrent en memoire de J. C. de les unir tellement par l'expreſſion, que comme il dit en parlant de la grande portion *qu'elle eſt le Seigneur & le Roy*, c'eſt à dire J. C. il dit des autres *qu'elles ſont les membres de Jeſus-Chriſt* τὰ δὲ ἄλλα τίμια δῶρα μέλη χριστοῦ. Et comme il dit des dons par rapport à l'effet de la conſecration, que J.C. y eſt veu, & qu'il ſouffre d'y eſtre touché, il dit pareillement en parlant des dons non conſacrez qui ſont portez avec grand reſpect parmy les Grecs à l'Autel où l'on les doit conſacrer, *que le grand Roy J. C. s'avance vers le ſacrifice myſtique, & qu'il eſt porté par des mains mortelles.*

Germanus in theoria myſteriorum.

Que comme il dit encore que *dans le divin pain eſt montrée & figurée la divine & vivifiante Paſſion de celuy qui a eſté immolé pour la vie de tout le monde*; il dit de même *que la triple immerſion qui ſe fait dans le Baptême ſignifie les trois jours de ſa ſepulture*: Ce qu'il porte encore plus loin dans la ſuite en expliquant les ſignifications myſtiques des habits Sacerdotaux & de toutes les ceremonies de la Liturgie par les mêmes termes qu'il employe pour marquer les rapports du pain conſacré, au corps de J. C.

C'eſt la liberté qu'on prend naturellement quand on a raiſon de ſuppoſer qu'une doctrine eſt connuë de ceux à qui l'on parle. Germain ſçavoit bien que ſes lecteurs ne luy imputeroient jamais de croire que les petites portions fuſſent auſſi réellement les membres de J. C. c'eſt à dire les fideles, que la grande eſt veritablement ſon corps.

Il ſçavoit bien qu'ils diſtingueroient ſans peine la maniere dont on peut dire que J. C. eſt touché dans les dons avant & aprés la conſecration; & qu'ils ne croiroient pas non plus que J. C. ne fût que figuré dans les dons comme la ſepulture de J. C. n'eſt que figurée dans le Baptême.

Comme ces doutes ne ſe formoient pas dans ſon eſprit, il ne craignoit pas auſſi qu'ils s'élevaſſent dans l'eſprit des autres; & bien loin qu'il crût bleſſer, en parlant ainſi, la doctrine de la preſence réelle, c'eſt la ferme perſuaſion de cette doctrine qui luy donnoit la liberté de parler de cette ſorte.

Hugues de S. Victor, dans le traité qu'il a fait ſous le titre *de miroir de l'Egliſe*, parle de la même ſorte que S. Cyprien, & avec auſſi peu de précaution. *Le Preſtre*, dit-il, *offre les dons pour le Sacrifice, ſçavoir le pain & le vin, mais on ajoûte l'eau au vin. Et ſi vous vous en étonnez, ſçachez que c'eſt un grand Sacrement. Car l'eau meſlée au vin figure l'homme meſlé à J. C. par le ſang de J. C. Celuy qui ſepare l'eau du vin rompt l'union de J. C. & de l'Egliſe.* Ou voit que, ſelon cet Auteur, comme l'eau figure l'Egliſe, le vin figure J. C. & qu'il ne fait point en ce lieu là de difference entre l'un & l'autre, mais qu'il ſuppoſoit que les lecteurs la feroient. CH. I.

On pourroit rapporter une infinité d'exemples de cette ſorte. Car il n'y a point d'Auteur Catholique qui ne tombe naturellement dans ces expreſſions, & qui ne meſle indifferemment à celles qui marque la preſence réelle d'autres expreſſions qui marquent une autre ſorte de preſence ſans en marquer la difference.

Je liſois, par exemple, il y a quelques jours un traité édifiant fait par une perſonne qui n'a ſongé en le faiſant qu'à exprimer les mouvemens de ſa pieté, où l'on lit ces paroles tres-ſaintes à la verité, mais ſur quoy les Miniſtres ne manqueroient pas de chicaner s'ils le trouvoient dans quelqu'un des anciens Peres. J C. eſt dans l'Euchariſtie pour eſtre l'exercice de nôtre foy; & il eſt dans nos freres non ſeulement pour y eſtre de même l'exercice de noſtre foy, mais auſſi pour y eſtre l'exercice de noſtre charité & de noſtre patience. Nous n'avons rien à ſouffrir de J. C. dans l'Euchariſtie, & il ne fait que nous y conſoler, ce qui nous rend peut-eſtre ſi ardens à l'y chercher, au lieu que nous avons quelque choſe à ſouffrir de luy dans nos freres, & qu'il a ſouvent beſoin que nous l'y conſolions; ce qui ne vient neanmoins que du deſir qu'il a de nous conſoler nous-mêmes avec plus de tendreſſe. Il nous nourrit & nous fortifie dans l'Euchariſtie; au lieu qu'il veut que nous contribuïons à le nourrir & le fortifier luy-même dans ſes membres, pour le moins par nos prieres, par le témoignage de noſtre bienveillance, & par toute ſorte de bons exemples.

Comme il ſe cache dans l'Euchariſtie, afin que nous n'ayons pas horreur de manger ſa chair; il ſe cache de même ſous la foibleſſe de ſes membres, afin que nous ayons plus de zéle pour l'aſſiſter. Il nous eſt avantageux qu'on ne puiſſe s'appercevoir

„ de ſa preſence dans ſon Auguſte Sacrement que par la foy, &
„ il nous eſt utile, quand nous le regardons dans ſes membres,
„ que ce ne ſoit point par le miniſtere des ſens, qui nous ébloüi-
„ roient par l'éclat de ſa magnificence, & qui nous priveroient
„ de la plus grande partie du fruit que nous en recevons.

On voit clairement que c'eſt la nature qui a porté l'Auteur de ce traitté auſſi bienque tous les autres, à ces ſortes de comparaiſons & d'expreſſions. Car comme il y a du plaiſir à conſiderer les reſſemblances des choſes, parce que toute ſorte de juſteſſe plaiſt à l'eſprit; c'eſt auſſi un des plus grands ornemens de l'éloquence que de les faire remarquer aux autres. Mais comme elles ne ſont jamais parfaitement juſtes, on ſe porte naturellement à cet artifice de ſupprimer ces differences, & d'unir dans l'expreſſion les choſes dont on nous veut faire connoiſtre le rapport, en laiſſant à l'eſprit à concevoir obſcurément les differences qui oſteroient tout l'agrément ſi on les marquoit ſi expreſſement & ſi clairement.

C'eſt donc une regle tres fauſſe & tres-trompeuſe, que de s'imaginer qu'un Auteur ait eu les mêmes ſentimens de deux choſes, parce qu'il les a confonduës dans quelques expreſſions. Pour avoir lieu de tirer cette concluſion, il faudroit qu'il les euſt unies en toutes, & qu'il n'euſt rien dit de l'une qu'il n'euſt auſſi dit de l'autre. Mais quand il ſe trouve que s'eſtant ſervi de quelques expreſſions communes à l'égard de ces deux ſujets, il vient à les ſeparer par une infinité d'expreſſions particulieres qui determinent cette expreſſion generale, & ne ſe diſent jamais que de l'un de ces deux ſujets, il faut conclure au contraire que l'expreſſion commune ne ſe diſoit pas de l'un & de l'autre au même ſens. C'eſt ainſi, par exemple, que quoy que Germain Patriarche de Conſtantinople declare que J. C. eſt touché par des mains materielles avant & aprés la conſecration; il eſt viſible neanmoins qu'il a entendu qu'on le touchoit réellement aprés la conſecration, & qu'on ne le touchoit pas auparavant, parce qu'il dit un grand nombre de choſes de l'hoſtie conſacrée, qu'il ne dit point & que perſonne n'a jamais dites de l'hoſtie non conſacrée.

On ne dit point, par exemple, de l'hoſtie non conſacrée qu'elle ſoit changée au corps de J. C. On n'exhorte point les Chrétiens à n'en point douter. On ne dit point que J. C. ait donné aux Preſtres la force de rendre l'hoſtie corps de J. C. comme cet Auteur dit tout cela à l'égard de l'hoſtie conſacrée.

Voilà la regle qu'il faut ſuivre & ſur ces paſſages de S. Cyprien, & ſur tous les autres ſemblables, & non pas paſſer ſa vie à chercher un à un dans les Peres quelques endroits écartez où ils ayent parlé de l'Euchariſtie dans les mêmes termes dont ils ſe ſervent à l'égard de diverſes choſes dans leſquelles ils ne reconnoiſſent point de preſence reelle, ou qui ne marquent qu'une ſimple repreſentation. L'importance eſt de découvrir s'ils ne diſent point de ce Myſtere, de certaines choſes que l'on ne ſçauroit dire de ce qui n'eſt qu'image & figure. Et comme nous avons fait voir dans le ſecond Tome de cet ouvrage, que cela leur arrive ſouvent, c'en eſt aſſez pour montrer, que toutes le expreſſions communes & équivoques, telles que ſont celles de S. Cyprien, ſe doivent prendre au ſens de la doctrine Catholique, & que c'eſt ce que le bon ſens preſcrit à tous ceux qui ne veulent pas s'aveugler eux-mêmes. CH. II.

CHAPITRE II.

Examen de la Philoſophie des Miniſtres ſur la diſtinction des images, & de leurs originaux.

SI l'on examine la diſtinction qui ſe doit rencontrer entre l'image & l'original par le ſeul ſens commun & ſans rapport à l'autorité, il n'y a point de gens de bonne foy qui ne conviennent aiſément de ce qu'on en doit croire.

Car il eſt certain d'une part qu'il faut qu'il y en ait, puiſque cette diſtinction eſt une eſpece d'oppoſition relative, qui donne lieu de conclure que l'image n'eſt pas l'original, au moins en tant qu'elle eſt image.

Mais il eſt certain auſſi que cette diſtinction n'empêche pas que la choſe repreſentée ne puiſſe eſtre jointe à l'image qui la repreſente ; comme l'Arche figure de l'Egliſe eſtoit jointe à Noé & à ſes enfans qui eſtoient la veritable Egliſe de ce temps-là, figurée par l'arche ; comme nos temples materiels ſont joints à l'aſſemblée des fideles dont ils ne ſont que les images ; comme le S. Eſprit eſtoit joint à la colombe & aux langues de feu qui le figuroient ; comme l'ablution exterieure qui ſe fait dans le Baptême eſt jointe à l'interieure qu'elle figure ; comme la manducation corporelle du ſigne eſt jointe ſelon les Calvini-

ſtes, à la ſpirituelle qu'elle ſignifie.

L'évidence de cette verité eſt telle, qu'Aubertin même n'a pû la deſavoüer entierement. Car aprés avoir rapporté un excellent paſſage du Cardinal du Perron qui diſtingue deux ſortes d'images, dont les unes ſont deſtinées à ſuppléer l'abſence des choſes, & les autres à ſuppléer au défaut de l'apparence, & allegue pour exemples de ce dernier genre d'image, le buiſſon ardent que vit Moyſe, les figures d'hommes ſous leſquelles les Anges apparoiſſoient, le ſerpent dont le diable emprunta la forme pour tenter Eve, il en demeure d'accord. Je con-
Auber. 794. viens, dit-il, *que d'eſtre ſigne & figure, n'exclut pas par la force de ces termes mêmes, la preſence de la choſe ſignifiée.*

M. Claude fait le même aveu en quelque endroit de ſes livres; car il a bien veu qu'il n'y avoit pas moyen de s'en deffendre.

Mais il auroit bien fait, & Aubertin auſſi, de porter cet aveu un peu plus loin, & de reconnoiſtre qu'il eſt tres-poſſible non ſeulement qu'une choſe ſoit jointe à ſon image, mais auſſi qu'une choſe dans un certain eſtat ſoit figure d'elle-même dans un autre eſtat. Car M. Claude, par exemple, eſtant dans ſa chambre avec ſes amis, ne peut-il par ſe repreſenter luy-même prêchant à Charenton & imiter ſon geſte & ſa poſture? Et n'y auroit-il pas de la chicanerie à nier qu'il ne fût alors une figure de luy-même?

Ne ſe mocqueroit-il pas luy-même d'un homme qui ſe ſervant de ce principe ſi ordinaire aux Miniſtres, *que rien ne peut eſtre figure de ſoy-même*, luy feroit l'application par cet argument, *Rien ne peut eſtre figure & image de ſoy-même. Or cet homme eſt la figure de M. Claude, puiſqu'il le repreſente prêchant. Donc ce n'eſt pas M. Claude*; ou d'un autre qui tireroit une concluſion toute differente du même principe par cet autre raiſonnement:

Rien ne peut eſtre figure de ſoy-même.
Or cet homme eſt M. Claude.
Donc il ne repreſente pas M. Claude.

Ne ſe contenteroit-il pas de leur dire qu'il ſçait bien qu'il eſt M. Claude, & qu'il ſçait bien encore qu'il ſe repreſente luy-même?

C'eſt en vain qu'Aubertin prétend éluder cet exemple & cent autres ſemblables qu'on peut apporter, en diſant qu'une action peut bien eſtre image d'une action, mais qu'un homme

homme ne le ſçauroit eſtre de ſoy-même. C'eſt n'entendre pas même ce que l'on dit que de répondre de la ſorte. Car on ne ſçauroit repreſenter une action qu'on ne repreſente en même temps celuy qui la fait, puiſqu'une action eſt un mode que l'on ne ſçauroit concevoir ſans l'attacher à un ſujet. Il eſt donc certain que lorſque l'on repreſente le geſt & l'air de quelqu'un, on le repreſente luy-même, ce qui s'appelle en effet le contrefaire. Et qu'ainſi M. Claude repreſentant les actions publiques qu'il fait à Charenton, ſe repreſente luy-même, & eſt tres-proprement image de luy-même. CH. II.

Il eſt clair par là qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait entre l'image & la choſe repreſentée une diſtinction telle que celle qui ſe trouve entre des êtres ſeparez; mais qu'il ſuffit en quelque rencontre qu'il y ait une diſtinction de mode & de maniere; comme M. Claude n'eſt diſtingué dans ſa chambre de luy-même préchant à Charenton, que parce qu'il eſt d'une autre maniere dans ſa chambre qu'à Charenton.

Il n'y a encore rien en tout cela qui reçoive la moindre difficulté raiſonnable, non plus que dans la remarque qu'il eſt neceſſaire d'y ajoûter, & qui donne lieu de découvrir quantité de ſophiſmes d'Aubertin.

C'eſt que quand il arrive que le ſigne & la choſe ſignifiée ſont joints enſemble, l'eſprit les peut concevoir en deux manieres differentes. Car il peut concevoir le ſigne ſeparément de la choſe ſignifiée, ou bien il peut réunir l'un & l'autre en une même idée, en faiſant de la choſe ſignifiée l'idée principale, & du ſigne l'idée acceſſoire. Ainſi parce qu'un veſtement eſt joint à un homme, on peut concevoir & le veſtement & l'homme par deux notions diſtinctes, ou l'homme & le veſtement réünis dans une même idée, en concevant un homme veſtu, ou une choſe veſtuë.

Or quand il arrive ainſi que deux idées ſont conſiderées comme un tout avec cette ſubordination, que l'une eſt regardée comme ſubſtance & l'autre comme accident; la nature du langage humain eſt d'attribuer à la partie principale de ce tout, ce qui ne convient au tout que par la partie acceſſoire. Ainſi l'on dit qu'un homme eſt bien mouillé quoy qu'il n'y ait que ſes habits qui le ſoient, & l'on ne laiſſeroit pas de dire qu'on voit un ſoldat, encore qu'il fuſt entierement caché ſous ſes armes.

Les concluſions qui ſe tirent de ces principes à l'égard de l'Eu-

chariſtie ne ſont pas difficiles à découvrir. Car il s'enſuit à la verité, que ce qui y tient preciſément lieu d'image, c'eſt à dire le voile exterieur, eſt diſtingué du corps de J. C. qu'il figure & qu'il repreſente : & c'eſt ce que perſonne ne nie ; puiſque nous avons fait voir qu'on peut même dire, que ce qui eſt image n'eſt pas le corps de J. C. Mais cela n'empêche nullement que le corps de J. C. ne puiſſe eſtre caché ſous ce voile comme le S. Eſprit l'étoit ſous la figure de la colombe, & la nature de Dieu ſous la forme de ce buiſſon ardent qui parut à Moyſe dans le deſert. Cela n'empêche pas non plus qu'on ne puiſſe regarder J. C. dans cet eſtat comme figure de luy-même dans un autre eſtat. Enfin cela n'empêche pas que par l'eſprit on ne puiſſe faire un tout du corps de J. C. & du voile qui le couvre, & que par une ſuite naturelle de cette idée on n'attribuë au corps de J. C. ce qui ne luy convient que par ce voile, comme d'eſtre viſible & d'eſtre ſymbole de ſon corps naturel.

Toutes ces conſequences ſont ſi juſtes, qu'il eſt étrange que des gens d'eſprit ayent pû entreprendre de les combattre. Cependant il n'y a gueres d'endroits où les Miniſtres faſſent de plus grands efforts, & où par conſequent ils tombent en un plus grand nombre d'égaremens. Le livre d'Aubertin en eſt tout rempli, & M. Claude n'a pas manqué de le ſuivre en ce point auſſi bien que dans les autres.

M. Claude p. 73.

C'eſt pour combattre ces principes de ſens commun qu'Aubertin par exemple, nous fait en pluſieurs endroits des liſtes ennuyeuſes de paſſages des Peres, qui marquent qu'il y a de la difference entre l'image & la choſe repreſentée, que l'image n'égale pas la verité, qu'elle n'eſt pas la choſe même qu'elle repreſente ; comme s'il s'enſuivoit de là que les Peres euſſent voulu nier que la choſe repreſentée peut eſtre jointe à celle qui la repreſente, & qu'un homme peut imiter dans un certain eſtat ce ce qu'il fait dans un autre, & ſe repreſenter ainſi luy-même, qui ſont deux choſes ſi claires par elles-mêmes, qu'Aubertin a eſté contraint de reconnoiſtre la premiere, & qu'il ne combat la ſeconde que par une diſtinction chimerique, en ſoûtenant qu'on repreſente une action ſans repreſenter celuy qui la fait.

La raiſon veut donc qu'on reduiſe les expreſſions des Peres touchant la diſtinction des images & de leurs originaux, aux bornes que le ſens commun y met, puiſqu'apparemment ils n'en n'ont pas manqué.

Ainſi quand Tertullien nous dit *que l'image n'égale pas la verité, & qu'autre choſe eſt d'eſtre la verité même, & autre choſe d'eſtre conforme à la verité*, il veut dire ſimplement que l'image comme image n'eſt pas l'original. Car ce ſeroit une hereſie que de pretendre qu'une image ne puiſſe égaler la choſe dont elle eſt image, puiſque le Verbe eſt l'image de ſon Pere, & égal à ſon Pere. CH. II.

Ainſi quand S. Athanaſe dit, *que ce qui eſt ſemblable à quelque choſe n'eſt pas la choſe même à laquelle il eſt ſemblable*, il veut dire qu'il ne l'eſt pas entant que ſemblable, & par la choſe qui le rend ſemblable, quoy qu'il le puiſſe eſtre abſolument. Et c'eſt ce qui ſe prouve par l'exemple même qu'apporte ſaint Athanaſe. Car il eſt vray d'une part, comme il le dit, que l'homme eſtant image de Dieu n'eſt pas Dieu, c'eſt à dire qu'il ne l'eſt pas par l'ame & l'intelligence qui l'en rend image: mais il ſeroit faux abſolument de dire que l'homme ne puiſſe eſtre Dieu, puiſque J. C. eſt Dieu & homme tout enſemble, & qu'ainſi il eſt vray de dire que l'homme eſt Dieu.

Ainſi il eſt vray, comme le dit S. Ambroiſe, que *rien n'eſt image de ſoy-même*, mais il faut entendre cela des choſes conſiderées abſolument & ſans rapport à des eſtats differens. Et c'eſt pourquoy comme ce n'eſt pas par rapport à un certain eſtat, que l'on dit du Verbe qu'il eſt image du Pere, S. Ambroiſe en conclut fort bien qu'il en eſt diſtingué. Mais cela n'empêche pas qu'une choſe conſiderée en un eſtat ne puiſſe eſtre la figure d'elle-même dans un autre eſtat. Ainſi les Peres remarquent que lorſque J. C. dans la croix convertit un des Larrons, & rejetta l'autre, il eſtoit une image de luy-même, lorſqu'il fera dans ſon dernier jugement le diſcernement des Elus, & des reprouvez. *Jam ſignificabat quod facturus eſt de vivis & mortuis, alios poſiturus ad dexteram, alios ad ſiniſtram.* Car il ne faiſoit pas connoiſtre cette ſeparation terrible, par des paroles qui la prédiſent, mais par une action réelle qui la repreſentoit. Et les Anges mêmes avertirent les Apoſtres que J. C. montant aux Cieux eſtoit l'image de luy même deſcendant des Cieux pour juger les hommes. *Hic Jeſus qui aſſumptus eſt à vobis in cœlum, ſic veniet quemadmodum vidiſtis eum euntem in cœlum.*

Aug. tract. 32. in Joan.

Ainſi il eſt vray en un ſens que *l'image a des figures & non pas des choſes*, comme Theodoret dit, c'eſt à dire que la qualité d'image n'enferme point du tout d'eſtre la choſe même, &

que l'on ne peut conclure de ce qu'une choſe eſt image, qu'elle enferme la verité de ce qu'elle repreſente : de ſorte que lorſque nous ne ſçavons rien d'une choſe ſinon qu'elle eſt image d'une autre, nous avons droit d'en conclure qu'elle n'en contient pas la verité.

C'eſt ainſi qu'il eſt vray que l'image ne peut eſtre la choſe même, comme les Grecs orthodoxes le ſoûtenoient contre les Iconoclaſtes ; mais cela ſe doit entendre de ce qui n'a point d'autre qualité que celle d'image, comme l'Euchariſtie n'en auroit point d'autre ſi ces paroles : *Cecy eſt mon corps*, ne ſignifioient rien autre choſe ni par les termes ni par les circonſtances, ſinon que c'eſt l'image du corps de J. C. Et c'eſt pourquoy ils avoient raiſon de conclure, que ſi l'Euchariſte eſtoit l'image, elle n'eſtoit pas le corps même, c'eſt à dire que ſi elle n'étoit qu'une figure & une ſimple image, elle ne pouvoit eſtre le corps même de J. C.

Comme le ſens commun ne permet donc pas qu'on pouſſe ces maximes des Peres dans les autres ſujets juſques à des conſequences qui ſeroient viſiblement ou abſurdes ou heretiques, perſonne ne doit trouver étrange que le même ſens commun les faſſe auſſi moderer à l'égard de l'Euchariſtie ; & qu'encore que l'on avouë que ce qui eſt preciſément image dans l'Euchariſtie n'égale pas J C. n'eſt par J. C. eſt different de J C. on ne laiſſe pas de ſoûtenir que J. C. eſt joint & uni à cette image ; & qu'eſtant conſideré comme y eſtant joint, de même qu'un homme qui ſeroit enfermé dans ſa ſtatuë ſeroit joint à ſa ſtatuë, il peut eſtre appellé image de luy même dans l'eſtat de ſa mort & de ſa reſurrection, & il peut même eſtre conceu d'une connoiſſance confuſe ſous l'idée de ſymbole, de Sacrement & d'image, quoy qu'il ne ſoit rien de tout cela que par le voile qui le couvre.

Ainſi il ſera vray de dire de cet objet, & qu'il eſt le corps de J. C. & qu'il en eſt image tout enſemble, avec cette difference neanmoins que l'un de ces attributs luy convient eſſentiellement, & l'autre ſeulement par accident, en tant qu'il eſt regardé comme faiſant un tout avec ces voiles myſterieux dont il tire la qualité d'image.

CHAPITRE III.

Sophiſmes d'Aubertin contre les maximes établies dans le Chapitre precedent.

COMME il eſt impoſſible de combattre des maximes tirées de la lumiere du ſens commun, ſans tomber dans des abſurditez qui choquent le ſens commun, on ne doit pas s'etonner de celles qu'on remarquera dans le raiſonnement d'Aubertin que nous allons rapporter. On doit s'y attendre, & aſſurement on n'y ſera pas trompé; car il eſt difficile d'en trouver de plus groſſieres dans quelque Auteur que ce ſoit.

Il ne faut que l'entendre diſcourir ſur ce ſujet dans la page 274. pour s'aſſurer de ce que je dis. Car aprés y avoir propoſé cet amas de paſſages ſur la diſtinction qui ſe doit rencontrer entre l'image & l'original, dont nous venons de voir l'inutilité, il forme un nouvel argument ſur la nature des images en cette ſorte.

En ſecond lieu, dit-il, *l'image doit expoſer aux yeux la choſe dont elle eſt image. Mais comment le corps de J. C. inviſible & caché ſous les accidens du pain, pourra-t il démontrer ſon corps viſible étendu dans la croix? Qui a jamais oüi parler d'une image inviſible d'une choſe viſible? Et comment, dit S. Gregoire de Niſſe, une choſe inviſible pourra-t-elle nous conduire à la connoiſſance de ce qui eſt viſible?*

Qui ne ſeroit tenté de rire en voyant un Miniſtre qui veut faire le ſubtil, propoſer ſerieuſement un ſophiſme ſi puerile? Car qui ne ſçait qu'une choſe inviſible devenant viſible par quelque choſe d'exterieur auquel elle eſt jointe, peut eſtre ſigne d'une autre choſe ou viſible ou inviſible. Les Penſées ſont inviſibles par leur nature, mais eſtant reveſtuës de mots, elles deviennent les ſignes de la qualité de noſtre eſprit & de nos mœurs.

Un diſcours écrit ou imprimé, c'eſt à dire des penſées revétuës de caracteres, ſont des ſignes de ce même diſcours prononcé, & donnent lieu ſouvent de ſe figurer l'action de celuy qui l'a fait.

Les Anges par leſquels Dieu manifeſtoit aux hommes ſes volontez dans l'ancien Teſtament eſtoient inviſibles par leur na-

ture, mais par le moyen des corps qu'ils empruntoient ils devenoient les images de Dieu le Pere & de JESUS-CHRIST.

Quelle difficulte y a t-il donc à concevoir que le corps de J. C. eſtant inviſible dans l'Euchariſte, mais y eſtant couvert d'un voile ſenſible, ſoit une figure ou de luy-même dans un autre eſtat, ou de ſon corps myſtique? Et comment Aubertin a-t-il pû s'imaginer qu'il y euſt de l'incompatibilité?

Ce qu'il y a de plus étonnant eſt qu'il n'a pas tout à fait ignoré la réponſe qu'on pouvoit faire à cet étrange argument, & qu'aprés ſe l'eſtre propoſée il la rejette par un autre raiſonnement encore plus ridicule.

Il ne ſerviroit de rien de répondre, dit-il, *que Chriſt pour ſe repreſenter comme étendu dans la croix ſe ſert des eſpeces du pain & du vin ſous leſquelles il eſt caché, & qu'eſtant conſideré avec ces eſpeces il peut ſe repreſenter à nous.*

Et pourquoy cela ne ſerviroit-il de rien? La raiſon qu'il en donne eſt admirable. *C'eſt*, dit-il, *qu'on ne ſçauroit dire que par raillerie que J. C. prenne pour ſe manifeſter des eſpeces qui le cachent. Ce ſeroit dire qu'il a pris les tenebres pour éclairer, comme dit Tertullien, en parlant d'une phantaiſie ſemblable de certains Heretiques. Or perſonne*, dit le même Auteur, *pour faire voir le viſage d'un homme ne luy met un caſque ou un maſque.*

Cet argument paroiſt ſans replique à Aubertin. Mais il pourroit bien paroiſtre ſans raiſon à tout le reſte des hommes. Car pour me ſervir de l'exemple que j'ay déja allegué: Eſt-ce qu'on ne peut dire que par raillerie que les Anges pour figurer Dieu qui eſt inviſible, ſe cachoient ſous des formes viſibles?

Ne ſçauroit-on dire que par raillerie, que Dieu ſe rendoit viſible ſous la nature humaine de J. C. qui le cachoit? S Paul n'a t-il dit que par raillerie, que Dieu s'eſt manifeſté dans la chair, *Deus manifeſtatus eſt in carne*? Y auroit-il de la raillerie à dire d'un homme caché dans ſa ſtatuë, qu'il ſe fait voir par le voile même qui le cache? Y a-t il de la raillerie à dire d'un caſque qui cache le viſage d'un homme, qu'il le découvre ſouvent en qualité de ſigne? Et tous les habits qui ſont propres à certaines perſonnes, ne ſont ils pas ce double effet de les découvrir & de les cacher?

Que nous veut donc dire Aubertin avec cette plaiſante maxime? Et comment n'a-t-il point veu que le deſſein qu'a eu J. C. en inſtituant l'Euchariſtie demandoit au contraire qu'il y fuſt

& caché & découvert tout enſemble? CH. III.

Il y devoit eſtre caché aux ſens, puiſque c'eſt un myſtere de foy, & que la foy n'a point de part à ce qui s'apperçoit par les ſens. Mais comme la foy a beſoin d'eſtre excitée, il falloit auſſi qu'il y fuſt découvert à noſtre eſprit par quelque image. Qu'y a-t-il donc de plus convenable à ce deſſein que de s'eſtre caché aux ſens ſous des voiles, & de s'eſtre découvert à nos eſprits par le moyen de ces mêmes voiles?. Ce ne ſera donc pas, dit il, le corps de J. C. qui eſt inviſible, mais les accidens du pain & du vin, qui auront la qualité de ſigne, puiſqu'il n'y a que les accidens qui ſoient viſibles. Il eſt vray qu'on les peut appeller ſignes, & qu'ils ſont tellement ſignes qu'ils ſont réellement diſtincts de ce qu'ils ſignifient. Et ainſi Aubertin n'a qu'appliquer à la lettre à ces accidens toutes ſes maximes de la diſtinction qui doit eſtre entre les figures & leurs objets.

Mais bien loin de conclure de-là, que la qualité d'image & de figure ne peut donc convenir au corps de J. C. caché ſous ces figures, il en devoit conclure tout le contraire. Car dés là que J. C. eſt joint à ces ſignes, & qu'il leur eſt intimement preſent, il devient capable de recevoir les noms qui ne conviennent proprement qu'au voile; comme dés lors qu'un homme eſt veſtu, il devient capable de recevoir des attributs & des noms qui ne luy conviennent que par ſes habits ou ſes ornemens. On dira par exemple qu'un homme eſt brillant de pierreries, quoyqu'il n'y ait proprement que les pierreries qui brillent. Et cela a encore plus de lieu quand le ſujet n'eſt conçu que confuſément ſous l'idée de choſe preſente & de ſubſtance preſente.

C'eſt ce qui fait voir que non ſeulement les mots d'*antitype*, de *ſymbole*, & de *Sacrement*, peuvent eſtre pris pour le voile exterieur, qui eſt le ſens dans lequel Eutychius Patriarche de Conſtantinople dit, que *le corps de J. C. eſt mis dans les antytipes* ἀντυτύποις ἐντιθέμενον; mais qu'il eſt auſſi tres-naturel de les prendre pour l'objet preſent, pour la ſubſtance preſente conſiderée comme image. Et ſelon ce ſens les ſymboles ne contiennent pas J. C. mais ſont J. C. même. C'eſt ce qu'il eſt important de remarquer pour démêler divers ſophiſmes qu'Aubertin fonde ſur cette équivoque, & dont nous donnerons plus bas des exemples. Nicet in Alex. l.

Il n'y a rien en cela à quoy le ſens commun ne nous con-

duiſe de luy-même. Cependant Aubertin croit avoir trouvé une raiſon admirable pour montrer qu'on ne ſçauroit dire ſans ſe rendre ridicule, que le corps de J. C. eſt ſigne par les apparences qui le couvrent. *Si cet Auteur*, dit-il, *ſur un paſſage attribué au Pape Hilaire pretend que le corps eſt ſigne par les accidens, il donnera lieu de le traitter de ridicule, ridendum* SE PROPINABIT. *Car c'eſt de même que ſi quelqu'un diſoit qu'un homme eſt figure de luy-même à cauſe des habits dont il eſt reveſtu.* Mais c'eſt Aubertin luy même qui ſe rend ridicule par le peu de diſcernement qu'il témoigne dans cette comparaiſon. Car afin qu'une choſe puiſſe eſtre appellée figure par ſa partie exterieure, il faut qu'elle ſoit entierement cachée. C'eſt par le defaut de cette condition qu'on ne dit pas qu'un homme ſoit figure de ſoy-même à cauſe de ſes habits, parce que ſes habits ne le couvrent point entierement, & que l'eſprit ayant moyen de s'appliquer à la choſe même, n'a que faire de tirer ſon idée de ſes vêtemens. Mais ſi une choſe étoit entierement cachée, comme ſi un homme étoit renfermé dans une ſtatuë, & qu'il la fit mouvoir, on appelleroit tantoſt cet objet du nom d'image & tantoſt du nom de la choſe même qui y ſeroit cachée. Ainſi le S. Eſprit deſcendant ſur J. C. ſous l'image de Colombe, eſt tantôt appellé Colombe, & tantôt S. Eſprit. Ainſi Gabriël parlant à Daniel ſous la figure d'un homme, eſt tantôt appellé du mot de *vir*, & tantôt de celuy de Gabriël.

Ce qui a cauſé cet obſcurciſſement d'eſprit à Aubertin, eſt qu'il n'a pas compris de quelle maniere le corps de J. C. eſt appellé image de luy-même preſent dans l'Euchariſtie. Ce n'eſt pas le corps de J. C. diſtinctement conçu comme corps de J. C. & ſans rapport au voile. C'eſt le corps de J. C. conçu comme objet preſent, comme ſubſtance preſente. Et c'eſt de cet objet preſent conçu par rapport à ſa partie exterieure, qu'on affirme qu'il eſt image, comme on affirme du S. Eſprit couvert de l'image de Colombe & conçu non diſtinctement comme S. Eſprit, mais confuſément comme objet preſent, que c'eſt l'image du S. Eſprit.

Je penſe qu'il y a peu de perſonnes qui ne demeurent d'accord qu'on ne peut gueres raiſonner moins ſolidement qu'Aubertin fait en tous ces endroits. Cependant tout cela luy paroiſt ſi juſte, que c'eſt d'ordinaire ſur quoy il ſe jette quand il rencontre dans les Peres les mots de *type*, d'*antitype* & de *ſymbole*:

Comme

Comme par exemple, ayant rapporté le paſſage des Dialogues de S. Juſtin avec Triphon, où ce Pere dit, *que J. C. nous a commandé de faire le pain de l'Euchariſtie en memoire de ſon Incarnation,* pour montrer qu'on ne ſçauroit entendre par ce pain le corps de J. C. il ne manque pas d'alleguer qu'une choſe qu'on ne voit point ne peut eſtre le monument de ce qu'on voit, & de rapporter encore ſon paſſage de S. Gregoire de Nyſſe, qui dit, *que ce qui eſt inviſible ne nous peut conduire à la connoiſſance de ce qui eſt inviſible.* Aquoy Aubertin ajoûte encore une autre ſophiſme auſſi groſſier que celuy dont nous parlons, & qui n'eſt appuyé que ſur le même fondement. Le corps de J. C. dit-il, eſtant glorieux ne ſçauroit eſtre le memorial de ce même corps en eſtat de ſouffrance; car il doit y avoir quelque reſſemblance entre le memorial & ſon objet. Or il n'y en a point entre un corps glorieux & inviſible, & un corps viſible & enſanglanté. CH. II.

Je dis que ce n'eſt encore que le même ſophiſme dont nous parlons. Car il eſt vray qu'il faut qu'il y ait quelque reſſemblance entre le ſigne & la choſe ſignifiée; mais il n'eſt pas neceſſaire que ce qu'on appelle ſigne contienne en ſoy-même cette reſſemblance; il ſuffit qu'elle luy convienne par quelque autre choſe à laquelle il ſoit joint. Or quoy qu'il n'y ait point de reſſemblance entre le corps glorieux & inviſible de J. C. & un corps viſible & ſanglant: il y en a neanmoins entre un corps glorieux couvert de ſignes viſibles qui repreſentent la mort, & ce même corps conſideré dans l'eſtat de ſa paſſion & de ſa mort. Ainſi l'un peut eſtre le ſigne de l'autre.

Il ſe ſert encore du même argument ſur un paſſage d'Origene, ſur un autre d'Euſtate Patriarche d'Antioche, ſur un de S. Ephren, & ſur deux de Theodoret, & toûjours avec la même confiance, que ſi c'eſtoit une demonſtration à laquelle tout le monde ſe deuſt rendre. Tant il ſe connoiſſoit peu en bonnes & en mauvaiſes raiſons. p. 351. p. 389. p. 451. p. 819. & 824.

Quelle meilleure marque en peut-on encore avoir que de luy voir avancer ſerieuſement comme une raiſon deciſive cet autre argument. *Le ſigne eſt inferieur à l'objet ſignifié. Donc ſi le corps glorieux de J C. eſtoit dans l'Euchariſtie ſigne de luy-même, il ſeroit inferieur à ce même corps inanimé, immolé & mort; & par conſequent il n'en eſt pas ſigne.* Mais comment n'a-t-il pas veu qu'à prendre ſon axiome à la lettre, on en conclu- pag. 498.

roit une hereſie, qui eſt que le Fils de Dieu eſt inferieur à ſon Pere, puiſqu'il en eſt image; que l'eau & le ſang qui ſortirent du coſté de J. C. eſtoient inferieurs aux Sacremens, puiſqu'ils en eſtoient les figures ſelon les Peres; qu'un homme dans un certain eſtat ſeroit inferieur à luy-même dans un autre eſtat, puiſque la raiſon nous dicte qu'il ſe peut repreſenter luy-même.

Il faut donc par neceſſité moderer cet axiome, ou en l'entendant des ſignes tout purs, qui n'ont point d'autre avantage que d'eſtre ſignes; ou en ne prenant pas le mot d'inferieur pour une inferiorité réelle, mais pour un certain ordre que l'eſprit met entre les choſes, qui ne détruit point l'égalité. Et en ce cas rien n'empêchera de dire que J. C. dans l'Euchariſtie eſt en quelque ſorte inferieur à luy-même conſideré dans d'autres eſtats; puiſqu'en effet il y a plus couvert ſa grandeur, & qu'il s'y eſt, pour le dire ainſi, plus aneanti, que dans tous les autres myſteres.

CHAPITRE IV.

Explication d'un paſſage difficile de Theodote d'Antioche.

AUBERTIN & M. Claude rapportent chacun deux fois un paſſage d'un ancien auteur appellé Theodote d'Antioche, qui merite qu'on y faſſe une reflexion particuliere: parce que non ſeulement il appelle l'Euchariſtie *antitype*, c'eſt à dire image; mais qu'il le fait même d'une maniere qui pourroit paroiſtre ſurprenante, ſi l'on le ſeparoit des éclairciſſemens que l'on y peut apporter par la doctrine des Peres.

Ce paſſage qui nous a eſté donné par Bulinger porte expreſſément, que *comme le Roy & ſon image ne ſont pas deux Rois; de même le corps perſonnel de J. C. qui eſt dans le Ciel, & le pain qui en eſt l'image, & qui eſt beni dans les Egliſes par les Preſtres & diſtribué aux fidelles ne ſont pas deux corps.*

Aubertin ne manque pas de conclure nettement de ce paſſage, que comme l'image d'un Roy & un Roy ſont diſtinguez de ſubſtance, & que l'image n'eſt pas proprement le Roy; auſſi le pain de l'Euchariſtie n'eſt pas proprement le corps de J. C.

& en eſt ſubſtantiellement diſtingué. Et M. Claude le cite comme un de ces paſſages clairs pour l'opinion des Calviniſtes qui pouvoient diſſiper les doutes que les lieux où les Peres appellent l'Euchariſtie corps & ſang de J. C. auroient pû faire naiſtre dans les eſprits. CH. IV.

Mais quoy qu'il y ait de la couleur dans *le raiſonnement d'Aubertin*, comme je l'ay déja reconnu, & que l'apparence de ce paſſage ſemble favoriſer l'uſage que M. Claude en a voulu faire; je ne laiſſeray pas de dire qu'ils ne l'ont pû alleguer qu'avec beaucoup de mauvaiſe foy, & qu'étant entendu dans ſon veritable ſens, il n'eſt propre qu'à établir la doctrine catholique.

La raiſon en eſt qu'Aubertin n'ignore pas que ce principe, *que le Roy & l'image du Roy ne ſont pas deux Rois, mais un ſeul & unique Roy*, a eſté employé par les Peres ſur d'autres ſujets que celui de l'Euchariſtie, & que le principal uſage qu'ils en ont fait, eſt qu'ils l'ont appliqué à la Trinité pour montrer que le Pere & le Fils ne ſont pas deux Dieux, mais un même & unique Dieu. Car les Peres eſtant en peine de prouver contre les Sabelliens & les Arriens l'unité de la nature divine dans la diſtinction des Perſonnes, & que quoique le Fils de Dieu ſoit par ſa notion perſonnelle l'image & le caractere de la ſubſtance de ſon Pere, il n'a neanmoins que la même eſſence & la même nature; comme ils ne trouvoient point dans les creatures de comparaiſon qui peuſt proprement exprimer cette unité, ils ont eſté obligez de ſe ſervir de ce principe & de cette comparaiſon, que le Roy & l'image du Roy ne ſont pas deux Rois, pour en conclure que le Pere & le Fils ne ſont pas deux Dieux.

C'eſt l'uſage qu'en fait S. Athanaſe dans ſa quatriéme oraiſon contre les Arriens, & dans celle qu'il a faite contre les Sabelliens; S. Baſile dans ſon livre du S. Eſprit chapitre 18. & dans ſon Homelie contre les Sabelliens page 524. S. Cyrille d'Alexandrie dans ſon threſor aſſ. 12. & Nicephore Patriarche de Conſtantinople dans ſon livre des Images.

Et il eſt remarquable que tous ces endroits ſont rapportez par Aubertin dans la même page, où il cite celui de Theodore; mais qu'il ſe donne bien de garde d'avertir les lecteurs que tous ces Peres parloient de la divinité du Pere & du Fils, & ne ſe ſervoient de cette comparaiſon que pour prouver que ce ne ſont pas deux Dieux.

Cependant il eſt bien clair que dans cette comparaiſon des Peres, ce ſeroit une hereſie que de tirer une conſequence pareille à celle d'Aubertin. Le Pere & le Fils ont entr'eux la même unité qu'un Roy & ſon image. Or l'image n'eſt pas proprement Roy, & differe ſubſtantiellement du Roy. Donc le Fils differe ſubſtantiellement du Pere, & n'eſt pas proprement Dieu.

Et il eſt clair au contraire que les Peres employent cette comparaiſon pour établir l'unité individuelle, numerique, réelle & ſubſtantielle de la nature divine dans le Pere & dans le Fils; & qu'ils ne conſiderent point l'image d'un Roy & ce même Roy dans leur ſubſtance & dans leur eſtre propre, en quoy ils ſont aſſeurément differens, mais dans la notion de Roy que ces deux idées de Roy & d'image ne multiplient point dans nos eſprits. La comparaiſon donc ne conſiſte point ſelon les Peres, ni dans la ſubſtance & l'eſtre de l'image & du Roy, ni dans la maniere de participer à la Royauté; mais dans l'unité de l'idée de Roy, que l'image ne multiplie pas: c'eſt à dire qu'elle ne fait point qu'on ſe repreſente deux Rois. Et cette comparaiſon toute imparfaite qu'elle eſt, eſt employée par les Peres pour nous faire entendre la plus grande, la plus réelle, la plus individuelle, la plus ſubſtantielle, la plus parfaite de toutes les unitez, qui eſt celle de la nature divine dans le Pere & dans le Fils.

Cette ſeule remarque diſſipe entierement toute la difficulté apparente de ce paſſage. Car quel ſujet y a-t-il de s'étonner que Theodote voyant cette comparaiſon appliquée par les Peres qui l'avoient precedé, à exprimer l'unité individuelle du Pere & du Fils dont l'un eſt appellé image de l'autre, l'ait auſſi appliquée pour exprimer l'unité individuelle du corps de J. C. & du pain Euchariſtique, qui eſt auſſi appellé l'image de ce corps? Et la conſequence qu'en tire Aubertin, que le pain conſacré n'eſt donc pas proprement le corps de J. C. comme l'image d'un Roy n'eſt pas proprement le Roy, eſt auſſi fauſſe que ſi l'on concluoit de cette comparaiſon dans l'uſage qu'en ont fait les Peres, que le Fils de Dieu n'eſt donc pas proprement & ſubſtantiellement Dieu, comme l'image du Roy n'eſt pas ſubſtantiellement le Roy.

J'ay dit qu'il y avoit de la mauvaiſe foy à Aubertin; parce qu'étant impoſſible qu'il ait ignoré l'uſage que les Peres font

de cette comparaiſon, puiſqu'il cite les lieux où ils l'appliquent au Pere & au Fils, la ſincerité vouloit qu'il n'en retranchaſt pas l'application comme il fait. Il a donc voulu nous empêcher de voir cette application, & nous porter à concevoir par la difference ſubſtantielle qui eſt entre l'image du Roy & le Roy, une difference ſubſtantielle entre l'Euchariſtie & le corps de J. C. au lieu que l'application qu'il a retranchée détruit nettement & preciſément cette conſequence. CH. V.

M. Claude n'eſt pas plus ſincere, puiſqu'il a vû ces paſſages dans Aubertin, & qu'il en cite luy-même quelques-uns, pag. 355. Et par conſequent la bonne foy l'obligeoit de ne pas rapporter ce paſſage qui ſous une apparence fâcheuſe eſt neanmoins dans le fond tres-favorable aux Catholiques. Car comme dans l'application ordinaire que les Peres font de ce principe, *que le Roy & ſon image ne ſont pas deux Rois*, ils en concluent que le Pere & le Fils ne ſont pas deux Dieux, & qu'il y a une unité individuelle entre le Pere & le Fils; de même dans cette autre application de ce même principe à l'Euchariſtie faite par Theodote à l'imitation des Peres, où le pain Euchariſtique & le corps de J. C. contiennent la place du Pere & du Fils, & ſont comparez à la même choſe, on en doit conclure que cet auteur a mis la même unité entre le corps de J. C. & l'Euchariſtie, que les Peres mettent entre le Pere & le Fils, c'eſt à dire qu'il y a mis une unité tres-parfaite.

CHAPITRE V.

Que la nature nous porte à concevoir & à exprimer le myſtere de l'Euchariſtie ſelon les manieres ordinaires dont les hommes conçoivent & expriment les autres objets. Premiere maniere: Separation d'un même objet en diverſes idées. Sophiſmes groſſiers d'Aubertin nez de l'ignorance de cette maniere ordinaire de concevoir les objets.

QUELQUE diſproportion que les myſteres de noſtre religion ayent avec l'eſprit humain, dés lors neanmoins qu'ils en deviennent l'objet, il faut qu'il s'y forme quelque eſpece de proportion avec ſon intelligence: c'eſt à dire qu'il faut que les

hommes s'en faſſent des idées conformes à celles qu'ils ont des objets communs.

C'eſt ainſi qu'ils ſeparent les choſes ſimples en divers attributs; qu'ils renferment ſous des idées finies, des objets immenſes & infinis; & qu'ils conçoivent par des idées corporelles des objets purement ſpirituels. Souvent même ils ſont obligez de reconnoiſtre & de corriger l'imperfection de leurs idées, lorſqu'ils viennent à les conſiderer plus exactement. Et c'eſt ce qui leur arrive ſur tout à l'égard du myſtere de la Trinité, & de celuy de l'Incarnation. Car ſoit que l'on conçoive l'unité de la nature divine dans les trois Perſonnes, ſoit que l'on conçoive la diſtinction de ces Perſonnes dans la même nature, ſoit qu'on ſe forme une idée de la diſtinction des natures dans J. C. ſoit qu'on s'en forme de l'unité de ſa perſonne, on ne reduit gueres toutes ces idées à une exacte verité qu'en retranchant ce qu'on y met du ſien, & en deſavouant ce qu'on en peut retrancher.

Si nous ne concevons donc rien que nous ne rabaiſſions, ajuſtions, & proportionnions à la portée de noſtre eſprit; il n'eſt pas étrange que quoyque le myſtere de l'Euchariſtie ſoit fort éloigné des idées communes, neanmoins lorſqu'il devient l'objet de l'imagination, de l'intelligence, & des paroles des hommes, il ſoit conçu & exprimé par les manieres ordinaires que l'eſprit a de concevoir & d'exprimer les autres choſes.

Il y en a pluſieurs qui doivent eſtre particulierement conſiderées ſur ce ſujet. Et l'on verra dans la ſuite que le Miniſtre Aubertin & pluſieurs autres ne ſe ſont engagez en divers ſophiſmes peu dignes de gens habiles, que faute d'y avoir fait aſſez de reflexion.

La premiere eſt ſi generale qu'elle s'étend preſque à toutes ſortes de jugemens & de raiſonnemens. C'eſt que quand on conçoit un objet quoyque preſent aux yeux, on ne le conçoit pas toûjours par tous ces attributs particuliers qui le diſtinguent des autres; mais l'on s'en forme ſouvent des idées confuſes, comme ſont celles qui ne le font connoiſtre que ſous la qualité d'eſtre preſent, d'objet preſent, de ſubſtance preſente, & qui n'excluent par elles-mêmes aucun des attributs particuliers que l'on y peut joindre.

C'eſt de là qu'il arrive que le même objet eſtant preſent à diverſes perſonnes, elles s'en forment une certaine idée con-

fuſe qui peut compatir avec des attributs particuliers incompatibles entr'eux. Si pluſieurs perſonnes voyent de loin un corps en mouvement, ils s'en formeront tous une idée de ſubſtance qui ſe meut, de corps qui ſe meut: Mais les uns y joindront l'idée particuliere d'un homme, en diſant: *C'eſt-là un homme*; les autres celles d'un cheval, en diſant: *C'eſt un cheval*; les autres celle d'un arbre agité par le vent, & diront: *C'eſt un arbre.* L'idée confuſe ſera la même en tous, & recevra dans leur eſprit tous ces differens attributs qui ſont neanmoins incompatibles. Car un même eſtre ne ſçauroit eſtre homme, cheval, & arbre tout à la fois. CH. V.

C'eſt encore de cette diverſité d'idées par leſquelles nous nous pouvons repreſenter un même objet, qu'il arrive que nous en pouvons faire diverſes propoſitions dans leſquelles nous n'en affirmons effectivement que ſon propre eſtre, ſans que pour cela la propoſition ſoit ridicule. Et l'on peut dire même que toutes les propoſitions affirmatives ſont de ce genre, & particulierement les eſſentielles; c'eſt à dire, celles dont l'attribut eſt un terme eſſentiel.

Car la nature de toute propoſition affirmative, eſt de marquer que le ſujet eſt la même choſe que l'attribut. Or, une choſe n'eſt une qu'avec elle-même, & elle eſt diſtincte de toute autre choſe.

Tant s'en faut donc que ce ſoit un defaut dans une propoſition qu'une choſe ſoit affirmée d'elle-même, que c'eſt une condition generale de toute ſorte de propoſition affirmative. Et l'on peut dire que quiconque ignore ce principe, ignore le fondement de tout le langage humain & de toute la Logique.

Mais il eſt vray que comme il eſt neceſſaire qu'une choſe ſoit affirmée d'elle-même dans toute propoſition affirmative; il eſt neceſſaire auſſi pour en eſtre affirmée raiſonnablement, qu'elle ſoit conçûë par differentes idées; & que c'eſt cette diverſité d'idées que nous nous formons d'une même choſe, qui empêche que les propoſitions ne ſoient du genre de celles que l'on appelle identiques & vaines, c'eſt à dire où l'on affirme une choſe d'elle-même ſans aucun changement d'idées.

Pour appliquer ces principes à l'Euchariſtie, il s'enſuit que le pain eſtant changé au corps de J. C. & le corps de J. C. eſtant ainſi preſent à nos ſens ſous ces voiles ſenſibles, l'eſprit des hommes ne le conçoit pas neanmoins toûjours par ces attributs diſtincts & particuliers, *de corps de J. C. de ſang de J. C. de*

chair de J. C. mais qu'il le peut auſſi concevoir ſous des idées plus confuſes, *d'objet preſent*, de *ſubſtance preſente*, de *choſe qui frappe nos ſens*, *qui eſt en un tel lieu*, & même ſous l'idée de ſymbole, comme nous l'avons déja dit.

Il n'y a rien en cela que de neceſſaire, & qui ne ſoit une ſuite de la maniere dont les hommes conçoivent les objets. Car il faudroit qu'ils changeaſſent de nature, & qu'ils fuſſent des Anges ou plus que des Anges pour n'avoir que des idées diſtinctes du corps de J. C. en cet état, & pour penetrer par une ſeule vûë tout ce qu'il eſt, ſans avoir beſoin de le concevoir par differentes idées qui s'éclairciſſent les unes les autres. Or, le concevant par differentes idées, il faut bien qu'ils expriment l'union de ces idées dans le même objet, en les affirmant les unes des autres.

Il eſt clair par là qu'en concevant le corps de J. C. comme objet preſent, c'eſt une propoſition fort raiſonnable que de dire; *Cecy eſt le corps de J. C. Cecy eſt la chair de J. C.* Et quand on conçoit de même cet objet preſent, comme marquant & figurant quelque choſe, & qu'on exprime cette qualité par le mot de ſymbole, de Sacrement, ou de myſtere, on peut dire veritablement: *Ce ſymbole eſt le corps de J. C.* ou: *Ce myſtere eſt le corps de J. C.* ou: *Ce Sacrement eſt le corps de Jeſus-Chriſt.*

Il s'eſt neanmoins trouvé des gens, qui, bien loin d'entrer naturellement dans le ſens de ces propoſitions ſi faciles, ſi communes & ſi conformes à toutes les regles du langage des hommes, ont pretendu y trouver des abſurditez, & detruire par là la doctrine des Catholiques. Cet égarement ſeroit incroyable, ſi je n'en allois faire voir des exemples dans un des hommes du monde qui s'eſt le plus piqué des ſubtilitez de Logique. Je n'en choiſiray que trois ou quatre entre pluſieurs qu'il a eu ſoin de nous fournir.

I. EXEMPLE TIRE' D'AUBERTIN.

Il examine dans la pag. 287. de ſon Livre ces paroles de S. Ignace Martyr. *Ces Heretiques n'admettent pas les Euchariſties & les oblations: parce qu'ils ne confeſſent pas que l'Euchariſtie ſoit la chair de noſtre Sauveur J. C. qui a ſouffert pour nos pechez, & que le Pere a reſſuſcité par ſa bonté.* Et aprés s'eſtre bien travaillé pour les tourner à ſon ſens, il pretend lever toutes les difficultez par un argument clair & deciſif. *Mais pourquoy*, dit-il, *m'amuſay je à perdre le temps dans une choſe claire?*

Cur

CUR TEMPUS TERO IN RE PERSPICUA ? *Je n'ay qu'à retorquer contre mes adverſaires les paroles d'Ignace. Car quand il donne lieu de conclure que la creance des Orthodoxes* eſtoit que l'Euchariſtie eſt la chair de J. C. il entend par *l'Euchariſtie ou le corps même de J. C. ou les accidens du pain, ou du pain proprement dit. Or il n'entend point le corps de J. C. Car c'eſt une propoſition vaine & ridicule que de dire : Le corps de J. C. eſt le corps de J. C. Ce ne ſont pas auſſi les accidens : car des accidens ne peuvent eſtre appellez chair de J. C. que figurément ; & de plus nous ſoutenons qu'aucun des anciens n'a entendu par le mot d'Euchariſtie des accidens ſans ſubſtance. C'eſt donc du pain proprement.* CH. X.

C'eſt ainſi que ce Miniſtre raiſonne. Et ce raiſonnement, comme l'on voit, n'eſt fondé que ſur l'ignorance de ces deux manieres de concevoir les choſes, l'une confuſe, l'autre diſtincte. Car s'il les euſt compriſes, il n'euſt trouvé aucune difficulté à concevoir, que le mot d'Euchariſtie ſignifiant le corps de J. C. confuſément, on en aït dit qu'elle eſt le corps de J. C. Et bien loin de traiter cette propoſition de ridicule & vaine, parce qu'on y affirme une choſe d'elle-meſme, il auroit reconnu que ce qu'il y blaſme, ſe doit trouver par neceſſité dans toutes les propoſitions affirmatives.

SECOND EXEMPLE.

Aubertin avoit ce bizarre principe ſi fortement imprimé dans l'eſprit, qu'il s'en ſert en je ne ſçay combien d'autres occaſions, comme dans l'examen qu'il fait de ces paroles de S Cyrille de Jeruſalem : *Puiſque J. C. affirme & dit du pain, que c'eſt ſon corps, qui en oſera douter ?* Surquoy il forme encore ce rare raiſonnement.

Je demande aux adverſaires s'ils pretendront que J. C. ait affirmé ſon corps de la figure exterieure du pain, c'eſt à dire des accidens du pain conſacré, ou de la ſubſtance meſme du pain celeſte, c'eſt à dire de ſon propre corps. S'ils diſent le premier, ce ſeroit une fauſſeté à S. Cyrille de nous dire : Puiſque le Seigneur nous aſſeure du pain que c'eſt ſon corps, qui en oſera douter ? Car non ſeulement il eſt douteux, mais il eſt abſolument faux que des accidens ſoient le corps même du Seigneur. S'ils s'arreſtent au ſecond, il nous auroit dit que le Seigneur auroit affirmé ſon corps de ſon corps, & qu'il auroit dit en effet par une tantologie imper-

tinente : Ce mien corps eſt mon corps. Et ce ſeroit ainſi en vain qu'il exhorteroit à n'en point douter, puiſque perſonne ne ſçauroit douter que le corps de J. C. ne ſoit le corps de J. C. C'eſt à dire que ſelon Aubertin on ne ſçauroit affirmer le corps de J. C. du corps de J. C. ſans impertinence ; au lieu que ſelon tous les autres hommes du monde on ne ſçauroit ſans impertinence affirmer du corps de J. C. autre choſe que le corps de J. C.

TROISIE'ME EXEMPLE.

Mais il triomphe particulierement ſur ce même principe chimerique dans l'examen de ce lieu de Theodoret: *Le Seigneur ayant pris le ſymbole, dit : Cecy eſt mon corps. Je demande*, dit-il, *à du Perron ce qu'il pretend que Theodoret a voulu ſignifier par le mot de ſymbole.* Puis ayant fait ſon argument ordinaire, qu'il ne peut avoir entendu par ce mot y les accidens du pain qui ne ſont pas le corps de J. C. ny le corps de J. C. *parce*, dit-il, *que perſonne ſans eſtre fou ne dira que J. C. ait honoré ſon corps du nom de ſon corps*, comme le dit Theodoret, il inſulte à ce ſçavant Cardinal en s'écriant ; *Où ſe tournera du Perron? Quo ſe vertet Perronius?*

On voit qu'il y va de bonne foy, & qu'il n'avoit aucune défiance de ſon argument. Et c'eſt ce qui donne lieu d'admirer, ou plûtoſt de plaindre la petiteſſe de l'eſprit humain, en voyant un homme comme Aubertin ébloüi par un ſi ridicule ſophiſme. Car pourquoy ne comprenoit-il pas que l'objet preſent qui eſt pain avant la conſecration, & corps de J. C. aprés la conſecration, peut eſtre conçu ſous cette qualité commune d'objet preſent ; que l'on y peut encore joindre la qualité de ſymbole ; & qu'eſtant conçu par cette double idée generale, on peut y ajoûter l'idée du corps de J. C. & dire : Ce ſymbole eſt le corps de J. C. Mais quoy qu'on affirme dans ces ſortes de propoſitions une choſe d'elle-même, ce n'eſt comme il a eſté dit qu'en la concevant par des idées differentes. Par celle du ſujet, on la regarde comme objet preſent, & comme figure. Par celle de l'attribut de corps de J. C. on conçoit ce même objet preſent ſous l'idée diſtincte de corps de J. C. & l'on joint ces deux idées par une affirmation reguliere ſelon la loy generale de toutes les propoſitions affirmatives.

Je n'ay rapporté ces trois endroits que pour montrer le cas

que l'on doit faire de la confiance dont Aubertin propoſe ſes argumens. Car d'ailleurs cette illuſion eſt ſi groſſiere qu'il ſuffiroit de l'avoir une fois démêlée pour empêcher que perſonne ne s'y puſt tromper.

CHAPITRE IV.

Seconde maniere dont les hommes conçoivent les objets, qui eſt, de raſſembler en une même idée ceux en qui ils ne remarquent aucune difference ſenſible. Uſage qui a eſté fait de cette maniere de concevoir, à l'égard de l'Euchariſtie par les Auteurs les plus attachez à la Tranſubſtantiation.

LA ſeconde maniere que les hommes ont de concevoir, qu'il eſt important d'expliquer icy, & dont l'ignorance a encore engagé Aubertin, & engage tous les jours les Miniſtres en une infinité de ſophiſmes, comme nous le ferons voir, eſt plus fine & plus ſubtile. C'eſt que lorſque deux ou pluſieurs ſujets ſe ſuccedent dans le même lieu ſans qu'il y paroiſſe de difference, quoy que les hommes les diſtinguent quand ils les conſiderent exactement, ils ne les diſtinguent point neanmoins dans leurs diſcours ordinaires, ils en parlent ſouvent comme d'une même choſe, & les réüniſſent ſous une même idée qui n'en fait point voir la difference, & qui n'exprime que ce qu'ils ont de commun. C'eſt ainſi qu'encore que nous changions d'air preſque à tout moment, nous regardons neanmoins l'air qui nous environne comme eſtant toûjours le même air, & nous diſons que de froid il eſt devenu chaud, comme ſi c'eſtoit le même; au lieu que ſouvent cet air que nous ſentons froid n'eſt pas le même que nous avions trouvé chaud.

Cette eau, diſons nous auſſi en parlant d'une riviere, eſtoit trouble il y a deux jours, & la voilà claire comme du criſtal. Cependant combien s'en faut-il que ce ne ſoit la même eau? *In idem flumen bis non deſcendimus*, dit Seneque; *manet idem fluminis nomen, aqua tranſmiſſa eſt.*

Nous conſiderons les corps des animaux & nous en parlons comme eſtant toûjours les mêmes, quoy que nous ne ſoyons pas aſſurez qu'au bout de quelques années il reſte aucune partie de la matiere qui les compoſoit. Et le langage ordinaire nous per-

met de dire : Le corps de cet animal eſtoit compoſé il y a dix ans de certaines parties de matiere, & maintenant il eſt compoſé de parties toutes differentes. Il ſemble qu'il y ait de la contradiction dans ce diſcours. Car ſi les parties ſont toutes differentes, ce n'eſt donc pas le même corps. Il eſt vray ; mais on en parle pourtant comme d'un même corps. Et ce qui rend ces propoſitions veritables, c'eſt que ce même terme eſt pris pour des ſujets differens dans cette differente application.

Il eſt viſible par cette regle que le corps de J. C. ſuccedant au pain dans le même eſpace, & n'en eſtant diſtingué par aucun accident ſenſible, lorſqu'il vient à eſtre conçu par une idée confuſe, d'objet preſent, de ſubſtance preſente, cette idée ne le diſtingue nullement d'un pain materiel, comme l'idée confuſe qu'on a d'eau preſente en voyant une riviere n'a rien qui diſtingue les eaux differentes qui paſſent & ſe ſuccedent continuellement. Et il arrive de là que les hommes concevant ainſi deux choſes differentes par la même idée, en forment un certain ſujet confus à qui ils attribuent les qualitez differentes de ces deux ſujets. De ſorte que de même qu'on parle de cette eau claire, comme ſi c'eſtoit la même eau qu'on a veuë trouble ; on parle auſſi & on raiſonne du pain & du corps de J. C. comme ſi c'eſtoit un même ſujet qui fuſt tantoſt pain & tantoſt corps de JESUS CHRIST.

C'eſt ce qui paroîtra clairement par les exemples que nous allons rapporter tirez des Auteurs les plus declarez pour la tranſſubſtantiation.

Gabriel de Philadelphie, dont l'opinion apparemment ne ſera plus miſe en doute par M. Claude aprés l'impreſſion qui en a eſté faite depuis peu, où le mot même de tranſſubſtantiation eſt employé 16. ou 17. fois, parle de cette ſorte dans ce Traitté. Le pain que l'on ſacrifie poſſede & reçoit trois dignitez.

Il poſſede la premiere par la nature.

Il reçoit la ſeconde par participation.

Et il eſt revêtu de la troiſiéme par la tranſſubſtantiation.

Ne ſemble-t-il pas que ce ſoit le même pain qui reçoit la qualité de corps de J. C. par la tranſſubſtantiation & qui avoit eu les deux autres auparavant Auſſi ? M. Claude que les ſubtilitez de l'Ecole Calviniſte ont rendu incapable d'entendre le langage de la nature, ſe récrie ſur cela d'une étrange ſorte. *Si cette metonſioſe*, dit-il, *eſt la tranſſubſtantiation Romaine, cet homme a-*

M. Claude contre le P. Nouet p. 369.

perdu le ſens de dire, que le pain reçoit une troiſiéme dignité, lors qu'il eſt détruit, & détruit de telle ſorte que ce n'eſt plus le même ſujet qui eſtoit auparavant. Il eſt évident, dit il encore, *que quand Gabriel dit que le pain poſſede trois dignitez, il veut dire que c'eſt un même pain, un même ſujet ſous ces trois dignitez differentes.* CH. VI.

Mais que M. Claude ne ſe mette point ſi fort en colere contre cet Archevêque. Il va voir qu'il n'a parlé que le langage des Theologiens Latins, & qu'il a conſideré auſſi bien qu'eux le pain & le corps de J. C. comme un même ſujet, non en effet, mais en idée; puiſque les ſens n'y découvrant point de diſtinction donnent occaſion à l'eſprit d'en former cette idée confuſe à qui l'on attribuë ce qui convient & au pain & au corps de JESUS-CHRIST.

Car n'eſt-ce pas en ſuivant cette idée que Geoffroy de Vendoſme dit, *que le pain & le vin avant la conſécration n'ont rien que leur propre nature de pain & de vin; mais qu'aprés la conſecration ils ne retiennent plus la nature de pain & de vin.* Quel eſt ce ſujet qui ne retient plus la nature du pain & du vin aprés la conſecration? N'eſt ce pas le pain & le vin même? Ainſi ce pain & ce vin ſont conſiderez comme un même ſujet, qui a la nature de pain & de vin avant la conſecration, & qui ne l'a pas aprés la conſecration. Or ce ſujet qui a la nature de pain, eſt le pain. Ce ſujet qui n'a plus la nature du pain eſt le corps de J. C. Ce ſont donc deux ſujets bien differens; mais qui eſtant conçus ſous la même idée ne ſont qu'un même ſujet confus.

Traitté *de corpore & ſanguine.* Tom. 15. Bibliot. Pat. p. 544.

Que veut dire de même Hildebert dans ces vers, où il parle du pain & du vin offerts par Melchiſedec.

Utraque ſub typico ritu formâque futuri
Melchiſedec Domino ſacrificaſſe ferunt.
Utraque diſcipulis cænantibus ipſe Redemptor
Tradidit in corpus utraque verſa ſuum.

La tranſſubſtantiation eſt clairement établie dans ces Vers. Cependant qui voudroit chicaner à la maniere de M. Claude, on s'écrieroit comme lui: Comment peut il dire que J. C. a donné à ſes Diſciples les deux mêmes choſes que Melchiſedec avoit offertes, puiſque ce n'eſtoit plus du pain & du vin, mais ſon corps & ſon ſang, *in corpus utraque verſa ſuum*? C'eſt qu'il conſideroit cet objet comme un même ſujet à qui ces qualitez

d'eſtre pain & vin, & d'eſtre corps de J. C. convenoient en divers temps.

C'eſt encore de cette unité d'idée que naiſſent les expreſſions qui repreſentent la tranſſubſtantiation comme l'acquiſition d'une nouvelle dignité & d'une nouvelle force au ſujet que l'on conçoit. On en peut voir un exemple dans ces vers du même Hildebert.

Neſcit homo, latet & ſuperas quo provehat eſcas
Gratia verborum myſteriumque crucis.
His verbis utrumque novas acquirere vires
Majoreſque ſuis ſcripta probata docent.

Comment ſe peut il faire, dira M. Claude, qu'une choſe acquierre des forces lorſqu'elle eſt détruite? Elle n'en acquiert point en effet, mais on ne laiſſe pas de parler ainſi; parce qu'on ne fait point d'attention à cette deſtruction, & que l'on regarde le pain & le corps de J. C. comme un même ſujet. Ainſi parce que cet objet preſent eſt tantoſt pain, & tantoſt corps de J. C. on en dit & l'on en peut dire qu'il acquiert une dignité qu'il n'avoit pas. Car M. Claude ne dira pas ſans doute que cet Auteur ne croyoit point la tranſſubſtantiation, & s'il le pretend, il n'a qu'à lire les vers qui ſuivent ceux que j'ay citez.

Sub cruce, ſub verbo natura novatur, & aram
Panis honorificat carne, cruore calix.

Et ces autres dans leſquels il peut encore remarquer la confuſion de ces deux ſujets en une même idée.

Fit cibus hic ex pane caro Deus elemento,
Myſterio ſimplex, utilitate triplex.

Car ne ſemble-t-il pas qu'il parle d'un même ſujet qui ſoit pain en un temps & chair dans un autre, mais qui ſubſiſte dans tous les deux temps?

Et que M. Claude ne s'imagine pas que cet Auteur n'ait ainſi parlé que parce qu'on appelle licence Poëtique. Ceux qui écrivent en proſe & d'une maniere tres-ſimple en font tout autant.

Odon Eveſque de Cambray dans ſon Traité de l'Expoſition de la Meſſe dit, *qu'on ne doit point toucher les ſaints Sacrifices avant qu'ils ayent reçû une force ſpirituelle, & qu'ils ayent eſté changez au corps & au ſang de J. C.* NEQUE *enim contingi debent priuſquam ſumpſerint vim ſpiritualem & converſa fuerint in Chriſti corpus & ſanguinem.* Que M. Claude nous diſe

aprés cela que la reception d'une force ſpirituelle exclut la tranſſubſtantiation. CH. VI.

Ce même Auteur dit encore que le ſujet qui eſtoit pain auparavant eſt fait chair par la benediction ; qu'il eſt aprés cela chair & non plus pain ; *Qui prius erat panis benedictione factus eſt caro.* Mais en parlant de la ſorte, il fait toûjours conſiderer un même ſujet ſous ces differens eſtats de pain & de corps.

Un ancien Auteur qu'on voit dans la Bibliotheque des Peres, dit en expliquant le ſacrifice de la Meſſe, *que la premiere oraiſon qui ſe dit ſur le futur corps de J. C. s'appelle Secrette.* Ainſi il appelle pain le corps de J. C. futur. Ce qui n'a encore de fondement que dans cette unité d'idée dont nous parlons. Tom. 15. p. 1173.

C'eſt encore ſuivant cette même maniere de réünir le pain & le corps de J. C. dans une même idée, que l'Auteur du Sermon de la dignité & de l'excellence des Preſtre, qui ſe voit parmy les Oeuvres de ſaint Bernard, parle en ces termes : *L'hoſtie que vous voyez n'eſt plus à preſent du pain.* HOSTIA *quam videz jam non eſt panis.* Elle l'a donc eſté autrefois ſelon luy ? Et ainſi il attribuë au même ſujet conçu comme l'hoſtie d'avoir eſté pain & de ne l'eſtre plus.

Robert Pullus en fait de même dans ces paroles : *La ſubſtance du pain & du vin ceſſe d'eſtre ce qu'elle eſtoit, & elle eſt faite ce qu'elle n'eſtoit pas auparavant.*

Et Innocent III. dans celles-cy : *Ce qui eſtoit pain quand J. C. le prit, eſtoit ſon corps quand il le donna.*

Le même Innocent III. accorde cette propoſition : *Id quod fuit panis ; eſt corpus Chriſti.*

Il eſt viſible que toutes ces expreſſions ſont fondées ſur l'unité de cette idée à laquelle on attribuë tous ces differens eſtats, quoyqu'ils ne conviennent en effet qu'à des ſujets differens. Et elles ſont ſi naturelles que les Miniſtres s'en ſervent eux-mêmes quand ils veulent expliquer l'opinion des Catholiques, comme on le peut voir par l'exemple de Zuingle qui exprime ce que nous croyons par ces paroles : *Eſt corpus ſubitò quod panis erat*, où il eſt clair qu'il attribuë au même ſujet d'eſtre le corps de J. C. & d'avoir eſté pain.

CHAPITRE VII.

Exemple de divers Sophiſmes des Miniſtres fondez ſur l'ignorance de cette maniere de concevoir la doctrine de la tranſſubſtantiation.

JE tireray de M. Claude même le premier de ces exemples, & l'on y pourra voir non ſeulement que le langage dont il s'agit icy eſt tres-commun, mais auſſi que l'uſage en eſt ſi naturel qu'on y tombe même en le rejettant. Il examine dans ſon Livre contre le Pere Noüet ce paſſage de S. Irenée dont nous avons parlé dans le chapitre 2. du premier Livre : *Le pain qui eſt de la terre recevant l'invocation de Dieu n'eſt plus un pain commun, mais l'Euchariſtie compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre celeſte. Ainſi nos corps recevant l'Euchariſtie ne ſont plus corruptibles, mais ils ont l'eſperance de la Reſurrection.* Et il l'explique à ſa fantaiſie en entendant par cette choſe terreſtre le pain materiel, & par la choſe celeſte la conſecration. De ſorte que S. Irenée, ſelon luy, aura dit dans ce paſſage, *que l'Euchariſtie eſt compoſée de pain materiel & de conſecration :* ce qui eſt une idée & un langage aſſez bizarre. Mais ce n'eſt pas à quoy je pretends m'arrêter. Comme j'ay traitté ce paſſage ailleurs, je ne le propoſe icy que pour avoir ſujet de rapporter ce que M. Claude dit en refutant le Pere Noüet. Voicy comme il s'y prend : *Que la préoccupation eſt aveugle ! Pour peu que l'on conſidere ce paſſage, il ruine de toutes parts l'opinion Romaine. Et pourtant le Pere Noüet en veut faire ſon bouclier.* On eſt trop accoutumé à l'air de M. Claude pour s'étonner de ces exclamations & de ces propoſitions ſi deciſives & ſi fieres. Il n'y a donc qu'à continuer de l'écouter.

M. Claude contre le P. Nouet p. 540.

Le pain qui eſt de la terre reçoit l'invocation de Dieu. Déja cette façon de parler donne l'idée d'un changement qui ſe fait par la reception de la grace dans un ſujet, & non par aucune deſtruction de ſubſtance. Ce paſſage ne donne cette idée qu'à ceux qui s'en forment à leur fantaiſie ; mais ceux qui ne vont pas ſi viſte que M. Claude, attendent qu'ils ayent appris quel eſt l'effet de cette invocation ſur le pain. Et quand ils ont appris de S. Irenée même que cet effet eſt de faire du pain le corps de J. C. ils ſe forment

ment avec raiſon l'idée d'un changement ſubſtantiel, en concevant que ce n'eſt plus du pain, mais le corps de J. C. CH. VII.

Il n'eſt pas un pain commun, pourſuit M. Claude. *Il ne ceſſe donc pas abſolument d'eſtre pain, mais ſeulement du pain ordinaire. Ce qu'il perd eſt non la ſubſtance, mais la qualité de pain ordinaire.* Nous avons déja fait voir, & nous ferons voir encore combien cette conſequence eſt vaine. Et ainſi je ne m'y arreſteray pas preſentement.

C'eſt aprés cela que M. Claude propoſe ſon ſophiſme que voicy. Il eſt fondé ſur ces paroles de S. Irenée : *Ce n'eſt plus un pain commun*, mais *l'Euchariſtie. Le même ſujet*, dit il, *qui eſtoit pain commun eſt Euchariſtie. Il n'a donc pas eſté détruit.* Je dis que c'eſt là proprement le ſophiſme dont nous parlons. Il conclut que le pain n'eſt pas détruit, parce que S. Irenée parle de l'Euchariſtie & du pain comme d'un même ſujet. Et moy je luy réponds qu'il ne s'enſuit nullement que le pain ne ſoit pas détruit, de ce que S. Irenée en parle comme du même ſujet que l'Euchariſtie conſacrée. Et pour faire voir à M. Claude combien ce langage eſt naturel, je le prieray ſeulement de remarquer qu'il s'en ſert luy-même cinq ou ſix lignes plus bas, & qu'il s'en ſert lors même qu'il nous veut apprendre à l'éviter. Qu'il faſſe, s'il luy plaiſt, reflexion ſur ces termes que l'on lit dans la même page dont nous avons rapporté les autres paroles que nous avons citées. *L'explication du Pere Noüet*, dit-il, *établit deux ſujets où S. Irenée n'en établit qu'un. Il euſt fallu dire*, ſelon le ſens du Pere Noüet & des Catholiques : *Le pain qui eſt de la terre eſtant détruit par l'invocation n'eſt plus, il eſt fait un nouveau ſujet qui s'appelle Euchariſtie.*

Le deſſein de M. Claude eſt de marquer par ces termes de quelle ſorte S. Irenée auroit dû parler pour parler en Catholique. Il veut marquer par ſon expreſſion deux ſujets ; il veut marquer que le pain n'eſt plus, & il exprime l'un & l'autre formellement. Cependant, en même temps qu'il marque la deſtruction du pain & la duplicité des ſujets, il ne laiſſe pas de faire & du pain & de l'Euchariſtie un même ſujet par cette expreſſion ; *Il eſt fait un nouveau ſujet qui s'appelle Euchariſtie*. Car cet *il* ſignifie le pain. Et ainſi c'eſt du pain qu'il affirme qu'il eſt fait Euchariſtie. Or cette expreſſion enferme que le pain eſt Euchariſtie, puiſqu'il eſt fait Euchariſtie. Car il n'eſt

fait Euchariſtie qu'afin qu'il le ſoit. Ils ſont, dit Theodoret, ce qu'ils ont eſté faits.

Voila donc dans l'expreſſion de M. Claude un même ſujet qui eſt pain & Euchariſtie. Il a beau dire que c'eſt un autre ſujet. C'en eſt un dans la verité, mais non dans l'eſprit & dans l'idée, & dans la maniere de le concevoir. En même temps que l'eſprit affirme poſitivement que ce ſont deux ſujets, il ne laiſſe pas de reünir en un, & d'attribuer à ce ſujet, conçû comme un, les qualitez de l'un & de l'autre. Et c'eſt le même ſujet en idée, qui eſt appellé pain & Euchariſtie, & par Saint Irenée & par M. Claude.

Mais comme M. Claude qui parloit en cet endroit en Catholique ne laiſſoit pas de comprendre que c'en eſtoient deux réellement : ainſi quoy que S. Irenée ait parlé du pain & de l'Euchariſtie comme d'un même ſujet, il concevoit neanmoins que c'en eſtoient deux, puiſqu'il concevoit que le pain eſtoit changé au corps de J. C.

II. EXEMPLE.

Noſtre eſprit ſe porte ſi naturellement à cette maniere de concevoir l'Euchariſtie, & d'exprimer ce qu'il en conçoit en reüniſſant deux ſujets réellement differens dans une même idée, que la pluſpart des expreſſions qui marqueut la tranſſubſtantiation ne laiſſent pas d'enfermer cette unité de ſujet.

2. perp. l. 2. c. 3. p. 177. C'eſt par là que nous avons démêlé dans le ſecond Tome de cet Ouvrage cet argument celebre ſi ſouvent repeté par Aubertin & par les autres Miniſtres, que le mot de *Cecy* ſignifiant du pain dans cette propoſition ; *Cecy eſt mon corps*, il faut qu'elle ſoit metaphorique, puiſque le pain ne peut pas eſtre proprement corps de J. C. Car ſi l'on y prend garde la réponſe qu'on y trouvera dans le lieu où nous avons éclaircy à fond cette matiere, eſt fondée ſur cette maniere naturelle aux hommes de reünir deux ſujets differens en une même idée. On leur a dit que quoy que le mot de *cecy* ſignifiaſt du pain, lorſque J. C. le prononça, il le ſignifioit neanmoins ſous l'idée generale d'objet preſent, & qu'il s'enſuit de là que cette même idée qui repreſentoit le pain comme objet preſent, n'eſtant point diſtinguée de celle du corps de J. C. conçu auſſi comme objet preſent, l'eſprit les pouvoit reünir en une, pour former cette pro-

poſition : *Cecy qui eſt pain en ce moment, eſt le corps de J. C. dans celuy-cy.* Où l'on voit qu'il y a deux ſujets diſtincts qui ne ſont conſiderez que comme un, à cauſe de l'unité de leur idée, & qu'ainſi retranchant de cette propoſition les termes qui n'y ſont pas neceſſaires, & qui ſe ſuppléent aiſément, on en forme celle dont J. C. s'eſt effectivement ſervi, ſçavoir : *Cecy eſt mon corps.* Et par là il paroiſt clairement que tous ces argumens par où les Miniſtres pretendent prouver que ces paroles de J. C. ne peuvent eſtre priſes dans le ſens de la tranſſubſtantiation, ne ſont fondez que ſur ce qu'ils n'ont pas aſſez conçû cette matiere ſi ordinaire & ſi naturelle à l'eſprit humain de réünir dans une même idée deux ſujets réellement differents, lorſqu'ils ſe ſuccedent immediatement, & de ne les conſiderer enſuite que comme un même ſujet, en luy attribuant ce qui convient à ces deux ſujets differens, comme ſi ce n'eſtoient que divers eſtats d'un même ſujet. CH. VII.

Aubertin employe une infinité de ſophiſmes qui ne naiſſent, comme celuy-là, que de l'ignorance de ce même principe, tantoſt à deſſein d'éluder les paſſages où les Peres expliquent le plus nettement la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, & tantoſt pour combattre ces dogmes par de certains paſſages qui ne concluent proprement rien. Il ne ſera pas inutile d'en rapporter icy quelques-uns.

III. EXEMPLE.

S. Epiphane, pour montrer qu'il y a des choſes qu'il faut croire, quoiqu'on ne les comprenne pas, propoſe en ces termes l'exemple de l'Euchariſtie. *Nous voyons*, dit-il, *que le Seigneur prit de certaines choſes entre ſes mains, comme on le lit dans l'Evangile, qu'il ſe leva de table, & prit ces choſes ; & qu'ayant rendu graces, il dit : Cecy eſt une certaine choſe*, (il parle ainſi à cauſe des non initiez.) *Cependant nous voyons que cette choſe n'eſt ni égale ni ſemblable à l'image de la chair qu'il a priſe, non plus qu'à la divinité qui ne ſe peut voir, ni aux lineamens, ni aux caracteres des membres : car cette choſe eſt ronde ; & quant à ſa vertu elle n'a point de ſentiment. Et neanmoins par un effet de ſa grace il a bien voulu declarer que cecy eſtoit une certaine choſe, & il n'y a perſonne qui n'ajoûte foy à ſes paroles ; & celuy qui ne le croit pas comme il dit, eſt déchû de la grace & du ſalut.*

Il n'y a rien de plus clair & de plus precis que ce paſſage pour la doctrine catholique. Ce Pere propoſe cette verité, que cette choſe ronde & inanimée eſt le corps de J. C. comme un objet de foy ; & li porte l'eſprit par là à prendre ces paroles à la lettre, comme nous l'avons prouvé ailleurs.

a. perp. l. 3. c. 9. p. 310.

Il dit expreſſement qu'il faut croire cette verité, quoiqu'il n'y ait nulle reſſemblance entre cet objet rond & inanimé, & le corps de J. C. & par là il fait voir que ce qu'il propoſe à croire choque également en apparence & la raiſon & les ſens : d'où il s'enſuit qu'il ne pouvoit entendre ces paroles en un ſens de figure, qui ne choque ni l'un ni l'autre, puiſque les types & les ſymboles, comme Aubertin même le remarque, ne demandent point de rapport ſenſible avec leurs originaux.

Aubertin qui a ſenti la force de cette raiſon, dont le Cardinal du Perron s'eſtoit ſervi, s'eſt auſſi efforcé d'y répondre ; & ſa réponſe ſe reduit à dire que quoique le ſens de ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, n'ait aucune contrarieté apparente avec les ſens ni avec la raiſon, quand on l'entend, il y peut neanmoins ſembler contraire, quand on ne l'entend pas ; mais cette défaite ne fait que mettre dans un plus grand jour le raiſonnement de ce Cardinal. Car il n'y a qu'à conſiderer de bonne foy tout cet endroit de S. Epiphane, & ce qui luy a donné ſujet de faire ce diſcours, pour eſtre perſuadé qu'il ne parle pas d'une contrarieté & d'une repugnance qui naiſſe du deffaut d'entendre l'expreſſion de J. C. mais d'une repugnance qui ſe rencontre entre le ſens connu de cette expreſſion, & ce que les ſens & la raiſon nous dictent ; puiſque ſon intention eſtoit viſiblement de prouver non qu'il fallût croire une choſe que l'on n'entendoit point, mais une choſe qu'on entendoit, & qui ſembloit contraire à la raiſon.

C'eſt ce qui paroiſt par le ſujet ſur lequel il allegue l'exemple de l'Euchariſtie. Car il prétend qu'il faut croire que l'homme eſt image de Dieu, comme il faut croire que le pain conſacré eſt le corps de J. C. Or dans ce premier exemple il s'agiſſoit d'une difficulté priſe de la choſe même, & non de l'expreſſion & d'une difficulté qu'il ne prétendoit point qu'on puſt lever par l'éclairciſſement du ſens de ces termes, puiſqu'il ſoûtenoit qu'on ne pouvoit aſſigner en quoy conſiſtoit l'image de Dieu ni dans le corps ni dans l'ame, & que cependant il le falloit croire.

Ainſi ſuppoſé qu'il n'ait reconnu dans l'Euchariſtie qu'une difficulté qui vint du défaut de l'intelligence des termes, quel

exemple luy auroit eſté moins propre que celuy-là, s'il n'y avoit qu'à luy répondre qu'il falloit croire en effet que l'Euchariſtie eſtoit le corps de J. C. mais que celá n'eſtoit nullement difficile à croire, n'y ayant qu'à expliquer le ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, & à les prendre en un ſens de figure ; & qu'il ne ſçavoit ce qu'il diſoit, de vouloir prouver une verité dont la difficulté ſubſiſte toute entiere aprés l'explication des termes, par l'exemple d'un paſſage, dont les termes étant une fois expliquez, ne contiennent plus rien qui puiſſe faire la moindre difficulté. CH. VII.

On voit par là combien Aubertin ſe défend mal de la preuve que ce lieu de S. Epiphane fournit aux Catholiques. Mais ce qu'il y a de rare, eſt que par le moyen de ſon argument ordinaire, qui trouve ſon uſage par tout, il prétend en faire une preuve contr'eux. Car, dit-il, il entend par cette choſe ronde ce que J. C. avoit pris entre ſes mains, comme la ſuite de ſon diſcours le fait voir. Or J. C. avoit pris de vray pain. Donc, dit-il, cette choſe ronde eſt de vray pain. Et de là concluant à ſon ordinaire, qu'il faut que S. Epiphane entende que l'Euchariſtie n'eſt donc le corps de J. C. qu'en figure, il triomphe ſelon ſa coûtume; il reproche au Cardinal du Perron de l'avoir diſſimulé, parce qu'il n'y pouvoit répondre : *Perronius argumentum diſſimulat, non videns opinor quomodo illud ſolveret* ; il accuſe le Cardinal Bellarmin *d'audace, d'imprudence & d'abſurdité*, parce qu'il avoit répondu que lorſque S. Epiphane dit que *cette choſe ronde eſt le corps de J. C.* il ne faut pas entendre du pain veritable, mais du pain apparent. Cependant toute cette ſubtilité par laquelle Aubertin croit avoir éludé l'impreſſion de la verité, n'eſt fondée que ſur l'ignorance du principe que nous avons établi. Et pour la diſſiper, il n'y a qu'à luy répondre en un mot, que ce que S. Epiphane appelle *une choſe ronde & inſenſible*, c'eſt l'Euchariſtie conçûë par ſes accidens exterieurs: Qu'il dit deux choſes de cette Euchariſtie, l'une que c'eſt ce que J. C. a pris, c'eſt à-dire du pain ; l'autre, qu'elle eſt le corps de J. C. & qu'il le faut croire. Ainſi il attribuë au même ſujet d'avoir eſté pris par J. C. & d'être le corps de J. C. quoique ces deux choſes conviennent réellement à deux ſujets differents. Mais c'eſt que ces deux ſujets quoique differens ſont réunis dans l'eſprit ſous une même idée qui fait qu'on en parle, comme ſi l'on n'en connoiſſoit pas la diverſité. Quand on dit que cette choſe ronde fut priſe par J. C. ce mot marque du pain veritable confuſément conçû.

Quand on dit que c'eſt le corps de J. C. il marque l'objet preſent qui eſt réellement le corps de J. C. Ce ſont donc deux ſujets. Mais parce que ces deux ſujets ſe ſuccedant l'un à l'autre ſont conçûs par la même *idée*, l'eſprit ne les diſtingue pas, & les exprime par un même terme.

Voilà tout le Myſtere. Et ainſi S. Epiphane n'a dit en ce lieu-là, quoiqu'en d'autres termes, que ce que dit Odon Evêque de Cambray par ceux-cy, *qui prius erat panis, benedictione factus eſt caro.* Car comme cet Evêque attribuë au même ſujet d'eſtre la chair de J. C. & d'avoir eſté pain auparavant, ce qui ne convient réellement qu'à deux ſujets differens; auſſi S. Epiphane attribuë à cette choſe ronde d'eſtre, & le corps de J. C. & ce que J. C. avoit pris, c'eſt-à-dire du pain.

Ces choſes paroiſſent difficiles, lorſqu'on les veut expliquer en particulier & par des reflexions expreſſes; & cela arrive, comme on l'a remarqué ailleurs, preſque dans toutes les actions de l'eſprit. Mais quand on ſuit de bonne foy les impreſſions que les termes forment, on entre ſans aucune peine dans le ſens de ces termes, & l'on conçoit ſeulement qu'en un certain moment il n'y a que du pain devant nos yeux, & que dans l'autre le corps de J. C. y eſt preſent, ſans qu'il reſte rien du pain.

IV EXEMPLE.

Si l'on examine de même les argumens qu'Aubertin tire de divers paſſages de S. Auguſtin, dont il fait ſa ſixiéme ou ſeptiéme preuve, pour montrer qu'il y a de vray pain dans l'Euchariſtie, on trouvera que ce ne ſont que des ſophiſmes de ce même genre.

Saint Auguſtin, dit-il en un endroit, *parle du pain qui eſt mis ſur la table du Seigneur, qui eſt beni, qui eſt conſacré, qui eſt conſumé, comme d'un même ſujet. Nous entendons*, dit ce Pere, *par le mot de prieres ce qu'on dit avant que ce qui eſt mis ſur l'autel ſoit beni : Nous entendons par le mot d'oraiſon ce qui ſe dit quand il eſt beni & conſacré, & qu'on le rompt pour le diſtribuer.* Or c'eſt de vray pain, conclut Aubertin, quand il eſt mis ſur la table; c'eſt donc de vray pain quand il eſt diſtribué.

Il ſuffit de répondre à cette petite ſubtilité, qu'il eſt vray que S. Auguſtin dit toutes ces choſes d'un même ſujet; de même

que tous les Auteurs Catholiques, en attribuant à l'Euchariſtie d'avoir eſté pain en ce temps, & de ne l'eſtre plus dans un autre, en parlent comme d'un même ſujet. Mais comme il ne s'enſuit pas que tous ces Auteurs n'ayent point effectivement crû la tranſſubſtantiation, puis qu'au contraire ils l'ont même exprimée par ces termes où cette unité de ſujet ſe rencontre, il eſt ridicule de conclure de là que S. Auguſtin ne l'ait pas crûë. CH. VII.

V. EXEMPLE.

On trouve les paroles qui ſuivent en diverſes éditions du livre des Sacremens attribué à S. Ambroiſe: *Si ergo tanta vis eſt in ſermone Domini ut inciperent eſſe quæ non erant; quantò magis operatorius eſt, ut ſint quæ erant & in aliud commutentur?* Lanfranc témoigne qu'il y avoit des éditions qui portoient ſimplement, *ut quæ erant in aliud commutentur.* Mais comme les Miniſtres pretendent avoir droit de choiſir toûjours entre les diverſes manieres de lire des paſſages, celles où ils trouvent plus leur compte, ils s'arreſtent à la premiere. Et Aubertin pretend en tirer une grande preuve que le pain demeure, parce que cet Auteur dit *que ce qui eſtoit eſt, & qu'il eſt changé*: UT SINT *quæ erant & in aliud commutentur.* Cependant ce n'eſt encore qu'une fauſſe ſubtilité qui ſe démêle par le même principe de la réünion de divers ſujets en une même idée.

Car, ſuivant cette maniere de concevoir les choſes, il n'y a rien de plus naturel que de parler comme cet Auteur a fait. On conſidere & le pain & le corps de J. C. conçû confuſément comme un même ſujet & un même eſtre qui paſſe d'un eſtat à un autre. On ne regarde donc pas ce ſujet comme aneanti; on le regarde comme ſubſiſtant dans ces differens eſtats. Et ainſi l'on dit qu'il eſt & qu'il eſt changé. On dit qu'il eſt, parce que nous le concevons toûjours comme s'il eſtoit; de même que nous concevons toûjours l'air qui nous environne comme s'il eſtoit le même.

On dit qu'*il eſt changé*, parce que, comme dit cet Auteur, *du pain ſe fait le corps de J. C.* DE PANE FIT CARO CHRISTI. *Ce n'étoit pas*, dit-il encore, *le corps de J. C. avant la conſecration, mais aprés la conſecration je vous dis que c'eſt le corps de J. C.* NON ERAT *corpus Chriſti ante conſecrationem, ſed poſt conſecrationem dico tibi quodjam corpus Chriſti eſt.* C'eſt la maniere dont l'eſprit conçoit

ces ſortes de choſes. Quand on luy demande expreſſément ſi le pain eſt encore pain, il dit que non ; parce que c'eſt le corps de J. C. Mais quand on luy demande s'il eſt ; comme il ne le conçoit pas aneanti, mais changé, il répond qu'il eſt, & qu'il eſt changé : & il eſt même en ce qu'il eſt changé. Car, ſelon noſtre maniere de concevoir, c'eſt un même ſujet que l'on conçoit dans des eſtats differens.

VI. EXEMPLE.

Le Cardinal du Perron tire une preuve conſiderable pour la preſence réelle de ce que Theodoret ayant fait dire à l'Eranite, c'eſt-à-dire à l'Eutychien, qu'aprés la conſecration *le ſymbole myſtique change ſon premier nom, qu'il ne l'appelle plus pain comme auparavant, mais corps de J. C.* l'Orthodoxe répond qu'*il ne l'appelle pas ſeulement, corps mais pain de vie, & que c'eſt ainſi que le Seigneur même l'a nommé.* Car, comme il eſt certain que Theodoret fait alluſion, dans ce paſſage, à ce que J.C. dit dans S. Jean, qu'*il eſt le pain de vie*, & que *le pain qu'il donne eſt ſa chair pour la vie du monde* ; ce Cardinal conclut de là, que, ſelon Theodoret, l'Euchariſtie eſt cette chair que J. C. a dit qu'il donnera pour la vie du monde, puiſque cet endroit de S. Jean qui ne ſe peut entendre que de la veritable chair de J. C. s'entend, ſelon Theodoret, de l'Euchariſtie.

La preuve eſt forte & concluante. Cependant Aubertin croit la tourner contre les Catholiques par un raiſonnement ſemblable à ceux que nous avons rapportez. *Ce ſymbole myſtique*, dit-il, *dont parle Theodoret, eſt un de ceux qu'il dit avoir eſté honorez du nom de ſon corps : c'eſt-à-dire qu'il entend par ce ſymbole, un pain viſible. Cela ne ſe peut nier. C'eſt donc*, pourſuit ce Miniſtre, *ce pain viſible qu'il dit avoir eſté appellé pain de vie par le Seigneur. Or un pain viſible*, dit-il, *n'eſt pas le propre corps du Seigneur, mais il eſt vray pain. Donc Theodoret ne l'appelle corps de J. C. que par metaphore.*

Ainſi ce Miniſtre conclut de ce que Theodoret entend en un lieu par le mot de ſymbole un pain veritable, qu'il ne peut plus entendre en un autre le corps de J. C. par ce même terme: Et c'eſt juſtement ſon ſophiſme ordinaire. L'illuſion conſiſte en ce que ce Miniſtre n'a pas comprisque c'étoient deux ſujets réünis ſous un même nom.

Il

Il n'y a donc qu'à luy répondre qu'il eſt vray que le pain deſtiné à la conſecration eſt appellé *ſymbole* par Theodoret, & que dans cet eſtat le mot de *Symbole* ſignifie un pain ver table. Que ce pain ayant eſté changé par la conſecration, & eſtant ce qu'il a eſté fait; le mot de *ſymbole* dans ce ſecond eſtat ſignifie le corps de J. C. & le pain de vie: Mais que ſignifiant & le pain materiel & le pain de vie, confuſément & par la même idée, Theodoret ne fait de l'un & de l'autre qu'un ſeul ſujet conçû ſous l'idée de ſymbole, auquel il donne ces noms differens de pain materiel par rapport à un certain eſtat, & de corps de J. C. par rapport à un autre. Nous avons montré que cette maniere de concevoir l'Euchariſtie eſtoit ſi naturelle, & même ſi ordinaire à tous les Auteurs les plus perſuadez de la preſence réelle qu'il n'eſt pas neceſſaire de nous arreſter davantage à l'éclaircir. CH. VIII.

CHAPITRE VIII.

Conſequence importante de cette maniere de concevoir le pain & le corps de J. C. comme vn ſeul ſujet, pour entendre le veritable ſens d'un paſſage d'Origene qui aſſujettit l'Euchariſtie à la condition de viandes communes.

COMME nous avons montré dans les Chapitres precedens, que l'eſprit humain eſt naturellement porté à concevoir le pain non conſacré & conſacré comme un ſeul ſujet; & à attribuer à ce ſujet des qualitez qui ne conviennent qu'à l'un ou à l'autre; on a lieu de juger que cette maniere de concevoir les objets a dû s'étendre encore plus loin, & que comme nous diſons que le pain ordinaire nourrit, quoyque ce ne ſoit point en demeurant pain qu'il nourriſſe, quelqu'un aura pû dire en ſuivant ces idées ſi ordinaires que l'Euchariſtie nourrit. Car de quelque maniere que ſe faſſe cette nourriture, & que ce ſoit ſi l'on veut quelque autre matiere qui ſuccede au corps de J. C. il eſt certain neanmoins que tout cela ſe paſſe d'une maniere abſolument cachée, & que comme le corps de J. C. prend la place du pain, ſans que les ſens le découvrent, de même ce qui nourrit proprement prend la place du corps de J. C. ſans que nous ayons de voye pour l'en juger.

Il eſt donc naturel auſſi d'attribuer encore ce dernier effet au même ſujet, & de regarder ce ſujet tantoſt comme pain, tantoſt comme corps de J. C. & tantoſt comme aliment. Et il y auroit plus lieu de s'etonner que perſonne n'euſt ſuivi cette maniere de concevoir & d'exprimer l'Euchariſtie, que d'en trouver quelques-uns qui l'ayent ſuivie.

Quelquefois les Auteurs en marquant clairement la preſence réelle, ne laiſſent pas de dire que la chair de J. C. nourrit nos corps. Comme on le peut voir dans le paſſage d'Apollinaire rapporté dans une chaîne ſur S. Jean imprimée à Anvers l'an 1630. on ne ſçauroit jouir du Verbe de Dieu pour l'éternelle vie que par ſa chair .... mais maintenant on nous a donné une chair vivifiante qui nourrit les corps qui luy ſont ſemblables.

In c. 6. Joan. v. 55.

Cet Auteur parle clairement en cet endroit de l'Euchariſtie. Il en parle comme de la chair de J. C. unie au Verbe. Il dit qu'elle nous eſt donnée, & qu'elle *nourrit* nos corps qui luy ſont ſemblables.

Jean Ruſbroc dans le Traité qu'il a fait ſous le titre de *Miroir du ſalut éternel*, exprime la foy de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie d'une maniere ſi claire qu'on ne ſçauroit douter que ce ne ſoit la ſienne. *J. C.* dit il, *s'eſt donné luy-même tout entier & ſans diviſion, c'eſt-à-dire ſon corps ſous l'eſpece du pain, & ſon ſang ſous l'eſpece du vin, & ſoy-même tout entier ſans diviſion ſous l'une & ſous l'autre.*

Il y a encore pluſieurs autres paſſages auſſi precis & auſſi formels que celuy-le. Cependant il ne craint point de dire en un endroit, *que tous les Apoſtres ont reçû J. C. dans la Cène, ce veritable Sacrement comme une viande qui nourrit le corps; & que dans le Sacrement, ils ont reçû par la foy, par l'amour, & par le deſir, le corps du Seigneur comme leur aliment éternel.* APOSTOLI *in cœna cum Chriſto omnes venerabile hoc perceperunt Sacramentum, tanquam eſcam corpus nutricantem; & in ipſo Sacramento ſingulit corpus Dominicum, ut æternum cibum ſuum per fidem, amorem & deſiderium acceperunt.*

Ainſi, ſelon cet Auteur, le Sacrement de l'Euchariſtie eſt une viande qui nourrit le corps; parce qu'en effet le corps eſt nourri en la prenant. Et cela fait voir que Thomas Valdenſis s'eſt ſcandaliſé ſans ſujet d'une ſemblable expreſſion d'Honorius d'Autun, qui dit dans un Traité intitulé, *Gemma animæ*, que le Sacrement qui eſt pris par la bouche paſſe en aliment: *Sacramentum quod ore percipitur, in alimentum corporis redigitur.* Car il

devoit conſiderer que cet Auteur reconnoiſſant dans ce Traité même la tranſſubſtantiation en ces termes formels; & declarant *que comme le monde avoit eſté fait de rien, de même par les paroles du Seigneur ces eſpeces de matieres ſont changées veritablement au corps du Seigneur*, il ne vouloit dire autre choſe, quand il s'exprime en ces termes, *que le Sacrement devient aliment du corps*, ſinon qu'en prenant le Sacrement on eſtoit nourri, & qu'il avoit pû parler de la ſorte en regardant ce Sacrement & ce qui nourrit comme un même ſujet; parce qu'en effet les ſens n'y apperçoivent pas ces ſortes de differences qui obligent de regarder les choſes comme des eſtres & des ſujets differens. CH. VIII.

C'eſt pourquoy comme les paſſages qu'on cite de Raban Archevêque de Mayence, ne contiennent que la même expreſſion, & qu'il eſt viſible qu'elle peut eſtre employée par des Auteurs qui croyent la tranſſubſtantiation, c'eſt encore temerairement que ce ſçavant Archevêque eſt accuſé tant par un certain Auteur anonyme de peu de poids, publié par le Pere Celot, que par Thomas Valdenſis, & enſuite par Aubertin & par M. Claude, d'avoir crû que l'Euchariſtie nourrit proprement comme les autres viandes communes. Il faut d'autres fondemens que des paſſages de cette ſorte pour faire croire que des Auteurs celebres ayent eu des ſentimens qui ne s'accordent pas avec ceux des autres Peres, & le bon ſens veut qu'on y reduiſe leurs paroles pourvû qu'elles le puiſſent ſouffrir. Or certainement elles le peuvent, comme nous l'avons fait voir.

Mais pourquoy cette équité n'auroit elle pas auſſi lieu à l'égard de quelques paſſages des Anciens, que les Miniſtres produiſent pour montrer que l'Euchariſtie nourrit; comme celuy de S. Juſtin & celuy de S. Irenée? Car quand celuy de S. Juſtin devroit eſtre traduit de la maniere dont les Miniſtres le traduiſent pour y trouver *que nôtre chair eſt nourrie de l'Euchariſtie par le changement*; au lieu que nous avons montré qu'il eſt pour le moins auſſi probable que S. Juſtin ait dit cela; non de l'Euchariſtie, mais de l'aliment en general: Quand ce que dit S. Irenée que notre chair eſt nourrie du corps & du ſang de J. C. ſe devroit entendre d'une nourriture paſſagere pareille à celle qu'on reçoit des alimens ordinaires, & non d'une autre qu'on peut appeller une nourriture permanente, par laquelle le corps des juſtes reçoit de l'union avec celuy de J. C. les ſemences de l'in- Voyez 1. Pet. l. 10. ch.

corruptibilité & de l'immortalité glorieuſe: Tout ce que les Miniſtres devroient conclure de ces paſſages, c'eſt que les Peres ont attribué l'effet de nourrir à l'Euchariſtie, comme tant de Catholiques luy attribuent les effets qui ne conviennent qu'au pain non conſacré: & ce parce que l'eſprit ſe forme & du pain non conſacré & du pain conſacré, & de ce qui ſuccede à l'un & à l'autre un certain ſujet confus, auquel il attribuë ce qui convient réellement à divers ſujets. Il n'y a rien en cela, comme nous avons ſouvent dit, que de fort naturel, & de fort conforme aux idées que l'eſprit ſe forme de ce myſtere. On prend l'Euchariſtie & on eſt nourri. On dit ſur cela que l'Euchariſtie nourrit, de même que parce qu'elle paroiſt pain, & qu'elle eſt faite de pain, on l'appelle pain, & on dit qu'elle a eſté pain.

Il n'eſt pas toûjours queſtion de parler ſelon la rigueur Scholaſtique; & ſouvent on n'en parle que mieux & plus naturellement. L'eſprit ſçait réduire ces expreſſions à la verité, & n'y entend que ce qu'il y faut entendre. C'eſt la chicannerie qui embroüille, & qui fait naiſtre des difficultez que ces expreſſions ne produiſent point quand on ſuit ſimplement l'impreſſion qu'elles font. Les Miniſtres voudroient que les Peres euſſent eſté Prophetes dans tous leurs diſcours; qu'ils euſſent toûjours eſté en garde contre des erreurs qui n'étoient point encore nées; qu'ils euſſent tout exprimé; qu'ils n'euſſent rien laiſſé à ſuppléer à l'intelligence de leurs Auditeurs. C'eſt vouloir qu'ils n'euſſent pas parlé en hommes; & c'eſt exiger d'eux ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ce qu'ils n'ont pratiqué en aucune autre matiere.

Enfin on doit mettre encore au nombre des paſſages qui ſont éclaircis par cette remarque cet endroit d'Origene ſur S. Matthieu que les Miniſtres ont rendu ſi celebre: *Ille cibus qui ſanctificatur per verbum Dei & orationem juxta id quod habet materiale, in ventrem abit & in ſeceſſum ejicitur.* Car c'eſt encore la réunion de ces trois ſujets réellement differens en un même ſujet confus, qui a donné lieu à cette expreſſion.

Quand il dit, *ille cibus*, il le regarde dans le premier eſtat où ce n'eſt encore que du pain.

Quand il dit, *qui ſanctificatur per verbum Dei & orationem*, il le regarde dans le ſecond.

Et quand il ajoûte, *juxta id quod habet materiale, in ventrem abit & in ſeceſſum ejicitur*, il le regarde dans le troiſiéme.

C'eſt toûjours dans ces trois états le même aliment en idée.

L'eſprit les connoit tous ſous le nom de *Cibus* ; comme un homme dans une eau courante conſidere toutes ces differentes ſurfaces d'eau qui s'appliquent à ſon corps, ſous l'idée generale d'eau. CH. VIII.

Mais la foy nous apprend que dans le ſecond état, ce n'eſt plus le même aliment, & qu'il eſt changé au corps de J. C. Il eſt vray. Et ſi on l'avoit demandé à Origene, il en auroit parlé comme les autres Peres.

Il auroit dit comme S. Cyrille de Jeruſalem, *que ce n'eſt plus du pain quoyque le gouſt le juge tel, mais le corps de J. C.*

Il auroit dit comme S. Ambroiſe, *que ce n'eſt plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré.*

Il auroit dit comme Theodoret, *qu'il eſt conçû & crû eſtre le corps de J. C. & qu'il eſt adoré comme eſtant ce qu'il a eſté fait.*

Il ſe ſeroit oppoſé au doute que le rapport des ſens forme contre ce myſtere, de la même ſorte que les autres Peres l'ont fait.

Il nous auroit dit avec S. Epiphane, *que quoy qu'il n'y ait aucun rapport de cette choſe ronde & inanimée* avec le corps de J. C. *il faut croire neanmoins que ce l'eſt, parce que Jeſus-Chriſt l'a dit.*

Il auroit apporté tous les exemples que S. Ambroiſe allegue pour faire voir qu'il faut croire cette merveille, comme l'on croit la creation du monde & l'incarnation ; & il nous auroit exhorté comme S. Gaudence *à conſumer les doutes qui nous en pourroient reſter, par le feu du Saint Eſprit & l'ardeur de la foy.*

Mais il n'étoit point queſtion de tout cela, il parloit de l'Euchariſtie par occaſion, & il vouloit ſeulement montrer qu'elle n'étoit pas du nombre de ces cauſes Phyſiques qui produiſent leur effet neceſſairement, & qui agiſſent indépendemment des diſpoſitions volontaires des ſujets, auſquels on les applique. *Car ſi cela eſtoit*, dit-il, *elle ſanctifieroit auſſi ceux qui la recevroient indignement.*

Pour le montrer donc encore plus particulierement il la regarde comme un eſtre materiel, ce qu'elle eſt en effet dans le premier eſtat, c'eſt à-dire avant la conſecration, & dans le troiſiéme, lorſque le corps s'en nourrit ; & aprés avoir conclu qu'elle ne ſanctifie point comme matiere, il dit que ſelon ce qu'elle eſt par la conſecration, *juxta precationem*

quæ illi acceſſit, elle n'eſt utile qu'à proportion de la foy. D'où il s'enſuit qu'elle ne ſanctifie donc pas de la même maniere que les cauſes Phyſiques produiſent leur effet.

Il eſt vray qu'il n'explique pas en ce lieu quel eſt l'effet de cette conſecration qu'il appelle priere. Mais il le faut tirer de la doctrine de l'Egliſe de ſon temps & de la ſienne propre, parce qu'on doit ſuppoſer que ceux pour qui il écrivoit l'entendoient de cette ſorte. Qu'on ſuppoſe donc qu'à ces paroles, *ſelon la priere qui eſt jointe*, Origene ait ajoûté ces autres paroles priſes de la doctrine commune de l'Egliſe ; *par laquelle le pain & le vin ſont changez au corps même & au ſang même de J. C.* ou quelqu'autre choſe ſemblable, & il n'y aura plus de difficulté, ny pour la preſence réelle qui y ſera établie, ny pour la Tranſſubſtantiation qui y ſera reconnuë.

Mais, dira-t-on, cette addition n'eſt pas dans Origene. Il eſt vray. Mais il ne l'exclut pas auſſi. Elle eſt favoriſée par d'autres paſſages d'Origene, comme par ce qu'il dit contre Celſe, *que le pain par les prieres s'eſt fait un certain corps ſaint*, c'eſt-à-dire le corps de J.C. & par ce qu'il dit ailleurs ; *quand vous recevez le pain & le breuvage de vie, & que vous mangez le corps & beuvez le ſang du Seigneur, alors le Seigneur entre dans voſtre maiſon. Humiliez-vous donc à l'imitation du Centenier, & dites luy: Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon. Car s'il eſt reçû indignement, il y entre pour la condamantion de celuy qui le reçoit.* Enfin elle eſt conforme à la doctrine commune des autres Peres. On doit donc croire qu'elle a eſté auſſi dans l'eſprit d'Origene, quoy qu'elle n'en ſoit pas ſortie en cette occaſion.

Mais il faut de plus conſiderer ſur ce ſujet qu'il peut bien arriver que des Auteurs quoy que perſuadez de la Tranſſubſtantiation, regardant neanmoins l'Euchariſtie comme un même ſujet & comme un même être dans tous ces divers états, diſent que ce qu'il y a de terreſtre, eſt ſujet aux accidens des viandes communes ; au lieu qu'il eſt ſans nulle apparence que des gens qui auroient eſté dans les ſentimens des Miniſtres ayent pû s'aviſer de vouloir exempter l'Euchariſtie de cette condition commune des autres viandes.

Cependant il eſt certain qu'outre ceux d'entre les Peres qui appellent l'Euchariſtie viande incorruptible, du nomble deſquels eſt Origene luy-même, nous trouvons formellement dans

trois Auteurs celebres qu'elle n'eſt point ſujette à cet accident. CH. VIII.

Le premier eſt S. Cyrille de Jeruſalem, qui nous dit nettement dans ſa cinquiéme Cathecheſe, que ce *pain que nous demandons dans l'oraiſon Dominicale* NON *eſt ſeceſſui obnoxium.* ὁ ἄρτος ὗτος ὁ κοινός, ἀλλ' ὃν ἐπιούσιος, ἄρτος δὲ ὗτος ὁ ἅγιος ἐπιούσιος λέγεται, ἀντὶ τῆς τῶν ἐπουσιῶν τῆς ψυχῆς καταπομπός· οὗτος ὁ ἄρτος οὐκ εἰς κοιλίαν χωρεῖ καὶ εἰς ἀφεδρῶνα ἐκβάλλεται· ἀλλ' εἰς πολλὰ συντείνασιν ἀναδίδοται εἰς ὠφέλειαν σώματος καὶ ψυχῆς.

. Car il eſt ridicule d'entendre ce paſſage du S. Eſprit ou du Verbe, dont on voit aſſez qu'on ne ſçauroit dire ſans abſurdité qu'ils ſont diſtribuez dans toute la ſubſtance de l'homme pour l'utilité de l'ame & du corps. Outre que le mot, ἄρτος οὗτος ὁ ἅγιος, dont ſe ſert S. Cyrille, ſe rapporte viſiblement à l'Euchariſtie, que l'on appelle de ce nom.

Le ſecond eſt de S. Chryſoſtome qui nous dit en parlant de l'Euchariſtie Ἅγιαι αἱ λοιπαὶ βρώσεις εἰς ἀφεδρῶνα χωροῦσι, ταύτην οὐ τοιοῦτον νοεῖ. Hom. de Euchar. in Encæn.

Le troiſiéme eſt S. Jean de Damas, qui ſe ſert encore des mêmes termes dans ſon quatriéme livre de la foy orthodoxe c. 14. Comment une penſée ſi bizarre auroit elle pû venir dans l'eſprit de ces Peres, s'ils n'avoient regardé l'Euchariſtie que comme la figure du corps & du Sang de J. C. Et comment l'ayant une fois admiſe auroient-ils pû la borner à l'Euchariſtie, au lieu de l'étendre à tous les autres Sacremens, puiſqu'il y avoit autant de raiſon d'un coſté que de l'autre?

Les Miniſtres démêleront cela quand il leur plaira. Mais cependant je remarqueray qu'Aubertin expliquant ces paroles à ſa maniere, a eſté obligé d'imputer à S. Chryſoſtome une opinion qu'il pretend luy eſtre particuliere, *quæ ſane privata fuerit ejus opinio*, & qu'il ne ſe ſçauroit exempter d'en dire autant de S. Cyrille & de S. Jean de Damas.

Ainſi il eſt obligé d'admettre un partage d'opinions entre les Peres ſur ce que devient l'Euchariſtie, quoy que ce partage n'ait jamais eſté remarqué de qui que ce ſoit.

Mais en expliquant Origene comme nous avons fait, tous les Peres ſont d'accord dans le fond, quelque difference qui paroiſſe dans leur langage. On n'eſt point obligé de les oppoſer les uns aux autres, ny d'attribuer à aucun d'eux des ſentimens particuliers. Ils ſont tous d'accord: & c'eſt la plus certaine marque qu'on puiſſe avoir de la verité.

Fin du troiſiéme Livre.

LIVRE QUATRIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

Que c'eſt une ſuite naturelle de la doctrine de la preſence réelle, que l'Euchariſtie ſoit ſouvent appellée des noms de pain & de vin & autres termes ſynonymes. Deffenſe de ce qu'on a dit dans le premier Tome de la Perpetuité touchant le langage des ſens.

IL y a dans tous les myſteres, & principalement dans celuy de l'Euchariſtie, de certaines difficultezqui eſtant deſtinées de Dieu pour exercer nôtre Foy, ne ſeront jamais ſi parfaitement éclaircies, qu'on n'ait encore beſoin de faire effort ſur nôtre raiſon pour la ſoûmettre à l'autorité de Dieu & de ſon Egliſe. Quand les Heretiques nous combattent par les objections qu'ils tirent de ces obſcuritez que l'on ne peut entierement diſſiper, nous ſomme s obligez de les ſouffrir avec patience, & de leur répondre avec humilité, en taſchant de les faire entrer dans la voye de la Foy, qui embraſſe toutes les veritez que Dieu propoſe par ſon Egliſe, quelque incomprehenſibles qu'elles ſoient à nos eſprits.

Mais il y en a d'autres qui ne ſont pas de ce genre, & qu'un peu de bonne foy retrancheroit de la diſpute, pour donner lieu de paſſer à celles qui meritent d'eſtre examinées ſerieuſement.

Celles que les Miniſtres tirent des lieux des Peres où l'Euchariſtie eſt appellée *pain* & *vin*, & dont M. Claude forme ſa premiere preuve dans ſa ſeconde Réponſe, n'eſt que de cette ſeconde

ſeconde eſpece ; car l'Euchariſtie ne paroiſſant en rien differente du pain & du vin, la nature & le ſens commun ont dû porter les fidelles à luy en donner le nom, lorſqu'il n'a eſté queſtion que de la déſigner, & non de faire connoiſtre ſon eſſence interieure. Ainſi comme c'eſtoit bien aſſez qu'il euſt propoſé cette objection dans cet endroit de ſon Livre, il y avoit lieu d'eſperer qu'aprés l'éclairciſſement qu'on y a donné dans le premier Tome de la Perpetuité, en diſtinguant le langage des ſens, de celuy de la verité & de la foy, il ne nous y arreſteroit pas davantage, & nous donneroit lieu de venir plûtoſt aux principales difficultez. CH. I.

Mais ſa troiſiéme Réponſe, où il a prétendu refuter le premier Volume de la Perpetuité, a bien fait voir qu'il ne faut plus ſe promettre de tirer de luy aucun aveu ; & qu'il eſt reſolu à quelque prix que ce ſoit de ſoûtenir tout ce qu'il a avancé, ſoit à l'égard des faits, ſoit à l'égard des raiſonnemens. Il croit qu'il y va de ſon honneur de ne ſe dédire de rien. D'autres pourroient croire le contraire. Mais quoiqu'il en ſoit, il nous a mis par là dans la neceſſité de reprendre icy quelque choſe de ce qui a eſté dit dans ce premier Tome de la Perpetuité, & d'examiner ce qu'il y répond pour mettre encore cette matiere dans un plus grand jour, s'il eſtoit poſſible qu'il y reſtaſt quelque obſcurité.

Le principe dont on s'eſt ſervi dans ce Livre, c'eſt que lorſque le jugement de la raiſon ou de la foy ſont contraires aux idées qui naiſſent des ſens ou de la cupidité, il ſe forme par neceſſité deux ſortes de langages qui ſubſiſtent enſemble ; l'un qui répond aux idées des ſens & de la concupiſcence ; l'autre qui répond à la raiſon & à la foy : & que le moyen que les hommes ont trouvé pour les accorder, n'eſt pas d'abolir l'un par l'autre, mais de marquer & déſigner les choſes par des termes conformes aux idées des ſens ou de la concupiſcence, & d'y joindre enſuite les idées de la foy ou de la raiſon, pour les corriger. Perp. 1. tom. P. 689.

On avoit ajoûté que ce double langage a des racines naturelles dans l'eſprit des hommes ; parce qu'ils ne ſont jamais ſi parfaitement penetrez des idées de la verité qu'ils puiſſent oublier celles qu'ils ont reçûës par les ſens ou par la cupidité ; & qu'ainſi tout ce qu'ils peuvent faire, c'eſt de les corriger, & non de les aneantir & de les détruire.

On s'eſtoit ſervi de divers exemples tirez du langage des hommes pour autoriſer cette maxime.

On avoit remarqué que parce que la Lune paroiſt plus grande à nos ſens que les étoiles, l'Ecriture l'appelle *grand luminaire*, quoiqu'elle ſoit en effet beaucoup moindre que les étoiles.

On avoit fait obſerver qu'en appellant *biens* les richeſſes & les plaiſirs, & appellant *maux* les douleurs & la pauvreté, elle avoit ſuivi le langage commun des hommes, & non celuy qu'on pourroit former ſur les regles de la verité.

On s'eſtoit auſſi ſervi d'exemples tirez du langage des Philoſophes Carteſiens, Copernicians & Thomiſtes, qui ne ſuivent point dans leurs diſcours ordinaires les opinions qu'ils ont touchant la verité des choſes, & qui ſe contentent d'expliquer leurs ſentimens, quand il en eſt queſtion, en parlant dans le reſte comme le commun du monde.

Et l'on avoit conclu de tout cela que le pain & le vin eſtant la matiere de l'Euchariſtie, & ſubſiſtant à nos ſens aprés la conſecration, il eſtoit naturel, quand on ne vouloit que la déſigner, de luy donner le nom de pain & de vin, en ſe contentant d'inſtruire les fideles en certaines occaſions de ce qu'il faut croire de ce pain & de ce vin.

M. Claude ayant donc entrepris de contredire ce diſcours à quelque prix que ce fuſt, s'y prend en cette maniere. *Il me*
5. rep. p. 503. *ſemble*, dit-il, *que cette ſolution porte tous les caracteres de la contrainte, & qu'on y voit les remarques d'un eſprit qui s'eſt extraordinairement échauffé pour ſe délivrer d'un mauvais endroit, où il ſe ſent embaraſſé, & dont naturellement il ne pouvoit ſortir.*

Comme il ne cite encore icy que ſes propres penſées, on veut bien déferer au témoignage qu'il en rend; c'eſt à-dire qu'on veut croire que c'eſt ce qui luy a paru. Mais il trouvera bon que je luy réponde qu'il a quelquefois d'aſſez étranges penſées; & c'eſt ce que l'on va montrer par l'examen des raiſons qu'il allegue.

Il demande quel rapport il y a *des idées de la concupiſcence & de la religion, & des ſentimens ſinguliers des Thomiſtes & des Copernicians, avec le diſcours de ces bons Evêques Grecs qui vivoient au huitiéme ſiecle, & qui aſſeurément n'avoient pas toute cette Philoſophie dans la teſte.*

On luy répond que quand on n'auroit pas marqué le rapport

de ces expreſſions, il eſt aſſez viſible pour ne pas donner lieu à cette demande; mais qu'on l'a de plus ſi clairement marqué, qu'on a peine à croire qu'il ne l'ait pas compris, & qu'il faille le luy repeter. CH. I.

Je luy dis donc encore une fois que ces Evêques Grecs, quoique tres-perſuadez avec toute l'Egliſe de leur temps, que le pain & le vin eſtoient changez au propre corps de J. C. par la conſecration, ont pû neanmoins ſuivant le langage des ſens marquer l'Euchariſtie par les mots *de pain & de vin*, *de ſubſtance de pain & de vin*; parce qu'il n'eſtoit point queſtion au lieu où ils en ont parlé, d'expliquer ſon eſſence interieure, mais ſeulement de la déſigner: Comme nous voyons tous les jours des gens perſuadez des veritez de la religion, ou d'opinions particulieres en Philoſophie, ſe ſervir pour déſigner certaines choſes du langage formé ſur le rapport des ſens, ou ſur les idées que la cupidité en donne, ſans prétendre par là déſavoüer les ſentimens que la verité leur en fait avoir. Voilà en quoy conſiſte ce rapport. Et comme rien ne peut eſtre plus naturel ni plus juſte, il eſt mal aiſé que la figure de M. Claude le ſoit.

Mais la raiſon qu'il inſinuë icy merite qu'on y faſſe quelque reflexion. Car il eſt viſible qu'elle luy a bien plû, quoique dans la verité ce ne ſoit tout au plus qu'une fort méchante plaiſanterie, ou une grande marque de fauſſeté d'eſprit, s'il a parlé ſerieuſement. *Aſſeurément*, dit-il, *ces Evêques Grecs n'avoient pas toute cette Philoſophie dans la teſte.* Mais il n'eſt nullement neceſſaire que ces Evêques ayent eu cette Philoſophie dans la teſte, ni que leurs expreſſions ayent eſté formées ſur le modele de celles de ces Philoſophes pour y eſtre ſemblables. Il ſuffit que les unes & les autres ſoient fondées ſur l'inſtinct naturel à tous les hommes, de déſigner les choſes ſelon ce qu'elles paroiſſent; & il n'eſtoit point beſoin pour cela que ces Evêques euſſent *cette Philoſophie dans la teſte*; comme il n'eſt point neceſſaire que M. Claude ſçache l'Arabe & le Perſan pour employer dans ſon diſcours quantité de metaphores & de figures qui luy ſont communes avec les Arabes & les Perſes. La nature unit tous les hommes dans certaines manieres de concevoir les choſes, & de les exprimer aprés les avoir conçûës. Et il n'y a rien de plus contraire au bon ſens, que de vouloir qu'il ne puiſſe y avoir du rapport entre les expreſſions de diverſes perſonnes, à moins qu'elles n'ayent eû toutes le même maître, ou qu'elles

ſe ſoient formees ſur un même modele.

Qui pourra s'imaginer, pourſuit M. Claude, *que leurs expreſſions qui ſont ſimples & de bonne foy, ayant eſté formées ſur le modele de ces doubles langages, c'eſt-à dire ſur une obſervation que perſonne ne s'eſtoit encore aviſé de faire? Tant ces doubles langages ſont éloignez de la vûë & de l'uſage ordinaire du monde.*

C'eſt encore une continuation de la même illuſion, par laquelle il plaiſt à M. Claude de ſuppoſer en l'air, qu'afin que les expreſſions de ces Evêques euſſent du rapport avec celles de ces Philoſophes, il falloit que les unes euſſent eſté formées ſur les autres; au lieu qu'il ſuffit que les unes & les autres ayent eſté formées ſur la nature même, qui eſtant la même dans tous les temps, porte & portera toûjours tous les hommes à s'exprimer de la ſorte.

Mais il encherit de plus icy ſur cette illuſion par une autre encore moins pardonnable, en attribuant à l'Auteur de la Perpetuité de vouloir que ces Evêques Grecs ſe ſoient reglez dans ce qu'ils ont dit de l'Euchariſtie ſur cette obſervation du double langage de la raiſon & des ſens; en quoy il témoigne ou peu d'intelligence, ou peu de ſincerité.

Car cette obſervation, auſſi-bien que la plûpart de celles que l'on fait ſur le langage des hommes, n'eſt qu'une reflexion ſur la maniere de s'exprimer que la nature leur inſpire à tous également: comme la plûpart des preceptes de l'éloquence ne ſont, ſelon ſaint Auguſtin, que des reflexions que l'on a faites ſur les diſcours des perſonnes éloquentes. Auſſi comme ce Pere a raiſon de dire que ces preceptes ſe trouvent pratiquez par ceux qui ſont éloquens, quoiqu'ils n'y penſent pas en les pratiquant: *Implent quippe illa quia ſunt eloquentes, non adhibent ut ſint eloquentes*; ce double langage de même a eſté ſuivi generalement par tous ceux qui ont parlé depuis qu'on parle dans le monde, ſans qu'ils en ayent fait l'obſervation, ni même qu'ils l'ayent connuë, & il a paſſé des uns aux autres avec les langues mêmes.

C'eſt ce que le bon ſens auroit ſuggeré à M. Claude, s'il avoit pris la peine de l'écouter; quand même il auroit pû dire avec verité que cette obſervation eſt nouvelle. Mais elle l'eſt ſi peu, qu'il n'y a point de livre de controverſe où l'on ne l'employe, n'y en ayant point où l'on ne réponde aux Calviniſtes, lorſqu'ils objectent que l'Euchariſtie eſt appellée pain, que l'on nomme

ſouvent les choſes ſelon les apparences exterieures. Et il la peut voir entr'autres dans Thomas Valdenſis & dans Bellarmin. *C'eſt la coûtume de l'Ecriture*, dit ce Cardinal, *de nommer les choſes ſelon qu'elles paroiſſent exterieurement.* Ce qu'il repete encore ailleurs. Ainſi quand on examine les réponſes de M. Claude, on trouve qu'elles ne ſont fondées que ſur de faux faits & de faux principes, & qu'il avance les uns auſſi hardiment que les autres. Cependant comme s'il ne reſtoit pas un mot à dire à ſon adverſaire, il luy inſulte, & s'en jouë d'une maniere railleuſe, ſans ſonger que rien ne ſied ſi mal que la fauſſe raillerie.

CH. I.

Th. Val. p. 81. Bellarm. con. de Euch. c. 4. l. 3. c. 23.

A la verité, dit-il, *je ne m'attendois pas que les idées de la concupiſcence, ni les corps morts des Thomiſtes, ni les impreſſions, ni les automates des Carteſiens, ni le ſiſtême de Copernic, ſe vinſſent mêler dans noſtre diſpute.* Mais pourquoy ne s'y attendoit il pas? *Quis te coëgit falſum putare?* Car s'agiſſant de montrer que quelque opinion que l'on ait touchant la verité interieure des choſes, on en parle ſouvent ſelon les apparences exterieures, étoit-il ſi mal aiſé de prévoir qu'on pourroit ſe ſervir contre luy de l'exemple de ces Philoſophes qui ſuivent les apparences exterieures dans leur langage, quoiqu'ils ne les ſuivent pas dans leurs ſentimens, & qui ayant des opinions peu populaires, parlent neanmoins comme le peuple?

Ce qu'il ajouſte enſuite n'eſt pas de meilleur ſens. *Quelle apparence*, dit-il, *y a-t'il que des Evêques aſſemblez en Concile, dont les paroles doivent regler la foy du peuple, & qui d'ailleurs devoient parler ſagement, ayant des adverſaires ſur les bras comme ils en avoient, euſſent abandonné le ſtyle de la religion, ſi nous en croyons M. Arnaud, pour ſuivre celuy des ſens que la religion condamne?*

Quand il eſt de l'intereſt de M. Claude de n'entendre pas les choſes, on diroit que c'eſt l'homme du monde qui a le moins de penetration. Il trouve des difficultez par tout; & on eſt obligé de luy expliquer juſqu'aux principes les plus communs du langage des hommes. Qu'il apprenne donc, puiſqu'il veut faire croire qu'il ne le ſçait pas, que comme il n'y a point de fauſſeté dans les metaphores & dans les tropes, quoiqu'il y en paroiſſe, parce que l'eſprit ſe porte, non au ſens qui eſt marqué par la ſignification préciſe des mots, mais à celuy que l'on a voulu ſignifier: il n'y a point de fauſſeté non plus à parler des choſes ſelon l'apparence, lorſque ceux à qui l'on a affaire ſçavent bien que c'eſt ſelon l'apparence qu'on en parle.

M. Claude dira-il, par exemple, qu'il y a de la fauſſeté dans l'Ecriture, parce qu'elle appelle le ſerpent d'airain, *un ſerpent*; les Anges qui paroiſſoient ſous la forme d'hommes, *des hommes*; les bœufs d'airain, *des bœufs*; & des figures de grenades, *des grenades?* Et n'eſt-il pas clair au contraire qu'il n'y en a point, parce que ces expreſſions ne forment qu'un ſens veritable dans l'eſprit qui conçoit aiſément qu'elle n'entend pas parler en ces endroits-là ni du veritable ſerpent, ni d'hommes, ni de bœufs, ni de grenades veritables, mais d'un ſerpent apparent, & d'hommes, de bœufs, de grenades apparentes.

L'on ne peut pas dire avec plus de vraiſemblance qu'il y auroit eû de la fauſſeté dans le langage de ces Evêques aſſemblez à Conſtantinople, qui pour déſigner ce qui eſt image dans l'Euchariſtie, la nomment *ſubſtance de pain*, s'ils ne l'avoient cruë effectivement du pain. Car il n'y en a point ſans doute, ſi ce diſcours eſtoit tres-intelligible. Or comme ce qui rend ces diſcours intelligibles & clairs, eſt la creance diſtincte & generale de la doctrine de la preſence réelle & de la Tranſubſtantiation; il faudroit que M. Claude nous euſt prouvé auparavant que l'on ne croyoit pas ces deux articles au tems où ce Concile fut tenu; c'eſt à dire qu'afin qu'il y ait quelque étincelle de bon ſens dans ſon diſcours, il faut juſtement qu'il ſuppoſe ce qui eſt en queſtion.

Ces circonſtances que M Claude prend la peine de remarquer, *que ces Peres devoient regler la foy des peuples, qu'ils eſtoient aſſemblez en Concile, qu'ils avoient des adverſaires en teſte*, ne ſont pas ſeulement vaines, parce que ce diſcours eſtoit fort intelligible, & que n'ayant point d'obſcurité, & ne pouvant ainſi ſcandaliſer perſonne, il n'avoit par conſequent beſoin d'aucune précaution, mais elles marquent de plus beaucoup de mauvaiſe foy.

Premierement, parce que M. Claude ne peut ignorer que les Miniſtres ſes confreres ont fait de grands traitez, pour montrer que les expreſſions metaphoriques ont lieu dans toute ſorte de diſcours, dans les articles de foy, dans les loix, dans les teſtamens; d'où il pouvoit conclure facilement qu'elles peuvent bien avoir lieu dans les diſcours d'un Concile.

Secondement, parce qu'il n'eſt point vray que lorſque ces Evêques aſſemblez à Conſtantinople, ont appellé l'Euchariſtie ſubſtance de pain, ils ayent eû en vûë de regler la foy des peuples: c'eſt une ſuppoſition entierement fauſſe: car il faut extrémement diſtinguer dans les Conciles les matieres conteſtées qui

ſont le principal objet de leur déciſion, & celles qui ne le ſont pas; & dont ils traitent ſeulement en paſſant. Ils parlent à la verité des premieres avec plus de rigueur & d'exactitude; mais ils parlent des autres avec plus de liberté, & ſeulement pour ſe faire entendre. Or ce que les Evêques diſent de l'Euchariſtie n'eſt que de ce ſecond genre : car ils n'en parlent que par occaſion, & pour montrer que J. C. n'avoit point autoriſé d'autre image que celle qui eſt dans l'Euchariſtie. De ſorte que comme ce ſont les ſubſtances du pain & du vin qui y tiennent lieu d'images ſelon les Peres, quoiqu'elles ne ſubſiſtent que ſelon l'apparence, il n'eſt pas étrange que ces Evêques en parlant de ce qui eſt image dans l'Euchariſtie, nous ayent parlé de ces ſubſtances que Dieu a choiſies pour figurer ſon corps & ſon ſang. CH. I.

Ainſi il n'eſt point vray encore, comme l'ajoûte M. Claude, que ces Evêques ayent appellé l'Euchariſtie ſubſtance de pain ſans neceſſité. La neceſſité y eſtoit au contraire toute évidente, puiſqu'il s'agiſſoit de marquer ce qui y tient lieu d'image. Or ce ſont les ſubſtances du pain & du vin ſelon les Peres, qui contiennent ces rapports, quoiqu'elles ne ſubſiſtent dans l'Euchariſtie que ſelon l'apparence exterieure; comme c'eſt une vraye colombe qui a rapport avec le S. Eſprit, quoique la colombe qui le figuroit dans le baptême de J. C. n'euſt que l'apparence d'une vraye colombe, & non la realité.

Aprés que M. Claude a combattu le principe en la maniere que nous avons vû, il attaque les exemples dont on s'eſtoit ſervi pour l'appuyer, & il prononce d'abord qu'ils ſont défectueux. Mais parce qu'il y en avoit quelques-uns qu'il ne pouvoit éluder par ſes défaites, il a pris le party de n'en point parler. C'eſt ainſi qu'il s'eſt démêlé de ce qu'on avoit cité d'Horace : *micat inter omnes Julium ſidus, velut inter ignes luna minores*, & de ce que l'on avoit rapporté que l'Ecriture appelle la lune, *luminare majus*, en la comparant aux étoiles : ce qui n'eſt vray qu'en ſuppoſant qu'elle a parlé ſelon le rapport des ſens. Ainſi quand il auroit raiſon dans les réponſes qu'il fait aux autres exemples, le principe dont il s'agit ne laiſſeroit pas d'eſtre ſuffiſamment autoriſé par ceux auſquels il n'a pû répondre, & par pluſieurs autres ſemblables qu'on peut rapporter & de l'Ecriture & du langage des hommes.

Car c'eſt, comme nous avons dit, en ſuivant l'apparence exterieure que l'Ecriture donne le nom d'*hommes* aux Anges qui

paroiſſent ſous la forme humaine. Et c'eſt en ſuivant cette même apparence, que Virgile dit que les terres & les Villes s'éloignent de ceux qui navigent, *terraque urbeſque recedunt* ; & que les étoiles paſſent d'un lieu en un autre, *ſtella facem ducens multa cum luce cucurrit.*

Mais il ſe trouve de plus qu'il n'oppoſe que de vaines chicaneries aux exemples qu'il conteſte. Le plus grand nombre de ceux qu'on a rapportez eſtoit pris des Philoſophes. Et voicy ce qu'il y répond. *Il ne faut pas trouver étrange ſi les Philoſophes s'accommodent aux langages des autres hommes, quoiqu'il ſoit contraire à leur hypotheſe. Car ils n'en ſont pas les maiſtres. La neceſſité de s'entendre les uns les autres dans le commerce, la crainte de paſſer pour extravagans, s'ils affectoient un nouveau ſtyle, les oblige de parler comme le monde parle, puiſqu'ils ne peuvent pas faire que le monde deſapprenne ſon langage, & qu'il s'accoûtume à parler ſelon leurs opinions. Cela fait voir que leurs opinions ne regnoient pas lorſque le langage humain s'eſt eſtabli, & qu'encore aujourd'huy elles ne ſont point populaires. Mais cela ne montre pas qu'il en euſt eſté de même dans la Religion Chreſtienne à l'égard de l'Euchariſtie. Le langage de l'Egliſe n'a pas eſté trouvé tout fait. Il a eſté formé ſur les ſentimens qu'on a commencé d'en avoir dés qu'on a commencé d'en parler.*

A entendre parler M. Claude, il ſemble que ce n'eſt que par politique que les Copernicians, les Carteſiens & les Thomiſtes s'abſtiennent d'introduire leur langage dans la vie commune, & que s'ils oſoient, ils ne s'accommoderoient jamais au langage populaire. Mais d'où vient doncqu'ils s'y accommodent, non ſeulement en traitant avec le commun du monde, mais auſſi avec ceux qui ne ſeroient pas incapables d'entendre cet autre langage Philoſophique ? D'où vient qu'ils ne font point difficulté de ſe ſervir de ces termes populaires, lors même qu'ils inſtruiſent leurs diſciples ? D'où vient qu'ils s'en ſervent en parlant avec eux-mêmes, & qu'un Carteſien formant un diſcours dans ſon eſprit, y employera auſſi-bien tous ces termes qui ſemblent contraires à ſes ſentimens, que dans les entretiens qu'il auroit avec le commun du monde ? Si M. Claude en doute, qu'il prenne la peine de conſulter ceux qui font profeſſion de cette Philoſophie ; & il trouvera qu'aucun n'a ſongé à cette politique qu'il leur attribue ; & que l'impreſſion des ſens & de la coûtume eſt ſi forte ſur eux, qu'ils ſe ſervent du langage qui y eſt conforme

ſans

ſans reflexion & par le ſeul inſtinct de la nature. CH. I.

Mais *c'eſt*, dit M. Claude, *qu'ils ne ſont pas Auteurs de ce langage*, & qu'ils l'ont trouvé tout fait. Il ſe trompe. Quand ils en ſeroient Auteurs, ils n'en auroient pas fait un autre que celuy qu'ils ont trouvé tout formé, parceque c'eſt celuy où la nature même nous porte. Car il n'y a rien de plus naturel que d'éviter les longs circuits de paroles, & de tendre autant qu'on peut à la breveté. C'eſt ce qui fait qu'on ne s'amuſe point à appeller toûjours les tableaux & les ſtatuës des noms qui marquent que ce ne ſont que des tableaux & des ſtatuës, & qu'on leur donne le nom de leurs originaux mêmes. On appelle du nom de Ceſar & d'Alexandre les ſtatuës de Ceſar & d'Alexandre, & ainſi des autres.

C'eſt-là l'unique fondement de toutes les metaphores qui comprennent une grande partie des expreſſions des hommes. Car la metaphore n'eſt autre choſe qu'une comparaiſon abregée. Quand on apelle un homme lion, tygre, renard, on veut dire qu'il eſt ſemblable à un lion, à un tygre & à un renard. Et cette reſſemblance ſuffit pour luy donner les noms mêmes de ces animaux auſquels on veut dire qu'il reſſemble.

Mais ſi une reſſemblance ſi éloignée dans laquelle & le ſens & la raiſon trouvent tant de differences, ſuffit neanmoins pour attribuer le nom même d'une choſe à ce qui y a quelque rapport: & ſi c'eſt-là le fondement de tant d'expreſſions authoriſées par l'uſage de toutes les langues; combien une reſſemblance parfaite, qui ne ſe diſtingue point du tout par le ſens, eſt-elle plus capable de produire le même effet?

Il eſt donc clair que ce qui paroiſt pain & ce qui ne ſe diſtingue point du pain par les ſens, doit s'appeller pain dans le langage des hommes, parce que c'eſt un tour trop long & trop incommode de le nommer toûjours, *une choſe qui paroiſt pain, qui a eſté pain, conſerve les apparences du pain.* On ne parle de cette maniere que dans les Ecoles, ou dans des diſcours faits exprés pour expliquer la nature de ces apparences. Mais quand il ne s'agit pas de cela, on revient à la nature & au langage commun.

Ainſi quand M. Claude entreprend de combatre cette maxime, que les choſes ſe nomment ſouvent ſelon l'apparence; & ſelon qu'elles paroiſſent au ſens, il attaque en effet le principe le plus commun, le plus certain & le plus univerſel du lan-

gage de tous les peuples, qui eſt celuy qui ſert de fondement à toutes les metaphores, n'y ayant point de difference entre les expreſſions dont il s'agit, que nous avons appellées le langage des ſens, & les metaphores ordinaires, ſinon qu'elles ont un fondement plus réel ; & qu'ainſi l'on y eſt encore plus porté qu'aux autres.

Si M. Claude trouve encore quelque difficulté dans ce que je luy dis, qu'il ſe ſerve de ſes propres lumieres pour l'élaircir, & qu'il rapporte à la Religion, ce qu'il dit de ces nouvelles Philoſophies. Elle n'a pas fait le langage des hommes, non plus que la Philoſophie, elle l'a trouvé tout formé. Elle a trouvé l'imagination des hommes portée à joindre le nom de *pain* & de *vin* à tout ce qui paroiſt pain & vin. Elle n'a donc pas entrepris de changer cette inclination qui eſtoit trop naturelle, & trop profondement gravée dans l'eſprit. Elle a eu ſoin ſeulement d'empêcher que ce langage ne trompaſt perſonne, & elle y a réüſſi en apprenant aux fidelles que ce qu'on appelle pain n'eſt pas du pain, mais le corps de J. C. qu'il eſt changé & tranſélementé en ce divin Corps. Par ce moyen, ce langage ceſſe d'eſtre contraire à la Religion, parce qu'il ceſſe d'imprimer de fauſſes idées ; tous ceux qui ſont perſuadez de ces veritez comprenant enſuite ſans peine, qu'on ne conſerve au pain conſacré le nom de *pain*, que pour le deſigner, & pour marquer qu'il en conſerve les apparences.

C'eſt ainſi que l'Ecriture en a uſé à l'égard du nom de Dieu que l'idolatrie des Payens avoit donné à tant de viles creatures. Elle nous avertit ſouvent que ces choſes que les Payens appelloient Dieu ne ſont pas Dieu. *Quelle nation*, dit Jeremie, *a jamais changé ſes Dieux? Cependant ce ne ſont pas des Dieux.* Jerem. 2. 11. SI MUTAVIT *gens Deos ſuos, & certè ipſi non ſunt Dii: L'homme*, dit-il encore, *eſt il capable de ſe faire des Dieux? Ce ne ſont donc point des Dieux.* NUNQUID *faciet ſibi homo Deos: & ipſi non ſunt Dii. Connoiſſant donc*, dit Baruc, *par toutes ces choſes que ce ne ſont point des Dieux, n'en ayez aucune crainte.* Id. 16. 20. Bar. 6. 29. SCIENTES *itaque ex his quia non ſunt Dii, ne timeatis eos.* Mais aprés leur avoir ainſi oſté l'être de Dieu, elle s'accommode enſuite au langage des peuples pour les deſigner, quoyqu'elle ne pretende pas qu'on les doive jamais regarder comme de vrais Dieux.

C'eſt en ſuivant ce langage qu'elle ſe ſert ſi ſouvent des termes de Dieux eſtrangers & de Dieux des nations. Cepen-

dant ce n'eſtoient point ces mots qui oſtoient d'eux-mêmes la divinité à ces faux Dieux dans l'eſprit des Juifs, mais la connoiſſance qu'ils avoient, que les Dieux des nations n'eſtoient pas des Dieux, mais des demons. *Quoniam Dij gentium dæmonia.* CH. I.

Quand les habitans de Sepharuain bruſloient leurs enfans à Adramelec & Anamelec Dieux de Sepharuain, ils les reconnoiſſoient par cette idolatrie ſacrilege pour Dieux veritables; & c'eſt ce que ce mot ſignifioit en leur bouche. Quand Rapſacez pour inſulter aux Juifs leur diſoit; *Où eſt le Dieu d'Amath & d'Arphad, & le Dieu de Sepharuain, ont-ils delivré Samarie?* il parloit d'eux comme de petits Dieux qui n'eſtoient pas capables de reſiſter à la puiſſance des Aſſyriens. Mais quand les Prophetes en parloient, ils n'entendoient par ces mots que des idoles à qui l'erreur & l'aveuglement des peuples avoit attribué le nom de Dieux.

Les mots de *Deus* & de *Dij*, eſtoient les mêmes dans la bouche de ces idolâtres & de ces Prophetes; mais leurs diverſes creances en changeoient la ſignification dans leur eſprit. Et afin qu'ils changeaſſent de ſens dans celuy d'une même perſonne, il falloit ſeulement qu'elle changeaſt d'opinion. C'eſt proprement ce que la Religion Chreſtienne a fait à l'égard du pain & du vin qu'elle employe dans ſon ſacrifice. Les ſens & la raiſon ont joint à ces mots l'idée d'un veritable pain & d'un veritable vin, quand on les regarde dans leur eſtat naturel. La conſecration en change la nature, mais elle n'en change point les apparences.

La Religion inſtruit donc les fidelles de cette verité; & cette inſtruction ſuffit pour faire que les mots de pain & de vin, qui avant la conſecration imprimoient l'idée d'un pain commun & d'un vin commun, n'impriment enſuite que celle d'un pain apparent & d'un vin apparent qui contiennent réellement le corps de J. C. Il n'eſt point neceſſaire pour cela d'abolir les mots que l'uſage a reçus, ny de faire cette violence à l'imagination. Il ſuffit d'éclairer l'eſprit par la connoiſſance de la verité.

C'eſt encore vainement que M. Claude chicane ſur les exemples que nous avons tirez du mot de *biens* appliqué par l'Ecriture aux richeſſes & aux plaiſirs, & ſur ceux *de ſçavans*, & *de ſages* & *de prudens* appliquez à la ſcience & à l'habileté des gens du monde. Car il faut qu'il avoüe que quand les perſonnes

charnelles donnent aux richeſſes le nom de biens, ils ne demeurent point dans cette idée, que ce ſont des biens en eux-mêmes & par leur nature, quoy qu'ils deviennent de grands maux à ceux qui en uſent mal.

Ils les regardent comme des choſes qui rendent heureux ceux qui les poſſedent de quelque maniere qu'ils en uſent. Et comme ceux qui ont ce ſentiment compoſent preſque le monde entier, & par conſequent ſont maiſtres du langage, ils n'attachent point ſimplement à ce mot de *bien* appliqué aux richeſſes & aux autres avantages du monde, cette idée ſpirituelle qui peut ſubſiſter avec la penſée que ces pretendus biens ſont réellement de tres-grands maux à ceux qui les poſſedent; ils y attachent une idée groſſiere d'un bonheur réel & ſolide, qui fait regarder comme heureux tous ceux qui les ont.

Les Payens auſſi en donnant à certaines perſonnes des noms de ſages, de prudens, de ſçavans, ne bornoient point ce qu'ils enfermoient ſous ces mots à certaines connoiſſances humaines, baſſes & inutiles, qui peuvent compatir avec une ſouveraine folie, une ſouveraine imprudence, & une ſouveraine ignorance dans les choſes capitales & eſſentielles. Ainſi ce que l'Ecriture entend par ces mots eſt fort different de ce qu'on y entend en ſuivant la cupidité, & les tenebres de l'eſprit humain. Cependant elle ne laiſſe pas de les appliquer aux mêmes objets. Elle ſe contente donc que nous changions & que nous reformions nos idées, ſans vouloir que nous changions ces termes. Et c'eſt tout ce qu'on a voulu prouver.

Mais ce n'eſt pas là, dira M. Claude, emprunter le langage de la concupiſcence. C'eſt ſubſtituer un nouveau ſens aux mots dont la concupiſcence abuſe. C'eſt en retrancher les fauſſes idées & laiſſer les veritables. Les richeſſes ſont des biens, non en la maniere que le conçoivent les perſonnes charnelles, mais en la maniere qu'on le doit concevoir ſelon la Religion. L'Ecriture bannit le premier de ces ſens; elle laiſſe le ſecond. Elle ne ſe ſert donc point du langage de la concupiſcence, mais du ſien qui eſt veritable.

C'eſt le ſens de la replique de M. Claude, qui fait voir qu'il n'entend point de quelle maniere l'Ecriture corrige ces fauſſes idées. Pour luy aider donc à le concevoir, je luy demande, ſi lorſque S. Paul dit qu'*il a plu à Dieu de ſauver ceux qui croyent, par la folie de la predication*; ſi lorſqu'il dit *que la folie de Dieu*

(c'eſt la traduction de Geneve) *eſt plus ſage que les hommes* ; ſi lors qu'il dit, *que celuy qui veut eſtre ſage entre vous, devienne fou pour eſtre ſage*, il entend parler d'une veritable folie ? C'eſt ce que M. Claude ne dira pas, & il avoüera ſans peine que S Paul n'entend parler que d'une folie apparente, & de ce qui paſſe pour folie au jugement des Payens. CH. I.

Il en eſt de même des mots de *ſageſſe* & de *ſages*. Quand il les attribuë aux Payens, il n'entend de même q'une ſageſſe apparente, une ſageſſe ſelon l'opinion du monde. Et c'eſt pourquoy comme il ſoûtient que ce qu'il appelle du nom de folie en Dieu, eſt plus ſage que les hommes, il ſoûtient auſſi que Dieu a convaincu cette ſageſſe du monde d'eſtre une veritable folie.

La raiſon en eſt que les mots de *folie* & de *ſageſſe* ſignifient d'eux-mêmes une veritable folie & une veritable ſageſſe. Mais quand l'Ecriture les applique à des ſujets où l'eſprit ne voit pas qu'ils conviennent ſelon cette idée, il conçoit par là qu'elle ne les prend que pour en marquer l'apparence, ou plûtoſt ce qui paroiſt tel au jugement de ceux dont elle parle Et c'eſt ce que nous avons appellé, ſe ſervir du langage de la concupiſcence en le corrigeant.

Il en eſt de même des mots de *biens* que l'Ecriture applique aux commoditez de la vie, & aux plaiſirs des gens du monde. Le S. Eſprit a bien ſçû qu'il eſt naturel aux hommes de concevoir par ces termes des biens qui rendent réellement heureux ceux qui les poſſedent, & qui ne s'en tiennent point à cette idée raiſonnée de M. Claude. Notre imagination n'eſt pas aſſez flexible pour ſe défaire ainſi tout d'un coup des idées qu'elle a accoûtumé de joindre aux mots. Ainſi la maniere dont on réduit à la verité ces ſortes d'expreſſions, c'eſt de concevoir que les richeſſes ne ſont des biens ſelon ce ſens commun & ordinaire qu'au jugement corrompu des hommes charnels, & de nier qu'elles en meritent le nom. Ce qui donne lieu à Salvien pour ſignifier que les enfans heritent plûtoſt des vices de leurs peres que de leurs biens, de s'exprimer en ces termes: ANTEQUAM *habeant illa quæ falsò dicuntur bona, ante habent illa quæ verè dicantur mala.* Il ne dit point que les richeſſes ſont de vrais biens à un certain égard. Il dit *qu'elles ne ſont point des biens* & qu'on les appelle fauſſement *des biens*, parce qu'elles ne renferment point ce que l'on entend par le mot de bien. Ad Eccleſ. Cathol. l.

Saint Auguſtin dit dans le même ſens, pour expliquer le nom-

De Civ Dei. l. 21. c. 27.

de *mammona iniquitatis* que l'Ecriture donne aux richeſſes, que les richeſſes même bien-acquiſes ne ſont pas vrayes, & qu'elles ne ſont priſes pour richeſſes que par le déreglement des hommes. *Etiamſi bene non tamen veris, ſed quas iniquitas putat eſſe divitias.*

Mais ſur tout il eſt impoſſible de prendre autrement le mot de *bien* dans le paſſage de S. Luc que l'on a cité, où Abraham dit au mauvais riche: *Mon fils ſouvenez-vous que vous avez reçû vos biens en votre vie, & que le Lazare y a reçû des maux; & maintenant il eſt conſolé & vous eſtes dans les tourmens*, car ce n'eſt pas avoir merité d'eſtre puny aprés cette vie que d'y avoir poſſedé des richeſſes & des plaiſirs, en les regardant d'une maniere chreſtienne & ſpirituelle pour des benedictions de Dieu dont on peut faire un uſage legitime, puiſque le mauvais riche euſt pû répondre à Abraham qu'il avoit reçû luy-même dans ſa vie ces mêmes biens. Mais c'eſt une raiſon ſuffiſante pour eſtre tourmenté juſtement dans l'autre monde que d'avoir joüi dans ſa vie des richeſſes & des plaiſirs, en les regardant comme ſon bonheur, ſa felicité, & ſon repos. Et ainſi il faut neceſſairement que le mot de *bona* ſoit pris en ce lieu ſelon l'idée qu'en avoit le mauvais riche, & non ſelon cette autre idée de M. Claude particuliere aux Chreſtiens.

Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt fort inutile à M. Claude de s'arreſter à chicaner ſur quelques exemples, y en ayant une infinité d'autres auſquels il ne ſçauroit rien répondre, qui autoriſent ſuffiſamment ce qu'on appelle le *langage des ſens*; c'eſt-à dire toutes les expreſſions où l'on appelle les choſes du nom de celles à qui elles reſſemblent, ſoit imparfaitement, comme dans les metaphores ordinaires, ſoit parfaitement comme dans celles où la choſe dont on parle a tellement l'apparence d'une autre que les ſens ne l'en ſçauroient diſcerner. Or comme la metaphore ne ſçauroit eſtre plus naturelle ny plus neceſſaire qu'elle l'eſt en ce dernier genre, il n'y en a point par conſequent de plus conforme aux regles du langage humain & à la maniere dont l'eſprit des hommes conçoit les choſes, que d'appeller l'Euchariſtie conſacrée du nom de *pain* & de *vin, de ſubſtance de pain & de vin, de bled, de froment*, &c. puiſque non ſeulement elle a eſté faite de ces matieres terreſtres, mais qu'elle en conſerve même tellement les apparences, que les ſens ne l'en ſçauroient diſtinguer. De ſorte que l'on peut dire avec verité que ce ſe-

roit mettre les hommes dans une gêne inſupportable, ou plu- CH. II.
toſt leur renverſer abſolument l'eſprit, que de leur interdire en ce cas ces ſortes d'expreſſions.

CHAPITRE II.

Uſage perpetuel de ce langage dans les Auteurs les plus perſuadez de la preſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, depuis Berenger juſques à preſent. Regles pour juger ſeurement en quel ſens les Peres s'en ſont ſervis.

APRE'S ce que je viens de dire, je ne croy pas qu'on ſoit ſurpris de trouver ce langage pratiqué & authoriſé par tous ceux qui auront eſté les plus grands défenſeurs de la preſence réelle, & de la tranſſubſtantiation, ny qu'on ait grand égard aux deffaites des Miniſtres quiprétendent qu'ils ne l'ont fait que par politique, ou pour tourner à leurs ſens ſes expreſſions des Peres qui s'en ſont ſervis. Il n'eſt pas beſoin de politique pour ſuivre l'inſtinct & la pente de la nature; & de plus il eſt ridicule de joindre dans un deſſein de politique toutes le nations du monde pendant pluſieurs ſiecles, comme il faudroit que les Miniſtres fiſſent, puiſqu'ils ne ſçauroient deſavoüer que tous les Auteurs de l'Egliſe Latine ne ſe ſoient ſervis de ces expreſſions, auſſi bien depuis Berenger, que devant Berenger, & qu'elles ne ſoient de même communes à toutes les autres nations, dans le temps même où l'on a juſtifié leur conſentement avec l'Egliſe Romaine ſur ces dogmes, d'une maniere qui ne ſouffre point de repartie.

Si M. Claude en demande des preuves, on s'offre à luy en produire tant qu'il en voudra. Mais pour ne charger pas inutilement les Lecteurs, j'en propoſeray ſeulement icy quelques unes qui ne ſont que trop ſuffiſantes.

Le Cardinal Humbert, par exemple, pouvoit-il mieux témoigner combien il avoit peu d'apprehenſion que ce langage ne nuiſiſt à la verité de la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, qu'en parlant aux Grecs en ces termes icy.

Vous ſerez, dit-il, *obligez de confeſſer avec nous, que ce fut du pain azyme que Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt diſtribua dans la Cene aux premiers Fondateurs de l'Egliſe.* Eſtoit-ce donc du pain

que J. C. diſtribua ſelon le ſentiment d'Humbert & de tous les Catholiques ? Non ſans doute : Ce n'étoit qu'un pain apparent ; mais cela ſuffit pour l'appeller pain.

La foy de l'Auteur du Microloge ne peut eſtre douteuſe, & par la conſideration du temps où il vivoit, qui eſtoit celuy de Gregoire VII. condamnateur de Berenger, & par les témoignages qu'il en rend dans ſon Ouvrage, où il rapporte en ces termes la créance de l'Egliſe de ſon temps: *Nous ne doutons point que l'oblation ou le pain ne ſoit changé au vray corps de J. C. & le vin au ſang du Seigneur.* OBLATAM *ſive panem, in verum Chriſti corpus, ſicut & vinum in ſanguinem Domini, converti non dubitamus.*

C'eſt ainſi qu'il parle quand il s'agit d'expliquer la Foy. Mais quand il n'a point cette vûë, il revient au langage des ſens comme plus propre à ſe faire entendre. Il traite dans le chapitre 14. des ſignes de Croix qui ſe font ſur les ſymboles avant la conſecration ; & pour les marquer diſtinctement, il dit : *Que l'on fait le ſigne de la Croix ſur l'oblation. Oblatio ſignanda eſt ; que l'on en fait une ſur le pain & une autre ſur le calice.* QUARTA *crux ſuper panem, & quinta ſuper calicem ſeparatim imponitur.*

Aprés avoir parlé dans le quinziéme de la conſecration & des ceremonies qui ſe pratiquent enſuite, il ne change point de langage ; mais il dit premierement que le Preſtre prend le *pain* entre ſes mains, & qu'il le benit avant que de le remettre ſur l'Autel : où il eſt clair que ſelon les termes, c'eſt le *pain* qu'il dit que le Preſtre remet ſur l'Autel. Cependant ce n'eſt plus alors du pain, ſelon la créance de cet Auteur Car comme
» dit Eſtienne Evêque d'Autun, c'eſt la même choſe ſelon l'ap-
» parence que l'on éleve & que l'on remet, mais il y a bien de la
» difference entre ce qui paroiſt, & ce qui eſt caché au dedans.
» On éleve de l'autel un pain commun ; & on y remet la chair immortelle de J. C.

Il continuë de parler de la même ſorte dans la ſuite. *On fait*, dit il, *la quatriéme croix ſur le pain & la cinquiéme ſur le calice ſeparément.*

Il ſe ſert indifferemment dans les chapitres 17. & 18. de ces expreſſions.

Que le corps de J. C. eſt rompu : *Afin*, dit-il, *de nous rendre favorable celuy dont nous voyons & nous croyons que le corps eſt rompu dans ce myſtere.*

Que

Que l'on fait des portions du corps du Seigneur. *Le Preſtre,* dit-il, *rompt en deux la plus grande partie de l'hoſtie, pour faire trois portions du corps du Seigneur.* CH. II.

Que l'hoſtie eſt rompuë. *Le Preſtre*, dit-il, *remet l'hoſtie ſur l'autel pour l'y rompre.*

Que le pain eſt rompu & qu'il eſt mis dans le calice. C'eſt pourquoy le Chapitre 18. porte pour titre: *De la fraction du pain & de la Communion.* Et il commence par ces mots, *Aprés que l'on a mis le pain dans le calice.*

Ainſi dans l'eſprit de cet Auteur, pain, hoſtie, corps de J. C. ſignifient la même choſe & le même objet, quoy que ſous differentes idées. Cet objet preſent eſt appellé *corps de J. C.* parce qu'il l'eſt veritablement. Il eſt appellé *hoſtie*, parce que c'eſt la victime du ſacrifice. Il eſt appellé *pain*, parce qu'il eſt pain à nos ſens. Il faudroit ſe forcer pour uſer d'un autre langage. Et ſi Dieu faiſoit la grace à M. Claude de le rendre Catholique, il verroit qu'il ne pourroit pas ſe paſſer de s'exprimer de la ſorte, à moins qu'il ne fiſt une attention continuelle pour s'en empêcher.

Il n'y a pas plus de ſujet de douter de la créance de l'Auteur du Traitté intitulé: *Gemma animæ*, attribué à Honoré d'Autun. Il ne faut pour s'en aſſûrer que ſçavoir qu'il a écrit aprés Berenger, & voir ce qu'il dit dans le Chapitre 105. du premier livre, où il parle ainſi ſur les paroles de la conſecration: *Comme par les paroles du Seigneur le monde a eſté créé de rien: ainſi par ces paroles du Seigneur, ces matieres ſont changées veritablement au corps du Seigneur.* Et dans le Chapitre 7. *On appelle*, dit-il, *myſtere quand on voit une choſe, & que l'on en conçoit une autre. On voit les eſpeces du pain & du vin: on y croit le corps & le ſang de J. C.*

Mais comme il parle quand il faut le langage de la foy, il parle auſſi celuy des ſens quand il le faut: comme quand il dit de l'Euchariie conſacrée: *Le pain qui eſt mis dans le vin ſignifie que l'ame de J. C. eſt retournée dans ſon corps.* l. 1. c. 85.

C'eſt en ſuivant le même inſtinct de la nature qui porte à ces expreſſions, que Hugues de S. Victor dit, que le Prêtre diviſe le ſaint Pain en trois parties: *Panem Sacroſanctum partitur.* In ſpecul. c. 7.

Que S. Anſelme au traité *de fermento & azymo*, dit, *que l'on ſacrifie & le pain azyme & le pain levé:* Et que l'Auteur du Commentaire ſur S. Paul qui luy eſt attribué, appelle pluſieurs fois l'Euchariſtie du mot de *pain.*

In c. 10. & 11. Epiſt. 1.

Mais il ſe ſert de ce même terme d'une maniere fort remarquable dans ce paſſage icy : *Les juſtes ont mangé dans la manne la même viande du corps de J. C. que nous mangeons dans le pain:* EANDEM *eſcam corporis Chriſti quam nos in pane manducamus, ipſi manducaverunt in manna.* Car quoyque le mot de *manne* ſignifie une manne veritable, le mot de *pain* ne ſignifie neanmoins qu'un pain apparent. Et quoyque le mot de *corps de J. C.* mangé par les Anciens dans la manne ne ſignifie le corps de J. C. que comme objet de la foy: le même terme, dans le ſecond membre, ſignifie ce même corps comme réellement preſent ſous les apparences du pain. Et tout cela eſtoit expliqué ſans peine par la connoiſſance de la verité du myſtere, que cet Auteur ſuppoſe dans ſes Lecteurs.

Comme ces expreſſions naiſſent de la maniere naturelle, dont nous concevons le myſtere & de l'inclination commune à tous les hommes de deſigner les choſes, par ce qu'elles paroiſſent, elles ſe trouvent auſſi dans l'uſage commun de toutes les nations, ſans qu'elles faſſent nulle part aucune peine à ceux qui ſont le plus perſuadez de la tranſſubſtantiation.

Ces Grecs que M. Claude appelle latiniſez, parce qu'il ne ſçauroit nier qu'ils ne faſſent une profeſſion publique de cette doctrine, ne font aucune difficulté de s'en ſervir. Et il y a entr'autres pluſieurs exemples dans ce que l'on a rapporté d'Agapius. *Quand vous épuiſeriez*, dit-il en un endroit, *tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez en rien la grandeur & le prix infini de ce pain. Ce pain*, dit-il en un autre, *eſt le myſtere de l'union & de la charité, & c'eſt par ſon moyen que les fidelles ſont rendus participans d'une même nourriture.* Et en un autre lieu, *Ce pain*, dit-il, *eſt la nourriture des Saints, la medecine des malades, la vie des vivans, la reſurrection des morts. C'eſt ce pain qui appaiſe la revolte de la chair, & qui fortifie noſtre ame par la pieté, qui nous purifie de nos pechez, qui augmente les vertus.*

Ligardius Archevêque de Gaza contre qui M. Claude a témoigné tant de malignité, parce qu'il a rendu un témoignage ſi formel de la créance des Grecs qu'il n'a pû l'éluder d'une autre ſorte ; ne laiſſe pas de dire, que *le corps de J. C. eſt dans le pain & dans le vin comme dans un Sacrement* ; *In pane & in vino tanquam in Sacramento* ; & qu'il faut adorer Dieu *dans le pain* de l'Euchariſtie ; *adorandus Deus in pane Euchariſtiæ.*

Gregoire Prêtre & Religieux Protoſincelle de l'Egliſe de

Conſtantinople, dans le Catechiſme qu'il a dreſſé pour l'inſtruction des Grecs, approuvé par le Theologien de cette Egliſe, & qui n'a jamais eſté combattu de perſonne, comme il paroiſtra par les relations imprimées à la fin de ce volume, ne ſe ſert pas ſeulement de ce langage, en diſant que *dans le pain changé ſe trouvent trois choſes*; *Le pain qui eſt la chair du Sauveur &c.* mais il en fait une remarque expreſſe, & en rend la raiſon. *C'eſt pourquoy*, dit-il, *même aprés le changement le corps de I. C. s'appelle pain, à cauſe des accidens du pain qui paroiſſent dans ce corps.* CH. II.

Les Grecs un peu plus anciens, mais qui ne ſont pas moins formels pour la préſence réelle & la tranſſubſtantiation que les nouveaux, ſe ſont ſervis des mêmes termes auſſi bien qu'eux. Simeon Archevêque de Theſſalonique dans un traité qu'il a fait du temple & de la Meſſe, imprimé en partie en latin dans la biblioteque des Peres, & depuis entier en Grec dans l'Euchologue du Pere Goar, aprés avoir dit dés le commencement, *que I. C. eſtant Dieu tout-puiſſant, change le pain & le vin en ſon corps & en ſon ſang. Et qu'aprés la conſecration l'Eveſque voit devant luy I. C. vivant qui eſt le pain veritable*; ne laiſſe pas de parler de l'Euchariſtie comme ſi elle eſtoit du pain. *Le Preſtre*, dit-il, *eſtant preſt de lever* LE PAIN, *& de le diviſer en parties, il faut qu'il ſoit revétu de tous les ornemens ſacrez de ſa dignité. S'en eſtant donc revétu, & ayant élevé le pain &c. L'élevation du pain*, dit-il encore, *marque l'élevation de I. C. ſur la croix*; *& enſuite il diviſe le pain en quatre parties & les diſpoſe en forme de croix.* Et dans la page ſuivante. *L'Evêque*, dit-il, *diviſant le pain en pluſieurs parties imite le ſacrifice de I. C.* Et un peu aprés: *il communique le premier au pain & participe au terrible calice.* Goat. p. 213. p. 227.

C'eſt en ſuivant cet inſtinct de la nature qui nous porte à ces expreſſions que ny les Grecs ni les anciens Auteurs latins, quoy qu'ils ayent vêcu depuis Berenger, n'ont fait aucune difficulté d'admettre cette propoſition: *Le pain eſt le corps de I. C.* parce qu'ils ont crû que le mot de *pain* ne ſignifioit autre choſe que l'objet viſible qui paroiſt du pain. *C'eſt une propoſition veritable*, dit Thomas Waldenſis, *de dire que le pain eſt le corps de I. C.* p. 73.

Le pain que nous diviſons à pluſieurs, dit l'Auteur du commentaire attribué à S. Anſelme, *eſt le vry corps du Seigneur.* ad Cor. c. 10.

Le pain, dit Simeon de Theſſalonique, *eſt le corps même de Ieſus-Chriſt.* de templo & miſſa.

Le S. pain, dit Gregoire Protoſincelle de Conſtantinople, *eſt la chair de I. C.* in Catech.

Metrophan conf. c. 9. de cœn.

Le pain ſacrifié, dit Metrophane, *eſt veritablement le corps de J. C.*

in 2. Reſpon. cap. de Sacr.

Le pain & le vin propoſez ſur l'Autel, dit Jeremie Patriarche de Conſtantinople, *ne ſont pas des types du corps & du ſang de J. C. mais le corps même de J. C. deifié.*

Enfin c'eſt en ſuivant la même pente que Paſchaſe, comme on l'a remarqué ailleurs, dit que *ce myſtere ſe celebre dans le pain:* MYSTERIUM HOC IN PANE CELEBRATUR; *qu'il eſt celebré dans la même ſubſtance:* & qu'aprés avoir dit *que Melchiſedech offroit du pain & du vin*, il dit, *que noſtre veritable Roy de paix & noſtre vray Pontife a offert* LES MEMES CHOSES. Et c'eſt en ſuivant auſſi cette inclination naturelle que Hincmar dit, *que J. C. nous a donné le nouveau teſtament dans le pain & le vin mêlé d'eau*, & que Walfridus Strabo qui nous aſſure *que le pain eſt veritablement le corps de J. C.* nous dit auſſi, *que J. C. donna à ſes diſciples le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang dans la ſubſtance du pain & du vin*, & enfin c'eſt en ce ſens qu'Amalarius declare, *que le Preſtre immole le pain & le vin.*

Paſc. de cerp. & ſang. Dom. c. 10.

Hincm. opuſ. 2. ad Carol. c. 10.

Il faudroit eſtre bien déraiſonnable aprés avoir conçû par la raiſon, combien la nature nous porte à ces expreſſions que nous avons appellées le langage des ſens, & avoir vû l'effet de cet inſtinct dans tous les Auteurs qui ont eu la doctrine de la tranſſubſtantiation & de la preſence réelle le plus imprimée dans l'eſprit, pour prétendre encore en abuſer, quand on les trouve dans les Peres, & pour les faire ſervir de preuves qu'ils n'ont pas eſté perſuadez de ces dogmes.

Mais le bon ſens nous mene plus loin, & aprés nous avoir convaincus que d'appeller l'Euchariſtie des noms *de pain* & de *vin*, *de ſubſtance de pain & de vin*, & autres termes ſynonymes, eſt un langage commun à ceux qui croyent la tranſſubſtantiation & à ceux qui ne la croyent pas, il nous apprend à diſcerner dans l'uſage, quelle eſt la creance de ceux qui s'en ſervent.

Car quoyque ce langage doive eſtre commun aux uns & aux autres, il doit neanmoins eſtre joint à des circonſtances differentes dans les uns & dans les autres.

1. Si les Peres ont crû que l'Euchariſtie eſtoit réellement du pain & du vin, ils n'ont jamais dû ſe mettre en peine d'éclaircir ces expreſſions, où ils l'appellent *pain* & *vin*, ny s'efforcer de nous empêcher de croire que c'eſt du pain & du vin.

2. Ils n'ont point dû nous rien dire en appellant l'Eucha-

riſtie *pain* & *vin*, qui nous dût faire juger qu'elle n'eſt pas du pain & du vin.

3. Non ſeulement ils ne l'ont pas dû faire dans le lieu même où ils employoient ces termes, mais ils ne l'ont dû faire en aucun lieu.

4. Ils ont dû lever la difficulté des termes qui nous pouvoient faire juger que ce n'étoit pas du pain & du vin.

Mais on doit croire au contraire qu'ils n'ont appellé l'Euchariſtie *pain* & *vin*, que pour deſigner ſeulement ce qu'elle paroiſt, s'ils nous ont avertis quelquefois que ce n'eſt pas du pain & du vin.

Si en appellant l'Euchariſtie *pain* & *vin*, ils nous ont dit pluſieurs choſes qui donnent lieu de conclure que ce n'eſt pas du pain & du vin.

Si ne l'ayant pas fait en ces lieux-là mêmes ils l'ont fait en d'autres.

S'ils n'ont jamais formé de difficulté ſur les expreſſions qui marquoient que n'eſt pas du pain & du vin, ni declaré qu'ils ne les entendoient pas litteralement.

C'eſt par ces differentes circonſtances qu'on peut diſtinguer le ſens auquel les Peres ſe ſont ſervis de ces termes. C'eſt par là qu'ils peuvent devenir des preuves de leurs ſentimens. Ils ne prouvent rien par eux-mêmes; puiſque quelque creance qu'il ayent euë dans l'eſprit, il eſt certain qu'ils ont dû s'en ſervir ſouvent; mais ils prouvent avec ces circonſtances, & ils font voir de quel coſté les Peres ſont. Nous ne ſerions pas obligez de montrer icy qu'ils s'en ſont ſervis avec les circonſtances qui les determinent au ſens catholique, puiſque nous l'avons déja fait dans le ſecond tome de la Perpetuité, où nous avons montré que les Peres ont reconnu un changement réel & ſubſtantiel dans l'Euchariſtie, & qu'ils ont enſeigné dans un ſens propre, ſimple & naturel, ſans figure & ſans metaphore, qu'elle eſtoit le corps même de J. C. Car ces preuves faiſant voir que les Peres ont dit quantité de choſes contraires à la creance que l'Euchariſtie ſoit effectivement du pain & du vin, ſuffiſent pour determiner ces termes à n'en ſignifier que l'apparence. Il ne ſera pas neanmoins inutile de faire voir en particulier qu'ils s'en ſont ſervis avec toutes les circonſtances qui peuvent marquer qu'ils ne croïoient pas que l'Euchariſtie fuſt réellement du pain, & qu'ils n'ont obſervé aucune des choſes qui auroient pû faire croire le contraire.

CHAPITRE III.

Que les Peres ſe ſont ſervis de ce langage des ſens avec toutes les circonſtances qui le determinent au ſens Catholique. Premiere circonſtance. Réponſe à ce que les Miniſtres objectent que les Peres diſent que l'Euchariſtie n'eſt pas un pain commun.

LA principale & la plus deciſive des circonſtances que nous venons de marquer, eſt que les Peres qui appellent l'Euchariſtie pain, nous ayent avertis quelquefois que ce que nous voyons n'eſt pas du pain, & qu'il ne s'en faut pas rapporter au gouſt, ni aux autres ſens.

S'ils avoient crû que ce fût du pain, cela ne ſe devroit jamais trouver dans leurs écrits; mais il ne s'enſuivroit pas qu'ils l'euſſent crû quand ils ne l'auroient pas fait, y ayant beaucoup d'autres manieres d'exprimer cette même verité. Il ſuffiroit bien pour nous faire entendre que l'Euchariſtie n'eſt plus du pain qu'ils nous ayent declaré poſitivement qu'elle eſt le corps de J. C. & que le pain eſt changé en ce ſaint corps; mais il n'y aura pas lieu de douter de leurs ſentimens ſur ce point, ſi l'on y trouve une deciſion ſi préciſe. Et c'eſt neanmoins ce que l'on y voit en pluſieurs endroits.

Catech. 3. Myſt. S. Cyrille de Jeruſalem eſt du nombre de ceux qui appellent l'Euchariſtie *pain*. Car quand il dit que le pain de l'Euchariſtie eſt le corps de J. C. il deſigne l'Euchariſtie par le mot de *pain*, & il ſe ſert encore de ce même mot plus expreſſément,

Catech. Myſt. p. 5. „ lorſqu'il dit que ce pain ne deſcend point dans le ventre, qu'il „ ne va point au lieu des excremens, mais qu'il eſt diſtribué en „ tout l'homme pour l'utilité de l'ame & du corps.

Voyons donc s'il s'enſuit que cet Auteur croye que l'Euchariſtie eſt du pain, parce qu'il l'appelle pain. *Il faut croire*, dit-il, *fermement que le pain que l'on voit n'eſt pas du pain, quoy que le gouſt le juge tel, mais le corps de J. C. & que le vin que l'on voit n'eſt pas du vin, quoyque le gouſt le dicte, mais le ſang de Jeſus-Chriſt.* Catech. 4.

Voilà la difficulté formée & réſoluë en la maniere qu'elle le devroit eſtre par un homme perſuadé de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation. Voilà ce qu'on ne devroit point trouver

dans les Peres s'ils n'avoient eſté perſuadez de ces dogmes, & qui donnent lieu de conclure qu'il ne s'enſuit pas de ce que ſelon le rapport des ſens ils appellent l'Euchariſtie *pain*, qu'ils ne creuſſent en même temps qu'elle n'eſt pas du pain ſelon l'inſtruction de la foy. CH. III.

C'eſt encore une declaration expreſſe, que ce que nous voyons dans l'Euchariſtie n'eſt pas du pain, que ce que S. Ambroiſe dit dans le livre qu'il a fait pour les nouveaux baptiſez : *Vous me direz peut-eſtre ; Je voy autre choſe ; comment me dites-vous que je reçoy le corps de J. C ? Il faut donc que je vous prouve cette verité. De combien d'exemples nous pouvons-nous ſervir pour l'établir ? Je veux donc faire voir que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré.*

Car il eſt clair que dans ce paſſage le ſens de cette objection : *Je voy autre choſe ; comment me dites-vous que je reçoy le corps de J. C ?* eſt, Je voy du pain ; comment me dites-vous que je reçoy le corps de J. C ? & qu'ainſi l'objection ſuppoſe que ce ſont deux choſes incompatibles, que l'on voye du pain, c'eſt à dire que l'objet que l'on voit ſoit du pain, & qu'il ſoit le corps de J. C.

Si S. Ambroiſe avoit eſté Calviniſte, il auroit avoüé *la premiere partie de l'objection*, & auroit nié la ſeconde. C'eſt à-dire qu'il auroit dit : Il eſt vray que vous voyez du pain, que vous recevez du pain ; mais il n'eſt pas vray auſſi que vous receviez le corps de J. C. vous recevez ſeulement ſa figure & ſa vertu.

S'il avoit eſté Lutherien, il auroit avoüé l'une & l'autre ; & il auroit dit : Il eſt vray que vous voyez du pain : mais vous recevez auſſi le corps de J. C. Mais s'il a eſté Catholique, il a dû nier que ce que l'on voit fuſt du pain ; & a dû ſoûtenir, que cet objet eſtoit le corps de J. C. Et c'eſt proprement ce qu'il a fait, & ce qui eſt enfermé dans ces paroles : *Je veux*, dit il, *faire voir que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature.*

Car le ſens de ces paroles eſt, que ce n'eſt point du pain que la nature a formé, mais le corps de J. C. que la benediction a conſacré.

On peut trouver une ſemblable declaration, dans ce paſſage de l'auteur du livre des Sacremens : *Avant la conſecration c'eſt*

du pain ; aprés qu'on a prononcé les paroles de J. C. c'eſt le corps de J. C. Car c'eſt la même choſe que s'il diſoit : Avant la conſecration c'eſt du pain ; mais ce n'en eſt plus aprés la conſecration. Et quand il dit de même : *Avant qu'on prononce les paroles de J. C. c'eſt un calice plein d'eau & de vin, mais quand les paroles de J. C. ont fait leur effet, le ſang qui a racheté le peuple eſt produit dans le calice.* C'eſt comme s'il diſoit ; avant la conſecration le calice eſt plein de vin, mais aprés la conſecration il ne contient plus de vin.

Car il eſt clair qu'il repreſente dans ces lieux *eſtre pain & eſtre corps de J. C. eſtre vin & eſtre ſang de J. C.* comme deux propoſitions incompatibles, dont l'une exclut l'autre. Si c'eſt du pain avant la conſecration, ce n'eſt donc pas le corps J. C. Si c'eſt le corps de C. J. C. aprés la conſecration, ce n'eſt donc pas du pain.

Je n'ay pas beſoin de m'arrêter icy à refuter les vaines chicaneries, par leſquelles les Miniſtres tournent ces paſſages à leurs ſens chimeriques de figure & de vertu, parce qu'on l'a fait pleinement dans le ſecond Tome. Et ainſi nous avons droit d'en tirer maintenant les concluſions qu'ils nous fourniſſent d'eux mêmes qui ſont que ce que les Peres appellent quelquefois pain dans l'Euchariſtie n'eſt pas neanmoins du pain que la nature a formé, mais le corps de J. C. que la conſecration a produit.

Saint Chryſoſtome auſſi bien que les autres Peres appellent l'Euchariſtie du mot *de pain* & *de vin*, comme quand il dit *que Melchiſedech a auſſi offert du pain & du vin*, c'eſt-à-dire qu'il en a offert comme J. C. & quand il appelle *vin* & *fruit de vigne* ce que J. C. donna à ſes diſciples dans la derniere Cene. Mais demandez luy expreſſément s'il faut croire que l'Euchariſtie ſoit du pain & du vin ? & il répondra en termes précis : *Ne regardez pas cela comme du pain. Ne croyez pas que ce ſoit du vin. Car ces choſes ne vont pas au lieu des excremens comme les autres viandes.*

In pſalm. 110.

Hom. 83. in Matth.

Hom. de Euchar. in Encæn.

Je ſçay bien que le Miniſtre Aubertin s'inſcrit en faux contre cette traduction : *Ne regardez pas cela comme du pain*, & qu'il prouve que cette expreſſion μὴ ὅτι ἄρτος ἐστὶν ἴδῃς, *ne quod panis eſt aſpicias* ; peut ſignifier ; *Ne faites pas reflexion que c'eſt du pain*, & que ſaint Chryſoſtome s'en ſert quelquefois, non pour nier ce qui eſt effectivement, mais pour empêcher que l'on n'y faſſe reflexion. Comme quand ce même Saint dit en un endroit

endroit, μὴ ὅ τι βραχὺς ὁ χρόνος ἴδῃς, c'est-à-dire: Ne regardez pas que le temps est court, il ne veut pas dire que le temps ne soit pas court, il veut seulement qu'on n'y fasse point reflexion. CH. III.

Mais ce Ministre auroit dû voir qu'il ne prouve qu'une partie de ce qu'il devroit prouver, & que ce qu'il ne prouve point, détruit ce qu'il prouve.

Car il faut remarquer que Saint Chrysostome ne dit pas seulement, *ne quod panis sit aspicias*, mais qu'il dit de plus, *ne quod vinum sit arbitreris*. Or Aubertin fait bien voir que la premiere partie de ce passage peut signifier, *ne faites pas reflexion que c'est du pain*; mais il ne prouve point, & ne sçauroit prouver que ces paroles, μηδ' ὅτι οἴνος ἐστὶ νομίσῃς, puissent signifier autre chose, sinon, ne croyez pas que ce soit du vin; *ne quod vinum sit arbitreris*. Il ne produit aucun exemple où ces paroles soient prises en un autre sens. νομίζω, signifie croire, penser, juger, & non faire reflexion. Si donc la premiere partie est équivoque, la seconde détermine. Et comme elle signifie clairement qu'il ne faut pas croire que ce qui est dans le calice soit du vin, elle oblige d'entendre la premiere dans ce sens ici, *ne regardez pas ceci comme du pain.*

La réponse ordinaire qu'Aubertin fait à tous ces passages, où les Peres nient absolument que l'Eucharistie soit du pain, est qu'ils entendent par là qu'elle n'est pas du pain commun. Sur quoy il a accoûtumé de citer quelques passages de saint Justin, de saint Irenée & de saint Cyrille de Jerusalem, qui disent que l'Eucharistie n'est pas du pain commun. *Le pain & le vin de l'Eucharistie*, dit saint Cyrille, *devant la sacrée invocation de l'adorable Trinité estoient de simple pain & de simple vin; mais aprés cette invocation c'est le corps de J. C. & le vin est le sang de J. C.* Et ailleurs, *comme le pain de l'Eucharistie aprés l'invocation du S. Esprit n'est plus du pain commun, mais le corps de J. C. de même le saint chresme aprés l'invocation n'est plus une huile simple & commune, mais le don du S. Esprit.* D'où il conclut que puisque les Peres nous assurent que ce n'est pas du pain commun & du vin commun, ils entendent donc que c'est du pain & du vin.

Catech. 1. Myst.

Cat. 3. Myst.

Il appuye cette consequence de quelques passages des Peres, qui parlant de l'eau du Baptême, disent, *qu'il ne faut pas la regarder comme de l'eau commune*: D'où tant s'en faut, dit-

il, qu'on puiſſe conclure qu'elle n'eſt pas de l'eau qu'il en faut conclure au contraire que c'eſt de l'eau.

Mais avec tout cela cette réponſe n'eſt dans le fond qu'un ſophiſme, comme il eſt aiſé de le faire voir. Car cette expreſſion ; *Ce n'eſt pas du pain commun*, eſtant compoſée de deux idées, elle peut eſtre auſſi conſiderée comme contraire à deux propoſitions, dont l'une eſt ; *C'eſt du pain* ; l'autre : *Ce pain eſt commun.* En un mot, elle peut nier ou la nature du pain, ou la qualité de pain commun.

Par exemple quand Ligaridius Archevêque de Gaza dit de l'Euchariſtie, *que ce n'eſt pas un pain commun comme celuy qu'on mange, ny un vin commun comme celuy qu'on boit*, il entend que ce n'eſt point du tout du pain. Et au contraire quand les Peres nous diſent que l'eau du Baptême n'eſt pas de l'eau commune, ils entendent que c'eſt de l'eau. On ne ſçauroit donc juger preciſément par l'expreſſion même, laquelle de ces deux propoſitions on pretend nier. Mais on le juge par la ſuite, & par l'adverſative que l'on y ajoûte. Car ſi elle ne détruit que la qualité, on juge qu'il n'y a que la qualité niée. Et ſi elle détruit la ſubſtance même, on juge que la ſubſtance même eſt niée.

Ainſi, parce que la raiſon pour laquelle les Peres nient que l'eau du Baptême, ou l'huile de la Confirmation, ſoient de l'eau ou de l'huile communes, & qu'ils ont une efficace ſurnaturelle, on a raiſon de conclure que c'eſt neanmoins de l'eau & de l'huile en ſubſtance ; parce que l'efficace n'exclut que la qualité d'eau commune, & d'huile commune, & non la ſubſtance même.

Mais il n'en eſt pas ainſi à l'égard de l'Euchariſtie. Quand les Peres nous diſent, *que ce n'eſt pas du pain commun, & de ſimple vin*, cela peut eſtre équivoque. Mais quand ils ajoûtent comme ils font, *mais le corps de J. C.* l'équivoque eſt levée. Car cette addition détruit non la ſimple qualité de pain commun & d'eau commune, mais auſſi l'eſtre même de pain & de vin. Et c'eſt pourquoy, au lieu que les Peres qui nous diſent que l'eau du Baptême n'eſt pas de l'eau commune, ne nous diſent jamais que ce n'eſt pas de l'eau, les Peres mêmes qui nous diſent que ce n'eſt pas du pain commun & de ſimple vin, nous diſent abſolument & ſans addition que ce n'eſt pas du pain ny du vin.

CHAPITRE IV.

Autres circonſtances qui déterminent les mots de pain *&* vin *à ne ſignifier qu'un pain & un vin apparent. Comparaiſon de l'Euchariſtie avec le Sacrifice de Melchiſedech.*

CETTE premiere circonſtance qui détermine le ſens des mots de *pain* & de *vin*, quand les Peres les appliquent à l'Euchariſtie, nous donnant déja lieu de conclure abſolument qu'ils ne les ont pû entendre que dans le ſens Catholique, elle ſera encore infiniment fortifiée par les autres que nous avons remarquées.

La ſeconde de celles que nous devons conſiderer, eſt ſi les Peres en appellant l'Euchariſtie *pain* & *vin*, ne nous ont point dit pluſieurs choſes qui ſoient incompatibles avec les idées d'un pain réel & d'un vin effectif. Ils ne l'ont point dû faire, s'ils les ont entendus au ſens des Calviniſtes; & ils l'ont dû faire, s'ils les ont pris au ſens des Catholiques. Or nous ne ſommes pas obligez de prouver ici qu'ils l'ont fait, puiſque tout ce que nous avons dit du ſentiment des Peres dans le ſecond volume, en contient la preuve. Car quand nous avons montré que ſelon les Peres, le pain conſacré étoit le corps même, le corps propre, le corps veritable de J. C. & que nous avons refuté les ſens de figure & de vertu auſquels les Miniſtres veulent détourner leurs paroles, nous avons fait voir que ſelon les Peres l'Euchariſtie n'eſt pas du pain & du vin, puiſqu'eſtre du pain & du vin en ſubſtance, & eſtre le corps même de J. C. ſont des choſes incompatibles, & ſelon la verité, & ſelon le ſentiment des Calviniſtes, & ſelon celuy des Peres.

Nous montrerons donc ſeulement ici que les Peres en ont uſé de la ſorte dans les lieux mêmes où ils appelloient l'Euchariſtie du nom de pain & de vin: ce qui ſuffit pour faire voir qu'il n'étoit pas difficile aux Fidelles de prendre ces termes dans un ſens conforme à la doctrine des Catholiques.

S. Juſtin par exemple eſt un de ceux qui appellent le plus preciſément l'Euchariſtie conſacrée des noms de *pain* & de *vin*, non ſeulement dans ſon dialogue contre Triphon, mais auſſi dans

ce lieu celebre de ſa ſeconde Apologie, où il explique la créance des Chrétiens ſur ce Myſtere. Car il y dit expreſſement, *que ceux que l'on appelle Diacres parmi eux, donnent à chacun de ceux qui ſont preſens quand on celebre, du pain & du vin conſacrez.* Mais ſi vous demandez au même S. Juſtin ce qu'il faut croire de ce pain & de ce vin conſacrez, il vous dira un peu aprés, *que de la même maniere que J. C. noſtre Sauveur qui a eſté fait chair par le Verbe de Dieu, s'eſt revêtu de chair & de ſang pour noſtre ſalut; ainſi nous avons appris que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils reçoivent en noſtre corps nourriſſent noſtre chair, ont la chair & le ſang de ce même Jeſus incarné.*

Saint Gaudence appelle l'Euchariſtie, comme le remarque Aubertin, *les myſteres du pain & du vin.* Mais il dit dans le même Traité, *que J. C. nous fait connoiſtre que le vin que l'on offre en figure de la paſſion eſt ſon ſang.* Il dit *que le Createur & le Seigneur de toutes choſes qui produit le pain de la terre, fait du pain ſon propre corps, parce qu'il le peut & l'a promis.* Il dit *qu'il ne faut point douter que ce ne ſoit le corps de J. C. parce que la verité eſt incapable de menſonge, & qu'il faut conſumer par l'ardeur de la foy les doutes qui pourroient reſter ſur ce point.*

S. Chryſoſtome, pour refuter l'hereſie des Aquariens, nous aſſure que lorſque JESUS-CHRIST donna les myſteres à ſes Apôtres, *il leur donna du vin.* Mais pour s'aſſurer qu'il n'entend autre choſe par là, ſinon qu'il ſe ſervit de vin & non d'eau dans les myſteres, & qu'il ne prétend nullement expliquer en cet endroit ce que J. C. fit de ce vin, il ne faut que faire reflexion que ce lieu eſt pris de l'Homelie 83. ſur S. Mathieu, c'eſt-à-dire d'un diſcours où la doctrine de la preſence réelle & de la tranſubſtantiation eſt tres clairement & tres fortement exprimée, & qui contient toutes les propoſitions ſuivantes; *Que ce que la foy nous enſeigne de ce Myſtere ſemble contraire à la raiſon & au ſens.*

Que *ce qu'elle nous enſeigne, eſt que c'eſt le corps de J. C. & qu'il le faut croire.*

Que nous avons dans ce Myſtere plus que les vêtemens de J. C. puiſque nous l'y touchons & nous l'y mangeons luy-même.

Que J. C. s'y donne luy-même.

Que nous y ſommes mêlez avec J. C.

Que J. C. eſt l'unique Paſteur qui nourriſſe ſes brebis de ſes propres membres.

Qu'il nous y nourrit de ſon propre ſang, & qu'il n'y fait pas

comme les meres qui donnent leurs enfans à nourrir à d'autres. CH. IV.

Tout cela eſt dit, repeté, inculqué dans cette homelie d'une maniere ſi vive & ſi forte, qu'on ne ſçauroit comprendre comment Aubertin, qui ayant rapporté ce paſſage de cette même Homelie, où S. Chryſoſtome, pour refuter les Aquariens, dit que J. C. donna *du vin à ſes diſciples* dans ce Myſtere, c'eſt-à-dire qu'il y employa du vin & non de l'eau, a pû s'écrier comme il fait, *qu'il atteſte la conſcience de ſes adverſaires, s'il n'eſt pas vray que ce ſeul lieu, où S. Chryſoſtome parle hiſtoriquement & dogmatiquement, doit prévaloir à tous les autres où il ſe ſert d'expreſſions hyperboliques.* Car quand on détacheroit ce paſſage de tout le reſte de l'Homelie, on n'y verroit que le langage de ceux qui voulant marquer la matiere originelle de l'Euchariſtie, la déſigneroient par le mot de *vin.* Mais ſi on le regarde avec toute la ſuite de cette Homelie; bien loin de pouvoir tenir lieu d'une objection tant ſoit peu difficile, il fournit au contraire une preuve convaincante que ces ſortes d'expreſſions n'ont rien d'oppoſé à la doctrine de la tranſſubſtantiation.

Car il faut remarquer que tous les termes qui marquent ſi fortement la preſence réelle dans cette Homelie, & dans tous les autres écrits de S. Chryſoſtome, établiſſent en même temps qu'il n'y a point de pain dans l'Euchariſtie; parce que ce Saint les propoſe tous comme des conſequences du ſens de ces paroles, *ceci eſt mon corps* entendu ſans figure & ſans metaphore, qui ne peuvent, ſelon les Miniſtres, marquer la preſence réelle qu'en marquant la tranſſubſtantiation; & qu'il enſeigne même formellement, *que le pain eſt fait le corps de J. C. par changement.* De ſorte que c'eſt en vain qu'Aubertin prétend que les expreſſions de ce Saint ne favoriſent que les Conſubſtantiateurs, puiſqu'elles ne tendent point à nous faire croire que le corps de J. C. eſt avec le pain; mais que le pain eſt fait le corps de J. C. & eſt changé & transformé en ce corps.

Il n'y a rien auſſi de plus commun dans les Peres, que de comparer le ſacrifice de J. C. avec celuy de Melchiſedech, & de dire qu'il a offert du pain & du vin comme luy. Et c'eſt en vain qu'Aubertin fait une grande liſte de ces paſſages, puiſqu'ils ne diſent en cela que ce que Paſcaſe a dit en ces termes: *Parce que Melchiſedech avoit offert du pain & du vin, il a eſté neceſſaire que le vray Roy de paix, & noſtre Pontife ſelon l'ordre de Melchiſedech, offrit les mêmes choſes.* Aubert. 5

Et c'eſt ce qu'Hildebert a exprimé en ces vers ici :

Utraque ſub typico ritu formàque futuri,
Melchiſedech Domino ſacrificaſſe ferunt.
Utraque diſcipulis cœnantibus ipſe Redemptor
Tradidit, in corpus utraque verſa ſuum.

Mais ſi les Peres diſent que J.C. offroit du pain & du vin comme Melchiſedech avoit fait, ils ne nous laiſſent pas à deviner ce qu'ils entendent par ces termes; & ils marquent bien clairement que ce pain & ce vin ſont ſon corps & ſon ſang.

C'eſt ainſi que S. Cyprien s'explique dans la lettre à Cæcilius. *J. C.* dit-il, *a offert la même choſe que Melchiſedech, ſçavoir du pain & du vin, c'eſt à dire ſon corps & ſon ſang.*

Saint Jerôme ſur la Geneſe. *Par ces paroles*, dit-il, *tu es Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, noſtre miniſtere eſt ſignifié, parce qu'on n'immole plus des victimes de beſtes privées de raiſon, comme faiſoit Aaron, mais qu'on offre le pain & le vin, c'eſt à dire le corps & le ſang de J. C.*

Primaſe nous dit de même que *J. C. eſt fait Prêtre, non temporel, mais éternel, & qu'il n'offre plus des victimes pareilles à celles que l'on offroit ſous la loy, mais qu'il offre du pain & du vin comme Melchiſedech, c'eſt à dire ſa chair & ſon ſang.*

Que ſi l'on veut ſçavoir encore plus diſtinctement ce qu'ils croyoient de ce qu'ils appellent *pain* & *vin*, & qu'ils diſent que J. C. offroit ſelon l'ordre de Melchiſedech; il ne faut que le demander à S. Auguſtin, qui aprés nous avoir dit *que le Verbe de Dieu nous a preparé une table avec du pain & du vin ſelon l'ordre de Melchiſedech*, explique enſuite ce que c'eſt que ce pain & ce vin, en diſant, *que le Mediateur du nouveau Teſtament nous preſente un ſacrifice ſelon l'ordre de Melchiſedech, qui conſiſte en ſon corps & en ſon ſang; que ce ſacrifice a ſuccedé à tous les autres ſacrifices de l'ancien Teſtament qui eſtoient les figures du ſacrifice futur: Et c'eſt pourquoy*, dit-il, *nous reconnoiſſons que c'eſt par prophetie que ce même Mediateur dit dans le 39. Pſeaume: Vous n'avez pas voulu de ſacrifice & d'oblation, mais vous m'avez formé un corps; puiſqu'au lieu de tous ces ſacrifices & de toutes ces oblations, c'eſt ſon corps qu'on offre & qu'on diſtribuë à ceux qui y veulent participer.*

Ce Saint s'explique de même dans le cinquiéme chapitre du même livre. *Il marque*, dit-il, *tres-élegamment par ces termes, manger le pain, le genre même du ſacrifice dont le Preſtre même*

nous a dit : Le pain que je donneray eſt ma chair pour la vie du monde. C'eſt-là le ſacrifice, non ſelon l'ordre d'Aaron, mais ſelon celuy de Melchiſedech. Saint Chryſoſtome enſeigne auſſi expreſſement que l'Euchariſtie eſt la verité du pain & du vin offert par Melchiſedech. Or elle ne le ſeroit pas ſi elle n'eſtoit, non plus que le ſacrifice de Melchiſedech, que du pain & du vin figure du corps & du ſang de J. C.

C'eſt en vain qu'Aubertin tâche d'éluder ces ſortes de paſſages, en diſant qu'il ne s'enſuit pas que l'Euchariſtie ne ſoit pas du pain & du vin, pour avoir eſté figurée par le pain & le vin de Melchiſedech, puiſqu'il ne s'enſuit pas que le Baptême ne ſe faſſe avec de l'eau pour avoir eſté figuré par diverſes eaux dont l'Ecriture parle.

S'il euſt raiſonné plus juſtement il auroit veu que ce qu'on ne conclut pas à l'égard du Baptême, ſe doit conclure à l'égard de l'Euchariſtie. Car il eſt vray qu'il ne s'enſuit pas que le Baptême ne ſe faſſe pas avec de l'eau pour avoir eſté figuré par diverſes eaux; mais il s'enſuit qu'il ſurpaſſe de beaucoup toutes ces eaux qui l'on figuré. Or ſans ceſſer de ſe faire avec de l'eau, il les peut ſurpaſſer par l'efficace particuliere que l'Ecriture luy attribuë.

Il s'enſuit donc auſſi preciſément de ce que l'Euchariſtie eſt la verité du ſacrifice de Melchiſedech qu'elle ſurpaſſe de beaucoup ce ſacrifice. On ne porte pas plus loin la conſequence immediate que l'on tire de cette qualité d'eſtre la verité de cette figure. Mais cette premiere conſequence en produit neceſſairement une autre, qui eſt, qu'elle eſt donc le corps de J. C. réellement. Car en quoy ſans cela ſurpaſſeroit-t-elle le ſacrifice de Melchiſedech? Seroit-ce en efficace? Mais il n'eſt fait mention nulle part de cette efficace. Toute ſon excellence eſt renfermée dans ces paroles : *cecy eſt mon corps.* En les prenant en un ſens de figure, elle n'en aura aucun avantage ſur le ſacrifice de Melchiſedech, car le ſacrifice eſtoit auſſi figure du corps & du ſang de J. C. Il les faut donc prendre dans le ſens litteral. Ainſi l'excellence du baptême au deſſus de ces figures conſiſtant dans ſon efficace marquée par l'Ecriture, ſubſiſte ſans tranſſubſtantiation : & celle de l'Euchariſtie au contraire ne pouvant ſubſiſter ſans prendre à la lettre ces paroles: *cecy eſt mon corps*, l'enferme neceſſairement.

Mais il n'eſt pas beſoin de raiſonner pour ſçavoir en quel

ſens l'Euchariſtie eſt appellée par ſaint Chryſoſtome verité du ſacrifice de Melchiſedech.

On ne dira pas ſans doute qu'elle le ſoit autrement qu'elle l'eſt de tous les ſacrifices de l'ancienne Loy. Or elle ne l'eſt ſelon ce Saint que comme corps & ſang de J. C. *Si la figure de ce ſang*, dit-il en parlant de l'Euchariſtie, *a eu tant de force dans le temple des Juifs, quelle ſera la force de la verité même de ce ſang ?*

In Joan. Homil. 45.

In Pſalm. 110. Et c'eſt pourquoy ce Saint, qui dit en un endroit que J. C. eſt Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, parce que Melchiſedech a offert à Abraham du pain & du vin, comme J. C. nous dit en d'autres, *qu'on offre Jeſus-Chriſt même au lieu des victimes de l'ancienne Loy ; Se ipſum juſſit offerri.*

Hom. 24. in Epiſt. 1. ad Corinth. S. Jerôme renferme & explique en même temps la penſée de S. Chryſoſtome dans ces paroles dont on a établi le veritable ſens ailleurs. *Comme Melchiſedech avoit offert du pain & du vin en figure de J. C. J. C. a auſſi employé les mêmes choſes pour nous donner la verité de ſon corps & de ſon ſang.*

Enfin on ne peut pas marquer plus clairement en quel ſens on dit, *que J. C. a offert du pain & du vin*, comme Melchiſedech, qu'il eſt expliqué dans le Commentaire ſur les Pſeaumes qui ſe trouvent parmi les Oeuvres de S. Jerôme. Comme *Melchiſedech Roy de Salem*, dit cet Auteur, *a offert du pain & du vin, de même vous offrirez voſtre corps & voſtre ſang qui eſt le vray pain & le vray vin.* C'eſt ce *Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech qui nous a donné les myſteres que nous en avons* : ou dans le Traité que S. Ambroiſe a fait pour les nouveaux baptiſez, dans lequel aprés nous avoir dit que ce Sacrement a eſté offert par Melchiſedech qui a beni Abraham : *Non igitur humani ſed divini & muneris ſacramentum quod accepiſti, ab eo prolatum qui benedixit fidei Patrem Abraham* : Ce qui eſt la même choſe que s'il avoit dit que ce Sacrement eſt du pain & du vin comme celuy de Melchiſedech ; il ajoûte un peu aprés que *ce pain eſt le corps de J. C. que c'eſt la chair de J. C. le corps de la vie & du Maître des Cieux, le corps de l'Auteur de la manne ; que ce n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que cette benediction eſt plus forte que la nature, puiſqu'elle change même la nature.*

Tout ce que les Miniſtres peuvent dire, eſt que les Peres ne s'expliquent pas toûjours ſi clairement, & que comparant le ſacrifice

crifice de J. C. avec celuy de Melchiſedech, ils ne font quelquefois mention que du pain & du vin, comme quand S. Auguſtin dit que l'on *offre par tout ſous le Sacerdoce de J. C. ce que Melchiſedech a offert:* ce qu'il repete en pluſieurs endroits de ſes ouvrages. CH. IV.

Mais il n'y auroit rien de moins ſenſé que cette repartie. Car il auroit eſté ridicule aux Peres de ne ſe ſervir jamais de cette expreſſion, ſans l'accompagner d'une explication formelle. On ne ſe ſert de ces termes que parce qu'on ſuppoſe qu'on les entend; & en ſuppoſant qu'on les entend, on ne ſe croit plus obligé de les expliquer.

Ce langage eſt un eſpece de metaphore & de metaphore tres-naturelle, comme nous l'avons fait voir. Or il eſt en quelque ſorte contre la nature, d'expliquer les metaphores. Ce ſeroit en perdre toute la grace, & les rendre foibles & languiſſantes. Tout ce qu'on peut donc pretendre, eſt, que comme on revient ſouvent du langage figuré au langage naturel; les Peres aprés avoir appellé l'Euchariſtie des mots de *pain* & de *vin* nous ayent dit des choſes qui fiſſentvoir qu'ils croyoient que c'étoit le corps de J. C. Or c'eſt ce que nous avons montré qu'ils ont fait ſouvent. Et cela ſuffit pour en conclure qu'ils l'ont toûjours penſé. Au lieu qu'afin d'arreſter nos eſprits dans l'idée d'un pain & d'un vin materiel, terreſtre, & ſubſiſtant, il faudroit qu'ils ne nous euſſent jamais portez à regarder ce pain & ce vin comme le corps & le ſang de J. C. il faudroit qu'ils ne nous euſſent jamais dit, qu'ils ſont changez, convertis, tranſélementez au corps de J. C. enfin il faudroit qu'on euſt effacé de leurs livres tous les paſſages que nous avons raſſemblez dans le 2. Tome de la Perpetuité, qui peuvent tous ſervir d'éclairciſſement au ſens auquel les Peres ont appellé l'Euchariſtie *pain* & *vin*; puiſqu'ils contiennent & qu'ils marquent ce qu'ils croyoient de ce pain & de ce vin, & du changement qui y arrive. C'eſt même en quelque ſorte par des vûës differentes que l'on appelle l'Euchariſtie *pain* & *vin*, en la comparant avec le ſacrifice de Melchiſedech, & que l'on marque qu'elle eſt le corps de J. C. & ces vûës ne ſe rencontrent pas toûjours enſemble. Car quelquefois on veut ſimplement marquer le rapport de la figure à la verité, & quelquefois on veut marquer l'excellence de la verité au deſſus de la figure. La premiere de ces vûës porte ſeulement à dire, que comme Melchiſedech offroit du pain & du

vin ; de même J. C. a offert auſſi du pain & du vin. C'eſt la ſeconde vûë qui porte à remarquer que le pain & le vin que J. C. offrit étoient changez en ſon corps & en ſon ſang. Ainſi comme le bon ſens peut faire juger que l'eſprit doit ſouvent demeurer dans la premiere de ces vûës, il doit auſſi faire conclure que les Peres ont deu ſouvent exprimer les rapports du ſacrifice de Melchiſedech avec celuy de J. C. ſans en marquer les differences.

On peut encore remarquer que quand une doctrine eſt établie dans l'Egliſe & connuë de tous les fidelles, il n'eſt pas beſoin de l'exprimer toute entiere par des mots capables de la faire entendre à ceux qui n'en auroient point entendu parler. Il ſuffit d'exciter par quelque mot qui y ait rapport, toutes les idées que les fidelles en ont. Or c'eſt ce que les Peres ont encore fait ſouvent.

Act. p. 322. Cont. Marc. c. 14. Aubertin croit eſtre fort ſubtil en concluant, de ce que Tertullien dit, *que J. C. n'a point rejetté le pain par lequel il rend ſon corps preſent*, que le pain y demeure donc. Mais il devoit penſer que les fidelles entendant, que le pain rend le corps de J. C. preſent, concevoient incontinent qu'il ne le rendoit preſent que parce qu'il eſtoit fait le corps de J. C. & qu'il eſtoit changé en ce corps ſelon l'expreſſion de toutes les Liturgies.

S. Ignace appelle l'Euchariſtie un *pain unique qui eſt le remede de l'immortalité, l'antidote qui nous empeſche de mourir* ; mais il marque aſſez par là, que ce pain eſt le corps de J. C. puiſqu'il ne ſeroit point un remede & un antidote contre la mortalité s'il n'étoit le corps de J. C. & que toutes ces qualitez que Saint Ignace luy attribuë, n'auroient aucun fondement dans l'Ecriture, ſi l'on expliquoit ces paroles : *Cecy eſt mon corps*, dans le ſens de figure, qui ne les produit en aucune ſorte.

Le ſeul titre de *pain unique* montre que l'on ne peut entendre ce paſſage que du corps de J. C. Car pourquoy les pains de la communion qui ſont differens en nombre ſeroient-ils appellez *un pain unique?* Et c'eſt en vain qu'Aubertin replique au Cardinal du Perron qui avoit fait cette obſervation, que S. Ignace a bien pû appeller les pains de l'Euchariſtie, un pain unique, comme on dit qu'il n'y a qu'un baptême. La comparaiſon eſt fauſſe. On ne dit point qu'il y a une *eau unique* dans le Baptême, une *huile unique* dans la Confirmation. On n'a point dit des Juifs qu'ils mangeoient un même agneau ; mais on dit que nous avons un ſeul Baptême, parce qu'on prend ce mot non pour la

matieré qu'on employe qui eſt differente, mais pour le lavement interieur, qui eſt un dans ſa fin & dans ſon principe meritoire. CH. IV.

Origene nous dit contre Celſe, que *nous mangeons dans l'Egliſe les pains qui ſont ſervis aux fideles*; mais il ajoûte, que *ces pains ſont faits par les prieres un corps ſaint*, & ſanctifiant ceux *qui le reçoivent avec pieté*, σῶμα γινώμενον ἁγιάζον τῇ εὐχῇ ἁγιότητι, & il eſtoit aiſé aux fideles d'entendre par ces paroles que c'étoit le corps de J. C. puiſque c'eſtoit ce que l'on demandoit à Dieu par ces prieres dont parle Origene, & dont il leur renouvelle la memoire, ce qui leur y remettoit toutes les expreſſions des Liturgies qui marquent ſi bien la preſence réelle, que les Miniſtres n'ont point trouvé d'autre ſecret d'en empêcher l'impreſſion que de les abolir autant qu'ils ont pû, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Perp. tom. 2. p. 595. Aub. 361.

Mais, dit Aubertin, le moyen qu'Origene ait pû dire en ce lieu, que le pain eſt fait par la priere le corps ſubſtantiel de J. C. puiſqu'au même temps qu'il écrivoit ces lettres contre Celſe, il écrivoit auſſi ſes livres ſur S. Matthieu, où il dit que le pain eſt fait typique?

La reſolution de cette difficulté eſt fort aiſée.

C'eſt premierement, qu'Origene ne dit point ce qu'il ſuppoſe qu'il a dit. Il appelle bien dans ſes livres ſur S. Matthieu l'Euchariſtie, *corps typique*, comme tous les Peres l'ont appellé *antitype*, ſans faire aucun prejudice à la réalité, comme nous l'avons montré: mais il ne dit point que le pain *eſt fait un corps typique* comme Aubertin le luy fait dire. Or il y a quelque difference entre ces deux expreſſions. Mais quand il ſe ſeroit ſervi de la derniere, cela ſignifieroit ſeulement qu'il auroit eſté fait Sacrement du corps de J. C. & il reſteroit à voir ſi Origene ſeroit demeuré dans la ſignification litterale du mot de Sacrement, ou s'il n'y auroit point ſuppleé. Or nous avons montré qu'on doit croire qu'il l'a fait. ἡ τοιαῦτα μὲν πρὸς τὸν τυπικὸν ἢ συμβολικὸν σώματος.

On ne doit pas mettre entre les paſſages qui ne determinent la ſignification des mots de *pain* & de *vin* que par des épithetes qui faſſent reſſouvenir les fidelles de la creance de l'Egliſe, celuy de l'auteur de la diſpute contre Arrius qui ſe trouve parmy les Oeuvres de S. Athanaſe; car il ne ſe contente pas de dire de J. C. *qu'il nous a preſenté une table, c'eſt à dire le ſaint Autel, & qu'il y a mis le pain celeſte incorruptible qui donne la vie à*

tous ceux qui y participent; ce qui ſeroit du genre dont nous parlons; mais il ajoûte expreſſement que *ce pain eſt ſon ſaint & trés-ſacré corps*: ce qui eſt precis. Ni celuy de Julius Firmicus, *qui nous exhorte à chercher le pain de Jeſus Chriſt, le calice de J.C. afin que mépriſant les choſes terreſtres & fragiles, la ſubſtance de l'homme ſoit nourrie par cet aliment immortel.* Car il ne ſe contente pas auſſi de nous faire connoiſtre ce que c'eſt que ce *pain*, par ces mots *aliment immortel*, qui ne luy conviennent que par ce que c'eſt le corps de JESUS CHRIST. Mais il ajoûte expreſſement dans la ſuite *que ce pain eſt celuy dont il eſt dit, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie.*

Tous ces paſſages & pluſieurs autres qu'on pourroit alleguer font voir ſi clairement en quel ſens les Peres ont appellé l'Euchariſtie *pain* & *vin*, qu'il eſt inutile de s'arreſter en particulier à quelques uns, où ils n'ont point ajoûté ces éclairciſſemens. Car il ne faut pour en reconnoître le vray ſens, que ſe ſouvenir de ce principe, que ce que les Peres ont exprimé en divers lieux de leurs ouvrages comme leur foy & celle de l'Egliſe, ils l'ont toûjours eu dans l'eſprit lors même qu'ils ne l'ont pas exprimé: Qu'ainſi il eſt permis de l'entendre par leurs expreſſions; & par conſequent qu'on doit ſuppoſer que quand ils nous parlent de pain & de vin, ils entendent ces mots d'un pain changé & converti au corps de J. C. d'un pain qui n'eſt plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & enfin d'un pain qui n'eſt plus pain, quoy que les yeux & le gouſt le jugent tel, mais le corps de JESUS-CHRIST.

CHAPITRE V.

Abus qu'Aubertin & M. Claude font d'un paſſage de Clement d'Alexandrie, & d'un autre d'Origene.

ON a ſujet de craindre que les perſonnes judicieuſes ne trouvent qu'on s'eſt trop arreſté à la refutation des conſequences que les Miniſtres tirent des paſſages où les Peres donnent à l'Euchariſtie les noms de *pain* & de *vin*, & qu'ils ne jugent qu'une objection ſi foible ne meritoit pas d'eſtre repouſſée avec tant de ſoin. Neanmoins comme il y a des gens qui s'imagi-

nent toûjours que c'eſt par fineſſe qu'on ne rapporte pas certains passages tout au long, & qu'on n'y répond qu'en gros; Je veux bien leur faire voir que l'on ne ſe diſpenſe de le faire, que pour éviter la longueur extrême de cette methode, & que ſans cet inconvenient qui rendroit les ouvrages inutiles au commun du monde, on y auroit encore plus d'avantage qu'en aucune autre. CH. V.

C'eſt ce qui paroiſtra clairement par l'examen que nous allons faire d'un paſſage de Clement d'Alexandrie que les Miniſtres alleguent d'ordinaire comme un des plus forts & des plus precis qu'ils ayent ſur cette matiere.

Monſieur Claude le cite trois fois pour ſa part dans le chapitre quatriéme de la deuxiéme réponſe. Le voicy dans toute ſon étenduë. *De quelle ſorte croyez-vous qu'a beu le Seigneur qui s'eſt fait homme pour noſtre ſalut? Croyez-vous que ce fuſt avec les mêmes emportemens que nous? N'eſtoit-ce pas au contraire avec une moderation extraordinaire & une extrême honneſteté! Car vous devez ſçavoir qu'il a uſé de vin auſſi bien que nous, puis qu'il eſtoit homme comme nous, & ce fut du vin qu'il benit lorſqu'il dit: Prenez, beuvez: Cecy eſt mon ſang, ce qu'il diſoit du ſang de la vigne, cette liqueur de joye qui ſignifie le Verbe répandu ſur pluſieurs pour la remiſſion des pechez. Or que nous ſoyons obligez de garder la ſobrieté dans l'uſage du vin, cela paroiſt clairement par les inſtructions que Jeſus-Chriſt donnoit dans les feſtins. Car il ne les euſt pu donner s'il euſt pris du vin avec excés.*

Il a fait voir auſſi que c'eſtoit du vin que ce qu'il benit, en diſant à ſes diſciples, JE NE *boiray plus du fruit de cette vigne juſqu'à ce que j'en boive avec vous au royaume de mon Pere. Et pour montrer auſſi que J. C beuvoit du vin, il ne faut que conſiderer ce qu'il dit de luy-même en reprochant aux Juifs leur dureté: le Fils de l'homme, leur dit-il, eſt venu, & ils diſent: C'eſt un homme qui aime à manger, c'eſt un beuveur de vin, un ami des publicains. C'eſt ce que nous établiſſons contre les Encratites.*

Monſieur le Cardinal du Perron avoit répondu tres-judicieuſement à ce paſſage, que le but de Clement d'Alexandrie n'étoit aucunement de juſtifier en ce lieu-là que ce qui étoit dans le calice aprés la conſecration étoit du vin, mais que c'étoit du vin avant la conſecration, & non de l'eau pure.

Car, dit-il, *il diſputoit contre les Encratites qui abhorroient l'uſage du vin comme impur & pollu en toutes choſes; & pour les refuter, il agiſſoit par deux argumens: l'un que noſtre Seigneur avoit bien*

luy-même du vin ; & cela il le verifie non par l'Euchariſtie, mais par les reproches de ceux qui l'appelloient beuveur de vin : l'autre qu'il avoit beni & conſacré du vin ; & cela il le prouve par l'Euchariſtie, & allegue les paroles que cite le ſieur du Pleſſis, pour montrer que c'eſtoit du vin, & non de l'eau pure qu'il benit.

Aubertin entreprend de refuter cette réponſe, & il le fait par quantité de ſuppoſitions ou fauſſes, ou incertaines, ou vaines, comme nous l'allons montrer.

Il nie premierement que le deſſein de Clement fuſt de refuter les Encratites, parce, dit-il, qu'il n'en eſt point parlé dans tout le reſte du livre. Mais il ſuffit qu'il en ſoit parlé dans ce paſſage où il eſt parlé de boire du vin. Or Clement dit expreſſement qu'il *établit ces maximes contre les Encratites.* Il les y veut donc refuter. Il eſt vray qu'il ne les refute qu'incidemment. Mais ce n'eſt auſſi qu'incidemment qu'il établit que J. C. a beu du vin. Sans cette veüe il l'auroit ſuppoſé ſans preuve, puiſque ce n'eſtoit pas une choſe conteſtée entre les Catholiques.

2. Il dit que le but direct de Clement eſt d'exhorter à la ſobrieté. Je ſçay bien qu'il y exhorte en effet. Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait eu auſſi en veuë de refuter en paſſant les Encratites, & que ce ne ſoit dans cette veüe qu'il s'arreſte à prouver que J. C. a beu du vin : & c'eſt chicaner que de n'en pas demeurer d'accord, puiſque cet Auteur le dit en termes formels.

Voilà les premiers efforts d'Aubertin. Il entreprend enſuite de combatre ce que le Cardinal avoit avancé, *que Clement ne prouve point par l'Euchariſtie que I. C. ait beu du vin, mais ſeulement par les inſultes de ceux qui l'appelloient beuveur de vin.* Mais il n'y réuſſit pas mieux. *Clement*, dit-il, *avoit à prouver deux choſes ; l'une que I. C. avoit beu du vin ; l'autre qu'il en falloit uſer moderément. Or il prouve le premier par l'Euchariſtie. Sçachez*, dit-il, *qu'il a uſé de vin comme nous, parce qu'il étoit homme, & que ce fut du vin qu'il benit. Or Clement n'auroit-il pas eſté un ſtupide de prouver par l'Euchariſtie que I. C. avoit beu du vin, s'il n'eût cru que I. C. y avoit beu du vin proprement dit?*

Cet argument d'Aubertin eſt encore une pure illuſion ; & il n'eſt fondé que ſur un faux ſens qu'il donne à ces paroles de Clement : *ſçachez que J. C. a beu du vin*, en les rapportant à l'Euchariſtie ; au lieu qu'elles s'entendent de toute la vie de J. C. dans laquelle Clement nous aſſure qu'il a beu du vin. Et quant à ces paroles : *Et ce fut du vin qu'il benit*, c'eſt un nouvel argu-

ment que Clement propoſe, qui n'eſt point du tout la preuve CH. V.
que J. C. ait beu du vin.

Pour entendre cela, il faut ſuppoſer que Clement en cet endroit a deſſein de refuter en paſſant l'hereſie des Encratites, comme il le dit luy-même en termes formels. Or ces Heretiques nioient le fait & le droit. Je veux dire qu'ils diſoient que J. C. n'avoit point beu de vin, & qu'il n'en avoit point dû boire, parce que c'étoit un eſtre impur & pollu. Clement ſoûtient donc le contraire de ces deux erreurs, par deux clauſes differentes. Il dit que J. C. avoit beu du vin par ces paroles: ἵν ᾖ ὅτε μετέλαβεν οἴνου καὶ αὐτὸς καὶ ἦν ἄνθρωπος καὶ αὐτὸς: *Sçachez qu'il a beu auſſi du vin, parce qu'il eſtoit homme comme nous.* Et il combat le principe qui eſtoit l'impureté du vin, *parce que ce fut du vin que J. C. benit.* Or il n'auroit pas choiſi un eſtre impur pour le benir. Ainſi par la premiere raiſon il détruit la pratique des Encratites par celle de J. C. & par la ſeconde il détruit le principe des Encratites par la benediction que J. C. fit du vin. Mais ce ſont deux raiſons toutes differentes, & Aubertin les confond ridiculement. Quand Clement dit que J. C. a beu du vin, il entend qu'il en a beu dans le cours de ſa vie. Quand il dit, qu'il en benit dans l'Euchariſtie, il prouve qu'il n'étoit pas impur.

La ſuite du paſſage fait voir manifeſtement la verité du ſens que nous y donnons, & que ce ſont deux clauſes ſeparées; l'une que J. C. a beu du vin, l'autre qu'il a beni du vin: que l'une ſe rapporte à toute la ſuite de la vie de J. C. & l'autre s'entend de l'Euchariſtie. Car aprés avoir propoſé ces deux clauſes, il les reprend toutes deux dans la ſuite, quoyque dans un ordre renverſé & les prouve chacune à part, en les prenant dans le ſens que nous avons marqué. Il prouve premierement la derniere, qui eſt que c'étoit du vin que J. C. avoit beni, par ces paroles qu'il dit dans la derniere Cêne, *Je ne boiray plus du fruit de cette vigne juſqu'à ce que j'en boive avec vous dans le Royaume de mon Pere.* Et il prouve la premiere, qui eſt qu'il beuvoit du vin ordinairement, par le reproche que les Juifs luy faiſoient *d'eſtre un beuveur de vin*, en propoſant ſéparément ces deux points & les preuves dont il les appuye.

Ainſi le rapport qu'aubertin fait de ces paroles: *Sçachez que J. C. beuvoit du vin* à l'Euchariſtie eſt une pure viſion; auſſi bien que tout ce qu'il y ajoûte, que *Clement a voulu prouver que*

nous pouvons boire du vin, parce que J. C. en avoit beu dans l'Euchariſtie: Qu'il falloit donc que ce fuſt du vin effectif qu'il y beut, puiſqu'autrement on ne pourroit conclure delà que nous en puiſſions boire. Car Clement n'employe, comme nous avons dit, la benediction du vin que J. C. fit en conſacrant l'Euchariſtie, que pour montrer qu'il n'abhorroit pas le vin, puiſqu'il le beniſſoit: & ce raiſonnement n'a point du tout beſoin que J. C. ait bû du vin dans l'Euchariſtie.

Le troiſiéme avantage qu'Aubertin pretend tirer de ce paſſage, eſt fondé ſur ce que Clement aſſure, *que ce fut du ſang de la vigne*, c'eſt-à-dire du vin dont J. C. dit, *Cecy eſt mon ſang*. D'où Aubertin conclut à ſon ordinaire qu'il n'a pû prendre ces paroles: *Cecy eſt mon corps*, en un ſens de tranſſubſtantiation. Mais nous avons refuté d'une telle ſorte ce ſophiſme, qui n'eſt qu'un argument à quatre termes, dans le ſecond Tome de la Perpetuité, que je ne ſçay s'il prendra encore envie à quelque Miniſtre de s'en ſervir.

Celuy qu'il prétend tirer de ce que Clement dit, que *le vin figure le Verbe*, par allegorie, eſt encore détruit dans un autre lieu du même Ouvrage où l'on montre que c'eſt un ſophiſme viſible de prendre pour une explication de cette propoſition: *Cecy eſt mon corps*, & que les Peres diſent des raiſons du choix que J. C. a fait du pain & du vin pour en faire la matiere de l'Euchariſtie; parce qu'il y a une extrême difference entre marquer les rapports myſtiques du pain & du vin, & de l'eau, ou au Verbe, ou au peuple & à l'Egliſe, ou au ſang de J. C. & expliquer litteralement cette propoſition: *Cecy eſt mon corps.*

Le cinquiéme eſt, dit il, *que Clement prouve que c'étoit de vray vin, quoyque conſacré, que J. C. avoit beu dans la celebration de l'Euchariſtie, lorſqu'il dit que le Seigneur l'a fait voir encore en diſant: Je ne boiray plus du fruit de cette vigne. Car ces paroles*, dit il, *ne montrent pas que J. C. ait bû du vin dans l'Euchariſtie, ſi l'on n'entend du vray vin par ce fruit de vigne.*

Mais c'eſt encore une fauſſeté d'Aubertin que cet argument qu'il fait faire à Clement Alexandrin. Car comme l'a remarqué le Cardinal du Perron, il ne veut prouver en aucune ſorte que J. C. ait bû du vin dans l'Euchariſtie, mais que c'étoit du vin qu'il benit, comme le portent expreſſément les paroles Grecques, ὅτι δὲ οἶνος τὸ εὐλογηθὲν ἀπέδειξε πάλι. Il ne dit pas que J. C. fait voir, que c'étoit du vin qu'il avoit bû, comme

Aubertin

Aubertin luy fait dire. Mais il dit que J. C. a fait voir que c'eſtoit du vin qu'il avoit beni. CH. IV.

Que ſi M. Claude replique que l'on ne ſçauroit faire voir que J. C. a beni du vin par ces paroles : *Je ne boiray point du fruit de cette vigne*, que l'on ne faſſe voir en même temps que J. C. en avoit bû ; puiſque ſi ce paſſage prouve par le mot *de fruit de vigne* que c'eſtoit du vin que J. C. avoit beni, il prouve auſſi par ceux de *non bibam*, qui ſuppoſent que J. C. avoit fait ce qu'il dit qu'il ne fera plus que dans le Royaume de ſon Pere, qu'il en avoit bû effectivement : on luy répondra que cet argument propoſé en cette maniere ſeroit un peu plus ſubtil que ceux d'Aubertin, qui ne ſont que des falſifications viſibles ou du texte ou du ſens de Clement d'Alexandrie : mais qu'aprés tout ce ne ſeroit qu'une fauſſe ſubtilité. Car ce paſſage, *je ne boiray point du fruit de cette vigne*, prouve fort bien que c'eſtoit du vin que J. C. avoit beni, ſans prouver que ce fuſt du vin qu'il avoit bû.

La raiſon en eſt, que ſi ces mots de *pain* & de *vin*, de *froment*, & de *fruit de vigne*, ne ſignifient pas dans l'eſprit des Catholiques de vray pain & de vray vin, lorſqu'on les applique à l'Euchariſtie conſacrée, ce n'eſt pas que de leur nature ils n'excitent dans l'eſprit les idées d'un vray pain & d'un vray vin, mais c'eſt que la créance qu'ils ont, qu'il ſe fait dans ce Myſtere un changement du pain au corps & du vin au ſang de J. C. les porte naturellement à bannir ces idées pour ſubſtituer celle d'un pain apparent ou d'un vin apparent.

La cauſe de ce changement d'idée n'eſt donc pas dans les mots mêmes. Elle eſt dans l'eſprit de celuy qui les prononce ou qui les entend.

Ainſi J. C. ayant formé l'idée de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation dans l'eſprit de ſes Apôtres par les termes dont il ſe ſervit en inſtituant ce Sacrement : leur eſprit conçut ſans peine qu'il n'appelloit fruit de la vigne, c'eſt-à-dire vin, ce qui leur avoit dit eſtre ſon corps, que parce qu'il en avoit l'apparence.

Mais ſi l'on ſe ſert de ce même paſſage pour faire voir la nature de la matiere que J. C. avoit benie, & dont il avoit fait l'Euchariſtie, l'eſprit en conclut, non que c'eſtoit du vin apparent, mais que c'eſtoit de vray vin, parce qu'alors l'impreſſion naturelle du mot de *vin* n'eſt plus empêchée par aucune créan-

ce contraire. Auſſi n'y a-t'il point de Catholique qui ne crût bien raiſonner, s'il diſoit en montrant une hoſtie conſacrée: Il paroiſt bien par ce pain que l'Euchariſtie ſe fait dans l'Egliſe Romaine avec du pain ſans levain, & non avec du pain levé. Cependant par le mot de *pain* il entendroit la premiere fois un pain qui ne ſeroit plus pain, mais le corps de J. C. puiſqu'il appelleroit de ce nom l'hoſtie conſacrée, & il entendroit de vray pain, lorſqu'il le prononceroit la ſeconde & la troiſiéme fois, puiſqu'il déſigneroit la matiere de l'Euchariſtie avant la conſecration. Tout cela ſe paſſe dans l'eſprit, ſans preſque qu'il s'en apperçoive, & ſans qu'il y trouve le moindre embaras. Et il y a bien moins de difficulté à paſſer ainſi d'une notion à une autre ſans ſe confondre, qu'il n'y en a à le démêler, & à le faire comprendre.

Il eſt donc clair que l'unique but de Clement d'Alexandrie eſt de prouver que ce fut du vin que J. C. benit, & non de l'eau; qu'il ne prouve ni directement ni indirectement qu'il ait bû de vray vin dans l'Euchariſtie, & que ces argumens ſi ſolides & en ſi grand nombre, qu'Aubertin reproche au Cardinal du Perron de n'avoir pas vûs, ou d'avoir diſſimulez, ne ſont que des ſophiſmes de ce Miniſtre.

Ce n'eſt pas qu'il eût ſujet de tirer un grand avantage de ce paſſage, quand Clement d'Alexandrie y auroit dit formellement que J. C. but du vin dans la celebration de l'Euchariſtie. La bonne foy voudroit toûjours qu'on examinât par la doctrine des premiers ſiecles, ce qu'il auroit entendu par ce vin. Et ainſi comme l'on trouveroit que l'on y croyoit que ce *vin* eſtoit changé au ſang de J. C. on en concluroit que c'eſtoit en ce ſens que cet Auteur l'auroit pris; car cette creance n'empêche nullement que l'on ne ſe ſerve de ces termes. On dit que l'on boit du vin dans l'Euchariſtie, parce que l'on y prend une choſe qui ne ſe diſtingue pas ſenſiblement du vin, & qui en a les effets. Quand il eſt queſtion de marquer preciſément ce qu'elle eſt, on en parle ſelon la foy. Mais quand il n'en eſt pas queſtion, on parle le langage où la nature nous porte.

Aubertin en propoſe luy-même deux exemples qui luy auroient pû apprendre de quelle ſorte on parle, quand on parle naturellement, ſi la preoccupation ne l'avoit point porté à en abuſer.

Aub. p. 944. Il rapporte que l'Auteur de la vie de S. Genoulphe qu'il place à l'entrée de l'onziéme ſiecle, c'eſt-à-dire en un temps où l'on

brûloit ceux qui ne croyoient pas la tranſſubſtantiation, & où Berenger diſoit, *que l'Egliſe eſtoit perie*, pace que tout le monde la croyoit, n'a pas laiſſé d'écrire *que ce Saint a paſſé le reſte de ſa vie depuis ſon ordination ſans boire de vin, excepté ce qu'il en prenoit en celebrant le divin Sacrement.* Et dans la page 958. il cite les paroles d'une Chronique écrite à la fin de l'onziéme ſiecle, c'eſt-à-dire aprés Berenger, par leſquelles l'Auteur dit qu'il a vû dans un certain Monaſtere un Moine nommé Litterius d'une abſtinence ſi admirable, que par l'eſpace de dix ans, *il ne but ni vin ni eau, excepté ce qu'il en prenoit dans l'Euchariſtie.* CH. V.

Eſt-ce que ces Auteurs qui écrivoient en un temps où la tranſſubſtantiation eſtoit reconnuë par toute l'Egliſe, ne la croyoient pas eux-mêmes ? C'eſt une conſequence qu'Aubertin ſeul eſtoit capable de tirer, mais qui ne viendra jamais dans l'eſprit d'une perſonne judicieuſe.

Puis donc qu'il eſt viſible que la nature porte à ce langage, auſſi-bien ceux qui ſont perſuadez de cette doctrine, que ceux qui ne le ſeroient pas, & qu'on n'a point fait difficulté de s'en ſervir dans les temps mêmes où l'erreur contraire eſtoit punie des plus rigoureux ſupplices, quel ſujet y auroit-il de s'étonner quand Clement d'Alexandrie auroit uſé de ce langage ? Et quel lieu y a t'il d'abuſer, comme fait M. Claude, d'un paſſage d'Origene qui s'en ſert effectivement, en diſant *que J. C. ne beut point de vin dans la celebration de l'Euchariſtie, parce qu'il approchoit de l'autel?* Car n'eſt-ce pas boire du vin ſelon le langage des hommes que de boire l'Euchariſtie, quoique l'Euchariſtie ne ſoit pas du vin ; comme c'eſt offrir du pain que d'offrir l'Euchariſtie ſelon ce même langage, quoique l'Euchariſtie ne ſoit pas du pain ? Et comme tant de Peres nous aſſurent que J. C. en offrant l'Euchariſtie a accompli le ſacrifice de Melchiſedech, & celuy des pains de propoſition qui la figuroient, quoiqu'ils nous diſent en même temps que ce qu'il offroit eſtoit ſon corps même qui a ſuccedé à tous ces ſacrifices ; il n'eſt auſſi nullement étrange qu'Origene ait crû par une penſée qui luy eſt particuliere, que J. C. en s'abſtenant de participer à l'Euchariſtie, lorſqu'il eſtoit ſur le point de ſe ſacrifier luy-même, ait obſervé la défenſe qui eſtoit faite aux Preſtres de l'ancienne loy de boire du vin, lorſqu'ils devoient s'approcher de l'autel, quoiqu'il ait reconnu en même temps avec toute l'Egliſe de ſon temps que le vin dont, ſelon luy, J. C. ne voulut pas boire par cette raiſon

Orig. Hom. 7. in Levit.

Hom. 5. de diverſ. Evang.

myſterieuſe, eſtoit ſon vray ſang. Et c'eſt auſſi ce qu'il nous enſeigne par ces paroles celebres: *Quand vous prenez le ſaint aliment & cette viande incorruptible; quand vous jouiſſez de ce pain & de ce breuvage de vie, vous mangez le corps & vous beuvez le ſang du Seigneur. Humiliez vous donc vous-mêmes, & imitant le Centenier, dites-luy: Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez ans ma maiſon. Car lorſqu'il eſt reçû indignement, il y entre pour a condamnation.*

CHAPITRE VI.

Examen du paſſage de Saint Jerôme tiré de ſa lettre à Hedibie.

JE ne ſçay ſi je dois nommer le dernier paſſage que nous examinerons ici, une objection ou un éclairciſſement. Si l'on en croit Aubertin, c'eſt un *nœud Gordien* pour les Catholiques, *Nodus hic Gordio ſtrictior*: mais je prétends au contraire que c'eſt un ſophiſme puerile, qui ne peut ſervir qu'à éclaircir tout ce que nous avons dit ſur cette matiere. Le Lecteur en jugera.

p. 584.

Une Dame nommée Hedibie qui demeuroit aux extrémitez des Gaules avoit envoyé un homme exprés en Jeruſalem pour conſulter S. Jerôme touchant quelques queſtions, tant ſur la vie d'une veuve Chrétienne, que ſur l'Ecriture.

La ſeconde de ces queſtions regardoit ces paroles de J. C. *Je vous dis que je ne boiray plus de ce fruit de vigne, juſqu'au jour que j'en boiray de nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.* S. Jerôme ayant deſſein d'éclaircir ce paſſage commence ſa réponſe par cette remarque, dont Aubertin tire ſon *nœud Gordien*: *Quelques-uns*, dit-il, *ont bâti ſur ce paſſage la fable de mille années, pendant leſquelles ils prétendent que J. C. regnera corporellement ſur la terre, & qu'il boira du vin qu'il n'aura point bû depuis ce temps-là, juſqu'à la conſommation des ſiecles.*

C'eſt ſur cela qu'Aubertin forme cet argument. Les défenſeurs de cette opinion croyoient que J. C. boiroit durant mille ans du même vin dont il avoit bû dans l'Euchariſtie. Or le vin qu'ils croyoient qu'il boiroit durant ces mille ans, eſtoit de vray

vin. Donc ils croyoient que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharistie. Cependant, ajoûte-t'il, plusieurs des anciens Peres, comme Papias, S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Apollinaire, Lactance, Victorin, Severe ont esté du même sentiment qu'eux. Donc tous ces Peres ont crû que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharististie. CH. VI.

Il encherit sur ce premier raisonnement par ce second. *S. Jerôme*, dit-il, *estoit d'accord avec tous ces Peres touchant la nature du vin que J. C. avoit bû dans l'Eucharistie, & ne differoit d'eux que dans la consequence qu'ils en tiroient. Or ces Peres croyoient que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharistie. Donc S. Jerôme le croyoit aussi.*

Pour faire voir l'absurdité de ce prétendu *nœu Gordien*, il ne faut que proposer un argument semblable où la fausseté soit toute visible. Supposons pour cela qu'un homme partant pour aller à la Cour, montre à ses amis le portrait du Roy, en disant qu'il espere avoir l'honneur dans deux mois de saluer ce grand Prince. Je demande si l'on ne se mocqueroit pas d'un homme qui sur ce discours formeroit ce raisonnement.

Cet homme dit qu'il saluëra dans peu de temps le même Roy qu'il a montré à ses amis. Or le Roy qu'il prétend saluer dans peu de temps est un Roy vivant, réel & effectif, & non pas une peinture. Donc ce Roy qu'il a montré à ses amis, est un Roy vivant, & non pas une peinture. Cet argument est si ridicule, que personne ne voudroit prendre la peine de démêler la petite subtilité sur laquelle il est fondé. Cependant il est tout aussi bon que celuy qu'Aubertin propose comme un *nœu gordien*.

L'illusion consiste en ce que le mot de Roy est équivoque. Car dans la premiere proposition l'esprit de ceux qui l'entendent, est déterminé à le prendre pour un Roy en peinture, parce qu'on l'applique à un portrait que l'on montre, & il se prend pour un Roy veritable quand on en parle sans l'appliquer à aucun sujet qui change la signification naturelle.

Or cette même illusion se rencontre dans l'argument d'Aubertin. Car l'esprit de ces Peres dont il s'agit, estoit déterminé de même par la creance qu'ils avoient que le vin estoit changé au corps de J. C. à prendre le mot de *fruit de vigne* pour un vin apparent, quand on l'appliquoit à l'Eucharistie, & à le prendre dans sa signification ordinaire, quand on en faisoit un usage qui ne les obligeoit pas d'en changer le sens.

M. Claude répondra peut-eſtre qu'on ſuppoſe la queſtion, qui eſt qu'il y eût une creance diſtincte de la tranſſubſtantiation dans l'eſprit des Peres qui les portât à prendre ces mots de *fruit de vigne* en deux ſens differens.

Je répons que je ne ſuppoſe que ce que j'ay droit de ſuppoſer, & que ce que j'ay prouvé d'une maniere invincible. Mais ſi l'on ne veut pas avoir égard à ce que l'on a prouvé, je dis qu'il eſt toûjours viſible par cette réponſe, que ſuppoſé que les Peres ayent eû la tranſſubſtantiation dans l'eſprit, ils ont pû tres-naturellement ſe ſervir de ce langage ſans y faire aucun prejudice. Et par conſequent il ne ſçauroit rien conclure par cet argument, qu'en ſuppoſant qu'ils ne l'y ayent pas euë, c'eſt-à dire en ſuppoſant la queſtion, de ſorte qu'il ſe trouve que ce *nœud Gordien* eſt une pure petition de principe qui ne peut rien prouver qu'en ſuppoſant que les Peres n'ayent pas crû la tranſſubſtantiation. Aubertin eſt d'autant plus inexcuſable dans l'abus qu'il fait de ce paſſage, qu'il avoit dans ſon opinion même l'exemple de ce même mot pris en deux ſens differens. Car il rapporte lui-même le ſentiment de pluſieurs Peres, qui enſeignent, *que quand J. C. dit qu'il ne boiroit plus du fruit de la vigne, juſqu'à ce qu'il en bût de nouveau dans le Royaume de ſon Pere avec ſes Apôtres*, il n'entendoit point par ce *vin nouveau*, un vin materiel & ſenſible, mais un vin metaphorique, c'eſt-à-dire ce torrent de delices dont les Saints ſeront enyvrez dans le Paradis. S'il eſt donc poſſible ſelon luy que ces mêmes mots de *fruit de vigne* ſoient pris dans la premiere partie pour un vin réel, & dans la ſeconde pour un vin metaphorique, pourquoy ne ſera-t'il pas poſſible qu'ils ayent eſté pris par ces Peres en deux ſens differens, c'eſt-à dire dans la premiere partie pour un vin apparent, & dans la ſeconde pour un vin veritable?

Mais ce qui acheve de convaincre ſa mauvaiſe foy ou ſon peu d'intelligence, eſt de s'eſtre ſervi de l'autorité de S. Jerôme pour appuyer ce ſophiſme, & de nous avoir donné pour principe, que ce Pere avoit le même ſentiment à l'égard de l'Euchariſtie que les Peres qui ont eſté dans l'opinion des Millenaires. Car au lieu qu'il forme de là ce raiſonnement, S. Jerôme a eû le même ſentiment de l'Euchariſtie que ces Peres qui ont été dans la doctrine des Millenaires. Or ces Peres ont crû qu'il y avoit de vray vin dans l'Euchariſtie. Donc S. Jerôme l'a crû auſſi: il nous donne ſujet de faire un raiſonnement tout contraire, mais

plus concluant que le ſien, en nous ſervant de ce même principe. CH. VI.

S. Jerôme a eſté du même ſentiment à l'égard de l'Euchariſtie que les Peres qui ont eſté dans celuy des Millenaires. Or S. Jerôme a crû que le vin de l'Euchariſtie eſtoit le ſang même de J. C. donc ces Peres l'ont auſſi crû.

Ce raiſonnement eſt auſſi bon que celuy d'Aubertin quant à la forme; mais il y a cette difference quant à la matiere, qu'au lieu que ce qu'Aubertin dit de ces Peres qui ont eſté dans l'opinion d'un regne temporel de J. C. pendant mille années, qu'ils ont crû qu'il y avoit de vray vin dans l'Euchariſtie, n'eſt fondé que ſur un ſophiſme qui ſuppoſe la queſtion, comme nous l'avons montré; la propoſition que j'ay avancée, qui eſt que S. Jerôme a crû que le vin de l'Euchariſtie eſtoit le ſang même de J. C. eſt fondée ſur les paroles mêmes de S. Jerôme. Car aprés avoir rapporté l'uſage que ces Auteurs faiſoient de ce paſſage, *je ne boiray plus &c.* il ajoûte ce qui ſuit pour exprimer ſon ſentiment & celuy de l'Egliſe. *Mais pour nous*, dit il, *apprenons que le pain que noſtre Seigneur rompit, & qu'il donna à ſes diſciples, eſt le corps de noſtre Sauveur, puiſqu'il dit luy-même à ſes diſciples:* PRENEZ, MANGEZ, CECY EST MON CORPS, *& que c'eſt de même de ce calice dont il eſt dit, Beuvez en tous, cecy eſt mon Sang du nouveau Teſtament qui ſera verſé pour pluſieurs. C'eſt ce calice dont nous liſons dans le Prophete: Je prendray le calice du ſalut, & ailleurs; que voſtre calice qui enyvre de delices eſt excellent! Si donc le pain qui eſt deſcendu du Ciel eſt le corps du Seigneur, & ſi le vin qu'il donna à ſes diſciples eſt le ſang du nouveau Teſtament, qui a eſté verſé pour pluſieurs en la remiſſion des pechez, rejettons les fables judaïques, & montons avec le Seigneur dans le grand cenacle du nouveau Teſtament, pour nous enyvrer en celebrant la Paſque avec luy d'un vin de ſobrieté. Car le Royamme de Dieu n'eſt ny viande ni breuvage, mais juſtice, joye & paix dans le S. Eſprit. Et ce n'eſt pas Moyſe qui nous a donné le pain veritable, mais le Seigneur J. C. qui aſſiſte luy-même à ſon feſtin, & qui eſt le feſtin même, qui mange & eſt mangé. C'eſt luy dont nous buvons le ſang; & ſans luy nous ne le ſçaurions boire. C'eſt du fruit de cette veritable vigne de Sorec, c'eſt-à dire élûë, que nous foulons tous les jours dans nos ſacrifices un vin nouveau, pour le boire dans le Royaume de ſon Pere, non dans la vieilleſſe de la lettre, mais dans la nouveauté de l'eſprit.*

Je ne ſçay ce qu'on pourroit deſirer de plus formel & de plus

précis que ces paroles de S. Jerôme, pour nous aſſurer de ce qu'il croyoit de ce vin, dont J. C. dit qu'il ne boiroit que dans le royaume de ſon Pere.

Il ne ſe contente pas de dire que ce pain eſt le corps de J. C. & que ce vin eſt ſon ſang. Il dit que ce pain eſt deſcendu du Ciel, ce qui eſt l'épithete propre de JESUS-CHRIST même, & qui ne ſe peut appliquer au pain, ſuppoſé qu'il demeurât pain. Il dit que ce vin eſt le fruit de la vigne de Sorec, c'eſt-à-dire J. C. Enfin il dit que J. C. eſt lui-même le feſtin qu'il nous fait, *ipſe conviva & convivium*, c'eſt-à-dire qu'il ne nous y preſente que ſon corps, & qu'il le reçoit par nous.

Voilà l'Auteur qu'Aubertin a choiſi pour l'interprete de l'opinion des Millenaires; il n'y a donc qu'à luy accorder ſon principe, qui eſt que S. Jerôme avoit le même ſentiment qu'eux touchant la nature de l'Euchariſtie. Mais il nous permettra d'en conclure, que puiſque S Jerôme marque ſi clairement que ce pain & ce vin ſont le veritable corps & le veritable ſang de J. C. la raiſon veut qu'on croye le même des Peres qui ont eſté dans l'opinion des Millenaires.

Fin du quatriéme Livre.

LIVRE CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Deux injuſtices des Miniſtres ſur le ſujet de Theodoret.

NOus allons maintenant entrer dans ces fameuſes Objections que les Miniſtres tirent de Theodoret, & de trois autres Auteurs qui ont parlé comme luy, & nous taſcherons de leur rendre ſur ce ſujet toute la juſtice qui leur eſt deuë.

Car nous ſommes perſuadez que la ſincerité chreſtienne, & l'amour qu'on doit avoir pour la verité, ne permettent jamais qu'on ſe diſpenſe de parler des choſes ſelon ce qu'elles ſont; c'eſt à dire de traiter les choſes claires de claires, les obſcures d'obſcures, les raiſons fortes de fortes, & les foibles de foibles, en donnant à chacune le rang qu'elles meritent.

C'eſt donc pour s'acquitter de ce devoir qu'on reconnoiſt de bonne foy que les objections dont il s'agit preſentement meritent qu'on s'applique à les éclaircir, & qu'il n'eſt pas étrange que des gens prévenus contre la Tranſſubſtantiation, s'imaginent que ces paſſages y ſont clairement contraires.

Si les Miniſtres pouvoient s'aſſujettir à cette regle, notre diſpute ſe paſſeroit dans un examen tranquille de ces difficultez, & l'on tâcheroit d'y apporter tout l'éclairciſſement poſſible, ſans y mêler aucune plainte, ny aucun reproche contr'eux.

On les prieroit ſeulement de conſiderer que ces difficultez quelles qu'elles ſoient; ne ſont pas plus grandes que celles

qu'on trouve dans Tertullien & dans quelques Peres anciens ſur la Trinité, & ſur pluſieurs autres myſteres, & qu'étant de l'ordre de Dieu qu'il y en ait ainſi ſur tous les points de la foy, celuy de l'Euchariſtie ne doit pas eſtre exempt de cette loy generale, puiſque Dieu a eu un deſſein particulier de s'en ſervir pour humilier la raiſon de l'homme, & la faire plier ſous ſon autorité ſouveraine.

Mais comme ces Meſſieurs n'ont jamais penſé à ſe tenir dans les juſtes bornes de la diſpute; qu'ils triomphent toûjours avec hauteur, & ſouvent même avec inſulte; que leur coûtume eſt de faire paſſer les obſcuritez pour des clartez, les conjectures pour des demonſtrations convaincantes; ils s'emportent tellement ſur le ſujet de Theodoret, ils pouſſent leurs raiſonnemens ſi fort au delà de ce que les paſſages leur donnent lieu d'en conclure, que quoy qu'il y ait de l'obſcurité dans ces paſſages, on ne laiſſe pas d'eſtre en droit de ſe plaindre de l'uſage qu'ils en font, comme d'une injuſtice manifeſte.

C'eſt ce que je prétends faire voir nettement dans la ſuite, où j'eſpere montrer premierement que Theodoret établit clairement la préſence réelle, & en ſecond lieu qu'il ne dit rien de contraire à la tranſſubſtantiation, & que les Miniſtres abuſent de ſes paroles contre ſon veritable ſens.

Mais avant que d'entrer dans cette diſcuſſion, je remarqueray d'abord deux injuſtices conſiderables que les Miniſtres commettent ſur le ſujet de cet Auteur.

La premiere eſt particuliere à Aubertin qui abuſe en un endroit avec beaucoup de mauvaiſe foy de ce que quelques Catholiques ont dit de Theodoret, car ce Miniſtre n'ignoroit pas que ſi quelques uns de ceux qui ont écrit pour l'Egliſe, ont avoüé que Theodoret eſtoit favorable au ſentiment de ceux de ſa ſecte, ils ont tous borné cet aveu au ſeul point de la tranſſubſtantiation; & qu'aucun ne l'a étendu à la préſence réelle. Il rapporte luy-même leurs paſſages p. 771. & il n'y en a aucun qui ne ſoit reſtraint à la tranſſubſtantiation en termes formels. Cependant il a la hardieſſe en un autre endroit de rendre l'aveu de ces Auteurs general, & de s'en ſervir à l'egard des paſſages mêmes qui ne regardent que la préſence réelle. Car pour montrer que ces paroles de Julius Firmicus: *Nous beuvons le ſang immortel de J.C. le ſang de J. C. eſt joint au noſtre*, ne s'entendent pas du vray ſang de J. C. mais d'un ſang myſtique &

metaphorique, ce qui ne regarde que la queſtionde la preſence réelle, il allegue que Theodoret l'appelle des mêmes noms, encore, dit-il, que les Auteurs Catholiques avoüent qu'il a eu de mauvais ſentimens de l'Euchariſtie: Voicy ſes propres termes. *Il ne s'enſuit pas*, dit il, *que cet Auteur ait parlé en cet endroit du propre ſang de I. C. Car Theodoret qui par l'aveu même des Auteurs de la Preface de ſes Dialogues dans l'édition de Rome, d'Alatus, de Gregoire de Valence & autres, fait voir dans ſes écrits qu'il a eu de mauvais ſentimens ſur l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire qu'il a eu les mêmes que les Reformez, ne laiſſe pas de l'appeller banquet immortel & viande immortelle.* CH. I. p. 421.

Il s'agit proprement de la preſence réelle en cet endroit, & il n'allegue Theodoret qu'en ſuppoſant qu'il ne l'a pas crûë, & que ces Auteurs l'ont reconnu. Cependant il ſçait tres-bien qu'ils n'ont jamais eu la moindre penſée d'attribuer cette erreur à Theodoret, & que pour le convaincre de fauſſeté il n'y a qu'à lire les endroits de leurs livres où il nous renvoye. Mais ſi cette mauvaiſe foy eſt particuliere à Aubertin, l'autre injuſtice qui conſiſte à abuſer de l'autorité de Theodoret eſt commune à tous les Miniſtres. Il ſemble, de la maniere qu'ils en parlent tous, que toute la queſtion qui eſt entre l'Egliſe & eux, ſe doive decider par cet Auteur: Que toutes les preuves que les Catholiques apportent pour la tranſſubſtantiation, ne doivent eſtre comptez pour rien, ſi Theodoret y eſt contraire; & qu'enfin en abandonnant l'examen de tout le reſte de la tradition, il n'y ait pour trouver la verité qu'à examiner le ſentiment de cet Auteur. Mais quelle ombre de juſtice & de raiſon y a-t-il dans ce procedé? L'Egliſe fait-elle dépendre ſa doctrine d'un ſeul Auteur, ou même d'un petit nombre d'Auteurs? Ne puiſe-t-elle pas ſes ſentimens dans le corps entier de la tradition; & la raiſon fortifiée par l'experience ne nous fait-elle pas voir, qu'il eſt tres-poſſible que quelques Peres ayent eſté moins exacts dans ce qu'ils ont écrit ſur de certains points de foy, avant qu'ils euſſent eſté parfaitement éclaircis? Pourquoy donc ne ſeroit-il pas permis de dire ſur ce ſujet ce que S. Jeroſme dit ſur ces erreurs que Rufin pretendoit qu'on euſt ajoûtées aux écrits d'Origene: *Qu'il eſt poſſible que les Peres ayent crû avec ſimplicité ces choſes, ou qu'ils ayent eu un autre ſens que celuy qui paroiſt dans leurs écrits, ou que ces écrits ayent eſté corrompus peu à peu par l'ignorance des Copiſtes; ou*

qu'enfin avant la naiſſance des hereſies ils ayent parlé avec moins de précaution.

Et cela a particulierement lieu dans les points qui ſont de la nature de celuy de la Tranſſubſtantiation. Car comme nous avons remarqué ailleurs, le principal objet de noſtre foy étant J. C. même reſidant ſur nos autels, l'eſprit eſt moins porté à faire une reflexion expreſſe ; ſi le pain y demeure ou s'il n'y demeure pas. Et quoy que toutes les expreſſions de l'Egliſe portent à croire qu'il n'y eſt plus, neanmoins avant que la choſe euſt eſté miſe en queſtion, il n'étoit pas impoſſible qu'un Auteur ſe formaſt ſur cela quelque opinion particuliere, & qu'il l'exprimaſt enſuite dans ſes écrits.

Mais, dit Aubertin, quelle apparence, ou que Theodoret ait ignoré le ſentiment de l'Egliſe de ſon temps ſur l'Euchariſtie, ou que le ſentiment de l'Egliſe fuſt douteux & incertain ſur ce point?

Je pourrois renvoyer à M. Claude l'éclairciſſement de cette demande d'Aubertin, puis qu'il a prétendu prouver depuis par ces ſubtilitez, qu'il eſtoit tres-poſſible non ſeulement qu'un Auteur, mais que preſque toute l'Egliſe euſt demeuré pendant pluſieurs ſiecles ſans ſçavoir expreſſément ſi J. C. étoit ou n'étoit pas réellement preſent dans l'Euchariſtie. Mais pour en juger ſainement il faut rejetter le ſentiment de l'un & de l'autre comme viſiblement exceſſif.

Car il n'eſt pas poſſible à la verité que dans un myſtere capital comme celuy de la preſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, qui a dû eſtre le principal objet d'un culte pratiqué par tous les fidelles, & dont la créance ou l'ignorance ont dû changer toute la diſpoſition interieure de l'eſprit de chaque Chreſtien, & même leurs actions exterieures ; il n'eſt pas poſſible, dis-je, que toute l'Egliſe, ou même un grand nombre de gens habiles, ſoient demeurez dans cette créance confuſe, où M. Claude met l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles. Mais il eſt tres-poſſible que dans un autre myſtere moins capital, qui n'a pas dû par neceſſité eſtre expreſſément conſideré par chaque fidelle, dont la connoiſſance ou l'ignorance ne change rien dans la diſpoſition interieure ny exterieure de perſonne, un Evêque ſçavant & tel qu'étoit Theodoret ſe ſoit formé des penſées differentes de celles du commun de l'Egliſe, qu'il les ait exprimées dans un livre, & qu'on les y ait laiſſées tres-long-

temps sans y faire aucune reflexion. Il ne faut pas estre fort instruit des sentimens des anciens Peres pour pouvoir douter que cela ne soit possible dans des matieres qui frapent bien autrement l'esprit que la Transsubstantiation, & dont il semble par consequent que la connoissance devoit estre plus distincte. CH. I.

Origene témoigne plusieurs fois dans son Livre des Principes qu'il n'a point eu dessein de s'éloigner de la créance commune de l'Eglise, & qu'il ne se donne la liberté de proposer ses pensées que sur les choses qu'il ne croyoit pas établies par un consentement universel. On a même esté long-temps sans l'attaquer sur plusieurs de ses erreurs, au moins avec cette force avec laquelle il a esté depuis combattu; & il a reçû des grands hommes de l'Eglise pendant plus d'un siecle plus de marques d'estime que d'improbation. Est-ce qu'il faudra conclure de là qu'il n'a point avancé d'erreurs, ou que l'Eglise de son temps étoit dans l'erreur aussi bien que luy? Combien y a-t-il de même d'autres opinions particulieres dans les anciens Auteurs contre lesquels il ne paroist pas que personne se soit élevé, ny durant leur vie ny aprés leur mort? Et qui doit en estre plus persuadé que les Religionnaires, eux qui ont tant de soin de nous faire des catalogues des erreurs des Peres & qui mettent entre ces pretenduës erreurs presque tous les points que leur nouvelle Eglise a rejettez, quoy qu'ils avoüent sur la plûpart que jamais on n'en a fait de reproches à ceux qui les ont enseignez?

Qu'ils nous disent donc par quelle fantaisie il leur plaist de supposer que Theodoret, & deux ou trois autres Auteurs n'ont pû avoir sur la Transsubstantiation des sentimens differens de celuy de l'Eglise; & de quel droit ils nous veulent en même temps persuader que tous les dogmes qu'ils combattent dans l'Eglise Romaine, ont esté d'abord proposez par quelques Peres contre le sentiment commun des autres fidelles, sans qu'ils fassent voir que ces Peres ayent été condamnez pour ces dogmes, ou seulement attaquez. Est ce qu'ils n'auront jamais d'autre regle dans leurs sentimens que leur interest, leurs caprices, ou leurs passions?

Il suffiroit donc de leur dire qu'on est beaucoup moins obligé de s'en rapporter à Theodoret sur la matiere de la Transsubstantiation, qu'ils ne le sont, de reconnoistre S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, & S. Basile pour juges, sur la matiere du culte des Saints & de leurs reliques; S. Augustin sur

l'etat des enfans des fidelles qui meurent sans Baptême, & S. Gregoire le Grand sur le Purgatoire. Car au lieu qu'ils s'eloignent de la doctrine de ces grands Saints, sans avoir de preuves que les autres Peres de leur temps ayent enseigné le contraire; nous n'abandonnerions Theodoret & ces deux ou trois Auteurs s'il étoit vray qu'il y eût quelque chose à redire à leur doctrine, sur ce point, que pour nous attacher à l'autorité des autres Peres qui composent le corps de la tradition, & qui sont ainsi les témoins legitimes de la doctrine de l'Eglise.

Il est donc visible que la dispute touchant le sentiment de Theodoret, n'est ny capitale ny décisive, & que ce n'est point ce qui doit déterminer un homme sage à prendre party dans ce différend: que c'est une injustice aux Ministres d'en faire tant de bruit, & que quand même les sentimens de cet Auteur auroient été tels qu'il leur plaît de se les imaginer, cela ne les justifieroit point d'heresie non seulement sur la présence réelle, mais même sur la Transsubstantiation, parce que l'Eglise a d'autres régles pour en juger.

C'est ce que la seule vûë de la verité m'a obligé de declarer avant que d'entrer dans l'examen particulier des sentimens de cet Auteur. Que si M. Claude par le droit qu'il se donne souvent de penetrer les pensées & les intentions des gens, prétend prendre ce discours pour une marque que l'on se défie de pouvoir répondre aux argumens que Theodoret fournit aux Calvinistes; je le prie seulement de surseoir un peu ses conjectures jusqu'à ce qu'il ait vû ce que j'ay à luy dire sur ce sujet, & peut-estre qu'il changera de sentiment.

CHAPITRE II.

On rapporte tout au long les deux Passages de Theodoret tirez de son premier & de son second Dialogue.

LES Passages dont il s'agit sont tirez des Dialogues que Theodoret a faits contre les Eutychiens où il introduit un Catholique, qu'il appelle orthodoxe, disputant avec un Eutychien, à qui il donne le nom d'Eranîste, c'est-à-dire mendiant, parce que ses opinions ne sont qu'un ramas de diverses heresies.

Dans le premier de ces dialogues qui a pour titre *l'immeuble*, & où il prétend prouver contre l'Eutychien, que le Verbe ne

s'étoit point fait chair en se changeant en chair, parce qu'il est immuable, mais en se revétant d'une chair, & en prenant une chair, il allegue divers passages de l'Ecriture pour montrer que cette chair à laquelle le Verbe s'est uni, est toûjours demeurée distincte du Verbe, & qu'elle ne luy tenoit lieu que de voile & de vétement. CH. I.

Il apporte pour prouver qu'elle luy tenoit lieu de voile, le passage de l'Epistre de S. Paul aux Hebreux, où il dit que J. C. *nous a tracé une voye nouvelle par son voile*, c'est-à-dire par sa chair; où il est clair que la chair de J. C. est appellée voile.

Et pour prouver qu'elle tenoit lieu de vétement, il allegue ce passage tiré de la Genese, où Jacob en parlant du Messie, dit *qu'il lavera sa robe dans le vin, & son manteau dans le sang de la vigne*, pretendant que par cette robe & ce manteau, il faut entendre le corps de J. C.

L'Eraniste ayant répliqué que cela s'entend non du corps de J. C. mais de ses vétemens, même à la lettre, il le refute de la maniere qui suit.

L'Orthod. Puisque vous dites que par cette robe & ce manteau, il faut entendre les vétemens mêmes; montrez donc où il est dit que J. C. a lavé ses vétemens dans le sang de la grape de raisin.

L'Er. Montrez-nous aussi de votre côté qu'il soit dit qu'il ait lavé son corps.

L'Orthod. Répondez-moy s'il vous plaist en paroles mystiques & obscures. Car il y a peut-estre icy des gens qui ne sont pas initiez aux mysteres.

L'Er. Je vous entendray & je vous répondray dans cette veuë.

L'Orthod. Vous sçavez que J. C. s'est donné le nom de *vigne*.

L'Er. Oüy, je sçay qu'il a dit, *je suis la vraye vigne*.

L'Orthod. Mais comment nomme-t-on le fruit de la vigne quand il est foulé?

L'Er. On le nomme du vin.

L'Orthod. Quand les soldats ouvrirent le costé du Sauveur avec une lance, qu'est-ce que les Evangelistes nous disent qu'il en coula?

L'Er. du sang & de l'eau.

L'Orthod. Vous pouvez comprendre par là que c'est le Sang du Sauveur qui est appellé *sang de la vigne*. Car si le

„ Seigneur s'appelle vigne ; & si le fruit de la vigne s'appelle vin ;
„ & si du côté du Seigneur il coula des fontaines de sang sur le
„ reste de son corps ; c'est avec beaucoup de raison que le Pro-
„ phete a prédit qu'il laveroit ses vétemens dans le vin, & son
„ manteau dans le sang de la grape. Car comme le fruit mysti-
„ que de la vigne s'appelle aprés la consecration sang du Sei-
„ gneur ; de même le Prophete a appellé sang de raisin, le sang
„ de la veritable vigne.

„ L'Er. Vous avez prouvé clairement ce que vous voulez quoy
„ qu'en paroles mystiques.

„ L'Orthod. Quoy que ce que j'ay dit jusques icy suffise pour
„ prouver ce que j'ay prétendu, je ne laisseray pas d'ajoûter en-
„ core une autre demonstration pour confirmer davantage cette
„ verité.

„ L'Er. Je vous en seray fort obligé, c'est encore un avantage
„ que je tireray de votre entrétien.

„ L'Orthod. Vous sçavez que J. C. a appellé son propre
„ corps du nom de pain ?

„ Je le sçay.

„ L'Orthod. Et qu'ailleurs il donne à sa chair le nom de
„ froment ?

„ L'Er. Je le sçay aussi. Car il est dit dans l'Evangile : *L'heure*
„ *est venuë que le Fils de l'homme doit estre glorifié, & si le grain de*
„ *froment tombant en terre, n'y meurt, il demeure sterile ; mais s'il*
„ *meurt, il devient capable de porter beaucoup de fruit.*

„ L'Orthod. Mais dans l'institution des mysteres il appella le
„ pain son corps, & le vin son sang.

„ L'Er. J'en conviens.

„ L'Orthod. Cependant, selon la nature, le corps s'appelle
„ corps & le sang sang.

„ L'Er. Oüy sans doute.

„ L'Orthod. Mais notre Sauveur a changé les noms. Il a don-
„ né au corps, le nom de symbole, & au symbole le nom du corps,
„ & s'étant donné à luy-même le nom de vigne, il a donné au
„ symbole celuy de sang.

„ L'Or. Ce que vous dites est tres-vray, mais je voudrois bien
„ sçavoir quelle est la cause de ce changement des noms.

„ L'Orthod. La raison en est claire à ceux qui sont initiez aux
„ mysteres ; c'est que J. C. vouloit que ceux qui participent aux
„ divins mysteres ne considerassent pas la nature des choses qui

s'y

s'y voyent, mais que par ce changement de noms ils crûſſent " CH. II.
le changement qui ſe fait par la grace. Car J. C. qui appelle "
ſon corps naturel *froment* & *pain*, & qui s'eſt luy-même nom- "
mé *vigne*, , a honoré les ſymboles viſibles du nom de ſon "
corps & de ſon ſang, non en changeant la nature, mais en "
ajoûtant la grace à la nature. "

L'Er. Quoique vous ayez exprimé des choſes myſtiques par "
des expreſſions myſtiques, vous n'avez pas laiſſé d'expliquer "
tres-clairement des choſes qui ne ſont pas connuës de tout le "
monde. "

L'Orth. Puis donc qu'il eſt conſtant que c'eſt le corps du Sei- "
gneur qui eſt appellé *robbe* & *manteau* par le Patriarche, & que "
nous avons commencé à parler des divins myſteres; dites-moy "
en verité, de quoy vous croyez que la viande ſainte ſoit ſym- "
bole & Sacrement? Eſt-ce de la divinité de nôtre Seigneur "
J. C. ou de ſon corps & de ſon ſang? "

L'Er. Il n'y a pas lieu de douter que ce ne ſoit des choſes mê- "
mes dont elle reçoit le nom. "

L'Orth. Voulez-vous dire du corps & du ſang? "

L'Er. Ouy ſans doute. "

L'Orth. Vous parlez comme un homme qui aimez la veri- "
té. Car J. C. ayant pris le ſymbole, ne dît pas, Ceci eſt ma di- "
vinité; il dît, *Ceey eſt mon corps*. Il dît, *le pain que je donneray eſt* "
ma chair, *que je donneray pour la vie du monde*. "

L'Er. Ce que vous dites eſt tres-vray, puiſque ce ſont les ora- "
cles mêmes de l'Ecriture. "

L'Orth. Mais ſi ces oracles ſont vrais, il faut donc que J. C. "
ait un corps? "

L'Er. Eſt-ce que je dis qu'il eſtoit incorporel? "

L'Orth. Vous confeſſez donc qu'il avoit un corps? "

L'Er. Je vous dis que le Verbe s'eſt fait chair; car c'eſt ce que "
l'Ecriture m'apprend. "

Voilà mot à mot le paſſage du premier Dialogue de Theo-
doret. Celuy que l'on cite du ſecond regarde plus la tranſſub-
ſtantiation que la preſence réelle. Mais comme il a beaucoup
de rapport avec celuy-ci, & qu'ils s'entreclairciſſent mutuel-
lement, je les rapporteray tout de ſuite. Theodoret y prétend
de même convaincre l'Eutychien que le corps de J. C. n'eſt pas
changé en la divinité; & il employe pour cela un argument
tiré de l'Euchariſtie.

„ L'Ort. Dites-moy, je vous prie ; les symboles mystiques qui „ sont offerts à Dieu par les Prestres, de quelle chose sont-ils „ symboles ?

„ L'Er. Du corps & du sang du Seigneur.

„ L'Orth. Est-ce de son vray corps ou non ?

„ L'Er. De son vray corps.

„ L'Orth. Fort bien. Car il faut que toute image ait son „ original, comme les Peintres ne font qu'imiter la natu- „ re, & qu'ils tirent des choses visibles tout ce qu'ils repre- „ rent

„ L'Er. Il est vray.

„ L'Orth. Si donc les divins mysteres sont les Antitypes d'un „ vray corps, il faut que le corps du Seigneur soit encore corps, „ & qu'il ne soit pas changé en la nature de la Divinité, mais „ qu'il soit seulement rempli d'une gloire divine.

„ L'Er. Je suis ravi que vous ayez ouvert les discours des divins „ mysteres. Car je prétends vous montrer par-là que le corps du „ Seigneur est changé en une autre nature. Répondez donc à la „ question que je vous vais faire.

„ L'Orth. Dites.

„ L'Er. Comment appellez-vous, avant l'invocation sacer- „ dotale, le don que l'on offre ?

„ L'Orth. Il ne faut pas le dire ouvertement, parce qu'il se „ peut faire que nous soyons écoutez par des personnes qui ne „ sont pas initiées.

„ L'Er. Répondez donc en termes couverts, si vous voulez.

„ L'Orth. Nous l'appellons un aliment fait de certains grains.

„ L'Er. Et comment nomme-t'on l'autre symbole ?

„ L'Orth. On luy donne un nom commun qui marque une „ sorte de breuvage.

„ L'Er. Et aprés la consecration comment appellez-vous ces „ symboles ?

„ L'Orth. Le corps & le sang de J. C.

„ L'Er. Et vous croyez participer au corps & au sang de J. C ?

„ L'Orth. Ouy je le crois.

„ L'Er. Donc comme les symboles du corps & du sang du Sei- „ gneur sont autres avant l'invocation sacerdotale, qu'aprés ; & „ que par la consecration ils sont changez & sont faits autres ; de „ même le corps du Seigneur aprés son ascension a esté changé „ en une essence divine.

L'Orth. Vous vous enveloppez dans les filets que vous avez " CH. II.
vous-mêmes tissus. Car les symboles mystiques ne quittent "
point leur propre nature, ils demeurent en leur premiere essen- "
ce, & dans leur figure & dans leur forme. Ils sont visibles & "
palpables comme auparavant. Mais on conçoit par l'esprit qu'ils "
sont ce qu'ils ont esté faits : on croit qu'ils le sont, & on les "
adore comme estant ce qu'on les croit. Comparez maintenant "
cette image avec son original, & vous verrez le rapport qu'il y "
a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure ressemble à la veri- "
té. Le corps donc de J. C. garde sa premiere forme, sa premiere "
figure, sa premiere cir conscription, & pour le dire en un mot, "
il a l'essence d'un corps. Mais aprés la resurrection il a esté fait "
immortel & incorruptible, il s'est assis à la droite de Dieu, & "
toute creature l'adore, parce qu'il est appellé le corps du maî- "
tre de la nature. "

L'Er. Cependant le symbole mystique change son premier "
nom. Car on ne l'appelle plus comme on faisoit auparavant ; "
mais on le nomme le corps de J. C. D'où il s'ensuit que la ve- "
rité qui répond au signe, doit estre appellée Dieu & non plus "
corps. "

L'Orth. Vous vous trompez ; car on ne l'appelle pas seule- "
ment *corps*, mais aussi *pain de vie*. C'est le Seigneur même qui "
l'a ainsi appellé. Et quant au corps même, nous l'appellons un "
corps divin, un corps vivifiant, le corps du Seigneur ; voulant "
dire par-là que ce n'est pas le corps d'un homme ordinaire, "
mais le corps de J. C. qui est Dieu & homme. "

Ces deux passages fournissent le sujet d'une dispute longue & embarrassée. Les Ministres font de grands traitez pour établir les consequences qu'ils en tirent, & s'emportent contre ceux qu'ils refutent avec une violence qui ne leur siéroit pas trop bien, quand ils auroient raison. Aubertin appelle en un endroit M. de la Milletiere *le plus audacieux & le plus ignorant de tous les hommes.* P. 784. Il dit qu'il n'y a *rien de plus étonnant que son aveuglement & son impudence. Stupendam hominis cæcitatem & impudentiam* : Il dit d'un Jesuite nommé Audebert, que c'est un prodige de hardiesse & de folie, *audaciæ ne dixerim an insaniæ prodigium.* P. 785. Il dit que les raisonnemens du Cardinal du Perron *ne sont que des illusions d'un esprit sophistique & sans solidité.* P. 774.

M. Claude luy-même qui veut que les autres ayent de si

grands égards pour luy, & qui s'offense des termes dont on s'est toûjours servi dans les disputes pour marquer les défauts de raisonnement, ne fait pas difficulté de dire d'un homme aussi celebre que le Cardinal du Perron, *que c'est un esprit qui ne s'est proposé que de fourber son adversaire, & de luy faire illusion.*

M. Claude contre le P. Noüet p. 485.

Mais la violence & l'emportement de ces Ministres ne m'empêchera pas de leur soûtenir qu'ils se trompent dans toutes les consequences qu'ils tirent de ces passages, soit contre la presence réelle, soit contre la transubstantiation. Et pour le faire avec plus d'ordre & de nerteté, je traiteray separément de ce qui regarde chacun de ces dogmes, en examinant d'abord ces passages par rapport à la presence réelle, & ensuite par rapport à la transubstantiation.

CHAPITRE III.

Que ces passages de Theodoret bien entendus établissent clairement la presence réelle.

CE qui fait qu'on s'égare dans l'intelligence des passages des Auteurs, c'est qu'on les examine sans principes, sans regle & sans équité, & que l'on s'attache à un mot & à une clause separée, sans les considerer par rapport à tout le corps de la doctrine de l'Auteur & de celle de son siecle.

La raison veut que l'on fasse tout le contraire. Car comme il n'est nullement vraisemblable qu'un Auteur ait esté tantost d'un sentiment sur une matiere importante, & tantost d'un autre; le sens veritable de chaque passage en particulier doit estre tel qu'il s'accorde avec toutes les autres expressions du même Auteur. Et de même parce qu'il n'est pas aussi fort probable qu'un sçavant homme, tel qu'estoit Theodoret, eût sur le fond du Mystere de l'Eucharistie des sentimens differens de ceux de l'Eglise de son temps, principalement à l'égard de la presence réelle; il faut encore que le sens de chaque lieu soit conforme à la doctrine du siecle où il a vêcu.

Ainsi la principale marque d'un sens veritable est qu'il s'accorde avec toutes les autres expressions, ou du même Auteur, ou de ceux que l'on suppose avoir esté du même sentiment que

luy. Et une grande marque de la fauſſeté d'un ſens, c'eſt qu'il ne convienne qu'à un lieu particulier, & qu'il ſoit contraire à tous les autres ou du même Auteur, ou de ceux du même temps. De ſorte que lorſque de deux ſens, l'un convient à tous les paſſages generalement, l'autre ne ſe peut appliquer qu'à un lieu particulier; il eſt indubitable que le ſens general & commun doit eſtre infiniment preferé au ſens particulier. CH. III.

Il faut encore conſiderer, comme on l'a remarqué ſouvent ailleurs, que l'idée qui répond aux mots dont on cherche le ſens, ne ſe doit pas prendre preciſément de la ſignification litterale de chaque terme, parce qu'il y en a beaucoup auſquels l'eſprit joint d'autres notions, & qui ne marquant d'eux-mêmes l'objet que l'on veut faire concevoir que par une de ſes parties, nous le repreſentent neanmoins tout entier par l'habitude que l'eſprit a de joindre certaines idées.

L'Ecriture par exemple en nous diſant que le Verbe s'eſt fait chair, n'a pas deſſein ſeulement de nous faire entendre qu'il a pris une chair ſans ame; mais elle veut dire qu'il a pris un corps & une ame. Or nous avons montré que les mots d'*image*, d'*antitype*, de *figure*, de *ſymbole*, de *Sacremens*, de *myſtere* eſtoient de ce genre, & celuy de *changement* en eſt auſſi; parce qu'il eſt determiné ſur le ſujet de l'Euchariſtie, à un changement ſubſtantiel, comme nous l'avons fait voir.

Si les Miniſtres avoient ſuivi ces regles, ils n'auroient pas tant fait de bruit des objections qu'ils tirent de Theodoret contre la preſence réelle.

La plus apparente eſt fondée ſur ce que cet Auteur dit dans ſon premier dialogue, *que comme le fruit myſtique de la vigne s'appelle aprés la conſecration ſang du Seigneur, de même le Prophete a appellé ſang du raiſin, le ſens de la veritable vigne.*

Les Miniſtres concluent de là, que comme le ſang de J. C. n'eſt appellé par Jacob *ſang du raiſin* que par metaphore; de même, ſelon Theodoret, le fruit de la vigne n'eſt appellé *ſang de J. C.* que par metaphore, que l'une de ces expreſſions n'eſt pas plus propre que l'autre, puiſque Theodoret les compare enſemble; eſtant ridicule, diſent-ils, s'il eût cru que le vin conſacré fût réellement le ſang de J. C. qu'il eût comparé l'expreſſion qui l'affirme avec cette autre expreſſion de Jacob, où le ſang de J. C. eſt appellé vin & ſang du raiſin, ce qui n'eſt que metaphorique; & qu'il eût dit encore, comme il fait dans

la ſuite, *que J. C. a changé les noms ; qu'il a donné aux ſymboles le nom de ſon corps & de ſon ſang, & à ſon corps & à ſon ſang le nom des ſymboles.* Car il y a bien changement de nom, à donner au corps & au ſang de J C. le nom de pain & de vin, puiſqu'ils ne ſont pas réellement pain & vin. Mais quel changement y a t'il à appeller les ſymboles, *le corps & le ſang de J. C.* s'ils ſont réellement ce corps & ce ſang ?

On leur répond que Theodoret compare ces expreſſions dans ce qu'elles ont de ſemblable; mais qu'il n'en a pas pour cela ignoré les differences. La reſſemblance conſiſte en ce que comme J. C. s'eſt appellé luy-même vigne & froment ; & que le Prophete appelle ſon ſang du nom de ſang du raiſin; J. C. a de même donné le nom de ſon corps & de ſon ſang à ce qui étoit pain & vin par ſa nature ; ainſi comme le nom de froment & de vigne & de vin ne convient point par nature à J C. de même il eſt vray de dire que le pain & le vin qu'il a appellez ſon corps & ſon ſang, n'eſtoient pas par leur nature ſon corps & ſon ſang.

Mais la difference conſiſte en ce que J. C. en s'appellant *vigne* n'a point eſté réellement changé en vigne, en s'appellant *pain*, ne s'eſt point rendu pain. Et ainſi il n'a point fait que les noms de pain & de vigne luy convinſſent réellement ; au lieu qu'en donnant au pain le nom de ſon corps, il l'a réellement changé en ſon corps ; & en donnant au vin le nom de ſon ſang, il l'a réellement changé en ſon ſang. Et il a fait ainſi que les noms de *corps* & de *ſang* convinſſent réellement à ce qu'il a appellé ſon corps & ſon ſang : de ſorte que ces dernieres expreſſions ſont fondées ſur un changement réel, & non pas les autres.

Il n'y a rien de moins imaginaire que la reſſemblance & la difference de ces expreſſions ; & l'on peut dire même en quelque ſorte que l'on conçoit l'une & l'autre par differentes parties de l'ame. Car on conçoit la reſſemblance en ſuivant l'impreſſion qui répond au ſens. C'eſt-à-dire que l'on conçoit que comme J. C. s'appelle vigne, quoique les ſens mettent une difference réelle entre luy & une vigne ; de même il appelle le vin ſon ſang, quoique les ſens nous repreſentent ces deux choſes comme deux eſtres differents. Et c'eſt en quoy conſiſte la reſſemblance de ces expreſſions.

Mais c'eſt par la raiſon éclairée des lumieres de la foy que l'on en conçoit la difference, parce que la foy ne nous apprenant point que J. C. ſoit changé en vigne, elle nous fait aſſez com-

prendre qu'il ne s'appelle *vigne* que par metaphore; au lieu que nous enſeignant que le vin eſt réellement changé au ſang de J. C. elle nous fait concevoir que ce que l'imagination nous repreſente comme deux eſtres, n'eſt qu'un même eſtre, qui garde les apparences de vin, & qui eſt réellement le ſang de J. C. CH. III.

La queſtion doit donc conſiſter uniquement à ſçavoir ſi Theodoret qui a marqué dans le paſſage allegué la reſſemblance qui ſe trouve entre ces expreſſions, a reconnu ou ignoré les differences que les Catholiques y mettent. Les Catholiques ſont en droit de ſuppoſer qu'il les a reconnuës, puiſque tous les Peres les ont reconnuës; & que ſçachant tous que J. C. s'eſt appellé vigne, ils n'ont jamais dit que J. C. ſe fût changé en vigne. Ils n'ont jamais exhorté perſonne à croire que J. C. fût une vigne. Ils n'ont jamais dit qu'il n'en falloit point douter, malgré la repugnance de nôtre raiſon & de nos ſens. Ils n'ont jamais dit que depuis qu'il s'eſtoit appellé vigne, il n'eſtoit plus celuy qui eſtoit né d'une Vierge; mais qu'il eſtoit ce qu'il s'eſtoit fait en ſe donnant ce nom. Ils n'ont point entrepris de prouver la poſſibilité du changement de J. C. en vigne; ils n'en ont allegué aucun exemple; au lieu qu'ils n'ont rien oublié de tout cela à l'égard de l'Euchariſtie: qu'ils nous ont avertis expreſſément que le pain eſtoit changé au corps de J. C. & le vin en ſon ſang; & qu'ils ont marqué en une infinité de manieres qu'ils entendoient par ce changement un changement réel & ſubſtantiel.

Il n'y a donc qu'à demander aux Miniſtres s'ils veulent joindre Theodoret aux autres Peres, ou l'en ſeparer; s'ils l'en ſeparent, quelle ſera l'autorité & le poids d'un Auteur oppoſé à tous les Peres? s'ils l'y veulent joindre, qu'ils nous permettent donc d'attribuer à Theodoret les penſées des autres Peres, & de ſuppoſer qu'encore qu'il n'ait pas preciſément marqué dans cet endroit les differences qu'ils ont reconnuës entre ces expreſſions, il n'a pas laiſſé de les reconnoiſtre auſſi-bien qu'eux.

Qu'ils ajoûtent donc à ce paſſage ce que l'on doit croire que Theodoret a certainement penſé, & ils verront ſi leur difficulté pourra ſubſiſter.

Mais il n'eſt pas beſoin d'autres interpretes pour faire connoiſtre la penſée & le veritable ſens de Theodoret, que Theodoret même. Et pour en convaincre tout le monde, je demande ſi l'on pourroit dire raiſonnablement que ce paſſage eût une difficulté conſiderable, & qu'il fût contraire à la preſence réel-

le, ſi Theodoret s'y eſtoit exprimé de cette ſorte. J. C. a fait un changement de noms. Il s'eſt donné à lui même le nom des ſymboles de ſon corps & de ſon ſang, en s'appellant *pain*, *froment* & *vigne*, & il a donné aux ſymboles les noms de ſon corps & de ſon ſang. Mais il y a cette difference qu'en s'appellant *vigne*, il n'a point voulu nous faire croire qu'il fût en effet une vigne, ni qu'il fût changé en vigne, ni que celuy qui le reçoit, reçût une vigne: Il n'a point voulu eſtre adoré comme eſtant devenu vigne; au lieu que non-ſeulement il a appellé le pain ſon corps & le vin ſon ſang, mais qu'il veut encore que nous croiyons que le pain eſt le corps de J. C. par changement; & que par ce changement le pain eſt fait le corps de J. C. De ſorte que nous ſommes obligez de le croire corps de J. C. de le concevoir comme corps de J. C. de l'adorer comme corps de J. C. de le recevoir comme corps de J. C. Qu'ainſi non ſeulement ce changement effectif eſt la cauſe de ce que nous appellons le pain corps de J. C. mais auſſi de ce que J. C. s'eſt donné les noms de vigne & de froment, & de ce que Jacob appelle ſon ſang du nom de vin; ces expreſſions eſtant toutes fondées ſur ce qu'il devoit changer le pain & le vin en ſon corps & en ſon ſang.

Je demande encore une fois aux Miniſtres ſi ce paſſage ainſi exprimé, leur ſembleroit fort propre pour perſuader que Theodoret n'a point crû la preſence réelle, & qu'il a voulu que le vin ne fût le ſang de J. C. que comme J. C. eſt une vigne? Cependant je n'y ay rien mis qui ne ſoit pris de Theodoret même dans ces deux Dialogues. Il eſt vray qu'il dit *que le vin myſtique eſt appellé ſang de J. C. comme le ſang de J. C. eſt appellé vin, & que le Seigneur a changé les noms, en ſe donnant les noms des ſymboles, & donnant aux ſymboles les noms de ſon corps & de ſon ſang.* Et cela prouve ſeulement qu'il a reconnu la reſſemblance de ces expreſſions, ce qui n'eſt pas en queſtion.

Mais n'a-il pas auſſi reconnu la difference? Ne dit-il pas que *J. C. a changé les noms, afin que par ce changement de noms ils cruſſent le changement qui ſe fait par la grace?* Il veut donc qu'on reconnoiſſe un changement pour fondement de ces expreſſions. Mais où ſe fait ce changement? Eſt-ce dans J. C. afin qu'on l'appelle *vigne*, ou dans le pain & le vin, afin qu'on les appelle *corps & ſang* de J. C?

Les Miniſtres mêmes l'entendent d'un changement qui ſe fait dans

dans les Myſteres ; & Theodoret le declare expreſſément. Car il parle de ceux qui participent aux myſteres ; il leur deffend de s'arreſter à la nature des choſes qui s'y voyent, & il les oblige de croire le changement qui s'y fait. CH. III.

Voilà donc déja une difference reconnuë par Theodoret. J. C. ne s'eſt point appellé vigne pour nous obliger à crore qu'il eſt changé. Et au contraire il appelle le pain ſon corps & le vin ſon ſang, pour nous obliger à croire un changement.

Mais voyons quel eſt ce changement, & par quels caracteres Theodoret le deſigne. C'eſt déja ſelon luy, un changement qui ſe conçoit par l'eſprit. *On conçoit*, dit-il, *par l'eſprit que les ſymboles ſont ce qu'ils ont eſté faits, on croit qu'ils le ſont, & on les adore comme eſtant ce qu'on les croit.*

Theodoret reconnoiſt expreſſément tout cela du pain & du vin, que l'on appelle corps & ſang de J. C. & il ne reconnoiſt rien de tout cela à l'égard de J. C. qui s'appelle vigne & froment. Il ne concevoit point par l'eſprit qu'il euſt eſté fait vigne & froment. Il ne croyoit point par la foy qu'il eût été fait vigne ou froment. Et s'il l'adoroit comme J. C. il ne l'adoroit point comme ayant eſté fait ny froment ny vigne. On ne peut donc pas dire qu'il ne reconnut point de d fference entre ces expreſſions qu'il compare.

Mais ce n'eſt pas encore tout. Il s'agit de ſçavoir ce que *l'on conçoit* que l'Euchariſtie *eſt faite* ſelon Theodoret, *ce que l'on croit qu'elle eſt faite* & en quelle qualité on l'adore quand *on l'adore comme eſtant ce que l'on croit qu'elle a eſté faite.* Je ne prétends pas icy faire fort ſur le mot *d'adorer*. Il eſt équivoque dans les Anciens, auſſi bien que celuy de *venerer*. Et M. Claude ſe pouvoit épargner la peine de ſubſtituer par tout avec tant de ſoin le mot de *veneration*, au lieu de celuy *d'adoration*. C'eſt par l'objet qu'il faut juger de la ſignification de ce terme. S'il ſe rapporte à la chair de J. C. il ſignifie une adoration ſouveraine. Si c'eſt à un ſimple ſigne, ce n'eſt qu'une adoration ſubalterne, & une veneration telle qu'on la peut rendre à des creatures.

Ce qu'il faut donc premierement decider, c'eſt la nature de cette choſe que l'on affirme des ſymboles, & dont Theodoret dit, *que l'on conçoit par l'eſprit que les ſymboles ſont ce qu'ils ont eſté faits comme l'on croit qu'ils le ſont, & qu'on les adore ou revere comme eſtant ce qu'on les croit.*

Si on le demande à M. Claude, la queſtion ſera bien-toſt vuidée, car il s'en démêle bien facilement. *Il ne faut pas*, dit il, *réver long-temps pour le deviner, c'eſt qu'on conçoit par l'entendement qu'ils ſont les myſteres du corps de J. C. qu'on les croit tels & qu'on les revere en cette qualité.* Mais il eſt à craindre auſſi qu'on ne devine mal, quand on ne réve pas aſſez, & qu'on propoſe au hazard ces premieres réveries, & M. Claude en peut ſervir d'exemple en cette rencontre.

Car il eſt indubitable que quand Theodoret dit, *que l'on conçoit qu'ils ſont ce qu'ils ont eſté faits*, νοεῖται ἅπερ ἐγένετο c'eſt la même choſe que s'il avoit dit, *qu'ils ont eſté faits le corps & le ſang de J. C. & que l'on conçoit qu'ils le ſont.*

Que quand il dit, *qu'on croit qu'ils le ſont*, καὶ πιστεύεται, c'eſt comme s'il avoit dit, *qu'on croit qu'ils ſont le corps & le ſang de I. C.*

Et que quand il dit, *qu'on les adore comme étant ce qu'on les croit*, c'eſt la même choſe que s'il étoit ainſi exprimé ; *On les adore comme étant le corps & le ſang de I. C. & l'on croit qu'ils le ſont.* En un mot, il eſt certain que les termes à quoy les pronoms relatifs ſe rapportent dans l'expreſſion de Theodoret, ſont ceux de *corps & de ſang de I. C.* & non pas ceux des *myſteres du corps & du ſang de I. C.* dont M. Claude ſe ſert pour embroüiller ce paſſage.

Cela eſt ſi vray & ſi conſtant qu'Aubertin même reconnoiſt que les mots qu'il faut ſuppléer ſont ceux *de corps & de ſang de J. C.* Theodoret, dit il, *a raiſon de dire que l'on conçoit & que l'on croit que les ſymboles myſtiques ſont aprés la conſecration ce qu'ils ont été faits, c'eſt à dire le corps & le ſang de J. C.* Theodoretus *verè quidem ait ſymbola myſtica poſt conſecrationem intelligi, & credi illa quæ facta ſunt, nempe Chriſti corpus & ſanguinem.*

Auſſi n'y avoit-il pas moyen de deſavoüer que ce ne fuſt en cette maniere qu'il falloit ſuppléer à cette propoſition, & que les mots que les pronoms relatifs rappellent dans la memoire ne fuſſent ceux *de corps & de ſang de J. C.* Car il eſt clair que cette expreſſion de Theodoret, *qu'on croit que les ſymboles ſont ce qu'ils ont été faits*, eſt priſe du langage des Liturgies & de l'invocation que le Preſtre fait, dont il eſt fait mention trois lignes auparavant. Or par cette invocation on demandoit expreſſément à Dieu, *qu'il fit le pain & le vin le corps & le ſang de J. C.* & non le *myſtere du corps & du ſang.* Et c'eſt ce que

l'on a prouvé amplement dans le ſecond Tome de cet Ouvrage. CH. III. l. 6. c. 1.

Il ne ſerviroit de rien de diſputer de l'antiquité des Liturgies que l'on y cite ; puiſqu'il paroiſt par les Conſtitutions de Clement, par Euſebe de Ceſarée, par S. Cyrille de Jeruſalem, par ſaint Gaudence, & par ſaint Auguſtin, que c'étoit-là le langage de l'Egliſe du temps de Theodoret.

Il eſt donc certain que Theodoret ayant fait mention de la priere, par laquelle le Preſtre demandoit à Dieu, *qu'il fiſt le pain & le vin ſon corps & ſon ſang*, ou *ſon corps même & ſon ſang même*, comme porte la Liturgie de S. Baſile ; & ajoûtant enſuite *qu'on conçoit & qu'on croit qu'ils ſont ce qu'ils ont été faits*, portoit l'eſprit de tous ceux qui le liſoient à ſuppléer à cette propoſition par les paroles de la Liturgie, & à la prendre dans le même ſens que s'il euſt dit expreſſément, *que l'on conçoit & que l'on croit qu'ils ſont le corps & le ſang de Jeſus Chriſt qu'ils ont été faits.*

Cela paroiſt même évidemment par la ſuite de Theodoret ſans ce rapport à la Liturgie. Car l'Eraniſte ayant fait confeſſer à l'Orthodoxe qu'aprés la conſecration les ſymboles qui s'appelloient *pain & vin* auparavant, s'appellent *corps & ſang de J. C.* pour montrer que ce n'étoit point d'un ſimple nom qu'il parloit, mais d'un nom joint à l'effet, il en conclut *qu'il faut donc croire que l'on reçoit le corps & le ſang de J. C.* & il le fait confeſſer à l'Orthodoxe. *Et vous croyez*, luy dit il, *que vous recevez le corps & le ſang de J. C. Oüy je le croy*, répond l'Orthodoxe.

De cette premiere conſequence l'Eraniſte en tire une autre, qui eſt que le pain eſt donc changé. Car il n'avoit fait avoüer à l'Orthodoxe que l'on recevoit le corps de J. C. qu'afin d'avoir droit de conclure comme il fait, *que les ſymboles ſont autres avant la conſecration, & qu'aprés la conſecration ils ſont changez.*

Ainſi il y a ſelon Theodoret un ordre de conſequence entre ces trois propoſitions.

Le pain eſt appellé le corps de J. C.

L'on reçoit le corps de J. C. en recevant le pain.

Le pain eſt donc changé.

La premiere produit la ſeconde, & la ſeconde produit la troiſiéme.

Cependant il eſt clair que l'on ne ſçauroit conclure de ce que

le pain eſt appellé corps de J. C. que l'on reçoit le corps de J. C. en recevant le pain, ſi l'on ne conçoit qu'il n'eſt pas ſimplement appellé corps de J. C. mais qu'il l'eſt réellement. Car qui a jamais conclu de ce que l'Agneau Paſchal étoit le myſtere & la figure du paſſage, que l'on recevoit donc le *paſſage* en mengeant l'Agneau ?

De même ſi cette reception du corps de J. C. n'étoit qu'intellectuelle & par le moyen de la foy, il ſeroit impertinent de conclure de ce qu'on reçoit ſpirituellement le corps de J. C. en recevant le pain, que le pain eſt donc changé. Car quel Miniſtre a jamais conclu de ce que l'on reçoit, comme ils diſent, J. C. en quelque ſorte en écoutant la parole des Predicateurs, que cette parole eſt donc changée?

Il s'enſuit de là, que quand l'Eraniſte conclut que le pain eſt changé, il entend qu'il eſt changé au corps de Jesus-Christ ſelon le langage de tous les Peres, & qu'il faut ſuppléer à ces paroles dont il ſe ſert μέταγε τῷ ἐπικλήσιν μεταβάλλεται; les ſymboles ſont changez aprés l'invocation; & les entendre comme s'il avoit dit, les ſymboles ſont changez au corps de J. C. puiſque, comme nous avons remarqué, ces paroles ne ſont qu'une concluſion de ce que l'Eraniſte avoit fait confeſſer à l'Orthodoxe, *qu'il croyoit recevoir le corps de I. C.* Et cela eſtant il eſt viſible que ce que Theodoret ajoûte enſuite, *que l'on croit que les ſymboles ſont ce qu'ils ont eſté faits*, ne ſignifie que la même choſe, que ce qu'il avoit exprimé par ce mot *ſont changez*. Ainſi comme il eſt clair que Theodoret a voulu dire que les ſymboles ſont changez au corps de J. C. il eſt clair auſſi qu'il a voulu dire qu'ils ſont faits le corps de J. C. Tout cela a un rapport & une liaiſon indiſſoluble de ſens & d'expreſſion.

Si l'on ajoûte à cela l'éclairciſſement qu'on peut tirer de tous les autres Peres pour déterminer le ſens de ces mots, *que le pain eſt changé au corps de I. C. & qu'il eſt fait le corps de Ieſus-Chriſt*, il n'y a pas moyen de douter raiſonnablement que Theodoret n'ait reconnu auſſi bien qu'eux, une reception réelle du corps de C. J. & un changement réel du pain en ce même corps.

Car nous avons fait voir dans tout le ſixiéme Livre du ſecond Tome de cet ouvrage, que ces termes ne ſe pouvoient entendre ny d'un changement de figure, ny d'un changement de vertu, & que pour ſignifier qu'une choſe eſt renduë figure d'une autre, ou qu'elle eſt remplie de ſa vertu, on n'a jamais dit *qu'el-*

le eſt faite cette choſe, ou *qu'elle eſt changée en cette choſe.* CH. III.

Mais je n'ay pas beſoin preſentement de repeter ces preuves. Je pretends ſeulement que ces termes, qui ſe trouvent dans Theodoret, *que les ſymboles ſont changez*, & que *l'on croit qu'ils ſont ce qu'ils ont eſté faits*, ont le même ſens que s'il avoit dit, *ils ſont changez au corps de I.C. ils ſont faits le corps de I. C.* Et cela me ſuffit pour prouver ce que j'avois avancé, que quoy que Theodoret ait comparé ces deux propoſitions: *Je ſuis la vigne*, LE VIN *eſt le ſang de I. C.* & qu'il diſe *que le Seigneur a changé les noms*, & *qu'il a donné au ſymbole le nom de ſon corps*, & *qu'il s'eſt donné à luy-même le nom du ſymbole*, il ne les compare neanmoins qu'en ce qu'elles ont de ſemblable, & qu'il y reconnoiſt en même temps de tres-grandes differences.

Qu'il a regardé cette premiere propoſition: *Je ſuis la vigne* comme une metaphore, dont il ne s'enſuivoit ny que J. C. fuſt changé en vigne, ny qu'en recevant J. C. nous reçuſſions une vigne, ny que nous duſſions concevoir par l'entendement que J. C. fuſt une vigne, ny que nous le duſſions croire vigne, ny que nous le duſſions adorer comme une vigne. Theodoret n'a jamais crû que rien de tout cela s'enſuiviſt de cette propoſition, parce que perſonne ne l'a crû ni ne le croira.

J'ay prouvé au contraire que de cette propoſition: *le vin eſt le ſang de I. C.* il a crû qu'il s'enſuivoit *que nous recevions le ſang de I. C.* en recevant le vin conſacré, *que le vin étoit changé au ſang de J. C. qu'il étoit fait le ſang de J. C. que nous devions croire qu'il avoit été fait ſang de* I. C. *que nous le devions adorer comme ſang de I. C.* Tout cela ſuit manifeſtement du diſcours de Theodoret de quelque maniere qu'il l'ait entendu.

Voilà donc les differences de ces deux propoſitions marquées & reconnuës par Theodoret. Et ſuppoſé ces differences, je dis qu'il eſt ridicule de rien conclure contre la preſence réelle de la comparaiſon qu'il en fait, & que ces differences jointes à la comparaiſon ne ſont propres qu'à établir cette doctrine.

Auſſi comme a fort bien remarqué le Cardinal du Perron, Theodoret ne compare pas ces propoſitions: *Je ſuis la vigne; le vin eſt le ſang de* I. C. comme deux propoſitions qui ayent une verité égale, & dans leſquelles l'attribut convienne au ſujet également.

Il les compare au contraire comme étant ſubordonnées l'une à l'autre, comme l'une étant la cauſe de l'autre. Car il veut

que J. C. se soit appellé une *vigne* & qu'il ait appellé le vin *son sang*, parce qu'il devoit changer le vin en son sang.

Et c'est ce qui paroist manifestement par ces paroles de Theodoret dans son premier dialogue. *La raison*, dit il, *de ce changement de noms*, par lequel I. C. s'appelle vigne & donne au vin le nom de son sang, *est claire à ceux qui sont initiez aux mysteres. C'est que J. C. vouloit que ceux qui participent aux divins mysteres ne s'arrestassent pas à la nature des choses qui s'y voyent, mais que par ce changement de noms, ils creussent le changement qui se fait par la grace. Car J. C. qui a appellé son corps naturel, froment & pain, & qui s'est luy-même nommé vigne, honore les symboles visibles du nom de son corps & de son sang, non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature.*

Ainsi, selon Theodoret, la fin que J. C. a euë, non seulement en appellant le pain & le vin son *corps* & son *sang*, mais aussi en appellant son corps *froment* & *pain*, & en s'appellant luy-même *vigne*, est de nous faire croire que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de J. C. Ce changement est la cause & le fondement de ces expressions. Mais comme ce changement n'est pas également signifié par ces expressions, & que quand J. C. a dit : *cecy est mon corps ; cecy est mon sang* : il l'a marqué directement & clairement, au lieu qu'il ne l'a marqué que metaphoriquement & obscurement en disant : *je suis la vigne*, il s'ensuit que la verité de l'une dépend de celle de l'autre, & que la premiere est propre, & l'autre metaphorique.

On ne doit donc nullement conclure de la comparaison que fait Theodoret entre ces propositions, qu'il les égale dans leur verité, ou dans leur maniere de signifier, mais seulement qu'il les rapporte à la même fin, qui est de montrer que par *le sang du raisin* dans lequel Jacob dit que *le Messie lavera son vestement*, il faut entendre le sang de J. C.

Aubertin qui s'est proposé cette raison de la part du Cardinal du Perron & M. de la Milletiere, s'efforce de les refuter par un raisonnement si étrange qu'on peut dire avec verité qu'il n'y a pas la moindre étincelle de sens commun. Si Theodoret, dit il, pour prouver que par le *vin* & le *sang du raisin* dont il est parlé dans la Prophetie de Jacob, il faut entendre le sang de J. C. eust allegué que I. C. s'estoit appellé *vigne*, & qu'il eust montré ensuite que *J. C. s'estoit appellé vigne*, parce que dans l'Eucharistie il devoit appeller le vin son sang ; son raison-

ment auroit eſté impertinent & ridicule. Car quelle raiſon & quelle ſuite je vous prie y a t-il entre ces propoſitions: J. C. *s'eſt appellé vigne.* Donc par *le mot de ſang de la grappe, il faut entendre ſon ſang dans la prophetie de Jacob. Le Seigneur devoit dans l'Echariſtie, appeller le vin ſon ſang.* Donc *c'eſt à cauſe de cela qu'il s'eſt appellé vigne?* CH. III.

Mais ſi Aubertin n'a pas veu cette ſuite, c'eſt ſans doute qu'il avoit alors quelque obſcurciſſement d'eſprit qui l'empêchoit de voir une choſe tres-claire d'elle-même. Car quand il s'agit d'éclaircir le ſens d'une metaphore, il ſuffit d'apporter des convenances tres-raiſonnables, & que l'on n'en puiſſe pas apporter d'autres plus naturelles qui détournent l'expreſſion à un autre ſens. C'eſt ainſi qu'on prouve & qu'on détermine ordinairement le ſens des metaphores. Et c'eſt ce qu'a fait Theodoret.

Il s'agiſſoit de prouver que quand Jacob dit du Meſſie, *qu'il laveroit ſon vêtement dans le ſang du raiſin*, il falloit entendre par ce ſang du raiſin, c'eſt à-dire par ce vin, le ſang de J. C. dans lequel il devoit laver ſon corps dans ſa paſſion. Or n'eſt-ce pas rendre ce ſens fort probable que d'alleguer que J. C. s'eſt appellé *vigne*? Car ſi J. C. s'appelle *vigne*, ſon ſang ſe peut bien appeller *vin, & ſang du raiſin*, puiſque le ſang eſt au corps, ce que le vin eſt à la vigne. Et n'eſt-ce pas rendre une raiſon tres forte, pourquoy J. C. s'eſt appellé *vigne*, que d'alleguer qu'il a appellé le vin *ſon ſang*, & qu'il a changé le vin en ſon ſang? Cette verité literale, que le vin eſt changé au ſang de J. C. qui eſt exprimée par ces paroles, *Ceci eſt mon ſang*, n'eſt elle pas capable de fonder ces deux metaphores: l'une dont J. C. s'eſt ſervi en s'appellant *vigne*; l'autre que Jacob a employée en marquant par le mot *de ſang du raiſin*, le ſang de J. C. Et le rapport de ces deux expreſſions à celle de Jacob, n'eſt-il pas tres-propre à en faire voir le ſens, non par une conſequence en forme, comme Aubertin prétend ridiculement qu'on le doit faire, mais par une convenance ſenſible, qui eſt la maniere naturelle d'expliquer les metaphores.

CHAPITRE IV.

Refutation de la principale objection d'Aubertin, & de M. Claude contre le ſens que nous avons donné à ce paſſage de Theodoret.

LA ſeule choſe qu'on peut objecter raiſonnablement, eſt que Theodoret ne dit pas ſeulement que le changement qui arrive dans l'Euchariſtie ſe fait par grace, mais qu'il dit expreſſément que J. C. ne *change pas la nature*, & qu'il ajoûte ſeulement *la grace à la nature*, οὐ τὴν φύσιν μεταβαλὼν ἀλλὰ τὴν χάριν τῇ φύσει προσθείς.

Il y a dans ce paſſage une difficulté qui regarde la tranſſubſtantiation, & nous la traiterons amplement dans les chapitres ſuivans, où nous ferons voir que Theodoret dit dans un ſens tres-Catholique que J. C. ne change point la nature des ſymboles. Mais parce que M. Claude abuſe de ces paroles, *que le changement ſe fait par la grace*, & de ces autres *que J. C. ajoûte la grace à la nature*, pour en conclure qu'il ne ſe fait point d'autre changement dans l'Euchariſtie, que celuy de l'addition d'une certaine vertu que nous avons pleinement détruite; & qu'ainſi on ne doit pas croire que le corps de J. C. ſoit réellement preſent, c'eſt ici le lieu de luy répondre, ce qui n'eſt pas difficile. Car pour la premiere clauſe qui eſt, *que le changement ſe fait par la grace*, il ſuffit de l'avertir que l'argument que l'on tire de ces paroles eſt ſi peu raiſonnable qu'Aubertin s'inſcrit en faux contre le Cardinal du Perron de ce qu'il avoit imputé aux Miniſtres de s'en eſtre ſervis: & qu'il ne deſavoüe pas que par le mot de *grace*, on ne puiſſe fort bien entendre la cauſe de ce changement; c'eſt-à dire, la puiſſance de Dieu & ſa bonté gratuite.

Pour la ſeconde clauſe, il eſt vray que M. Claude eſt uni à Aubertin, & qu'il l'imite dans la frequente repetition de ce paſſage, & dans la concluſion qu'il en tire; ſçavoir que, ſelon Theodoret, le changement qui arrive à l'Euchariſtie conſiſte dans l'addition d'une certaine vertu; mais cette imitation ne luy fait pas d'honneur; car il n'apporte aucune preuve du ſens qu'il donne à Theodoret, & il s'en remet à celle d'Aubertin.

Cependant

Cependant il n'y a rien de plus pitoyable que tout ce qu'Aubertin dit pour l'appuyer. On en jugera par la comparaiſon que nous allons faire de l'explication d'Aubertin avec celle des Catholiques. Ces paroles de Theodoret, *que Dieu ajoûte la grace à la nature*, peuvent avoir deux ſens conformes à la doctrine Catholique ; l'un, celuy que le Cardinal du Perron y donne, qui eſt que le mot de *grace* eſt pris en cet endroit pour la grace eſſentielle, c'eſt-à-dire pour J. C. même qui eſt ſouvent marqué par le mot de *grace*, comme les Anciens le remarquent en expliquant ce paſſage ; *La grace de Dieu a goufté la mort*, & qui reçoit particulierement ce nom dans l'Euchariſtie, qui eſt ſouvent appellée *grace* par les Peres. CH. IV.

Ce Cardinal juſtifie ce ſens par tant d'exemples, qu'Aubertin [Aug. p. 795.]
a eſté contraint d'avoüer que les Anciens ont quelquefois pris le mot de *grace* en ce ſens. Il prétend ſeulement prouver qu'il ne peut convenir à ce lieu de Theodoret, mais par des raiſonnemens qui ne ſont que de purs ſophiſmes, & par quelques paſſages mal entendus, comme nous le ferons voir.

Le ſecond ſens eſt encore plus naturel ; c'eſt que Theodoret par le mot de *grace* n'entend preciſément ni la grace eſſentielle, ni la vertu chimerique de M. Claude ; il entend l'effet ſurnaturel produit par la conſecration, & ajoûté à la nature ſenſible, ſans déterminer en ce lieu quel il eſt. Car c'eſt ſe tromper que de prétendre que les Auteurs ſe doivent toûjours exprimer par des mots particuliers & précis, & qu'ils ont eu en tout temps & en toutes occaſions des idées diſtinctes de toutes choſes. Ce n'eſt pas aſſez comprendre comment les hommes penſent. Ils ne conçoivent ſouvent les choſes que par des idées generales & confuſes, & ils les expriment de même ; & ces mots generaux doivent eſtre déterminez dans les matieres de foy, non par leur ſignification preciſe, mais ſouvent par le ſujet dont il s'agit, & toûjours par le fond de la doctrine de l'Egliſe, & de celuy qui s'en ſert.

Il eſt donc tres-vray-ſemblable que Theodoret en diſant que J. C. *a ajoûté la grace à la nature*, n'a rien conçû de diſtinct par le mot de *grace*, mais ſeulement en gros un effet ſurnaturel, comme nous ne concevons rien de diſtinct en diſant que Dieu ajoûte à la nature dans l'Euchariſtie, *l'effet gratuit & ſurnaturel de ſa puiſſance*. Mais qui luy eût demandé ce que c'eſtoit que cette grace, ou cet effet ſurnaturel & gratuit que J. C. ajoûte à

la nature, il auroit répondu comme nous répondrions,& comme il répond luy-même ailleurs, que c'est de rendre les symboles corps & sang de J. C. en sorte qu'en les recevant, on reçoive le corps & le sang de J. C.

Il n'y a rien de plus naturel que cette explication. On y rend par des termes generaux le mot de *grace* qui est si general, qu'il s'étend, comme l'avouë Aubertin, & à la grace essentielle, & aux graces créées,& qu'il comprend tout ce que Dieu accorde aux hommes par le pur motif de sa bonté. L'on y suppose que Theodoret l'auroit déterminé comme l'Eglise de son temps le déterminoit, & comme il le détermine luy-même ailleurs. Il n'y a rien en tout cela qui soit supposé en l'air, & l'on prend tout dans l'Auteur qu'on explique, & dans ceux qui ont eû le même sentiment que luy.

Mais pour l'explication d'Aubertin & de M. Claude, qui entendent par cette grace ajoûtée à la nature, une certaine vertu phantastique separée, du corps de J. C. & imprimée au pain, elle a tous les défauts dont une explication est capable.

Cette vertu est si chimerique, qu'au même temps qu'ils attribuent à Theodoret de l'avoir cruë, ils declarent qu'ils ne la croyent pas. *Nous ne sommes pas à la verité*, dit Aubertin, *de l'avis de Theodoret sur ce sujet, mais cela est de peu d'importance.* Peut-être aussi que d'autres ne seront pas en cela de l'avis d'Aubertin, & qu'ils trouveront assez étrange qu'il n'ait pû rendre, ni ce Pere, ni les autres favorables aux Calvinistes, qu'en leur imputant une chimere qu'il a esté obligé de rejetter.

Aub. p. 792.

Nous avons fait voir dans un livre entier que cette vertu separée imprimée au pain qu'ils veulent que les Peres ayent enseignée, quoiqu'ils ne la croyent pas eux-mêmes, est un pur songe des Ministres, qui n'a aucun fondement dans l'antiquité, & qui n'est appuyé par eux que sur quatre ou cinq passages pris à contre-sens.

Perp. 2. l. 5. De la Perp. tom. 2.

Aubertin allegue icy celuy de S. Cyrille rapporté par Victor d'Antioche, & celuy de l'Epitome de Theodotus, que nous avons déja refutez: & il n'y ajoûte que celuy d'Ephrem d'Antioche, où il est dit *que le corps de J. C. reçû par les fidelles ne s'éloigne pas de son essence sensible, & demeure inseparable de la grace intelligible*; ce qui ne prouve rien du tout, parce que le mot de grace intelligible est encore un mot general qui comprend tout l'effet surnaturel operé par la consecration. Et ainsi c'est un

passage tout semblable à celuy de Theodoret, & qui n'est pas propre à l'éclaircir. CH. IV.

Cette addition de la vertu separée ne pouvoit avoir aucun des effets qui sont des suites de ce que Theodoret entend par cette grace ajoûtée à la nature.

Car par cette addition reconnuë par Theodoret, le pain est fait le corps de J. C. Or on n'a jamais dit, par exemple, que par l'addition d'une vertu aux eaux du Baptême, cette eau ait esté faite le sang de J. C ou que le Crême de la Confirmation par l'addition d'une vertu, ait esté faite S. Esprit.

En vertu de cette addition selon Theodoret, on croit & on revere les symboles, comme estant le corps de J. C. qu'ils ont esté faits. Or qui a jamais dit ny pensé que par l'addition d'une vertu aux eaux du Baptême ou au Crême, ou on croye & on revere & ces eaux, & ce Crême, comme estant le sang de J. C. ou le S. Esprit qu'ils ont esté faits?

En vertu de cette addition on croit en recevant les symboles recevoir le corps de J. C Or qui a jamais dit qu'en vertu de cette qualité imprimée aux eaux du Baptême, on crût recevoir le sang de J. C. & d'une reception semblable à celle que l'on entend quand on parle de l'Eucharistie, par laquelle on dit *que J. C. est dans nos corps & dans nos entrailles par son propre corps & par sa propre chair, & qu'il y est mêlé, qu'il y est distribué.*

Outre les trois passages que nous avons marquez, Aubertin employe encore quelques raisonnemens pour prouver *la vertu separée* ajoûtée à la nature, & pour refuter l'explication du Cardinal du Perron; & quoiqu'on les pût negliger comme de purs sophismes du même genre que d'autres dont nous avons déja découvert l'illusion, je ne laisseray pas de les rapporter, pour montrer, comme on le verra encore mieux dans la suite, que tout le Traité de ce Ministre sur Theodoret, qui passe pour un chef-d'œuvre parmi ceux de son parti, n'est dans le fond qu'un amas de sophismes, qu'une fausse Logique luy a fournis.

Theodoret, dit-il, *declare que les symboles visibles sont honorez des noms du corps & du sang de J. C. à cause de l'addition de cette grace dont je parle. Or cela ne se peut dire selon le sentiment des adversaires, quoique ce soit qu'ils entendent par ces symboles visibles. Car s'ils entendent les simples accidens, seroit-ce pas une folie de dire que des accidens sont le corps de I. C. à cause que le corps de I. C. y est joint? S'ils entendent le pain & les ac-* p. 792.

cidens unis enſemble ; c'eſt encore une fauſſeté que le pain & le vin ſoient le corps & le ſang de J. C. parce qu'ils ſont unis au corps & au ſang de J. C.

Je réponds que cet argument n'eſt qu'un pur ſophiſme, & que nous en avons déja découvert la ſource, qui eſt qu'Aubertin ne s'eſt jamais voulu mettre dans l'eſprit, que l'on conçoit ſouvent les objets par des idées confuſes & generales qui ſe peuvent appliquer à divers ſujets, & qu'ainſi l'eſprit paſſe ſouvent d'un ſujet à un autre ſans s'en appercevoir.

Les mots de ſymboles viſibles ne ſignifient preciſément & diſtinctement ni le pain ni le vin, ni les accidens, ni le corps de J. C. ils ſignifient l'objet preſent conſideré comme viſible, & ſignifiant : cet objet eſt du pain & du vin avant la conſecration, aprés la conſecration c'eſt le corps de J. C. Mais quoique ce ſoient deux ſujets en effet, l'eſprit ne les regarde que comme un ſeul ſujet auquel il attribuë diverſes qualitez ſelon divers eſtats.

On dit donc de cet objet preſent qu'il eſt honoré du nom de corps & de ſang de J. C. à auſe de l'addition de la grace à la nature, c'eſt-à-dire à cauſe de l'effet ſurnaturel que Dieu y a operé, ſans en changer la nature ſenſible qui conſiſte dans cet amas de qualitez qui font qu'on appelle des eſtres pain & vin plûtoſt que pierre & métail. Qu'y a-t'il en cela de difficile, & qui ne ſoit à couvert des chicaneries d'Aubertin ?

Mais je veux que par cette grace on entende le corps de J. C. qui eſt la grace eſſentielle ; le raiſonnement d'Aubertin n'en ſera pas meilleur. Car pourquoy ne pourra-t'on pas dire alors, que cet objet compoſé du corps de J. C. qui y tient lieu de ſubſtance, & de la nature ſenſible qui ſe fait paroiſtre à nos ſens, comme du pain & du vin, eſt appellé corps de J. C. à cauſe d'une de ſes parties ? Qui empêchera que comme on dit que J. C. eſt Dieu par ſa divinité, qui eſt jointe en luy à l'humanité ; ou comme l'on peut dire d'un globe que c'eſt une ſubſtance, parce que c'eſt de la matiere jointe à une certaine figure ; on ne puiſſe dire auſſi de cet objet, que c'eſt le corps de J. C. parce que Dieu a joint dans cet objet le corps de J. C. à une certaine nature ſenſible, c'eſt à-dire aux apparences du pain & du vin ? Qu'y a t'il en cela de contraire, non ſeulement au langage du commun des hommes, mais même à celuy de la Philoſophie la plus chicaneuſe & la plus exacte, & qui ne s'étonnera que des gens

ſent propoſer de pareils raiſonnemens comme des demonſtrations, & plus encore que par de ſi miſerables ſubtilitez ils acquierent l'eſtime & l'admiration de tous ceux de leur parti ? CH. IV.

Avant que de finir ce qui regarde ce paſſage où Theodoret dit que Dieu ajoûte la grace à la nature, il faut rendre juſtice à M. Claude, & reconnoiſtre que toutes ſes penſées ne ſont pas empruntées d'Aubertin, & qu'il prend quelquefois une juſte liberté d'en hazarder de ſon chef, qui non ſeulement ſont differentes de celles de ce fameux Miniſtre, mais même qu'il a expreſſement rejettées.

Car un des fondemens de la réponſe que M. Claude a faite au livre de la Perpetuité, c'eſt que la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, *eſt un ſi grand détour d'imagination, qu'elle n'a pû venir que dans l'eſprit d'un Moine, à l'ombre du Convent de Corbie* : Qu'ainſi elle n'a point eſté formellement rejettée par les Peres, parce qu'ils ne l'ont jamais conçûë ; qu'ils n'ont eu beſoin d'aucune précaution pour empêcher qu'on ne prît leurs paroles en un ſens qui ne leur venoit point dans l'eſprit.

Cependant Aubertin eſt ſi éloigné de cette penſée, qu'il dit expreſſement que Theodoret a ajoûté ces paroles, *que Dieu ne change point la nature, mais qu'il a ſeulement joint la grace à la nature*, pour empêcher que les ſimples fidelles ne conçûſſent que le pain eſtoit ſubſtantiellement changé au corps de J. C. & il avouë que cette penſée leur pouvoit venir dans l'eſprit.

Il a voulu, dit-il, *par cette addition prévenir & éloigner par avance une penſée* QUI POUVOIT VENIR DANS L'ESPRIT *des Fidelles ſimples & peu intelligens, en entendant parler du changement du pain au corps de Chriſt. Or cette penſée qui leur pouvoit venir, quand on donnoit devant eux au pain & au vin les noms de corps & de ſang de J. C. enſuite d'un changement qui avoit precedé, eſtoit que le pain eſtoit ſubſtantiellement changé au corps de Chriſt.*

Ainſi Aubertin ſuppoſe nettement que les Fidelles ſimples & peu intelligens pouvoient eſtre frappez par les paroles qui marquent un changement de l'idée d'une preſence réelle & d'une tranſſubſtantiation veritable : & M. Claude prend pour fondement de ſa réponſe que cela ne pouvoit eſtre.

Si l'on veut en ſçavoir la raiſon, c'eſt qu'il a paru utile à Aubertin de ſuppoſer l'un, & à M. Claude de ſuppoſer l'autre. Leur intereſt les unit, lors même qu'ils paroiſſent diviſez. Ils ont eû

des vûës contraires dans le même but. Le mal eſt que par cette voye on fait quelquefois de fauſſes démarches, dont les conſequences ſont fâcheuſes, parce qu'on ne prévoit pas aſſez à quoy l'on s'engage par ces maximes que l'on avance dans la vûë d'un intereſt preſent.

On a déja fait voir les abſurditez de la ſuppoſition de M. Claude, & il n'y en a pas moins dans celle d'Aubertin, qui veut que quoique les fidelles ne cruſſent pas la preſence réelle ni la tranſſubſtantiation, ils s'en pouvoient neanmoins former l'idée ſur les paroles qui marquoient que le pain eſtoit changé au corps de J. C. Car s'il eſt vray que ces paroles donnent l'idée de la tranſſubſtantiation, c'eſt à dire ſelon luy, d'une doctrine qu'il fallût bien ſe garder de croire : d'où vient que jamais aucun Pere n'a penſé à prévenir cette erreur ? Pourquoy ont-ils fait tout ce qu'ils auroient pû de mieux pour la faire naiſtre & pour l'entretenir ? Pourquoy ont ils appliqué tant de fois les mots de changement à l'Euchariſtie, ſans jamais aller au devant de cette penſée ? Pourquoy auroit il fallu que ce fût Theodoret qui l'eût fait le premier & le dernier, & encore avec tant d'obſcurité, que ſon diſcours eſtoit bien plus propre à confirmer les fidelles dans cette penſée, qu'à les en détourner, comme nous l'avons fait voir.

CHAPITRE V.

Autres ſophiſmes d'Aubertin dans ce qu'il a écrit ſur Theodoret.

CE qu'Aubertin a écrit ſur le ſujet de Theodoret contient un ſi grand amas de ſophiſmes, qu'il les faut neceſſairement partager en divers chapitres, encore n'entreprens-je pas de les rapporter tous icy, tant parce qu'il y en a que nous avons déja expreſſement refutez, que parce que M. le Cardinal du Perron a tellement éclairci les autres, que l'on ne pourroit que redire ce qu'il en a dit.

Aubertin repete, par exemple, trois ou quatre fois cet argument, que Theodoret par le mot de *Cecy* a entendu le pain dans cette propoſition : *Cecy eſt mon corps* ; & qu'ainſi, ſelon luy, c'eſt du pain que J. C. a dit qu'il eſtoit ſon cor s. D'où il con-

clut ſelon ſa Logique que cette propoſition, *Cecy eſt mon corps*, CH. V.
ſe doit prendre en un ſens de figure. Cependant nous avons fait voir que c'eſt un argument à quatre termes, & un ſophiſme indigne d'un homme de bon ſens.

C'eſt auſſi principalement ſur cet Auteur qu'il étale ces raiſonnemens ſophiſtiques tirez de la diſtinction qui doit eſtre entre l'image & l'original. Et il les reprend à tant de diverſes fois, qu'il n'y a point de Lecteur, je crois même dans ſon parti, qui n'en ſoit ennuyé. Mais comme nous les avons refutez dans un chapitre exprés, il n'eſt pas beſoin d'en rien dire icy.

Je me contenteray donc d'en recuëillir encore quelques-uns qui meritent d'eſtre remarquez. L'on peut mettre ceux qui ſuivent de ce nombre.

Aprés avoir rapporté l'endroit du premier dialogue où Theodoret dit, *que le Sauveur a changé les noms, & qu'il a donné à ſon corps le nom du ſymbole, & au ſymbole le nom de ſon corps* : il fait cette reflexion, & la propoſe comme un axiome. *Il eſt tres certain*, dit il, *que le changement de nom qui ſe fait entre les ſignes, & les choſes ſignifiées, ne marque pas plûtoſt que les ſignes ſoient les choſes ſignifiées, qu'il ne marque que les choſes ſignifiées ſoient les ſignes* ; c'eſt à-dire pour developer & appliquer ſa maxime, qu'il ne s'enſuit pas plûtoſt de ce changement de noms, que le pain ſoit le corps de J. C. qu'il ne s'enſuit que le corps de J. C. ſoit du pain. Or il ne s'enſuit pas que le corps de J. C. ſoit du pain ; il ne s'enſuit donc pas auſſi que le pain ſoit le corps de J. C.

Mais cet argument n'eſt fondé que ſur une ſuppreſſion infidelle de ce qui fait voir le ſens auquel Theodoret parle de ce changement de noms. Car il eſt vray qu'il ne s'enſuit pas preciſément de ce que Theodoret dit que J. C. *a changé les noms entre le ſymbole & ſon corps*, que le ſymbole ſoit réellement le corps de J. C.

Mais cela s'enſuit de ce qu'il marque que le changement de nom à l'égard du ſymbole, qui eſt appellé *corps de J. C.* eſt accompagné d'un changemeut operé par la puiſſance de Dieu, par lequel le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de J. C. & de ce qu'il ne marque point que le changement de nom à l'égard du corps de J. C. qui eſt appellé *pain & froment*, ſoit accompagné d'aucun changement.

Non ſeulement ce changement s'enſuit ſelon Theodoret des expreſſions par leſquelles J. C. nous aſſure que le pain eſt ſon

corps & le vin ſon ſang, mais cela s'enſuit même de celles dans leſquelles il eſt appellé *vigne*, & ſon corps *froment* & *pain*. Car comme on a déja remarqué, quand Theodoret compare ces propoſitions: *Le ſang de J. C. eſt du vin; le vin eſt le ſang de J. C. Le corps de J. C. eſt du pain; le pain eſt le corps de J. C.* ce n'eſt pas comme ayant une verité de même genre. Il veut au contraire qu'on regarde celle où J. C. nous aſſure que le pain eſt ſon corps & le vin ſon ſang, comme la ſource de la verité des autres, & ce qui a donné lieu à les dire: & il prétend qu'elles doivent toutes contribuer à nous faire croire le changement par lequel le pain eſt fait le corps de J. C. Celles par leſquelles J. C. nous dit, *que le pain eſt ſon corps & le vin ſon ſang*, y contribuent directement, parce qu'elles expriment directement ce changement. Et celles par leſquelles J. C. nous aſſure *qu'il eſt une vigne, que ſa chair eſt un pain, que ſon corps eſt un froment*, y contribuent indirectement par le rapport que ces termes ont avec l'inſtitution de l'Euchariſtie.

C'eſt ce que Theodoret enſeigne nettement, lorſqu'après avoir fait dire à l'Eraniſte qu'il voudroit bien ſçavoir la cauſe de ce changement de noms, il fait répondre par l'Orthodoxe, *que la cauſe en eſt claire à ceux qui ſont initiez aux myſteres, & que le Seigneur a voulu que ceux qui y participent ne conſideraſſent pas la nature des choſes qui s'y voyent, mais que par le changement de noms, ils ajoûtaſſent foy au changement que la grace opere.* Ce qu'il étend expreſſement, tant aux propoſitions où *J. C. nous dit que le pain eſt ſon corps & le vin ſon ſang*, qu'à celles où il appelle *ſon corps naturel froment & pain.*

Toutes ces expreſſions tendent ſelon Theodoret à établir les Fidelles dans la foy du changement qui rend le pain & le vin *corps & ſang de J. C.* c'eſt la fin unique de ce changement de noms; & il eſt bien clair que ces expreſſions ne tendent pas également à cette fin, & ne contiennent pas cette verité auſſi formellement l'une que l'autre.

Aubertin avoit ſi fortement dans l'eſprit cette fauſſe idée, que Theodoret comparoit ces expreſſions comme eſtant de même genre, & également figurées, qu'il ne s'en eſt jamais pû défaire; & c'eſt ce qui l'a engagé encore dans un autre ſophiſme. Il faut
„ neceſſairement, dit-il, que Theodoret compare ces expreſſions:
„ *Le ſang de J. C. eſt du vin*: *Le vin eſt le ſang de J. C.* comme de
„ même genre, & comme eſtant toutes deux figurées. *Autre-*
ment

ment l'Eranifte luy auroit pû répondre, que l'exemple de l'Eucharistie *qu'il alleguoit pour éclaircir la prophetie de Jacob*, où il prétendoit que le sang de J. C. estoit appellé *vin*, n'avoit rien de semblable, & cela pour deux raisons. La premiere est qu'il y auroit eû une difference toute entiere entre ces expressions, puisque le vin de l'Eucharistie selon cette hypothese est proprement vin; au lieu que le sang de J. C. ne peut estre appellé vin que figurément. Secondement, si le vin de l'Eucharistie est proprement sang, on ne doit point trouver étrange qu'on l'appelle sang, puisque chaque chose peut estre appellée par son nom. Mais le sang de J. C. n'est point proprement du vin. Ainsi l'expression n'est nullement semblable, & cet exemple auroit un effet tout contraire au dessein de Theodoret. Afin donc qu'il ait pû s'en servir, il faut necessairement supposer qu'il a regardé toutes ces expressions comme également figurées. CH. V.

On peut apprendre par ce discours qu'il y a une certaine subtilité qui n'a pour effet que d'obscurcir les lumieres naturelles; & que plus on a de cette sorte d'esprit, moins on a de celuy qui fait juger des choses selon le bon sens.

Aubertin n'a pû comprendre que Theodoret ait pû employer l'expression de J. C. dans l'institution de l'Eucharistie : *Cecy est mon corps : Cecy est mon sang*, pour éclaircir le lieu de la Genese où Jacob dit du Messie qu'*il lavera son vêtement dans le vin*, pour montrer que le Prophete a voulu dire qu'il laveroit son corps dans son sang, & qu'ainsi le sang de J. C. est désigné dans cette Prophetie par le mot de vin : Il n'a sçû comprendre, dis-je, que Theodoret ait pû se servir de la premiere pour éclaircir la seconde, à moins qu'elles ne soient également figurées. Cependant tant s'en faut qu'il soit necessaire que la proposition de J. C. soit figurée, afin d'éclaircir celle de Jacob, qu'elle l'éclaircit infiniment mieux, parce qu'elle ne l'est pas. Car rien ne nous fait mieux comprendre le sens d'une metaphore que quand on develope la verité litterale qui en est le fondement. Il s'agissoit de prouver que dans ces paroles que Jacob dit du Messie : *Il lavera son vêtement dans le vin*, on devoit entendre par ce vin le sang de ce même Messie. Or le moyen de le montrer plus solidement, qu'en faisant voir que J. C. avoit dit du vin que c'estoit son sang, & qu'il l'avoit fait réellement & veritablement son sang, quoiqu'il conservast les apparences du vin ? Cette verité litterale que le vin est réellement le

ſang de J. C. n'eſt-elle pas tres propre à nous perſuader que Jacob a entendu ſon ſang par le mot de *vin*, & peut-on mieux montrer, par exemple, qu'on a eû raiſon d'appeller un homme tygre ou lion par metaphore, qu'en montrant qu'il eſt réellement ou cruel ou courageux, qui ſont les fondemens de ces metaphores?

Une ſimple comparaiſon d'expreſſions également figurées eſt une preuve tres-foible Car il ne s'enſuivroit nullement de ce que J. C. auroit appellé le vin ſon ſang par une ſimple expreſſion figurée, que le Prophete eût entendu par le mot de vin le ſang de J. C. Mais quand on dit qu'il s'eſt ſervi du vin pour en faire effectivement ſon ſang, & que le ſang nous eſt donné ſous le ſigne & le ſymbole du vin, on eſt infiniment plus porté à croire que Jacob s'eſt ſervi du mot de vin pour ſignifier ce ſang. Car ce myſtere eſt ſi grand, qu'il eſt comme impoſſible que les Prophetes ne l'euſſent dans l'eſprit, & qu'ils ne l'ayent marqué par quelque figure. Et ce rapport de la figure à la verité perſuade d'autant plus, que l'expreſſion de Jacob étant certainement figurée & myſterieuſe, il ne paroiſt point d'autre verité ni d'autre myſtere auquel on la puiſſe rapporter.

Aub. p. 786. M. Claude p. 66.

Aubertin & M. Claude tirent encore une autre objection de ce que Theodoret dit, *I. C. a honoré les ſymboles viſibles du nom de ſon corps & de ſon ſang.* Aubertin l'étend davantage, & marque plus préciſément ſur quoy il la fonde. *On ne ſe ſert jamais*, dit-il, *de cette maniere de parler que dans les choſes qui reçoivent le nom d'autres choſes, ſans eſtre changées ſubſtantiellement. C'eſt pourquoy on ne dira jamais que la verge de Moïſe ait eſté honorée du nom de ſerpent, ni l'eau de Cana du nom de vin, parce qu'il ſe fit un changement ſubſtantiel en ces choſes; mais on dit fort bien que l'image d'un Roy eſt honorée du nom de Roy.*

M. Claude la propoſe d'une maniere plus abregée, & avec un certain dédain qui eſt plus de ſon air. Car aprés avoir rapporté le même paſſage, il ſe contente de dire, *ſi ce S. Sacrement eſt réellement & ſubſtantiellement le corps de I. C. que veulent dire ces gens avec leur* Honore'? en nous laiſſant ainſi à deviner le principe de ſa conſequence, qui ne peut eſtre autre neanmoins que celuy d'Aubertin.

Il eſt vray que c'eſt plûtoſt par prudence que par fierté qu'il en uſe ainſi. Car premierement les exemples d'Aubertin ne ſont

propres qu'à faire rire. Ce n'eſt point la ſeule metaphore qui fait qu'on ſe peut quelquefois ſervir du mot d'*Honoré*. Il faut de plus que le nom ſoit honorable. Ainſi parce qu'on n'a jamais regardé le nom de ſerpent comme un titre d'honneur, on ne dira jamais que dans cette expreſſion, *ſuper Leviathan ſerpentem tortuoſum*, l'Ecriture honore le Diable du nom du ſerpent. Et de même parce qu'encore que les hommes ayent établi quelque preference entre l'eau & le vin, ce n'eſt pas neanmoins une preference qui s'exprime par le mot d'honneur; on n'auroit jamais dit de l'eau de Cana, quand elle n'auroit eſté changée que figurément en vin, que l'Ecriture l'honore du nom de vin. CH. V. Iſai. 27. 1.

Et pour le principe dont Aubertin conclut que cette expreſſion ſeroit abſurde, ſi le pain eſtoit réellement changé au corps de J. C. il eſt auſſi viſiblement faux & contraire à la raiſon. Car comme noſtre imagination ne nous repreſente point le pain comme détruit, mais comme élevé à un état plus excellent, on peut dire qu'il eſt honoré par cet état.

C'eſt ce qui a porté S. Fulbert à cette expreſſion: *La matiere terreſtre paſſant le merite de ſa nature eſt changée au corps de Ieſus-Chriſt.*

Et à celle-ci S. Hildebert,

Neſcit homo, latet & ſuperos quo provehat eſcas
Gratia verborum myſteriumque crucis.

Et ailleurs encore parlant de l'élevation que le Preſtre fait de l'hoſtie.

Tollit utrumque notans, quod ſit communibus eſcis
Altior, & quiddam majus utrumque gerat.

Il dit même que le pain honore l'autel par la chair de J. C.

Sub cruce, ſub verbo natura novatur, & aram
Panis honorificat carne, cruore calix.

Et l'Auteur du Sermon de la dignité des Preſtres, qui ſe trouve parmi les œuvres de S. Bernard, ſe ſert d'une expreſſion toute ſemblable, lorſqu'il dit que *c'eſt le createur du vin, qui éleve le vin à la dignité de ſang de J. C.* CREATOR *vini eſt qui vinum provehit in ſanguinem.*

On ne doit donc point trouver étrange que le pain conſacré ſe repreſentant encore à l'imagination auſſi-bien qu'aux ſens ſous l'idée du pain, on diſe qu'il eſt honoré du nom de corps de I. C. Mais tant s'en faut que l'on prétende par là nier qu'il le ſoit réellement, que c'eſt ce que les Peres ont voulu marquer

par cette expreſſion. Car ayant un ſouverain reſpect pour la parole de Dieu, & eſtant perſuadez que c'eſt la même choſe à Dieu de dire & de faire, *quoniam ipſe dixit & facta ſunt*, & de plus n'ayant jamais eû la moindre penſée que ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, ſe puſſent expliquer en un ſens de figure; ils ont pris pour la même choſe de dire que le pain *eſt fait* le corps de I. C. & qu'il *eſt appellé* corps de I. C. & ils n'ont point tiré de cette expreſſion une conſequence grammaticale comme les Miniſtres, mais une conſequence réelle, en concluant que ſi I. C. avoit appellé le pain ſon corps, il falloit qu'il fût effectivement ſon corps; & qu'il fût changé en ſon corps.

C'eſt ce que S. Ambroiſe en conclut expreſſement dans ſon livre pour les nouveaux baptiſez. *Avant la benediction*, dit-il, *qui ſe fait par les paroles celeſtes, on nomme une autre eſpece, aprés la conſecration, on marque que c'eſt le corps de J. C. Avant la conſecration on appelle ce qui eſt dans le calice d'un autre nom; aprés la conſecration on l'appelle ſang, & vous répondez*, AMEN, *c'eſt-à-dire, cela eſt vray. Que voſtre eſprit ſoit perſuadé de ce que voſtre bouche confeſſe.*

Theodoret enſeigne de même *que le pain eſt appellé corps de J. C.* non par une ſimple metaphore, *mais afin que par ce changement de noms, nous creuſſions le changement que la grace opere.* Ainſi comme ce changement, ſelon luy, *eſt que le pain eſt fait le corps de J. C.* c'eſt auſſi ſelon luy ce que nous ſommes obligez de croire en vertu de ces paroles, par leſquelles J. C. a *honoré le pain du nom de ſon corps.*

De même dans ſon ſecond dialogue l'Eraniſte ayant fait dire à l'Orthodoxe qu'aprés la conſecration on appelloit le pain, *corps de J. C.* il en conclut qu'il faut donc croire que l'on reçoit le corps de J. C.

Apud Allat 1222.

Nicephore Patriarche de Conſtantinople pour marquer que l'Euchariſtie n'eſt pas l'image, mais le corps même de J. C. ſe contente de dire que l'on ne l'appelle pas image, mais ſon corps même. *Nous n'appellons point*, dit-il, *ces deux images & figures de ſon corps, quoiqu'ils ſoient faits ſous des ſymboles ou des figures, mais le corps même de J. C.* Et le Diacre Epiphane dans le ſecond Concile de Nicée, ſe ſert du même langage: *Ni le Seigneur, ni les Apoſtres*, dit-il, *ni les Peres, n'ont point appellé image le Sacrifice non ſanglant, mais ils l'ont appellé le corps même & le ſang même.* Et cela ſuffit à ces Auteurs pour conclure que le pain con-

sacré est veritablement le corps de J. C. parce qu'ils ne doutoient point que dire & faire ne fussent en Dieu la même chose. CH. VI.

Photius ne se sert-il pas aussi de ces expressions, *que le pain est changé au corps de J. C.* & que *le vin est appellé son sang*, comme ayant la même force? *O merveille!* dit-il dans une lettre au Pape Nicolas, *le pain commun est changé au corps de J. C. & le vin commun est appellé son sang.* Apud Allat. Exerc. adversus Chreigton p. 443.

Et Jeremie Patriarche de Constantinople, dont on a si bien justifié la foy à M. Claude qu'apparemment il n'en doutera plus, ne se contente-t'il pas pour marquer que J. C. fit le pain son corps, de dire qu'il le nomma son corps? *Après*, dit-il, *que J. C. eût celebré la Cene selon la loy de Moyse, il donna à ses disciples un nouveau sacrifice. Il rompit premierement le pain, & le nomma son corps.* In confess. Aug. p. 80.

Si M. Claude entroit un peu plus qu'il ne fait dans l'esprit des Peres, & dans la soumission qu'ils avoient pour la parole de Dieu, il trouveroit de luy-même ce qu'ils ont voulu marquer, quand ils ont dit que *le pain est honoré du nom du corps de J. C.* & il comprendroit sans peine, que comme Dieu fait tout ce qu'il veut, & que ses paroles sont toûjours veritables, c'est la même chose de dire, *qu'il a appellé le pain son corps*, que de dire qu'il l'a fait son corps; comme c'est la même chose de dire qu'il a commandé au Lazare de sortir du tombeau, & de dire qu'il luy a redonné la vie.

CHAPITRE VI.

Examen des mêmes passages de Theodoret par rapport à la Transsubstantiation.

NOUS venons de voir quels sont les argumens que les Ministres tirent de Theodoret contre la presence réelle; & nous en pouvons dire avec verité qu'ils ne peuvent surprendre que des esprits precipitez, qui se laissent ébloüir par les plus legeres apparences, sans se vouloir donner la peine de réünir les divers endroits où un Auteur parle de la même matiere, pour en tirer son veritable sentiment.

Il est vray qu'il y a quelque chose de plus specieux dans les objections que cet Auteur fournit contre la Transsubstantia-

tion ; puisqu'il dit d'une part *que J. C. a honoré les symboles du nom de son corps, non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature*, d'où les Ministres concluent que la nature du pain n'est donc point changée ; & qu'il ajoûte de l'autre que *les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature, & qu'ils demeurent en leur premiere essence & dans leur figure & dans leur forme.*

On ne s'arrestera pas icy à la remarque faite par le Cardinal du Perron, qu'au lieu de traduire, comme les Ministres font, *que les symboles mystiques demeurent en leur premiere substance & dans leur figure & dans leur forme*, on pourroit fort bien traduire, *que les symboles mystiques demeurent dans la forme & dans la figure de leur premiere substance :* Non qu'ils ayent des raisons convaincantes pour combattre cette traduction ; mais parce que Theodoret dit en un autre lieu, *que Dieu ne change point la nature*, & qu'il dit en celuy-cy, *que les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature*, τῆς φύσεως οἰκείας οὐκ ἐξίστασθαι.

On veut donc bien supposer qu'il ait dit encore *qu'ils demeurent dans leur propre substance ou essence.* Et l'on avertit seulement les Ministres que pour pratiquer envers nous la même équité que l'on pratique envers eux, ils ne devoient point se servir de ces passages, sans avertir le monde que ces termes de *nature* & de *substance ou essence* ont un usage tres-commun dans les Peres, selon lequel il n'est point contraire à la doctrine Catholique de dire que les symboles, c'est-à-dire le pain & le vin, *retiennent leur propre nature, & demeurent dans leur propre essence.* Car c'est l'ignorance de cet usage qui fait que l'on est frappé de ces sortes d'expressions. Cependant ce double usage est si constant, que les Ministres sont contraints d'en faire quelquefois un aveu public. *Je veux*, dit M. Claude, *tomber d'accord de cette remarque* (que les mots de *nature* & de *substance* sont équivoques, & ne signifient pas toûjours ce que l'on appelle *substance* dans la Philosophie de l'Ecole,) *& je veux encore avoüer de bonne foy, que si mon argument estoit fondé sur le terme de substance, le passage de Theodoret me seroit inutile, puisque c'est un terme équivoque qui peut souffrir deux interpretations.*

Contre le P. Noüet p. 476.

P. 483.

Le mot de nature, dit Aubertin, *se prend tres-souvent pour la qualité & la condition. Et ainsi l'on dit qu'une chose est changée en la* NATURE *d'une autre, parce qu'elle en acquiert les qualitez.* Ce qu'il prouve par 24. passages pris de divers Peres. Et selon ce

ſens on peut bien dire que le pain ne change pas de *nature* par la conſecration, puiſqu'il ne change pas de qualitez. CH. VI.

Il eſt vray, dit-il en un autre lieu, *que le mot de nature ſe prend quelquefois pour les qualitez, facultez & proprietez de la ſubſtance, comme il eſt clair par les paſſages d'Hilaire & de Tertullien, citez par le Cardinal du Perron, & par une infinité d'autres lieux que nous avons alleguez ailleurs*, ALIIS *locis quamplurimis.* Or un ſens qui ſe prouve par une tres-grande quantité de paſſages, n'eſt pas fort extraordinaire. p. 787.

Et de peur qu'on ne prétende que ſelon Aubertin il n'en eſt pas ainſi du mot de ſubſtance ou de οὐσία, il n'y a qu'à voir ce que dit Aubertin ſur le paſſage attribué à Euſebe Evêque d'Emeſe. *Le mot de ſubſtance*, dit il, *comme le Cardinal du Perron l'a remarqué, ne ſe prend pas toûjours à la rigueur pour une choſe ſubſiſtante; mais quelquefois il ſe prend auſſi pour les qualitez & conditions de cette choſe:* ce qu'il prouve par huit paſſages formels, outre ceux que le Cardinal du Perron avoit rapportez.

Il s'enſuit de là que comme ces Miniſtres ne prétendent tourner ces paſſages à leur ſens, que par ce qui les precede, & ce qui les ſuit dans Theodoret, toutes les fois qu'ils nous les repreſentent détachez, & qu'ils inſiſtent ſeulement ſur ces termes, *que le pain ne quitte point ſa propre nature, qu'il demeure dans ſa premiere ſubſtance, que Dieu n'en change point la nature*, ils trompent le monde, & abuſent de la pente que donne la Philoſophie Scholaſtique à prendre aujourd'hui ces mots en un certain ſens qui n'eſt pas neanmoins le plus commun dans les Anciens.

Ainſi pour retrancher ces avantages injuſtes, & marquer preciſément le veritable état de la queſtion qu'on doit former ſur ces paroles de Theodoret, il eſt clair qu'il ne s'agit pas de ſçavoir ſi ces termes détachez de leur ſuite peuvent recevoir le ſens des Catholiques, & ſi l'on peut dire ſans bleſſer en rien la doctrine de la tranſſubſtantiation, *que Dieu ne change point la nature des ſymboles, que les ſymboles ne quittent point leur propre nature.* Car cela eſt avoüé & reconnu par Aubertin, par M. Claude, & par tous les Miniſtres. Mais il s'agit de ſçavoir s'il y a quelque choſe dans la ſuite du diſcours de Theodoret qui empêche de prendre ces termes dans un ſens compatible avec la doctrine de la tranſſubſtantiation.

Le ſeul établiſſement de la queſtion doit donc obliger la plûpart des Calviniſtes de ſuſpendre leur jugement ſur le ſens de

ce passage, & d'en parler avec plus de retenuë qu'ils ne font, puisqu'ils ne sçauroient dire avec verité qu'ils soient tous assez informez de cette suite du discours, d'où neanmoins, selon leurs Ministres mêmes, toute la force de ce passage dépend. Et s'ils ont quelque amour pour la verité, il faut qu'ils s'accoûtument à regarder ces paroles comme pouvant certainement recevoir un sens Catholique, & qu'ils sçachent de plus que depuis même que l'heresie des Sacramentaires a rendu certains termes suspects, depuis même que par l'abus qu'elle en a fait, elle a obligé les Catholiques d'estre plus circonspects dans leurs expressions, on trouve neanmoins qu'ils se sont encore servis des mots de *nature* dans ce sens, & qu'ils n'ont pas craint de dire *que la nature du pain & du vin demeuroit dans l'Eucharistie*. En voici quelques exemples.

Il est constant parmi les sçavans que le Livre *de Cœna Domini*, que l'on attribuoit autrefois à S. Cyprien, est d'un temps beaucoup posterieur, & les Ministres mêmes ont crû qu'il estoit du bien de leur cause de soûtenir qu'Arnaud Abbé de Bonneval, contemporain de S. Bernard en estoit l'Auteur. Il est donc juste de les faire ressouvenir presentement que lorsque les Auteurs Catholiques leur alleguoient ces paroles de cet Auteur: *Panis iste non effigie sed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus est caro*, ils répondoient par la bouche de Saumaise, qu'il y avoit des manuscrits qui portoient, *panis iste nec effigie nec natura mutatus*. Et ainsi en prenant droit sur cette maniere de lire qu'ils ont voulu autoriser, & qui peut estre veritable; voilà un Auteur Catholique declaré pour la transsubstantiation, qui au même temps qu'il l'établit, & qu'il dit que *le pain est fait chair par la toute-puissance de Dieu*, ne laisse pas de dire en même temps aussi-bien que Theodoret, *que le pain ne change ni de forme ni de nature*.

part. 8. c. 5. Le Cardinal Pullus dit expressément, que la nature du pain demeure, au même temps qu'il enseigne que la substance passe, *transit itaque substantia, sed remanet forma, quamobrem non est sensuum delusio, sed vera Dei comprehensio, quod cum in Dominica mensa sit solum caro & sanguis, nihilominus vini* NATURA *percipiatur*. Car puisque l'on sent *la nature* du vin, selon cet Auteur, & que les sens ne sont point trompez, il faut que cette nature demeure. Cependant selon luy-même la substance ne demeure point.

Innocent

Innocent III. enſeigne que non ſeulement les accidens, mais auſſi les proprietez naturelles demeurent, *naturales proprietates manent ut paneitas*. Or, qui doute que les mots de proprietez naturelles & *de paneité* ne ſoient ſynonymes avec celuy de *nature* & d'*eſſence* de pain? CH. VII. Lib 3. myſt. Miſſæ c. 9.

Pourquoy donc ne trouveroit-on pas le même langage dans les Anciens; ou pourquoy s'en étonneroit-on quand on l'y trouve? Qu'on ne nous cite donc plus ſi ſouvent que Theodoret dit, *que les ſymboles ne quittent point leur propre nature*. Car il eſt conſtant que cela ne prouve rien, & ce ſont les Miniſtres mêmes qui nous l'apprennent. Mais qu'on examine de bonne foy ce qui peut determiner le ſens de ces mots. C'eſt ce que nous allons faire dans les Chapitres ſuivans.

CHAPITRE VII.

Explication ſincere du paſſage de Theodoret tiré de ſon ſecond Dialogue, par laquelle on fait voir qu'il ne bleſſe en rien la doctrine de la Tranſſubſtantiation.

LEs Miniſtres ont mêlé dans l'examen de ce paſſage de Theodoret tant de termes Metaphyſiques, dont on ſera obligé de diſcuter le ſens avec une aſſez longue critique; qu'avant que de nous y engager, je croy devoir l'éclaircir d'une maniere plus populaire, & qui pourra ſuffire neanmoins à ceux qui ſe contentent de juger par le bon ſens de ces ſortes de choſes, ſans s'engager dans ces recherches ſi épineuſes.

Tout le monde ſçait que ce Dialogue de Theodoret a pour but de refuter l'hereſie des Eutychiens, & que ces heretiques renouvellant en ce point l'erreur d'Apollinaire, enſeignoient qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C.

Cette expreſſion leur étoit commune à tous, mais elle étoit fort differemment expliquée.

Les uns diſoient que le Verbe étoit naturellement chair, & que la chair étoit conſubſtantielle, & ne faiſoit qu'une nature avec la Divinité.

Les autres diſoient, que le Verbe en s'incarnant s'étoit changé en chair, & que c'étoit en ce ſens qu'il n'y avoit en J. C. qu'une nature.

Les autres diſoient qu'il avoit pris une chair celeſte & ſpirituelle dans le ciel, avant que de naiſtre de Marie.

Les autres vouloient que s'étant uni à une nature priſe de la Vierge, il n'en eût fait qu'une nature avec la ſienne, & que la nature divine eût abſorbé l'autre. C'eſt particulierement cette maniere d'expliquer l'hereſie Eutychienne que Theodoret combat dans ſon ſecond Dialogue. Et comme elle pouvoit eſtre encore differemment conçûë, il repreſente ces diverſes manieres, en les attribuant au même adverſaire qu'il introduit & qu'il fait parler; quoy qu'il ne ſoit pas probable qu'une même perſonne pût avoir des ſentimens ſi differens.

Il fait voir d'abord que ceux qui diſoient, *qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C.* ne laiſſoient pas de reconnoiſtre, *que le Verbe Dieu avoit pris une chair & une ame raiſonnable*; & que s'ils re-
Theod. p. 55. fuſoient de l'appeller *homme*, c'eſt qu'ils diſoient qu'il le falloit nommer par ce qui a eſté de plus excellent en luy.

p. 62. Il fait voir encore que I. C. eſtoit vraiment homme, ſelon ces Eutychiens, & qu'ils enſeignoient qu'il le falloit ſoûtenir contre les heretiques qui le nioient.

p. 74. Qu'ils diſoient que le Fils de Dieu s'étant fait homme avoit tantoſt fait paroiſtre ſa chair, & tantoſt ſa divinité.

p. 56. Qu'il y avoit en I. C. une humanité parfaite.

p. 75.

p. 77. Que le corps de I. C. n'étoit pas un vray ſpectre, comme les Marcionites & les Valentiniens l'enſeignoient.

Avec tout cela neanmoins cet Eutychien ne laiſſe pas de ſoûtenir que la nature humaine de I. C. avoit été abſorbée par la divine, & que les proprietez de ces deux natures n'avoient point ſubſiſté depuis l'union.

Il eſt vray que pour ce dernier point qui eſt le changement de la nature humaine en nature divine avec l'abolition des proprietez, l'Eutychien l'ayant mis d'abord immediatement aprés l'union, le recule enfin juſqu'aprés l'Aſcenſion. Et il paroiſt même aprés S. Athanaſe, que c'étoit là le ſentiment de quelques Apollinariſtes, & qu'ainſi on ne ſçauroit faire paſſer cet état de l'hereſie Eutychienne décrit par Theodoret, pour une pure fiction comme Aubertin le voudroit.

C'eſt donc ce dernier état de l'hereſie Eutychienne qu'il faut particulierement conſiderer icy.

Theod. p. 77. Les termes par leſquels il s'exprime ſont, que la *nature humaine a eſté abſorbée par la divine, comme une goutte de miel jettée dans la mer, eſt abſorbée par la mer.*

Que l'humanité a perdu ſa nature propre. CH. VII.
Qu'elle a eſté changée en divinité. p. 79.
Que la nature humaine n'avoit pas eſté détruite, mais qu'elle avoit eſté changée en eſſence divine. p. 79.

Ce qu'ils entendoient par là, ou au moins ce que Theodoret leur impute d'entendre, c'eſt que cette nature n'étoit plus ſemblable à celle du reſte des hommes, & ne faiſoit plus partie du genre humain οὐκ ἔχει τὸ ἀνθρώπινον γένος.

Qu'elle n'avoit plus les mêmes bornes de ſon étenduë, τὴν προτέραν περιγραφήν.

Qu'elle n'avoit plus aucune des marques & des caracteres de la nature humaine ὅσα τῆς φύσεως δηλοῖ.

Que le corps de J. C. aprés l'Aſcenſion ne s'appelloit plus corps.

Voilà quel étoit le ſens de cette expreſſion que la nature humaine étoit abſorbée. Et ce que Theodoret prouve eſt au contraire que même aprés la Reſurrection & l'Aſcenſion, *le corps de J. C. a une étenduë bornée, qu'il eſt viſible, qu'il conſerve les caracteres de la nature humaine.* p. 82.

En un mot les Eutychiens vouloient, ſelon l'idée que Theodoret donne de leurs ſentimens, que l'eſſence humaine fuſt tellement abſorbée, que le corps de J. C. fuſt inviſible, impalpable, ſans étenduë bornée, ſans forme humaine, & ſans aucune des proprietez de la nature de l'homme. Et l'Egliſe pretendoit contre eux que le corps de J. C. eſtoit encore viſible, palpable, circonſcrit, qu'il avoit la forme & la figure humaine, & qu'il conſervoit l'eſſence d'un corps humain.

C'eſt ſur cette queſtion que Theodoret ayant tiré un argument de l'Euchariſtie, pour montrer que J. C. avoit encore un vray corps, l'Eutychien en veut tirer un de ſon coſté, & il le fait en cette maniere.

1. Il fait confeſſer à l'Orthodoxe, que les ſymboles aprés la conſecration s'appellent le corps & le ſang de J. C.

2. Il luy fait confeſſer qu'il croyoit recevoir le corps & le ſang de J. C.

Et ſur ce double aveu il forme cet argument. *Comme donc les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont autres avant l'invocation ſacerdotale, mais aprés la conſecration ils ſont changez, & ſont faits autres; de même le corps du Seigneur a eſté changé en eſſence divine.*

C'eſt-là le raiſonnement de l'Eutychien, & quoy qu'il ne ſoit introduit dans ce Dialogue que pour eſtre refuté, il faut pourtant, afin de garder le caractere de la vray-ſemblance, que ſi ſon argument eſt faux, il ne ſoit pas tout-à fait extravagant. Or c'eſt ce que Theodoret aura tres mal obſervé, ſi on l'explique ſelon les hypotheſes des Calviniſtes. Car ils ſuppoſent que les Euthychiens & les Catholiques convenoient que les ſymboles n'étoient changez que de nom, de ſignification & de vertu, & qu'ils ne recevoient aucun changement ſubſtantiel. Et cela étant, l'argument que ſelon eux, Theodoret auroit fait faire à l'Eutychien ſe réduit à celuy-cy : *Les ſymboles de l'Euchariſtie changent par la conſecration de nom, de figure & de vertu.* Donc le corps de J. C. change de ſubſtance & de nature & devient inviſible & impalpable : ce qui eſt le comble de l'extravagance.

Il n'en eſt pas de même en ſuppoſant que cet Eutychien convenoit avec l'Orthodoxe, que le pain étoit réellement changé au corps de J.C. & qu'il n'y avoit de difference, que dans l'idée de ce corps; l'Orthodoxe l'entendant d'un vray corps, & l'Eutychien d'un corps diviniſé qui a perdu ſes proprietez naturelles Car alors ſon argument ne ſera pas ſans vray-ſemblance, & il conſiſtera à propoſer le changement qui arrive dans l'Euchariſtie comme une image de celuy qu'il pretendoit être arrivé au corps de J. C. aprés l'Aſcenſion; en quoy il n'y a rien qui choque le ſens commun. Car c'étoit comparer un changement merveilleux & inconcevable, avec un autre changement merveilleux & inconcevable. C'étoit comparer un changement qui ſelon luy faiſoit perdre au pain le nom de pain, avec un autre changement par lequel il vouloit que le corps de I.C. perdiſt le nom de corps humain. C'étoit comparer un changement qui faiſoit que le pain devenoit le corps de I. C. à un autre changement par lequel le corps de I. C. étoit fait une ſubſtance divine.

Il y a dans tout cela beaucoup de rapport; & on ne voit pas même d'abord comment Theodoret y pourra répondre.

Je demande donc ſi, dans cette hypotheſe, ce ne ſeroit pas répondre conformement à cette creance, que d'accorder d'une part à l'Eutychien qu'il eſt vray que les ſymboles ſont faits le corps & le ſang de I. C. qu'on croit qu'ils le ſont, & qu'on les adore comme tels: mais de luy dire en même temps que ſa comparaiſon prouve tout le contraire de ce qu'il pretend; parce que comme ces ſymboles ne perdent point la figure du pain & du vin,

qu'ils ſont palpables, ſenſibles comme auparavant, & qu'ils conſervent toutes les proprietez du pain & du vin; il faut conclure en ſuivant cette image, que le corps de J. C. n'a point auſſi perdu la figure humaine, la forme humaine, & enfin qu'il n'a point perdu les proprietez & les qualitez d'un corps humain. CH. VII.

Mais avant que d'éclaircir de quelle maniere il l'a fait : que chacun prenne la peine de chercher en ſoy-même comment il le devoit faire, en ſuppoſant qu'il cruſt le changement réel du pain au corps de J. C. comme on le croit dans l'Egliſe Catholique. Que l'on ſe ſouvienne ſeulement qu'il avoit affaire à un homme qui vouloit prouver par cet exemple tiré de l'Euchariſtie, que le corps de J. C. avoit eſté tellement changé en une nature divine, qu'il n'avoit conſervé ny la figure, ny la forme, ny les bornes de ſon étenduë, ny aucune des proprietez d'un corps humain.

Je demande, dis-je, s'il y a perſonne qui puſt conclure de ce diſcours, que Theodoret ne croyoit pas la Tranſſubſtantiation, & ſi l'on peut dire que ſa réponſe ſoit extravagante. Cependant la verité eſt qu'il n'a rien répondu davantage. J'ay mis ſeulement les mots *de proprietez de pain & de vin* au lieu de ceux *de nature*, & *d'eſſence du corps*. Mais je ne l'ay fait qu'aprés l'aveu formel des Miniſtres qui reconnoiſſent que les mots de *nature* & d'*eſſence* peuvent ſignifier les proprietez & qu'ils les ſignifient tres-ſouvent dans les Auteurs anciens. Je n'ay donc uſé que d'un droit qu'on ne ſçauroit refuſer à un interprete; & il ſe trouve neanmoins que la réponſe de Theodoret eſt juſte, qu'elle combat directement les pretentions de l'Eutychien, & qu'elle établit ce que l'Egliſe ſoûtenoit contre luy En voicy les propres termes qui ne peuvent plus recevoir de difficultez raiſonnables aprés cet éclairciſſement:

Vous vous eſtes envelopé dans les filets que vous avez vous-mêmes tendus. Car les ſymboles myſtiques ne quittent point LEUR PROPRE NATURE *aprés la conſecration, puis qu'ils demeurent comme auparavant dans leur premiere eſſence, & en leur premiere figure, & en leur premiere forme, & qu'ils ſont viſibles & palpables. Mais on conçoit par l'entendement, qu'ils ſont ce qu'ils ont eſté faits.* [C'eſt-à-dire le corps & le ſang de J. C. comme nous avons prouvé que Theodoret ne pouvoit entendre autre choſe.] *On croit qu'ils le ſont, & on les adore comme eſtant ce qu'on les croit. Comparez donc maintenant cette image avec ſon original; &*

vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure reſſemble à la verité. Le corps donc de J. C. garde ſa premiere figure, ſa premiere forme, & ſa premiere circonſcription, & pour le dire en un mot il a l'eſſence d'un corps.

Quand il ſeroit même vray que par ces termes dont Theodoret uſe à l'égard des ſymboles, il leur auroit donné trop de réalité, cette expreſſion ſe trouveroit corrigée, parce qu'il dit enſuite, *qu'ils ſont faits corps de J. C. & qu'on les adore comme eſtant ce qu'on les croit:* & par l'union de cette ſeconde verité, il auroit obligé de réduire la premiere clauſe à une verité exacte.

Car c'eſt ce qui arrive d'ordinaire quand on parle des choſes dont nous n'avons pas une idée bien nette dans l'eſprit. Il eſt difficile, par exemple, en parlant de l'unité de la nature divine, de n'y pas mêler quelque idée qui emporteroit l'unité même des Perſones Mais pour la corriger l'on en confeſſe poſitivement la pluralité. Il eſt difficile de même qu'en concevant la pluralité des Perſonnes, on n'y mêle quelque idée qui emporteroit diviſion d'eſſence. Mais on la corrige en diſant qu'il n'y a qu'une eſſence dans les trois Perſonnes. S'il y avoit donc quelque choſe de trop fort dans ce que Theodoret dit de ce qui reſte dans l'Euchariſtie, cet excés ſe trouveroit corrigé par ce qu'il ajoûte. Mais il ne l'a pas fait. Il s'eſt ſervi de mots generaux qui par l'aveu même des Miniſtres peuvent avoir le ſens que les Catholiques y donnent, & ſe prendre pour l'amas des accidens.

Mais, diſent les Miniſtres, quand Theodoret conclut que le corps de J. C. conſerve, δ'σίαν σώματος, il veut dire qu'il conſerve la ſubſtance par oppoſition aux accidens. Or comment tireroit-il cette concluſion de ce qu'il avoit dit des ſymboles, qu'ils conſervent *leur ouſie*, & qu'ils ne quittent point leur nature, s'il n'entendoit par ces mots appliquez à l'Euchariſtie la ſubſtance par oppoſition aux accidens ?

L'on répond qu'ils ſe trompent preſque en toutes les manieres dont on ſe peut tromper ſur ce ſujet. Car premierement il n'eſt pas vray que le mot d'δ'σία ſignifie en cet endroit ſubſtance comme nous le ferons voir. Il ſignifie l'eſſence ou les proprietez eſſentielles. Secondement Theodoret a eu droit de tirer la conſequence qu'ils luy imputent d'avoir tirée, & de conclure de l'exemple de l'Euchariſtie, que non ſeulement les proprietez ſenſibles du corps de J. C. ſubſiſtent aprés ſon Aſcenſion, mais auſſi la ſubſtance même de ſon humanité. Car les Eutychiens, par l'a-

veu même d'Aubertin, ne mettoient point de difference entre ces proprietez, & la ſubſtance de J. C. & ils avoüoient que ſi les proprietez demeuroient, la nature demeuroit auſſi. Et par conſequent Theodoret ayant droit par l'exemple de l'Euchariſtie de conclure immediatement & directement que les proprietez du corps de J. C. demeuroient, & qu'il avoit encore aprés ſa Reſurrection la figure & l'étenduë humaine; il a pû porter ſa concluſion juſqu'à la ſubſtance en vertu de l'aveu des Eutychiens, & ne ſeparer pas ce qui n'étoit pas ſeparé dans leur ſentiment. CH. VI.

Mais quand cette ſolution ne ſeroit pas auſſi réelle qu'elle l'eſt, la verité eſt que le mot d'*οὐσία* ne ſignifie en aucun de ces deux endroits la ſubſtance par oppoſition aux accidens, il ſignifie en tous les qualitez & les proprietez; & Theodoret s'en ſert dans le même ſens, & dans le principe & dans la concluſion. Le principe eſt que les ſymboles retiennent leur premiere eſſence, c'eſt-à-dire les proprietez du pain & du vin. Et la concluſion eſt que le corps de J. C. conſerve *l'eſſence* de corps, c'eſt-à-dire les proprietez d'un corps. Et c'eſt ce qui paroiſt par ſon expreſſion même. Car aprés avoir dit, *que le corps de J. C. garde ſa premiere forme, ſa premiere figure, ſa premiere circonſcription*, il ajoûte pour raſſembler en un mot toutes les autres proprietez du corps humain, ἀπαξαπλῶς εἰπεῖν τὰ τοῦ σώματος οὐσίαν.

Par où il fait voir qu'il regardoit le mot d'*ouſie* comme un mot qui renfermoit, & les proprietez déja exprimées, & celles qui ne l'étoient pas.

Ce n'eſt pas que Theodoret ne crût que le corps de J. C. conſervoit ſa ſubſtance auſſi bien que ſes proprietez. Mais quoy qu'il le crût, il ne l'exprime pas en cet endroit. Car on n'exprime pas en tout lieu, tout ce que l'on croit. Et il luy étoit même inutile de le faire, parce que les Eutychiens ne diſtinguoient pas ces deux choſes à l'égard de J. C. Ainſi comme c'étoit pour eux la même choſe de dire, que la nature humaine étoit changée en Divinité, ou de dire, qu'elle n'étoit plus viſible, palpable, & circonſcrite; c'étoit auſſi la même choſe de dire contre eux, que le corps de J. C. avoit encore la figure humaine & les autres proprietez d'un corps humain, ou de dire qu'il avoit encore la ſubſtance même de la nature humaine par oppoſition aux accidens. L'un étoit lié avec l'autre dans l'eſprit des Eutychiens. Et ainſi il ſuffiſoit de prouver & d'exprimer l'un, pour les faire demeurer d'accord de l'autre.

Je ne puis m'empêcher en finissant ce chapitre de prier les personnes équitables de faire reflexion sur l'injustice des Ministres dans les raisonnemens qu'ils font sur ce passage de Theodoret.

A moins qu'on ne leur montre qu'il s'est servi de termes dans la proprieté grammaticale, qu'il y a une justesse de Geometre dans les consequences qu'il tire, qu'il ne va point au delà de ce qu'il avoit droit de conclure, & pour tout dire en un mot qu'il a parlé comme il auroit fait s'il avoit prévû que ces écrits tomberoient entre les mains d'Aubertin. Ils en concluent nettement qu'il a condamné la Transsubstantiation; & ils veulent ensuite juger par ce sentiment qu'ils luy attribuent de celuy de tous les Peres.

Mais quelle équité, ou plûtost quelle ombre de sens commun y a-t-il dans ce procedé? Trouvera-t-on quelque Auteur si exact, qu'il ne luy échappe jamais d'expressions ou de raisonnemens qui ne soient dans la derniere exactitude, qui n'abuse quelquefois de certains termes en les prenant dans une signification moins propre? Et y a-t-il aucune matiere où ces defauts soient plus pardonnables que dans celle dont il s'agit?

La foy nous enseigne que le pain est changé au corps de J.C. Les sens nous montrent qu'il reste quelque chose qui n'est pas changé, & qui a les qualitez & les proprietez du pain & du vin. Il falloit donner un nom à ce qui reste, puisqu'il en falloit quelquefois parler. Il n'y en avoit point encore de déterminé dans l'Eglise. Theodoret choisit entre tous les mots de sa langue, les plus generaux qu'il ait pû trouver; il en choisit qui conviennent aux substances & aux accidens; il appelle ce qui reste, *essence & nature:* Il étoit difficile de mieux rencontrer. Et quand il y auroit encore quelque improprieté dans ces termes, il la corrige suffisamment par la declaration ouverte qu'il fait, que *les symboles sont faits le corps de J. C. & qu'il le faut croire.*

Les Ministres exigent de plus qu'on fasse voir précisément que dans une consequence qu'il tire, ou plûtost dans l'application d'une comparaison qu'il fait, il n'y ait rien qui ne soit précisément contenu dans les principes & dans l'image qu'il avoit proposée; mais si la foy des Ministres dépend de là, combien d'erreurs n'attribueront-ils point aux Peres? Car combien trouve-t-on dans leurs écrits de comparaisons inégales qu'il faut expliquer favorablement?

Où

Où les meneroit cét étrange principe, s'ils vouloient exiger une entiere juſteſſe dans cette comparaiſon dont tant de Peres ſe ſont ſervis, que comme l'image d'un Roy, & un Roy ne ſont pas deux Rois, ainſi le Pere & le Fils ne ſont pas deux Dieux ? CH. VII.

Que concluroient-ils ſuivant cette fauſſe regle, de ce que S. Hilaire compare l'union que les Fidelles ont entr'eux par la foy & par le baptême avec celle du Pere & du Fils, marquée par ce paſſage : *Ego & Pater unum ſumus*, & de ce qu'il luy donne même le nom d'union naturelle ? De Trin. l. 8.

Quelle conſequence tireroient-ils de ce que S. Irenée compare la verge de Moyſe qui fut faite chair, lorſqu'elle fut convertie en ſerpent, avec le Verbe appellé par David la verge du Pere qui a eſté fait chair par l'Incarnation?

Combien trouve-t'on d'Auteurs reconnus par les Miniſtres mêmes pour avoir tenu la tranſſubſtantiation, qui ſe ſont ſervis de comparaiſons ſur le ſujet de l'Euchariſtie qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, & dont les Miniſtres mêmes ne prennent pas ſujet de leur attribuer un autre ſentiment que celuy du reſte des Catholiques ?

Diront-ils, par exemple, que S. Pierre de Damien, qu'Aubertin appelle *homme de l'Egliſe Romaine*, ne la croyoit pas, parce qu'il a écrit, *que comme le pain & le vin paſſent veritablement au corps de J. C. de même tous ceux qui le reçoivent veritablement dans l'Egliſe ſont faits indubitablement le corps de Jeſus-Chriſt ?*

Diront ils que Samonas qu'ils ont rejetté eux-mêmes comme tranſſubſtantiateur, ne la croyoit pas ; parce qu'il dit que les Fidelles *voyent J. C. dans l'Euchariſtie outre le pain, comme les Fidelles voyent le Saint Eſprit dans le Baptême outre l'eau ?*

Diront-ils que S. Thomas, qui compare dans ſa réponſe aux objections des Sarazins le changement du pain au corps de J. C. par la tranſſubſtantiation avec le changement des élemens en d'autres élemens quant à la forme, ne concevoit rien davantage dans le premier que ce qui arrive dans ces changemens ſi naturels & ſi ordinaires?

Que l'Auteur du Commentaire ſur S. Paul attribué à S. Anſelme, qui compare la tranſſubſtantiation aprés pluſieurs Peres avec le changement de la viande en nos corps, par la chaleur

de l'estomach, croyoit que ce n'estoit que la même espece de changement ?

Pourquoy donc Theodoret ne meritera-t'il pas qu'on luy rende la même justice, quand même ses paroles ne pourroient avoir que le sens qu'ils prétendent ? Est-ce-là la regle que leur donne un Auteur qui a parlé de l'Eucharistie dans les mêmes termes que Theodoret, qui est Ephrem d'Antioche, qui les avertit un peu avant le passage qu'ils en citent, qu'il ne faut pas exiger un entier rapport, ni une entiere justesse dans les comparaisons, οὐχὶ πάντα τὰ ἐν ὑποδείγματι ὀφείλει καὶ ἐν τῷ ὑποδειγματιζομένῳ θεωρεῖσθαι.

C'est ce qu'ils devroient avoir dans l'esprit, quand même il y auroit quelque défaut réel dans l'expression & dans le raisonnement de Theodoret. Mais j'espere que ceux qui examineront sans passion ce que nous en avons déja dit, & ce que nous en dirons encore dans la suite, demeureront persuadez que ces défauts mêmes ne s'y trouvent pas.

CHAPITRE VIII.

De la signification veritable des mots de φύσις & d'οὐσία, & de natura *dans Theodoret & dans d'autres Auteurs.*

C'Est avec beaucoup de peine que je m'engage dans ces discussions de critique & de Philosophie. Je sçay qu'elles ne sont au goust que de tres-peu de gens, & elles ne seroient pas même necessaires à l'examen de ces passages, si l'on se laissoit un peu plus conduire à la raison & au bon sens. Mais comme les Ministres y ont eû recours pour embroüiller cette matiere, il faut les y suivre malgré qu'on en ait pour dissiper les tenebres qu'ils ont tâché d'y répandre. Le principe sur lequel ils se fondent, & par le moyen duquel ils prétendent faire parler Theodoret contre la doctrine de l'Eglise dans le lieu dont il s'agit, est que les mots de φύσις, οὐσία, *natura*, ne sont jamais employez par cet Auteur, que pour signifier *la substance par opposition aux accidens.*

M. Claude contre le P. Noüet p. 470.

M. Claude qui sçait assez bien ce qu'il doit supposer pour donner de la force à ses preuves, ne manque pas d'établir ce sens pour fondement. *Je soûtiens*, dit-il, *qu'il n'est pas possible*

Ibid.

d'entendre par les termes de ſubſtance que Theodoret employe, autre choſe que ce que les Philoſophes entendent, ſçavoir la ſubſtance même par oppoſition aux accidens.

Aubertin ſoûtient la même choſe, & il la repete pluſieurs fois dans ce qu'il a écrit ſur Theodoret. Mais s'il y a quelque utilité à avancer hardiment de ces ſortes de propoſitions generales, parce qu'il y en a toûjours qui s'y laiſſent ébloüir, & qui s'arreſtent bonnement à ce qu'on leur dit; il ne laiſſe pas d'y avoir auſſi quelque danger, parce que d'autres eſtant choquez de cet air de confiance en prennent ſujet d'examiner ſur les Auteurs mêmes, ſi l'on ne leur impoſe point.

J'ay donc voulu verifier ſur Theodoret même ce que ces Miniſtres avancent, & j'ay trouvé qu'ils eſtoient entrez trés-imparfaitement dans l'intelligence de ces termes. Aubertin en a un peu plus approché, lorſqu'il dit en un endroit, que le mot *de* NATURE *ſe prend pour un tout compoſé de ſubſtance & d'accident*, TOTUM *complexum tam ſubſtantiale quam accidentale.* Mais cela n'eſt pas encore aſſez expliqué, & n'eſt pas univerſellement vray, comme nous le montrerons.

Pour examiner donc à fond le ſens de ces termes, il faut obſerver d'abord qu'Ariſtote qui a fait un de ſes principaux ſoins de diſtinguer le ſens des termes, & qui a eſté ſuivi en ce point par la plûpart de ceux qui ſont venus aprés luy, remarque expreſſément dans ſa Metaphyſique que le mot d'οὐσία, a deux principales ſignifications; l'une par laquelle il ſignifie le ſujet τὸ ὑποκείμενον, & c'eſt en ce ſens qu'il ſignifie ce que l'on entend ordinairement en François par le mot de *ſubſtance* par oppoſition aux accidens; l'autre par laquelle il ſignifie l'eſſence des choſes qu'il appelle, τὸ ὅτι ἐστὶ ὄν, ou τὸ τί ἦν εἶναι, ce que chaque choſe eſt.

La plûpart des Philoſophes de l'Ecole font la même remarque aprés luy. Et il eſt encore certain que quand le mot οὐσία, ſignifie l'eſſence, il ne s'entend pas ſeulement des ſubſtances. Et c'eſt pourquoy Ariſtote dit en un endroit que l'airain n'eſt pas de l'eſſence d'un cercle d'airain, οὐδὲν τῆς τοῦ κύκλου οὐσίας ὁ χαλκός. Et ainſi le cercle qui n'eſt qu'une figure, a ſelon Ariſtote ce qu'on appelle εἶδος, une eſſence. Ariſt. l. 5. Metaph. c. 8. & l. 7. & 3.

Le mot de nature qui eſt ſynonyme a celuy d'οὐσία s'applique de même aux accidens auſſi-bien qu'aux ſubſtances. Ciceron, pour marquer l'eſſence de la juſtice, ſe ſert des mots, *vis* Cic. pro Flac.

& natura juſtitiæ : & pour exhorter les Juges à examiner l'eſpece & l'eſſence de certains crimes, il leur dit, *perſcrutamini penitus naturam rationemque criminum.*

Quintil. l. 1. cap. 11. idem l. 2.

La qualité de la voix eſt appellée par Quintilien *natura vocis.* L'eſſence des vertus & des vices eſt nommée par ce même Auteur, *natura virtutum & vitiorum.* Et l'on trouveroit une infinité d'exemples de ce même ſens dans toutes ſortes d'Auteurs, tant eccleſiaſtiques que profanes.

Or pour ſçavoir encore plus preciſément ce que c'eſt que ce qu'on appelle nature, il faut remarquer que les Peres nous enſeignent qu'il y a quantité d'autres mots qui ont le même ſens que celuy-là, & qui ſervent à l'éclaircir.

Apud Phot. cod. 220.

Ephrem d'Antioche expliquant les mots de φύσις & d'οὐσία, dit que ſelon S. Baſile & Procle Patriarche de Conſtantinople, ils ſignifient la même choſe que celuy de μορφὴ, forma. *L'admirable Baſile*, dit il, *qui a éclairé toute l'Egliſe, enſeigne que les mots de* μορφὴ & d'οὐσία *ont le même ſens : & Procle Archevêque de Conſtantinople dit la même choſe de celuy de* φύσις, nature, ὁ μὲν τὸ μορφὴν οὐσίαν ὠνόμασεν ὁ δὲ φύσιν.

Theodoret dit la meſme choſe dans ſon premier Dialogue en comparant les mots de μορφὴ & de φύσις, c'eſt-à-dire ceux de *forme* & de *nature. La forme de ſerviteur*, dit-il, *c'eſt la nature de ſerviteur, comme la forme de Dieu eſt la nature de Dieu.*

Vit. dux c. 1.

Anaſtaſe Sinaïte y joint encore le mot de γένος Les mots, dit-il, de φύσις d'οὐσία, de μορφὴ & de γένος ſont la meſme choſe dans les dogmes Eccleſiaſtiques. Et expliquant le mot de φύσις, il dit que dans l'Egliſe il ſignifie ce qui nous eſt eſſentiel ; & il ajoûte que par le mot eſſentiel, il n'entend que naturel διὰ τὸ ἐνθύσιον καὶ τὸ ἔμφυτον ταυτόν θέσι. Et il rapporte pour exemple de ces proprietez eſſentielles la faculté que le feu a de brûler.

Pſellus ramaſſe tout cela dans ce vers.

οὐσία μοῦδν καὶ μορφὴ καὶ φύσις ἐν τῷ λόγῳ.

Mais comme il eſt vray que les mots de nature & d'οὐσία ſignifient la meſme choſe que celuy de forme ; il eſt vray auſſi qu'il ne faut pas entendre par le mot de forme, ni la ſeule figure exterieure, ni ce que l'on appelle dans les Ecoles des formes ſubſtantielles.

Forme, eſſence, nature, ſont des termes géneraux & metaphyſiques qui comprennent tous les modes, déterminations, attributs ou qualifications des eſtres, tant ſpirituels que corporels,

CH. VIII.

mais qui les comprennent en deux manieres. Car comme les modes se peuvent considerer, ou comme des sujets modifiez & qualifiez, qui s'expriment par des termes que l'on appelle *concrets*, comme sont ceux de *curvum*, *album*, *justum*, ou comme des formes abstraites, qui s'expriment par des termes que l'on nomme *abstraits*, tels que sont ceux de *blancheur*, de *courbure* & de *justice*: de même les mots de *nature*, d'*ousie*, de *forme*, se peuvent considerer, ou comme des termes *concrets*, & en ce cas ils signifient des choses & des estres comme modifiez & qualifiez par les atributs qui leur conviennent; ou comme des formes abstraites, & alors ils signifient les déterminations, les qualifications & les attributs qui conviennent aux estre.

Dans le premier sens, ils ne s'appliquent qu'aux substances. Car on peut bien dire que l'homme est une nature intelligente; que l'ame est une nature spirituelle; que les arbres, les pierres, les métaux sont des natures corporelles: mais on ne dit point que les vices ou les vertus, les blancheurs, les couleurs soient des natures.

Mais dans le second, c'est à-dire lorsqu'on les regarde comme marquant les qualitez, déterminations & proprietez des choses, on les applique indifferemment & aux substances & aux accidens, & comme l'on dit *la nature* de l'esprit, *la nature* de l'homme, des plantes, des animaux; on dit aussi *la nature* des vertus, des vices, des couleurs & des autres accidens.

C'est en les considerant comme des termes concrets, que S. Justin dit, *que la matiere n'est par elle-même ni élement, ni essence, ni ousie; mais qu'en recevant la quantité, la qualité, elle devient* OUSIE, *essence*. C'est-à dire qu'afin qu'un estre puisse estre appellé *ousie*, il faut qu'il soit déterminé par certaines qualitez ou attributs. In resp. ad quæst. Græc. q. 9.

C'est dans ce sens que Ciceron prend le mot de nature dans le premier livre des Tusculanes, lorsqu'il dit: *Aristoteles cum quatuor illa genera principiorum esset complexus, è quibus omnia orirentur, quintam quandam naturam censet esse, è qua sit mens.* Car *natura* est mis là pour un estre & pour un sujet substantiel, ayant certaines qualitez.

On peut accorder selon ce sens ce que dit Aubertin, que le terme de φύσις se prend *pro toto complexo tàm substantiali quàm accidentali*; pourvû que l'on ajoûte que les accidens sont compris dans cette définition, comme les détermina-

tions du ſujet, & la ſubſtance comme le ſujet.

Et ainſi quoiqu'en ce ſens il ſoit vray que les mots de φύσις d'οὐσία, ſignifient des ſubſtances, ils ne les ſignifient pas neanmoins comme ſubſtances ſeulement; mais, ſelon ce que je viens de dire de S. Juſtin, comme des ſubſtances qui ont certains attributs qui ne ſont ſouvent que des accidens.

L'autre uſage de ces mêmes mots, ſelon lequel on les regarde comme des termes abſtraits qui marquent les attributs, qualifications, proprietez des ſujets, que l'on renferme d'ordinaire ſous le mot d'*eſſence*; eſt encore plus ordinaire; & il a lieu particulierement quand on compare ces termes avec un ſujet, & qu'on les conſidere dans un ſujet.

De anima c. 32. Ainſi quand Tertullien dit, *aliud eſt ſubſtantia, aliud eſt naturæ ſubſtantiæ: ſubſtantia eſt lapis, ferrum: duritia lapidis & ferri, natura ſubſtantiæ*, il conſidere le fer & la pierre comme les ſujets, & ce qu'il appelle *natura* comme la qualité & la determi-

de Trin. l. 10. nation de ces ſujets. Et quand S. Hilaire dit, que dans la fournaiſe de Babilone, le feu & les corps perdirent *leur nature*, il ne veut pas dire qu'ils perdirent leur matiere ou leur ſubſtance, mais leur qualité

Sapient. 7. 20. Ainſi quand l'Ecriture fait dire au Sage, que la ſageſſe luy avoit fait connoiſtre, *naturas animalium, & iras beſtiarum*, elle veut dire qu'elle luy avoit fait connoiſtre leurs proprietez. Et quand elle dit ailleurs que l'eau *extinguentis ſuæ naturæ obliviſcebatur*, elle veut dire que l'eau oublioit la proprieté qu'elle a d'éteindre.

Et quand il eſt dit dans les Livres d'Eſter que les méchans abuſent de la ſimplicité des Princes qui jugent des autres par leur nature, *ex ſua natura cæteros æſtimantes*; ce mot de *natura* eſt mis pour les qualitez de l'ame, auſſi bien que dans cette ex-

4. Eſdras 14. 19. preſſion du quatriéme d'Eſdras, *excute tam infirmam naturam.*

4. Georg. De même quand Virgile dit, *nunc age naturas apibus quas Jupiter ipſe addidit*, le mot de nature ne ſignifie que les proprietez des abeilles, parce qu'il conſidere les abeilles comme le ſujet de ces proprietez.

Et quand il dit, *quippe ſolo* NATURA *ſubeſt*, il prend le mot de *nature* pour la ſeule fecondité de la terre.

de fin. l. 5. Et quand Ciceron dit que Theophraſte *ſtirpium naturas perſecutus eſt*, il veut dire qu'il a écrit de leurs diverſes proprietez, de leur forme, de leur figure & de tous leurs accidens.

Et quand il dit encore, *ſi aliqui nacti ſumus cum cujus* NATURA *moribus & vita congruamus*, le mot de *natura*, ne marque que les qualitez de l'eſprit. CH. VIII.

Et quand Horace dit, *Naturam expellas furcâ, tamen uſque recurret*, ce mot ne ſignifie que les qualitez naturelles que l'on regarde comme dans un ſujet dont on les chaſſe, & où elles reviennent.

On doit conclure de là que le mot de *nature*, ne ſe prend pas au même ſens dans ces expreſſions : *L'ame eſt une nature ſpirituelle*, & *on connoiſt la nature de l'ame* ; ni dans celles-ci, *les plantes ſont des natures vegetantes* : *Salomon a écrit de la nature des plantes.* Car dans les premieres de celles-là & de celles-cy, le mot de *nature* eſt un terme concret, comme on dit, qui ſe joint directement avec les mots d'ame & de plante ; mais dans les autres, c'eſt un terme *abſtrait*, qui ne ſe peut lier directement avec ſon ſujet, parce qu'il n'eſt conſideré que comme une forme de ce ſujet. C'eſt dans le premier uſage qu'on peut dire qu'il ſignifie ſubſtance ; mais dans le ſecond il ne ſignifie que proprietez & eſſence.

Tant s'en faut que dans ce dernier uſage, les mots de *nature* ou d'*ouſie* ſignifient toûjours des ſubſtances, qu'ils ne ſignifient ordinairement que des accidens dans les anciens Auteurs. Car il eſt ſans apparence qu'ils ayent eſté dans ces principes de Philoſophie qui ne ſont devenus les plus communs dans les Ecoles que depuis trois ou quatre cens ans, ſçavoir que les eſtres naturels ſoient compoſez de deux eſtres materiels, dont l'un eſt appellé proprement matiere & l'autre forme. On peut prouver au contraire par beaucoup de raiſons qu'outre la matiere, ils n'ont reconnu dans les eſtres materiels, que des accidens. Et nous avons vû tout à l'heure que S. Juſtin enſeignoit formellement que la matiere recevant la quantité & la qualité devient ſubſtance, c'eſt-à dire qu'elle devient ce que l'on appelle *corps naturel.* Et ainſi les ſubſtances corporelles ſelon ce Saint, ſont compoſées de matieres & de qualitez & accidens. Nous verrons que c'eſt auſſi le ſentiment de Theodoret. Et c'eſt pourquoy il parle du changement du ſable en verre, des pierres en chaux, du vin en vinaigre, du miel en eau ſalée, comme la nature de ces eſtres eſtant changée, quoiqu'elles ne ceſſent pas d'eſtre matiere, mais ſeulement d'eſtre une telle eſpece de matiere. Et par conſequent cette nature qu'ils quittent n'eſt pro-

prement que l'amas des accidens qui fait qu'une matiere eſt appellée ſable, pierre, vin, miel. Et cette nature qu'ils acquierent, n'eſt autre que l'amas des accidens, qui fait que des eſtres ſont appellez, verre chaud, vinaigre, eau ſalée.

Mais pour entendre ce que Theodoret dit ſur ce ſujet, il faut faire encore quelques remarques qui diſſiperont une partie des objections de M. Claude.

La premiere, eſt que les accidens que l'on appelle la *nature*, d'un eſtre, ſont en même temps & accidens & eſſence. Ils ſont accidens, parce qu'ils ſont conſiderez comme modes, comme qualitez de la matiere. Ils ſont eſſence, parce qu'on ne ſçauroit les oſter de l'eſtre où ils ſont, qu'il ne devienne un eſtre d'une autre eſpece.

La ſeconde eſt, que ſelon cet Auteur, quoiqu'il y ait beaucoup d'accidens eſſentiels, il y en a qui ne le ſont pas. Car ceux qui peuvent eſtre ſeparez du ſujet, ſans qu'il ceſſe d'eſtre un tel eſtre, ſont bien accidens, mais ils ne ſont pas partie de ce qu'on appelle l'*eſſence* ou la *nature*, qui ne comprend que les déterminations & les qualitez qui conviennent inſeparablement aux choſes, & qui les fait ce qu'elles ſont.

C'eſt par cette regle, comme nous verrons, que Theodoret conclut que la maladie & la ſanté ne ſont pas de l'eſſence des corps humains, parce que le corps humain eſt appellé corps humain, quoiqu'il paſſe de l'état de la ſanté à celuy de la maladie.

La troiſiéme eſt, que les eſpeces & les diſtinctions des eſtres ſont ordinairement marquées par les Auteurs, non ſelon les regles d'une Philoſophie ſubtile & curieuſe, mais ſelon les noms qu'on leur donne & l'opinion commune que l'on en a. Ainſi quand un eſtre ne change point de nom, quelque changement de qualité qui luy arrive, ce changement n'eſt regardé que comme un changement d'*accidens* : Mais s'il changeoit de nom, & ſi on le regardoit comme d'une autre eſpece, on regarderoit ce changement comme un changement de *nature*.

Enfin j'ajoûteray pour derniere remarque, que quoique les mots de *nature* & d'*eſſence*, puiſſent eſtre pris quelquefois pour l'amas de tous les attributs eſſentiels, ils ne ſignifient neanmoins quelquefois qu'une partie de ces attributs. Car tantoſt ils ne ſignifient que les attributs ſpecifiques ; comme quand on dit que du ſable qui devient verre change de nature, c'eſt-à-dire qu'il

re qu'il perd ce qui le faiſoit préciſément ſable. Tantoſt ils ne ſignifient que les attributs individuels ; comme quand on appelle les inclinations naturelles de chacun *ſa nature*. Tantoſt ils ſont déterminez par le ſujet dont il s'agit à ſignifier une ſorte d'attributs plûtoſt que d'autres, comme dans ce que nous avons rapporté de Virgile ; *Quippe ſolo naturæ ſubeſt* ; où ce mot ne ſignifie que la fecondité. CH. VIII.

Il n'y a plus qu'à faire voir dans Theodoret les mêmes uſages de ces termes, & la verité des remarques que nous avons faites.

Les Miniſtres avoüent que le mot de φύσις ou de nature a le même ſens dans tout le traitté de cet Auteur, que celuy d'*ouſie* ; & Theodoret marque luy-même que le mot de μορφὴ ou *forme* a le même ſens que celuy de φύσις. Ainſi l'on doit dire que ces trois mots ſignifient la même choſe.

Or, comme nous avons remarqué que ces termes pouvoient ſe prendre, ou comme termes *concrets*, & qu'en cette maniere ils ſignifient des ſujets déterminez par certains attributs, formes, proprietez, qualitez & modes ; ou comme termes abſtraits, & qu'en ce ſens ils ſe prenoient pour ces attributs mêmes, ces qualitez, ces modes, ces proprietez qui déterminent les ſujets, il faut reconnoiſtre que c'eſt de la premiere maniere qu'ils ſe prennent le plus ſouvent dans les Dialogues de Theodoret : non que ce ſens du mot de *nature* ſoit plus ordinaire que l'autre, mais parce que ſon ſujet l'y portoit & l'y engageoit neceſſairement.

Il s'agiſſoit de montrer que l'humanité & la divinité demeuroient dans J. C. ſans confuſion ny mêlange. Au lieu de ces deux termes, il ſe ſert ordinairement des mots de nature humaine & de nature divine. Et en les prenant ainſi, il eſt certain que ces termes ſignifient la divinité & l'humanité comme ſujets de leurs attributs & proprietez, & non pas ces proprietez, & ces attributs conſiderez ſimplement comme des formes de l'humanité & de la divinité.

C'eſt donc en ce ſens qu'il définit J. C. un Dieu revêtu de la nature humaine, Θεὸς ἀνθρωπίνην ἐνειλούμενος φύσιν. p. 25.

Qu'il dit que la nature des hommes vit peu ἐντεῦθεν φύσις ὀλιγόβιος. p. 36.

Qu'il dit que la nature inviſible a eſté manifeſtée par la chair Ἀπὸ τῆς ἀθεάτου ἐπεφάνη φύσις.

p. 68.

C'eſt dans ce ſens qu'il veut faire confeſſer à l'Eraniſte les proprietez de l'une & de l'autre nature φύσεως ἐχούσης τὰ ἴδια.

Car dans tous ces lieux le mot de *natura* ſignifie tout l'eſtre de la choſe qui eſt appellée *nature*, & le ſignifie comme ſujet des proprietez, & non comme les proprietez mêmes.

Il eſt vray, comme nous avons remarqué, que le mot de *nature* pris dans ce ſens, ſignifie *ſubſtance*. Mais il ne ſignifie pas la ſubſtance ſeule, il la ſignifie comme modifiée & déterminée par des attributs & des qualitez. Et parce que la plûpart des attributs qui compoſent la nature ſpecifique des eſtres materiels, & qui les diſtinguent les uns des autres, ne ſont que des accidens ou modes, il eſt clair que lorſque l'on applique ce terme aux corps, il renferme ces accidens par leſquels ils ſont déterminez à eſtre une telle eſpece de corps.

C'eſt ce que Theodoret enſeigne expreſſément dans ce Dialogue même : Car marquant la difference qui eſt entre la nature de la mer, & celle d'une goutte de miel, il dit qu'elles ne different qu'en quantité & en qualité. ἐν ποσότητι τὸ διάφορον καὶ ὁμοίαν ποιότητι ; que l'une eſt grande & l'autre petite ; l'une douce, l'autre ſalée : *mais que l'une & l'autre ont une nature liquide, humide & coulante.* Ainſi une nature liquide, humide & ſalée, c'eſt la mer ſelon Theodoret ; & une *nature liquide, humide & douce*, c'eſt du miel. Et il eſt viſible par-là, comme nous avons dit, que ce qu'il concevoit par une nature materielle, c'étoit une matiere déterminée par certaines qualitez. Et c'eſt pourquoy il conclut du changement de ces qualitez un changement de nature.

Il dit que quand une goutte de miel eſt jettée dans la mer, ſa nature eſt abſorbée par celle de la mer. Cependant il n'y a que ſes qualitez d'abſorbées, & la matiere en ſubſiſte toute entiere.

Mais il faut remarquer qu'il ne vouloit pas que tout changement de qualité fuſt changement de nature ; & que pour diſcerner quand on doit dire que la nature eſt changée, & quand elle ne l'eſt pas, il ſe ſert d'une regle facile & populaire.

C'eſt que quand en changeant de qualité, la choſe change auſſi de nom, & qu'elle eſt conſiderée par le commun du monde comme un autre être, il dit que c'eſt un changement de nature.

Mais quand elle ne change point de nom, il dit que ce n'eſt pas un changement de nature, mais d'accidens.

Ainſi, ſelon Theodoret, le changement de cette goutte de miel en eau, celuy du ſable en verre, du raiſin en vin, des pierres en chaud, du vin en vinaigre, ſont des changemens de nature, parce que ces êtres changent de nom, & ſont regardez comme des êtres differens. CH. VIII.

Mais ſi le changement d'accidens ne fait pas changer un être de nom, & qu'on le regarde encore comme étant de même eſpece, il dit que ce n'eſt pas un changement de *nature*. Et c'eſt pourquoy, parce que le fer quoyque rouge s'appelle encore fer, & eſt regardé comme du fer, il ne veut pas que ſa nature ſoit changée. Et de même parce qu'on donne le nom de corps humain à un corps malade & à un corps ſain, il n'appelle la maladie & la ſanté que des accidens.

Ainſi, ſelon Theodoret, il ne faut pas dire que les mots d'*ouſie* & de *nature* enferment toutes ſortes d'accidens. Il ne faut pas dire auſſi qu'ils les excluent tous. Mais ils enferment les uns en excluant les autres.

Ils excluent ceux que l'on peut ſeparer du ſujet ſans luy faire changer de nom, & ſans qu'on les regarde comme un autre être. Et c'eſt par-là qu'il conclut que la maladie & la ſanté ſont accidens & ne ſont point partie de l'*ouſie* ou *nature* : parce que ces qualitez arrivent au corps & luy ſont oſtées, ſans qu'il change de nom συμβαίνει γὰρ τῷ σώματι ταυτὰ ἐπισυμβαίνει ; & qu'un homme ne laiſſe pas de s'appeller homme quoy qu'il ſoit malade ou ſain.

Mais quand ces qualitez ne peuvent pas eſtre oſtées au ſujet ſans qu'il change de nom, Theodoret ne les appelle plus alors accidens, συμβεβηκότα. Et par conſequent il les reconnoiſt comme faiſant partie de la *nature & de* l'*ouſie*.

C'eſt pourquoy on ne trouvera point dans cet Auteur que la figure & la forme humaine, que la viſibilité & l'étenduë ſoient accidens du corps de l'homme.

On ne trouvera point que d'eſtre *humide*, *liquide*, *ſalée*, ce ſoient des accidens de la mer. C'eſt au contraire ce qu'il appelle ſa nature φύσις.

Il eſt vray neanmoins qu'en prenant les mots de φύσις & d'οὐσία pour des termes concrets, c'eſt à-dire pour un ſujet modifié par certains attributs, ces accidens qui le modifient y ſont bien compris, & ſont ce que Theodoret appelle les caracteres & les proprietez, mais ils ne ſont pas tout ce qui eſt compris dans le mot

de φύσις, ou de οὐσία, qui marque de plus le sujet de ces qualitez ou attributs, qui est la substance.

Mais si l'on prend ces mêmes mots de *nature* & d'*essence* comme des termes abstraits, c'est à dire comme des formes qui qualifient les sujets & qui ne les enferment pas ; alors ces termes ne marquent que les attributs, qui qualifient & déterminent chaque sujet, soit que ces attributs soient accidentels, soit qu'ils soient substantiels.

Et comme nous avons dit que dans les estres corporels ces attributs ne sont d'ordinaire que de purs accidens & des modes, ce qu'on appelle φύσις & οὐσία dans les estres corporels n'est d'ordinaire qu'un amas de simples accidens à qui l'on donne ce nom de *nature*.

L'usage des mots de *nature* & d'*ousie* en ce sens est frequent dans les autres Auteurs, & c'est ce qui a donné lieu à Aubertin de dire qu'ils se prennent souvent pour les qualitez des choses.

Et quoy qu'il soit plus rare dans Theodoret, parce que son sujet l'a porté à regarder plûtost le mot de nature de l'autre sorte, & comme enfermant le sujet & ses qualitez, il y en a pourtant plusieurs exemples: comme quand il dit *que si les corps des Saints retiennent les caracteres de leur nature, le corps du Seigneur retient aussi sa propre* OUSIE *ou essence*, il est clair que l'ousie est la même chose que ce qu'il appelle *le caractere de la nature*, & que l'un & l'autre terme signifie l'amas des proprietez du corps sans que le sujet en soit.

C'est encore dans le même sens qu'il dit que l'eau de la mer & le miel *ont une nature fluide, liquide & humide*. Car considerant l'eau de la mer & le miel comme sujets de cette nature, il ne considere ce qu'il appelle *nature liquide, fluide & humide*, que comme les qualitez qui le déterminent.

Il prend encore le mot de *nature* dans le même sens, c'est à dire pour l'amas des attributs, quand il dit *que l'humanité n'a point perdu aprés l'union sa nature* οὐκ ἀφ᾽ ἑαυτῆς οἰκείαν φύσιν ἡ ἀνθρωπότης ἀπώλεσε. Car l'humanité étant considerée dans cette expression comme le sujet de cette nature, la nature qui y est marquée ne peut estre que la forme, c'est à dire l'amas des attributs qui la qualifient.

Il le prend au même sens, quand il dit que le feu s'unissant avec le fer n'en change point la nature. Car cette nature de fer ne peut estre dans cette expression que l'amas des accidens qui font le fer.

Enfin on peut dire qu'il le prend encore en ce ſens, dans la concluſion que tire l'Eraniſte de l'exemple du changement qui ſe fait dans l'Euchariſtie, qui eſt que le corps du Seigneur a eſté changé εἰς οὐσίαν τὴν θείαν. Car cela ne veut dire autre choſe, que ce qu'Anaſtaſe Sinaïte exprime en ces termes, en attribuant aux Eutychiens de dire que le corps de J. C. avoit eſté changé dans les proprietez de l'abyſme de la divinité μετεστοιχειῶσθαι τὰ τῆς πελάγους τῆς θεότητος ἰδιώματα.

Il s'enſuit de-là, ainſi que nous l'avons déja remarqué, que comme les eſtres corporels ne ſont diſtinguez entre eux ſelon Theodoret, que par les qualitez & les accidens, leur eſſence ſpecifique n'eſt auſſi que l'amas de ces qualitez. Ce qui leur convient quand on les regarde comme matiere, peut bien eſtre ſubſtantiel : mais ce qui ne leur convient que comme telle ou telle matiere n'eſt jamais qu'accidentel. Il ne reſte plus que d'appliquer ces principes aux paſſages de Theodoret qui regardent l'Euchariſtie. Et l'on va voir qu'ils nous conduiſent naturellement à en découvrir le ſens véritable.

Car l'Eutychien ayant pretendu, comme Theodoret le luy impute, que le corps de J. C. avoit été tellement changé en la divinité, qu'il avoit perdu les caracteres & les proprietez de ſa nature, qu'il n'avoit *plus la figure humaine ny l'étenduë bornée d'un corps humain, qu'il n'étoit plus ny viſible ny palpable* ; & s'étant ſervy de l'exemple de l'Euchariſtie où le pain eſt changé au corps de J. C. pour en conclure que le corps de J. C. avoit été changé de la maniere que je viens de dire ; Theodoret a pû & dû luy repliquer, qu'il avoit tort de vouloir prouver que J. C. eſt devenu inviſible, impalpable, ſans figure, ſans étenduë bornée, par l'exemple des ſymboles Euchariſtiques, puis que quoyqu'ils ſoient changez au corps de J. C. ils ne deviennent neanmoins ny inviſibles ny impalpables, & qu'ils conſervent leur figure & leurs autres proprietez, & qu'ainſi en ſuivant cette image, il devoit plûtoſt conclure, que comme ces ſymboles ne perdent point leurs proprietez, & qu'ils conſervent leur même figure & leur même forme, qu'ils ſont viſibles & palpables comme auparavant ; de même le corps de J. C. conſerve ſa figure, ſa forme, ſon étenduë bornée, & toutes les autres qualitez d'un corps humain.

On ne ſçauroit nier que cette repartie ne ſoit juſte & ſolide. Et cela étant, qui peut raiſonnablement douter qu'il n'ait eu

droit de l'exprimer par les termes dont il s'est servy, & que j'ay déja plusieurs fois rapportez?

Vous vous estes, luy dit-il, *enveloppé dans les filets que vous avez vous-même tissus. Car les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature aprés la consecration, puisqu'ils demeurent dans leur premiere essence, en leur premiere figure & en leur premiere forme. Ils sont visibles & palpables tels qu'ils estoient auparavant. Mais on conçoit par l'entendement qu'ils sont ce qu'ils ont esté faits, & on les croit, & on les adore, comme estant ce qu'on les croit.*

Comparez donc cette image avec son original, & vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure ressemble à la verité Le corps donc de I. C. garde sa premiere figure, sa premiere forme, sa premiere circonscription. Et pour le dire en un mot, l'essence d'un corps.

Je dis qu'il a eu droit de se servir de ces paroles pour exprimer ce que j'ay dit.

Car se servant des mots de *nature* & d'*ousie* en les comparant avec des sujets qui sont les symboles, ces mots devoient estre pris comme termes abstraits, qui signifient l'amas des proprietez qui forment l'essence.

Ainsi quand il dit que les symboles ne quittent point leur *nature* & leur *ousie*, cela ne veut dire autre chose sinon qu'ils ne quittent point cet amas d'accidens & de qualitez qui font que nous les appellons pain & vin.

Or comme nous avons montré que les estres corporels ne sont distinguez que par l'amas des accidens, & que cet amas fait leur nature selon Theodoret; il s'ensuit clairement que pour marquer que les symboles retenoient tous les accidens du pain & du vin, il a pû dire *qu'ils en conservoient la nature*; puis qu'en effet ces accidens sont leur nature selon luy, & qu'il n'en reconnoissoit point d'autres dans les estres corporels.

Et il s'ensuit encore que le même Theodoret pour marquer que le corps de J. C. n'étoit point devenu impalpable & invisible, qu'il n'avoit point perdu sa figure ni les bornes de son étenduë, & qu'il avoit conservé generalement tous les accidens d'un corps, a pû dire, *qu'en un mot il avoit conservé l'ousie d'un corps*; puis qu'en effet cet amas d'accidens & de proprietez fait l'essence des corps selon Theodoret.

Il ne faut point que M. Claude replique qu'il est certain qu'il estoit question de la substance & non des accidens, puisque l'E-

raniſte avoit conclu que le corps de J. C. avoit eſté changé *in* CH. VIII.
ſubſtantiam divinitatis. Car on a deja remarqué que ces mots εἰς οὐσίαν θείαν ſignifient, non en la ſubſtance divine, mais, comme s'exprime Anaſtaſe Sinaïte, *in attributa divinitatis*; & de plus que ce changement ayant eſté expliqué auparavant par Theodoret, comme un changement qui enfermoit celuy de toutes les qualitez des corps, c'eſt à cette unique circonſtance qu'il s'attache, par laquelle il fait voir que l'Eraniſte ſe ſervoit mal à propos de l'Euchariſtie.

Je ne veux pas diſſimuler une objection raiſonnable que l'on peut faire ſur ce ſujet, & qui merite d'eſtre éclaircie. On pourroit donc dire que les mots de *nature* & d'*ouſie*, eſtant regardez dans ce paſſage icy, & dans tous les autres où Theodoret les applique aux ſymboles, comme des termes abſtraits, & comme des formes dont ces ſymboles ſont les ſujets, puiſqu'il parle de la *nature & de l'ouſie des ſymboles*, ne ſignifient autre choſe en effet que l'amas des proprietez & des qualitez de ces ſymboles: c'eſt à dire du pain & du vin; mais que cela ne reſout nullement l'objection, parce que ces ſortes de formes metaphyſiques, comme *nature*, *humanité*, *eſſence*, ne ſont pas réellement diſtinguées de leurs ſujets: qu'ainſi comme l'humanité, quoyque conſiderée comme une forme dont l'homme eſt le ſujet, n'eſt pas neanmoins diſtinguée de l'homme; de même quoy que les mots de *nature* & d'*ouſie* dans l'expreſſion de Theodoret, ſignifient l'eſſence ou l'amas des proprietez du pain & du vin, neanmoins cette eſſence & cet amas de proprietez n'eſt pas diſtingué du pain & du vin.

J'ay appellé cette objection raiſonnable, parce qu'elle eſt fondée ſur un principe veritable, qui eſt que ces ſortes de formes abſtraites ne ſont pas toûjours diſtinguées de leurs ſujets. Et l'on doit auſſi demeurer d'accord que prenant le mot de *nature* de pain dans toute ſon étenduë, il comprend des qualitez & des modes qui ſont tellement eſſentiels au pain, que l'on ne peut conſerver ces qualitez ſans en conſerver la ſubſtance même. Car comme il eſt vray de dire que le pain eſt eſſentiellement matiere; il eſt vray de dire auſſi que la nature du pain & l'eſſence du pain priſe dans toute ſon étenduë & avec une rigueur philoſophique, ou plûtôt ſcholaſtique, comprend ce qu'on appelle dans les Ecoles la corporeité & la materialité, & qu'on

ne peut separer que par la pensée de la substance même du pain.

Mais cette objection qui seroit bonne si Theodoret avoit fait profession de parler en Metaphysicien, est nulle, parce qu'il a parlé le langage commun du reste des hommes. Or il est certain que comme on seroit trop gesné si l'on étoit obligé de parler toûjours avec cette rigueur metaphysique, on s'est mis plus au large dans l'usage des expressions, & on est comme convenu de donner tantost une plûs grande & tantost une moindre étenduë à certains termes selon le besoin qu'on en auroit, dans la pensée qu'on connoistroit assez par les circonstances en quel sens on les prendroit.

Les mots de *nature* & d'*ousie* sont proprement de ces termes dont l'étenduë varie selon les rencontres & les circonstances. Quand ils sont pris generalement ils comprennent toutes les qualitez & proprietez du sujet tant accidentelles que substantielles: mais l'on resserre cette étenduë par mille circonstances. Ainsi, comme nous avons remarqué, ce terme de nature n'est pris souvent que pour l'amas des qualitez qui forment l'espece & qui distinguent un estre d'un autre sans y comprendre la matiere; comme quand on dit que du vin perd sa nature en devenant vin aigre; car il ne perd du tout que certaines qualitez qui le distinguoient du vinaigre, & il ne pert ny sa matiere ny rien de ce qui le fait matiere.

Quelquefois même le mot de *nature* ne signifie qu'une seule qualité du sujet; comme quand Virgile dit, *quippe solo naturæ subest*, où il ne signifie que la fecondité. Et quand l'Ecriture dit des eaux *qu'elles oublioient leur nature éteignante*, EXTINGUENTIS *naturæ oblivisebantur*, le mot de *nature* est restraint à ne signifier qu'une seule qualité. Et quand on dit d'un homme qu'il est sçavant dans *la nature* des plantes, des animaux, des metaux, on ne veut nullement dire par-là qu'il sçait mieux qu'un autre que tous ces estres sont des corps & des matieres, & qu'ils ont la materialité pour proprieté.

Ainsi donc, puisque les mots de *nature* & d'*ousie* peuvent être restraints à ne signifier que certaines qualitez & qu'une partie de l'essence, comme tout le monde en demeure d'accord, & que l'on a droit d'user de cette restriction, lorsqu'on peut supposer que ceux à qui l'on parle ne prendront pas ces termes dans toute leur étenduë; je dis que Theodoret a eu droit de prendre

dre en cet endroit les mots de *nature* & d'*ouſie* dans un ſens reſtraint, & pour n'exprimer que les ſeules qualitez, modes & accidens qui reſtent dans les ſymboles aprés la conſecration; parce que ces mots eſtoient ſuffiſamment reſtraints à ce ſens par toutes les circonſtances de ſon diſcours. CH. VIII.

Ils y eſtoient premierement reſtraints par la foy commune: car nous avons droit de ſuppoſer que Theodoret eſtoit dans la créance des Catholiques, & il s'agit ſeulement ici de montrer qu'il n'a rien dit dans ce paſſage qui y ſoit contraire. Et par conſequent on peut ſuppoſer auſſi qu'il avoit dans l'eſprit, & qu'il voyoit dans l'eſprit de celuy à qui il parloit ce que les Catholiques y ont communément, & ce qui eſt connu de ceux qui ſçavent leur doctrine.

Or cette doctrine conſiſte à croire que le pain eſt changé au corps de J. C. quoiqu'il reſte un objet dans lequel on apperçoit toutes les qualitez du pain. Suppoſé donc que Theodoret eût cela dans l'eſprit, & qu'il vît cette même penſée dans celuy de l'Eraniſte à qui il parloit, pouvoit-il douter que les mots de *nature* & d'*ouſie*, dont la ſignification eſt tantoſt plus étenduë & tantoſt plus reſſerrée ſelon les rencontres, ne fuſſent reſtraints dans l'occaſion preſente à ne ſignifier que cet amas d'accidens & de proprietez qui reſtent aprés la conſecration?

2. Ils eſtoient reſtraints en ce lieu par la profeſſion expreſſe qu'il fait de croire *que les ſymboles ont eſté faits le corps de J. C. & qu'il le faut croire*. Car cette propoſition n'ayant point d'autre ſens que le litteral dans le langage commun du temps de Theodoret, il s'enſuivoit clairement que le pain eſtant fait le corps de J. C. ces qualitez & ces accidens du pain qui reſtoient n'eſtoient pas la matiere du pain commun, comme on le leur enſeignoit expreſſement.

3. Ils eſtoient reſtraints par toute la ſuite du diſcours. Car quoique la propoſition immediate de l'Eutychien ſoit conçûë en ces termes, *que le corps de J. C. avoit eſté changé en une eſſence divine*; neanmoins ces termes expliquez par tous les diſcours precedens forment cette idée, que le corps de J. C. par l'union avec la Divinité ayant perdu toutes les proprietez de ſa nature n'eſtoit plus ni palpable ni viſible, & n'avoit plus la figure humaine. C'eſtoit-là ce que l'Eutychien appelloit eſtre changé en Divinité. Il ne ſongeoit point du tout à prouver directement l'abolition de l'eſtre interieur & ſubſtantiel de

l'humanité. Qu'il l'ait aboli par conſequence, ſi l'on veut, ce n'eſt pas de quoy il eſt queſtion preſentement: mais ce qu'il avoit en vûë, eſtoit de faire voir que ſes proprietez eſtoient abolies; & de même ce que Theodoret avoit en vûë, eſtoit de montrer qu'elles ne l'eſtoient pas. Ainſi employant contre l'Eutychien l'exemple de l'Euchariſtie, il ne l'employe qu'en ce qu'il eſt propre à prouver que ces proprietez des corps demeurent dans le corps de J. C.

Pour reduire donc en peu de mots ce que nous avons prouvé dans tout ce chapitre;

Il eſt clair que les mots de *nature* & d'*ouſie* ne ſe prennent certainement pour ſubſtance, que lorſqu'on s'en ſert pour termes concrets, comme dans ces propoſitions: *L'ame eſt une nature ſpirituelle: Les demons ne ſont pas des natures corporelles: La nature humaine eſt unie à la divine dans J. C.*

2. Qu'outre cet uſage il y en a encore un autre tres-ordinaire, où les termes de *nature* & d'*ouſie* ſont pris comme termes abſtraits, c'eſt-à-dire comme marquant des formes qui ſont conſiderées dans un ſujet.

3. Que dans ce dernier uſage ils s'appliquent & aux ſubſtances & aux accidens, & ne ſignifient que les proprietez.

4. Que la plûpart de ces proprietez eſtant des modes ou accidens, ces termes par conſequent ſignifient ordinairement des accidens.

5. Que les termes de *nature* & d'*ouſie* appliquez à des eſtres materiels, ne ſignifient ordinairement que de ſimples accidens, parce qu'ils ne ſignifient que leur nature ſpecifique qui n'eſt compoſée que de ſimples accidens.

6. Que quoiqu'ils puiſſent ſignifier tous les attributs & les proprietez des ſujets dans leſquels on les conſidere, ils ſont ſouvent reſtraints par les circonſtances à n'en ſignifier qu'une partie.

7. Que ces termes ſont employez par Theodoret, quand il les applique aux ſymboles comme abſtraits, & par conſequent qu'ils ne ſignifient que les proprietez.

8. Qu'ils ne les ſignifient pas même toutes, parce que les circonſtances dans leſquelles il s'en ſert, ſuffiſent pour en borner l'étenduë, & les reduire à ne ſignifier que les ſeuls accidens du pain qui reſtent aprés la conſecration.

C'eſt à quoy ſe doit reduire la recherche de la ſignification

de ces termes employez par Theodoret, si on y procede de bonne foy. Que s'ils ne laissent pas d'avoir je ne sçay quoy de choquant, ce n'est pas qu'ils soient capables par eux mêmes de donner cette impression, mais c'est que l'abus que les Sacramentaires en ont fait, pour exprimer leur erreur, & pour la répandre dans l'Eglise, ayant porté l'Eglise à s'en éloigner, & à les condamner dans la bouche & dans les écrits de ces heretiques, on a de la peine ensuite à se défaire de cette idée, & à leur rendre leur signification naturelle.

CHAPITRE IX.

Autre solution du même passage de Theodoret, fondée sur le sens auquel les mots de nature *&* d'ousie *sont pris par les Auteurs Ecclesiastiques & par Theodoret même.*

IL y a des gens si peu équitables, quand il s'agit d'objections contre la foy, que pour peu qu'on détourne les termes de leur signification precise pour justifier quelque passage, ils prennent ce qu'on dit pour de mauvaises défaites, & croyent même qu'on s'écarte de la bonne foy. Ces sortes d'esprits trouveront sans doute à redire que l'on ait prétendu que les mots de *nature* & d'*ousie* se doivent prendre dans une signification plus restrainte, quand Theodoret dit que les symboles demeurent dans leur premiere essence, & qu'ils ne quittent point leur nature; que dans d'autres lieux où ils signifient tous les attributs generalement tant substantiels qu'accidentels.

Or quoique cette disposition soit tres-injuste, puisqu'il ne se trouve point d'Auteur qui ait parlé dans les autres matieres avec cette justesse & cette exactitude qu'ils voudroient qu'on fist voir dans ces passages difficiles, & qu'ils soient obligez eux-mesmes de s'en relâcher à l'égard de plusieurs passages qui regardent d'autres Mysteres, je veux bien neanmoins m'y accommoder, en leur faisant voir que dans le sens auquel non seulement Theodoret, mais la plus grande partie des Peres Grecs ont pris ces termes de φύσις & d'οὐσία, c'est à dire nature & essence, il a pû dire que les symboles mystiques conservoient leur propre nature & leur premiere essence, sans restraindre la signification de ces termes.

Je n'ay besoin pour cela que de pousser plus loin l'explication

de ces mots, que nous avons commencée dans le chapitre precedent, & de faire remarquer que les Peres Grecs n'ont pas pris seulement ces mots de φυσὶς, οὐσία, μορφὴ pour termes synonymes, & ne nous ont pas seulement avertis qu'ils entendoient par ces termes un estre déterminé & qualifié par certains attributs, ou les qualifications & attributs des estres ; mais qu'ils ont de plus marqué que tous ces mots ne signifient que la nature commune, & non pas les natures singulieres, & que c'est en cela qu'ils les ont distinguez des mots d'*Hypostase* & de *personne*.

Or quoiqu'en appliquant ces mots à la Trinité ou à l'Incarnation, & en disant, par exemple, que le Pere & le Fils & le S. Esprit ont une mesme nature, ils ayent conçû effectivement qu'ils avoient une mesme nature singuliere ; ce n'est pas neanmoins par la seule force du mot d'οὐσία & de φύσις, dont ils remarquent expressément qu'ils ne signifient que la nature commune ; c'est par la nature mesme de la Divinité qui est singuliere par elle-mesme. C'est pourquoy ils n'ont pas laissé de dire que le mot d'*ousie* ne signifie que la nature commune. *L'ousie* ou *l'essence*, dit S. Basile, *est distinguée de l'hypostase, comme ce qui est commun est distingué de ce qui est singulier. Ainsi chacun de nous a son essence commune, & il est tel & tel par ses proprietez particulieres.*

Bas. ep. 369.

Le mot d'ousie, dit S. Cyrille d'Alexandrie, *marque quelque chose de commun ; mais celuy d'hypostase se dit des singuliers compris sous ce mot commun.*

Cyril. dial. 1. de Trinit.

L'Auteur des definitions, dont le traité se trouve parmi les œuvres de S. Athanase, en parle dans le mesme sens. *L'ousie*, dit-il, *le genre, la nature, la forme, ne sont qu'une même chose ; & au contraire les mots de personne, de caractere, d'hypostase, d'individu, n'ont que le même sens. Une nature peut contenir en soy plusieurs hypostases. Car tous tant que nous sommes d'hommes qui avons une ame & un corps, nous n'avons qu'une même nature, & une même ousie ; mais nous sommes plusieurs hypostases.* Et un peu aprés, *la nature est donc universelle & l'hypostase particuliere.*

Le Martyr Maxime dit la mesme chose en plusieurs endroits, comme dans le dialogue premier de la Trinité, où il enseigne, que *l'humanité qui est en plusieurs singuliers, est une* OUSIE, *& que chaque homme en particulier est une* HYPOSTASE.

Dial. 1. de Trinit. tom. 2. Athan. p. 148. & 151.

La nature de chaque chose, dit Anastase Sinaïte, *est quelque chose de commun, & l'hypostase est ce qui est particulier.*

via dux c. 1.

CH. IX.

C'eſt auſſi la doctrine de S. Jean de Damas, qui repete ces definitions en pluſieurs endroits, de Theodore Abucara, d'Euthymius dans ſa Panoplie, de Theorien dans le recit de ſon ambaſſade aux Armeniens, où il dit nettement que *le mot d'ouſie ſe dit des choſes univerſelles & communes, & non des particuliers & individus*, de Manuel Calecas, de Michel Pſellus, qui a meſme reduit cette doctrine en ces deux vers :

ἡ μὲν οὐσία τὸ κοινὸν ὑποστάσεως εἶδος
ἡ δὲ ὑπόστασις πρόσωπον καὶ μόνον

C'eſt-à-dire, *l'ouſie* eſt l'eſpece commune de l'hypoſtaſe.

Et l'hypoſtaſe eſt une perſonne ſeule & ſeparée.

l. 5. de fide Ortho. Abuc. opus 2. Euthym. part. 1. tit. 2. Calocas de Spir. Sancto. c. 24.

C'eſt pourquoy au lieu qu'en prenant les mots de *nature* & d'*eſſence* pour des natures individuelles, il faudroit dire que divers hommes ſinguliers ont chacun leur nature, ces Peres nous diſent au contraire qu'ils n'ont qu'une nature & une humanité : Et meſme ils paſſent preſque juſqu'à dire que ce n'eſt pas bien parler que de dire que pluſieurs ſinguliers ſoient pluſieurs hommes. Nous ne diſons pas, dit S. Gregoire de Nyſſe, que Pierre, Paul & Barnabé ſoient trois eſſences τρεῖς οὐσίαι. Et en un autre endroit il dit, *que pour parler exactement, il faudroit dire que divers hommes ſinguliers ne ſont qu'un ſeul homme.*

l. de communi. notion.

Il n'eſt pas permis, dit S. Cyrille, de dire des hommes qui ont une meſme eſſence ; que chacun a ſon eſſence, celui ci une & cet autre la ſienne.

Dial. de Trinit.

Pierre & Paul, dit le Martyr Maxime, ſont deux perſonnes, mais ce ne ſont pas deux humanitez.

Maxim. Martyr, dialog. 1. tom. 2. Ath, l. de fid. orth. c. 8.

Saint Jean de Damas & Theodore Abucara diſent la meſme choſe en termes exprés.

Abuc. opus 2.

On ne peut pas dire que Theodoret ait pris le mot d'*ouſie* & de *nature* dans un autre ſens que celuy de ces Peres, puiſqu'il remarque expreſſément que *le mot d'ouſie ſignifie quelque choſe de commun*, ſelon les Peres, & que c'eſt en cela *qu'il eſt diſtingué de celuy d'hypoſtaſe.* Et pour en apporter un exemple, il dit que le mot d'*homme* marque la *nature* ou l'*eſence*, & que ceux de Pierre & de Paul ne marquent pas des natures communes, mais des hypoſtaſes. Ainſi il eſt clair qu'il prend le mot de *nature* pour la derniere eſpece, *ſpecies ultima*, εἶδος, qui ſe diviſe enſuite en eſtres individuels.

Dial. 1. p. 5.

Cette ſignification eſtant reconnuë & ſuppoſée, il n'eſt pas difficile de juger aprés cela en quel ſens Theodoret a dit, *que les*

symboles mystiques ne quittent point leur propre nature, & qu'ils retiennent leur premiere essence. Car qu'est-ce que la nature du pain & du vin? Est-ce l'estre individuel de chaque pain & de chaque vin? Nullement. C'est la nature commune, c'est-à-dire ce qui est commun à tout pain & à tout vin, & que les Peres concevoient, comme étant le même dans tous les individus.

Si Dieu changeoit donc un pain individuel en un autre pain, & un vin individuel en un autre vin individuel, il faudroit dire selon le langage des Grecs, qui a esté suivi par plusieurs Latins, & particulierement par ceux qui ont écrit contre les Eutychiens, que ce pain transsubstantié n'auroit point changé de substance ni de nature, & Theodoret répondroit sans doute qu'il ne seroit point sorti de sa propre nature, τῆς οἰκείας οὐκ ἐξίσταται φύσεως, & qu'il seroit demeuré en sa premiere essence, μένει δηλονότι τῆς πρωτέρας οὐσίας; parce qu'encore que ce fût un autre estre individuel, neanmoins ce seroit la même nature de pain, selon la Philosophie de ces Peres. Ainsi voilà une vraye & réelle transsubstantiation, qui n'empêche pas qu'on ne dise que la nature & l'essence demeure.

Or ce qu'il auroit dit certainement dans cet exemple de transsubstantiation, il l'a pû dire de celle qui se fait dans l'Eucharistie, comme il est facile de le faire voir. Il a cru que le pain étoit réellement changé & transsubstantié au corps de J. C. & c'est ce qu'il exprime en disant, *que l'on conçoit que les symboles sont ce qu'ils ont esté faits, & qu'on les adore comme tels*; c'est-à-dire comme corps de J. C. C'est la doctrine qu'il tiroit de la foy commune de l'Eglise; mais les sens luy apprenoient en même temps que ces symboles conservoient toutes les proprietez du pain & du vin, & que nous ne connoissons rien dans le pain & dans le vin, qui ne nous paroisse dans ces symboles. Il en conclut donc *qu'ils ne quittent point leur propre nature*, & qu'ils demeurent dans leur premiere essence. Mais qu'est ce que cette propre *nature* & cette premiere *essence?* Est-ce la nature individuelle du pain & du vin? Non. Theodoret même nous avertit en general que ce n'est pas le sens de ce mot, & il nous avertit en particulier que le pain est fait le corps de J. C. ce qui emporte le changement de la nature individuelle. C'est donc la nature specifique & commune. Tout ce que l'on peut donc conclure de ce passage, c'est que selon Theodoret les symboles ne changent point leur nature commune, c'est-à dire qu'ils ont encore

la nature de pain & de vin ; mais non pas qu'ils ayent encore la même nature individuelle de pain & de vin & la même matiere qu'ils avoient auparavant. CH. IX.

La ſeule difficulté qui pourra reſter, c'eſt de quelle ſorte l'on peut dire que le corps de J. C. dans l'Euchariſtie a la nature ſpecifique & commune de pain. Mais cette difficulté eſt encore aiſée à reſoudre. Car pourquoy ne ſeroit il pas permis aux hommes de dire d'un eſtre qui a toutes les proprietez du pain, qu'il a l'eſſence commune du pain, puiſque nous ne connoiſſons cette eſſence commune que par ſes proprietez, & que ce ſont ces proprietez que nous appellons ſon eſſence ?

Il ne ſera pas même beſoin dans ce ſens de reſtraindre ce terme d'*eſſence* ou de *nature* aux ſeules proprietez accidentelles. Car quoique le corps de J. C. contenu ſous le voile du Sacrement, ne ſoit pas la même matiere individuelle que celle du pain, il eſt pourtant matiere, & matiere de même eſpece que celle du pain, puiſque J. C. eſt conſubſtantiel aux hommes & aux autres eſtres materiels. En joignant donc cette matiere avec les autres qualitez du pain & du vin qui paroiſſent dans cet objet, on y trouve tout ce que les hommes enferment ordinairement ſous l'idée qu'ils ont de la nature du pain & du vin, & ce n'eſt point parler metaphoriquement que de dire qu'il en a l'eſſence.

Il ſuffit donc que Theodoret ait conçû l'Euchariſtie comme tous les Catholiques la conçoivent, pour avoir parlé comme il a fait. Car il s'enſuit de l'opinion commune qu'aprés la conſecration il reſte un objet ſur l'autel qui eſt un corps, puiſque c'eſt le corps de J. C. & que l'on apperçoit dans cet objet tous les accidens & toutes les proprietez du pain : Et cela n'eſt que trop ſuffiſant pour donner lieu à un Auteur qui n'eſt pas en garde contre les chicanneries d'un Miniſtre, de dire que cet objet eſt du pain, qu'il a l'eſſence du pain, & qu'il la conſerve.

Ainſi ce paſſage de Theodoret n'a pas effectivement plus de difficulté que celui d'Heſychius, qui dit de ce myſtere, *qu'il eſt en même temps pain & chair*, MYSTERIUM *quod ſimul panis & caro*. Et comme l'on entend fort bien qu'Heſychius ne veut pas dire que l'Euchariſtie ſoit le même pain individuel qu'elle étoit auparavant, mais ſeulement qu'elle a les proprietez du pain, on doit entendre Theodoret au même ſens, & croire qu'il n'en a pas moins reconnu en même temps un changement de la na-

ture individuelle des symboles en celle du corps de J. C. Aussi dit-il formellement ensuite, que l'on conçoit, & que l'on croit que les symboles sont le corps de J. C.

Si l'on considere mesme le but où Theodoret tend par cette comparaison, on verra que ce sens y satisfait entierement. Car les Eutychiens ne disoient pas precisément que J. C. eût perdu l'estre individuel de sa nature. Ce n'étoit pas là la question. Ils disoient, si l'on en croit Theodoret, qu'il avoit perdu les proprietez specifiques & communes à tous les hommes, comme la figure, la forme, la visibilité, la palpabilité, l'étenduë bornée. Et c'est pourquoy Theodoret leur fait dire qu'il n'a plus l'espece humaine οὐκ ἔχει τὸ ἀνθρώπινον γένος Et ainsi il conclut fort bien de ce que les symboles conservent les proprietez communes du pain & du vin, qu'il appelle *nature* & *essence*, que J. C. conserve aussi les proprietez communes de la nature humaine & d'un corps humain, qu'il appelle l'essence d'un corps. τὴν οὐσίαν τοῦ σώματος τὸ ἀνθρώπινον γένος.

Il est vray qu'il n'auroit pas prouvé par là la conservation de l'estre individuel de l'humanité de J. C. mais ce n'étoit pas aussi dequoy il étoit question. Et comme ce n'étoit pas proprement ce que les Eutychiens nioient, ce n'est pas aussi ce qu'il prouve dans ce lieu là, quoique l'esprit ne laisse pas de l'y ajoûter, comme nous l'expliquerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE X.

Qu'après ces éclaircissemens il ne reste plus de difficulté dans les passages de trois Auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie comme Theodoret.

NOus avons déja averti que la solution que nous donnerions aux passages de Theodoret seroit commune à ceux des trois Auteurs qui ont parlé comme luy. Et l'on va voir en effet que bien loin de contenir quelque difficulté particuliere, ils éclaircissent & confirment ce qui a été dit touchant celui de Theodoret.

Le premier est tiré d'une lettre que l'on prétend que S. Chrysostome a écrite à un Moine nommé Cesarius, dans laquelle pour refuter

refuter l'hereſie d'Apollinaire qui étoit la même que celle des Eutychiens; il parle de cette ſorte: *J. C. eſt Dieu & homme, Dieu comme impaſſible, & homme comme ayant ſouffert. Ce n'eſt pourtant qu'un ſeul Fils & un ſeul Seigneur: Un & le même ſans doute, qui par l'union de ſes natures n'a qu'une ſeule domination & une ſeule puiſſance; quoy qu'elles ne ſoient pas conſubſtantielles; car chacune d'elles conſerve ſans mélange les caracteres qui la font connoiſtre. Ce ſont deux natures unies ſans confuſion. Car comme avant que le pain ſoit conſacré, il ſe nomme pain; mais quand la grace divine l'a ſanctifié par le miniſtere du Preſtre, il eſt liberé du nom de pain, & il devient digne d'eſtre appellé le corps du Seigneur, bien que la nature du pain demeure en luy; & que l'on ne dit pas qu'il y ait deux corps, mais un ſeul corps du Fils de Dieu; de même la nature divine étant jointe au corps, tous deux ne ſont qu'un ſeul Fils & une ſeule perſonne.* CH. X.

Comme c'étoit l'ordinaire des Auteurs qui écrivoient en ces temps-là ſur la même matiere, de ſe ſervir des mêmes comparaiſons, ſans ſe ſoucier qu'elles fuſſent ſi juſtes, ainſi qu'on l'a pû voir par celle d'un Roy & de ſon image, qui ne ſont pas deux Rois, qui a été employée par pluſieurs Peres pour marquer l'unité de la nature divine dans le Pere & dans le Fils, on trouve auſſi qu'à l'imitation de S. Chryſoſtome & de Theodoret, deux autres Auteurs ſe ſont ſervis de l'exemple de l'Euchariſtie pour éclaircir de quelle ſorte la nature humaine demeure dans J. C. ſans eſtre abſorbée par la divine.

Le premier de ces Auteurs eſt le Pape Gelaſe dont les Miniſtres de Baſle ont fait imprimer un traité, ou plûtoſt un fragment contre les hereſies de Neſtorius & d'Eutichez qui eſt tres-defectueux & tres-plein de fautes, comme Aubertin même eſt obligé de le reconnoiſtre. C'eſt de ce traitté qu'on allegue un paſſage, où cet Auteur employe en cette maniere l'exemple l'Euchariſtie. *Certes les Sacremens du corps & du ſang de J. C. que nous recevons ſont une choſe divine, & ils nous rendent participans de la nature divine, & neanmoins la ſubſtance & la nature du pain & du vin ne ceſſe point d'eſtre. Or, on celebre dans l'action des myſteres l'image & la reſſemblance du corps & du ſang de J. C. Et cela nous fait voir avec aſſez d'évidence que ce que nous croyons, celebrons & prenons dans l'image de J. C. nous le devons croire en J. C. même. Et que comme par l'operation du S. Eſprit ces choſes paſſent en cette ſubſtance divine, quoy que leur nature con-*

ſerve ſes proprietez, elles nous marquent auſſi que ce myſtere principal, c'eſt-à-dire l'Incarnation, *dont elles nous rendent preſentes l'efficace & la vertu, conſiſte en ce que les deux natures demeurant proprement, il n'y a qu'un Chriſt qui eſt un parce qu'il eſt entier & veritable.*

Ephrem Patriarche d'Antioche eſt le dernier de ceux qui ſe ſont ſervis de cette comparaiſon ; & il le fait de cette ſorte. *Le Fils du Tonnerre en nous diſant* QU'IL A ANNONCE' CE QU'IL *a vû, & ce que ſes mains ont touché du Verbe de vie, nous enſeigne que la même perſonne a une nature palpable & une impalpable. Car en diſant qu'il a touché le Verbe, il marque que ce qui eſt impalpable a eſté touché ; en diſant qu'il l'a vû, il enſeigne que ce qui eſt inviſible a eſté vû. Ainſi il reconnoiſt un même J. C. dans une double nature : l'une impalpable, l'autre palpable, l'une viſible, l'autre inviſible. Car l'une & l'autre nature appartiennent à la même perſonne. Et ce ſeroit avoir perdu l'eſprit que de dire que ce qui eſt impalpable & inviſible eſt de la même nature que ce qui eſt & palpable & viſible. C'eſt ainſi que le corps de J. C. qui eſt reçû par les baptiſez, ne ſe depart point de l'eſſence ſenſible, & n'eſt point ſeparé de la grace intelligible. Et de même quoy que le Baptême devienne tout ſpirituel & qu'il ſoit le même, il conſerve neanmoins les proprietez de l'eſſence ſenſible, c'eſt-à-dire de l'eau, & ne perd pas pour cela ce qu'il a eſté fait.*

Pour ne trouver plus de difficulté dans ces paſſages, il ne faut que ſe ſouvenir de l'idée que les Peres nous donnent de l'hereſie des Eutychiens, & qu'ils tiroient de leur dogme capital, qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C. c'eſt que la nature humaine de J. C. avoit perdu toutes ſes proprietez, qu'elle n'étoit plus ny viſible, ny palpable, ny circonſcrite ; qu'elle ne conſervoit plus ſon eſpece τὸ ἀνθρώπινον γένος ; & qu'elle avoit été changée en la nature divine. Ainſi ce que les Peres tâchoient particulierement d'établir, étoit que J. C. n'avoit rien perdu de tout cela, qu'il étoit encore palpable & viſible, & qu'il avoit toutes les autres qualitez d'un corps humain.

Ces trois Auteurs ayant donc ce même deſſein, alleguent tous trois, à l'imitation l'un de l'autre, l'exemple de l'Euchariſtie, dans laquelle les ſymboles ne ceſſent point d'eſtre palpables, viſibles & figurez comme auparavant, & retiennent toutes les autres qualitez de pain & de vin, pour en conclure que le corps de J. C. retenoit auſſi ces mêmes qualitez. Et

c'eſt cette même penſée qu'ils expriment tous trois, quand ils CH. X.
diſent que la nature du pain & du vin ne ceſſe pas, & demeure, puiſque cet amas de qualitez qui demeure dans l'Euchariſtie s'appelle nature dans le langage des Anciens.

En un mot, leur argument ſe réduiſoit à cet Entymene: Les ſymboles ne deviennent point inviſibles, impalpables, ſans figure, ſans circonſcription. Donc le corps de J. C. n'eſt point devenu inviſible, ſans figure, ſans circonſcription, & ſans les autres qualitez d'un corps humain.

On peut encore appliquer à ces mêmes paſſages la ſeconde ſolution. Car il ne faut pas s'imaginer, que quand ces Peres diſent que la nature ou la ſubſtance du pain & du vin demeure, ils entendent la nature individuelle du pain & du vin. Ils entendoient tous par le mot de nature ce qui eſt commun, & non ce qui eſt particulier, c'eſt à-dire l'eſpece & la nature commune, & non la nature ſinguliere.

Ephrem d'Antioche en fait une remarque expreſſe dans ce traitté même dont Photius a conſervé l'abregé. *Aprés cela*, dit Photius, *il traitte de la difference qu'il faut mettre entre les mots d'eſſence* οὐσία, *de genre* γένος, *d'eſpece* εἶδος, *& celuy d'hypoſtaſe; & il la fait conſiſter en ce que ces premiers mots ſignifient ce qui eſt commun, au lieu que celuy cy marque l'eſtre ſubſiſtant, & ce que les Autours profanes appellent les ſinguliers,* μετὰ ταῦτα δὲ περὶ τῆς διαφορᾶς ἣν ἡ οὐσία καὶ τὸ γένος καὶ τὸ εἶδος πρὸς τὴν ὑπόστασιν ἔχει, διαλαμβάνει, ὅτι τὰ μὲν τοιοῦτόν δηλοῖ, τὰ δὲ τόδε πρόσωπον καὶ ὃ λέγεται τοῖς ἔξω, καθέκαστον.

Et il ne faut pas s'imaginer que ce langage ſoit particulier aux Grecs. Les Latins qui ont été du temps des Eutychiens ont parlé comme eux. J'ay fait voir, dit le Diacre Ruſtique dans ſa diſpute contre les Acephales, que le mot *de nature* ſignifie *l'eſpece commune*. Et Jean Maxence dans ſon Dialogue. *Le mot de nature*, dit-il, *eſt diſtingué de celuy de perſonne, parce que celuy de perſonne marque une choſe individuelle, au lieu que celuy de nature marque l'eſpece commune qui comprend pluſieurs ſinguliers.*

Ainſi quand Ephrem d'Antioche nous dit, *que le corps de J. C. ne quitte point la nature ſenſible*: Quand S. Chryſoſtome dit, *que la nature du pain demeure aprés la conſecration*: Quand Gelaſe dit, *que l'eſence ou la nature du pain & de vin ne ceſſe pas d'eſtre*; ils n'entendent point que ce ſujet, c'eſt-à-dire les

ſymboles conſacrez, conſervent la nature individuelle & l'être ſingulier de pain & de vin. Ce n'eſt point là le ſens de ces termes, ny ce que ces Auteurs avoient dans l'eſprit. Mais ils veulent dire qu'ils conſervent la nature ſpecifique de pain & de vin. Et ils auroient ſans doute uſé des mêmes expreſſions, comme nous l'avons déja dit, quand il auroit eſté queſtion d'un pain tranſſubſtantié en un autre pain; car le mot οὐσία *eſſence* ſignifiant la nature commune, ils auroient été obligez de dire que ce changement n'empêchoit pas que la nature du pain ne demeuraſt, & ne faiſoit pas qu'elle ceſſaſt d'être.

Ainſi, comme nous l'avons déja remarqué, la difficulté n'eſt pas d'accorder ces paſſages avec la tranſſubſtantiation; car il n'y a nulle contrarieté. Elle conſiſte uniquement à ſçavoir de quelle maniere on peut dire que le pain & le vin conſacrez conſervent la nature ſpecifique de pain & de vin.

Mais tous ceux qui jugent équitablement des choſes, s'embarraſſeront peu de cette difficulté. Car cette nature commune n'eſt autre choſe que l'idée commune que nous avons de ce qui ſe trouve dans toutes les natures ſingulieres. Et cette idée ſe forme ſur l'amas des attributs que nous remarquons les mêmes dans chaque eſpece. Or, deſlors que le corps & le ſang de J. C. ont pris la place du pain & du vin, & qu'ils ſont revétus de leurs accidens, nous y appercevons tout ce que nous remarquons dans le pain & dans le vin. Nous les comprenons donc par la même idée, & nous leur attribuons par conſequent la même nature generique.

Des Metaphyſiciens rigoureux y pourroient encore trouver de la difference; mais ceux qui penſent & qui parlent naturellement n'y en trouvent point. Quand ils voyent que des corps ont toutes les qualitez du pain & du vin, ils diſent qu'ils ont la nature de pain & de vin. Et comme par le moyen de cette idée confuſe dont nous avons parlé, ils conſiderent les ſymboles non conſacrez & conſacrez comme le même ſujet, & qu'ils y voïent toûjours ces mêmes proprietez de pain & de vin avant & aprés la conſecration, ils doivent dire qu'ils en ont *conſervé la nature*, & *qu'ils ne l'ont pas quittée*.

C'eſt ainſi que ces Peres ont parlé, & qu'ils ont dû parler en ſuivant ſimplement le ſens commun. Mais il ne faut pas conclure de ce qu'ils ont reconnu que cette nature commune demeure & n'eſt point changée, que la nature individuelle du pain & du

vin ne le ſoit point ; au contraire, ils ont declaré formellement qu'elle l'étoit. CH. X.

C'eſt ce que Gelaſe exprime quand il dit, *que le pain & le vin paſſent en cette divine ſubſtance*, c'eſt à dire au corps de J.C. rempli de la divinité ; & ce que S. Chryſoſtome marque par ces paroles : *l'on ne dit pas qu'il y ait deux corps du Fils de Dieu, mais un ſeul*, c'eſt à dire que le pain conſacré & le corps naturel de J. C. ne ſont qu'un même & unique corps. Ce qui ne peut être que parce que le pain eſt changé au corps de J. C. comme S. Chryſoſtome enſeigne en tant d'autres lieux & par tant de differentes expreſſions.

Quand ils n'auroient pas marqué ce changement dans ces paſſages mêmes, on auroit droit de leur attribuer les expreſſions & les penſées de tous les Auteurs de leurs ſiecles pour déterminer leur ſens : Mais l'ayant marqué, de quel droit les peut-on ſeparer des autres Peres pour une expreſſion qu'on accorde ſi facilement avec le ſentiment commun de l'Egliſe ?

M. Claude pretendra peut-eſtre détruire le ſens que nous avons donné à ces paſſages par une objection qui a quelque choſe de ſpecieux. C'eſt qu'Ephrem d'Antioche dit, *que le corps de J. C.* c'eſt à dire le Sacrement de l'Euchariſtie, ne quitte point ſa ſubſtance ſenſible, comme il dit enſuite que l'eau du Baptême ne la quitte point : & que de même tous ces trois Auteurs diſent que la nature du pain demeure dans l'Euchariſtie, comme ils diſent que la nature humaine de J.C. demeure dans J.C. Or, quand on dit que le Baptême ne quitte point ſa ſubſtance ou ſon eſſence ſenſible, on veut dire qu'il ne perd ni ſa nature ou ſon eſſence commune, ni ſa nature individuelle ; & de même quand on dit que la nature humaine demeure dans J. C. on veut dire que tant la nature commune que ſa nature individuelle y demeurent. Et par conſequent, dira-t-il, quand ces mêmes Peres diſent que l'eſſence du pain & du vin demeure & ne ceſſe point, ils n'entendent pas cela ſeulement de la nature commune, mais auſſi de la nature individuelle.

C'eſt tout ce qu'on peut dire de plus apparent en faveur du ſentiment des Miniſtres ; & neanmoins il n'y a rien de ſolide en effet dans cet argument. Car pour y ſatisfaire préciſément, il n'y a qu'à répondre, que ſoit que ces Auteurs diſent de l'Euchariſtie qu'elle ne quitte point ſon eſſence & ſa nature ſenſible, ſoit qu'ils le diſent du Baptême, ſoit qu'ils le diſent de J. C. ils

entendent toûjours les mots de φύσις & d'οὐσία dont ils se servent, de la nature commune, parce que ces termes, comme tous les principaux d'entre les Peres Grecs nous en avertissent, ne signifient d'eux mêmes que la nature commune. Ainsi à ne juger du sens d'Ephrem d'Antioche que par la seule force de l'expression, il ne dit autre chose du Baptême, sinon qu'il ne quitte point la nature commune de l'eau, & il ne dit point précisément qu'il ne perde point la nature individuelle.

Mais parce que nous n'avons aucun lieu de croire que l'eau du Baptême perde sa nature individuelle au cas qu'elle ne perde point sa nature commune, la même expression qui nous fait concevoir qu'elle ne perd point sa nature commune, nous assure aussi qu'elle ne perd point sa nature individuelle; mais ce n'est pas par la force même de l'expression; c'est parce qu'il n'y a aucune raison de separer dans l'eau du Baptême la nature commune de la nature individuelle. Car il est certain, comme nous avons dit ailleurs, que toutes les idées qu'excitent les termes dans l'esprit, ne sont pas pour cela contenuës précisément dans ces termes. Il y en a quantité au contraire que l'esprit ajoûte ou forme de luy-même par la liaison necessaire qu'elles ont avec ce que l'on exprime formellement. Mais aussi comme ces idées ne naissent pas de la force des paroles mêmes, l'esprit ne les supplée point, lors qu'il ne voit plus cette liaison qui le portoit plus avant que l'expression.

Les Peres nous en fournissent un exemple remarquable sur le sujet de ce même terme d'οὐσία & de φύσις. Car il leur est assez ordinaire de prouver que le Fils de Dieu a la même essence & la même nature que son Pere, parce que parmy les hommes les enfans ont la même essence & la même nature que leur pere. Or, il est certain que parmy les hommes quand on dit qu'un fils a la même essence & la même nature que son pere, on entend seulement qu'il a la même nature & la même essence commune, & non pas qu'il a la même nature individuelle. Et par consequent quand on en conclut que le Fils de Dieu a la même essence & la même nature que son Pere, ces paroles ne signifient par elles mêmes, sinon qu'il a la même nature commune. Mais parce qu'on ne sçauroit distinguer en Dieu une nature commune & une nature individuelle; & qu'il est de la nature de Dieu d'être parfaitement une; l'esprit porte necessairement ce terme plus loin à l'égard de Dieu qu'à l'égard de l'homme, &

il ne conçoit pas ſeulement une unité ſpecifique entre le Pere & le Fils, mais auſſi une unité parfaite & individuelle. CH. X.

Il en eſt de même dans la matiere dont il s'agit: lors qu'Ephrem d'Antioche dit également & de l'Euchariſtie & du Baptême, *qu'ils ne quittent point leur eſſence ſenſible*, cela ſignifie ſeulement par la force des termes qu'ils ne perdent pas leur eſſence & leur nature commune. Et cela ne ſignifie ny à l'égard de l'Euchariſtie ny à l'égard du Baptême qu'ils ne perdent pas leur nature individuelle.

S'il n'y avoit donc rien qui ſeparaſt l'Euchariſtie du Baptême dans l'eſprit des Chrétiens, on ne joindroit à cette expreſſion commune aucune idée qui les diſtinguaſt.

Par exemple, s'il étoit dit de l'eau du Baptême, comme il eſt dit du vin de l'Euchariſtie, qu'elle eſt changée au ſang de J. C. qu'il le faut croire: que c'eſt veritablement le ſang de J.C. qu'il ne s'en faut pas rapporter au ſens: que quoy qu'elle paroiſſe de l'eau, c'eſt neanmoins dans la verité le ſang de J. C. & qu'on ajoûtaſt enſuite ce que dit S. Ephrem, que cette eau ne quitte pas neanmoins ſon eſſence ſenſible, alors ces termes demeureroient dans leur ſignification préciſe à l'égard du Baptême auſſi-bien que de l'Euchariſtie, & l'eſprit ne concevroit autre choſe ſinon que ces ſymboles retiendroient la nature commune d'eau & de vin, quoy que leur être individuel fuſt changé au ſang de J. C.

Et au contraire ſi jamais perſonne n'avoit dit de l'Euchariſtie, non plus que du Baptême, que le pain & le vin y fuſſent changez au corps & au ſang de J. C. lorſqu'on entendroit dire de l'un & de l'autre qu'ils retiennent leur nature ſenſible, on entendroit par la force de ces termes qu'ils retiennent la nature commune d'eau, de pain & de vin, & on ajoûteroit auſſi bien à l'égard de l'Euchariſtie qu'à l'égard du Baptême qu'ils retiennent auſſi leur nature individuelle, parce qu'il n'y auroit point de raiſon de ne le pas ajoûter, & de ſeparer des idées que l'eſprit a coûtume de joindre.

Mais l'eſprit de tous les fidelles étant prévenu par les expreſſions communes de l'Egliſe, de la difference qu'il y a entre l'Euchariſtie & le Baptême, & avant reçû cette impreſſion que le pain & le vin ſont changez au corps de J. C. & ſont le corps de J. C. aprés ce changement; & que l'eau au contraire n'eſt nullement changée au ſang de J. C. quand il entend dire en-

suite que tant l'Eucharistie que le Baptême retiennent leur essence sensible, il entend bien cette expression de la même sorte à l'égard de l'un & de l'autre Sacrement, & il conçoit que l'on veut dire qu'ils conservent toûjours la nature & les proprietez communes de leur nature. Mais comme il croit d'ailleurs à l'égard de l'Eucharistie que le pain & le vin y sont changez au corps de J. C. il allie ensemble ces veritez ; & ainsi il conçoit un changement réel de l'estre individuel du pain & du vin, qui n'emmpêche pas neanmoins que ce pain & ce vin changez ne retiennent la nature commune ; c'est à dire qu'ils n'ayent toutes les qualitez de pain & de vin.

Au contraire, rien ne l'obligeant d'admettre aucun changement à l'égard du Baptême, il conçoit absolument qu'il ne quitte ny sa nature commune ny sa nature individuelle, c'est à dire qu'il le conçoit tel qu'il estoit auparavant & sans changement réel.

Ce n'est pas que l'Esprit se serve de ces mots de nature commune & de nature individuelle, ny qu'il appelle à son secours les idées d'accidens & de substance. Ce ne sont que des termes qu'on a trouvez pour développer davantage autant qu'on a pû ce qu'ils font concevoir dans ce mystere, & ce que l'esprit en conçoit de luy-même, & sans toute cette Philosophie.

On a toûjours crû & conçû la même chose de l'Eucharistie dans tous les temps de l'Eglise. On y a toûjours crû que ce qu'on regardoit avant la consecration comme du pain & du vin, & qui l'étoit en effet, est réellement aprés la consecration le corps & le sang de J. C. On a toûjours crû, & plûtost on a toûjours vû, que cet objet que l'on croit enfermer le corps & le sang de J. C. avoit toutes les qualitez du pain & du vin & agissoit de même sur nos sens. C'a été là la foy universelle & perpetuelle de tous les Chrétiens du monde dans tous les siecles. Mais quand il s'est agy d'exprimer ces veritez, il s'y est mêlé quelque difference, non de sentimens, mais d'expressions. On a exprimé dans l'ancienne Eglise la premiere de ces veritez, en disant que le pain consacré étoit le *vray corps*, le *propre corps*, le *corps même de J. C.* & l'on s'y est servy de toutes les autres expressions que nous avons representées dans le second Tome de cet Ouvrage.

On a exprimé la seconde en appellant le pain consacré un pain changé, un pain apparent ; en disant que, quoy qu'il

qu'il paroiſſe pain, c'eſt neanmoins le corps & le ſang de J. C. en diſant que les ſymboles ſont le corps de J. C. qu'ils ont eſté faits, mais qu'ils retiennent neanmoins la nature & l'eſſence de pain & de vin. On s'eſt ſervi depuis d'idées & d'expreſſions plus Philoſophiques, principalement depuis que les hereſies qui ont attaqué ce myſtere ont obligé de deſcendre à des explications plus particulieres. On a dit que la ſubſtance étoit changée & que les accidens demeuroient. Mais l'idée de foy qui répond à tous ces differens termes, ſe reduit toûjours à dire que le corps & le ſang de J. C. ſont réellement preſens, que le pain & le vin ſont veritablement changez en ce corps & en ce ſang, & que cet objet, qui eſt interieurement le corps de J. C. ne laiſſe pas de faire ſur nos ſens toutes les impreſſions du pain & du vin, & d'en avoir toutes les proprietez. C'eſt-là ce qu'on appelle conſerver la nature & l'eſſence du pain & du vin. CH. XI.

CHAPITRE XI.

Que les Eutychiens n'ont point nié abſolument que J. C. euſt un corps, & qu'ils n'ont point prétendu qu'il fuſt entierement immateriel.

J'Ay ſuppoſé juſqu'ici l'hereſie des Eutychiens, telle que les Miniſtres la repreſentent, & qu'on pourroit la concevoir en ſuivant toutes les conſequences que les Peres en tirent, & qu'ils imputent à ceux qui la ſuivoient. J'ay fait ſeulement remarquer que quelques ſentimens que ces heretiques euſſent de l'abolition ou de la ſubſtance & du fond interieur de la nature & du corps de J. C. ce que les Peres entreprennent particulierement de prouver contr'eux, c'eſt que la nature humaine de J. C. n'avoit pas perdu ſes proprietez, qu'elle les a conſervées aprés l'Incarnation, & les conſerve même dans le Ciel.

Mais je crois que pour donner encore plus de jour à ce que nous avons dit, & pour éclaircir même d'autres difficultez qui ſont propoſées par M. Claude avec beaucoup de pompe & d'éclat, il eſt important d'examiner ſi les Miniſtres ont raiſon de ſoûtenir hardiment, comme ils font, que les Eutychiens ayent abſolument nié que J. C. euſt un corps, & qu'ils ayent cru que ſon humanité étoit entierement détruite. Car s'il ſe

trouvoit que cela fuſt faux, il y auroit bien des argumens & bien des figures qui s'en iroient en fumée dans le Livre de Monſieur Claude.

Pour ne pas s'écarter de la verité dans cette recherche, il eſt bon de remarquer que comme les Eutychiens ont été fort extravagans dans leurs opinions, leurs expreſſions ont été auſſi trés-bizarres; de ſorte qu'il ne faut pas tout à fait juger de leurs paroles, comme on juge de celles des autres hommes.

Auſſi l'unique moyen de penetrer autant qu'on peut dans les tenebres de cette hereſie, eſt de ne s'arrêter pas à quelques expreſſions détachées, mais de les joindre toutes enſemble, & de voir ſur tout cela quel ſentiment il eſt juſte de leur attribuer.

C'eſt encore un principe d'équité dans l'examen de ces ſortes de faits, que lorſqu'un ſentiment n'eſt imputé à des heretiques que comme une conſequence; & que non ſeulement ils déſavoüent cette conſequence, mais qu'ils enſeignent poſitivement le contraire, quoiqu'il ſoit juſte de ſe ſervir de cette conſequence pour montrer la fauſſeté de leurs ſentimens, on ne peut pas neanmoins ſoûtenir à la rigueur qu'ils l'ont tenuë, ni en faire un de leurs dogmes.

Enfin on doit avoir dans l'eſprit que ce n'eſt pas une preuve tout-à-fait certaine, que des gens n'ayent pas tenu deux opinions tout à la fois de ce qu'elles ſont effectivement contraires. Car l'entêtement & la petiteſſe de l'eſprit humain ne fourniſſent que trop de voyes pour allier ces contradictions, & ſur tout dans les matieres abſtraites, & dont on n'a que des idées confuſes. On s'en fait à croire à ſoy-même; on ne voit les choſes qu'à demi; & quoiqu'elles paroiſſent contraires, on croit que c'eſt par ſa faute qu'on n'en voit pas la liaiſon. Et jamais gens ne firent une profeſſion plus ouverte de pratiquer cette methode que les Eutychiens.

Ces principes étant ſuppoſez, je rapporteray d'abord les raiſons qui ſemblent porter à croire qu'ils ayent nié abſolument que J. C. euſt un corps. Et je feray voir enſuite qu'il y en a infiniment davantage pour croire qu'ils ont toûjours reconnu un vray corps & une vraye matiere en J. C.

Il eſt certain que tous les Eutychiens diſoient qu'il n'y avoit *qu'une nature en J. C.* & qu'ils diſoient que cette nature étoit la divine. Je réponds, dit l'Eraniſte, *que la nature divi-*

ne eſt demeurée, & que l'humanité eſt abſorbée. Ces expreſſions eſtoient communes à toutes les ſectes d'Eutychiens. CH. XI. Theod. dial. 2. p. 77.

Pour exprimer cet engloutiſſement de la nature humaine, ils ſe ſervoient d'ordinaire de la comparaiſon d'une goutte de miel jettée dans la mer, qui s'évanoüit ſi toſt qu'elle y eſt mêlée. Et ſuivant cette comparaiſon ils diſoient que la nature humaine avoit été changée en la divine, en l'eſſence de la Divinité, en Divinité. Ils concluoient de là que les proprietez de la nature humaine eſtoient abolies.

Vous ne confeſſez donc pas, dit Theodoret, *que chacune des natures ait conſervé ſes proprietez? Non pas aprés l'union*, répond l'Eutychien.

S'il eſtoit demeuré, dit encore l'Eutychien, *quelque choſe aprés le changement de ce qui marque la nature humaine, elle n'auroit pas eſté changée.*

Theodoret luy fait même dire expreſſement que la nature humaine de J. C. *n'avoit plus les bornes de ſon étenduë*, τὸν πρώτερον περιγραφήν.

Il eſt certain encore que pour combattre leur hereſie, il s'attache principalement à prouver que J. C. avoit conſervé ſa forme, ſa figure, ſa circonſcription & les autres proprietez d'un corps, qu'il appelle l'eſſence d'un corps, par où il marque que les Eutychiens le nioient.

On doit ajoûter que tout ce que Theodoret impute aux Eutychiens dans ſes Dialogues leur a été imputé par d'autres Auteurs. Car Theodore Preſtre de Raite a dit d'eux à peu prés les mêmes choſes que Theodoret, en attribuant aux Julianiſtes qui étoient une ſecte d'Eutychiens, de ſoûtenir que *depuis l'union les proprietez de la nature corruptible avoient eſté abolies; que l'on ne connoiſſoit plus les differences eſſentielles de ces natures, & que la divine qui eſtoit la plus excellente ayant prévalu, avoit transferé en un moment la nature inferieure aux proprietez de la ſienne.* Bibl. Patr. tom. 11. p. 326.

Vigile Evêque de Tapſe en Afrique dans les Livres qu'il a faits contre les Eutychiens, tire pluſieurs fois de leur doctrine cette même conſequence. *S'il n'y a plus*, dit-il, *qu'une nature en J. C. il faut qu'il ne ſoit plus que Dieu ſans eſtre homme, ou homme ſans eſtre Dieu.* Il dit qu'Eutychés a oſé nier la nature humaine, en voulant conſerver l'unité de la perſonne de J. C. l. 1. l. 2.

Mais il n'y a gueres d'Auteurs dont on puiſſe mieux appren-

dre leurs expreſſions & leurs ſentimens, que d'Anaſtaſe Religieux du mont de Sina[1], qui dans ſon Livre intitulé *le Guide*, décrit pluſieurs conferences qu'il a eûës à Alexandrie avec diverſes ſectes d'Eutychiens, & qui rapporte même ſouvent leurs propres paroles. Et l'on y voit que non ſeulement Timothée, un des plus emportez de ces Heretiques, ſoûtenoit que *la Divinité eſtoit la ſeule nature de J. C.* mais que les Severiens mêmes qui vouloient paroiſtre plus moderez ſe ſervoient de la même expreſſion. *Nous ne recevons point*, dit cet Auteur, *la parole impie de Timothée & de Severe, que la Divinité eſt la ſeule nature de J. C.*

C. 13. Et c. 20.

C. 16. Ils diſoient auſſi, comme témoigne le même Auteur, *que le corps de J. C. par la participation de la Divinité avoit eſté fait Dieu.*

Que la nature ayant eſté changée, toutes les proprietez naturelles l'avoient auſſi eſté.

Que la nature divine ayant eſté la plus forte, avoit donné ſa Divinité à la plus foible.

C. 13. Ils diſoient, *que la chair de J. C. avoit eſté changée en la nature de la Divinité.*

Ils ſe ſervoient auſſi de la comparaiſon d'une goutte de miel jettée dans la mer, qui s'évanoüit & perd ſa nature, & ils l'autoriſoient par S. Gregoire de Nyſſe dont elle eſt empruntée.

Ce même Auteur en les refutant leur impute de croire, *que le ſacré corps de J. C. avoit eſté rendu tel que le Verbe divin, enſorte qu'il n'avoit plus les proprietez de la nature humaine.*

Il leur attribuë de dire *qu'il n'avoit plus aucune proprieté de la nature humaine, & qu'il eſtoit paſſé dans les attributs de l'immenſe Divinité.*

Il prouve en pluſieurs endroits, comme Theodoret, que le corps de J. C. n'eſt ni inviſible, ni impalpable, ni ſans étenduë bornée.

Voilà ce qui a donné lieu à divers Auteurs de croire que les Eutychiens avoient entierement voulu détruire la nature humaine de J. C. & qu'ils prétendoient qu'il fût preſentement au même état qu'il étoit avant l'Incarnation. Mais quoique ces preuves ſoient fortes, ſi on les conſidere toutes ſeules, je crois neanmoins qu'il eſt difficile qu'un homme judicieux & ſincere y ait beaucoup d'égard, s'il prend la peine de les comparer avec celles que nous y allons oppoſer.

Si l'on veut remonter juſqu'à la ſource de cette hereſie, qui eſt celle d'Appollinaire Evêque de Laodicée, tous les Peres qui en ont écrit témoignent qu'il n'a jamais nié que J. C. n'euſt une veritable chair. S. Epiphane qui s'en eſt informé, dit-il, avec le plus de ſoin qu'il a pû, & qui rapporte une lettre par laquelle S. Athanaſe a condamné cette hereſie, luy attribuë ou à ſes diſciples de ſoûtenir que J. C. avoit apporté une chair du ciel. Il dit que d'autres enſeignoient que le corps de J. C. étoit conſubſtantiel à la divinité. Mais afin qu'on ne cruſt pas qu'étant conſubſtantiel à la divinité, il ne fuſt pas corps, ces mêmes Heretiques, au rapport de S. Athanaſe, diſoient que le Verbe avoit été changé en chair, en os, en cheveux, & en tout le corps de J. C. que c'étoit en ce ſens qu'il étoit conſubſtantiel au Verbe. Et par une ſuite de cette erreur ils diſoient que ce qui avoit été crucifié ſur la croix étoit non un corps humain, mais cette ſubſtance qui a créé toutes choſes. CH. XI.

Les autres, dit encore S. Athanaſe, paſſoient juſqu'à dire que ce corps du Verbe étoit coëternel au Verbe, & avoit toûjours été.

Ils encheriſſoient ſur cette extravagance, en diſant que cette chair ou eſſentielle au Verbe, ou priſe dans le ciel, étoit d'une autre nature que la nôtre, qu'elle avoit des ongles differens des nôtres, & de même de toutes les autres parties. Et ils croyoient l'honorer beaucoup en l'exemptant de toutes les neceſſitez communes de la nature. S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyſſe, S. Ambroiſe, Leonce, S. Leon, Gennadius, Facundus, en ont parlé de la même ſorte, & leur imputent la même erreur.

Greg. Naz. Epiſt. ad Nectar. & ad Cledon. Nyſ. Epiſt. ad Theoph. Ambr. l. de Incarn. c 6. Leont. part. 2. Genn. de dogm. Facun. l. 6. p. 242.

Mais quelque extravagante que fuſt cette opinion, & de quelque nature que fuſt cette chair qu'ils donnoient au Verbe, c'étoit toûjours une chair & un corps, c'eſt à dire que ce n'étoit point un eſtre purement immateriel.

Or c'eſt proprement là l'hereſie qui a été embraſſée par Eutyches, & par les purs Eutychiens. Car S. Flavian Archevêque de Conſtantinople qui a condamné cet hereſiarque, dit de luy, *qu'il ſuivoit en tout les dogmes de Valentin & d'Apollinaire.* Et de même Theodoret Preſtre de Raite dit qu'il enſeignoit *que le corps de J. C. eſtoit deſcendu du Ciel, & qu'il eſtoit paſſé par la Vierge comme par un canal.*

Anaſtaſe Sinaïte rapporte ſon hereſie en ces termes icy. *Eu-*

C. 5. *tyche Superieur d'un Monastere de Constantinople, disoit que le corps de J. C. estoit descendu du Ciel, & qu'il estoit different du nostre.*

Que s'il luy impute dans le chapitre suivant d'avoir cru avec les Valentiniens & les Marcionistes, que le corps de J. C. n'étoit que phantastique & apparent, il veut dire que selon luy, il paroissoit semblable au nostre sans l'estre : mais il ne veut pas dire que ce ne fust pas un vray corps celeste.

C'est aussi l'idée que Vigile Evêque de Tapse nous donne de cette heresie, lorsqu'il dit au commencement de son troisiéme Livre, *que l'heresie Eutychienne s'est portée jusqu'à cette impieté que de soûtenir, non seulement que le Verbe & la chair ne font qu'une nature dans J. C. mais aussi que cette même chair n'a pas esté prise de Marie, mais du Ciel, & qu'elle est passée par la Vierge, comme de l'eau qui passe par un canal.*

Il est clair que selon cette hypothese les Eutychiens n'étoient nullement embarassez d'accorder le Mystere de l'Eucharistie avec leur sentiment, puisqu'ils n'avoient qu'à dire, & qu'ils le disoient en effet, que les symboles étoient cette chair celeste & divine que le Verbe avoit prise dans le Ciel. Mais il faut remarquer que quoiqu'Eutyches reconnust que J. C. avoit un corps, soit qu'il l'eust pris dans le Ciel, soit qu'il luy fust coëternel comme sa nature divine, il soûtenoit neanmoins qu'il n'avoit qu'une nature. Et quoique S. Athanase montre fort bien dans sa lettre à Epictete qu'Apollinaire, dont Eutyches avoit emprunté cette opinion, admettoit effectivement deux natures dans J. C. neanmoins comme jamais gens ne s'embarasserent moins des contradictions que luy & ceux de sa secte, ils soûtinrent toûjours opiniâtrement que ce corps celeste & le Verbe ne faisoient qu'une nature.

L'Eutychien introduit par Theodoret propose à peu prés ce systême dans le premier dialogue intitulé *l'immuable.* Car il y soûtient que le Verbe n'avoit pas pris la nature humaine, mais qu'il s'étoit fait chair. Et quoiqu'il évite le terme de mutation, il paroist neanmoins qu'il vouloit que l'Incarnation consistast dans le changement du Verbe en chair.

Mais dans le deuxiéme dialogue il prend un nouveau plan, & jouë un autre personnage. Car il avouë, comme nous l'avons déja dit, *que le Verbe avoit pris une ame & un corps comme les nostres* ; & il dit *que si on ne l'appelloit pas un homme*,

c'eſt qu'il le falloit nommer par ſa plus noble partie. CH. XI.

Il dit *que J. C. avoit une humanité parfaite, qu'il n'étoit point un vain ſpectre, comme les Valentiniens & les Marcioniſtes l'enſeignoient.*

Il ne faut même pas s'imaginer qu'il ne reconnuſt cette humanité parfaite qu'avant que la nature fuſt abſorbée, c'eſt-à-dire avant la Reſurrection ou l'Aſcenſion. Car il ſoûtient d'abord que c'eſt dans le moment même de l'union que s'étoit fait le changement de l'humanité en la divinité. Et c'eſt neanmoins de cette humanité abîmée, qu'il dit que lorſqu'elle a paru aux hommes, *elle n'étoit point un vain ſpectre, comme les Marcioniſtes le vouloient.* P. 75.

C'eſt de cette humanité abîmée qu'il avouë qu'elle a été crucifiée. P. 74.

C'eſt de cette humanité abîmée qu'il dit que J. C. avoit fait paroiſtre tantoſt ſa chair & tantoſt ſa divinité, τότε μὲν τὴν σάρκα τότε μὲν τὴν θεότητα δείκνυσιν. Car aprés avoir dit toutes ces choſes de la chair de J. C. il dit qu'elle avoit été changée au moment de l'union dans l'eſſence de la Divinité. Et par conſequent ce changement n'empêchoit pas que cette humanité ne fuſt viſible & compoſée d'un corps & d'une ame. P. 78.

On dira peut-eſtre que l'Eutychien reconnoiſt enſuite l'incompatibilité de ces opinions; & qu'afin qu'il y euſt quelque liaiſon dans ſes ſentimens, il eſt obligé de reculer ce changement de la chair en divinité juſqu'aprés l'Aſcenſion, afin de pouvoir accorder qu'on avoit pû voir le corps de J. C. auparavant, & qu'il avoit été capable de faire & de ſouffrir par ce corps tout ce qu'en rapporte l'Evangile.

Mais il eſt facile de voir que cet aveu que Theodoret tire de l'Eutychien, n'eſt qu'une ſuite du deſſein qu'il avoit d'attribuer à la même perſonne des opinions differentes; ce qui l'engageoit à luy faire abandonner la premiere pour le faire paſſer à une autre. Car il paroiſt que les autres Eutychiens n'abandonnoient nullement ce point, & qu'ils enſeignoient en même temps que le changement s'étoit fait au moment de l'union, que la nature humaine avoit été abſorbée dés cet inſtant, & que neanmoins J. C. avoit un vray corps capable des actions corporelles.

C'etoit dés le moment de l'Incarnation que Timothée & Severe diſoient, au rapport d'Anaſtaſe Sinaïte, *que la nature de* C. 13.

Ibid. *J. C. étoit la ſeule divinité.* C'étoit par l'Incarnation même qu'ils diſoient qu'elle avoit été abſorbée comme une goutte de vinaigre jettée dans la mer. C'étoit dans l'Incarnation même qu'ils diſoient que la nature divine avoit prévalu, & qu'elle C. 16. avoit déïfié la nature inferieure.

Il n'y a donc plus qu'à examiner ſi ſelon eux cette divinité qui faiſoit l'unique nature de J. C. & dans laquelle l'humanité avoit été abſorbée & déïfiée, n'avoit point de corps. Or c'eſt ce qui paroiſtra entierement inſoûtenable à tous ceux qui prendront la peine de conſiderer ce que nous en allons citer.

Car Anaſtaſe Sinaïte témoigne, que tant les Sectateurs de Severe, que tous les autres Eutychiens diſoient, *que l'unique nature de J. C. étoit compoſée de deux natures particulieres, dont chacune étoit imparfaite.* Et pour montrer que ce n'étoit pas des mots en l'air, il rapporte encore que quoique Severe refuſaſt de donner au corps de J. C. le nom de *nature*, il le traittoit neanmoins *de paſſible, de materiel, de terreſtre, de ſujet à la faim & aux travaux.* Que quand on demandoit à ceux de ſa ſecte, comment il avoit pleuré, comment il avoit pû recevoir des ſoufflets, comment il avoit enduré tant de travaux; ils répondoient qu'il avoit fait tout cela, par ce qu'il avoit *de terreſtre, de viſible, d'humain*, en un mot par ſon corps. A quoy Anaſtaſe ajoûte, *qu'accordant tous ces noms à l'humanité de J. C. ils luy refuſoient ſeulement le nom de nature.*

Que ſi l'on demande comment ils pouvoient allier ces expreſſions avec celles qui ſemblent nier ces mêmes proprietez, la verité eſt qu'ils s'en tiroient aſſez mal, mais que neanmoins ils les allioient; & qu'une de leurs voyes pour cela, c'étoit de dire que dans ces actions mêmes qui paroiſſoient humaines, il y avoit quelque choſe de divin.

C. 13. C'eſt ce que l'on voit par ces paroles qu'Anaſtaſe rapporte d'eux. *Si J. C. n'étoit point la divinité, comment ſa ſalive rendoit-elle la vûe aux aveugles? Comment ſes larmes ont-elles pû reſſuſciter le Lazare? Comment a-t'il pû s'empêcher de boire aprés avoir dit à la Samaritaine qu'il avoit ſoif? Comment eſt-ce qu'il ne mangea pas aprés avoir jeûné quarante jours? Nous ne liſons pas même qu'il ait dormi, ſinon une fois dans le navire. Il ne paroiſt pas non plus par l'Evangile, qu'il ait bû à l'ordinaire des autres hommes. Et tout cela prouve que la nature humaine de J. C. étoit devenuë divine; qu'elle n'étoit plus ſujette aux proprietez humaines*

humaine, & par conſequent qu'il n'y a en luy qu'une nature. CH. XI.

Ils ne nioient donc pas que J. C. n'euſt eu quelques-unes de ces fonctions humaines; mais ils diſoient qu'il les avoit euës ſans les neceſſitez humaines, & avec quelques circonſtances qui luy eſtoient propres; & cela leur ſuffiſoit pour dire *qu'il n'avoit qu'une nature*; & qu'elle n'avoit point les proprietez de la nôtre.

Mais que peut-on deſirer de plus précis que ce qu'enſeignoit Severe au rapport du même Auteur, *que comme l'ame eſt une partie de la nature de l'homme & le corps l'autre; de meſme dans J. C. & dans ſa nature unique, la divinité fait une partie, & le corps l'autre.* C. 18.

Que peut-on deſirer de plus deciſif que ce qu'il aſſûre ailleurs, que les Monophyſites eſtant preſſez de dire à quelle nature de J. C. ils attribuoient ce qu'il y a d'infirme dans ce qu'on rapporte de luy: eux ne voulant pas appeller la chair de J. C. du nom de nature, répondoient *que c'étoit à l'humanité, à ce qu'il avoit pris, à ce que l'on voyoit en luy, à ſon corps, à ſa chair; & qu'ils donnoient ainſi une infinité de noms à l'humanité de J. C. mais qu'on ne pouvoit obtenir d'eux qu'ils luy donnaſſent celuy de nature.*

Comment peut-on expliquer la diviſion qui arriva entre les Eutychiens, que nous apprenons du même Auteur, s'ils croyoient que J. C. n'euſt point de corps?

Severe & Gayen, dit-il, *eſtoient autrefois tres-unis de ſentimens, & demeuroient enſemble dans la dix-huitiéme ruë d'Alexandrie; mais un jour Severe demanda à Gayen s'il falloit dire que le corps de J. C. fuſt corruptible ou incorruptible; & Severe ayant dit qu'il eſtoit corruptible avant ſa reſurrection, Gayen ſe ſepara de luy, dans la penſée que de reconnoiſtre que le corps de J. C. avoit eſté corruptible, c'étoit reconnoiſtre deux natures.* C. 16. Theodore Preſtre de Raite, rapportant cette même hiſtoire, dit que ce differend arriva entre Severe & Julien Eveſque d'Halicarnaſſe.

Les Gayaniſtes croyoient que le corps de J. C. avoit eſté incorruptible dés le moment de l'Incarnation. Ils diſoient que J. C. n'avoit rien eu de ce qui nous eſt naturel, comme le leur reproche le même Auteur.

Ils croyoient que la nature humaine unie hypoſtatiquement au Verbe avoit eſté changée dans les proprietez de la nature divine. C'eſt la maniere dont ils s'exprimoient. Mais avec cela ils ne laiſſoient pas de reconnoiſtre que J. C. avoit un vray corps. Et pour marquer en quel ſens ils diſoient que cette

nature humaine avoit esté changée dans les proprietez de la nature divine, ils ajoûtoient, *qu'encore que J. C. eust pleuré le Lazare, ses larmes neanmoins comme incorruptibles & divines l'avoient ressuscité: Que s'il avoit craché, sa salive avoit rendu la vûë*
C. 23. *aux aveugles: Que quoy qu'il eust versé son sang, ce sang avoit racheté le monde; & que quoy qu'il eust esté crucifié, il avoit couvert le soleil de tenebres comme Dieu.*

Ce n'étoit donc pas en niant le corps de J. C. qu'ils le disoient incorruptible, mais en luy donnant une qualité divine. C'étoit en ce sens qu'ils le pretendoient d'une autre substance
ibid. que la nostre. Et enfin, quoy que leurs expressions fussent extravagantes, & que ceux qui les ont combattuës ayent eu raison d'en tirer les consequences qu'ils en ont tirées, il est pourtant vray que dans le fond les Eutychiens ne pousſoient pas leurs sentimens aussi loin que leurs expressions s'étendoient; & qu'ils admettoient quelquefois si formellement l'humanité de J. C. qu'ils obligeoient leurs adversaires mêmes d'en convenir.

C'est ce qu'on voit en plusieurs endroits des livres de Vigile Evesque en Afrique.

Livre 4. contre Eutychez. *Au mesme temps*, dit-il, *que vous tascheż d'oster à J. C. la nature humaine en faisant profession de ne reconnoistre en luy qu'une nature, il semble que vous confessez ce que vous niez, puisque vous dites que le Dieu né dans la chair, qui est le Verbe de Dieu, a esté fait sans conversion homme parfait, en demeurant Dieu; estant semblable à Dieu par son estat de grandeur & de puissance, & à nous par son estat d'infirmité.*

Il tire la même consequence des paroles qu'il rapporte d'eux dans le même livre: *Vous estes contraints*, leur dit-il, *de reconnoistre la verité que nous enseignons par les paroles mesmes dont vous vous servez. Nostre nature, dites-vous, se glorifie d'avoir esté élevée à cet honneur, lors qu'elle voit que celuy qui est de mesme substance que son Pere selon la divinité, & de mesme substance que nous selon la chair qu'il a prise de la Vierge, est assis à la droite de la magnificence de son Pere. Si vous avez sincerement dans le cœur ce que ces paroles signifient, on ne sçauroit nier qu'elles ne soient Catholiques. Et quand vous dites encore que comme le Fils est de mesme substance que son Pere selon la divinité, il est aussi de mesme substance que nous selon la chair qu'il a prise; je n'ay rien à vous dire sinon que vous reconnoissez deux natures en Jesus-Christ.*

Mais on ne peut rien dire de plus formel que ce qu'il rapporte dans le même livre comme avoüé par les Eutychiens: *Vous reconnoiſſez*, leur dit-il, *que le Verbe a eſté fait chair, mais en ſorte qu'il n'a point eſté changé en chair, & qu'il a conſervé les proprietez de ſa nature, & que la chair de même n'a point perdu les proprietez de ſa nature par l'union qu'elle a avec le Verbe:* ce qu'il prouve par un paſſage pris d'un livre des Eutychiens contre le Concile de Calcedoine. Et il conclut de-là à ſon ordinaire, que c'étoit aller contre la profeſſion qu'ils faiſoient de ne croire qu'une nature en J. C. & qu'on ne pouvoit pas mieux reconnoiſtre ſes deux natures, *geminas profectò integras, immutatas, inconfuſas Verbi & carnis fatemini eſſe naturas.* CH. XI.

Cependant ce même Auteur, à l'imitation de tous ceux qui ont écrit contre les Eutychiens, ne laiſſe pas de leur imputer les conſequences qui ſe tiroient naturellement de ce dogme, *qu'il n'y a qu'une nature en J. C.* Et on diroit même à n'en juger que par ces paſſages qu'il a crû que les Eutychiens admettoient ces conſequences, & qu'ils nioient poſitivement l'humanité de J. C. mais il paroiſt par beaucoup d'autres lieux qu'il n'y a rien de plus faux.

La raiſon veut donc qu'on diſtingue dans ce que l'on leur impute ce qu'ils avoüoient en effet, de ce qu'ils n'avouoient pas: quoy que les Auteurs qui en ont parlé n'ayent pas toûjours fait ce diſcernement. Et en gardant cette équité, on ſera obligé de reconnoiſtre qu'on ne voit point qu'aucun Eutychien ait enſeigné poſitivement, que J. C. fuſt maintenant purement immateriel: Qu'il paroiſt au contraire qu'ils ont toûjours reconnu en J. C. un vray corps, & une vraye matiere. Et qu'en diſant que la nature humaine avoit perdu ſes proprietez, ils entendoient ſeulement que les proprietez de la nature humaine avoient en J. C. quelque choſe de divin qui les diſtinguoit de celle des autres hommes.

Il eſt vray que ce que Theodoret leur impute d'avoir cru que le corps de J. C. n'étoit plus viſible ny palpable ny circonſcrit va plus loin que cela. Mais que ſçait-on auſſi ſi Theodoret ne porte point un peu trop loin ſes conſequences, & s'il ne fait point avouer à l'Eraniſte ce que les Eutychiens n'avoüoient pas? Et de plus, que tireroit-on de-là ſinon que les Eutychiens ont pû avoir quelques imaginations ſemblables à celles des Lutheriens Ubiquiſtes, & qu'ils ont cru que l'humanité de J. C. étoit

par tout, & qu'ainsi elle n'étoit pas renfermée en un lieu borné, & qu'elle étoit impalpable & invisible par tout ailleurs que dans le Ciel; mais comme cette erreur des Lutheriens ne les empêche pas de croire que J. C. a un corps, elle n'en a pas non plus empêché les Eutychiens.

Cette explication de l'heresie Eutychienne contribuë veritablement fort peu à l'éclaircissement des passages de Theodoret que nous avons examinez, puisqu'il ne s'y agit pas tant de ce qu'ils ont crû que de ce qu'il leur a imputé de croire. Mais on va voir qu'elle renverse entierement d'autres objections que M. Claude propose, & d'un air à étonner ceux qui ne sont pas instruits du fond de cette heresie.

CHAPITRE XII.

Refutation de quelques autres Objections que M. Claude tire de l'Heresie des Eutychiens; & de la maniere dont elle a esté combattuë par les SS. Peres.

QUOY-que M. Claude ne soit pas l'Auteur de cet argument que l'on tire de l'Heresie des Eutychiens contre la presence réelle, il se l'est neanmoins tellement rendu propre par le jour où il l'a mis, qu'il auroit quelque sujet de se plaindre si l'on ne le proposoit sous son nom, & si l'on ne le representoit avec toute la force qu'il a taschè d'y donner. Ainsi pour luy faire toute la justice qu'il peut desirer, je rapporteray d'abord ses propres paroles.

M. CLAUDE.

M. Claud. 2. sep. p. 92.

Je viens enfin à la dispute contre les Eutychiens, où je pretends que les SS. Peres se sont si formellement declarez qu'il
„ n'y a plus rien à contester. Et voicy comment je le montre.
„ Ces Heretiques soûtenoient que le corps de J. C. au moment
„ de son élevation dans la gloire celeste, avoit été changé en
„ la nature ou en la substance divine. Les SS. Peres employent
„ divers moyens pour combattre cette erreur, & entre autres
„ ils se servent du S. Sacrement. Or il ne faut pas avoir l'esprit
„ fort penetrant, pour reconnoistre que s'ils eussent crû la Trans-

CH. XII.

ſubſtantiation & la preſence réelle, ils euſſent reproché aux Heretiques qu'ils aneantiſſoient la foy d'un ſi grand Myſtere, & « qu'ils tomboient dans deux erreurs capitales, l'une contre la « nature humaine du Sauveur conſiderée par rapport à l'union « hypoſtatique, & l'autre contre cette même nature conſiderée « à l'égard du Sacrement. Car ſi la nature humaine a eſté en- « gloutie par la divinité, & le corps du Seigneur changé en la « ſubſtance divine, il n'y a plus de tranſſubſtantiation ny de pre- « ſence réelle au Sacrement. Ces deux choſes ſe renverſent mu- « tuellement. La preſence réelle détruit l'erreur Eutychienne; « & l'erreur Eutychienne combat la preſence réelle. L'incom- « patibilité eſt évidente. Comment donc s'eſt-il fait que les Eu- « tychiens, & les Orthodoxes n'ayent jamais eu rien à démêler « enſemble ſur le ſujet de l'Euchariſtie? Se peut-on imaginer « que les Eutychiens ayent crû que le corps de J. C. n'eſt plus, « ayant eſté converty en la ſubſtance divine, & que cependant « ils ayent crû qu'il eſt tous les jours ſubſtantiellement preſent « ſur l'Autel? Mais ſuppoſons qu'ils ſoient tombez dans cette « manifeſte contradiction: Peut-on s'imaginer que les SS. Peres « ne s'en ſoient pas eux-mêmes aviſez, & qu'ils ne ſe ſoient pas « ſervis de ce dernier article pour impugner le premier, en leur « diſant: Vous croyez avec nous que le corps & le ſang du Sau- « veur ſont réellement & ſubſtantiellement preſens dans l'Eu- « chariſtie, &c. Pourquoy donc dites-vous que ce corps & ce « ſang ne ſont plus & qu'ils ont eſté changez en la divinité? Ce- « pendant, ils ne l'ont pas fait. Ils ſont demeurez les uns & les « autres dans une paix profonde à cet égard. En verité cette « paix eſt une énigme & un myſtere pour moy, dont je voudrois « bien avoir l'intelligence. Mais ce n'eſt pas tout. Ce que je vay « dire eſt encore plus ſurprenant. Les SS. Peres employent po- « ſitivement le S. Sacrement pour refuter l'erreur Eutychienne « en cette maniere. Il faut qu'une image ait ſon original: car les « peintres imitent la nature & peignent les images des choſes « qu'on voit. Si donc les divins myſteres ſont les figures d'un « vray corps, il s'enſuit que le Seigneur a encore maintenant un « corps, non changé en la nature de la divinité, mais remply de « la gloire divine. C'eſt en propres termes le raiſonnement de « Theodoret dans le ſecond Dialogue, & il repete la même « choſe & le même ſens en deux autres lieux. Que veut-il dire « d'alleguer le S. Sacrement comme une image & une figure qui «

„ prouve la verité du corps de J. C. sans le souvenir que c'est le
„ corps même réellement ? Si dans cette dispute il n'eust pas par-
„ lé de l'Eucharistie, à la bonne heure, je dirois qu'il ne s'en est
„ pas souvenu. Mais l'alleguer, & de deux argumens qui s'en
„ peuvent tirer, l'un à l'usage de Rome & l'autre à la façon de
„ Geneve, laisser celuy de Rome & choisir celuy de Geneve, c'est
„ sans mentir scandaliser tous les Catholiques & se declarer Cal-
„ viniste trop ouvertement.

Je veux bien encore ajoûter ce qu'il dit en un autre endroit de ce même ouvrage.

„ N'est ce pas aussi une chose fort surprenante, que les Euty-
„ chiens niant que J. C. eust un corps depuis sa glorification, &
„ disputant là-dessus fortement contre les Catholiques, les Ca-
„ tholiques ne se soient point avisez de leur dire : Et qu'est-ce
„ donc que vous adorez en commun avec nous quand vous ado-
„ rez le Sacrement ? Voulez vous que le pain soit formellement
„ converty en la nature divine, & que ce soit l'essence éternelle
„ immediatement qui soit produite par cette conversion, pour
„ estre adorée sous ces accidens ? Il faut avoüer que si le culte de
„ l'Eucharistie étoit en ce temps-là ce qu'il est aujourd'huy dans
„ la communion Romaine, la molesse des Peres n'est nullement
„ supportable, de n'avoir pas fait expliquer les Heretiques sur un
„ article si important.

Mais aprés avoir écouté ces discours de M. Claude ; il est juste aussi qu'il écoute à son tour la réponse que nous avons à y faire, qui ne peut estre plus précise. Car il n'y a qu'à luy dire en un mot, qu'il n'y a rien de vray dans tout ce qu'il avance si hardiment, & que ce n'est qu'un amas de suppositions fausses & temeraires.

Il n'est pas même necessaire de le prouver, aprés ce qui a esté établi dans le chapitre precedent. Car tout ce discours a pour unique fondement, que les Eutychiens soûtenoient que J. C. n'avoit plus de corps, & qu'ils étendoient leur dogme, d'une seule nature en J. C. jusqu'à cette consequence qu'il étoit purement immateriel. Or, nous avons vû par leurs propres paroles, & par le témoignage des Auteurs qui ont conferé avec eux, que ce principe est faux, qu'ils vouloient *que J. C. fust Dieu parfait & homme parfait*, qu'ils reconnoissoient qu'il avoit un corps, & que ce n'étoit point un corps phantastique comme les Marcionites & les Valentiniens le pretendoient.

On a fait voir auſſi dans la réponſe generale par le témoignage de Nicephore, que ſi quelques uns d'entr'eux ont dit que J. C. n'avoit eu que les apparences d'un corps, ils entendoient d'un corps mortel & paſſible; & qu'ils diſoient en même temps qu'il avoit pris dans le Ciel un corps immortel & incorruptible. Ainſi tout ce que M. Claude baſtit ſur ce beau fondement tombe par terre. Et il eſt viſible au contraire que les Eutychiens n'ont point eſté obligez par la ſuite de leur hereſie à nier que le corps de J. C. fuſt réellement preſent dans l'Euchariſtie: qu'ils ont pû l'y reconnoiſtre comme ils l'ont reconnu dans toutes les actions de ſa vie, & que c'eſt avec raiſon qu'ils n'ont pas fait de l'Euchariſtie un point de conteſtation entre eux & l'Egliſe Catholique.

Que M. Claude ne demande donc plus ſi l'on *ſe peut imaginer que les Eutychiens ayent crû que le corps de I. C. n'eſt plus, ayant eſté converty en la ſubſtance divine, & que cependant ils ayent crû qu'il eſt tous les jours ſubſtantiellement preſent ſur l'Autel.* Ou qu'il ſe réponde à luy-même qu'ils ne ſe ſont point imaginez que le corps de J. C. ne fuſt plus, & que ſa matiere fuſt aneantie; & qu'aprés l'avis qu'on luy en avoit donné dans la premiere partie de cet ouvrage, il eſt étrange qu'il n'ait pas eu plus de ſoin de s'inſtruire du fond de leur hereſie, & qu'il ait continué d'en parler avec auſſi peu de lumiere dans ſa troiſiéme reponſe.

La ſeule conſequence qu'ils ont dû tirer de leur doctrine, à l'égard de l'Euchariſtie, c'eſt, que la nature humaine qu'ils admettoient réellement en J. C. ayant perdu ſelon eux ſes proprietez, & ne faiſant plus qu'une nature avec la divine; ils devoient dire auſſi que le corps de J. C. qu'ils reconnoiſſoient dans l'Euchariſtie étoit le corps de la divinité même. Auſſi avons nous fait voir que c'étoit là leur ſentiment. Ce qui leur avoit attiré ce reproche d'Eutymius, qu'il s'enſuivroit de leur doctrine *que le Sacrement du pain qui eſt la chair de I. C. n'eſt pas le corps de J. C. mais le corps de la Divinité*; c'eſt-à-dire que c'eſt un corps qui n'eſt plus une nature à part, mais qui ne fait plus qu'une même nature avec la divine. Et cet autre d'Iſaac Catholique d'Armenie qui les accuſe *de changer les traditions de l'Egliſe Catholique, & de n'appeller pas la participation des myſteres ou le ſacrifice du pain qui eſt la chair de J. C. le corps de J. C. comme J. C. meſme l'a appellé, mais de le nommer divinité.*

Voyez perp. tom. 1. l. 3. ch. 6.

Mais ce seroit témoigner peu d'intelligence dans leur langage que de conclure de-là que le corps qu'ils appelloient divinité n'étoit donc pas un corps. Car comme ceux qui disoient que le Verbe avoit été changé en chair, vouloient en même temps que cette chair fust & Dieu & chair; de même ceux qui renversant cette hypothese, soûtenoient que la chair de J. C. avoit été convertie en Dieu, enseignoient en même temps qu'elle étoit & chair & Dieu, c'est-à-dire que Dieu & cette chair ne faisoient qu'une nature divine.

Les Eutychiens ont donc parlé de l'Eucharistie, comme leurs principes les y obligeoient, & l'on peut dire qu'il n'y a point de matiere où ils les ayent suivis plus exactement. Ils n'avoient aucun sujet d'embrasser sur cet article un autre sentiment que celuy de l'Eglise, c'est-à-dire que celuy de la presence réelle. Aussi ne l'ont-ils point fait. Mais la bizarrerie de leurs expressions devoit s'étendre jusques à ce mystere; & comme ils croyoient que le corps de J. C. y étoit réellement present, ils devoient l'appeller des mêmes noms qu'ils donnoient au corps de J. C. considéré dans le Ciel; & c'est encore ce que l'on trouve qu'ils ont fait. Ainsi jamais figures ny railleries ne furent plus mal employées, que celles que M. Claude fait sur ce sujet.

Mais il raisonne un peu plus juste à l'égard de la maniere dont il suppose que les Peres devoient combattre les Eutychiens. Et l'on va voir qu'il ne se trompe que dans le fait. *Peut-on s'imaginer*, dit-il, *que les Peres ne se soient pas servis de l'article de l'Eucharistie pour impugner l'erreur des Eutychiens, en leur disant : Vous croyez avec nous que le corps & le sang du Sauveur sont réellement & substantiellement presens dans l'Eucharistie. Et pourquoy donc dites-vous que ce corps & ce sang ne sont plus, & qu'ils ont esté changez en la divinité?* En effet, il y a quelque apparence que les Peres devoient employer contre eux cet argument tiré de l'Eucharistie, ou quelque autre semblable. Car encore qu'il ne fust pas concluant; puisque les Eutychiens, comme nous l'avons fait voir, donnoient un corps à J. C. & dans l'Eucharistie & dans le Ciel; neanmoins comme le procedé des Peres en combattant ces heretiques, a été de leur imputer les suites naturelles & necessaires de leur opinion, & de les accuser ainsi de détruire l'humanité de J. C. parce que leurs principes la détruisoient, quoy qu'ils la reconnussent en effet; ils ont bien pû en suivant cette conduite les accuser d'aneantir le mystere de

de l'Euchariſtie, en n'admettant qu'une nature en J. C.

Mais comme M. Claude a fort bien jugé qu'ils pouvoient utilement employer cet argument, ſuppoſé qu'ils ſçûſſent la preſence réelle, il doit juger auſſi qu'ils n'ont pû l'employer ſans la croire.

Il n'y a donc plus qu'à examiner ce qu'ils ont fait ; & d'abord M. Claude qui diſpoſe des hiſtoires & des livres ſelon ſes beſoins, nous declare qu'ils n'y ont pas penſé, qu'ils ſont demeurez *les uns & les autres dans une paix profonde à cet égard, que cette paix eſt une énigme pour luy, dont il voudroit bien avoir l'intelligence.*

Mais jamais choſe ne fut plus facile que de démêler cette énigme, & de faire entendre à M. Claude ce qu'il n'entend pas. Car il n'y a qu'à luy dire que les Peres ont fait ce qu'il leur impute de n'avoir pas fait, qu'ils ont preſſé les Eutychiens par le myſtere de l'Euchariſtie en toutes les manieres qu'ils le pouvoient faire, & qu'il eſt étrange qu'il ait oſé avancer ſur la foy d'Aubertin une fauſſeté dont il eſt ſi aiſé de le convaincre.

Car n'eſt-ce pas des Eutychiens que S. Leon parle en ces termes dans une de ſes Lettres : *En quelles tenebres d'ignorance, en quel engourdiſſement de lâcheté ces gens ſont-ils plongez, de n'avoir pas encore appris ni par l'ouye ni par la lecture une doctrine reçûe de tout le monde d'une maniere ſi uniforme, que les langues mêmes des enfans annoncent la verité du corps & du ſang de J. C. en participant au Sacrement de la foy commune ; puiſque dans la diſtribution myſtique qu'on nous fait de cet aliment ſpirituel, on nous le donne, & nous le recevons, afin qu'en recevant la vertu de ce pain de vie, nous ſoyons changez heureuſement en ſa chair, puiſque luy même a eſté fait noſtre chair.* Epiſt. 23.

Ne ſont-ce pas les mêmes Eutychiens qu'il avoit en vûë, lorſqu'il dit dans un de ſes Sermons : *Puiſque le Seigneur nous dit, ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous, nous devons de telle ſorte nous approcher de la ſacrée Table, que nous ne témoignions aucun doute de la verité du corps & du ſang du Seigneur. Car l'on reçoit par la bouche ce que l'on croit par la foy, & c'eſt en vain que ceux-là répondent* AMEN, *qui combattent ce qu'ils reçoivent.* Serm. 6. de jejun. ſeptimi menſis.

Qui ſont ceux que ce ſaint Pape condamne en cet endroit, ſinon les Eutychiens ? Et par où les condamne t'il, ſinon par la preſence réelle, en les accuſant de parler contre ce qu'ils

reçoivent par la bouche, c'eſt-à dire contre le corps de J. C. & de ruiner ainſi ce myſtere par leur doctrine.

Si cela ne ſuffit pas encore pour donner à M. Claude l'intelligence de cette énigme ſi terrible, qu'il écoute de quelle ſorte Anaſtaſe Sinaïte ſe ſert de l'Euchariſtie contre Timothée un des chefs des Eutychiens. *S'il n'y a*, dit-il, *que la ſeule divinité en J. C. comme la divinité ne peut eſtre ni vûe, ni touchée, ni ſacrifiée, qu'elle n'a point de parties, qu'elle eſt incapable d'eſtre mangée, il s'enſuit clairement que Timothée nie auſſi-bien que les Juifs la communion des myſteres ſacrez du corps & du ſang de J. C. & qu'il ne croit ni ne confeſſe que c'eſt veritablement le corps & le ſang viſible, créé & terreſtre de J. C. qui eſt diſtribué par celuy qui l'offre en prononçant ces paroles : Le corps & le ſang de noſtre Seigneur & Sauveur J. C. Car ſoûtenant, comme il fait d'une part, que la divinité eſt la ſeule nature de J. C. & la nature divine eſtant incapable d'eſtre maniée, rompuë, diviſée, verſée, vuidée, changée, coupée par les dents ; il faut par neceſſité que Timothée ſe precipite dans l'un de ces deux abimes, ou qu'il diſe que la divinité eſt paſſible & ſujette à changement, ou qu'il nie le corps & le ſang de J. C. qu'il offre & qu'il reçoit à la Table myſtique, & qu'il diſtribue au peuple avec ces paroles : Le corps & le ſang de noſtre Seigneur J. C. car ſuivant ſes principes, il devoit pluſtoſt dire, c'eſt la ſeule divinité de noſtre Seigneur.*

Anaſtaſe ne fait-il pas juſtement ici tout ce que nous avions prévû que les Peres auroient fait contre les Eutychiens, ſuppoſé qu'ils ayent crû la preſence réelle ? Il ſe ſert de l'Euchariſtie pour refuter leur erreur. Il les accuſe de la détruire, de nier le corps de J. C. mais il les en accuſe par une conſequence qu'il tire de leur doctrine ; & il témoigne au contraire qu'ils deſavouoient cette conſequence, puiſqu'il la propoſe par une alternative, & qu'il conclut, ou qu'ils admettoient une divinité paſſible, ou qu'ils nioient le corps de J. C. ce qu'il n'auroit pas fait, ſi c'avoit eſté formellement un de leurs dogmes, & qu'ils euſſent nié la verité du corps de J. C. dans l'Euchariſtie par quelque dogme formellement ſoûtenu.

Auſſi ce même Auteur rapportant en un autre lieu ce que les heretiques enſeignoient dogmatiquement touchant ce myſtere, il leur fait faire une confeſſion expreſſe de la preſence réelle. *A Dieu ne plaiſe*, fait-il dire à cet Eutychien, *que nous diſions que la ſacrée communion n'eſt que la figure de Chriſt ou de*

ſimple pain. Mais nous y recevons veritablement le corps même & le ſang même de J. C. Fils de Dieu incarné, & né de la ſainte Mere de Dieu & toûjours Vierge Marie. C'eſt ce que nous croyons & ce que nous confeſſons, ſelon ce que J. C. a dit à ſes diſciples dans la Cene myſtique, en leur donnant le pain vivifiant : Ceci eſt mon corps. CH. XII.

Rien ne fait mieux voir combien il eſt important pour entendre les ſentimens des Eutychiens de diſtinguer les dogmes qu'ils ont formellement ſoûtenus, des conſequences qu'on en a tirées, que les deux paſſages que nous venons de rapporter, puiſque dans le premier cet Auteur leur impute de nier le corps de J. C. dans l'Euchariſtie, & qu'il le leur fait confeſſer clairement dans l'autre.

On peut encore juger par là que ſi cet argument eſtoit aſſez bon pour eſtre propoſé par quelques Peres, il n'eſtoit pas aſſez deciſif pour faire que tous s'en ſervîſſent, puiſqu'il n'eſtoit fondé que ſur une conſequence que les Eutychiens faiſoient profeſſion de deſavoüer. Et c'eſt ce qui a donné lieu à quelques autres d'employer encore l'Euchariſtie contre ces Heretiques d'une maniere differente, mais qui n'eſtoit pas moins forte, & de ne ſe ſervir que de la qualité d'image du corps de J. C. qu'elle poſſede par ſa partie exterieure.

Car il n'eſtoit pas tant queſtion de prouver contr'eux que J. C. avoit un corps, puiſqu'ils l'accordoient, que de leur montrer que ce corps n'eſtoit pas changé en divinité, & qu'il n'étoit pas confondu avec la nature divine. Or c'eſt ce que l'on ne prouvoit pas directement en regardant l'Euchariſtie par ſa partie interieure, & par ce qu'elle contenoit au dedans, puiſque les Eutychiens pouvoient répondre, & qu'ils répondoient en effet, qu'il eſt vray qu'elle contenoit un corps, mais un corps diviniſé & abſorbé dans l'ocean de la divinité, au lieu qu'en regardant l'Euchariſtie comme antitype & comme image, on combattoit directement le fond de leur erreur.

Car on leur faiſoit d'abord avoüer que les ſymboles myſtiques n'eſtoient pas les ſymboles de la divinité, mais du corps & du ſang de J. C. & c'eſt ce que Theodoret fait dans ſon premier Dialogue, où il propoſe cet argument. *Vous avez bien répondu*, dit-il à l'Eutychien, *& en amateur de la verité. Car J. C. ayant pris le ſymbole, ne dit pas : C'eſt ici ma divinité, mais il dit : Ceci eſt mon corps.*

Et de ce principe on concluoit que J. C. avoit donc un vray corps, c'est-à dire un corps qui n'estoit pas la divinité. Car s'il eût esté la divinité même, les symboles de ce corps auroient aussi esté symboles de la divinité.

Vide dux c. 13. C'est le raisonnement qui est contenu dans ce passage de ce dialogue de Theodoret dont M. Claude abuse. *Il faut que toute image ait son original, comme les peintres ne font qu'imiter la nature, & qu'ils tirent des choses visibles tout ce qu'ils representent. Il est vray*, dit l'Eraniste. *Si donc*, répond l'Orthodoxe, *les divins mysteres sont des signes d'un vray corps, il faut que le corps du Sauveur soit encore un corps humain, & qu'il n'ait pas esté changé en la nature de la divinité.* Car le principe de cela est que les symboles ne sont pas figures de la divinité, mais d'un vray corps, c'est-à-dire d'un corps non divinisé; & l'Eutychien ne desavoüant point ce rapport de l'Eucharistie comme figure au corps de J. C. Theodoret avoit droit d'en conclure la subsistance de ce corps.

C'est en vain que M. Claude s'écrie sur cela de sa maniere enjouée : *Que veut-il dire d'alleguer le S. Sacrement, comme une image & une figure qui prouve la verité du corps de J. C. sans se souvenir que c'est le corps même réellement ? Si dans cette dispute, il n'eust pas parlé de l'Eucharistie, à la bonne heure, je dirois qu'il ne s'en est pas souvenu : mais l'alleguer, & de deux argumens qui s'en peuvent tirer, l'un à l'usage de Rome, & l'autre à la façon de Geneve, laisser celuy de Rome, & choisir celuy de Geneve, c'est sans mentir scandaliser tous les Catholiques, & se declarer Calviniste trop ouvertement.* Si M. Claude estoit homme à profiter d'un avis charitable, on l'avertiroit que rien ne sied plus mal que la raillerie, lorsqu'elle est fausse. C'est sa faute, s'il n'a pas vû que l'argument de Theodoret est plus à l'usage de Rome, *qu'à la façon de Geneve*, comme il parle. Il est vray qu'il ne se sert pas en cet endroit de celuy qu'il pouvoit tirer de l'Eucharistie, comme estant le corps même de J. C. ainsi que S. Leon & Anastase Sinaïte ne se sont pas servis de celuy qu'ils pouvoient tirer de l'Eucharistie comme figure : mais ce que l'on doit conclure de là, c'est qu'ils ont tous esté dans le sentiment des Catholiques. Car au lieu que la doctrine des Calvinistes ne donne lieu d'employer l'Eucharistie contre les Eutychiens qu'en qualité de figure, celle des Catholiques donne droit de l'employer comme figure & com-

me realité ; & c'eſt juſtement ce que les Peres ont fait. De ſorte qu'il paroiſt par tout cet examen, que comme les Eutychiens ont parlé de l'Euchariſtie de la maniere qu'ils en devoient parler en joignant la doctrine de la preſence réelle avec leur erreur, les Peres auſſi les ont combattus par tous les argumens que la doctrine Catholique leur pouvoit fournir raiſonnablement contre les conſequences de cette erreur. CH. XII.

J'ajoûteray ſeulement ici, qu'encore que Theodoret appelle l'Euchariſtie du mot d'*image* & de *type*, il nous avertit neanmoins expreſſement, qu'il faut ajoûter un ſupplément à ce mot, & croire que cette image eſt l'original même, comme nous l'avons ſouvent remarqué, & qu'il eſt encore viſible qu'il ſe ſert de ce terme au même ſens en un autre lieu du troiſiéme dialogue, dont les Miniſtres abuſent auſſi fort mal à propos. Le voicy.

Theodoret ayant deſſein de prouver à l'Eutychien que J. C. n'avoit ſouffert que dans ſon corps, l'Eutychien replique : *C'eſt donc le corps qui nous a procuré le ſalut.* Comme s'il eſtoit ridicule de dire qu'un corps puſt eſtre cauſe de noſtre ſalut. Pour refuter l'objection contenue dans ces paroles, Theodoret répond ce qui ſuit : *Ce n'eſt pas le corps d'un ſimple homme, mais le corps de Nôtre Seigneur I. C. Fils unique de Dieu. Que ſi ce corps vous ſemble mépriſable & digne de peu d'honneur, comment eſtimez-vous que ſon type eſt ſalutaire & digne de reſpect? Et comment ſe pourroit-il faire que le type meritaſt l'adoration & la veneration, & que l'antitype même ne fuſt digne que de mépris?*

Les Miniſtres inferent de là que Theodoret comparant l'Euchariſtie comme image avec le corps de J. C. comme original, & concluant que ſi elle eſt digne d'honneur, ſon original l'eſt auſſi, il faut qu'il diſtingue l'Euchariſtie de cet original, & qu'il ait cru qu'elle ne contenoit point le corps de J. C. parce qu'autrement il n'y auroit point de comparaiſon à faire entre l'un & l'autre. Mais ils ſe trompent, & l'on doit conclure tout le contraire de ce paſſage. Car ce que Theodoret veut prouver, c'eſt que le ſalut nous a eſté procuré par le corps de J. C. Et quand il accuſe les Eutychiens de l'eſtimer vil & mépriſable, il veut dire qu'ils ne l'eſtiment pas capable de nous avoir apporté un ſi grand bien. Le moyen qu'il prend pour les convaincre, c'eſt qu'ils croyent que l'Euchariſtie qui eſt l'image du corps, eſt ſalutaire & digne de reſpect. Il ſup-

poſe donc qu'ils diſoient de l'Euchariſtie ce qu'ils ne vouloient pas dire du corps de J. C. & qu'ils avoüoient qu'elle eſt cauſe de nôtre ſalut en la maniere que les Orthodoxes diſoient que le corps de J. C en eſtoit la cauſe.

Or reconnoiſtre que l'Euchariſtie eſt cauſe du ſalut comme le corps de J. C. c eſt reconnoiſtre proprement qu'elle eſt le vray corps de J. C. n'y ayant, ſelon la Theologie des Peres, que la chair du Verbe qui ait cette force; parce que, comme dit ici Theodoret, & comme S. Cyrille le dit en tant d'endroits differens, ce n'eſt pas la chair d'un ſimple homme, mais la propre chair du Verbe. Ainſi l'argument de Theodoret eſt que les Eutychiens ne pouvoient refuſer au corps de J. C. conſideré en luy même, la qualité de principe de vie qu'ils luy accordoient en le conſiderant dans l'Euchariſtie & couvert des voiles qui lui font donner le nom d'image & de type. Cet argument eſtoit bon, mais il n'eſtoit pas abſolument convaincant à l'égard des Eutychiens, qui pouvoient répondre qu'ils accordoient que l'Euchariſtie eſtoit principe du ſalut, parce qu'elle contenoit le corps de J. C. diviniſé, & qu'ils ne pouvoient dire la même choſe du corps de J. C. conſideré comme une nature ſeparée de la divinité, tant parce qu'ils ne croyoient pas qu'il euſt jamais fait une nature ſeparée, que parce qu'une nature non diviniſée n'eſt pas capable d'eſtre principe du ſalut.

Au reſte comme la comparaiſon qu'il vouloit faire en cet endroit entre l'Euchariſtie & le corps de J. C. l'a porté à ſe ſervir du mot d'image, & à la comparer avec le corps de J. C. comme avec ſon original, quand il a une autre vûe, & qu'il compare l'Euchariſtie avec les ſimples figures du corps de J. C. qui ne le contenoient point, il marque expreſſement qu'elle contient l'original même. C'eſt ce que l'on voit dans ce paſſage de ſon Commentaire ſur l'Epiſtre aux Corinthiens. *L'Apoſtre*, dit-il, *fait reſſouvenir les Corinthiens de cette très-ſainte nuit dans laquelle le Seigneur mettant fin à la paſque typique, montra le vray original ou archetype de cette figure, ouvrit les portes du Sacrement ſalutaire, & donna ſon precieux corps & ſon precieux ſang, non ſeulement aux onze Apoſtres, mais à Judas même.*

Ainſi ſelon Theodoret l'Euchariſtie eſt tout enſemble archetype & type, original & figure Elle eſt archetype ou original à l'égard des ſimples figures de J. C. qui ne contenoient

point ſon corps, parce qu'elle le contient, & que les méchans mêmes, comme Judas, l'y reçoivent. Et elle eſt type à l'égard de luy-même conſideré dans ſon état naturel, parce que ce corps y eſt caché & enveloppé de voiles, qui ne font que le ſignifier ſans nous permettre de le voir, & qu'il eſt dans le Ciel. CH. XII.

On a crû devoir traiter avec étenduë ce qui regarde cet Auteur, parce que les Miniſtres en font le principal appuy de leur hereſie, & qu'on voit ſes paſſages à la teſte de tous leurs Livres. Peut-eſtre qu'ils y regarderont de plus prés à l'avenir, & que ceux qui ſe piqueront de quelque ſincerité changeront de langage ſur ce ſujet.

Fin du cinquiéme Livre.

LIVRE SIXIE'ME.

QUE L'ON RECOIT JESUS-CHRIST corporellement dans l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Divers ſens du mot de manger : Expreſſions differentes qui en doivent naiſtre à l'égard de l'Euchariſtie ſuivant la doctrine de la preſence réelle & de la Tranſſubſtantiation.

LA plûpart des diſputes des hommes ne viennent que de l'ambiguité des termes, & cette ambiguité vient ordinairement de ce qu'y ayant plus de choſes que de mots, on eſt contraint de ſe ſervir d'un même terme pour exprimer diverſes idées qui ont quelque rapport enſemble. Ainſi ce même terme étant lié dans l'eſprit avec ces differentes idées, il arrive ſouvent que l'on peut le nier & l'affirmer d'une même choſe, parce qu'une de ces idées peut convenir à cette choſe, & que l'autre n'y convient pas ; ce qui formant une contradiction apparente dans les termes, qui eſt nulle dans le fond, engage ſouvent dans l'erreur ceux qui ne prenant pas garde à ces divers ſens, veulent ſe ſervir de l'un pour exclure l'autre.

On verra dans la ſuite que toutes les difficultez que les Miniſtres forment ſur la manducation corporelle de la chair de J. C. ne ſont fondées que ſur des équivoques de mots, du genre de celles dont nous parlons. Mais avant que de les propoſer en particulier, il eſt bon de conſidérer en general les divers ſens

ſens auſquels le mot de *manger* peut eſtre pris, & les diverſes expreſſions qui en peuvent naiſtre à l'égard de l'Euchariſtie, afin qu'on puiſſe prévoir ce qu'il faut s'attendre de rencontrer dans les Peres, en ſuppoſant qu'ils ont parlé de l'Euchariſtie dans le ſentiment des Catholiques. CH. II.

Comme il n'y a gueres d'action plus ordinaire dans la vie que le boire & le manger, il ſembleroit d'abord qu'il n'y deuſt rien avoir de plus connu & de moins équivoque que ces mots. Et en effet, quand on s'en ſert en general, & ſans les appliquer à aucun ſujet particulier, tout le monde preſque ſe porte à la même idée, & conçoit cette ſuite d'actions corporelles qui s'exercent ſur les alimens.

Ainſi parce qu'on les diviſe & qu'on les coupe avec les dents, qu'on les gouſte, qu'on les avale, qu'on les reçoit dans l'eſtomach, qu'on les digere, qu'on s'en nourrit; le terme de manger nous repreſente toutes ces differentes actions & les comprend toutes.

Mais parce qu'il arrive quelquefois que quelques-unes de ces actions ſont empeſchées & ne s'exercent pas toutes ſur l'aliment; il doit arriver de là, ou que l'on reſſerre le ſens du mot de *manger* pour ne luy faire ſignifier que ces actions qui ne ſont pas empeſchées; ou qu'en le laiſſant dans ſa ſignification generale on le nie des ſujets auſquels on ne peut appliquer qu'une partie de ces actions, & non toutes celles que ce mot renferme. Le langage ordinaire autoriſe l'un & l'autre uſage. Car, par exemple, quoy qu'un brochet avalant un autre brochet ne le briſe pas avec les dents, neanmoins parce qu'il l'avale, qu'il le gouſte & le digere, nous ne laiſſons pas de dire qu'il le mange.

Au contraire, parce qu'on ne briſe point les pillules dans la bouche, qu'on taſche de ne les gouſter que le moins qu'on peut, qu'on ne les digere point, on dit bien que l'on prend des pillules, mais on ne dit point que l'on en mange.

Que s'il arrive, que ce que l'on prend non ſeulement ne ſoit point briſé ny gouſté, mais qu'il ne faſſe aucune impreſſion ſenſible ſur nous, alors il eſt tres-rare qu'on ſe ſerve du mot de *manger*, & l'on dira bien plûtoſt que l'on ne le mange pas.

On ne dit point, par exemple, qu'un homme ait mangé du plomb, parce qu'on luy en aura fait avaler des balles, comme on fait en certaines maladies.

On ne dit point que l'on mange de l'air, quoy qu'il entre par

noſtre bouche. Et ſi un eſprit prenant poſſeſſion du corps d'un homme entroit par ſa bouche, on ne diroit point qu'il auroit mangé cet eſprit.

Cela fait voir que l'idée qui répond à ce mot de *manger*, enferme ordinairement autre choſe que le ſeul paſſage d'une matiere qu'on prend par la bouche & qui paſſe dans l'eſtomach, & qu'elle comprend cette ſuite d'actions dont nous avons parlé: de ſorte, que s'il arrivoit qu'il y euſt quelque choſe que l'on priſt ſeulement en cette maniere, & que l'on fiſt paſſer de la bouche dans l'eſtomach, il arriveroit ſans doute qu'on diroit qu'on la mange & qu'on ne la mange pas.

On diroit qu'on ne la mange pas, en renfermant ſous ces terme l'idée entiere de toutes les actions qu'il comprend dans ſa ſignification ordinaire. Car, comme il ne conviendroit pas au ſujet ſelon ce ſens, on auroit lieu de le nier.

Et on diroit auſſi qu'on la mange, en reſſerrant l'étenduë de ce terme, & ne l'appliquant qu'à une de ces actions, qui ſeroit celle de faire paſſer cette choſe de la bouche à l'eſtomach.

Ce qui donneroit plus de lieu de tomber dans cette contradiction apparente, c'eſt que quoy que l'idée totale qui répond au mot de *manger* comprenne ces differentes actions, neanmoins les hommes ne ſont point convenus s'il n'y en a point quelqu'une qui y ſoit eſſentielle, & dont les autres ſoient ſeulement des préparations & des ſuites. De ſorte que ſelon les differentes impreſſions dont l'eſprit eſt frappé ſur cela, il peut regarder tantoſt une de ces actions comme eſſentielle & tantoſt une autre.

Tract. de Euchar. Par exemple, Guillaume Eveſque de Paris dit en un endroit, que manger c'eſt proprement ſe nourrir, & que toutes les autres actions qui ſe font en mangeant ne ſont que des préparations: *Incorporatio cibi*, dit-il, *verè comeſtio eſt: cætera autem quæ ipſam præcedunt præparationes ſunt ad comeſtionem*: Et ſelon ce ſens cet Auteur doit nier que toutes les choſes qu'on ne digere pas, & dont on ne ſe nourrit point, ſoient effectivement mangées.

Mais un Auteur qui aura une autre vûë, ne laiſſera pas de dire des choſes meſmes dont on ne ſe nourrit point, qu'on les mange.

Que ſi on prend la peine d'appliquer ces notions à l'Euchariſtie, & de prévoir de quelle ſorte les Peres ont dû ſe ſervir du mot de *manger* à cet égard en parlant conformément à la

doctrine de la preſence réelle, dont on a prouvé qu'ils ont eſté tres-perſuadez ; il eſt facile de juger qu'ils ont pû dire que l'on mange le corps de J. C. dans l'Euchariſtie, & que l'on ne l'y mange pas. CH. II.

Ils ont pû dire qu'on le mange, parce qu'en effet ce ſacré corps entre par la bouche dans l'eſtomach, & qu'il y entre même revétu d'un voile qui donne lieu d'exercer toutes les actions ordinaires qui ſe font en mangeant, & d'attribuer le tout au corps de J. C.

Ils ont pû dire auſſi que l'on ne le mange pas, parce que le corps de J. C. n'eſt ny briſé, ny rompu par les dents, ny gouſté ny digeré en luy même ; & que l'on ne dit pas ordinairement que l'on mange les choſes ſur leſquelles on n'exerce point ces actions.

Ainſi il y a un ſens & un ſens tres-commun & tres-ordinaire, dans lequel on doit dire que non-ſeulement les méchans, mais les bons mêmes ne mangent pas le corps de J. C.

Et comme les actions corporelles ſont les images de celles de l'ame, & que l'on ne ſçauroit gueres exprimer celles-cy que par des metaphores, il eſt aiſé de juger qu'on doit dire que l'on mange ou que l'on ne mange pas le corps de J. C. ſelon que l'on n'exerce pas les actions ſpirituelles qui répondent à ces actions corporelles qu'on appelle du nom de manducation.

Ainſi comme manger corporellement ſelon ſon idée totale c'eſt prendre l'aliment par la bouche, le diviſer avec les dents, le gouſter, le faire paſſer dans l'eſtomach, le digerer & l'incorporer à la maſſe de ſon corps : manger ſpirituellement c'eſt s'unir à un objet ſpirituel par la connoiſſance, le ſeparer comme en diverſes parties par nos diverſes penſées, le gouſter par noſtre amour, le faire paſſer de noſtre intelligence dans noſtre memoire, en occuper noſtre ame pour en tirer le ſuc, & l'y unir ſi étroitement qu'elle en reçoive une force & une vigueur ſpirituelle.

Et de-là on conclut neceſſairement que les juſtes peuvent manger ſpirituellement le corps de J. C. lors même qu'ils ne le reçoivent pas ; & que les méchans ne le mangent pas lors même qu'ils le reçoivent.

Que l'on peut nier de plus à l'égard tant des juſtes que des méchans, qu'ils mangent le corps de J. C. ſelon le ſens le plus ordinaire du mot de manger.

Et que l'on peut affirmer aussi tant des justes que des méchans qu'ils mangent le corps de J. C. puisqu'il entre dans la bouche des uns & des autres: ce qui est un autre sens du mot de manger.

Voilà les diverses expressions que produit la doctrine Catholique. Et tant s'en faut qu'on doive s'étonner de les trouver dans les Peres, qu'il seroit tout à fait étrange qu'elles ne s'y trouvassent pas.

Mais les Ministres ont si peu d'équité qu'au lieu de reconnoistre de bonne foy qu'elles s'accordent toutes parfaitement avec la doctrine de la presence réelle, & qu'elles en sont même des suites necessaires; ils prétendent se servir de ce que les Peres disent quelquefois, ou que le corps de J. C ne peut être mangé, ce qui est vray selon l'idée la plus ordinaire de ce mot; ou que les méchans ne le mangent point, ce qui est tres-vray selon le sens metaphorique, pour en conclure, que quand ils nous disent qu'il est mangé, ils entendent simplement qu'il l'est en signe & en vertu, & non pas réellement & corporellement.

Ainsi pour rendre inutiles tous leurs efforts nous avons deux choses à faire; l'une de montrer que les passages où les Peres enseignent que l'on prend le corps de J. C. par la bouche du corps, ne se peuvent détourner raisonnablement à ce sens Calviniste d'une manducation en signe & en vertu; l'autre, qu'ils n'alleguent aucun passage qui exclue la manducation que l'Eglise Catholique croit & enseigne.

CHAPITRE II.

Que tout le second Tome de cet ouvrage contient une preuve de la verité de la manducation corporelle. Examen des vaines solutions par lesquelles les Ministres pretendent éluder quelques passages.

LEs Ministres ne sçauroient nier que l'on ne trouve dans les Peres, [a] *que nous touchons le corps de J. C.* [b] *avec nos mains & avec nostre langue;* [c] *Que nous le prenons,* [d] *que nous le mangeons absolument & veritablement;* [e] *qu'il entre dans nos corps par voye d'aliment & de breuvage;* [f] *que l'on boit ce qui*

[a] Cypr. de or. dom. Bas. de baptis. l. 2. q. 3.
Chrysost. hom. 51. in Matth. 24. in

a coulé du coſté de J. C. ; g *qu'il nous donne ſon corps à manger, & ſon ſang à boire* ; h *que J. C. nous preſente à manger la chair qu'il a priſe* ; i *que J. C. entre, s'introduit, s'inſinuë, ſe meſle dans nos corps par ſa chair, par ſa propre chair* ; k *que nous ſommes unis corporellement au corps de celuy qui eſt la vie par eſſence*, & que leurs écrits ne ſoient remplis d'un grand nombre d'autres expreſſions qui marquent toutes litteralement une manducation corporelle du corps de J. C. Ainſi ils ne pretendent qu'on doive donner à ces paſſages un ſens metaphorique & les entendre d'une manducation par la foy, ou par la reception du ſigne & de la vertu du corps de J. C. que parce qu'ils ſuppoſent d'une part que le corps de J. C. n'eſt pas réellement preſent dans l'Euchariſtie, & qu'ainſi on ne l'y peut recevoir réellement, & qu'ils croyent de l'autre que leurs deux clefs de *figures* & de *vertu* ſe peuvent appliquer à ces expreſſions & à tous les autres de même genre.

Ils ne ſçauroient donc nier, que ſuppoſé la preſence réelle du corps de I. C. dans l'Euchariſtie, & ſuppoſé encore que ces deux explications de *figure* & de *vertu* ſoient vaines, frivoles, & ſans fondement, contraires à l'uſage & à la raiſon, & manifeſtement détruites par les Peres, il n'y ait aucune apparence de détourner les expreſſions que nous venons de marquer à un autre ſens que le literal, & qu'ainſi elles ſignifient proprement que le corps & le ſang de I. C. entrent réellement & ſont reçûs dans la bouche & dans le corps des fidelles.

Et par-là il eſt clair que la preuve de la manducation réelle, eſt inſeparable de celle de la preſence réelle, que qui prouve l'une prouve l'autre, & que la réfutation des difficultez par où les Miniſtres tâchent d'éluder les expreſſions qui marquent cette manducation, eſt compriſe dans la réfutation de leurs deux clefs de *figure* & de *vertu*, à quoy toutes leurs deffaites ſe réduiſent. Il n'eſt donc pas beſoin d'entreprendre icy ny l'un ny l'autre, puiſque c'eſt le ſujet de tout le ſecond Volume de cet ouvrage, & qu'il n'y a qu'à le produire tout entier pour établir la verité de cette manducation, & pour empeſcher qu'on ne puiſſe détourner les endroits où elle eſt marquée à un autre ſens que le litteral. Ie me réduiray donc à quelques reflexions ſur certains paſſages qui n'ont eſté alleguez que dans la foule, afin d'avoir lieu de refuter en particulier les réponſes qu'y font les Miniſtres.

g Epiſt. ad cor. 5. ad Eph. orat. in nativit. Chr. Cyril. in in Joan. p. 1104.
h Chryſ. hom. 27. in Epiſt. ad Cor.
i hom. 24. in Ep. ad Cor.
k id. in Joan. hom. 46. Aug. in pſ. 33.
e Greg. Nyſ. orat. catech. c. 37.
f Aug. contr. Fauſt. l. 12. c. 20.
g id. contr. adverſ. leg. & Proph. c. 9.
h Cyrill. dial. de incar. p. 507.
i Greg. Nyſ. ad catech. 37. Chryſoſtom. 24. in 1. Epiſt. ad Corinth. Cyrill. Alex. contr. Neſt. p. 113.
k in Joan. p. 862.

PASSAGE DE S. HILAIRE.

Je commenceray par le celebre Passage de S. Hilaire tiré du huitiéme livre de son ouvrage sur la Trinité, où ce Pere a dessein de montrer que l'union du Pere & du Fils n'est pas une simple union de volonté, mais une unité naturelle, par la communication d'une même nature. Et parce que l'Ecriture nous propose pour exemple de cette unité celle que nous avons avec J. C. par l'Eucharistie, il entreprend de faire voir que celle-cy n'est pas une simple union de volonté, mais une veritable union naturelle, qui se fait par la reception de la chair de
» J. C dans nos corps. Voicy les paroles de ce Pere. Je demande à ceux qui ne mettent qu'une union de volonté entre le
» Pere & le Fils, si J. C. n'est pas aujourd'huy en nous par la
», verité de sa nature, & s'il n'y est seulement que par une union
», de volonté? Car si le Verbe a veritablement esté fait chair,
», & si en recevant à l'Autel le pain du Seigneur, nous recevons
» veritablement le Verbe fait chair, comment pouvons-nous
» croire que J. C. ne demeure pas en nous naturellement, aprés
» qu'en se faisant homme, il s'est revétu de la nature de nostre
» chair pour ne s'en plus separer jamais, & a mêlé la nature de
», sa chair avec la nature éternelle dans le Sacrement de sa chair
», qu'il nous y devoit communiquer? Car c'est ainsi que tous en-
», semble nous ne sommes qu'un, parce que le Pere est en I. C. &
», que J. C. est en nous. Quiconque donc ne voudra pas recon-
», noistre que le Pere est en J. C. par nature, qu'il nie donc aupa-
», ravant qu'il soit luy-même en J. C. par nature, ou que J. C.
», soit en luy; puisque ce qui fait que nous ne sommes qu'un dans
» le Pere & dans J. C. c'est que le Pere est en J. C. & que J C. est
» en nous.

», Si donc J. C. s'est veritablement revétu de la chair de nôtre
» corps, & si cet homme qui est homme parce qu'il est né de
» Marie est veritablement le Christ; & si sous le Mystere (*c'est-à-*
», *dire sous le voile du Sacrement*) nous recevons veritablement la
», chair de son corps, ce qui fait que nous ne sommes tous qu'un
» en luy, parce que le Pere est en luy & luy en nous: comment
», peut-on soûtenir une simple unité de volonté entre les Per-
», sonnes divines, puisque *l'union* réelle & naturelle *que le Fils a*
», *avec nous* par le Sacrement, est le sacrement d'une parfaite
» unité *avec son Pere*?

Gardons-nous bien de parler des choſes de Dieu ſuivant les " CH. II.
penſées humaines; & de détourner par une interpretation for- "
cée & temeraire la doctrine celeſte à un ſens impie & étran- "
ger. Attachons nous à ce qui eſt écrit, ſi nous voulons accom- "
plir les devoirs d'une foy parfaite. Car il y a de la folie & de "
l'impieté à dire ce que nous diſons de la verité naturelle de "
J. C. en nous, à moins que luy-même ne nous l'ait appris. "
C'eſt luy qui nous dit: *Ma chair eſt vrayement viande, & mon* "
ſang eſt vrayement breuvage: Celuy qui mange ma chair & boit "
mon ſang demeure en moy & moy en luy. Il ne laiſſe aucun lieu "
de douter de la verité de ſa chair & de ſon ſang, puiſque la "
declaration du Seigneur & noſtre foy portent que c'eſt vraye- "
ment ſa chair & vrayement ſon ſang, & ces choſes eſtant pri- "
ſes & avalées font que nous ſommes en I. C. & que I C. eſt en "
nous. "

N'eſt ce pas-là la verité pure? Que cela ne ſoit pas vray pour "
ceux qui nient que I. C. ſoit vray Dieu. Il eſt donc en nous par "
ſa chair, & nous ſommes en luy, parce qu'il eſt en Dieu avec la "
nature qui nous eſt commune. Or, que nous ſoyons en luy par "
le myſtere de la chair qu'il a priſe, c'eſt luy-même qui le té- "
moigne en diſant: *Le monde ne me voit plus, mais vous me ver-* "
rez: & parce que je vis, vous vivrez. Car je ſuis dans mon Pere; "
& vous en moy, & moy en vous. "

S'il avoit voulu marquer ſeulement une union de volonté, "
pourquoy diſtinguoit-il divers degrez d'unité pour parvenir à la "
ſuprême? N'eſt-ce pas pour nous montrer qu'il eſt dans ſon "
Pere par la nature de ſa Divinité: que nous ſommes en luy par "
ſa nature corporelle qu'il a priſe dans ſa naiſſance; & qu'il eſt en "
nous par le myſtere de ſes Sacremens? Et pour nous faire voir "
ainſi que le Mediateur formoit une parfaite unité, en ce que "
noſtre nature étoit en luy, qu'il demeuroit dans ſon Pere, & que "
demeurant dans ſon Pere il étoit en nous, afin que nous fuſ- "
ſions élevez par ce moyen à cette unité avec le Pere. I. C. étant "
dans ſon Pere naturellement, *c'eſt-à-dire ſelon ſa nature* par ſa "
naiſſance *éternelle*; & nous étant dans I. C. naturellement, *c'eſt-* "
à-dire ſelon noſtre nature, qu'il a priſe, & luy demeurant en nous "
naturellement, *c'eſt-a-dire par la nature de ſa chair.* "

Or, qu'il ait avec nous cette union naturelle, il le declare luy- "
même quand il dit: *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang,* "
demeure en moy & moy en luy. Car perſonne ne ſera en luy par "

la nature humaine qu'il a prise, sinon celuy en qui il aura été „ *par sa chair*, parce qu'il n'a en luy que la chair de ceux qui au- „ ront reçû la sienne.

„ Et pour le mystere de la parfaite unité, ne l'avoit il pas déja „ expliqué en disant, *comme mon Pere qui est vivant m'a en-* „ *voyé, & que je vis pour mon Pere; de mesme celuy qui me mange* „ *vivra aussi pour moy.* Il vit donc par son Pere, & comme il vit „ par son Pere, nous vivons aussi par luy. Car le but des com- „ paraisons est de nous faire concevoir la chose que l'on com- „ pare, sur le modele de celle à quoy on la compare. La cause „ donc de nostre vie est que nous avons en nous charnels I. C. „ qui y demeure selon sa chair, & qu'ainsi nous recevons la vie de „ luy comme il la reçoit de son Pere. S'il est donc vray que nous „ vivions naturellement par I. C. selon la chair, à cause que nous „ avons reçû la nature de sa chair; comment peut-on dire qu'il „ n'ait pas en luy naturellement son Pere selon l'esprit, puisqu'il „ nous assure qu'il vit par son Pere? Or, il vit par son Pere, parce „ que sa naissance ne luy donne pas une nature étrangere & dif- „ ferente de son Pere, parce qu'il reçoit de luy ce qu'il est, & „ qu'il n'en est pas separé par quelque difference de nature, parce „ qu'il a son Pere en luy-même par sa naissance, dans l'essence de „ sa nature.

„ Nous avons allegué toutes ces choses, parce que les hereti- „ ques soûtenant faussement qu'il n'y a qu'une union de volonté „ entre le Pere & le Fils, se servoient pour le prouver de l'e- „ xemple de l'unité que nous avons avec Dieu, comme si nous „ n'étions unis avec le Fils, & par le Fils avec le Pere, que par „ une soûmission religieuse, & qu'il ne nous eust point accordé „ d'union propre & naturelle par le Sacrement de sa chair & „ de son sang, au lieu que nous devons soûtenir le mystere de l'u- „ nité parfaite & naturelle par l'honneur que Dieu a fait à nostre „ nature de l'unir à son Fils, & parce que ce Fils est en nous se- „ lon sa chair, & que nous luy sommes corporellement & inse- „ parablement unis.

C'est en quelque sorte affoiblir l'impression que ce passage doit faire sur les esprits qui ne sont pas entierement prévenus, que de faire remarquer en détail & séparément les unes des autres les preuves particulieres qu'il fournit pour établir que le corps de J. C. entre réellement & corporellement dans le nôtre, pour nous communiquer la vie de l'ame, puisqu'on voit que

ce

ce Pere enſeigne & inculque tellement cette verité, que tout ſon diſcours ne roule que ſur cet unique principe. Mais parce qu'Aubertin taſche d'en éluder la force par quantité de vaines deffaites, ce ſont ces deffaites que j'ay deſſein de détruire icy. CH. II.

S. Hilaire nous dit *que nous prenons veritablement le Verbe fait chair par le moyen de la viande du Seigneur.* Aubertin demande ſur cela, ſi l'on croit que le Verbe fait chair ne puiſſe eſtre pris que par la bouche du corps; & il s'écrie d'une maniere pedanteſque, *ad populum phaleras*? Mais que la fierté ſied mal quand elle eſt jointe à une ſi grande foibleſſe! Car il n'y a qu'à luy répondre qu'on le croit en effet, & qu'il eſt déraiſonnable de ne le pas croire.

Je ſçay bien qu'il y a de certains mots qui marquent des actions corporelles, que l'on ne laiſſe pas d'appliquer à des objets ſpirituels. On dit que l'ame ſe nourrit de la verité, & l'on peut dire auſſi qu'on mange ſpirituellement le corps de J. C. L'uſage Eccleſiaſtique a authoriſé ces façons de parler: Et elles ont même leur raiſon, parce que ces termes repreſentent certaines actions corporelles qui peuvent ſervir d'image à des actions ſpirituelles. Celuy qui mange gouſte l'aliment, s'y unit d'une certaine façon, s'en fortifie. L'ame en fait de même à l'égard des objets qu'elle contemple. Mais c'eſt ſe tromper groſſierement que de conclure d'un terme à un autre, & de s'imaginer que parce qu'on peut prendre un certain mot en un ſens metaphorique, on en peut faire autant de tous ceux qui ont une ſignification approchante.

Il n'y a gueres de plus faux principe dans le langage que celuy-là, ny plus capable d'engager à des expreſſions extravagantes. Il ne faut pas ſeulement qu'il y ait de la raiſon dans les metaphores, il faut auſſi que l'uſage les authoriſe, ou dans l'application particuliere que l'on en fait, ou par quelque expreſſion à peu prés ſemblable.

Or en quel Auteur M. Claude & tout ce qu'il y a de Miniſtres au monde, montreront-ils que le mot de SUMERE, *prendre*, ait eſté joint à quelque objet ſpirituel pour ſignifier que l'on s'y unit & qu'on le medite? Dit-on *ſumere Philoſophiam*, pour ſignifier mediter la Philoſophie? Dit-on *ſumere mortem*, pour dire mediter la mort? Dit-on *vitam Chriſti vel paſſionem ſumere*, pour dire que l'on s'entretient & que l'on ſe nourrit de

de la vie & de la passion de J. C? Ces expressions ne sont-elles pas absolument sans exemple? Et ceux qui sçavent de quelle maniere on parle, ne reconnoissent ils pas tout d'un coup que rien de cela ne s'est dit? Il y a même une raison particuliere qui fait voir que ce mot de *sumere*, ne peut estre employé raisonnablement pour signifier *se nourrir spirituellement.* C'est que les mots de *manger* & de *se nourrir* sont déja metaphoriques dans cet usage, & ne signifient pas proprement ce qu'on leur fait signifier: de sorte que ce seroit une metaphore entée sur une autre metaphore, si l'on se servoit de ce terme pour exprimer ce que les mots de *manger* & de *se nourrir* ne signifient déja que metaphoriquement. Il faudroit passer par deux degrez pour arriver à cette signification derniere que l'on auroit dans l'esprit, & il est visible que cela est écarté. Aussi Aubertin n'en rapporte aucun exemple, & il est contraint d'avoir recours à d'autres metaphores toutes differentes.

Comme l'on ne dit donc point, *sumere Verbum carnem*, pour signifier que l'on s'en nourrit spirituellement: l'on dit encore moins *verè sumere Verbum carnem.* Car encore que le mot de *verè* ne signifie pas toujours que l'expression où il entre soit literalle, & quoy qu'il s'employe quelquefois pour marquer simplement la verité de l'expression figurée; neanmoins quand il est joint à un terme qui ne se prend pas ordinairement en un sens metaphorique, il éloigne encore davantage l'idée de la metaphore, & son effet est de porter l'esprit à concevoir plus fortement la verité de cette expression litterale.

Mais l'absurdité du sens auquel Aubertin tâche de détourner ce passage, est encore bien plus visible dans la maniere dont il est obligé d'en expliquer la seconde clause où S. Hilaire dit, *qu'il n'y a aucun lieu de douter de la verité de la chair & du sang de J. C.* DE VERITATE *carnis & sanguinis non est relictus ambigendi locus.*

Voila un doute marqué & combattu par S. Hilaire. Il s'agit de sçavoir en quoy il consiste. Aubertin demeure d'accord que ce n'est pas *si J. C a une veritable chair. Dico primam illam intelligentiam*, c'est le sens que je viens de marquer, *non valde esse ad Hilarii propositum.* Mais au lieu de ce doute là, il ensubstituë un autre qui luy paroist plus probable. *Il est clair,* dit il, *par la suite du discours que S. Hilaire parle non de la verité de la chair simplement, comme unie au Verbe, mais comme nous devant estre*

donnée à manger d'une maniere ſpirituelle, c'eſt à dire en un mot que ce que S. Hilaire nous enſeigne en ce lieu ſelon ce Miniſtre, ce n'eſt pas que J. C. a une chair, mais qu'il nous fait recevoir ſpirituellement cette chair. CH. II.

Les Catholiques pretendent au contraire qu'il s'y agit de la verité d'une manducation corporelle, & que S. Hilaire veut dire, qu'il ne faut point douter que ce que nous recevons corporellement dans la celebration de ce myſtere, ne ſoit effectivement la chair de J. C.

C'eſt à quoy ſe reduit le differend qu'on a avec Aubertin ſur ce paſſage. Mais il eſt bien aiſé à decider par S. Hilaire même, puiſqu'il n'y a qu'à conſiderer de quelle maniere ces deux differens doutes doivent s'éclaircir.

Un doute qui auroit regardé la manducation ſpirituelle ſe devroit reſoudre en affirmant poſitivement que l'on mange la chair de J. C. d'une maniere ſpirituelle, & en expliquant en quoy conſiſte cette manducation, n'y ayant gueres que le defaut d'intelligence qui puiſſe faire qu'on en doute.

Mais le doute que les Catholiques croyent eſtre combattu par les paroles de S. Hilaire, ſe doit reſoudre au contraire, non en expliquant de quelle manducation on entend parler, puiſqu'ils ſuppoſent qu'il entend parler de la manducation corporelle, mais en affirmant que cette manducation a pour objet le corps de J. C. & qu'il eſt effectivement mangé. Or que fait S. Hilaire, dit-il, *Nunc autem & Domini profeſſione, & fide noſtra, verè manducamus ſpiritualiter carnem Chriſti, &c?* Nullement; il n'a donc point eu en veuë le doute marqué par Aubertin. Il dit *Nunc autem & Domini profeſſione & fide noſtra verè caro & ſanguis eſt.* Il leve donc le doute qu'i combat la doctrine des Catholiques.

Le bons ſens devroit apprendre aux Miniſtres qu'il y a des doutes qui ne ſont fondez que ſur la qualité des expreſſions, & d autres qui naiſſent de la nature des choſes mêmes.

Les doutes de la premiere eſpece n'ont pas beſoin de preuves, mais ſeulement d'éclairciſſement, & les autres n'ont beſoin que de preuves, & l'éclairciſſement n'y fait rien. Or ſi quelqu'un doutoit qu'on puſt manger ſpirituellement J. C. ſon doute ne pourroit eſtre fondé que ſur ce qu'il n'entendroit pas l'expreſſion. Qu'on luy diſe que manger J. C. c'eſt le regarder par la foy, & qu'on ajoûte ſi l'on veut, que c'eſt le conſiderer

comme aliment de l'ame, ce doute s'évanoüira. Que fait donc S. Hilaire? Donne-t-il quelque éclairciſſement à ces paroles de *manger la chair de J. C.* Explique-t il comment on peut manger J. C. ſpirituellement? Fait-il voir que cette expreſſion quoy qu'extraordinaire, ne marque qu'une choſe fort commune, & que les fidelles ne ſçauroient manquer de pratiquer tant qu'ils ne renoncent point à la foy? Nullement. Il prouve par l'Ecriture que nous mangeons effectivement la chair de J. C. Il nous exhorte à croire ce que nous y liſons ſans en corrompre le ſens par des adouciſſemens humains. Il declare qu'il n'en faut point douter. Et aprés nous avoir dit, *que c'eſt vrayement de la chair & vrayement du ſang*, il en fait l'objet non des actions ſpirituelles de noſtre ame, mais des actions corporelles de noſtre corps. *Verè caro & verè ſanguis eſt. Et hæc accepta atque hauſta id efficiunt ut & nos in Chriſto, & Chriſtus in nobis ſit.* Et il conclut que J. C. eſt en nous par ſa chair, comme la nature humaine eſt en luy par l'incarnation. *Eſt ergo in nobis ipſe per carnem, & ſumus in eo dum hoc quod nos ſumus in Deo eſt.*

Peut-on douter aprés cela de la nature du doute qu'il a pretendu lever? fut-il jamais un procedé comme celuy des Miniſtres? Ils ne ſe contentent pas de faire trouver aux Peres des ſujets de doute, où il n'y en eut jamais, ils veulent encore qu'ils ne ſe ſoient jamais mis en peine de les éclaircir. Car enfin quelle difficulté y a-t-il à comprendre qu'on puiſſe s'occuper fortement de la penſée de J. C. s'appliquer à la meditation des merveilles de ſa vie, mediter ſur ſa mort, & la regarder comme la cauſe de noſtre ſalut; & qu'ainſi il ſoit l'aliment de noſtre ame? Et qu'y auroit-il de plus ridicule à S. Hilaire que de nous repreſenter cette doctrine comme impie & comme extravagante, ſi elle n'eſtoit authoriſée de l'Ecriture, & de faire tant d'efforts pour nous empêcher d'en douter? Mais quand il auroit eſté capable d'avoir un doute ſi bizarre ou de le ſuppoſer dans les autres, pourquoy ne demeſle-t il pas au moins une choſe ſi facile à éclaircir, & pourquoy aprés avoir fait naiſtre ce doute ſe contente-t-il de repeter les paroles mêmes qui l'ont excité?

Mais ſi ce paſſage eſt tres-mal appliqué par Aubertin dans ces deux clauſes qui determinent tout le reſte, ce Miniſtre n'eſt pas plus heureux à expliquer tout le corps du diſcours & de l'intention de S. Hilaire Il s'imagine que l'on ne fonde les con-

ſequences qu'on en tire que ſur le mot d'*unité naturelle*, & qu'ainſi il luy ſuffit de répondre que S. Hilaire admet de même dans tous les baptiſez *une unité naturelle* donnée par le Baptême & par la foy, parce que le Baptême & la foy ſont de même nature dans tous les fidelles. CH. II.

Mais quand on ſe fonderoit ſur cela, la réponſe ſeroit encore deffectueuſe. Car quoyqu'il ſoit vray que S. Hilaire ſe contente qu'une choſe ſoit la même en eſpece en divers ſujets, pour trouver entre ce ſujet une unité naturelle, *qui per rem eandem unum ſunt, naturâ unum ſunt non tantùm voluntate*, il faut neanmoins ſelon luy qu'elle ſoit réellement unie à chacun de ces ſujets. Ainſi la foy eſt réellement unie à chaque Chreſtien, & chaque fidelle eſt le ſujet immediat de ſon Baptême; de ſorte que pour ſuivre cette comparaiſon, il faut que la chair de J. C. ſoit reçuë par chacun des fidelles auſſi bien que le Baptême & la foy, ſi l'on veut qu'elle forme avec eux une union naturelle.

Mais ce n'eſt pas neanmoins ſur cela qu'on s'appuye. C'eſt ſur la maniere dont S. Hilaire exprime que J. C. eſt en nous par l'Euchariſtie, & ſur les comparaiſons dont il ſe ſert. Car il eſt vray que l'on dit bien quelquefois, *que nous recevons J. C. en nous par le Baptême, que les Chrétiens ſont reveſtus de J. C. qu'ils portent J. C. caché en eux: qu'ils ſont faits participans de J. C. & de la breby ſpirituelle.* Et la pluſpart même de ces expreſſions ne ſont pas metaphoriques, parce qu'il eſt vray que J. C. habite par ſa divinité dans tous les Chrétiens comme dans ſon temple. On trouve auſſi deux paſſages dont nous avons parlé ailleurs, où il eſt dit que nous participons à la chair de I. C. dans le Baptême, & que cette parole: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez ſon ſang*, s'accomplit dans ce Sacrement. Mais quel rapport ont ces deux expreſſions qui ſe trouvent une fois en paſſant en deux Peres differens, avec cette foule d'expreſſions entaſſées les unes ſur les autres qui ſe trouvent dans ce lieu de S. Hilaire ſur le ſujet de l'Euchariſtie?

Où eſt ce que les Peres ont dit du Baptême, que par ce Sacrement I. C. eſtoit en nous, *per naturæ veritatem*, comme S. Hilaire le dit de l'Euchariſtie?

Qui a jamais dit du Baptême ce qu'il dit encore de l'Euchariſtie, *que de même que J. C. vit par ſon Pere, de même nous vivons par ſa chair, & que la cauſe de noſtre vie eſt que nous avons dans*

noſtre chair J. C. qui demeure par ſa chair. QUOD *in nobis carnalibus manentem per carnem Chriſtum habemus, victuris nobis per eam eâ conditione qua vivit ille per Patrem!*

Qui a jamais dit enfin d'un autre Sacrement, *que le myſtere de la vraye & naturelle unité des Perſonnes divines doit eſtre reconnu, parce que le Fils demeure en nous ſelon la chair, & que nous ſommes corporellement & inſeparablement unis à luy?*

Si ces paroles pouvoient eſtre metaphoriques, & ſignifier ſeulement que la chair de J. C. eſt en nous par ſon ſigne, ou que nous luy ſommes unis objectivement, qu'y auroit-il d'aſſuré en ce que l'on ſe fonde ſur le témoignage des hommes?

Cela ſuffit pour répondre à ce que dit Aubertin, que S. Hilaire parle du Baptême comme il parle de l'Euchariſtie. Et il n'y a pas plus de ſolidité dans ce qu'il ajoûte que S. Hilaire en diſant, *que nous recevons veritablement le Verbe chair par la viande du Seigneur diſtingue manifeſtement l'Euchariſtie, qui eſt cette viande du Seigneur, du Verbe chair.* Car il l'en diſtingue en effet, parce que ce ſont deux idées differentes, l'une confuſe, l'autre diſtincte; l'une qui enferme outre le corps de J. C. les accidens du pain & du vin, l'autre qui ne repreſente que J. C. ſeul. Mais il ne diſtingue pas ces deux idées comme repreſentant deux objets entierement differens, & il les unit plûtoſt, puiſqu'il dit qu'en recevant l'un on reçoit l'autre; ce qui marque que l'un contient l'autre. On a refuté ce ſophiſme à fond dans le ſecond Tome de la Perpetuité, c'eſt pourquoy on ne s'y arreſtera pas icy plus long-temps.

Aub. Def. p. tom 2. l. 5. c. 7. p. 5. 27.

La troiſiéme objection d'Aubertin eſt fondée ſur ces paroles de S. Hilaire: *Non enim quis in eo erit niſi in quo ipſe fuerit, ejus tantùm aſſumptam habens carnem qui ſuam ſumpſerit.* S. HILAIRE, dit-il, *nous aſſure que par cette manducation J. C. eſt en nous, & nous reciproquement en J. C. Or il n'entend pas que nous ſoyons en J. C. par une union locale, il ne veut donc pas que J. C. ſoit auſſi en nous par une union locale. Et ainſi ce que dit S. Hilaire ne s'entend que d'une union ſpirituelle.*

Mais ce que prouve cet argument, eſt qu'un eſprit fortement préoccupé eſt capable de s'éblouïr dans les choſes les plus claires. Car S. Hilaire ne compare point du tout en cet endroit la maniere ſelon laquelle J. C. eſt en nous par l'Euchariſtie avec celle dont on peut dire que nous ſommes auſſi en luy par la reception de la même Euchariſtie, mais il la compare avec celle dont nô-

tre nature eſt en en luy par l'incarnation; ſon ſens eſtant que J. C CH. I I.
eſt en nous par ſa chair que nous prenons dans l'Euchariſtie, comme nous ſommes en luy par la nature humaine qu'il a priſe en s'incarnant. Ainſi tant s'en faut que l'on puiſſe conclure que cette union n'eſt que ſpirituelle, que c'eſt tout le contraire qu'il faut conclure. Car la nature humaine que J. C. a priſe repond dans cette comparaiſon à la chair de J.C. que nous prenons. Ainſi comme cette nature eſt réellement unie à J. C. ſans figure ni metaphore, de même la chair de J. C nous doit eſtre réellement unie ſans figure & ſans metaphore : & cette chair doit eſtre auſſi effectivement en nous, que la nature humaine eſt en J. C.

Voila le ſens veritable de ce paſſage, qui paroiſt ſi clairement par la ſuite même, qu'il eſt étrange que ce Miniſtre ait pû s'y tromper. Car S. Hilaire ne dit pas ſeulement, *que celuy là ne ſera point en I. C. en qui I. C. n'aura point eſté*; mais pour montrer en quelque ſens il ledit, il ajoûte *que I. C. n'a en ſoy que la chair de ceux qui auront pris la ſienne* : *Ejus tantùm aſſumptam habens carnem qui ſuam ſumpſerit.* C'eſt à dire qu'il n'y a que ceux qui ont pris la chair de J. C. qui ayent droit de pretendre que la nature humaine de J. C. eſt leur nature. Et il avoit déja exprimé cette même penſée troisou quatre fois en marquant expreſſement que c'eſt par l'Incarnation que nous ſommes en J. C. Car c'eſt en ce ſens qu'il dit. *Il eſt donc en nous, & nous ſommes en luy, parce que noſtre nature eſt en Dieu avec luy. Eſt ergo in nobis ipſe per carnem, & ſumus in eo dum ſecum hoc quod nos ſumus, in Deo eſt.*

C'eſt encore dans ce ſens qu'il entreprend de prouver que nous ſommes en I. C. *per Sacramentum communicatæ carnis & ſanguinis.* Ce qui ne veut pas dire, comme l'a cru Aubertin, que nous ſommes en J. C. par le Sacrement de l'Euchariſtie où J. C. nous communique ſa chair, ou dans lequel nous participons à la chair & au ſang de I. C. mais que nous ſommes en I. C. par la chair & le ſang de noſtre nature auſquels I. C. a participé en ſe les uniſſant par l'Incarnation. Et cela paroiſt manifeſtement par la ſuite. Car S. Hilaire ayant apporté pour preuve de cette verité ces paroles de I. C. *Ego in Patre, & vos in me, & ego in vobis*, il ajoûte enſuite pour expliquer de quelle ſorte nous ſommes en I. C. que nous y ſommes *par ſa naiſſance corporelle*, c'eſt à dire par l'union qu'il a faite de la nature humaine à ſa divinité. *Nos contrain eo per corporalem ejus nativitatem.*

Et ainſi ces deux expreſſions que nous ſommes en I. C. *per Sa-*

cramentum communicatæ carnis & sanguinis, & que nous sommes en luy *per corporalem ejus nativitatem*; sont entierement synonymes : & comme la derniere se rapporte manifestement à l'Incarnation & non à l'Eucharistie, on doit dire la même chose de la premiere.

Il est donc clair & qu'Aubertin n'a pas entendu ces passages de S. Hilaire, & que toutes les comparaisons de ce saint Docteur, bien loin de marquer une simple union metaphorique, en marquent une trés-réelle, & la plus grande qui puisse estre entre des corps, c'est à-dire une union corporelle. Car S. Hilaire compare l'union que la chair de I. C. a avec nous dans l'Eucharistie, à l'union de I. C. avec son Pere, qui est la plus intime & la plus parfaite de toutes les unions, puisque c'est une unité individuelle. Il la compare encore à l'union de la nature humaine avec le Verbe, qui est encore une union tres-substantielle. Il exprime ces trois unions de la même sorte. Il les represente comme trois degrez qui ont beaucoup de rapport ; & il se sert même de l'union de la chair de I C. avec nous dans l Eucharistie, comme de moyen & de modelle pour prouver l'unité réelle de la nature de I. C. avec celle de son Pere *Il a*, dit il, *distingué divers degrez d'unité pour parvenir à la suprême. Gradum quemdam consummandæ unitatis exposuit. Il est naturellement dans son Pere* par l'unité de sa nature. *Nous sommes aussi naturellement en luy* par l'union hypostatique: *& il demeure naturellement en nous* par l'Eucharistie. Quelle apparence donc que ce dernier degré qui est proposé comme le modelle & la preuve des autres, ne soit que figuratif & metaphorique ; & que S. Hilaire ait exprimé par les mêmes termes des idées aussi differentes, que celles que les Calvinistes ont de ces Mysteres! Rien n'est plus aisé que de dire en l'air que cela est tres possible ; mais il est tres difficile de se le persuader sincerement à soy-même, & de le croire serieusement.

PASSAGE DE S. CYRILLE. *Catech. 4.*

Participons y donc avec une entiere certitude comme au corps & au sang de J. C. Car dans le type du pain le corps vous est donné ; le sang vous est donné dans le type du vin, afin que vous soyez rendu participant du corps & du sang de J. C. n'ayant ainsi qu'un même corps & un même sang que luy. C'est ainsi que nous devenons porte-Christs, son corps & son sang estant distribuez dans nos membres.

REELEXION

REFLEXION.

Ce paſſage ayant eſté objecté par Bellarmin, & ce Cardinal ayant remarqué que le corps de J. C. qui nous eſt donné dans le type du pain eſtant clairement diſtingué du pain, ne pouvoit eſtre que le corps veritable; par conſequent que c'eſtoit du corps veritable que S. Cyrille dit que nous y participons, & qu'il eſt diſtribué dans nos membres, ce qui marque clairement une manducation corporelle: Aubertin répond *qu'il s'étonne que Bellarmin ait eſté aſſez beſte pour ne pas voir ce que l'on pouvoit répondre à ce paſſage; ce qui eſt*, dit-il, *très-facile*: MIRUM *eſt Bellarminum adeo hardum fuiſſe, ut deprehendere non potuerit quid ad hæc reſponderi poſſit, quod ſanè facillimum eſt.*

Voyons donc en quoy conſiſte cette facilité. *C'eſt*, dit il, *que S. Cyrille en diſant, dans le type du pain le corps vous eſt donné, & le ſang vous eſt donné dans le type du vin, veut dire ſeulement que le pain eſt un corps typique.*

Mais cette réponſe qu'on nous veut faire paſſer pour facile, eſt ſi éloignée du ſens commun qu'elle ne peut pas même s'appliquer au paſſage dont il s'agit. Il y eſt parlé d'un *corps de J. C. qui eſt donné dans le type du pain.* Je demande ce que ſignifient ces mots, *Corps de J. C.* Si c'eſt le corps veritable, Bellarmin a raiſon de conclure de-là que c'eſt donc ce corps veritable qui eſt diſtribué dans nos membres; & ſi c'eſt un corps typique, en verité Aubertin croyoit-il ſincerement que ce Pere l'auroit avoüé de luy faire dire, que le corps typique nous eſt donné dans le type du pain, c'eſt-à-dire dans un corps typique? A quoy bon cette multiplication de corps typique? Et qui a jamais dit qu'une image ſoit donnée dans une image, & un type dans un type?

On peut bien dire que l'original eſt donné en quelque ſorte dans ſon image, parce que l'on poſſede en quelque ſorte l'original par l'image: Et c'eſt dans ce ſens que S. Cyrille d'Alexandrie dit *que J. C. eſt la vraye manne, & qu'il a eſté donné aux Anciens dans le type de la manne.* C'eſt dans ce ſens *qu'il dit que J. C. s'eſt offert pour tous dans l'image du veau, &c* C'eſt dans ce ſens qu'il dit encore, *qu'il a eſté offert dans tous les ſacrifices anciens.* Mais dans tous ces lieux il eſt toûjours parlé de l'original: C'eſt cet original qui eſt donné, qui eſt ſacrifié; & il n'eſt dit

In Joan. l. 3. c. 6. de ador. l. 15. Glaphy. in Levit.

en aucun que l'image soit donnée ou sacrifiée par l'image.

Ce passage de S. Cyrille de Jerusalem fournit donc un argument sans replique pour la manducation corporelle Le voicy. Il ne faut que deux choses pour marquer une veritable manducation corporelle du corps de J. C. l'une qu'il soit certainement parlé du corps veritable de J. C & non de son type, l'autre que ce corps veritable ne soit pas seulement donné en figure, mais réellement. Or quand S. Cyrille dit *que dans le type du pain le corps nous est donné*, il est evident qu'il parle du corps veritable; & quand il dit de ce même corps veritable, *qu'il est distribué dans nos membres*, & qu'il veut qu'on en ait une entiere certitude, il marque clairement que la participation en est réelle & corporelle. Et par consequent ce passage prouve manifestement la manducation corporelle; puisque c'est le même corps selon S. Cyrille, qui *est donné dans le type du pain*, qui *est distribué dans nos membres*, par lequel nous sommes *Porte-Christs*, & qui est pris *avec la certitude* avec laquelle ce Saint nous exhorte de le prendre.

CHAPITRE III.

Saint Ephrem Diacre d'Edesse, & S. Epiphane.

Saint Ephrem dans un Traité qu'il a fait pour montrer qu'il ne faut pas sonder curieusement la nature de Dieu, tombe sur le discours de l'Eucharistie, à l'égard de laquelle il prétend qu'on doit avoir la même retenuë. Et aprés avoir exhorté les Fidelles à participer à ce Sacrement, il marque que pour le bien faire il faut suivre J. C. par la foy dans tout ce qu'il a souffert à sa passion, & l'accompagner en esprit dans sa resurrection même. Aprés quoy il ajoûte ces paroles: *Considerez toutes ces choses avec prudence, avec perfection, avec foy, & croyez fermement qu'elles sont toutes veritables en la même maniere qu'elles sont toutes rapportées. Car si vous ne les contemplez par les yeux de la foy, il ne sera pas possible que vous soyez élevé de la terre au ciel pour y voir en esprit les souffrances de J. C. C'est la foy qui brillant dans nos cœurs comme une vive lumiere, leur donne des yeux pour contempler avec pureté & sincerité l'agneau de Dieu qui est mort, qui a esté immolé pour nous, & qui nous a donné son tres-*

ſaint & tres-pur corps, afin que nous le mangions continuellement, & que nous obtenions en y participant la remiſſion de nos pechez. Celuy qui poſſede cet œil de la foy voit clairement le Seigneur, & avec une foy tres-pleine & tres-ferme il mange le corps & boit le ſang de l'agneau immaculé Fils unique du Pere celeſte, ſans ſonder avec curioſité la doctrine toute divine & toute ſainte que cette foy nous enſeigne. Car c'eſt la foy de Dieu qui opere en nous; c'eſt elle qui voit de loin les choſes futures, & qui s'appelle toûjours foy & non curioſité. Vous croyez, mon cher fils, en J. C. Fils unique de Dieu: Vous croyez qu'il eſt né pour vous ſur la terre dans la chair. Pourquoy voudriez vous donc ſonder un abime qui n'a point de fond, & penetrer des Myſteres impenetrables? Si vous recherchez de les connoiſtre avec curioſité, vous ne ſerez plus fidelle, mais curieux. Demeurez donc dans voſtre foy toute pure & toute ſimple. Participez au corps ſans tache & au ſang du Seigneur J. C. avec une foy tres-pleine, eſtant tres-aſſuré que vous mangez l'agneau même tout entier. Car les myſteres de Chriſt ſont un feu immortel. Gardez-vous de les ſonder temerairement, de peur qu'en y participant vous n'en ſoyez conſumé. Le Patriarche Abraham ſervit des viandes terreſtres à des Anges du Ciel, & ils en mangerent. Ce fut à la verité un grand miracle que des eſprits qui n'ont point de corps mangeaſſent ſur la terre des viandes corporelles. Mais ce que J. C. noſtre Sauveur Fils unique de Dieu a fait pour nous eſt au deſſus de l'admiration, de l'intelligence & des paroles de tous les hommes. Car eſtant reveſtu de chair comme nous ſommes, il nous a donné à manger un feu & un eſprit, c'eſt-à-dire ſon corps & ſon ſang.

CH. III.

REFLEXION.

Comme il y a pluſieurs choſes dans ce paſſage qui n'accommodent pas les Miniſtres, parce qu'elles forment clairement l'idée d'une manducation corporelle, Aubertin fait auſſi divers efforts pour s'en tirer. Il y applique d'abord ſes clefs de *figure* & de *vertu*, & il prétend que par le corps & le ſang auquel S. Ephrem dit qu'il faut participer, on peut entendre ce que ce Miniſtre appelle le corps typique. Mais il n'y a preſque rien dans ce paſſage qui n'éloigne cette idée. Car S. Ephrem dit *que l'agneau immolé pour nous, nous a donné ſon corps ſaint & immaculé, afin que nous le mangions continuellement.* Or c'eſt

son corps veritable qu'il nous a donné, puisque selon les Calvinistes mêmes J. C. ne nous donne pas seulement la figure de son corps, mais son corps même.

N'est ce pas encore le vray corps de J. C. dont il dit, *que celuy qui possede l'œil de la foy, mange avec une foy tres-ferme le corps tres saint de l'agneau immaculé Fils unique du Pere celeste?* Que les Ministres disent s'ils veulent que le corps de J. C. se mange spirituellement, il est toûjours certain selon eux-mêmes que ce corps de J. C. qui est l'objet d'une foy certaine & tres-ferme, est le corps veritable. Car la foy ne s'arreste pas à des symboles. Elle se porte jusqu'au corps veritable de J. C.

C'est aussi du veritable corps que S. Ephrem dit, qu'il faut estre asseurez que l'on mange l'agneau même tout entier. Car le Sacrement ne se prenant pas entier, cette marque ne convient qu'au vray corps de J. C.

Cependant s'il est indubitable que S. Ephrem parle du vray corps, il ne l'est pas moins que ce Saint ne parle pas d'une manducation purement spirituelle.

Cette seule reflexion, *que l'on mange l'agneau même tout entier*, en est une preuve convaincante; car jamais, par exemple, personne n'a dit qu'il fallust croire qu'en recevant le Baptême on reçoit le sang de J. C. tout entier.

Et l'on ne sçauroit même dire, selon l'opinion des Calvinistes, ce que c'est que cette *integrité* de l'agneau dont parle Saint Ephrem, & dont il exige la creance.

Est-ce qu'il faut croire que l'on reçoit toute la vertu du corps & du sang de J. C? Mais ce seroit obliger à croire une fausseté, puisque nous ne recevons pas la vertu de ce sang dans toute son étenduë.

Est-ce qu'il faut croire que la vertu imprimée au pain découle de tout J. C. & non pas d'une de ses parties? Mais ce seroit une imagination si ridicule que de croire que la vertu d'un Sacrement vint d'une seule partie de J. C. & non pas de J. C. tout entier, qu'il est sans apparence que ce Pere se soit mis en peine de la prévenir, & encore plus qu'il l'ait fait en exigeant bien serieusement une certitude toute entiere de ce point, comme s'il estoit tres-difficile de ne se laisser pas aller à cette extravagance.

Est-ce que la foy embrasse toûjours tout J. C. & ne le contemple jamais que tout entier & tout à la fois? Mais il n'y au-

roit rien de plus faux que ce prétendu ſens. Car la foy ne produit ſes actions que conformément à la nature de l'eſprit humain. Or l'eſprit non ſeulement a le pouvoir de ſeparer les objets compoſez, & de s'attacher à une partie ſans regarder expreſſement l'autre, mais ce luy eſt même ſouvent une neceſſité. Ainſi cette integrité de la manducation de l'agneau ne ſe peut rapporter qu'à la manducation corporelle, où l'on pourroit croire que l'on ne mange qu'une partie de J.C. parce qu'on ne reçoit qu'une partie des ſymboles; & ce n'eſt qu'à l'égard de la manducation corporelle qu'on peut raiſonnablement avertir qu'on mange J. C. tout entier, comme nous l'avons prouvé plus amplement ailleurs. CH. III. Perp. l. 4. c. 9.

Toutes les autres clauſes & toutes les circonſtances de ce paſſage portent à ce même ſens, & s'éloignent de celuy des Calviniſtes. Car quel ſujet y auroit-il ſelon leur doctrine, de recommander cette foy toute ſimple, & d'avertir ſi expreſſement de ne pas ſonder ce myſtere avec curioſité? Eſt-il difficile de comprendre que J. C. inſtituë une figure de ſon corps & de ſon ſang, qu'il nous oblige d'y participer en penſant à ſa mort; & que par cette penſée nous participons au fruit de ſa mort? Ne devroit-on pas recommander au contraire de ſonder ce myſtere avec curioſité, puiſqu'en ne le ſondant point, on s'en peut former de grandes idées, mais fauſſes, & qu'en le ſondant on y découvriroit une verité qui ne ſeroit capable d'effrayer perſonne, ni par conſequent de brûler & de ſcandaliſer qui que ce ſoit.

Quel ſens aura cette comparaiſon des Anges qui *mangent des viandes corporelles* avec les hommes *qui mangent le corps de J. C. qui eſt un feu & un eſprit?* Car ſi l'on n'entend cela que de la manducation du Sacrement, où eſt cette merveille *qui ſurpaſſe*, ſelon S. Ephrem, *l'eſprit*, *l'admiration & les paroles de tous les hommes?* Et ſi on l'entend de la manducation ſpirituelle du corps de J. C. quel rapport aura la manducation corporelle & réelle des Anges avec cette manducation ſpirituelle du corps de J. C. qui ne ſeroit que metaphorique, & que S. Ephrem prétend neanmoins eſtre infiniment plus merveilleuſe? A quoy ſervira dans ce ſens la remarque que fait ſaint Ephrem, que nous ſommes *reveſtus de chair*? Eſt-ce que le corps peut eſtre un obſtacle à une manducation qui ne ſe fait que par la foy?

Pourquoy perſonne ne s'eſt-il jamais aviſé de faire de ſemblables comparaiſons, en parlant de l'union qu'on peut avoir par la foy au corps de J. C. lorſqu'on medite ou qu'on écoute la parole de Dieu?

Pourquoy n'a-t'on jamais exigé cette *foy pleine* dans aucune des autres occaſions où la manducation ſpirituelle ſe peut trouver, & qui ſont en grand nombre ſelon les Miniſtres?

Pourquoy n'a t'on jamais exigé en parlant de la manducation ſpirituelle qu'on cruſt que l'on mange l'agneau tout entier? Pourquoy n'a-t'on jamais averti perſonne du danger qu'il y a à ſonder le myſtere de cette manducation ſpirituelle ſi frequente?

Pourquoy n'en a-t'on jamais dit qu'il ſurpaſſe toute admiration, tout eſprit, toutes paroles?

Tout cela, qui s'eſt toûjours dit de l'Euchariſtie, ne luy convient, ſelon les Miniſtres, que parce qu'elle enferme la manducation ſpirituelle. C'eſt-là l'unique fondement de toutes ces expreſſions. Et puiſque cette manducation ſe rencontre en une infinité d'autres occaſions; comment eſt-il arrivé qu'on ne luy ait jamais attribué toutes ces merveilles qui luy conviennent par elle-même, & qui en ſont inſeparables, qu'en la conſiderant dans l'Euchariſtie, qui n'eſt qu'une des moins communes manieres de la pratiquer?

C'eſt ſans doute la vûë de toutes ces abſurditez qui a obligé Aubertin d'avoir recours à une autre ſolution, & de dire qu'il ne s'agit point en cet endroit de la manducation du corps & du ſang de J. C. qui ſe fait dans l'Euchariſtie, mais de la manducation ſpirituelle qui ſe fait par la meditation de la paſſion de J. C. *par laquelle*, dit-il, *on mange J. C. tout entier, non ſeulement comme homme, mais comme Dieu.* Et c'eſt en cela qu'il fait conſiſter la merveille de cette manducation, *parce*, dit il, *que s'il eſt merveilleux que de purs eſprits comme les Anges ſe ſoient nourris de viandes corporelles, il l'eſt beaucoup plus que des hommes mortels ſe nourriſſent du pain des Anges qui eſt J. C. non comme homme, mais comme Dieu.* Mais ce Miniſtre ne pouvoit mieux faire voir que tout luy eſt bon, pourvû qu'il trouve moyen d'échapper à la verité qui le preſſe.

Car y eut-il jamais de paſſage où l'Euchariſtie fût plus clairement marquée que dans celuy-là; Il commence par l'explication de l'inſtitution de l'Euchariſtie. S. Ephrem y exhorte ex-

preſſement *à participer aux Sacremens.* Que s'il exhorte auſſi à mediter la paſſion, c'eſt que la participation des Sacremens doit eſtre accompagnée de ces penſées, ſelon que S. Paul l'ordonne, mais il revient enſuite à l'Euchariſtie, & il ſe ſert de tous les termes dont on la déſigne ordinairement. CH. III.

M. Claude répliquera peut-eſtre pour Aubertin, que ces mêmes termes peuvent auſſi ſignifier la manducation ſpirituelle en general; & c'eſt ce que je nie par avance. Mais quand cela ſeroit, il ne montreroit pas par là qu'ils ſe puiſſent expliquer en ce lieu icy d'une autre manducation que de celle qui ſe fait par la reception de l'Euchariſtie. Car quand des termes ont une ſignification propre, principale & éminente, ils ont beau en avoir de moins propres & de moins ordinaires, la raiſon veut qu'on les prenne au ſens propre & principal, lorſqu'il n'y a rien qui les détermine preciſément au ſens moins propre & moins ordinaire.

L'équité ou plûtoſt la neceſſité de ce principe eſt toute évidente, parce que quand l'eſprit entend un mot, il ſe porte toûjours à ſa principale ſignification, à moins que d'en eſtre détourné. Et comme tous ceux qui parlent ou qui écrivent ſçavent cette inclination des hommes, & que c'eſt la leur propre, ils s'y accommodent naturellement & ſans art; & ainſi ils n'employent jamais les mots en des ſignifications éloignées, rares, extraordinaires, ſans les y déterminer expreſſement.

Il n'y a qu'à appliquer cette maxime du ſens commun au paſſage de S. Ephrem pour en conclure qu'on ne le ſçauroit expliquer d'une autre manducation que de celle qui ſe fait par l'Euchariſtie. Car il eſt certain d'une part que ces termes de Saint Ephrem, *participer au corps & au ſang de J. C. manger le corps immaculé, & boire ſon ſang, manger l'agneau tout entier, le Myſtere de Chriſt*, & quantité d'autres, ont pour ſignification principale & ordinaire la manducation Sacramentale; & il eſt viſible de l'autre qu'il n'y a rien dans ce paſſage qui détourne de ce ſens; & par conſequent c'eſt une chicannerie honteuſe que d'en vouloir ſubſtituer une autre, & de rapporter ces paroles à la ſimple meditation des ſouffrances de J. C.

Je paſſe même plus avant, & je ſoûtiens qu'Aubertin ne ſçauroit faire voir que ces termes ayent jamais eſté employez avec quelque détermination que ce ſoit à la manducation ſpirituelle. Que l'on n'a jamais dit d'une autre manducation que de la Sa-

cramentale, *que Dieu nous a donné son corps & son sang, afin de nous en nourrir, & que cette participation nous serve pour la remission de nos pechez.* Ce sont des expressions tirées de la liturgie qui portent l'esprit à la communion Sacramentale, & qui ne se disent qu'en ce sens.

Je soûtiens de plus qu'en prenant cette manducation pour une simple meditation des souffrances de J. C. il est ridicule d'exiger qu'on se tienne pleinement assuré, *que l'on y mange J. C. tout entier.* Et il n'y a rien de plus impertinent que le sens qu'Aubertin donne à ces paroles, en voulant qu'elles signifient que par cette manducation spirituelle on mange J. C. aussi bien selon son humanité que selon sa divinité. Car puisque manger spirituellement la divinité & l'humanité de J. C. n'est autre chose que d'embrasser par la foy & l'humanité & la divinité de J. C. il est impossible de le faire sans estre assuré qu'on le fait, la connoissance & la certitude de l'action estant inseparables de l'action même. Ainsi comme il seroit ridicule de prescrire à un homme qui penseroit en Dieu, d'estre assuré qu'il y pense; il est ridicule aussi de prescrire à un homme qui s'unit par la foy à l'humanité & à la divinité de J. C. qu'il soit assuré qu'il mange la divinité & l'humanité, puisque ce ne seroit en ce sens que la même chose.

Cette reflexion qu'Aubertin veut que S. Ephrem ait eu en vûë, que c'est une grande merveille que des hommes corporels soient nourris du Pain des Anges, c'est-à-dire selon luy, de la divinité de J. C. est une pure vision. Car comme cette pensée est extraordinaire, ceux qui la veulent faire entendre aux autres ne manquent jamais de l'exprimer, & ils ne suppose nt pas qu'on la devinera par des paroles qui ne la signifient point.

S. Augustin & S. Fulgence qui ont souvent marqué ce degré de monter à la divinité par l'humanité, se sont servis de paroles tres-claires pour exprimer leur pensée. S. Ephrem en auroit fait autant, s'il avoit eû le même dessein; & de ce qu'il ne le fait pas, c'est une marque certaine qu'il ne l'a pas eu. Il ne parle ni de l'humanité, comme degré, ni du pain des Anges, ni de la divinité de J. C. ni du Verbe comme Verbe. Il ne fait point consister la merveille dont il parle, en ce qu'on mange la divinité, mais en ce qu'on mange le corps & le sang de J. C. & ainsi il faudroit qu'il n'eust pas eu de sens commun, s'il nous eust voulu faire comprendre par là cette doctrine si haute & si élevée, & qui

qui a beſoin pour eſtre entenduë d'eſtre ſi preciſément expri- CH. III.
mée. A ce paſſage de S. Ephrem, on en peut ajoûter un autre de In comp. ſerm. de fide Eccl.
S. Epiphane dont Aubertin ſe ſauve par les mêmes illuſions. *L'Egliſe*, dit ce Pere, *eſt le port tranquille de la paix. C'eſt une vigne qui jette une odeur pareille à celle des vignes de Cypre, & qui nous produit le raiſin de l'Eulogie, & nous donne tous les jours un breuvage qui ſoulage tous nos travaux, ſçavoir le ſang de J. C. pur & veritable.*

Aubertin replique que cela ne s'entend pas de l'Euchariſtie, mais du corps & du ſang de J. C. qui nous eſt preſenté, dit-il, par les inſtructions de l'Egliſe. Il ajoûte que c'eſt en ce ſens que S. Jerôme dit : *Conſuetudo nobis iſtius modi eſt, ut his qui baptizandi ſunt, per quadraginta dies tradamus ſanctam Trinitatem.* Adverſ. Eſv. Jovin.

Mais ce Miniſtre devroit avoir pris garde que ſi l'on ſe peut ſervir du mot de *tradere* en parlant d'inſtruction, il n'en eſt pas de même de celuy de *largiri*, χαρίζεσθαι, & qu'il n'y eut jamais d'écrivain aſſez impertinent, pour dire que l'on fait preſent aux baptiſez de la Sainte Trinité, en voulant faire entendre qu'on les en inſtruit. Ainſi S. Epiphane diſant de l'Egliſe, *qu'elle nous fait preſent du ſang de J. C.* αἷμα χριστοῦ χαρίζομένη, c'eſt le comble de l'abſurdité de rapporter cela aux inſtructions qu'elle nous en donne. Outre que S. Epiphane ne diſant rien qui puiſſe faire appliquer ce qu'il dit du corps & du ſang de J. C. à l'inſtruction, il eſt ridicule de rapporter ces termes à une autre choſe qu'à l'Euchariſtie qui fait leur propre & leur principale ſignification.

Aubertin a encore recours à une autre défaite pour ſe tirer Aub. p. 466.
de ce paſſage, qui eſt, dit-il, qu'en cas qu'il faille l'entendre de l'Euchariſtie, on peut dire que S. Epiphane entend par ce *vray ſang*, un *vray Sacrement*, & qu'il l'appelle *vray* pour le diſtinguer des faux Sacremens des heretiques. Mais c'eſt encore là une de ces vûes éloignées qui ne ſe ſuppléent point, & qui ont neceſſairement beſoin d'eſtre exprimées pour eſtre entenduës. Si S. Epiphane n'avoit eu deſſein que de diſtinguer par le mot de *verum*, le Sacrement de l'Euchariſtie des faux Sacremens des heretiques, il en paroiſtroit aſſurément quelque choſe ; mais comme il n'y a rien d'approchant, il eſt viſible qu'il montre par là qu'il laiſſe ce mot dans ſon ſens ordinaire, & qu'il l'oppoſe au doute general que le myſtere même produit, & qui a beſoin d'eſtre détruit, en nous confirmant dans la creance, que

ce que l'Eglise nous donne, est le vray sang de J. C. comme on l'a expliqué dans le second volume de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

Saint Ambroise, ou l'Auteur du Livre des Sacremens.

1. Perp. l. 5. c. 11. p. 559. & suiv.

ON a rapporté dans le Tome precedent, le premier chapitre du sixiéme livre des Sacremens attribué à S. Ambroise, & ceux qui prendront la peine de lire les reflexions qu'on y a jointes, y trouveront sans doute une preuve convaincante que la vraye chair de J. C. est réellement prise & mangée dans l'Eucharistie. Je ne laisseray pas neanmoins de l'inserer icy, pour avoir lieu de refuter la réponse qu'y a fait Aubertin.

Comme nostre Seigneur J. C. dit cet Auteur, *est le vray Fils de Dieu, & qu'il ne l'est pas seulement* par grace *comme les hommes, mais qu'il l'est comme Fils de la substance du Pere; ainsi c'est sa vraye chair que nous recevons, & son vray sang qui est nostre breuvage. Vous direz peut-estre ce que dirent quelques Disciples de J. C. lorsqu'il leur dit :* CELUY *qui ne mangera pas ma chair & ne boira pas mon sang ne demeurera pas en moy, & n'aura point la vie éternelle : Peut-estre, dis-je, que vous direz : Comment est-ce sa vraye chair, puisque je ne vois qu'une ressemblance de sang, & non la verité du sang ? Je répons à cela premierement, que la parole de Dieu est si efficace, qu'elle peut changer les loix ordinaires de la nature. Je répons en second lieu, que c'est pour empêcher qu'il n'arrive ce qui arriva, quand les Disciples ne purent souffrir les discours de J. C. & que luy entendant dire qu'il donnoit sa chair à manger & son sang à boire, ils se retirerent tous à la reserve de S. Pierre, qui luy dit :* VOUS AVEZ *les paroles de la vie éternelle. Où pourrions nous aller en vous quittant ? Pour empêcher donc qu'on ne dise ce que diront ces Disciples qui abandonnerent J. C. & pour faire en même temps que la vüe du sang ne causast pas de l'horreur, & que neanmoins la grace que J. C. nous fait pour nostre redemption demeurast entiere, vous recevez le Sacrement sous la ressemblance du sang, mais vous obtenez la grace & la vertu de la veritable nature.*

On a fait voir dans le lieu que j'ay cité, que cette expression,

CH. IV.

nous recevons la grace & la vertu de la veritable nature, ſignifie que nous recevons la veritable nature pleine de vertu & de grace, & il n'eſt plus neceſſaire de s'y arreſter icy.

Aubert. p. 514. 515.

Mais ce que je prétends faire remarquer, c'eſt qu'Aubertin pour répondre à ce paſſage, invente une nouvelle ſolution auſſi contraire à ces propres principes, qu'au bon ſens & à la verité.

Car on ne conçoit d'ordinaire, ſelon l'opinion des Miniſtres, que deux ſortes de *manducations*; l'une corporelle, qui ſe termine au ſigne ou Sacrement; l'autre ſpirituelle, qui ſe termine à la vraye chair de J. C. Cependant la manducation à laquelle ce Miniſtre a recours pour expliquer ce paſſage, n'eſt ni de l'une ni de l'autre eſpece, comme nous l'allons montrer.

Premierement, il demeure d'accord qu'il eſt queſtion dans ce paſſage de la vraye chair de J. C. que c'eſt de la vraye chair qu'il eſt dit que, *vera eſt caro quam accipimus, & verus potus.* Ainſi c'eſt de cette vraye chair que S. Ambroiſe explique ces paſſages du ſixiéme chapitre de S. Jean: *Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuvage.*

Il n'a oſé dire non plus qu'il s'agiſſe en ce lieu d'une manducation ſpirituelle. Car il s'y agit d'une manducation qui excite un doute qui s'exprime par ces paroles: *Vous me direz comment eſt-ce de vraye chair, puiſque je ne la vois pas?* Or il ſeroit ridicule de s'imaginer que parce qu'on ne voit pas le ſang de J. C. perſonne puſt douter qu'on le reçoive par la foy; puiſqu'au contraire pour le recevoir ainſi, il eſt de neceſſité qu'on ne le voye pas.

Il eſt donc certain que cet Auteur parle d'une manducation corporelle; & par conſequent voilà une manducation corporelle qui a pour objet la vraye chair de J. C.

Il ſemble qu'il n'y ait rien de plus à deſirer, mais cependant ce n'eſt pas aſſez pour Aubertin. Il a recours à ſa derniere reſſource, qui eſt ſa clef *de vertu*; & chicannant ſur ces dernieres paroles, *veræ naturæ gratiam virtutemque conſequimur*, qu'il entend contre la ſuite de tout le paſſage d'une vertu ſeparée de la chair de J. C. il veut que la chair de J. C. ſoit mangée & reçûë, non en elle-même, mais en ſa vertu, *ſic carnem & ſanguinem Chriſti accipimus, non ratione materiæ, ſed ratione virtutis abſque eo quod ullus horror ſit manducationis carnis & potus ſanguinolenti.*

Par là il établit ce troisiéme genre de manducation inconnu jusqu'à luy, qui consiste en une manducation corporelle dont l'objet est la vertu du corps de J. C. De sorte que comme cette vertu du corps de J. C. est une qualité spirituelle, ou plûtost que c'est le S. Esprit même avec tous ses dons, il faut qu'il soûtienne que nous mangeons corporellement le S. Esprit, malgré le sens commun & la doctrine formelle des Peres, qui enseignent que la Divinité ne sçauroit estre mangée.

On répondra peut-estre que comme la chair de J. C. n'est pas mangée en elle-même, mais par sa vertu; de même cette vertu est mangée par le Sacrement, & non en elle-même.

Mais qu'y a-t'il de plus ridicule que de faire faire tous ces tours à nostre esprit pour parvenir à l'expression de l'Auteur dont il s'agit? L'expression naturelle, selon Aubertin, est que l'on mange le Sacrement, & qu'il n'y a que cela qui soit proprement mangé. Il veut ensuite que le mot de *manger* s'étende par metaphore jusqu'à dire que l'on mange la vertu du corps de J. C. C'est déja un étrange saut qu'il fait faire à l'esprit; & l'on ne sçait gueres ce que c'est que des *vertus mangées*. Neanmoins il ne s'arreste pas là; & comme si cette manducation de vertus estoit la chose du monde la plus claire & la plus établie, il veut encore que d'un second saut nostre esprit aille découvrir l'idée de cette *vertu mangée*, dans cette expression, *manger la chair de J. C.* comme si elle ne pouvoit avoir d'autre sens.

Il ne faut pas que M. Claude prétende qu'on impose icy à Aubertin pour le rendre ridicule, parce que ce Ministre ne se sert pas de l'expression *de manger la vertu de J. C.* & que l'expression de l'Auteur qu'il explique est, *natura gratiam virtutemque consequeris*. Car ce mot de *consequeris* signifie *manger* en cet endroit, puisqu'il est question d'expliquer ce passage: *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis*. Or il est certain, comme il a esté prouvé, que cet Auteur entend cette manducation d'une manducation corporelle. Si donc par le mot de *carnem Filii Hominis*, il avoit entendu la vertu de la chair, il auroit voulu qu'on mangeast la vertu de la chair, & il auroit attribué à J. C. d'avoir exprimé cette étrange idée par cette expression encore plus étrange: *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

2. perp. l. 3. c. 7. p. 293.

Il est bon de se souvenir icy de ce qu'on a remarqué dans le

volume precedent, que quand on objecte à Aubertin le paſſage de la 46. homelie de S. Chryſoſtome ſur S. Jean, où il eſt dit, *qu'il ne falloit pas penſer que ce fuſt par énigme & par parabole que J. C. dit aux Juifs que* SA CHAIR *eſt vrayement viande, & ſon ſang vrayement breuvage; mais qu'on devoit croire qu'il falloit abſolument manger ſon corps*, πάνδω δεῖ φαγεῖν τὸ σῶμα, il répond qu'il eſt vray qu'il n'y a point d'énigme dans le commandement que J. C. nous fait de manger ſa chair, parce qu'afin qu'il y ait énigme, il faut que nul des termes de la propoſition ne ſe prenne proprement Or, dit-il, cela ne ſe rencontre pas dans la propoſition de J. C. car les mots de chair & de ſang ne ſont point metaphoriques, & ils ſignifient toûjours la vraye chair de J. C. Il n'y a que le mot de *manger*. Cependant il eſt bien clair que cette réponſe ne peut avoir lieu, ſelon l'explication qu'il donne au paſſage precedent, dans laquelle ni le mot de *manger* ne ſe prend proprement, puiſqu'on ne mange point proprement des *vertus*, ni celuy de *chair* de J. C. puiſqu'Aubertin veut qu'il ſoit mis pour la vertu de la chair. C'eſt donc faire du diſcours de J. C. un diſcours purement énigmatique que de l'expliquer en cette maniere, quoique S. Chryſoſtome declare formellement qu'il n'y a ni énigme ni parabole dans ce que J. C. nous dit de manger ſa chair & ſon ſang. CH. IV.

Je ne puis m'empêcher d'ajoûter en paſſant une reflexion ſur ce paſſage de ſaint Chryſoſtome qu'Aubertin prétend éluder en diſant que ce n'eſt point changer les paroles de J. C. en énigme que d'entendre par ces paroles, *ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement breuvage*, une manducation purement ſpirituelle de la chair de J. C. C'eſt qu'il eſt ſi faux que ces paroles ne ſoient point énigmatiques en ce ſens, que ſaint Auguſtin aprés avoir diſtingué dans le troiſiéme livre de la doctrine Chrétienne les énigmes des ſimples métaphores, apporte pour exemple de ce qu'il appelle énigme ces paroles de J. C. *Niſi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus ſanguinem, non habebitis vitam in vobis*, en les appliquant par une raiſon particuliere qui l'y obligeoit à la manducation ſpirituelle, comme nous le ferons voir en traitant à fond de ce paſſage.

On peut reduire ces deux dernieres remarques à un argument aſſez embaraſſant pour les Calviniſtes en cette maniere. Ces paroles de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme*,

& ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, ou celle-cy : *Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuvage*, ne sont point énigmatiques selon S. Jean Chrysostome & Aubertin.

Or elles seroient énigmatiques, si on les entendoit, ou de la manducation de la vertu, selon Aubertin même, qui n'exclut l'énigme, qu'en prétendant que le mot de *chair* de J. C. se prenne proprement, ou de la manducation spirituelle de la chair de J. C. comme S. Augustin le declare expressement. Donc elles ne s'entendent ni de l'une ni de l'autre maniere.

Il faut remarquer seulement que quand je dis que ces passages ne s'entendent point de la manducation spirituelle, je veux dire qu'ils ne s'entendent pas avec exclusion de la corporelle. Car rien n'empêche que ce sens supposé, on ne les rapporte encore à la manducation spirituelle, & nous verrons que c'est ce qu'a fait S. Augustin qui les entend de cette derniere maniere dans les Livres de la doctrine Chrétienne par une raison particuliere que nous éclaircirons en son lieu.

CHAPITRE V.

Passages de S. Augustin qui prouvent clairement la manducation corporelle du Corps de Jesus-Christ.

COmme c'est de S. Augustin que les Ministres tirent leurs principales objections contre la manducation réelle du corps de J. C. il est juste d'établir d'abord la doctrine de ce saint Docteur par des passages clairs & décisifs, & par la refutation des défaites dont les Ministres se servent pour les éluder.

PREMIER PASSAGE,

Tiré du Livre contre l'Adversaire de la Foy & des Prophetes, chap. 9.

Nous recevons avec un cœur & une bouche fidelle le Mediateur de Dieu & des hommes J. C. homme, qui nous donne son corps à manger, & son sang à boire, quoiqu'il semble plus horrible de manger de la chair d'un homme que de le tuer, & de boire du sang humain que de le répandre.

REFLEXION.

Tout ce qu'on peut ſouhaiter pour rendre un paſſage formel contre les Sacramentaires, ſe rencontre dans celuy-cy. Il ne s'y agit point d'une manducation purement ſpirituelle, mais d'une reception par la bouche, *ſuſcipimus ore.*

Il ne s'y agit point d'une figure & d'une vertu, mais d'une chair & d'un ſang capable de cauſer de l'horreur à ceux qui les reçoivent ; ce qui marque en même temps & la realité de la chair, & celle de la reception, puiſqu'une chair en figure ou une reception en figure ſeroient incapables de produire cette horreur.

Cependant Aubertin y veut répondre, il y eſtoit engagé : Mais c'eſt une choſe tout à fait divertiſſante que de voir comme il s'y prend.

Il voudroit bien d'abord ſe contenter de dire que par cette chair & ce ſang du Mediateur que nous recevons *avec la bouche*, S. Auguſtin n'entend que le ſeul ſigne de l'un & de l'autre. Mais cette horreur de manger de la chair & de boire du ſang, & cette oppoſition entre manger & tuer, boire & verſer, qui regardent la même chair & le même ſang, rompent toutes ſortes de meſures. Car je ne ſçache pas que perſonne euſt grande horreur de manger l'image d'une chair, ni que jamais on ait parlé de tuer l'image d'un homme, ou qu'il ſoit horrible de verſer du ſang en figure.

Aubertin paſſe donc à un ſecond ſens qui a celà d'admirable qu'il n'eſt fondé que ſur un ſouhait. C'eſt, dit-il, qu'il eſt probable qu'au lieu de *fideli corde & ore*, il faut lire *aure*. Mais pourquoy cela eſt il probable ? Eſt-ce qu'il y a quelque manuſcrit qui autoriſe cette maniere de lire ce paſſage ? Non. C'eſt qu'Aubertin auroit bien ſouhaité qu'il s'en trouvaſt ; *Utinam*, dit il, *liceret videre plures ac vetuſtos codices manuſcriptos.* Mais cependant il n'en a point vû qui euſt cette correction, quoiqu'il ait vû apparemment tous ceux de Paris, où il y en a plus qu'en lieu du monde.

Ainſi, comme j'ay dit, ce ſens n'eſt fondé que ſur un ſouhait, & il eſt démenti par tout ce qu'il y a dans Paris d'exemplaires imprimez & manuſcrits de S. Auguſtin. Vit-on jamais rien de moins ſenſé ?

Il y a neanmoins encore quelque choſe de plus étrange dans

le troiſiéme ſens, qui conſiſte à dire premierement que cette clauſe, *fideli corde & ore*, peut ſignifier *fideli ore cordis*. Mais en quelle langue ces mots, *fideli corde & ore*, ſignifierent-ils jamais *fideli ore cordis?* Il n'importe. Aubertin a beſoin qu'ils le ſignifient, afin que ſa ſolution ſubſiſte, & cela luy ſuffit.

Il me ſemble que j'entends M. Claude qui ſe recrie qu'on obmet un exemple conſiderable par où Aubertin juſtifie ce ſens qu'on veut faire paſſer pour extraordinaire; c'eſt que S. Jean dit au même ſens dans l'Evangile que J. C. baptiſera ſes diſciples & par le S. Eſprit & par le feu: *Ille vos baptizabit in Spiritu ſancto & igne*; ce qui ſignifie, dit-il, par le feu du S. Eſprit. Il eſt vray qu'Aubertin allegue cet exemple, mais il eſt vray auſſi qu'il n'eſt propre qu'à faire voir que ce Miniſtre entroit fort imparfaitement dans le ſens des expreſſions, & qu'il s'arreſtoit à la moindre reſſemblance, ſans penetrer les vrayes cauſes qui portent l'eſprit à prendre certains tours, & à rejetter les autres.

Premierement ce prétendu ſens qu'on donne à ce paſſage: *Ille vos baptizabit in Spiritu ſancto & igne*, qui eſt que cela ſignifie *igne Spiritûs ſancti*, eſt fort incertain. Il y a bien plus d'apparence que S. Jean predit la maniere dont les Diſciples devoient eſtre remplis du S. Eſprit au jour de la Pentecoſte. Et ainſi le mot de *Spiritu ſancto*, marque la reception interieure du S. Eſprit qui baptiſa interieurement les Apôtres, & celuy d'*igne* marque le ſigne exterieur ſous lequel le S. Eſprit deſcendit ſur eux.

Mais ſuppoſons que cela ſignifie *igne Spiritus ſancti*, s'enſuit-il que l'on puiſſe dire au même ſens, *fideli corde & ore* pour *fideli ore cordis?* Nullement. Il s'enſuit tout le contraire. Car la raiſon pourquoy aprés avoir dit, *Ille vos baptizabit in Spiritu ſancto*, on peut ajoûter *& igne*, eſt que le mot de *Spiritu ſancto* ne marque pas diſtinctement tous les attributs du S. Eſprit qu'on veut faire concevoir, & que c'eſt ajoûter quelque choſe de conſiderable à l'idée qu'en donnent ces termes, de dire enſuite *& igne*, pour marquer que cet Eſprit eſt un feu purifiant. Ainſi l'eſprit ſouffre cette addition, parce qu'il y apprend quelque choſe de nouveau. Mais par une raiſon contraire, aprés avoir dit que l'on reçoit la chair de J. C. par le cœur, *corde ſuſcipimus*, il ſeroit tout à fait ridicule d'y ajoûter *& ore*, pour marquer que c'eſt par la bouche du cœur. Car cette metaphore ne fait rien connoiſtre de nouveau, ni que l'on deſire de ſçavoir. Des-là qu'on a conçû que le corps de J. C. eſt reçû dans le cœur, on a conçû

conçu qu'il y eſt. Et ſi l'on a conçu qu'il y eſt entré, que peut-on concevoir davantage par ces mots *ore cordis*, puiſque *ore* ne ſignifie que *l'entrée* ? Qui ne ſent pas cela n'a ny diſcernement ny intelligence. CH. V.

La quatriéme ſolution qui a déja eſté touchée en paſſant dans le ſecond Tome de la Perpetuité, & à laquelle Aubertin donne cet éloge qu'elle eſt tres ſolide, *ſolidiſſima*, merite bien d'eſtre encore rapportée icy avec plus d'étenduë, puiſque c'eſt celle à laquelle M. Claude s'arreſte dans ſon livre contre le Pere Noüet. a. perp. l. 6. c. 10. p. 666.

Cette ſolution conſiſte en ce qu'Aubertin pretend d'une part que le mot de *dare*, ſignifie inſtruire ou enſeigner, & qu'ainſi *dare carnem manducandam*, c'eſt *enſeigner qu'il faut manger ſa chair*. Et en ce qu'il ſoûtient de l'autre que ces termes *ſuſcipere corde & ore*, peuvent ſignifier approuver de cœur & de bouche ; & qu'ainſi ce paſſage ſignifie ſeulement que nous reconnoiſſons de cœur & de bouche le Mediateur qui nous enſeigne qu'il faut manger ſa chair.

Il prouve le ſens pretendu du verbe *dare*, parce, dit-il, que S. Jeroſme ſe ſert du mot de *tradere Sanctam Trinitatem*, pour dire que l'on enſeigne la doctrine de la Trinité : Parce que S. Paul dit, *Sic vobis potum dedi*, pour dire qu'il a donné des inſtructions aux Corinthiens ; & que Terence dit : *Nunc quamobrem has partes didicerim, paucis dabo.*

Ce que l'on peut dire de cette ſolution *tres-ſolide*, c'eſt qu'il eſt difficile de rien inventer de plus abſurde, & que tout ce qu'Aubertin ſuppoſe pour l'authoriſer eſt entierement ridicule.

Jamais le mot de *dare* ne ſignifia par luy-même inſtruire & enſeigner. Ce n'eſt jamais que par ce qui s'y trouve joint ou ſous-entendu. Si ce que dit S. Paul qu'il a donné du lait aux Corinthiens ſignifie qu'il les a inſtruits, ce n'eſt pas à cauſe du mot de *dare*, c'eſt à cauſe de celuy de *lac* qui ſignifie metaphoriquement des inſtructions proportionnées à ceux qui commencent. Il en eſt de même des autres exemples, comme nous l'avons fait voir ailleurs ; & il n'y a peut-eſtre point d'enfant au College qui n'en voye de ſoy même la difference. Ainſi c'eſt une pure viſion, que de dire que ces mots, *mediatorem carnem ſuam manducandam dantem*, puiſſent ſignifier que le

Médiateur nous instruit à manger sa chair, & j'ay honte pour M. Claude qu'il ait pu approuver une pensée si peu raisonnable.

C'est encore une autre vision que de vouloir que *suscipere mediatorem*, puisse signifier, *approuver le Mediateur*. Aubertin ne distingue jamais entre ce que signifient les verbes par eux-mêmes, & ce qu'ils signifient par les mots substantifs que l'on y joint. *Suscipere* signifie recevoir. Et parce que recevoir une doctrine c'est l'approuver, c'est en ce sens que l'Ecriture dit: *Ad suscipiendam eruditionem doctrinæ; Si susceperis sermones meos; suscipiat verba mea cor tuum.* Tous les exemples qu'il produit à la marge sont de ce genre, c'est à dire qu'il prouve justement ce qui n'est pas en question. Car il s'agit de sçavoir si *suscipere* joint avec une *personne*, signifie approuver. Et c'est de quoy il ne produit aucun exemple. Enfin il s'agit, si *suscipere ore mediatorem*, peut signifier approuver de bouche. Et il y a si peu de rapport de ce sens avec le sens naturel du mot de *suscipere*, c'est-à-dire *recevoir*, qu'on ne voit pas comment il est possible d'employer ce terme dans une signification si éloignée. Aussi Aubertin n'a que sa seule authorité pour appuyer ce pretendu sens. Car pour ce passage de saint Hilaire qu'il cite, *mundationem aspersionis labiis magis quàm corde suscipiens*, c'est une illusion visible. S. Hilaire expliquant le mot *Zyphei*, dit qu'il signifie *oris aspersiones*, & que ces aspersions signifient la remission des pechez. Ainsi en suivant cette figure, il dit qu'il y en a qui reçoivent ces aspersions sur les lévres & non dans le cœur: *Mundationem aspersionis labiis magis quàm corde suscipiens*; c'est-à-dire qu'ils n'ont que les lévres purifiées & non le cœur. N'est-ce pas se mocquer du monde que de conclure de là que *suscipere ore mediatorem*, signifie approuver de bouche le Mediateur?

Prov. 1. 3. 2. 1. 44.

Ce qu'il y a de pis encore est que tous ces songes ne suffisent pas à Aubertin pour expliquer ce passage. Car en supposant toutes ces significations bizarres, S. Augustin *nous dira encore que nous approuvons de cœur & de bouche le Mediateur qui nous enseigne* A MANGER SA CHAIR ET A BOIRE SON SANG. D'où l'on peut encore conclure que nous mangeons donc cette chair, & que nous beuvons ce sang, puisque le Mediateur nous l'enseigne, & que nous le mangeons d'une maniere capable de causer quelque horreur, comme saint Augustin ledit ensuite. Et c'est pourquoy Aubertin pour ajuster son explication, ajoûte encore que nous APPROUVONS *ces instructions sans les entendre*,

quoy qu'ils contiennent quelque choſe d'horrible ſelon les termes. VERUS *Chriſti diſcipulus debet ejus verba, licèt non intellecta, licèt in ſpeciem horrenda, tanquam veracia & divina corde recipere & ore prædicare.* Mais c'eſt encore une illuſion viſible. Car il ne s'agit point en cet endroit d'expreſſions non entenduës; mais il s'y agit expreſſément au contraire d'expreſſions entenduës, dont ſaint Auguſtin veut qu'on reçoive le ſens quoyque choquant. Car il veut que l'on reçoive ce qui eſt dit, de manger la chair de J. C. comme on reçoit ce qui eſt dit, que les deux enfans qu'Abraham avoit eus de Sara & d'Agar figuroient les deux Teſtaments, & que l'union du mari & de la femme figure l'union de J. C. & de l'Egliſe. Or ces deux exemples n'avoient rien qui ne fût pris dans ſon vray ſens par les Manichéens mêmes. Ainſi comme S Auguſtin ne pretendoit point qu'on les deuſt approuver en détournant la ſignification literale à quelque ſens myſtique, de même quand il veut qu'on croye que I. C. nous donne ſon corps & ſon ſang, quoyque cela paroiſſe horrible, il ne pretend point que nous croyons ces paroles, en les détournant à un ſens de figure, mais il veut que nous recevions ce ſens malgré ce qui nous y paroiſt d'horrible, & que ce ſoit cela même qui ſoit l'objet de nôtre foy & de nôtre ſoûmiſſion. Car il n'y a pas grande difficulté à ſe ſoûmettre à des paroles qui ont une apparence fâcheuſe, lorſque ce n'eſt pas dans ce ſens qu'il les faut prendre & qu'on y en entend un autre qui n'a rien de choquant.

SECOND PASSAGE DE S. AUGUSTIN, *tiré du Pſeaume 39.*

Les Sacrifices anciens ont eſté abolis comme n'eſtant que de ſimples promeſſes, & on nous en a donné qui contiennent l'accompliſſement, DATA SUNT COMPLETIVA: *Qu'eſt-ce qu'on nous a donné pour accompliſſement? Le corps que vous connoiſſez, mais que vous ne connoiſſez pas tous; & pluſt à Dieu qu'aucun de ceux qui le connoiſſent, ne le connoiſſe à ſa condamnation. Vous n'avez point voulu, dit I. C. de ſacrifice & d'oblation. Quoy donc, ſommes-nous maintenant ſans ſacrifice? A Dieu ne plaiſe.* MAIS *vous m'avez formé un corps. Vous avez rejetté ces ſacrifices, afin de former ce corps; & devant qu'il fuſt formé, vous vouliez bien qu'on vous les offriſt. L'accompliſſement des choſes promiſes a fait ceſſer les*

promesses. Car si ces promesses subsistoient, ce seroit une marque qu'elles ne seroient pas accomplies. Ce corps estoit promis par quelques signes, les signes qui marquoient la promesse, ont esté abolis, parce que la verité promise a esté donnée. Nous sommes dans ce corps, nous en sommes participans.

REFLEXION.

Je propose ce passage, parce qu'Aubertin s'en tire par la même invention que du precedent, qui est d'attribuer aux mots, des sens dont jamais autre que luy ne s'estoit avisé. Comme il ne pouvoit nier qu'il ne s'agist icy d'une participation corporelle au corps de I. C il chicanne sur le mot de *corps de J. C.* & il pretend que S. Augustin ne parle que d'un corps en figure.

Mais quel moyen de croire qu'un corps en figure soit la verité promise, *exhibita est veritas promissa*? Quel moyen de croire que ce soit ce corps en figure que Dieu *a fait à son Fils* suivant la prophetie de David, *corpus autem perfeciſti mihi*? Quel moyen de croire qu'un corps en figure puisse estre l'accomplissement de tous les sacrifices anciens, *completivum*? Aubertin ne dit rien sur les deux premieres considerations que nous n'ayons refuté dans le deuxiéme Tome en traittant de la comparaison des sacrifices anciens avec l'Eucharistie.

voyez 2. perp. l. 6. c. 9. & 10.

Mais nous n'avons pas encore rapporté ce qu'il dit sur le mot de *completivum*, & ce seroit dommage de le perdre. *Duo sunt*, dit il, *completivi modi; prior realis ac proprius; posterior declarativus & testificativus. Il y a deux manieres selon lesquelles on peut dire d'une chose qu'elle est l'accomplissement d'une autre; l'une réelle & propre; l'autre declarative & par forme de témoignage. Il n'y a que le corps réel & naturel de J. C. qui soit l'accomplissement des Sacrifices anciens au premier sens: mais au second sens l'Eucharistie peut estre appellée accomplissement, parce qu'elle est la marque de l'accomplissement des figures.*

Aubert. p. 665.

Mais qui a donné droit à Aubertin d'établir ces nouvelles maximes, ces nouvelles distinctions qui n'ont d'usage ny d'exemple que dans la bizarre explication du passage même pour lequel elles sont faites? Qui luy a donné droit de faire un nouveau dictionnaire, & d'attribuer aux mots les sens dont il a besoin sans autre raison sinon qu'il en a besoin? Qui luy a dit que la marque de l'accomplissement des choses, *indicium rerum completarum*,

ſe nommoit l'accompliſſement même, *completivum* ? Quel exem- CH. V.
ple en apporte-t-il? Aucun; luy qui n'en manque jamais : mais ce qu'il y a de beau, c'eſt que le paſſage même dont il s'agit détruit ce ſens. S. Auguſtin ne reconnoiſt que deux degrez, *les promeſſes* & *l'accompliſſement*, & il prend l'Euchariſtie pour cet accompliſſement. *Perfectio promiſſionis abſtulit verba promittentia. Sacrificia illa tanquam verba promiſſiva ablata ſunt, data ſunt completiva. Quid eſt quod datum eſt completivum, corpus quod noſtis.*

Mais ſelon les Miniſtres il y a trois degrez. Les ſacrifices anciens qui promettoient le corps de J. C. naturel. Le vray corps de I. C. formé dans le temps par le S. Eſprit qui eſt le propre objet de ces promeſſes : & le ſigne de ce corps ; c'eſt à dire l'Euchariſtie ; qui n'eſt ſelon eux que l'objet impropre de ces promeſſes & de ces ſignes.

S. Auguſtin au contraire ne diſtingue point ce ſecond degré du troiſiéme. L'Euchariſtie eſt, ſelon luy, ce corps que Dieu a fait pour abolir les ſignes de promeſſes: *Ideo illa voluiſti ut hoc perficeres.* Entre la promeſſe & l'Euchariſtie il n'y a point de milieu. Il faut donc qu'elle contienne le corps naturel de I. C. qui eſt l'accompliſſement veritable des Sacrifices de l'ancien Teſtament.

Cependant, dit Aubertin, l'Euchariſtie eſt appellée par ſaint Auguſtin, *indicium completarum rerum.* Il eſt vray, mais cela ne prouve pas qu'elle ſoit appellée accompliſſement au même ſens, ny que *indicium completarum rerum* & *completivum* ſoient des termes ſynonymes. Ce ſont deux qualitez differentes que l'Euchariſtie poſſede conjointement. Elle eſt une marque de l'accompliſſement des ſacrifices anciens, parce qu'elle figure la paſſion par ſa partie exterieure. Elle eſt l'accompliſſement même, parce qu'elle contient ce corps que Dieu a ſubſtitué aux ſacrifices anciens. *Sacrificium & oblationem noluiſti, tunc dixi ecce venio.*

S. Auguſtin exprime l'une de ces qualitez, par le mot *indicium completarum rerum*; & l'autre en l'appellant *corpus completivum.* Et il eſt ridicule de vouloir détruire la derniere par la premiere, puis qu'elles n'ont rien de contraire.

TROISIE'ME PASSAGE, *tiré du* Pſ. 98.

Ieſus-Chriſt a pris la terre de la terre, puiſque la chair eſt tirée de la terre, & qu'il a tiré ſa chair de celle de Marie : Et parce qu'il a vécu dans le monde avec cette chair, & qu'il nous a donné cette même chair à manger pour noſtre ſalut, perſonne ne mangeant cette chair ſans l'avoir premierement adorée, on trouve par là comment l'eſcabeau des pieds du Seigneur eſt adoré, & que non ſeulement on ne peche point en l'adorant, mais que l'on peche en ne l'adorant pas. Mais eſt-ce la chair qui vivifie? Le Seigneur même en nous exaltant cette terre, nous dit que c'eſt l'eſprit qui vivifie & que la chair ne ſert de rien. C'eſt pourquoy en vous abaiſſant & vous proſternant devant quelque terre que ce ſoit, ne la regardez pas comme terre, mais regardez-y ce Saint dont cette terre que vous adorez eſt l'eſcabeau. Car c'eſt à cauſe de luy que vous l'adorez.

On convient de part & d'autre ſur ce paſſage qu'il s'agit de la vraye chair de J. C. puiſque cette chair dont il eſt parlé eſt l'objet d'une adoration ſouveraine. La diſpute n'eſt que ſur la qualité de la manducation. Les Miniſtres pretendent qu'il faut entendre ce terme d'une manducation ſpirituelle. On pretend contr'eux qu'il faut l'entendre d'une manducation corporelle.

C'eſt la queſtion. Mais cette queſtion ſeroit bien aiſée à vuider s'il y avoit de la bonne foy. Car quand S. Auguſtin & les autres Peres parlent abſolument de manger la chair de J. C. ils n'entendent point d'autre manducation que celle qui ſe fait dans l'Euchariſtie ; & cela paroiſt non ſeulement par un grand nombre de paſſages de S. Auguſtin, où ces paroles ſont priſes en ce ſens, mais auſſi en ce qu'il déclare formellement que les Catechumenes ne ſçavoient ce qu'on diſoit quand on parloit de *manger la chair de J. C.*

Or ſi l'on euſt parlé communement d'une autre maniere de manger la chair de I. C. que de celle qui ſe fait dans le Sacrement, on ne l'auroit pas celée aux Catechumenes, puiſqu'on ne leur cachoit que ce qui regardoit les Sacremens. Et par conſequent ils auroient pû ſçavoir la ſignification de ces mots.

De cela ſeul que ces paroles eſtant employées ſans explication, s'entendent toûjours dans ſaint Auguſtin de la manducation qui ſe fait dans l'Euchariſtie, on en doit conclure que cette

manducation eſt réelle & corporelle? & non purement ſpirituelle. Car ſi l'on ne mangeoit dans l'Euchariſtie la chair de JESUS-CHRIST que ſpirituellement & de la même maniere qu'on peut dire qu'on la mange en une infinité d'occaſions par la meditation de la paſſion de J. C. hors de l'Euchariſtie, par quelle phantaiſie ce Pere, auſſi bien que les autres, auroit-il reduit une expreſſion qui marque d'elle-même un genre d'action ſi étendu & ſi commun à une certaine eſpece d'action ſi rare & ſi peu commune en comparaiſon de toutes celles qui ſont compriſes ſous le même genre? Pourquoy ne nous auroient-ils donné nulle part cet avis ſi important que l'on peut manger en tout temps & en tous lieux la chair de J. C. d'une maniere auſſi veritable & auſſi réelle que dans l'Euchariſtie? Et pourquoy auroient-ils caché aux Catechumenes un devoir de Religion dont ils eſtoient capables, & qui eſtoit ſi neceſſaire pour leur ſalut? CH. V.

Cela paroiſt encore par ce que S. Anguſtin ajoûte *que perſonne ne mange cette chair ſans l'avoir adorée.* Car ces paroles marquent une action exterieure de Religion qui ſe pratique dans un certain ordre reglé, & elles ſont vrayes à la lettre en les rapportant à la manducation corporelle qui ſe fait dans l'Euchariſtie, perſonne ne devant s'approcher de ce Sacrement ſans avoir premierement adoré la chair de J. C. Mais ſi l'on rapporte ces mêmes paroles à la manducation ſpirituelle, le ſens n'en ſera ny vray ny raiſonnable, comme il eſt facile de le reconnoiſtre en ſubſtituant la definition de la manducation ſpirituelle au lieu du terme même. Cette manducation eſt ſelon Aubertin *une penſée par laquelle on reçoit la chair de J. C. comme ayant eſté livrée à la mort pour noſtre ſalut, & comme l'ayant merité en qualité de cauſe materielle.* C'eſt ainſi qu'il la definit en parlant de ce paſſage. Ie demande donc ſi c'eſt une penſée raiſonnable que de dire qu'on *ne conçoit jamais la chair de J. C. comme ayant eſté livrée à la mort, & comme ayant merité noſtre ſalut en qualité de cauſe materielle, ſans l'avoir auparavant adorée.* Aub. p. 687.

D'où viendroit la neceſſité de cet ordre? Pourquoy l'adoration devroit-elle préceder la manducation par un ordre fixe & invariable? N'eſt-il pas au contraire plus vray ſemblable que la penſée de la mort de I. C. précede ordinairement l'adoration, puis qu'elle contient des motifs d'aimer & d'adorer I. C.

On ne peut donc entendre raisonnablement cette manducation précedée necessairement d'une adoration que de la manducation qui se pratique dans l'Eucharistie, & cet ordre marque de plus qu'elle ne sçauroit estre purement spirituelle, parce qu'il est ridicule d'établir un ordre entre l'adoration & la manducation spirituelle, & de marquer précisément, comme fait S. Augustin, laquelle de ces deux actions doit préceder l'autre.

Enfin cela paroist encore manifestement par ces paroles de S. Augustin : *Ideo ad terram quamlibet cum te inclinas atque prosternis*, qui marquent que cette terre par laquelle il entend la chair de I. C. comme Aubertin même le reconnoist, quoy qu'une en elle-même, peut être multipliée par la diversité des lieux où elle est reçuë. Ce qui donne lieu à S. Augustin d'en parler comme s'il y en avoit plusieurs.

Aubertin qui s'est senti pressé de cette preuve tâche de s'en échapper à son ordinaire par une fausse critique. C'est, dit-il, que le mot, *quamlibet*, n'est pas en ce lieu un adjectif, mais un adverbe qui signifie, *quamvis*, & qu'ainsi cela veut dire que *quoyque* cette terre ne soit que terre, il ne la faut pas neanmoins regarder comme terre.

Il s'efforce ensuite de justifier ce sens par quelques exemples. Mais il ne prend pas garde qu'il en abuse visiblement, & qu'il donne lieu d'en conclure tout le contraire de ce qu'il pretend. Car il paroist par ces exemples mêmes que le mot de *quamlibet* n'est jamais adverbe, que quand on le joint à un adjectif, *quamlibet exiguus corporis modulus ; quamlibet splendidissimus fulgor.* Et la raison en est que l'on marque par ce terme le souverain degré de quelque qualité dans un sujet. Mais par cette raison même on ne l'applique point aux noms substantifs comme *la terre*, parce que la terre est un sujet, & non pas une qualité qui puisse recevoir divers degrez.

Il n'est pas même besoin de ce raisonnement pour faire voir l'absurdité du sens d'Aubertin à ceux qui ont quelque goust de la Langue Latine. Car quoy que saint Augustin n'écrive pas toûjours avec la derniere pureté, on ne trouvera jamais qu'il ait pris un tour si bizarre; & qu'il ait esté capable de dire *ad terram quamlibet cum te inclinas* pour signifier, lorsque vous vous prosternez devant cette terre quoyque terre.

Qui a jamais dit par exemple, *Regem quamlibet cum videam*, pour

pour dire quoyque ce ſoit le Roy que je voy ? Qui a jamais dit CH. V.
pour ſignifier, quoyque ce ſoit le Soleil qui illumine la Lune; *Sed quamlibet cum Lunam illuminat?* Qui a jamais dit, pour exprimer, quoyque ce ſoit Dieu qui donne la vie aux eſprits; *Deus quamlibet cum vitam animis impertit.*

Mais ce n'eſt pas une affaire à Aubertin quand il s'agit d'éluder un paſſage, de faire un dictionnaire à ſa phantaiſie, & de renverſer la langue & l'eſprit de tous les Auteurs.

QUATRIE'ME PASSAGE DE S. AUGUSTIN.

du Livre 12. *contre Fauſte* ch. 10.

Le ſang de J. C. eſtant ſur la terre a une voix forte & puiſſante, lorſque toutes les nations aprés l'avoir reçû répondent Amen. C'eſt-là la voix haute de ce ſang, que ce ſang forme luy-meſme dans la bouche des fidelles qui en ont eſté rachetez.

Et dans le même livre, en parlant de l'Euchariſtie, S. Auguſtin l'appelle *le Sacrement d'eſperance qui fait la liaiſon des membres de l'Egliſe pendant que l'on boit ce qui a coulé du coſté de Jeſus-Chriſt.*

REFLEXION.

Aubertin demande ſur ce dernier paſſage comment on peut prouver que ſaint Auguſtin ne parle pas là d'une maniere ſpirituelle de boire le ſang de J. C. mais la réponſe eſt aiſée. C'eſt que S. Auguſtin attribuë au temps preſent cette boiſſon du ſang de J. C. au lieu que la participation ſpirituelle à ce ſang n'y eſt point attachée, & qu'elle ſera bien plus pleine & plus entiere en l'autre vie, comme les Peres le declarent ſouvent. Ainſi ce paſſage s'entend certainement & du veritable ſang de J. C. & d'une maniere de boire véritable & réelle ; puiſqu'il y eſt parlé d'un ſang que nous avons ſur la terre, & qui eſt neanmoins celuy par lequel les fidelles ont été rachetez ; & que ce ſang jette une voix de la bouche des fidelles où il eſt par conſequent reçû, comme les fidelles le reconnoiſſent par le mot *Amen*, que ce ſang même leur fait prononcer.

Qui croiroit aprés cela qu'il reſtaſt encore quelque choſe à prouver ; & que ſaint Auguſtin parlant viſiblement d'une manducation corporelle qui a pour objet la chair de J. C. ce ne fuſt

pas assez pour conclure que cette chair est veritablement mangée ? Cependant Aubertin qui ne se rend jamais, s'est encore avisé d'un dernier retranchement. Et voyant qu'il ne pouvoit nier que ce Pere ne parlast d'une manducation réelle & d'une chair veritable, il se réduit à dire que cette chair n'est mangée qu'en signe, & que c'est ce qu'il entend par ce mot, *in Sacramento*.

Mais si cela a lieu, où en sommes nous ? Et pourquoy les hommes se donnent-ils la peine de parler ? Quels termes nous restera-t-il pour exprimer nostre doctrine, & où les Calvinistes eux-mêmes en pourroient-ils trouver pour se faire entendre ? Quand les Peres auroient dit mille fois, *que nous recevons par la bouche & corporellement la propre substance de J. C.* ne seroient-ils pas aussi bien fondez à dire que cela signifie manger cette propre substance en signe & en figure ? Et quand ils n'auroient jamais dit autre chose sinon que nous mangeons la chair de J. C. en signe & en figure ; pourquoy ne dépendra-t-il pas de nous que cela puisse aussi signifier, manger corporellement la propre chair de J. C ? Si les termes les plus opposez sont synonymes pour eux, pourquoy ne le seront-ils pas pour nous ? Et où chercherons-nous desormais la décision de nos differens, à moins qu'elle ne nous vienne d'ailleurs que des hommes ? Il seroit presque aussi honteux de refuter serieusement ces sortes de chicaneries, qu'il l'est de les proposer. Il suffit de dire qu'elles ostent aux hommes tout moyen de se faire entendre, & qu'elles font de tous les Peres ou des trompeurs s'ils ont voulu par là exprimer l'opinion des Calvinistes ; ou des gens sans esprit s'ils ne se sont pas apperçûs combien ces termes étoient capables de donner d'autres sentimens ; & qu'elles suppose nt de plus une intelligence miraculeuse dans les peuples pour entrer tout d'un coup dans le sens de ces expressions si obscures.

Il est donc presque inutile de dire que cette bizare solution d'Aubertin ne sçauroit s'appliquer aux autres passages que nous avons produits du même S. Augustin, où il est parlé d'une manducation de la chair de J. C. qui peut faire horreur aux sens & qui se termine à un objet present & adoré sur la terre.

Et nous montrerons de plus qu'Aubertin prouve fort mal, que manger la chair de J. C. *in Sacramento*, ce soit la manger seulement en signe avec exclusion de la verité.

CINQUIE'ME PASSAGE.
du Livre 1. *de Peccat. mer.* ch. 20.

Ecoutons ce que le Seigneur dit non du Sacrement de Bapteſme, mais de celuy de ſa Table ſainte, dont il n'y a que les baptiſez qui ayent droit d'approcher. Si vous ne mangez ma chair & ne beuvez mon ſang vous n'aurez point la vie en vous. Que cherchons-nous davantage? Et que peuvent répondre les Pelagiens à une authorité ſi préciſe, à moins qu'ils ne veüillent oppoſer une opiniâtreté inflexible à la lumiere de la verité? Se trouvera-t-il quelqu'un aſſez hardy pour oſer dire que ce paſſage ne regarde point les enfans, & qu'il eſt poſſible d'avoir la vie ſans la participation de ce corps & de ce ſang?

Il ne s'agit point dans ce paſſage d'une manducation par la foy, puiſque les enfans en ſont incapables, mais d'une manducation corporelle, comme les Miniſtres le reconnoiſſent. Il n'eſt donc plus queſtion que de montrer que par le mot de chair de J. C. S. Auguſtin entend la veritable chair de J. C. Aubertin le nie, & il pretend que quoy que S. Auguſtin entende ailleurs par ces paroles le propre corps & le propre ſang de J. C. il n'entend neanmoins icy que le pain & le vin comme figures de ce corps & de ce ſang.

Mais il n'y a qu'à développer un peu ce qu'enferme cette pretention pour en faire voir la fauſſeté.

Premierement, on peut bien dire qu'un Auteur prend un paſſage en divers ſens lorſqu'il y a quelque marque de cette diverſité: mais quand il ſe ſert des mêmes termes, & qu'il ne dit rien en un lieu qu'il ne diſe dans l'autre, c'eſt une bizarrerie déraiſonnable de s'y figurer des ſens differens. Cependant il eſt viſible que S. Auguſtin ne ſe ſert d'aucun terme dans ce paſſage qui ne ſe trouve dans ceux mêmes où Aubertin ne dit point que les mots de chair & de ſang de J C. ſignifient autre choſe que la veritable chair & le veritable ſang de I. C. Pourquoy donc expliquer les uns de la veritable chair & du veritable ſang, & les autres d'un pain & d'un vin figures de cette chair & de ce ſang?

On ne ſçauroit ſuppoſer que S. Auguſtin ait pris dans ces paroles de J. C. *Niſi manducaveritis carnem Filii Hominis & biberitis ejus ſanguinem*, les mots de chair & de ſang pour du

pain & du vin qui fussent de simples figures avec exclusion de la réalité de cette chair & de ce sang, sans luy attribuer d'avoir expliqué les paroles de I. C. de la maniere la plus contraire au bon sens qu'on se puisse imaginer. Car cette application suppose que I. C. en parlant aux Iuifs & à ses Disciples leur auroit voulu designer par les mots de *sa chair* & de *son sang* de simples signes & des figures qu'il n'auroit en aucune sorte marquez, & que pour faire entendre qu'on ne pouvoit estre sauvé sans participer au pain & au vin signes de son corps & de son sang, il auroit été capable de dire qu'on ne sçauroit être sauvé sans manger sa chair & son sang. Or, on ne trouvera point que jamais personne ait usé d'un tel langage ; & la licence même des Ministres à prendre *les choses* pour des *signes*, ne s'est pas encore portée jusqu'à cet excés. Car ils ont bien soûtenu qu'on peut appeller un signe connu & designé du nom de la chose signifiée ; mais ils n'ont point encore prétendu qu'on puisse appeller des signes inconnus, & dont il n'a jamais été parlé, du nom même de la chose signifiée, sans marquer en aucune sorte que c'est du signe & non de la chose même qu'on parle.

Cependant, c'est-là le sens auquel Aubertin prétend que S. Augustin, ou plûtost tous les Peres ont entendu les paroles de I. C. & cela sans autre fondement sinon qu'il en a besoin. Ainsi il faut qu'Aubertin ait tort, ou que tous les Peres n'ayent pas eu le sens commun, & qu'aucun d'eux n'ait vû ce qui ne coûte presentement rien aux moins éclairés des Calvinistes.

On répondra peut-estre pour Aubertin, que cet argument prouve bien que les Peres n'auroient pas dû expliquer en ce sens les paroles de I. C. mais qu'il ne s'ensuit pas qu'ils ne l'ayent point fait : que ce fait est certain, c'est à-dire qu'il est constant qu'ils ont entendu de l'Eucharistie ce passage de S. Iean: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*: qu'il ne faut donc point prétend ne le renverser par des raisons qui prouvent seulement qu'ils ne l'auroient pas dû faire.

Mais ce n'est là qu'une pure illusion. Car il est bien certain que les Peres ont entendu ces paroles de l'Eucharistie, & du Sacrement ; & c'est le fait qui est constant. Mais il est tres faux qu'ils les ayent entenduës de l'Eucharistie en la regardant comme un signe exclusif du corps de J. C. & c'est ce qu'on pretend estre contraire au sens commun. Expliquer ces paroles de J. C. *Nisi manducaveritis carnem filii hominis*, du Sacrement de l'Eu-

chariſtie, en ſuppoſant que l'on y mange veritablement cette chair, c'eſt une explication tres naturelle & tres-juſte; & c'eſt ce que les Peres ont fait : Mais les expliquer du pain & du vin comme ſimples ſignes de la chair & du ſang de J. C. & vouloir ainſi que ces ſignes ſans avoir eſté marquez en aucune ſorte ayent eſté déſignez par les mots de chair & de ſang, c'eſt ce qui choque le ſens commun; & qu'Aubertin attribuë neanmoins aux Peres ſans autre raiſon, ſinon qu'il ne ſçauroit allier autrement leurs paſſages avec ſa doctrine. CH. V.

Ce que l'on doit donc conclure de ce que les Peres expliquent ces paroles, *Niſi manducaveritis carnem filii hominis*, de l'Euchariſtie, n'eſt pas qu'ils ne l'expliquent que du ſigne de la chair de J. C. mais qu'ils l'expliquent de cette chair contenuë dans l'Euchariſtie. C'eſt pourquoy quand Aubertin entreprend de prouver que les Peres ont expliqué ces paroles ou de la chair de J. C. ou de l'Euchariſtie, & que ce ſont deux explications differentes, il diſſimule ce qu'il ſeroit obligé de prouver pour conclure quelque choſe. Car il eſt bien vray que comme la chair de J. C. ſe peut regarder ou abſolument, ou dans l'Euchariſtie, on peut auſſi expliquer ces paroles, de la participation à la chair de J. C. en elle-même, ou de la participation à cette même chair dans l'Euchariſtie. Mais il eſt faux qu'on les puiſſe expliquer de l'Euchariſtie en ſuppoſant qu'elle n'eſt que la figure du corps de J. C. C'eſt auſſi ce que les Peres n'ont jamais fait, & ce qu'Aubertin ne prouve point qu'ils ayent fait. Il ſe contente de dire en l'air qu'ils ont donné deux explications à ces paroles; ce qui ne luy ſert de rien. Mais il ne fait point voir qu'en les entendant de l'Euchariſtie ils ayent jamais marqué que la chair de J. C. n'y fuſt pas réellement contenuë. Et nous avons prouvé au contraire qu'ils enferment la preſence réelle dans cette explication, comme il eſt impoſſible auſſi de ne l'y pas enfermer, à moins que d'attribuer à J. C. un diſcours ſi déraiſonnable, que les Miniſtres n'ont point trouvé d'autre moyen pour éviter cet inconvenient, que de démentir tous les Peres, en ſoûtenant contr'eux, qu'il ne s'agit point de l'Euchariſtie dans tout le ſixiéme chapitre de S. Jean.

2. perp. l. 2. c. 1. p. 685. & ſuivantes.

SIXIE'ME ET SEPTIE'ME PASSAGES, *du Serm. 11. de Verbis Domini.*

S. Augustin expliquant cette parole de l'Evangile : *Qui blasphemaverit in Spiritum-sanctum non habet remissionem in æternum*, & voulant montrer qu'on ne la devoit pas entendre de toute sorte de blasphême contre le S. Esprit, il apporte divers exemples d'expressions de l'Ecriture qui paroissent generales, & qui ne se doivent pas neanmoins prendre generalement, & il en tire un de ce que dit I. C. de la manducation de son corps dans le sixiéme chapitre de S. Iean. *Comment*, dit-il, *entendrons-nous aussi ce que dit nostre Seigneur : Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy ? Pourrons-nous aussi étendre cela à ceux dont l'Apostre dit qu'ils mangent & boivent leur jugement quoy qu'ils mangent* LA CHAIR MESME ET BOIVENT LE SANG MESME DE JESUS-CHRIST ? *Dirons-nous aussi que Judas, cet impie qui a trahi & vendu son Maistre, est demeuré en J. C. & que J. C. est demeuré en luy, parce qu'il a mangé avec les autres disciples le premier Sacrement fait des propres mains de J. C. comme l'Evangeliste S. Luc le marque plus ouvertement que les autres ? Dirons-nous que ceux qui mangent cette chair & boivent ce sang avec un cœur hypocrite, ou qui après avoir mangé cette chair & beu ce sang tombent dans l'apostasie, demeurent en J. C. & que J. C. demeure en eux ? Mais c'est qu'il y a une certaine maniere de manger cette chair & de boire ce sang, dont il est vray de dire, que celuy qui la mange & qui le boit, demeure en J. C. & J. C. en luy Il n'est donc pas vray que tous ceux qui mangent la chair de* J. C. *& boivent son sang, demeurent en luy & luy en eux de quelque maniere qu'ils le fassent ; & cela n'est vray qu'à l'égard de ceux qui le font d'une certaine maniere qu'il avoit en vûë.*

Toutes les chicaneries par lesquelles Aubertin pretend obscurcir la clarté de ce passage sont détruites par avance. On a fait voir dans le second Tome de cet ouvrage que ces paroles: *Ipsam carnem manducant & ipsum sanguinem bibunt*, ne pouvoient s'entendre que du corps même & du sang même de I.C. & non d'une figure de I. C Et par consequent *ce corps même* estant reçu par ceux mêmes qui n'ont pas la foy, selon S. Augustin, il ne peut l'estre que corporellement.

2 perp, l. 4 c. 11. p. 416.

Les Ministres pretendront-ils que quand S. Augustin dit, que

J. C. demeure dans ceux qui reçoivent ſa chair d'une certaine maniere, il n'entend pas la chair veritable I. C? Si cela eſt, il faut donc qu'ils luy attribuent d'avoir crû qu'il n'y avoit dans ce chapitre de S. Iean aucun commandement de manger la chair même de I. C. Car s'il ne le reconnoiſt pas même à l'égard des bons, il ne le reconnoiſt à l'égard de perſonne. Mais quelle apparence d'attribuer à ce Pere une penſée ſi extravagante; quelle apparence, dis-je, qu'il ait crû que J. C. recommandant dans tout ce chapitre en tant de manieres differentes de manger ſa chair & de boire ſon ſang, & ne parlant en aucune ſorte de manger les ſignes de ſa chair & de ſon ſang, ne nous ait voulu neanmoins obliger que de manger ces ſignes dont il ne parle point, & ne nous ait rien commandé à l'égard de ſa chair même dont il parle inceſſamment. Eſt-ce là expliquer les Peres, que leur imputer des penſées ſi peu raiſonnables pour les accommoder à nos ſentimens? CH. V.

Que ſi l'on avouë que c'eſt la vraye chair de I. C. qui eſt reçûë par les bons ou ſpirituellement ou corporellement; (car ce n'eſt pas ſurquoy j'inſiſte preſentement;) peut on nier que ce ne ſoit cette même chair qui eſt reçûë par les méchans, puiſque S. Auguſtin ne les diſtingue pas des bons, en ce que les bons mangent la chair de I. C. & que les méchans ne la mangent pas, mais en ce que les bons la mangent d'une certaine maniere qui n'eſt pas commune aux méchans! La difference n'eſt pas dans la choſe même, ſelon S. Auguſtin, elle n'eſt que dans la maniere. Et par conſequent il y a une maniere de manger *la chair même de J. C.* qui eſt commune aux bons & aux méchans.

Aubertin oppoſe à cela, que S. Auguſtin fait aſſez voir ce qu'il entend par cette *chair même* que les méchans reçoivent, puiſque dans ce même paſſage il exprime la même choſe en ces termes, *que Judas reçut le premier Sacrement que J. C. fit de ſes propres mains*, qu'ainſi cette *chair* dont parle S. Auguſtin n'eſt autre choſe que le Sacrement de la chair. Et il croit cette réponſe ſi juſte & ſi ſolide qu'il l'applique encore à un paſſage du premier livre contre Creſconius, où S. Auguſtin parle ainſi: *Que dirons nous du corps* MESME *& du ſang* MESME *de noſtre Seigneur J. C. l'unique ſacrifice pour noſtre ſalut? Car encore que le Seigneur aſſure que celuy qui ne mangera point ſa chair, & ne boira point ſon ſang, n'aura pas la vie; l'Apoſtre ne nous aſſure-t-il pas qu'il eſt pernicieux à ceux qui en uſent mal?* Tout cela ne veut rien

dire, selon Aubertin, sinon que les mechans reçoivent le Sacrement de la chair de J. C. parce qu'il se trouve un endroit où S. Augustin explique les mots de *chair même*, par ceux de *Sacrement de la chair.*

Mais qui ne voit que ce Ministre raisonne absolument contre le bon sens, & qu'au lieu de conclure de ce que S. Augustin appelle en un endroit *Sacrement de la chair*, ce qu'il appelle en d'autres la chair même, que cette chair même n'est donc qu'un pur Sacrement; il faut conclure au contraire que par ce *Sacrement de la chair*, il entend la chair même. Car les mots de *chair même, d'unique sacrifice de nostre salut.*, ne peuvent jamais signifier un pur signe. Mais les mots *de Sacrement de la chair de I. C.* peuvent fort naturellement signifier la chair même de I. C. ou un Sacrement qui la contient, puisque le mot de *Sacrement* est un de ces termes generaux & de ces idées confuses auxquelles l'on supplée d'ordinaire selon les sujets auxquels on les applique, comme nous voyons que tous les Catholiques le font à l'égard de ce mot même. Et par consequent ce terme estant tres-capable d'un sens plus étendu que celuy qu'il a naturellement; & S. Augustin marquant dans ce passage même de quelle maniere il y suppléoit, la raison oblige d'entendre & dans ce lieu & dans tous les autres par le mot *de Sacrement du corps de I. C.* ce que tous les Catholiques entendent par ceux de Sacrement de l'Autel ou de S. Sacrement, c'est-à-dire un Sacrement qui contient le corps même de I. C.

J'ay quelque honte de m'arrester icy à un sophisme dont Aubertin se sert sur le sujet de ce même passage; mais il le repete si souvent qu'on est obligé, malgré qu'on en ait, d'y faire quelque reflexion; il est fondé sur ce que S. Augustin dit *que Iudas reçut le premier Sacrement du corps & du sang de I. C. que I. C. avoit fait de ses propres mains:* d'où Aubertin conclut que ce ne pouvoit estre le corps même de I. C. & que le Sacrement est là distingué de I. C. en ce qu'il est dit que I. C. l'a fait: *Absurdissimum autem esset dicere Dominum proprium corpus suum, manibus suis confecisse. Sacramentum ergo corporis & sanguinis ejus, corpus ipsius & sanguis non est.*

Serm. 11. de verb. Domin.

Mais cette conclusion est vaine & sophistique, comme nous l'avons montré ailleurs sur un pareil argument. Car qui ne sçait qu'une même chose selon differens estats & selon les differentes manieres dont on la regarde, peut estre conçûë par differentes idées

2. perp. p. 527.

idées qui ſont qu'on la diſtingue en quelque ſorte d'elle-même. CH. V.

Qui ne ſçait encore que quoy qu'une choſe ne puiſſe eſtre cauſe de ſoy même abſolument, elle le peut neanmoins eſtre à l'égard d'un certain eſtat, c'eſt à dire qu'elle peut eſtre cauſe de ce qu'elle eſt en cet eſtat. Car c'eſt ainſi que S. Paul dit *que J. C. a apparu par ſon hoſtie*, & qu'il a offert une ſeule hoſtie, quoyque cette hoſtie ne fût autre choſe que luy-même offert en ſacrifice à ſon Pere.

C'eſt encore ainſi que S. Cyrille d'Alexandrie parlant de l'Euchariſtie l'appelle *un pain qui eſt donné par J. C.* quoyqu'il entende que c'eſt ſon veritable corps. *Il paroiſt*, dit-il, *par une preuve indubitable que le pain qui nous eſt donné par J. C. c'eſt à dire ſon corps, eſt un pain du ciel, puis qu'il fait vivre éternellement ceux qui le mangent.* In Ioan l. 4.

C'eſt donc auſſi de cette ſorte que S. Auguſtin dit que J. C. fit le Sacrement de ſon corps, c'eſt à dire qu'il mit ſon corps ſous le voile du Sacrement. Ce Sacrement eſt le même en effet que le corps de I. C. ou plûtoſt il le renferme, mais l'idée en eſt differente: Elle eſt plus confuſe, & comprend même quelque choſe de plus que I. C. Et ainſi l'eſprit ne ſçauroit s'empêcher de la diſtinguer de I. C. conçu d'une autre maniere. & il ſe porte naturellement à dire que I. C. eſt cauſe de l'Euchariſtie & fait l'Euchariſtie, parce que c'eſt luy-même qui ſe met en l'eſtat où nous le concevons par ces idées confuſes de Sacrement du corps de I. C. & d'Euchariſtie.

On pourroit rapporter quantité d'autres paſſages où ce Pere enſeigne que les bons & les méchans reçoivent le corps & le ſang de I. C. Aubertin reconnoiſt luy-même qu'ils ſont en tres-grand nombre à l'egard des méchans. Mais pour ne groſſir pas inutilement ce livre, je remarqueray ſeulement icy que tous ces paſſages ſont deciſifs en y joignant quatre remarques déja prouvées. Aub. p. [illegible]

1. Que ces termes ſont determinez à ſignifier le vray corps & le vray ſang de I. C. par l'uſage conſtant de toute l'Egliſe du temps de S. Auguſtin que nous avons prouvé dans le ſecond Tome de cet ouvrage.

2. Qu'ils y ſont determinez par le conſentement de tous les Chreſtiens qui ont vécu aprés S. Auguſtin, comme nous l'avons

encore prouvé dans le premier volume de cet ouvrage, & par la réponse generale.

3. Qu'ils y sont determinez, parce que les sens *de figure* & de *vertu* sont des chimeres absolument inconnuës aux Peres: ce qui est encore prouvé par tout le second Tome.

4 Qu'ils y sont determinez enfin par ces lieux de S. Augustin & des autres Peres que nous avons rapportez dans ce volume icy. De sorte que les Ministres ne sçauroient nous oster le droit de les prendre en ce sens, qu'en répondant solidement à toutes ces preuves: ce qu'ils ne feront assurément jamais.

CHAPITRE VI.

Que les Peres en suivant la doctrine de la presence réelle ont dû dire que l'on mange & que l'on ne mange pas J. C.

ON a veu jusques icy que la doctrine de la presence réelle a porté les Peres à toutes les expressions propres à faire entendre que nous recevons réellement le corps & le sang de I. C. par la bouche du corps. Mais ce seroit mal connoistre l'esprit des hommes, ou juger mal de celuy des Peres, que de pretendre qu'on n'en deust trouver que de cette sorte dans leurs écrits. S'il est vray en un sens que nous mangeons ce divin corps, parce qu'il entre réellement dans les nostres, il est vray en un autre sens que nous ne le mangeons pas; & même cela est vray dans le sens le plus ordinaire du mot de *manger*, qui mettant devant les yeux de l'esprit toutes les actions qui s'exercent sur les alimens, ne peut convenir à la maniere dont nous recevons le corps de I. C.

Car encore qu'il semble que quelques Grecs ayent crû qu'on le divisoit actuellement, ce n'est pas neanmoins la doctrine des autres Peres, & leur sentiment au contraire est qu'il demeure tout entier, quelque division qui arrive aux symboles.

Il n'est pas vray non plus que l'on gouste proprement le corps de I. C. il n'est pas vray que l'on le digere. Et comme diviser l'aliment, le gouster, le digerer, est ordinairement ce qu'on appelle manger, il est certain que l'on ne mange pas le corps de J. C. en ce sens-là.

Les Peres ont esté d'autant plus obligez d'exprimer cette ve-

rité & d'éloigner par là ces idées basses & grossieres de l'esprit des Chrestiens, que c'est ce qui scandalisa les Carphanaïtes & quelques-uns des disciples des J. C. & qui leur fit dire du discours que J. C. leur avoit fait pour les exhorter à manger sa chair & à boire son sang, que ces paroles estoient dures ; *durus est hic sermo.* CH. VI.

Les Peres nous déclarent en plusieurs endroits, que c'estoit-là la cause de leur scandale.

Les Juifs, dit S. Cyrille de Jerusalem, *n'entendant pas selon l'esprit ce que J. C. leur avoit dit de manger sa chair & de boire son sang, en furent scandalisez, & se retirerent en arriere, parce qu'ils crurent que J. C. les vouloit porter à manger de la chair humaine* ; νομίζοντες ὅτι πρὸς σαρκοφαγίαν αὐτοὺς προτρέπεται. Ainsi ce Pere condamne comme une pensée Iudaïque ce qu'il appelle Sarcophagie, c'est à dire proprement la maniere de manger la chair humaine que concevoient les Carphanaïtes. Cat ech. 4 Myst.

Quelques-uns des Disciples du Seigneur, dit S. Cyrille d'Alexandrie, *furent scandalisez de ce qu'ils luy avoient ouy dire, que si on ne mangeoit sa chair & qu'on ne beust son sang, on n'auroit point la vie. Ils crurent par là que J. C. les invitoit à une cruauté de bestes feroces, & qu'il leur commandoit de manger inhumainement de la chair & de boire du sang, & de faire d'autres actions dont on ne sçauroit parler sans horreur.* In Joan. l. 4. p. 374.

C'estoient-là, selon ce Saint, les imaginations de ces Iuifs, & en les leur attribuant il les condamne, & les rejette.

S. Augustin explique de la même sorte l'idée qui fit soûlever les Iuifs contre ce que I. C. leur enseignoit : *ils conçurent*, dit-il, *ce que J. C. leur disoit d'une maniere insensée ; ils s'en formerent une idée toute charnelle, & ils crurent que nostre Seigneur devoit couper des petites parties de son corps, & les leur donner à manger. C'est ce qui leur fit dire : Ce discours est dur.* In Psal. 98.

Ils ne concevoient pas, dit-il en un autre lieu, *qu'il y eût rien de grand dans ce que J. C. leur disoit, ny que ces paroles couvrissent quelque grace qu'il leur vouloit faire. Ils les entendirent comme ils voulurent & à la façon des hommes : ils crurent que J. C. pouvoit, & avoit dessein de distribuer sa chair coupée par morceaux à ceux qui croyoient en luy.* Tract. 27 in Joan.

Ils conçurent, dit il encore au même lieu, *qu'il devoit couper sa chair par morceaux comme on coupe celle des corps morts, & comme on expose la viande dans le marché, & non pas qu'il la leur deust* Ibid.

donner vivante & animée par son esprit. Sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur aut in Macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur.

Serm. 2. de verb. Apst. *Vous croyez*, dit-il encore ailleurs, *que je vais couper mon corps en morceaux pour vous le donner.*

Ainsi l'Auteur du livre de *Cœna Domini*, n'a fait que suivre le sens des Peres, lorsqu'il exprime en ces termes l'idée que s'étoient formée les Capharnaïtes. *Ils crurent*, dit-il, *que c'estoit une chose horrible & detestable de manger de la chair humaine, s'imaginant que J. C. entendoit qu'ils la devoient manger rostie ou bouillie & coupée par morceaux.*

Les Peres estoient donc obligez de bannir ces idées charnelles. Et comme elles s'expriment naturellement par les mots *de manger de la chair & de boire du sang*, ces mots pris en ce sens qui est le plus ordinaire, ont dû estre rejettez par les mêmes Peres. Aussi avons-nous veu que S. Cyrille de Ierusalem condamne *la sarcophagie*, c'est à dire, mot à mot, la manducation de la chair, & que S. Cyrille d'Alexandrie rejette ce qu'il appelle σαρκοφαγεῖν manger de la chair, & αἷμα ποτῆν c'est à dire boire du sang.

Cependant il n'y a point de Peres qui ayent établi plus fortement que ces deux, la manducation corporelle en un autre sens.

Catech. 4. Myst. Car S. Cyrille de Ierusalem qui rejette la *sarcophagie* ou manducation de la chair, comme une imagination judaïque, est celuy même qui enseigne, que le corps & le sang de I. C. *sont distribuez dans nos membres.* C'est luy qui nous exhorte *à prendre avec une entiere certitude le corps & le sang de J. C. parce que sous le type du pain le corps nous est donné, & le sang sous le type du vin; afin qu'ayant receu le corps & le sang de J. C. nous n'ayons qu'un même corps & un même sang avec luy, & que nous devenions ainsi Porte-Christs.*

C'est luy qui nous defend de *juger par le goust*, & qui marque par là que l'idée que l'on se formeroit en suivant le goust n'est pas conforme à celle que la foy veut que nous ayons. C'est luy

Catech. 5. qui nous ordonne de *faire un trosne de nostre main droite pour recevoir le Roy, & de sanctifier nos yeux par l'attouchement de ce saint corps.* C'est luy qui marque *que le sang de J. C. laisse une humidité sur nos levres*, & qui par tout cela fait voir & que ce que nous recevons est le corps de I. C. & que nous le recevons d'une maniere corporelle & par la bouche du corps.

Nous avons veu de même que S. Cyrille d'Alexandrie rejette

ce qu'il appel σαρκοφαγεῖν ϗ αἷμα ρφεῖν, c'eſt à dire litteralement, manger de la chair & boire du ſang. Et cependant en combien de manieres enſeigne-t-il la manducation corporelle dans ce même ouvrage & dans le même chapitre, où il rejette *la Sarcophagie* ? Ne dit-il pas ſur ce même chapitre de S. Jean *que le corps de J. C. vivifie ceux qui y participent, & qu'il en bannit la mort reçu dans des corps ſujets à la mort* ? CH. V. p. 354

N'enſeigne-t il pas que *parce que la chair du Sauveur a eſté rendue vivifiante par ſon union au Verbe qui eſt la vie par eſſence, nous aurons la vie en nous, lorſque nous la mangerons* ὁ τὰν αὐτῆς ϗ ὑπογευσόμεθα ? p. 361.

Ne declare-t il pas en comparant l'union intime que nous avons avec la chair de J. C. par la manducation avec le ſimple attouchement de cette même chair, *que ſi des corps morts ſont vivifiez par le ſeul attouchement de ſa ſainte chair, nous devons eſperer de plus grands avantages de l'eulogie vivifiante en la goûtant elle-même, & qu'elle communiquera ſon propre bien, c'eſt à dire l'immortalité à ceux qui y participeront* ? in Joann. l. 4.

Ne liſons-nous pas que *comme l'eau que l'on approche du feu perd preſque ſa propre nature & paſſe en la vertu du feu qui eſt le plus fort ; de même quoyque nous ſoyons corruptibles par la nature de noſtre corps, nous ne laiſſerons pas par le mélange de la chair de J. C. d'eſtre dépoüillez de noſtre infirmité & reveſtus de ſes promeſſes, c'eſt à dire de la vie ; parce qu'il eſtoit neceſſaire que non ſeulement l'ame fuſt renouvellée à une nouvelle vie par le S. Eſprit ; mais auſſi que ce corps groſſier & terreſtre fuſt ſanctifié & rétabli dans l'incorruptibilité par la participation d'une choſe terreſtre & conforme à ſa nature* ? in Joann. p. 362.

N'aſſure-t il pas encore au même lieu, *que Jeſus-Chriſt eſtant en nous comme vie par ſa ſainte chair, renverſe l'empire du cruel tyran* ?

N'y voit-on pas, que *quoy que la mort qui par la prevarication du premier homme s'eſt emparée du genre humain, nous pouſſe ſans relâche vers une corruption inévitable, néanmoins puiſque I. C. eſt en nous par ſa propre chair, il eſt indubitable que nous reſſuſciterons, parce qu'il n'eſt pas croyable, ou plutoſt qu'il eſt impoſſible que la vie ne vivifie pas ceux en qui elle eſt* ? in Joann. l. 4. p. 363.

Ne dit-il pas que *comme on met une étincelle de feu dans un monceau de paille, pour la conſerver, de même noſtre Seigneur I. C. cache la vie en nous par ſa chair, & il y fait entrer comme une* Ibidem.

semence d'immortalité, qui destruit toute nostre corruption?

In Joann. 364. Ne dit-il pas pour expliquer de quelle maniere s'accomplit cette parole, CELUY *qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy : que comme joignant un morceau de cire à un autre, on peut dire que l'un est dans l'autre; ainsi celuy qui reçoit la chair du Sauveur & qui boit son precieux sang, est un avec luy, parce qu'il est mêlé & confondu avec luy par cette participation?*

Ibid. p. 365. Ne dit il pas enfin *que Christ estant en nous appaise la loy de nos membres, excite la pieté vers Dieu, mortifie les passions?*

Il est donc certain qu'il n'y a point de contradiction à dire d'une part que l'on mange, que l'on reçoit la chair de I. C. & que l'on boit son sang, que son corps entre dans nostre bouche & dans nos entrailles; & à nier de l'autre que l'on mange la chair de I. C. & que l'on boive son sang. Ces expressions qui paroissent contraires ne le sont point en effet, parce qu'elles ont des sens differens. Les premieres marquent la simple reception réelle du corps & du sang de I. C. dans nostre bouche & dans nostre corps, & ainsi elles sont employées par tous les Peres quand ils n'ont eu que ce sens en veue. Les secondes excluent du corps & du sang de J. C. ce que l'on appelle proprement *boire* & *manger*, c'est à dire ces actions animales qu'on exerce sur les alimens, en les divisant, en les goûtant, en les digerant. Et c'étoit-là le sens auquel les Capharnaïtes les entendoient. Ainsi les Peres ont deu tantost se servir de ces termes, & tantost les rejetter, selon qu'ils ont esté frappez de l'une ou de l'autre de ces idées.

C'est ainsi que Tertullien déclare en un endroit de son livre de la Resurrection, *que la chair se nourrit du corps & du sang de I. C. afin que l'ame s'engraisse de Dieu*: CARO *corpore & sanguine Christi vescitur, ut anima de Deo saginetur*; & que dans le même livre en parlant des Capharnaïtes, & prenant le mot de manger selon l'idée qu'ils en avoient, il dit, *qu'ils s'imaginoient que I. C. leur donneroit veritablement sa chair à manger. Nam quia durum & intolerabilem existimaverunt sermonem ejus, qu isi verè carnem suam illis edendam determinasset.*

De resur. carnis. c. 8.

c. 37.

Aubertin conclut de-là que J. C. selon Tertullien, *ne devoit donc pas donner veritablement sa chair à manger.* Et il a raison de le conclure; mais il a tort de croire que cette proposition soit contradictoire dans le sens, avec celle cy: *J. C. nous donne*

Aub. p. 338.

veritablement ſa chair à manger. Elles ſont toutes deux veritables & toutes deux authoriſées par les Peres. Tertullien avance la premiere, comme nous venons de voir, quoy qu'il ne laiſſe pas de dire avec tous les Peres, *que la chair ſe nourrit du corps de I. C.* Et il auroit dit de même ſans difficulté *qu'elle le mange veritablement*, & que I. C. nous donne veritablement ſon corps à manger. Car Gelaſe Cyſique n'en fait point de faire dire au Concile de Nicée, *que nous recevons veritablement le precieux corps & le precieux ſang de I. C.* τὸ αὐτὸ σῶμα καὶ αἷμα ἀληθῶς λαμβάνοντες. Et ſaint Auguſtin qui parle en un endroit, que nous verrons tout à l'heure, de la même maniere que Tertullien, n'en fait pas non plus de dire, que I. C. nous a donné veritablement ſon corps à manger: VERE *qui nobis dedit manducare corpus ſuum.* CH. VI.

L'illuſion d'Aubertin conſiſte donc en ce qu'il ne veut pas comprendre qu'on peut dire ſans contradiction, & que I. C. ne nous donne pas ſon corps à manger, c'eſt à dire qu'il ne nous le donne pas à briſer, à couper, à gouſter, à digerer comme les Capharnaïtes ſe l'imaginoient, & qu'il nous donne veritablement ſon corps à manger, parce que nous le recevons réellement dans nos corps.

Mais, dit Aubertin, diroit-on qu'un homme qui mangeroit de la chair qui auroit la forme de poiſſon ne mange pas de la chair? Ne dit-on pas que l'on mange des pilules, que des brochets mangent d'autres brochets, quoyqu'ils les avalent tous entiers; Pourquoy donc ces Peres diroient-ils que l'on ne mange point la chair de I. C. s'il eſtoit vray qu'elle entraſt réellement dans nos corps?

Aubertin eſt tout plein de ces comparaiſons baſſes. Mais il eſt étrange que s'y eſtant ſi ſouvent appliqué il n'en ait jamais reconnu le defaut. Car il eſt bien vray que l'on peut dire qu'un brochet mange un autre brochet, & qu'on ne ſçauroit dire qu'il ne le mange pas. Et la raiſon en eſt qu'il le touche, qu'il le gouſte, qu'il le digere. Mais quand une choſe n'agit point du tout ſur les ſens, & que de toutes les actions en quoy conſiſte le manger, il ne s'y rencontre que celle d'entrer par l'organe de l'aliment & de deſcendre dans l'eſtomach; Il eſt bien plus ordinaire de dire qu'on ne la mange pas, que de dire qu'on la mange.

Ainſi, comme nous avons déja remarqué, perſonne ne dit qu'on mange de l'air.

On ne dit, pas n'en déplaiſe à Aubertin, qu'on mange des pilules. Les Miniſtres eux-mêmes ne diſent point qu'ils mangent le S. Eſprit quoyqu'il ſoit preſent dans les alimens qu'ils prennent. Les Theologiens nient que l'on mange l'ame de J. C. quoyqu'ils croyent qu'on la reçoit avec ſon corps. Les Philoſophes de l'échole ne diſent pas qu'on mange les formes ſubſtantielles, quoy qu'ils ſe les figurent comme des eſtres materiels, qui ſont joints à tous les corps, & par conſequent aux alimens. De ſorte qu'en s'attachant à la ſignification litterale du mot de *manger*, il eſt plus difficile en quelque ſorte d'expliquer les paſſages où les Peres nous diſent que l'on mange le corps de J. C. que ceux où ils nous diſent qu'on ne les mange pas; parce qu'en effet on n'exerce ſur le corps de J. C. preſque aucune des actions qui ſont compriſes dans l'idée que nous avons de ce mot.

Homil. 7. in evit. L. Qui s'étonnera donc aprés cela qu'Origene nous diſe par rapport à ce ſens des Capharnaïtes qu'il y a dans ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez ſon ſang, une lettre qui tuë?* car pourquoy ne le diroit-il pas, puiſque le ſens des Capharnaïtes eſt un ſens litteral des mots de *manger* & de *boire*, & que ce ſens eſt veritablement une lettre qui tuë?

De Eccle. ſ. Theol. contr. Marcel. Ancyr. l. 5. c. 12. Qui s'étonnera qu'Euſebe de Ceſarée faſſe dire à J. C. *Ne penſez pas que je parle de la chair que je porte, comme s'il la falloit manger, & ne vous imaginez pas que je vous ordonne de boire un ſang corporel & viſible* Que conclut tout cela ſinon que l'on ne mange pas la chair de J. C. & que l'on ne boit pas ſon ſang de la maniere & ſelon le ſens le plus commun de ces termes?

Il faut ſeulement remarquer qu'Euſebe n'explique en ce lieu le ſixiéme chapitre de S. Jean ny de la manducation Sacramentale, ny de la manducation ſpirituelle de la chair de J. C. mais de la parole de Dieu; ce qui eſt un ſens tres-rare dans les Peres; & qu'ainſi enſuppoſant que cette chair dont parloit J. C. eſtoit ſa parole & non ſon corps, il avoit encore plus d'occaſion de faire dire à J. C. qu'il ne falloit pas manger ſa chair. Mais cela ne conclut nullement que le même Euſebe n'ait cru que l'on recevoit réellement la chair de J. C. en recevant l'Euchariſtie, quoyque

quoique d'une maniere qui n'eſt pas ſenſible, puiſqu'il croyoit que les ſymboles Euchariſtiques n'eſtoient point des figures vuides, comme ceux de l'ancienne Loy, mais qu'ils contenoient la verité même, αὐτὴν ἀλήθειαν περιέχοντα.

CHAPITRE VII.

Eclairciſſement du paſſage de ſaint Auguſtin tiré du 98. Pſeaume.

ON pourroit ſans autre façon ajoûter aux paſſages que nous venons de rapporter celuy de ſaint Auguſtin, dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 98. où pour montrer que ce fut à tort que quelques-uns des Diſciples ſe ſcandaliſerent de ce que J. C. leur avoit ordonné de manger ſa chair, parce qu'ils crûrent *qu'il la devoit couper par morceaux*, il fait dire à J. C. *Entendez ſpirituellement ce que je vous ay dit. Ce ne ſera pas ce corps que vous voyez que vous mangerez, ni le ſang qui ſera verſé par ceux qui me crucifieront que vous boirez. J'ay voulu par là vous marquer un Sacrement. Ce Sacrement vous vivifiera, pourvû que vous l'entendiez ſpirituellement. Car quoiqu'il ſe doive celebrer à la vûë des hommes, il faut pourtant concevoir qu'il s'y paſſe quelque choſe d'inviſible.* Car en effet ce paſſage ne contient aucune difficulté particuliere; & il eſt viſible que ſaint Auguſtin prenant le terme de *manger* dans le ſens ordinaire, & ſelon l'idée que les Diſciples en avoient, a dû faire nier à J. C. que ſon corps dût eſtre mangé.

Mais parce que ce lieu de S. Auguſtin eſt un des principaux appuis des Miniſtres, & qu'on ne voit autre choſe dans leurs écrits, il ne ſera pas inutile de remarquer qu'il y a dans ce Sermon ſur ce Pſeaume 98. une contradiction apparente ſelon les termes, qu'il faut que les Miniſtres accordent par le ſens auſſi-bien que nous.

Car ſaint Auguſtin y dit d'une part que J. C. nous a donné à manger la chair qu'il a apportée dans ce monde. *Et quia in ea ipſa carne hic ambulavit, & ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit, nemo autem illam carnem manducat, niſi prius adoraverit.*

Et il fait dire de l'autre à J. C. que l'on ne mangeroit pas la

chair que l'on voyoit en luy ; *non hoc corpus quod videtis manducaturi estis.*

On demeure d'accord de part & d'autre que c'est de la vraye chair de J. C. dont S. Augustin dit en un endroit *qu'il nous l'a donnée à manger*, & dans un autre, *que nous ne la mangerons pas* ; & chacun luy fait cette justice de croire que la contrarieté qui paroist dans ces passages n'est que dans les termes, & nullement dans le sens.

C'est donc un devoir commun aux Catholiques & aux Calvinistes d'allier ces expressions qui semblent contraires. Et comme ils entendent dans le même sens les mots de *chair de J. C.* & *de corps de J. C.* il faut necessairement que les uns & les autres ayent recours à la distinction des divers sens du mot de *manger.*

Aussi est-ce ce que font les Calvinistes. Car en donnant deux sens au mot de *manger*, un metaphorique & l'autre propre, ils supposent que quand S. Augustin dit *que J. C. nous a donné sa chair à manger*, il parle d'une manducation metaphorique, & que quand il fait dire à J. C. *vous ne mangerez point la chair que vous voyez*, il parle de la manducation propre & corporelle.

Les Catholiques n'employent que le même moyen pour accorder ces expressions. Car ils distinguent de même deux sens du mot de *manger* ; l'un commun & ordinaire qui enferme de briser l'aliment avec les dents en diverses parties, de le goûter, de le digerer ; l'autre plus extraordinaire qui n'enferme que le seul passage d'un corps par la bouche dans l'estomach. Ils disent que selon le premier sens saint Augustin a eu raison de faire dire à J. C. pour faire lever le scandale de ses Disciples : *Vous ne mangerez pas la chair que vous voyez*, c'est-à-dire vous ne la briserez point, vous ne la gousterez point, vous ne la digererez point ; & que dans le second sens qui est extraordinaire de soy, mais ordinaire dans l'application de ce terme à l'Eucharistie, il a pû dire *que J. C. nous a donné à manger la chair même qu'il a eüe* dans le monde : *ipsam carnem manducandam ad salutem dedit.*

Les Calvinistes n'ont donc rien à dire contre cette voye d'accorder la contrarieté de ces passages, puisque c'est la même que celle qu'ils suivent. Il s'agit seulement de comparer ces deux manieres ; & dans cette comparaison on trouvera que l'explication que les Calvinistes donnent au terme de *manger* dans ces

deux differentes expreſſions de S. Auguſtin ne ſçauroit ſubſiſter, & qu'il n'y a rien au contraire de plus naturel que celle des Catholiques. CH. VII.

On a déja fait voir qu'ils s'abuſent viſiblement en expliquant ces paroles, *Et quia in ipſa carne hic ambulavit, & ipſam carnem manducandam ad ſalutem dedit*, d'une manducation metaphorique & ſpirituelle. Car cette manducation dont S Auguſtin parle doit eſtre neceſſairement precedée de l'adoration, *nemo autem illam carnem manducat, niſi prius adoraverit.* Or il eſt ridicule de mettre un ordre fixe & reglé entre la manducation ſpirituelle de la chair de J. C. & l'adoration de cette même chair, comme nous l'avons fait voir.

Mais il n'en eſt pas de même de l'explication des Catholiques. Elle n'a rien que de conforme au bon ſens & aux paroles de S. Auguſtin.

Car premierement on ne ſçauroit prendre que pour une manducation réelle & corporelle celle dont ſaint Auguſtin dit *qu'elle eſt toûjours precedée d'une adoration*, & d'une adoration renduë à un objet preſent devant lequel on ſe proſterne : *ideo ad terram quamlibet cum te inclinas atque proſternis.* Et c'eſt de cette maniere que les Miniſtres mêmes entendent ces paroles.

En ſecond lieu, il eſt tres-naturel en faiſant parler J C. à des Diſciple qui viennent d'eſtre repreſentez comme concevant une manducation groſſiere & ordinaire d'une chair coupée par morceaux, *carnaliter intelligentes & putantes quod Dominus præciſurus eſſet particulas quaſdam de corpore ſuo, & daturus illis :* il eſt tout naturel, dis-je, de ſuppoſer que ſaint Auguſtin a pris le mot de *manger* dans le même ſens auquel ils le prenoient ; & que ce qu'il a voulu nier, c'eſt cette idée fauſſe qui eſtoit le ſujet de leur ſcandale.

La ſuite même favoriſe manifeſtement ce ſens, pourvû qu'on l'entende ſelon la doctrine de l'Egliſe du temps de S. Auguſtin. Car aprés avoir dit, *non hoc corpus quod videtis manducaturi eſtis, nec bibituri illum ſanguinem quem uſuri ſunt qui me crucifigent*; il ajoûte, pour marquer quel eſt l'objet corporel qui ſeroit proprement mangé de cette maniere commune, que ces Diſciples avoient dans l'eſprit : *Sacramentum aliquod vobis commendavi quod ſpiritualiter intellectum vivificabit vos : & ſi neceſſe eſt illud viſibiliter celebrari, oportet tamen inviſibiliter intelligi.* C'eſt à dire en un mot que cette manducation groſſiere & commune

qui ne s'exerceroit pas sur le corps de J. C. avoit pour objet le Sacrement qui sert de voile à ce divin corps où la foy nous le découvre.

Ainsi tout ce passage de S. Augustin dont les Ministres ont tant fait de bruit, n'a point en effet d'autre sens que celuy qui est contenu dans la paraphrase que j'en vas faire, où je developeray simplement ce que S. Augustin dit avec plus de breveté, sans ajoûter rien à sa pensée. Ne vous scandalisez point de ce que je vous dis qu'il faut manger ma chair & boire mon sang; vous ne mangerez point de la maniere que vous vous l'imaginez ce corps que vous voyez; vous ne le briserez point, vous ne le toucherez point, vous ne le goûterez point, vous ne le digererez point. C'est d'un Sacrement que je parle, quand je vous ordonne de manger ma chair. Ce sera ce Sacrement qui sera touché, goûté, brisé, & qui sera ainsi mangé à vostre sens. Il sera visible, afin que vous y exerciez ces actions visibles: mais il vous vivifiera par l'intelligence spirituelle de la foy qui vous découvrira que mon corps y sera invisiblement.

C'est ainsi que les fidelles instruits dans la doctrine de la presence réelle, ont dû prendre les paroles de S. Augustin. Ils estoient accoûtumez à ne pas concevoir l'Eucharistie comme un Sacrement vuide, mais comme un Sacrement qui contenoit le corps de J. C. Ainsi ils ajoûtent sans peine au terme de Sacrement ce que les Catholiques y ajoûtent encore, quand on leur parle du Sacrement de l'Autel. Ils sçavoient aussi ce qu'il falloit entendre invisiblement dans ce Sacrement; & ainsi ils ne s'arrestoient point au seul voile, mais ils y joignoient toutes les idées que les instructions communes de l'Eglise leur donnoient de ce Mystere; & par consequent rien ne leur devoit paroistre difficile, & ce n'est qu'en se transportant en un autre état que celuy où estoient ces fidelles, que l'on y peut trouver de l'obscurité.

CHAPITRE VIII.

Explication du paſſage de S. Auguſtin, tiré du troiſiéme Livre de la Doctrine Chreſtienne, chap. 16.

ON peut dire que le paſſage de S. Auguſtin du troiſiéme Livre de la Doctrine Chreſtienne, chap. 16. eſt le plus celebre de tous ceux dont les Sacramentaires ſe ſont ſervis contre la doctrine de l'Egliſe. Car il ne paroiſt pas que les Berengariens ayent connu, ni celuy de Tertullien du livre quatriéme contre Marcion, ni ceux que les Miniſtres tirent des dialogues de Theodoret, ni ceux de Gelaſe, de S. Ephrem & de S. Chryſoſtome. Celuy de Facundus n'eſt connu que depuis quelques années que cet Auteur a eſté donné au public. Mais pour le paſſage de S. Auguſtin dont nous parlons, il n'a jamais eſté inconnu à aucun de ceux qui ont combattu ce Myſtere. Ils en ont tous fait le fondement de leur doctrine, & s'en ſont ſervis ordinairement pour l'inſinuer dans les eſprits.

On voit même que c'eſt ce paſſage qui avoit fait naiſtre à Frudegard des doutes contre la foy de la preſence réelle où il avoit eſté élevé, des doutes qui le porterent à en demander l'éclairciſſement à Paſcaſe.

Il eſt donc juſte de l'examiner avec ſoin & de bonne foy, ſans rien diſſimuler des difficultez qu'il peut avoir. On évitera même les ſolutions qui pourroient avoir quelque apparence de ſubtilité, quoiqu'elles puiſſent eſtre ſolides dans le fond; & l'on ne prétend ſe ſervir que de celles que le paſſage fournit, & qui ſont fondées ſur des choſes qu'Aubertin même reconnoiſt.

Les difficultz de ce paſſage ſont de deux ſortes. Les unes ſont fondées ſur une regle que S. Auguſtin eſtablit pour l'intelligence de l'Ecriture: les autres ſur l'application qu'il en fait.

La regle ou le principe de S. Auguſtin dont les Miniſtres tirent avantage, eſt *que ſi une expreſſion qui porte un commandement, ſemble preſcrire une action honteuſe & criminelle, ou empêcher quelque choſe d'utile, ou défendre qu'on ne faſſe du bien aux hommes, il faut la prendre pour figurée.* SI PRÆCEPTIVA de doct. Chriſt. l. 3. c. 16.

locutio, flagitium aut facinus videtur jubere, aut utilitatem ac beneficentiam vitare, figurata est.

Les Ministres prétendent avoir droit de conclure de cette maxime, que les expressions où J. C. nous exhorte à manger sa chair & à boire son sang, estant de ce nombre, & portant à quelque chose qui paroist horrible, il les faut prendre pour figurées.

Mais on peut dire avec verité qu'à ne considerer que ce seul principe, il n'y eut jamais d'objection plus foible que celle-là.

Car ce principe se pouvant prendre, ou generalement, ou avec diverses restrictions, il se trouve qu'estant pris generalement, c'est la plus fausse & la plus dangereuse maxime qu'on puisse avancer; & qu'estant joint aux restrictions que les Ministres mêmes y jugent necessaires, il ne prouve rien du tout.

Si on le regarde dans sa generalité, qu'y a-t'il de plus dangereux & de plus faux? Car n'est-ce pas par là que Socin prétend prouver qu'il faut entendre en un sens metaphorique toutes les expressions de l'Ecriture, qui portent que J. C. a offert sa mort pour nous racheter de nos pechez, parce qu'il luy paroist indigne de Dieu de vouloir la mort d'un innocent pour sauver des coupables.

N'est-ce pas sur ce principe que les Pelagiens se fondoient pour détourner à des sens metaphoriques tout ce que l'Ecriture nous enseigne du peché originel, parce qu'ils ne comprenoient pas que sans injustice Dieu pust reputer des enfans coupables pour un crime, où leur volonté n'avoit point de part.

Cette prétenduë maxime n'est-elle pas même démentie par un grand nombre d'exemples de l'Ecriture, qui montrent que les Saints se sont crus obligez d'obéïr à Dieu dans des choses qui paroissoient criminelles selon les principes ordinaires de la justice des hommes. Je n'en rapporte point icy d'exemples, parce qu'ils sont communs, & que le Cardinal du Perron l'a déja fait d'une maniere si forte, qu'Aubertin a été obligé de se rendre sur ce point, & de reconnoistre que ce seroit faire tort à S. Augustin que de luy attribuer cette regle prise dans toute l'étenduë des termes ausquels elle est conçûë. Il avoue expressement que l'intention de ce Pere n'a pas esté *de l'étendre à tous les lieux de l'Ecriture, dans lesquels il semble que Dieu commande ou conseille quelque action dereglée. Car il y en a*, dit-il, *qui sont tellement atta-*

Aub. p. 672.

chez au ſens litteral par toutes les circonſtances, qu'on ne les ſçauroit prendre en un autre ſens. Enfin il avouë que ce principe n'a lieu qu'à l'égard des expreſſions qui ne ſont pas déterminées au ſens litteral, & dans leſquelles il n'eſt pas neceſſaire d'avoir recours à l'autorité de celuy qui fait le commandement.

Mais en reduiſant cette regle à des termes raiſonnables par le moyen de ces reſtrictions, il ſe la rend entierement inutile & détruit toutes les conſequences que les Miniſtres en peuvent tirer. Car puiſque ce principe n'eſt pas general, & qu'il reçoit des exceptions; puiſque par l'aveu même d'Aubertin, il ne regarde que les paſſages qui ne ſont pas déterminez au ſens litteral par les circonſtances, quel droit ont les Miniſtres de l'appliquer à ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous*, expliquées au ſens des Catholiques? Comment prouveront-ils qu'elles ne ſignifient point ſi clairement une manducation réelle qu'il ſoit contre la raiſon de les entendre autrement? Comment prouveront-ils qu'il ne ſoit pas neceſſaire d'avoir recours dans ce commandement à l'autorité de celuy qui le fait, puiſqu'il paroiſt au contraire que les Peres ne s'appuyent que ſur cela, & qu'ils nous ont declaré que ce qu'on dit de manger la chair de J. C. ſeroit impie & inſenſé, ſi ce n'eſtoit de J. C. même qu'on l'apprend? *De naturali enim in nobis Chriſti veritate quæ dicimus, niſi ab ipſo diſcimus, ſtultè & impiè dicimus. Ipſe enim ait, caro mea verè eſt eſca, & ſanguis meus verè eſt potus*, puiſqu'ils nous declarent, *qu'il n'y a dans ces paroles ni parabole ni énigme, & qu'il faut abſolument manger la chair de J. C.* puiſque S. Baſile allegue même la creance que l'on doit à ces paroles, pour montrer qu'il faut croire avec certitude, *que toutes les paroles de Dieu ſont veritables & poſſibles, quoique la nature y repugne.*

Hilar. l. 8. de Trinit. Chryſoſt. hom. 46. in Joan. Baſ. Reg. 8. c. 1.

πᾶν ῥῆμα θεοῦ ἀληθὲς εἶναι καὶ δύνατον κἂν ἡ φύσις μάχηται.

Mais quelle apparence de crime ou d'action honteuſe, peut-on trouver dans ce commandement pris au ſens des Catholiques pour le comprendre ſous cette regle? On peut bien dire qu'il choque en apparence la raiſon & la nature: mais qui peut dire que l'honneſteté y ſoit bleſſée, ce qu'on appelle *flagitium*, ni qu'il y ait rien qui nuiſe au prochain, ce que l'on entend par le mot de *facinus*, ſelon que ſaint Auguſtin explique ces termes? *Quod autem agit indomita cupiditas ad corrumpendum animum & corpus ſuum, flagitium vocatur; quod autem agit ut alteri noceat, facinus.*

De doct. Chriſt. l. 3. c. 10.

On ne sçauroit donc se servir de cette maxime pour exclure le sens des Catholiques, puisque n'ayant rien de honteux ou de criminel, même selon l'apparence, il ne peut estre compris dans le principe de S. Augustin. Ainsi il faut que les Calvinistes se reduisent uniquement à la seule application que S. Augustin fait de ce principe à ces paroles : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, & à la conclusion qu'il en tire, qui est *que cette expression est figurée.*

C'est en effet la seule difficulté raisonnable qu'on peut proposer sur ce sujet; & pour l'éclaircir, je rapporteray premierement les propres termes de S. Augustin : *Si l'expression de l'Ecriture semble commander quelque action honteuse & criminelle, ou interdire quelque chose d'utile, ou défendre de faire du bien au prochain, elle est figurée. Par exemple cette parole de J. C.* Si VOUS *ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, semble commander une action honteuse & criminelle. C'est donc une figure qui ordonne de participer à la passion de J. C. & à conserver dans la memoire le souvenir doux & utile que sa chair a esté crucifiée pour nous.*

C'est ce que contient ce fameux passage dont les Ministres concluent que l'on ne mange donc la chair de J. C. qu'en figure, & que la manducation commandée par ce passage ne consiste que dans la participation aux souffrances de J. C. Mais il est aisé de faire voir la temerité de cette consequence par quelques remarques.

Il est certain premierement qu'on ne sçauroit rien conclure precisément de ce que S. Augustin explique ce passage de la manducation spirituelle. Car on ne sçauroit nier qu'il n'ait esté expliqué de la même sorte par plusieurs Auteurs tres-persuadez de la presence réelle & de la transsubstantiation.

S. Bernard entr'autres, dont la creance n'est pas douteuse sur cette matiere, y donne ce sens dans le Sermon troisiéme sur le Pseaume *qui habitat. Ces gens*, dit-il, *ayant oüy ces paroles de J. C. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang*, &c. *trouverent ce discours dur & se retirerent. Or qu'est-ce que manger sa chair & boire son sang, sinon communiquer à ses passions, & imiter la vie qu'il a menée sur la terre?* Il est visible que S. Bernard explique là ce passage de la même maniere que S. Augustin dans le lieu dont il s'agit, & qu'il l'explique même de cette sorte pour montrer que le scandale des

Juifs

Iuifs eſtoit mal fondé. Cependant qui concluroit de là que S. Bernard ne croyoit pas la tranſſubſtantion, tireroit une conſequence tres-fauſſe & tres-temeraire par l'aveu même des Miniſtres. CH. VIII

Il eſt encore certain que l'on ne ſçauroit rien conclure du ſens que ſaint Auguſtin exclut formellement & expreſſement. Car il eſt bien vray qu'il exclut en cet endroit un certain ſens litteral. Mais quel eſt ce ſens litteral formellement exclus? Eſt-ce le ſens des Catholiques? Les Calviniſtes voudroient bien le pouvoir dire, mais les termes de S. Auguſtin ne le ſouffrent pas; parce qu'ils marquent trop expreſſement par deux caracteres quel eſt ce ſens qu'il deſigne. Le premier de commander ce qu'il appelle *flagitium*, c'eſt à dire comme il l'explique luy-meſme, *une action honteuſe par laquelle on ſe ſoüille ſoy-même*; le ſecond de commander ce qu'il appelle *facinus*, c'eſt à dire un crime contre le prochain, *quod nocet alteri.*

Que les Calviniſtes nous diſent de bonne foy, ſi ces marques conviennent à la manducation du corps de I. C. telle que les Catholiques l'enſeignent. Peut-on croire raiſonnablement que ce ſoit une action honteuſe, & qui nous ſoüille? Peut-on croire qu'elle nuiſe à I. C? Et n'eſt-il pas clair au contraire que ces marques determinent l'eſprit à la ſeule manducation que ſe figuroient les Capharnaites, c'eſt à dire à la manducation d'une chair ſanglante, coupée par morceaux, gouſtée & digerée? Car n'eſt-ce pas celle-là que les hommes ont jugée honteuſe & brutale? N'eſt-ce pas la ſeule que l'on puiſſe concevoir comme outrageuſe à I. C. puiſque ce ſeroit détruire l'integrité de ſon corps? Ce n'eſt donc que la manducation conçuë par les Carphanaïtes que S. Auguſtin rejette expreſſement. Nous verrons enſuite, ſi l'on en peut tirer par conſequence qu'il ait auſſi rejetté celle que ſoûtiennent les Catholiques: mais il eſt déja clair qu'il ne le fait pas formellement.

3. Il eſt certain encore que quand S. Auguſtin en rejettant le ſens litteral, paſſe tout d'un coup au ſens metaphorique qui conſiſte à entendre ce paſſage de la participation aux ſouffrances de I. C. & à la memoire de ſa mort, on n'en doit pas conclure qu'il propoſe ce ſens metaphorique comme l'unique ſens des paroles de I. C ny meſme comme le plus ordinaire.

Car il faut que les Miniſtres reconnoiſſent qu'il entend ordinairement ces paroles de la manducation Sacramentale: que

c'eſt ainſi qu'il l'explique dans le livre contre l'adverſaire de la Loy & des Prophetes ch. 10.

Dans la queſtion 57. ſur le Levitique.

Dans le livre premier du merite & de la remiſſion des pechez.

Dans le Traité 11. & 26. ſur S. Iean.

Dans le Sermon 11. & 46. des paroles du Seigneur.

Dans le premier livre contre Creſconius P. 25.

Dans le Sermon des paroles de l'Evangile, rapporté par Bede ſur la premiere Epiſtre aux Corinthiens.

Dans les Sermons ſur les Pſeaumes 33. & 98.

Il faut qu'ils reconnoiſſent de plus que quand S. Auguſtin exprime en tant d'endroits ce ſens de la manducation Sacramentale, ce n'eſt point comme une ſimple interpretation allegorique & incertaine qui n'eſt pas propre à fonder un dogme; mais qu'il le regarde comme le vray ſens des paroles de I. C. & comme un fondement ſolide, ſur lequel on peut établir contre les heretiques la neceſſité de participer à ce Sacrement pour avoir la vie.

Ainſi quand les Miniſtres demandent, pourquoy S. Auguſtin n'a pas, en corrigeant cette idée de la manducation Carphanaïte qu'il rejette comme criminelle & honteuſe, ſubſtitué celle de la manducation Catholique, s'il a cru que l'on reçuſt réellement le corps de I. C. on leur peut faire à peu pres la même queſtion, & les obliger à nous dire, pourquoy S. Auguſtin en excluant ce ſens criminel de la manducation d'une chair ſanglante, ne propoſe pas en ce lieu l'explication qu'il donne par tout ailleurs à ce même paſſage, qui eſt de l'entendre de la manducation Sacramentale? Pourquoy, par exemple, ne fait-il pas en ce lieu icy, ce qu'il fait dans le Sermon ſur le 98. Pſeaume, où ayant exclus la manducation des Carphanaïtes par ces paroles: *Vous ne mangerez pas le corps que vous voyez;* NON *hoc corpus quod videtis manducaturi eſtis*, il ſubſtituë au lieu de ce ſens, non la manducation ſpirituelle comme il fait icy, mais la manducation Sacramentale: *Sacramentum*, dit-il, *vobis commendavi*, c'eſt à dire que ces paroles s'entendent de la manducation d'un Sacrement?

Les Miniſtres ſeroient peut-eſtre aſſez embaraſſez à répondre à cette queſtion, ſelon leurs principes. Mais on va voir qu'il nous eſt tres aiſé de répondre à celle qui nous font, c'eſt à di

re de rendre raiſon pourquoy Saint Auguſtin en rejettant l'i- CH. VIII.
dée de la manducation carphanaïte, ne ſubſtituë pas celle des Catholiques, & que l'éclairciſſement de cette queſtion diſſipe entierement toute la difficulté de ce paſſage.

Il ne faut pour cela que conſiderer l'occaſion qui luy fait rapporter ces paroles de J. C. Car ſon deſſein n'eſt nullement de les traiter à fond, ny de rapporter tous les ſens dont elles ſont capables, ny de choiſir entre ces ſens le plus probable & le plus naturel. Il ne les allegue que pour ſervir d'exemple de la regle qu'il propoſe, que *quand une expreſſion ſemble commander quelque choſe de honteux & de criminel, il la faut conſiderer comme figurée*, & en expliquer les termes en un ſens metaphorique.

Or afin qu'un exemple répondît à cette regle, il falloit qu'il euſt deux conditions. La premiere qu'il ſemblât commander une action honteuſe & criminelle. La ſeconde qu'en rejettant ce ſens litteral, on pût paſſer à une verité repreſentée par ces termes figurez.

Comme on ne trouve pas facilement des exemples d'une eſpece ſi particuliere, & qu'en écrivant on employe d'ordinaire ceux qui ſe preſentent les premiers, pourveu qu'ils puiſſent ſervir au deſſein qu'on a d'éclaircir le ſujet pour lequel on les allegue; S. Auguſtin a cru que pour confirmer la regle qu'il propoſe, il pouvoit ſe ſervir de cette parole de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie*: parce qu'en effet ces termes ſignifiant dans le ſens ordinaire ce qui ſe paſſe à l'égard des alimens, comme de les briſer, les goûter, les faire paſſer dans l'eſtomach pour les digerer & pour s'en nourrir, il y trouvoit la premiere des conditions neceſſaires pour l'éclairciſſement de ſa regle, c'eſt à dire que les termes ſemblaſſent ordonner une action honteuſe & criminelle.

Mais cela ne ſuffiſoit pas pour ſon deſſein. Il y falloit auſſi trouver la ſeconde condition, & qu'en rejettant ce ſens litteral qui porte à une action honteuſe & criminelle, on deût regarder cette expreſſion comme figurée, c'eſt à dire comme marquant par l'image de cette action une verité toute pure & toute ſainte.

Car une expreſſion n'eſt appellé figurée que quand eſtant fauſſe ſelon le ſens litteral, elle marque neanmoins une verité,

dont cette lettre est l'image. Ainsi le sens litteral doit subsister dans le sens que l'on y donne, non comme verité, mais comme image de la verité. J. C. n'étoit pas effectivement un lion, mais il est figuré par un lion dans cette expression : *le lion de la tribu de Juda a vaincu.* Et ce terme de lion, qui n'est pas vray à la lettre, ne laisse pas de representer par cette lettre fausse la force veritable de JESUS-CHRIST.

Il est facile de découvrir par là pourquoy S. Augustin n'a pas fait mention en cet endroit de la reception réelle & Sacramentale du corps de J. C. Car il est visible qu'il ne le pouvoit faire raisonnablement. Il proposoit en ce lieu cette expression de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez son sang*, comme un exemple des expressions qui semblent porter par le sens litteral à une action honteuse. Et il avoit raison de le faire, puis qu'en effet le sens le plus ordinaire des termes de *manger* & de *boire*, est celuy des Capharnaïtes. Mais il falloit de plus que ce sens litteral estant exclus on regardast l'expression comme figurée, c'est à dire que pour en trouver le sens on passast de la lettre considerée comme figure, à une verité figurée.

Il se trouvoit donc engagé à marquer quelle estoit la verité figurée par le sens litteral, c'est à dire par les mots de *manger* & de *boire* pris au sens des Capharnaïtes. Or cela l'engagoit necessairement à ne point parler de la manducation Sacramentale ny de la reception réelle du corps de J. C & à parler uniquement de la manducation spirituelle.

La raison est que la reception réelle du corps de J. C. non plus que la manducation Sacramentale, n'est point du tout la verité figurée par la manducation Capharnaïte. On peut bien dire qu'elles sont signifiées & comprises dans les paroles de J. C. selon un autre sens litteral moins propre selon les termes. Mais elles ne sont nullement representées par les idées qu'impriment dans l'esprit la manducation que concevoient les Capharnaïtes, dont S. Augustin avoit besoin en ce lieu-là.

Ce n'est que dans la manducation spirituelle qu'on trouve les actions figurées par cette manducation litterale. C'est-là qu'on separe spirituellement en plusieurs parties l'objet que l'on mange spirituellement ; qu'on le goûte avec plaisir ; qu'on le serre dans la memoire. C'est là enfin qu'on en nourrit son ame comme le corps se nourrit par les alimens. Rien de tout cela ne se rencontre ny dans la manducation du Sacrement ny dans la reception du corps de J. C.

Qui s'étonnera donc que S. Auguſtin eſtant obligé de produire un exemple de ſa regle, où l'on viſt qu'en abandonnant la lettre comme contenant une action honteuſe & criminelle, on paſſaſt au ſens figuré par cette lettre, & ayant pour cela allegué ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez ſon ſang*, dont le ſens litteral ne peut ſubſiſter; qui s'étonnera, di je, qu'il paſſe à la verité figurée par cette lettre qui ne ſçauroit eſtre, comme j'ay dit, que la ſeule manducation ſpirituelle? CH. VIII.

Tout ce que l'on pourroit demander, c'eſt, pourquoy ce Pere prend le ſens Capharnaïte pour le ſens litteral de ce paſſage. Mais pourquoy ne le prendroit-il pas en cette maniere, puiſque c'eſt en effet le ſens le plus litteral & le plus ordinaire des termes auſquels il eſt conceu? D'ailleurs il y eſtoit determiné par la regle à laquelle il appliquoit cet exemple; & ces paroles ne luy auroient eſté d'aucun uſage, s'il avoit conſideré la manducation Sacramentale comme en eſtant le ſens litteral. Il a donc recours à un autre ſens litteral que les termes expriment effectivement, parce qu'il y trouve cette condition neceſſaire pour l'éclairciſſement de ſa regle, de commander en apparence une choſe honteuſe. Mais aprés avoir produit ce paſſage en ce ſens & avoir conſideré cette lettre comme une figure qui ſe rapporte à une verité, il ne pouvoit plus parler de la manducation Sacramentale, mais de la ſeule manducation ſpirituelle, parce qu'il n'y a que celle-cy qui réponde comme verité figurée à cette manducation Capharnaïte qu'il conſidere comme la lettre.

Que reſte-t-il à dire aux Miniſtres aprés cet éclairciſſement? Diront-ils qu'il paroiſt par ce paſſage que S. Auguſtin prend le ſens de la manducation Capharnaïte pour la lettre des paroles de J.C? On leur répond qu'il a eu droit de le faire, parce que c'eſt le plus ordinaire ſens des termes de *manger* & de *boire*. Diront-ils qu'il s'enſuit de là que S. Auguſtin ne reconnoiſt d'autre ſens dans ces paroles que celuy de la manducation ſpirituelle? Mais les Miniſtres reconnoiſſent-ils pas eux mêmes que cette conſequence eſt fauſſe, & qu'au contraire il explique ce paſſage dans cet endroit d'une maniere qui luy eſt extraordinaire?

Diront-ils qu'il reconnoiſt au moins que cette expreſſion eſt figurée entant qu'elle ſemble porter à une action honteuſe & criminelle, c'eſt à dire qu'elle eſt figurée en la prenant dans le ſens des Capharnaites, qui eſt le ſens qui porte à cette action honteuſe

& criminelle. Mais s'enſuit-il de là qu'il là reconnoiſſe auſſi figurée en la prenant en un autre ſens qui n'a rien de honteux ny de criminel ?

En effet n'avoüent-ils pas eux-mêmes que S. Auguſtin explique ſouvent ce lieu de la manducation Sacramentale? Et ce ſens neanmoins a tout enſemble ces deux qualitez, d'eſtre different de celuy que S. Auguſtin apporte en ce lieu icy, & de n'être point la verité figurée par ces paroles priſes au ſens des Capharnaïtes.

Diront-ils que S. Auguſtin ne marque point dans ce paſſage d'autre manducation de la chair de J. C. que la ſpirituelle? Je réponds qu'il n'en pouvoit marquer un autre en ce lieu-là, par la raiſon que nous avons dite, ſçavoir qu'il n'y a que la manducation ſpirituelle qui réponde comme verité figurée à la manducation Capharnaïte. Mais comme par l'aveu même des Miniſtres, il ne s'enſuit pas qu'il n'ait reconnu une manducation Sacramentale, quoy qu'il n'en parle point en cet endroit, il ne s'enſuit pas auſſi qu'il n'ait point reconnu de reception réelle de la chair de J. C. puiſqu'elle eſt compriſe dans la manducation Sacramentale, comme nous l'avons tant de fois prouvé.

Ainſi pour juger ſainement & équitablement de ce paſſage, on en peut dire qu'il n'a rien du tout de fâcheux pour les Catholiques que la ſeule apparence, mais qu'eſtant conſideré avec toutes ces circonſtances, on n'en ſcauroit rien conclure de raiſonnable contre eux, & qu'il laiſſe la queſtion toute entiere à decider par les autres paſſages de S. Auguſtin.

Car il eſt certain, comme j'ay dit, qu'outre le ſens des Capharnaïtes que ce Pere rejette en ce lieu ; & celuy de la manducation ſpirituelle qui répond à ce ſens des Capharnaïtes comme verité figurée, il reconnoiſt dans tous ſes ouvrages un autre ſens de ces memes paroles qui eſt que J. C. nous y ordonne de manger le Sacrement de l'Euchariſtie & de manger ſa chair dans le Sacrement. Ce ſens n'eſt certainement point exclus par ce paſſage, & il n'eſt plus queſtion que de ſçavoir ce qu'enferme ce même ſens. Or on n'a qu'à voir les paſſages où S. Auguſtin explique la manducation Sacramentale pour reconnoiſtre clairement qu'elle comprend une reception réelle du corps de J. C. comme nous l'avons déja fait voir.

CHAPITRE IX.

Que toutes les expreſſions où les Peres diſent tantoſt que les méchans mangent le corps de I. C. & tantoſt qu'ils ne le mangent pas, ſont des ſuites naturelles de la preſence réelle.

IL ne reſte plus que de montrer que les Peres ont parlé de la manducation du corps de J. C. à l'égard des méchans comme la doctrine de la preſence réelle les en a dû faire parler. Et c'eſt ce qui paroiſtra clairement en ramaſſant toutes leurs expreſſions.

Car qu'eſt-ce que cette doctrine nous enſeigne à l'égard des impies? Qu'ils reçoivent J. C. ſur leur lévres, & dans une ame ſoüillée; qu'ils l'outragent par leurs mains & par leur bouche, qu'il y a une maniere de recevoir la chair même de J. C. qui leur eſt commune avec les bons: que Judas reçut le corps qu'il avoit vendu, que c'eſt le corps de J. C. auſſi bien pour les méchans que pour les juſtes.

Or les Miniſtres n'ignorent pas que toutes ces expreſſions ſe trouvoient dans les Peres, & qu'on ne les y trouve tres-ſouvent.

Ils n'ignorent pas, par exemple, que S. Chryſoſtome ne preſſe les impies par ces paroles; *Comment pourrez-vous paroiſtre devant le tribunal de I. C. vous qui avez oſé toucher ſon corps avec des lévres & des mains impures?* In Epiſt. ad Eph. Hom. 3

Ils n'ignorent pas qu'il leur reproche en un autre endroit *de recevoir I. C. dans une ame ſoüillée.* Hom. 83. in Matth.

Ils ſçavent que S. Auguſtin parlant *de ce corps & de ce ſang qui ſont noſtre unique ſacrifice, & dont le Seigneur aſſure que ſi quelqu'un ne mange pas ſa chair & ne boit pas ſon ſang, il n'aura pas la vie*, ajoûte *qu'ils ſont pernicieux à ceux qui en uſent mal.* Cont. Creſ. l. 1. c. 25.

Ils n'ignorent pas l'endroit où il aſſure que c'eſt toujours le corps de J. C. *à l'égard de ceux meſmes dont l'Apoſtre dit que celuy qui le mange indignement mange ſa condamnation.*

Ils n'ignorent pas ce que dit S. Baſile *que le crime de ceux qui ayant l'ame ſouillée, touchent le corps de J. C. eſt d'autant plus grand que celuy de ceux qui touchoient les Belers & les Taureaux que l'on immoloit ſous l'ancienne loy, que J. C. eſt plus grand que le temple des Juifs.* De bapt. l. 2. q. 3.

Les Ministres ne nieront pas sans doute que les méchans ne soient aussi capables de recevoir le vray corps de I. C. que de le sacrifier. Or ce même Pere nous assure dans le chapitre suivant qu'ils le sacrifient, puisque pour representer le crime qu'ils commettent en le faisant indignement, il dit que *le crime d'un homme souillé d'ordures qui ose sacrifier le corps du Seigneur qui s'est donné luy-même en qualité d'oblation & de sacrifice à Dieu en odeur de suavité, l'emporte d'autant sur celuy qu'on commettoit en offrant indignement les anciens sacrifices, que le corps du* FILS UNIQUE *de Dieu passe en dignité les Beliers & les Taureaux: Ce n'est pas*, ajoûte-t il, *que je veuille comparer ces choses* Car *il y en a une dont l'excellence ne souffre point de comparaison*, ἀσύγκριτος γὰρ ἡ ὑπεροχή.

Bas. de bapt. l. 2. c. 2.

Mais quel est ce corps du Seigneur sacrifié par les méchans selon saint Basile? N'est ce pas ce corps qui n'a point *de proportion, & qui ne souffre point de comparaison* avec les *bestes* immolées dans l'ancienne Loy? C'est donc le veritable corps de I. C. & ce corps est sacrifié par les méchans. Et c'est ce même corps veritable de J. C. dont S. Basile dit encore dans le chapitre suivant, qu'il est touché par les méchans, comme il arrivoit quelque fois que les victimes anciennes l'estoient par des personnes impures.

Il seroit inutile de ramasser icy tout ce qu'on peut trouver dans les Peres pour prouver en particulier, que les méchans reçoivent veritablement le corps de J. C. Car les Ministres ne desavoüant pas cette consequence, que si le corps de J. C. est réellement present dans l'Eucharistie, il est aussi réellement reçu par les méchans, il faut regarder ce point de la doctrine de l'Eglise comme appuyé sur autant de preuves, qu'il y en a qui font voir la verité de cette presence, & il n'y a plus qu'à examiner si les Peres ont toûjours parlé conformement à cette doctrine, & s'ils n'ont rien dit qui semble la contrarier.

Pour en juger il ne faut que voir à quelles expressions elle porte à l'égard des méchans, outre celles que nous venons de citer.

Il est vray qu'ils reçoivent le corps & le sang de J. C. comme les bons; mais il s'en faut bien qu'ils ne le reçoivent en toutes les manieres qu'il est reçu par les bons.

Les justes en le recevant en reçoivent une force, une vigueur, & une nourriture spirituelle.

Les

Les méchans ne ſont au contraire en le recevant que ſe rendre plus criminels, & par conſequent plus foibles. CH. IX.

Les juſtes en recevant le corps de J. C. s'uniſſent à luy par la charité. Les méchans eſtant vuides de charité ne s'y ſçauroient unir en cette maniere.

Les juſtes en le recevant ſont unis à tous les fidelles, parce que le corps & l'eſprit de J. C. en ſont le lien, & ils ſont ainſi incorporez dans la ſocieté des Saints, qui eſt le corps de J. C.

Les méchans au contraire n'étant point membres vivans de ce corps & de cette ſainte ſocieté, ne ſont que s'en ſeparer davantage, & ſi J. C. eſt en eux, ce n'eſt pas pour les unir à ſon corps.

Tout cela convient aux juſtes, & ne convient point aux méchans, & tout cela s'appelle *manger* dans un ſens metaphorique & ſpirituel. Car tirer une force & une nourriture ſpirituelle du corps de J. C c'eſt le manger.

Recevoir le corps de J. C. juſqu'à la participation de ſon eſprit, c'eſt encore le manger en ce ſens.

S'unir au corps de J. C. par amour, c'eſt le manger. S'incorporer dans le corps myſtique de J. C. par le moyen de l'Euchariſtie, c'eſt le manger, & c'eſt même manger au même ſens ce corps myſtique dont il eſt le chef, & qui le comprend; & par conſequent les juſtes mangent le corps de J. C. en pluſieurs manieres dont les méchans ne le mangent pas. Et lorſqu'on reſtraint le terme de *manger* à ces manieres, on doit dire que les juſtes le mangent, & que les méchans ne le mangent pas.

C'eſt ce qui fait que ſaint Auguſtin aprés avoir joint les juſtes aux méchans dans la maniere commune de recevoir le corps de J. C. attribuë enſuite aux ſeuls juſtes une certaine maniere de le recevoir, qui ne convient point aux méchans. *Dirons-nous*, dit-il, *que ceux qui mangent cette chair & boivent ce ſang avec un cœur hypocrite, ou qui deviennent enſuite apoſtats, demeurent en J. C. & J. C. demeure en eux? mais c'eſt qu'il y a une certaine maniere de manger cette chair & de boire ce ſang, dont il eſt vray de dire que celuy qui mange cette chair & boit ce ſang demeure en J. C. & J. C. en luy. Il n'eſt donc pas vray que tous ceux qui mangent la chair de J. C. & boivent ſon ſang, demeurent en luy & luy en eux: Et cela n'eſt vray que de ceux qui le font d'une certaine maniere qu'il avoit en vûe.* Serm. 2. de verb. Dom.

Or comme cette *certaine maniere* ne convient qu'aux bons en qui J. C. demeure, & non aux méchans en qui J. C. ne de-

meure pas, il n'y a nulle contradiction à dire que les méchans mangent le corps de J C. & qu'ils ne le mangent pas. Car il est vray qu'ils le mangent de cette maniere commune aux bons & aux méchans ; & il est encore vray qu'ils ne le mangent pas de cette maniere particuliere aux bons dont les mechans sont exclus.

Quand il sera donc question de ces manieres particulieres aux bons, on dira toûjours que les méchans ne le mangent point.

Et comme ce sont ces manieres particulieres aux bons qui rendent la reception du corps de J. C. vrayment utile, il est naturel d'exhorter les fidelles à ne se pas contenter de la reception & de la manducation commune, mais de tendre à la manducation qui est propre aux justes, & qui ne convient point aux méchans, comme estant la fin & la verité figurée par la manducation corporelle. Car nous ne recevons J. C. dans nos corps qu'afin de le recevoir dans nos ames, & de tirer de luy une force & une vigueur spirituelle.

C'est ce qui fait que saint Augustin aprés avoir enseigné dans un excellent Sermon, que *nostre divin Redempteur nous a parlé dans le sixiéme chapitre de saint Jean du prix de nostre rançon, qui est son sang* ; aprés nous avoir assuré *que ce corps est nostre viande, & ce sang nostre breuvage* ; aprés nous avoir dit *que les fidelles reconnoissent dans ces paroles le Sacrement de l'Eucharistie, & que les Catechumenes n'y entendent rien* : SACRAMENTUM *fidelium agnoscunt fideles, audientes autem quid aliud quam audiunt* : ce qui marque qu'il ne prétendoit pas qu'elles signifiassent une simple manducation spirituelle du corps de J. C. puisque les Catechumenes en sont aussi capables que les fidelles, & qu'il auroit esté ridicule de supposer qu'aucun d'eux n'avoit assez d'esprit pour penetrer une metaphore comme celle-là qui ne dépendoit d'aucune connoissance qu'ils n'eussent pas ; aprés avoir dit encore que J. C. pour appaiser le scandale de ses Disciples, qui croyoient qu'il dût couper sa chair en morceaux, leur parla de son Ascension, afin qu'ils vîssent, non qu'estant dans le Ciel il ne pourroit estre mangé sur la terre, *mais que montant au Ciel tout entier, il ne seroit point consumé* par ceux qui le mangeroient : CERTE *qui integer ascendere potuit, consumi non potuit* : aprés tout cela, dis-je, comme l'on doit rapporter toutes les instructions dogmatiques à l'édification de la pieté, il finit ce dis-

Serm. 2. de verb. Apost.

cours par ces belles paroles : *Que ceux qui mangent ce corps, le mangent ; que ceux qui boivent ce ſang, le boivent ; qu'ils en ayent une faim & une ſoif ardente ; qu'ils mangent la vie, qu'ils boivent la vie.* MANGER DE CETTE SORTE, C'EST ESTRE *nourri ; mais l'on ſe nourrit enſorte que ce dont on ſe nourrit ne diminuë point. Boire en cette maniere, n'eſt autre choſe que vivre. Mangez donc la vie, & beuvez la vie, vous aurez la vie, & la vie ne laiſſera pas de demeurer entiere.* CH. IX.

J'ay traduit *que ceux qui mangent ce corps le mangent, manducent qui manducant* ; parce qu'il eſt viſible que le nom gouverné par ce verbe *manger*, qui n'eſt pas là exprimé, ſe doit prendre de la periode precedente, où les mots de corps & de ſang de J. C. ſe rencontrent. *Ergo & de corpore & ſanguine ſuo dedit nobis ſalubrem refectionem, & tam magna brevitate ſolvit de ſua integritate quæſtionem.*

Ainſi voilà deux manieres de manger le corps de J. C. qui ſont exprimées par ces paroles : *Manducent ergo qui manducant* ; l'une commune aux bons & aux méchans, l'autre particuliere aux bons. Saint Auguſtin définit enſuite quelle eſt cette maniere propre aux bons, à laquelle il exhorte tous les fidelles, & il declare que c'eſt celle, où par le mot de *manger* on entend eſtre nourri : *Illud manducare refici eſt.*

On ne doit donc pas s'étonner qu'aprés avoir ainſi défini cette ſorte de manducation, il la rende particuliere aux bons. Car il eſt tres-vray qu'il n'y a que les bons qui ſoient nourris du corps de J. C. Et juſqu'ici il n'y a rien dans ce paſſage qui ne ſoit contraire aux Calviniſtes. Mais voicy ce qu'ils croyent déciſif pour eux. C'eſt que ſaint Auguſtin ayant dit enſuite que cette nourriture conſiſte à tirer ſa vie du corps de J. C. il ajoûte ces paroles, pour marquer quand cela arrive : *Le corps & le ſang de J. C.* dit il, *ſeront alors la vie de chacun. Si l'on mange & ſi l'on boit ſpirituellement dans la verité même ce que l'on prend en Sacrement, (ou dans le Sacrement), viſiblement. Car nous avons oüi dire au Seigneur : c'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien.*

M. Claude qui eſt un homme de concluſions pluſtoſt que de preuves, a crû qu'il luy ſuffiſoit de dire ſur ce paſſage, que l'on y voit que les deux manieres de manger que S. Auguſtin établit, l'une en Sacrement viſiblement, l'autre dans la veri-

té même ſpirituellement, ſont les mêmes que celles que les Calviniſtes admettent, & qui ſont incompatibles avec la realité que Rome enſeigne. Et qui voudroit imiter ſon procedé, on n'auroit qu'à dire ſimplement le contraire de ce qu'il avance ; mais parce qu'on ne termine rien en agiſſant de la ſorte, il vaut mieux examiner les raiſons qu'Aubertin en apporte au lieu de luy.

Ce Miniſtre pour prouver que ces paroles combattent la doctrine des Catholiques, propoſe d'abord deux argumens auſſi rares en abſurditez qu'on en puiſſe voir. Telle, dit-il, qu'eſt la nourriture dont S. Auguſtin parle, telle eſt la manducation. Or S. Auguſtin parle d'une nourriture ſpirituelle. Donc il parle de la manducation de l'ame, & non de celle du corps. Mais à quoy penſoit-il en propoſant cet argument, & contre qui diſputoit-il ? Qui doute que S. Auguſtin ne parle en cet endroit d'une manducation ſpirituelle qui ne convient qu'aux juſtes ſeulement?

Aub. p. 714.

Mais la queſtion eſt s'il n'y en a point auſſi une autre, & ſi S. Auguſtin ne la marque pas clairement par ces paroles, *que ceux qui mangent le corps de J. C. le mangent* ; ce qui veut dire que ceux qui le mangent corporellement le mangent auſſi ſpirituellement.

La queſtion eſt s'il ne la marque point par ce lieu de l'Evangile qu'il cite : *c'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien.* Car l'appliquant à ceux qui communient, & qui n'en reçoivent point de fruit, il ſuppoſe viſiblement qu'ils reçoivent la chair de J. C. quoiqu'ils ne reçoivent pas ſon eſprit ; puiſque s'ils ne la recevoient pas, on n'auroit pas ſujet de dire d'eux que la chair ne leur ſert de rien.

Le deuxiéme argument eſt de même force. *Manger*, dit-il, ſelon S. Auguſtin, *c'eſt ſe nourrir. Or les méchans ne ſont point nourris. Donc ils ne mangent pas.* Eh quoy ! ce Miniſtre ignoroit-il encore que les Catholiques reconnoiſſent qu'il y a pluſieurs ſens ſelon leſquels les méchans ne mangent point le corps de J. C. que c'en eſt un entr'autres, quand on définit le mot de manger par celuy d'eſtre nourri ? Mais il ſe trompe groſſierement, s'il s'imagine que ce ſoit l'unique ſens de ce mot, & que S. Auguſtin le prenne toûjours de la ſorte. Par éxemple dans le commencement du paſſage : *Manducent ergo qui manducant*, qui traduiroit que ceux qui ſe nourriſſent ſe nour-

Aub. ibidem.

riſſent, attribueroit à S. Auguſtin un ſens ridicule ; la repetition de ce terme faiſant voir qu'il eſt pris neceſſairement en deux ſens differens, & que l'on peut manger en une maniere ſans manger en l'autre. Ainſi comme il eſt tres-vray que S. Auguſtin marque dans ce paſſage un ſens du mot de manger qui ne convient point aux méchans, il eſt tres-vray auſſi qu'il en marque un qui leur convient. Et il n'y a qu'à examiner ce qu'enferme celuy qui eſt commun & aux uns & aux autres. CH. IX.

Ces deux argumens eſtoient donc indignes d'eſtre propoſez par un homme de ſens. Et il ſe trouvera encore par l'examen du troiſiéme que ce n'eſt qu'un pur ſophiſme, quoiqu'il ait plus de couleur. Il eſt fondé ſur ce que S. Auguſtin oppoſe, dit Aubertin, *manger la chair* IN SACRAMENTO, à ce qu'il appelle, *la manger* IN IPSA VERITATE. *Par conſequent*, dit il, *la manger* IN SACRAMENTO *n'eſt pas la manger réellement, mais ſeulement en ſigne.* Il veut fortifier ce ſens par quelques paſſages où il paroiſt que S. Auguſtin prend ce mot, *in Sacramento*, appliqué aux Sacremens de l'ancienne loy ſimplement pour *en ſigne*, avec excluſion de la verité. Mais je dis que tout cela n'eſt qu'un pur ſophiſme par pluſieurs raiſons. Aub. p. 711.

La premiere, parce qu'il eſt certain que le mot de Sacrement eſt de telle nature, qu'il eſt tantoſt pris pour un pur ſigne, & tantoſt pour un ſigne joint à la realité, ſelon les opinions dont l'eſprit eſt prévenu; de ſorte que ce n'eſt point du tout par le ſens précis de ce terme qu'il faut juger de celuy d'un Auteur qui s'en ſert, mais par la connoiſſance de ſa doctrine ſur le ſujet dont il parle. Ainſi parce qu'il eſt certain que S. Bernard croyoit la preſence réelle, & tenoit pour heretiques ceux qui la nioient, quand il dit dans le ſermon qu'il a fait ſur ſaint Martin, *que la vraye ſubſtance de J. C. nous eſt auſſi preſente, & qu'il eſt indubitable que c'eſt dans le Sacrement*, *haud dubium quin in Sacramento*, il eſt certain qu'il entend, non qu'elle eſt preſente en ſigne, mais qu'elle eſt réellement contenuë dans le Sacrement.

De même parce qu'on ne doute point que Geofroy de Vendoſme ne fuſt auſſi dans cette doctrine, quand il dit, en empruntant les termes de S. Auguſtin, *que perſonne ne craigne de dire que cette chair eſt devenuë la chair propre & naturelle de J. C. qu'on le croye en le diſant, & qu'on l'apprenne en le croyant* Gotfredus Vindecin. in opere de corpore & ſanguine Domini.

non seulement dans le Sacrement, in Sacramento, ce que plusieurs impies font aussi, mais jusqu'à la participation de l'Esprit: les Calvinistes ne nieront pas qu'il ne suppleast au sens précis de ce terme *in Sacramento*, & qu'il n'entendist un Sacrement qui contenoit réellement le corps de J. C.

Ainsi quand l'Auteur du Commentaire sur les Epistres de S. Paul, attribué à S. Anselme, employe ce même passage de S. Augustin dont il s'agit, & qu'il dit, *c'est ce qui arrivera, si l'on mange & si l'on boit dans la verité spirituellement ce que l'on reçoit visiblement en Sacrement*, il est encore indubitable que par ce terme *in Sacramento*, cet Auteur entend un Sacrement qui contient le corps de J. C. Car il enseigne un peu aprés, *que le pain que l'on divise à plusieurs est le vray corps du Seigneur.* PANIS *quem multis dividimus est verum corpus Domini.*

dans son Commentaire sur S. Matth.

Ainsi quand le même Auteur empruntant les paroles de S. Jerôme, dit qu'au lieu de la chair & du sang de l'Agneau il a substitué le Sacrement de son corps & de son sang, on ne sçauroit douter qu'il n'entende un Sacrement qui contient réellement le corps de J. C.

Et ce qui est remarquable, c'est que les mêmes Auteurs qui entendent quelquefois par le mot de *Sacrement* un signe joint à la verité, quand la matiere dont ils parlent les y porte, n'entendent d'autrefois qu'un pur signe, quand elle ne les y porte pas.

Ainsi Robert Pullus, comme nous avons remarqué ailleurs, qui supplée plusieurs foi au mot de Sacrement, quand il entend l'Eucharistie par ce terme; c'est-à-dire qui conçoit par ce mot non un pur signe, mais un Sacrement qui renferme le corps de J. C. entend par ce même mot un pur signe, quand il l'applique aux anciennes figures du corps de J. C. que Dieu avoit établies dans l'ancienne Loy. *Il y a donc eu*, dit-il, *des Sacremens du corps & du sang du Seigneur qui ont precedé parmi l'ancien peuple, & ils ont eu, pour ceux qui croyoient la même utilité que nos Sacremens, non que la figure puisse avoir la force de la chose même, mais parce qu'il a plu à Dieu, qui peut tout, de leur donner alors par la figure, ce qu'il luy plaist de nous donner par la verité.*

part. 8. c. 1.

Tous les Catholiques en font de même, & prennent ce terme au même sens, quand ils parlent de ce qui regarde l'ancienne loy. Mais cela ne conclut nullement, que quand ils

l'appliquent à l'Euchariſtie, ils l'entendent auſſi d'un ſigne excluſif de la verité. CH. XI.

Ainſi il faudroit avoir prouvé que ſaint Auguſtin ne croyoit pas la preſence réelle, avant que de pouvoir rien conclure de ce terme, puiſqu'il eſt certain que s'il l'a cruë, il s'en eſt ſervi, en y ſuppléant ce que tous les Catholiques y ſuppléent ; & le ſuppoſer ſans le prouver, c'eſt juſtement le ſophiſme qui s'appelle dans l'Ecole petition de principe.

Mais, dit Aubertin, il oppoſe *in Sacramento*, à, *in ipſa veritate*. Et par conſequent comme *in ipſa veritate* ſignifie réellement, *in Sacramento* exclut la realité.

On peut faire trois réponſes à cette objection qui font voir toutes trois combien il eſt injuſte de faire tant valoir une objection ſi vaine.

La premiere, eſt que ſaint Auguſtin n'oppoſe pas ſeulement en cet endroit ces mots *in Sacramento* à ceux de *in ipſa veritate*, mais qu'il oppoſe toute l'expreſſion *ſumere in Sacramento* à l'autre expreſſion, *manducare ſpiritualiter in ipſa veritate*. Il entend par la premiere recevoir corporellement J. C. dans le Sacrement. Il entend par la derniere s'en nourrir ſelon l'eſprit dans la verité, c'eſt-à-dire dans la verité figurée par la manducation corporelle. Recevoir J. C. dans le Sacrement, ce n'eſt pas abſolument parlant s'en nourrir dans la verité, parce que cette reception n'eſt elle-même que la figure de la nourriture ſpirituelle. Mais le recevoir ſpirituellement, c'eſt le recevoir dans la verité même, parce que c'eſt ce qui eſt figuré par la reception corporelle.

Le ſecond ſens, eſt que quoique ces mots *in Sacramento* ſignifient *dans un Sacrement contenant J. C.* ils ne laiſſent pas d'eſtre oppoſez à ceux de *ipſa veritas*, qui ſignifient la verité du corps & du ſang de J. C. toute pure & ſans figure ni voile, parce que, comme dit Paſchaſe, *ce qui eſt caché dans l'Euchariſtie n'eſt point figuré, mais la verité pure* : TOTUM *veritas & nullatenus adumbratio quod intrinſecus percipitur.* La manducation exterieure ſe termine au Sacrement qui contient J. C. Ainſi par cette manducation on reçoit bien J. C. mais J. C. voilé ſous des énigmes & des ombres dont il eſt enveloppé, comme parle ſaint Denis. La manducation ſpirituelle au contraire ne ſe termine point au Sacrement ; elle va chercher J. C. en luy-même ſous le voile, elle ſe nourrit de luy-même ſans figure & ſans Sacre-

De corp. & ſang. Domini c. 9.

ment *in ipsa veritate*, parce qu'elle a pour objet unique ce qui est caché dans l'Eucharistie qui est purement verité, & nullement figure. J. C. n'est voilé dans l'Eucharistie qu'aux sens il ne l'est point à la foy.

S. Augustin a donc raison de dire que le corps & le sang de J. C. seront nostre vie, si nous mangeons & beuvons spirituellement dans la verité même ce que nous recevons visiblement dans le Sacrement; c'est-à-dire si nous ne nous contentons pas de le recevoir exterieurement dans le Sacrement, mais que nous percions par l'esprit jusqu'à la verité qu'il cache, & que nous nous nourrissions de cette verité toute pure.

Les méchans le reçoivent dans le Sacrement, mais ils n'ont point de foy qui perce le voile. Ils ne trouvent point J. C. ils ne s'attachent point à luy. Ils ne s'en nourrissent point. Et si les bons le reçoivent comme les méchans sous le voile du Sacrement, ils n'en demeurent pas là neanmoins, ils ne s'arrestent point au voile, ils découvrent J.C même, ils se nourrissent de luy-même dans la verité. On reçoit corporellement le Sacrement contenant la verité: mais on n'est nourri spirituellement que de la verité même.

Pachym. in c. 3. de Eccles. Hier.

C'est dans ce même sens que Pachymere Commentateur de saint Denis, dans le même lieu où il dit que *les symboles sont changez au corps & au sang de J. C.* ne laisse pas de dire qu'au lieu que plusieurs s'arrestent aux seuls symboles, ne pouvant *s'élever plus haut, le Pontife s'éleve jusqu'aux prototypes, c'est-à-dire au precieux corps & au precieux sang de J. C. croyant que les symboles proposez ont esté changez en ces prototypes.* Car cette contemplation que Pachymere décrit, par laquelle le Pontife s'éleve jusqu'aux prototypes, c'est l'action de la foy qui découvre la verité même. Mais bien loin que cette foy exclue, selon Pachymere, la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation, que c'est de là même qu'elle naist, πιστεύων ὅτι τὰ προκείμενα εἰς ἐκεῖνα μετεβλήθησαν τῷ ἁγίῳ καὶ πανσόφῳ πνεύματι, croyant, dit-il, que les dons proposez ont esté changez au corps & au sang de J. C. par le Saint Esprit qui opere toutes choses.

Quelle difficulté y a-t'il donc dans ce passage, en le prenant auquel on voudra de ces deux sens? Et qui est-ce qui nous empêche de l'y prendre? N'est-ce pas un discours raisonnable, que de dire que le corps & le sang de J. C. nè sont la vie de ceux qui

qui les reçoivent que lorſqu'ils ne ſe contentent pas de les recevoir ſimplement dans le Sacrement, mais qu'ils ſe nourriſſent de la vertu de ce corps & de ce ſang que la foy leur découvre, & qu'ils en tirent la nourriture ſpirituelle qui eſt la verité figurée par la reception du Sacrement ? Et ce diſcours raiſonnable ſans doute, & qui ne bleſſe en rien la doctrine des Catholiques, ne peut-il pas eſtre exprimé par les termes de ſaint Auguſtin : *Tunc vita unicuique erit corpus & ſanguis Chriſti, ſi quod in Sacramento viſibili ex ſumitur, in ipſa veritate ſpiritualiter manducetur, ſpiritualiter bibatur.* CH. XI.

Mais le troiſiéme ſens doit eſtre d'autant moins ſuſpect aux Calviniſtes qu'il eſt pris en quelque ſorte d'eux-mêmes, & de la comparaiſon qu'Aubertin & M. Claude font d'un paſſage tiré de la Cité de Dieu avec celuy dont il s'agit.

Voicy quel eſt ce paſſage. *Ces paroles de J. C.* dit ſaint Auguſtin, *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang demeure en moy & moy en luy, nous font voir ce que c'eſt que de manger la chair de J. C. non en Sacrement ſeulement*, SACRAMENTO *tenus, mais en effet*, SED REIPSA *ou* REVERA, comme il eſt dit en un autre endroit du même chapitre. De Civ. Dei l. 21. c. 25.

On accorde donc aux Calviniſtes, ſelon ce troiſiéme ſens, que c'eſt la même choſe de recevoir *en Sacrement*, *in Sacramento*, comme il eſt dit dans le paſſage du Sermon dont il s'agit, que de recevoir *Sacramento tenus*, *in ſolo Sacramento*, comme S. Auguſtin parle dans ce chapitre de la Cité de Dieu.

On convient encore que c'eſt la même choſe de dire recevoir *in ipſa veritate*, comme il parle en un endroit de ces paſſages, que de dire recevoir & manger *revera*, *reipſa*, comme il parle dans les autres. Mais je dis qu'il faut apprendre de S. Auguſtin même ce que c'eſt ſelon luy que de recevoir *reipſa*.

On ne ſçauroit propoſer une condition plus juſte. Cependant pourvû qu'on l'obſerve, il ne reſtera pas une ombre de difficulté dans ces paſſages.

Il faut ſeulement ſe ſouvenir que ſelon ſaint Auguſtin le principal rapport de l'Euchariſtie comme Sacrement, eſt au corps myſtique de J. C. c'eſt-à dire à la ſocieté de tous les fidelles, & que dans la doctrine de ce Pere, c'eſt ce rapport du pain & du vin au corps myſtique, qui a fait que J. C. les a choiſis pour la matiere de ſon Sacrement.

Il faut encore ſçavoir que l'effet principal de l'Euchariſtie,

c'est de nous incorporer au corps mystique de J. C. c'est ce qui fait que saint Augustin s'écrie dans le 26. Traité sur S. Jean : *O Sacrement de pieté ! O signe d'unité ! O lien de charité, où celuy qui desire de vivre trouve ce qui le fait vivre ! Qu'il s'en approche, qu'il croye, qu'il soit incorporé, afin qu'il soit vivifié.*

L'effet de l'Eucharistie est donc de nous incorporer à J. C. Et elle le fait en deux manieres, premierement par la communication de l'esprit de J. C. car c'est estre du même corps, que d'estre animé & de vivre par le même esprit.

Secondement, par le corps même de J. C. qui lie tous les justes qui le reçoivent, & qui en fait un même corps. C'est ce que les Peres nous enseignent expressement. *Afin*, dit S. Cyrille, *que nous fussions reduits en unité, & avec Dieu même & entre nous, quoique separez d'ame & de corps par la distinction qui se conçoit entre nous, le Fils unique de Dieu a trouvé un moyen qui est une invention de sa sagesse & un conseil de son Pere. Car unissant dans la Communion mystique tous les fidelles par un seul corps qui est le sien propre, il en fait un même corps & avec luy, & entr'eux. Aussi qui pourroit les diviser, & rompre l'union naturelle qu'ont entr'eux, ceux qui sont liez avec J. C. en unité par ce corps unique ? Si nous participons donc tous à un même pain, nous ne faisons tous qu'un corps, parce que J. C. ne peut estre divisé. C'est pour cela que l'Eglise est appellée le corps de J. C. & que nous en sommes nommez les membres, selon S. Paul. Car nous sommes tous unis à J. C. par son saint corps, recevant dans nos propres corps ce corps unique & indivisible ; ce qui fait que nos membres luy appartiennent plusqu'à nous.* In Joan. p. 998.

Et au livre douziéme expliquant cet endroit de l'Evangile, où il est dit que les soldats diviserent les habits de J. C. en quatre parties, mais qu'ils ne diviserent point sa tunique, il dit *que les quatre parties de ce monde ont obtenu par sort, & qu'elles possedent sans division le saint vestement du Verbe, c'est-à-dire son corps, parce que le Fils unique, quoique distribué à tous les fidelles particuliers, & sanctifiant l'ame & le corps de chacun d'eux par* SA PROPRE CHAIR, *est neanmoins entier & sans division en tous, parce qu'il est un par tout, & que comme dit S. Paul, il ne peut estre divisé.* p. 1363.

Il dit la même chose dans le livre quatriéme contre Nestorius, & il en conclut que c'est par l'indivisibilité de ce corps que les fidelles sont réünis en un même corps. *Le corps de J. C. qui*

eſt en nous, & qui n'eſt en aucune ſorte diviſé, nous reduit, dit-il, *à l'unité.* CH. XI.

Enfin c'eſt ce qui eſt encore clairement enſeigné par ſaint Chryſoſtome. *Qu'eſt-ce que le pain*, dit-il; *c'eſt le corps de J. C. & que deviennent ceux qui le prennent? Le corps de J. C. non pluſieurs corps, mais un ſeul corps. Car comme le pain eſt compoſé de pluſieurs grains tellement unis enſemble, que les grains ne paroiſſent plus du tout; & que quoiqu'ils ſubſiſtent encore, toute la diſtinction neanmoins en eſt tachée: Ainſi nous ſommes unis & entre nous & avec J. C. Car vous n'eſtes pas nourris, vous d'un corps, & celuy-là d'un autre; mais vous eſtes nourris d'un même corps.* Hom 24. in 1 Epiſt. ad Cor.

L'incorporation au corps myſtique de J. C. eſt donc le propre effet de l'Euchariſtie; mais ce n'eſt qu'en ce que l'Euchariſtie eſt le corps même de J. C. Ce corps eſtant reçû dans les fidelles, les lie enſemble, & par ſa propre unité, & par celle de ſon eſprit. Il peut bien eſtre preſent dans les méchans, mais il n'y eſt jamais preſent comme lien d'unité, comme ſe les aſſociant, parce qu'il ne lie à ſoy que ceux à qui il communique ſon eſprit. Ainſi ce grand effet d'eſtre incorporé au corps de J. C. par l'union réelle avec ſon corps naturel, qui nous communique ſon eſprit, ayant eſté conſideré par ſaint Auguſtin comme l'effet principal de l'Euchariſtie, il a crû le devoir exprimer par les termes de *manger le corps de J. C. réellement*. Ceux qui le mangent en ſorte qu'ils ſoient incorporez le mangent, ſelon ce Saint, *reipſa, revera*. Ceux qui le mangent ſans cette incorporation, ne le mangent que *Sacramento tenus*, ou *ſolo Sacramento*, c'eſt-à-dire qu'ils reçoivent le Sacrement de l'incorporation ſans recevoir l'incorporation; qu'ils reçoivent J. C. dans un Sacrement qui ſignifie l'aſſociation à ſon corps, mais qu'ils ne ſont point aſſociez à ſon corps. Ainſi ces mots *in Sacramento* ſignifieront dans ce ſens un ſigne excluſif, non du corps naturel de J. C. mais de l'incorporation au corps myſtique, qui eſt ſelon S. Auguſtin la choſe ſignifiée par le Sacrement.

Cela paroiſt clairement par pluſieurs autres lieux des ouvrages de ce même Pere. Car c'eſt dans ce ſens qu'il dit au même chapitre: *Celuy qui eſt dans l'unité de ce corps, c'eſt-à-dire dans la ſocieté des membres de J. C. duquel corps les fidelles reçoivent le Sacrement en communiant; c'eſt de celuy-là qu'on doit dire qu'il mange veritablement le corps de J. C. qu'il boit ſon ſang.* C'eſt-à-

dire que les autres ne mangent pas ce corps, & ne boivent pas ce sang veritablement.

C'est dans ce sens qu'il assure encore *qu'on ne doit pas dire que ceux-là mangent le corps de J. C. qui ne sont pas dans le corps de Jesus-Christ.*

C'est dans ce sens qu'il dit de tous les méchans, *qu'il ne faut pas dire qu'ils mangent le corps de J. C. parce qu'ils ne doivent pas estre comptez au nombre de ses membres.*

Enfin c'est dans ce sens qu'il dit ce qu'en rapporte Aubertin, dit-il par ces paroles: *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy, J. C. fait voir ce que c'est que manger son corps & boire son sang, non quant au Sacrement, mais dans la verité; non Sacramento tenus, sed reipsa.* Car manger le corps & boire le sang de I. C. en cette maniere, c'est demeurer en J. C. afin qu'il demeure en nous.

Et parce que c'est par cette demeure de J. C. en nous & de nous en luy qu'il nous rend ses membres, il conclut de là que ceux qui ne sont pas les membres de J. C. ne demeurent point en luy. *Non itaque manent in Christo qui non sunt membra ejus.*

Il paroist donc clairement que quand S. Augustin dit que les méchans ne mangent point le corps de J. C. *revera*, il veut dire qu'ils ne demeurent point en luy, qu'ils ne luy sont point incorporez; & que quand il dit des mêmes méchans qu'ils le reçoivent *Sacramento tenus, in solo Sacramento*, il ne veut dire autre chose, sinon qu'ils ne reçoivent que le Sacrement de l'incorporation sans recevoir l'incorporation. Et c'est encore ce qu'il exprime dans le 26. Traité sur S. Jean, quand il dit: *le Sacrement de cette chose*, c'est-à-dire, *de l'unité du corps & du sang de J. C. est preparé sur la table du Seigneur, & il en est pris par quelques-uns pour la vie, & par les autres pour leur propre perte, en certains lieux tous les jours, & en d'autres dans certains intervalles de jours. Mais la chose de ce Sacrement est toûjours cause de vie, & jamais de mort à celuy qui y participe.*

Et plus bas expliquant ces paroles: *Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuvage. Les hommes*, dit-il, *ayant pour but dans le manger & le boire de n'avoir plus de faim ni de soif, ils ne peuvent attendre veritablement cet effet que de cette viande & de ce breuvage qui rend immortels & incorruptibles ceux qui les prennent. Et cette viande & ce breuvage, sont la societé des Saints où il y aura une paix entiere, & une unité pleine & parfaite.*

Mais pour bien entendre cette doctrine de S. Auguſtin, il ne faut pas prendre l'explication qu'il donne ici à ces paroles : *Caro mea verè eſt cibus*, comme entierement allegorique, & comme n'ayant rien de commun avec la participation au corps naturel de J. C. par l'Euchariſtie. Car encore qu'il en parle obſcurément, parce que la preſence des noms initiez, comme il le marque dans ce ſermon même, l'obligeoit à une grande retenuë à l'égard de ce myſtere, il eſt clair neanmoins en joignant les principes de ſa doctrine avec celle des autres Peres, que quand il parle de la ſocieté des Saints, comme d'une viande & d'un breuvage, il entend la participation ou l'incorporation à cette ſocieté, & qu'il veut que la reception de l'Euchariſtie ſoit le moyen de cette incorporation. Or elle ne l'eſt, ſelon les Peres, que parce que nous y recevons le corps même de J. C. qui nous unit à ſon corps myſtique, & par ſon corps naturel & par ſon eſprit. CH. XI.

Ainſi les Miniſtres ſe trompent dans l'intelligence de ces paroles de S. Auguſtin, & à l'égard des bons & à l'égard des méchans : Ils ſe trompent à l'égard des bons, en s'imaginant que ces paroles, *manger le corps de J. C. veritablement, ſpirituellement, dans la verité*, que ce Pere rend particulieres pour les juſtes, n'enferment point, ſelon luy, la preſence réelle & corporelle du corps de J. C. dans ces juſtes. Car encore que ces paroles ſignifient preciſément, ſelon le ſens de S. Auguſtin, l'incorporation au corps myſtique, & la participation à l'eſprit de J. C. qui nous rend membres de ce corps, elles enferment neanmoins la preſence réelle par une conſequence neceſſaire, parce que le moyen ordinaire de cette communication du S. Eſprit & de cette incorporation, eſt, ſelon les Peres, la preſence réelle du corps de J. C. dans les noſtres.

Ils ſe trompent à l'égard des méchans, en s'imaginant que S. Auguſtin les exclut de toute participation à la chair & au ſang de J. C. parce qu'il dit qu'ils ne mangent le corps de J. C. qu'*in Sacramento*, ou *Sacramento tenus*. Car il eſt viſible que par ces mots *in Sacramento*, ou *Sacramento tenus*, il ne les exclut que de l'incorporation à J. C. & de la reception de ſon eſprit, qui nous fait membres de ſon corps, puiſque c'eſt cette incorporation qu'il entend par les mots de manger le corps de J. C. *in veritate, revera, reipſa* ; mais quand il s'agit de la ſeule participation réelle de la chair de J. C. il joint les méchans aux juſtes. Et c'eſt ce qu'il marque clairement par la concluſion qu'il tire de tout ce

discours en ces termes : *Que tout cela nous serve, mes chers freres, afin que nous ne mangions pas la chair de J. C. & son sang seulement dans le Sacrement*, TANTUM IN SACRAMENTO : *ce qui est commun à plusieurs méchans ; mais que nous mangions sa chair & beuvions son sang jusqu'à la participation de l'Esprit, afin que nous demeurions dans le corps de J. C. comme ses membres, & que nous soyons animez par son Esprit.*

Ce passage éclaircit admirablement toute la doctrine de S. Augustin à l'égard des justes & des méchans, & le rend parfaitement conforme aux autres Peres.

Ce que les justes ont pardessus les méchans, selon luy, ce n'est pas de manger la chair de J.C. mais de la manger *usque ad participationem Spiritûs*. Et par consequent les méchans, selon luy, mangent la chair & boivent le sang, quoique sans participer à son Esprit. Autrement les justes seroient doublement distinguez d'eux, en ce qu'ils participent à son Esprit, & en ce qu'ils participent à sa chair ; au lieu que S. Augustin ne reconnoist qu'une seule distinction, qui est qu'ils participent à l'esprit de J. C. & que les méchans ne le font point.

La manducation des justes, selon S. Augustin, enferme la participation à l'Esprit de J. C. & cette participation à la chair & à l'esprit de J. C. nous fait membres de son corps mystique. Ainsi comme elle est infiniment differente de celle qui convient aux méchans, on ne doit pas s'étonner s'il dit, qu'ils ne mangent que dans le Sacrement, parce qu'ils ne reçoivent point cette incorporation, quoiqu'ils reçoivent le Sacrement qui en est le signe.

Voilà quelle est la doctrine de S. Augustin sur le sujet de la manducation du corps & du sang de J. C. Et les Ministres n'y trouvent tant de tenebres, que parce qu'ils ne veulent pas, comme l'équité le demande, joindre ensemble tous ces principes, & considerer cette manducation par rapport à la raison, à la doctrine de ce Pere & à celle de tous ceux de son siecle, dont on ne doit point le separer.

On pourroit produire encore quantité d'autres passages de ce S. Docteur ; mais comme ils ne disent visiblement que la même chose que ceux que nous venons d'éclaircir, & qu'ils ne contiennent aucune difficulté particuliere, il seroit inutile de s'y arrêter.

CHAPITRE XII.

Qu'il eſt naturel que l'on diſe, ſuivant la doctrine de la preſence réelle, que J. C. eſt preſent ſur la terre & abſent de la terre.

LA conſequence la plus immediate de la doctrine de la Tranſſubſtantiation, c'eſt que J. C. eſt preſent ſur la terre & parmi nous: mais comme cette doctrine n'exclut pas toute ſorte d'abſence, elle ne doit pas exclure non plus toutes les expreſſions qui marqueroient qu'il en eſt abſent. Quelque preſent qu'il y ſoit, nos ſens ne l'apperçoivent pas, & ils ſont au même état à ſon égard, que s'il n'y eſtoit point du tout.

Il eſt vray que nous ne diſons pas pour cela que Dieu ſoit abſent de nous, ſi ce n'eſt par metaphore; mais c'eſt d'un coſté qu'il eſt preſent par tout, & de l'autre que nous ſçavons que ſon eſtre tout ſpirituel ne nous a jamais eſté ni ne nous ſçauroit eſtre preſent d'une preſence ſenſible. Mais quand il s'agit d'un corps, nous en parlons autrement, parce que nous connoiſſons une autre preſence des corps. L'idée que nous en avons enferme une preſence qui fait impreſſion ſur les ſens, & qui s'apperçoit par les ſens. Nous ſçavons d'ailleurs que le corps de J. C. a eſté autrefois preſent en cette maniere ſur la terre. Nous ſçavons qu'il l'eſt maintenant auſſi dans le Ciel. Ainſi nous nous ſentons privez d'un bien dont les hommes ne ſont pas incapables, & dont ils ont en effet joüi. Et cette privation s'appelle naturellement abſence, puiſque c'eſt la privation d'une eſpece de preſence, & de l'eſpece la plus connuë, & la ſeule dont nous ayons naturellement l'idée.

On voit déja qu'il s'enſuit de là que les Peres ont dû dire, & que J. C. nous eſt preſent, & qu'il eſt abſent de nous, & que dans la doctrine de la preſence réelle ces termes s'allient naturellement, quelque contraires qu'ils paroiſſent. Mais il eſt bon d'en donner d'abord des exemples dans les Auteurs mêmes, qui ayant vêcu depuis la naiſſance de l'hereſie des Sacramentaires, ont eſté plus appliquez à éviter tous les termes dont ils tiroient avantage, & n'ont employé que ceux qui expriment ſi preciſé-

ment les idées naturelles, qu'il estoit presque impossible de s'en abstenir entierement.

Celles qui representent J. C. comme absent de nous sont absolument de ce genre. Comme nous ne le regardons present que dans le Ciel de cette presence corporelle dont nous avons une idée distincte, nous sommes portez à nous servir d'expressions qui ne le representent que dans le Ciel, & comme absent de toute la terre.

Et l'on va voir des preuves de cette inclination dans les Auteurs les plus attachez à la doctrine de l'Eglise Catholique telle que nous la concevons.

On ne sçauroit douter que S. Bernard ne soit de ce nombre aprés les preuves qu'il en a données. Cependant il marque en plusieurs endroits que J. C. est absent de nous, & que nous sommes privez de sa presence corporelle.

De Ascens. serm. 2. Il dit qu'il estoit utile aux Apostres que la presence corporelle de J. C. leur fûst soustraite : *Expediebat ut præsentiam eis substraheret corporalem.*

Il dit que le S. Esprit n'a pû descendre sur les Apostres tant que J. C. a esté sur la terre ; *Christo commorante in terris Spiritus Sanctus venire non potuit.* Il n'y est donc plus, diroient les Ministres. Il est vray qu'il n'y est plus de la maniere que saint Bernard l'entendoit.

Il parle encore plus expressément de cette absence dans le Serm. de Adv. premier Sermon sur l'Advent. Car aprés avoir dit que le *Verbe est descendu du haut du Ciel jusqu'aux plus basses parties de la terre*, il ajoûte, *ne faut-il donc pas nous attacher à la terre ? Il le faudroit sans doute, s'il y estoit demeuré. Car où pourrions-nous estre bien sans luy, & avec luy, où pourrions nous estre mal ;* Et c'est de là qu'il conclut avec l'Apostre, qu'il faut s'élever au Ciel parce que J. C. y est.

Ainsi, selon S. Bernard, il est vray en un certain sens que J. C. n'est point demeuré sur la terre, *non perstitit in terra*, & nous ne pouvons estre bien, parce qu'il n'y est pas.

Mais que ne diroient point les Ministres de cette division qu'il fait des avenemens de J. C. *Comme il est venu*, dit-il, *une fois dans une chair visible au milieu de la terre pour operer le salut, il vient aussi tous les jours en esprit & d'une maniere invisible pour sauver chacun de nous* : SICUT *ad operandam salutem in medio terræ venit semel in carne visibilis, ita quotidie ad salvandas animas*

animas ſingulorum in ſpiritu venit inviſibilis. N'y a-t'il donc pas, diroient-ils, une troiſiéme maniere de venir, ſçavoir avec une chair inviſible ; & d'où vient que ſaint Bernard n'en fait point mention ? Mais la réponſe eſt bien aiſée. C'eſt que quand on parle naturellement comme luy, on n'eſt point aſſervi aux regles du langage des Miniſtres. On ne ſe croit point obligé de faire en tous lieux des diviſions exactes, & de définir les termes comme les Geometres, & l'on ſe contente de marquer les eſpeces les plus communes, & qui ſe preſentent les premieres à l'eſprit, ſoit que l'on parle, ou qu'on écrive. CH. XII.

Ce n'eſt pas le langage du ſeul ſaint Bernard. Tous ceux qui ont eû occaſion de parler du même ſujet, ſont tombez dans les mêmes expreſſions par le penchant de la nature. *Puiſque nous ſommes privez de la preſence corporelle de J. C.* dit Yves de Chartres, *efforçons-nous avec toute l'ardeur de noſtre cœur de parvenir à l'éternelle.* Serm. de Aſcenſione.

Hugues de ſaint Victor oppoſe la ſeule preſence ſpirituelle à celle que J. C. nous a ſouſtraite par ſon Aſcenſion, comme s'il ne reconnoiſſoit que deux ſortes de preſences.

J. C. dit-il, *a converſé avec les hommes ſelon ſa preſence corporelle, afin de les élever à la preſence ſpirituelle, & ayant achevé ſon œuvre, il s'eſt retiré ſelon la preſence corporelle, mais il eſt demeuré ſelon la preſence ſpirituelle : ſecundùm ſpiritualem remanſit.*

Pourquoy ne parle-t'il point de la preſence Sacramentale, s'il la croyoit, devroient dire les Miniſtres ? Cependant il eſt ſans doute qu'il la croyoit, comme il eſt ſans doute qu'il n'en parle pas en ce lieu-là, quoiqu'il la dût avoir d'autant plus preſente à l'eſprit qu'il en avoit parlé dans tout le reſte de ce diſcours. Mais c'eſt qu'il n'y a rien de moins naturel que cette exactitude pluſque geometrique, à laquelle les Miniſtres voudroient que tous les Auteurs ſe fuſſent aſſujettis. Hugo de S. Vict. in ſpec. de myſt.

Ce langage des Anciens a eſté ſuivi par les nouveaux, parce qu'il eſt preſque impoſſible de ne le pas ſuivre. *Puiſque la ſouveraine felicité*, dit Grenade, *conſiſte dans la preſence du Seigneur, & que cette preſence nous eſt oſtée dans cet exil, quels efforts ne devons-nous point faire pour y parvenir ?*

Et ils le ſuivent même dans les livres de Controverſes, où l'on eſt en quelque ſorte plus ſur ſes gardes ; tant il s'allie naturellement avec ce que la foy nous fait croire des myſteres.

Feu M. l'Abbé de Bourzei, dont la capacité ne doit pas estre inconnuë aux Ministres qui l'ont souvent éprouvée & de vive voix & par écrit, parle de cette sorte dans un discours qu'il adresse à Monsieur le Prince Palatin. *J. C.* dit il, *ravissant son propre corps aux yeux des Apostres, pour les consoler de l'éloignement de celuy qu'ils alloient perdre, voulut leur en laisser un autre, mais qui fust visible & materiel, comme celuy qu'il avoit pris de la Vierge Mere, & qu'il devoit soustraire à leur vûë, en le faisant monter au Ciel.*

Ne seroit-ce donc pas la prétention du monde la moins raisonnable, que de vouloir que la doctrine de la presence réelle ait dû empêcher les Peres d'user du même langage, & de dire que J C. est absent de la terre, que nous sommes privez de sa presence, & qu'il s'est retiré du monde selon son humanité, en y demeurant selon sa divinité ?

Ne suffit-il pas qu'ils nous ayent également enseigné l'une & l'autre de ces veritez, & que J. C. s'est retiré de la terre, & que nous l'avons encore sur la terre ? Et le sens commun n'allie-t'il pas de luy-même ces deux veritez, puisqu'il nous fait voir d'une part que J. C. ne nous est plus present d'une maniere visible, & de l'autre que c'est assez qu'il ne soit plus present de cette sorte, pour dire en un certain sens qu'il est absent ?

Ne suffit-il pas que les Peres qui parlent de cette absence de J. C. soient ceux mêmes qui enseignent le plus positivement la presence réelle, & souvent dans les lieux mêmes où ils la marquent ?

Cathec. 14. illum. Ca hec. 4 & 5. myst.

Il est absent maintenant selon la chair, dit S. Cyrille de Jerusalem, *& cependant il est reçû sur la main droite comme sur un trône, il touche nos yeux, il est distribué dans nos membres.*

In Evang. Joan. h 74. In Ep. ad Cor. hom. 24. de sacerd. 3. In Ep ad Hob. hom. 3. Hom. in Ep. ad Hebr. Homil. de seraph.

Les Apostres, dit S. Chrysostome, *n'estoient point dans l'affliction pendant que J. C estoit avec eux, mais après qu'il s'en fut allé.* Il a donc quitté les Apostres, il s'en est allé; & cependant selon ce même Pere, *nous avons devant nous sur la terre ce qu'il y a de plus precieux dans le Ciel, sçavoir le corps même du Roy. Ce corps qui est assis là haut avec le Pere Eternel est touché des mains de tous. Il est tenu pour un temps entre les mains. Celuy qui est assis à la droite de son Pere est icy. Il y est veritablement present*, καὶ γὰρ παρέστιν ὄντως.

S. Cyrille d'Alexandrie enseigne si formellement l'une &

l'autre verité de la preſence & de l'abſence de J. C. que les Miniſtres mêmes ſe ſont partagez ſur ſon eſprit Car comme Aubertin qui eſt incapable d'eſtre perſuadé par l'évidence, ne laiſſe pas d'abuſer contre les Catholiques des paſſages de ce Pere, qui marquent l'abſence de J. C. il s'eſt trouvé au contraire d'autres Calviniſtes, qui n'approuvant pas la conduite de ſaint Cyrille contre Neſtorius, ont prétendu le décrier parmy ceux de leur ſecte, comme enſeignant clairement la preſence réelle. CH. XII.

Ce ſont les extremitez contraires où les heretiques ont accoûtumé de ſe jetter en prenant pour contradictoire ce qui ne l'eſt pas. L'Egliſe Catholique ſuit un procedé tout oppoſé; & quand elle a des marques certaines qu'il faut prendre ſans metaphore ce que les Peres enſeignent, elle n'abandonne pas des veritez claires ſur des apparences de contradiction qui ſont ſi faciles à démêler. Elle reçoit donc avec ſoumiſſion ce que S. Cyrille enſeigne en tant de lieux, *que J. C. eſt en nous dans nos entrailles, par ſon corps, par ſa chair, par ſa propre chair, qu'il entre, qu'il s'inſinuë & ſe mêle dans nos membres; qu'il nous communique la vie par ſon corps; qu'il eſt indubitable que nous reſſuſciterons, parce qu'il eſt en nous, & qu'il nous joint enſemble corporellement & ſpirituellement par ſon eſprit & par ſon corps*, & mille autres expreſſions auſſi fortes qui ne ſe peuvent prendre pour metaphoriques ſans renverſer tout le langage humain, & par conſequent toute la foy. Et elle n'a garde d'abandonner des veritez ſi claires, ſur le vain prétexte qu'il ſe trouve en d'autres endroits du même S. Cyrille, que J. C. eſt abſent de nous, qu'il n'eſt plus avec nous par ſa chair, & qu'il y eſt par ſon eſprit. Ce qui ſe trouve auſſi dans pluſieurs lieux de S. Auguſtin.

Car qu'eſt-ce que tous ces paſſages diſent que ce que nous avons vû dans ceux des Auteurs poſterieurs au ſiecle de Berenger que nous avons citez, comme dans le paſſage de Hugues de S. Victor, qui nous aſſure, *que J. C. s'eſt retiré ſelon la preſence corporelle, mais qu'il eſt demeuré ſelon la ſpirituelle*: SECUNDUM *præſentiam corporalem recessit, ſed ſecundùm ſpiritualem remanſit.*

Il eſt donc ridicule de chercher des preuves contre la preſence réelle dans des paſſages de cette nature. Que ſi l'on demande maintenant comment des Auteurs perſuadez de cette creance ont pû parler de la ſorte, il eſt facile, comme nous avons dit, d'en

chercher la raiſon dans la maniere dont l'eſprit humain conçoit ordinairement les choſes. Car il faut par neceſſité que les idées qu'il ſe forme ſur l'état naturel des choſes luy ſoient beaucoup plus preſentes que celles qu'il ſe forme ſur ce que Dieu fait par ſa toute-puiſſance contre les regles de la nature, parce que les premieres ſont ſans ceſſe renouvellées par tous les objets ; au lieu qu'il faut une application particuliere de l'eſprit aux veritez de la foy pour former les autres.

Or l'idée naturelle que nous avons de la preſence d'un corps n'eſtant formé que ſur l'impreſſion que nos ſens reçoivent des corps que nous appellons preſens, c'eſt ſans doute celle d'une preſence ſenſible, & l'on eſt naturellement porté à conſiderer comme abſens les corps qui ne ſont pas preſens en cette maniere.

Nous avons donc une pente naturelle à regarder le corps de J. C. comme abſent de la terre, & à le conſiderer dans le Ciel où il eſt preſent de cette maniere de preſence que nous connoiſſons. Et pour cette preſence qu'il a dans le Sacrement, comme nous n'en ſommes frappez que lorſque nous l'y conſiderons expreſſement, nous ne ſommes portez à en parler que lorſque nous parlons expreſſement de ce myſtere.

Hors de là les idées ordinaires reviennent ; & comme nous en avons deux à l'égard de J. C. l'une pour ſon humanité, qui eſt celle d'une preſence ſenſible, l'autre pour ſa divinité, ſelon laquelle nous concevons qu'il eſt par tout, il n'eſt nullement étrange qu'il n'y ait que ces deux idées communes qui ſe preſentent à l'eſprit, & que l'on diſe ainſi que J. C. s'eſt retiré de ce monde ſelon ſon humanité, parce qu'il a ceſſé d'y eſtre viſiblement, & qu'il y eſt demeuré ſelon ſa divinité.

Ce n'eſt pas que cette diviſion ſoit exacte, puiſqu'outre les deux manieres de preſences, il y en a une troiſiéme qui eſt la preſence inviſible des corps. Mais comme c'eſt une preſence miraculeuſe, extraordinaire, incomprehenſible, ſurnaturelle, elle n'entre pas dans les diviſions où l'on ne conſidere que les eſpeces naturelles & ordinaires. Elle ne ſe preſente pas même alors à l'eſprit, ſi ce n'eſt rarement, comme elle s'eſt preſentée à S Ambroiſe, quand il a écrit: *Ni Caïphe ni Pilate n'ont pas eu la puiſſance de nous ravir J. C. & nous ne pouvons jeûner, comme ſi on nous avoit oſté noſtre Epoux, parce que nous avons J. C. & que nous nous nourriſſons de ſon corps & de ſon ſang.*

l. 5 in Evang. l. c. 5.

Les Miniſtres propoſent d'ordinaire contre cette doctrine un paſſage de S Chryſoſtome, où ils prétendent que ce Saint exhorte les fidelles à chercher J. C. dans le Ciel au moment même de la communion. CH. XII

M. Claude fait des merveilles ſur ce paſſage ; & comme je me ſuis quelque part obligé d'en parler, je prendray cette occaſion de dégager ma promeſſe. Voici le paſſage dont il s'agit. M. Claude 2. rep. part. 2. c. 15.

C'eſt à cette union mutuelle que cette terrible & redoutable victime nous invite. Elle nous commande de nous approcher d'elle avec un eſprit de paix ; & qu'ainſi eſtant faits des aigles, nous nous élevions juſqu'au Ciel même. Car là où ſera le corps mort, là ſeront auſſi les aigles. Il appelle ſon corps un corps mort, parce que s'il ne fuſt mort, nous ne nous ſerions jamais relevez. Il nous appelle auſſi des aigles, parce que celuy qui s'approche de ce corps doit eſtre tout celeſte, & ne plus tenir à la terre ; qu'il ne doit pas ſe traiſner ni ramper icy bas, mais ſe porter en haut d'un vol continuel, regarder le Soleil de juſtice, & avoir l'œil de l'entendement clairvoyant. Car cette table eſt la table des aigles & non des corneilles.

Aubertin & M. Claude concluent de là que puiſque S. Chryſoſtome veut qu'on éleve ſon eſprit au Ciel pour y chercher J. C. il ne croyoit donc pas qu'il fuſt ſur la terre, n'y ayant point d'apparence de l'aller chercher ſi loin, s'il eſtoit ſi prés.

Mais que ces raiſonnemens font bien voir que ces gens ne conçoivent les choſes de la Religion que d'une maniere baſſe & charnelle, & qu'ils n'ont nulle part à cet eſprit dont les Saints ont eſté animez, & qui les a fait parler de cette maniere !

Pour faire ſentir leur égarement, il n'y a qu'à demander ſi quand J. C. nous commandoit de dire à Dieu dans la priere qu'il nous a preſcrite: *Noſtre Pere qui eſtes dans les Cieux*, il nous vouloit faire croire qu'il n'eſtoit pas preſent au milieu de nous ? ſi le Prophete qui diſoit à Dieu: *J'ay élevé mon ame vers vous, Seigneur, qui habitez dans les Cieux*, étoit perſuadé que Dieu n'étoit que dans le Ciel, & ſi ce ſeroit bien raiſonner que de dire ſur cette priere de David, à l'imitation d'Aubertin : *Quid neceſſe foret è terra in cœlum volare, ſi per propriam ſubſtantiam Deum haberemus in terra præſentem?*

C'eſt par ces fauſſes & honteuſes ſubtilitez qu'Epiſcopius & les Remontrants qui les ont tirées de l'école des Calviniſtes, ont depuis attaqué la plûpart des myſteres que leurs maiſtres avoient épargnez, & entr'autres la preſence de Dieu dans tous les lieux du monde.

Mais pour les Catholiques, ils n'ont aucune peine à resister aux uns & aux autres, & à soûtenir également contre les Remontrans, que ces passages qui portent à regarder Dieu comme present dans le Ciel d'une maniere particuliere, ne doivent point empêcher qu'on ne le croye present par tout ; & contre les Calvinistes, que c'est une chose tres-sainte & tres-conforme à la doctrine Catholique d'adorer en même temps J. C. comme present dans le Ciel & sur la terre, & au même temps que l'on reçoit son corps icy bas, d'élever son esprit à ce même corps residant à la droite de Dieu. Chaque vûë a ses utilitez. Si celle-cy nous remplit plus de l'admiration de sa bonté & de son humilité : l'autre nous inspire plus de respect, en nous mettant plus vivement sa majesté devant les yeux. Si l'une nous instruit davantage de ce que nous luy devons, pour avoir bien voulu demeurer parmi nous ; l'autre nous détache davantage de la terre, en faisant que nous nous representons à nous-mêmes comme éloignez & bannis de nostre patrie & du bonheur où nous aspirons. Si l'une nous porte plus à l'amour, l'autre excite plus nostre esperance. Et comme tous ces mouvemens doivent estre joints dans l'ame fidelle, l'Eglise en joint aussi les motifs en portant ses enfans à considerer J. C. de cette double maniere. Et c'est ce que l'Eglise Grecque fait expressément par cette priere de sa liturgie : *Vous qui estes assis dans le Ciel avec vostre Pere, & qui estes icy invisiblement avec nous, daignez par vostre main puissante nous faire participans de vostre corps tres-pur & de vostre precieux sang, & par nous tout le peuple.*

Voilà ce qu'on diroit avec raison à Aubertin & à M. Claude, quand il seroit vray que S. Chrysostome nous auroit voulu porter à aller chercher J. C. au Ciel dans l'acte même de la communion. Mais ils sont si malheureux en preuves, que quoiqu'ils n'en puissent rien conclure, il se trouve de plus que S. Chrysostome ne dit rien moins que ce qu'ils luy font dire. Car il est clair qu'il n'entend point parler d'un certain acte de devotion qui se doive pratiquer à la communion, mais d'une disposition permanente où doivent estre les fidelles qui s'en approchent, & qui est fortifiée par la communion même. *Il faut*, dit il, *que celuy qui s'approche de ce corps, soit élevé, qu'il ne tienne point à la terre, qu'il ne se traisne point & ne rampe point icy bas, mais qu'il vole incessamment en haut*, ἄνω πέτεσθαι δι-μεχῶς.

C'eſt donc une diſpoſition perpetuelle qu'il exprime, & non une action paſſagere. Et c'eſt encore ce qu'il marque bien nettement, lorſqu'il dit, *que cette redoutable* HOSTIE *nous commande de nous approcher d'elle-même avec une charité brûlante, qui nous rendant des aigles nous faſſe voler dans le Ciel.* Car cette charité eſtant une diſpoſition permanente, elle a toûjours pour effet de nous rendre aigles, & de nous élever vers le Ciel. Et S. Chryſoſtome ne prétend pas que cela ſe faſſe plûtoſt dans l'acte de la Communion qu'en un autre temps. Mais cette charité qui nous rend aigles ſelon luy, qui nous fait voler vers le Ciel, qui nous aſſemble autour du corps de J. C. nous fait trouver ce ciel & ce corps dans l'Euchariſtie. CH. XII.

Et c'eſt pourquoy il marque expreſſement que ces aigles s'aſſemblent à cette table : *Ce n'eſt pas*, dit-il, *la table des corneilles, mais des aigles*, & qu'ils s'y approchent du corps de J. C. CELUY, dit-il, *qui s'approche de ce corps*, c'eſt-à-dire du corps de J. C. dans l'Euchariſtie, *doit eſtre élevé & ne point tenir à la terre, mais voler inceſſamment en haut.* Il n'entend donc pas le ciel à la lettre, puiſque cette terre qu'il y oppoſe n'eſt pas la terre où nous ſommes, à laquelle il eſt impoſſible que nous ne tenions point, mais les paſſions terreſtres dont il veut que nous ſoyons dégagez. Cependant c'eſt ſur cette oppoſition du ciel à la terre qu'Aubertin prétend que S. Chryſoſtome a voulu parler du ciel veritable : *Teſtatur ſe per cœlum locum ſublimem intelligere terræ oppoſitum*, & qu'il prend ſujet de quereller Bellarmin qui ſoûtient le contraire ; au lieu que c'eſt juſtement cette oppoſition à une terre metaphorique qui fait voir que ce ciel n'eſt qu'un ciel metaphorique.

CHAPITRE XIII.

Que la conſideration de l'Euchariſtie comme memorial de la Paſſion de J. C. n'eſt point contraire à la preſence réelle.

IL n'y auroit rien de plus aiſé que de ſuivre dans l'examen de ce point la même methode qu'on a ſuivie dans les autres, c'eſt à dire de faire voir d'abord par l'exemple des Ecrivains Catholiques qui ont écrit contre Berenger, que cette vûë de l'eſprit qui regarde l'Euchariſtie comme memorial de J. C.

crucifié n'a rien de contraire à la foy de la presence. Mais parce que M. Claude demeure d'accord de ce langage, & qu'il cite luy-même dans son livre contre le Pere Noüet un endroit de Pierre Lombard, où l'Eucharistie est appellée un sacrifice & *une oblation*, parce que *c'est la memoire du sacrifice de la croix* : que toutes les prieres de l'Eglise retentissent de ce terme de *memoire*, que l'on y appelle par tout l'Eucharistie *memorial de la mort de J. C. O memoriale mortis Domini !* que l'on y chante, *que J. C. nous commande de celebrer ce mystere en memoire de sa mort*, je crois pouvoir supposer ce langage comme autorisé par toute l'Eglise depuis Berenger ; & il ne reste plus qu'à demander aux Ministres pourquoy il leur plaist que ces deux vûës de l'esprit, dont l'une regarde l'Eucharistie comme memoire de J. C. & l'autre regarde J. C. comme present, qui se sont si bien accordées depuis 600. ans dans l'esprit de tous les Catholiques, ont dû se combattre necessairement dans celuy des Peres.

Je n'ay qu'à leur demander par quelle raison ils veulent bien qu'on se puisse souvenir de Dieu comme David : *Memor fui Dei & delectatus sum* : & se servir même de toutes les images que l'on veut pour s'en renouveller sa memoire, quoiqu'il soit actuellement present dans toutes ces images & par tout ; & qu'il ne soit pas permis neanmoins de se souvenir de J. C. present d'une maniere invisible dans l'Eucharistie, & de se servir de l'exterieur de l'Eucharistie pour renouveller ce souvenir ?

Je n'ay qu'à leur dire, comme on a déja fait, qu'il n'y a rien de plus visiblement contre le sens commun que ce principe imaginaire que la memoire suppose l'absence. Car la memoire n'est opposée qu'à l'oubli, & nous pouvons nous souvenir de toutes les choses que nous pouvons oublier. Or nous pouvons oublier une infinité de choses presentes, parce qu'elles ne frappent pas nos sens. Nous n'oublions que trop souvent Dieu en qui nous sommes, & en qui nous vivons. Nous nous oublions nous-mêmes. Nous oublions que nous sommes environnez de Demons qui vont & viennent autour de nous, cherchant l'occasion de nous perdre. Nous oublions que les Anges sont avec nous pour nous secourir. Nous oublions nos biens & nos maux, & les biens & les maux de ceux avec qui nous vivons, quoique tout cela soit present. Et comme nous pouvons oublier les choses, nous pouvons aussi nous en souvenir, nous en avons la memoire

memoire. Et c'eſt une chicannerie ridicule à Aubertin de vouloir qu'on ne puiſſe appliquer ce mot de memoire à ces ſortes de choſes ſans le prendre en une ſignification impropre. Car c'eſt tellement ſa ſignification naturelle qu'il n'eſt pas poſſible de s'exprimer plus proprement. Ainſi quand quelques Auteurs ont dit que la memoire ne regarde pas les choſes preſentes, ils ont entendu une preſence ſenſible & non une preſence réelle. Tout ce qu'ils ont voulu dire c'eſt qu'on ne ſe ſert pas du mot de memoire ou de ſouvenir pour marquer l'application de l'eſprit aux choſes qui frappent les ſens que l'on ne ſçauroit en effet oublier. CH. XIII.

Je n'ay encore qu'à faire remarquer qu'il n'eſt vray qu'une choſe ne peut pas eſtre le memorial de ſoy-même que lorſqu'elle eſt découverte; mais que lorſqu'elle eſt voilée & cachée, bien loin qu'elle ne puiſſe eſtre un memorial d'elle-même, il eſt impoſſible qu'elle ne le ſoit pas à l'égard de ceux qui ſçavent qu'elle eſt cachée ſous ce voile. Et cela eſt ſi vray que comme la veuë de l'hoſtie fait reſſouvenir les Catholiques que J. C. eſt preſent; elle fait auſſi reſſouvenir les Calviniſtes, qui ne le croyent pas preſent, que les Catholiques le croyent. Tant il eſt vray que le voile excite naturellement la memoire de tout ce que l'on croit qu'il couvre.

Je n'ay qu'à leur répondre que quand on veut repreſenter des gens en un certain eſtat, ce n'eſt que le defaut de leur propre preſence, qui oblige de retourner à d'autres ſortes de ſignes.

Enfin il n'y a qu'à propoſer cinq ou ſix paſſages où les Peres en reconnoiſſant clairement la preſence réelle ne laiſſent pas de regarder l'Euchariſtie comme memorial de la paſſion. En voicy quelques-uns de ce genre.

S. Chryſoſtome dans l'homelie 17. ſur l'Epiſtre aux Hebreux parle en ces termes, ſelon que M. Claude les traduit luy-même dans ſon livre contre le Pere Noüet. *Quoy donc! eſt-ce que nous n'offrons pas tous les jours? Nous offrons, il eſt vray, mais nous faiſons la commemoration de ſa mort; & cette oblation eſt une, & non pluſieurs. Comment eſt-elle une & non pluſieurs? parce qu'elle a eſté offerte une fois. Celle-la à eſté tranſportée dans le Saint des Saints; & cecy en eſt une figure, & la même. Car nous offrons toûjours le même I. C. non maintenant un autre, mais toûjours le même. Et pour cette raiſon c'eſt un même ſacrifice. Eſt-ce*

qu'il y a plusieurs Christs, parce qu'il est offert en plusieurs lieux? Non: mais c'est partout un même J. C. qui est entier icy, & là un seul corps. En la mesme sorte donc qu'estant offert en plusieurs lieux, c'est un seul corps, non plusieurs: Ainsi c'est un mesme sacrifice. Nostre souverain Sacrificateur est celuy qui a offert le sacrifice par lequel nous sommes purifiez, & nous offrons maintenant le mesme qui fut offert alors, & qui ne peut estre consumé. Cecy se fait en commemoration de ce qui se fit alors: Faites cecy, dit-il, *en commemoration de moy. Ce n'est pas un autre sacrifice comme ceux de l'ancien Sacrificateur. Nous faisons toujours les mesmes ou pour mieux dire nous en faisons la commemoration.*

2. Perp. l. 6. c. 12. p. 692.

Les reflexions qui ont esté faites sur ce passage dans le second Tome de cet ouvrage prouvent manifestement que S. Chrysostome y suppose la presence reelle & détruit toutes les chicaneries des Calvinistes. Cependant il y est dit plusieurs fois que nous faisons *la commemoration de la mort de J. C.* que cecy *se fait en commemoration de cette mort:* Tant les Peres ont peu pensé à la contrarieté pretenduë que les Ministres veulent mettre entre estre institué pour estre le memorial de la mort de J. C. & contenir neanmoins réellement J. C.

Il y a une difficulté de Critique sur la premiere partie de ce passage dans laquelle M. Claude abandonne avec raison Aubertin. Car au lieu de ces termes: *Nous offrons, il est vray; mais nous faisons commemoration de sa mort*, Aubertin pretend qu'on devoit traduire: *Offerimus: imò memoriam facimus mortis ejus.* C'est à dire selon son sens, nous offrons, ou plûtost nous faisons commemoration de sa mort. Mais la critique d'Aubertin est tout à fait fausse. Car la particule ἀλλὰ, dont S. Chrysostome se sert n'est pas destructive de ce qui est établi, comme la particule *imo*, qui substituë une nouvelle idée à la place de celle qu'elle bannit. Ainsi c'est corrompre le sens de S. Chrysostome que de traduire ce qu'il exprime par ἀλλὰ, par le terme *imò*, ou *potius autem*, comme il fait en un autre endroit.

On voit encore clairement l'union de la qualité de memorial avec la presence réelle dans ces passages de S. Cyrille sur S. Jean: *Les paroles de l'Eglise estant formées J. C. survient, & nous paroist invisiblement comme Dieu; & visiblement par son corps; & il nous permet de toucher sa sacrée chair. Ainsi usant de la grace que Dieu nous fait, nous approchons de luy pour participer à l'eulogie mystique, recevant J. C. dans nos mains, croyant ferme-*

P. 1104.

ment qu'il a veritablement reſſuſcité ſon corps. Car que la commu- CH. XIII.
nion à l'eulogie myſtique ſoit la confeſſion de la reſurrection de J. C. il paroiſtra facilement par les choſes qu'il a dites, lorſqu'il fit par luy-meſme le type de ce myſtere.

Cette preſence inviſible de J. C. comme Dieu que l'on ne ſçauroit faire paſſer pour metaphorique, ne permet pas non plus que l'on prenne pour figure cette preſence du corps de J. C. dont il eſt parlé dans ce lieu. C'eſt donc auſſi ce J. C. preſent par ſon corps qui eſt reçu dans les mains. Cependant ſelon S. Cyrille, *cette reception eſt une confeſſion de ſa reſurrection*, c'eſt à dire que c'en eſt un memorial.

Il y a une infinité d'autres lieux, où les Peres en même temps qu'ils établiſſent le plus fortement la preſence réelle, ne laiſſent pas de reconnoiſtre dans l'Euchariſtie cette qualité de memorial.

Nous annonçons, dit le Concile tenu à Alexandrie contre Neſtorius, *la mort qu'a ſouffert ſelon la chair J. C. Fils unique de Dieu & ſa reſurrection d'entre les morts & ſon Aſcenſion dans le ciel, en celebrant dans les Egliſes le ſacrifice non ſanglant.* Voila la qualité de memorial bien marquée; mais la preſence réelle ne le ſera pas moins par la ſuite du paſſage. *Ainſi nous approchons de l'Eulogie myſtique, & nous ſommes ſanctifiez par la participation de la ſainte chair & du precieux ſang de J. C. Sauveur de tous. Car nous ne la prenons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaiſe, ny comme la chair d'un homme ſanctifié, & joint au Verbe par une union de dignité ou d'habitation divine, mais comme eſtant veritablement vivifiante & la propre chair du Verbe.*

Les Hebreux, dit S. Auguſtin, *celebroient par les victimes qu'ils offroient à Dieu en diverſes manieres ſelon qu'il eſtoit convenable, la Prophetie de la victime future que J. C. a offerte ſur la Croix; & les Chreſtiens celebrent la memoire de ce ſacrifice accompli par l'oblation ſainte & par la participation au corps & au ſang de J. C.* Cont. Fauſt. l. 20 18.

Ainſi ſelon ce Pere, c'eſt par l'oblation même du corps de J. C. qu'on celebre *cette memoire*, bien loin que la celebration de *cette memoire* ſoit incompatible avec la preſence de ce corps.

Si les Peres n'avoient jamais parlé que de cette ſorte de la qualité de memorial qu'ils donnent à l'Euchariſtie, les Miniſtres n'auroient-ils pas honte de s'en ſervir contre la preſence

réelle ? mais en sont ils plus excusables sous ombre que les Peres parlent quelquefois differemment? Car encore qu'ils parlent de l'Eucharistie en quelques endroits comme d'un sacrifice de memoire sans marquer expressement la realité, ne suffit-il pas qu'ils la marquent en d'autres, pour conclure qu'ils l'ont toûjours cruë ? Ne suffit-il par qu'ils unissent quelquefois ces deux qualitez, de contenir réellement J. C. & d'estre un memorial de sa passion, pour conclure qu'elles l'estoient toûjours dans leur esprit, quoyqu'ils ayent esté portez par des veuës differentes à exprimer quelquefois l'une sans l'autre ?

Car enfin il est tres-vray que ce que les Peres ont dit plusieurs fois, ils l'ont toûjours pensé. Mais il n'est pas vray qu'ils ayent deu exprimer en tous lieux, tout ce qui estoit dans leurs esprits. Car pourquoy quand Aubertin conclut en un endroit que Tertulien en disant que J. C. a consacré le vin en memoire de son sang, *quod in sanguinis sui memoriam consecravit*, n'a peu remarquer par cette expression que J. C. ait changé le vin en la substance de son sang, il tire une conclusion qui est vraye en un sens, mais inutile, & qui est tres-fausse en un autre.

Il est vray que cette expression ne signifie point du tout litteralement que J. C. ait changé le vin en la substance de son sang : mais elle n'exclut pas aussi ce changement.

Or comme il y a des expressions qui contiennent la substance de la foy, & d'autres qui sans l'exclure renferment d'autres circonstances des Mysteres ; celle cy est de ce dernier genre. Elle ne marque par elle-même sinon que I. C. fit le vin par la consecration le memorial de son sang. Mais comme cette circonstance estoit jointe dans l'esprit des fidelles avec la substance du mystere, elle en excitoit l'idée entiere : de même que quand on dit aux Catholiques que I. C. fit du pain le Sacrement de son corps, ils entendent qu'il en fit un Sacrement qui contient son corps.

Il n'y a donc rien qui soit plus contre le bon sens que de vouloir juger de toute la doctrine des Auteurs, & de toute la foy de l'Eglise de leur siecle par ces expressions imparfaites qui n'en font connoistre qu'une partie. Et la justesse de l'esprit & la bonne foy veulent qu'on juge des expressions par celles où les Peres se sont expliquez plus amplement, & où ils ont réüni dans leurs discours ces diverses parties de leur doctrine qui estoient unies dans leur esprit.

Que s'il n'eſtoit pas contraire à la creance que le corps de J. C. eſt preſent réellement dans l'Euchariſtie, de donner à ce Sacrement la qualité de *memorial*, il ne faut pas croire que celle de gage, *pignus*, y ſoit plus oppoſée, puiſque ceux qui ont appliqué ce terme à l'Euchariſtie, n'entendent par là qu'un preſent donné pour nous conſerver le ſouvenir de l'affection qu'a pour nous celuy qui l'a donné. C'eſt ce qui paroiſt par le paſſage qu'Aubertin & M. Claude citent ſur ce ſujet. Il eſt tiré d'un commentaire qui ſe trouve entre les Oeuvres de S. Jeroſme, mais qui eſt le Pelage ou de quelque Pelagien. CH. XIII.

Cet Auteur ſuppoſant le ſens litteral des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie comme n'ayant pas beſoin de commentaire, s'attache à éclaircir la fin pour laquelle J. C. a inſtitué ce myſtere, qui eſt marquée par ces paroles; *Faites cecy en memoire de moy. J. C.* dit il, *eſtant preſt de ſouffrir nous a laiſſé ce dernier memorial de luy-même. Il a fait en cela comme un homme qui devant faire un long voyage laiſſe un gage à ſon amy, qui luy puiſſe renouveller le ſouvenir de ſes bienfaits & de ſon affection. Que ſi cet amy a pour luy reciproquement un amour ſincere, il ne ſçauroit voir ce gage ſans verſer des larmes & ſans eſtre touché d'un extrême regret.*

Ce paſſage eſt ſi éloigné de choquer les idées qu'a l'Egliſe Catholique du myſtere de l'Euchariſtie, qu'on le voit cité par des Auteurs qui ont écrit depuis Berenger, qui n'ont par cru pouvoir donner une inſtruction plus tendre & plus importante que celle qu'il contient. Gerard de Zutphen qui vivoit au quatorziéme ſiecle, & dont on voit un traité intitulé de la Reparation des forces de l'ame, imprimé dans la Bibliotheque des Peres, le cite deux fois dans ce petit ouvrage, ſçavoir au premier livre chap. 27. & au ſecond chap. 3. Mais comme les Miniſtres ne laiſſent pas d'inſiſter ſur cette qualité de gage, il ne ſera pas inutile d'inſerer icy la réponſe que M. le Cardinal de Perron y a faite dans l'examen du paſſage tiré de ce commentaire dont nous avons parlé, & de juſtifier cette réponſe contre les chicaneries d'Aubertin. Ce Hieroſme Apocriphe, dit ce Cardinal, *écrit que noſtre Seigneurs'eſt comporté comme ceux qui ayant à faire un voyage en païs lointain, laiſſent quelques gages à leurs amis, afin qu'en le voyant ils ſe ſouviennent de leur amitié & de leurs bienfaits.* Et de là que remportera le ſieur du Pleſſis? N'appellons-nous pas tous les jours les corps & les reliques des Martyrs, *gages* & *oſta-*

Bibliot. patr. tom. p. 134.

„ *ges*, tant de leur assistance & intercession en ce siecle, que de leur
„ resurrection & presence future en l'autre? *A la Memoire du Mar-*
Aug. de S. Steph. nom. 7. „ *tyr*, dit S. Augustin, parlant des Reliques de S. Estienne, que
„ transportoit l'Evesque Projectus. *affluoit une grande concurrence*
„ *& occurrence de multitude. Là une femme aveugle pria qu'elle fust*
Amb. l. de vid. „ *menée à l'Evesque qui portoit les* GAGES SACREZ. Et S. Ambroise.
„ *Il nous faut prier les Martyrs, desquels nous semblons nous vendi-*
„ *quer un certain patronage par le gage de leurs corps.* Et ne protestons-
„ nous pas tous les jours que la presence invisible du corps du Sei-
„ gneur sous les especes du Sacrement, nous est un gage & un osta-
„ ge tant de sa protection invisible en ce monde, que de la joüis-
„ sance de la presence invisible en l'autre, lorsque nous luy serons
„ faits semblables, pource que nous le verrons comme il est, à
„ sçavoir avec la splendeur de sa gloire sur laquelle les Anges s'é-
„ jouissent de jetter les yeux?

„ Et de fait quel autre assez digne gage nous pouvoit-il laisser
„ de luy-même en sa propre espece & figure, que luy-même sous
„ une autre espece & figure? veu que tout gage, pour estre vray
„ gage, doit avoir quelque proportion de prix & de valeur avec
„ la chose dont il est gage. Suivant ce que dit le vray S. Jerosme sur
Hier, in Ep. ad Eph. c. 1. „ ces mots de S. Paul: *L'esprit qui est le gage de nostre heritage,*
„ *comme de l'arrhe, s'estime quel sera l'achapt &c. ainsi de la varieté*
„ *de l'arrhe, se juge la grandeur de l'heritage futur; & qu'il n'y a*
„ *nulle proportion de prix entre la creature, & le Createur.*

In ps. 82. „ S. Augustin ne dit-il pas, *l'Epoux donne pour arrhe à son Epouse*
„ *son sang & son Esprit, dont il nous a cependant enrichi en ce pele-*
„ *rinage: mais il nous garde encore ses richesses cachées. Car puisqu'il*
„ *nous a donné un tel gage, que doit estre ce qu'il nous garde?* Et S.
„ Chrysostome ne crie-t-il pas parlant de propos deliberé de l'Eu-
In Joan. hom. 25. id. hom. 2. ad pop. Antioch. „ charistie: *Celuy qui s'exhibe ainsi à nous en cette vie, combien*
„ *plus encore en la future?* Et ailleurs: *& partant ne perdons point*
„ *courage, ne nous desolons point, & n'apprehendons point la difficul-*
„ *té du temps. Car celuy qui n'a point refusé d'épandre son sang ne re-*
„ *fusera rien pour nostre salut?* Et Gandentius Evesque de Bresse
„ leur contemporain, ne prononce-t-il pas en termes encore plus
„ exprez: *Cétuy-cy est le vray present hereditaire du nouveau Testa-*
Gaud. tr. 2. in Exod. „ *ment, lequel en la nuit où il fut livré pour estre crucifié, il nous laissa*
„ *comme un gage de sa presence?* Et afin que nous ne pensions pas
„ que ce gage soit autre substance que son propre corps, ne crie-
„ t-il pas: *Le même Seigneur & Createur des natures, qui produit*

de la terre *le pain : du pain derechef, pource qu'il le peut & la promis, fait ſon propre corps ; & luy qui de l'eau a fait le vin, du vin fait auſſi ſon ſang.* CH. XIII.

Mais l'Auteur du ſieur du Pleſſis, repliquera t on, compare noſtre Seigneur à un amy s'en allant à un païs lointain qui laiſſe un gage à ſon amy. Or le gage qu'un amy s'en allant à un païe lointain laiſſe à ſon amy, n'eſt pas ſon propre corps. *Et à quelle ſimilitude*, dit S. Auguſtin, *a jamais eſté deferée en diſputant une ſi grande convenance, qu'elle ſe puiſſe accommoder en tout & par tout à la choſe à laquelle elle eſt appliquée, & quand eſt-ce*, ajoûte t-il, *qu'il ſe peut tirer rien de ſemblable de la creature au Createur* ? L'Auteur du ſieur du Pleſſis compare l'Euchariſtie avec les autres gages en la condition qu'ils ont de pouvoir exciter la ſouvenance de l'amitié & des bien-faits de ceux qui les laiſſent ; mais non pas en la condition qu'ils ont de ne pouvoir pas eſtre les dons & les donateurs tout enſemble ; les gages & les conſignateurs des gages tout enſemble : Non plus que quand noſtre Seigneur compare ſon Pere avec un pere de famille qui envoya ſon fils à la vigne, il ne le compare pas en ce que le Pere de famille en envoyant ſon fils, ne le retint pas eſſentiellement avec luy, ny en ce que le pere de famille & le fils defamille ne ſont pas une même ſubſtance en nombre ; mais en ce que comme le fils de famille meritoit d'eſtre traité des Fermiers avec plus de reſpect que les ſerviteurs ; ainſi les Juifs devoient porter plus de reverence au Fils de Dieu qu'à ſes Prophetes. Aug. in pſ. 102.

Ainſi il compare l'Euchariſtie avec les gages humains en la condition qu'ils ont d'exciter la memoire de leurs donateurs ; mais il ne la compare pas avec eux en la condition qu'ils ont de ne pouvoir pas eſtre les dons & les donateurs tout enſemble. Il la compare avec eux en ce qu'ils ont de perfection & de puiſſance ; mais non pas en ce qu'ils ont d'imperfection ou d'impuiſſance. Car ce que les gages humains ne ſont pas les dons & les donateurs tout enſemble vient de l'imbecillité des hommes, qui ne peuvent pas en emportant leurs corps avec eux, les laiſſer en même temps à leurs femmes, enfans & amis : choſe qu'ils feroient volontiers s'ils le pouvoient, afin de leur conſigner des gages plus réels de leur affection : Là où nôtre Seigneur eſtant meu de pareille volonté, n'eſt pas retenu de pareille infirmité. *Helie*, dit S. Chryſoſtome, *laiſſa ſon manteau à ſon Diſciple ; & le Fils*

„ *de Dieu montant au ciel nous a laissé sa chair. Mais Helie le laissa*
„ *en s'en dépoüillant: Là où Christ nous l'a laissée, & est monté l'ayant*
„ *avec luy.* Et pour ce comme l'Auteur du sieur du Plessis confere
„ ce Sacrement avec les autres gages en cette convenance qu'ils
„ sont propres pour ramentevoir l'amitié & les bienfaits de ceux
„ qui les laissent: aussi lediscerne-t-il d'eux encette difference, qu'il
„ est le gage & le corps du consignateur du gage tout ensemble,
„ c'est-à-dire en somme comme il ouvre & délie la bouche au
„ sieur du Plessis lorsqu'il écrit ; *Nostre Seigneur a fait comme un*
„ *homme qui entreprenantun long voyage, laisse quelque gage à son amy*
„ *afin qu'il se puisse ressouvenir de son amitié & de ses bienfaits;*
„ ainsi la luy ferme-t-il tost aprés lorsqu'il ajoûte: *A cette cause*
„ *nous sommes admonestez par les Prestres, quand nous le prenons,*
„ *que c'est le corps & sang de J.C. afin que nous ne soyons point in-*
„ *grats à ses benefices.*

Les défaites par où Aubertin pretend éluder cette réponse si solide sont tout à fait rares & dignes de luy. Il dit d'abord qu'il n'y a pas de rapport entre l'Eucharistie & les exemples alleguez par le Cardinal du Perron ; parce que dans ceux-cy il y a difference entre le gage & la chose même; que les corps des Martyrs ne sont pas leurs ames, qu'ils ne sont pas les personnes dont ils sont les gages ; que le sang de J. C. est different de la gloire dont il est le gage, selon S. Augustin & S. Chrysostome.

Mais comment ce Ministre n'a-t-il pas veu combien tout cela estoit vain & inutile ? Car premierement cette pretendue distinction réelle qu'il exige entre le gage & la chose même n'a aucun fondement dans la raison. Il suffit qu'il y ait une distinction d'estat. Si j'avois promis à quelqu'un un diamant mis en œuvre ; pourquoy ne luy pourrois-je pas donner pour gage de ma promesse le même diamant que j'aurois dessein de luy donner en effet lorsqu'il seroit enchâssé ?

2. Il est facile de trouver toute la distinction qu'il demande entre le corps de J. C. & la chose dont il est gage. Car cette chose n'est pas proprement le corps de J. C. c'est son amour; c'est sa protection; c'est la gloire qu'il nous a promise. Le corps de J. C. nous est un gage de tout cela. Il y a donc autant de distinction entre le corps de J. C. consideré comme gage dans l'Eucharistie, & la chose dont il est gage, qu'entre les

corps

corps des Martyrs, conſiderez comme gages, & la protection des Martyrs, entre le ſang de J. C. & le S. Eſprit, ou la gloire des enfans de Dieu. CH. XIII.

Ce que ce Miniſtre ajoûte qu'un homme qui s'en va en voyage ne ſe laiſſe pas luy-même en gage; & quainſi J. C. n'a pû laiſſer ſon corps ſur la terre en s'en allant au Ciel, eſt d'auſſi mauvais ſens qu'une chicanerie le peut eſtre.

Car il ne s'agit nullement de ſçavoir ſi un homme peut ſe laiſſer en gage en s'en allant. Il eſt queſtion ſi cela repugne à la qualité de gage. Si les hommes ne le ſont pas, c'eſt leur impuiſſance qui les en empêche. Mais s'ils le pouvoient faire, & qu'il leur fût poſſible de ſe multiplier, & qu'ils puſſent ſe laiſſer d'une maniere au même temps qu'on les perdroit en une autre, ce ſeroit le gage le plus naturel qu'ils puſſent donner de leur affection. Et en effet il eſt aſſez ordinaire aux Rois de retenir des gens à leur Cour pour s'aſſurer de leur fidelité. Ainſi la preſence de leur propre perſonne eſt en même temps le gage d'eux-mêmes comme fidelles. Il eſt vray qu'ils ne ſont pas preſens & abſens tout enſemble; mais perſonne n'a dit auſſi qu'on puſt imiter ce qu'il y a de miraculeux & de ſurnaturel dans ce myſtere. Et je ne crois pas que les Miniſtres prétendent qu'il n'y ait rien dans les myſteres de la Religion, dont on ne puiſſe donner des exemples dans la nature.

Aubertin a recours enſuite à quantité de petits argumens qui ne ſont que des ſophiſmes tout purs.

Ce que J. C. laiſſa comme un gage, dit-il, ſelon cet Auteur, n'eſt autre choſe que le pain, qu'il avoit beni & rompu. Or ce pain n'eſt pas le corps de J. C. Donc &c. Je réponds en un mot que ce que J. C. laiſſa comme un gage eſt le pain conſacré, & que le pain conſacré eſt le corps de J. C.

Ce que J. C. laiſſa, dit-il encore, eſt un ſujet viſible, puiſqu'il dit que ce gage eſt tel, que l'ami en le voyant eſt touché de regret. Or le corps de J. C. n'eſt pas viſible, &c. Je réponds que le corps de J. C. eſt viſible dans l'Euchariſtie par le voile qui le marque comme le corps d'un homme eſt viſible par ſes habits.

Le gage, dit-il, dont parle cet Auteur, eſt laiſſé pour ſervir de memorial de l'ami abſent. Donc ce ne peut eſtre le corps de J. C. qui ne ſçauroit eſtre abſent & preſent. Je réponds que le corps de J. C. peut eſtre abſent & preſent ſelon divers

égards. Il eſt preſent ſelon ſa ſubſtance, mais il eſt abſent ſelon ce qu'il eſt dans l'eſtat de ſa gloire.

Les bienfaits dont ce gage nous fait reſſouvenir, qui ſont tous les myſteres de ſa vie, ne ſont pas preſens. La gloire que nous attendons n'eſt pas preſente. Il nous fait donc reſſouvenir de quantité de choſes qui ne ſont pas preſentes. On voit quelle eſt la nature des repliques d'Aubertin.

Fin du ſixième Livre.

LIVRE SEPTIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

Que M. Claude juge fort mal de la force & de la foibleſſe des argumens negatifs. Deux exemples importants de ſon peu de diſcernement ſur ce point.

SI l'eſprit des hommes comprenoit les preuves des veritez dans toute leur étenduë, il n'y auroit point de lieu aux conteſtations & aux diſputes, comme on voit qu'il n'y en a point dans les veritez de Mathematique, parce que les principes en ſont ſi ſimples & en ſi petit nombre, qu'on ne les comprend point à demi. Mais comme les faits humains & les choſes morales ſont d'un autre genre, & que ſouvent la certitude qu'on en peut avoir, ne dépend point de certains principes clairs, que l'on penetre tout d'un coup, mais d'un amas de circonſtances qu'il faut joindre enſemble pour former la conviction, il arrive de là que ceux qui ne conçoivent qu'une partie de ces circonſtances, ou par défaut de lumiere en eux, ou par les diverſes préoccupations qui naiſſent de leurs paſſions, ſont capables de rejetter les plus fortes, & de s'attacher aux plus foibles.

Ces deux effets ſont même comme inſeparables, & ils ſe ſuivent preſque toûjours l'un l'autre; auſſi naiſſent-ils de la même cauſe. Car c'eſt le manque de lumieres qui fait d'une part qu'en ne voyant pas ce qui rend fauſſes de certaines raiſons, l'on s'en remplit & l'on s'en enteſte; de l'autre, qu'on entre ſi peu dans les preuves les plus lumineuſes de certaines veritez, que ce qu'on en voit, n'eſt pas capable de perſuader l'eſprit.

Je ne prétends encore rien conclure de ce discours general. Je sçay que chacun de ceux qui disputent s'en servent d'ordinaire reciproquement pour prévenir l'esprit des lecteurs contre leurs adversaires. Mais comme il est injuste de vouloir tirer avantage de ces reproches qu'on se fait de part & d'autre avant que d'en avoir établi la verité, il est tres-juste au contraire de la faire remarquer, aprés l'avoir bien prouvée. Ainsi M. Claude ne peut se blesser que nous usions de ce droit envers luy, & que nous luy appliquions ce discours par quelque reflexion particuliere.

Les argumens negatifs sont proprement du genre de ceux où ces illusions peuvent avoir lieu. Il y en a de bons, de mauvais, de probables & d'improbables. Ils reçoivent divers degrez de clarté; & on les peut comprendre parfaitement ou imparfaitement selon l'étenduë de l'esprit & la disposition du cœur. Le reproche que je fais à M. Claude sur ce sujet, c'est qu'il y commet presque toutes les fautes qu'on y peut commettre: Mais je ne l'en accuse pas sans preuves. L'on en a déja vû un grand nombre dans le corps de cette dispute, & nous en allons voir de nouvelles dans ce Livre icy.

Tantost il avance sur le sujet de ces argumens des principes chimeriques, & qui n'ont de fondement que dans son imagination. Car où a-t'il trouvé, par exemple, cette plaisante maxime, qu'une proposition affirmative ne se peut prouver par des argumens negatifs? *La these*, dit-il, *de M. Arnauld estant affirmative, sçavoir que les Grecs croyent la transsubstantiation, il faut qu'il l'établisse clairement par des preuves affirmatives: & c'est de ces preuves* SEULES *que dépend la décision de la question.* Et quoy! ne sçauroit-on prouver cette these affirmative, *que la ville de Rome a subsisté toute l'année mil six cens soixante douze*, par cette raison negative, que depuis ce temps-là personne n'a rapporté qu'elle ait esté ou abîmée ou détruite? N'avons-nous pas une entiere certitude de la vie des Papes & des Rois pendant un certain temps, par cela seul que leur mort n'a esté mise dans aucune Gazette?

Réponse p. 396.

Tantost il fait des declamations en l'air contre des argumens du genre dont nous parlons, comme ceux par lesquels on montre que certains faits ne sont pas arrivez, parce qu'on n'en a point oüy parler, & qu'il est impossible qu'ils fussent demeurez cachez. Il les reduit à de simples vray-semblances, à des preu-

ves douteuſes, ſans conſiderer, comme l'on luy a fait voir, qu'une infinité de choſes qu'on croit ſçavoir avec le plus de certitude, ne ſont appuyées que ſur des preuves de cette nature. CH. I.

Tantoſt il trouve mauvais que les mêmes perſonnes qui ont rejetté l'argument negatif tiré du ſilence des Payens ſur l'Euchariſtie, & de celuy des Peres ſur les difficultez naturelles de ce myſtere, ſe ſervent de l'argument negatif tiré de ce que ni les Grecs ni les Latins n'ont jamais marqué qu'il y eût aucune difference entre les deux Egliſes ſur le dogme de l'Euchariſtie, & il en prend ſujet de railler avec ſon agrement ordinaire. *Comment s'eſt-il fait*, dit-il, *que l'argument negatif, qui n'eſtoit dans mes mains qu'une foible vray-ſemblance, ſoit devenu dans celle de M. Arnauld une puiſſante démonſtration? Cela veut dire*, dit-il plus bas, *que ces Meſſieurs conferent aux argumens, quand ils leur font l'honneur de s'en ſervir, un caractere de bonté qu'ils ne ſçauroient avoir d'eux-mêmes, que les mêmes argumens deviennent mauvais quand on les employe contr'eux.* 3. réponſe p. 388.

Mais pourquoy M. Claude a-t'il beſoin qu'on luy apprenne ce que nul homme de ſens ne devroit ignorer, & qu'on luy diſe que les argumens negatifs ne tirent pas leur force de ce qu'ils ſont negatifs, puiſqu'il y en a de toutes ſortes, de forts, de foibles, de ſolides, de vains, de certains, de probables, d'évidemment faux: mais que ce qui en fait la force, c'eſt qu'ils ſoient fondez ſur un tel amas de circonſtances, que la raiſon demeure perſuadée que la choſe ne ſçauroit eſtre autrement, & que le hazard ne peut avoir joint tant d'évenemens.

Il eſt donc tres-permis de rejetter un argument negatif, & d'en employer un autre, ſelon qu'ils ſont plus ou moins concluants, comme il eſt permis de rejetter une fauſſe raiſon, & de ſe ſervir d'une bonne.

Mais il n'y a rien de plus extraordinaire que les jugemens que M. Claude porte des argumens negatifs, quand il vient à comparer enſemble ceux dont on s'eſt ſervi, & ceux qu'il employe. Car on peut dire avec verité qu'ils ne peuvent eſtre ni plus déraiſonnables ni plus bizarres.

Si vous demandez à M. Claude ce qu'on doit croire de l'argument tiré du ſilence tant des Latins que des Grecs pendant l'eſpace de ſix cens ans, ſur le differend que les Miniſtres voudroient faire croire qui eſtoit alors entr'eux touchant la preſence réelle; il vous dira nettement que le contraire de cet argu-

3. rep. p. 397. ment, *eſt non ſeulement très-poſſible, mais auſſi tres vray-ſemblable, & que le raiſonnement de M. Arnauld ne conclut, ni dans le genre du neceſſaire, ni dans celuy du probable.*

Réponſe generale ch. 7.

C'eſt-à-dire, pour développer un peu ce qu'enferme cette » déciſion de M. Claude, qu'il eſt *tres-poſſible* & *tres-vray-ſemblable* que pendant l'eſpace de ſix cens ans, il y ait eû une certaine » timidité répanduë parmy tous les Grecs & les autres ſocietez » de l'Orient qui les ait empêchez de s'élever contre les Latins, » & de les traiter d'idolâtres ſur la doctrine de la preſence réelle, » & que pendant tout ce même temps il y ait eû dans l'Occi- » dent je ne ſçay quel eſprit de politique qui ait empêché tous les » Latins de rien reprocher ſur le même point aux Grecs & aux » autres Chrétiens Orientaux.

» Qu'il eſt *tres poſſible* & *tres-vray-ſemblable* que, ni la charité, » ni le zele, ni l'inclination naturelle qu'on a à dire la verité, ni » la haine, ni l'intereſt, n'ait jamais porté aucun ni des Latins ni » des Grecs à ſe démentir.

» Qu'il eſt *tres-poſſible* & *tres-vray-ſemblable* que les Latins » ayent craint de bleſſer les Grecs par ce reproche, lors même » qu'ils les faiſoient mourir pour d'autres points de doctrine; & » que les Grecs ayent craint d'offenſer les Latins ſur ce même » point, lors même qu'ils mouroient pour leur Religion, ou qu'é- » tant en ſeureté, & hors la puiſſance des Latins, ils s'abandon- » noient à toute la violence de leur haine.

» Qu'il eſt *tres-poſſible* & *tres vray ſemblable* que les motifs & » les reſſorts qui ont retenu les Latins dans cette politique fuſſent » tellement cachez qu'on ſoit encore à en découvrir les moin- » dres veſtiges, ſi étendus que perſonne n'en ait eſté excepté, ni » les Papes, ni les Cardinaux, ni les Evêques, ni les Preſtres, ni » les Religieux, ni les Soldats, ni les Voyageurs curieux; & en » même temps ſi efficaces, que de tant de millions d'hommes, » jamais un ſeul n'ait trahi ce ſecret.

» Qu'il eſt *tres-poſſible* & *tres-vray-ſemblable*, qu'on ait laiſſé » agir toutes les autres paſſions contre les Grecs, qu'on ait exer- » cé contr'eux les dernieres rigueurs, qu'on les ait accuſez de tou- » tes ſortes d'erreurs, qu'on leur en ait même reproché qui ſem- » bloient porter naturellement à les accuſer d'erreur ſur la preſen- » ce réelle, ſi on l'euſt pû faire avec verité, & que tous generale- » ment de concert ayent juſtement arreſté leur plume & leur » langue ſur le point où il auroit eſté naturel de paſſer à ce re-

proche, & cela durant l'espace de six cens ans, non dans un seul lieu, dans une seule ville, dans une seule province, mais dans la plus grande partie du monde. " CH. I.

Voilà ce que M. Claude *appelle tres-possible & tres-vray-semblable*, & supposer le contraire, c'est selon luy ne conclure, *ni dans le genre du necessaire, ni dans celuy du probable.*

Mais quand il vient à rapporter des exemples d'argumens negatifs, qu'il prétend estre *infiniment plus solides que celuy-là :* il en propose de si étranges, que je suis contraint de luy dire qu'il ne ménage pas assez sa propre reputation, & qu'il abuse un peu trop de la patience de ses Lecteurs.

Le dessein que je me suis proposé dans ce troisiéme Tome estant d'examiner ce que les Ministres tirent des Auteurs des six premiers siecles, je traiteray dans la suite avec soin de deux de ces argumens qu'on appelle negatifs, dont l'un est tiré du silence des Payens sur le dogme de la presence réelle & de la Transsubstantiation, & l'autre du silence des Peres sur les suites philosophiques de ce Mystere. Mais avant que d'entrer dans ce discours, il ne sera pas mauvais d'en produire deux autres qui feront juger de la justesse de son esprit dans la comparaison qu'il fait de ces sortes d'argumens.

Pour faire voir, dit-il, *que l'argument de M. Arnauld ne conclut, ni dans le genre du necessaire, ni dans celuy du probable, & que le contraire en est tres possible & tres-vray-semblable, je produis premierement l'exemple de l'Eglise Romaine même qui ne condamne pas plusieurs creances qu'elle voit en des societez particulieres, & même en des societez entieres, ou en des corps qui luy sont soumis, & qui pourtant ne les reçoit, ni ne les approuve. Elle garde le silence à leur égard, mais elle ne prétend pas qu'on argumente de son silence aussi brusquement que M. Arnauld fait de celuy des Grecs.* Il rapporte ensuite l'exemple de l'infaillibilité du Pape sur laquelle il prétend que l'Eglise Romaine garde le silence ; & de là il conclut que *s'il dit que les Grecs, en ne disputant que sur quelques articles, n'ont pas prétendu approuver par leur silence le reste de la Religion des Latins, & moins en particulier la doctrine de la conversion substantielle, il ne dira rien qu'on ne doive trouver raisonnable par l'exemple de l'Eglise Romaine.* C. 3. réponſ. p. 7.

On n'auroit jamais fait qui voudroit marquer tous les défauts de cette comparaison.

1. Ce prétendu silence de l'Eglise Romaine sur l'infaillibilité

du Pape n'eſt un ſilence que pour M. Claude, & ce ſeroit au plus pour tout autre une mutuelle tolerance. Car on ſçait que les défenſeurs de l'infaillibilité ne ſont point ſi muets qu'ils ne marquent fort diſtinctement ceux qui ſoûtiennent l'opinion contraire, & que parmy ceux qui combattent cette doctrine, aucun ne fait difficulté d'en nommer les défenſeurs. Il n'y a donc point de ſilence réel entre ces divers partis; mais il y a une tolerance mutuelle qui les empêche de ſe traiter d'heretiques, parce que ce differend n'a pas eſté formellement & expreſſement décidé par l'Egliſe univerſelle en corps. Qu'y a-t'il en cela d'étrange & de ſurprenant ?

Mais quandon tire un argument negatif du ſilence des Grecs & des Latins ſur le prétendu differend où M. Claude veut que ces deux Egliſes ayent vêcu pendant ſix cens ans, on parle d'un ſilence réel & effectif; & on veut dire, non que les Latins ont toleré les Grecs & les Grecs les Latins; mais que les Latins n'ont jamais marqué qu'il y eût de l'erreur parmy les Grecs ſur le ſujet de la preſence réelle, & que de même il ne paroiſt point que les Grecs ayent jamais crû que les Latins euſſent un autre ſentiment qu'eux à cet égard. Quelle comparaiſon y a-t'il donc entre ces deux ſilences, dont l'un eſt ſi réel, & l'autre ſi imaginaire ?

2. Si le differend d'opinion qui eſt entre les Theologiens de l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité n'a pas eſté porté juſqu'à s'entr'accuſer d'hereſie, chacun neanmoins a donné à la doctrine qu'il combattoit les noms qu'il a cru luy convenir.

Il faudroit donc que M. Claude prouvaſt que les Latins & les Grecs ont fait de même. Mais c'eſt ce qu'il ne ſçauroit montrer, & qu'il avouë luy-même eſtre tres-faux. Cependant c'eſt ſur cette circonſtance qu'eſt principalement fondé l'argument negatif qu'on tire du ſilence des Grecs & des Latins. On ne dit pas: Les Grecs ont toleré les Latins ſur le point de la preſence réelle. Donc ils la croyoient auſſi bien qu'eux. Mais on dit: Les Grecs durant l'eſpace de 600. ans, n'ont jamais accuſé les Latins d'avoir une doctrine fauſſe ſur l'Euchariſtie. Donc ils eſtoient les uns & les autres dans le même ſentiment.

Il eſt tres-juſte & tres-naturel que des Theologiens particuliers qui ſont diviſez de ſentiment ſur quelque point, & ſoumis neanmoins de part & d'autre au jugement de l'Egliſe univerſelle, évitent de ſe donner les noms odieux d'heretiques. C'eſt

à

à quoy la charité les oblige. Et ainſi la tolerance dont les Theologiens de l'Egliſe Romaine uſent entr'eux à l'égard de l'infaillibilité n'a rien d'extraordinaire, & on auroit bien ſujet de s'étonner s'ils en uſoient autrement. Mais il eſt abſolument contre la nature & contre le ſens commun que les Latins, qui traittoient partout ailleurs d'hereſie la doctrine contraire à la preſence réelle, & qui condamnoient ceux qui la tenoient, aux plus grands ſupplices, ayent évité durant ſix cens ans de reprocher aucune erreur aux Grecs ſur ce myſtere, s'ils les en avoient crus infectez, lors même qu'ils en eſtoient les maiſtres, & qu'ils les traittoient avec la derniere rigueur pour d'autres ſujets moins importans. CH. I.

Les Grecs de leur coſté n'auroient guere eſté plus diſpoſez à tolerer les Latins, s'ils avoient eu quelque different avec eux ſur ce ſujet; puis qu'ils n'auroient pû s'empêcher de regarder leur dogme comme une hereſie, qu'il y en auroit eu ſans doute parmy eux, auſſi bien que parmi les Calviniſtes, qui l'auroient pris pour une idolatrie, & qu'au moins ils l'auroient conſideré comme une erreur ſchiſmatique, qui les diviſoit du reſte des Chreſtiens.

Ce ſeroit une étrange tolerance que celle-là, & ſur tout pour des peuples qui ne vouloient pas tolerer dans les Latins des ceremonies indifferentes.

Cependant il falloit que M. Claude fiſt voir tout cela dans ſa comparaiſon de l'infaillibilité. Mais il n'a pas accoûtumé de pouſſer les choſes ſi loin. Il luy ſuffit de pouvoir appliquer le même mot des deux coſtez, pour en tirer une comparaiſon & un argument. On ſe tait dans l'Egliſe Romaine ſur l'infaillibilité: On s'eſt teu parmy les Grecs ſur ce different pretendu avec les Latins. Que ce ſoit la même eſpece du ſilence ou non: Que les circonſtances en ſoient les mêmes, ou totalement contraires, il n'importe; c'eſt le même nom, il n'en faut pas davantage pour M. Claude.

Le ſecond exemple qui fait bien voir encore l'injuſtice de M. Claude dans ſes comparaiſons, c'eſt l'hiſtoire d'un Docteur nommé Jean de Paris, à qui il arriva d'avancer une opinion temeraire ſur l'Euchariſtie, & qui n'ayant pas eſté condamné par la faculté de Theologie de Paris fut ſeulement deferé à Rome, où eſtant allé pour ſe juſtifier, il mourut avant que ſon affaire fuſt inſtruite: ce qui fit que l'on n'y prononça rien.

Comme il eſt certain que les Grecs n'ont jamais fait aucun bruit de cet évenement, & qu'ils ne témoignent pas en avoir rien ſçu, M. Claude en prend ſujet de faire cet admirable dilemme: *En verité*, dit il, *ſi les Grecs n'ont rien ſçû de cette hiſtoire, & que ny les Pelerins, ni les Ambaſſadeurs, ni les gens de guerre,* 3. rép. p. 414. *ni les Croiſez, ni les Inquiſiteurs, ni les Grecs d'Italie, ni les Latins de Conſtantinople ne leur en ayent rien appris, ils peuvent avoir ignoré bien d'autres choſes* (c'eſt à dire qu'ils peuvent avoir ignoré le ſentiment de l'Egliſe Latine ſur la preſence réelle & la tranſſubſtantiation;) *& ſi M. Arnauld dit qu'ils l'ont ſçu, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils s'en ſoient fait une raiſon de ſilence & de retenuë.*

C'eſt àquoy ſe reduit ce fameux exemple que je choiſis à deſſein, parce qu'on ſçait que les Calviniſtes en ont fait plus de bruit que tous les autres. Mais avant que d'en faire voir l'énorme diſproportion, il eſt neceſſaire de remarquer que M. Claude pour ajuſter ſa comparaiſon, s'aide de certains moyens, dont une ſincerité un peu delicate auroit de la peine à s'accommoder.

Le premier eſt de nous avoir transformé l'écrit particulier où ce Theologien explique ſon ſentiment, en un jugement de la Faculté de Theologie, ce qui ne vaut pas la peine d'en parler, & d'avoir pour cela ou fabriqué ou pris je ne ſçay pas où, un faux titre, en le faiſant même imprimer à la marge en ces termes, *Titulus eſt: Judicium facultatis Theologiæ.* Or jamais cette écrit ne porta ce titre, & les copies manuſcrites qu'on en a à Paris, n'en ont point d'autres que celuy cy: *Determinatio fratris Joannis de Pariſiis Prædicatoris, de modo exiſtendi corpus Chriſti in Sacramento altaris alio quam ſit ille quem tenet Eccleſia.*

M. Claude ne s'eſt pas porté gratuitement à inventer ou à authoriſer cette fauſſeté. Il a creu par là en colorer une autre encore plus inexcuſable, qui eſt de faire paſſer pour un decret de la Faculté, une clauſe ajoûtée à la fin de cet écrit, qui porte ces termes: *In præſentia Magiſtrorum in Theologia dictum eſt utrumque modum ponendi corpus Chriſti eſſe in altari, tenet pro opinione probabili, & approbat utrumque per* (il y a quelque mot de manque) *& per dicta Sanctorum, dicit tamen quod nullus eſt determinatus per Eccleſiam, & ideo nullum cadere ſub fide; & ſi aliter dixiſſet, minus bene dixiſſet, & qui aliter dicunt minus*

bene dicunt, & qui determinato assereret, alterutrum cadere sub fide, incurreret Sententiam Canonis anathematis. CH. I.

M. Claude pretend à la faveur de ce faux titre, *Jugement de la Faculté*, attribuer toute cette clause à la Faculté de Theologie de Paris, comme il paroist par la traduction qu'il en fait en ces termes: *En presence*, dit-il, *des Maistres en Theologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre moyen de mettre le corps de Jesus-Christ à l'autel, sçavoir celuy de la conversion de la substance du pain & celuy de l'assomption de cette substance par le Verbe, pour une opinion probable. Elle dit toutefois qu'aucun de ces deux moyens n'a esté determiné. Et si elle eust dit autrement, elle eust moins bien dit.*

C'est toûjours selon M. Claude, la Faculté *qui tient, qui dit, qui eust moins bien dit.* Cependant ce sens est tres-faux & même tres-ridicule. Car cette clause ajoûtée à la fin de l'écrit de Jean de Paris, ou par luy-même ou par quelqu'autre, marque non ce que dit la Faculté sur l'opinion de Jean de Paris, mais ce que dit Iean de Paris luy-même, ou quelque autre, pour justifier son opinion devant la Faculté. Et ainsi il faut traduire non comme a fait M. Claude: *En presence des Maistres en Theologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre*; mais: *En presence des Docteurs en Theologie, il a esté dit que Jean de Paris tient l'un & l'autre moyen pour probable.* Et ainsi tout ce que M. Claude attribuë à la Faculté, se doit uniquement attribuer à Iean de Paris. C'est luy *qui tient*, c'est luy *qui dit*, c'est luy *qui eust moins bien dit*, & non pas la Faculté.

Le necessité de ce sens est évidente par ses paroles mêmes: Et il est assez difficile à concevoir que M. Claude ait pû s'y méprendre de bonne foy.

Car quel decret de la Faculté a jamais esté conçu en ces termes: *En presence des Docteurs en Theologie il a esté dit que la Faculté tient?* Est-ce que la Faculté parle en presence de la Faculté?

Secondement, le mot de *tenet* doit avoir un Nominatif. Or il est assez naturel qu'un Auteur qui écrit se sous-entende luy-même; mais c'est sans aucun fondement que M. Claude y a sous-entendu le mot de Faculté qui n'y est point exprimé.

Ces autres termes: *Dicit tamen quod nullus est determinatus modus per ecclesiam. Et si aliter dixisset minus bene dixisset*, marquent encore que c'est un Theologien particulier qui parle

& non pas la Faculté. Car depuis qu'il y a des Facultez au monde, jamais aucune ne s'eſt ſervie d'un tel langage. Ce ſont des corps qui parlent avec authorité & avec confiance, & non pas avec ces tours qui ne conviennent qu'aux particuliers. Jamais ny Docteurs ny Juges ſe ſont-ils aviſez de mettre dans leurs deciſions, que s'ils avoient jugé autrement ils n'auroient rien fait qui vaille?

Que M. Claude efface donc s'il luy plaiſt de ſon livre toutes les reflexions qu'il fait ſur ce pretendu jugement de la Faculté qui ne fut jamais, & qu'il ne luy attribuë plus d'avoir qualifié de probable l'opinion de Jean de Paris. C'eſt à quoy la Faculté n'a jamais penſé. Tout ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'elle ne le condamna pas ſur le champ: ce qui peut eſtre arrivé par cent raiſons differentes dont on ne ſçauroit rien conclure, & que cette affaire ayant eſté portée à Rome, elle y fut aſſoupie par la mort de ce Theologien: ce qui conclut encore moins, comme nous le dirons plus bas.

Le troiſiéme moyen dont M. Claude ſe ſert pour trouver quelque rapport dans ſa comparaiſon, n'eſt guere plus ſincere. Car ſelon qu'il repreſente l'opinion de Jean de Paris, il en donne cette idée, que ce Theologien nioit, & la preſence réelle, & la tranſubſtantiation, & qu'il n'admettoit point ainſi que le corps de J. C. fuſt réellement dans le Sacrement. C'eſt l'impreſſion qu'on reçoit *de cette Aſſomption du pain par la preſence du Verbe*, qu'il luy impute; M. Claude s'étant toûjours ſervi de ces termes en divers lieux de ſes ouvrages, ſans y enfermer aucune preſence réelle. Mais ceux qui auront leu l'écrit de Jean de Paris reconnoiſtront tout d'un coup que cette idée eſt tres-fauſſe. Car tant s'en faut que ce Theologien niaſt la preſence réelle, qu'il ne s'eſtoit porté à ces nouvelles imaginations que pour la ſoutenir plus facilement.

C'eſt ce qui paroiſt clairement dans tout l'écrit & par les termes mêmes qui le commencent. *Je pretens* dit ce Docteur, *deffendre la vraye & réelle exiſtence de corps de J. C. dans le Sacrement de l'Autel*. Et afin qu'on ne s'imagine pas qu'il n'admiſt dans le Sacrement que le corps du pain uni à celuy de J. C. dans le ciel, il declare nettement qu'il y a ſelon luy deux corporeïtés dans le Sacrement, *ſçavoir celle du pain & celle de l'humanité, c'eſt à dire l'humanité & la paneïté: mais qu'il n'y admet qu'un corps, parce qu'un corps n'eſt pas la corporeïté: mais c'eſt ce qui*

a la corporeïté. Il diten un autre lieu, *qu'avant la consecration la* CH. I.
substance du pain estoit seule, mais qu'aprés la consecration elle n'est pas seule, parce que le corps de J. C. y est caché.

Il repete les mêmes choses en divers autres endroits de son écrit ; ce qui oste tout lieu de douter qu'il n'admist la presence réelle.

Il ne faut pas s'imaginer aussi qu'il combattît directement la transubstantiation : Il en recevoit & le terme & les principales expressions. Son opinion se reduisoit donc à une subtilité de metaphysique, par laquelle il conservoit le pain dans le Sacrement, en luy donnant le nom d'accident. Cette subtilité estoit de dire que le pain & le vin estoient unis à la personne du Verbe, non immediatement, mais mediatement par le corps de J. C. qu'ainsi & la corporeïté du vin & celle de J. C. se trouvoient ensemble dans le Sacrement, mais qu'il n'y avoit neanmoins qu'uncorps, parce que le mot de corps appartient à la personne, & qu'il n'y avoit point d'autre personne que celle de JESUS-CHRIST.

Par le même moyen il disoit que le pain ne subsistoit plus, parcequ'il estoit uni hypostatiquement à la corporeïté du Verbe, & qu'il perdoit ainsi sa propre subsistance. De sorte que comme il sauvoit à peu prés toutes les expressions de l'Eglise, il ostoit aux simples la connoissance de ce differend.

On ne doit donc pas trouver étrange que cette opinion ne choquant en rien la réalité, & admettant les termes dans lesquels la transubstantiation s'exprime dans l'Eglise, elle n'y ait pas fait beaucoup de bruit, qu'on n'en ait pas d'abord poussé l'Auteur, qu'on l'ait laissé aller à Rome, pour justifier ses sentimens; que le commun du monde ait regardé cette question comme un differend particulier, auquel il n'avoit point d'interest, & dont il n'estoit point obligé de s'informer, & que ceux même qui en ont penetré le fond en ayent ménagé l'Auteur, qui se mettoit à couvert des censures par les protestations reïterées qu'il faisoit par tout d'une soumission entiere pour l'Eglise universelle & pour le Pape qui en est le chef. L'Eglise a toujours craint, & avec grande raison, les condamnations qui font de l'éclat, parce qu'elles n'ont pour l'ordinaire point d'autre effet que d'engager les Auteurs à deffendre avec opiniâtreté les erreurs qu'ils ont legerement avancées. Ainsi elle aime beaucoup mieux qu'elles s'étouffent & s'anneantissent d'elles mêmes, &

elle tente d'ordinaire ces voyes de douceur, & ces ménagemens de prudence, avant que d'en venir à des remedes plus forts, qu'elle n'employe jamais qu'avec regret & par une espece de neceſſité.

C'eſt une partie des remarques qu'on peut faire ſur la maniere dont M. Claude rapporte cette hiſtoire. Mais ſi la bonne foy ſe peut ſentir bleſſée dans ce rapport, la raiſon ſe peut bien plaindre à ſon tour de l'uſage qu'il en fait. Car il en conclut que ſi les Grecs ont pû ignorer l'affaire de Jean de Paris, ils ont donc bien pû ignorer la creance de l'Egliſe latine ſur l'Euchariſtie.

C'eſt à dire que ſi les Grecs ont pû ignorer la creance d'un particulier qui écrivoit dans un païs étranger & dans une langue qui leur eſtoit inconnuë: ils ont bien pû ignorer auſſi la creance de cent millions de Chretiens avec qui ils avoient un commerce continuel.

Que s'ils ont pû ignorer une affaire peu celebre dont on n'a parlé que pendant quelques mois & en un lieu particulier, & qui s'eſt étouffé en ſuite; ils ont pû ignorer ſix cent ans durant un different toûjours ſubſiſtant, toûjours preſent, & qui devoit attirer leurs attentions par mille raiſons.

Que s'ils ont pû ignorer une erreur obſcure embaraſſée de termes ſcholaſtiques, & difficile à démeſſers; ils ont pû ignorer auſſi des dogmes tres-clairement marquez, & dont il eſtoit facile de comprendre le fond pour peu qu'on s'y appliquaſt.

Que s'ils ont pû ignorer une choſe, dont perſonne n'avoit intereſt de les informer, ils ont pû ignorer auſſi une doctrine que l'on avoit toute ſorte d'intereſt de leur faire entendre, qu'on expoſoit en quelque maniere à leurs yeux, & qu'on auroit tâché par toutes ſortes de moyens, de leur inſpirer & de leur faire approuver, ſi l'on euſt cru qu'ils ne l'euſſent pas tenuë.

Que s'ils ont pû diſſimuler une erreur qui ne formoit aucun different entr'eux & les Latins, puiſqu'ils la condamnoient de part & d'autre; ils ont pû diſſimuler auſſi une autre doctrine ſur laquelle ils auroient eſté en different avec toute l'Egliſe latine.

La diſproportion de ces choſes que M. Claude compare eſt ſi énorme, que je ne ſçaurois croire qu'il n'en ait preſentement quelque honte, & que tout homme de bon ſens qui examinera l'un & l'autre ſans prévention, ne juge tout d'un coup qu'il étoit preſque moralement impoſſible que les Grecs fuſſent informez de la doctrine de Jean de Paris; & qu'il eſt plus que moralement

impoſſib'e qu'ils n'ayent eſté tres exactement inſtruits de celles des Latins ſur l'Euchariſtie: De ſorte que quand il auroit eu deſſein de choiſir les exemples les plus éloignez & les plus contraires en toutes choſes, il n'auroit pas plus heureuſement rencontré. Cependant comme il ſe croit en poſſeſſion de faire tout paſſer à la faveur de la confiance qu'il témoigne, il propoſe cette hiſtoire d'un air ſi fier que je ne m'étonne pas que ceux qui n'en jugent que par là en ſoient ébloüis. CH. I.

Il me ſeroit auſſi aiſé de faire voir le peu de juſteſſe de l'eſprit de M. Claude dans tous les autres argumens negatifs, qu'il allegue dans ce même chapitre; car ils ont tous les mêmes défauts. Mais comme ce n'en eſt pas icy le lieu, je me contenteray d'examiner avec ſoin ceux qu'il tire du ſilence des Payens & des Peres ſur les difficultez de l'Euchariſtie, qu'il pretend eſtre infiniment plus forts contre les matholiques, que ceux qu'on a tirez du ſilence des Grecs, ne ſont contre les pretendus Reformez; & j'eſpere que le ſuccés de cet examen ſera de perſuader à tout le monde, qu'y ayant de bons & de mauvais argumens negatifs, M. Claude eſt ſi peu heureux à les diſcerner, qu'il prend les plus foibles conjectures de ce genre-là, pour des demonſtrations convainquantes, & des demonſtrations convainquantes pour de legeres conjectures; & en un mot que pour en juger ſelon le bon ſens, il n'y a qu'à en juger tout au contraire de luy.

CHAPITRE II.

Que M. Claude ſuppoſe temerairement que les Payens ayent connu la doctrine des Chreſtiens ſur l'Euchariſtie.

M. Claude compare dans ſa troiſiéme Réponſe l'argument du ſilence des payens avec celuy qu'on a tiré du ſilence des Grecs & des Latins, & cela de cet air d'authorité qui luy eſt propre.

Il ſemble, dit-il, que ces Meſſieurs conſultent ſur toutes choſes leurs intereſts. Lorſque les Auteurs les favoriſent, les Auteurs ſont dignes des louanges publiques; lorſqu'ils ne les favoriſent pas, ils ne ſont dignes que de mépris, & les argumens deviennent forts ou foibles, bons ou mauvais ſelon qu'ils " 3. rép. p " 388.

„ leur ſervent ou qu'ils leur nuiſent. Il eſt certain que ſi l'on
„ compare la preuve de M. Arnauld & la mienne l'une avec l'au-
„ tre, à l'egard de la forme elles ſont égales. Nous ſuppoſons des
„ principes ſemblables, & nous en tirons des conſequences ſem-
„ blables. Mais ſi on les compare à l'égard de la matiere, l'avan-
„ tage eſt tout entier de mon coſté : car toutes les circonſtances
„ donnent du poids à mon argument, au lieu qu'elles affoibliſ-
„ ſent le ſien. Les Payens eſtoient ſçavans. Ils avoient en main
„ toute l'authorité. Ils n'avoient rien à ménager avec les Chré-
„ tiens. ILS SÇAVOIENT FORT BIEN LES DOCTRINES DU CHRIS-
„ TIANISME. Il s'agiſſoit de la ruine entiere de leurs Autels. Et ils
„ eſtoient intereſſez pour la conſervation de leur ancienne Reli-
„ gion, de décrier ces nouveautez qui s'introduiſoient dans le
„ monde. On ne peut preſque rien dire de ſemblable à l'égard
„ des Grecs.

Il ne fait neanmoins dans cet endroit que recueillir le fruit de ſes victoires. C'eſt dans ſa ſeconde réponſe qu'il pretend les avoir remportées, & c'eſt-là en effet qu'il traitte avec étenduë cet argument du ſilence des Payens, & qu'il en fait la plus pompeuſe de ſes preuves contre la preſence réelle & la tranſſubſtantiation. Il y employe deux chapitres entiers, & il le releve tellement par toutes ces figures, ces exagerations, ces railleries, ces inſultes dont il a un fonds inépuiſable, que ceux qui ne ſont pas accoutumez à tout ce grand bruit pourroient en eſtre ſurpris. Mais comme on s'aguerrit à la fin, & que nous avons aſſez veu depuis noſtre diſpute à quoy d'ordinaire tout cela ſe reduit, nous ne laiſſerons pas de luy ſoûtenir que tout ce qu'il dit ſur cette matiere n'eſt qu'un amas d'illuſions, & un vain appareil de fauſſe éloquence, auſſi bien que de faux raiſonnemens : & pour ne pas imiter ſon procedé, & ne pas m'amuſer à perdre comme luy du temps & des paroles, je viendray au fond & aux raiſons deciſives.

Tous ces argumens tirez du ſilence des Payens dépendent de la verité de cette propoſition, que les Payens eſtoient communément informez de la doctrine des Chreſtiens ſur l'Euchariſtie. Car ſuppoſé qu'ils ne le fuſſent pas, quel ſujet y auroit-il de s'étonner, qu'ils n'euſſent point parlé d'un myſtere qui leur eſtoit inconnu ? M. Claude a tellement veu que cette ſuppoſition eſtoit eſſentielle à ſon argument, qu'il ne manque jamais de la poſer comme un principe ferme qui luy ſert de fondement

dement. *Les Payens*, dit-il en un lieu, *estoient sçavans. Ils sçavoient tres-bien la doctrine du Christianisme.* Et ailleurs : *La coûtume de cacher l'Eucharistie aux Infidelles, n'est nullement de la pratique des trois premiers siecles, comme M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans l'a reconnu, & comme il paroist évidemment par le Dialogue de Justin contre Triphon Juif, & par la seconde Apologie de ce même Auteur. Aussi ne trouve-t'on point dans les vrais ouvrages de ces premiers Auteurs aucune de ces reticences & de ces formules qui sont familieres aux Ecrivains du quatrieme & du cinquiéme siecle.* CH. II. 3. rép. p. 388. 2. rép. p. 144.

Il applique dans la suite ce principe general aux Philosophes qui ont écrit contre la Religion Chrestienne. *Les Philosophes*, dit-il, *recherchoient curieusement dans nos doctrines tout ce qui peut choquer la raison. D'où il s'ensuit que si les Chrestiens eussent crû la transsubstantiation, ils n'eussent pas manqué de la leur reprocher.*

Je soûtiens, dit-il encore, *qu'il n'est pas concevable que Celse qui a fait une perquisition si exacte de tout ce qu'il a crû pouvoir estre reproché aux Chrestiens, ait oublié une doctrine qui luy ouvroit un si beau chemin.* C'est à dire qu'il n'a pas ignoré ce qu'ils croyoient de ce mystere, & qu'il n'y a rien trouvé qui pust luy fournir un sujet de reproche. S'il se trouvoit donc que tout cela fût temerairement avancé, & que non seulement M. Claude n'eust aucune raison de supposer que le commun des Payens fust instruit de ce mystere ; mais que le contraire même fust certain, que deviendroient tant de figures & de plaisanteries ? Ne devroient-elles pas passer pour des discours de Sophiste, indignes d'estre employez dans une dispute de Religion ?

C'est neanmoins ce que je soûtiens d'abord contre M. Claude. Et pour luy marquer nettement en quoy je me renferme, je prétends que quoiqu'on ne puisse peut-estre pas dire asseurément qu'aucun des Payens n'ait sçû ce que les Chrestiens croyoient de l'Eucharistie, ou par les esclaves, ou par les deserteurs, ou par l'Apologie de S. Justin qui en a parlé plus clairement que les autres, parce qu'il s'est cru obligé de ne rien dissimuler en parlant à des Empereurs; il est pourtant certain que la plûpart des Payens n'en ont rien sçû, & que les Chrestiens ont toûjours eû un soin particulier de leur cacher ce mystere, aussi-bien dans les premiers siecles que dans les autres.

Cette propoſition ainſi reſtrainte ſuffit entierement pour empêcher qu'on ne s'étonne du ſilence des Payens. Car n'y ayant que deux ou trois Payens dont les objections contre la Religion Chrétienne ſoient paſſées à la poſterité, s'il eſt vray, comme je le prétends, que de ce nombre infini des Gentils, il n'y en ait eû que tres-peu qui ayent eſté informez en particulier de la creance des Chrétiens ſur ce myſtere, quelle difficulté y a-t'il à croire que ces deux ou trois, comme Celſus, Porphyre, Cecilius ayent eſté plûtoſt de ce grand nombre de Payens qui l'ont ignorée, que de ce petit nombre, dont on pourroit dire, & encore avec incertitude & ſans preuve poſitive, qu'ils l'ont connuë ?

Voilà la queſtion ouverte & marquée diſtinctement. M. Claude ſoûtient que les Payens ſçavoient communément la doctrine des Chrétiens ſur l'Euchariſtie, & qu'ainſi il ſeroit étrange que ceux dont nous avons les écrits n'en euſſent point parlé. Je luy ſoûtiens que les Payens ignoroient communément la doctrine des Chrétiens ſur l'Euchariſtie, & qu'il eſt tres-vray-ſemblable que tous ceux dont il nous reſte des objections contre les Chrétiens l'ont ignorée ; & qu'ainſi il y auroit beaucoup plus de ſujet de s'étonner qu'ils en euſſent parlé, que de ce qu'ils n'en ont rien dit. Il ne s'agit plus icy de diſcourir en l'air. Il s'agit de produire des preuves de ce qu'on avance ; & c'eſt ce que je prétends faire.

Les Miniſtres demeurent d'accord qu'au quatriéme ſiécle la pratique de l'Egliſe eſtoit de cacher les Sacremens aux Payens, & principalement celuy de l'Euchariſtie, & ils ne déſavoüeront pas ſans doute que cette pratique ne fût generale, & qu'elle ne s'obſervaſt alors dans toutes les Egliſes du monde. Car S. Cyrille de Jeruſalem fait voir que c'eſtoit la coûtume de ſon Egliſe, lorſqu'il écrit : *Nous ne parlons pas clairement des myſteres devant les Catechumenes, mais nous ſommes contraints d'uſer ſouvent d'expreſſions obſcures, afin qu'elles puiſſent eſtre entenduës des fidelles qui ſont inſtruits, & que ceux qui ne le ſont pas n'en ſoient pas bleſſez.*

Catech. 6. illum.

Le Synode d'Alexandrie rend témoignage pour l'Egypte, lorſqu'il declare qu'il ne faut pas découvrir les myſteres à ceux qui ne ſont pas baptiſez, & qu'il reproche aux Arriens de les avoir publiez devant les Catechumenes, & ce qui eſt encore pis, devant des Payens.

Apud Athan. apol. 2.

S. Epiphane le fait pour l'Isle de Chypre en reprochant aux Marcionites qu'ils avoient la hardiesse de celebrer les Mysteres devant les Catechumenes. CH. II. Hæres. 42.

S. Basile parlant même du Baptême & de la Confirmation, sur quoy on estoit bien moins exact qu'à l'égard de l'Eucharistie, dit qu'il n'estoit pas permis à ceux qui n'estoient pas baptisez de les voir administrer. Ce qui montre que c'estoit la pratique de l'Eglise de Cesarée en Cappadoce dont il estoit Evêque.

Il n'y a rien de plus frequent dans les écrits de S. Chrysostome que les reticences sur le sujet de l'Eucharistie, & quelquefois même à l'égard des autres Sacremens, à cause de la presence des Catechumenes, ce qui montre clairement que cette coûtume s'observoit à Constantinople & dans le Diocese du Pont.

Theodoret qui l'a marquée dans ses Dialogues, fait voir qu'elle s'observoit dans le Patriarchat d'Antioche, & dans les Eglises d'Asie les plus éloignées, comme l'estoit celle de Cyr.

Il ne faut point d'autre témoin pour l'Afrique que S Augustin, dans les écrits duquel on voit continuellement ces discours suspendus & obscurcis à dessein sur le sujet de l'Eucharistie, & qui marque sans cesse que c'est la presence des Catechumenes qui l'obligeoit d'en user ainsi.

Enfin S. Ambroise fait voir que c'estoit aussi la coûtume de l'Italie, lorsqu'il dit au premier chapitre du livre qu'il a fait pour les nouveaux baptisez, que s'il eust parlé des mysteres & des Sacremens avant le baptême, sçauroit esté, non les en instruire, mais les découvrir par une espece de trahison : *Prodidisse potiusquam edidisse existimaremur.*

Il est encore certain que ce consentement de toutes les Eglises au quatriéme siecle n'a pour cause aucune ordonnance de Conciles qui les ait unies dans cette pratique, qu'il ne paroist point qu'aucune l'ait empruntée d'une autre ; mais qu'elle se trouve uniformement établie par tout, sans qu'on en puisse marquer le commencement en aucun lieu.

Ainsi il n'y eut jamais de pratique à laquelle on eust plus de droit d'appliquer cette regle de S. Augustin, que les choses qui se trouvent observées uniformement par toute l'Eglise, & que l'on ne sçait point avoir esté instituées par des Conciles, doivent estre rapportées à la tradition des Apostres.

Que ſi l'équité veut, ſelon ce Pere, que l'on juge ainſi de toutes les pratiques univerſelles de l'Egliſe, dont on ne voit point le commencement, la raiſon & le bon ſens nous y obligent encore plus à l'égard de celle-cy.

Car ſi l'on n'euſt uſé d'aucune reſerve à l'égard de l'Euchariſtie dans le troiſiéme ſiecle, & que les Payens euſſent eſté communément inſtruits de ce que l'Egliſe croyoit de ce myſtere, comme M. Claude ſe l'imagine; quel fruit auroit-elle pû eſperer de cette retenuë & de ce ſilence qu'elle a depuis ſi exactement pratiqué? Eſt-ce qu'elle auroit crû effacer par là toutes les idées que les Payens en auroient eûës? S'amuſe-t'on à cacher les choſes publiques? Et les Chrétiens, par exemple, ont-ils jamais diſſimulé aux Payens qu'ils adoroient J. C. & qu'ils rejettoient la pluralité des Dieux?

Ainſi la retenuë & le ſilence univerſel des fidelles du quatriéme ſiecle ſur l'Euchariſtie, prouve non ſeulement que ce myſtere n'eſtoit pas connu aux Payens de leur temps, mais qu'il ne l'eſtoit pas non plus à ceux des trois ſiecles precedens.

Car on ne s'aſtreint point à des pratiques gênantes comme celle-là ſans aucun fruit; jamais l'Egliſe n'auroit commencé à cacher ce myſtere aux Payens, ſi elle avoit eû lieu de croire qu'ils le connuſſent, & qu'ils en fuſſent informez. Elle a donc crû qu'ils ne ſçavoient pas ce qu'elle prenoit tant de ſoin de leur celer; c'eſt-à-dire que ſon ſilence n'a pas eſté une vaine formalité, & qu'elle a crû conſerver par là dans le ſecret les myſteres qu'elle vouloit cacher aux infidelles.

Auſſi les Peres de ce temps là rapportent-ils formellement cette reſerve à la tradition des Apoſtres; bien loin de la regarder comme une pratique nouvelle qui n'eût commencé que dans le quatriéme ſiecle.

C'eſt ainſi que S. Baſile en parle expreſſement dans ſon livre du S. Eſprit. Car aprés y avoir mis au nombre des traditions non écrites les prieres qui ſe font à la conſecration de l'Euchariſtie, & qui ſe diſoient avant & aprés les paroles de S. Paul ou de l'Evangile, il rapporte cette conduite aux Apoſtres, & en rend une raiſon generale, qui marque que ce ſilence que l'Egliſe gardoit à l'égard de ſes myſteres, eſtoit conforme à leur eſprit. *Les Apoſtres & les SS. Peres*, dit-il, *qui ont preſcrit certaines ceremonies au commencement de l'Egliſe, ont crû que pour conſerver la majeſté des myſteres, il les falloit tenir dans le ſilence & dans*

le secret. Car ce qui devient public, & qui passe jusqu'aux oreilles du menu peuple, n'est pas un mystere. C'est la raison pour laquelle Dieu nous a laissé plusieurs dogmes sans les faire écrire, de peur que le monde estant trop accoustumé à ces veritez, on ne vint à les mépriser.

Mais il n'est pas besoin de raisonnemens pour montrer que cette coûtume de cacher les mysteres aux Payens n'a point commencé dans le quatriéme siecle ; puisque nous en avons des marques certaines dans des Auteurs qui l'ont precedé. Car c'est sur cela qu'est fondé ce que le Payen Cecilius dit dans Minutius Felix : *Que l'obscurité où l'on tenoit cette Religion prouvoit la verité d'une partie des crimes qu'on luy imputoit. Pourquoy*, dit-il, *ont-ils tant besoin de cacher & de dérober leur culte aux yeux des hommes, puisqu'on ne craint point d'exposer à la lumiere ce qui est honneste?* Qu'est-ce que ce culte, sinon les mysteres des Chrétiens, entre lesquels l'Eucharistie tient le premier rang ?

C'est par cette même raison que Tertullien justifie les Chrétiens des crimes qu'on leur imputoit de commettre dans la celebration de leurs mysteres. Car aprés avoir montré que ceux qui les y avoient souvent surpris, n'en avoient jamais rien découvert, il ajoûte : *Qui sont donc ceux qui ont fait connoistre au monde ces prétendus crimes ? Seroient-ce ceux même que l'on en accuse ? Mais comment cela pourroit-il estre, puisque c'est la loy commune de tous les mysteres que de les tenir secrets ? S'ils ne se sont donc pas découverts eux-mêmes, il faut que ce soient des étrangers. Mais comment des étrangers en auroient-ils eû la connoissance, puisque l'on éloigne les profanes de la vûë des mysteres les plus saints, & que l'on fait choix de ceux que l'on en rend spectateurs ?*

Si les mysteres des Chrétiens eussent esté connus de la plûpart des Payens, & s'ils eussent esté informez de ce qui se passoit parmi eux dans la celebration de l'Eucharistie, qu'y auroit-il eû de moins solide que cette réponse de Tertullien ? Quel droit auroit-il eû de demander *comment les étrangers auroient pû sçavoir ces choses* ? UNDE *extraneis notitia*? Et comment auroit-il pû supposer, comme un principe constant & capable de persuader les Payens, que l'on éloigne les profanes de la vûë des mysteres, & que l'on fait choix des témoins & des spectateurs ? *Cum etiam piæ initiationes arceant profanos & arbitris careant.* Tertul. apolog. c. 7.

Mais les calomnies mêmes que les Payens répandoient de toutes parts contre les Chrétiens, en les accusant de tuer un en-

fant dans leurs assemblees,& de commettre des impuretez abominables, & la maniere dont les Peres s'en sont defendus fournissent encore une preuve convaincante du secret où les Chrétiens tenoient leurs mysteres.

Car ces accusations même font voir qu'ils en estoient tres-mal informez : & comme elles estoient generales, elles font voir que cette ignorance estoit generale. Il paroist d'ailleurs qu'encore qu'il fust naturel pour repousser ces calomnies de faire un recit de ce qui se passoit dans la celebration des mysteres, & que cette voye fust sans doute la plus propre de toutes à persuader,aucun des Apologistes de la Religion Chrétienne ne l'a prise, excepté seulement S. Justin, par la raison que j'ay marquée. Mais on ne voit rien de semblable, ni dans Minutius Felix, ni dans Atenagore, ni dans Tertullien. Et il est remarquable que ce dernier Auteur décrit bien dans son Apologetique les festins que les Chrétiens appelloient Agapes, qu'il décrit les prieres qu'ils faisoient dans leurs assemblées, le soin qu'ils avoient de s'y instruire par la lecture des Ecritures, la maniere dont on y recueilloit les aumônes, & dont on corrigeoit les fautes ; mais qu'il ne dit pas un mot des saints Mysteres dans ce recit, quoique la celebration des mysteres fust la principale partie du culte chrétien, & qu'on ne doive point douter que ce sçavant Auteur ne l'ait regardée aussi bien que S. Epiphane, comme le principal moyen du salut des Chrétiens : *Præcipua Christianorum salus.*

Il fait encore voir en un autre endroit de ses ouvrages que les Chrétiens de ce temps-là se croyoient obligez de cacher leurs mysteres aux Payens, puisqu'il s'en sert pour détourner les femmes de se marier à des infidelles. *Par là*, dit-il, *on tombe dans cette faute que les Payens viennent à connoître nos mysteres. Hoc est igitur delictum quod gentiles nostra noverunt, quod sub conscientia injustorum sumus.* Et appliquant ensuite cette raison generale à l'Eucharistie que les femmes Chrétiennes prenoient souvent dans leurs maisons pendant ces temps de persecution, il represente comme un grand mal que les infidelles en pussent avoir connoissance. *Vostre mary*, dit il, *ne sçaura-t'il pas ce que vous gousiez en secret avant toutes les autres viandes ; & s'il apperçoit que c'est du pain, ne s'imaginera-t'il pas que c'est celuy dont on parle tant ?*

Tertul. ad uxor. l. 2. c. 5.

C'est un des grands inconveniens que Tertullien trouve

dans ces mariages ; ce qui marque l'impression commune où estoient tous les Chrétiens de ce temps-là, qu'il falloit tenir leurs mysteres cachez aux Payens. CH. II.

Mais on ne sçauroit rien desirer de plus formel & de plus precis sur ce sujet, que la plainte même qu'en fait Celsus dans Origene, où il appelle pour ce sujet la doctrine des Chrétiens, δογμα κρύφιον, une doctrine clandestine, & que la réponse que luy fait Origene qui restraint ce secret aux seuls mysteres : *Parce*, dit-il, *que Celsus appelle souvent nostre doctrine une doctrine clandestine, il luy faut répondre sur ce sujet, ce qui n'est pas difficile, puisque le monde connoist même presentement mieux la doctrine des Chrétiens que celle des Philosophes. Car qui est-ce qui ignore maintenant que J. C. est né d'une vierge, qu'il a esté crucifié ? Qui est-ce qui n'a pas ouy parler de sa Resurrection qui est cruë de tant de monde, & du jugement dernier où les méchans doivent estre punis & les bons recompensez ? Ce que nous croyons de sa Resurrection est de même public, quoiqu'il serve de sujet de risée aux Infidelles. N'est-il donc pas ridicule à Celsus d'appeller après cela nostre doctrine clandestine ? Il est vray qu'il y a certains points parmy nous que l'on ne communique pas à tout le monde ; mais cela est si peu particulier aux Chrétiens, qu'il s'observoit parmy les Philosophes aussi-bien que parmy nous, puisqu'ils avoient aussi deux sortes de doctrines ; l'une qui pouvoit estre communiquée à ceux de dehors ; l'autre qui n'estoit que pour leurs disciples particuliers. Tous les mysteres des Grecs & des Barbares sont aussi tenus secrets, sans que personne y trouve à redire. C'est donc en vain que Celsus entreprend de décrier le secret que les Chrétiens gardent, ne sçachant pas même en quoy il consiste.* Orig. contr. Celf. l. 1.

Il paroist clairement par ce lieu d'Origene, que non seulement de son temps il y avoit des dogmes & des mysteres que l'on tenoit cachez aux Payens, mais qu'il a cru que cela se pratiquoit du temps même de Celsus, c'est-à-dire dés le premier siecle, ou au commencement du second.

Il paroist que Celsus ne croyoit pas sçavoir toute la doctrine des Chrétiens, & qu'il en estoit bien éloigné, qu'il ne sçavoit pas même selon Origene en quoy consistoit ce qu'on luy cachoit. Et comme il est certain d'ailleurs que l'on n'a rien caché avec tant de soin que l'Eucharistie, on ne doit point douter qu'elle ne fust de ces choses cachées dont Celsus n'estoit pas informé, & qu'il ignoroit absolument.

Ces raiſons ſont plus que ſuffiſantes pour faire conclure à tout le monde, que M. Claude a ſuppoſé tres temerairement que la doctrine des Chreſtiens ſur l'Euchariſtie fuſt connuë aux Payens, que c'eſt ſans fondement qu'il reſtraint au quatriéme ſiecle cette reſerve ſur les myſteres, & qu'il eſt conſtant au contraire qu'elle a toûjours eſté pratiquée, hormis en certaines occaſions rares, où les Peres s'en ſont diſpenſez, comme S. Juſtin a fait dans ſon Apologie. Ainſi le ſoin que les Chrétiens ont toûjours eû de cacher leurs myſteres aux Payens, eſtant certain, on ne doit pas douter qu'il n'ait eû ſon effet à l'égard de la plûpart des Payens, & même des plus curieux & des plus paſſionnez: De ſorte, comme j'ay déja dit, que ce grand argument tiré de leur ſilence ſe renferme en un mot, & par la réponſe du monde la plus vray ſemblable, en diſant que ce peu d'Auteurs Payens dont les objections nous reſtent, eſtoient compris dans ce grand nombre, à l'égard de qui la reſerve des Chrétiens n'avoit pas eſté inutile.

M. Claude remarquera, s'il luy plaiſt, que cette réponſe ne ſuppoſe point qu'aucun Payen n'ait eſté informé de ce que les Chrétiens croyoient ſur l'Euchariſtie, quoiqu'il euſt de la peine à le montrer d'aucun par des preuves poſitives. On ne ſuppoſe point non plus qu'aucun Payen n'ait rien dit ſur ce ſujet contre les Chrétiens.

Je veux bien luy accorder l'un & l'autre, pourvû qu'il borne & cette connoiſſance & ces reproches à un petit nombre de Payens, & qu'il me permette de luy dire que ce ne ſont pas ceux dont les reproches ſoient venus juſqu'à nous.

En effet combien y a t'il de gens qui peuvent connoiſtre le fond d'une doctrine, dans leſquels cette connoiſſance meurt? Tout le monde n'eſt pas d'humeur à faire du bruit, ni à publier ſes penſées. On ne s'applique pas à tous ceux qui le font. Et dans la multitude des choſes qu'on avoit en ce temps à reprocher aux Chrétiens, on s'arreſtoit principalement à celles qui eſtoient dans la bouche de la multitude qui ignoroit ce myſtere.

D'ailleurs, quand quelque Payen en auroit fait un ſujet de reproches, il ne faut pas s'imaginer que les Chrétiens ſe fuſſent crus obligez d'y appliquer le monde en y répondant expreſſement. Leur conduite fait voir qu'ils auroient pluſtoſt pris le parti de les diſſimuler & de les laiſſer étouffer ſans bruit

bruit, que de s'engager, ne s'y arreſtant, à publier des choſes qu'ils croyoient devoir cacher. CH. II.

On a déja veu des preuves de cette conduite dans la maniere dont les Peres ont répondu aux reproches des Payens, que dans leurs aſſemblées ils couvroient un enfant de farine & le mangeoient après l'avoir percé de pluſieurs coups. Car aucun des Peres, excepté S. Juſtin, n'en a pris ſujet d'expliquer la doctrine de l'Euchariſtie, quoyqu'il n'y euſt rien de plus propre ſelon les Miniſtres pour repouſſer cette calomnie. On en voit un autre tres-conſiderable dans les livres que Saint Cyrille d'Alexandrie a faits contre Julien. Car cet Apoſtat ayant parlé par rencontre du baptême des Chreſtiens, & s'eſtant mocqué de ce que ne purifiant pas le corps de la lepre ny des autres maladies, on pretendoit qu'il purifiaſt l'ame de ſes crimes; Saint Cyrille au lieu de s'étendre ſur ce ſujet à ſon ordinaire, ſe contente de répondre *que ces myſteres ſont ſi profonds & ſi relevez qu'ils ne peuvent eſtre compris par ceux qui n'ont pas la foy, & qui ſont dans les tenebres de l'erreur: Que c'eſt de ces veritez, qu'Iſaye a dit: Si vous ne croyez vous ne comprendrez rien: Que la foy eſt la ſource de l'intelligence, qu'ainſi de peur* QU'EN DECOUVRANT LES MYSTERES *aux non initiez, il n'offenſaſt J. C. qui défend de donner les choſes ſaintes aux chiens, & de jetter des perles devant les pourceaux, il n'entreprendra pas de traiter de ce qu'ils renferment le plus profond.* S. Cyril. l. 7. contr. Iul. p. 148.

Et aprés en avoir dit quelque peu de choſes, il ajoûte, *qu'il en diroit bien d'autres, s'ils ne craignoit point d'eſtre entendu des non initiez,* εἰ μὴ τὰς τῶν ἀμυήτων ἐδεδίει ἀκοάς *Parce*, dit-il, *qu'on ſe mocque ordinairement de ce que l'on ne comprend pas, & que les ignorans ne connoiſſant pas même la foibleſſe de leur eſprit, mépriſent ce qu'ils devroient le plus admirer.*

Il y a bien de l'apparence que ſi quelqu'un parmi les Payens euſt découvert quelque choſe de la creance des Chreſtiens ſur l'Euchariſtie, & qu'il l'euſt voulu tourner en ridicule, les Chrétiens auroient ſuivi cette conduite de ſaint Cyrille, & qu'au lieu d'expliquer à fond, ils ſe ſeroient contentez de certaines réponſes generales qui auroient éludé leur curioſité, & leur auroient caché ce qu'ils n'en connoiſſoient pas encore.

C'eſt ainſi qu'en uſa une ſainte Martyre, comme il eſt rapporté dans un paſſage de ſaint Irenée qui ſe trouve dans les œuvres d'Ooeumenius; & dont les Miniſtres abuſent tres-mal à

propos. Ce paſſage porte *que les Payens ayant pris des Eſclaves des Chreſtiens qui n'eſtoient encore que Catechumenes, & les forçant de leur apprendre quelque choſe de ſecret touchant les Chretiens; Ces eſclaves qui n'avoient point d'autre moyen de les ſatisfaire, qu'en leur diſant qu'ils avoient ouy dire à leurs maiſtres que la divine Communion eſtoit le corps & le ſang de J. C. & qui s'imaginoient que c'eſtoit effectivement de la chair & du ſang, le dirent en effet ainſi à ceux qui les preſſoient: & ſur cela ces Payens perſuadez que les Chreſtiens pratiquoient en effet ce qui leur eſtoit imputé par ces Eſclaves, répandirent ce bruit parmy les autres Payens; & tâcherent par les tourmens de le faire avouer à Sanctus & à Blandine. Mais Blandine leur répondit avec une liberté pleine de ſageſſe; Comment ceux qui s'abſtiennent par pieté des viandes qu'il leur ſeroit permis de manger, ſeroient-ils capables de faire ces choſes que vous nous imputez?*

Voila le myſtere de l'Euchariſtie découvert en partie par les Payens; & le voila caché à ces mêmes Payens par la prudence de cette Martyre. Il eſt indubitable, & que ces Eſclaves, & que ces Payens avoient dans l'eſprit que parmi les Chreſtiens on mangeoit effectivement de la chair humaine comme on mange les autres viandes: c'eſt à dire qu'ils eurent l'idée que les Capharnaïtes en conçurent quand J. C. leur parla de manger ſa chair. Cette idée eſtoit tres fauſſe; c'eſt à dire qu'il eſtoit faux que l'on diviſaſt la chair de J. C. qu'on la mangeaſt de la maniere que les Payens ſe l'eſtoient imaginez. Et c'eſt pourquoy ſaint Irenée a raiſon de repreſenter cette idée comme fauſſe en l'attribuant à ces Eſclaves & à ces Payens.

Or l'idée que les Payens avoient eſtant fauſſe, les Chrétiens qui vouloient d'une part ſe juſtifier, & de l'autre cacher leurs myſteres à ces profanes, n'avoient qu'à la nier ſimplement. Et c'eſt ce que fit auſſi ſainte Blandine. Elle deſavoüa cette action brutale & barbare qu'on imputoit aux Chrétiens, mais elle ne découvrit pas ce qui ſervoit de fondement au rapport de ces Eſclaves.

Il faut que les Miniſtres reconnoiſſent eux-mêmes cette reſerve dans la réponſe de ſainte Blandine. Car elle ne dit rien de ce qu'un Calviniſte qui auroit voulu ſe juſtifier d'un reproche ſemblable & ne rien cacher, n'auroit pas manqué de répondre. Elle ne dit point que ces Eſclaves s'eſtoient trompez faute d'entendre une expreſſion ordinaire parmi les Chrétiens,

qui est que mangeant dans leurs mysteres un morceau de pain & beuvant un peu de vin; ils donnoient à ce pain & à ce vin les noms de corps & de sang de J. C. parce que ce sont les figures de ce corps & de ce sang. Elle ne dit point que l'on ne mange que spirituellement la chair & le sang de J. C. & que cette manducation n'est autre chose que de concevoir qu'il est mort pour nous. CH. III.

Ainsi ce passage n'est propre qu'à établir tout ce que nous avons entrepris de montrer dans ce chapitre contre M. Claude. Car il paroist premierement que ces Payens dont parle S. Irenée, estoient tres-mal informez du mystere de l'Eucharistie, puisqu'ils n'en sçavoient rien avant le rapport de ces Esclaves, & que sur ce rapport même ils en conçurent une idée si fausse, que les Martyrs n'eurent qu'à la nier simplement.

2. Il paroist en second lieu qu'il estoit même rare que les Payens en sçûssent jusques là, puisqu'on ne voit ny dans les autres actes des Martyrs, ny ailleurs, ny que des Esclaves ayent jamais fait un pareil rapport, ny qu'on ait voulu faire avoüer aux Chrêtiens qu'ils mangeoient le corps & beuvoient le sang de J. C. D'où on a lieu de conclure que les autres Payens estoient dans une ignorance de ce mystere, pareille à celle des Juges de sainte Blandine, avant que ces Esclaves leur eussent fait ce faux rapport, c'est à dire qu'ils n'en sçavoient rien du tout.

3. On y voit en troisiéme lieu que les Chrétiens avoient soin de tenir leurs mysteres tres-cachez aux payens: puis qu'au lieu de se justifier de la calomnie de ces Esclaves par un éclaircissement entier de ce qui se passoit dans leurs mysteres, & de ce qui donnoit lieu à cette imagination: sainte Blandine se contenta de la nier, & de montrer qu'elle estoit contre toute apparence, sans rien dire davantage.

4. On peut enfin conclure, que si des Chrêtiens pressez & forcez de répondre par la rigueur des tourmens à une accusation fondée visiblement sur l'Eucharistie, ont gardé cette retenuë, les autres qui n'estoient pas dans la même necessité, ont dû s'y croire beaucoup plus obligez, & qu'ainsi les Apologistes de la Religion Chrêtienne, qui ont choisi entre les objections des Payens celles qu'il estoit le plus necessaire de détruire, ont eu toutes sortes de raisons de dissimuler celles qui auroient regardé ce mystere, quand même il y en auroit eu; puisque d'une part elles

n'auroient eſté faites que rarement & par peude payens, & que de l'autre ils n'auroient pû y répondre comme il faut, ſans donner auxpayens plus de connoiſſance de ce myſtere, que leur Religion ne leur permettoit. Ainſi il n'y a aucun lieu de s'étonner de ce qu'on n'en trouve rien dans leurs écrits. Car outre qu'il eſt fort incertain, ſi jamais cette objection a eſté faite à d'autres qu'à ces Saints Martyrs de Lion; il eſt viſible de plus, que quand elle auroit eſté faite, les regles de la prudence chreſtienne obligeoient de l'éluder par le ſilence.

Ainſi il n'y a rien de plus mal concerté que ces deux propoſitions ſur leſquelles, de l'aveu même de M. Claude, toute la preuve qu'il tire du ſilence des Payens eſt établie; l'une, que ſi les anciens Chreſtiens ont cru la tranſſubſtantiation Romaine, il n'eſt pas imaginable que les Payens ne leur en ayent reproché les inconveniens; l'autre, que ſi les Payens avoient formé contre les Chrêtiens toutes les plaintes que la raiſon & les ſens peuvent former contre la tranſſubſtantiation, il ſeroit impoſſible que nous n'en trouvaſſions quelque trace dans leurs écrits.

Car il eſt tres-imaginable au contraire que la pluſpart des Payens n'ayent point parlé de ce qu'ils n'ont jamais ſçeu.

Il eſt tres-imaginable que ce peu de Payens, dont nous avons les écrits, ou dont il eſt fait mention dans les Peres, fuſſent de ce grand nombre à qui le myſtere de l'Euchariſtie a eſté abſolument inconnu.

Il eſt tres-imaginable que quand quelques Payens en euſſent appris quelque choſe, & qu'ils en auroient même parlé, ces reproches ayent eſté éludez par la prudence & la fidelité des Chrêtiens à cacher leurs myſteres aux profanes.

Il eſt tres-imaginable que les Apologiſtes de la Religion Chrétienne, qui nous parlent des objections ordinaires des Payens, n'ayent rien ſçeu de celle-là qui eſtoit rare & extraordinaire.

Et il eſt enfin tres-imaginable que, quand ils l'auroient ſçeuë, ils ſe ſoient crus obligez de la diſſimuler ſans y répondre autrement qu'en deſavoüant en general ces banquets de chair humaine dont ils eſtoient communement accuſez.

Que M. Claude conçoive donc une fois s'il peut ce que tout autre que luy auroit peine à ne pas concevoir tout d'un coup, & qu'il juge là-deſſus de l'éſtat qu'on doit faire de ſon argument.

CHAPITRE III.

Examen particulier de ce que M. Claude avance touchant les livres de Celſus.

L'Avantage que les Miniſtres veulent tirer du ſilence des Payens eſt tellement détruit par le chapitre precedent, que je m'en tiendrois là, ſi je n'avois à faire à M. Claude. Mais comme il n'eſt pas homme à ſe rendre ſi aiſément, j'ay peur qu'il ne ramene encore ſur les rangs, *ce farouche & inſolent ennemy de la Religion Chreſtienne*, (c'eſt ainſi qu'il appelle Celſus); qu'il ne nous faſſe un long dénombrement des points que ce payen en a attaquez; qu'il ne nous veuille obliger de trouver dans Minutius Felix, dans Athenagore, dans Arnobe, des réponſes aux objections que les Payens auroient deu faire, à ce qu'il pretend, contre la doctrine de la preſence réelle, & enfin qu'il ne nous vienne encore fatiguer de ſes declarations ennuyeuſes touchant Julien l'Apoſtat, auſquelles il s'eſt déja plaint, qu'on n'avoit point répondu.

Epargnons luy donc cette peine par une diſcuſſion particuliere de chacun de ces Auteurs. Comme Celſus eſt celuy qui a le plus attaqué de points particuliers de la Religion Chreſtienne, & ſur lequel auſſi M. Claude inſiſte davantage, commençons par luy, & voyons ſi M. Claude a eu raiſon de decider ſi magiſtralement *qu'il n'eſt pas concevable que Celſus, qui a fait une perquiſition ſi exacte de tout ce qu'il a cru pouvoir eſtre reproché aux Chreſtiens, ait oublié une doctrine qui luy ouvroit un ſi beau champ, & dont ils ſe pouvoit promettre bien plus d'avantage que de celles qu'il attaque avec tant de fureur.* 2. rep. p. 4

Si je voulois me contenter de faire voir à M. Claude que ſa paſſion l'emporte, & luy fait avancer comme indubitable une choſe tres-incertaine, je n'aurois qu'à luy dire qu'outre le livre de Celſus qu'Origene a refuté, & dont il rapporte les objections, il eſt probable que ce Philoſophe en avoit fait encore deux autres contre les Chreſtiens dont il ne reſte rien du tout. Car c'eſt Origene même qui le marque en ces termes: *Platon n'a nullement cru que les Poëtes comme Homere & Heſiode euſſent eſté inſpirez de Dieu. Mais l'Epicurien Celſus (ſi neanmoins l'Auteur*

que je refute eſt ce Celſus Epicurien qui a compoſé deux autres livres contre les Chreſtiens) comme s'il eſtoit meilleur juge que Platon, declare que ces Poëtes ont eſté inſpirez de Dieu.

Il eſt clair par ce paſſage que l'Epicurien Celſus, qu'Origene a cru probablement eſtre le même que celuy qu'il réfute, a fait deux autres livres contre les Chreſtiens. Et comme il eſt fort concevable qu'un Auteur qui fait pluſieurs livres contre les mêmes adverſaires, diſe des choſes dans les uns qu'il ne dit pas dans les autres, à moins qu'il ne veuille faire trois livres qui n'en ſoient qu'un; il eſt concevable auſſi que Celſus ait parlé de l'Euchariſtie dans ces livres que nous n'avons plus, quoy qu'il n'en ait point parlé dans ceux que nous avons. Ainſi quand ce ſeroit une neceſſité que ce Philoſophe euſt fait quelques objections aux Chreſtiens ſur l'Euchariſtie, M. Claude auroit toûjours tort de ſoutenir ſi hardiment, *qu'il n'eſt pas concevable qu'il n'en euſt point parlé dans ceux qu'Origene a refutez*, puiſqu'il auroit pû ſatisfaire dans les autres à cette pretenduë neceſſité.

Mais je pretends paſſer plus avant, & montrer qu'il eſt *fort concevable* que Celſus n'ait point parlé de l'Euchariſtie, quoyque l'Egliſe en cruſt ce qu'elle en croit maintenant; parce qu'il eſt fort probable qu'il n'a jamais rien ſçeu des myſteres des Chrétiens, & qu'il a eſté tres mal informé de leur veritable doctrine.

Toute la ſcience de ce Payen que M. Claude nous veut perſuader avoir fait une *perquiſition ſi exacte de tout ce qui pouvoit eſtre reproché aux Chreſtiens*, ſe reduiſoit preſque à l'égard du nouveau Teſtament, à quelques paſſages de l'Evangile de S. Matthieu. Il ne cite dans tout ſon ouvrage qu'un ſeul de S. Paul, & Origene le luy reproche à la fin du livre cinquiéme.

Il ne paroiſt pas qu'il ait leu les autres Evangeliſtes, & il n'en tire aucune des objections qu'il en auroit pû tirer. Il fait même mention en un endroit de la genealogie de J. C. rapportée par S. Matthieu, & il ſe contente d'en dire par une froide raillerie, que la femme de ce charpentier a ignoré qu'elle euſt un tel Prince pour tige de ſa race; mais il ne dit pas un mot de la contrarieté apparente qu'il y a entre S. Matthieu & S. Luc. Surquoy Origene a fort bien remarqué qu'il ne ſçavoit pas même les difficultez & les doutes raiſonnables, qu'on peut former ſur les Ecritures.

Origen. l. 2. contr. Celſum

Pour les dogmes il eſt viſible par tout ce qu'il en dit qu'il ne ſçavoit que ce qui eſtoit connu de tout le monde, & qu'il ignoroit abſolument ceux que les Chrêtiens cachoient aux non initiez. Cela paroiſt non ſeulement par le reproche qu'il fait aux Chrétiens, de tenir leur doctrine cachée, ce qu'Origene avoüe à l'égard des myſteres : mais auſſi par toutes ſes objections contre le Chriſtianiſme. Car il n'en forme aucune ſur les myſteres, non pas même ſur le Baptême ny ſur aucun des points de la Diſcipline Chreſtienne qu'on tenoit cachez. Mais il ſe plaint en general que les Chreſtiens tenoient des aſſemblées ſecrettes contre les deffenſes des Loix, ſans rien dire du tout de ce qui ſe faiſoit dans ces aſſemblées, parce qu'il n'en ſçavoit rien. CH. III.

Il eſtoit même ſi peu inſtruit des dogmes les plus communs, & dont il luy eſtoit le plus aiſé de s'informer, qu'il eſt étonnant que M. Claude l'ait voulu faire paſſer pour un homme plus inſtruit que ne ſont beaucoup de Chrêtiens, & qu'il ait oſé écrire *qu'à peine y a-t-il rien qui puiſſe eſtre relevé avec quelque apparence contre noſtre ſainte Religion, que ce Philoſophe Epicurien n'ait relevé avec autant de ſubtilité que de malice.* M. Cl. 3. rep.

Il s'imaginoit que Dieu n'eſtoit point par tout, & que c'eſtoit même la creance des Chrêtiens ; de là il concluoit, que ſi Dieu eſtoit deſcendu en terre, il avoit donc quitté le ciel.

Il ſuppoſoit que ſelon les Chreſtiens Dieu eſtoit figuré coloré, & capable de mouvemens. Il ne paroiſt point par tout ce qu'on voit de luy qu'il ait connu la doctrine de la Trinité, ny ce que les Chrétiens enſeignoient de l'unité du Pere & du Fils & du S. Eſprit. Il ne forme aucune objection ſur ce point, & il ne nomme pas même le S. Eſprit comme une perſonne diſtincte ; mais il prend l'Eſprit de Dieu πνεῦμα θεῦ pour le Verbe qui s'eſt incarné : C'eſt pourquoy il fait dire aux Chrétiens, que Dieu eſtant difficile à connoiſtre a envoyé ſon S. Eſprit dans un corps ſemblable au noſtre, πνεῦμα ἴδιον ἐμβαλων εἰς σῶμα ἡμῖν ὅμοιον δεῦρω κατέπεμψε. Orig. l. 7. cont. Celſ. Orig. l. 6. cont. Celſ.

Il connoiſſoit auſſi peu l'Incarnation que la Trinité. Car il s'imaginoit que J. C. n'eſtoit autre choſe ſelon les Chrêtiens que l'eſprit de Dieu revétu du corps humain, c'eſt à dire qu'il ignoroit l'union de l'humanité avec la divinité, & qu'il n'avoit garde ainſi de former aucune des difficultez qui naiſſent de ce myſtere incomprehenſible.

Mais rien ne fait mieux voir le peu de soin qu'il avoit eu de s'instruire de la Religion Chrêtienne, que la confusion, & le mêlange qu'il fait de toutes les sectes, en attribuant aux Chrêtiens en general, les réveries particulieres de tous les heretiques de son temps.

C'est ainsi qu'il leur attribuë d'enseigner que les fontaines chaudes estoient venuës des larmes de certains Anges; ce qui estoit une folie des Valentiniens.

Cont. Celf. l. 5. Il leur impute ailleurs les erreurs des Ophites, comme de reconnoistre sept principaux demons, & d'appeller le Createur du monde, un Dieu detestable & digne d'execration pour avoir maudit le serpent qui a donné aux hommes la science du bien & du mal: Ce qui estoit une des folies de ces impies, qui bien loin d'estre Chrêtiens, comme le marque Origene, ne recevoient personne dans leur compagnie qui n'eust maudit Jesus-Christ.

Et c'est ce qui donne lieu à Origene de luy reprocher que la doctrine de ceux qui sont dans la vraye Eglise, τῆς ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, luy estoit inconnuë. Orig. l. 6.

Aussi confond-t-il tellement toutes choses qu'il parle même de certaines sectes de Chrestiens, qu'Origene ne connoissoit point à ce qu'il dit; comme de certains Marcelliens qui tiroient leur nom d'une Marceline, de je ne sçay quels Herporiens qui venoient de Salomé, & d'autres qui venoient de Marianne.

Qui croira qu'un esprit si confus, si rempli de fausses idées, de fables, & de rêveries, ait eu grand soin de s'informer des vrais sentimens de l'Eglise sur ces mysteres les plus cachez? Qui croira qu'il ait penetré ce qu'elle a toujours eu soin de cacher à ceux même qu'elle recevoit au nombre de ses enfans; puis qu'il ne sçavoit pas même ce qu'elle ne cachoit à personne, & ce qu'elle desiroit que tout le monde connust?

Qui ne voit au contraire, que tout ce qu'il en a creu sçavoir, se reduisoit à quelques fables, qu'il avoit ramassées sans discernement des discours de ceux qui ne connoissoient point les Chrêtiens; & à quelque lecture superficielle de l'Evangile de S. Matthieu & du livre de la Genese?

Que si l'on veut encore une preuve particuliere pour montrer qu'il n'est pas croyable que Celsus connût en aucune sorte le mystere de l'Eucharistie, en voicy une tres vrayesemblable, c'est que ce Payen a entrepris de prouver en divers lieux que les

les Chrétiens avoient emprunté ou des Philosophes, ou de diverses sectes barbares une partie de leurs dogmes & de leurs pratiques, comme par exemple ; que c'estoit de Platon qu'étoit tirée cette parole de J. C. *qu'il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une éguille que non pas qu'un homme riche entre dans le Royaume de Dieu.* Que la coûtume de n'avoir point de temples, d'autels, de statuës, estoit prise des Numides, des Scythes & des Perses. Cependant quoiqu'il rapporte sur cela entr'autres exemples que les Chrétiens empruntoient une certaine doctrine des Prestres de Mitra, on ne voit point qu'il parle nulle part du rapport que S. Justin marque entre la celebration de l'Eucharistie & les sacrifices de Mitra, où l'on se servoit aussi de pain & de vin. Cet exemple auroit sans doute esté plus propre que tous ceux que Celsus allegue. Les mysteres de Mitra ne luy estoient pas inconnus, puisqu'il en rapporte les choses les plus difficiles & les plus obscures. D'où vient donc qu'il ne s'en sert point, si ce n'est qu'apparemment il ignoroit non les mysteres de Mitra, mais ceux des Chrétiens? Il n'y a point d'autre voye pour prouver les negatives de cette nature, puisqu'on ne sçauroit nous obliger de trouver dans ce qui reste de ce Payen un aveu formel qu'il ignorast la doctrine des Chrétiens sur le mystere de l'Eucharistie, & que même cet aveu y est marqué de la maniere qu'il le peut estre par les reproches qu'il fait aux Chrétiens de cacher leur doctrine, ce qui ne se peut entendre que des mysteres, comme dit Origene. CH. III.

Mais il suffit, pour obliger M. Claude à se rendre, qu'il n'ait aucune preuve que Celsus fust instruit de cette doctrine, ni aucune raison pour le separer en cela du commun des Payens, à qui elle estoit inconnuë, quand même il n'y auroit pas des conjectures tres-raisonnables qui font voir en particulier qu'il l'a ignorée. Il n'en faut pas davantage pour avoir droit de soûtenir à M. Claude *qu'il est tres-concevable* que Celsus n'ait point reproché aux Chrétiens leur doctrine sur l'Eucharistie ; puisqu'enfin on ne fait point de reproches pour des choses dont on n'a seulement pas d'idée.

CHAPITRE IV.

Qu'il n'y a aucun ſujet de s'étonner que les Apologiſtes de la Religion Chrétienne, n'ayent point parlé de l'Euchariſtie.

Apre's Celſus M. Claude nous oppoſe les écrits de Julien l'Apoſtat, & ceux des Apologiſtes de la Religion Chrétienne. Mais comme il renverſe en cela le veritable ordre, nous commencerons à luy répondre par ces derniers.

Il en fait le dénombrement en ces termes: *Nous avons*, dit-il, *la diſpute de Juſtin Martyr contre Tryphon, où il eſt ſouvent parlé du pain de l'Euchariſtie. Que veut dire qu'il ne ſe trouve rien de ce que nous cherchons, non plus que dans ſes Apologies, ni dans celle de Tertullien, ni dans celle d'Athenagore, ni dans Minutius Felix, ni dans Arnobe, ni dans Lactance, ni generalement dans toute cette partie de l'Antiquité qui nous reſte, & qui n'eſt pas ſi peu de choſe que l'Auteur nous veut faire croire. Et je l'eſtime trop ſçavant pour ne l'avoir pas vûë à fond, & trop judicieux pour ne l'eſtimer pas autant qu'elle le merite.*

Mais s'il n'eſt pas permis de douter que M. Claude ne ſoit trop ſçavant, pour n'avoir pas vû à fond cette partie de l'Antiquité Eccleſiaſtique, il faut qu'il nous permette que nous doutions malgré nous, s'il a une autre qualité d'eſprit infiniment plus eſtimable que la ſcience, qui eſt la ſincerité.

Car eſt-ce agir ſincerement que de vouloir tirer avantage de certaines petites raiſons, lorſque l'on ſçait bien qu'elles ſont vaines & frivoles? Or M. Claude peut-il ignorer qu'à l'égard de la plûpart de ces Auteurs, dont il entaſſe ainſi les noms, ce ne ſoit même une choſe ridicule de demander, pourquoy ils n'ont point parlé de l'Euchariſtie?

Y a-t'il, par exemple, de la ſincerité à demander pourquoy il n'en eſt point parlé dans le Dialogue de Minutius Felix, puiſque l'on n'y trouve pas même le nom de J. C. & que l'unique but de cet Auteur eſt de répondre aux raiſons des Payens pour la pluralité des Dieux, & de repouſſer les calomnies ordinaires qu'ils publioient contre les Chrétiens, & qui marquoient une extrême ignorance de leur Religion, comme de dire qu'ils

adoroient une teste d'asne ; & que quand ils recevoient quelqu'un à la societé de leurs mysteres, ils couvroient un enfant de farine, le perçoient de coups, & ayant bû de son sang, en coupoient le corps en divers morceaux, comme la victime qui les unissoit ; qu'ils commettoient des impuretez horribles dans leurs festins nocturnes, qu'ils adoroient les croix, & rendoient des honneurs divins à un homme puni du dernier supplice. CH. IV.

Comme le discours de Cecilius ne contient que cela, Octavius qui y répond se renferme presque dans les mêmes bornes. Il attaque la pluralité des Dieux, il prouve qu'il n'y en peut avoir qu'un : Il donne une haute idée de sa Majesté infinie ; il fait voir que les Philosophes s'accordent en ce point avec les Chrétiens ; il represente l'origine de l'idolâtrie ; il en découvre les absurditez : Il montre quelle part les demons y avoient : Il refute les infames calomnies dont on chargeoit les Chrétiens : Il releve l'innocence de leur vie, leur chasteté dans les mariages, l'amour qu'ils se portoient les uns aux autres : Il les justifie de ce qu'ils n'avoient point d'autels à la mode des Payens : Il fait voir qu'il n'y a rien d'absurde dans ce qu'ils enseignoient de l'embrasement general du monde & de la Resurrection : Il rejette toûjours sur les Payens les crimes dont ils accusoient les Chrétiens : Il fait voir que leur pauvreté leur est glorieuse, & que c'est un effet de la bonté de Dieu envers eux : Enfin il ne fait, pour le dire ainsi, que défendre les dehors de la Religion Chrétienne ; & il est si éloigné de vouloir entrer dans les dogmes, comme la Trinité, l'Incarnation, & ce qui regarde en particulier J. C & les Sacremens, qu'ayant à répondre à ce que Cecilius avoit reproché aux Chrétiens qu'ils adoroient un homme puni de mort, il se contente de dire, *qu'on se trompoit, en s'imaginant, ou qu'un criminel ait pû meriter d'estre estimé Dieu parmy les Chrétiens, ou qu'un homme formé de terre l'ait pû obtenir* ; ce qui étoit une réponse ambiguë & suspenduë, & qui donnoit lieu de douter à ceux qui n'auroient pas été d'ailleurs informez de ses sentimens, s'il croyoit que J. C. fust Dieu, ou s'il ne le croyoit qu'homme. Quelle apparence donc qu'affectant de n'entrer dans le détail d'aucun de nos mysteres, & ne parlant même point de J. C. en particulier, il allast sans sujet & sans prétexte parler de l'Eucharistie ? Rien sans doute n'auroit esté plus mal à propos. Et M. Claude ne pouvoit alle-

guer d'Auteur dont le ſilence ſur l'Euchariſtie fuſt moins propre à faire voir qu'on n'en croyoit pas en ce temps-là ce qu'on en croit dans l'Egliſe Catholique.

On en peut dire autant d'Athenagore. Jamais cet ancien Auteur ne s'eſt propoſé dans l'Apologie qu'il a faite pour les Chrétiens, ni de prouver tous leurs dogmes, ni de repouſſer toutes les accuſations des Payens. Il ſe reduit à trois qu'il marque diſtinctement. *On nous charge*, dit il, *de trois crimes execrables, d'impieté, de manger de la chair humaine, de commettre des inceſtes abominables.* Voilà le deſſein de ſon Apologie. Il ne dit rien en particulier d'aucun dogme, ſi ce n'eſt de la Trinité qu'il marque fort ſimplement, & ſans prévenir aucune des objections qui en peuvent naiſtre. Il ne parle ni de la naiſſance de J. C. ni de ſa vie, ni de ſa mort, ni de ſa reſurrection, ni d'aucun de ſes myſteres. Il employe tout ſon Traité à faire voir les abſurditez de la Theologie des Payens par leurs Philoſophes & par leurs Poëtes, & à repouſſer les calomnies dont ils noirciſſoient les Chrétiens, en repreſentant la pureté de leurs mœurs, & combien leur doctrine eſtoit oppoſée aux crimes qu'on leur imputoit.

Eſt-ce que M. Claude voudroit que ne parlant pas même de J. C. il euſt parlé de l'Euchariſtie, que l'on ne ſçauroit entendre ſans eſtre inſtruit de ce qui regarde la perſonne de J. C.

Mais il s'enſuit au moins, dira-t'il, que les Payens ne reprochoient rien aux Chrétiens ſur le ſujet de l'Euchariſtie. J'ay déja montré qu'il n'y auroit rien là d'étrange, puiſqu'ils ignoroient abſolument ce myſtere. Mais M. Claude le conclut fort mal du ſilence d'Athenagore. Car s'enſuit-il qu'ils n'ayent point fait de reproches aux Chrétiens ſur la naiſſance, ſur la vie & ſur la mort de J. C. de ce qu'Athenagore n'en parle point? Qui ne ſçait qu'il eſt permis à un Auteur de choiſir entre un grand nombre d'objections celles qu'il croit les plus importantes, & que c'eſt proprement ce qu'Athenagore a fait dans ſon Traité?

La ſincerité permettoit encore moins à M. Claude de mettre Arnobe au rang de ceux dont il prétend que le ſilence ſur l'Euchariſtie luy fournit une preuve que les anciens Chrétiens ne croyoient pas la preſence réelle ni la tranſſubſtantiation.

Car il n'ignore pas ſans doute que lorſque cet Auteur a compoſé ſes ſept livres contre les Payens, il n'eſtoit ni Eccleſiaſtique, ni même Chrétien, mais ſimple Catechumene, ou peut

estre moins que Catechumene, puisqu'il ne fit ce livre qu'afin de meriter d'estre reçû dans l'Eglise, ce qu'il ne pouvoit obtenir de l'Evêque de Sicce en Afrique, qui ne croyoit pas qu'il voulût sincerement embrasser la Religion Chrétienne. CH. IV.

Cette seule qualité de Catechumene suffiroit pour montrer qu'il est ridicule de s'étonner qu'il n'ait point parlé de l'Eucharistie, puisqu'on voit par tous les Peres que l'ignorance de ce mystere, estoit jointe à cet estat.

Demandez, dit S. Augustin, *à un Catechumene, s'il mange la chair du Fils de l'homme, & s'il boit son sang. Il ne sçait ce que vous luy voulez dire. Les Catechumenes*, dit il encore, *ne sçavent point ce que reçoivent les Chrestiens.* NESCIUNT *Catechumeni quid accipiant Christiani. C'est*, dit-il, *une chose voilée aux Catechumenes, que la maniere dont on mange la chair du Seigneur.* Aug. tr. 11. in Joan. Ibid.

Quelle raison a donc M. Claude de tirer Arnobe du rang des autres Catechumenes, & de luy donner une connoissance qu'ils n'avoient pas communément. Ainsi la seule qualité de la personne d'Arnobe, aneantit l'objection de M. Claude. Mais s'il luy avoit plû de juger par les livres mêmes de cet Auteur de la connoissance qu'il avoit de la doctrine de l'Eglise, il auroit eu honte sans doute de l'en alleguer pour témoin, & beaucoup plus de conclure que l'Eglise ne croyoit pas de son temps les articles dont il ne fait pas mention.

Que feroit M. Claude, si par sa propre regle on l'obligeoit de prendre pour doctrine de l'Eglise tout ce qu'Arnobe propose comme la doctrine des Chrétiens, & retrancher de la foy tous les points dont il n'a pas parlé ?

Il faudroit qu'il conclust d'abord que les Chrétiens du temps d'Arnobe croyoient l'ame mortelle de sa nature, qu'elle n'étoit renduë immortelle que par une grace particuliere que Dieu ne faisoit qu'aux justes, & que les ames des méchans aprés avoir esté long-temps brûlées par le feu, en seroient enfin entierement consumées.

C'est-à-dire qu'il faudroit qu'il attribuast aux Chrétiens des premiers siecles l'opinion presente des Sociniens, qui n'ont fait que renouveller en ce temps-icy ce qu'Arnobe avoit enseigné avant eux en plusieurs endroits de son second livre, dont je n'en rapporteray que quelques-uns.

Que diray-je, dit-il, *de vostre Platon ? Ne parle-t'il pas dans son dialogue de l'immortalité de l'ame, du fleuve d'Acheron, du*

Styx, du Cocyte & du Purflegeton, dans leſquels il dit *,que les ames ſont roulées, plongées & brûlées ? En quoy ce Philoſophe, quoyque d'ailleurs tres-judicieux & tres-intelligent, ne prend pas garde qu'il s'engage en un embaras inexplicable, en voulant d'une part que les ames ſoient immortelles, perpetuelles & incorporelles ; & prétendant de l'autre qu'elles ne laiſſent pas d'eſtre punies, & qu'elles reſſentent de la douleur. Or qui ne voit qu'un eſtre immortel & ſimple eſt incapable de douleur, & que ce qui en peut recevoir n'eſt pas immortel ?*

Aprés avoir ainſi refuté Platon par ce principe ridicule & heretique, que ce qui eſt capable de douleur ne peut eſtre immortel ; il propoſe enſuite ce qu'il prétend que J. C. nous ait appris ſur ce ſujet.

Cependant, dit-il, *Platon ne s'eſt pas beaucoup éloigné de la verité en ce point. Car quoyque ſa douceur naturelle luy ait perſuadé qu'il y auroit de l'inhumanité à condamner les ames à la mort, c'eſt pourtant avec raiſon qu'il a crû qu'elles eſtoient jettées en des fleuves brûlants & horribles par les flammes qu'ils roulent avec la bouë. Car il eſt vray qu'on les y jette, & QU'ESTANT REDUITES AU NEANT, elles periſſent abſolument. Jeſus-Chriſt nous ayant appris qu'elles ſont d'une condition moyenne, & que pouvant perir ſi elles ignorent Dieu, elles peuvent auſſi eſtre delivrées de l'aneantiſſement, ſi elles ſont touchées de ſes menaces, & qu'elles ſe portent à recourir à ſa miſericorde.*

La raiſon, dit-il encore, *nous fait voir que les ames ne ſont ni incorporelles ni immortelles, & que leur vie finit comme celles des autres animaux.*

C'eſt ce qui fait conclure à cet Auteur qu'il y a fort peu de difference entre l'homme & les autres animaux. *Vultis*, dit-il, *tumore depoſito, cogitationibus tacitis pervidere animantia nos eſſe aut conſimilia cæteris, aut non plurima differitate diſtantia.*

C'eſt ce qui luy fait douter ſi les ames des méchans ne paſſent point dans les corps des beſtes. *S'il eſt vray*, dit-il, *comme on l'enſeigne dans les myſteres, que les ames des méchans entrent aprés leur mort dans les corps de divers animaux.*

Il faut en ſecond lieu que M. Claude attribuë auſſi aux anciens Chrétiens cette opinion impie que le même Arnobe attribuë à J. C. que les ames n'ont pas eſté créées de Dieu, & qu'elles ont un autre Pere. *Apprenez*, dit-il enfin, *de J. C. qui eſtoit pleinement inſtruit de ces choſes, & qui les a découvertes au*

monde, que les ames ne sont point filles du grand Roy : que ce n'est point luy qui les a engendrées, mais qu'elles ont un autre Pere beaucoup inferieur en puissance & en dignité à ce souverain Empereur. CH. IV.

Et quand il se demande ensuite à luy-même, quel est donc celuy qui les a produites, si Dieu n'en est pas le Pere, il se contente de répondre qu'il n'en sçait rien, & qu'il n'est pas obligé de le sçavoir; ce qu'il prouve par un raisonnement tout-à-fait rare.

De même, dit-il, *qu'encore que l'on sçache bien que les mouches, les arraignées, les escargots, les papillons ne sont pas des ouvrages de Dieu Tout-puissant, on ne peut pas pour cela nous obliger à dire qui est donc l'Auteur de tous ces insectes : On ne doit pas trouver mauvais que nous ignorions aussi d'où viennent les ames, quoyque nous sçachions que Dieu n'en est pas le Pere.*

Il est clair non seulement que cet Auteur ne sçavoit rien de la doctrine des Chrétiens, mais qu'il n'avoit pas même leu le commencement de la Genese, quoique ce livre ne fust pas inconnu à plusieurs Payens. Car autrement auroit il pû ignorer que Dieu est le Createur des hommes, ni attribuer à J. C. cette horrible doctrine, qui oste à Dieu le plus excellent de ses ouvrages?

Ce qui marque encore plus l'excés de son ignorance, c'est qu'il paroist par les raisons dont il se sert pour établir cette rêverie, qu'il n'a rien sçû de la chute de l'homme, ni du déreglement de la nature humaine par le peché. Car son unique argument, pour montrer que Dieu n'est pas Auteur des ames, c'est dit-il, qu'elles sont trop contrefaites pour avoir une si illustre origine, *& qu'elles font assez voir par leurs défauts qu'elles ne sont que d'une famille tres-mediocre : Scævitate innumerabili vitiorum ipsos se indicare, non esse patricii generis, sed ex mediocribus familiis procreatos.*

Or il est clair que les défauts de l'homme ne prouvent point qu'il n'ait pas Dieu pour Auteur, qu'en supposant qu'il soit sorti tel qu'il est des mains de son Auteur.

Il n'est pas même trop certain si Arnobe n'a point crû que sous le Dieu souverain il y avoit plusieurs Dieux inferieurs; car il en parle en quantité d'endroits fort douteusement.

Cum enim, dit-il, *Dij omnes, & quicunque sunt veri vel qui esse rumore atque opinione dicuntur, immortales ac perpetui voluntate ejus sint.*

Nos contra, dit-il, *si modò Dij certi sunt, habentque hujus nominis authoritatem, potentiam, dignitatem, aut ingenitæ esse censemus, hoc enim religiosum est credere, aut si habent nativitatis exordium, Dei summi est scire quibus eos rationibus fecerit.*

Il est vray qu'il prouve dans la suite que Jupiter, Esculape, & cette Deesse que les Romains appelloient la Mere des Dieux, n'estoient pas de veritables divinitez. Mais il ne s'ensuit pas de là qu'il n'ait cru possible qu'il y eust des Dieux subalternes, quoique ceux-là selon luy n'en fussent pas.

Que si nous voulions faire le dénombrement des dogmes de la Religion Chrétienne dont Arnobe ne parle point, & par un raisonnement pareil à celuy de M. Claude l'obliger à les exclure des articles de Foy, à peine en resteroit-il qu'il ne fust contraint de rejetter. Car excepté la naissance, les souffrances & la mort de J. C. que cet Auteur défend fort imparfaitement, il ne parle presque d'aucun autre dogme. Il n'explique distinctement aucun de nos mysteres, & il fait paroistre par tout qu'il estoit aussi peu instruit de la Religion Chrétienne, qu'il estoit sçavant dans celle des Payens, dont il represente les absurditez d'une maniere tres-vive & tres-ingenieuse.

Voilà l'Auteur dont M. Claude nous propose le silence comme la regle de nostre foy, & par l'autorité duquel il prétend prouver que les anciens Chrétiens ne croyoient pas de l'Eucharistie ce que nous en croyons, parce qu'il ne paroist rien de cette doctrine dans ses écrits. Il veut même qu'il l'ait dû avoir continuellement en vûë pour ne rien reprocher aux Payens, qu'on pust tourner contre la doctrine de l'Eglise.

Que s'il estoit permis d'employer des preuves semblables à celles de M. Claude, il seroit facile de conclure des écrits d'Arnobe que l'ancienne Eglise ne croyoit pas qu'il y eust du vin dans nos mysteres ; car autrement, diroit-on, il n'auroit pas osé soûtenir aux Payens *qu'on n'honore point Dieu avec du vin. Nos monstrum*, dit-il, *ac prodigium judicamus ex roribus exiguis vini Deum sibi ducere satis sanctè atque honorificè supplicatum. Qu'est-ce que le vin a de commun avec Dieu*, dit-il en un autre endroit ? Quid *Deo cum vino est* ? Mais je laisse de bon cœur ces sortes d'argumens à M. Claude. La bonne foy ne s'en accommode pas, ce me semble ; & pour peu qu'on lise avec soin les Apologistes de la Religion Chrétienne, & sur tout Arnobe, on doit reconnoistre qu'ils n'ont pas fait difficulté d'ob-

jecter

jecter diverses choses aux Payens qu'on pouvoit tourner avec quelque vray-semblance contre la Religion Chrétienne, ou contre la Religion Judaïque, que les Chrétiens estoient obligez de deffendre, comme instituée par le Dieu qu'ils adoroient & comme le fondement de la leur. CH. IV.

Quand Origene prouve, par exemple, que les esprits qui estoient attachez aux statuës estoient des demons, parce qu'ils se plaisoient à l'odeur des sacrifices; a-t-il craint que les Payens luy repartissent, qu'on offroit de pareils sacrifices au Dieu des Juifs, & qu'il est dit souvent dans l'Ecriture, que l'odeur luy en estoit agreable?

Quand Arnobe demande aux Payens à quoy servoient les temples qu'ils édifioient à leurs Dieux, & quelle utilité ils leur apportoient; les Payens ne pouvoient-ils luy demander de même, de quelle utilité estoit au Dieu des Juifs ce Temple magnifique qui luy avoit esté bâty par Salomon, & qui fut depuis rebâty par Zorobabel & ensuite par Herode? l. 6.

Quand il leur demande quel gain revenoit à ces mêmes Dieux, des sacrifices qu'on leur offroit, ne pouvoient-ils pas aussi demander ce que gagnoit le Dieu des Juifs aux sacrifices qu'il avoit ordonné qu'on luy fist? l. 6.

Quand il traitte de cruels les meurtres des animaux qu'on tuoit pour les offrir en sacrifices, que ne pouvoient ils point luy repliquer sur les sacrifices que Salomon offrit à la Dedicace du Temple, & sur ceux que l'on offroit continuellement dans le Tabernacle ou dans le Temple durant le temps de la religion Judaïque? Ibid.

Quand il combat encore ces sacrifices, sur ce que les Dieux n'estant point capables de colere n'ont point besoin d'estre appaisez; ne leur donnoit-il pas lieu d'en dire autant, & des sacrifices que Dieu avoit ordonné qu'on luy fist pour le flechir, & de celuy où J. C. s'est offert luy-même sur la Croix, & qui avoit pour fin d'appaiser Dieu irrité contre les hommes?

Quand il demande aux Payens, s'il est raisonnable que Dieu change de disposition envers les hommes, parce qu'ils luy immolent des pourceaux: *Quæ causa est ut si ego porcum occidero, Deus mutet affectum?* Quand il fait parles les bestes pour se plaindre qu'il est injuste de les faire mourir pour le crime de l'homme: qui ne voit qu'on pouvoit faire les mêmes demandes & les l. 7.

mêmes prosopopées pour les bestes qu'on immoloit dans l'ancienne Loy ?

Quand il allegue contre les Dieux que les Payens attachoient aux simulacres, qu'y ayant plusieurs de ces simulacres, il faudroit qu'il y eust plusieurs Dieux du même nom, ou que l'estre de ces Dieux fust multiplié, & qu'il en pretend montrer l'impossibilité par ces principes de Philosophie. *Quæ sunt prius singulariaque naturâ, multa fieri non possunt simplicatis suæ integritate servatâ.* Et un peu aprés: *Si autem unus & idem in omnibus esse perhibetur, perit omnis ratio atque integritas veritatis si hoc fuerit sumptum, posse unum in omnibus uno tempore permanere.* N'est-il pas clair que ces mesmes principes pouvoient estre alleguez contre la doctrine des Chrestiens qui croyent que Dieu est tout entier en chaque lieu ; & n'est ce pas en effet l'usage qu'en font les disciples d'Episcopius & les Sociniens ? Cependant Arnobe reconnoist ailleurs cette doctrine qu'il semble combattre. *Hoc est*, dit-il, *proprium Deorum complere omnia vi sua, non partialiter uspiam, sed ubique esse totos.*

Arnobe. l. 5.

C'est donc une pure vision d'attribuer à ces Apologistes une application continuelle à éviter tout ce qu'on pourroit tourner contre eux. M. Claude qui le pretend, consulte plus en cela l'interest de sa cause que la verité & la bonne foy. Et afin qu'il ne m'impose pas d'en juger aussi par interest, je luy vay faire voir qu'il y a plus de douze cens ans que saint Jerosme, qui n'avoit pas nos differends en veuë, en a jugé tout autrement que luy. *Il y a bien de la difference*, dit ce Pere, *entre les écrits Polemiques, & où l'on a un adversaire en teste, & ceux où l'on traitte simplement des dogmes. Dans les premiers, la dispute est vague & sans ordre, & en répondant à son adversaire on propose tantost une chose & tantost une autre: On argumente comme on peut: On dit une chose, & l'on en fait entendre une autre. On montre du pain, comme dit le proverbe, & l'on cache une pierre. Origene, Methodius, Eusebe & Apollinaire ont écrit au long contre Celsus & contre Porphyre. Examinez la qualité des argumens & des preuves qu'ils employent pour détruire les discours formez par l'esprit du diable, & vous verrez que souvent on les pourroit éluder.* CONSIDERATE *quibus argumentis & quam lubricis problematibus diaboli spiritu contexta subvertant. Ils sont quelquefois contraints*, ajoûte-t-il, *de dire, non ce qu'ils pen-*

Hieron, apol. ad Pammach pro libl. adv. Jovin,

ſent, mais ce qui eſt neceſſaire à leur cauſe. INTERDUM *coguntur loqui, non quod ſentiunt, ſed quod neceſſe eſt. Je ne dis rien,* ajoûte-t-il encore, *des Auteurs Latins, comme Tertullien, Cyprien, Minutius, Victorinus, Lactance & Hilaire, de peur qu'il ne ſemble que j'aye pluſtoſt entrepris d'accuſer les autres que de me défendre moy même.* CH. IV.

Je ne pretends pas icy decider, ſi la maxime de ſaint Jeroſme pour les écrits polemiques eſt bonne ou mauvaiſe. Mais la bonne foy oblige de reconnoiſtre qu'elle a eſté tres-ſouvent ſuivie par pluſieurs de ceux qui ont écrit en cette maniere, & que c'eſt avec raiſon qu'il l'a appliquée en particulier aux Apologiſtes de la Religion Chreſtienne.

Il ne reſteroit plus que d'exprimer les raiſons du ſilence de Tertullien & de Lactance ſur l'Euchariſtie; mais nous avons déja fait voir que Tertullien a expreſſément évité d'en parler, & qu'il paroiſt manifeſtement qu'il a eu en veuë de cacher ce myſtere aux infidelles. Et quant à Lactance, il ne faut d'une part que faire reflexion ſur les matieres dont il traite pour reconnoiſtre qu'il n'y en a aucune qui l'obligeaſt neceſſairement à parler de l'Euchariſtie, & conſiderer de l'autre qu'il vivoit en un temps où il ne le pouvoit faire ſans crime, puis qu'un des reproches que le Concile d'Alexandrie fait aux Arriens, c'eſt d'avoir parlé de l'Euchariſtie devant des Infidelles. *Ils ont l'audace*, dit ce Concile, *de parler des myſteres devant des Catechumenes, & ce qui eſt encore pis devant des Payens, quoyque l'Ecriture nous ordonne de cacher le myſtere du Roy, & que le Seigneur défende de donner les choſes ſaintes aux chiens, & de jetter les perles devant les pourceaux.* Apud Athan. apol. 2.

J'ay ſeparé à deſſein S. Juſtin des autres Apologiſtes de la Religion Chreſtienne, parce qu'on n'en peut pas dire comme de ceux-là, qu'il n'ait point parlé de l'Euchariſtie L'obligation où il a cru eſtre en rendant compte de noſtre Religion à des Empereurs fort ſages, de les en informer à fond, l'a porté à ſe diſpenſer de cette reſerve que l'Egliſe gardoit pour les autres Payens, & qui eſtoit plûtoſt établie par une coûtume generale, que par une ordonnance expreſſe. On demeure donc d'accord que ce deſſein d'exprimer nettement la foy de l'Egliſe ſur ce point, paroiſſant autant dans S. Juſtin que celuy de la cacher dans les autres, on doit avoir beaucoup d'égard au témoignage qu'il en rend. Mais auſſi il ne pouvoit eſtre plus formel

pour la foy de l'Egliſe Catholique. *Nous ne recevons pas*, dit-il, *ces choſes, c'eſt à dire ce pain & ce vin conſacrez comme un pain commun, ni comme un breuvage commun: mais de la même ſorte que J. C. noſtre Sauveur qui a eſté fait chair par le Verbe de Dieu, s'eſt reveſtu de chair & de ſang pour noſtre ſalut. Ainſi nous avons appris que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils reçoivent dans nos corps nourriſſent noſtre chair & noſtre ſang, ſont la chair & le ſang de ce même J. C. incarné. Car les Apoſtres dans les écrits qu'ils nous ont laiſſez, que l'on nomme Evangiles, nous ont appris que J. C. leur avoit commandé de faire ce qu'il avoit fait, & qu'ayant pris du pain & ayant rendu graces*, il dit: *Faites cecy en memoire de moy: Cecy eſt mon corps, & que de même ayant pris le calice*, il dit: *Cecy eſt mon ſang.*

2. perpet. l. 3. c. 8. p. 304.

On a fait voir ailleurs, que ces paroles ſont deciſives pour la doctrine de l'Egliſe Romaine, & qu'il eſt contre le ſens commun, qu'un Auteur ait parlé de cette ſorte à des Empereurs payens qui ne ſçavoient ce que c'eſtoit que *Locutions Sacramentales*, pour leur faire ſeulement comprendre, que le pain & le vin eſtoient les figures du corps & du ſang de J. C. On a refuté au même lieu les vaines réponſes de M. Claude. C'eſt pourquoy quand il nous dit dans l'endroit que nous examinons preſentement, qu'il ne trouve rien dans ce lieu de S. Juſtin de ce qu'il cherche, il ſuffit de luy répondre, que c'eſt ou qu'il ne cherche pas ce qu'il y devroit chercher, ou qu'il cherche ce qu'il n'y doit pas trouver. S'il y cherchoit la foy ſimple de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, il l'y trouveroit tres-nettement exprimée, comme on le luy a fait voir dans les lieux où l'on a traitté de ce paſſage plus à fond.

Mais s'il y cherche l'éclairciſſement des difficultez Philoſophiques de l'Euchariſtie, c'eſt ſa faute de les y chercher. Car il ne faloit que faire un peu de reflexion, non ſeulement ſur l'eſprit des Peres en general, mais auſſi ſur le genie particulier de S. Juſtin, pour eſtre convaincu qu'on ne s'y devoit pas attendre.

Ce ſaint Martyr parle de tous les Myſteres avec une extrême ſimplicité. Il ſe contente de les propoſer ſans s'arreſter à en éclaircir les difficultez; ou s'il y entre quelquefois un peu, il n'y répond que par de certaines raiſons communes & propres ſeulement pour ceux qui n'en avoient qu'une connoiſſance groſſiere & ſuperficielle comme les Payens. C'eſt ainſi que l'on voit qu'il explique la doctrine de la Trinité d'une maniere tres ſim-

plé, en ayant ſeulement dit, *que nous reverons & adorons le veritable Dieu, Pere de toute juſtice, de toute chaſteté & de toute vertu, & incapable de tout peché, & ſon Fils qui eſt venu vers nous & qui nous a appris ces choſes auſſi bien qu'aux Anges, & l'eſprit qui a parlé par les Prophetes.* CH. IV.

Er parce que les Payens avoient accoutumé de demander comment il eſtoit poſſible que Dieu euſt un Fils, il répond en un mot que Jupiter en avoit bien pluſieurs ſelon eux: ce qui eſt plutoſt éviter de parler de cette difficulté que l'éclaircir, puiſqu'il n'eſt pas étrange que Jupiter qui n'eſtoit point regardé comme un pur eſprit par les Payens, euſt des enfans; & qu'on ne comprend pas avec la même facilité, ni qu'un eſprit puiſſe engendrer un eſprit, ni que cet eſprit engendré n'ait qu'une même nature avec l'eſprit qui l'engendre.

S'il y euſt eu quelques objections populaires ſur l'Euchariſtie, S. Juſtin y euſt peut-eſtre ſatisfait par des réponſes de cette nature; mais comme il n'y en avoit point, parce que ce myſtere eſtoit inconnu au commun des Payens, il ne s'eſt pas cru obligé de les prévenir, & il ne l'auroit même pû ſans ſe departir de la conduite generale des Peres qui ont toûjours évité de faire enviſager les difficultez qui n'eſtoient pas encore formées.

Il ne tenoit donc qu'à M. Claude de trouver dans la ſeconde Apologie de S. Juſtin, la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie, exprimée de la maniere que le bon ſens fait juger qu'elle devoit l'eſtre. Et pour les dialogues contre Tryphon, il ne faut encore qu'un peu de ſens pour voir qu'il y dit tout ce qu'il en devoit dire.

Son deſſein dans ce dialogue eſt de prouver à Tryphon Juif, que J. C. eſt le Meſſie, & il employe pour cela, outre les paſſages des Prophetes qui s'entendent de J. C. le rapport de diverſes figures à ce que J. C. a eſtabli. Une des figures dont il ſe ſert, eſt celle de l'oblation de farine preſcrite par la Loy, & il pretend qu'elle eſtoit inſtituée pour ſignifier l'Euchariſtie. L'Analogie de la verité figurée & de la figure l'obligeoit donc neceſſairemen de parler de pain, puiſque c'eſt par le pain dont l'Euchariſtie eſt faite qu'elle a rapport à cette ancienne oblation de farine. Mais il n'eſtoit point queſtion d'expliquer en cet endroit ce que l'Egliſe croyoit de ce pain. Il ne faloit pas expoſer ce myſtere à des oreilles profanes ſans neceſſité, & rien n'y obligeoit, puiſqu'il s'agiſſoit ſeulement de montrer, qu'une figure legale avoit

eſté accomplie par J. C. Il ſe contente donc de dire ce qui eſtoit neceſſaire à ſon deſſein, *que l'oblation de farine pour ceux qui eſtoient purifiez de la lepre, eſtoit la figure du pain Euchariſtie que J. C. noſtre Seigneur nous a commandé de faire en memoire de la Paſſion qu'il a ſoufferte pour purifier les eſprits des hommes de tout peché.*

Cela ſuffiſoit à la preuve de S. Juſtin, & ce n'eſtoit nullement le lieu d'entrer dans une explication exacte de ce qu'il croyoit de ce pain de l'Euchariſtie. Mais comme on doit ſuppoſer que quoyqu'un Auteur judicieux ne diſe pas tout en tout lieu, il a neanmoins par tout les mêmes penſées & la même foy; on ne ſçauroit douter que ſi l'on euſt demandé à S. Juſtin ce que c'eſtoit que ce pain & ce vin de l'Euchariſtie qu'on offroit en memoire de la Paſſion, il n'euſt répondu comme il fait dans ſa ſeconde Apologie, *que ce n'eſtoit pas un aliment, ni un breuvage commun, mais le corps & le ſang de J. C. comme l'Evangile nous l'apprend.*

Ainſi ce paſſage du dialogue contre Tryphon n'eſt propre qu'à faire voir que les Peres, qui par quelque raiſon particuliere n'appellent l'Euchariſtie que du nom de pain, ne laiſſoient pas de croire en même temps, que ce pain eſt le corps de J. C. & que c'eſt tres-mal raiſonner que de conclure qu'un Auteur qui n'exprime en un endroit qu'une partie d'un myſtere, ne croyoit pas ce qu'il en ſupprime. C'eſt à quoy ſe reduit l'examen particulier à quoy M. Claude nous a obligez touchant les Apologiſtes de la Religion Chreſtienne & le ſilence qu'ils gardent à l'égard de l'Euchariſtie qui ne luy eſt pas comme l'on voit fort avantageux.

CHAPITRE V.

Que le ſilence de Julien l'Apoſtat ſur l'Euchariſtie ne donne point lieu à M. Claude de conclure que l'Egliſe du temps de cet Empereur n'en avoit pas la même creance que l'Egliſe Romaine en a maintenant.

M. Claude ne tire pas ſeulement une preuve negative de ce qu'il n'eſt point parlé de l'Euchariſtie dans ce qui nous reſte des écrits de Julien l'Apoſtat, pour en conclure que les anciens Chreſtiens ne croyoient pas la preſence réelle & la

transſubſtantiation ; il en tire une auſſi de ce qu'on n'y a pas CH. V.
expreſſement répondu, & qu'on n'a fait dans le premier traitté qu'oppoſer des conſiderations generales aux argumens tirez du ſilence des Payens, & il en prend ſujet d'inſulter à l'Auteur de ce Traitté à ſa maniere ordinaire. *L'Auteur* dit-il, *a bien connu la force de cet exemple, puis que m'en eſtant ſervi dans mon Abregé, il l'a fort adroitement couvert du voile de ſon ſilence. Il a cru que la meilleure réponſe eſtoit de n'en dire mot ; ce qui eſt une agreable maniere de refuter les Argumens & fort aiſée, puiſqu'il ne faut que ſe taire pour triompher.*

Or comme cette plaiſanterie n'eſt fondée ſur rien, ſi M. Claude devine mal pourquoy on n'a pas parlé de cet Auteur, on n'a qu'à luy dire en un mot qu'il ſe trompe, & luy montrer en répondant à cette objection que c'eſt plutoſt par mépris que par impuiſſance qu'on ne s'y eſtoit pas arreſté.

J'avouë d'abord qu'il eſt un peu plus fort en un point ſur le ſujet de Julien l'Apoſtat qu'il ne l'eſt à l'égard des autres Payens. Car au lieu qu'on a toutes ſortes de raiſons de pretendre que la doctrine de l'Euchariſtie eſtoit inconnuë à ce petit nombre d'infidelles, dont nous avons ou les écrits ou les objections contre la doctrine de l'Egliſe, on n'en peut pas dire tout à fait autant de Julien ; puis qu'ayant eſté Lecteur dans l'Egliſe, & ayant participé aux myſteres, il a pû ſçavoir ce qu'on en croyoit.

Mais M. Claude eſt infiniment plus foible par une autre raiſon, c'eſt qu'il n'y a rien de plus incertain que ce qui ſert de fondement à ſon argument.

Il ſuppoſe que Julien n'a point parlé de l'Euchariſtie en écrivant contre les Chrétiens. On luy demande quelle preuve il en a ? Car s'il n'en a point, c'eſt une temerité ridicule, que de fonder des argumens ſur un fait dont on n'eſt point aſſuré. C'eſt, dira-t-il, qu'il n'en eſt point parlé dans ce que Saint Cyrille rapporte du livre de cet Empereur. Je ne penſe pas que M. Claude ait d'autres raiſons à nous alleguer que celle-là. Cependant il me pardonnera, ſi je luy dis qu'il n'en ſçauroit apporter une plus mauvaiſe, ny qui faſſe mieux voir qu'il n'a pas examiné cette matiere fort à fond. Car cette preuve eſt défectueuſe en deux manieres qui la rendent même ridicule.

La premiere eſt qu'elle ſuppoſe que nous ayons tout l'ouvrage de Julien contre les Chrétiens, ou au moins que nous en

ayons la partie où il avoit deu vray-ſemblablement parler de l'Euchariſtie. Mais M. Claude n'a pas pris garde à la fauſſeté de cette ſuppoſition ; & que ſaint Cyrille remarque dés ſa preface que cet Apoſtat avoit fait trois livres contre les Chrétiens, τρία συνέγραψε βίβλια κατὰ τῶν ἁγίων εὐαγγελίων καὶ τῆς εὐαγγελικῆς τῶν χριστιανῶν θρησκείας.

Or de ces livres il n'y en a qu'un qui ait eſté rapporté & refuté par ſaint Cyrille ; ce qui paroiſt ſi clairement qu'il n'eſt pas poſſible d'en douter.

Cyr. contra Julian in præfat. p. 3. ibid. l. 2. p. 38

Premierement quoyque S. Cyrille ait marqué expreſſement que Julien a fait trois livres, il ne rapporte neanmoins tout ce qu'il en inſere dans ſon ouvrage que comme d'un ſeul livre. Or un Auteur qui refute trois livres l'un aprés l'autre, ne manque guere de remarquer qu'aprés avoir refuté le premier, il paſſe au ſecond, & c'eſt ce qu'on ne voit point dans cet ouvrage de ſaint Cyrille.

De plus lorſque ſaint Cyrille marque en particulier le caractere du premier livre de Julien, il dit qu'il eſtoit compoſé de penſées confuſes entaſſées ſans aucun ordre, & qu'il y repetoit ſouvent les meſmes choſes au commencement, au milieu & à la fin ; ce qui l'avoit obligé à raſſembler en un même lieu ce qui regardoit la même matiere, & à digerer tout ce livre en un autre ordre. Mais il ne dit rien de ſemblable des deux autres livres. Ce qui fait voir que n'y trouvant pas le même deſordre, il avoit deſſein de les rapporter & de les refuter de ſuite.

Or il eſt clair que tout ce qui s'eſt conſervé de l'écrit de Julien dans l'ouvrage de ſaint Cyrille, porte ce premier caractere. S. Cyrille ne le rapporte nullement de ſuite. Il réunit en un même lieu ce que Julien avoit dit en divers lieux. Il retranche, il abrege comme il veut l'écrit de cet Apoſtat ; & enfin il pratique exactement par tout, ce qu'il avoit dit qu'il feroit à l'égard de ce premier livre, & ce qu'il ne promettoit point de faire à l'égard des autres. Ainſi il eſt plus que probable qu'il n'a refuté que le premier. Mais ce qui rend ces preuves entierement deciſives, c'eſt que Julien témoigne luy-même en quelques endroits, devoir traitter des choſes dans la ſuite de ſon ouvrage, & en particulier dans ſon ſecond livre, qui ne ſe trouvent point dans celuy que S. Cyrille inſere dans le ſien.

Cyr. contra Julian. l. 7.

Il dit en un endroit en parlant d'une circonſtance qu'il avoit rapportée de la vie de J. C. qu'il traitteroit cela dans la ſuite, quand

quand il examineroit en particulier les faux prodiges & les fausſetez des Evangiles. ὅταν ἰδία περὶ τῆς τῶν εὐαγγελίων τερατουργίας καὶ σκευωρίας ἐξετάζειν ἀρξώμεθα. Or on ne voit point qu'il entre dans cet examen particulier dans tout ce que ſaint Cyrille rapporte de ſon ouvrage. CH. V.

Il ajoûte ailleurs en parlant de la contrarieté apparente des Genealogies de J. C. rapportées par S. Matthieu & par S. Luc, que devant faire voir dans ſon ſecond livre qu'il y avoit là une veritable contradiction, il differoit d'en parler, ἀλλὰ περὶ μὲν τούτου μέλλοντες ἐν τῷ δευτέρῳ συγγράμματι τὸ ἀληθὲς ἀκριβῶς ἐξετάζειν ὑπερτιθέμεθα. Or il eſt certain que cela ne ſe trouve point encore dans le livre que ſaint Cyrille a conſervé, & par conſequent que ce n'eſt que le premier de ceux de Julien, & que nous n'avons point le ſecond, où il combattoit en particulier l'Evangile, en commençant apparemment par ce qui eſt dit de la genealogie de J. C. l. 8.

C'eſt ce qui montre encore que non ſeulement nous n'avons pas tout l'ouvrage de Julien, mais que nous n'avons pas en particulier l'endroit où ſon ſujet le pouvoit porter à parler de l'Euchariſtie. Car comme la doctrine de l'Egliſe ſur ce myſtere eſt priſe de l'Evangile, ſi Julien en euſt voulu tirer quelque objection, il l'auroit fait ſans doute, lorſqu'il auroit expreſſément attaqué l'Evangile, & il auroit mis cette doctrine au nombre des choſes qu'il appelle *les faux prodiges & les tromperies des Evangiles*, τερατουργίας καὶ σκευωρίας C'eſtoit-là le lieu naturel d'en traitter, & ce que le vray ordre demandoit. Que M. Claude nous repreſente donc ce livre, avant que d'aſſurer comme il fait que Julien n'a rien reproché aux Chrétiens ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Autrement chacun voit qu'il eſt ridicule de conclure que Julien n'en a rien dit, parce qu'il n'en a point parlé dans ſon premier livre, où ſelon toutes les regles du bon ſens, il n'en devoit point parler, puis qu'aucune des matieres qu'il y traitte, ne l'y portoit, & qu'il avoit ailleurs une occaſion naturelle d'en parler.

C'eſt le premier défaut de la preuve de M. Claude, qui eſt ſi groſſiere & ſi ſenſible, qu'apparemment il abandonnera luy-même ſon argument quand il y aura fait reflexion.

Le ſecond ne l'eſt pas moins. C'eſt que non ſeulement il eſt incertain ſi Julien n'a point parlé de l'Euchariſtie dans les deux livres de ſon ouvrage que nous n'avons point, mais qu'il eſt

même incertain s'il n'en avoit point parlé dans celuy qui nous a esté conservé par saint Cyrille. Car M. Claude se trompe, s'il s'imagine que nous l'ayons tout entier. S. Cyrille témoigne luy-même en plusieurs endroits, & particulierement au commencement de son second livre, qu'il a pris la liberté de retrancher diverses choses de celuy de Julien, qu'il n'a pas même suivi son ordre, qu'il reünit en un même lieu les objections qui regardoient la même matiere. Et enfin il ne faut que voir cet écrit de Julien pour reconnoistre qu'il n'y a souvent aucune suite, & que ce ne sont que des objections separées, auxquelles saint Cyrille répond.

Ainsi saint Cyrille s'estant donné la liberté de retrancher ce qu'il luy a plû du livre de Julien, on a droit de conclure qu'il est incertain s'il n'en a point retranché quelque chose qui regardast l'Eucharistie dés qu'on peut faire voir qu'il a eu quelque raison de le faire. Or il est certain qu'il en avoit eu une tres-pressante, & qui doit faire juger, que quand Julien en auroit parlé, saint Cyrille auroit évité de le refuter. Car il paroist par ce livre même, qu'ayant dessein que son ouvrage peust estre leu par les Payens, il évite d'y traitter des mysteres que la Religion Chrêtienne obligeoit de leur cacher. C'est ce qu'il témoigne expressément à l'égard du Baptême, comme nous l'avons déja rapporté ailleurs. *De peur*, dit-il, *qu'en publiant nos mysteres devant les non initiez je n'offense J. C. qui défend de donner les choses saintes aux chiens, & de jetter les perles aux pourceaux; je ne diray rien de ce qu'il y a de plus profond dans ce mystere.* Et plus bas il ajoûte: *Je dirois plusieurs autres choses de ce mystere, si je ne craignois d'estre entendu des non initiez.*

Et il ne serviroit rien de repliquer que saint Cyrille s'abstient bien de répondre au long à l'objection de Julien sur le Baptême, mais qu'il ne la retranche pas. Car cette objection estant que les Chrêtiens croyoient par là se purifier de leurs pechez, elle ne contenoit rien que les Payens ne sçussent distinctement. Mais si Julien avoit attaqué en particulier la doctrine de l'Eucharistie, il en auroit bien dit des choses, qu'il falloit cacher aux Payens. Et par consequent S. Cyrille qui auroit eu dessein de les cacher, & qui ne s'estoit point obligé à rapporter tout l'écrit de Julien, auroit pû & dû les retrancher, selon l'esprit qu'il fait paroistre dans cet ouvrage. Ainsi comme il est incertain si Julien n'a point parlé de l'Eucharistie, il est certain que toutes

les conjectures qu'on fonde sur son silence sont vaines & teme- CH. V.
raires,& que quand l'argument que M. Claude en tire seroit aussi pressant, qu'il s'efforce de le representer, il ne faudroit que ces deux remarques pour le détruire.

Mais j'ajoûteray de plus qu'il s'en faut bien qu'il ne soit tel qu'il le voudroit faire croire, & qu'en prenant pour vray tout ce qui y sert de fondement, il ne pourroit tenir lieu que d'une conjecture assez legere.

Ceux qui sçavent le veritable usage de ces sortes d'argumens negatifs, n'insistent jamais beaucoup sur le silence d'un seul Auteur, parce qu'ils n'ignorent pas combien il est ordinaire aux Ecrivains les plus judicieux d'omettre des choses qui paroissent importantes pour la matiere qu'ils traitent.

Par exemple saint Augustin examinant dans sa lettre à Honorat,en quel cas un Evêque peut ou ne peut pas se soustraire à la persecution par la fuite,& ayant établi pour regle, qu'il le peut, quand c'est luy qui est particulierement en butte aux persecuteurs, & que l'Eglise ne manque pas d'ailleurs d'assistance, & qu'il ne le peut pas quand la persecution estant generale l'Eglise manqueroit de Pasteurs s'il se retiroit,il ne pouvoit apporter d'exemple plus naturel pour établir cette doctrine que celuy de saint Cyprien qui crut se pouvoir retirer par ce motif & par ce principe durant la persecution de Decius, parce que les Payens avoient une animosité particuliere contre luy, & qu'il restoit assez de Prêtres pour assister les fidelles.

Rien sans doute ne pouvoit faire plus d'impression sur l'esprit d'un Evêque d'Afrique comme Honorat, que l'exemple du plus celebre & du plus grand Evêque d'Afrique; & il n'y en avoit point qui se dût plûtôt presenter à l'esprit de saint Augustin que celuy de saint Cyprien qu'il honoroit si particulierement. Cependant il ne s'est pas souvenu de s'en servir, & il a recours seulement à l'exemple de saint Athanase.

Voicy un autre oubly de ce même genre, & qui est encore plus étonnant. Le même S. Augustin traite une infinité de fois dans ses livres contre les Donatistes de l'effet du Baptême conferé par les Schismatiques ou les Heretiques, & dans tous ces lieux il établit toûjours cette doctrine qu'ils peuvent bien donner le Sacrement & le caractere du Baptême, parce que c'est J. C. qui baptise; mais qu'ils ne donnent point le S. Esprit & la remission des pechez, qui ne se reçoit que dans l'Eglise. La

generalité de ces termes donnant lieu de conclure que les enfans mêmes baptiſez par les heretiques ne reçoivent pas la remiſſion des pechez, ſembloit demander que S. Auguſtin s'expliquât, & qu'il eſtraignît expreſſement cette doctrine aux adultes, qui ſe faiſant volontairement baptiſer par des heretiques, ne peuvent recevoir du baptême que le ſeul caractere. On ne voit point neanmoins qu'il ait eu ſoin d'exclure cette conſequence. Il propoſe toûjours generalement cette maxime, qu'hors de l'Egliſe on ne reçoit point la remiſſion des pechez, en ſuppoſant qu'on ne l'appliquera qu'aux adultes, mais ne le marquant jamais.

Eſt-ce que S. Auguſtin a cru qu'en effet les enfans des heretiques ne reçoivent point par le Baptême la remiſſion du peché originel ? Nullement, & jamais perſonne ne luy a imputé ce ſentiment. Pourquoy donc ne fait il point cette exception qui ſemble ſi neceſſaire ? C'eſt qu'un auteur ne dit pas toûjours tout ce qu'il ſemble qu'il devoit dire. Il n'en faut point chercher d'autre raiſon. La ſeule connoiſſance de l'eſprit humain, qui n'étant pas infini, s'applique ſouvent de telle ſorte à un ſeul objet qu'il perd de veuë tous les autres, ſuffit pour diſſiper l'étonnement de ces ſortes d'oublis, quand on ne les trouve qu'en peu de perſonnes.

C'eſt donc en vain que M. Claude étale avec tant de pompe les avantages que Julien pouvoit tirer de la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, ſi c'eût été celle des Chrêtiens de ſon temps. Il eſt vray qu'il le pouvoit : mais il ne s'enſuit nullement de là, que ce ſoit une neceſſité qu'il l'ait fait.

L'Euchariſtie n'étoit ni le ſeul, ni le principal motif de ſon averſion contre les Chrêtiens. Il étoit attaché par une paſſion aveugle à la Philoſophie & à la Theologie des Payens. Il ne pouvoit ſouffrir que l'on préferât aux Dieux honorez par les Sages du paganiſme, & par ces hommes celebres dans l'hiſtoire Grecque & Romaine, dont ſon imagination étoit pleine, la doctrine d'un homme né ſujet des Empereurs Romains, & crucifié par les Romains.

Il haïſſoit donc tout le corps de la Religion Chrêtienne, & particulierement la divinité de J. C. C'eſt dans cette diſpoſition qu'il ſe mit à écrire contre les Chrêtiens pendant le ſejour

qu'il fit à Antioche en allant faire la guerre aux Perſes. On peut juger quel temps il pouvoit donner à ce travail, étant chargé de toutes les affaires de l'Empire, des preparatifs d'une grande guerre, de mille dépeſches dont il ne ſe déchargeoit ſur perſonne, & de la compoſition d'autres ouvrages, dont il en reſte encore quelques-uns, comme ce qu'il écrivit contre ceux d'Antioche à cauſe des railleries qu'ils firent de luy, & qu'il intitula *Miſopogon*. CH. V.

Tout ce qu'il put donc faire dans un tel accablement, ce fut de répandre confuſément dans ces livres le venin dont il étoit plein contre les Chrêtiens. Or qui ne ſçait que dans ces ſortes d'écrits tumultuaires, le hazard a ſouvent plus de part que la raiſon aux choix des choſes, & qu'il eſt comme inévitable qu'on n'en oublie pluſieurs qui pourroient y entrer? On eſt emporté par le fil de ſon diſcours; une penſée en attire une autre, & tout ce qui ne trouve pas ſa place dans cet enchaînement fortuit, en eſt exclus par cette ſeule raiſon. Auſſi voit-on que Julien ne pouſſe preſque aucune des difficultez tant ſoit peu conſiderables. Et ce qui eſt de plus étrange, c'eſt que lors même que la ſuite ſemble l'y conduire, ſon emportement l'en détourne incontinent, & le fait paſſer à d'autres matieres, comme s'il ne voyoit pas les difficultez.

Son deſſein, par exemple, étoit de décrier le Dieu de Moiſe honoré par les Chrêtiens, ou du moins de décrier les Ecritures ſaintes qui ſervent de fondement à la Religion Chrêtienne. Il ſe moque pour cela de ce que Dieu dit dans les Nombres, que Phinées, en tuant un Iſraëlite qui abuſoit d'une femme Madianite, avoit détourné ſa colere de deſſus les enfans d'Iſraël, & empêché qu'il ne les conſumât; & il en prend ſujet d'accuſer le Dieu de Moïſe d'une colere inhumaine. Mais combien l'exemple du peché originel, pour lequel tous les hommes ont été condamnez à la mort temporelle, & une ſi grande partie à la mort éternelle, auroit-il été plus vif & plus preſſant, que celuy-là? Et quelles declamations ne pouvoit point faire Julien contre cette doctrine? Cependant il n'en parle ſeulement pas, & il s'arreſte à cet exemple de Phinées qui a infiniment moins de force.

Il eſt vray, comme M. Claude le remarque, qu'il entre un peu dans la doctrine de la Trinité, & qu'il en tire quelques legeres objections contre les Chrêtiens: mais cette remarque n'a

de force que contre M. Claude. Car il eſt tres-aiſe qu'un Auteur s'étant engagé dans un diſcours n'y faſſe pas entrer une autre matiere quoy qu'importante, lorſqu'elle n'y eſt pas naturellement liée. Et ainſi il n'y a aucun ſujet de s'étonner que Julien n'ait point parlé de l'Euchariſtie dans ce qui nous reſte de ſon ouvrage, puiſque la ſuite de ſon diſcours ne l'y portoit pas, & que s'il en eût parlé, c'eût été en quelque ſorte une choſe hors d'œuvre, qui eût interrompu la ſuite de tout l'écrit. Mais il eſt étonnant qu'un homme d'eſprit ne faſſe pas valoir les raiſons que le ſujet dont il traitte luy fournit. C'eſt pourtant ce qui eſt arrivé à Julien ſur le ſujet de la Trinité & de l'Incarnation. Il eſt vray qu'il marque la doctrine de l'Egliſe ſur ces points ; mais il ſemble qu'il n'ait pas apperceu les difficultez qu'elle renferme, & qui ſont tout auſſi naturelles & tout auſſi aiſées à trouver que celles que la tranſſubſtantion produit. Il ſe contente de reprocher aux Chrêtiens qu'ils adorent trois Dieux, & il ne dit pas un ſeul mot de l'unité d'une nature en trois Perſonnes, qui eſt ce qui choque le plus ceux qui ſoumettent les myſteres à la raiſon.

Que M. Claude apprenne donc à faire un autre uſage & un autre jugement des argumens negatifs. Le ſilence d'un ſeul Auteur eſt toujours peu conſiderable. Celuy d'un Auteur que ſon ſujet n'oblige pas neceſſairement à parler d'une certaine matiere, l'eſt encore moins. Celuy d'un Auteur occupé & qui écrit au hazard tout ce que ſa phantaiſie luy preſente, ſans avoir le temps de digerer ſes penſées, ne merite en aucune ſorte qu'on y ait égard. Tout cela ſe rencontre dans le ſilence de Julien à l'égard de l'Euchariſtie. Et ce qui eſt encore plus, c'eſt que ce ſilence même eſt incertain, puiſque nous n'avons plus les livres où il auroit eu lieu d'en parler, & que celuy qui nous reſte n'eſt pas entier. De ſorte que c'eſt une divination temeraire, pour ne pas dire ridicule, que d'avancer qu'il n'en a point parlé. C'eſt à quoy ſe réduit cet argument terrible, auquel M. Claude s'eſt imaginé qu'on ne pouvoit répondre que par le ſilence.

CHAPITRE VI.

Que l'Objection tirée du silence des Payens, regarde aussi-bien les Calvinistes que les Catholiques, & qu'ils n'y sçauroient satisfaire que par les mêmes solutions que les Catholiques y apportent.

COMME il a de l'aveuglement ou de la mauvaise foy à se servir de preuves qui soient aussi fortes d'un côté que de l'autre, la premiere reflexion que doit faire un Auteur judicieux & sincere, c'est de penser à éviter cet inconvenient.

S'il avoit plu à M. Claude d'observer cette regle du bon sens, il se seroit épargné bien des discours inutiles sur le silence des Payens, puisqu'il auroit d'abord reconnu que cette objection, quelle qu'elle soit, n'est point attachée precisément à la doctrine Catholique, & que s'il y a lieu de s'étonner de ce silence, la chose est égale dans l'une & dans l'autre opinion. De sorte que les Calvinistes ne sont pas moins obligez que nous d'en chercher des raisons, & que pour en alleguer même de vray-semblables, il faut qu'ils ayent recours aux réponses dont nous nous sommes servis contre eux. M. Claude en conviendra sans doute s'il daigne considerer qu'on ne sçauroit s'imaginer ces Payens, dont il fait tant valoir le silence, qu'en trois sortes de dispositions.

La premiere est d'une entiere ignorance du mystere de l'Eucharistie.

La seconde d'une connoissance imparfaite formée sur les paroles ordinaires dont on se servoit pour l'exprimer.

La troisiéme est d'une connoissance distincte de la doctrine des Chrêtiens sur cet article.

Le silence des premiers, c'est à-dire, de ceux qui auroient été dans une entiere ignorance des mysteres des Chretiens, & qui n'en auroient pas oüy parler, ne seroit pas fort étonnant, & il le seroit beaucoup plus sans doute qu'ils en eussent parlé sans en rien sçavoir. Tout ce qu'ils pouvoient faire en cet état, c'étoit de se plaindre, comme Celsus & Cecilius, que les Chrêtiens cachoient leurs mysteres. Mais cette ignorance les mer-

tant dans une impuiſſance entiere d'attaquer l'Euchariſtie par aucune objection particuliere, il n'eſt pas aiſé de voir comment ils l'auroient pû.

M. Claude voit déja bien, qu'à l'égard de ceux-cy les Catholiques ne ſont pas plus embaraſſez que les Calviniſtes à rendre raiſon de leur ſilence. Et comme on ne ſçauroit montrer d'aucun Payen en particulier, qu'il ne fût pas de ce nombre, il ne faut compter pour rien le ſilence d'aucun Payen en particulier.

Mais on veut bien luy accorder qu'il y en avoit apparemment quelques-uns, à qui les expreſſions dont les Chrêtiens ſe ſervoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie, n'étoient pas entierement inconnuës, quoyqu'ils n'entendiſſent pas leur ſens. Le paſſage de ſaint Irenée conſervé par Oecumenius en eſt une preuve, & l'on a lieu de croire que ces Juges de ſainte Blandine n'ont pas été les ſeuls d'entre les Payens, qui ayent appris, ou par le rapport des eſclaves & des faux Chrêtiens, ou par quantité d'autres voyes, que les Chrêtiens diſoient qu'ils mangeoient la chair, & beuvoient le ſang de J. C. dans leurs aſſemblées.

Mais quelle eſt l'idée que ces paroles formoient dans l'eſprit de ceux qui n'en entendoient pas le ſens? Ce même paſſage de ſaint Irenée nous le marque. Ils croyoient, dit-il, que les Chrétiens mangeoient effectivement de la chair, c'eſt-à-dire, qu'ils la mangeoient à la maniere ordinaire. C'eſt donc auſſi l'idée que ces paroles ont deu former dans l'eſprit de ces autres Payens, qui n'entendoient pas comme nous le ſuppoſons le ſens de ces paroles. Cependant on ne trouve point qu'aucun en ait fait de reproches aux Chrétiens, ny qu'on s'en ſoit ſervi pour décrier leur Religion. Les Apologiſtes du Chriſtianiſme ne ſe ſont point crus obligez d'y répondre, ny de juſtifier les Chrétiens ſur ce ſujet. Et excepté le ſeul paſſage de ſaint Irenée, il ne s'en trouve aucun veſtige dans tous les autres Peres.

Je veux bien avoüer à Mr. Claude qu'il y a quelque ſujet de s'étonner de ce ſilence. Mais qu'il avoüe auſſi qu'il n'y en pas moins pour luy que pour nous. Car les Payens dont nous parlons concevoient une preſence réelle & une manducation réelle du corps de J. C. C'étoit-là, dit Aubertin, ce qui les choquoit. D'où vient donc qu'on ne voit point qu'ils ayent fait

éclat

éclater leur ſcandale, ni qu'on ait eſté obligé d'y remedier: qu'ils n'en ont tiré aucun avantage contre les Chrétiens, & que les Chrétiens n'ont pas eſté obligez de s'en défendre ? Il faut que M. Claude en trouve la raiſon auſſi-bien que nous. Et ſi l'on dit qu'il eſt croyable que les Payens ont ſouvent objecté cela aux Chrétiens, & que les Chrétiens y ont ſouvent répondu ; il eſt donc poſſible que des objections ayent eſté faites, & qu'on y ait ſouvent répondu, ſans que ni les objections ni les réponſes ſoient venuës juſqu'à nous. Et M. Claude voit bien que comme cette objection regarde auſſi-bien les Calviniſtes que nous ; cette réponſe auſſi n'eſt pas moins bonne pour nous que pour eux. CH. VI.

Mais je paſſe plus avant, & je ſoûtiens que s'il eſt vray même que les Payens ayent ſouvent fait ce reproche aux Chrétiens, le ſilence des Apologiſtes de la Religion Chrétienne ſur ce point eſt beaucoup plus étonnant dans l'hypotheſe des Calviniſtes que dans la noſtre.

Car en ſuppoſant que l'ancienne Egliſe ait crû de ce myſtere ce que nous en croyons, ceux qui la défendoient eſtoient aſſez empêchez à y répondre, puiſqu'il ne leur eſtoit pas permis de découvrir le fond de leur doctrine aux Payens. Ce n'étoit pas le moyen de les ſatisfaire. Ils ne pouvoient donc repouſſer cette objection qu'en l'éludant en quelque ſorte ; & en diſant qu'il eſtoit faux que les Chrétiens mangeaſſent de la chair humaine dans leurs aſſemblées, de la maniere que ces Payens ſe l'imaginoient. Or comme cette maniere de réponſe ne ſatisfait pas pleinement, & qu'il eſt toûjours ſuſpect d'éluder une objection, la prudence les a pû porter à prendre le party de n'en point parler.

Ainſi le ſilence de ces Auteurs peut eſtre fondé ſelon nôtre hypotheſe ſur une raiſon de prudence. Mais quelle couleur y peut-on donner, en ſuppoſant qu'ils fuſſent dans le ſentiment des Calviniſtes ? Evite-t'on de répondre à des objections qu'on peut ſi facilement détruire ? Et ne s'y ſeroit-on pas plûtoſt attaché pour convaincre les Payens de calomnie, ſans qu'il leur reſtaſt le moindre prétexte de replique, & pour montrer à ceux qui auroient encore eû quelque bonne foy, combien on abuſoit indignement de leur credulité & de leur averſion contre les Chrétiens ?

Ce n'eſt donc pas à nos adverſaires que ce ſilence des Apo-

logiſtes de la Religion Chrétienne fournit un argument. C'eſt nous qui nous en pouvons ſervir contr'eux, puiſqu'ils ne ſçauroient alleguer une raiſon apparente, pourquoy ces Apologiſtes n'ont point expreſſement répondu à ces ſortes d'objections, s'ils le pouvoient faire avec tant d'avantage pour l'Egliſe & tant de confuſion pour les Payens Or c'eſt l'état où ils auroient eſté, s'ils avoient crû que l'Euchariſtie n'eſt appellée le corps & le ſang de J. C. que parce que le pain eſt le ſigne de ſon corps & le vin le ſigne de ſon ſang. Car qui eſt le Payen ſi ſtupide à qui on n'euſt pû faire comprendre ſans peine une choſe ſi facile?

Il faut donc que M. Claude abandonne malgré luy ces deux genres de Payens, & qu'il ſe reduiſe à dire qu'au moins ceux qui eſtoient informez diſtinctement de la doctrine des Chrétiens ſur cet article, n'auroient pas manqué de s'en ſervir contr'eux, ſi l'Egliſe eût cru alors la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, & qu'en ce cas il eſt incroyable qu'ils n'en euſſent point parlé, mais qu'il n'y a rien de ſurprenant en ſuppoſant que l'Egliſe ancienne ait eſté ſur ce point dans la creance des Calviniſtes.

C'eſt tout ce que M. Claude peut répondre, & nous n'avons plus qu'à luy en faire voir l'inutilité, & que l'opinion des Calviniſtes devoit fournir à peu prés aux Payens autant de ſujet de reproches que celle des Catholiques. Il faut même que les Miniſtres l'avoüent s'ils veulent demeurer dans leurs principes: car quand on les preſſe par les paſſages des Peres qui repreſentent la doctrine de l'Euchariſtie comme difficile à croire, & comme oppoſée à la raiſon & au ſens humain, ils prétendent que tout cela convient auſſi-bien à leur doctrine qu'à celle des Catholiques. Quand on dit, par exemple, à Aubertin que ſelon S. Hilaire ce qu'on dit de *manger la chair & de boire le ſang de J. C. paroiſtroit inſenſé & impie, s'il n'eſtoit appuyé de l'autorité de l'Ecriture*, il répond froidement que cela s'entend de la manducation ſpirituelle, & qu'elle doit paroiſtre abſurde & inſenſée aux eſprits charnels, auſſi bien que la regeneration par le Baptême.

Aub. p. 414.

Calvin repete pluſieurs fois que la maniere dont J. C. nous nourrit de ſa chair dans l'Euchariſtie eſt incomprehenſible. Et M. Claude ne craint pas de dire, *qu'il y a dans le Sacrement ſans preſence réelle & ſans converſion de ſubſtance, des merveilles & des incomprehenſibilitez.*

M. Claude 1. rép. p. 137. 2. rép. p. 115.

Il ne niera pas ſans doute que ces Payens ne fuſſent des gens charnels, & à qui, ſelon Aubertin, la manducation ſpirituelle de la chair de J. C. devoit paroiſtre pleine de folie & d'abſurdité. Il ne niera pas auſſi que n'ayant point de foy, ils ne fuſſent peu diſpoſez à croire ſur le témoignage de l'Ecriture ou de l'Egliſe ces merveilles incomprehenſibles de l'Euchariſtie, & tres-portez à les rejetter & à les combattre. CH. VI.

D'où vient donc que nous ne voyons rien de tout cela dans les écrits des Payens? Pourquoy n'y paroiſt-il rien de tout ce que la doctrine de l'Euchariſtie, ſelon l'idée même des Miniſtres, devoit exciter dans leur eſprit? Pourquoy ne traitent-ils pas de folie & d'abſurdité ce que l'Egliſe enſeignoit de la manducation du corps de J. C? Pourquoy ne ſe ſont-ils point élevez contre ces incomprehenſibilitez, que les Miniſtres trouvent dans leur doctrine auſſi-bien que dans la noſtre?

Que M. Claude cherche donc à ſon tour des raiſons au ſilence des Payens, ou qu'il avouë que tout ce que diſent les Miniſtres & luy-même des incomprehenſibilitez de l'Euchariſtie dans leur doctrine, ne ſont que des défaites artificieuſes pour éluder les paſſages des Peres qui marquent la creance de l'Egliſe de leur temps par un caractere qui ne convient point du tout à celle des Calviniſtes.

Mais quand il prendroit ce dernier party, & que ſans avoir égard à ce que diſent les autres Miniſtres, il s'arreſteroit à la doctrine de ſon Egliſe telle qu'elle eſt en effet, ce ſilence des Payens ne l'embaraſſeroit de rien moins, & il faudra toûjours qu'il avouë que c'eſt une difficulté commune, & tout auſſi forte contre luy que contre nous.

Car quelque ſoin que les prétendus Reformez ayent eû de retrancher de ce myſtere tout ce qui pouvoit choquer la raiſon, il a fallu malgré eux qu'ils y laiſſaſſent deux choſes qu'ils n'ont pû changer; l'une eſt l'efficace qu'ils attribuent au Sacrement, ou qu'ils avouent que les Peres y ont attribuée; l'autre eſt la maniere d'exprimer ce myſtere qu'ils reconnoiſſent eux-mêmes tres-étrange & tres extraordinaire. Car comme le remarque S. Chryſoſtome, jamais perſonne avant J. C. n'avoit parlé de manger ſa chair & de boire ſon ſang. M. Claude contre le P. Noüet p. 197.

L'un & l'autre devoient extremement choquer les Payens. Car ſi Julien fait tant de railleries du Baptême, & s'il ſe mocque de ce que n'ayant jamais gueri ni une lepre, ni la moindre

élevure, les Chrétiens prétendoient neanmoins qu'il purifioit les ames des rapines, des adulteres, & de tous les autres crimes : que ne pouvoit-il point dire, sur ce qu'ils appelloient un morceau de pain & un peu de vin, *le remede d'immortalité*, *l'antidote de la mort*, *la vie*, *le bien*, & de ce qu'ils luy attribuoient la remission des pechez, la communication du S. Esprit, & la resurrection à venir ? Cette doctrine estoit-elle plus favorable à l'égard des Payens que celle du Baptême ? & devoit elle estre moins en butte à leurs objections & à leurs railleries ?

Non seulement la raison ne permet pas de le dire, mais elle oblige même d'avoüer que les termes dont se servoient les Chrétiens, en appellant la participation à l'Eucharistie, manger la chair de J. C. quoique ce ne fust, selon les Ministres, qu'un morceau de pain figure de J. C. en enseignant que ce pain estoit changé au corps de J. C. & en usant d'une infinité de comparaisons étranges, que ces termes, dis je, auroient esté tres-capables d'attirer les railleries des Payens par le peu de proportion qu'ils avoient avec ce qu'ils auroient signifié.

Car c'est se tromper que de croire que les objections des Payens fussent fondées sur la seule difficulté des mysteres, en sorte qu'ils s'y obstinassent d'autant plus, qu'ils estoient plus mal-aisez à comprendre. On voit au contraire que ceux qu'ils ont le moins attaquez, sont les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Tout ce qui est couvert de la toute-puissance de Dieu, est en quelque sorte moins exposé aux objections; parce qu'on n'est point choqué de voir attribuer à Dieu des choses qu'on ne sçauroit concevoir. Et cette raison auroit pû porter les Payens à ne se pas élever avec tant de force contre le mystere de l'Eucharistie, quand même ils l'auroient connu ; outre que ce qu'ils croyoient de la presence de leurs Dieux en diverses statuës, pouvoit servir à le leur rendre moins incroyable. Mais leur pente a toûjours esté d'attaquer la Religion Chrétienne sur ce qui la pouvoit faire paroistre vile, basse & ridicule. Tout ce qui frappoit l'esprit de ces idées, estoit tres-conforme à leur inclination. Et c'est pourquoy leurs reproches ordinaires contre les Chrétiens, estoient pris de la naissance, de la vie & de la mort de JESUS-CHRIST.

Il est donc certain qu'ils n'auroient pas laissé passer le langage dont les Calvinistes expriment ce qu'ils croyent de l'Eucharistie, puisque rien ne leur auroit esté plus aisé que détourner les

Chrétiens en ridicules sur ces expressions, & sur les effets qu'ils attribuoient à ce pain & à ce vin. CH. VI.

Enfin, puisqu'entre les raisons qui auroient dû porter les infidelles à attaquer les Chrétiens sur la presence réelle & la transsubstantiation, M. Claude allegue que cette doctrine leur auroit servi à repousser plusieurs des objections qu'on faisoit contre la Religion Payenne, il doit conclure par les mêmes principes qu'ils auroient dû tirer le même avantage de la doctrine des Calvinistes sur l'Eucharistie, & s'en servir pour la même fin.

Car il est certain que Celsus & les autres ennemis de la Religion Chrétienne, ne croyoient point que leurs statuës fussent des Dieux, & qu'ils declarent qu'elles n'estoient que des images des Dieux. Et ces images même n'avoient souvent aucun rapport avec ces prétendus Dieux, puisque l'image de la Mere des Dieux n'estoit qu'une pierre ronde. Or selon M. Claude ces Chrétiens en croyoient autant de l'Eucharistie. Ils la prenoient pour une image du corps de J. C. où J. C. habitoit par sa divinité & par son esprit. Pourquoi ces Payens ne s'en servoient-ils donc pas pour repousser les objections des Chrétiens, & que pouvoient-ils opposer de plus specieux à toutes les railleries que les Chrétiens faisoient de leurs idoles?

N'avons-nous pas droit sur cela de faire parler ces Payens, aussi bien que M. Claude, & de luy demander de même ce qu'il y auroit à répondre à un de ces Philosophes qui diroit à des Chrétiens qui seroient dans la creance des Ministres: Vous prenez sujet de l'honneur que nous rendons à nos idoles, de nous reprocher que nous honorons & adorons ce que nos mains ont fait, ce que nos paroles ont consacré, ce qui ne se meut, ni ne parle, ni n'agit, & ce qui ne montre sa divinité par aucun effet surprenant, quoique vous sçachiez que nous n'adorons pas le bois & la pierre, & que nôtre adoration se rapporte uniquement au Dieu dont le bois & la pierre sont les images. Mais comment avez-vous la hardiesse de nous faire un crime de ce que vous pratiquez vous-mêmes dans vos mysteres? Car n'avez vous pas aussi une image de vôtre Dieu qui est faite non d'or ou d'argent, ou de pierre, ou de bois, mais de pain & de vin? Ces matieres en sont-elles moins images pour estre plus viles? Ne sont-elles pas les ouvrages de vos mains? Ne sont ce pas vos bouches qui les consacrent? Ne sont-elles pas mortes & sans mouvement? Cependant ne les honorez-vous pas comme nous ho-

„ norons nos ſimulachres ? Ne les traitez-vous pas avec reſpect,
„ comme nous traitons les nôtres ? Et enfin n'adorez-voas pas
„ vôtre Dieu agiſſant ſur vous par ces matieres, & reſidant en
„ elles par ſon eſprit ? Et que faiſons-nous davantage à l'égard de
„ nos idoles ?

„ Que voulez-vous dire auſſi de nous reprocher que nos Dieux
„ ſont expoſez aux injures du temps, au feu, à la vieilleſſe, à la
„ pourriture ; qu'ils peuvent eſtre enveloppez dans le pillage des
„ ennemis ; que nous avons beſoin de clefs & de verroux pour
„ empêcher qu'on ne nous les vole. Tout cela n'eſt vray qu'à l'é-
„ gard de nos ſimulacres ; & nos ſimulacres ne ſont pas nos
„ Dieux, mais les images de nos Dieux. Le bois & la pierre ſont
„ expoſez à ces accidens, mais non pas la divinité qui en elle-
„ même eſt impaſſible & inviolable. Et ſi elle ne communique pas
„ ſes qualitez à ſes images, ce n'eſt pas par impuiſſance, mais par
„ volonté. Que trouvez-vous là qu'on ne puiſſe dire avec autant
„ de raiſon de l'image de vôtre Dieu faite de païn & de vin ? N'eſt-
„ elle pas ſujette à ces mêmes accidens, quoique vous l'appelliez
„ vôtre Dieu, & qu'elle ſoit l'inſtrument par lequel vous dites
„ qu'il ſe communique à vous ? N'eſtes vous donc pas injuſtes de
„ nous faire des reproches dont vous ne ſçauriez vous-mêmes
vous défendre ?

„ Il eſt clair que ce diſcours n'auroit pas eû moins de vray-ſem-
blance dans la bouche des Philoſophes qui auroient combattu
une ſocieté de Calviniſtes, que ceux que M. Claude leur fait
faire contre nous. Qu'il ſonge donc à ſon tour comment il ren-
dra raiſon du ſilence des Payens ſur la doctrine des Calviniſtes,
luy qui nous demande avec tant de fierté, pourquoy ils n'ont
point parlé de celle des Catholiques. Qu'il nous diſe pourquoy
ils ont parlé du Baptême & point du tout de l'Euchariſtie, s'il
eſt vray que ces deux myſteres leur fuſſent également connus ?
Qu'il nous demêle, s'il peut, pourquoy ils n'ont point relevé
les abſurditez apparentes du langage dont, ſelon luy, l'Egliſe ſe
ſervoit à l'égard de ce Sacrement ? Et pourquoy ils n'en ont pas
tiré des réponſes aux railleries que les Chrétiens faiſoient de
leurs idoles & du culte qu'ils leur rendoient ? Qu'il medite ſur
cela plus attentivement qu'il n'a fait. Et on aſſûre par avance
qu'il ne ſçauroit trouver de réponſes raiſonnables, ſans donner
en même temps aux Catholiques dequoy prouver que le ſilence
des Payens ne conclut rien, ni contre la preſence réelle, ni con-
tre la tranſſubſtantiation.

CHAPITRE VII.

Que l'argument negatif tiré du silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, a esté absolument détruit dans le cours de cette contestation.

M. Claude ayant proposé l'argument du silence des Peres sur les difficultez & les merveilles de l'Eucharistie dés sa prémiere réponse, on y satisfit d'une maniere qui le devoit contenter. Et en effet nous ferons voir icy que tout ce qu'il y a repliqué ne consiste qu'en de fausses suppositions, qui ont esté détruites dans le cours de cet ouvrage. Refut. 1 part. p. 148. & suiv.

On a depuis fortifié cette réponse par un chapitre exprés dans le premier tome de la Perpetuité, où l'on montre par l'exemple de toutes les Societez d'Orient, que la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation est tres-compatible avec un silence entier sur toutes ces difficultez. M. Claude y a encore répondu à sa mode dans sa troisiéme réponse. Et c'est ce que nous allons examiner icy, parce que cet examen suffit pour décider cette question. Perp. tome 1. l. 10. c. 8.

On avoit montré dans ce chapitre, que *ce sont deux veritez de fait également certaines, & que les Grecs & toutes les autres Societez d'Orient croyent la presence réelle & la transsubstantiation*, & que l'on ne parle point neanmoins dans ces Societez des difficultez de ce mystere. Et sur cela on presse M. Claude par ces paroles. *Ces deux veritez nous font voir d'abord la fausseté de la consequence de M. Claude, qui s'imagine que la doctrine de la presence réelle oblige necessairement à parler de ces suites Philosophiques; mais en même temps elles montrent invinciblement la verité d'une consequence toute contraire, qui est que la doctrine de la transsubstantiation peut fort bien s'accorder avec un silence entier sur toutes les difficultez que la nature humaine trouve dans le mystere de l'Eucharistie, & qu'il est tres-possible que cette doctrine soit cruë universellement, distinctement, sans opposition & sans contradiction par de grandes societez pendans l'espace de plusieurs siecles; que l'on écrive & que l'on parle tres-souvent de l'Eucharistie, & de la verité du mystere, que l'on établisse la transsubstantiation tres-clairement, tres-precisé-*

ment, ſans faire des reflexions expreſſes ſur toutes ces difficultez naturelles qui ſemblent naiſtre de cette doctrine.

„ Non ſeulement cette experience ſenſible prouve la compati-
„ bilité de ce ſilence avec cette doctrine, mais elle prouve de
„ plus qu'il n'y a rien en cela que de tres-naturel, & que c'eſt
„ mal connoiſtre l'eſprit des hommes, que de s'imaginer que la
„ doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation porte
„ d'elle-même à s'embaraſſer de toutes les difficultez, que la Phi-
„ loſophie humaine découvre dans ce myſtere. C'eſt une illuſion
„ qui vient de ce que l'on prend pour une diſpoſition naturelle
„ & pour un effet commun une diſpoſition d'eſprit extraordi-
„ naire, & qui vient d'une paſſion qui change les idées ordinai-
„ res, & la pente naturelle de l'eſprit.

„ Les Miniſtres Calviniſtes qui ont pris pour principal objet de
„ leur averſion, & pour le plus grand prétexte de leur ſchiſme,
„ la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie, qui ont
„ pour but de la faire paroiſtre inſupportable à ceux qu'ils veulent
„ retenir dans leur party, ou qu'ils tâchent d'y attirer, ſe ſont
„ fortement appliquez aux difficultez Philoſophiques de ce Sa-
„ crement. Ils rempliſſent leurs livres de raiſonnemens pour les
„ augmenter. Ils en font un des ſujets les plus ordinaires de leurs
„ diſcours; & comme ils en ont la teſte pleine, ils tâchent auſſi
„ d'en remplir celle des autres.

„ Mais pour les détromper de ces fauſſes conjectures, il ne faut
„ que les avertir qu'ils ſe reglent ſur de fort mauvais modeles, &
„ que des gens que leur paſſion & leur preoccupation ont fait
„ ſortir de leur naturel, ne ſont pas propres pour faire connoî-
„ tre la pente & l'inclination naturelle des eſprits.

Enſuite on applique l'exemple ſenſible de toutes ces grandes Egliſes d'Orient à celles des ſix premiers ſiecles en cette maniere:

„ Or ce que l'experience nous fait voir de nos yeux dans ces
„ Egliſes Orientales, nous donne lieu de juger de ce qui a dû ar-
„ river dans l'Egliſe des ſix premiers ſiecles, en ſuppoſant, com-
„ me nous avons droit de le faire, que la doctrine de la preſence
„ réelle & de la tranſſubſtantiation y ait eſté univerſellement
„ établie en la même maniere qu'elle l'eſt dans tout l'Orient,
„ c'eſt à-dire ſans combat & ſans conteſtation. Et comme nous
„ voyons que la creance de ces dogmes eſt jointe avec un entier
„ ſilence ſur ces difficultez Philoſophiques, on doit juger qu'il

en

en a deu estre de même de l'ancienne Eglise, & que les Peres qui ont esté extremement retenus à ne parler de ces choses que par necessité, n'ont point deu en entretenir les peuples ny en parler dans leurs écrits. S'ils l'avoient fait, ils se seroient en quelque sorte éloignez, & de la nature qui n'y porte point, & de l'esprit de la foy qui en éloigne. CH. VIII

M. Claude entreprenant de refuter cette preuve dans sa troisiéme réponse, abrege la question sans y penser. Il demeure d'accord de ce silence de toutes les Eglises d'Orient sur les difficultez de l'Eucharistie, & il en pretend même tirer avantage.

Il ne combat point la consequence que l'on en tire, qui est que les Peres des six premiers siecles ont pû tenir ces mêmes dogmes, & garder le même silence à l'egard de ces difficultez.

Il s'attache uniquement au principe, sçavoir que toutes ces Societez croyent la presence réelle & la transsubstantiation. Il pretend que ce fait est contesté, qu'il n'est pas permis de le supposer, qu'il en prouve la negative, & qu'il la défend mille fois plus solidement que l'on n'en aprouve l'affirmative; & qu'ainsi il le faut laisser à part, & répondre à son argument.

C'est donc à quoy la question est maintenant reduite. Si ce fait est constant, M. Claude voit bien qu'il faut renoncer à son argument, & qu'on a droit d'en conclure que c'est une pure illusion. S'il n'est pas constant, on luy avouë aussi que son argument subsiste, & qu'il y faut chercher d'autres réponses. Mais en verite la question en estantre duite à ce point, on peut dire qu'il n'y a plus de question, & que jamais il n'y en a deu avoir. Car il ne faut pas que M. Claude s'imagine que l'opiniâtreté inflexible d'un particulier à nier des choses constantes, en puisse ébranler la certitude & la notorieté. Il a beau dire qu'il n'est pas certain que les Grecs croyent la presence réelle & la transsubstantiation; il ne fait par là que se décrier luy-même sans diminuer en rien l'évidence du fait qu'il conteste. Le public nous fait justice à l'un & à l'autre sur ce point. Et quoy que la crainte de se faire des affaires parmy ceux de leur party empêche les Calvinistes intelligens de se déclarer sur ce point, on a pourtant des preuves qu'ils condamnent M. Claude dans leurs entretiens particuliers; & je suis moy-même témoin qu'une personne des plus considerables de leur secte à qui

j'eſtois entierement inconnu, eſtant preſſé en ma preſence par un homme d'eſprit & de qualité d'avoüer ſincerement ce qu'il penſoit de ce point de fait, ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit la même difference entre les preuves de M. Claude, & celles que l'on avoit produites dans le premier Tome de la Perpetuité, & dans la réponſe generale, *qu'entre un Almanac & une douzaine de bons contracts.*

Je ne ſçay même ſi M. Claude perſiſtera encore à nier ce fait, aprés avoir leu ce que je produiray à la fin de ce Volume. Il y verra tout ce qu'il a avancé touchant les Egliſes d'Orient condamné formellement par les deciſions autentiques de ces même Egliſes. Noſtre diſpute ne leur eſt point inconnuë. On les en a informées. Et c'eſt ſur noſtre conteſtation même qu'ils nous déclarent ce qu'ils croyent, & qu'ils condamnent M. Claude. C'eſt l'avantage qu'on a quand on diſpute du ſentiment des Egliſes vivantes. Monſieur Claude ſe jouë de celuy des morts, parce qu'on ne ſçauroit les reſſuſciter pour le démentir: Mais il n'en eſt pas de même quand il s'agit de Societez qui ſubſiſtent encore. Il ne faut point de miracles pour leur faire declarer leurs ſentimens. Un peu de ſoin ſuffit. Et l'on verra l'effet de ceux qu'on a pris pour cela qui ne ſont que fort mediocres.

Quoy qu'il en ſoit, je veux attendre à ſçavoir de luy-même qu'il demeure dans ſon premier ſentiment, la charité ne permettant pas, ce me ſemble, de luy attribuer avant cela un enteſtement ſi déraiſonnable. Mais quand il ſe porteroit juſques à cet excés, il ne fera qu'attirer la compaſſion de ceux qui comme nous n'ont point de venin contre luy, ſans affoiblir en rien la ſolidité de cette réponſe. On ſera ſeulement obligé de le mettre à part, comme une perſonne ſur qui l'évidence ne peut rien, & de s'adreſſer aux autres de ſon party qui ne ſont pas dans les mêmes diſpoſitions.

Si cet argument tiré du ſilence des Peres ſur les difficultez de l'Euchariſtie fait donc encore quelque impreſſion ſur eux, il n'y a qu'à les prier d'ouvrir les yeux, & de voir un ſilence tout pareil joint à la creance de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation dans toutes ces Societez, de la foy deſquelles ils ne peuvent douter, & qu'ils ne ſçauroient ſoupçonner avec la moindre apparence d'en avoir changé depuis ſix cens ans. Il faut que les conjectures ſe taiſent quand on peut s'aſſurer des

choſes par un moyen de cette nature. Et il n'eſt plus queſtion de conclure, comme M. Claude auroit voulu faire en ſuppoſant l'incertitude de ce fait, que puiſque les Societez d'Orient ne parlent point de ces difficultez, elles ne croyent donc pas la preſence réelle & la tranſſubſtantiation. Mais il faut conclure directement, que puiſque ces Societez croyent tres-certainement ces deux points, & qu'elles ne parlent point de ces difficultez, ce ſilence eſt tres-compatible avec cette creance, & qu'ainſi l'argument qu'ont tiré du ſilence les Peres, & dont on pretend conclure qu'ils n'eſtoient pas dans le ſentiment de l'Egliſe Romaine n'eſt nullement conſiderable. CH. VII.

Il n'eſt pas plus difficile de convaincre M. Claude de la ſolidité de ce qu'on a répondu à cette même objection dans la refutation de ſon premier écrit.

On luy a dit qu'on ne doit point trouver ſi étrange que les Peres n'ayent pas marqué en particulier les difficultez Philoſophiques de l'Euchariſtie, puiſqu'il ne paroiſt point qu'ils ſe ſoient plus mis en peine de marquer celles qui naiſſent du peché originel, de la Trinité, & de l'Incarnation, avant que ces myſteres euſſent eſté attaquez par les heretiques, & qu'il y a même pluſieurs de ces difficultez qu'ils n'ont point dévelopées dans la plus grande chaleur des diſputes qui ſe ſont élevées ſur ces articles.

M. Claude n'a rien à repartir ſur les difficultez du peché originel, ſinon que c'eſt un myſtere ſpeculatif. Mais c'eſt une tres-vaine défaite, puiſque d'une part l'exorciſme que l'on pratiquoit ſur les enfans pour les tirer de la domination du diable, en eſtoit une confeſſion publique, & expoſoit en quelque ſorte aux ſens ce que l'Egliſe en croyoit; & que de l'autre les reproches que Julien fait ſur ce ſujet à S. Auguſtin, qu'il avoit pour luy les artiſans & les gens de boutique, font voir que cette doctrine eſtoit populaire, & connuë des moindres fidelles. M. Claude 2. rép. p. 110.

Il chicane encore d'une maniere plus déraiſonnable ſur les difficultez du myſtere de la Trinité. *Premierement*, dit-il, *a quel propos l'Auteur met-il encore le myſtere de la Trinité en paralelle avec celuy de l'Euchariſtie, & quelle proportion y a-t-il de l'un & de l'autre?* Mais il n'y a que M. Claude qui croye avoir droit de demander à ſon adverſaire, pourquoy il propoſe un exemple deciſif. Car celuy de la Trinité l'eſt en cette occaſion, & il eſt aiſé de le faire voir en le reduiſant à cet argument en forme. M. Claude 2. rép p 134.

Si le silence touchant les difficultez de la Trinité a pû compatir pour les Peres avec la foy de la Trinité, le silence sur les difficultez de la presence réelle & de la transsubstantiation a pû compatir pour les même Peres avec la foy de la presence réelle de la transsubstantiation. Or on ne sçauroit nier le premier. Donc &c. C'est à M. Claude à repondre à cet argument, avant que de faire de ces sortes d'interrogations figurées qui luy tiennent lieu de raisons solides.

La Trinité, poursuit-il, *est établie tres-clairement & tres fortement dans l'Ecriture : la transsubstantiation y est combattuë. Celle-là est enseignée formellement & distinctement par les SS. Peres ; & ils n'ont pas seulement fait mention de celle-cy.*

On voit que M. Claude se fait des raisons de tout ce qu'il croit estre avantageux à sa cause, sans avoir aucun égard au sens commun. Il n'y a donc qu'à luy répondre simplement, que la Trinité est clairement établie dans l'Ecriture & dans les Peres pour les esprits non préoccupez, & qu'on a fait voir la même chose de la transsubstantiation. Mais ce n'est pas dequoy il s'agit icy. La question est de sçavoir si l'on peut conclure du silence des Peres sur les difficultez de la presence réelle, qu'ils n'ont point reconnu cette presence. Et je soûtiens que cette conclusion est fausse, puisque le silence des mêmes Peres sur les difficultez de la Trinité ne prouve point qu'ils n'ayent pas crû la Trinité.

Celle là, ajoûte M. Claude, *a des difficultés qui ne paroissent qu'aux yeux trop perçants de la curiosité : & l'autre en a qui ne se sçauroient cacher aux yeux des plus endormis. Les difficultez de celle-là ne sont pas tout à fait estranges à la raison : mais celles de l'autre renversent toutes ses maximes & choquent ce qu'elle a de plus inviolable. Qu'ont-elles donc de commun ?*

Si Monsieur Claude n'avoit luy-même les yeux endormis, il faloit au moins qu'il fust bien aveuglé par sa passion, pour ne pas voir la fausseté de tout ce qu'il entasse là si hardiment. Car ce n'est que par un entestement pareil au sien, qu'on peut dire que les difficultez du mystere de la Trinité ne paroissent qu'aux yeux trop perçants de la curiosité, & qu'elles ne sont pas tout à fait étranges à la raison. Et quiconque n'aura pas resolu comme luy, de trouver à quelque prix que ce soit des differences entre les difficultez du mystere de la Trinité & celle de l'Eucharistie, reconnoistra sans peine qu'elles sont grandes de part & d'autre, & qu'il n'y a de

difference que ſelon que les diverſes paſſions dont on eſt poſſe- CH. VII.
dé, font qu'on s'applique à l'un ou à l'autre de ces myſteres.

Les Calviniſtes s'appliquent uniquement aux difficultez de la tranſſubſtantiation. Les Sociniens s'appliquent principalement à celles de la Trinité: & ils en trouvent les uns & les autres qu'ils croyent inſurmontables. Les Catholiques ne s'appliquent ni aux unes ni aux autres; mais jugeant ſainement de toutes, ils les regardent comme grandes, parce qu'elles le ſont en effet; & ne laiſſent pas d'embraſſer ſans répugnance les myſteres dont elles naiſſent, parce qu'ils ſont accoutumez à ſoûmettre leur raiſon aux lumieres de la foy.

Il ne faut pas auſſi que M. Claude croye nous donner le change lorſqu'il dit en general, que les Peres ont connu les difficultez de la Trinité, & qu'ils ont tâché de les éclaircir. Il n'eſt pas queſtion s'ils les ont connuës ni s'ils ont dit generalement que la Trinité eſt incomprehenſible. Cela n'eſt pas contraire à ce ſilence ſur les difficultez de la Trinité dont il s'agit, & ces expreſſions generales ſont elles-mêmes un veritable ſilence, puiſqu'elles ne forment que des idées confuſes & ne preſentent rien de diſtinct à l'eſprit.

Ils ont marqué en cette même maniere les difficultez de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation. Ils ont exhorté *de ne les pas ſonder curieuſement, de les conſumer par l'ardeur de la foy & du S. Eſprit.* Ils ont dit que la maniere *du changement eſtoit inconcevable;* que ce qu'on en croit *ſeroit une folie, ſi l'Ecriture ne l'enſeignoit; qu'il n'y faloit pas chercher l'ordre de la nature.*

Ce n'eſt donc pas là dequoy il s'agit; mais de ſçavoir s'ils ont particulariſé les difficultez ſur la Trinité de la maniere que nous les concevons & qu'elles ſont propoſées par les Sociniens. C'eſt ce qui ne peut eſtre avancé que par des gens qui aiment mieux entretenir ceux de leur party par de vaines declamations, que de leur dire ſincerement les choſes comme elles ſont.

CHAPITRE VIII.

Que la maxime des Peres eſt de s'attacher à la foy ſans écouter les raiſonnemens humains. Qu'ils ont appliqué cette maxime à l'Euchariſtie, & qu'elle a deu les porter à n'en repreſenter les difficultez que d'une maniere confuſe & generale.

L'Exemple de ce que les Peres ont pratiqué à l'égard des points capitaux de la Religion Chreſtienne qu'ils ont traitéz, comme l'avoüe M. Claude, *avec une ſobriété & une retenue admirable*, en s'attachant à la regle de la foy & à l'Ecriture ſans s'amuſer à prevenir les difficultez que l'eſprit humain pouvoit former, nous porte naturellement à conclure qu'ils en ont deu uſer de même à l'égard de l'Euchariſtie; & qu'ainſi on ne ſe doit pas attendre de trouver dans leurs écrits des éclairciſſemens ſur les difficultez de ce myſtere. Mais ſi l'on s'efforce d'entrer dans leur eſprit & dans les principes qui leur ont ſervy de regle, on ſera encore plus perſuadé qu'ils n'ont point deu expoſer ces difficultez aux yeux des hommes, qu'ils n'ont deu ni s'y arreſter eux-mêmes ni apprendre aux autres à s'y arreſter; & enfin qu'il y a un parfait accord ſur ce point entre leurs maximes generales & leur conduitte particuliere.

Si vous demandez à S. Hilaire quel eſtat il fait de la raiſon humaine, quand il s'agit des myſteres de Dieu, il vous dira *que les penſées des hommes ſont incapables de comprendre les œuvres de Dieu, parce qu'elles ne conçoivent rien de ce qui eſt au deſſus de l'intelligence ou du pouvoir des hommes: qu'ainſi ce n'eſt pas par les ſens qu'il faut juger de la puiſſance de Dieu, mais par l'étendue infinie de la foy, que cette foy rejette & mépriſe les queſtions inutiles & captieuſes de la Philoſophie; & qu'elle ne ſe laiſſe point embarraſſer par les raiſons trompeuſes des hommes.*

Hilar. de Trin, l. 1.

Il vous dira, *qu'il ne faut pas pretendre regler les effets de la puiſſance de Dieu par les opinions des hommes: Que l'ouvrage ne doit pas juger de ſon Auteur. Qu'il faut ſe reveſtir d'une eſpece de folie pour arriver à la ſageſſe: Que cette ſageſſe conſiſte à ne point donner de bornes à la vertu & à la puiſſance de Dieu, à ne pas prétendre reſſerrer le Maiſtre de la nature dans les bornes de la nature,*

Hilar. de Trin. l. 3.

& à eſtre perſuadé que la creance qu'on a de Dieu, eſt toujours fauſſe & trompeuſe, s'il n'en eſt luy-même l'Auteur & le témoin. CH. VIII.

Voila quel eſtoit l'eſprit de ce grand Saint. C'eſt ſur ces principes qu'il établiſſoit ſa foy & ſa pieté. Il vouloit qu'on écoutaſt Dieu uniquement, & qu'on n'écoutaſt plus enſuite les raiſonnemens & les opinions des hommes, ny les difficultez qui pourroient naiſtre de la raiſon & des ſens.

On devroit donc juger par la ſeule connoiſſance de ſon eſprit qu'il a appliqué ces principes à l'Euchariſtie, quand même on n'en verroit rien par ſes écrits, & qu'ainſi il n'a deu avoir aucun égard aux difficultez que la raiſon, & les ſens y peuvent trouver. Mais il paroiſt de plus qu'il l'a fait, & que reconnoiſſant que ce myſtere choque noſtre raiſon, il nous a appris à la mépriſer pour ſuivre uniquement ce que Dieu nous en a revelé par ſa parole, *Attachons nous*, dit-il, *à ce qui eſt écrit, ſi nous voulons accomplir les devoirs d'une foy parfaite. Car il y a de la folie & de l'impieté à dire ce que nous diſons de la verité naturelle de J. C. en nous, à moins que luy même ne nous l'ait appris. C'eſt luy qui nous dit: Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang vrayement breuvage: Celuy qui manze ma chair & boit mon ſang demeure en moy & moy en luy. Il ne laiſſe aucun lieu de douter de la verité de ſa chair & de ſon ſang, puiſque la declaration du Seigneur & noſtre foy concourent à dire que c'eſt vrayemen de la chair & vrayement du ſang. Et ces choſes eſtant priſes & avalées font que nous ſommes en J. C & que J. C. eſt en nous.* Id. l. 8.

Que cette conduite eſt ſage & judicieuſe! qu'elle eſt digne de la pieté des Peres! qu'elle eſt conforme à la foibleſſe de nos eſprits! Elle les aſſujettit parfaitement à la foy. Elle reprime le ſoulevement de la raiſon dans ſa naiſſance meſme, & au lieu de s'arreſter à développer des difficultez qui ébranlent toûjours l'eſprit, elle les étouffe tout d'un coup par le poids de l'autorité divine, avant même qu'elles ſoient formées. Qu'il vaut bien mieux empêcher ainſi l'eſprit de ſe laiſer aller à ſes vains raiſonnemens, que d'avoir à le ramener aprés qu'il s'y eſt abandonné!

Qui s'étonnera donc que ce Pere ait ſuivi cette regle? Et qui ne jugera que les autres en ont dû faire autant, puiſqu'ils ont eſté animez par le meſme eſprit, & que la raiſon meſme les y a portez!

Auſſi c'eſt ce qui éclate par tout dans leurs écrits. Et il n'y a rien qu'ils inſpirent plus univerſellement que ce mépris des raiſonnemens humains dans les choſes de la foy, que l'éloignement de toute curioſité, & que l'attache inviolable à l'authorité divine.

Il eſt bon, dit ſaint Ambroiſe, *que la foy precede la raiſon, de peur qu'il ne ſemble que nous exigions de Dieu qu'il nous rende raiſon des choſes, comme nous l'exigeons des hommes.* Car qu'y-a-t il *de plus indigne que de croire les hommes dans les témoignages qu'ils rendent les uns des autres, & de ne croire pas Dieu, dans ceux qu'il rend de luy-même?*

Ambr. de Abrah. patr. c. 3.

Je ne demande point de raiſon à J. C dit-il ailleurs. *Car s'il me falloit des raiſons pour me convaincre; je renoncerois à la foy.*

C'eſt pourquoy, dit-il encore, *on ne parle point d'argumens quand il eſt queſtion de la foy*: AUFER *hinc argumenta ubi fides quæritur, & que la Dialectique ſe taiſe dans les Ecoles.* Et au même lieu: *Mettez*, dit-il, *la main ſur voſtre bouche. Il n'eſt point permis de ſonder les divins myſteres*: MANUM *ori admove: Scrutari non licet ſuperna myſteria. Il eſt permis de ſçavoir que le Fils a eſté engendré; mais non pas de ſçavoir comment.*

Il eſt vray que ſaint Ambroiſe applique là ces principes à d'autres myſteres qu'à l'Euchariſtie. Mais ils nous font toûjours voir quelle eſtoit la diſpoſition de ſon eſprit, & quelles maximes il inſpiroit aux peuples dont il avoit la conduite. Et ces maximes ne laiſſoient pas de faire leur effet à l'egard de l'Euchariſtie, comme elles le faiſoient à l'égard de l'Incarnation & du péché originel auſquels il ne les applique pas non plus. Mais il ſe trouve de plus qu'il en uſe expreſſement à l'égard de l'Euchariſtie, puiſqu'il declare qu'il ne faut point demander l'ordre de la nature dans le corps de J. C. & qu'on doit croire ce que la foy enſeigne malgré l'oppoſition des ſens qui nous fait prendre l'Euchariſtie pour du pain & du vin, au lieu que *la foy nous aſſure que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré.*

S Ephrem Diacre d'Edeſſe a fait un traitté entier pour détourner les hommes de ſonder l'abiſme de la nature divine & de la generation du Verbe. *Qu'entreprenez-vous*, dit-il dans ce Traitté, *homme audacieux? La naiſſance du Fils unique de Dieu eſt une mer immenſe & infinie. N'eſt-ce donc pas un excés de folie*

folie & de temerité a vous qui n'estes qu'un peu de poussiere liée en- CH. VIII.
semble, de presumer que vous pourrez sonder cet abime!

De même que la paille, dit-il encore, *seroit incontinent consumée, si elle vouloit éprouver la force du feu : Ainsi l'homme qui pretend penetrer la nature de Dieu, est consumé & confondu par cette recherche qui est un feu devorant pour luy.*

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ne prescrive cette retenuë qu'à l'égard de la generation du Verbe. Il l'exige expressément à l'égard du mystere de l'Eucharistie. *Participez*, dit-il, dans ce traitté même, *au corps immaculé, & au sang du Seigneur avec une foy tres-pleine, & ne doutez point que vous ne mangiez l'agneau même tout entier. Car les mysteres de Christ sont un feu immortel. Gardez-vous de les sonder avec temerité, de peur qu'en y participant vous n'en soyez consumé.*

Et la raison qu'il en rend, *est que ce que J. C. a fait pour nous dans ce Sacrement est au-dessus de toute admiration, de tout esprit, & de toutes paroles. C'est pourquoy*, dit-il, *je n'oserois entrer plus avant dans ce sujet, ny vous entretenir plus long-temps de ces mysteres. Et quand je l'entreprendrois, bien loin de les pouvoir penetrer, ce ne seroit que faire paroistre ma temerité & mon imprudence. Car ces saints venerables & terribles mysteres surpassent toutes les forces de mon esprit. J'aime donc mieux m'adresser au Pere éternel, & luy rendre graces de ce que par son Fils unique & bien-aimé, il a eu pitié de moy, quelque indigne pecheur que je fusse; parce que je croyois en luy avec un cœur simple, & que j'ay toûjours eu de l'éloignement & de l'horreur pour ces curiositez presomptueuses.*

Ainsi ce saint Diacre bien loin d'entretenir les peuples de ces difficultez du mystere de l'Eucharistie, n'osoit s'en entretenir luy-même; & il établissoit en même temps leur foy sur un principe qui aneantit tout d'un coup toutes les difficultez, & les empêche même de naistre.

Mais il n'y a point de Saints qui ayent plus travaillé à imprimer aux fidelles cette soûmission religieuse pour les veritez de la foy & cet éloignement de toute curiosité à l'égard de nos mysteres, que les deux Peres de l'Eglise Grecque qui semblent choisis de Dieu pour estre les principaux témoins de la foy de l'Eucharistie. Je veux dire saint Chrysostome & saint Cyrille d'Alexandrie.

Le premier renferme la disposition à l'égard des mysteres de la foy dans ces paroles admirables: *Je reçois*, dit il, *avec soûmission, ce que l'Ecriture dit, & je ne m'informe point de ce qu'elle taist. Je comprends ce qu'elle découvre sans me mettre en peine de chercher ce qu'elle cache; puisqu'elle ne le cache que pour m'éloigner de le chercher.* Δέχομαι τὰ εἰρημένα· πολυπραγμονῶ τὰ σεσιγημένα, καταλαμβάνω τὰ ἀποκαλυφθέντα· περιεργάζομαι τὰ συγκεκαλυμμένα, διὰ τοῦτο γὰρ συγκεκάλυφται. Chryſ. Tom. 3. hom. de Seraphin.

Aussi ne répond-il jamais d'une autre maniere aux objections que les heretiques tiroient de la raison, qu'en les mépriſant, qu'en disant qu'il ne les faut pas écouter, qu'en les traittant même des blaſphêmes.

Si quelqu'un demande, dit-il, *comment il se peut faire que le Fils de Dieu ne soit pas moindre que son Pere qui l'a engendré: je réponds que ces sortes de questions naissent des pensées humaines, que ceux qui les forment en seront encore de plus ridicules & qu'il ne faut pas même les écouter.* In Joan. h. 3.

Vous demandez, dit il en un autre lieu, *comment il se peut faire que cela se trouve dans le Fils? Quoy! il s'agit de Dieu & vous demandez comment il se peut faire? Ne tremblez-vous point de l'excés de vôtre temerité? Si quelqu'un vous demandoit, comment il se peut faire que nos corps & nos ames poſſedent la vie immortelle; ne vous mocqueriez-vous pas d'une telle queſtion, parce que ce n'eſt pas à l'intelligence humaine à juger de ces choſes; mais qu'il les faut croire par la foy ſans vouloir penetrer ce qui n'a beſoin d'autres preuves que de la ſeule authorité de celuy qui le propoſe? Vous avez oüy*, dit il, *dans le même ouvrage, qu'il y avoit une veritable lumiere: Pourquoy pretendez-vous donc juger de cette vie éternelle par la lumiere de voſtre raiſon? Pourquoy vous efforcez vous de ſonder des choſes qui n'ont point de fond? Pourquoy tâchez vous de comprendre des choſes incomprehenſibles? Pourquoy voulez-vous penetrer ce qui eſt impenetrable? Epuiſez-vous en reflexions, & faites tous vos efforts pour découvrir la production des rayons du Soleil? Vous n'y réüſſirez jamais & vous avoüerez ſans peine vôtre impuiſſance. Pourquoy donc eſtes-vous ſi preſomptueux & ſi hardis dans des choſes qui paſſent infiniment celle là? Quoy! le Fils du tonnerre à qui Dieu avoit donné une trompette ſpirituelle pour annoncer ſes myſteres, ſe tient à ce qu'il avoit appris de l'Eſprit, ſans vouloir aller au-delà: & vous qui n'avez rien de cette grace, & qui ne vous ap-* In Joan. h. 6.

payez que sur de miserables raisonnemens, vous tâchez de passer ces bornes! CH. VIII.

Ne prétendons point, dit-il encore, *juger des choses divines par la raison, ny les assujettir aux loix & aux necessitez de la nature. Recevons les avec soumission, & que l'Ecriture regle nostre creance. Car ceux qui les veulent penetrer avec curiosité, bien loin d'avancer en connoissance, ne font que s'attirer de grands châtimens.* Hom. 25. in Joan.

Il n'y a rien de pire, dit-il dans une autre homelie, *que d'assujettir les choses spirituelles aux raisons humaines. C'est ce qui rendit Nicodeme incapable de concevoir rien de grand; & l'on ne nous donne le nom de fidelles qu'afin qu'en mépriſant la bassesse des pensées humaines, nous nous élevions à la hauteur de la foy.* Hom. 24.

C'est ce qui a porté ce même Pere à donner de si grandes loüanges à la foy, & qui luy en fait representer la necessité en ces termes: *Il n'y a rien, mes chers freres, où nous n'ayons besoin de la foy. C'est elle qui est la mere de tous les biens, & le vray remede qui procure le salut. Sans elle personne ne sçauroit arriver à la connoissance des choses hautes: & ceux qui en sont dépourveus, ressemblent à des gens qui ayant entrepris de passer la mer sans navire, ne sont pas plutost éloignez du rivage, que leurs mains & leurs pieds se lassent, & qu'ils sont engloutis par les flots. C'est ainsi que ceux qui ne connoissant pas la verité par la foy, & pretendant la trouver par leurs raisonnemens, n'ont à esperer qu'un triste naufrage.* Hom. 28.

Il ne veut donc pas, quand il s'agit des œuvres de Dieu, qu'on en demande aucune raison; & il dit *que la meilleure solution qu'on puisse apporter à ces difficultez, c'est qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de les comprendre, & que la foy demande nôtre obeissance, & non nôtre curiosité.* Ibid. Hom. 65. Hom. 4. in Actus Ap. Hom 27. in Ep. ad Rom. Hom. 5. in Ep. ad Cor. Hom. 1. in Ep. ad Tim. Hom. 2. in 2. Ep. ad Tim.

Il compare ceux qui veulent comprendre les choses de la foy par la raison, *à ceux qui veulent prendre un fer rouge avec la main.*

Il dit que *c'est un blasphème de vouloir juger des choses divines par la raison, parce que le raisonnement humain n'a rien de commun avec les mysteres de Dieu.*

Il veut que ce soit le crime pour lequel Hymenée & Philetus furent livrez à Satan par saint Paul, qui dit d'eux: *quos tradidi Satanæ ut discant non blasphemare.*

Et dans un autre lieu il assure *que toutes les heresies sont venuës, de ce qu'on a voulu juger des mysteres par la raison.*

Voilà les principes generaux de saint Chrysostome, sur quoy on doit remarquer qu'il est bien vray que ce Pere & les autres les ont plus souvent appliquez au Mystere de la Trinité qu'aux autres points de la foy, parce que ce mystere estoit combattu de leur temps ; mais qu'il ne paroist pas qu'on en ait usé de même avant la naissance de l'Arianisme.

Que, quand ils ont proposé les objections des heretiques, ils les ont peu approfondies, parce que ce principe les renversoit quelles qu'elles fussent.

Qu'ils comparent souvent de grandes difficultez avec de beaucoup moindres, comme la Trinité avec la possibilité de la resurrection ; la naissance du Verbe avec la production des rayons du Soleil. Ce qui oste tout lieu de s'étonner que les Peres pour prouver le changement qui arrive dans l'Eucharistie, alleguent quelquefois des exemples de changemens qui ne sont pas si estranges.

On feroit en droit de conclure tout d'un coup de cette disposition de S. Chrysostome, qu'il n'a pû être fort touché des difficultez de l'Eucharistie, ni fort porté à les développer devant des peuples qui estoient assez preparez à les mépriser par ces maximes ; mais on a fait voir de plus qu'il exhorte les fidelles à n'écouter ni leur raison ni leur sens sur ce mystere. *Croyons*, dit il, *Dieu en toutes choses, & ne le contredisons point, quoyque ce qu'il nous dit semble contraire à nos pensées & à nos yeux. Que l'authorité de sa parole soit plus forte sur nous que nos yeux & nos pensées. Pratiquons cela à l'égard des mysteres. Ne regardons pas seulement les choses proposées, mais attachons-nous à sa parole. Car sa parole ne nous peut tromper ; au lieu que nos sens s'abusent facilement. Sa parole est infaillible, & nos sens se trompent souvent : Puisque c'est donc sa parole qui nous dit : Cecy est mon corps ; soyons en persuadez ; croyons-le, & voyons le avec les yeux de la foy. Car J. C. ne nous a rien donné de sensible ; mais il ne nous a donné sous des choses sensibles, que des choses qui ne s'apperçoivent point par les sens.*

hom. 46. in Joan. Il dit en un autre endroit, *que ce que Dieu nous a dit, quand il nous a commandé de manger sa chair dans l'Eucharistie, n'est point assujetti à la necessité de la nature, & est au dessus des loix des choses d'icy bas.*

Ces passages comprennent effectivement toutes les difficultez que les Ministres étalent. Mais ils les comprennent en la manie-

re qu'il eſt inutile de les faire enviſager au peuple, c'eſt-à-dire, CH. VIII. d'une maniere generale & confuſe, qui ne fait point d'impreſſion ſur l'imagination, & qui laiſſe l'eſprit dans un parfait aſſujettiſſement à la foy. Ils les comprennent en la maniere que ces mêmes principes generaux de ſoumiſſion à la foy appliquez aux difficultez de la Trinité, comprennent celles dont les Sociniens rempliſſent leurs livres.

Cette conduite de S. Chryſoſtome a été ſuivie par S. Cyrille d'Alexandrie, dont les paſſages pour la preſence réelle ſont tellement au deſſus de toute chicannerie, qu'il y a des Miniſtres qui ont trouvé plus court de l'abandonner, & de faire de cette doctrine une des erreurs dont ils l'accuſent.

La maxime capitale ſur laquelle il établit ſa foy, & dont il ſe ſert pour refuter les objections des heretiques & des payens, c'eſt que toute curioſité doit ceſſer à l'égard des choſes de la foy τὸ πίστει προδέκτον ὑπὸ λογισμὸν εἶναι χωρῆ. Et c'eſt par cette même maxime qu'il ſe deffait d'une objection tres-difficile des Apollinariſtes ſur l'Incarnation. Que répondrons-nous à cela, dit il, *ſinon qu'il n'eſt pas juſte d'abandonner la tradition ancienne de la foy, qui eſt venuë des Apôtres juſqu'à nous, ſur des ſubtilitez de cette ſorte, ni de ſoumettre à une vaine curioſité des myſteres qui ſurpaſſent la capacité de nos eſprits. Qu'il ne faut pas même les mettre en queſtion, ni ſuivre l'exemple de quelques gens, qui ſans ſe ſoucier de leur propre peril, ont la hardieſſe de decider hardiment des dogmes de la foy, & de les approuver ou de les rejetter comme bon leur ſemble. N'eſt-il pas plus raiſonnable de reſerver à Dieu la connoiſſance de ſes œuvres, & de n'avoir pas l'impieté de reprendre les choſes qu'il a jugé devoir faire ?*

Contra Julian. l. 10. p. 360.

De recta fide p. 15.

Auſſi n'avoit-il point d'autre voye pour ſe délivrer des doutes ſur les myſteres, que de s'en rapporter à Dieu. *Quand nous n'entendons pas*, dit-il, *comment les œuvres de Dieu ſont poſſibles, nous ne laiſſons pas de dire à Dieu en renonçant à tout doute : Je ſçay que vous pouvez tout, & qu'il n'y a rien qui vous ſoit impoſſible.*

C'eſt ce qu'il veut qu'on pratique à l'égard de l'Euchariſtie. Et c'eſt par cette raiſon qu'il condamne ces Juifs qui eurent la hardieſſe de demander comment J C. leur pourroit donner ſa chair à manger : *Ils eurent*, dit-il, *la hardieſſe de demander encore :* COMMENT *? comme s'ils n'euſſent pas ſçeu que cette parole étoit un blaſphème. Car c'eſt le propre de Dieu de pouvoir faire*

In Joan. p. 388.

ſans peine tout ce qu'il veut. Mais étant charnels & animaux, comme parle S. Paul, ils ne comprirent pas les œuvres de l'Eſprit de Dieu. Ce myſtere ſi plein de ſageſſe leur parut une folie. Ainſi pour profiter de la cheute des autres, nous devons en participant aux myſteres y apporter une foy exempte de toute curioſité, & nous bien garder de demander COMMENT ? *puiſque c'eſt une queſtion de Juif, & qui merite les derniers ſupplices. Que la temerité de ces Juifs nous rende donc plus prudens pour noſtre propre bien. Evitons, à l'égard de ce que Dieu fait, de demander comment il le peut faire. Reconnoiſſons qu'il ſçait bien le moyen d'executer ce qu'il veut. Car quel ſujet y a-t-il de s'étonner que celuy qui ſurpaſſe ſi fort nôtre ſageſſe & nôtre force, faſſe des œuvres merveilleuſes, qui ſoient au-deſſus de la portée de nos eſprits ?*

Eſt-ce qu'une diſcuſſion particuliere de chaque difficulté auroit plus fortifié les fideles que ces principes generaux, & l'application que S. Cyrille en fait à l'Euchariſtie ? Pourquoy donc les auroit-il marquées plus diſtinctement ? & pourquoy auroit-il appris aux fidelles à s'y arrêter ?

Cette conduite eſt ſi conforme à l'inſtinct du Chriſtianiſme & aux lumieres du ſens commun, qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle ait été ſuivie preſque par tous ceux des Peres qui ont parlé en general de ces difficultez.

S. Gaudence les marque & les étouffe de la même maniere, c'eſt-dire, en n'en donnant qu'une idée confuſe. *S'il reſte*, dit-il, *quelque doute dans l'eſprit de quelqu'un, qui ne ſoit pas diſſipé par ces paroles, qu'il le conſume par l'ardeur de la foy.* On voit qu'il n'exprime point en détail ces difficultez, & qu'il ne les détruit qu'en nous obligeant de les mépriſer.

Heſychius en fait de même dans ſon ſecond livre ſur le Levitique. *Quand nous n'avons pas*, dit-il, *aſſez de force pour manger le ſacrifice & le conſumer tout entier ; c'eſt à dire quand la foibleſſe de nôtre eſprit nous empêche de comprendre que les choſes qu'il voit, ſont le corps du Seigneur, lequel les Anges deſirent de contempler, il ne faut ſe laiſſer aller à ces doutes ; mais il les faut jetter dans le feu du S. Eſprit, afin que ce feu conſume & digere ce que nôtre foibleſſe nous rend incapables de digerer ? Mais de quelle maniere les pourra-t-il conſumer ? Si nous penſons que ces choſes qui nous paroiſſent impoſſibles, ſont poſſibles à la vertu du S. Eſprit.*

C'eſt tout ce qu'il auroit pû dire quand ces difficultez auroient été exprimées plus en détail. Cette raiſon ſuffit ſeule pour les

dissiper, & aucune ne suffit sans celle-là. Et ainsi c'est avec grande raison que ces Peres n'ont pas voulu aller plus avant, & qu'inspirant aux peuples autant qu'ils pouvoient le mépris à la raison humaine, & l'attache inébranlable de la foy, ils n'ont pas crû qu'il fût utile de s'enfoncer davantage dans l'examen de ce que les mysteres ont d'incomprehensible, de peur qu'ayant donné trop de liberté à l'esprit humain, il ne leur fût plus possible de le retenir dans les bornes de la foy. CH. IX.

CHAPITRE IX.

Que les Peres ont quelquefois marqué les veritables difficultez de l'Eucharistie ; mais qu'ils n'ont jamais parlé des pretenduës merveilles que les Calvinistes y trouvent.

M. Claude ne prétend pas tout à fait que les Peres n'ayent jamais parlé des merveilles de l'Eucharistie, & ce n'est pas en cela que consiste precisément nôtre different. Il demeure d'accord en general qu'ils y remarquent des difficultez & des merveilles. *Il y a*, dit il, *dans le Sacrement sans presence réelle & sans conversion de substance des merveilles & des incomprehensibilitez, c'est à dire des choses au dessus de l'ordre de la nature qui dépendent de la puissance souveraine de Dieu, & sur lesquelles il ne faut pas consulter les sens, ny suivre les pensées ordinaires de la raison, mais croire à la parole de Dieu. Les Peres les ont exaltées, & nous les exaltons avec eux. Mais ce ne sont pas les merveilles de la transsubstantiation.* C'est sur ce fondement qu'il accuse l'Auteur de la Perpetuité, *de donner le change selon son adresse, & celle de ceux de son party, qui lorsqu'on leur demande une chose, en produisent une autre, & substituent ce qui n'est pas en question à la place de ce qui y est, & qu'ils ne pouvent montrer.* M. Claude 2. rép. p. 137.

Puisque l'on convient donc de part & d'autre que les Peres *exaltent*, comme dit M. Claude, quelques merveilles de l'Eucharistie, & qu'ils y remarquent quelques difficultez, il n'est plus question que de voir si ce sont les difficultez & les merveilles reconnuës par les Calvinistes, ou si ce sont celles qui naissent de l'opinion des Catholiques.

C'est la question ; mais avant que M. Claude ait droit de la

decider en ſa faveur, il a des choſes à faire qu'il nous permettra de luy marquer.

Il prétend que ce ſont les merveilles Calviniſtes que les Peres ont *exaltées*. Il faut donc voir quelles elles ſont. Or quelles ſont ces merveilles Calviniſtes?

C'eſt ſelon luy que la chair de J. C. abſente communique ſa vertu au pain. Car c'eſt-là l'opinion qu'il attribuë aux Peres. C'eſt, comme parle Calvin, que J. C. abſent & ſeparé de nous, nous nourrit de la ſubſtance même de ſa chair. Il doit donc nous faire voir que c'eſt là ce que les Peres ont repreſenté comme incomprehenſible, comme contraire à la raiſon & aux ſens. Mais comment le feroient-ils, puiſque juſqu'icy aucun Miniſtre n'a ſeulement oſé le tenter? Ils nous diſent bien en general que ce ſont là les difficultez que les Peres remarquent dans l'Euchariſtie. Mais de produire aucun paſſage qui le prouve, ils ne l'entreprennent ſeulement pas.

M. Claude eſt donc reduit à appliquer ſans fondement & ſans raiſon ce que les Peres ont dit en general des difficultez, & des merveilles de l'Euchariſtie à celles qu'il y trouve ſelon ſon opinion. Mais pourquoy les Catholiques n'appliqueront-ils pas auſſi ces diſcours generaux des Peres aux difficultez qui naiſſent de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation? Et s'il nous demande pourquoy les Peres n'ont point particariſé celles-cy, nous le prierons à nôtre tour de nous apprendre pourquoy ils n'ont point particariſé les ſiennes.

Le voila donc au moins dans le même embarras où il croit nous avoir mis. Mais il eſt aiſé de montrer que le ſien eſt beaucoup plus grand. Car quand les Peres parlent de ces difficultez, s'ils n'expriment pas en particulier les ſuites Philoſophiques de la preſence réelle, ils expriment au moins la ſubſtance du myſtere d'où ces difficultez naiſſent. *Sçachez*, dit S. Cyrille de Jeruſalem, *que le pain apparent n'eſt pas du pain; quoyque le goût ſente que c'eſt du pain.*

Catech. 4.

Il ne faut point douter, dit ſaint Hilaire, *de la verité de la chair & du ſang de J. C. puiſque les paroles du Seigneur & nôtre foy nous aſſurent que c'eſt vrayement de la chair & vrayement du ſang.*

l. 8. de Trin. myſt.

Participez au corps immaculé & au ſang du Seigneur, dit ſaint Ephrem, *avec une foy parfaite, & dans l'aſſurance que vous mangez l'agneau même tout entier. Car les myſteres de J. C. ſont un feu*

De natura Dei curioſè non ſcrut.

un feu immortel. Gardez vous de les sonder avec temerité. CH. IX.

Je vois une autre chose, dit S. Ambroise, *comment m'assurez-vous que je reçois le corps de J. C.* Amb. de initiand. c. 9.

Quand nostre esprit, dit Hesychius, *manque de vigueur pour comprendre que les choses qu'il voit sont le corps du Seigneur, &c.* l. 2. in Levit.

Il est clair que toutes ces expressions marquent litteralement la presence réelle, & qu'ainsi elles nous portent, quoique confusément, aux difficultez qu'elles produisent. Mais elles ne nous portent, ni par leur signification simple, ni par aucune signification metaphorique qu'on y puisse raisonnablement donner, à concevoir une vertu separée imprimée au pain par la chair de J. C. ni que le corps de J. C. du haut du Ciel nous nourrisse de sa substance. Et ainsi ces *prétenduës merveilles que les Peres ont exaltées*, selon M. Claude, ne se trouvent ni distinctement marquées par les Peres, ni même confusément.

Quand il seroit vray que ces passages pourroient estre rapportez à la vertu separée, l'argument que M. Claude a tiré de ce que les Peres ne parlent point des difficultez de la presence réelle n'en seroit pas moins renversé. Car afin que cet argument ait quelque force, il faut qu'il soit certain que ces passages ne s'entendent point de la presence réelle. Or ce n'est pas le montrer, que de dire simplement qu'ils peuvent s'entendre en un autre sens, si l'on ne montre de plus qu'ils s'entendent necessairement en un autre sens. Cependant c'est ce que M. Claude ne se met jamais en devoir de prouver. Il croit que c'est assez de dire sur tous les passages qu'on luy allegue, qu'il y peut donner un autre sens; & il s'en tient quitte pour cela.

Mais il s'ensuit de là manifestement que la preuve qu'il veut tirer du silence des Peres sur ces difficultez est un pur sophisme.

Car cet argument suppose qu'il est certain que les Peres ne parlent point des difficultez de la presence réelle; & M. Claude dans ses réponses se contente de soûtenir qu'il n'est pas certain qu'ils en parlent; ce qui est bien different. La premiere proposition peut donner lieu à un argument qui a quelque couleur. Mais la seconde dans laquelle M. Claude se retranche, ne luy fournit aucune objection qui merite à peine ce nom.

Dequoy sert donc à M. Claude, quand on luy allegue ce passage de saint Gregoire de Nysse: *Il faut considerer comment il est possible que cet unique corps qui est sans cesse divisé à tant de mil-* Orat. Catech. c. 37.

liers de fideles par toute la terre, ſoit tout entier en chacun d'eux par la partie qu'ils en reçoivent, & demeure neanmoins entier en ſoy. A quoy, luy ſert, dis je, de prétendre que ce paſſage peut ſignifier ſeulement que le corps de J. C. demeurant entier en ſoi même, ſa vertu eſt communiquée à tous les fidelles qui participent à la ſainte Table par la partie du Sacrement que chacun d'eux reçoit, chacun le prenant en la plenitude de ſon merite ? *Et de là naiſt cette merveille*, dit-il, *qui ſurprend d'abord la raiſon qu'il eſt diviſé à tant de perſonnes, & que pourtant chacune d'elles le poſſede tout entier.*

Je n'examine pas encore ce ſens ; mais je ſoûtiens que M. Claude ne diſant pas un ſeul mot pour montrer que c'eſt le veritable ſens, il ne peut tout au plus le propoſer que comme probable. Or ne le propoſer que de cette ſorte, c'eſt ne rien faire du tout. Car quand il nous viendra dire enſuite que les Peres ne parlent point des difficultez de l'Euchariſtie, on n'aura qu'à luy demander de quel droit il parle ainſi, puiſque tout ce qui s'enſuit de ſes réponſes, c'eſt qu'il n'eſt pas certain que les Peres parlent de ces difficultez ; & qu'il n'a pas même entrepris de prouver qu'il ſoit certain qu'ils n'en parlent point, quoique ce ſoit le fondement de ſon objection. J'ay bien voulu marquer en paſſant ce défaut de M. Claude, parce qu'il eſt tres-ordinaire dans ſes écrits, & dans ceux des autres Miniſtres.

Mais je n'en veux pas demeurer là. Et puiſque l'occaſion s'en preſente, il eſt bon de faire reflexion ſur cette étrange maniere d'expliquer ce paſſage de S. Gregoire de Nyſſe, qui eſt tres-propre à nous faire connoiſtre comment les Miniſtres ſe joüent des Peres. *Il faut conſiderer*, dit celui-ci, *comment il eſt poſſible que cet unique corps ſoit diviſé à tant de milliers d'hommes, & qu'il ſoit neanmoins tout entier en chacun d'eux.* Cela veut dire, dit M. Claude, que chacun reçoit toute la plenitude du merite de J. C. & que le corps de J. C. demeure neanmoins entier en ſoy.

Voilà toute la merveille que ſaint Gregoire remarque dans l'Euchariſtie, ſelon M. Claude. Plaiſante merveille qui ne ſçauroit ſurprendre que des inſenſez. Car peut-il tomber dans la penſée de ceux qui ne le ſont pas, que de ce que chacun reçoit la plenitude du merite de J. C. le corps de J. C. doive être diviſé ? N'eſt-ce pas au contraire une conſequence neceſſai-

re de ce qu'on ne reçoit que cette plenitude du merite de J. C. que son corps demeure donc entier ? Où est donc la question ? où est la merveille ? S. Gregoire represente cette division du corps de J. C. comme contraire en apparence à l'integrité de son corps. Et M. Claude entend ce passage d'une simple participation au merite de J. C. de laquelle s'ensuit l'integrité de ce corps, & qu'on ne sçauroit regarder sans folie comme contraire à cette integrité. CH. IX.

Que si l'on prend la peine de joindre à cette question ainsi expliquée, les réponses de S. Gregoire, on verra que M. Claude porte l'extravagance qu'il attribuë aux Peres au delà de toutes bornes.

S. Gregoire de Nysse, selon M. Claude, demande comment il est possible que tant de milliers d'hommes participans à la plenitude du merite de J. C. par l'Eucharistie, le corps de J. C. ne laisse pas de demeurer entier. Et la réponse de ce Pere, est que cela arrive, *parce que la même vertu qui faisoit dans le corps de J. C. que le pain qu'il mangeoit estoit changé en la nature de son corps, fait la même chose dans l'Eucharistie.*

Il y auroit tant d'extravagance dans cette réponse, si la question estoit telle que M Claude le voudroit persuader, que l'on ne sçauroit l'attribuer à S. Gregoire de Nysse, sans vouloir qu'il n'eust pas de sens commun. Cependant M. Claude nous debite cela froidement comme la chose du monde la plus claire & la plus plausible ; & il décide en un mot que la merveille que S. Gregoire de Nysse touche, c'est que la participation au merite de J. C. ne cause aucune division à son corps ; comme si ce sens estoit si clair qu'il n'eust pas besoin de preuves.

Mais comme cette maniere de répondre n'est propre qu'à des gens qui ne se soucient ni de la verité ni même du jugement des personnes sages, elle ne sçauroit donner d'atteinte à l'évidence de cette preuve ; & nous avons toûjours droit de conclure, que comme la reserve que les Anciens ont cru devoir garder religieusement en traitant de l'Eucharistie devant les Payens n'a point empêché S. Justin d'en parler clairement dans la seconde Apologie adressée à Marc Aurele & à son frere ; de même aussi, quoique l'esprit general des Peres ait esté de ne proposer que d'une maniere confuse les difficultez des mysteres qui n'estoient pas combattus, S. Gregoire de Nysse neanmoins n'a pas laissé de proposer distinctement par ce pas-

ſage la principale difficulté de l'Euchariſtie. De ſorte qu'il n'eſt point vray abſolument, comme les Calviniſtes le prétendent, que ces difficultez n'ayent jamais eſté marquées par aucun des Peres.

Cette même difficulté n'a pas ſeulement eſté propoſée par S. Gregoire; elle l'a encore eſté par d'autres Peres, non comme une difficulté, mais comme une ſuite neceſſaire du myſtere. C'eſt ce que nous avons fait voir dans un chapitre exprés du ſecond tome de cet ouvrage, où nous avons montré que les Peres ont expreſſément enſeigné qu'on diviſe les ſignes ſans diviſer le corps de J. C. & que chaque fidelle le reçoit tout entier, quelque partie de ces ſignes qu'il reçoive.

1. perp. l. 3. c. 9, p. 542.

On y cite entr'autres ces paroles des Liturgies de S. Jacques, de S. Baſile & de S. Chryſoſtome. *L'Agneau de Dieu & le Fils du Pere eſt diviſé ſans diviſion; il eſt coupé en parties ſans ſeparation de ſes parties; il eſt toujours mangé & jamais conſumé.* Et nous ajoûterons ici, pour marquer la foy de l'Egliſe d'Occident, ces paroles d'une preface qui ſe liſoit, dit Guitmond, preſque dans toute l'Egliſe Latine. *Cette hoſtie qui vous eſt offerte par pluſieurs, eſt faite le corps unique de J. C. par l'infuſion du S. Eſprit. Chaque fidelle reçoit noſtre Seigneur J. C. Il eſt tout entier en toutes les portions de l'Hoſtie. Il n'eſt point diminué pour eſtre communiqué à pluſieurs, mais il ſe trouve tout entier en tous.* Singuli *accipiunt Chriſtum Dominum, & in ſingulis portionibus totus eſt, nec per ſingulos minuitur, ſed integrum ſe præbet in ſingulis.*

S. Chryſoſtome remarque de même expreſſément l'unité du corps de J. C. en pluſieurs lieux. *Y a t'il pluſieurs Chriſts*, dit-il, *parce qu'il eſt offert en pluſieurs lieux? Nullement, car il n'y a qu'un J. C. qui eſt tout entier icy, & tout entier là, & un même corps.*

Homil. 17. in Epiſt. ad Hebr.

Il remarque qu'il eſt dans le ciel & ſur la terre. *O miracle*, dit-il! *O bonté de Dieu! Celuy qui eſt là haut avec ſon Pere, nous l'avons tous entre nos mains.*

Ne ſont-ce pas là des merveilles de l'Euchariſtie? Et n'ont-elles pas eſté expreſſément propoſées & marquées par ces Peres?

Ainſi pour reduire en abregé ce que nous avons lieu de conclure de l'examen de cet argument des Miniſtres, il eſt clair que le ſilence des Peres ſur les difficultez de l'Euchariſtie, ne

peut avoir de force que contre les Calviniſtes, puiſqu'ils ne ſçauroient faire voir que les Peres ayent parlé ni en general ni en particulier, ni diſtinctement, ni confuſément des prétenduës merveilles qui naiſſent de leur doctrine ou de celle qu'ils attribuent aux Peres. Et il eſt clair au contraire qu'il n'y a rien plus vain que l'argument que M. Claude prétend tirer du ſilence des mêmes Peres ſur les difficultez de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation.

1. Parce qu'il n'eſt pas vray abſolument qu'ils n'en ayent parlé.

2. Parce que leur eſprit & leurs maximes les ont dû porter à n'en parler pour l'ordinaire que confuſément.

3. Parce que les paſſages où ils marquent en general les difficultez de l'Euchariſtie ne ſe peuvent entendre raiſonnablement que de la preſence réelle ; & ainſi s'ils ne marquent pas diſtinctement toutes les difficultez particulieres, ils marquent au moins le principe qui les contient & qui y conduit.

CHAPITRE X.

Réponſe à ce que dit M. Claude, que les Peres ont eſtabli des principes de Philoſophie contraires aux merveilles que les Catholiques reconnoiſſent dans l'Euchariſtie.

M. Claude, pour fortifier ſa preuve tirée du ſilence des Peres ſur les difficultez de l'Euchariſtie, ajoûte qu'ils ont propoſé *des maximes contraires aux miracles qui s'y trouvent ſelon nous*, & cela d'abord paroiſt avoir plus d'apparence.

Il ne faut neanmoins que faire un peu de reflexion ſur la nature de l'eſprit humain & ſur la maniere dont il agit ordinairement pour reconnoiſtre l'inutilité de cette remarque ; & que comme le profond reſpect qu'ils avoient pour les myſteres les a dû porter à ce ſilence, ce ſilence auſſi les a portez naturellement à parler des choſes de la nature ſans aucun égard à ces difficultez, ni aux myſteres qui les produiſent.

Car en parlant peu de ces difficultez, & ne les regardant jamais que confuſément, ils y ont peu penſé, & en y penſant peu, ils les ont eû peu preſentes à l'eſprit. Il y en a même quelques unes auſquelles ils ont pû ne faire aucune reflexion,

parce, comme nous avons remarque ailleurs, qu'ils n'ont pas conçû les myſteres par des idées philoſophiques, mais par les idées communes & populaires. Ils ont crû qu'aprés la conſecration le pain eſtoit veritablément changé au corps de J. C. qu'ainſi ce que l'on recevoit n'eſtoit pas du pain, quoiqu'il paruſt pain, mais le corps même de J. C. Mais il n'eſt pas neceſſaire qu'ils ayent porté leur curioſité juſqu'à vouloir connoiſtre quelle eſtoit la nature de ces apparences de pain, que la foy leur apprenoit n'eſtre pas du pain. Il ſuffit qu'ils ayent cru en general que J. C. leur donnoit ſon corps ſous la forme du pain ſans qu'il fuſt du pain, & que ce qui paroiſſoit pain n'eſtoit pas du pain, eſtant changé réellement au corps de JESUS-CHRIST.

Il n'eſt pas même neceſſaire pour la creance de ce myſtere qu'ils ſe ſoient formez dogmatiquement ces maximes ſpeculatives, que Dieu peut faire qu'un même corps ſoit en divers lieux, & que les parties d'un corps ſe penetrent. Car quoiqu'en expliquant philoſophiquement ce myſtere la raiſon ne voye pas comment on en peut ſeparer ces ſuites, la foy neanmoins ne les regarde pas neceſſairement. Elle s'attache uniquement à la revelation divine. Elle croit ſans heſiter que le corps de J. C. eſt réellement preſent, & que le pain & le vin ne ſubſiſtent plus, parce qu'ils ſont devenus ce corps & ce ſang; mais elle ne va pas plus loin, & elle laiſſe à Dieu à executer par les voyes qui ne ſont connuës que de luy ce qu'il luy a plu de nous reveler ſans ſe mettre en peine ſi ces voyes s'accordent, ou ne s'accordent pas avec les principes de noſtre raiſon, & ſans decider ſi c'eſt que ces principes ne ſoient pas abſolument vrais, ou ſi c'eſt que Dieu a des moyens inconnus aux hommes pour operer ces myſteres ſans choquer nos principes.

En un mot la foy range les myſteres dans un ordre à part, qu'elle tire de la juriſdiction des raiſonnemens humains & des vûës humaines, au nombre deſquelles elle met ces difficultez.

Comme les Peres en eſtoient donc peu occupez, & qu'ils ne les regardoient que fort confuſément, il eſt tres-naturel qu'ils n'y ayent eû aucun égard dans les raiſonnemens qu'ils ont fait ſur la nature des corps; & qu'alors ils ayent parlé ſelon les ſeules lumieres de la raiſon, & ſelon le cours ordinaire des choſes du monde. Car pourquoy voudroit-on qu'ils n'euſſent jamais parlé des choſes naturelles en Philoſophes ſans

faire en même temps leurs protestations qu'ils ne prétendoient pas que ce qu'ils auroient dit fust vray dans un autre ordre que celuy de la nature? C'est bien mal connoistre l'esprit des hommes que de les vouloir assujettir à cette exactitude, & c'est avoir fait bien peu de reflexion sur la maniere dont ils parlent. CH. X.

Car dans les choses mêmes qu'ils ont le plus souvent dans l'esprit, ne leur est-il pas ordinaire d'avancer des propositions qui paroissent generales dans les termes, & qui reçoivent neanmoins diverses exceptions en d'autres matieres? Il leur suffit qu'elles soient vrayes ordinairement, & qu'elles le soient en particulier dans les sujets ausquels ils les appliquent: mais ils ne se croyent point obligez d'examiner sur chaque maxime, s'il n'y auroit point quelque rencontre extraordinaire où elle ne seroit pas veritable.

Combien ont-ils eû plus de liberté d'agir de la sorte à l'égard des propositions universellement vrayes dans tout l'ordre de la nature, & qui ne pouvoient recevoir d'exceptions que dans un autre ordre qui est naturellement excepté de tous les discours des hommes, & qu'ils ne prétendent jamais assujettir à leurs raisonnemens & à leurs maximes.

Aussi n'est-ce point à l'égard du seul mystere de l'Eucharistie qu'ils en ont ainsi usé. C'est à l'égard de tous ceux qui sont au dessus de nostre raison. Combien trouve-t'on, par exemple, dans les Peres de propositions generales à l'égard des pechez, qu'ils auroient exprimées d'une autre sorte, s'ils avoient eû en vûë le peché originel?

Quand, par exemple, saint Justin & plusieurs autres Peres ont établi cette maxime, *que le peché ne consiste que dans une élection libre, & que sans cette élection l'homme ne sçauroit estre coupable*, n'auroient ils pas pris quelque précaution pour empêcher qu'on ne pust abuser de ce principe, si le peché originel leur fust venu dans l'esprit? Et de même quand S. Augustin dit, *que le peché est tellement un mal volontaire, qu'il ne seroit pas peché, s'il n'estoit volontaire*; s'il avoit pensé à l'avantage que les Pelagiens en prirent depuis, auroit-il manqué de limiter cette proposition aux pechez actuels & propres, & d'en excepter le peché originel, comme il s'est crû obligé de faire en répondant à Julien? *Hoc rectè dicitur*, dit-il, *propter proprium cujusque peccatum, non propter peccati originalis contagium.*

Apol. 1. & 2.

Aug. cont. Julian. l. 7. c. 3.

Il auroit au moins marqué que la volonté neceſſaire pour le peché n'eſt pas toûjours la volonté propre ; & qu'il ſuffit à l'égard du peché originel, qu'il ait eſté commis par une volonté libre, quoique ceux qui le contractent ne ſoient pas libres de ne le point contracter, comme il l'explique en divers autres lieux de ſes ouvrages.

Mais quoique S. Auguſtin ait remedié par ces explications à l'abus que les Pelagiens faiſoient de cette maxime, il eſt viſible neanmoins qu'il euſt évité d'y donner lieu, s'il euſt eu le peché originel en vûë dans les endroits où il l'avance. Ce ſont des propoſitions generales qu'on forme ſur la vûë des actions des hommes qui ne ſont pechez qu'eſtant volontaires, & ſur l'équité qui y paroiſt. Et l'on ne prend pas garde alors qu'elles reçoivent une fort grande exception, & qu'il y a une tres-grande difference de les appliquer aux enfans ou aux adultes.

Combien forme t'on de même d'argumens ſur des principes qui ſe trouvent faux dans le myſtere de la Trinité ? La plûpart des jugemens que nous portons de l'unité ou de la diſtinction numerique des objets de nos penſées ne ſont-ils pas appuyez ſur ces maximes : *Quæ ſunt eadem uni tertio, ſunt eadem inter ſe. Quæ uni tertio non ſunt eadem, non ſunt eadem inter ſe.* Cependant les Miniſtres voudroient-ils prétendre que ceux qui ſe ſervent de ces axiomes ſans diſtinction, ou qui les ſuppoſent dans leurs raiſonnemens, ne croyent pas le myſtere de la Trinité ?

Ne voit-on pas auſſi que ces maximes generales ſur la nature des corps n'empêchent pas ceux qui les établiſſent le plus preciſément, de reconnoiſtre en d'autres lieux que Dieu en peut diſpenſer ; & que ce qui paroiſt impoſſible ſelon ces maximes, ne l'eſt point à la Toute-puiſſance ?

Saint Auguſtin, par exemple, eſt un de ceux qui ſoûtiennent le plus formellement qu'il n'eſt pas poſſible qu'un corps penetré un autre corps. Et cependant il reconnoiſt en un grand nombre de lieux que par la puiſſance infinie de Dieu, des corps ont paſſé au travers d'autres corps, ſans avoir jamais recours à ces ſubtilitez Philoſophiques par leſquelles les Miniſtres tâchent d'expliquer ces ſortes de miracles. C'eſt pourquoy ayant rapporté dans le livre de la Cité de Dieu un miracle qui ſe fit dans l'Oratoire de ſaint Eſtienne, où l'on vit un anneau ſortir d'un cordon

cordon de cheveux dans lequel il estoit passé, sans aucune rupture de ce cordon, il se contente d'ajoûter que ce miracle paroîstra incroyable à ceux qui ne croyent pas que J. C. soit né sans faire tort à la virginité de sa mere, & qu'il soit entré dans le lieu où estoient ses disciples, sans que les portes en fussent ouvertes. Mais il ne s'amuse pas à chercher des voyes Philosophiques pour expliquer ces miracles, & il paroist qu'il n'en avoit point d'autre idée que celle que les paroles impriment naturellement, qui est que le corps de J. C. passa au travers de ces portes qui estoient fermées, & que cet anneau estoit sorti de ce cordon de cheveux sans le rompre; ce qui enferme l'idée naturelle de la penetration. CH. X.

Il est si vray que l'on peut avancer ces sortes de propositions generales, sans croire qu'elles mettent des bornes à la Toute-puissance de Dieu, qu'Aubertin en cite luy-même de deux Auteurs qu'il appelle ses adversaires. Car l'un qui est Guitmont dit aussi fortement qu'il se peut *qu'on ne sçauroit concevoir qu'un corps penetre un autre corps. Quomodo enim in solido corpore panis, alterum corpus latere possit, videri non potuit.* Cependant on ne sçauroit raisonnablement douter que cet Evêque n'ait crû la penetration possible par la puissance de Dieu, puisqu'il veut que toutes ces propositions, par lesquelles on dit que quelque chose ne se peut faire, enferment toûjours cette exception, *si Dieu ne le veut*, & que de ne l'y pas ajoûter, ce soit mettre en doute la Toute-puissance de Dieu : *Si præter exceptionem asserunt id naturam non posse pati, etiam si Deus velit; Non ergo credunt quia omnia quæcumque voluit Dominus fecit.*

L'autre qui est un Auteur qu'Aubertin appelle *Franciscus Georgius*, nie formellement qu'un corps puisse en même temps estre en plusieurs lieux. Cependant si c'est un Catholique, comme Aubertin le suppose, il est bien certain qu'en parlant ainsi, il n'a eû égard qu'aux vûës communes de la raison, qui exprime les choses selon qu'elle les conçoit, sans prétendre par là borner la puissance de Dieu, ni soûtenir qu'il ne puisse faire ce qui nous paroist impossible.

Aussi voit-on que les Auteurs qui ont marqué la verité de la presence réelle & de la transsubstantiation de la maniere la plus claire & la plus indubitable, & qui sont même abandonnez sur ces dogmes par les Ministres un peu sinceres, ne laissent pas

d'avancer ces principes de Philoſophie dont les Miniſtres abuſent.

On ne pourroit raiſonnablement douter du ſentiment de S. Jean de Damas ſur la preſence réelle, quand il ne l'auroit declaré que par ce paſſage qu'on en a déja cité. *Les Anges*, dit-il, *ne ſont pas rendus participans de la nature divine, mais ſeulement de ſon operation & de ſes graces ; mais les hommes en ſont rendus participans, lorſqu'ils reçoivent le ſaint corps de J. C. & qu'ils boivent ſon precieux ſang. Car ce corps eſt uni hypoſtatiquement à la Divinité ; & il y a deux natures dans le corps de J. C. que nous recevons, qui ſont unies hypoſtatiquement & inſeparablement, & nous ſommes rendus participans de ces deux natures, du corps corporellement, & de la divinité ſpirituellement ; ou plutoſt de l'une & de l'autre ſelon l'ame & ſelon le corps : non pas que nous y ſoyons unis hypoſtatiquement, car nous ſubſiſtons en nous-mêmes avant que d'y eſtre unis, mais par le mélange qui ſe fait du corps de J. C. aux noſtres.*

Auſſi M. Claude n'a pas même oſé eſſayer d'obſcurcir la clarté de ces paroles, quoiqu'on ſçache ce qu'il ſçait faire, quand il ne s'agit que d'éluder les paſſages. Cependant Aubertin ne laiſſe pas de rapporter pluſieurs lieux de cet Auteur, où il établit de ces ſortes de principes philoſophiques, comme *qu'il eſt de la nature des corps, non ſeulement d'eſtre enfermez dans un lieu, mais auſſi d'avoir une ſurface bornée, ce qu'il appelle circonſcription.*

On en peut dire autant de Nicephore Patriarche de Conſtantinople. Car ayant vêcu aprés le ſecond Concile de Nicée, où le ſens de figure, que les Calviniſtes donnent à ces paroles, *Ceci eſt mon corps*, fut rejetté ; & l'ayant luy-même condamné, en le prenant pour une figure excluſive de la realité, il ne peut eſtre ſoupçonné avec la moindre apparence de n'avoir pas crû la preſence réelle. Et quand il le ſeroit, il ſuffit, pour diſſiper ce ſoupçon, d'en alleguer icy un paſſage qu'on en a cité ailleurs. Car il y enſeigne formellement que la raiſon par laquelle on ne peut pas dire que l'Euchariſtie ſoit l'image du corps de J. C. c'eſt que ſi cela eſtoit, il y auroit diſtinction de nombre entre l'Euchariſtie & le corps de J. C. ce qui n'eſt pas, c'eſt-à-dire qu'il veut que l'Euchariſtie & le corps naturel de J. C. ſoient le même corps en nombre.

Comment, dit-il, cet Iconoclaſte peut-il accorder que ce ſoit

tout ensemble & l'image de J. C. & le corps de J. C? Car ce " CH. X.
qui est image d'une chose, n'en sçauroit estre le corps; & au " De Che-
contraire ce qui est le corps ne sçauroit estre l'image. Car tou- " rub. c. 6.
te image est autre que la chose dont elle est image. Il est vray "
que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere. Mais s'il n'en est "
pas distingué par sa nature, il l'est au moins par son hypostase "
& par sa personne. Si donc le saint corps que nous recevons "
dans la communion est l'image de J. C. on dit par là qu'il est "
distingué du corps de J. C. Que si l'on dit que ce n'est pas une "
autre chose que J. C. mais que c'est une partie de son corps, "
nous diviserons donc ce corps en deux, & il faudra dire que "
J. C. a une infinité de corps. "

Aubertin neanmoins rapporte aussi des passages de cet Auteur, qui contiennent de ces sortes de principes, comme par exemple, *que les Anges ne sçauroient estre, ni operer en plusieurs lieux, & que cela n'appartient qu'à Dieu seul. Que l'homme est toûjours dans le temps, toûjours en un seul lieu, & dans un espace borné.*

On voit donc évidemment que quand ces Auteurs décrivent les proprietez de la nature corporelle, ils ne prétendent marquer que celles qui luy conviennent par son estre propre, & non celles où elle peut estre élevée par la Toute-puissance de Dieu, & qui en effet sont plûtost des suites de la nature de Dieu, que de celle des corps. Ils expriment ce que nous connoissons de la matiere, & ce qu'elle possede par les principes de son estre. Mais ils n'ont pas dessein par là de mettre des bornes à la puissance de Dieu, ni de définir precisément ce qu'elle peut operer par ses creatures. Et enfin on voit par une experience sensible que ces principes de Physique peuvent subsister dans un même esprit avec la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation, soit que ces Auteurs les ayent expressément restraints à l'ordre de la nature, soit qu'ils n'ayent pas fait une reflexion expresse sur la contrarieté de ces principes avec ce qu'ils croyoient de l'Eucharistie, soit que pour allier ensemble & ces principes & cette creance, ils se soient formez une maniere de nuage, par laquelle on allie souvent des choses qui paroissent contraires, en supposant que Dieu sçait bien faire subsister la verité de ses mysteres avec ces principes naturels, s'ils sont veritables, quoique nous n'en voyions pas l'accord & l'union.

CHAPITRE XI.

Que la Doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie n'eſt point contraire au témoignage des ſens, ni à ce que les Peres en ont dit.

ON pourroit rapporter aux difficultez naturelles & aux principes de Phyſique que ces Peres ont établis ſans ſonger s'ils s'accordoient avec leur doctrine ſur l'Euchariſtie, tous les argumens tirez ou du raport des ſens en general ou des paſſages des Peres qui les autoriſent; car ce n'eſt proprement que la même choſe. Mais parce que M. Claude les étale avec tant de pompe & d'étenduë dans ſon livre contre le Pere Noüet, qu'il paroiſt qu'il n'y en a point où il ait eu plus de complaiſance; je veux bien tâcher de luy faire voir en particulier qu'il n'en a pas de ſujet.

La principale ſource de ſes égaremens ſur ce point, c'eſt que par une Philoſophie Rethoricienne, il fait des ſens de certains eſtres intelligens qui jugent, qui connoiſſent, qui ſont capables de verité & de fauſſeté, d'*innocence* & de *crime*, qui ont leurs droits & leur juriſdiction. *Ils portent, ſelon luy, des jugemens formels. Ils parlent de la ſubſtance & des accidens. Ils ont des charges & des emplois & une vocation. Dieu*, dit il, *leur a ſoumis toutes les œuvres materielles : il les a fait comme les portes de l'ame, ſes guettes & ſes meſſagers; & il a imprimé un caractere ſi fort d'évidence & de certitude dans leurs rapports, qu'il ne nous eſt pas poſſible de nous en deffendre.*

M. Claude contre le Pere Noüet, p. 20. 22. 23. 24. 25. 38. 46. & 66.

D'où il conclut que les ſens témoignant que J. C. n'eſt pas dans l'Euchariſtie, & ne faiſant rien en cela qui ne ſoit entierement *conforme à leur vocation*, il les en faut croire.

Je ne m'arreſteray pas icy à cenſurer la Rethorique de M. Claude : il parlera comme il luy plaira, & je luy pardonnerois même aiſément ſa fauſſe philoſophie, s'il n'en tiroit point de ſi fauſſes concluſions contre la Foy. C'eſt la ſeule choſe qui m'oblige à la refuter, & à m'engager plus avant que mon inclination ne m'y porteroit dans ces diſcuſſions de Phyſique.

Pour éclaircir donc cette matiere, il faut par neceſſité expliquer de quelle ſorte ſe font les operations des ſens, & ce qu'il y a de certain ou d'incertain dans les jugemens que l'on en porte.

Les actions des sens qu'on appelle sensations ne comprennent que des mouvemens corporels joints à de certaines perceptions confuses. CH. XI.

Les mouvemens corporels appartiennent aux organes, & se font dans les organes, dont le cerveau est le principal. Les perceptions appartiennent à l'ame, & sont ainsi des impressions qui se font dans l'ame, & des idées qu'elle conçoit.

Mais quoique ces perceptions ou impressions se fassent dans l'ame, elles n'enferment neanmoins par elles-mêmes aucun jugement. Ce sont de simples idées & de simples images qu'elle se forme des choses exterieures qu'elle expose à la raison pour en juger.

Enfin il faut remarquer que l'esprit joint souvent à ces idées, qui répondent proprement aux mouvemens corporels, d'autres idées, & qu'il s'en fait une idée qui va plus loin que celle des sens.

On voit de loin un corps qui se remuë. On s'en forme l'image d'un homme. On voit un homme qui approche. On en conçoit l'idée particuliere d'un homme qu'on connoist. Cependant l'idée d'un homme n'estoit pas enfermée dans celle de ce corps mobile, ni celle de cet ami, dans celle d'un homme. C'est l'esprit qui les ajoûte à l'idée qui répond precisement aux mouvemens excitez dans les organes des sens.

Mais tandis que l'ame demeure dans les simples idées, soit qu'elle ne se forme que celles qui répondent aux mouvemens excitez dans les sens, soit qu'elle y en ajoûte d'autres, toutes ces idées ne sont point capables de fausseté. Et c'est pourquoy il n'y en avoit point dans les visions des Prophetes, quoique les objets qui leur estoient montrez, leur fussent souvent representez ou comme des corps effectifs, ou comme des corps vivans & animez, & qu'il n'y eust rien de tout cela.

Que M. Claude ne s'imagine pas que cette philosophie soit nouvelle. Je ne luy dis rien icy qu'il ne puisse lire dans S. Augustin en termes formels.

C'est luy qui apprend à distinguer le mouvement corporel qui se fait dans les organes, de la perception qui se fait dans l'ame. *In anima fiunt visiones corporalium rerum quæ sentiuntur per corpus*; ce qu'il explique plus au long dans le sixiéme Livre de la Musique, où il enseigne que les corps n'agissent que sur les corps: *Corporalia quæcunque huic corpori ingruunt aut ob-* De Genes. ad litt. l. 12. c. 24.

jciuntur, non in anima, ſed in ipſo corpore aliquid faciunt, & que les actions des ſens ne ſont que des attentions de l'ame aux mouvemens qui ſe paſſent dans le corps. Et c'eſt ce qui a même eſté reconnu par les Philoſophes Payens, dont Ciceron avoit pris ce qu'il dit dans la premiere des Queſtions Tuſculanes. NOS ENIM NE NUNC *quidem oculis cernimus ea quæ videmus. Neque enim eſt ullus ſenſus in corpore, ſed ut non ſolùm Phyſici docent, verùm etiam medici qui iſta aperta & patefacta viderunt, viæ quidem ſunt ad oculos à ſede animi perforatæ. Itaque ſæpe aut cogitatione, aut aliqua vi morbi impediti apertis àtque integris oculis & auribus nec videmus, nec audimus, ut facilè intelligi poſſit animum & videre & audire, non eas partes quæ quaſi feneſtræ ſunt animi.*.

S. Auguſtin reconnoiſt auſſi que l'on ajoûte ſouvent beaucoup à la ſimple idée qui eſt formée par les objets. C'eſt pourquoy, encore que tous ceux qui voyent de loin un corps qui ſe remue, & qui a la figure d'un animal, ſe forment l'idée d'un animal vivant, & qu'on ne demeure jamais dans la ſeule idée de la figure & du mouvement de ce corps, il prétend neanmoins que cette idée n'eſt point priſe des ſens, *parce*, dit-il, *que même dans les animaux, on ne voit point l'ame par les ſens du corps.* Et c'eſt de là qu'il conclut qu'on ne peut pas aſſeurer que la colombe qui parut à S. Jean, lorſqu'il baptiſa J. C. fuſt une colombe vivante, quoiqu'il ſoit difficile que S. Jean l'ait conçûë d'une autre maniere.

Mais de quelque ſorte que ſoit cette idée, pourvû qu'elle demeure dans les termes de ſimple idée, on ne peut pas dire, ſelon les principes de ſaint Auguſtin, qu'elle ſoit fauſſe, parce que la fauſſeté ne conſiſte que dans le jugement qu'on en porte.

De Civit. Dei l. 16. c. 17. Car c'eſt ſur ce principe qu'il décide que, *quoique la perception des choſes ſenſibles appartienne aux ſens, le jugement ne leur en appartient pas. Si les yeux*, dit-il ailleurs, *& tous les autres ſens ne rapportent rien à l'eſprit que ſelon l'impreſſion qu'ils ont reçûë, je ne vois pas que nous ayons droit de leur en demander davantage. Si quelqu'un croit qu'une rame ſe rompt dans l'eau, ce n'eſt pas que ſes yeux luy faſſent un faux rapport, mais c'eſt luy qui fait un faux jugement; car l'œil n'a pas dû voir autrement ſelon ſa nature. L'œil voit comme il doit voir, mais l'eſprit ne juge pas comme il doit juger.*

De vera Relig. c. 33.

Il faut donc d'abord que M. Claude retranche tous ces grands diſcours qu'il fait ſur le témoignage des ſens, & toutes ces expreſſions qu'il repete à chaque page que les ſens ſeroient trompez dans l'Euchariſtie, qu'ils rendent témoignage que J. C. n'y eſt pas, & que ce qu'ils voyent eſt du pain & du vin. Car il ſuffit de luy dire en un mot que les ſens ne jugent de rien, & que ne jugeant de rien, ils ne ſont capables ni de verité ni de fauſſeté. CH. XI.

Je ne prétends pas neanmoins que la difficulté ſoit entierement reſoluë par là. Car quoique les ſens ne forment, comme j'ay dit, aucun jugement, & que les ſenſations ne ſoient que de ſimples perceptions attachées à des mouvemens corporels, il eſt pourtant vray que comme les mouvemens corporels qui ſe font dans les organes ſont joints par l'ordre de Dieu avec certaines perceptions qui ſont des impreſſions de l'ame ; de même l'ame joint d'ordinaire à ces perceptions des jugemens, par leſquels elle conçoit que l'objet exterieur qui les cauſe, eſt tel que l'image qui le repreſente. Ainſi lorſque les yeux ſont frappez par un corps rond, figuré & coloré, l'organe eſtant remué, & l'ame ſe formant l'idée de ce corps par la perception des ſens, elle forme enſuite ce jugement qu'il y a hors d'elle un corps rond qui cauſe l'impreſſion qu'elle a reçûë.

Or ces jugemens ſont non ſeulement capables de verité & de fauſſeté ; mais il faut de plus qu'ils ſoient capables de certitude. Et il eſt vray que ſans cela ni la Religion ni la vie humaine ne peuvent ſubſiſter, & que c'eſt avec raiſon que les Peres ont reproché aux Academiciens qu'ils ruinoient l'une & l'autre, en voulant que les jugemens fondez ſur les ſens fuſſent incertains. Tert. de anima, c. 17.

Mais M. Claude reconnoiſt luy-même qu'afin que ces jugemens ſoient certains, ils doivent eſtre accompagnez de diverſes conditions. Il en avouë quelques-unes, & il ne faut pour démêler toutes ces chicaneries qu'établir la neceſſité de quelques autres qu'il n'avouë pas.

Il eſt vray, comme j'ay dit, que par un ordre établi de Dieu dans la nature de l'homme, & qui n'a d'autre fondement que la volonté du Createur, il y a certaines perceptions attachées à certains mouvemens corporels ; enſorte que toutes les fois que le corps eſt remué d'une certaine maniere, l'ame conçoit certaines idées, & que l'ame eſt portée à ſuivre ces

idées dans ſes jugemens, pourvû qu'il n'y ait rien qui l'en empêche.

Mais afin que l'on ſe puiſſe aſſurer dans ces jugemens, ou qu'on ait droit de les former, les conditions marquées par les Philoſophes & par M. Claude, & qui regardent les organes, le milieu & la diſtance de l'objet ne ſuffiſent pas, & il faut de plus;

1. Que nous ſçachions que les perceptions ſur leſquelles nous les formons, ſoient des idées qui naiſſent des ſens, & non des idées d'imagination qui demeurent dans l'eſprit, lors même que les objets ſont abſens.

2. Que le mouvement corporel ait eſté produit par un objet exterieur à la maniere ordinaire, & non par quelque eſprit étranger.

3. Que nous demeurions preciſément dans l'idée qui naiſt des ſens, & que nous n'y ajoûtions rien davantage, ſi nous n'avons certitude que ce que nous ajoûtons y eſt joint.

La premiere condition eſt neceſſaire, parce qu'il eſt certain que l'ame eſtant capable de ſe former de deux ſortes d'idées, les unes qui ſont jointes à des mouvemens corporels, par leſquels l'ame conçoit les choſes preſentes; & les autres qui ne ſuppoſent point ces mouvemens, par leſquels l'ame conçoit auſſi bien les choſes abſentes & qui n'ont jamais eſté, que celles qui ſont preſentes & effectives: ces deux ſortes d'idées ſe confondent quelquefois tellement, & les dernieres deviennent ſi vives, qu'il n'eſt pas poſſible de les diſcerner des perceptions des ſens.

M. Claude le reconnoiſt à l'égard des Phrenetiques, & ſaint Auguſtin à l'égard des Prophetes, & de ceux que Dieu a favoriſez de viſions. *Il y a*, dit ce Pere, *des viſions qui paroiſſent à l'eſprit comme ſi elles paroiſſoient aux ſens du corps. Et cela arrive, non ſeulement aux perſonnes endormies ou phrenetiques, mais quelquefois auſſi à ceux qui veillent & qui ont l'eſprit ſain. Il y en a qui ne ſont point cauſées par l'illuſion des demons qui nous trompent, mais par une revelation ſpirituelle qui ſe fait par des formes incorporelles ſi ſemblables à des corps, qu'on ne les en peut diſtinguer, ſi Dieu ne nous éclaire par une lumiere plus vive, & que l'on n'en juge par l'intelligence; ce qui arrive rarement pendant les viſions mêmes, mais ordinairement quand elles ſont paſſées.*

Epiſt. 101.

Il

Il dit la même chose dans le livre douziéme sur la Genese. Et ce que l'Ecriture dit de S. Pierre, que lors qu'il fut delivré par l'Ange, il croyoit que ce fust une vision, en est une preuve manifeste, puisqu'il est clair qu'il ne distinguoit pas la realité de sa délivrance, des visions qui ne se passent que dans l'esprit. CH. XI.

La seconde condition n'est pas moins necessaire. Car il est certain que si le mouvement exterieur qui est ordinairement imprimé par certains corps, estoit produit dans nos organes par quelqu'autre cause, comme par une maladie, par un demon, par un Ange ou de la part de Dieu même, nous aurions les mêmes perceptions, que si ces objets estoient presens, c'est-à-dire, que si un demon produisoit dans nos yeux le même mouvement qu'y produit une montagne, nous verrions une montagne sans qu'il y en eust devant nos yeux.

Ainsi parce que les nerfs du bras de ceux qui ont une main coupée, peuvent estre remuez de même qu'ils l'estoient lors qu'ayant encore leur main, les impressions qu'elle recevoit des corps se cõmuniquoient par ces nerfs jusqu'au cerveau, il arrive tres-souvent que ces personnes sentent les mêmes douleurs, que lorsqu'ils avoient la main qui leur manque, & qu'ils croyent les sentir dans cette main; Que si l'on avoit coupé la main à quelqu'un dans une alienation d'esprit, & qu'on luy eust depuis tellement envelopé le bras, qu'il ne se fust point apperçu de ce retranchement ny par la veuë ny par le toucher, ce seroit alors qu'il ne douteroit point du tout, qu'il ne sentît de la douleur dans la main.

Enfin la troisiéme condition, qui est de n'ajoûter rien à l'idée formée par les sens, ou de n'y ajoûter que ce qui est necessairement lié avec la chose que nous concevons, est encore visiblement necessaire, puisque si nous y ajoûtions des choses qui n'en soient pas inseparables ou naturellement ou surnaturellement, nous pourrions nous tromper en les y ajoûtant.

S'il se pouvoit que nous ne fussions jamais assurez que ces conditions se rencontrent dans les jugemens que nous formons sur les idées des sens, ils seroient tous temeraires & incertains. Mais comme la vie humaine & même la Religion ne sçauroient subsister sans certitude, & que nous sommes assurez par la foy que Dieu veut que l'un & l'autre subsistent, nous en devons conclure qu'il a donné des moyens aux hommes pour

s'aſſurer que ces conditions eſſentielles s'y rencontrent effectivement.

Ainſi quoyque les viſions d'imagination ne ſe diſtinguent pas toûjours des perceptions réelles qui naiſſent des objets exterieurs, & que nous ne puiſſions peut-eſtre marquer aucun ſigne certain pour les diſcerner, nous pouvons cependant juger avec certitude, que la providence de Dieu ne ſçauroit permettre que faiſant long-temps reflexion ſur des idées, & n'ayant aucun ſujet de les prendre pour des viſions, ce ne ſoient neanmoins que des phantômes qui n'ayent point de realité hors de noſtre imagination.

Il en eſt de même de la ſeconde condition. Il n'eſt pas naturellement impoſſible ny aux demons ny aux Anges de produire dans nos organes les mêmes mouvemens que les objets exterieurs y produiſent. Et en ce cas ces mouvemens ſeroient ſuivis des mêmes ſenſations, & nous ſentiriõs des choſes comme preſentes qui ne le ſeroient nullement. Cependant la même lumiere qui nous découvre que la providence de Dieu nous appelle au ſalut par la veritable Religion, & qu'elle nous commande de conſerver la ſocieté civile, nous aſſure auſſi que Dieu ne ſçauroit permettre, au moins ordinairement, ny aux Anges ny aux demons, de diſpoſer ainſi de nos ſens. Car nous obligeant de juger des choſes ſenſibles, & ſa verité ne permettant pas qu'il nous engage neceſſairement dans l'erreur, il faut par conſequent qu'il nous ait donné le moyen d'en connoiſtre la verité. Ce qui ne pourroit eſtre s'il eſtoit ordinaire que les Anges ou les demons imprimaſſent dans nos corps des mouvemens qui nous fiſſent voir comme preſens, des objets qui ne le ſeroient pas.

Enfin comme il y a de la temerité d'ajoûter aux idées que nous recevons par les ſens les idées que Dieu en peut ſeparer, quoyqu'elles y ſoient jointes naturellement, lorſque nous ne ſommes pas aſſurez que Dieu n'agit point ſurnaturellement; il n'y a point auſſi de temerité quand nous avons ſujet d'avoir cette aſſurance. Or nous l'avons preſque toujours. Car Dieu n'agit ſurnaturellement que pour des fins importantes, & il n'a point accoûtumé de le faire ſans en donner des marques ou avant ou aprés ces effets miraculeux. De ſorte que lorſque nous ne voyons point ces marques, & que rien ne nous donne lieu de ſoupçonner un miracle, nous pouvons ajoûter aux

idées des sens toutes celles que la nature y joint, quoy que Dieu les en puisse separer quand il luy plaist. CH. XI.

C'est par cette raison que quoyque l'idée que les hommes avec qui nous vivons forment dans nos sens, ne nous represente precisément que des matieres mobiles & colorées, nous jugeons neanmoins sans temerité que ce sont des hommes effectifs & non des Anges ou des demons revestus de corps semblables à ceux des hommes à l'exterieur.

Voila les vrais principes de la certitude des jugemens que nous formons sur les impressions des sens, qui n'est fondée, comme il est visible, ny sur une force naturelle qui mette nos sens à couvert des illusions, ny sur des marques certaines que nous ayons pour les reconnoistre, mais sur la seule providence de Dieu qui ne sçauroit permettre que nous en soyons toûjours en doute dans l'obligation qu'il nous impose de juger des choses sensibles, & d'en juger veritablement.

Et par là il est clair que lorsque la verité de Dieu n'y est point interessée, c'est à-dire, lorsqu'il ne s'ensuit point que nous serions necessairement contraints de faire de faux jugemens, il y a de la temerité à dire que Dieu ne peut pas permettre de certaines choses.

Ainsi quoyque les visions representent souvent des objets qui n'ont point d'estre hors de l'imagination, & que ces visions ne se distinguent pas toûjours des perceptions des sens, Dieu peut neanmoins non seulement les permettre, mais les procurer & les imprimer dans l'esprit, parce que rien ne force celuy à qui il les envoye de les juger veritables dans le temps qu'il les a, & que Dieu ensuite ou luy donne des signes pour les distinguer de ce que l'on connoist par les sens, ou l'oblige de n'en pas juger, & c'est ce qu'il fit à l'égard de S Paul. Car il ne luy fit pas connoistre si c'estoit en corps ou en ame qu'il avoit esté ravi au troisiéme Ciel, mais il l'empêcha de juger de ce qu'il ne sçavoit pas.

Il permet aussi quelquefois aux demons de causer des illusions aux sens de ceux qu'ils possedent. Mais s'il leur laisse quelque usage de leur raison, il leur laisse aussi le moyen de ne pas suivre ces impressions, & de n'y pas asseoir de jugemens.

Que si Dieu peut permettre toutes ces choses, lorsqu'il ne donne que des signes tres-obscurs pour empêcher qu'on n'en soit trompé, qui peut douter qu'il ne les puisse permettre quand

il en donne de ſi clairs & de ſi exprés, que l'on n'y puiſſe eſtre abuſé que par une infidelité volontaire.

Or il n'y a point de ſigne ſi clair & ſi propre pour nous empêcher d'eſtre ſurpris ou par les impreſſions des ſens ou par l'imagination, qu'une declaration formelle de Dieu qui nous aſſure de la verité des choſes. Car comme nous avons déja dit, les ſimples perceptions des ſens, & même toutes celles de l'imagination eſtant incapables d'erreur, & n'y ayant que le ſeul jugement qui en ſoit ſuſceptible, quel moyen plus propre pour l'en preſerver, que de luy marquer preciſement ce qu'il doit juger ?

M. Claud. contre le P. Nouët. p. 66.

Rien n'approche de ce que dit M. Claude ſur ce ſujet. Car malgré les embarras de ſa fauſſe philoſophie, il ne laiſſe pas de reconnoiſtre la verité ; mais il l'obſurcit à l'inſtant par une chicanerie ſans raiſon. Il veut que *dans toutes les apparitions des Anges dont l'Ecriture fait mention, il y ait toûjours eu quelque caractere ſenſible, qui marquoit*, dit-il, *quelque choſe de ſurnaturel, & qui arreſtoit la concluſion des ſens, avertiſſant la raiſon & l'obligeant de ſe tourner de l'autre coſté pour faire un jugement droit. Ainſi*, dit il, *les ſens n'eſtoient point trompez, parce qu'il y avoit dans l'objet même de quoy les deſabuſer. Que ſi l'on demande quels eſtoient ces caracteres ſenſibles ? Je réponds*, dit-il, *que l'hiſtoire même les remarque, comme la clarté qui accompagna les Anges qui apparurent aux bergers à la naiſſance de J. C. & les veſtemens reſplendiſſans comme ceux que portoient les Anges qui gardoient le Sepulcre de J. C. & d'autres ſemblables qui empeſchoient les ſens de rapporter que c'eſtoient de veritables hommes.*

M. Claude auroit bien de la peine à découvrir ces caracteres ſenſibles dans toutes les apparitions des Anges raportées par l'Ecriture. Mais quoy qu'il en ſoit, il reconnoiſt par là, que pourveu que l'eſprit ſoit averti de ne pas juger ; Dieu peut permettre que les ſens ſoient frapez d'une maniere qui pourroit l'engager dans l'erreur ſans cet avertiſſement. Or il n'y en a point ſans doute de plus formel, qu'une declaration poſitive de Dieu qui nous inſtruit de la qualité des objets ; & ce ſigne eſt tout autrement clair que toutes ces lumieres & toutes ces autres circonſtances que M. Claude juge ſuffiſantes pour obliger ceux à qui les Anges apparoiſſoient de ſuſpendre leur jugement, & de ne les pas prendre pour des hommes.

C'eſt pourquoy lorſque M. Claude, pour empeſcher qu'on ne

tire cette consequence, exige que ces caracteres soient sensibles & exposez aux sens, il est clair que c'est une réponse de caprice & de phantaisie. Car il ne s'agit pas d'empescher les sens d'estre trompez, puisqu'ils en sont incapables, & que s'ils en estoient capables, ces caracteres sensibles dont parle M. Claude, ne les en empescheroient pas. Mais il s'agit de preserver l'esprit d'erreur dans ses jugemens. Or un avertissement precis de Dieu est infiniment plus propre à produire cet effet que toutes ces circonstances ausquelles M. Claude attribuë cette force, & qu'il juge suffisantes pour obliger l'esprit de suspendre son jugement. CH XI.

Ces principes de sens commun que nous venons d'establir, font voir tout d'un coup, que tout ce qu'on allegue pour la certitude du témoignage des sens contre la doctrine Catholique est entierement vain. Car Dieu ne doit rien davantage aux hommes à l'égard de toutes les choses dont ils jugent, que de ne les pas mettre dans la necessité d'en porter de faux jugemens. Or la declaration positive qu'il a nous faite, que ce qui nous paroist pain, est son corps, & ce qui paroist vin, est son sang, est plus que suffisante pour nous exempter de cette necessité, & pour nous faire juger au contraire que ce n'est ni du pain ni du vin, mais le corps & le sang de J. C. Car comme il n'est pas vray en general que tout ce qui paroist homme aux sens, soit effectivement homme, il n'est pas vray non plus que tout ce qui paroît pain soit pain; & que tout ce qui paroist vin, soit vin. Ces propositions generales sont temeraires à moins que d'y ajoûter diverses conditions. Il en faut premierement exclure les defauts des organes & le trouble de l'imagination. Il en faut exclure les illusions du diable. Il en faut enfin exclure les miracles de Dieu. Et quiconque acquiesce à cette proposition generale: *Ce qui paroist pain, est pain*, sans estre asseuré de tout cela, y acquiesce temerairement. On peut à la verité estre assuré qu'il n'y a point d'illusiõ du diable. Mais comment le pourroit-on estre qu'il n'y a point de miracle de la part de Dieu, ni d'operation surnaturelle, puisque l'Evangile nous assure qu'il a dit du pain que c'étoit son corps, & que toute l'Eglise lui demande par ses prieres une operation surnaturelle pour changer le pain en son corps?

Mais Dieu, dit M. Claude, ne peut estre Auteur des illusions, de la fausseté, & de l'erreur. Est-ce donc qu'il ne comprendra jamais qu'il n'y a aucune erreur dans les sens, qui representent simplement à l'esprit l'image du pain & du vin, & une

image qui a ſon utilité par les rapports qu'elle contient, & qu'il n'y en a point auſſi dans l'eſprit, qui eſtant éclairé par la foy, juge que ces objets qui paroiſſent du pain & du vin, ne ſont ni du pain ni du vin, mais le corps & le ſang de J. C.

Pour ajoûter neanmoins quelque éclairciſſement à cette matiere, & faire voir plus nettement que les ſens ne ſont point trompez dans l'Euchariſtie, il faut remarquer qu'il n'y a rien dans ce myſtere de ce qu'on appelle proprement viſion, c'eſt-à dire que ce n'eſt point une pure imagination où le rapport des ſens n'ait point de part. Car nos ſens y agiſſent effectivement. Ils conçoivent l'idée d'un objet exterieur, & preſentent cette idée à l'eſprit; ce qui ne s'appelle pas viſion.

Il n'y a point auſſi de ce qu'on appelle illuſion des ſens. Car on dit que les ſens ſouffrent illuſion, quand ce ne ſont pas les objets exterieurs qui cauſent l'impreſſion qu'ils reſſentent, mais que c'eſt quelque eſprit qui imprimant par luy-même certains mouvemens ſur les organes fait ſentir comme preſent ce qui ne l'eſt pas.

Or c'eſt ce qui n'arrive point dans l'Euchariſtie. Ce n'eſt point un eſprit qui imprime dans nos organes les mouvemens qui nous en font former l'idée. C'eſt l'objet même exterieur réellement preſent à nos ſens. Et lorſque l'eſprit s'arrête preciſément aux impreſſions qu'il en reçoit, il n'en porte aucun jugement qui ne ſoit entierement veritable.

Il juge premierement que les organes ſont remuez, & que ce qui ſe paſſe en luy n'eſt pas une pure imagination: & ce jugement eſt vray.

Il juge qu'ils ſont remuez par un objet exterieur réellement preſent, & qu'ainſi ce n'eſt point une illuſion: & ce jugement eſt encore vray.

Il juge que cet objet exterieur eſt à une certaine diſtance, enfermé dans une certaine figure, & qu'il eſt en un certain lieu; & il n'y a rien en cela que de veritable,

Il juge que cet objet fait ſur ces ſens telles & telles impreſſions: & il eſt vray qu'il les fait.

Il juge encore ſi l'on veut qu'il y a un corps à une certaine diſtance: & cela eſt encore vray. Car le corps de J. C. eſt preciſement dans tout ce qui étoit occupé par la ſubſtance du vin. Et ainſi il n'y a aucune partie de cet eſpace que l'on puiſſe dire vuide de corps, puiſque le corps de J. C. y eſt, quoyqu'il y ſoit

d'une maniere surnaturelle & incomprehensible. Ainsi quand CH. XI.
l'esprit conçoit un corps dans cet espace, pourveu qu'il ne determine point la maniere, il ne se trompe point en cela.

Mais il veut pousser plus loin ces jugemens, & conclure que cet objet est de vray pain & de vray vin, & qu'il occupe cet espace à la maniere des autres corps ; ces jugemens ne seroient pas fondez sur le simple rapport de sens, ny sur les idées qui naissent precisément de l'objet, mais sur les additions que l'esprit fait aux idées des sens. Les sens rapportent qu'il y a dans cet espace un objet semblable à du pain & à du vin L'esprit ajoûte que c'est du pain & du vin. Les sens rapportent que cet objet occupe un espace étendu, mais ils ne rapportent point comment il l'occupe. C'est l'esprit qui fait cette addition.

Il est vray que l'on peut suivre non seulement ces idées des sens, mais aussi ces additions de l'esprit, lorsqu'on a une assurance raisonnable qu'il n'y a point d'operation surnaturelle de Dieu. Mais quand nous sommes assurez du contraire, par la declaration de Dieu même & de son Eglise, c'est se tromper volontairement & inexcusablement que de les suivre & d'en former des jugemens. C'est conclure temerairement & sans raison, que tout ce qui paroist pain & vin est en effet pain & vin. C'est imposer une loy à Dieu qu'il ne s'est point imposée. Enfin ce n'est pas justifier les sens qui ne sont point interessez dans ce qu'enseigne l'Eglise, mais c'est vouloir justifier en effet nos imaginations & nos mauvais raisonnemens contre l'autorité de la parole de Dieu.

Cet éclaircissement renverse non seulement toutes les declarations que M. Claude fait de son chef en faveur des sens, mais aussi tout ce qu'il allegue de l'Ecriture & des Peres pour montrer leur certitude. Car encore qu'il soit vray que ces passages se doivent entendre & de l'impression precise qui est toûjours exempte d'erreur, parce qu'elle n'en est pas capable, & même des jugemens que l'esprit forme en suivant les impressions des sens, c'est à-dire que selon les Peres il est certain que quand on voit un corps par les yeux, on a raison de juger qu'il y a un veritable corps hors de nous tel qu'il nous paroist ; il est pourtant visible qu'ils ont supposé que ce jugement demãdoit deux conditions pour estre certain, l'une qu'on soit assuré qu'il n'y ait point d'illusion de la part du Diable ; l'autre qu'il n'y ait point d'operation surnaturelle de Dieu. Car il est con-

ſtant qu'ils n'ont pas pretendu que le Diable ne puiſſe cauſer des illuſions dans nos ſens, puis qu'ils en parlent tres-ſouvent dans leurs ouvrages, comme quand S. Auguſtin dit, que lorſque le Diable nous trompe par des phantômes, l'illuſion qu'il fait à nos yeux ne nous nuit point ſi nous ne tombons dans aucune erreur touchant la foy.

De Gen. ad litt. l. 12.

On ne doit pas non plus leur imputer d'avoir douté que Dieu ne puiſſe, en nous en avertiſſant, imprimer dans nos organes certains mouvemens qui y excitent des idées des choſes abſentes, qui nous paroiſſent preſentes, comme il en imprime dans l'imagination par l'aveu de tous les Peres, puiſqu'il n'y a pas plus de difficulté à l'un qu'à l'autre, & qu'il n'y auroit pas plus de fauſſeté dans ces idées des ſens qui ne tromperoient point l'eſprit, que dans des idées de l'imagination. Mais au moins il eſt certain qu'ils n'ont point cru impoſſible que Dieu preſentaſt aux ſens certains objets que l'eſprit ne puſt s'empêcher de prendre pour autres qu'ils ne ſeroient qu'en ſuppoſant un miracle.

Ainſi ceux à qui les Anges apparoiſſoient ne ſe pouvoient empeſcher de les prendre pour des hommes qu'en ſuppoſant un miracle.

Ainſi S. Jean ne ſe pouvoit empêcher de prendre la colombe qui parut ſur J. C. pour une colombe veritable, qu'en ſuppoſant un miracle.

Ainſi ceux qui voyoient la Vierge & qui ſçavoient qu'elle avoit un fils & un mari, ne ſe pouvoient deffendre de juger qu'elle eſtoit devenuë mere comme les autres femmes, qu'en ſuppoſant un miracle.

Ainſi ceux qui voyoient J. C. ne ſe pouvoient deffendre de juger qu'il avoit un pere ſur la terre, qu'en ſuppoſant un miracle.

Et par conſequent les Peres ont cru qu'afin que les jugemens qu'on forme ſur les objets des ſens, fuſſent abſolument certains dans ces additions que la raiſon fait aux idées des ſens, il falloit ſuppoſer qu'il n'y eût point de miracle.

Cette certitude des ſens ainſi limitée, & qui ſuppoſe l'excluſion d'illuſion & de miracle, ſuffit pour confirmer tout ce que les Peres ont prouvé par les témoignages des ſens.

Elle prouve la verité du corps de J. C. & de ſa Reſurrection. Car on avoit droit, de l'aveu même des heretiques, d'en exclure toute

toute illusion diabolique, & il n'estoit pas moins certain qu'il en falloit encore exclure l'operation surnaturelle de Dieu, par ce principe general, que Dieu ne peut nous donner des idées qui inclinent nos esprits à des jugemens qui seroient faux, qu'en nous donnant des avertissemens suffisans pour arrester cette impression. Or il est bien certain que non seulement J. C. n'avoit donné aucun signe, qu'il n'eust pas un corps, ou qu'il ne fust pas ressuscité, mais qu'il avoit fait tout ce qu'il falloit pour persuader l'un & l'autre. CH. XI.

Les Peres ayant donc droit de faire cette double supposition, ont conclu directement que les jugemens formez du rapport des sens par ceux qui ont vû J. C. & dans sa vie mortelle, & aprés sa Resurrection, ne pouvoient estre faux. Et leur argument estoit absolument concluant.

Ils ont eû raison de dire, comme fait S. Irenée, que *J. C. seroit un seducteur, si ses souffrances n'avoient esté veritables.* Iren. adv. hær. l. 3. c. 20. Tert. contr. Marc. l. 4. c. 8.

Ils ont eû raison de prouver, *que J. C. n'estoit pas un phantosme, puisqu'il souffroit un attouchement violent.*

Ils ont eû raison de dire, *que si J. C. avoit trompé par sa substance exterieure, il ne meriteroit pas d'estre cru dans ce qu'il nous a dit de l'interieure.* Id. l. 3. c. 8.

Ils ont eû raison de conclure, que si le corps de J. C. n'estoit le corps d'un homme qu'en apparence, on auroit sujet de dire qu'il n'est aussi Dieu qu'en apparence. Id. de carne Christi c. 2.

Ils ont raison de dire que ce n'estoient point des pieds imaginaires que ceux que la femme pechereſſe arrosa de ses larmes. Epiph. l. 1. adver. hær. 2

Ils ont raison d'employer pour prouver la verité de la chair de J. C. ce que J. C. dit luy même à ses Apôtres : *Touchez & voyez. Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay.* Hilar. in Ps. 137.

Ils ont eû raison d'accuser les Manichéens de faire J. C. menteur, en disant que ses souffrances, sa mort & ses cicatrices avoient esté imaginaires, & de leur reprocher que la vie de J. C. avoit esté une espece de magie. Tout cela est tres-vray & tres-solide. Car n'y ayant aucun avertissement de la part de Dieu, qui dût empêcher de juger sur le rapport des sens à l'égard de J. C. & de ses actions, c'estoit suivre l'ordre de la Providence que de juger qu'il avoit un corps tel que les sens le representoient. Et par consequent si ce jugement eût esté faux, Aug. l. 14. contr. Faust. c. 10. Et l. 29. c. 1. & 2.

cette fauſſeté ſeroit retombée ſur J. C. même. Mais que peut-on conclure de là contre ce que l'Egliſe Catholique enſeigne de l'Euchariſtie ? Non ſeulement elle ne dit point que les ſens y ſoient proprement trompez, mais il s'enſuit même de ſa doctrine que l'eſprit ne s'y trompe point, en ſuivant le rapport des ſens, pourvû qu'il s'arreſte preciſément à ce qu'ils rapportent, qui eſt que nous avons devant nos yeux un objet exterieur renfermé dans un certain eſpace avec tels & tels accidens, & qui fait telles & telles impreſſions ſur les ſens.

Toutes les erreurs dans leſquelles on peut tomber ſur ce ſujet, regardent les additions qu'on fait à l'idée preciſe des ſens, & l'on eſt prémuni contre ces erreurs par le plus clair & le plus precis de tous les ſignes, qui eſt une declaration formelle de Dieu. Quel pretexte y auroit-il donc, d'accuſer Dieu de tromperie & de menſonge ? Trompoit-il les Prophetes à qui il envoyoit des viſions, ou les Patriarches qu'il inſtruiſoit de tant de choſes par des apparitions d'Anges, quoiqu'il fuſt beaucoup moins facile aux Prophetes de diſtinguer ce qui leur paroiſſoit en viſion, des objets réels, & aux Patriarches de diſcerner les Anges des hommes effectifs, qu'il ne l'eſt aux fidelles de diſtinguer le corps de J. C. du pain commun ? Car s'ils ne le diſcernent pas par les ſens, ils le diſcernent par la lumiere de la foy, c'eſt-à-dire par ce qu'on peut avoir de plus certain en cette vie.

C'eſt donc en vain qu'on allegue ces paſſages des Peres pour la certitude des ſens, puiſqu'il eſt clair qu'ils la fondent tous ſur la verité de Dieu, & que par conſequent tout ce qui n'eſt point contraire à la verité de Dieu, c'eſt-à-dire dont il ne s'enſuit point que Dieu ſeroit trompeur, n'eſt point contraire à la certitude des ſens.

Ainſi il n'y avoit nulle neceſſité que les Peres exceptaſſent l'Euchariſtie de leur doctrine touchant les ſens, puiſqu'elle n'y eſt pas contraire, & qu'elle n'en affoiblit en rien la certitude. Et c'eſt inutilement que M. Claude ajouſte qu'ils ont eſtabli la verité du témoignage des ſens, même en ce qui regarde l'Euchariſtie, & qu'il rapporte ſur ce ſujet ce paſſage de Tertullien, qu'il abrege en cette maniere. *Il n'eſt pas permis aux Chrétiens de revoquer en doute le témoignage des ſens, de peur qu'on ne diſe que J. C. a gouſté une autre ſaveur que celle du vin qu'il a conſacré en memoire de ſon ſang.*

Tert. de anima c. 17.

Car premierement il n'eſt pas clair par ce paſſage, ſi cette ſaveur du vin que J. C. a gouſtée, ſe rapporte à la ſaveur du vin conſacré, & l'on la peut fort bien rapporter à celle du vray vin que J. C. but dans la Cene legale, & dont il conſacra enſuite un calice. Comme on peut fort bien dire que Judas but du vin que J. C. conſacra, pour ſignifier ſimplement qu'il but au ſouper où J. C. conſacra l'Euchariſtie, quoiqu'il en ſoit ſorti, ſelon quelques Peres, avant la conſecration. CH. XI.

Secondement, en s'arreſtant même au ſens de M. Claude, & ſuppoſant que Tertullien a voulu dire que J C. avoit gouſté la ſaveur du vin conſacré; il n'y a rien dans cette expreſſion d'où il puiſſe tirer le moindre avantage. Car il faut remarquer que Tertullien établit deux choſes dans tous ſes ouvrages à l'égard de J. C. la verité de ſa nature corporelle qui eſtoit niée par les heretiques de ſon temps, & la verité des operations de cette nature, qui eſtoit niée par les mêmes heretiques. Il veut donc que non ſeulement il ait eu un vray corps, mais auſſi qu'il ait effectivement mangé, qu'il ait effectivement ſouffert; en un mot qu'il ait reſſenti les mêmes impreſſions en tous ſes ſens, que celles que nous reſſentons. C'eſt ce qui luy fait dire, *qu'il n'eſt pas permis de revoquer en doute le témoignage des ſens, de peur qu'on n'en prenne ſujet de faire paſſer les actions de J. C. pour des illuſions, & que l'on ne diſe qu'il a ſenti une autre odeur que les autres, du parfum qu'il reçut pour l'appareil de ſa ſepulture, & qu'il a gouſté une autre ſaveur que les autres dans le vin qu'il conſacra en memoire de ſon ſang.* Car c'eſt ainſi que ſe doivent traduire ces paroles Latines: *Ne forte dicatur . . . . quod alium poſtea unguenti ſenſerit ſpiritum, quod in ſepulturam ſuam acceptavit, alium poſtea vini ſaporem, quod in ſanguinis ſui memoriam conſecravit*; & non pas comme fait M. Claude, *de peur qu'on ne diſe que J. C. a gouſté une autre ſaveur que celle du vin qu'il a conſacré en memoire de ſon ſang.* Mais de quelque maniere que l'on traduiſe ce paſſage, il eſt clair qu'il ne s'y agit ni de la verité de ce parfum, ni de celle du vin, mais de la verité de l'impreſſion qu'en reçûrent les ſens de JESUS-CHRIST. Tertullien veut avec raiſon que JESUS-CHRIST ait ſenti la veritable odeur de ce parfum, & qu'il en ait reſſenti la même impreſſion que les autres. Il veut auſſi qu'il ait gouſté la vraye ſaveur du vin conſacré, & celle même que les Apoſtres gouſterent, & qu'il n'y ait rien eu de particulier dans les operations de ſes ſens. Or que

fait cela contre la doctrine de l'Egliſe ? Eſt-ce que les Catholiques diſent que le vin conſacré n'a point de ſaveur, & qu'il ne fait point d'impreſſion ſur les ſens ?

Tout ce que Tertullien prétend donc eſtablir en ce lieu, c'eſt que J. C. a goûté la ſaveur naturelle de ce vin, qu'il a ſenti ce qu'un autre auroit ſenti, & qu'ainſi il n'avoit pas d'autres ſens que les autres hommes. Ce n'eſt que de cela qu'il s'agit, & point du tout, ſi ce vin conſacré dont J. C. goûta la ſaveur, eſtoit ou n'eſtoit pas du vin veritable ; & s'il n'y eſtoit point arrivé de changement. Si l'on eût fait cette derniere queſtion à Tertullien, qui doute qu'il n'eût dit, comme S. Ambroiſe a dit depuis, *que ce n'eſtoit point ce que la nature avoit formé, mais ce que la benediction avoit conſacré*, ou ce que dit l'Auteur du Livre des Sacremens, *qu'avant la conſecration c'eſtoit un calice plein de vin & d'eau, mais qu'aprés que les paroles de J. C. ont operé, le ſang qui a racheté le peuple ſe trouve dans le calice* ; ou ce que dit S. Cyrille de Jeruſalem, *que ce n'eſt point du vin, quoique le gouſt le rapporte, mais le ſang de J. C.*

De iis qui myſter. init. c. 9. de Sacram. l. 4. c. 5. Catech. 4. myſt.

Les Peres encore une fois ont donc pû confirmer la certitude des ſens, ſans donner aucune atteinte à la doctrine de l'Euchariſtie. Mais parce neanmoins qu'on ne diſtingue pas toujours ſi exactement ce qui leur appartient en effet, & que l'on comprend quelquefois dans ce qu'on appelle le témoignage des ſens, non ſeulement l'idée preciſe qui répond aux mouvemens corporels, mais auſſi celles que l'eſprit y ajouſte, & le jugement qu'il en porte, c'eſt une ſuite de la doctrine de la preſence réelle, qu'il y ait des Peres qui ayent eu ſoin de nous avertir de ne croire pas nos ſens ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Et c'eſt auſſi ce que S. Cyrille de Jeruſalem, S. Ambroiſe, S. Epiphane & S. Chryſoſtome font expreſſement.

M. Claude qui ne l'ignore pas, a cru qu'il s'en pouvoit ſauver par une ſolution ſubtile. *Il y a*, dit-il, *deux rapports & deux témoignages des ſens ſur les myſteres ; l'un affirmatif, l'autre negatif. Par le premier, ils nous aſſurent que le Baptême eſt de l'eau, & que l'Euchariſtie eſt du pain & du vin ; & par le ſecond, ils nous diſent que ce n'eſt que de l'eau, que ce n'eſt que du pain & du vin, ou pour me ſervir des termes des Peres, que c'eſt de l'eau vuide, que c'eſt de ſimple pain & de ſimple vin, du pain & du vin commun. Le premier de ces témoignages eſt vray, il ne choque point la foy, & jamais les SS. Peres n'ont dit qu'il le falluſt revoquer en*

M. Claude 2. rép. p. 139.

doute. Mais si les yeux veulent aller plus avant, & dire que ce n'est que du pain, que c'est de simple pain, du pain ordinaire; alors il faut que la foy les corrige, & qu'elle se fortifie de la parole de J. C. contre la deception de leur témoignage. Et c'est ce que veulent dire S. Ambroise, S. Cyrille de Jerusalem & S. Chrysostome. CH. XI.

Mais si la philosophie de M. Claude s'ajuste assez bien aux interests de sa cause, elle s'ajuste tres-mal aux passages dont il s'agit. Car il n'y a qu'à les considerer avec quelque soin, pour faire évanouir cette fausse subtilité.

Les Peres, dit M. Claude, *ne rejettent que le témoignage negatif des sens*, qui est que l'Eucharistie n'est que du pain & du vin commun. Et pourquoy le rejettent-ils? C'est, dit il, que l'Eucharistie outre ce pain & ce vin commun, enferme encore une certaine *vertu separée*.

Ainsi l'expression naturelle par laquelle ils devoient rejetter ce prétendu témoignage negatif des sens, est celle-ci: *Ne croyez pas que l'Eucharistie soit du pain & du vin comman. Car outre le pain & le vin, elle contient encore une certaine vertu separée du corps de J. C.*

D'où vient donc que jamais aucun d'eux ne s'est avisé de s'exprimer de la sorte? Pourquoy la nature ne les a-t'elle jamais conduits à ces expressions si naturelles? Ils les trouvent si bien à l'égard du Baptême; & ils nous disent si nettement, *qu'il ne faut pas seulement croire ce que l'on y voit: Ideo ante prædictum est ut non hoc solum crederes quod videbas*, dit S. Ambroise. C'est à dire qu'il faut croire ce que l'on voit & quelque chose de plus. Ils nous marquent si precisément ce qu'il faut croire de plus, sçavoir *que ces eaux nous nettoyent de nos pechez; que ces eaux produisent la regeneration & le renouvellement qui est une chose spirituelle*. Mais cependant ils ne nous disent jamais à l'égard du Baptême, qu'il ne faut pas croire que c'est de l'eau; au lieu que S. Cyrille de Jerusalem dit expressément à l'égard de l'Eucharistie que ce n'est pas du pain.

Ambr. de iis qui myst. init.

Ambr. ibid.

Chrys. hom. 83. in Matth

Ils nous disent encore moins à l'égard du Baptême, que ce n'est pas de l'eau, mais le sang de J. C. & c'est ce que S. Cyrille ajouste expressément: *Tenez pour certain que le pain que vous voyez n'est pas du pain, quoyque le goust le juge tel, mais le corps de Jesus-Christ.*

On a refuté ailleurs la chicanerie des Ministres, qui prétendent quequand S. Cyrille dit que le pain n'est pas du pain, il

entend ſimplement que ce n'eſt pas du pain commun ; & il n'eſt pas neceſſaire d'en parler icy.

Mais ce qui fait encore mieux voir que les Peres n'ont point ſimplement voulu rejetter ce prétendu témoignage negatif des ſens, ni dire ſimplement qu'outre le pain & le vin que les ſens nous découvrent dans ce myſtere, il falloit croire de plus que ce pain & ce vin avoient une vertu ſpirituelle; c'eſt qu'ils repreſentent ce que la foy nous oblige de croire ſur l'Euchariſtie, comme eſtant ſenſible & viſible par ſa nature, & tel qu'il s'en enſuive que nous ne devrions pas voir du pain. C'eſt-à-dire qu'ils enſeignent que la foy de ce myſtere eſt contraire au témoignage poſitif des ſens. Et de même ils repreſentent ce que les ſens nous rapportent poſitivement comme contraire à la vûe naturelle & ſenſible que nous en devrions avoir.

La foy eſt ſelon S Ambroiſe, *que nous recevons le corps de J. C.* Si nous en croyons les Theologiens Catholiques, cela ſignifie que nous recevons ſon vray corps. Si nous en croyons les Miniſtres, cela veut dire par une maniere de parler bizarre, que nous recevons la vertu de ce corps. Les uns ou les autres ſe trompent. Mais les objections que ce Pere propoſe font aſſez voir de quel coſté eſt l'erreur.

Vous me direz peut-eſtre, ajouſte S. Ambroiſe, *je vois autre choſe, comment me dites-vous que je reçois le corps de J. C.* c'eſt à dire que ceux de la part de qui il ſe propoſe cette objection, concluant de ce qu'on leur diſoit qu'ils recevoient le corps de J. C. qu'ils le devoient voir, & qu'ils ne devoient pas voir une autre choſe, ils doutoient, parce qu'ils voyoient autre choſe; & s'ils n'euſſent point vû cette autre choſe, ils n'euſſent point douté. Ainſi ils concluoient de la doctrine de l'Egliſe qu'on ne devoit pas voir du pain, & ils concluoient de ce que l'on voyoit du pain, qu'on ne recevoit donc pas le corps de J. C. Tout cela s'accorde parfaitement avec la doctrine Catholique. Car de ce que nous recevons le corps de J. C. il s'enſuit ſelon la nature que nous devrions voir le corps de J. C. & non pas du pain ; & de ce que nous voyons du pain, il s'enſuit ſelon la nature que nous ne recevons point le corps de J. C. Mais comment ajuſter cela à l'hypotheſe des Calviniſtes? S'enſuit-il de ce que nous recevons une vertu ſeparée imprimée au pain, que nous la devrions voir, & que nous ne devions pas voir du pain? Ne s'enſuit-il pas au con-

traire que nous devons voir ce pain, & ne point voir cette vertu, puiſqu'une vertu ne ſe voit point ? CH. XI.

Ce que la foy nous oblige donc de croire ſur l'Euchariſtie, ce n'eſt pas, ſelon S. Ambroiſe, que nous recevons une vertu, mais que nous recevons le corps de J. C. Et ſelon le même S. Ambroiſe, cette foy exclut non l'apparence du pain, mais la realité du pain. *Ce n'eſt point*, dit-il, *ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré*, c'eſt-à-dire, c'eſt le corps de J. C. & non pas du pain. Ainſi la foy, ſelon luy, exclut ce témoignage poſitif des ſens, dont il eſt icy queſtion.

L'Auteur du Livre des Sacremens repreſente encore plus clairement cette contrarieté naturelle qui eſt entre la foy de ce myſtere & le témoignage poſitif des ſens.

Car qu'eſt-ce que la foy nous enſeigne ſelon luy ? *Que c'eſt la vraye chair de J. C. que nous recevons, & ſon vray ſang qui eſt noſtre breuvage.*

Mais que s'enſuit-il naturellement de cette foy ſelon cet Auteur ? Il s'enſuit que nous devrions voir la verité du ſang, & que nous ne devrions point voir de vin. Et c'eſt pourquoy il exprime le doute qui s'éleve contre cette foy en ces termes : *Vous me direz peut-eſtre : comment eſt-ce ſa vraye chair, puiſque je ne vois qu'une reſſemblance du ſang, & non la verité du ſang ?* C'eſt à dire qu'il s'enſuit ſelon la nature, de ce que c'eſt la vraye chair de J. C. qu'on la devroit voir, & qu'on ne devroit pas voir la reſſemblance du ſang, c'eſt-à-dire du vin. Et ainſi cet Auteur reconnoît encore une contrarieté ſenſible entre ce qu'il faut croire, & le témoignage poſitif des ſens. Et comme il établit ce dogme, *que c'eſt la vraye chair de J. C.* il nous apprend par conſequent à rejetter ce témoignage poſitif, qui dit que c'eſt du vin, comme nous l'avons fait voir ailleurs plus amplement dans l'examen de ce paſſage.

Nous avons droit d'appuyer encore ce que nous venons de dire par toutes les preuves que nous avons juſqu'icy produites, & qui font voir que les Peres ont crû que le pain conſacré étoit réellement & veritablement le corps même de J. C. & qu'il eſtoit réellement changé en ce divin corps.

Car tout cela prouve que quand ils ont dit que le pain que nous voyons n'eſtoit pas du pain, ils entendoient que ce n'eſtoit pas du pain effectivement ; c'eſt-à-dire qu'ils ont rejetté ce que

M. Claude appelle le témoignage positif des sens. Et M. Claude au contraire n'a aucun droit de se servir de sa prétendue solution, avant que d'avoir détruit toutes ces preuves, & établi le sens chimerique qu'il donne à ces passages, en prenant les mots de corps de J. C. pour une vertu separée; & comme on est assuré qu'il ne le fera jamais, nous aurions fort bien pû nous dispenser de répondre à cette vaine subtilité de témoignage positif & negatif, qu'il n'aura jamais lieu de proposer raisonnablement.

On auroit pû étendre beaucoup davantage ces objections & ces réponses, mais on n'a pas crû qu'il fust ni necessaire ni utile de le faire, puisqu'il est difficile que rien puisse suffire à ceux à qui les éclaircissemens qu'on a tâché de donner dans tout cet ouvrage ne suffiront pas; ainsi l'on croit estre en droit, en regardant cette dispute comme terminée, d'en representer maintenant l'origine & le progrés, & de reduire la question au point où l'on l'a mise d'abord, dont les Ministres ont tâché vainement de s'écarter. Ce sera le sujet du Livre suivant.

Fin du septiéme Livre.

LIVRE HUITIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

Origine & progrés de ce differend avec M. Claude. Son opiniâtreté à nier que les Societez d'Orient croyent la presence réelle. Conspiration des Ministres à nier ce même fait. Utilité du dessein de les convaincre pleinement.

MONSIEUR Claude ayant sujet d'estre satisfait de la déference que nous luy avons renduë, en entrant sur les instances qu'il nous en a faites dans la discussion de ce que l'Ecriture, & les Peres nous enseignent de l'Eucharistie où il pretendoit avoir de grands avantages: il est juste qu'il nous permette de nous délasser un peu dans ce dernier Livre, en le rappellant au premier estat de la question, & en luy representant les divers détours, ausquels il a eu recours pour embarasser cette matiere.

Il se souvient sans doute de l'origine de nostre dispute, & du dessein du traitté qui l'a fait naistre, dont je renouvelleray la memoire aux autres en peu de paroles.

Comme il y a quantité de gens qui n'ont pas moyen de donner à l'étude des controverses autant de temps qu'il en faudroit pour examiner toute la tradition; qu'il y en a d'autres qui n'en sont pas capables; & que d'autres enfin aprés avoir entrepris cet examen n'y trouvent pas toûjours assez de lumiere pour se déterminer dans le choix de tant de differentes opinions qui partagent ceux qui portent le nom de Chrestiens, on crut qu'il estoit utile de proposer à ces diver-

ſes ſortes de perſonnes une voye plus courte pour les aider à prendre parti.

Cette voye conſiſtoit à leur montrer d'une part toutes les Egliſes Chreſtiennes unies au temps de Berenger & depuis Berenger, dans la confeſſion de la preſence réelle; & de l'autre à leur faire tirer de là cette conſequence, qu'eſtant impoſſible que cette creance ſe ſoit établie de nouveau dans toutes ces Egliſes ſans qu'il y ait paru aucune trace de cette innovation, on doit croire que c'eſt la doctrine perpetuelle de l'Egliſe.

Tout cela eſtoit compris dans un fort petit Traitté, & ce fut en le refutant que M. Claude commença de ſe ſignaler dans le monde & dans ſon parti.

Sa premiere réponſe contenoit toutes les ouvertures, & toutes les adreſſes qu'il a depuis pouſſées plus loin. Il taſcha premierement d'éluder cette preuve par une voye d'exception en s'efforçant de détourner les eſprits de cette nouvelle methode & en leur preſentant un amas de difficultez tirées des Peres des ſix premiers ſiecles, pour leur perſuader que le changement qu'on pretendoit eſtre impoſſible, eſtoit effectivement arrivé. Mais comme il jugea bien que le monde ne ſe payeroit pas tout à fait de cette deffaite, il répondit directement à l'argument du premier traitté de la Perpetuité, en niant le fait, c'eſt à dire cette union de toutes les Egliſes dans la doctrine de la preſence réelle, & en avançant un fait entierement oppoſé qu'il exprima en ces termes deciſifs.

M. Claude 1. Rép. p. 29. *Ie ſoutiens*, dit-il, *que la tranſſubſtantiation & l'adoration du Sacrement ſont deux choſes inconnues à toute la terre à la reſerve de l'Egliſe Romaine. Car ny les Grecs, ny les Armeniens, ny les Ruſſiens, ny les Jacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucun Chreſtien, hormis ceux qui ſe ſoumettent au Pape, ne croyent rien de ces deux articles.*

Or comme le mot de tranſſubſtantiation comprend tant la doctrine de la preſence réelle que celle du changement du pain, il pretendoit ſoutenir par là, que ces Chreſtiens Orientaux ne croyoient ny l'un ny l'autre de ces deux points, & qu'ils n'eſtoient d'accord avec l'Egliſe Romaine ny dans le dogme de la preſence réelle, ny dans celuy de la tranſſubſtantiation.

Aprés avoir ainſi rejetté ce fait qu'on avoit pris pour fondement, dans la crainte qu'il eut qu'on ne l'en cruſt pas, il at-

taqua la conſequence qu'on en avoit tirée, & il taſcha d'expli CH. I.
quer par quelle voye ces dogmes auroient pû ſe gliſſer dans l'Egliſe Latine, depuis le neuviéme ſiecle juſqu'au commencement de l'onziéme ; mais il ne dit pas un ſeul mot de tout l'Orient. Il s'arreſta uniquement à nier que ces Societez cruſſent la preſence réelle, tant il eſtoit convaincu qu'il eſtoit ridicule de pretendre que le Livre de Paſchaſe euſt perverti toutes les Egliſes Orientales qui n'en oüirent jamais parler.

On ſuivit à peu prés dans la refutation qu'on fit de cette réponſe de M. Claude la voye qu'il avoit marquée. On taſcha de luy faire voir l'injuſtice de ce détour artificieux, par lequel il avoit voulu empeſcher qu'on s'appliquaſt à conſiderer la force de cette preuve tirée de l'impoſſibilité du changement univerſel de creance ſur un article ſi important.

On détruiſit les voyes par leſquelles il avoit taſché de montrer que la creance de la preſence réelle s'eſtoit introduite inſenſiblement dans l'Egliſe Latine durant le dixiéme ſiecle, & l'on confirma ce conſentement des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine, par quelques preuves convaincantes, en témoignant eſtre étonné que M. Claude euſt oſé nier un fait ſi conſtant.

Mais cet étonnement venoit de ce qu'on ne connoiſſoit pas encore ſon eſprit & ſon genie, & que l'on s'imaginoit que pour l'obliger à ſe rendre, il ſuffiſoit que les choſes fuſſent vrayes & bien prouvées. On a eſté bien contraint depuis de changer de ſentiment : Et il eut grand ſoin de nous détromper ſur ce point dés ſa ſeconde réponſe. Car bien loin d'y demeurer d'accord de bonne foy de ce fait, qui ne ſe pouvoit raiſonnablement conteſter, il continua de le nier avec plus de hauteur & de fierté qu'il n'avoit encore fait. Il s'efforça même de tourner l'Auteur de la Perpetuité en ridicule ſur ce ſujet : il pretendit répondre à toutes ſes preuves : il en propoſa pour ſon ſentiment qu'il appelle convaincances ; & il les conclut en ces termes, qui font voir combien il croyoit avoir bien reüſſi : *Que l'Auteur ne pretende donc plus mettre de ſon party les communions ſeparées du Pape. Car quoy qu'on les puiſſe accuſer d'eſtre tombées dans une ignorance aſſez groſſiere des myſteres du Chriſtianiſme, & d'avoir corrompu leur premiere foy par beaucoup d'alterations ; ſi eſt-ce qu'on ne ſçauroit leur imputer la tranſſubſtantiation* (ſous laquelle M. Claude comprend la preſence réelle) *ſans leur faire tort.* M. Claude 2. rép. p. 455.

On avoüe qu'on fut touché de quelque sorte d'indignation en voyant une opiniastreté si déraisonnable ; de sorte que pour essayer si l'on pourroit faire ceder un Ministre à l'évidence de la verité, on rassembla dans le premier tome de la Perpetuité un si grand amas de preuves claires & precises sur ce point, qu'on craignit avec raison qu'il n'y en eust trop, & que les lecteurs n'en fussent chargez. En effet ce fut l'impression que ce livre fit sur toutes les personnes équitables: & si l'on n'eust eu soin de diversifier ces preuves par quelques évenemens historiques qu'on y a meslez, à peine en eust-on pu souffrir la multitude.

Ce fut dans cette occasion que M. Claude voulut montrer jusqu'où il sçavoit porter sa hardiesse à nier les choses claires, & l'art qu'il pretend avoir de les obscurcir. Car s'estant engagé de répondre à cet ouvrage pour satisfaire ceux de son parti, il ne voulut rien abandonner de ce qu'il avoit avancé. Il soutint de nouveau plus hautement que jamais que les Grecs ne croyent ni la presence réelle ni la transsubstantiation. Il s'inscrivit en faux contre les Conciles qui avoient condamné Cyrille Lucar, contre le livre d'Agapius, & contre celuy de Gabriel de Philadelphe. Il pretendit faire passer pour faux Grecs, & pour pensionnaires de la Cour de Rome ceux qu'il ne pouvoit éluder autrement, & il tascha de mettre de son parti les Grecs qui avoient vescu avant ces derniers temps, en leur imputant une opinion chimerique, qui excluoit & la presence réelle & la transsubstantiation, & qui n'estoit differente de celle des Calvinistes que par quelques termes. Il en fit de même à l'égard des Armeniens, de Copthes, des Jacobites, des Nestoriens, & des Ethiopiens. Et tout cela avec tant de hauteur, de confiance, d'insultes, que cela passe tout ce que l'on en peut dire.

Quand il promet dans sa preface ce qu'il doit traitter dans son livre. *On verra*, dit-il, *dans mon ouvrage*, LA FAUSSETE' *de cette supposition, que la veritable Eglise Grecque & les autres Societez Orientales croyent la transsubstantiation, & qu'elles adorent le Sacrement, comme fait l'Eglise Romaine. On y verra le contraire si* CLAIREMENT *estabi & les preuves de M. Arnauld si* SOLIDEMENT *destruites, qu'on s'étonnera, je m'assure, qu'il ait traitté cette matiere avec tant d'éblouissement, & neanmoins avec tant de confiance & tant de hauteur.*

Et en recueillant à la fin de son ouvrage le fruit de ces pretendues victoires. *Si M. Arnauld*, dit-il, *a quelque chagrin de se*

voir dechû de cette grande eſperance qu'il avoit conceuë touchant les Grecs, les Armeniens, & les autres Egliſes Orientales, cela même luy fera connoiſtre qu'il ne faut pas juger des choſes ſur les premieres apparences. Et plus bas : *Quant aux veritables Grecs, nous ſommes aſſurez de deux choſes, l'une qu'ils ne tiennent point la tranſſubſtantiation des Latins ; ce que je croy avoir prouvé* DEMONSTRATIVEMENT ; *l'autre que ce ſont eux ſeuls qu'il faut appeller la veritable Egliſe Grecque, quand même le parti contraire deviendroit le plus fort.* CH. I.

Si l'on veut ſçavoir ce que c'eſt que ces pretenduës demonſtrations, on n'a qu'à lire la Réponſe generale, ou l'excellent livre du Pere Paris Chanoine regulier, intitulé : *La creance de l'Egliſe Grecque touchant la tranſſubſtantiation défenduë contre la réponſe du Miniſtre Claude.* On y verra que ce ne ſont que de miſerables chicaneries indignes d'eſtre propoſées par un homme ſincere & judicieux, & que jamais perſonne n'entreprit au contraire de combattre une verité ſi claire, par des raiſons ſi peu vray-ſemblables.

Mais il me ſuffit de faire remarquer que juſque icy M. Claude a perſiſté à nier ce fait : que tout ce qu'on luy a peu repreſenter ne luy a point fait changer de reſolution, & ne l'a point porté à reconnoiſtre qu'il s'eſtoit mal engagé : Que bien loin qu'on ait trouvé mauvais dans ſon parti qu'il ait pris cette voye de le deffendre, il en a receu au contraire des recompenſes conſiderables & il s'y eſt acquis par là un grand rang & une haute reputation : & enfin que quelque ſentiment que les Miniſtres ayent dans le cœur des pretentions de M. Claude, il ne s'en eſt point encore trouvé d'aſſez ſinceres pour avoüer qu'il s'étoit opiniaſtré mal à propos à ſoûtenir des faits évidemment faux.

Il paroiſt donc que ce deſſein de ſoûtenir que les Societez d'Orient ne croyent point la preſence réelle ni la tranſſubſtantiation, n'eſt pas un enteſtement particulier de M. Claude, mais que c'eſt une conſpiration generale de tout le party. Quelque partagez qu'ils ſoient de ſentimens parmi eux ſur ce point de fait, cette diviſion n'éclate point au dehors. La crainte empeſche les uns de ſe declarer : & nous verrons que l'impreſſion qu'elle fait ſur les eſprits eſt ſi forte, qu'elle agit juſques ſur ceux qui ſont à Conſtantinople, & qu'elle les empeſche de rendre publiquement témoignage à la vérité dont ils avoüent qu'ils

ſont convaincus. La pluſpart des autres croyent ſans examen ce qu'ils voyent ſoutenu avec fierté dans le livre d'un de leurs principaux Miniſtres. Enfin ils s'uniſſent tous, quoyque par divers motifs, dans cette pretention.

Comme nous avons ainſi moyen de porter encore plus loin l'évidence de ce fait, & de le mettre en un tel jour qu'on ne pourra plus le nier ſans une folie toute viſible; il eſt important de ne pas négliger cet avantage, & de faire voir aux ſimples Calviniſtes par cet exemple combien ils ont peu de ſujet de ſe fier aux aſſurances que leurs Miniſtres leur donnent, que l'Ecriture & les Peres favoriſent leurs opinions, & combien ils en ont de croire au contraire que s'ils ſont aſſez hardis pour les tromper dans des choſes ſi notoirement fauſſes qu'ils en ſont convaincus par des millions de témoins vivans, ils les trompent ſans doute avec bien moins de reſerve lorſqu'il s'agit des écrits des morts, qui ne ſont plus en eſtat de les démentir; & qu'ainſi pechant comme ils ſont dans le principe de toute inſtruction, qui eſt la ſincerité & la bonne foy, ils ne meritent plus d'eſtre écoutez ſur des matieres de Religion où l'on a tant d'intereſt de n'être pas trompé.

Nous allons donc reprendre en peu de paroles l'argument capital ſur lequel roule tant le premier traitté que le premier volume de la Perpetuité, afin d'avoir lieu d'y ajoûter ces nouvelles preuves. Il ſe reduit, comme nous avons dit ailleurs, à ce
R. gener. c. 1. ſyllogiſme conditionel. Si toutes les Communions ſeparées de l'Egliſe Romaine qui ſont répanduës par toute la terre, ſe ſont trouvées unies au temps de Berenger avec l'Egliſe Romaine dans la creance de la preſence réelle, il eſt contre toute apparence de raiſon de s'imaginer qu'elles puiſſent eſtre venuës à cet eſtat, par une innovation & un changement univerſel de creance ſur ce myſtere, qui ſe ſoit introduit depuis Paſcaſe juſques à Berenger, comme les Miniſtres le pretendent. Or toutes les communions ſchiſmatiques d'Orient ſe ſont trouvées avec l'Egliſe Romaine, du temps de Berenger, dans la creance de la preſence réelle. Donc il eſt impoſſible qu'elles en ayent changé, c'eſt à dire qu'il eſt neceſſaire que la doctrine de la preſence réelle ait eſté perpetuelle dans toutes ces ſocietez.

Tout cet argument, comme on l'a remarqué au même lieu, ſe reduit à un fait que l'on y ſuppoſe, & à une conſequence que l'on en tire. Le fait eſt, que toutes les communions ſchiſmati-

que d'Orient eſtoient d'accord avec l'Egliſe Romaine, dans la doctrine de la preſence réelle, au temps de Berenger. CH. I.

La conſequence eſt qu'il eſt impoſſible qu'elles ſoient venuës à cet eſtat par innovation.

Ainſi tout conſiſte à prouver ce fait & cette conſequence. On l'a déja fait pleinement dans le premier tome de la Perpetuité, & dans la réponſe generale: Et on le va faire icy encore plus pleinement, s'il ſe peut, ſans qu'il ſoit même beſoin de raiſonnement, parce que les preuves en conſiſteront en des actes qui le decident d'une maniere qui ne ſouffre point de replique.

Je ſçay que ce qu'on eſt obligé de prouver eſt, que toutes ces communions Orientales eſtoient d'accord avec l'Egliſe Romaine, au temps de Berenger ſur la doctrine de la preſence réelle. Mais comme on a fait voir dans la réponſe generale, qu'on ne ſçauroit dire ſans renoncer au ſens commun, qu'elles ayent changé de creance depuis Berenger juſques à ce temps icy, il eſt viſible, qu'en prouvant que toutes ces Societez croyent preſentement la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, on prouve qu'elles la croyoient auſſi du temps de Berenger. Nous commencerons donc cette preuve par l'établiſſement du conſentement preſent de l'Egliſe Romaine avec toutes ces Societez dans le dogme de la preſence réelle, & dans pluſieurs autres points. Car quoy qu'il n'y ait que celuy de la preſence réelle qui ſoit eſſentiel à l'argument du livre de la Perpetuité, on ne laiſſera pas de voir la tranſſubſtantiation, l'adoration, le ſacrifice, & divers autres articles prouvez avec la même évidence par les atteſtations, & actes que nous allons produire, ſur leſquels nous ne ferons aucune reflexion, parce qu'ils ſont ſi clairs & ſi précis qu'on ne ſçauroit rien ajoûter à leur évidence ny à leur force.

CHAPITRE II.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par l'attention de ſept Archeveſques d'Orient.

ON a déja prouvé dans le premier Tome de la Perpetuité l'union preſente de l'Egliſe Grecque du Patriarchat de Conſtantinople.

Par le livre d'Agapius Religieux du mont Athos dont on peut voir l'Extrait au livre 12. p. 43.

Par l'Ecrit d'un Seigneur Moldave inſeré tout entier, p. 50. &c.

Par un Synode entier tenu en l'Iſle de Chypre, l'an 1668. rapporté p. 73.

On y a ajoûté dans la réponſe generale, p. 128.

L'extrait d'un Catechiſme de l'Egliſe de Conſtantinople, imprimé à Veniſe en 1635. & autoriſé par le Theologien de cette Egliſe Patriarchale.

L'Extrait de la celebre Confeſſion Orthodoxe, ſignée des quatre Patriarches, & de pluſieurs autres Eveſques d'Orient. p. 138.

Une confeſſion de foy exigée par Methodius, Patriarche de Conſtantinople. De Hilarion Cicada Theologien de la grande Egliſe, tirée des Regiſtres de cette Egliſe, p. 149. & plus au long, p. 262. &c.

L'atteſtation de huit Religieux du mont Athos p. 150. & 179.

L'Atteſtation du Patriarche Methodius. p. 151. &c.

Le témoignage d'un Preſtre de Candie nommé Michel Chortacius, tiré d'un livre imprimé à Veniſe, l'an 1641. rapporté p. 163.

L'éclairciſſement exigé du même Hilarion ſur le Synode de Chypre, qui confirme encore la doctrine de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie, p. 206.

Mais comme M. Claude ne s'eſt pas encore rendu à ces témoignages, nous luy en allons fournir de nouveaux, dont le premier ſera celuy de ſept Archeveſques Grecs, contenu dans l'Atteſtation ſuivante.

ATTEST.

ATTESTATION DE SEPT *Archevêques d'Orient.*

CEux-là cherchent inutilement la verité, qui ne cherchent pas ſes ruiſſeaux par les ſources Evangeliques, & s'efforçant de l'établir ſeulement par leurs propres raiſonnemens, & par une vaine Philoſophie s'éloignent avec juſte raiſon du but qu'ils ſe ſont propoſez, & s'engagent dans des precipices, tâchant en même temps d'y attirer leurs freres avec eux. C'eſt le propre des Calviniſtes qoi ſont en France, qui enflez de vanité & de hardieſſe, CALOMNIENT IMPUDEMMENT noſtre Egliſe Orientale, & luy impoſent hardiment les plus noires impoſtures, publiant par tout qu'elle s'accorde avec leurs opinions, & conſent à leurs phantaiſies, quoique neanmoins leur opinion abſurde & extraordinaire touchant le Saint Sacrement de l'Euchariſtie & quelques autres points, ait eſté bafouée & rejettée par des Conciles particuliers aſſemblez à Conſtantinople, comme illegitime & inconnuë à l'Egliſe Orientale. C'eſt pourquoy le tres-illuſtre & tres-excellent Ambaſſadeur du Sereniſſime & Tres-Chrétien Roy de France, Meſſire Charles François Olier, Marquis de Nointel, nous ayant demandé un jugement veritable & ſincere des articles à nous propoſez : Nous ſouſſignez avons crû devoir effectuer une demande ſi pieuſe & ſi legitime ſur les ſentimens de l'Egliſe d'Orient.

Premierement ſur le Saint Sacrement de l'Euchariſtie, nous diſons que le corps vivant de J. C. qui a eſté crucifié, qui eſt monté aux Cieux, & qui eſt aſſis à la droite du Pere, eſt veritablement preſent dans l'Euchariſtie, mais inviſiblement.

2. Que le pain & le vin, aprés l'invocation du Preſtre, & aprés la conſecration, ſont changez de leur propre ſubſtance, au vray corps & ſang de J. C. & que quoique les accidens qui demeurent paroiſſent ſous les apparences du pain & du vin, ils ne ſont neanmoins ni pain ni vin.

3. Que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice pour les vivans & les morts, établi par J. C. & que les Apoſtres nous ont laiſſé par tradition.

4. Que le corps de J. C. dans l'Euchariſtie eſt mangé tout entier impaſſiblement par ceux qui le reçoivent, dignes ou in-

dignes ; les dignes le reçoivent pour leur ſalut, & les indignes à leur condamnation ; & qu'il eſt immolé ſans effuſion de ſang, & adoré juſtement comme Dieu.

5. Que l'Egliſe ordonne des jeûnes & l'abſtinence de quelques viandes.

6. Que les Chrétiens rendent à la Vierge une veneration d'Hyperdulie, & aux Saints qui ſont dans le Ciel un honneur particulier, ſans diminuer l'adoration qu'on doit à J. C.

7. Qu'il faut honorer relativement les images des Saints, & non pas les adorer du culte de latrie.

8. Qu'il faut honorer & reſpecter les Saints, comme ayant ſouffert pour J. C.

9. Que les Evêques par un ordre établi de Dieu ſont au deſſus des Preſtres, qui reçoivent la grace divine par leur miniſtere.

10. Que l'Epiſcopat eſt neceſſaire dans l'Egliſe de J. C.

11. Que l'Egliſe Catholique, baſtie ſur le fondement des Prophetes & des Apoſtres, J. C. en eſtant la pierre angulaire, ſera toûjours viſible & infaillible.

12. Que le Baptême eſt neceſſaire à tous les enfans des fideles pour eſtre ſauvez.

13. Que les vœux des Preſtres & des Moines, & les prieres qu'ils font ſont agreables à Dieu.

14. Que les Livres de Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Baruch, les Machabées, ſont partie de la Sainte Ecriture, & ne ſont point rejettez comme ceux des Payens.

15. Que l'Egliſe Orientale reconnoît auſſi ſept Sacremens, comme elle l'a appris par tradition.

Nous, Enfans de l'Egliſe Orientale, croyons toutes ces choſes de cœur ſans aucune difficulté, & les confeſſons de bouche, ayant reçû de toute antiquité des Peres & des ſaints Conciles, la tradition qui nous fait ainſi croire, & ceux qui ont ſur ces points d'autres ſentimens ſont dans une erreur pernicieuſe & prejudiciable. Outre cela ils parlent *impudemment dans la fureur qui les agite* contre noſtre confeſſion orthodoxe & contre l'Egliſe d'Orient, & murmurent contr' elle avec la derniere inſolence, voulant montrer qu'elle eſt tombée dans les ſentimens de perſonnes obſcures, & qu'elle a abandonné les coutumes & regles de ſes Peres, que les traces de ces mêmes Peres ont autoriſées, & les Synodes ont confirmées, comme

celuy de Conſtantinople ſous le Patriarche Cyrille de Beroce, & un autre peu aprés, Parthenius ſurnommé le Vieil eſtant Patriarche, qui condamnerent des articles infames ſous le nom de Cyrille Lucar & les rejetterent comme des prodiges & fauſſetez qui s'accordoient avec les rêveries des Calviniſtes. Et la refutation de ces Chapitres ſans chef de Cyrille, dans laquelle ſes fauſſetez eſtoient renverſées, a eſté miſe dans les Archives de la grande Egliſe. C'eſt pourquoy nous avons ſigné, certifions tous les articles ci-deſſus mentionnez à tous ceux qui croyent & profeſſent la veritable Religion.

CH II. Témoignage authentique de la verité des Conciles tenus contre Cyrille Lucar, rejettez par M. Claude comme faux.

DONNE' à Pera 1671. 18. Juillet. Signez,

BARTHELEMY D'HERACLEE'. METROPHANE DE CYZIQUE.
JEREMIE DE CALCEDOINE. ANTOINE D'ATHENES.
METHODIUS DE PISIDIE. JOACHIM DE RHODES.
NEOPHITE DE NICOMEDIE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE NOINTEL, Ambaſſadeur de ſa Majeſté Tres Chrétienne à la Porte de Conſtantinople ce 29. Septembre 1671.

LA crainte où je ſuis que vôtre zele ne nous fiſt ſouffrir avec impatience de recevoir de mes lettres ſans eſtre accompagnées de quelques preuves du fait qui eſt en queſtion, m'oblige à vous en envoyer une fort authentique, puiſqu'elle eſt ſignée de ſept Metropolites. C'eſt une atteſtation de leur foy ſur l'Euchariſtie, l'invocation des Saints & quelques autres points importans. Quatre de ces Meſſieurs là eſtoient retirez chez moy, pour ſe garantir de la perſecution de Parthenius. Les trois autres eſtoient ou dans le Palais d'Angleterre, ou chez leurs amis; & quoique ſeparez de demeure, ils ont concouru enſemble dans la même volonté, d'atteſter une verité ſi publique, & qu'ils avoient déja certifiée avec Parthenius, même en la profeſſion de Cicada. Ils ont lû les articles à loiſir, & les ayant trouvez conformes à la doctrine de l'Egliſe d'Orient, ils ont commis le ſoin d'en dreſſer l'atteſtation à un Papas qui a eſté long-temps en Angleterre & en Hollande, & qui ne parle point en Calviniſte, ainſi que vous le jugerez par la lecture de cet acte.

Elle eſt imprimée dans la réponſe generale.

Ces Evêques m'ont remercié de la peine que je prenois de

vouloir assurer la foy de leur Eglise contre les calomnies dont on s'efforçoit de la noircir, & m'ont assuré qu'ils auroient bien de la joye de signer la même chose dans un Synode.

CHAPITRE III.

Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par les Attestations des Eglises de l'Archipelage.

Attestation de l'Eglise de l'Isle Siphanto.

Confession de la Doctrine de l'Eglise sainte de Siphanto touchant le Sacrement de l'Eucharistie.

AYant esté informez d'un tres-mauvais bruit que quelques-uns des superbes Heretiques de nos jours font courir, pour calomnier malicieusement nôtre sainte Eglise Catholique des Grecs, nous attribuant sans sujet quelques-unes de leurs heresies, quoique la sainte Eglise Catholique de J. C. ait de tout temps esté exempte de toute mauvaise doctrine & heresie, afin d'avoir un prétexte de persister dans leurs folles opinions, principalement sur le sujet des saints Sacremens du corps & du sang de J. C. Et quelques personnes demandant à sçavoir exactement nôtre veritable sentiment sur le divin mystere de l'Eucharistie, afin de connoistre clairement si ces Heretiques trouvent dans des Catholiques comme nous un prétexte legitime à leurs mauvais sentimens, ou enfin si c'est tout au contraire, nous avons crû qu'il falloit par cette confession repousser leurs vaines paroles & nous justifier de leurs injustes soupçons.

Nous confessons donc publiquement, & publions clairement contre cette folle persuasion nostre sentiment, qui est celuy des Grecs sur ces choses; & nostre opinion que nous avons reçûe de J. C. Car il a dit lui-même, *Cecy est mon corps*, & *Cecy est mon sang*, sur lesquelles estant fortement établis, nous confessons comme nous le pensons, & disons d'une voix de tonnerre.

Premierement, que le corps même de J. C. que la Vierge a conçû sans corruption qui a son ame & son esprit, crucifié, ressuscité, élevé aux Cieux, & assis à la droite du Pere, est certainement & veritablement present dans l'Eucharistie, bien qu'il soit invisible selon sa forme substantielle, & que c'est le Verbe même, Dieu & Homme, qui est dans le saint Pain.

2. Qu'il entre dans la bouche de tous ceux qui le reçoivent des dignes, & de ceux qui ne le ſont pas, pour le ſalut des dignes, & pour la condamnation des indignes. CH. III.

3. Que le pain & le vin ſont changez & transélementez ; de ſorte que leurs ſubſtances & leur nature s'écoule & ſe détruit entierement, & que les ſubſtances du pain & du vin ne demeurent plus aprés la conſecration, mais le corps même & le ſang de J. C. preſent en la figure & gouſt du pain.

4. Que l'Euchariſtie eſt un veritable ſacrifice que l'Egliſe fondée ſur les loix établies par J. C. offre par tradition des Apôtres pour les vivans & les morts.

5. Que le ſaint pain devant la conſecration eſt honoré d'un culte relatif comme antitype du corps de J. C. mais qu'aprés la conſecration il le faut adorer d'un culte de latrie, car alors il eſt J. C. tout entier.

6. Qu'il faut que les Chrétiens invoquent la ſainte Vierge & les Saints qui ſont dans le Ciel à leur ſecours, & que par là J. C. nôtre mediateur n'eſt offenſé en aucune maniere, mais qu'il en eſt plus honoré.

7. Qu'il faut honorer les Saints & leurs Reliques.

8. Que nous Orthodoxes devons honorer leurs images d'un culte relatif.

9. Qu'il y a ſept Sacremens de l'Egliſe, ſçavoir le Baptême, le S. Chreſme, la Communion, la Penitence, l'Onction des malades, l'Ordre ſacré, & le Mariage.

10. Que les Evêques ſont au deſſus des Preſtres, & qu'ils ont ſeuls le droit de les ordonner.

11. Que le gouvernement d'un Evêque Orthodoxe & vertueux eſt neceſſaire à l'Egliſe.

12. Que l'Egliſe Catholique ne peut jamais manquer contre la ſainte doctrine.

13. Que les Livres de Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Baruch, & des Macabées, , quoiqu'apochryphes chez les Hebreux, ſont neanmoins partie de la ſainte Ecriture.

Athanaſe Archevêque de Siphanto.
Parthenius Choretis Predicateur de l'Evangile.
Nicolas Canditijs Preſtre & Oeconome de Siphanto.
Le Preſtre Mancganaris Sacriſtain de Siphanto.
George Preſtre Ruſſien Protopapas de Siphanto.

Antoine, Jeroulbeneris, Protoſincelle de Siphanto.
Le Diacre Ermartis Protonotaire de Siphanto.

ATTESTATION DE L'EGLISE D'ANDROS.

L'Atteſtation de l'Egliſe d'Andros contenant abſolument les mêmes termes, on ne l'a point inſerée. Elle eſt ſignée par Jacques Archevêque d'Andros.
Denis ancien Archevêque de Milo.
Jean Preſtre Econome d'Andros.
Stamaſius Preſtre Sacriſtain d'Andros.

ATTESTATION DE L'EGLISE de Siphanto ſur Agapius.

ON nous a demandé à l'Egliſe de Siphanto, touchant la vie du Moine Agapius de Crete, qui a compoſé en langue vulgaire un Livre intitulé, *le Salut des Pecheurs*, ſi c'eſtoit un homme qui euſt quelque vertu; & nous témoignons ſelon la reputation qu'il a parmy la plûpart des Grecs, que c'eſtoit un homme vertueux & venerable, & qui a fait honneur à l'Eſtat Monaſtique. C'eſt pourquoy nous avons donné cecy pour faire connoiſtre la verité. 1671.

ATTESTATION DE L'EGLISE de l'Iſle d'Anaxia.

NOus ſouſſignez Preſtres & Clercs de l'Iſle d'Anaxia, ayant appris par des perſonnes dignes de foy, que quelques Calviniſtes de France nous impoſoient injuſtement de ſouſtenir nous & noſtre ſainte Egliſe Catholique d'Orient les opinions qu'ils ont touchant l'Euchariſtie & quelques autres points particuliers, pour leur fermer la bouche, & que noſtre foy paroiſſe à toute la terre, nous faiſons ce preſent écrit, afin qu'il en ſoit un témoignage.

Premierement donc nous confeſſons que dans la ſainte Euchariſtie eſt contenu, & ſe trouve ſubſtantiellement & réellement nôtre Seigneur J. C. avec ſon corps, ſon ſang, ſon ame & ſa divinité, & que par la conſecration la ſubſtance du pain & du vin eſt changée au corps & au ſang de J. C. lequel chane-

ment eſt appellé par les Theologiens tranſſubſtantiation : de Ch. III.
ſorte qu'il ne reſte plus rien du pain & du vin que les ſeules eſpeces ou les apparences du pain & du vin, & que la ſainte Communion donne beaucoup de graces à ceux qui la reçoivent avec un cœur pur & net, comme au contraire il y a une grande punition pour ceux qui la reçoivent avec une conſcience criminelle, & que la ſainte Euchariſtie doit eſtre adorée d'un culte de latrie.

2. Nous confeſſons que la ſainte Egliſe a pouvoir d'ordonner le jeûne & l'abſtinence de quelques viandes.

3. Que nous avons beſoin du ſecours des Saints, & que nous les pouvons invoquer avec toute ſorte de juſtice, ſans commettre aucune injuſtice contre J. C. nôtre mediateur.

4. Que nous honorons juſtement leurs ſaintes Reliques.

5. Que c'eſt en cela que conſiſte le culte relatif.

6. Que les Sacremens de l'Egliſe ſont ſept ; ſçavoir le Baptême, la Confirmation, la Communion, la Penitence, l'Onction des malades, l'Ordination & le Mariage.

7. Que les Evêques ſont au deſſus des Preſtres, & ſeuls les peuvent ordonner.

8. Que le gouvernement de l'Evêque eſt neceſſaire dans l'Egliſe.

9. Que la ſainte Egliſe demeurera juſqu'à la fin du monde inébranlable & viſible.

10. Que cette même Egliſe eſt infaillible.

11. Enfin que les Livres de Tobie, de Judih, de la Sageſſe ; de l'Eccleſiaſtique, de Baruch & des Machabées ſont partie de la ſainte Ecriture.

Nous confeſſons toutes ces choſes ; & pour confirmation de la verité, nous faiſons ce preſent écrit, & le ſignons de noſtre propre main. A Anaxia le 22. Juillet, l'an du Seigneur 1671.

Tzan Preſtre, Econome d'Anaxia.
Seraphin Religieux & Cor-Evêque.
Damaſcene Religieux & Vicaire de l'Archevêque.
Sophronius Religieux & Confeſſeur.
Macaire Religieux.
Le Papas George μελίσσουργος.
Le Papas Nicolas Econome de Drimalia.
Le Papas Nicolas Sacriſtain du même lieu.
Papas Nicolas Meliſurgus.

Le Preſtre Marc Raropulus.
Callinicus Religieux.
Jacques Preſtre κερβέλλας.

ATTESTATION DES EGLISES DES ISLES de Cephalonie, Zante & Itaque.

Payſius par la miſericorde de Dieu Archevêque de Cephalonie, Zante & Itaque.

Etant venu à nôtre connoiſſance que quelques heretiques de France calomnient nôtre Egliſe d'Orient, comme eſtant participante de leurs hereſies, non ſeulement ſur le ſujet du ſaint & venerable corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, mais auſſi ſur d'autres points, nous avons crû eſtre obligez à repouſſer cette calomnie qu'ils avancent contre nôtre Egliſe, & de faire paroiſtre, declarer & témoigner clairement que nôtre Egliſe d'Orient a toûjours cru & croit par la grace de Nôtre Seigneur J. C.

Premierement, que le corps de nôtre Seigneur J. C. crucifié pour nous, qui a eſté élevé au Ciel, & eſt aſſis à la droite du Pere, eſt réellement & inviſiblement preſent dans le ſaint pain, quand il eſt conſacré par les Preſtres.

2. Que le pain & le vin aprés la conſecration du Preſtre, ſont changez de leur propre ſubſtance en la veritable & propre ſubſtance de J. C.

3. Que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice établi par J. C. pour les vivans & les morts, & qui nous a eſté donné par la tradition des Apoſtres.

4. Que le corps de J. C. eſt abſolument mangé dans l'Euchariſtie impaſſiblement par celuy qui le reçoit, qu'il eſt offert d'une maniere non ſanglante, & qu'on l'adore comme Dieu par une adoration de Latrie.

5. Que l'Egliſe peut ordonner des jeûnes, & défendre de certaines viandes.

6. Que ceux qui prient la Vierge Marie & les Saints qui ſont dans le Ciel, rendent à J. C. l'honneur qui luy eſt dû.

7. Qu'il eſt juſte d'honorer & de loüer les Saints.

8. Qu'il eſt à propos d'honorer les images par rapport, c'eſt-à-dire par un culte relatif.

9. Que les Evêques par l'ordre établi de Dieu ſont au deſſus des Preſtres, dont ils reçoivent la grace ſacerdotale.

10.

10. Que la dignité Epiſcopale eſt neceſſaire dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST. CH. III.

11. Que l'Egliſe Catholique a eſté pendant tous les ſiecles viſible & infaillible.

12. Qu'il y a ſept ſacremens de l'Egliſe.

13. Que les Livres de Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Baruch & les Machabées, ſont partie de l'Ecriture Sainte, & ſont reconnus pour tels.

Nous avons fait cette declaration, afin que nôtre foy paroiſſe aſſurée & ferme dans les choſes où on eſt en peine ſi nous croyons mal & autrement que cela, & pour en faire un acte qui puiſſe ſervir d'Original, nous avons voulu l'accompagner de nos ſouſcriptions & declarations de nos ſentimens.

PAYSIUS *Archevêque de Cephalonie, Zante & Itaque, ſouſcris & conſens à ce qui a eſté écrit ci-deſſus.*

TIMOTHE'E, *Typalde Protopapas de Cephalonie.*

CLEMENT *Preſtre Proto-Syncelle de la grande Egliſe.*

GERASME COULOMPIS *Preſtre & Economè de Cephalonie.*

ESTIENNE *Preſtre, Sacellarius de Cephalonie.*

JEAN LYCOUDIS *Preſtre Chartophylax de Cephalonie.*

NICOLAS MYCALITZES *Preſtre Scevophylax de Cephalonie.*

THEOPHANE *Religieux Preſtre de Petinza.*

TIMOTHE'E SAMICUS *Religieux & Abbé du Sepulchre.*

SIMEON GENATHA *Religieux, Abbé du Monaſtere dit* ἱερὸν.

METROPHANE COMITOPULUS, *Abbé du Monaſtere dit* Βαρβάκιον.

PARTHENIUS OLOUBARDUS *Preſtre Abbé du Monaſtere du Prophete Elie.*

CALIOPIUS LITADAS *Religieux Abbé du Monaſtere de S. André.*

DANIEL DANIA *Religieux Abbé du Monaſtere de S. Jean-Baptiſte.*

CHRYSANTHE ZERBUS *Religieux Abbé du Monaſtere de tous les Saints.*

METROPHANE *Religieux dit Lixiardopulus, Abbé du Monaſtere de Omalle.*

CHARITON *Religieux Abbé du Monaſtere de la Source de Vie.*

SIMEON GROUSPAS *Religieux Abbé de S. Nicolas.*

METROPHANE *Religieux & Abbé du M. de la Sainte Vierge.*

JOANNIOIUS *Religieux Abbé du Mont de l'Apoſtre S. André.*

Diomede *Religieux dit Netaxas, Abbé du Mont de S. Michel.*
Constantin Balsamon *Grand Vicaire de l'Archevêque* & Protopapas de Zante, j'assure ainsi & declare que non seulement l'Eglise Orientale & Oecumenique de J. C. croit ainsi, & rejette ces heresies, mais encore qu'elle anathematise tous ceux qui ont ces sentimens, & les rejette de sa communion, comme des membres pourris.

Hiacinte *Matzirgus Prestre & Econome de Zante.*
George *Prestre Sacellarius de Zante.*
Eustathius *Prestre & Scevophylax de Zante.*
Hector Fasus *Prestre & Cartophylax de Zante.*
Constantin Eleazar *Prestre & Sacellion de Zante.*
Jean Calchias *Prestre & Protecdicus de Zante.*
Anastase Athanasakis *Prestre Protonotaire de Zante.*
Pierre Aboures *Prestre Logotheta de Zante.*
Basile Catramis *Prestre Canticius de Zante.*
Stammatius Roucanes *Prestre Jeromnemon de Zante.*
Mathieu Roucanes *Religieux du Monastere de Saint-Jean-Baptiste dans le Château de Zante.*

Cette Attestation est écrite partie en Grec vulgaire, partie en Grec litteral.

ATTESTATION DE L'EGLISE DE L'ISLE de Mycone.

A LA GLOIRE DE DIEU LE PERE.

NOus soussignez Evêques & Prestres, ayant appris par des témoignages certains & manifestes qu'il y a quelques Heretiques dans le Pays de la France, qui avec une hardiesse extraordinaire, & sans crainte de Dieu nous imposent quelques erreurs contraires à la Foy que nous professons, & principalement sur le Sacrement de la Sainte Eucharistie, & quelques autres points particuliers : Nous avons resolu & déterminé, selon les regles qui s'observent dans nôtre Eglise, de nous opposer à une si grande insolence, & de la reprimer, en montrant la fausseté de leur calomnie par une exposition sincere & veritable de nôtre Foy sur ce Sacrement, & sur plusieurs autres points dont nous sommes informez.

C'est pourquoy nous croyons & certifions que le propre corps

de J. C. vivant qui a esté crucifié, qui est monte aux Cieux, & qui est assis à la droite du Pere, est present dans la sainte Eucharistie, bien qu'il soit invisible, & qu'il ne paroisse point. CH. III.

Qu'il entre dans la bouche de ceux qui la reçoivent bons & mauvais, pour le salut des bons & la condamnation des méchans.

Que le pain & le vin sont veritablement changez, & perdent leur propre substance; de sorte qu'aprés la Consecration la substance du pain & du vin ne demeure plus, mais le corps & le sang de J. C. est present sous la forme du pain & du vin.

Que la sainte Eucharistie est un veritable Sacrifice, que nôtre Eglise fondée sur les loix etablies par J. C. & avec la tradition des Apostres, offre pour les vivans & pour les morts.

Que le corps de J. C. present en la sainte Eucharistie doit estre adoré d'une adoration de Latrie.

Que l'Eglise peut ordonner aux Chrétiens de s'abstenir de certaines viandes.

Que les Chrétiens ont besoin d'invoquer à leur secours la sainte Vierge & les Saints qui sont dans le Ciel, & que cette invocation ne blesse point J. C. nôtre Mediateur.

Qu'il faut honorer les Images par un culte de servitude relatif.

Qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise.

Que les Evêques selon l'ordre établi de Dieu sont au dessus des Prestres, & qu'eux seuls peuvent les ordonner.

Que l'Eglise Catholique subsistera toûjours, & ne deviendra point invisible.

Que l'Eglise ne se peut tromper.

Que les Livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, de Baruch & des Machabées sont partie de la Sainte Ecriture.

Que nous devons honorer les Saints & leurs Reliques.

MARC *Prestre Econome de Micone, Grand Vicaire de l'Evêque.*

LE PAPAS *Laprianus Sacellanus.*

DEMETRIUS *Scevophylax.*

GEORGES *Cartophylax.*

JOSEPH *Religieux.*

LE PAPAS *Philotée premier Chantre.*

Le Papas Isaye.
Le Papas Pantelez.
Le Papas Baptiste.
Le Papas Gerasim *Vidus.* Je certifie ce qui eſt ci-deſſus.

ATTESTATION DE L'EGLISE de l'Iſle de Milo.

AYant entendu parler d'un tres-mauvais bruit qu'on fait courir contre nous qui ſommes de l'Egliſe Grecque, & Habitans de l'Iſle de Milo, à ſcavoir qu'il y a quelques perſonnes enfans des Calviniſtes, qui ſe croyent à la verité fort ſages, & qui neanmoins ne ſont pas dans les veritables ſentimens, qui diſent que nous autres Grecs Orthodoxes avons des ſentimens ſemblables à leurs mauvaiſes opinions, nous avons crû qu'il eſtoit à propos de reprimer leur Folie; parce que nous autres Orientaux & Catholiques ne ſouffrirons jamais d'eſtre ſeparez de la Foy qui nous a eſté donnée par Jesus-Christ, & des Dogmes des Apoſtres & de nos Peres.

Seigneur J. C. que cela n'arrive pas. C'eſt pourquoy pour condamner leurs méchantes hereſies, pour repouſſer leurs calomnies, & diſſiper le mauvais bruit qu'ils ont fait courir, nous avons donné ces Articles, pour ſervir de témoignage de la pieté de nôtre foy, & pour ſervir d'inſtruction à ceux qui voudront embraſſer la Foy Orthodoxe.

Premierement, nous confeſſons contr'eux, ſelon la tradition tres-manifeſte de J. C. du Vaiſſeau d'Election, de tout le Chœur des Apoſtres, le conſentement general des Saints Peres & des Conſtitutions orthodoxes, que ce ſaint pain de l'Euchariſtie que nous qui ſommes Preſtres conſacrons tous les jours, eſt le propre corps de J. C. crucifié, reſſuſcité, élevé au Ciel, & aſſis à la droite du Pere, & ce qui eſt conſacré dans le calice, nous croyons que c'eſt le precieux ſang du Sauveur répandu pour nous.

Secondement, nous diſons à haute voix, que dans ce terrible Sacrifice de l'Euchariſtie J. C. eſt tout entier, c'eſt-à-dire le Fils qui eſt la parole de Dieu incarnée avec ſa ſainte ame & ſon eſprit.

Troiſiémement, que depuis ces paroles, *ceci eſt le corps & le ſang*, ces myſteres reçoivent une puiſſance qui les diſpo-

ſe à la conſecration ; & dans la deuxiéme priere il ne reſte plus ni la ſubſtance du pain ni celle du vin, mais les ſeules eſpeces & accidens du pain & du vin ; & le pain eſt tranſſubſtancié & eſt conſacré au corps de J. C. vivant & animé, comme nous avons dit ci-deſſus. De même le vin eſt tranſſubſtancié & devient le veritable ſang de Dieu d'une maniere admirable. CH. III.

4. Que nous adorons ces Myſteres de l'Euchariſtie d'une adoration de Latrie. Car quelle autre adoration leur pourroit-on rendre, puiſque J. C. eſt en eux tout entier?

5. Que l'Euchariſtie eſt un veritable Sacrifice, que nous qui avons l'honneur d'eſtre Preſtres, offrons pour les vivans & pour les morts.

6. Que ces Myſteres apportent un grand avantage à ceux qui les reçoivent avec une ame pure, & qu'ils font le contraire à ceux qui s'en approchent autrement.

7. Que l'Egliſe peut dans les temps & jours neceſſaires ſans aucun ſujet de ſcandale, ordonner des jeûnes aux fideles, lorſqu'il y a quelque neceſſité ou quelque utilité dans les jeuſnes, comme dans les temps de ſechereſſe, de guerres, de maladies contagieuſes & d'autres choſes ſemblables, ce qui ne va point à la deſtruction des traditions Eccleſiaſtiques.

8. Que nous invoquons le ſecours des Saints, & que nous honorons leurs Reliques comme ſaintes, & que nous les prenons pour nos Interceſſeurs ſans bleſſer la foy Orthodoxe, ni l'honneur de J. C. Dieu & homme nôtre mediateur auprés de Dieu.

9. Nous confeſſons qu'il y a ſept Sacremens de l'Egliſe, à ſçavoir le Baptême, le S. Chreſme, la Communion, la Penitence, le Sacerdoce, l'Onction des malades, & le Mariage honorable. τίμιος γάμος.

10. Outre cela J. C. ayant promis à l'Egliſe Catholique d'eſtre avec elle juſqu'à la fin des ſiecles, nous croyons qu'elle demeure infaillible dans la Foy, & qu'elle demeurera juſqu'à la fin, & aprés la conſommation des ſiecles. Pour une Egliſe particuliere il peut arriver qu'elle ſe trompe en quelque opinion.

11. Nous confeſſons encore que les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe, de Baruch, de l'Eccleſiaſtique & des Machabées ſont parties de la ſainte Ecriture.

12. Que les Evêques ſeuls ont autorité ſur les Preſtres par leſquels, quand il s'en trouve de vertueux & d'ortho-

doxes, l'Eglise est utilement gouvernée, & comme il est necessaire.

Gerasime *humble Archevêque de Milo*, je certifie cecy.
Matthieu *Prestre Econome de Milo*, certifie comme dessus.
Guillaume *Prestre Chorevêque de Milo.*
George *Prestre Scevophylax.*
Michael *Prestre Chartophylax.*
Georges *Prestre & Sacristain.*
Jean *Prestre Promoteur de Milo.*
Ananias *Religieux & Abbé.*
Nicephore *Religieux & Abbé.*
Nicodeme *Religieux & Abbé.*
Damascene *Religieux.*
Germain *Religieux.*
Neophite *Religieux & Archimandrite.*

ATTESTATION DE L'EGLISE de l'Isle de Chio.

S'Estant élevé une assez grande dispute sur la Foy des Chrétiens qu'on doit estimer saine & Orthodoxe, & plusieurs assurant que l'Eglise d'Orient avoit quelques opinions mauvaises, & contraires aux veritables sentimens, & qu'elle étoit dans les mêmes opinions qu'eux, ceci a esté écrit de Chio pour la refutation de ce mensonge & la confirmation de la verité, où on trouvera ce que l'Eglise d'Orient tient pour Orthodoxe, & comme établi par l'Ecriture & par les saints Peres. L'an 1671. au mois d'Octobre, Indiction premiere.

Premierement, nous croyons que la transsubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de J. C. se fait par le Prestre avec les paroles de nôtre Seigneur.

2. Que la chair & le sang entrent dans les Communians.

3. Qu'aprés la consecration le corps & le sang demeurent dans la sainte Eucharistie.

4. Que la sainte Eucharistie est offerte par les Prestres pour les vivans & pour les morts.

5. Qu'on luy doit une adoration de Latrie.

6. Que l'Eglise ordonne les jeûnes comme elle veut.

7. Elle dit que J. C. est le seul mediateur pour le peché originel & les personnels, & qu'aprés sa Resurrection tous

les Saints le ſont pour les choſes dont nous avons beſoin. CH. III.

8. Que Dieu eſt adoré d'une maniere differente de celle dont on honore les Saints & leurs Reliques, Dieu par un culte de Latrie, la Sainte Vierge d'Hyperdulie, & les Saints de D

9. Elle rend un honneur relatif aux Images.

10. L'Egliſe a ſept Sacremens, le Baptême, le Chreſme, la ſainte Euchariſtie, la Penitence, l'Onction des malades, le Sacerdoce, & le Mariage.

11. Que les Preſtres ſont ordonnez par les Evêques, par qui l'Egliſe doit eſtre neceſſairement gouvernée.

12. Le gouvernement des bons Evêques eſt fort utile.

13. Que l'Egliſe ne ſe trompe jamais.

14 Qu'il y a deux Egliſes, la viſible & l'inviſible; celle d'icy bas eſt viſible, celle d'en haut inviſible.

15. Que les Livres de Tobie, Judith, de la Sageſſe, de Syrac, de Baruch, des Machabées, ſont partie de l'Ecriture, & ſont lûs comme tels.

L'ARCHEVESQUE *de Chio.*
IGNACE *Econome de Chio.*
ANTOINE *Preſtre. Le Preſtre Parthenius, Treſorier de Chio.*
CONSTANTIN *Preſtre, Sacriſtain de Chio.*
NICOLAS *Preſtre, Eccleſiarque de Chio.*
ARMEZINUS *Preſtre, Jeromnemon de Chio.*
JEAN *Preſtre, Secretaire de Chio.* ὑπομνηματόγραφος.
NICOLAS *Preſtre, Predicateur de l'Evangile.*
CLEMENT *Religieux de la Communauté des SS. Coſme & Damien.*
PARTHENIUS *Religieux des ſaints Apoſtres.*
MANUEL SAKES *Protonotaire de Chio.* J'ay ſigné en foy de cecy.
GEORGE *Preſtre, Cartophylax de Chio.*
MICHAEL *Preſtre, premier Défenſeur, ou Promoteur,* πρωτέκδικος.
NICOLAS *preſtre, Rhetor de Chio.*
MICHEL *Official de Chio.*
PHOTIUS *Preſtre Logotheta.*
GABRIEL *Religieux, Docteur & Maiſtre de la Communauté de ſaint Victor.*

CHAPITRE IV.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par le témoignage de pluſieurs Abbez, Religieux & Papas Grecs, contenuë dans quelques Relations de Monſieur de Nointel Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Porte, & par la Lettre de Monſieur Panaioti, premier Interprete du Grand Seigneur.

COmme il n'y a point de moyen plus propre pour s'aſſurer qu'une doctrine eſt generalement reçûë dans une Egliſe, que de ne s'en informer pas ſeulement de ceux qui y tiennent les premiers rangs, mais auſſi du commun des Eccleſiaſtiques, des Religieux, & même des Laïques qui la compoſent, je ne feray pas difficulté de rapporter ici divers Extraits des Relations que Monſieur de Nointel Ambaſſadeur du Roy à la Porte a envoyées à ſes amis à Paris, qui en contiennent des témoignages qui perſuaderont toujours, non ſeulement tous ceux qui connoiſſent particulierement la parfaite ſincerité de celuy qui les a écrites, mais auſſi toutes les perſonnes ſenſées qui ne s'imagineront jamais qu'un homme d'honneur qui ſert de Miniſtre à un grand Roy dans un employ conſiderable, vouluſt hazarder ſa reputation, en publiant des fauſſetez dont tant de gens auroient intereſt de le convaincre, & tant de moyens de le faire.

RELATION DE MONSIEUR DE NOINTEL Ambaſſadeur de Sa Majeſté Tres-Chrétienne à la Porte, contenant le recit d'un entretien avec l'Abbé du Monaſtere de Mauromale.

LE premier jour de Septembre j'allay me promener à Mauromale, qui veut dire en Grec vulgaire, *Pierre Noire*, c'eſt pourquoy les Turcs l'appellent Karatach, qui ſignifie la même choſe. C'eſt une Abbaye de Grecs, ſituée en Europe, au delà des ſeconds Châteaux. Elle eſt à mi-coſte, & dans un enfoncement auquel on arrive par un chemin large, où le charroy

roy peut paſſer, & dont l'accés n'eſt point difficile, parce qu'on monte en tournant. CH. IV

Les Religieux ſoit au nombre de quarante cinq qui vivent ſous la Regle de ſaint Antoine, & ſous la conduite d'un Abbé. Ils gardent une perpetuelle abſtinence de chair, & l'obſervent plus rigoureuſe les Lundis, Mercredys, & Vendredys. Leur Egliſe eſt petite & ornée comme les autres du pays, de quantité de tableaux & de lampes allumées qui ſont d'argent & aſſez belles.

Je paſſay dans le *Sancta Sanctorum* accompagné de l'Abbé. Je luy fis demander où eſtoit l'Euchariſtie. Il me montra une boëte d'argent ou de fer blanc, poſée ſur le coin d'un petit autel, qui eſt celuy où l'on conſacre. Il paroiſſoit qu'il y avoit du papier ou de la toile, parce qu'on le voyoit déborder. Je m'informay de ſa croyance ſur ce myſtere. Il me dit que c'eſtoit le veritable corps de J. C. que l'on conſacroit le Jeudy Saint pour ſervir de Viatique aux Religieux malades, auſquels celuy qui adminiſtroit ce Sacrement, le portoit ſur ſa teſte.

On l'interrogea s'il ne croyoit pas que c'eſtoit du pain. Il répondit que c'en eſtoit avant la Conſecration, mais qu'aprés la prononciation des paroles & de l'Oraiſon, le pain & le vin eſtoient changez au corps & au ſang de J. C. On luy fit la demande, pourquoy donc on voyoit du pain? Il repliqua qu'il en paroiſſoit, mais qu'il n'y en avoit point, & qu'il en reſtoit ſeulement les apparences: que J. C. avoit declaré que le pain devenoit ſon veritable corps: *Hoc eſt enim corpus meum*, & le vin ſon veritable ſang: *Hic eſt calix ſanguinis mei*; & que tous les Apoſtres qu'il me nomma l'un aprés l'autre, avoient enſeigné cette verité.

Il y avoit une lampe devant l'autel où eſtoit ce precieux depoſt, ce qui m'obligea de luy faire reproche de ne l'avoir point allumée comme les autres qui pendoient devant des tableaux, ce qui fut cauſe auſſi qu'on l'allumaen même temps, toute la matiere eſtant preſte, & ne reſtant plus que le feu à y mettre. L'Abbé avoüa que c'eſtoit le moindre honneur que l'on devoit à l'Euchariſtie, que c'eſtoit une faute d'y manquer, & que nous devions l'adorer. Il me rapporta de grandes hiſtoires de pluſieurs miracles arrivez pour confirmer la preſence réelle de J. C. au S. Sacrement, & il les recitoit avec une tres-grande affection & volubilité de langue, témoignant bien de

la joye qu'il eust plu à la providence de Dieu de confondre alors le doute & l'incredulité de quelques-uns qui approchoient de ce divin mystere en manquant à la foy qu'ils luy devoient. Je luy parlay des Sacremens de l'Eglise. Il me fit dire qu'il y en avoit sept. On luy parla aussi de l'invocation des Saints. Il répondit que les prieres qui leur estoient addressées si frequemment par les Grecs en faisoient foy, & qu'on adoroit leurs Images d'un culte relatif

Je le priay de me faire voir les Livres de l'Abbaye. La réponse fut qu'il n'y en avoit point d'anciens, parce que leur maison n'estoit r'établie que depuis cinquante ans, que ceux qu'ils avoient, servoient à l'Office, à l'exception de quelques-uns de devotion qui estoient modernes, entre lesquels il me nomma le Livre intitulé, Ἁγιορειτῶν σωτηρία composé par Agapius Religieux du mont Athos. Je m'informay dequoy il traittoit. Il me dit qu'il parloit des sept Sacremens, & particulierement de l'Eucharistie, & de la preparation à la sainte Communion. Luy ayant representé qu'un Ministre Calviniste soûtenoit qu'Agapius n'avoit point esté, & qu'en tout cas l'ouvrage qu'on luy attribuoit estoit celuy d'un imposteur qui s'estoit servi de son nom ; il m'assura qu'il avoit connu ce bon Religieux, qu'il estoit Auteur de ce Livre, lequel il avoit rempli de toutes les veritez qui y sont contenuës, dont il estoit instruit par une longue lecture de plusieurs bons manuscrits. Enfin il me protesta qu'il m'avoit répondu la verité. Luy ayant demandé s'il voudroit bien la certifier par une declaration authentique, il me témoigna qu'il en auroit de la joye. Ainsi il prit les articles, me promettant de dresser une profession de foy sur ces points, & de me l'apporter.

Cet Abbé me parut de bon sens : & il parloit assez juste sur toutes les choses qui tomberent dans la conversation. Il me dit que du temps des Empereurs Grecs, il y avoit depuis Topana, qui est à l'entrée du port, jusqu'à sa maison 365. Monasteres, & qu'il n'avoit point de connoissance de l'antiquité du sien, à cause de la perte des titres causée par les guerres & les incendies.

Aprés le repas je montay au haut de la montagne du costé du Pont-Euxim. C'est un grand terrain sur lequel on rencontre un Moulin & une Ferme appartenante aux Religieux. L'on y découvre la Mer noire & l'entrée du Bosphore, & l'on voit

fort aiſément le Canal, quoy qu'il ait une demie lieuë. Il ſert de bornes au territoire des Religieux qui s'étend depuis cet endroit en retournant juſqu'au premier Château d'Europe. Le Grand Seigneur d'apreſent s'y promenant il y a ſept ans, aprés avoir bû de l'eau d'un puits qu'il trouva fort bonne, & qui l'eſt effectivement, s'informa de la vie de ces Religieux, & lors qu'il ſçut qu'ils la gagnoient par le travail de leurs mains, il leur fit donner cinquante ſequins, & ajoûta à ſa liberalité tout le terrain dont je viens de parler, qui a pour le moins une lieuë de long & une demie de large, mais qui eſt ſi ingrat, ne produiſant de ſoy que de méchans bois d'épine, que dans les meilleurs endroits il ne rend que ce que l'on y ſeme, & rien davantage. CH IV.

Ces Religieux ne ſont point tourmentez par les Turcs, auſquels on a deffendu d'y aller, principalement durant la neuvaine de l'Aſſomption, parce qu'ils avoient accoûtumé de s'y enyvrer, d'y faire du deſordre, & d'exiger de l'argent de tous ceux que la devotion y attire. Ce qui n'empeſche pas que ceux du Château d'Aſie ne faſſent paſſer à bord les Barques de ceux qui y vont pour en tirer des Aſpres. Le Boſtangi Bachi qui a la ſuperiorité ſur les coſtes des environs de Conſtantinople, & par conſequent ſur celles du Canal, eſt celuy qui profite le plus du concours qui ſe fait en ce Monaſtere. Car les Religieux pour n'en eſtre point inquietez ſous differens pretextes, comme d'yvrognerie, de ſedition & autres, qui ne manquent jamais à l'avarice des Turcs, ſont obligez de luy donner tous les ans une certaine penſion. C'eſt ainſi qu'il devient leur Protecteur par ſon intereſt.

ATTESTATION DU SUPERIEUR ET DES Religieux du Monaſtere de Mauromale.

LA ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient, fondée ſur l'Hiſtoire Evangelique, & les Ordonnances des Apoſtres, immole par ſa divine Liturgie les myſteres purs & ſalutaires, & accomplit le myſtere non ſanglant en memoire de noſtre Seigneur JESUS-CHRIST. Son ſentiment eſt que ce culte divin s'accomplit avec du pain & du vin, comme le Seigneur même l'a ordonné, diſant à ſes ſaints Diſciples & Apoſtres, lorſqu'il fit le banquet myſterieux: Prenez & mangez,

Ceci eſt mon corps, en prenant du pain : & lorſqu'il prit le Calice ; beuvez en tous, *Ceci eſt mon ſang.*

Le Preſtre donc de même maniere, diſant les mêmes paroles dans la ſainte Liturgie, prie que le pain & le vin propoſez deviennent le corps & le ſang de J. C. & les beniſſant par l'invocation du S. Eſprit duquel dépend la Conſecration, l'un & l'autre ſe changent au corps parfait & au ſang parfait. C'eſt ce que penſe, confeſſe & croit la ſainte Egliſe d'Orient, ſans avoir aucun doute ou aucune difficulté & ſans en rechercher la maniere. Car la maniere ſeule eſt l'invocation du S. Eſprit qui a tiré toutes choſes du neant. Et la reſolution de toutes les difficultez que chacun peut avoir, eſt la foy qui eſt un conſentement aſſuré qu'on donne aux choſes qu'on entend, avec une entiere perſuaſion de la verité, comme l'appelle le celebre Baſile. Car celuy qui croit, ne conſidere pas ſeulement les choſes ſenſibles qui ſont devant luy, mais les ſpirituelles. Et comme nous croyons que la regeneration & le renouvellement ſe fait dans le Baptême par de l'eau ſenſible ; de même nous ſommes perſuadez que dans le S. Sacrement, le pain & le vin ayant eſté propoſez & ſanctifiez, ſont faits le corps & le ſang de J. C. Et les ſaints Peres ont déclaré que ce ſacrifice ſe faiſoit avec du pain levé, parfait & ſans aucun defaut, & du vin, comme Dieu incarné eſtoit parfait ſelon ſa divinité & ſon humanité. Car le pain marque la propre chair du Fils de Dieu, & le vin ſon ſang, comme la ſageſſe & la verité même l'a témoigné de luy-même en pluſieurs diſcours devant la Cene myſterieuſe. *Ieſuis*, dit-il, *le pain qui eſt deſcendu du ciel, & donne la vie au monde.* Et en un autre endroit : *ſi quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.* Et encore : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Et quand il mangea avec ſes ſaints Diſciples, il leur rompit du pain & non des azymes, comme declarent les Evangeliſtes, diſant : Jesus prenant du pain, le rompit & le leur donna, & dit : *Prenez & mangez, Ceci eſt mon corps.* Et Jacques frere du Seigneur & premier Evêque de Jeruſalem ordonné par J. C. le grand Prêtre, & qui nous a le premier montré cette ſainte Liturgie, l'a celebré avec du pain levé. Et parlant de J. C. il dit : Prenant du pain en ſes mains ſaintes, pures, ſans aucune tache & immortelles Et aprés luy les divins & ſaints Docteurs, predicateurs & deffenſeurs de la verité, le divin Baſile & S. Chry-

ſoſtome & les autres, tant de l'Egliſe Orientale que de l'Occidentale, juſqu'au Pape Alexandre premier, ont celebré avec du Pain levé. Et depuis luy l'Egliſe Romaine à commencé à ſe ſervir d'azymes en la celebration des myſteres; au lieu que celle d'Orient n'a jamais quitté le pain levé. Car les Juifs obſervoient les azimes, comme la circonciſion & les autres ceremonies de l'ancienne loy. Et nous n'en obſervons aucune choſe étant choiſis pour le nouveau Teſtament. Il ne faut donc point obſerver les azymes; car les ombres de la loy ſont arrivées à la verité, comme enſeigne le divin Chryſoſtome, diſant: là, c'eſt à dire dans l'ancienne loy, eſtoit la lettre, & icy l'eſprit. Là eſtoit l'Agneau, & icy J. C. Là eſtoient des azymes, & icy du pain. Et comme les Apoſtres ſe ſont ſervis de pain levé, de meſme l'Egliſe Orientale ſur leurs confeſſions, & ne s'éloignant en rien de la verité & de la vraye foy, s'en ſert & enſeigne qu'il s'en faut ſervir.

La ſainte Egliſe Orientale eſt auſſi ornée avec raiſon des ſaintes images de noſtre Seigneur J. C. & de la Vierge Mere de Dieu & de tous les Saints. Et il eſt ordonné de les honorer non pas d'un culte de Latrie, mais relatif. Car les images ne ſont pas Dieu ni la Vierge ni les Saints: mais ce ſont des prototypes & des archetypes du Createur de toutes choſes, de la Même Vierge & mere, & des Saints; & les honorant nous en recevons de grands bienfaits. Car voyant dans une image la croix de J. C. nous nous ſouvenons de ſa ſainte paſſion, de ſa divine charité, & de la grande miſericorde qu'il a euë pour nous. Saint Luc eſt le premier qui en a enſeigné l'uſage. Et les ſaints Peres ont ordonné qu'on leur rendît l'honneur qui leur eſt deu, ayant jugé leur veneration juſte & raiſonnable. C'eſt pourquoy quelques-uns ayant taſché par infidelité & par tyrannie de les oſter de la ſainte Egliſe; neanmoins les dangereux Iconomaques ayant eſté condamnez par le jugement divin du ſeptiéme Concile, elles furent reſtablies avec l'honneur & la piété qui eſtoient neceſſaires, & il fut ordonné qu'elles ſeroient honorées.

Un certain Agapius natif de l'Iſle de Crete, qui a paſſé ſa vie dans l'eſtat Religieux, d'une maniere fort pieuſe, a fait pluſieurs livres, & entr'autres un qui s'intitule: *le ſalut des pecheurs*, & les a fait imprimer pour l'utilité publique. Tous ceux qui les liſent y peuvent reconnoiſtre pluſieurs choſes

Atteſtation ſur Agapius.

ſur cette matiere. Et luy les ayant ramaſſées de pluſieurs Docteurs tant anciens que nouveaux, les a compoſez ſelon la commodité du temps. Et comme veritable obſervateur des paroles de l'Evangile, il a beaucoup multiplié le talent, & ayant eſté ſaint pendant toute ſa vie, & continué juſques à la fin dans de ſemblables actions, il s'eſt repoſé au Seigneur.

Ce preſent eſcrit pour témoignage certain & confeſſion aſſurée du ſaint Sacrement, de la veneration qui eſt deüe aux Images, & de la vie religieuſe & monaſtique du même Agapius, eſt rendu par nous ſouſſignez à tous les Chreſtiens, & principalement au tres-noble & tres-excellent Seigneur CHARLES FRANCOIS OLIER Marquis de Nointel, tres-digne Ambaſſadeur du tres-puiſſant Roy de France, qui nous a demandé ſur ces Articles la verité de la foy de l'Egliſe d'Orient. Dans Noſtre Monaſtere de Mauromole le 14. Octobre l'an de J. C. 1671.

EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION, contenant le recit d'un entretien avec un Papas.

LE onziéme ſeptembre j'allay dans l'Egliſe des Grecs de BAKTCHEKHU. Je la trouvay dans une telle propreté, & toutes choſes dans un ſi bon ordre que j'en fus ſurpris. Elle eſt petite, bien carrelée, & ornée d'un plafond de menuiſerie. Il y a deux rangs de grandes chaiſes aux deux coſtez & des jalouſies derriere pour les femmes. A la face du *ſancta ſanctorum*, l'on voit trois ou quatre tableaux de la Vierge, de noſtre Seigneur & de quelques Saints, dont les mains ſont en relief d'argent ou de cuivre doré auſſi bien que les ornemens qui ſont ſur la teſte. Il y a un crucifix de bois au deſſus de la porte du milieu. C'eſt celle où le preſtre vient montrer le ſaint Sacrement, & ce fut par une autre que j'entray dans cet endroit, nonobſtant que le Papas m'euſt dit que les ſeculiers n'y entroient pas. Il y vint avec moy.

Il y a deux petits Autels dans des enfoncemens; ſur l'un eſtoit le calice, ſa patene & le voile, & ſur l'autre je n'y remarquay qu'une boëte qui me parut d'argent avec un papier qui d'ébordoit. Ie luy demandé ce qu'il y avoit dedans. Il répondit que c'eſtoit l'Euchariſtie qui contenoit le vray corps & ſang de I. C. Ie m'informay de luy ſi l'on ne pou-

voit pas dire que c'eſtoit du pain. Il m'aſſura qu aprés la conſecration, la ſubſtance du pain & celle du vin eſtoient entierement changées au corps & au ſang de J. C. J'inſiſtay pour luy faire connoiſtre que ce pendant nous voyons du pain & du vin. Il repliqua qu'à la verité il paroiſſoit à nos yeux, mais qu'il n'y en avoit point. CH. IV.

Je luy témoignay quelque curioſité de voir la boëte ouverte, mais je me contentay de ſon refus que je pris en bonne part, le loüant d'en uſer de la ſorte, & prenant occaſion de luy dire que je m'eſtonnois de ne voir pas une lampe devant le ſaint Sacrement, y en ayant devant ſes images. Sa replique fuſt qu'elle eſtoit caſſée.

Je luy dis qu'en France les Catholiques adoroient l'Euchariſtie, qu'on ſe tenoit dans le lieu où l'on la gardoit avec un grand reſpect. Il reconnut que c'eſtoit un devoir indiſpenſable non ſeulement aux François, mais aux Grecs. Je l'interrogeay ſur le Viatique. Il me dit qu'on le portoit aux mourans, que c'eſtoit pour eux ſeulement qu'on le conſervoit dans une boëte que j'avois veüe; qu'il la prenoit ſur la teſte, qu'on l'accompagnoit avec un cierge allumé, & que le malade eſtant confeſſé, & ayant recité ſon *Credo*, recevoit la communion du corps de J. C. avec adoration.

Il me montra, en ſortant du *ſancta ſanctorum*, une bouteille, me diſant qu'il y conſervoit la ſainte Huile; & m'informant de l'uſage auquel elle eſtoit deſtinée, il m'apprit qu'on l'appliquoit à ceux qui eſtoient à l'extremité.

Je luy fis encore pluſieurs demandes, & entr'autres, ſi les paroiſſiens communioient ſouvent, s'il les inſtruiſoit de leurs devoirs principaux, s'il les confeſſoit, & s'il diſoit la Meſſe tous les jours. Il me répondit preciſement qu'ordinairement les Grecs ſe contentoient de la communion Paſchale, qu'il inſtruiſoit ceux qui eſtoient ſous luy le mieux qu'il pouvoit, que des Caloyers les venoient confeſſer, & qu'il celebroit la Liturgie les Feſtes & les Dimanches, s'y preparant auparavant par le jeuſne.

Je luy demanday quelle opinion il avoit de ceux qui ne croyoient point la preſence réelle & la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de J. C. Il n'heſita pas à me dire, qu'ils n'étoient point Chreſtiens; & m'eſtant enquis de luy, ſi le ſieur Cyrille premier Drogman de Veniſe qui demeure

dans ſa paroiſſe, & qui eſt du rite Romain, aſſiſtoit à la Liturgie, & s'il n'eſtoit pas receu dans ſon Egliſe, il me dit qu'il y venoit ſouvent pour aſſiſter à la Meſſe, & qu'il y étoit le bien venu.

Ie fis enfin tomber la converſation ſur le revenu de ſa Cure, ſur celuy de la nomination, & ſur le Dioceſe dans lequel il eſtoit. Il m'en expliqua les particularitez, en me diſant que les charitez de ſes paroiſſiens, auſquels il portoit de l'eau benite tous les mois dans leurs maiſons, le nourriſſoient, qu'il n'y avoit point de dixme, & que tous leurs biens conſiſtoient en bois & en quelque beſtail, qu'il pouvoit avoir environ une centaine de communians diſtribuez en quarante maiſons; que le Patriarche de Conſtantinople eſtoit patron de ſa Cure, qu'il luy en avoit confié l'adminiſtration pour un an, moyennant deux mille aſpres qui font cinquante livres. Mais luy ayant repreſenté que c'eſtoit un peché, il en convint, le rejettant ſur les Turcs comme eſtant la cauſe inévitable du deſordre. Il ajoûta qu'il eſtoit du Dioceſe de Dereon, & que ſon Evêque faiſoit la viſite deux ou trois fois l'année.

Je m'informay du lieu de ſa naiſſance. Il me dit qu'il eſtoit de la Morée aſſez proche de Lutrin. Je regarday les livres imprimez à Veniſe, que je trouvay bien conditionnez & fort entiers ſans eſtre déchirez en aucune maniere, ny à la couverture ny aux feüillets, & je m'en fis lire les titres qui eſtoient: *Paracliticon*, *Anthologium*, *Euchologium*, *Triodium* en douze volumes, y en ayant un pour chaque mois de l'année, *Pentecoſtarium horologium*, qui ſont tous en grec litteral. Il n'y avoit que la vie des Saints de Maximus qui fuſt en grec vulgaire.

Le Papas me montra que dans l'Euchologe eſtoient toutes les Liturgies & les prieres neceſſaires pour l'adminiſtration des Sacremens. Il me dit même par cœur celle qui concernoit l'Euchariſtie. Je luy témoignay que j'en eſtois fort édifié, & luy demandant s'il avoit étudié, & ſi on l'avoit examiné pour le faire Prêtre, ſa réponſe fut qu'il avoit reduit ſes études aux choſes les plus neceſſaires & les plus importantes, & que c'eſtoit ſur celle là qu'on examinoit lorſqu'on admettoit à la preſtriſe.

Enfin l'ayant loüé ſur la propreté de ſon Egliſe, je me retiray. Il m'accompagna, & lorſque nous fûmes auprés du Cemetiere, je luy témoignay de l'étonnement de ce qu'à chaque Sepulchre des Grecs on avoit planté une pierre droite ſuivant l'uſage

l'uſage des Turcs, luy remontrant qu'il falloit y mettre des croix. Mais ne pouvant répondre ſur ce point, il ſe ſauva ſur la coûtume qu'il avoit trouvée ainſi établie. CH. IV.

EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION CONTENANT le recit d'un entretien avec un Papas de Calcedoine.

ME trouvant il y a quelque temps dans l'Egliſe de Calcedoine, où l'on prétend que le Concile a eſté tenu, je demanday à un Religieux qui me montroit ce qu'il y avoit de plus remarquable, où eſtoit le S. Sacrement; il me montra un ſac de toile pendu à un clou, dans lequel il y avoit une boëte, où eſtoit enfermé ce precieux dépoſt de noſtre ſalut, & pour ſatisfaire ma curioſité, il l'ouvrit & me fit voir les eſpeces & les apparences exterieures du pain. On lui demanda quelle eſtoit ſa croyance ſur ce qu'il voyoit. Il me répondit que ce n'eſtoit point du pain, mais le corps veritable de J. C. que l'on conſervoit pour les malades, auſquels on en donnoit une particule; qu'on conſacroit le pain tous les Jeudis Saints pour cet uſage, & que les eſpeces ſe conſervoient d'une année à l'autre.

Je lui fis demander pour quelle raiſon il ne tenoit pas le corps de J. C. d'une maniere, & dans un lieu plus propre & plus convenable à ſa Majeſté. Il me fit réponſe que c'eſtoit la coûtume, que l'Egliſe eſtoit pauvre, & que dans celles où il y avoit quelques revenus, l'on en uſoit autrement.

On ne fera pas difficulté de joindre au témoignage de ces Papas celui d'un Laïque qui eſt Monſieur Panaiotti; parce que c'eſt un des plus conſiderables de toute l'Egliſe Grecque, & des mieux inſtruits de ſes ſentimens, & qu'elle contient des faits importans, contre leſquels M. Claude a oſé s'inſcrire en faux.

LETTRE DE MONSIEUR PANAIOTTI à Monſieur l'Ambaſſadeur.

EXCELL^me^ DOMINE MIHI COL^me^,

ACceptis Litteris EXCELLENTIÆ VESTRÆ, *ſuam erga Eccleſiam Dei pietatem, necnon πνευματικῆς συμπνοίας, deſiderium & ſtudium, haud parum ſum admiratus, cum in tantis*

regis non parvi momenti negotiis, apud hanc amplissimam aulam qualibet hora versetur, nihilominus zelo veritatis & pietatis amore fretam hæreticorum Galliæ contra Orientalem Ecclesiam blasphemias quibus lædere putant, τὴν ἄσπιλον καὶ ἀμόμωνα ἐν νύμφην, non potuisse sufferre, & gladio veritatis illis resecandis studere. Mirum sanè est, Vir Excellentissime, cur non pudeat Calvinianæ hæreseos sectatores, post tot Ecclesiæ Orientalis contra eos factas demoustrationes, post tot actus Synodales typis evulgatos, post Cyrillianæ confessionis damnationem, post Meletii Sirigi Doctoris Ecclesiæ Orientalis prolixam ejusdem refutationem, post denique sæpe memoratæ Ecclesiæ fidei suæ confessionem omnium fere Antistitum suorum unanimi consensu & confirmatione nuperrime publicatam, TAM IMPUDENTER ET PERTINACITER *hanc Ecclesiam in consortium pernitiosarum hæresum suarum advocare! Si enim Græcorum Ecclesiæ fidei confessionem scire cupiunt, quare eam solummodo à Cyrilli quater ob suspicionem hæreseos sede Patriarchali à Græcis expulsi, post occisi, ac ultimo publico anathemati traditi, confessione petunt? Si quærunt quid de vera & substantiali Jesu-Christi Servatoris in divino Eucharistiæ mysterio præsentia Græci credant, inspiciant pauliſper libros officiorum sacerdotalium quos* ἱερολογία *vocant, & perlegant orationes quas quilibet Sacerdos ante & post Sacramentorum assumptionem tenetur absolvere. Si de intercessione Sanctorum quid sentiant instrui cupiunt, lectitent duodecim Libros τῶν μηνολογίων καὶ τοῦ Παρακλητικῆ, ex quibus clarè patet eos nihil magis quàm Sanctorum intercessionem efflagitare. Sique de Sacramentorum numero hæsitant, contemplentur Libros Rituales; Εὐχολόγια intitulatos. Intelligent enim Græcos cum sancto Areopagita Doctore suo, septem numero Sacramenta profiteri. Si denique de imaginibus & jejuniis sanius sapere studeant, τὸ τριῳδίον perlegant, qui Libri omnes Venetiis impressi, levi pretio coëmi possunt. Nulla Ecclesia Orientalis sine his Libris, nec ullus Sacerdos est qui eos ignoret, his Græci Græca; Bulgari, Servi, Moldavi, Valachi, Ruteni cum Moscis lingua Sclavonica utuntur, Arabes Arabica, & ut uno verbo concludam, cuncti Orientales Christiani in Ecclesiis suis eos præ manibus habent, iis perficiunt orationes suas, & iisdem loquuntur Deo & Sanctis. Ex quibus omnibus expressè & clarè liquet vera ipsorum opinio, innixa sanctæ Scripturæ & Canonibus Apostolorum & Conciliorum tam Oecumenicorum quam Topicorum. Hæc scrutentur Calvinistæ, & invenient veram Orientalis Ecclesiæ confessionem, & non à*

Conciles contre Cyrille reconnus pour vrais par M. Panaiotti.

Cyrille Lucar quatre fois chassé du Patriarchat à cause des soupçons d'heresie.

L'ignorance des Grecs n'est donc point si grande que les Ministres le publient.

Cyrillo ob perverſa ſua dogmata ſede expulſo, occiſo & damnato. Nec fingant ſibi miſerrimi Eccleſiam Græcam chimericam eſſe, & non alibi quam in ipſorum cerebris exiſtere; more modernorum Hebræorum, qui ſibi regnum à nullo viſum nec auditum in qua mundi plaga ſitum ſit conſtituunt.

Ut autem veritas in poſterum & cum gloria piorum & doctrina conſpicuorum virorum Gallorum, qui Librum illum egregium, de quo annuit Excellentia veſtra, ediderunt, & hæreſeos Calviniſticæ ſingularem eſſe perniciem teſtimoniis confirmarunt, clarius eluceat, mitto nunc Excellentiæ veſtræ Hieremiæ Patriarchæ C. P. ad Curſium, & alios Germaniæ Calviniſtas anno 1576. ſcriptum reſponſum ad aliquot articulos Calvini hæreſeos, paria litterarum Nectarii atriarchæ Hieroſolymitani nuper ad Payſium Alexandrinum ſcripta, necnon τὸ πρωτότυπον fidei confeſſionis Orientalis Eccleſiæ Antiſtitum ſubſcriptionibus confirmatum: quod ut hæreticis ad declarandam veritatem & gloriam perpetuam ſuæ Majeſtatis Chriſtianiſſimæ ſæpius monſtretur, rogo acceptetur, ac in Bibliotheca Regia conſervetur, cui ego illud humillime dedico. Credo domi meæ Conſtantinopoli αὐτογραφον actuum ſynodalium ſenioris Parthenii contra confeſſionem Cyrilli, Meletii Sirigi Orientalis Eccleſiæ Doctoris prolixam ἀντήρρισιν contra eandem Cyrillianam confeſſionem, & Gennadii Patriarchæ C. P. de tranſſubſtantiatione panis & vini in Euchariſtia orationem elegantiſſimam ac doctiſſimam me habere; hæc omnia curabo quam primum ſubmitti, ut omni diligentia pio & ſancto zelo inſerviam ac permaneam,

CH. IV. Imagination de M. Claude qui ſe figure une Egliſe de vrais Grecs qui n'eſt nulle part refutée par M Panaiotti.

C'eſt Cruſius Profeſſeur de Tubinge.

Cet Original eſt preſentement dans la Bibliotheque du Roy.

M Panaiotti declare qu'il a l'Original du Synode de Parnius contre Cyrille Lucar que M. Claude accuſe de faux.

EXCELLENTIÆ VESTRÆ,

Adjectiſſimus & ad ſervitium paratiſſimus,
PANAIOTTA NICUSIUS.

Adrianopoli 20. Decembris 1671.

Excellentiſſimo Domino Domino ſuo Marchioni de Nointel, ſacræ Majeſtatis Chriſtianiſſimæ Legato ad Portam Ottomanam, & Domino mihi colendiſſimo.

NOS Carolus Franciſcus Olier de Nointel, Regis Chriſtianiſſimi ad Imperatoris Turcarum Portam Legatus, omnibus quorum intererit notum ſit, Nos cujuſcunque dubii ac nebularum, quibus Heterodoxi Calviniani conati ſunt in Gallia Græcorum fidem implicare, diſcutiendarum conſilio, totius rei veritatem non ſolùm à Patriarchis, Metropolitis, & multis aliis Eccleſiaſtici Ordinis, verum etiam à Laïcis diligenter inquiſiviſſe: Inter hos clarus eſt Panaiotta Turcarum Imperatoris Interpres, eximiis dotibus inſignis, qui gnarus & peritiſſimus doctrinæ Eccleſiæ Orientalis, illius etiam ſe patronum gerit in propugnandis articulis, qui illam ab Occidentali disjungunt. Ille ad Nos Epiſtolam ſcripſit, cujus par omnino & ad minimum apicem ex altera parte legendum patet. Huic ne quis fidem adhibere recuſet, hanc declarationem fecimus, cui & ſubſcripſimus, necnon ſigilli noſtrorum inſignium contrapoſitione communiri curavimus. Datum Peræ anno reparatæ ſalutis milleſimo ſexcenteſimo ſeptuageſimo ſecundo, quinto idus Januarii.

Olier de Nointel.

CHAPITRE V.

Union preſente de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine prouvée par divers autres témoignages d'Abbez, Religieux & Papas contenus dans la Relation de M. l'Ambaſſadeur.

ON a crû devoir rapporter ici cette Relation toute entiere, quoiqu'elle contienne pluſieurs deſcriptions qui ne regardent pas preciſément la matiere dont il s'agit, parce qu'elle fait voir d'une maniere tres-ſimple & tres-naturelle avec combien de bonne foy & d'exactitude Monſieur l'Ambaſſadeur s'eſt informé du point du fait qui fait le ſujet de nôtre conteſtation.

RELATION DU VOYAGE DE M. DE NOINTEL, Ambaſſadeur du Roy à la Porte, aux Iſles des Princes.

LE dix-huitiéme je partis de bon matin de Topana dans un Caïque, accompagné de deux autres, pour m'en aller aux Iſles, que l'on nomme communement des Princes. Je paſſay à la pointe du Serail, & vis-à-vis de celuy du fanal éloigné de Conſtantinople de ſix milles, que nous fiſmes en une heure de temps. Il nous en fallut autant pour arriver à la premiere des Iſles nommées Prota en Grec vulgaire, en Turc Kenali, qui eſt une drogue dont ces Infideles rougiſſent les doigts de leurs femmes, de leurs enfans & des eſclaves, ce qui les a portez à en donner le nom à cette Iſle, parce que la terre en paroiſt rouge. Elle eſt petite, & ne conſiſte qu'en une ſeule montagne qui a une pente ou vallée à l'oppoſite de l'Aſie, qui ſe termine en une petite plaine où nous abordâmes. La terre y eſt fort ſeiche & pierreuſe, peu cultivée & découverte. Les arbres qui s'y trouvent en petite quantité, ne faiſant pas beaucoup d'ombre, & le reſte du terrain n'eſtant rempli que de brouſſailles, de petits cheſnes verts, de lavande ſauvage, & d'herbes fortes. Je ne m'étonne pas qu'il ne s'y trouve point de villages, & je ſerois ſurpris qu'il y en ait eu autrefois, comme il paroiſt par les mazures qui s'y voyent, & les reſtes de quelques citernes, & par un puits dont l'eau eſt fort bonne, s'il n'y avoit lieu de croire que les Turcs eſtant cauſe qu'on arrache juſqu'aux racines des arbres, & qu'on renverſe les maiſons, font des ſolitudes des endroits qui eſtoient les plus cultivez C'eſt ce qui eſt arrivé à cette Iſle, où il n'y a plus qu'un ſeul Monaſtere de Caloyers ſitué ſur le haut.

L'Egliſe qui eſt tres petite a eſté conſacrée ſous le titre de la ſainte Vierge. Elle eſt baſtie à la maniere des autres.

J'y entray avec l'Abbé; je m'informay de ſa croyance ſur l'Euchariſtie, il me répondit qu'elle contenoit le corps veritable de J. C. Il me montra un ſac attaché à la muraille, où il me dit qu'eſtoit le corps de J. C. enfermé dans une boëte que l'on conſacroit le Jeudy Saint, & que l'on conſervoit pour les malades. Je me promenay dans la maiſon qui n'a rien de conſiderable, & je m'arreſtay pour diſner ſur une éminence auprés de la porte, où il y a un cabinet que les Turcs nomment Kioſgue.

Je m'informay de la chaſſe qu'il y avoit dans l'Iſle ; un Caloyer qui m'entretenoit, me répondit qu'autrefois elle eſtoit pleine de lapins qui mangeoient tous leurs grains, & que pour s'en garantir ils y avoient mis des renards qui leur en faiſoient raiſon, & qu'on y voyoit quelques ramiers ou pigeons ſauvages, qui ſe repoſent ordinairement ſur des rochers, mais qu'on auroit de la peine d'en approcher ; luy ayant dit adieu, il me reconduiſit juſqu'à la mer.

Nous continuâmes nôtre chemin, & en une heure nous arrivâmes à la plus grande des Iſles nommée Prinkipo par les Grecs, & par les Turcs Keſeul Ada, ſignifiant Iſle Rouge. Elle eſt ſituée dans le Golfe de Sinit ou de Nicomedier, qui peut avoir quatre-vingt mil de long, & n'eſt ſeparée de l'Aſie que par un trajet d'une lieuë Françoiſe. C'eſt ſur cette coſte de la terre ferme, qui eſt pleine de montagnes, où ſont ſituez ſur quelques penchans, & même ſur le bord de la mer, quelques Villages. Il y en a un d'eux entr'autres que l'on nomme Boujoux, & Koutechouk, Malrepe, qui veulent dire le grand & le petit de la montagne du treſor. Nous debarquâmes à l'endroit de l'Iſle qui eſt à peu prés vis-à-vis, dans le ſeul Village qui y reſte. Il eſt aſſez grand, conſiſtant en cinquante-ſept maiſons, qui ſont ſituées le long de la marine pour la plus grande partie, les autres eſtant derriere, où elles s'étendent dans une vallée aſſez agreable, mais qui eſt petite. C'eſt dans ce lieu, où Busbequius marque qu'il a demeuré trois mois à cauſe de la peſte, que je reſolus de ſejourner quelques jours, pour avoir le loiſir de conſiderer tant cette Iſle que celles des environs.

Le 19. je montay du grand matin en Kaique, afin d'abreger le chemin qu'il m'auroit falu faire par terre pour aller à une Abbaye ou maiſon de Caloyers, qui eſt ſituée ſur le haut d'une montagne à un bout de l'Iſle de Prinkipo. Le chemin en fut aſſez penible, la montagne qu'il nous falut monter eſtant la plus haute de toute l'Iſle. Elle eſt couverte de brouſſailles, fougeres, & herbes fortes, & aſſez pierreuſe, & l'on n'eſt pas bien recompenſé de ſa peine, quand l'on voit l'Abbaye, la court eſtant tres-petite, les chambres des Caloyers mal bâties, & l'Egliſe aſſez mal entretenuë. On n'y voit clair qu'à grande peine. Elle eſt conſtruite de la même maniere que les autres, & paroiſt fort vieille. Il y a pluſieurs tableaux de J. C. de la Vierge & des Saints, & entr'autres de ſaint Georges ſon Pa-

tron. L'ayant conſiderée exactement, j'en ſortis pour m'aller re- CH. IV.
poſer ſur un κioche, qui eſtant ſitué un peu plus haut, fait voir une belle dévouverte. Ce fut-là que l'Abbé qui revenoit du village me vint trouver. Il eſtoit aſſez mal vêtu, ayant une robbe en mauvais eſtat, un bonnet lié avec un turban noir; mais il eſtoit habillé magnifiquement en comparaiſon des autres Caloyers. Nous conſiderâmes la beauté de l'aſpect, & l'extremité de l'Iſle toute couverte de grands rochers. Je m'informay du revenu de l'Abbaye & de ſes charges; il me dit que l'on y recueilloit du vin de deux clos de vignes, qui avoient coûtume de rendre deux cens mîtres de vin, mais qui avoient eſté reduites cette année à quarante; & qu'il payoit 8o. aſpres à raiſon de dix aſpres par chacun millier de ſouches: que de huit gerbes de bled il en donnoit une, & que ce tribut appartenoit à la moſquée de Sultan Selim. Je luy demanday de quel Ordre il eſtoit; il me répondit qu'il ſuivoit la regle de S. Bazile; & luy demandant en quoy elle conſiſtoit, il ne ſçut me dire autre choſe, ſinon qu'il alloit la nuit à l'Egliſe, qu'il gardoit la chaſteté, & qu'il faiſoit abſtinence de viande. Je fis tomber la converſation ſur le ménage, m'informant quelles façons il donnoit à la vigne, & il me marqua qu'il n'y en avoit que deux, qui conſiſtoient à la labourer au mois de May, & la tailler en celui de Mars, & à la fumer de dix en dix ans; & qu'à l'égard du bled, on ne labouroit la terre qu'une fois aprés les premieres pluyes vers le mois d'Octobre ou de Novembre; & qu'on ſemoit en même temps pour recueillir en Juillet. Il me dit encore que ce labour ſe faiſoit avec mains d'hommes, & qu'il ne ſemoit pas ſeulement du bled, mais de l'avoine & de l'orge.

Aprés avoir ainſi ſatisfait ma curioſité, je luy fis d'autres queſtions plus ſerieuſes, pour ſçavoir s'il diſoit la Meſſe tous les jours. Sa réponſe fut qu'ordinairement il n'y manquoit pas; qu'hors les feſtes il celebroit pour les morts, & que le jour qu'il me parloit il n'avoit pû celebrer. M'eſtant enquis de ce qu'il croyoit de l'Euchariſtie, il ſe munit d'une précaution, qui fut de s'informer ſi j'eſtois Papiſte. Mais luy ayant eſté repliqué qu'il n'importoit pas qu'il le ſçût, & que j'eſtois l'Ambaſſadeur de France, il dit qu'il croyoit la realité de J. C. au S. Sacrement, de telle maniere qu'aprés la conſecration & l'oraiſon, il ne reſtoit plus que les apparences exterieures du

pain & du vin. On luy repreſenta de ma part qu'il auroit parlé autrement, ſi l'Ambaſſadeur d'Angleterre l'avoit interrogé. Mais il inſiſta au contraire, diſant qu'il avoit demeuré long-temps à Belgrade, où il deſervoit l'Egliſe, & qu'ayant eû en ce lieu de grandes conferences avec le Miniſtre du Comte de Vinceſlay, il ne luy avoit jamais tenu un autre langage. Je luy fis demander où il gardoit le Viatique, ne l'ayant point apperçû dans le *Sancta Sanctorum*. Sa réponſe fut qu'il le mettoit en terre; & qu'il me le montreroit en ſortant.

Ayant ſatisfait ſelon la verité à toutes les autres queſtions, comme de l'invocation des Saints & du nombre des Sacremens, il m'accompagna dans l'Egliſe, où il me montra l'Euchariſtie dans du papier fort blanc, qui eſtoit enfermé dans une boëte qu'il ne tira point de terre, mais du côté droit de l'Autel, devant lequel il y avoit une lampe non allumée. Je regarday ſes Livres qui étoient en bon ordre, qui concernent l'Office des Liturgies, & les autres prieres accoûtumées dans l'Egliſe d'Orient. Et comme il ſçut que je ſouhaitois de voir quelques manuſcrits, il m'en apporta un contenant divers traitez pour la vie monaſtique, qu'il conſentit que j'emportaſſe pour le faire examiner, me prometrant de m'en apporter d'autres, lorſqu'il viendroit reprendre celuy-là.

Je luy donnay encore une attaque ſur le ſujet de l'Euchariſtie, pour ſçavoir s'il n'avoit point déguiſé ſes ſentimens; & afin d'en eſtre mieux convaincu, comme je vis qu'il les pouſſoit plus fortement qu'auparavant, je luy demanday s'il m'en voudroit donner une atteſtation en bonne forme. Il y conſentit, me promettant d'y ajoûter l'invocation des Saints, & les ſept Sacremens, & de m'apporter le lendemain le modele qu'il en dreſſeroit, diſant qu'il le feroit fort bien, & qu'il en eſtoit plus capable que tous les autres de ſa Religion, & même que le Patriarche, ce qui m'obligea de ſourire, en voyant cette preſomption. Luy ayant demandé s'il voyoit ſouvent l'Ambaſſadeur d'Angleterre pendant qu'il eſtoit à Belgrade, je pris ſujet de ſa réponſe, qui fut qu'il conferoit ſouvent avec ſon Miniſtre, de luy dire qu'aſſeurément il luy auroit donné quelques atteſtations. Il le nia d'abord; mais comme il vit que je le preſſois, luy témoignant que j'en eſtois bien informé, il convint qu'il avoit accordé aux inſtances de ce Miniſtre une explication de la maniere dont les Orientaux invoquent la Vierge

Vierge, les Anges & les Saints, mais qu'il n'y avoit rien mis contre la verité, & qu'il n'y avoit touché aucun point concernant le ſaint Sacrement. Ce fut par là que finit noſtre converſation. Il me reconduiſit dans la court, où il me pria inutilement de manger du fromage de Chevre, du vin à demy fait & tout bourbeux, & du pain cuit à demy avec tout ſon ſon. Mes Gianiſſaires & kaidgis en firent bonne chere, & lorſqu'ils eurent achevé je me mis en chemin pour aller dans une autre Abbaye. CH. V.

Il falut deſcendre la montagne, mais non pas tout à fait, & en remonter une autre bien moins rude, au haut de laquelle nous trouvaſmes une maiſon & une Egliſe de Caloyers qui vivent ſous la regle de ſaint Sabas. Les abords en ſont agreables, y ayant quantité d'Oliviers aux environs, & les dedans ſont fort bien baſtis, & aſſez ſpacieux pour le païs. L'Egliſe eſt grande, propre & des mieux peintes & dorées que j'aye veües. Il y a un tableau repreſentant un temple ſoutenu d'un coſté par S. Pierre & de l'autre par S. Paul chacun d'une main, dans lequel on voit la Vierge tenant J. C. ſur ſon eſtomach. Il y en a d'autres qui repreſentent J. C. la ſainte Vierge, la transfiguration dont l'Egliſe a pris le nom, ayant eſté conſacrée en l'honneur de ce myſtere. J'entray dans le *ſanctæ ſanctorum*, où dans le milieu vers un enfoncement, eſtoit l'Autel. Il y avoit deſſus un tapis fort propre Le livre des Evangiles y eſtoit poſé, & couvert d'un voile brodé d'un autre beaucoup plus grand. Le ſaint Sacrement enfermé dans une boëte qui eſtoit ſerrée dans un ſac d'eſtofe de ſoye à fleurs d'or, pendoit à un clou dans l'enfoncement, & vers le milieu. Et comme un Religieux me l'eut montré au doigt, & ſans ouvrir le ſac, je luy demanday ce qu'il en croyoit. Il me répondit ſans heſiter que c'eſtoit le veritable corps & ſang de J. C. Et luy ayant fait la queſtion s'il y avoit du pain, il repliqua qu'il n'en reſtoit que le gouſt & les apparences, & que J. C. y eſtoit tout entier. Je m'informay s'il voudroit nous donner une atteſtation de cette verité, comme avoient fait pluſieurs autres, & même des Abbez; mais il me répondit qu'il ne le pouvoit pas, tant à cauſe de l'abſence de ſon Superieur, qui eſtoit vers la Mer noire, que parceque les declarations de foy regardoient les Patriarches & les Eveſques, non pas de ſimples Religieux, & que même elles devoient eſtre Synodales pour eſtre plus authentiques. Ne le

preſſant pas davantage, je luy demanday pourquoy il n'y avoit point de lampe devant le S. Sacrement. Il répondit qu'un des coſtez de la corde que je voyois eſtoit rompu, ce qui eſtoit vray; mais la raiſon ne valoit rien, puiſqu'on avoit ſoin de bien en tretenir celles qui pendoient devant les Images des Saints.

Le 20. j'allay me promener à l'Iſle nommée par les Grecs Calchit à cauſe qu'ils pretendent qu'il y a une mine d'airain. Les Turcs la nomment *heibeli*, parce qu'il y a deux montagnes qui ſe joignent par des vallées qui aboutiſſent à un terrain élevé entre deux, en ſorte que cette figure leur paroiſt celle d'une beſace d'où ils tirent l'origine du nom qu'ils ont donné à cette Iſle, dont le ſeul village eſt ſitué ſur le bord de la Mer dans un endroit uni qui a un peu d'étenduë. L'ayant traverſé je paſſay ſur la droite, & aprés avoir monté des montagnes j'arrivay à une Abbaye dont l'Egliſe eſt dediée à la ſainte Trinité, & dont les Religieux ſuivent la regle de ſaint Sabas. Il y en eut deux qui me vinrent recevoir à la porte avec des cierges allumez, & qui me conduiſirent en chantant dans l'Egliſe, où ils allumerent les lampes, & me montrerent ce qu'il y avoit de plus curieux, & entre autres choſes des Epitaphes écrites ſur le plancher, dont toute l'inſcription ne conſiſtoit qu'à demander des prieres, ſans marquer le nom du deffunt.

L'on me fit auſſi remarquer le portrait de Jeremie Patriarche de Conſtantinople qui eſt auprés de la porte; mais ma curioſité allant plus loin j'entray dans le *Sancta Sanctorum*, devant lequel pendoit une lampe non allumée, où demandant de quelle maniere eſtoit gardée l'Euchariſtie, un Religieux prit dans l'enfoncement derriere l'autel un Ciboire de laton fait comme les noſtres, à l'exception que je n'ay point veu de croix au deſſus. Il tira une petite vis, & l'ayant ouverte, & auſſi la boëte de bois qui eſtoit dedans, il me fit voir les eſpeces du pain tenuës fort proprement. Je luy demanday quelle eſtoit ſa croyance ſur ce qu'il me montroit, & ſi c'eſtoit du pain que je voyois. Il répondit que c'eſtoit le veritable corps & ſang de J. C. ſous les apparences du pain, dont la ſubſtance avoit eſté changée en celle de J. C. par la conſecration.

Me contentant de luy faire cette ſeule queſtion ſur ſa foy, je m'informay où eſtoit l'Abbé, ſi l'Abbaye avoit quelques revenus, de quelles charges elle eſtoit tenuë. Il me dit que ſon Superieur eſtoit à Conſtantinople; que luy & les Religieux au nombre de vingt-cinq vivoient de ce qu'ils retiroient

d'un peu de terres à bled & à vignes qu'ils cultivoient, que CH. V.
ſans les aumoſnes ils ne pourroient pas ſubſiſter, & qu'ils payoient par an à la Moſquée de Sultan Mehemet cinq cens aſpres pour toutes choſes en conſequence d'un abonnement porté par un Catacherif. Je le priay de me faire voir les manuſcrits, mais n'ayant pas le temps de les faire tous examiner, j'en emportay quelques-uns, à condition qu'il les viendroit reprendre à Pera, & qu'il m'en rapporteroit d'autres, principalement s'il en trouvoit qui euſſent eſté compoſez par des Patriarches, & Abbez des derniers temps, ſans exclure neanmoins ceux des anciens.

Je ne goûtay point de ſa collation qui ne conſiſtoit qu'en Melons d'eau, en dattes, & en pain bis, aimant mieux m'arreſter quelque temps à la porte de l'Abbaye d'où l'on découvre le coſté de la Mer oppoſé à celuy par lequel j'eſtois abordé. J'y vis une petite Iſle deſerte qui eſt plate, & où il n'y a point d'arbres. Les Grecs la nomment Piſa.

Par delà il y en a une plus grande qui conſiſte en une montagne fort haute, dans le pied de laquelle eſt un enfoncement ſur le bord de la Mer, où eſt ſitué le village. Les Grecs luy donnent le nom d'Antigonia, ou de Pyregos, les Turcs celuy de Bourgas. Elle empeſche que l'on ne voye les deux autres Iſles abandonnées qui ſont peu conſiderables, dont la premiere en venant de Conſtantinople s'appelle Oxia, en Grec, & en Turc *Sivada*, Iſle pointuë. Elle eſt un peu montueuſe, ce qui fait que l'autre qui eſt unie s'appelle *Plata* en Turc, *Touchanadaſi*, Iſle des Lievres. Je les ay conſiderées du Monaſtere de ſaint Georges qui eſt à la pointe de l'iſle de Prinkipo.

Me contentant de voir ces quatre Iſles de loin ſans me donner la peine d'y deſcendre, je continuay mon chemin, & ayant deſcendu la montagne, je montay l'autre, qui forme la figure d'un des pendants de la beface; c'eſt ſur le haut dans un bois de Pins, & de Cyprés qu'eſt ſituée l'Abbaye de noſtre Dame L'Abbé n'y eſtoit point eſtant allé à Andrinople pour obtenir un commandement pour rebaſtir ſa maiſon qui avoit eſté brûlée depuis peu par des Bouſtangis, leſquels s'eſtant enyvrez, le feu avoit pris à une paillaſſe & avoit conſumé tout le bâtiment qui eſtoit fort grand, & entouroit toute la cour, n'eſtant reſté que deux ou trois chambres, & l'Egliſe qu'il n'a

point endommagée. Elle eſt petite & ne conſiſte qu'en un doſme qui eſtoit autrefois la Sacriſtie. L'on m'y montra le S. Sacrement dont la boëte eſtoit dans un ſac de toile pendu à un clou dans l'enfoncement derriere l'Autel. Le Religieux qui voulut bien me montrer l'Euchariſtie, m'aſſura ſur la demande que je luy en fis faire, qu'il croyoit que c'eſtoit le corps de J. C. caché ſous les eſpeces & les apparences du pain. Je m'informay de luy quelle eſtoit ſa regle. Il répondit qu'il ſuivoit celle de Theodoſe Abbé dans la Paleſtine ; & luy ayant fait pluſieurs autres demandes, il y ſatisfit en diſant qu'il ne payoit que 200. aſpres à la Moſquée de Sultan Mehemet, en vertu d'un Catachirif, & que le revenu de l'Abbaye conſiſtoit principalement en vignes & en bleds. Et j'ay ſçeu d'ailleurs qu'il eſtoit conſiderable pour le païs ; qu'il ſe faiſoit dans cette maiſon un grand abord aux Feſtes de la Vierge, & particulierement à celle du mois de Septembre ; & qu'ainſi il y avoit un grand intereſt de la faire rebâtir : qu'on eſperoit en obtenir la permiſſion par le moyen de Panajotti, & la facilité de la conſtruction par les charitez. L'on m'a encore appris que les Turcs n'y entroient pas autrefois comme ils vouloient, & que même on les repouſſoit non ſeulement à coups de pierres, mais auſſi des pierriers. Elle eſt fermée de bonnes murailles, & l'entrée en eſt comme fortifiée. La plus grande perte à mon avis que le feu y ait cauſée, eſt celle des manuſcrits dont il y en a eu une grande quantité de perdus, les Religieux m'ayant aſſeuré qu'il y en avoit une chambre pleine. Ayant fait examiner quelques uns de ceux qui reſtent, j'en emportay quelques Volumes que l'on me donna à condition de les venir reprendre à Pera, mais je ſtipulay qu'on m'en rapporteroit d'autres. Il y a quelques inſcriptions Grecques en differents endroits. Ce qui prouve que cette Abbaye eſtoit conſiderable du temps de la domination des Chreſtiens.

L'on voit à la porte, mais dehors dans la campagne une tombe de pierre avec une épitafe qui fait foy que Edoüard Barton Ambaſſadeur de la Reine Eliſabeth d'Angleterre à la Porte Otthomane, & qui eſt comme je le crois le premier de cette nation, y eſt enterré. L'inſcription eſt conçuë en ces termes, *Eduardo Barton Illuſtriſſimo Sereniſſimæ Anglorum Reginæ Oratori, viro præſtantiſſimo, qui poſt reditum à bello Hungarico quo cum invicto Turcar. Imperatore profectus fuerat, diem obijt pietatis ergo, ætatis an. 35. ſal. vero MDXCVII. XVIII. Kal. Ianuar.* Mais ce qui eſt

de plus remarquable, eſt que cet Ambaſſadeur n'a pas eſté mis en terre Sainte; le cimetierre de la maiſon eſtant d'un autrecôté. Ainſi il y a lieu de croire qu'on n'a pas voulu l'y mettre à cauſe de ſa religion. L'on dit qu'il eſt mort de la peſte s'eſtant refugié dans cette Iſle pour l'éviter à Conſtantinople où elle faiſoit de grands degaſts. CH. V.

Je viſitay encore une troiſiéme Abbaye qui eſt du coſté du village ſur une éminence. Elle eſt dediée à ſaint Georges. L'Egliſe en eſt plus large que les autres, fort éclairée & bien peinte. Le *Sancta Sanctorum* eſt auſſi plus ſpacieux. Le ſaint Sacrement y eſt conſervé dans une boëte qu'un Religieux prit avec reſpect à coſté de l'Autel, ſe couvrant les mains d'un voile Mais comme il l'eut ouvert, il ne trouva rien dedans, & il me dit qu'il falloit qu'on l'euſt conſumé pour les malades. Et comme je demanday où il prendroit le Viatique s'il en avoit beſoin, il me dit qu'il auroit recours aux autres Abbayes. J'interrogeay le Religieux ſur la realité du corps de J.C. en l'Euchariſtie, & ſur le pain & le vin. Et en ayant receu réponſe que J. C. y eſtoit preſent réellement, & qu'il ne reſtoit que les apparences du pain & du vin, je remarquay que dans un trou en face de l'Autel eſtoit le calice avec le voile qui y eſtoit lié, & qu'il pendoit une lampe vis à-vis ſans eſtre allumée. Je me promenay dans la maiſon qui eſt propre, mais pauvre. Je m'informay de la regle que l'on y obſervoit, que l'on me dit eſtre celle de S. Baſile; & ayant demandé à voir les manuſcrits, l'on s'excuſa ſur ce que l'Abbé qui eſtoit abſent les avoit ſerrez en cas qu'il y en euſt. Ainſi je m'en retournay par un aſſez beau chemin le long de la mer, qui n'eſtoit point cultivé, n'eſtant rempli que de brieres.

Le 21. l'Abbé de S. George de l'Iſle de Prinkipo m'a apporté ſon atteſtation. C'eſt le ſeul des Religieux dont je viens de parler qui m'en ait voulu donner. Car les autres, auſſi bien que ceux de la Tranſfiguration, s'en ſont excuſez ou ſur l'abſence de leur Abbé, ou ſur ce qu'il leur falloit une permiſſion du Patriarche. Mais comme ils m'avoient ſuffiſamment témoigné leur croyance, je n'ay pas jugé à propos de les preſſer.

Ne voulant pas ſeulement eſtre informé de la foy du Clergé regulier, mais encore du ſeculier, j'ay viſité les Egliſes Parochiales du village de Prinkipo. J'ay trouvé dans l'une qui eſt dediée à Saint Dimitre, & qui eſt aſſez propre, un bon homme qui en a le ſoin en qualité de Papas. Il alluma en

même temps qu'il me vit quelques lampes, & me conduisit dans le Sanctuaire où il me montra sur la requisition que je luy en fis, deux sacs de toile qui pendoient au costé gauche à un clou dans un enfoncement derriere l'Autel, & dans lesquels étoient des boëtes qui renfermoient le corps de Jesus-Christ.

Je luy demanday pourquoy il y en avoit deux. Il me dit que l'une estoit pour l'Abbaye de S. George, parce que l'Abbé n'y estant pas le Jeudy Saint dernier on avoit consacré pour sa maison. Et comme je luy eus representé que l'on m'y avoit montré une boëte, & même les especes, il m'assura qu'il falloit que ce fust de l'année precedente. Je luy demanday si le Viatique ne pouvoit estre administré que de la consecration de Jeudy Saint, & m'ayant asseuré qu'il le falloit, je luy fis l'objection, de quelle maniere on en usoit quand elle estoit consommée par les malades. A quoy il répondit que si le malade qui en avoit besoin pouvoit se rendre à l'Eglise, qu'on le communioit de l'Eucharistie qui s'y consacroit à la Liturgie, & qui estoit pour le Prestre & pour luy, & lorsqu'on ne pouvoit l'y faire venir, qu'on luy en portoit une particule. Je l'interrogeay sur la réalité de J. C. au S. Sacrement, & sur le pain. Sa réponse fut que la consecration rendoit le corps de J. C present sous les apparences du pain & du vin. Et comme je luy eus reproché qu'il n'alumoit pas sa lampe qui estoit devant, il me dit que pendant le Sacrifice on avoit soin de la tenir allumée. Je m'enquis de luy du nombre des Sacremens, & aprés m'avoir répondu qu'il n'étoit pas assez habile, je luy parlay du Baptesme; ce qui l'obligea de me dire que c'étoit un Sacrement, & ensuite il me nomma les six autres, & répondit à mes autres questions; qu'il instruisoit son peuple le mieux qu'il pouvoit; mais qu'il aimoit mieux aller au cabaret que de venir à l'Eglise; qu'il y avoit trois personnes dans la Trinité, qui ne faisoient qu'un Dieu; qu'il ne prenoit pour l'administration des Sacremens que ce qu'on vouloit luy donner; que c'estoit un grand peché de contraindre ceux qui les reçoivent à donner plus que leur volonté; qu'il rendoit par an de sa Cure à l'Archevesque de Calcedoine douze piastres, quoyqu'il n'en eust touché cette année que dix. Mais qu'il ne prenoit pas garde à cela, se contentant de vivre doucement; qu'il n'y avoit que dix-sept maisons qui estoient sous sa direction, & qu'il apprenoit à lire aux enfans pour lesquels on luy donnoit pour chacun, un aspre par semaine.

J'allay à l'autre paroiſſe qui eſt plus conſiderable, eſtant compoſée de quarante maiſons. L'Egliſe eſt auſſi plus grande, & n'eſt pas moins propre. Il y a comme dans l'autre un endroit ſeparé pour les femmes qui ont veuë dans l'Egliſe par des jalouſies. Je trouvay le Caloyer qui la deſſert à la porte du veſtibule, qui apprenoit à lire à de petits enfans dans des livres imprimez, où eſt le *Pater* & le *Credo*. Je luy fis pluſieurs queſtions, & je trouvay ſes réponſes conformes à celles de l'autre touchant la preſence réelle, & les apparences du pain & du vin, & la raiſon pour laquelle la lampe pendante auprés du Saint ſacrement n'eſtoit pas allumée, & encore touchant l'inſtruction qu'il donnoit à ſes Paroiſſiens. Il m'apprit que ſon Egliſe eſtoit dediée à l'Aſſomption de la Vierge. Il me montra avec beaucoup de reſpect les eſpeces apparentes du pain qui eſtoient à gauche dans une boëte enfermée dans un ſac, me rapportant l'hiſtoire d'une perſonne laquelle doutant de la Toute-puiſſance de Dieu en ce myſtere, avoit eſté fortifiée par le miracle d'une préſence viſible; & luy demandant ce qu'il penſoit de ceux qui ne croyoient pas cette vérité, il m'aſſeura qu'ils eſtoient excommuniez, & qu'il ne les enterroit pas en terre ſainte Je m'informay de quelle maniere il portoit le Viatique. Il me dit que c'eſtoit avec beaucoup de reſpect, & qu'on l'accompagnoit avec des cierges allumez, n'y ayant point de Turcs qui puſſent troubler cette ceremonie comme à Conſtantinople. Il ajoûta qu'en cas que l'Euchariſtie conſacrée le Jeudy Saint manquaſt, on pouvoit faire une nouvelle conſecration, dont l'on mettoit les eſpeces dans la boëte, & enfin il m'avoüa que c'eſtoit mal fait de donner par an trente Piaſtres de ſa Cure, mais que la tyrannie des Turcs ſur les Patriarches, & les Metropolites en eſtoit la cauſe : qu'elle ne devoit point ſervir de pretexte aux Curez pour vendre les Sacremens, & qu'il recevoit de ſon peuple ce qu'il vouloit luy donner. Et comme il m'eut expliqué nettement les ſept Sactemens en les diſtinguant par leurs noms, je me retiray. CH. V.

Le même jour je partis une heure & demie aprés midy. Je traverſay la mer pour gagner les bords d'Aſie, & dans l'eſpace d'une heure j'arrivay à cette coſte eſloignée de l'Iſle de Prinkipo de trois mille. Je continuay mon chemin preſque terre à terre, & avec un vent favorable. Je fis neuf mil en ſept quarts d'heure. Je vis deux villages ſur le coſté, dont l'un ſe nomme en

Turc Kartal, & l'autre Peeudix Et j'aborday l'abbaye de ſaint Dimitre de Touſſa pour y ſejourner quelques jours. Elle eſt ſituée en Aſieſur le bord de la mer en un endroit uni, environné de petites collines, de petits bois, de vignes & de terres labourables, ce qui rend ſon aſſiette fort avantageuſe pour la chaſſe. La maiſon eſt aſſez propre. Elle conſiſte en une court quarrée preſque entourée de baſtimens, & où l'Egliſe qui eſt peinte & diſpoſéée à peu prés comme les autres, eſt fermée.

L'autel qui eſt dans le Sanctuaire, eſt orné en haut d'un petit baluſtre qui poſe ſur la table, & qui la ferme de tous coſtez, à l'exception de celuy où ſe met l'Officiant. Au milieu eſt une croix remplie de tres-petites figures taillées en boſſe dans l'épaiſſeur du bois. Il y a une boëte auprès qui eſt ſur l'autel, & qui n'eſtant pas fort propre ne laiſſe pas de contenir le corps de noſtre Seigneur Jesus-Christ. On me la montra avec reverence aprés avoir allumé quelques cierges. Et comme je demanday pourquoy la lampe qui eſtoit devant ne bruſloit pas toûjours, on fit réponſe que la pauvreté en eſtoit la cauſe. Eſtant ſorti de l'Egliſe je me mis ſur un banc qui eſt à la porte, l'Abbé & quelques Religieux eſtant auprés de moy. Je m'informay de leur nombre, que l'on me dit eſtre de vingt-cinq, de la maniere de faire l'Abbé, & l'on me répondit que c'eſtoit la voye d'élection, en prenant neanmoins la confirmation du Mettropolite Archevêque de Calcedoine, auquel on fait quelque petit preſent. Ils ajoûterent ſur l'inſtruction que je deſirois d'en avoir qu'un Abbé élu & confirmé, l'eſtoit pour ſa vie, à moins que les Religieux s'en plaignant ne ſolicitaſſent ſa depoſition: Qu'ils vivent de leur revenu conſiſtant en bled, & en vignes & encore de charitez: Qu'ils ne payoient point de Caratche, mais ſeulement l'auſſour qui eſt la huitiéme gerbe de bled, ou d'autres grains, & dix aſpres pour chaque millier de ſouches; & que la recepte s'en faiſoit par un Soubache demeurant au village voiſin, qui eſtoit mis par le Mutevelly d'une Moſquée de Bourſe. L'on me dit encore qu'à cent pas de l'Abbaye il y avoit un petit baſtiment qui accompagnoit une Egliſe dediée à l'Aſſomption, où les Religieux de Touſſa en étant les Seigneurs, alloient officier quand ils en étoient requis pour ſatisfaire à la devotion des particuliers.

Eſtant content de ces éclairciſſemens ſur le temporel, je ſouhaittay d'en avoir d'autres ſur le ſpirituel, auſquels & l'Abbé & les Religieux

Religieux prirent part, répondant chacun ſelon la connoiſſance qu'ils avoient de mes demandes. La realité de J. C en l'Euchariſtie, la converſion du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang, en telle maniere qu'il ne reſte que les accidents du pain & du vin, furent les principales. L'Abbé m'aſſeura qu'il croyoit l'un & l'autre comme eſtant la foy de toute l'Egliſe d'Orient. Il me repeta deux ou trois fois, qu'aprés la conſecration il ne reſtoit plus rien du pain & du vin que les apparences & les accidents, confirmant ces veritez par des hiſtoires arrivées à ceux qui en avoient douté. Et luy ayant dit que les Calviniſtes de France ſoûtenoient que les Orientaux ne croyoient point la preſence réelle ni le changement des ſubſtances, il n'heſita pas à dire que c'eſtoient des calomniateurs. Un autre ſerra les épaules & ſe mit à rire, témoignant par là ſa fermeté. Un troiſiéme me dit que ceux qui ne croyoient point la realité & la converſion des ſubſtances eſtoient des excommuniez, & qu'ainſi ils ne faiſoient point partie de l'Egliſe, & tous les autres quand on parloit du S. Sacrement diſoient *Chriſtos*, témoignant par cette ſeule parole que l'Euchariſtie contient I. C. CH. V.

L'invocation des Saints fut encore le ſujet de noſtre entretien. L'Abbé me dit qu'ils étoient nos Ambaſſadeurs auprés de Dieu, que la Vierge eſtoit puiſſante auprés de luy, & que nous reſſentions ſouvent des effets de leur protection. Ie luy fis auſſi connoiſtre que les Calviniſtes qui ne reconnoiſſent que deux Sacremens, le Baptême & la Céne, pretendoient que les Grecs eſtoient dans la même opinion. Il ne comprit pas bien ce que je voulois dire, parce que ce mot de Céne en matiere de Sacrement luy eſtoit nouveau; mais un autre prenant la parole repliqua qu'il y avoit ſept Sacremens qu'il nomma en commençant par le Baptême, ſans oublier l'Euchariſtie.

Ces points de doctrine furent les ſeuls ſur leſquels je les interrogeay, ſans diſcontinuer neanmoins de les entretenir d'une matiere pieuſe. Car ayant envie de m'informer de leur conduite à l'égard de l'Office divin, & de la diſcipline Monaſtique, j'appris qu'il n'y avoit que deux Preſtres entre eux; ſçavoir l'Abbé qu'ils nommoient *Igoumenos*, c'eſt à dire le Superieur, & un autre: Qu'ils ſuivoient la regle de ſaint Baſile: Qu'ils ne mangeoient jamais de viande: Qu'ils eſtoient obligez à la chaſteté: Qu'ils faiſoient quatre Careſmes d'obligation, de Paſques, des Apoſtres, de l'Aſſomption, &

de Noel, n'ayant permiſſion de manger du poiſſon que pendant ceux de l'Avent & des Apoſtres; Qu'il y avoit trois autres Carêmes de devotion, qui ſont de ſaint Dimitre, de la Croix, & de ſaint George; Qu'aprés avoir eſté éprouvez dans une maiſon, ils prennent une atteſtation du Superieur, & s'en vont trouver l'Eveſque, lequel eſtant informé de leur deſſein, les exhorte à quitter le monde, reçoit les vœux de chaſteté, d'obeïſſance, & autres, & leur donne une croix; Que l'on éleve dans les maiſons des jeunes garçons qui ſervent à la Meſſe, & à l'Office, & qui eſtant en âge peuvent ſonger à entrer dans la vie religieuſe; Qu'ils ſe levent deux heures devant le jour pour aller dans l'Egliſe chanter les loüanges de Dieu pendant une heure; Que l'on dit la Meſſe tous les jours; Que tous les ſoirs un peu avant le coucher du Soleil on ſe raſſemble dans l'Egliſe pour vacquer à la priere.

Voila ce que j'ay pû tirer de ces Religieux. Car ils ſont ſi peu inſtruits de leur eſtat, qu'ils n'en ſçavent point parler juſte, ſe contentant de connoiſtre leurs principaux devoirs. Mais ce qui eſt admirable, c'eſt qu'ils n'heſitent point ſur l'Euchariſtie touchant la preſence réelle, & le changement du pain & du vin, & ſur les myſteres plus importans, ſi vous en ſeparez ce qui eſt de la Scholaſtique; car il y en a peu qui en ayent quelque legere connoiſſance. La tyrannie des Turcs leur pourroit ſervir d'excuſe, comme auſſi les ruines de leurs maiſons. Celle dont nous parlons, qui eſtoit de trois cens Religieux avant la priſe de Conſtantinople, n'a eté rétablie que depuis trente ans. Ce qui s'eſt fait en y joignant les Caloyers d'une Abbaye de ſaint Georges qui en eſtoit voiſine, & qui eſt maintenant abandonnée. On y a bâti un Refectoire depuis peu, qui eſt aſſez propre, où il y a une table ſeparée pour le Metropolite. Mais comme ces Religieux ſouffrent ſouvent de mauvais traittemens de la part des Turcs, l'on peut faire paſſer pour une choſe extraordinaire les reſtes de l'Obſervance que l'on y voit. Ils ſont tributaires des Moſquées du Mahometiſme, & ils ſont ſoûmis fort ſouvent à des avanies.

A deux heures de l'Abbaye de ſaint Dimitre il y a un village ou bourgade en pleine terre, nommé en grec *Aretſium*, & en Turc *Dargé*, où il n'y a que trente maiſons de Turcs. Le reſte qui conſiſte en deux cens, eſt habité de Grecs qui y vivent en liberté de conſcience ſous la direction de quatre Papas qui y

deſervent quatre Egliſes, qui ſont de noſtre Dame la Catholique, de Saint Nicolas, de Sainte Chriſaltine, & de Saint Niceras. La ſeconde eſt la plus conſiderable, ſon étenduë eſtant de ſoixante maiſons, ſuivant le rapport que m'en a fait le Curé, qui en a l'adminiſtration. C'eſt un Caloyer, lequel eſtant venu dans l'Abbaye, je ne negligeai pas l'occaſion de lui faire pluſieus queſtions. Il répondit à celles qui concernoient l'Euchariſtie, que c'eſtoit un ſacrifice non ſanglant, inſtitué en commemoration de la Paſſion de Noſtre Seigneur IESUS-CHRIST, que le même corps de I. C. qui avoit eſté crucifié y eſtoit offert, & que les ſubſtances du pain & du vin ſe changeoient par la Conſecration au corps de I. C. Luy ayant repreſenté que l'on voyoit du pain & du vin, & que le goût le faiſoit croire; il me dit que les apparences exterieures demeurent ſans leur ſubſtance.

Ie lui demandai pourquoi donc l'on ne rendoit pas plus de reſpect dans les Egliſes au Saint Sacrement; d'où venoit que l'on ne tenoit pas une lampe allumée devant, & qu'il n'eſtoit pas ſerré dans une boëte ou calice plus propre; & j'ajoutai que cette maniere d'agir ſervoit de pretexte aux Calviniſtes pour ſoutenir que les Grecs eſtoient de leur opinion. Sa réponſe fut qu'ils eſtoient des calomniateurs, qu'aſſurément on ne pouvoit trop témoigner de reſpect au S. Sacrement, mais que ſouvent la pauvreté empeſchoit la bonne volonté; qu'il y avoit même des ſimples qu'on ne pouvoit deſabuſer de rendre des cultes ſi extraordinaires à des images qu'ils negligent leurs principaux devoirs; & qu'enfin la tyrannie des Turcs apportoit un grand trouble à toutes choſes.

Ie m'informai des inſtructions qu'il donnoit à ſes Paroiſſiens, de la Communion, & de la maniere d'adminiſtrer le Viatique, & je trouvai (ſi ce qu'il m'endit eſt veritable) qu'il ne tenoit pas à luy que ſes Ouailles neſiſſent leur devoir, qu'autant qu'il le pouvoit il les enſeignoit, principalement les Dimanches; qu'ils communioient ordinairement quatre fois l'année, à Paſques, à Noël, à la Pentecoſte, & aux Apoſtres; que la Communion de Paſques étoit d'obligation à peine d'excommunication, & que le Viatique conſacré le Ieudi Saint ſe portoit publiquement aux malades avec une ceremonie reſpectueuſe. Ie lui fis l'objection des Turcs; mais il repliqua qu'ils n'apportoient point de trouble à leur miniſtere, qu'ils eſtoient en petit nombre qu'ils

avoient une petite Mosquée dans le Bourg, & qu'il y en avoit une dehors toute bâtie.

Il me dit encore pour satisfaire à ma curiosité qu'ils dépendoient du Metropolite de Calcedoine, auquel il rendoit quarante piastres; qu'il y avoit vingt quatre autres paroisses dans sa dépendance, & six Monasteres; que ce Prelat faisoit sa visite deux fois l'année; qu'il examinoit la maniere dont les Eglises étoient tenuës, & les Sacremens administrez; & qu'il instruisoit le peuple, qui lui donnoit par tête douze aspres à chaque visite, dont il y en avoit la moitié pour le Patriarche. Il me protesta qu'il ne prenoit pour les fonctions curiales que la volonté de ses Paroissiens, lesquels ne luy payant aucune dixme, donnoient ce qui leur plaisoit à Pasques & dans les autres temps qu'ils recouroient aux Sacremens, ou de devotion.

J'ay visité le Monastere de l'Assomption où il y a dix Religieux, entre lesquels est un Abbé & un seul prestre. Ils suivent la même regle, & la même discipline que ceux de saint Dimitre. Leur maison est sur le haut d'une éminence fort aisée à monter, d'où la mer paroissant l'entourer, on s'imagine estre dans une Isle; mais elle tient à la terre ferme par un grand chemin large de dix ou douze toises, & fort long. Il est un peu en dos d'asne, & paroist un pont, parce que d'un costé est la mer, & de l'autre est un lac ou estang d'eau salée. Elle a encore une autre communication avec la terre ferme, mais qui est artificielle par le moyen des chaussées & digues, qui servant au passage d'une Isle à une autre, conduisent jusqu'à terre, & servent à separer l'estang dont nous avons parlé de l'autre costé de la mer. Il y a des temps où l'on rompt certains endroits des digues, afin que la mer donne du Poisson à ce reservoir, lequel est toûjours fort pacifique à cause de sa situation dans un enfoncement, dont les bords estant assez bien cultivez & plantez, rendent la promenade fort agreable.

Il faut maintenant retourner à l'Abbaye. L'Eglise est placée comme celle de Saint Dimitre. Elle est peinte à peu prés de la même maniere, excepté que le sanctuaire est un peu plus large aussi bien que la nef, & qu'il y a de gros coffres le long de la muraille, où sont enfermez les ornemens. Celuy des Religieux qui me montroit toutes choses, me dit que la boëte dans laquelle on garde le Viatique y estoit aussi serrée dans un ciboire; & luy demandant la raison qui obligeoit de la tenir

ſous la clef, il repliqua que c'eſtoit pour une plus grande ſeureté. Ie pris occaſion de cet entretien de luy demander ce qu'il croyoit de l'Euchariſtie. Ayant repliqué que c'eſtoit le veritable corps, & le veritable ſang de I. C. & qu'il n'y avoit point de pain, il ne voulut pas me rien dire davantage. Et comme il vit que je continuois de l'interroger, il me montra la muraille qui eſt derriere l'Autel.

C'eſt un enfoncement coupé en demie voute, dans lequel il y a trois rangs de figures peintes. Dans le premier tout en haut eſt la Vierge ayant les bras étendus, & tenant I. C. ſur ſon eſtomach. Dans le ſecond l'on voit au milieu un autel avec un dais ſoûtenu de quatre pilaſtres, aux deux bouts I. C. ſur ſes pieds poſez ſur l'autel, tenant d'un coſté l'Euchariſtie & de l'autre le calice. Il y a à droite & à gauche ſix Apôtres, qui font les douze, qui viennent l'un aprés l'autre dans une poſture fort devote recevoir ce gage de l'amour divin. Saint Pierre d'un coſté reçoit le ſaint Sacrement dans ſa main, & de l'autre ſaint Iean boit au Calice, & tous ceux qui le ſuivent ſont ſi bien peints, que par leurs geſtes ils témoignent aſſez la creance de la realité, n'y ayant que Iudas lequel eſt repreſenté le dos tourné à ſon Maiſtre, & tenant un doigt dans ſa bouche, le Peintre ayant voulu repreſenter qu'il trahiſſoit celuy-là même qu'il alloit loger dans ſon cœur.

Quoyque ces peintures repreſentent bien la verité du Myſtere qui eſt ſuffiſamment prouvé par la lampe qui pend au milieu du dais, & par un livre ouvert poſé ſur l'autel où ſont écrites ces paroles: *Prenez & mangez: ce cy eſt mon corps &c.* les figures du troiſiéme rang ſont encore plus expreſſives. Un autel qui eſt peint, & dans le milieu le calice d'ou l'on voit ſortir I. C. en chair, en figure d'un enfant, ayant à ſa droite le livre des Evangiles, où les paroles ſacrées qui operent cette merveille ſont écrites, & à ſa gauche le pain dont la ſubſtance eſt convertie en celle de I. C. même, & au deſſus le voile du calice. Quatre Docteurs ſont repreſentez dans les coſtez de la voute, deux dans chacun reveſtus de leurs habits pontificaux. Les deux premiers montrent d'une main la repreſentation du Myſtere ineffable, & tiennent de l'autre, auſſi bien que ceux qui ſont aprés, des rouleaux où on lit des ſentences ſpirituelles.

Ce qui m'a ſurpris, c'eſt que l'on m'a aſſuré qu'il n'y avoit point d'Egliſe Grecque, qui ſe fût un peu conſervée, où il n'y

eût dans l'enfoncement une double repreſentation du Myſtere de l'Euchariſtie, figurée à peu prés comme je l'ay expliquée, & cependant je n'y avois point fait de reflexion juſqu'alors Ayant obſerve ce qu'il y avoit de remarquable dans cette Abbaye, je paſſay dans une autre vis à vis, qui eſt la ſeule maiſon que l'on voye dans une petite Iſle, où elle eſt ſituée. Son patron eſt ſaint André. Deux Caloyers ſeuls y demeurent depuis trois ans, afin de nela pas abandonner abſolument, comme elle l'a été durant les quatre années preſentes, depuis que l'on eut la cruauté d'aſſaſſiner deux Religieux, les autres eſtans abſens, & que le Souſbachi de ſaint Dimitre pouſſé d'une avare barbarie contraignit les deux Abbayes voiſines de luy payer quatre cens piaſtres, faute de repreſenter les meurtriers, comme s'ils yeuſſent manqué, s'il avoit eſté en leur puiſſance. C'eſtoit auſſi pour leur faire payer le ſang des morts, ſuivant l'uſage des Turcs qui en exigent le payement des voiſins. L'un des deux Caloyers qui eſt un bon homme me mena dans l'Egliſe où il n'y a aucune peinture qu'au devant du Sanctuaire; le dedans n'ayant nul ornement. Il me dit que ceux du Monaſtere voiſin, qui dépendoit autrefois de leur maiſon, venoient leur dire la Meſſe, & luy demandant ſi c'eſtoit les Feſtes & Dimanches, il me fit connoiſtre que c'eſtoit quelquefois tous les huit jours, & que leur pauvreté les empeſchoit de la faire dire plus ſouvent.

Je l'interrogeay de ſa foy ſur l'Euchariſtie, & ſur le nombre des Sacremens. Sa réponſe fut que J. C. eſtoit preſent réellement dans ce myſtere, ſous les apparences du pain & du vin, qu'il y avoit ſept Sacremens, & que tous ceux qui croyent autrement eſtoient des heretiques; que c'eſtoit la croyance de ſon Egliſe, mais qu'il faloit du pain levé pour la conſecration. Il m'expliqua tous ces points affirmativement, & ſans heſiter. Il me parla auſſi de l'antiquité de ſa maiſon, me montrant le reſte des voutes & des murailles du temps des Empereurs Grecs, Et comme je me promenois dans la cour, il me montra un coin où eſtoit autrefois une chambre bâtie par un Reſidant d'Hollande, qui venoit y paſſer quelque temps. Il me dit encore que pendant le regne de Sultan Murat, il y avoit des Religieuſes ou Caloyeres, dont l'appartement eſtoit ſeparé, & qui entendoient la Meſſe d'un Caloyer deſtiné pour elles.

Eſtant informé de toutes ces particularitez, je retournay à l'Abbaye de l'Aſſomption, & de là à la maiſon.

Je ne fus pas ſi toſt de retour que j'allay dans l'Egliſe de l'Abbaye, où l'on achevoit la priere du ſoir avec beaucoup de devotion. Si toſt qu'elle fut finie j'entray dans le Sanctuaire, pour y remarquer la peinture qui eſt dans la demie couppe à la face de l'Autel. L'on y voit J. C. communiant les Apoſtres de la même maniere que nous avons remarqué, à l'exception que S. Pierre paroiſt recevoir la Communion dans ſa bouche. Au-deſſus eſt un Autel où eſt dépeint le calice, un livre d'Evangiles & l'hoſtie; & l'on voit aux deux coſtez les figures au naturel, ſçavoir à droite de ſaint Blaiſe, de ſaint Silveſtre Pape de Rome, ayant une triple couronne ſur ſa teſte, de ſaint Nicolas, & de ſaint Chryſoſtome, & à la gauche de ſaint Baſile, S. Gregoire, S. Spiridion, & S. Cyrille, le premier deces derniers ayant ces paroles écrites dans un rouleau qu'il tient, *O Dieu, noſtre Dieu, qui avez envoyé noſtre pain celeſte, qui eſt la nourriture de tout le monde.* CH V.

L'on voit à peu prés la même repreſentation dans trois des Egliſes Grecques, & Paroiſſiales du village de Fouſta, où j'ay eſté exprés, tant pour examiner ces particularitez, que pour faire interroger le Papa. La difference qu'il y a, c'eſt que la figure de J. C. en quelques-unes n'eſt pas double, & qu'eſtant au milieu de l'autel, il étend ſes deux mains en forme de Croix pour marquer davantage ſa paſſion, & que de l'une il communie S. Pierre, & de l'autre il fait boire ſaint Jean dans le Calice. J'ay obſervé qu'au troiſiéme rang il y a un autel ſur lequel nôtre Seigneur JESUS-CHRIST eſt couché en figure d'enfant ſur la repreſentation de l'hoſtie, eſtant couvert juſqu'auprés du menton d'un voile, qui eſt celuy du Calice, où il y a une croix deſſus, & ayant auprés de luy d'un coſté le Calice avec une cuilliere dedans, & de l'autre le Livre des Evangiles. Deux figures d'Anges au naturel à droite & à gauche y marquent le culte de latrie qu'ils luy rendent. Ils ont le corps courbé, la teſte un peu baiſſée, les yeux preſque fermez, & tiennent un grand bâton au baut duquel eſt une teſte de Seraphim figurée dans un rond. L'on voit enſuite ſaint Nicolas, & ſaint Chryſoſtome à la droite, & à la gauche ſaint Baſile, & ſaint Athanaſe tenant chacun un rouleau de papier où ſont écrites quelques loüanges de Dieu.

Les Egliſes dont les peintures appliquées derriere l'Autel ſe trouvent ſemblables à celles que je viens d'expliquer, ſont de-

dices à l'Annonciation, à ſaint Dimitre, & à ſaint Theodore. Cette derniere comme la plus grande eſt deſervie par deux Papas, qui ont ſous leur direction cinquante-cinq maiſons, & familles. Dans la premiere il n'y en a que trente, & dans la ſeconde vingt-cinq. Il y en a une quatriéme dediée à ſaint Michel, où il n'y a des peintures qu'au devant du Sanctuaire, n'y en ayant point au dedans à cauſe qu'elle eſt fort pauvre, quoy qu'elle ait trente familles. Le Papas de celle-cy rend au Métropolite de Calcedoine trente cinq Piaſtres. Le Caloyer de l'Annonciation en donne vingt. Le Papas de ſaint Dimitre autant, & celuy de S. Theodore cinquante.

Je trouvay les Papas de ces paroiſſes bien inſtruits, & entre autres le Caloyer de l'Annonciation, lequel ayant plus de vivacité & de promptitude à répondre, me dit que l'on gardoit le Viatique dans le Sanctuaire, qui eſt un lieu à part & ſeparé du commerce, & que c'eſtoit le ſujet pour lequel les ſeculiers n'y venoient point prier, qu'il eſtoit ſeulement deſtiné pour l'uſage des malades, & que hors le temps de la celebration on n'y tenoit point de lampe allumée, que J. C. eſtant la lumiere même n'avoit pas beſoin de cet honneur exterieur. Mais ces raiſons ne me ſatisfaiſant pas, parce que nous ne devons jamais manquer, autant que nous le pouvons, de faire paroiſtre au dehors ce que nous profeſſons dans le cœur; il me repliqua que c'eſtoit l'uſage. Je lui dis, & à tous les autres, que le peu de reſpect qu'ils portoient au S. Sacrement par la maniere dont ils le tenoient dans des boëtes, enfermé dans un ſac, eſtoit cauſe que les Calviniſtes accuſoient les Grecs de ne pas croire la preſence réelle, & la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de J. C. Ils s'écrierent en diſant que c'étoit une accuſation temeraire, & que l'Egliſe d'Orient avoit toûjours cru, & croyoit encore le corps de J. C. preſent réellement dans l'Euchariſtie ſous les apparences du pain & du vin. Je leur fis pluſieurs queſtions ſur ce divin Myſtere, & je trouvay leurs répoſes uniformes, auſquelles ils ajoûterent que ceux qui croyoient autrement étoient des excommuniez. Quantité de païſans qui nous environnoient, apportoient beaucoup d'attention à nôtre entretien. Et lorſque je dis à leurs Papas qu'on les accuſoit de ne pas croire la preſence réelle, & le changement du pain & du vin, ils remuerent la tête, & quelques-uns dirent que c'étoit une fauſſeté.

Je

Je m'informai des Papas s'ils avoient ſoin d'inſtruire leurs Paroiſſiens les Dimanches & les principales Feſtes, de ce qu'ils leur enſeignoient touchant la Sainte Trinité, les ſept Sacremens, & autres choſes neceſſaires au ſalut. Ils m'aſſurerent qu'ils s'acquittoient à cet égard de leur devoir autant bien qu'il leur eſtoit poſſible, & que la tyrannie ſous laquelle ils vivoient le leur permettoit; qu'ils leur enſeignoient que la Trinité conſiſtoit en trois perſonnes, Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le Saint Eſprit: Qu'il y avoit ſept Sacremens, & qu'il falloit invoquer les Saints, & particulierement la ſainte Vierge. Ils me dirent auſſi que leurs Paroiſſiens communioient d'obligation à Pâques, & par devotion aux autres Feſtes; qu'il y avoit des gens qui apprenoient à leurs enfans à lire, & en même temps leur croyance. Et comme je voulus en interroger un de cinq à ſix ans, le Papas me dit qu'il ne ſçavoit encore rien. Je lui demandai s'il ne communioit pas; & m'ayant répondu qu'oüi, je lui fis reproche de l'admettre à ce Sacrement ſans lui donner aucune connoiſſance de ce qu'il faiſoit. Sa replique fut qu'étant dans l'eſtat d'innocence, il n'eſtoit pas neceſſaire de lui donner des inſtructions dont il n'eſtoit pas capable. Ce qui m'obligea de lui dire que cela eſtoit bon à l'égard des enfans de deux ou trois ans que l'on communioit auſſi dans l'Egliſe Grecque, mais non pas pour ceux qui eſtoient déja capables de comprendre quelque choſe, & qui eſtoient bien proches de ſortir de l'eſtat d'innocence. CH. V.

Je m'enquis encore de la viſite que leur Metropolite faiſoit dans leurs Egliſes & Paroiſſes, & je trouvay leurs réponſes conformes à celles que l'on m'avoit faites ailleurs. Enfin m'ayant declaré qu'ils ne prenoient rien de leurs Paroiſſiens que leur volonté, je les quittai, & m'en retournant je paſſai dans une petite Egliſe dediée à S. Jean, déſervie par des Caloyers, mais qui eſtoient abſens. Un valet de la maiſon me l'ouvrit en l'abſence de ces Religieux. Je trouvai que la demie voute derriere l'Autel répondoit ſuffiſamment aux queſtions que j'avois envie de leur faire. La realité y eſtant peinte, puiſque l'on y voit J. C. en chair & figure humaine ſur la repreſentation de l'hoſtie; la converſion du vin en ſon ſang tout de même par le moyen du calice qui eſt tout contre; l'adoration y eſt auſſi enſeignée par les Anges & les Saints qui ſont auprès repreſentez dans un culte de latrie; ce qui fait bien con-

noiſtre de quelle maniere les Grecs entendent l'inſtitution de la Cene figuree au deſſus.

J'obſervai toutes ces particularitez le vingt-deuxiéme, & le vingt-troiſiéme eſtant retourné de la viſite des Papas, je rencontrai dans l'Abbaye deux Religieux Grecs du Mont de Sinaï, qui faiſoient leur queſte. Nous parlâmes de pluſieurs points qui concernoient le temporel; & eſtant tombé ſur le ſpirituel, ils me dirent que l'on diſoit quatre Meſſes tous les jours ſur le mont Sinaï contre la coûtume de l'Egliſe Grecque qui veut que l'on n'en celebre qu'une chaque jour; & que le nombre des bienfaicteurs qui faiſoient leurs aumônes, afin qu'on priaſt pour eux, & qu'on les nommaſt au ſaint Sacrifice, eſtoit cauſe qu'on s'éloignoit de la regle generale: Qu'à la verité il n'y avoit qu'une Meſſe publique, les trois autres eſtant particulieres, & que la tyrannie des Turcs eſtoit encore le ſujet pour lequel on n'y prenoit pas garde de ſi prés, à cauſe de la neceſſité où ils les reduiſoient de ſe procurer leur ſubſiſtance. Je leur demandai d'où vient qu'ils appellent la Meſſe le ſaint Sacrifice, & ce que ſon Archevêque, & tous ſes Religieux, & lui même en croyoient. Il me dit que c'eſtoit le Sacrifice non ſanglant du corps & du ſang de J. C. inſtitué par lui-même, qui ſe faiſoit en memoire de ſa Paſſion. Et ſur les objections que je lui fis du pain & du vin qui paroiſſent viſiblement, & d'une preſence de vertu; il repliqua qu'aprés la Conſecration & l'Oraiſon du S. Eſprit, les ſubſtances du pain & du vin eſtoient tellement changées au corps & au ſang de J. C. qu'il ne reſtoit plus du pain & du vin que les apparences exterieures & les accidens, que les Grecs nommoient συμζεβηκότα. Je lui repreſentai que les Calviniſtes de France & autres ſoûtenoient que l'Egliſe Grecque ne tenoit pas la preſence réelle de J. C. en l'Euchariſtie, ni le changement des ſubſtances du pain & du vin. S'eſtant mis à rire comme d'un fait avancé temerairement, il repliqua que ces heretiques reſſembloient à ceux qui faiſoient naufrage, leſquels ſe ſervoient de tout ce qu'ils rencontroient pour tâcher de ſe ſauver, mais que malgré leur imagination, la croyance de l'Egliſe Orientale ſubſiſteroit, & que par ſa grace elle ſubſiſteroit toûjours. Il me parla auſſi du nombre des Sacremens, qu'il m'aſſura eſtre de ſept, me proteſtant que ces veritez eſtoient capitales, & qu'elles eſtoient crûës par ſon Archevêque & tous ſes Religieux, comme faiſant une par-

tie eſſentielle de la Foy Orientale. Voilà l'information que j'ai priſe de ce bon Religieux.

Le Samedi vingt-quatriéme je retournai tout droit à Conſtantinople, d'où je n'eſtois éloigné que de trente milles ou dix lieuës de France, & j'arrivai à dix heures, eſtant parti à quatre heures du matin.

CHAPITRE VI.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par une Atteſtation authentique du Patriarche de Conſtantinople, ſignée des trois autres Patriarches qui l'ont eſté avant lui, du Patriarche d'Alexandrie & de trente-cinq Metropolites.

Election du Patriarche Dionyſius à preſent ſeant. Liſte des Patriarches depuis Cyrille Lucar. Lettre de Monſieur de Nointel au Roy ſur l'Atteſtation de Dionyſius.

ON doit d'autant plus eſtimer l'Atteſtation authentique du Patriarche de Conſtantinople que nous produirons ici, que quand il l'auroit refuſée, il n'y auroit pas ſujet de s'en étonner. Les Grecs ne manquent pas de raiſons pour ne pas accorder ces ſortes d'Actes. Il y en a qui s'imaginent qu'on leur fait tort de demander des aſſurances de leur foy. D'autres craignent que l'on ne s'en ſerve pour avancer les prétentions de la Cour de Rome. D'autres peuvent apprehender de ſe broüiller avec les Princes Proteſtans, en les condamnant formellement. D'autres n'aiment pas à faire plaiſir aux Latins par la ſeule averſion qu'ils ont pour eux. Enfin ils peuvent prendre beaucoup d'autres prétextes pour s'en exempter.

Cependant le Patriarche nouvellement inſtallé dans cette haute dignité eſtant prié par Monſieur l'Ambaſſadeur de donner cette atteſtation, n'a eu recours à aucune de ces excuſes, & ayant crû au contraire qu'il devoit ſignaler ſon zele pour la verité de la foy en luiaccordant l'acte qu'il lui demandoit, il l'a fait de la maniere du monde la plus ſolemnelle & la plus authentique, comme on le verra par la Lettre que Monſieur

l'Ambaſſadeur en a écrite au Roy, qui ſera rapporté ci deſſous.

Cependant afin que l'on ſçache quel eſt ce Patriarche, & pourquoi cet Acte eſt ſigné de quatre Patriarches de Conſtantinople tous vivans, ce qui paroiſt extraordinaire; on remarquera ici que la tyrannie des Turcs jointe à l'ambition & à l'avarice de quelques Grecs eſt cauſe de ce deſordre. Car le Sultan s'eſtant mis en poſſeſſion de nommer au Patriarchat, quoiqu'il permette au Clergé d'examiner & d'élire celui qu'il nomme, & exigeant enſuite de celui qui eſt élu une grande ſomme d'argent; pour avoir droit d'exiger ſouvent cette ſomme, il prend des prétextes de les dépoſſeder, & de conferer le Patriarchat à quelqu'autre qui lui donne encore de l'argent. Ainſi cette grande Charge eſt ſouvent expoſée à l'ambition & à l'avarice des Evêques des autres Sieges.

Ces revolutions ont eſté fort frequentes depuis quelques années, comme on le peut voir par la Liſte que nous donnerons ici des Patriarches de Conſtantinople depuis Cyrille Lucar.

CATALOGUE DES PATRIARCHES de Conſtantinople depuis Cyrille Lucar.

Cyrille Lucar 1620.
Gregoire Damasie 1623.
Athanase Batelare 1634.
Cyrille Lucar 1634.
Cyrille de Bere'e 1655.
Parthenius le Vieux 1639.
Parthenius le Jeune 1644.
Joannicius 1646.
Parthenius le Jeune 1650. *pour une ſeconde fois.*
Joannicus 1651. *pour une ſeconde fois.*
Paysius 1654.
Parthenudi 1656. *étranglé.*
Gabriel 1657.
Parthenius 1657.
Clement 1662.
Dionysius *pour une ſeconde fois* 1666.
Methodius 1667.
Parthenius *pour la troiſiéme fois.*
Dionysius *Evêque de Lariſſe*, 1671.

Parthenius qui gouvernoit cette Egliſe avant Dionyſius a eſté chaſſé du Patriarchat d'une maniere aſſez canonique, ayant eſté convaincu d'exactions immenſes ſur les Egliſes, tant par les Metropolites, que par les principaux Grecs qui ont demandé ſa dépoſition : Et pour la maniere dont Dionyſius a eſté élu, on la verra dans l'Extrait d'une Lettre de M. l'Ambaſſadeur que nous inſererons ici.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'AMBASSADEUR de Conſtantinople ce 16. Novembre 1671.

LE Viſir eſtant reſolu de chaſſer Parthenius aprés une preuve ſi poſitive de ſes demerites, fit venir devant lui les Evêques, pour ſçavoir d'eux s'ils ne ſouhaitoient pas qu'il leur rendiſt Methodius. Mais l'ayant prié de leur accorder Dionyſius, ce Miniſtre les fit avertir que ne voulant pas leur dernier Patriarche, il n'eſtoit pas juſte de leur donner celui qu'ils deſiroient; mais qu'il valoit mieux prendre un milieu, en élevant à la dignité Patriarchale Dionyſius à preſent Archevêque de Lariſſe, auquel Methodius avoit donné ſa demiſſion. Il n'en a pas fallu davantage pour ſa déſignation, qui a eſté renduë publique par le Coſtan qu'il a reçû du grand Viſir. C'eſt ainſi que ſans paroiſtre dans le commencement, il a recueilli le fruit du travail des autres qu'il s'eſt appliqué par la voye ordinaire. Il eſt digne de ce rang, & il pourra s'y maintenir par ſon credit qui eſt conſiderable dans le Serail & auprès du Viſir qui s'eſt expliqué de ſon deſſein, de ne plus écouter les propoſitions de changer les Patriarches. Par conſequent l'établiſſement de celui-ci cauſera à l'Egliſe le bien de lui oſter Parthenius, & lui produira celui de la délivrer de ces changemens ſi frequens qui ne font qu'augmenter ſa miſere & ſon affliction.

C'eſt un Dionyſius qui l'avoit déja eſté avant Parthenius.

C'eſt un autre Dionyſius.

DENIS PAR LA MISERICORDE DE DIEU, Archevêque de Conſtantinople la nouvelle Rome, & Patriarche Oecumenique.

CE n'eſt pas une choſe indigne de la conduite Evangelique, mais au contraire c'en eſt une qui lui eſt tres-conforme, d'ouvrir toûjours la porte de la doctrine à celuy qui frappe, & d'avoir des réponſes favorables prêtes à rendre à celui qui témoigne avoir quelque paſſion de les écouter. Il faut que ceux qui l'ont comme nous reçûë du Ciel, la conſervent toûjours avec grand ſoin, puiſque nous avons eſté diſpoſez par l'ordonnance Apoſtolique à nous tenir toûjours preſts à en rendre raiſon à tous ceux qui nous la demandent, à cauſe de l'eſperance que nous avons, le faiſant avec douceur, &

dans une bonne conſcience, comme il nous a eſté ordonné, quoique de nous-mêmes nous ne ſoyons pas capables de rien dire, ni même de rien penſer; mais tournant nôtre vûë vers celui qui a trouvé toutes les voies de la ſcience, & qui les a données à Jacob ſon ſerviteur & à Iſraël ſon bien aimé; & tirant la matiere de noſtre réponſe, des ſalutaires inſtructions qui ont eſté revelées par luy, par ſon Fils & ſon Verbe dans lequel ſont tous les treſors de ſageſſe & de ſcience, & par l'Eſprit conſolateur, à ceux qui ſont dans les veritables ſentimens, dans leſquels la pieté eſt renfermée comme dans ſa demeure ordinaire; ayant appris à éviter avec grand ſoin toute parole ou penſée éloignée de la doctrine de J C.

C'eſt pourquoi quelques perſonnes curieuſes ayant eſté pouſſées je ne ſçay comment à s'enquerir de quelques choſes qui nous regardent, & nous ayant fait quelques queſtions ſur des matieres Eccleſiaſtiques, deſirant de ſçavoir de nous combien noſtre Egliſe d'Orient Catholique & Apoſtolique reconnoiſt de Sacremens, quels ſont nos ſentimens ſur le divin Sacrement de l'Euchariſtie touchant le Baptême, s'il eſt neceſſaire aux enfans, avec quelques autres queſtions ſur la même matiere; touchant la dignité Epiſcopale, ſi elle eſt neceſſaire à l'Egliſe, & ſi l'Evêque par un ordre divin eſt au deſſus des Preſtres: ſi les hommes & femmes qui embraſſent le celibat font une choſe contraire aux Ecritures; & ſi l'Egliſe Catholique de J. C. ſera toûjours viſible & infaillible ſur la veneration des Saints, & le culte relatif des Images; ſur les jeûnes ordonnez & l'abſtinence de quelques viandes; ſur quelques Livres de l'Ancien Teſtament dont l'autorité eſt en conteſtation, Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Baruch & les Machabées, ſi nous regardons ces Livres comme partie de l'Ecriture, ou ſi nous les rejettons comme ſuppoſez par les Payens: Nous n'avons pas crû pouvoir paſſer ſous ſilence leurs queſtions, de crainte d'eſtre entr'autres choſes accuſez de negligence, mais nous les avons jugez dignes d'une prompte & courte réponſe que nous faiſons dans la pure verité, autant que le temps plein de pluſieurs contre-temps nous l'a permis, pour éviter le reproche qu'on nous pourroit faire de noſtre ſilence.

Pour les Sacremens, nous ſommes de tout temps en poſſeſſion de ſept, ſaints & venerables. Je répons à la queſ-

tion. Depuis le temps que le ſaint Evangile nous a eſté prê- CH. VI.
ché, ils ſont tous veritables & neceſſaires pour le ſalut des fideles.

Le premier d'entr'eux eſt le ſaint Baptême, dans lequel eſt pardonné le peché originel, auſſi-bien que les pechez actuels, dans ceux qui s'en trouvent coupables, & par lequel eſtant regenerez, nous ſommes de nouveau mis dans la voye de la vie eternelle.

Le ſecond eſt celui du ſaint Chreſme, dans lequel nous recevons une force ſpirituelle pour pouvoir prêcher avec aſſeurance ce que nous croyons dans le cœur.

Le troiſiéme eſt celui de la ſainte Communion, dans lequel eſtant nourris ſpirituellement, nous ſommes conſervez, & croiſſons dans la vie ſpirituelle.

Le quatriéme eſt celui de la Penitence, par lequel eſtant délivré des pechez actuels, l'homme eſt rétabli dans les biens que le peché lui avoit fait perdre.

Le cinquiéme eſt celuy du Mariage, qu'il paroiſt clairement que l'Apôtre a appellé Sacrement.

Le ſixiéme eſt celui du ſaint Sacerdoce établi par J. C. qui rend participans de la grace divine, & qui donne l'accompliſſement aux autres Sacremens.

Le ſeptiéme eſt l'Onction, que nous appellons εὐχέλαιον, qui a deux effets, l'un de ſervir à la guériſon de l'ame, & l'autre à celle du corps.

Nous croyons & nous confeſſons ſans aucun doute ſur le terrible Sacrement de l'Euchariſtie, que le Corps vivant de nôtre Seigneur J. C. eſt inviſiblement preſent, par une preſence réelle dans le Sacrement. Car lorſque le Prêtre celebrant dit aprés les paroles du Seigneur, *faites ce pain le veritable corps de voſtre Chriſt, & ce qui eſt dans ce calice le veritable ſang de voſtre Chriſt, les changeant par voſtre Saint Eſprit*; alors par l'operation de l'Eſprit tres-Saint, d'une maniere ſurnaturelle & ineffable le pain eſt changé réellement, veritablement & proprement au propre corps de JESUS-CHRIST, & le vin en ſon ſang vivant; & nous croyons que c'eſt JESUS-CHRIST même tout entier, qui offre & qui eſt offert, qui eſt reçû & diſtribué à tous, & qui eſt mangé tout entier d'une maniere impaſſible. Ceux qui le reçoivent dignement ſont vivifiez eſtant unis à J. C. même. & ceux qui le font indignement ſont condamnez, & ſe precipitent eux-mêmes dans une perte inévita-

ble. Ce Sacrement eſt digne d'une veritable adoration, parce qu'on y adore avec le même honneur qui eſt dû à Dieu le corps diviniſé du Sauveur J. C. & il eſt offert en ſacrifice pour tous les Chrétiens orthodoxes vivans & trépaſſez.

Nous croyons du Baptême qu'il eſt tres-neceſſaire à tous les enfans abſolument, & que c'eſt par ce moyen qu'ils reçoivent le ſceau de ſerviteurs de J. C. & que renonçant à Satan par la bouche de leur Parrain, qui eſt comme leur répondant, ils ſont unis à J. C. pour eſtre purifiez de la tache originelle, & enſuite preſervez des filets de l'ennemi. Car un treſor qui n'eſt point ſcellé eſt facilement enlevé par les voleurs, & on ſurprend ſans aucun danger une brebis qui n'eſt point marquée, dit le grand Baſile. C'eſt par là qu'ils ſe ſont rendus capables de la beatitude; car celui qui n'eſt pas regeneré d'en haut ne peut pas jouir du Royaume du Ciel. Et quoiqu'ils ne ſoient pas encore parvenus à l'habitude de la foy, neanmoins ils en ſont capables par la grace de Dieu, & par la foy de l'Egliſe & de leurs parens.

Sur les queſtions qui nous ont eſté propoſées touchant le Batême, nous diſons que le peché originel eſt parfaitement effacé dans le ſaint Baptême; de ſorte que s'il arrivoit enſuite à quelqu'un de mourir en infidelité, on ne pourroit pas dire qu'il n'auroit pas obtenu la remiſſion du peché originel, quand il a eſté baptiſé. Nous confeſſons que celui qui a eſté une fois juſtifié, & fait enfant de Dieu, peut aprés la juſtification décheoir de la grace par infidelité, ou quelque autre peché mortel, devenir eſclave de Satan & enfant du diable; car l'action du peché nous éloigne du Seigneur, & fait que nous appartenons au diable, comme dit l'Apoſtre. C'eſt pourquoy, quoiqu'un homme ait eſté une fois juſtifié, il ne ſçait pas neanmoins s'il perſeverera juſqu'à la fin dans la juſtice; & par cette même raiſon il ne ſçait pas quelle fin aura ſon élection qu'il a reçûë par la juſtification, puiſqu'il peut la perdre, comme il a eſté dit, & ne pas obtenir la part des Elûs. C'eſt pourquoy le bien-heureux Pierre nous recommande de rendre noſtre élection certaine par de bonnes œuvres. *Principalement*, dit-il, *mes freres, ayez ſoin de rendre voſtre vocation & voſtre élection certaine*; & il ajoûte enſuite: *Car faiſant cela vous ne tomberez jamais*: Et le divin Paul pour nous rendre plus ſoigneux, dit, *c'eſt pourquoy celuy qui croit eſtre debout prenne garde de tomber.*

Par

Par ces mêmes paroles on trouve la reſolution d'une autre de leurs queſtions, qui eſt qu'un homme ayant eſté premierement juſtifié, s'il s'abandonne enſuite à la débauche, aux adulteres, aux homicides, & à d'autres ſortes de crimes, s'il ne revint à luy-même par la penitence, decheoit entierement de l'adoption & de la grace qu'il avoit reçuë, & ſe met en eſtat de ne pouvoir acquerir la vie éternelle, parce que la mort eſt le payement du peché. CH. VI.

Sur la neceſſité de l'Epiſcopat dans l'Egliſe; nous diſons que le grand Preſtre même, qui a penetré les Cieux, a établi des Paſteurs & des Docteurs dans l'Egliſe, comme dit l'Apoſtre, pour la perfection des Saints, & l'édification du corps Eccleſiaſtique; c'eſt pourquoy autant que le baſtiment du corps de l'Egliſe eſt neceſſaire, l'Epiſcopat l'eſt auſſi, puiſque par ſon moyen ce baſtiment s'accomplit: & IESUS-CHRIST n'eſt Preſtre juſqu'à la fin des ſiecles ſelon l'ordre de Melchiſedech, que par les Preſtres qui ſont établis par ſon ordre, par le moyen deſquels il agit continuellement dans les choſes ſacrées, & eſt conſacré juſqu'à la fin des ſiecles.

Les Preſtres ne peuvent eſtre faits & conſacrez par aucun autre que par l'Evêque, comme dit ſaint Denis, & perſonne ne peut eſtre Preſtre, qui ne ſoit appellé à ce miniſtere par les conſecrations hierarchiques. C'eſt pour cela que Tite & Timothée furent neceſſairement ordonnez Evêques par les Apoſtres, afin qu'ils établiſſent par les villes des Diacres, des Preſtres & autres Miniſtres des choſes ſaintes, ſelon d'autres differens degrez pour un entier accompliſſement du ſaint Ordre qui doit eſtre dans l'Egliſe de I. C.

De-là on decide une autre queſtion, qui eſt que l'Evêque par un ordre divin eſt au deſſus des Preſtres qui reçoivent la grace divine par ſon miniſtere, & que c'eſt un Ordre qui luy eſt naturellement ſoûmis. Car le moindre eſtant beni par ce qui eſt plus excellent, luy eſt ſoûmis en toute maniere.

Nous ne diſons pas que les hommes & les femmes qui ne veulent point ſe marier, & aiment mieux vivre dans la virginité, faſſent quelque choſe qui ſoit contraire aux ſaintes Ecritures; au contraire ils recevront de Dieu des couronnes plus glorieuſes, comme ayant choiſi le meilleur chemin de ſalut, puiſque ſi celuy qui ſe marie fait bien; celuy qui ne ſe marie point, fait encore mieux, comme dit l'Apoſtre; par-

ce que celuy qui n'eſt point marié n'a ſoin que des choſes qui regardent le Seigneur pour trouver moyen de plaire au Seigneur, au lieu que celuy qui eſt marié a ſoin des choſes du monde pour taſcher de plaire à ſa femme. C'eſt pourquoy il eſt bien meilleur de n'avoir ſoin que des choſes du Seigneur que de ſe mettre en peine de celles de ce monde, & cette action meritera auſſi une plus grande recompenſe.

Sur l'Egliſe Catholique & Orthodoxe de J. C Nous diſons qu'elle eſt infaillible comme eſtant conduite par ſon ſacré chef J. C. qui eſt la verité même, & enſeignée par l'Eſprit de verité. Il eſt impoſſible aprés cela qu'elle ſe trompe. C'eſt pourquoy l'Apoſtre l'aappellée la *colonne & le fondement de la verité.* Elle ſera toûjours viſible, parce qu'il ne manquera jamais d'y avoir des Orthodoxes, juſqu'à la fin des ſiecles. Puiſque tous ne dormiront pas, & que neanmoins tous enſemble ſeront changez, ce que l'Apoſtres a dit parlant des fideles; il eſt évident que juſqu'à la fin du monde l'Egliſe de J. C. ne ceſſera point d'eſtre viſible en pluſieurs parties.

Nous honorons les Saints qui ont combattu pour J. C. & nous les prenons pour nos mediateurs envers Dieu, comme eſtant ſes amis, & ayant un grand accés auprés de luy, demandant par eux le ſecours de Dieu, ce qui ſe tire de pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte: & nous pratiquons cela comme une action de pieté qui nous ſert à obtenir l'aſſiſtance qui nous eſt neceſſaire. Et ce que diſent quelques perſonnes, que rendre honneur à la ſainte Mere de Dieu à cauſe de ſa dignité, comme eſtant plus excellente que les Puiſſances ſpirituelles, & honorer les Saints, c'eſt diminuer l'honneur de J. C. nous penſons que c'eſt un raiſonnement ridicule; car la maniere de veneration eſt fort differente, & ne diminuë en aucune maniere l'adoration & le culte ſouverain de Latrie qu'on rend à J. C.

Nous croyons auſſi que les prieres des Preſtres & des hommes vertueux & leurs oraiſons ſont fort agreables à Dieu; nous les recherchons toûjours avec devotion; ce que nous apprenons dans pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte. Et nous entendons Paul même deſtiné dés le ventre de ſa mere à la predication de l'Evangile de Dieu, qui dit aux Romains: Secourez-moy par les prieres que vous ferez pour moy envers Dieu. Il dit la même choſe écrivant aux Epheſiens & aux Hebreux.

Outre cela nous conſervons avec grand ſoin la coûtume trespieuſe & trés-utile de la veneration des ſaintes Images, com-

me eſtant en uſage dés le temps des Apoſtres, ſelon l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Et comme nous ne rendons pas aux Images un honneur de Latrie, mais relatif, n'arreſtant pas noſtre penſée à la matiere ou aux couleurs, nous nous en ſervons pour nous ſouvenir des originaux à qui nous en rapportons tout l'honneur. CH. VI.

Sur les jeuſnes, nous confeſſons que l'Egliſe peut ordonner des jeuſnes & abſtinences de quelques viandes, comme on ſçait qu'il s'eſt toûjours obſervé parmy nous, & que tous les Chreſtiens ſont purifiez par les jeûnes établis: Que pour lors, non ſeulement nous nous abſtenons de manger, mais auſſi de differentes ſortes de nourriture, de poiſſons, de fromage & autres ſemblables; ce qui a eſté fort bien ordonné pour la mortification des paſſions charnelles, pour une diſpoſition à la priere, & une humiliation tres-utile.

Pour les Livres de l'Ecriture nous en trouvons divers Catalogues dans les Canons Apoſtoliques, & des ſaints Conciles de Laodicée & de Carthage, en exceptant les Conſtitutions de Clement, que le 2. Canon du 6. Concile rejette, parce qu'elles ont eſté corrompuës par les heretiques, comme chacun le peut voir & apprendre des Livres qui ſont mis au nombre de ceux que l'Egliſe reçoit. Et tous les Livres de l'ancien Teſtament, qui ne ſont pas compris dans le dénombremont des Saintes Ecritures, nè ſont pas pour cela entierement rejettez comme Payens & profanes, mais on les appelle bons & vertueux, & ne doivent pas eſtre entierement negligez. Nous répondons ces choſes pour le preſent comme en abregé à ceux qui nous ontinterrogez. Elles declarent noſtre pieté avec une ſimplicité pacifique, & ſerviront de preuve certaine & convaincante des ſentimens orthodoxes que nous avons, de ſorte qu'on nè peut plus douter de tout ce que nous avançons, qui ne peut auſſi eſtre conteſté par ceux qui nous veulent impoſer des ſentimens éloignez de noſtre creance. Ecrit dans la maiſon Patriarchale de Conſtantinople l'an 1672. au mois de Janvier indiction 20.

DENIS *par la miſericorde de Dieu Archevêque de Conſtantinople, la nouvelle Rome & Patriarche Oecumenique.*
PAISIUS *cy-devant Patriarche de Conſtantinople.*
DENIS *cy-devant Patriarche de Conſtantinople.*

METHODIUS *cy-devant Patriarche de Conſtantinople.*
PAISIUS *d'Alexandrie.*
BARTHELEMY *d'Heraclée.*
METROPHANE *de Cyzique.*
METHODIUS *de Nicée.*
JEREMIE *de Calcedoine.*
GREGOIRE *de Ceſarée en Cappadoce.*
NEOPHYTE *de Nicomedie.*
GABRIEL *de philopolis.*
ANTHIME *de Paros.*
CYRILLE *de Serre.*
JOACHIM *de Rhodes.*
THEODORET *de Lacedemone.*
MACAIRE *de Dryſte.*
MELETIUS *de Sophie.*
ANTHIME *d'Athenes.*
JACQUES *de Lariſſa.*
DANIEL *d'Euripe.*
CALLISTE *de Corinthe.*
BARTHELEMY *de Naupacte, &c.*
DANIEL *de l'Ancienne Patras.*
EUGENE *de Chriſtianopolis.*
ZOZYME *de Meletine.*
CORNELIUS *de Corcyre.*
METROPHANE *de Barri.*
DANIEL *d'Anchiale.*
GERASIME *d'Amasée.*
MELECE *de Theſſalonique.*
JOACHIM *de Berée.*
JEAN *de Trebizonde.*
THEOPHANE *de Meſimbre.*
LAURENT *de Proilave.*
DANIEL *de Vidonie.*
LAURENT *de Monembaſie.*
GREGOIRE *de Didymotyque.*
DANIEL *de Medie.*
GEDEON *d'Arnos.*
DAVID DE CALAUNE, & MENOCORE.

Cet écrit a eſté compoſé, & écrit de la main de moy le grand Rheteur de la grande Egliſe: & ainſi a eſté couché ſans y rien changer dans le ſaint Livre de la grande Egliſe de J. C.

LETTRE DE MONSIEUR DE NOINTEL AU ROY.

SIRE,

Ce n'eſt pas ſeulement de ceux qui vivent dans la foy catholique du Rite Romain que voſtre Majeſté eſt reconnuë pour le Fils aiſné de l'Egliſe, & pour ſon protecteur. Car ſi étenduë que puiſſe eſtre l'Egliſe Romaine en pluſieurs parties du monde, Vôtre protection SIRE, va encore plus loin. Les Chreſtiens Orientaux y recourent de tous coſtez comme à un aſyle aſſeuré : & l'on peut dire que Vôtre Majeſté eſt le centre où ils ſe réuniſſent en quelque façon au chef duquel ils ſont ſeparez ou par une neceſſité malheureuſe, ou par un reſte d'opiniaſtreté.

Les ordres, SIRE, que j'ay reçûs de Vôtre Majeſté de prévenir ces Chreſtiens affligez dans leurs beſoins, ſont executez avec toute la ponctualité qui m'eſt poſſible; & parce qu'ils ne s'étendent pas ſeulement ſur le temporel, mais encore ſur le ſpirituel, j'ay cru que je ne devois pas borner le zele auſſi puiſſant que ſecourable de Vôtre Majeſté, à donner refuge à des Patriarches & des Archeveſques dans le Palais de France à Conſtantinople, mais qu'il falloit encore les avertir de la pretention d'un Miniſtre Calviniſte ſujet de Vôtre Majeſté, lequel ſoutient dans divers traittez, que les Grecs, Armeniens & autres communions Orientales ſeparées de l'Egliſe d'Occident ne croyent point la preſence réelle de N. S. J. C. dans l'Euchariſtie, ni le changement réel & ſubſtantiel du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang, & qui s'opiniâtre ſur ce principe à ſoûtenir que les Orientaux n'adorent point du culte de Latrie JESUS-CHRIST preſent réellement dans le ſaint Sacrement.

J'ay cru, SIRE, ce point de fait ſi important que je n'ay rien oublié pour l'éclaircir, & je puis aſſurer Vôtre Majeſté, en luy gardant toute la fidelité que je luy dois, que les Grecs & les Armeniens croyent la preſence réelle de J. C. au ſaint Sacrement, & la converſion ſubſtantielle du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang, & qu'ils adorent J. C. preſent réellement & inviſiblement dans l'Euchariſtie. J'ay aſſiſté à leurs ceremonies & à leurs Liturgies, où cette verité paroiſt dans

un éclat invincible, & les Patriarches, Archevesques & Evesques, les Prestres, les Gentils hommes & les particuliers, & même les Papas & le peuples à la campagne me l'ont certifié avec execration contre ceux qui leur imputoient une autre croyance, les traittant de calomniateurs & d'herétiques.

Il n'y a même pas un du clergé qui osast faire paroistre un sentiment contraire quand il l'auroit. Et lorsque j'ay demandé des attestations aux Patriarches Grecs, ils m'ont dit que les anciens Peres de leurs Eglises, les conferences par lettre du Patriarche Hieremie avec des Lutheriens d'Allemagne, les Synodes tenus contre une pretenduë profession de foy de Cyrille Lucar, la confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, le livre d'Agapius & plusieurs autres traittez faits du temps de Cyrille Lucar, étoient autant de preuves inconteſtables de cette verité, & que l'imagination contraire d'un particulier destituée de tout fondement, ne les engageoit pas d'assembler un Synode, pour le desabuser. Ils n'ont pas laissé de me fournir plusieurs pieces de consequence, & entr'autres une profession de foy sur les points dont ils different des Latins, donnée par un de leurs Docteurs, & enregistrée dans le livre de la grande Eglise de Constantinople, dont j'ay fait certifier la copie par le Patriarche & plusieurs prelats & Officiers. J'ay même obtenu des attestations du Patriarche general des Armeniens & de celuy de Constantinople. J'en ay eu des principales villes de l'Archipel. J'y ay ajoûté le témoignage de la plusparт des Ambassadeurs & representans, qui sont en cette Porte. Celuy d'Angleterre & son Ministre m'ont avoüé expressement que les Grecs croyoient la presence réelle & le changement des substances, mais qu'il ne pouvoit à present le témoigner par écrit. Le Resident des Etats m'a confessé que c'étoit luy-même qui avoit apporté de Hollande la confession Orthodoxe, où elle avoit esté imprimée Les personnes les plus considerables du Païs aprés ces Messieurs, n'ont pas hesité de servir de témoins.

Elle est imprimée dans la réponsegenerale p. 202. C'est à dire du Patriarche Arménien de Constantinople. Voyez Rep. gen p. 295.

Et enfin le Patriarche Dionisius avec trois autres qui l'ont precedé dans la même dignité & celuy d'Alexandrie & trente six Metropolites se sont assemblez, & ont determiné un acte Synodal qui est dans l'Eglise de la grande Eglise, où le point de l'Eucharistie & plusieurs autres étant expliquez, ils font voir clairement quelle est leur foy.

Le Patriarche m'en a envoyé un Original en bonne forme par trois Metropolites & ſon Referendaire avec prieres tres-inſtantes & fort ſoûmiſes de le faire paſſer ettre les mains de vôtre Majeſté, la priant tres-humblement de vouloir qu'il ſoit mis en depoſt dans ſa Bibliotheque, ou en tel autre endroit qu'il luy plaira d'ordonner, afin que les calomniateurs qui les perſecutent en leur imputant de ne pas croire la preſence réelle, & le changement des ſubſtances & le devoir de l'adoration à J. C. preſent réellement dans l'Euchariſtie, y liſent leur condamnation. CH. VI.

Ceux qui m'ont porté ces paroles ayant eu grand entretien avec moy, je prends encore la liberté d'en faire tenir une relation à vôtre Majeſté.

Elle trouvera encore avec ces pieces une atteſtation du Patriarche Grec d'Antioche & une de celuy des Cophtes, qui eſt celuy des Abyſſins. Et elle jugera mieux que perſonne qu'on ne peut ſans une opiniâtreté inexcuſable s'élever contre un ſi grand nombre d'authorités, leſquelles eſtant d'elles-mêmes tres fortes deviendront invincibles, lorſqu'elles ſe trouveront ſous la protection de Vôtre Majeſté, & qu'elle s'en ſervira pour la gloire de l'Egliſe. Vous en êtes, SIRE, le Fils aiſné. Ainſi ſa deffenſe regardant particulierement vôtre Majeſté me ſervira d'excuſe ſi j'interromps ſes grandes occupations, & de moyen pour luy prouver le zele & le profond reſpect avec lequel je ſuis,

SIRE,

DE V. MAJESTE'

Le tres humble, tres obeïſſant & tres-fidelle ſerviteur & ſujet
OLIER DE NOINTEL.

A Pera lés Conſtantinople le Juillet 1672.

CHAPITRE VII.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par l'atteſtation des Egliſes de Mingrelie, de Georgie & de la Colchide.

NOus avons remarqué dans le premier Tome de la Perpetuité, en faiſant le denombrement des Provinces ſoûmiſes au Patriarchat de Conſtantinople; que la Mingrelie en faiſoit partie; & que les Georgiens qui avoient un Patriarche particulier & independant, ſuivoient neanmoins la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe Grecque. Il eſtoit difficile de le prouver autrement que par le témoignage des Hiſtoriens qui en parlent de la ſorte. Et le peu de commerce que l'on a dans ces pays ſi écartez oſtoit tout lieu d'en eſperer des atteſtations particulieres. Neanmoins les ſoins de Monſieur l'Ambaſſadeur de Conſtantinople ont ſurmonté cet obſtacle, & on en a reçu depuis peu deux écrites en caracteres Georgiens & en langue Georgienne; l'une de l'Archevêque de Mingrelie qui s'appelle Catholique; l'autre d'un Evêque de ces quartiers là. Comme elles ne contenoient l'une & l'autre que la même choſe, le traducteur les a jointes dans ſa traduction. Si M. Claude faiſoit difficulté d'y ajoûter foy ſur ce que c'eſt un Miſſionnaire Italien, il peut avoir recours à l'original, & chercher quelqu'un qui entende, & qui liſe la langue Georgienne.

l. 2. c. 2. q. 2.

ATTESTATION des Egliſes de Mingrelie, Colchide, Georgie.

EXPLICATION DES EVESQUES DU LEVANT DE LA Colchide, Georgie, Mingrelie, Gorieſſe, & autres nations Orientales qui vivent dans la Religion Chreſtienne, contenant les ſentimens de ces nations ſur le Sacrement de l'Euchariſtie & d'autres Articles de Foy.

ILs tiennent premierement que du Temps de Moyſe on immoloit ſeulement des bœufs & des brebis, & qu'on n'offroit à Dieu que des ſacrifices & des holocauſtes de beſtes; mais que depuis

depuis l'Incarnation & l'avenement de J. C. on n'offre plus le ſang des boucs & des veaux, mais le ſang de J. C. ſous l'eſpece du pain & du vin, & que tous les jours à la Meſſe les Preſtres ſacrifient dans le Sacrement de l'Euchariſtie le corps de Nôtre Seigneur J. C. CH. VII.

Que celui-là eſt infidele, anatheme, & indigne du nom de Chrétien, qui ne croit pas que dans le Sacrement de l'Euchariſtie la ſubſtance du pain & du vin ne demeurent plus, à cauſe des paroles prononcées par le Preſtre; qu'il faut croire qu'aprés la Conſecration du Preſtre la ſubſtance du pain & du vin eſt tranſſubſtanciée au vray corps & au ſang de J. C. né de la Vierge Marie, qui a ſouffert, a eſté crucifié, & eſt reſſuſcité.

Que ce Sacrement a eſté inſtitué par J. C. en la Cene du Seigneur dans la grande Semaine, eſtant à table avec ſes Diſciples.

Que J. C. a dit & qu'il eſt de foy que quiconque mange ce pain vivra éternellement; & au contraire que quiconque ne mange pas cette chair mourra, & n'eſt pas digne de J. C.

Ils declarent de plus que non ſeulement les Preſtres & les Prelats, mais tous les Primats tant reguliers que ſeculiers de la Region Orientale des Nations de la Georgie, Mingrelie, & autres, qui ſont Chrétiens de vie & de mœurs, croyent ſincerement & fermement tout ce que doivent croire tous bons & parfaits Chrétiens ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, ſçavoir que la ſubſtance du pain eſt détruite aprés la conſecration du Preſtre, & qu'elle eſt tranſſubſtanciée au vray corps & au ſang de J. C. & que les Preſtres l'offrent lui même pour les vivans & pour les morts, celebrant tous les jours des Meſſes en faveur des défunts. Ils ont auſſi une grande veneration pour ce corps & ce ſang; & dans la celebration de la Meſſe ils l'adorent & reverent avec une grande devotion.

Ils rendent grand honneur aux Reliques des Saints, & ont ſoin de les placer avec beaucoup de reſpect aux lieux honorables de leurs Egliſes.

Dans leurs afflictions & dans leurs maux ils invoquent ſans ceſſe le ſecours de la bien heureuſe Vierge Marie, de S. Pierre & S. Paul, & de tous les Apoſtres, de S. Michel Archange, & particulierement de S. George leur Patron.

Dans leurs maladies ils ont beaucoup de confiance aux Saints

qu'ils invoquent, à l'assistance desquels ils ont immediatement recours en leur offrant des presens, comme des cierges & autres choses. Ils leur brûlent de l'encens, & leur font des vœux & des promesses pour en obtenir leur guérison.

Outre l'adoration & la veneration qu'ils ont pour les Saints, ils observent dans l'année des jeûnes à leur honneur. Car ils jeûnent à l'honneur des Apostres saint Pierre & saint Paul, & en celui de la bien heureuse Vierge Marie quinze jours avant la feste de son Assomption.

Ils ont tous les ans quatre Jeûnes, le grand qui est le Carême, celui de saint Pierre & saint Paul, celui de l'Assomption de la sainte Vierge, & le dernier au temps de l'Avent de Nôtre-Seigneur J. C. Celui-ci est de quarante jours, & ils s'acquittent de tous avec beaucoup de rigueur.

Ils observent ces quatre jeûnes, parce qu'ils les reconnoissent établis par les quatre Patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem; & tout ce qui vient d'eux ils le suivent ponctuellement.

Donné à Mingrelie dans la Region de la Colchide en Orient l'an 1672. au mois de Decembre.

Ce qui est dit ci-dessus fait voir ce que contiennent veritablement & constamment les attestations écrites en caracteres Georgiens, qui ont esté tres fidellement traduites, & justement expliquées par moy Joseph-Marie Zampio, Clerc Regulier Missionnaire, & je jure que cela est la verité.

Voici ce que M. de Nointel a fait écrire au bas des attestations Georgiennes. Au bas de la premiere.

NOus Charles-François Olier de Nointel, Conseiller du Roy en ses Conseils, en sa Cour de Parlement de Paris, & Ambassadeur pour sa Majesté Tres-Chrétienne à la Porte Otthomane, certifions à tous qu'il appartiendra que le Pere Zampio Theatin residant en Mingrelie, nous a envoyé l'attestation qui est de l'autre part, nous assurant que pour satisfaire à nos requisitions, le chef des Evêques de cette Province, surnommé le Catholique, l'ayant composée & écrite en caracteres Georgiens, l'avoit aussi authentiquée de son paraphe representé par une main tenant une Croix, dans lequel

se trouve écrit, Hilarion, qui est son nom. C'est ce que nous confirmons par nôtre signature, le sceau de nos armes & le contre seing de nôtre premier Secretaire. CH. VII.

Donné à nôtre Palais sur le canal de la Mer Noire le Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL, Ambassadeur pour Sa Majesté Tres Chrétienne à la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur, LE PICARD.

Et au bas de la seconde.

NOus Charles François Olier de Nointel, Conseiller du Roy en ses Conseils en sa Cour de Parlement de Paris, & Ambassadeur pour sa Majesté Tres-Chrétienne à la Porte Otthomane, certifions à tous qu'il appartiendra que le Pere Zampio Theatin residant en Mingrelie, nous a envoyé l'attestation qui est de l'autre part, nous assurant que pour satisfaire à nos requisitions, l'un des Evêques de cette Province l'ayant composée & écrite en caracteres Georgiens, l'avoit aussi authentiquée de son paraphe. C'est ce que nous confirmons par nôtre signature, le sceau de nos armes, & le contre-seing de nôtre premier Secretaire.

Donné à nôtre Palais sur le canal de la Mer Noire le Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL, Ambassadeur pour sa Majesté Tres-Chrétienne a la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur LE PICARD.

CHAPITRE VIII.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par les Atteſtations du Vicaire Apoſtolique, des Reſidens de pluſieurs Eſtats, & de la Communauté des Perotes. Lettre de Monſieur de Nointel Ambaſſadeur de Sa Majeſté Tres-Chrétienne.

COmme il n'eſt nullement croyable que des perſonnes qui ſont dans de grands emplois publics, veüillent renoncer à leur honneur & à leur conſcience, pour atteſter publiquement une fauſſeté dont il ſeroit aiſé de les convaincre, Monſieur de Nointel a jugé avec raiſon que le témoignage des Reſidens de divers Eſtats & autres perſonnes conſiderables qui ſont à Conſtantinople, quoique Catholiques, ſeroit de grand poids à l'égard de tous les gens de bon ſens; puiſque leur qualité les mettant à couvert du ſoupçon de pouvoir manquer de ſincerité dans une affaire de cette nature, & eſtant parfaitement informez du fait dont il s'agit par le ſejour qu'ils font à Conſtantinople; ils ont tout ce que l'on peut juſtement demander en des témoins. C'eſt pourquoy il n'a pas negligé de tirer d'eux des atteſtations authentiques que nous inſererons dans ce Chapitre.

ATTESTATION DE MONSIEUR RIDOLPHI, Vicaire Apoſtolique Reſident à Conſtantinople.

FAndreas Ridolphi Dei dono & Apoſtolicæ Sedis Gratia Epiſcopus Calaminæ, Vicarius Apoſtolicus, & Suffraganeus Patriarchalis Conſtantinopoli.

Annoſa conſuetudine à nobis cum Græcis habita, magnave cura & ſolertia quid eorum Eccleſia credat perquiſitione conſiderata, ſinceram martyriam univerſis & ſingulis præſtamus ipſam ea omnia credere quæ ab aliquibus heterodoxiis livido ore in controverſiam revocantur.

Primo vivum corpus vindicis noſtræ ſalutis in cruce ſuffixum, quodque poſt analypſim ad cælum ſedet ad dexteram Patris, modo

inviſibili, verè & realiter eſſe præſens in Euchariſtia, affirmare. CH. VIII.

Secundo, panem & vinum, peracta à Leiturgo conſecratione, tranſmutari à propria ſubſtantia in veram ſubſtantiam Chriſti, ita ut ſolùm accidentia & ſpecies exteriores panis & vini remaneant, edocere.

Tertio, Euchariſtiam eſſe holocauſtum, cùm pro omnibus viventibus, tùm pro defunctis ordinatum ab authore Sacramentorum, nobiſque ab Apoſtolis traditum, tenere.

Quarto, in Euchariſtia corpus Chriſti integrum manducari, impaſſibiliter ſumi, offerri, & latriæ adoratione venerari, aſtruere.

Quinto, Eccleſiam habere facultatem indicendi jejunia & abſtinentiam à cibis, credere.

Sexto, Chriſti ſectatores Deiparam Virginem exorantes, ſanctoſve qui in cælo exiſtunt precibus ferientes abſque minima Redemptoris offenſa id præſtare, contendere.

Septimo, ſanctos honore illis debito proſequendos ac celebrandos, eorumve exuvias, lipſana & reliquias in veneratione habendas, profiteri.

Octavo, Divorum imàgines relativè reverendas eſſe, ſentire.

Nono, Epiſcopos divina ordinatione, cæteri Sacerdotibus inferioris hierarchiæ præcellere, hoſque ab ipſis Antiſtibus ſolùm ordinari, prædicare.

Decimo, Epiſcopatum in Eccleſia Chriſti eſſe neceſſarium, pro aris & focis defendere.

Undecimo, Eccleſiam Catholicam idque ad ultimam ſæculi conflagrationem ſemper viſibilem fore & infallibilem, aſſeverare.

Duodecimo, ſeptem eſſe Sacramenta.

Decimo tertio & ultimo. Libros Tobiæ, Judith, Sapientiæ, Eccleſiaſtes, Baruch, Machabæorum, eſſe partes ſacræ paginæ, toto annuere capite.

In quorum fidem manu propria ſubſcripſimus, & ſigillum noſtrum appoſuimus. Datum Galatæ apud ſanctum Franciſcum noſtræ reſidentiæ, Kalendis Auguſti anno Domini milleſimo ſexcenteſimo ſeptuageſimo primo.

ANDREAS RIDOLPHI Epiſcopus Calaminæ.

ATTESTATION DE MONSIEUR CASIMIR
Reſident de Pologne à la Porte.

NOS Franciſcus Caſimirus de Viſocha Riſochi Eques Sanctiſſimi Sepulchri Hieroſolymitanus, Pincerna Socachovienſis, Secretarius Aulicus, & Ablegatus Sacræ Regiæ Majeſtatis Poloniarum & Reipublicæ ad Portam Otthomanam.

Cum per experientiam, & colloquia ſæpius habita cum Primatibus & Prælatis Eccleſiæ Græciæ, aliiſque, tam in Polonia, in cujus permultis ditionibus fovetur ac protegitur ritus Græcus, quàm etiam in his partibus, ubi jam à longo tempore commoramur, fide dignis hominibus certiſſima notitia ſciamus quid Græci de Religione Chriſtiana unà cum Latinis teneant quidve non teneant; facimus plenam & indubitatam fidem quibuſcunque quorum intereſt Chriſtianis, aut Catholicis Romanis, Calvinianis, aut Lutheranis, Eccleſiam Græcam quæ ſequuntur ſupra Euchariſtiam & alia capita unà cum Romana firmiter credere; Nempe,

Primo, Vivum corpus Jeſu Chriſti crucifixi qui in cœlum aſcendit, quique ad dexteram Patris ſedet, realiter in Euchariſtia inviſibiliter adeſſe.

Secundo, panem & vinum conſecratoriis à Sacerdote verbis ore prolatis, ex propria ſua ſubſtantia in veram & propriam Jeſu Chriſti ſubſtantiam, ita eſſe commutata, ut nihil amplius remaneat præter accidentia & ſpecies exteriores panis & vini.

Tertio, Euchariſtiam eſſe holocauſtum pro vivis & mortuis à Chriſto inſtitutum, & per traditionem ab Apoſtolis tranſmiſſum.

Quarto, Jeſu Chriſti corpus totum in Euchariſtia impaſſibiliter ſumi ab eo qui illud recipit, ſacrificio incruento offerri, atque ſupra omnia ut Deum adorari.

Quinto, Eccleſiam habere authoritatem ſtatuendi jejunia, ciboſque quoſdam prohibendi.

Sexto, Chriſtianos qui ſuis precibus, Deiparæ Virginis, Sanctorumque qui beatas ſedes incolunt, auxilium implorant, debitum Jeſu Chriſto Servatori honorem nihil imminuere.

Septimo, Sanctos honorari & celebrari debere.

Octavo, honorem relativum eorum imaginibus aut reliquiis deberi.

Nono, Epiſcopos ſuperiores eſſe Sacerdotibus qui ab ipſis Epiſcopis ſolum caracterem ſacerdotalem recipiunt.

Decimo, Epiſcopatum in Chriſti Eccleſia eſſe neceſſarium. CH. VIII.

Undecimo, Eccleſiam Catholicam eſſe, ſemperque futuram viſibilem & infallibilem.

Duodecimo, eſſe ſeptem Sacramenta.

Denique Libros Tobiæ, Judith, Sapientiæ, Eccleſiaſtici, Baruch & Machabæorum, eſſe partes Scripturæ Sacræ.

In fidem quorum huic teſtimonio ſubſcribere voluimus, & apponi curavimus noſtrum ſigillum & contra ſignum noſtri primi Secretarii.

Datum Conſtantinopoli die ſeptima Septembris, ano Domini milleſimo ſexcenteſimo ſeptuageſimo primo.

FRANCISCUS CASIMIRUS Viſochi Ablegatus.

Ex mandato præfati illuſtriſſimi Domini,
FRANCISCUS DE VART Secretarius.

ATTESTATION DE MONSIEUR QUIRINO
Reſident de la Republique de Veniſe à la Porte.

NOi Giacomo Quirino Cavaliero per la Sereniſſimo Republica di Venetia Bailo alla Porta Otthomana, Eſſendo di noſtro ordine il Dragomano Grillo andato da Dionyſio preſentemente Patriarca di Conſtantinopoli, da Methodio uno de ſuoi predeceſſori, è da molti altri Metropoliti Græci, per informari s'habbino alcuna oppoſitione alli ſequenti trédeci atticoli, ci riportò che eſſi ſenza alcuna difficultà è francamente riſpoſero, de confermono è tengono per indubitati, è di fide i medeſimi articoli; in de noi aſſicurati di queſta verita, facciamo ampla è indubitata fide a quaſivoglia Chriſtiano, tanto Catrolico Romano, che di qualſiſia ſetta ò Religione, come la Chieſa Græca crede.

1. Che il corpo vivo di Gieſu Chriſto crocifiſſo, che ſali al cielo, è che ſede alla deſtra del Padre, è veramente preſente nell' Euchariſtia inviſibile.

2. Che il pane & il vino doppo la Conſecratione, ſono commutati dalla propria ſoſtanza loro, nella vera è propria ſoſtanza di Gieſu Chriſto; di modo che reſtono ſolamente gli accidenti, & le ſpecie eſteriori del pane è del vino.

3. Che l'Euchariſtia è olocauſto per i vivi & per i morti or-

dinato da Gieſu Chriſto, è datoci per traditione dalli Apoſtoli.

4. Che il corpo di Gieſu Chriſto nell' Euchariſtia tutto ſi mangia impaſſibilmente di chilo riceve, s'offeriſce ſenza uccidere, è coma Dio ſommamente s'adora.

5. Che la chieſa ha authorita d'ordinare digiuni, è proibire alcuni cibi.

6. Che li Chriſtiani i quali pregano la Vergine Maria e i Sancti non diminuiſcono l'honore dovuto à Gieſu Chriſto.

7. Che ſi devi honorare i Sancti è celebrare la lor Feſta.

8. Che i Veſcovi per ordinatione divina non ſolo ſopraſtanno a gli altri ſacerdoti, ma ſoli conferiſcono loro il carattere ſacerdotale.

10. Che l'Epiſcopato ſia neceſſario nella chieſa di Chriſto.

11. Che la chieſa Cattolica è & ſara ſempre viſibile & infallibile.

12. Che i Sacramenti ſono ſette.

13. Che gli libri di Tobbia, Guidit, Sapientia, Eccleſiaſtico. Baruch è Maccabei ſono parte della ſacra Scrittura.

In ſede di che habbiamo ſottoſcritto la preſente di noſtra propria mano, è munita con il noſtro ſigillo. Data in Pera di Conſtantinopoli il 5. Gennaro 1672.

Locus ſigilli.
GIACOMO QUIRINI Can. Bailo.

BERNARDO NICOLAZI Secretario.

ATTESTATION DE M. FEISCHI RESIDENT de la Republique de Genes à la Porte.

NOi Sinibaldo Fieſchi Reſidente per la Sereniſſima Republica di Genova aſpreſſo la Porta Ottomana, per l'experienza che habbiamo di motti anni in queſte parti, è per la pratica è converſatione dà noi ha vuta con primati della Chieſa Greca, Patriarchi, Metropoliti, & altri; facciamo piena & indubitata fede dinanzi à qualſivoglia Chriſtiano, ò Catolico Romano, ò Calviniſta, ò Luterano, qualmente la Chieſa Greca crede.

1. Che il corpo vivo di Gieſu Chriſto crocifiſſo, che ſali a'l cielo

cielo, è che ſede alla deſtra del Padre, è realmente preſente nell'Euchariſtia, inviſibile.

2. Che il pane & il vino, fratta d'al ſacerdote la conſecratione, ſono commutati dalla propria ſoſtanza loro, in vera è propria ſoſtanza di Gieſu Chriſto, di modo che reſtano ſolamente li accidenti, le ſpecie eſteriori del pane è del vino.

3. Che l'Euchariſtia è holocauſto per i vivi, è per i morti, ordinato dà Gieſu Chriſto, è dateci per traditione dà gli Apoſtoli.

4. Che il corpo di Gieſu Chriſto, nell' Euchariſtia tutto ſi aſume impaſſibilmente, da chi lo riceve, s'offeriſce ſenza uccidere; è come Dio ſommamente s'adora.

5. Che la chieſa hà authorità d'ordinare digiuni, è prohibere alcuni cibi.

6. Che gli Chriſtiani che pregano la Vergine Deipara, è gli ſanti quali ſono nel cielo, non diminuiſcono l'honore dovuto à Gieſu Chriſto.

7. Che ſi deve honorare gli Santi, è celebrare.

8. Che relativamente dobbiamo riverire l'imagini de ſanti.

9. Che gli Veſcovi per ordinatione divina ſopraſtanno à gli altri Sacerdoti, è dà loro ſi fanno degni della gratia.

10. Che l'Epiſcopato ſia neceſſario nella chieſa di Chriſto.

11. Che la chieſa Catholica ſarà ſempre viſibile, è infaillibile.

12. Che ſono ſette Sacramenti.

13. Che gli libri de Tobia, Guidit, Sapientia, Eccleſiaſtico, Baruch è dè Maccabei ſono parte della Scritura.

In fede di che habbiamo ſotto ſcritto, è fatto apponer il noſtro ſigillo è contraſegno del noſtro primo Secretario. Data in Galatadi Conſtantinopoli nel palazzo della noſtra ſolita habitatione li 13. Agoſto 1671.

Locus ſigilli FINIBALDO FIESCHI.

D'ordine del Prefato Illuſtriſſimo.
Michel' Ang.° del Noſtro Sec.^rio.

ATTESTATION DES AMBASSADEURS DE LA Republique de Raguſe à la Porte.

NOi Marino Bernardo di Caboga, & Giorgi ſecundo Bucchia Ambaſciatori alla Porta Otthomana per l'Illuſtriſſima & Eccellentiſſima Republica di Raguſi, havendo piena notitia per pratica, & informatione d'a molti predeceſſori noſtri, è per un comertio continuo con li ſubditi dell' Imperio Otthomano è con li principali delle ſette Chriſtiane, che ſi Profeſſano, è particolamente della greca, dicharamo à tutti quanti che falſamente le vien imputato d'eſſer invilupata in molti puncti ne le hereſi di Calvino, è per rintuzar queſta calumnia facciamo indubitata fede che queſta chieſa crede come noi Catholici.

1. Che il medeſimo corpo vivo di Gieſu Chriſto crocefiſſo che ſali a'l cielo, è che ſiede alla deſtra del Padre, è veramente preſente nell' Euchariſtia inviſibile.

2. Che il pane & il vino, fatta la conſecratione, ſono veramente muttati dalla propria ſoſtanza loro, alla ſoſtanza del corpo è ſangue di Gieſu Chriſto, di maniera che non reſtano piu che leſpecie è le apparenze d'el pane è d'el vino.

3. Che il corpo di Gieſu Chriſto nell' Euchariſtia ſi mangia tuto impaſſibilmente dà chi lo riceve, ſià bono ò ſia cattivo, è che come Dio ſommamente s'adora.

4. Che l'Euchariſtia è un vero ſacrificio ordeneto da Gieſu Chriſto, è datoci per traditione dagli Apoſtoli.

Che la chieſa ha autorita di ordinare delli diguini, è proibire certi cibi.

6 Che la Vergine èli Santi che ſono n'el cielo debbano eſſer invochati, è ch'invochandogli non ſi ſminuiſce l'onor dovuto à Gieſu Chriſto.

7 Che dobbiamo honorer li Santi è le loro reliquie.

8. Che relativamente dobbiamo honorar le loro imagini.

9. Che ſono ſette Sacramenti della Chieſa.

10. Che gli Veſcovi per inſtitutione divina ſopraſtano alli Sacerdoti, e che da loro ſi fanno degni della gratia.

11. Che l'Epiſcopato è neceſſario nella chieſa.

12. Che la chieſa ſara ſempre viſibile & infalibile.

13. Che li libri di Tobia, Guidith, Sapienza, de l'Eccle-

ſiaſtico, Baruch & Maccabei ſono parte della Scritura ſacra.

In fide di che noi authentichiamo & atteſtiamo queſta vera dichiaratione c'ol noſtro proprio pugno, è la ſigilamo c'ol noſtro proprio ſigillo.

Data in Andronopoli li. 14. Ottobre 1671.

Locus ſigilli.

MARINO DI BERNARDO. Caboga è Giorgi di ſecundo Brucchia Ambaſciatori.

ATTESTATION DE LA COMMUNAUTE' des Perotes.

NOi che componiamo la Communita di Pera eſſendo informati qualmente certi eretici vogliano metter in dubio la fede della chieſa greca intorno alla reale preſenza di Gieſu Chriſto n'el ſantiſſimo Sacramento dell' Euchariſtia, la tranſubſtantione del pane è del vino n'el ſuo ſangue, l'adoratione che gli è dovuta, l'invocatione de' Santi, e gli ſette Sacramenti, habbiamo ſtimato che ſarebbi neceſſario per ſodis far' al richiedere dell' Illuſtriſſimo & Eccellentiſſimo Signore Carlo Franceſco Olier Marcheſe di Nointel Imbaſciadore di ſua Maeſta Chriſtianiſſima alla Porta Ottomana, di dichiarar è paleſar quel chi'intorno a queſta materia è di noſtro coneſcimento.

Per il che ſenza ingerirci di parlare da Theologi, mà per eſplicare ſolamente quel che ſappiamo di quelli articoli di fede che ſono della dottrina famigliare, atteſtiamo è certificgiamo à tutti quanti che toccara mhriſtiani, o vero Cattolici Romani, Calviniani, o Lutherani, come i Greci, ſe ben ſeparati dalla Chieſa Romana, nulla dimeno credono fermamente com'eſſa gli infrà ſpecificati articoli.

1. Che Gieſu Chriſto è realmente ſe ben inviſibilmente preſente ne'l ſantiſſimo Sacramento dell' Euchariſtia.

2. Ch'il pane c'l vino, doppo la conſecratione ſono cambiatti dalla propria loro ſoſtanza, nella vera e propria ſobſtanza de'l corpo è ſangue di Gieſu Chriſto, di modo che reſtano ſolamente gl' accidenti, è le ſpecie eſteriori de'l pane e de'l vino.

3. Che indiſpenſabilmente ſiamo obligati d'adorare Gieſu Chriſto in queſto ſacroſanto myſterio.

4 Che l'invocatione de' Santi è legitima.

In ſomma che nella chieſa ſono ſette Sacramenti.

Ecco quanto ſappiamo certiſſimamente intorno alla conformita della fede Greca colla Romana toccante gli ſopra ſcritti articoli, ſi per l'abito continuo, è la prattica ordinaria che habbiamo con gli detti Greci ſeparati della chieſa di Roma, come per gli colloqui da noi ſpeſſe volte havuti colli Primati, e Prelati della chieſa ſopra accennata Sono ancor' alcune delle noſtre mogli, le quali eſſendo rimaſe nel rito greco adorano Gieſu Chriſto nel ſantiſſimo Sacramento dell' Euchariſtia, è non fanno difficolta neſſuna di ſentire la Meſſa celebrata ſecond'il rito Romano.

Noi parimente incontradonci in villa ſenza ſcrupulo veruno aſſiſtiamo alle Liturgie Grece, & adoriamo nelle loro Chieſe Chriſto realmente ſotto le ſpecie de'l pane è del vino. Facciamo fede di piu che l'habbiamo viſto portar dalli Papaſſi loro à noſtri amici Greci ammolati per viatico, è ricever lo da loro con ſomma veneratione e riverenza, che giornalmente ſi vedono li Greci invocar la Vergine madre di Dio, e gli Santi, e che leggendo gli loro catechiſmi ſi ritrova la loro dottrina conforme à tutte queſte verità ſopra aciennate. le quali i' Greci inſegnano tutte, com'anche che ſono ſette Sacramenti, di modo ch'eſſendo teſti oculari ſe ben amici ſiamo di quelli che ſono accuſati di contraria opinione, crediamo nulladimeno ch'il noſtro teſtimonio ſara irreprehenſibile, poiheh à per fondamente la verità; dalle quali ſupra ſcritte ragione ſpinti e moſſi non facciamo difficoltà o ſcrupolo veruno, di dar'e ſottoſcrivere queſta preſente dichiaratione fatta in Pera di Conſtantinopoli al ſecondo di Novembre 1671.

Georgio Draperiis *Priore della Communita di Perra affermo quanto di ſopra.*

Dominico Perone *Sottopriore della Communita affermo quanto di ſopra.*

Francesco Testa *Conſeglier affermo quanto di ſopra.*

Antonio Perone *Conſeglier affermo, &c.*

Antonio Grillo *affermo quanto di'ſopra:*

Nigoroso di Negri *Conſeglier, &c:*

Jo. Abram. *Fontana l'affermo.*

Thomaso Navone *Conſeglier, &c.*

ANTONIO DI NEGRI *l'affermo.*
FRANCISCO DANE *Conſeglier, &c.*
LORENZO SUMMA *l'affermo.*
THOMASO GIRACHI *Conſeglier, &c.*
PASQUA NAVONE *affermo ut ſupra.*
GIOSEPPE D'ANDREA *Conſeglier, &c.*
GIO BAPTISTA FORNETTI *affermo ut ſupra.*
FRANCECHO DI NEGRI *Conſeglier, &c.*
JO. CHRISTOPHORO TARSIA *affermo di ſopra.*
BERNARDO BARONI *Conſeglier, &c.*
PIETRO CUPER *affermo di ſopra.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur ce 15. Novembre 1671.

L'Opiniâtreté dans laquelle le Miniſtre Claude s'eſt engagé mal à propos, me faiſant apprehender qu'il ne veuille pas ſe rendre à toutes ces preuves, je n'en neglige aucune de celles que je croy capables de le convaincre. Ainſi comme la diſpute roule ſur un fait, & qu'on a coûtume d'éclaircir ces ſortes de conteſtations par des informations dont les témoins ſont d'autant plus croyables que leur integrité & leur qualité les éleve davantage & les met au deſſus de tout ſoupçon; j'ay cru que les depoſitions de Meſſieurs les Repreſentans qui ſont icy ou à la Porte, meritent une croyance entiere. Vous verrez ce qu'en dit M. l'Internonce de Pologne. Le Reſident de Genes de la maiſon de Fieſcy, eſt le ſecond témoin. Il eſt conſiderable par luy-même & par ſa naiſſance, pouvant compter dans ſa famille, des Papes, des Cardinaux, & des Evêques en grand nombre. Les Ambaſſadeurs de Raguſe dont la Republique eſt tributaire de ſa Hauteſſe, pourroient ſeuls retrancher toute difficulté par la raiſon du grand commerce qu'ils ont dans cet Empire. Vous lirez avec plaiſir la maniere dont ils s'en expliquent, en attendant que je vous faſſe tenir une atteſtation du nouvel Ambaſſadeur de Veniſe, le deffunt ayant eſté prevenu de la mort lorſqu'il m'en vouloit donner une. J'en attends auſſi de la part de M. le Reſident d'Allemagne. Et ſi M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui eſt convenu de la verité de la croyance des Grecs comme je vous l'ay mandé, me tient la parole qu'il m'a donnée, vous recevrez la declaration qu'il m'en donnera.

Voila ce me ſemble des pieces bien anthentiques. Mais en voicy encore d'autres qui ſont bien preciſes. Il y a icy un Vicaire Patriarche latin nommé Monſieur Ridolphi qui y fait ſa reſidence depuis quelques années. C'eſt un homme éclairé, qui s'eſt inſtruit à fond de la doctrine des Grecs pour écrire contre eux, & qui a declaré nettement ce qu'il ſçait des articles qu'on luy a donnez de ma part. J'ay joint à toutes ces preuves une information de dix neuf témoins qui ſont ſujets du grand Seigneur. Ils deſcendent d'anciennes familles, & ſont nommez *les Perottes* comme eſtant les principaux de Galata & de Pera. Leurs anceſtres ont obtenu une capitulation particuliere pour eux du Sultan qui prit Conſtantinople. Enfin la continuelle habitude qu'ils ont dans le païs, leurs alliances avec les Grecs ſeparez de l'Egliſe Romaine, & la qualité d'un d'entr'eux du premier Drogman d'Angleterre, rendent leur témoignage irreprochable.

CHAPITRE IX.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par le peu de difficulté que les Grecs font de communiquer avec les Catholiques Romains, en même temps qu'ils excluent abſolument les Calviniſtes.

CEtte uniformité de ſentimens ſur l'Euchariſtie & ſur la pluſpart des autres points, fait une telle impreſſion ſur l'eſprit & des Catholiques Romains & des Grecs, qu'elle efface quelquefois la memoire des differends qui ſont entre ces Egliſes, & les porte à recevoir les Sacremens les uns des autres: comme on le pourra voir par les extraits des lettres de M. l'Ambaſſadeur de ſa Majeſté, que nous produirons dans ce chapitre.

EXTRAIT D'UNE RELATION DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur ſur le Sieur Tarſia

C'eſt qu'il a ſigné l'atteſtation des Pe-

LE témoignage du Sieur Tarſia merite d'eſtre diſtingué des autres avec leſquels il a ſigné, puiſqu'il a joint à ſes

bonnes qualitez-là la patience dans les tourmens dont il a eſte bourrelé juſqu'au moment de rendre l'ame. On l'a attaché ſur une croix de fer ; on luy a retourné les pieds par derriere juſqu'à la teſte ; on luy a fait boire d'une certaine eau. Toutes ces cruautez exercées à trois diverſes fois & durant long temps eſtoient pour l'obliger de découvrir la perſonne qui eſtoit icy de la part des Venitiens, s'il avoit de l'argent, & qui eſtoient les eſpions qui leur donnoient les avis. Il a ſouffert toutes ces tortures ſans rien declarer. Et l'on peut juger de leur violence, puiſqu'ayant eſté exercées en l'année 1646. il en ſouffre encore à preſent. Non ſeulement ſa conſtance, ſon âge avancé, & ſa probité le rendent digne de foy, mais encore ſa propre experience de quelques-uns des articles en queſtion. C'eſt pourquoy il m'en a donné une atteſtation particuliere, qui prouve que les Grecs adminiſtrent le Viatique aux mourans aprés qu'ils ſe ſont confeſſez, qu'ils prient Dieu pour le repos de leurs ames, qu'ils les enterrent en terre Sainte, & qu'ils ne font pas de difficulté de rendre les Latins participans de tous eus avantages.

CH. IX. rottes comme on a veu cy-deſſus.

Vous y verrez auſſi le ſentiment qu'en ont les Prêtres Latins mêmes. Le Chapelain de Raguſe n'ayant pas voulu de nouveau adminiſtrer le Saint Sacrement au malade qui eſtoit le fils de Tarſia. Vous verrez qu'il eſt enterré dans l'Egliſe Grecque de Saint Dimitre d'Andrinople ; & vous apprendrez par une relation que je vous envoye d'un voyage que j'ay fait dans quelques Paroiſſes & Monaſteres des Grecs en Aſie & dans les Iſles des Princes, que dans l'une de celles là Edouard Barton Ambaſſadeur d'Angleterre eſt enterré, mais qu'il eſt hors de l'Egliſe & de l'enclos de l'Abbaye proche la porte, & que le Cimetiere eſt d'un autre coſté.

ATTESTATION DU SIEUR TARSIA SUR LA mort de ſon fils communié par les Grecs & enterré dans leur Egliſe.

IO infra ſcritto atteſto come il quondam Sig. Leonardo Tarſia mentre per interpete ſi trovara in Andrinopoli appreſſo V. Eccell^mo. Ballarino Cancelliore grande della Sereniſſima Republica de Venetia, è ſtaro ferito dalla peſté, ch'in quel tempo faceva gran ſtrage in quella Città, & che doppo

frette giorni havendo reso l'anima sua ã Dio, il suo corpo è stato con pompa accompagnato dalle orti delli Rappresentanti, & da tutti gli Greci principali d'Andrinopoli insino alla chiesa Greca di san Dimitri, dentro la quale è stato sotterrato vicino l'altare maggiore, è fratte dalli Religiosi Grechi l'essequie le solite funerali preghiere per l'anima del defonto, coll'appendere al di sopro della sua sepoltura una lampada d'argento la quale sempre è accesa per la commemoratione dell' anima sua, è col ponere sopra il suo tumulo una gran pietra con lettere latine è Greche in honore della sua virtù, nascita è conditioni.

Jo infra scritto attesto anco che per non haver l'Eccellentissimo Bellarino, Capellano, il sopracennato Sig. Leonardo Tarsia essendosi confessato à un Papasso Greco ricevete da lui l'assolutione, & il sacro Viatico portatogli dal sopradetto Papasso, il quale subito che fù entrato nella casa fece la Sacramentale fontione. Doppo vi è andato all'ammalato il Capellano delli Sereniſſimi Raguſei, è non essendo arrivato à tempo, & intendato esser stata fatta la fontione da mano del Papas Greco, gli diede l'ultima assolutione; dichiarando però il detto Sig. Leonardo Tarsia in scritti al detto Eccellentissimo Cancelliere grande che avan t'Iddio è il mondo confessava morire vero catolico & Apostoliquo Romano, raccommandando alla sua professione il Vecchio Padre è la sua carissima madre. Constantinopoli à di 12. Novembre 1671.

Jo. Christophoro Tarsia Padre del sopradetto defonto affermo ut supra.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur de Conſtanninople ſur la mort de Tetera chef des Cozaques.

IE vous diray par une espece de préliminaire & pour diverſifier, que le grand Seigneur ayant accordé son estendart à quelques-uns des Cozaques au prejudice des Capitulations de la Pologne, Dorozenko qui le reçut se voyant chef des rebelles ne songea qu'à se conſerver dans ce poste. Ainsi craignant que Tetera qui luy avoit quitté la place, pour se retirer dans un Monastere en Moldavie ne l'eust fait par foibleſſe, & pour mieux chercher

chercher les moyens de ſe rétablir, il le fit prendre, & l'envoya au Grand Viſir, en l'accuſant de trahir les intereſts de ſa Hauteſſe, pour établir l'autorité de ſa Majeſté Polonoiſe. Le Viſir ayant entretenu ce nouveau captif en fut fort ſatisfait: Il lui donna un logement où il paroiſſoit libre avec ſes domeſtiques; & l'on croit qu'il le conſervoit pour le ſubſtituer à Dorozenko en cas de beſoin. Mais ſes deſſeins ont eſté renverſez par ſa mort. Comme il vit qu'elle approchoit, il fut combattu du deſir de rendre publique ſa profeſſion de Catholique Romain, en deſavouant la profeſſion Grecque qu'il avoit fait paroiſtre à l'exterieur juſqu'alors. Mais la crainte que revenant en ſanté cette action ne nuiſiſt à ſa fortune, l'obligea de conſerver ſa qualité de diſciple caché de la veritable Egliſe; c'eſt pourquoy il crut qu'il devoit prendre un milieu, qui même a eſté approuvé par des Catholiques Romains, Evêques & Religieux, & par les principaux Grecs de l'Egliſe. Ce fut de ſe confeſſer à un Franciſcain, & profeſſer tous les points de la croyance Apoſtolique & Romaine, de declarer qu'il y vouloit mourir, & qu'il renonçoit à tous ſentimens de rebellion contre ſon Roy; ce qu'il declara non ſeulement à ſon Confeſſeur, mais encore au Reſident de Pologne. Mais comme il vouloit recevoir le Viatique, il l'envoya demander à l'Egliſe Grecque, & mourut dans ſa communion. CH. IX.

L'on auroit pû fort bien le communier en noſtre maniere, quoiqu'en l'un & en l'autre ce ſoit le même corps de J. C. Et ſans doute il eſtoit bien temps au moins au moment de la mort de quitter tout déguiſément. Et il n'y pouvoit plus avoir de pretexte pour le continuer. La verité en cette occaſion ne devoit point eſtre miſe en balance avec des avantages temporels, d'autant plus que Tetera avoit fait une donation de cent mil écus aux Jeſuites de Varſovie, & qu'apparemment il lui reſtoit peu de choſe à ménager.

Vous connoiſtrez neanmoins par cette hiſtoire que les Grecs tiennent la tranſſubſtantiation & la realité du corps de J. C. puiſqu'un particulier qui confeſſe dans le cœur la croyance Catholique Romaine ne fait pas difficulté au moment de ſa mort de recevoir cet auguſte Sacrement conſacré par un Grec Schiſmatique, & ſeparé de nôtre Egliſe, quiſqu'il l'a reçû du conſentement des Religieux Romains, & qu'il lui a eſté apporté

avec un reſpect & une adoration qui n'appartiennent qu'à Dieu.

EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION.

LEs Grecs ne font pas difficulté d'aſſiſter à nos Meſſes, quoiqu'ils n'ayent point d'empreſſement pour y venir. Ils envoyent même leurs enfans & leurs femmes à confeſſe à nos Religieux, & pour en eſtre inſtruits. Mais les Catholiques trouvant leurs Liturgies trop longues, n'y vont point, ſi ce n'eſt par curioſité. Vous ſçaurez neanmoins qu'à Smirne les Latins avoient coûtume d'aller un certain jour en proceſſion dans l'Egliſe des Grecs, ce qui ſe faiſoit publiquement avec la croix, les cierges & les Preſtres; mais comme il arriva du deſordre, on a ceſſé cette ceremonie; ce qui n'empêche pas les Grecs de venir dans nôtre Egliſe. La nuit du Vendredy Saint ils y viennent en proceſſion, & y font leurs prieres.

CHAPITRE X.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par une Lettre de Nectarius Patriarche de Jeruſalem au Patriarche d'Alexandrie, & par le témoignage du même Patriarche d'Alexandrie touchant les Moſcovites.

LA Lettre que nous allons produire eſt toute d'un autre genre que les actes que l'on a inſerez juſqu'ici dans ce Livre, & elle merite une reflexion particuliere. Elle n'eſt pas d'un Grec ami des Latins, mais d'un homme qui paroiſt tres-envenimé contr'eux. Il eſt ſi peu porté à la complaiſance pour eux, que l'on voit que ſans ſujet il traite avec les derniers outrages celui qui avoit demandé une profeſſion de la Foy des Grecs. Et cependant avec toutes ces preventions il ne laiſſe pas de marquer auſſi fortement qu'on le ſçauroit faire, le conſentement des deux Egliſes ſur la tranſſubſtantiation & la preſence réelle.

CH. X.

COPIE DE LA LETTRE DU BIEN-HEUREUX Patriarche de Jeruſalem Nectarius au bien-heureux Seigneur Payſius Patriarche d'Alexandrie.

NOus avons reçû par deux fois des Lettres de vôtre beatitude, dont les unes étoient pour nous recommander de certaines perſonnes arrivées ici pour la veneration des ſaints lieux, les autres ſur differens ſujets contenoient entr'autres choſes quelques articles touchant le Frere Lazare de la Congregation des Capucins, dont le premier eſt qu'il demande une confeſſion de foy par écrit de vôtre ſainte main pour témoigner les ſentimens qu'a l'Egliſe Orientale ſur les ſaints & ſacrez myſteres: Le ſecond qu'il doit par cette confeſſion convaincre un Lutherien demeurant en France, & qui tourmente les Papiſtes, prétendant que l'Egliſe d'Orient n'eſt point d'accord avec les Latins ſur le ſujet des Sacremens: Le troiſiéme que ce Lutherien a entre les mains une confeſſion de foy originale, à ce qu'il dit, de Cyrille autrefois Patriarche de Conſtantinople. Et il ſemble que cette confeſſion ſoit ces articles Calviniſtes qui ont trouble toute l'Egliſe, & qui ſont attribuez audit Cyrille, qui pour lors étoit Patriarche Oecumenique: Le quatriéme, que, comme il dit, les autres Patriarches ont pour ce ſujet envoyé chacun en France leur confeſſion de foy.

Ce Capucin avoit demandé apparemment cette profeſſion de foy ſur des memoires envoyez en Orient au commencement de cette conteſtation.

Les Grecs ne demeurent pas d'accord que Cyrille fuſt auteur de ces articles.

Commençant donc par le dernier, nous finirons par le premier, allans à rebours avec ceux qui ne ſçavent pas marcher droit.

Nous répondons donc à ce dernier avec aſſeurance, n'ayant pas plus d'envie de nous délivrer des deſſeins malicieux & de la langue impudente de ce Lazare, que de le convaincre publiquement de menſonge ſur ce ſujet, afin que vôtre beatitude puiſſe connoiſtre clairement les ſophiſmes frauduleux avec leſquels les Latins qui viennent à nous tâchent de nous ſurprendre. Qu'il diſe ce bon homme de Lazare qui ſont ces Patriarches? en quel temps, en quel lieu & en quelle maniere ils ont fait ce qu'il dit? Si c'eſt celui de Conſtantinople, ou d'Antioche, ou de Jeruſalem, en quel temps & en quelle Ville? S'ils ſe ſont aſſemblez tous trois avec leurs Synodes, ou ſi chacun en particulier a écrit & envoyé cette confeſſion? Qu'il en montre les originaux ou au moins les copies; mais il ne peut en aucune

Ce Patriarche eſtoit-il un des Grecs Latiniſez de M. Claude?

maniere rien montrer de ces choſes. Seulement il veut faire paſſer pour veritables des choſes qui n'ont jamais eſté, & qui ne ſont pas même venuës dans la penſée des Patriarches ; & ne pouvant montrer la verité par des preuves de fait, il tâche de nous tromper par des paroles. Non, divine & ſacrée teſte ; non, vos confreres les Patriarches qui ſont dans les mêmes ſentimens que vous, n'ont point donné aux Latins des confeſſions de foy par écrit. Le menteur qui avance cette fauſſeté en dût il crever. Car ſi cela eſtoit arrivé dans le temps de nôtre Patriarchat, comment l'aurions-nous pû ignorer, puiſqu'il me ſemble que nous faiſons quelque figure dans l'Egliſe d'Orient ? Si cela eſt arrivé devant nôtre Patriarchat, nous n'avons jamais entendu parler de cette action, ou pluſtoſt de cette fiction : car c'eſt veritablement une fiction & un jeu plein de diſſimulation & d'hypocriſie que tout ce qu'a dit Lazare.

Il fait allusion au mot δρᾶμα action, qui ſignifie auſſi une piece de Theatre.

Vous vous êtes donc fort prudemment delivré de ces fourbes, en écrivant cette confeſſion ſi orthodoxe & ſi bien conçûë, en la leur montrant, mais ne leur donnant point, pour les affliger davantage en rendant leurs fourberies inutiles.

Et quant à ce qu'on dit que ce Lutherien pour paſſer du quatriéme article au troiſiéme, ſe ſert de la confeſſion de Cyrille, cela ne nous a point touchez, ni ne nous touchera jamais.

Premierement, parce que pluſieurs ſont en peine, ſi elle eſt veritablement de Cyrille, ou ſi c'eſt l'ouvrage de quelque heretique qui ait voulu autoriſer ſon hereſie du nom de Cyrille.

Secondement, quand même Cyrille auroit eſté dans cette opinion, conformément à laquelle il auroit donné une telle confeſſion, il ne s'enſuit pas que toute l'Egliſe d'Orient ait ſuivi ſes ſentimens. Puiſque quand même d'autres Papes & Patriarches ont eſté heretiques, ils n'ont pas attiré à leurs hereſies toutes les Egliſes qui leur eſtoient ſoûmiſes, au contraire ils les ont rejettees & condamnées ſynodiquement.

Troiſiémement, ſi quelqu'un a aſſez d'imprudence pour dire que Cyrille a compoſé cette confeſſion au nom de toute l'Egliſe d'Orient, & que pour cela on demande ſi toute l'Egliſe d'Orient s'eſt laiſſée aller au ſentiment de Cyrille ; c'eſt une choſe qui paroiſt fort inutile aprés pluſieurs apologies manifeſtes que les Orientaux ont publiées en divers temps depuis la mort de Cyrille, parlant & écrivant pour refuter la confeſſion de Cyrille, & donner des preuves de la foy Orthodo-

xe que nous profeſſons, & de nôtre ſentiment ſur les ſaints ſept Sacremens de l'Egliſe. CH. X.

La premiere piece eſt le Tome Synodique fait en Moldavie ſous le Duc Jean Baſile Boibunda, Parthenius le Vieil eſtant Patriarche de Conſtantinople. Car les deux venerables Patriarches Nicephore d'Alexandrie & Theophane de Jeruſalem eſtant allez en Moldavie, on parla de cette confeſſion attribuée à Cyrille, & des articles qu'elle contenoit, & tous les ayant declarez heretiques, & entierement differens du veritable ſentiment de l'Egliſe d'Orient, ledit Duc Baſile ayant un zele ardent pour l'Egliſe Orientale, demanda qu'ils fuſſent rejettez ſynodiquement, & qu'on prononçât anathême contre ceux qui eſtoient dans ces ſentimens, ce qui fut fait ; car alors le Patriarche de Conſtantinople Parthenius envoya deux deputez, dont l'un eſtoit Porphyre Evêque de Nicée, qui n'ignoroit pas les belles Lettres, & Melece Syrigue Theologien & Predicateur de l'Evangile, pour approuver le Livre que les Ruſſes avoient compoſé de la foy Orthodoxe, eux mêmes l'ayant demandé ; ce fut pour lors que fut fait ce Tome Synodique. Ces deux Patriarches dont nous avons parlé, les Deputez du Patriarche de Conſtantinople, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables s'eſtant aſſemblez. Et ayant eſté porté à Conſtantinople, il y fut confirmé par tout le ſacré Synode des Archevêques & des Clercs, & enſuite imprimé par le ſoin & la liberalité du Duc Baſile, & envoyé dans toute l'Egliſe d'Orient, & tous les Orientaux le reçûrent avec reſpect, comme eſtant délivrez par ſon moyen d'un mauvais ſoupçon.

Confeſſion de Cyrille condamnée ſynodiquement en Moldavie.

Il parle de l'impreſſion du Synode de Parthenius, qui ſe fit en Moldavie par l'ordre du Duc.

Mais auſſi depuis la publication de ce Tome nous avons pluſieurs autres perſonnes qui ont écrit en particulier ſur les Sacremens, & pour dire en un mot, qui ont combattu genereuſement ces articles heretiques.

Le premier eſt George Coreſius homme tres-orthodoxe, attaquant & renverſant les Heretiques comme un capitaine fort courageux, qui dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages inſere par maniere d'incident des diſcours ſur les Sacremens, ſelon le ſentiment de l'Egliſe Orientale. Et outre cela il en a donné en particulier un ouvrage complet intitulé des Sacremens. De tous leſquels le Religieux Gregoire Proto-Syncelle de la grande Egliſe & ſon veritable diſciple a compoſé un petit Traité particulier des Sacremens, ramaſſant de la bouche

C'eſt l'auteur du cinquieſme cité dans la Réponſe generale.

de ſon maître comme d'une ſource, ſes ſentimens qu'il a fait imprimer à Veniſe, & qu'il a ramaſſés dans un petit Livre commode pour celui qui le voudra lire, qui eſt à la verité fort court, mais clair & aiſé à comprendre, parce qu'il eſt écrit en langue vulgaire. Ces deux Docteurs n'avoient, comme je penſe, aucun autre deſſein que de montrer que l'Egliſe Orientale n'a pas des ſentimens ſemblables à ces articles heretiques, mais qu'elle ſoûtient fortement la foy orthodoxe ſur les Sacremens, qu'elle a reçûë des Peres de toute antiquité.

Outre ceux-là, celui dont nous avons parlé un peu auparavant, & qui eſt mort fort heureuſement, Melece Syrigus a compoſé un grand ouvrage contre les mêmes articles, & pour dire la verité, plus étendu & plus clair que les autres, les refutant & renverſant mot à mot & ſelon les expreſſions & ſelon le ſens, & les détruiſant comme une toile d'araignée. Il expoſe auſſi nôtre pieté & nos ſentimens orthodoxes ſur les ſaints Sacremens. Il confirme ce qu'il dit par des demonſtrations tres-exactes, qu'il appuye par quantité de témoignages des anciens Docteurs de l'Egliſe, & reſout en même temps pluſieurs contradictions difficiles qui ſemblent ſe trouver dans les paroles de ces ſaints Docteurs. Cet ouvrage ayant eſté compoſé ſi exactement par Melice, fut premierement recherché par des Jeſuites qui eſtoient pour lors à Galata, qui l'ayant jugé orthodoxe, promirent de le faire imprimer à leurs dépens, ſi l'Auteur du Livre, diſent ils, vouloit en effacer quelques paroles qui déplaiſent aux Latins. Car celui-ci reconnoiſſant ſeulement ſept Conciles generaux par un nombre determiné, ceux-ci vouloient qu'il dît ſans déterminer aucun nombre precis, les ſaints Conciles generaux, afin qu'il paruſt reconnoiſtre ceux qu'ils ont aſſemblez en leur particulier, & qu'ils ont intitulé Conciles generaux. Mais ce Predicateur des veritables ſentimens de l'Egliſe d'Orient, & ennemi de tous les Heretiques, n'y voulut conſentir en aucune maniere, eſtimant qu'il valoit mieux ne donner pas la moindre occaſion de calomnier à ceux qui ſont preſts à en inventer, que de faire imprimer ſon propre ouvrage. Car il ne parloit ni n'écrivoit pas comme pluſieurs font par envie de paroiſtre, mais par le ſoin qu'il avoit de la verité. Mais quoique le Livre ſoit demeuré juſqu'à preſent ſans eſtre imprimé, il s'en trouve neanmoins pluſieurs exemplaires particuliers.

Voilà ce que nous avons à dire touchant les articles, ſoit qu'ils ſoient de Cyrille, ſoit qu'ils n'en ſoient pas, qu'ils ſont faux, & qu'ils ont eſté non ſeulement rejettez ſynodiquement comme differens de nôtre veritable ſentiment, mais auſſi que pluſieurs des nôtres, comme nous avons déja dit, ayant écrit particulierement pour les refuter, ont découvert à tout le monde les veritables ſentimens de l'Egliſe Orientale ſur les Sacremens. CH. X.

Touchant le ſecond article, que Lazare ſçache là-deſſus, que ſi les Calviniſtes & Lutheriens diſputent avec les Latins ſur les Sacremens, ils ont tort de demander nôtre témoignage. Qu'ils ſoient auparavant d'accord avec nous ſur tous les dogmes de la foy, & qu'ils ſe réuniſſent, pour lors ils trouveront en nous non ſeulement des témoins, mais des perſonnes de même opinion, & qui combattent la même cauſe. Mais il eſt manifeſte que les Calviniſtes & les Lutheriens ne ſont point d'accord avec nous en pluſieurs choſes, non plus qu'en la matiere des Sacremens, par ce qu'ils diſent eux mêmes. Car ils reconnoiſſent quelques Sacremens, mais non pas comme nous, & ne mettent pas même les autres au nombre des Sacremens. Les Latins aſſurent que nous ſommes d'accord avec eux, quoique nous ne trouvions pas en toutes choſes cette conformité qu'ils prétendent. Car dans les uns ils different en la matiere & la maniere dont le Preſtre demande l'avenement de la grace à haute voix, & en d'autres ſeulement dans cette forme d'invoquer la grace ſanctifiante.

Si donc les Latins & les Lutheriens ſe combattent les uns les autres, qu'ils combattent; car l'hereſie des Lutheriens & Calviniſtes eſt ſortie de l'Egliſe Latine, & il n'eſt pas temps de dire à quelle occaſion. Mais nous dirons ſeulement que les Latins ont plus de raiſon que nous d'entreprendre cette guerre contr'eux, & de rappeller ceux qui ont eſté autrefois de leur Egliſe, j'entends de l'Egliſe de Rome. Qu'ils nous laiſſent donc conſerver en repos les bons ſentimens que nous avons, car à chaque jour ſuffit ſon mal.

Le premier article eſt celuy de tous qui nous a ſemblé le moins ſupportable; c'eſt pourquoy nous l'avons laiſſé le dernier, de peur de manquer de force dans la ſuite, eſtant accablé de ſa peſanteur. Car qui eſt ce Moine Lazare pour demander ſi impudemment à voſtre beatitude, vous qui eſtes Pape &

Patriarche d'Alexandrie, & comme j'ay montré, avec tromperie & dissimulation une confession de foy, ce que le Pape de Rome n'a obtenu que lorsqu'il l'a demandé dans une pressante necessité.

Il paroist par là que les Grecs n'aiment pas à donner des attestations.

Au nom de Dieu, divine & sacrée teste, ne vous laissez pas persuader par celui-ci ni par aucun autre semblable, quand ils vous demanderoient par écrit l'Oraison Dominicale. Car ils ne viennent pas avec sincerité, mais avec dissimulation, afin que s'attachant à quelque petit mot tel que ce soit, car ils sont grands observateurs des mots, ils médisent de ce qui nous regarde.

Que si veritablement ils desirent apprendre dans quels sentimens nôtre Eglise sainte & orthodoxe est sur les sept saints Sacremens; conseillez-leur de lire nos anciens Docteurs qui ont traité des Sacremens dans leurs ouvrages, dont le premier est Denis l'Areopagite, dont les ouvrages passent pour estres semblables aux écrits Apostoliques, & avec lui son interprete le grand Maxime, & aprés lui Simeon de Thessalonique. Je laisse les autres saints Peres qui ont écrit quelque chose touchant les Sacremens en differens endroits de leurs ouvrages, que l'Eglise d'Orient suivant tous, & ayant toûjours la vûë arrestée sur eux, comme sur une regle fort droite, elle ne s'est jamais écartée du droit chemin.

Loüange de Gabriel Philadelphe.

A l'exemple de ceux-là cet homme admirable Gabriel de Philadelphe a composé un petit Traité des Sacremens en langue vulgaire, afin qu'il fust intelligible aux personnes les plus simples. Tous ceux-là ne sont-ils pas des témoins irreprochables, & des Predicateurs qui font retentir par tout l'opinion que nous avons sur les Sacremens?

Que si Lazare vous presse encore, disant, cela est vray, & je ne puis pas y contredire; mais ce petit ouvrage de Cyrille, comme nous avons dit ci-dessus, a fait concevoir un grand soupçon à tous les Occidentaux, que vous autres Orientaux ne vous fussiez laissez aller à l'opinion de Cyrille, car il assure que cette confession est l'opinion de l'Eglise Orientale; si dis-je, cet importun de Lazare avance ces choses, commandez-lui de lire exactement les Livres dont nous avons parlé, le Tome fait en Moldavie, le Livre de Gregoire Proto-Syncelle & la refutation de la confession de Cyrille faite, comme nous avons dit, par Melece Syrigus; Car ils servent d'apologie suffisante

Ce Tome fait en Moldavie, est le Synode de Parthenius.

ſante & tres-accomplie à toute l'Egliſe d'Orient contre ceux qui nous veulent calomnier. CH. X. contre Cyrille qui y fut receu & imprimé.

Que ſi voſtre modeſtie luy en veut donner une entiere certitude, faites-luy voir le livre imprimé qui eſt intitulé *Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient.* Car il declare toute la foy Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient, & noſtre ſentiment ſur les ſaints Sacremens y eſt expliqué nettement. Chacun peut apprendre par le commencement de cette lettre à quelle occaſion ce livre a eſté fait & autoriſé par toute l'Egliſe d'Orient, & s'il eſt orthodoxe en remercier particulierement le tres-ſage & tres-pieux & orthodoxe Seigneur Panajoti premier Interprete des Empereurs d'Orient & d'Occident. Car ce livre ayant eſté imprimé par ſes ſoins & diligences, a eſté diſtribué gratuitement à tous ceux qui en ont voulu, par l'ordre de cet homme pieux. Comme je ne ſçavois pas ſi vous en aviez chez vous, je vous en envoye deux exemplaires; dont l'un eſt relié & l'autre ne l'eſt pas, afin qu'il en demeure un chez vous, & que vous donniez l'autre au bon Lazare, & qu'il ait par ce moyen une confeſſion de foy de nous autres Orientaux. Confeſſion orthodoxe.

Pardonnez-moy divine & ſacrée teſte, ſi j'ay parlé ſi long-temps, car on ne devroit pas faire autrement que de convaincre fort au long la tromperie & fineſſe de cet homme. Je vous prie donc de ne me pas juger indigne d'une réponſe à ce que je vous ay mandé au mois de Mars 1671.

NECTARIUS cy-devant Patriarche de Jeruſalem.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur de Conſtantinople du 26. Mars 1672.

contenant la Confirmation de la Lettre cy-deſſus imprimée, & un témoignage authentique du Patriarche d'Alexandrie ſur la foy des Moſcovites.

PAïsius Patriarche d'Alexandrie auquel eſtoit adreſſé l'original de la Lettre de Nectarius, a reconnu la copie que je vous ay envoyée, pour luy eſtre entierement conforme, à l'exception de quelques fautes d'écriture, & il a promis de luy-même, lorſqu'il ſeroit à Alexandrie, d'en donner l'original à

M. le Conſul de France, pour me le faire tenir. Il s'eſt auſſi engagé ſur ma priere de feüilleter ſes memoires, lorſqu'il ſeroit chez luy pour en tirer une relation exacte de tout ce qui s'eſt paſſé à ſon voyage de Moſcovie, où il aſſiſta à la condamnation du Patriarche de cet Eſtat. On luy a demandé cependant quelle eſtoit la croyance des Moſcovites ſur le myſtere de l'Euchariſtie. A quoy il a répondu que leur Egliſe faiſoit partie de la Grecque, qu'ils croyoient la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, & que le S. Sacrement porté pour viatique aux malades, eſtant rencontré dans les ruës, l'on mettoit la teſte contre terre en ſigne d'adoration de latrie, & il nous a remis pour une inſtruction plus circonſtantiée de ce point & de pluſieurs autres, au recit qu'il m'en envoyera.

CHAPITRE XI.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine, prouvée par la deciſion de quelques points, envoyée de Conſtantinople en Moſcovie.

L'Acte que nous produirons dans ce chapitre eſt encore d'un autre genre que les autres; car il n'a pas eſté fait en veuë de noſtre conteſtation, ni dans la penſée qu'il puſt eſtre veu par les Catholiques Romains. C'eſt une deciſion de pluſieurs difficultez Theologiques que le Patriarche de Conſtantinople a envoyée à l'Egliſe des Ruſſes, comme on l'apprendra de l'Extrait d'une Lettre de Monſieur l'Ambaſſadeur que nous mettrons icy.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur de Conſtantinople ce 12. Octobre 1670.

JE ne ſçay ſi vous avez eſté inſtruit de l'éclairciſſement que j'ay eu avec un Officier de l'Egliſe Patriarchale tres-habile homme qui me paroiſt bon Theologien; qui ſçait tres bien les langues Grecque, Latine, Italienne & Turque, & qui eſt fort éclairé dans les ſentimens de l'Egliſe Orientale, dans la connoiſſance du gouvernement Turc, & encore plus dans la medecine qui eſt ſa profeſſion. Il a de la vivacité & du fond

pour s'expliquer en beaucoup de ſciences ; il fait paroiſtre ſes ſentimens avec une tres-grande facilité & netteté d'expreſſion, & ce qu'il en dit eſt toûjours tres-ſolide, ſi l'on en excepte le trop grand attachement à quelques uns de ſes ſentimens, qui diviſent l'Egliſe Grecque d'avec nous. C'eſt ce qui luy a attiré la mauvaiſe volonté de la pluſpart des Latins. Il a auſſi des ennemis parmi les Grecs, & ſi les premiers l'accuſent d'être un Shiſmatique zelé, les autres ne font pas difficulté de l'accuſer de Calviniſme. CH. XI.

J'en croyois quelque choſe ſur l'impreſſion que l'on m'en avoit donnée. J'ay voulu depuis m'en éclaircir avec luy ; & prenant le biais de luy demander ſon ſentiment ſur l'Euchariſtie, j'ay veû qu'il y répondoit en Catholique Romain, à l'exception de la qualité du pain levé & de l'oraiſon. Il m'a répondu de même ſur tous les autres points principaux propres aux Calviniſtes ; & aprés avoir ſçu de moy ſincerement & de bonne foy que l'on me l'avoit dépeint pour un autre qu'il ne paroiſſoit alors, m'ayant eſté indiqué pour eſtre un ſectateur de Calvin, il s'en défendit par une proteſtation fort expreſſe, que c'eſtoit une calomnie dont il eſtoit redevable à ſes ennemis, & il en accuſa le Docteur Cigala, & ſon frere le medecin.

Il m'aſſeura qu'il n'y avoit eu qu'un nommé Coridale qu'on ait ſoupçonné legitimement de Calviniſme, & me pria tres-inſtamment d'effacer l'opinion qu'on avoit voulu m'inſinuer, me proteſtant qu'on ne luy pouvoit pas faire une plus grande injure. Il me promit auſſi pour ſon entiere juſtification de me donner la copie d'un écrit ſynodal, qu'il avoit dreſſé par ordre de Methodius, & que ce Patriarche envoya en Ruſſie fortifié de ſa ſignature, & de celle de Nectar & de Dozithée ſon neveu & ſucceſſeur au Patriarchat de Jeruſalem. Il contient des réponſes ſur pluſieurs points, entre leſquels celuy de l'Euchariſtie eſt bien expliqué, ainſi que je l'ay veu par la verſion Latine qu'il m'en a donnée, & que je vous envoye auſſi bien que l'original grec. Il ne croit pas qu'il y en ait rien dans le livre de la grande Egliſe, parce qu'en ce temps-là on ne vouloit pas qu'il y demeurât aucune preuve d'un commerce avec les Ruſſes. Enfin c'eſt une piece de conſequence paſſée entre des Grecs du même rite ; car ceux de Ruſſie qui ſon diviſez de l'Egliſe Romaine voulant eſtre éclaircis de pluſieurs articles qui formoient des diſputes entre eux, & ceux qui ſont

unis au rite latin que l'on nomme même en Grec, *uniani*, ils eurent recours à leur Patriarche de Conſtantinop, le qui leur répondit en la maniere que vous verrez.

EXTRAIT DE QUELQUES DECISIONS DE l'Egliſe de Conſtantinople, envoyée aux Ruſſes.

QUARTI QUÆSITI SOLUTIO.

QUarto quæritur: utrum deceat unam & ejuſdem honoris adorationem exhibere Chriſto, ut Deo & ut homini. Et hic etiam cur. oſi ſcrutatores & malitioſi deceptores audenter Patribus adverſantes, dividunt ac diſcerpunt in Chriſto naturas, & ſi conjunctæ ſint inconfuſè, indicibilibus & Deo ſoli notis vinculis unionis, & ſubſiſtentes in unitate perſonæ, ac diſcindentes alteram ab altera; altercantur de adoratione, qualiſnam alteri ſejunctim ſumptæ debeatur; & divinæ quidem latriam offerunt, humanæ vero hyperduliam. Sed nos talem novationem in ſuſpecto habentes, ac veriti, una adoratione Chriſtum colimus. Per unionem enim in perſona Filij divinæ & humanæ naturæ & quæ maxime diſſitæ ſunt, proprietates non minus quam nomina invicem communicantur, ut Theologi dicunt, ratione mutuationis. Unde homo Deus dicitur, & Deus homo, nedum dicamus diſcerni modum adorationis.

QUINTI QUÆSITI SOLUTIO.

Quinto quæritur: utrum animæ Sanctorum poſt emigrationem ex hac vita, videant Deum ad faciem, & ejus beatitate fruantur, peccatorum vero ſtatim abeant in ignem æternum? An omnes expectent communem reſurrectionem; ut illæ quidem una cum corporibus coronentur, hæ vero damnentur? Patrum itaque traditioni parentes, confitemur, non abſque corporibus animas accipere promiſſionem, ut divina teſtatur doctrina, ne ſine corpore præmium ſumant, quod una cum corpore meruerunt, ſed tamen gaudent uſque ad reſurrectionem corporis, in locis lucidis, plenis gaudio & conſolatione, expectantes illud dictum, Venite benedicti Patris mei &c. *Si vero noſtra Eccleſia his canit ut jam fruentibus in regno cælorum, hoc ex more facit Poëtæ futuris utens ut præſentibus: ſimiliter animæ peccatorum haud quaquam ſtatim rapiuntur in ignem æternum. Quid enim in illo paterentur cùm immateriales ſint?*

ſed in timore & dolore in inferno cruciantur, terribilia verba timentes: Abite à me maledicti &c.

OCTAVI QUÆSITI SOLUTIO.

Perficitur Euchariſtiæ myſterium per actionem Spiritus ſancti invocati à Sacerdote orante & dicente: DIMITTE *Spiritum tuum ſuper nos & ſuper propoſita iſta dona, & fac panem quidem iſtum honorabile corpus Chriſti tui, quod vero in hoc calice eſt honorabilem ſanguinem Chriſti tui, mutans Spiritu ſancto tuo.* Per hæc enim verba mutatur panis in perfectum verè corpus Chriſti, & vinum in perfectum verè ſanguinem Chriſti, ut nuda relinquatur ſpecies panis, & nuda ſpecies vini ſine ipſorum ſubſtantia; *Chriſto tanquam inſtitutore dicente:* Hoc eſt corpus meum, &, Hic eſt ſanguis meus. *Sacerdos vero ut adminiſtrator per modum ſupplicis invocet Sanctum Spiritum, ad transformationem propoſitorum donorum, fidens Domini verbis quæ ad verbum ad hunc finem recitat.*

SOLUTIO DECIMI.

Tandem quærebatur: utrum particulæ à Sacerdote Deo antè immaculatum ſacrificium oblatæ, mutentur in corpus Chriſti? Quidam igitur recentiorum præter Eccleſiæ conſuetudinem ſacrificant particulas, quæ ad honorem ſanctorum, & memoriam fidelium offeruntur. Nos vero acquieſcentes traditioni amatorum Chriſti Patrum, neque intentionem habemus conſecrandi has particulas in ſacra liturgia, neque ex his fidelibus communicantibus præbemus; ſed tantum ut panem ſanctificatum honoramus, & tanquam particulas ſanctificationem à corpore Chriſti per approximationem mutuatas, & ordinum cæleſtium vicem gerentes colimus, nequaquam tamen ut corpus Domini adoramus.

CHAPITRE XII.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie prouvée par la réponſe d'un Grec à M. Claude.

TOut ce qu'il ſemble qu'on puiſſe deſirer de plus ſur le ſujet de ces atteſtations des Grecs, eſt qu'ils euſſent répondu de la même ſorte à des queſtions, qui leur auroient eſté faites par des Calviniſtes. Et peut-eſtre que nous aurions bien dequoy ſatisfaire le monde en cette matiere ſi M. Claude vouloit bien nous faire part de toutes les nouvelles qui luy ſont venuës d'Orient. Mais comme on ne le voit pas diſpoſé à avoir cette complaiſance pour nous, il trouvera bon que l'on tâche à y ſuppléer en inſerant icy la lettre qui luy a eſté écrite par un Grec qu'il avoit conſulté par luy ou par ſes amis, dont on a eu copie par un canal qui ne luy peut être ſuſpect. Elle fait voir au moins qu'on ne luy peut pas reprocher avec juſtice de ne s'eſtre pas mis en peine d'obtenir des atteſtations des Grecs, & que ce n'eſt pas ſa faute s'il n'en a point à produire. Je ne penſe pas qu'il ſoit beſoin de l'avertir qu'il auroit tort de vouloir tirer avantage de ce que toutes les citations de ce Grec ne ſont pas exactes, puiſqu'il ſçait bien qu'il ne s'agit pas icy de l'érudition ou de l'exactitude des Grecs, mais de leur foy.

ILLUSTRISSIMO AC PRÆSTANTISSIMO VIRO DOMINO Joanni Claudio Reformatæ Pariſienſis Eccleſiæ Paſtori. Marcus Donus Cretenſis ſalutem & dilectionis affectum.

CUM ad me delati fuiſſent articuli quidam deſcripti ut fertur ex latere dominationis tuæ Illuſtriſſimæ, in quibus quæritur, quid Sancta Mater noſtra Orientalis Eccleſia ſentiat de Tranſubſtantiatione panis & vini in Sacramento Euchariſtiæ, operæ pretium duxi, ejus ſententiam patefacere & quibus nititur fundamentis deſcribere, ut qui eadem profitentur credere quæ ipſa Sancta Eccleſia, ad illius unitatem advolent & concordiam.

Notum ſit itaque tibi, præſtantiſſime vir, quod totus

Oriens conſentientem habens & Occidentem credidit ſemper & credit à primis Eccleſiæ incunabulis, *panem & vinum verè & Phyſicè tranſubſtantiari in corpus & ſanguinem Chriſti depoſita prima ſubſtantia*, & hanc tranſſubſtantiationem tenet articulos fidei neceſſarios, adeò ut nemini liceat eam ignorare, aut in dubium revocare, aut penitus rejicere. Hanc autem fidem habuit à Chriſto, & poſt ſucceſſionem ab Apoſtolis & à Patribus primitivæ Eccleſiæ, qui columnæ fuerunt & fundamentum Orthodoxiæ græcanicæ. Et quod hoc fateatur patet ex facto. Quemcumque enim de hoc Sacramento interrogaveris, ſtatim tibi affirmabit hanc μετουσίωσιν, in quo edoceri potes à cardinibus & Sacerdotibus ſanctæ noſtræ Eccleſiæ, qui neminem permittunt participem fieri ſanctiſſimi corporis & pretioſiſſimi ſanguinis, niſi prius hanc edat confeſſionem quæ prolata primo pro ſimplicibus à Sacerdote, profertur quoque de verbo ad verbum ab iis quī ad myſticam cœnam accedunt, ut unuſquiſque noſcat non ſolum, ſed fateatur apertè myſterium. πιστεύω κύριε καὶ ὁμολογῶ (verba ſunt Chryſoſtomi) ὅτι σὺ εἶ ἀληθῶς id eſt, tu qui es in calice, & obſervet tua quam maxima virtus, illud (ἀληθῶς) quod non iam typum, ſed veritatem ſignificat ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος, ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον ἁμαρτωλοὺς σῶσαι ὧν πρῶτός εἰμὶ ἐγω ἔτι πιστεύω ὅτι τοῦτο ἀυτό ἐστι τὸ ἄχραντον σῶμα καὶ τοῦτο id eſt quod eſt in calice ἀυτὸ ἐστι τὸ τίμιον αἷμά σου & qui credit ipſum corpus eſſe, & ipſum ſanguinem, non credit certe panem eſſe & vinum. Ex quibus clarè conſtat ſanctam noſtram Eccleſiam hanc tranſſubſtantiationem firmiter credere. Si enim qui eſt in calice, eſt vere & non typice Filius Dei & quod in eodem, ipſum corpus & ſanguis, profectò non eſt panis nec vinum, quia hoc eſſet abſurdum omnium maximum.

CH XII.

Profeſſion de foy de la realité que tous les Grecs font en communiant.

Quod verò ſic ſemper crediderit probatur inexplicabili conjectura, quia hæc fides non fuit de novo introducta in Eccleſia Dei. Omnes enim novitates, quæ ſanctam turbarunt Eccleſiam, habuerunt proprios autores, ut nos docent hoſtoriæ. At hujus fidei nullus è Neotericis fuit autor. Ergo hanc novit ab antiquitate. Quod ſi quem habetis hujus vos autorem, oſtendite & in priſtinam Orthodoxiam redibimus. Nec fas eſt calumniari quemquam Patriarcharum noſtrorum, vel Romanorum Pontificum, cùm talis calumniæ nulla conſtare poſſit pro ba-

Argument de la perpetuité employé par ce Grec.

tio. Extant enim integra monumenta antiquitatis; extant historiarum annales, in quibus tale quid nec legimus unquam nec vidimus.

Nec nobis obijcias Concilium Tridentium, in quo nec interfuimus, quod criminamini, ut definierit hanc μυθοποιΐαν Quod enim credimus non habemus ab aliis, sed è contra; cùm in Oriente ortum habuerit fides & veritas, & propagata fuerit ab Oriente per universum terrarum orbem. Nec tamen mihi suadeo definitum fuisse, ut novum dogma in illo Concilio, sed renovatum potius ut vetus quemadmodum multa alia; cujus & evidens constat probatio; Romana enim Ecclesia nunquam à nostra discrepavit in hoc articulo. Ergo sic ipsa quoque ab initio credidit. Cum itaque sic se res habeat ut talis fidei nullus Neotericorum sit autor, aut vos ut neotericum antiquitatem damnatis, cujus vix extat initium.

Le Concile de Trente n'a rien de fini de nouveau sur ce point.

Jamais les deux Eglises n'ont eu different sur la transsubstantiation.

Ut autem innotescat tibi veritatis hujus origo, scias quod non est nova ista contentio, sed ortum habuit ipsius Christi temporibus qui de illa quid esset constituit. Cum enim Salvator noster dixisset Judæis: *Panis quem ego dabo vobis, caro mea est*, dictum illi interpretati pro vera & physica carne (in quo non aberrarunt) & impossibile hoc existimantes, ut vos modo injuriam non parvam inferentes divinæ Omnipotentiæ, *quomodo*, dixerunt inter se, *potest iste dare nobis suam carnem ad manducandum?* Christus autem eorum increpans incredulitatem, & ostendens divinitatis suæ omnipotentiam: *Nisi manducaveritis* (subdidit) *carnem filij hominis & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Ac si diceret: Vos non creditis me posse dare vobis ad manducandvm veram meam & physicam carnem. Ego autem dico vobis, non solum possibile hoc apud me, sed & necessarium vobis ad salutem. Ideo præcipio ut eam carnem manducetis, quam vos asseritis impossibile. Ne quis putet nunc Christum præcepisse Judæis, ut carnem suam comederent mysticè. Præcepit enim ut illam manducarent, quam ipsi asserebant non posse eum dare ad manducandum. Et cùm de vera & physica hæsitarent, eam ipse præcepit ut manducarent. Aliter præceptum Christi non consonaret eorum hæsitationi. Jussit itaque Christus, id eos facere, quod opinabantur impossibile, quod & necessarium ait. Cùm enim caro Christi sit vivificatrix; & vita. Hinc fit, ut qui veram carnem non comedit, non habeat vitam.

Unde

Unde & os aureum sanctæ nostræ Ecclesiæ, in hujus textus explicatione hom. 47. cum id fieri posse negarent, non solum non impossibile, sed & necessarium asserit. At quid ostendit non impossibile? Id sane dixerit unusquisque, quod ipsi asserebant impossibile; nempe dare illis suam veram carnem ad manducandum, non mysticam, de illa enim non hæsitabant Judæi. Hanc ergo eos manducare cum existimarent de genere impossibilium, ostendit ille possibile. CH. XII.

Ex prædictis itaque sic argumentatur sancta nostra Ecclesia. Istam carnem præcepit Christus ut manducarent Judæi, de qua ipsi hæsitabant, sed hæsitabant de vera & physica. Ergo illam præcepit ut manducarent. Item: Illud Christus dixit possibile quod Judæi impossibile, sed Physicam suam carnem dicebant impossibile eos manducare. Ergo illam dixit Christus eos manducare possibile.

Christus ipse in sua cœna mystica sanctis suis præcepit Apostolis, dicens, λάβετε φάγετε τοῦτό ἐστι, non σῶμα μου, sed cum articulo demonstrativo τὸ σῶμα μου, quod *ipsum corpus*, non jam corporis typum significat. Et en hujus μεταδιδόσεως author; non quis Patriarcharum nostrorum, nec alius purus homo, sed Christus ipse homo Dominicus & Deificus, qui cum spopondisset nobiscum esse usque ad consummationem sæculi, hoc quoque instituit Sacramentum, ut in illo adimpleretur promissum & sponsio.

Hanc edoctus à magistro doctrinam Jacobus Apostolus, orat in Liturgia, ut panis convertatur in corpus, & vinum in sanguinem. *Fac*, inquit, *hunc panem corpus sanctum Christi tui, & hunc calicem pretiosum sanguinem Christi tui.* At quomodo potest fieri corpus, nisi transsubstantietur in illud? nisi dicatis panem ejusdem esse divinitatis cum Verbo, quod caro factum est sine mutatione, quod ipsa damnaret impietas. Ideo duo illa nunquam Occidentia Ecclesiæ nostræ lumina Basilius & Chrysostomus, ut non objiceres duas esse in Sacramento naturas, panis nempe & corporis, planius exponentes mentem Apostoli, addiderunt & ipsi in suis Liturgiis μεταβαλὼν τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ. Ac si dicerent, nemo hæsitet in Sacramento Eucharistiæ panem esse & corpus, ut in Verbi Incarnatione divinitas & humanitas. Ibi enim factum est sine ulla mutatione: hic cum mutatione unius naturæ in aliam.

Nec dicas illam mutationem esse status, quia mutatio status

non transmutat unum in alterum. Omnis enim mutatio, ait Philosophus 5. Physicorum cap. 11. t. 7. est ex quodam in quiddam, id est in quiddam quod non sit idem cum quodam, quod patet ex subsequentibus. Aliud enim prius significat, (ait ibi idem Philosophus) aliud posterius. Ergo aliud panis, aliud corpus, & si aliud & aliud, quomodo idem?

At quis unquam dixit quod mutat statum transmutari in aliud? Nam & qui creatur Imperator mutat quidem statum, ut & qui deponitur, non propterea dicitur transmutari in aliud. Unde si panis transmutatur in corpus, non mutat quidem statum, sed ipsam substantiam.

Et si quæras quæ sit ista transmutatio? Dico non esse jam de non subjecto in subjectum, cum non sit generatio, (divisio est Philosophi) nec de subjecto in non subjectum, cum non sit corruptio. Reliquum ergo est ut sit de subjecto in subjectum, id est de uno in aliud; & sic dicimus quod desinens panis esse panis, transmutatur in corpus. Talis enim est natura hujus mutationis, id est ut desinat res esse quod erat, & incipiat esse quod non erat, vel quod amittat proprium esse, & in alterius transeat. Aliter posterius non significaret aliud à priori, & sicut frigidum transmutatum in calidum & nigrum in album, desinunt esse nigrum & frigidum, sic & panis cum transmutatur in corpus.

Nec officit quod nec Evangelistæ, nec Apostoli, nec Patres usi fuerint verbo μετουσιοῦσθαι, nec voce μετουσιώσεως. Hæc enim non fuerunt in usu apud Autores Græcos, ut nec apud Latinos *transsubstantiari* vel *transsubstantiatio*. Ideo per æquipollentes voces & eumdem significantes effectum explicaverunt clarè suam sententiam Antiquitas enim pro verbo *transsubstantiatio* utebatur verbis *facio*, *verto*, *transmuto*, εἰμι γίγνομαι μεταβάλλω μεταποιῶ, & aliis similibus, quod probatur ex veteri & novo Testamento: Legimus enim in Genesi cap. 19. respiciens uxor ejus, post se, versa est in statuam salis, ἐγένετο στήλη ἁλὸς. Et in Exodo cap. 7. Tolle virgam tuam, & projice eam coram Pharaone, & vertatur in colubrum, καὶ ἔστω δράκων Tulitque Aaron coram Pharaone virgam, quæ versa est in colubrum, καὶ ἐγένετο δράκων. Et in Evangelio Joannis cap. 3. ut autem gustavit Architriclinus aquam vinum factam, ὕδωρ οἶνον γεγενημένον. Et in Liturgia prædictorum Sanctorum, μεταβαλὼν τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ. Quæ omnia si integrè explicavens, non aliter sane

Plusieurs mots équivalens au mot de transsubstantiation parmi les Grecs & les Latins.

evolves, quam unum ſubjectum tranſſubſtantiatum eſſe in al- CH. XII.
terum. Quod ſi per defectum hujus neotericæ vocis, non credis panis tranſſubſtantiationem in corpus, ergo nec ſupradictas de quibus nunquam hæſitavit Eccleſia. Et ſicut in iis, cùm non attendatur vocula, ſed effectus & operatio, creditur tranſſubſtantiatio, ſic & in Sacramento Euchariſtiæ attendendus effectus, & prædicanda unius ſubſtantiæ in aliam tranſmutatio; cùm per tranſmutationem intellexerit ſemper tranſſubſtantiationem Eccleſia, ut patet ex ejus fide & confeſſione. Unde qui μεταβολὴν admittit, & μεταποίησιν ſecundùm interpretationem Eccleſiæ, à qua nemini licet deflectere, tranſſubſtantiationem negare non poterit. Daretur enim cauſa in actu operandi ſine effectu, quod implicat. Habes itaque hanc tranſſubſtantiationem à Chriſto, à primo autore. Habes eandem & ab Apoſtolis, ut probatum eſt. Videamus jam quid de hac crediderint eorum ſucceſſores & Patres primitivæ Eccleſiæ, à quibus vos non puto decidere.

Qui Epheſi convenerunt Patres virtute quidem ſapientiæ & ſanctimonia præclariſſimi, & hujus dogmatis interpretes præſtantiſſimi, hæc habent de hac materia in Epiſtola ad Neſtorium, ex quibus clarè patet quænam fuerit eorum ſententia. *Neceſſario igitur & hoc adjicimus. Annunciantes enim, ſicut ſecundùm carnem mortem unigeniti Filii Dei, id eſt Jeſu Chriſti, & reſurrectionem ejus, & in cœlis aſcenſionem pariter confitentes, incruentam celebramus in Eccleſiaſticis ſacrificiis veritatem*, & hic non dicunt ipſi typum, ut vos creditis, ſed veritatem. Et quantum diſtat typus à veritate, tantum ab eadem veſtra opinio; quod dictum ſit pace veſtra, Fratres cariſſimi. *Sic etiam ad myſticas benedictiones accedimus, & ſanctificamur participes ſancti corporis, & pretioſi ſanguinis Chriſti omnium noſtrum Redemptoris effecti, non ut communem carnem percipientes, quod abſit, nec ut viri ſanctificati, & ut Verbo conjuncti ſecundum dignitatis unitatem, aut ſicut divinam poſſidentis habitationem, ſed ut vivificatricem, & ipſius Verbi propriam factam.* Conſiderentur integrè, quæſo, hæ voces, nam omnes diluunt difficultates. *Vita enim naturaliter ut Deus exiſtens, quia propriæ carni unitus eſt, vivificatricem eam eſſe profeſſus eſt, & ideo quamvis dicat nobis: Niſi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus ſanguinem, non tamen eam ut hominis unius ex nobis exiſtimare debemus: quomodo enim juxta*

ſuam naturam vivificatrix eſſe caro hominis poteſt? ſed verè propriam ejus factam, qui propter nos filius hominis, & eſt & vocatur. Quid his clarius? quid lucidius? Manducamus, inquiunt tot Patres ſanctiſſimi, veram Chriſti carnem; & ſi veram, ergo non myſticam, neque panem: vera enim caro veram ſubſtantiam carnis ſignificat. Et quomodo verum panem comedens poterit veram carnem comedere, niſi unum tranſſubſtantietur in alterum?

Chryſoſtomus homilia 45 in Joannem. *Hoc Job ſignificabat de ſervis, qui ſuum amorem præ ſe ferentes dicebant, quis daret nobis ut ſuis carnibus impleremur? Quod & Chriſtus fecit, ut majori nos charitate aſtringeret, & ut ſuum in nos oſtenderet deſiderium, non ſe tantum videri permittens deſiderantibus, ſed & tangi & manducari, & dentes carni ſuæ infigi, & deſiderio ſuo omnes impleri.* Infiguntur ne dentes myſticæ carni, an veræ & phyſicæ? Et in eadem in dicto Chriſti: *Panis quem ego dabo vobis caro mea eſt: cum enim in petendo cibo inſtarent, & patribus ſuis datum memorarent, & manna tanquam magnum quiddam laudarent, omnia illa figuram & umbram fuiſſe, rerum ante veritatem præſentem oſtendit.* Vides quod iſte panis non eſt figura corporis Chriſti, ſed ejuſdem corporis veritas. In homilia quoque 83. in Matth. *O quomodo dicunt, vellem formam & ſpeciem ejus, vellem veſtimenta ipſa, vellem calceamenta videre. Ipſum igitur vides, ipſum tangis, ipſum comedis. Veſtimenta ejus deſideras videre, ipſe vero ſeipſum tibi tradit; non ut videas ſolùm, verùm etiam ut tangas & in te habeas.* Ac ſi diceret, quæ magis probant corpus Chriſti: Veſtimentane, an ipſum videre, tangere & comedere, & ſi tu vides, tangis & comedis; quid veſtimenta quæris? Viſus autem corporis, tactus & comeſtio, nonne corpus ipſum teſtantur, & veritatem ejus affirmant?

Nyſſenus quoque hæc & ille in eadem hypotheſi in ſermone de Catechumenis cap. 37. *Rectè quidem credimus verbo Dei ſanctificatum panem in corpus Chriſti tranſmutari* (μεταποιεῖσθαι) verbo Græcanico. Ex quo infero quòd ſi panis ille tranſmutatur in corpus, deſinit eſſe panis. Non poteſt enim idem manens, tranſmutari in aliud, ut ex dictis probavimus.

Damaſcenus quoque in 4 Libro de Euchariſtia. *Corpus verè divinitati unitum, quod ex Sancta Virgine corpus, non quod ipſum aſſumptum corpus de cælo deſcendat, ſed quod ipſe pa-*

nis & vinum vertuntur in corpus & ſanguinem Dei. Et ne quis confugiat ad interpretationes ad placitum, & typum verſionem illam exiſtimet, clarius explicat ſuum ſenſum inferiùs. *Non eſt typus*, ait, *panis & vinum corporis & ſanguinis Chriſti. Abſit; ſed ipſum Domini corpus deificum, cùm ipſe Dominus dixerit, hoc eſt, non typus corporis, ſed corpus, & non typus ſanguinis, ſed ſanguis.* CH. XII.

Quod ſi in qua allegatis Epiſtola, quæ non eſt apud nos aſſerit, ἀντίτυπα τῦ κυριακῦ σώματος, intelligendus eſt ante ſanctificationem panis. Sic enim ipſe in eodem interpretatur ἀντίτυπα. *Si quidam autem*, ἀντίτυπα *corporis & ſanguis Domini, panem & vinum, ut divus dixit Baſilius, non poſt ſanctificationem dixerunt, ſed ante ſanctificationem oblationis.* Ex quo evidens patet hujus ſancti Doctoris ſententia, nempe panem & vinum non eſſe ἀντίτυπα, ut vos modò aſſeritis, ſed ipſum verum corpus & ſanguinem. Et ut modum non quæras hujus tranſſubſtantiationis: ſufficiat, inquit, tibi audire, quod per Spiritum Sanctum.

Sanctus quoque Ambroſius, Lucifer & ipſe in primitiva Eccleſia de Sacramentis ait, *ante verba Chriſti, calix vino & aqua eſt plenus, ubi verba Chriſti operata fuerunt, ſanguis efficitur qui plebem redemit. Ante benedictionem verborum alia ſpecies nominatur: poſt conſecrationem corpus Chriſti vere ſignificatur.* Et in oratione ante Miſſam dicenda: *Domine Deus, ubicaro tua in veritate ſumitur, ubi ſanguis tuus in veritate bibitur &c.* Et in primo de viduis. *Antequam conſecretur panis eſt, ubi vero verba Chriſti acceſſerunt, corpus Chriſti eſt.* Et ſeipſum clarius explicans, ne illud (eſſe) quis interpretaretur pro typo, ait in Matthæum: *Chriſtus aſſumpto pane qui confortat cor hominis, veritatem corporis ſui repræſentavit.* En itaque veritas quæ typum omnem evertit.

Ex his teſtimoniis ut reliqua prætéream brevitatis gratiâ, cùm ſint innumera, manifeſta patet ſanctorum Patrum ſententia, quòd ſcilicet verum ſit corpus non typicum ſeu myſticum, ut aſſeritis, in quo non parum mihi affert admirationis veſtra opinio. Nam vel poſſibile creditis hoc apud Deum, vel impoſſibile. Si primum: cur tantum contenditis, & vos ipſos ſejungitis à Sancta Eccleſia? Si ſecundum, cur potentiorem prædicatis naturam ipſo autore naturæ? Natura enim ipſa tranſubſtantiat panem in ſubſtantiam comedentis, ut probat magiſtra

rerum experientia. At quid horum putatis majus omnia creare ex nihilo, an panem in corpus convertere? Et si quod majus divinitati conceditis, cur quod minus negatis? Audi super hoc ipsum Ambrosium in 4. de Sacramentis: *Si tantum valuit sermo Eliæ ut ignem de cælo deponeret, non valebit sermo Christi ut species elementorum mutetur?* (Pondera quod non mutatur status elementorum: sed species) *de totius mundi operibus, legisti, quia ipse dixit & facta sunt, ipse mandavit & creata sunt. Sermo igitur Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt mutare in illud quod non sunt*, & ne status mutationem ut sophista induceres, subdit, *non enim minus est novas rebus dare formas, quàm mutare naturas.* Si Deus ergo mutat non statum naturæ, sed ipsam naturam in aliam, quomodo natura transmutata eadem remanebit & in sua prima substantia? At hoc captu perdifficile dicis: Mihi verò difficilius videtur transmutare naturam & conservare eamdem in transmutatione. Hoc enim apertè repugnat & implicat. Nam si Verbum transmutaretur in carnem, non esset amplius Verbum, quia transmutatio importat conversionem prioris substantiæ. Sed si propter difficultatem non credis, ergo nec Trinitatis, nec Incarnationis mysteria, ut longè difficiliora intellectui nostro, & propter hoc magis credendum, non inquirendum: *Fides enim non habet meritum, ubi humana ratio præbet experimentum*: & fides nostra non comprobatur syllogismis & rationibus, sed se ipsa, & Dei miraculis. Unde quod non capis quod non vides, animosa firmat fides. *Beati* enim *qui non viderunt & crediderunt.* Portentosum videtur mysterium, quia divinitatis est non humanitatis, & obsistit sensui, quia supernaturale est. Hæc enim divinorum natura, ut non cadant sub sensu & intellectu nostro.

Ut jam ad vestros veniamus articulos: Scias Ecclesiam Græcam credere, quod asseris credere Romanos Pontificios in 1. 2. & 3. articulo. Hanc enim fidem ut & omne bonum habuerunt à nobis, præter quod illis imputas, nempe diabolum posse Sanctissimo corpori illudere, atque abuti ad maleficas artes & scelera patranda: hoc enim apud nos non est inter articulos fidei necessarios, qui & pio potius silentio quoque talia commendare suevimus, quam jurgiosis dialogis. Rodi vero à muribus illud Deificum corpus vel manducari ab impiis & à canibus, hoc nullam affert divinitati injuriam. Si enim Deus ubique est faten-

M. Claude ne s'estoit pas oublié de leur faire les plus étranges questions.

dum, eſſe quoque in ventribus animalium, ſed ſicut ſol per impuritates tranſiens, & in iis permanens non inquinatur, neque polluitur, ſic nec ſolis Creator, & omnium Opifex. CH. XII. Queſtions ridicules qui ne ſont bonnes qu'à épouvanter des enfans.

Quartum quoque credit Sancta Eccleſia. Neque inquirit omnipotentiam Dei, cui omnia tribuit, quonam modo ſervet accidentia ſine ſubjecto, aſſerens hoc mirabile divinitatis eſſe, cui & mirabiliora poſſibilia ſunt. Et qui non totum tribuit ſenſui facili negotio, elevabitur ad cognitionem & fidem ſupernaturalium. Legimus enim in libris Sapientiæ c. 16. quod qui manna comedebant, omnes attingebant ſapores prout quiſque voluerit. Audi Scripturam hanc veritatem docentem: *Pro quibus Angelorum eſca nutriviſti populum tuum, & paratum panem de cælo præſtitiſti illis ſine labore, omne delectamentum in ſe habentem; & omnis ſaporis ſuavitatem. Subſtantiam enim tuam & dulcedinem tuam quam in filios habebas oſtendebas, & deſerviens uniuſcujuſque voluntati, ad quod quiſque volebat convertebatur.* Quod ſi de converſione ſaporis in ſaporem interpretatus fueris, non aberraveris à veritate, & eſt ſapor carnis in manna & aliorum comeſtibilium ſine re ſaporata. Qui ergo hoc mirabile perpetratus eſt, ut qui manna comederent panis experirentur delectamentum, carnis ſaporem, & cujuſcumque alterius ſubſtantiæ, ut quiſque voluerit, ſine ſubſtantia rei ſapidæ, cur non valebit efficere ut comedens corpus ſuum, panis attingat ſaporem, licet abſit panis ſubſtantia? At qui ipſam quoque contemplatur naturam, non ſupernaturale hoc factum conſpiciet. Si enim quantitatem roſarum in thalamo tuo poſueris, deinde illas extraxeris, vel conſumpſeris, ſenſus tamen ſine re odorata perjucundum illum odorem percipiet; quod & in thure patet & thymiamate & cæteris olidis. Quid mirum ergo ſi panis odor in corpore conſervatur ſine ejus ſubſtantia? Hæc ſane videtur portentoſa doctrina, cùm plus tribuat naturæ quam Deo, & creaturæ quam Creatori. Ideo ut impia à noſtra ſancta damnatur Eccleſia.

Quintum pariter credit. Et quoad ſextum, adorat corpus in Euchariſtia, adoratione latriæ; deificum enim eſt.

Quod habes in ſeptimo, non eſt in uſu apud nos circumferre corpus ſanctiſſimum per plateas & vicos, magna ſequente populorum caterva. Non damnatur tamen quod pietate fit in honorem & gloriam Dei.

Quod quæris in octavo, qui credit panem converti realiter in unum corpus Chriſti, credit quoque Deum ipſum eſſe ſubſtan-

tialiter creatorem cæli & terræ, & docet ſubſtantiam illam panis ſanctificari, quam fideles ſumunt ore corporeo, eſſe eamdem illam particulam materiæ, quam ſanctæ Trinitatis ſecunda perſona Verbum Patris aſſumpſit in veritatem perſonæ per unionem hypoſtaticam.

Voilà ſans doute un faux Grec ſelon M. Claude. Mais le mal eſt qu'il n'en trouve point de vrais, & que ſon Egliſe Grecque compoſée de ces veritables Grecs eſt une chimere qui ne fut jamais que dans ſa teſte.

Quoad nonum abhorret Eccleſia noſtra ab illa doctrina, quam docent Reformati, nempe illud idem quod ſecundum ſuam naturam panis eſt, myſticè & ſecundum gratiam ſanctificationis, eſſe corpus. Credit enim corpus eſſe non myſticè, ſed verè & phyſicè, adeo ut per tranſmutationem ſubſtantiæ panis eſſe deſinat. *Tranſmutationem enim pro tranſſubſtantiatione accipimus.*

De ſanctiſſimo Patriarcha Cyrillo concive meo & conterraneo, cum Orthodoxus natus ſit ex Orthodoxis parentibus, nunquam quod ſcribis audivi de ejus ſententia. At nec illum numerat ſancta Eccleſia inter Sanctos & Martyres, licet virtute, doctrina & probitate morum polluerit. Sin autem ille aliter quam patres ſui crediderit, damnatur profecto ejus doctrina & fides tanquam hæretica. Vale ad multos annos; ut deprecor, illuſtriſſime Domine, & Spiritus veritatis qui ex Patre procedit, dirigat in viam ſalutis, corpuſque Domini noſtri Jeſu Chriſti cuſtodiat animam tuam in vitam æternam. Amen.

Les ſentimens de Cyrille Lucar peu connus des Grecs. On laiſſe à juger ſi M. Claude aura eſté fort ſatisfait de cette réponſe.

Ex Arce Zacynthi die 21. Maii 1672.

CHAPITRE XIII.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine prouvée par l'aveu de ceux de la Religion Prétenduë Reformée, qui ſont à Conſtantinople.

COmme la conteſtation que nous avons euë en France avec les Miniſtres ſur le ſujet de la creance des Grecs, a eſté renduë celebre à Conſtantinople par les atteſtations qu'on y a demandées, & qu'elle a ſervi d'entretien aux Catholiques & aux Proteſtans qui y ſont: on ſera peut-eſtre bien aiſe de ſçavoir de quelle maniere ceux qui ſont dans les ſentimens de Monſieur Claude à l'égard des dogmes, parlent à Conſtantinople

nople de ſa pretention touchant la creance de l'Egliſe Grec- CH. XII.
que, & c'eſt ce qu'on verra par l'extrait de deux Lettres de M. l'Ambaſſadeur que nous inſererons icy.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR l'Ambaſſadeur ce 9. Fevrier 1672.

JE croy que vous ne ſerez pas fâché d'apprendre quelques traits de la bonne foy des Miniſtres Calviniſtes qui ſont icy; vous en avez veu un échantillon par ce qui ſe paſſa entre moy & le Miniſtre d'Angleterre à l'Egliſe Patriarchale.

J'en ay appellé depuis à Monſieur l'Ambaſſadeur d'Angleterre. J'avois diſné avec luy, & ne voyant point ſon Miniſtre, je luy dis en riant que je croyois qu'il me fuyoit. Il me repliqua qu'il avoit eſté malade à l'extremité, & que ſeulement de ce jour, il commençoit à eſtre hors de danger. Nous entraſmes en converſation ſur le fait des Grecs.

Il me proteſta qu'il eſtoit ſi fort perſuadé que les Grecs croyoient la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, qu'il ne feroit pas difficulté de m'en donner une atteſtation, ſans la crainte qu'il auroit qu'en le faiſant on ne le fit paſſer en Angleterre pour Catholique, ce qui luy nuiroit extrêmement. Luy ayant repondu que je ſerois bien fâché de luy nuire, & que je me contenterois quant à preſent de la declaration qu'il me faiſoit, il me promit de luy même d'écrire à Meſſieurs de l'Academie de Londres la croyance des Grecs de la preſence réelle & de la tranſubſtantation. M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre s'eſtoit déja expliqué des raiſons qui l'empêchoient de me donner l'atteſtation qu'il m'avoit promiſe, & il l'avoit fait en des termes plus forts en marquant, ainſi que je penſe vous l'avoir mandé, que s'il la donnoit, ce ſeroit le moyen de luy faire perdre ſon employ, & qu'eſtant de retour la diſgrace qu'il encoureroit auprés de ſon Archevêque luy porteroit un tres-grand prejudice. C'eſt ce qui m'a eſté rapporté par une perſonne tierce qui s'eſt entremiſe pour ſoulager M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre de la peine où il ſe trouvoit de ne pouvoir executer ſa parole, & qui deſiroit pourtant avec paſſion que je n'euſſe pas lieu de me plaindre de luy.

J'ay cru que ces aveus de conſiderations politiques & d'intereſts humains, pour ne pas declarer nne verité aprés s'y eſtre

engagé, valoient bien une atteſtation formelle. C'eſt pourquoy j'ay voulu vous en inſtruire, & vous avertir auſſi que les excuſes de Monſieur l'Ambaſſadeur ſont des inventions de ſon Miniſtre. En voicy encore d'autres qui ſont de luy ou de celuy d'Hollande, dont j'ay veu des effets en la perſonne du ſieur Peſtalorri chef des Marchands Allemans, qui reſide à Conſtantinople depuis trois ans. Il eſt Calviniſte, homme de conſideration, tant par luy-même que par les grandes correſpondances qu'il a par tout le monde. Il a de la probité & de l'intelligence. Et ainſi tant par toutes ces raiſons, que parce qu'il a eſté en France, où il croyoit avoir entendu le preſche du Miniſtre Claude, ſuivant qu'il me l'a dit, j'ay cru que je pouvois m'informer de luy de la croyance des Grecs ſur les points en queſtion. Je luy ay declaré la raiſon qui m'obligeoit à cette recherche. Je luy ay même montré les atteſtations que j'avois déja, & je l'ay prié de me donner une declaration de ce qu'il en ſçavoit, ou de ce qu'il en ſçauroit aprés s'en eſtre informé. Il me promit de le faire, me diſant que pour un plus grand éclairciſſement, il iroit voir le Patriarche des Grecs, & il ajoûta que j'avois déja dequoy confondre le Miniſtre Claude, & qu'il ne comprenoit pas pourquoy il s'eſtoit engagé dans cette conteſtation. Il me pria enſuite de luy donner un memoire des articles; & comme il l'eut leu avec plus de reflexion, il me repreſenta qu'ils eſtoient tous contre la croyance de ſa Religion. Je luy remontray qu'il ne s'agiſſoit pas de leur verité, mais bien de ſçavoir ſi les Grecs les croyent. Cette réponſe l'ayant ſatisfait, il ſe retira.

Il a demeuré huit jours ſans que j'aye entendu de ſes nouvelles, & enfin il m'a fait prier inſtamment de l'excuſer, s'il ne pouvoit ſatisfaire à ma juſte demande. Il eſt convenu que s'eſtant informé d'un Metropolite grec homme habile, de la verité de tous les articles en queſtion, il l'avoit aſſeuré que les Grecs croyoient comme les Romains, ſçavoir la preſence réelle, la tranſſubſtantiation, l'invocation des Saints, les ſept Sacremens & les autres; mais qu'il ne pouvoit en donner aucune atteſtation, le peril où il s'expoſoit en fourniſſant des armes aux ennemis de ſa propre croyance eſtant trop grand. Il dit qu'allant par exemple à Paris, le Miniſtre de Charenton & Claude luy même, s'il ſe trouvoit dans la fonction, luy refuſeroit la participation à la Cene, ſous pretexte qu'il auroit atteſté

un fait qui luy ſeroit contraire. Il a dit de plus qu'il n'en faudroit pas davantage pour luy cauſer un grand ſcandale, & luy procurer même l'inimitié de ſes parens, & qu'il ne ſeroit pas raiſonnable qu'il s'engageaſt dans ces extremitez. On luy a repreſenté qu'on ne luy demandoit pas l'atteſtation des points en queſtion, comme d'une choſe qu'il ſçût de ſcience certaine, mais comme l'ayant appriſe d'un Metropolite, & même du Patriarche s'il vouloit s'en informer de luy. Il a repliqué que l'un ne luy ſeroit pas moins perilleux que l'autre, & que quoy qu'il ſçût bien la verité, il ne pouvoit neanmoins la declarer par écrit, & qu'il y auroit même de l'entrepriſe à luy de le faire, puiſqu'il ne tient icy aucun rang de perſonne publique, & qu'il ſe trouveroit le ſeul de ſa Religion qui l'auroit fait, les Anglois, & les Hollandois demeurans dans le ſilence. On a inſiſté, en luy repreſentant que le devoir de ſa conſcience ne s'accordoit pas avec la conduite qu'il tenoit en cette rencontre, mais on n'a pû le fléchir. CH. XIII.

Je laiſſe le champ libre à toutes vos reflexions ſur la maniere d'agir de ces Meſſieurs les Miniſtres, qui employent une eſpece d'excommunication pour fermer la bouche à ceux qui veulent declarer la verité. Il n'y a point de doute qu'ils ne ſoient les auteurs de ces craintes & de ces conſiderations politiques, puiſque ceux qui s'en ſervent n'y ſongoient pas dans le commencement, & qu'ils ne s'en ſont ſervis qu'aprés coup.

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE.

VOus ſçaurez que le Miniſtre de Monſieur l'Ambaſſadeur d'Angleterre m'eſtant venu voir, je luy ay montré l'atteſtation ſynodale & pluſieurs autres. Je luy ay fait lire les paroles qui concernent l'Euchariſtie; & il eſt convenu poſitivement de la croyance que les Grecs ont de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation. Il s'etonne même de l'opiniatreté à diſputer ce fait de la part du Miniſtre Claude; & il pretend qu'il n'y a aucun Memoire venu d'Angleterre qui luy ait pû donner lieu de le faire avec quelque fondement.

Voila comment parlent ces Meſſieurs à Conſtantinople; & comme l'on ne croira pas aiſément que Monſieur Claude & les Miniſtres de France n'en ſoient avertis, puiſque s'adreſſant comme il fait à des Grecs de Crete, ils n'auront pas ne-

gligé d'écrire à Conſtantinople même, & à des gens qui ſont liez d'intereſt entre eux; il faut ou que ces Miniſtres qui ſont à Conſtantinople trompent M. Claude, ce qui paroiſt peu vrayſemblable, ou que M. Claude ne les croye pas & ne veüille pas ſe détromper, ou que quelque détrompé qu'il ſoit, l'engagement où il eſt le porte à ſoutenir juſques au bout contre ſa conſcience, ce qu'il a temerairement avancé.

CHAPITRE XIV.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine prouvée par ce qui eſt arrivé au ſujet du terme de tranſſubſtantiation, *inſeré dans la confeſſion Orthodoxe. De quelle ſorte cette Confeſſion a eſté imprimée en Hollande aux dépens des Eſtats.*

LA Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient eſt une piece ſi authentique & ſi deciſive dans le differend que nous avons avec Monſieur Claude, que j'ay cru qu'on ſeroit bien aiſe de ſçavoir pourquoy elle ſe trouve imprimée en Hollande, d'autant plus que le recit de ce qui eſt arrivé ſur le ſujet de cette Confeſſion donnera lieu d'éclaircir un endroit du livre de Monſieur Claude, où il rapporte une Lettre d'un nommé Baſire, qui aſſeure que le mot de tranſſubſtantiation inſeré dans un Catechiſme Grec a eſté cenſuré par les Grecs. Les Lettres de Monſieur l'Ambaſſadeur que j'inſereray icy, éclairciront parfaitement ces deux points.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR de Nointel Ambaſſadeur de ſa Majeſté tres-Chreſtienne à la Porte.

LE quinziéme de Février un de mes amis m'a rapporté, qu'ayant diſné avec Monſieur le Reſident d'Hollande, & la converſation eſtant tombée ſur la Religion des Grecs, on avoit parlé du livre intitulé, *Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient*, comme eſtant juſtificatif de ſa croyance de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation.

Monſieur le Reſident découvrit l'origine de l'impreſſion

de ce livre. Car il luy dit que Monſieur Panaiotti ayant envoyé l'exemplaire en Hollande pour y eſtre imprimé à ſes frais, Meſſieurs les Eſtats n'avoient pas voulu qu'on priſt de ſon argent, & que pour gagner ſes bonnes graces, ils l'avoient fait imprimer à leurs propres dépens avec un tres-grand ſoin, & qu'ils en avoient confié plu ſieurs caiſſes à leur Reſident, pour en faire preſent à Monſieur Panajotti. CH. XIV.

Voila la maniere dont ce Seigneur Hollandois s'eſt expliqué, & je croy qu'il auroit donné un de ces livres à celuy qui luy parloit, s'il ne luy avoit pas répondu qu'il en avoit un.

C'eſt une choſe admirable, non pas que ce livre ait eſté imprimé en Hollande, puiſque tout s'y imprime indifferemment par le deſir du gain, mais que l'impreſſion s'en ſoit faite par l'authorité publique, gratuitement & avec tant d'exactitude. Il eſt vray que le deſir d'acquerir l'amitié de Monſieur Panaiotti y a contribué. Mais l'on peut croire auſſi que comme ſans une conſideration auſſi forte que celle-là, Meſſieurs les Eſtats n'auroient jamais conſenti à fournir des armes contre eux-mêmes, Dieu a permis qu'il y fuſſent comme forcez par des veuës temporelles, afin que le remede fuſt rendu public par ceux même qui avoient contribué au mal. Le Reſident de Hollande nommé Cornelius Aga avoit corrompu Cyrille Lucar. Il en avoit tiré une profeſſion de foy Calviniſte, ſous le nom de l'Egliſe d'Orient. Il avoit donné à ceux de ſa ſecte un moyen d'éloigner d'eux le reproche de ſingularité dont ils ſont accuſez; & comme il ne ſe pouvoit vanter tout au plus que d'avoir un Patriarche, & quelques Evêques participans à ſon hereſie, il commettoit une fauſſeté, & faiſoit une injure à l'Egliſe d'Orient en luy imputant l'opinion d'un Patriarche, & de quelques particuliers. Cette maniere d'agir eſtoit d'autant plus injuſte, qu'il ſçavoit bien que ſon argent avoit fait parler ces Meſſieurs comme il avoit voulu. Ainſi il eſtoit raiſonnable que la reparation en fuſt authentique. Deux Synodes tenus à Conſtantinople, l'un par Cyrille de Berée, & l'autre par Parthenius le vieil, ont rejetté avec anathême cette profeſſion de foy mercenaire: mais comme ſi des actes de cette importance n'euſſent pas ſuffi, il a fallu que la condamnation de ces principaux articles Calviniſtes ait eſté reduite en forme de Catechiſme.

Car c'eſt pour ce ſujet qu'en l'année 1642. ſur la requiſition de l'Egliſe de Ruſſie, le livre intitulé *Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient*, a eſté approuvé de tous les Patriarches. On y voit la preſence réelle, la tranſſubſtantiation, l'invocation des Saints, les ſept Sacrements, & le culte des Images établis nettement. Et parce qu'il ſembloit inutile, s'il n'eſtoit imprimé, on a ſongé au moyen de le mettre entre les mains de tout le monde par l'impreſſion.

Il n'y a point d'imprimerie Grecque à Conſtantinople. Celles qui ſe pourroient trouver en Valachie, ou en Moldavie ne ſont pas aſſez correctes. Il y auroit eu du danger à ſe pourvoir en Moſcovie. Ceux de l'Egliſe Latine n'auroient peut-eſtre pas voulu conſentir d'imprimer un livre qui ne contient pas des ſentimens Catholiques touchant la Proceſſion du S. Eſprit, & quelques autres points. Ainſi il ne reſtoit plus que les Proteſtans : & je ne doute point que Dieu n'ait permis la rencontre de toutes ces difficultez, afin qu'on ſe trouvaſt dans la neceſſité de ſe ſervir des Hollandois, & qu'ils reparaſſent ainſi en quelque ſorte l'injure qu'ils ont faite à l'Egliſe d'Orient. Et comme leur Reſident y avoit donné lieu, qu'il l'avoit tramée, & qu'il y avoit employé ſon induſtrie & ſon argent, on ne peut pas deſirer une reparation plus expreſſe qu'un deſaveu de ſes calomnies par ſes Superieurs, qui font imprimer à leurs dépens un livre qui découvre la fauſſeté qu'avoit avancée leur Reſident. Il avoit corrompu le Patriarche & quelques particuliers par argent, & ſes Maîtres ſont forcez par une conduite admirable de Dieu de ſe ſervir de leur argent pour rendre public le contraire d'une profeſſion de foy toute venale.

Il pretendoit cacher une verité de fait par des veuës toutes humaines, voulant authoriſer à quelque prix que ce fuſt, une choſe qui favoriſoit ſa Religion: & d'autres veuës humaines contraignent Meſ. les Eſtats de deſavouer leur Miniſtre. Enfin c'eſt leur Reſident même qui découvre ce myſtere ſans en eſtre autrement ſollicité, & qui deluy-même eſt entré dans ce détail pour ſatisfaire à une curioſité generale de ſon amy.

Toutes ces reflexions ſont aſſez fortes; mais il faut revenir à l'entretien de M. le Reſident, dans lequel on n'a pas oublié de parler auſſi des Armeniens. Aprés qu'il eut demandé ce qu'il en eſtoit, & qu'on luy euſt repondu qu'à l'égard des Ceremonies, elles approchent fort des noſtres, que pour la croyance, ils

avoient de grandes hereſies, mais qu'ils ne nioient pas la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, il s'étonna de ce dernier point & demanda s'il eſtoit bien veritable. On luy en certifia la verité, & ce fut ce qui finit la converſation.

Le 4. de Mars, j'ay ordonné à Fontaine d'aller chez M. le Reſident d'Hollande, le remercier de ce qu'il m'avoit envoyé ſon Secretaire avant ſon voyage de Smyrne, & luy offrir ſes ſervices à la Porte où je le depêchois. Il l'a prié de ma part, qu'il me voulût bien faire le plaiſir de me donner un des Livres qui eſtoient intitulez, *Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient*, & de me dire comment l'impreſſion s'en eſtoit faite, & par quelle raiſon il ſe trouvoit ſaiſi de quelques-uns de ces exemplaires. M. le Reſident ayant témoigné m'eſtre tres-ſenſiblement obligé de ma civilité, a aſſeuré Fontaine que luy & tout ce qui ſe trouvoit dans ſa maiſon eſtoit à monſervice, & il luy a donné deux des livres que je deſirois, en luy diſant que c'étoient les ſeuls qui luy reſtoient, & que pour leur impreſſion Des broſſes, qui eſtoient icy Secretaire de Meſ. les Etats en l'année n'y ayant point alors de Reſident, fut recherché par le ſieur Panajotti pour faire imprimer en Hollande un manuſcrit de Catechiſme qu'il luy donna écrit à la main, ſe declarant d'en vouloir faire les frais: Que ce Secretaire en ayant informé Meſ. les Etats, ils le firent imprimer à leurs dépens, qu'il leur en coûta 4000. francs pour en remplir des caiſſes où il y avoit pluſieurs exemplaires.

M. le Reſident ajoûta qu'ayant eſté nommé en ce temps là pour venir à Conſtantinople y reſider pour Meſ. les Etats, il luy fut ordonné par eux, de ſe charger de ces caiſſes & d'en faire preſent au ſieur Panajotti: Qu'il y avoit même une douzaine & demie d'exemplaires reliez à la Hollandoiſe dont il luy en preſenta douze, & que pour les ſix autres, il n'en avoit plus que les deux qu'il venoit de me donner.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'AMBASSADEUR dn Conſtantinople ce 29. Septembre 1671.

J'AY parlé au Patriarche Methodius de la lettre de l'Anglois nommé Bazire; je luy ay demandé ſi le mot de tranſſubſtantiation inſeré dans le Catechiſme qu'il m'avoit envoyé par l'Archeveſque d'Andrinople imprimé à Veniſe en 1635. & compoſé par Gregoire Jeromonaque avoit eſté cenſuré.

Il a répondu qu'il n'avoit point de connoiſſance qu'on eût jamais publié aucune cenſure contre cette parole en quelque lieu quelle ſe trouvaſt. Mais qu'il ſe ſouvenoit fort bien d'une hiſtoire arrivée ſur ce ſujet touchant le même terme qui eſt dans la confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient; voicy comme il l'a racontée.

Lorſque Parthenius tenant le Siege de Conſtantinople voulut approuver la Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient, il aſſembla ſes Metropolites & les Officiers de l'Egliſe pour regler les pretentions de Corydale qui ſoutenoit qu'il en falloit retrancher le terme de μετουσίωσις On luy enjoignit de dire ſes raiſons; & comme il eſtoit grand Philoſophe & qu'il poſſedoit aſſez bien les Langues Latine & Grecque, il s'expliqua avec toute l'adreſſe & la ſubtilité qu'il put. Il remontra que non ſeulement cette parole ne ſe trouvoit point ni dans les Peres Grecs ni dans les Conciles Ecumeniques, mais qu'elle eſtoit contrefaite ſur celle de tranſſubſtantiation forgée par les Latins, & que ſi les Grecs la recevoient, ils donneroient lieu à leurs adverſaires de ſe glorifier qu'ils les ſuivroient dans une choſe qui eſtoit de leur invention.

Cette maniere de parler n'étonna point Syrigue. Il eſtoit grand Theologien & intereſſé à deffendre la verité du livre qu'il avoit redigé; & ce qui l'y portoit davantage, c'eſt qu'il paroiſſoit dans l'intention de Corydale qui n'en vouloit pas ſeulement aux paroles, mais qu'il avoit pour but de détruire le Sacrement même. C'eſt pourquoy ſouhaittant qu'il s'en declaraſt, il luy demanda l'explication du mot *Metouſioſis*.

N'oſant biaiſer, il fut obligé de dire qu'il marquoit le changement d'une ſubſtance à une autre. Mais il n'eut pas ſi toſt achevé de prononcer ce diſcours que toute l'aſſemblée luy repartit d'un commun conſentement que l'Egliſe ne prenoit pas tant garde aux mots qu'à leur ſignification, & qu'ainſi le terme de tranſſubſtantiation marquant pleinement le changement de la ſubſtance du pain & du vin en la ſubſtance du corps & du ſang de Jesus-Christ, n'eſtoit pas plus des Latins que des Grecs, puiſque de l'aveu même de Corydale il deſignoit ſi bien la croyance de l'Egliſe d'Orient. Ce fut ainſi que Syrigue fut declaré le vainqueur & qu'il luy fut permis & à ceux qui le voudroient de ſe ſervir de cette parole.

Methodius m'a aſſeuré de la verité de cette hiſtoire comme ayant

ayant esté témoin de toutes ces particularitez, parce qu'il assi- CH. XIV.
sta à l'assemblée où elles se sont passées en l'année 1641. il estoit en ce temps-là Superieur des Prestres d'une Eglise de Galata; & comme il s'est souvenu de ceux qui s'y trouverent, il m'a dit que les Metropolites estoient Pacome de Calcedoine, Parthenius d'Andrinople, Daniel de Serres, Gregoire de Larisse, Anthyme de Cyzique, Cyrille de Nicomedie, Joannicius d'Heraclée, Macarius de Tornoue, & que les Officiers de la grande Eglise estoient Lascaris grand Logothete, Philippe de Chypre Protonotaire, George Ecclesiarque, Nicolas Petit Logothete.

Vous voyez bien que celuy qui estoit l'auteur de cette opposition approchoit fort du Calvinisme, mais vous en serez convaincu, quand vous sçaurez une histoire dont l'on m'a asseuré la verité, & qu'il ne sera pas mal-aisé de justifier, comme vous le verrez par les circonstances qui suivent.

Les Patriarches de Constantinople estant obligez de venir tous les ans un Dimanche de Carême officier en l'Eglise de Chrisopii dediée à la Vierge, & située à Galata; & Parthenius le Vieil satisfaisant à cette vieille coûtume, il arriva que Corydale fit une raillerie fort temeraire sur l'Eucharistie. Ce fut en parlant à un Religieux qu'il rencontra, cherchant de certains poissons nommez des Seiches, qui seuls sont permis aux Grecs pendant le Carême. Comme il le vit assez enpeine, parce qu'il n'en trouvoit point, il lui reprocha qu'il se fatignoit inutilement; & que s'il vouloit prendre un vieux soulier qui estoit auprés de lui & le benir, il se changeroit en Seiches, aussi bien que le pain & le vin aprés la consecration estoient changez au corps & au sang de J. C.

Le Religieux ne répondit rien, mais estant retourné au Palais Patriarchal avec plusieurs autres que le Patriarche y avoit menez pour les traiter, il demanda à Methodius à present déposé du Siege, si la benediction pouvoit faire d'un soulier un poisson, comme la consecration faisoit du pain & du vin le corps & le sang de J. C. mais la réponse estant que c'estoit une impieté de parler de la sorte, & une grande hardiesse de faire une telle raillerie en presence du Patriarche: le Religieux qui l'avoit fait exprés, afin d'estre entendu, dit que Corydale estoit l'auteur de cette profanation.

Il réuſſit dans ſon deſſein : car le Patriarche eſtant inſtruit de la choſe s'informa le lendemain de quelques Metropolites & Officiers qu'il aſſembla, de ce qu'ils penſoient d'un homme qui auroit tenu un diſcours de cette nature. Leur ſentiment fut qu'il ne pouvoit eſtre moins que Calviniſte. Ainſi l'on fit venir Corydale qui eſtoit alors dans la maiſon Patriarchale, on l'interrogea s'il avoit dit ces paroles dont le Religieux l'accuſoit, & parce qu'il le nia en preſence de ſon accuſateur, & qu'il n'y avoit point de témoignage ſuffiſant pour une entiere conviction, on l'obligea ſeulement de faire un écrit ſur ce ſujet, par lequel il declaroit que ſi on pouvoit le convaincre d'avoir avancé une telle profanation, il vouloit ſe condamner lui-même à ſe retirer de Conſtantinople. C'eſt une condamnation qu'il n'a pas ſeulement prononcée, mais qu'il a executée depuis par ſa retraite dans la Morée, voyant bien qu'il n'y avoit que trop de preuves qu'il adheroit au Calviniſme.

L'acte de cette declaration eſt inſeré dans la grande Egliſe, & je feray mes diligences pour l'avoir, afin que la preuve ſoit authentique, & que vous voyiez au juſte les termes qu'on a exigez de Corydale; mais quand je ne pourrois pas l'avoir, il me ſemble qu'eſtant appuyé ſur le recit d'un homme preſent qui a eſté Patriarche, & qui m'a fait cette hiſtoire par occaſion, la verité eſt ſuffiſamment établie.

Vous connoiſtrez encore mieux l'eſprit de Corydale, quand vous ſçaurez qu'il a étudié à Padouë en Philoſophie ſous le premier Regent de l'Univerſité de cette ville nommé *Il Cremonino* qui eſt mort, comme je crois, & dont les écrits qui attaquoient l'immortalité de l'ame, ont eſté cenſurez par la ſacrée Congregation. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un diſciple inſtruit dans cette Ecole, ſe ſoit ſeparé de ſon Egliſe, qu'il ſe ſoit attaché à des opinions nouvelles, plûtôt par intrigue que par aucune croyance qu'il en eût. Car s'il a eſté capable de croire ſon ame mortelle, il y a grande apparence qu'il n'avoit point d'autre Religion que ſon intereſt. Quoiqu'il en ſoit, on l'accuſe d'avoir travaillé conjointement avec le Miniſtre Leger à la profeſſion du Calviniſme, qui a paru ſous le nom de Cyrille Lucar.

Cette hiſtoire éclaircit un endroit de M. Claude, où il rapporte la lettre d'un Anglois nommé Baſire, qui contient ces

termes : *Je ſçay qu'un certain Moine du nombre de ces faux Grecs avoit fait gliſſer le terme de tranſſubſtantiation dans ſa Catechoſe que j'ay vûe à Conſtantinople, auſſi fut-il pour cela même cenſuré par les mêmes Grecs.* M. Claude 3. rép. p. 163.

On avoit cru d'abord que le Catechiſme, dont ce Baſi revouloit parler, eſtoit celui de Gregoire, qui contient en effet le terme de tranſſubſtantiation.

Mais comme il ne paroiſt point qu'on ait jamais fait aucune oppoſition à ce Catechiſme, il y a toute ſorte d'apparence que ce diſcours regarde la Confeſſion Orthodoxe, dont M. Claude attribuë la compoſition à Meletius Syrigus, qui eſtoit en effet deputé de l'Egliſe de Conſtantinople au Synode qui ſe tint en Moldavie en 1643.

Et par-là on peut apprendre quelle creance on doit avoir pour les memoires des Calviniſtes ; car cette prétenduë cenſure n'eſt autre choſe que l'oppoſition temeraire d'un ſeul Calviniſte caché, qui fut ſolemnellement condamnée par les Evêques Grecs. Ainſi ces veritables Grecs ſe reduiſent à un ſeul homme complice de Cyrille Lucar, diſciple d'un Athée, & qui deſavouë neanmoins le Calviniſme par une declaration expreſſe.

CHAPITRE XV.

Seconde impreſſion du Livre de la Confeſſion Orthodoxe. Approbation nouvelle du Patriarche de Conſtantinople. Original de cette Confeſſion envoyé au Roy en Grec & en Latin. Article de l'Euchariſtie en Latin.

ON en eſtoit juſtement à l'impreſſion de ces Actes & Atteſtations de l'Egliſe Grecque, lorſque le Secretaire de Monſieur l'Ambaſſadeur eſtant arrivé de Conſtantinople à Paris, pour apporter à Sa Majeſté la Ratification des Traitez conclus avec la Porte, a apporté en même temps les Originaux de pluſieurs atteſtations authentiques que les Patriarches d'Orient avoient prié M. l'Ambaſſadeur de faire preſenter au Roy pour la juſtification de leur foy contre les calomnies des Miniſtres Calviniſtes. Il y avoit parmi ces atteſtations un Manuſcrit magnifiquement relié, dont le ſieur Panajotti faiſoit preſent à Sa Majeſté, pour eſtre conſervé dans ſa Bibliotheque,

& ſervir à jamais de témoignage de la Foy de l'Egliſe d'Orient.

Ce manuſcrit eſt l'un des Originaux de la Confeſſion Orthodoxe. Il eſt ſigné par le Patriarche de Conſtantinople, par pluſieurs Evêques & divers Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople. Mais au lieu que les Exemplaires imprimez ne ſont que Grecs, ce manuſcrit eſt Grec-Latin, le Latin n'étant pas moins Original que le Grec.

On y a mis à la teſte une nouvelle Approbation de Dionyſius, qui marque que le Sieur Panaiotti en a fait faire une ſeconde Edition à la priere de ce Patriarche, & que ce Seigneur en a diſtribué de même gratuitement les Exemplaires dans tout l'Orient. Voici cette atteſtation.

DENIS PAR LA MISERICORDE DE DIEU. Archevêque de Conſtantinople la nouvelle Rome, & Patriarche Oecumenique.

CEux qui s'appliquent continuellement, & qui font leur étude jonrnaliere des ſaints Livres, en retirent aſſeurément un fruit de ſalut trés-conſiderable. Car elle eſt comme un chemin où on ne ſe peut tromper, qui conduit d'une maniere ſurnaturelle ceux qui courent droit à la Gloire éternelle, & qui leur donne une heureuſe fin, puiſque ſelon l'Ecriture celui-là eſt heureux qui s'occupe nuit & jour dans la loy du Seigneur.

C'eſt pourquoi conſiderant que la lecture de cette doctrine Orthodoxe peut eſtre fort utile, qui ayant eſté compoſée il y a quelques années par des Docteurs Orthodoxes, approuvée, reçûë & confirmée par les venerables Patriarches qui nous ont precedé, & imprimée quelque temps aprés par les ſoins, le travail & aux dépens du tres-ſage & tres Orthodoxe Seigneur Panajotti Premier Drogman des Empereurs d'Orient & d'Occident, nôtre tres cher fils ſpirituel plein de pieté & d'un zele divin, avec une ſageſſe extraordinaire, on en a diſtribué gratuitement de Exemplaires de tous coſtez aux Chrétiens pour l'utilité commune; & que tous les Exemplaires ayant eſté employez à cette diſtribution qui en a eſté faite, pluſieurs perſonnes qui demandent tous les jours avec empreſſement une piece ſi utile n'en peuvent avoir, nous avons crû qu'il eſtoit de nôtre devoir de ſoigner à cela, & de ſolliciter ce même Seigneur de ſuppléer à ce défaut par ſa bonté ordinaire, & d'y remedier par

une ſeconde impreſſion, lui repreſentant qu'il s'acquerroit par là une reputation, non ſeulement égale à celle qu'il a déja par toute la terre, & qui n'eſt ignorée de perſonne, mais une meilleure & qui la ſurpaſſe de beaucoup, qui eſt celle par laquelle les belles actions deviennent immortelles. Et comme il a un zele ardent & une paſſion tres-grande du bien public, il n'a pas negligé noſtre conſeil, mais au contraire il l'a auſſi-toſt executé avec l'aide de Dieu, & par une ſeconde impreſſion, a donné de nouveau aux fideles un nombre conſiderable de livres, rendant ainſi un ſervice important à celui qui en eſtoit l'auteur, en ne laiſſant pas obſcurcir ſon ouvrage. Car le Sieur Meletius Syrigus Docteur de la grande Egliſe a travaillé avec beaucoup de ſoin, par ordre du Patriarche & du Synode, à revoir & à mettre en ordre ce preſent livre. C'eſt pourquoi, Chrétiens Orthodoxes, recevant ce livre de la Doctrine Orthodoxe favorablement comme pieux & utile aux ames, rendez en graces à ce commun Bienfacteur, & conſervez-le ſans en negliger jamais la lecture ſalutaire, car on trouve la vie éternelle dans la meditation des Saintes Ecritures, laquelle je ſouhaite que nous acquerions tous en Jesus-Christ Nôtre Seigneur, à qui ſoit gloire dans tous les ſiecles. Ainſi ſoit-il. L'an 1672. au mois de Juillet, Indiction 5. CH. XIV.

Sein du Patriarche,
Denis de Constantinople.

Mais comme cet Original eſt en Grec & en Latin, j'ai cru que s'il eſtoit inutile de rapporter le texte Grec, qui eſtant en langue vulgaire ſeroit entendu de peu de perſonnes, il ne le ſeroit pas de rapporter ici en Latin ce qui y eſt dit de l'Euchariſtie, qui a deja eſté cité en François dans la réponſe generale.

QUÆSTIO C. V. I.

Quodnam ſit tertium Myſterium?
Reſponſum.

Eſt Euchariſtia ſive corpus & ſanguis Chriſti Domini ſub ſpecie panis & vini, & realis præſentia. Hoc Sacramentum excellit aliis & magis conducit ſaluti animæ noſtræ, in hoc enim Sacramento omnis gratia & bonis Chriſti fidelibus manifeſtatur & præſentatur.

DANS LA QUESTION SUIVANTE.

Animadvertendum eſt ut Sacerdos habeat talem intentionem, quod ipſa vera ſubſtantia panis & ſubſtantia vini tranſſubſtantientur in verum corpus & ſanguinem Chriſti, per operationem Spiritûs Sancti, cujus invocationem facit tum temporis ut perficiat Myſterium hoc orando & dicendo, mitte Spiritum Sanctum in nos & in hæc præpoſita dona, & fac hunc panem pretioſum corpus Chriſti tui; quod autem eſt in hoc calice pretioſum ſanguinem Chriſti tui, tranſmutans per Spiritum tuum Sanctum. Statim enim ad hæc verba fit tranſſubſtantiatio, & tranſſubſtantiantur panis in verum corpus Chriſti & vinum in verum ſanguinem Chriſti, remanentibus ſolùm ſpeciebus viſibilibus, & hoc fit ſecundum divinam diſpoſitionem propter duo. Primo, ne videamus corpus Chriſti, ſed credamus illud eſſe propter verba prolata à Chriſto Domino, Hoc eſt corpus meum, *&* Hic eſt ſanguis meus, *pluſquam ſenſibus noſtris. Si quidem pro hoc promiſit nobis beatitudinem dicens, beati qui non vident & credunt. Secundo, quia natura humana abhorret uſum vivæ carnis, & quoniam debet homo uniri Chriſto Domino per communionem carnis Chriſti Domini & ſanguinis Chriſti Domini. Ne igitur abhorreret, conſtituit Dominus dare carnem ſuam & ſanguinem ſuum in eſum & potum ſub ſpeciebus panis & vini. De quo Divi Damaſcenus & Gregorius Naſſenus fuſius diſputant.*

DE EXHIBENDO HONORE QUI DEBETUR huic Myſterio tanquam ipſi Chriſto.

Quemadmodum Sanctus Petrus de illo ore omnium Apoſtolorum dixit: Tu es Chriſtus Filius Dei viventis, ita & nos dicimus cultu Latriæ, Credo Domino, & confiteor quod tu es Chriſtus Filius Dei vivi. Eſt etiam id Myſterium Sacrificium pro vivis & defunctis iis qui in ſpe reſurrectionis mortui ſunt, quod Sacrificium ad extremum judicium non ceſſabit.

Il y a à la fin du Manuſcrit un acte de legaliſation de M. l'Ambaſſadeur, qui rend témoignage de la verité de ce que j'ay rapporté. En voici les termes.

CH. XIV.

NOus Charles-François Olier de Nointel, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, en ſa Cour de Parlement de Paris, & Ambaſſadeur pour Sa Majeſté Tres-Chrétienne à la Porte Otthomane, certifions & atteſtons que le preſent Manuſcrit Latin & Grec, intitulé la Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient, nous a eſté mis entre les mains par le Sieur Panajotti premier Interprete de la Porte, qui nous ayant aſſuré qu'il ſerviroit puiſſamment à établir la verité du Livre du même titre imprimé par ſes ſoins, puiſqu'il en eſt l'un des originaux, & que les ſignatures originales des Patriarches s'y trouvent, nous a priez par le zele de venger ſon Egliſe des outrages qu'on luy fait, de faire enſorte que Sa Majeſté ait la bonté de l'agréer pour la confuſion de ceux qui en voudroient douter. Et comme il s'eſt fait un point de conſcience & d'honneur, à l'imitation des Patriarches & Prelats de ſon Egliſe, de mettre le fait conteſté dans toute l'évidence poſſible, il nous envoya l'année paſſée une approbation de ce même Livre par le Patriarche Denis tenant alors le Siege de Conſtantinople, que nous avons miſe à la teſte de ce Manuſcrit. Toutes ces veritez eſtant conſtantes, nous ne faiſons pas difficulté, afin que perſonne n'en doute, de les confirmer par noſtre ſignature & ſceau de nos armes, & le contre-ſeing de nôtre premier Secretaire.

Donné à nôtre Palais ſur le Canal de la Mer Noire l'onziéme Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL.

Ambaſſadeur pour Sa Maieſté à la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur,

LE PICARD.

CHAPITRE XV.

Union de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par l'Acte Synodal fait par le Patriarche de Jeruſalem, & toute ſon Egliſe contre les calomnies des Calviniſtes.

QUelque conſiderables que ſoient les Actes qui ont eſté produits juſqu'ici, on peut dire que celui dont nous allons rapporter l'Extrait a quelque choſe qui merite d'eſtre particulierement conſideré. C'eſt un Patriarche qui y parle avec grand nombre d'autres Evêques, qui entreprend lui même la défenſe de l'Egliſe Orientale, & qui ne le fait pas ſeulement en rendant témoignage de ſa foy, & en condamnant les Calviniſtes, mais auſſi en éclairciſſant les principaux faits, dont ils ont prétendu abuſer, & principalement ce qui regarde Cyrille Lucar. On y voit le peu de fondement de l'avantage que les Calviniſtes ont voulu prendre des articles qu'ils avoient tirez de lui; la diſſimulation perpetuelle de Cyrille; combien l'Egliſe Orientale a toûjours eſté éloignée de participer à ſes erreurs, & enfin la verité des deux Synodes tenus contre lui, que M. Claude a traitez de ſuppoſez par une temerité dont il y a peu d'exemples.

Tout cela eſt contenu dans un Livre manuſcrit adreſſé à Sa Majeſté même par le Patriarche de Jeruſalem, pour eſtre mis en ſa Bibliotheque, où ceux qui le voudront voir le peuvent faire.

EXTRAIT

EXTRAIT DU TRAITTE' SYNODAL COMPOSE' PAR le Patriarche de Jeruſalem, & par ſon Synode, intitulé, BOUCLIER DE LA FOY ORTHODOXE.

Ou Apologie contre les heretiques Calviniſtes qui accuſent l'Egliſe d'Orient d'avoir des ſentimens ſemblables aux leurs ſur Dieu & les choſes divines.

Compoſée par le Synode de Jeruſalem, ſous le Patriarche Doſithée.

Le Prologue ne contient autre choſe que l'entrée du diſcours: vers la fin il y a cecy.

NOus eſtantdonc aſſemblez par la grace de Dieu pour la Dedicace de la Ste Egliſe de Bethléem, lieu de la naiſſance, ſelon la chair, de J. C. noſtre Sauveur & noſtre Dieu, que le Seigneur a permis qu'on rebâtiſt dans ces temps miſerables de perſecution: & qu'il fût donné, embelli de nouveau, aux veritables enfans de l'Egliſe Catholique par toute la terre, s'eſtant trouvé avec nous pluſieurs Preſtres, Religieux, & autres Chreſtiens venus en devotion des extremitez de la terre, nous avons cru que nous devions dire en abregé noſtre ſentiment ſur les choſes dont on accuſe l'Egliſe Apoſtolique, noſtre mere nourrice, afin de rendre manifeſte à tout le monde la foy que noſtre Seigneur a laiſſée par tradition, que les Apoſtres ont preſchée, que les ſaints Peres ont gardée; & que l'impoſture des adverſaires ſoit reconnuë d'une maniere convaincante.

Il faut donc ſçavoir que ces heretiques ne ſçachant point les opinions de l'Egliſe Orientale ſur Dieu & les choſe divines, l'accuſent exprés, pour tromper par là les plus ſimples Car s'eſtant déja ſeparez des Occidentaux, & ayant enſuite renoncé à toute l'Egliſe, ils ſont évidemment convaincus d'eſtre heretiques, & même les principaux chefs des heretiques; ayant non ſeulement introduit des dogmes nouveaux & ridicules, ſi on peut neanmoins appeller dogmes, de pures fables; mais n'ayant aucune communion avec l'Egliſe.....

L'Egliſe d'Orient n'a point d'autre ſentiment, & d'autre doctrine que la parole de Dieu, cruë de la maniere qu'il faut, & expliquée par les Saints Peres d'une maniere pieuſe, & les tra-

ditions que les Apoſtres ont laiſſées de bouche,& que les Peres ont gardées juſqu'à nous. Au lieu que les heretiques, s'arreſtant, comme il leur eſt ordinaire, à leur propre ſentiment ſont ſourds, & ne reviennent point au bon chemin. Mais de peur que le temps ne nous manque, ſi nous rapportions les paſſages de l'Ecriture & des anciens Peres ſur ce ſujet, nous nous contenterons de rapporter là deſſus ce qui s'eſt paſſé parmi nous.

Cinquante ans aprés Luther, Martin Cruſius, & quelques autres ſçavans Lutheriens de Tubinge en Allemagne, envoyerent des articles de leur hereſie à celuy qui gouvernoit pour lors l'Egliſe de Conſtantinople, afin de voir, comme ils diſoient, s'il eſtoient dans les mêmes ſentimens que l'Egliſe d'Orient. Ce celebre Prelat leur écrivit trois fois ayant compoſé des diſcours contre eux, ou plûtoſt des traittez dogmatiques, où il refutoit toutesleurs hereſies d'une maniere orthodoxe & theologique,& leur enſeignoit toutes les opinions qui ſe ſont depuis tout temps conſervées dans l'Egliſe d'Orient, à quoy neanmoins ils n'eurent aucun égard ayant renoncé à la pieté. Le Livre eſt imprimé en Grec & en Latin à Vvittemberg l'an 1584.

Devant ce Patriarche Jeremie, Jean Nathanaël Preſtre & Econome de Conſtantinople dans ſon expoſition de la Liturgie, & après luy Gabriel Severe Archeveſque des Grecs de Venize dans ſon petit traitté des ſept Sacremens de l'Egliſe, ont rapporté fort clairement les ſentimens de l'Egliſe d'Orient.

Et non ſeulement ceux-là, mais encore pluſieurs autres ont écrit de ce même ſujet depuis peu de temps, comme nous le rapporterons quand il en ſera temps.

Il ya ſix ou ſept ans que l'on a imprimé un livre intitulé, *Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe Orientale*, compoſé par Pierre Metropolitain de *Kiaibe*, & mis en ordre & éclairci (y ayant quelques endroits qui avoient beſoin d'éclairciſſement) par Melece Syrigus Protoſyncelle, & Docteur de la grande Egliſe de Conſtantinople, par l'ordre du Concile tenu à *Jaſium*. Toute l'Egliſe d'Orient la reçut alors & la reçoit abſolument, & le tres-bon, tres-illuſtre & tres-ſage Seigneur le Seigneur Panajotti, Drogman Bacchi du grand Seigneur, extrémement zelé pour la pieté, l'a fait imprimer conformement à l'Original ſans y rien ajoûter ou diminuer.

Puiſque nos adverſaires ſçavent donc toutes ces choſes, & que la pluſpart de ces livres ſont imprimez chez eux; venant aprés à nous accuſer, il eſt clair, que ce n'eſt pas qu'ils ignorent nôtre foy, mais que c'eſt par une GRANDE IMPUDENCE qu'ils tâchent, pour ſurprendre les plus ſimples, de nous attribuer des choſes qui ne nous conviennent point. CH. XV.

Mais on leur peut bien dire, ce qui eſt vray, que la verité eſt ſimple, au lieu que le menſonge eſt tout au contraire.

C'eſt pourquoy ces gens ſe doutant bien que le menſonge qu'ils avoient fait à plaiſir eſtoit appuyé ſur un fondement pourry, ils ont recours à une autre entrepriſe tres- pernicieuſe & auſſi mal fondée. Car, afin de n'eſtre point convaincus par tout ce qu'il y a de Chreſtiens en Europe, & pour n'eſtre point condamnez comme des impoſteurs publics par ceux d'Orient, ils oppoſent Cyrille Lucar natif de Crete, Patriarche de Conſtantinople il y a quarante ans, comme ayant donné une eſpece de Confeſſion en 18. chapitres, & quatre interrogations, au nom de l'Egliſe d'Orient, qui montre que cette Egliſe eſt dans les mêmes ſentimens qu'eux. Mais cette invention eſt auſſi facile à détruire, & eſt auſſi impoſſible que les autres, quoy que ce ſoit la plus grande dont ils ſe ſoient aviſez. Car on montrera avec l'aide de Dieu;

Premierement que jamais l'Egliſe d'Orient n'a connu Cyrille pour tel que nos adverſaires diſent qu'il eſtoit, & n'a jamais connu ces chapitres comme ſon ouvrage.

Secondement, que ſuppoſé même qu'ils fuſſent de luy, il les a donnez tout à fait en cachette, ſans qu'aucun des Orientaux, & bien moins de l'Egliſe Catholique, en euſt connoiſſance.

Troiſiémement que la confeſſion de Cyrille n'eſt point la confeſſion de l'Egliſe d'Orient.

Quatriémement, qu'il eſt impoſſible que les Orientaux ayent eu connoiſſance de cette confeſſion, ou que le ſçachant il eſt abſolument impoſſible qu'ils fuſſent Chreſtiens.

Cinquiémement, que les Orientaux ont toûjours eu tant d'horreur de ces chapitres, qu'on a ſouvent veu Cyrille proteſter contre, & enſeigner le contraire dans l'Egliſe, & que ſeulement à cauſe qu'il n'avoit pas écrit contre ces chapitres, il avoit eſté frappé d'excommunication & d'anathême dans deux Conciles fort nombreux.

CHAPITRE PREMIER.

TOut homme qui voudra agir de bonne foy reconnoiſtra obſolument que jamais Cyrille n'a eſté connu dans l'Egliſe d'Orient comme eſtant dans les ſentimens des Calviniſtes. Car ayant eſté patriarche d'Alexandrie aprés Melece, & élu enſuite par le Clergé de Conſtantinople, où il ſe trouvoit alors, il fut transferé à ce Siege, ſans avoir enſeigné dans aucun Concile, ni dans l'Egliſe, ny dans la maiſon d'aucun Orthodoxe, en un mot ny en public ny en particulier, ce que les adverſaires luy attribuënt. S'ils diſent que Cyrille ait dit quelque choſe de cette nature à quelqu'un en particulier, ou à pluſieurs, ils ne ſçavent ce qu'ils diſent. Il falloit, s'ils vouloient porter témoignage, ne le pas faire d'eux-mêmes; parce qu'ainſi nous les convainquons qu'ils le calomnient, & que n'ayant point connu Cyrille, ils ne ſont point dignes de foy, mais ſe ſervir du témoignage de ceux qui ont connu Cyrille, dont il y en a encore dix mille en vie. Ceux qui ne l'ont jamais veu aſſurent qu'il eſtoit dans leur hereſie, & ceux qui l'ont ſervi pendant l'eſpace de pluſieurs années, & qui ont veu tout ce qu'il faiſoit, declarent qu'il n'eſtoit point tel.

1. On ne voit point aucun écrit de ſa main, qui ne ſoit ſuſpect, & qui ſoit conforme à ce que témoignent ces adverſaires.

2. Nonſeulement nous avons pluſieurs témoins qui confeſſent que Cyrille profeſſoit publiquement les ſentimens de pieté, & qui ne luy ont jamais entendu rien dire d'heretique; mais encore nous avons un grand livre écrit de la main de Cyrille, dans lequel on voit les homelies qu'il a prêchées à Conſtantinople les Dimanches & jours de Feſtes, & qui contiennent des choſes tout à fait contraires à ces chapitres ſuppoſez, dont nous rapporterons quelque choſe pour donner une certaine aſſurance de ce que nous diſons.

Il y a en cet endroit quelques paſſages tirez de ces homelies de Cyrille, contraires à ce qui eſt contenu dans chacun des Articles de la confeſſion de Cyrille Lucar. Voicy ceux qui regardent l'Euchariſtie.

Contre le dix-ſeptiéme chapitre, de l'homelie ſur le vaiſſeau agité au milieu des flots.

Quand vous recevez la Communion que voyez-vous? Du pain & du vin; Ne diſtinguez-vous pas? Vous voyez un phantôme, ſi vous n'en regardez pas davantage. Mais ſi vous ouvrez vos yeux interieurs, & que vous voyez le Seigneur, vous reconnoiſſez là la chair du Seigneur. Vous voyez aujourd'huy comme les Diſciples. Ils virent comme un phantôme, & ils virent auſſi en verité. Quand ils virent comme un phantôme, ils furent troublez; quand ils virent en verité, ils reconnurent, & ils furent conſolez & furent délivrez de la tempeſte, le navire fut ſauvé, & eux avec le navire. CH. XV.

Dans l'homelie ſur l'Evangile des cinq Pains: Le Seigneur rompit du pain trois fois; la premiere dans la Cene myſtique en ſaint Luc 22. où il nous ordonna de recevoir la puiſſance infinie de la Divinité dans la tranſſubſtantiation du pain, ὅτι ὑμᾶς ἔπεισε καταλάβειν ἄπειρον δύναμιν, τῆς θεότητος ἐν τῇ μεταβολῇ τοῦ ἄρτου.

CHAPITRE II.

Le chapitre ſecond prouve que ſi Cyrille eſt ſuppoſé eſtre l'auteur de ces chapitres, il les a faits en cachette, ſans que perſonne des Orientaux en euſt connoiſſance.

Le premier chapitre eſt clair, par ce que nous avons dit. On prouve celuy-cy par quelques autres choſes inconteſtables. Car s'il les avoit faits publiquement, il s'en ſeroit enſuivi neceſſairement trois choſes, entre autres:

Premierement, qu'ils euſſent eſté ſignez par les Prelats & autres Eccleſiaſtiques qui demeuroient avec luy, qui demeurent toûjours avec le Patriarche, & qui font tout avec luy (l'ancienne Rome les appelle Cardinaux.) Mais les accuſateurs ne le peuvent montrer en aucune maniere. Car aucun des Prelats & Eccleſiaſtiques ne connoiſſent, ny n'ont ſigné ces chapitres, & n'en ont même jamais entendu parler à Cyrille.

Secondement, ils euſſent eſté tranſcrits dans le livre de la grande Egliſe, & cette copie euſt eſté ſignée par les mêmes qui avoient ſigné l'Original. Car tout écrit concernant la foy, ou quelque autre affaire Eccleſiaſtique, qui eſt fait par le Patriarche & paſſé pour un acte ſynodique & dreſſé par deliberation ſynodale, eſt inſeré comme tel dans ce livre. Mais les chapitres

qu'on dit estre de Cyrille ne sont point tels, puisque non seulement on ne les a point inserez dans ce livre, mais encore parce qu'il n'y a que fort peu d'Evêques & d'Ecclesiastiques qui jusques icy en ayent eu connoissance, tant s'en faut que le peuple an ait au cune.

Troisiémement, il faudroit qu'ils eussent esté transcrits dans le livre par quelqu'un des Ecclesiastiques. Mais au contraire aucun des Ecclesiastiques ne les a transcrits dans aucun livre de la grande Eglise ni aucun autre; comme au contraire on voit les actes Synodiques & les autres concernant la foy, principalement les actes du Seigneur Jeremie contre les Lutheriens, qui sont couchez dans le grand livre avec le nom de l'Ecclesiastique qui les a écrits, qui est Theodore Zygomale le grand Retheur. La verité de ce que nous disons paroistra de là claire comme le Soleil. Car si Jeremie écrivant en particulier aux Lutheriens, & non Synodalement, mais lui seul, afin de rendre ce qu'il écrivoit digne de foy, & hors de toute reprehension, crut en devoir mettre une copie dans ce livre & les faire signer ensuite par le grand Retheur; comment Cyrille faisant une confession & parlant au nom de l'Eglise d'Orient, n'a-t il pas eu soin de les faire transcrire dans ce livre, ni de les faire signer par aucun des Prelats ou Ecclesiastiques, ni par aucun autre? Cela fait voir qu'elle a esté faite en cachette.

CHAPITRE TROISIE'ME.

Il est aussi évident que cette confession de Cyrille ne peut estre la confession de l'Eglise d'Orient, & que personne ne le peut dire sans estre fol, & tâcher de contredire les choses les plus évidentes. Car si ce Cyrille estoit, comme on dit, assurément & veritablement heretique, qu'il ait composé ces-dits Chapitres, & qu'il ait enseigné des choses en public, & qu'il en ait cru d'autres dans son cœur, il a écrit & cru contre sa conscience & non pas contre l'Eglise d'Orient qui est protegée par le Saint Esprit. Que les adversaires ne tirent donc point avantage d'un trompeur & d'un vray athée, puisqu'on peut ainsi appeller un homme qui se jouë de Dieu, ayant dans le cœur d'autres sentimens que ceux qu'il confessoit de bouche, se joüant dans des choses où il n'y a point de jeu. Que s'il a écrit de la part de l'Eglise d'Orient, qu'est-ce que cela nous

regarde? Qu'il rougiſſe le menteur, auſſi bien que tous ceux qui s'arreſtent à ce menſonge évident comme à une verité. CH. XV.

CHAPITRE QUATRIE'ME.

ON peut voir clairement de tout ce qui a eſté déja dit, que l'Egliſe d'Orient eſt au deſſus de toutes les calomnies que ces adverſaires ont inventées contre elle, & qu'elle n'a jamais fait ou cru ces chapitres de Cyrille, & la doctrine impie qui y eſt contenue. Car elle eſt fort éloignée de n'eſtre pas fortement appuyée ſur la foy des Apoſtres & des Prophetes, & d'eſtre agitée par les vents, comme des nuës ſans eau; puiſqu'elle a pour maiſtre & pour guide le S. Eſprit.

Nous diſons qu'il eſt impoſſible que l'Egliſe d'Orient ait cruce qui eſt compris dans les Chapitres de Cyrille, & que ſi elle l'avoit cru, il ſeroit impoſſible qu'elle eût de paix avec JESUS-CHRIST. Il paroiſt clairement que le premier eſt vray. Car il falloit que les Orientaux, s'ils eſtoient tombez dans cette extremité que leur impoſent leurs adverſaires, témoignaſſent leur foy non pas par de ſimples paroles, mais par des effets. Et premierement il falloit qu'il donnaſſent une confeſſion par écrit avec toutes les qualitez qui ſont marquées dans le troiſiéme chapitre. Secondement qu'ils renverſaſſent tous les degrez du Sacerdoce, & principalement la difference de l'Epiſcopat avec les autres degrez; de ſorte que les Eveſques ne fuſſent point diſtinguez des preſtres, comme la confeſſion de Cyrille pleine de folie le fait obſcurement entendre. Mais cela n'eſt point arrivé aux Orientaux, ni cela ne leur arrivera point avec la grace de Dieu nôtre Sauveur, puiſque juſqu'à preſent les degrez du Sacerdoce ſont diſtinguez réellement parmy eux. Donc les Orientaux n'ont point ajouté foy à la folie de Cyrille.

Il falloit auſſi qu'ils n'euſſent point ſept Sacremens, & qu'ils oſtaſſent des Egliſes & Oratoires les S^tes^ Images; qu'ils ne fiſſent point le ſigne de la croix venerable, qu'ils n'honoraſſent point les Reliques des Saints; qu'ils ne leur fiſſent point des Fêtes; qu'ils ne leur chantaſſent point d'hymnes; qu'ils s'abſtinſent des memoires & bonnes œuvres pour les morts, & de faire l'Office des ſaints Myſteres comme veulent les adverſaires mêmes.

Mais jamais les Orientaux n'ont rien fait de ſemblable. Car

non seulement ils confessent simplement qu'il y a sept Sacremens, mais ils sont tous les jours sanctifiez par leur moyen; & non seulement il n'y a point d'Oratoires, mais il n'y a pas même de maison particuliere de Chrestiens où il n'y ait de saintes Images & des signes de la croix vivifiante, qu'ils ont toujours contre les démons comme une arme à laquelle ils ne peuvent resister. Ils honorent tellement les saintes Reliques, que dans toutes les maladies, ils s'en servent comme de medecin, & les honorent comme des Serviteurs de Dieu, comme témoignent les livres *du Paracliticon*, *Triodion & Martyrologes*, qu'on chante tous les jours chez eux. Ils ont de si bons sentimens sur les memoires, que toûjours, & principalement chaque Samedy & jours de festes, ils offrent à Dieu le Sacrifice non sanglant pour toutes les ames des Chrestiens vivans & morts, appaisant Dieu par des aumônes & des offrandes. En un mot les Orientaux sont si peu attachez à la foy de ces chapitres, qu'ils y sont comme on a dit directement opposez, ne s'éloignant en rien, non pas même dans les moindres choses, des traditions des Apôtres & des Peres. Il est donc impossible que les Orientaux ayent connu la confession de Cyrille.

Il faut ensuite venir à l'autre partie qui est, que si par hazard il faut accorder que les Orientaux ayent jamais cru ce que les ennemis veulent, il est impossible qu'ils soient Chrestiens. Car il y a trois choses principales qui conviennent necessairement à celuy qui croit: la foy du cœur exempte de doute pour la justice, la confession de la bouche pour le salut, & le fruit de la foy & de la confession, qui sont les œuvres de la vie Chrestienne agreables à Dieu.

Les Orientaux donc, croyans comme pretend la confession de Cyrille, ne l'ont pas cru par leurs paroles, ayant jusqu'à present confessé tout le contraire de ces Chapitres.

Ils n'ont pas aussi de ressemblance avec les Calvinistes par les œuvres, comme on a dit cy-dessus. C'est donc du cœur seul qu'ils sont d'accord avec les heretiques, qu'ils ont composé la foy de ces chapitres. Car nous voulons bien faire ces suppositions qui paroissent peu serieuses pour refuter en cette maniere les impertinences des Calvinistes. Si cela est vray, il est impossible qu'ils soient Chrestiens, puisque celuy qui croit une chose dans le cœur, & qui en confesse une autre de la bouche & par ses œuvres, tel qu'on suppose qu'a esté Cyrille, est digne tres-assurément

ment non seulement de la participation avec JESUS-CHRIST, mais aussi du nom de Chrétien. Car ainsi Judas qui croyoit, & qui paroissoit un Disciple en public, & qui dans le fond estoit un traistre, a esté precipité dans le feu éternel. CH. XV.

Que si pour quelques empêchemens les Orientaux n'ont pû communiquer de bouche, ni même par les œuvres aux Calvinistes, au moins ne devoient-ils pas, ayant le cœur de leur côté, s'emporter contr'eux d'une maniere impitoyable; mais ils le font d'une telle maniere, que le premier Dimanche aprés l'onziéme d'Octobre, & le Dimanche du Carême qu'ils appellent ὀρθοδυξίας, ils prononcent anathême contre les Iconomaques, & ceux qui disent que le pain & le vin de l'Eucharistie ne sont pas réellement & veritablement changez aprés la consecration au veritable corps & sang de J. C. mais par image, similitude, figure, ou metaphore.

Il y a en cet endroit des Anathêmes tirez de ce qui se dit dans les Dimanches marquez ci-dessus.

A ceux qui disent que le Sacrifice qui est offert tous les jours par ceux qui ont reçû de J. C. la puissance de celebrer les saints Mysteres, n'est pas offert à la Sainte Trinité, comme estant en cela contraires aux Saints Peres.

ANATHE'ME TROIS FOIS.

A ceux qui écoutent la voix du Sauveur disant de la celebration des divins Mysteres qu'il a laissée par tradition: *Faites cela en memoire de moy*; mais qui ne prennent pas bien ce mot de *memoire*, & qui concluent delà que ce sacrifice est different de celui que le Sauveur celebra lui même au commencement, & qui le rapportent à celui-là d'une maniere figurée & imaginaire, comme rendant vain le Sacrement de la divine & terrible Liturgie, par lequel nous recevons le gage de la vie future: saint Jean Chrysostome, ce divin Pere, expliquant si bien l'immutabilité de ce Sacrifice, & disant dans plusieurs de ses explications sur saint Paul que c'est un seul & un même.

ANATHE'ME TROIS FOIS.

Il est dit ensuite, que si quelque chose eût empêché l'Eglise d'Orient de témoigner exterieurement ce qu'elle avoit

dans la cœur, ce ne pouvoit eſtre que la crainte. Mais qu'il y avoit beaucoup de Pays, comme l'Iberie, la Colchide & Mingrelie, la Moſcovie, Ruſſie, Pologne, &c. où il y avoit un grand nombre de Chrêtiens enfans de l'Egliſe d'Orient, comme auſſi à Veniſe & dans l'Archipel, dans l'Aſie, dans la Perſe, qui n'eſtoient point ſujets du Grand Seigneur, & qui cependant avoient la même croyance. Que s'il eſtoit permis d'eſtre Chrétiens de cœur ſeulement, & qu'on pût profeſſer de bouche une autre Religion, ils pourroient faire ſemblant de profeſſer celle des Empereurs à qui ils ſont ſoûmis, mais qu'au contraire ils ſouffrent, & ont toûjours ſouffert de grandes perſecutions, & la mort même pour la défenſe de leur foy. *Enſuite il conclut.*

Puis donc qu'il n'y a rien qui empêche les Orientaux de croire & de confeſſer ce qu'ils veulent, il eſt impoſſible qu'ils ayent jamais cru d'autres choſes dans leur cœur, que ce qu'ils ont témoigné & confeſſé de bouche. Ils croyent ſeulement & confeſſent ce qui eſt cru de toute antiquité par l'Egliſe Catholique, pour laquelle ils ſouffrent la mort avec joye, & ainſi ſont fort au deſſus des calomnies de leurs adverſaires.

CHAPITRE V.

NOn ſeulement il eſt impoſſible que les Orientaux ayent jamais eſté dans les mêmes ſentimens que les Calviniſtes de quelque maniere que ce ſoit; mais encore outre ce qu'ils font tous les ans en rejettant les Iconomaques, & ceux qui nient les ſaints Myſteres, n'ayant de foy que dans leurs paroles, ils ont encore par deux fois eſté animez du zele de Dieu Tout puiſſant dans les Synodes tenus contre Cyrille. Car Cyrille ayant vêcu ſix ans après l'impreſſion de ces chapitres, & ayant declaré avec ſerment qu'il n'en eſtoit pas l'auteur, & qu'il ne tenoit point la foy qui y eſtoit enſeignée, enſeignant même publiquement dans l'Egliſe des choſes contraires à ces chapitres: neanmoins ſeulement à cauſe qu'il n'écrivit point contre, donnant pour raiſon de ſa conduite ce qui eſtoit aſſez vray, mais qui eſtoit indigne de la bonne opinion qu'un bon Paſteur doit donner de ſoy, que ces chapitres n'avoient rien qui puſt faire croire qu'ils fuſſent faits par luy, ou qu'ils fuſſent la confeſſion de l'Egliſe d'Orient, & que les Peres avoient défendu d'attaquer des choſes de cette nature,

Declaration de Cyrille Lucar contre ces chapitres.

quand il n'y avoit point de preſſante neceſſité, on ne ſe ſatisfit point de tout cela. Ce n'eſt pas qu'il ne diſt peut-eſtre bien, mais il euſt encore bien fait de ſe ſouvenir qu'une petite étincelle allume un grand feu.... Enfin Cyrille declara qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ces chapitres. Cependant les Orientaux animez de cezele, parce qu'il ne voulut pas écrire contr'eux, le conſiderant comme un traiſtre, prononcerent deux fois anathéme contre lui & ces chapitres dans deux Conciles tres-nombreux, parce que les choſes qui paroiſſent eſtre pieuſes dans ces chapitres eſtoient dites exprés pour corrompre adroitement la foy des ſimples, comme les rochers cachez ſous l'eau renverſent les vaiſſeaux. CH XV.

Que les adverſaires donc ne ſe glorifient point de Cyrille, car il ne fut point tué injuſtement, comme ils prennent plaiſir de dire, ni pour le nom de J. C. mais eſtant poſſedé d'une ambition demeſurée, que S. Baſile a appellée *la maladie de Lucifer*, s'eſtant intrus par trois fois contre toutes ſortes de loix dans le Siege de Conſtantinople outre la premiere qui paſſoit pour eſtre legitime après mille expulſions & vexations des Eccleſiaſtiques, inſatiable des choſes exterieures, & ſe ſervant de l'Ambaſſadeur de Hollande en ſes deſſeins, ce qui le rendit encore plus ſuſpect à l'Egliſe, il ſouffrit enfin cette mort honteuſe. Et étant vray qu'il eſt devenu auteur d'une impieté, comme aſſurent les adverſaires, nous ne le reconnoiſſons pas comme un ſaint, mais comme un miſerable qui n'a aucune part avec J. C.

Liaiſon de Cyrille avec l'Ambaſſadeur d'Hollande.

Ce ſont les Synodes que M. Claude pretend eſtre ſuppoſez.

Nous inſerons ici les Actes de ces Synodes tirez du Livre que nous en avons, pour aſſurance de ce qui a eſté dit, & que nous ſommes en toutes choſes dans les mêmes ſentimens.

Ces Conciles ſont en cet endroit comme dans Allatius.

Ce ſont là les choſes qui ont eſté faites contre Cyrille par deux Conciles, qui montrent tres-clairement la pieté de l'Egliſe d'Orient. Le dernier fut tenu à *Iaſium* en Moldavie ſous le Duc Baſile Boibunda, & le Patriarche de Conſtantinople Parthenius le Vieil, homme venerable, & qui s'eſtoit occupé depuis ſa jeuneſſe dans les choſes divines, qui ayant envoyé une Lettre Synodale à ce Concile, l'aſſemblée crut qu'il ſuffiſoit de ſouſcrire & de confirmer la Lettre Synodale qui leur avoit eſté envoyée de Conſtantinople, & qu'ainſi on executoit pleinement ce dont il eſtoit queſtion. Et ſi ce Concile ayant combattu les Calviniſtes & pluſieurs autres choſes, n'a pas

Le dernier Concile contre Cyrille fut tenu en Moldavie. Il y en a un exemplaire de l'impreſſion même de Moldavie à S. Germain des Prez. Ce n'eſt que le Concile même de Parthenius qui y fut approuvé Synodalement.

neanmoins prononcé anathéme contre Cyrille, non plus que celui de Conſtantinople par ſa lettre Synodale, ce n'a pas eſté pour faire grace à Cyrille, les Saints Peres qui les compoſoient n'eſtant pas des hommes qui euſſent égard aux perſonnes, ni qui fuſſent capables d'honorer les hommes plus que Dieu : mais parce que Cyrille n'avoit jamais paſſé pour Calviniſte dans l'Egliſe d'Orient, ni pour avoir d'autre ſentiment que cette même Egliſe. Ils ne crurent donc pas qu'il fût à propos de prononcer anathéme contre un homme qu'ils ne ſçavoient pas clairement meriter cette condamnation, quoique cependant ils l'ayent prononcée indifferemment contre l'auteur des chapitres, lequel auſſi nous ſoûmettons à d'éternelles maledictions, & que nous reconnoiſſons eſtre éloigné du Royaume du Ciel.

Le premier Synode a eſté fait ſous Cyrille de Berée Patriarche de Conſtantinople, en preſence de pluſieurs perſonnes conſiderables & vertueuſes, & il a anathematiſé Cyrille par ſon propre nom, non pas qu'il le reconnût, ou l'eût jamais reconnu pour heretique, mais parce qu'il ſçavoit qu'ayant vêcu ſix ans aprés l'impreſſion de ces chapitres, & qu'ayant ſçû les troubles qui eſtoient arrivez en Pologne & en Ruſſie aux fideles de ces Pays-là, pluſieurs diſant que l'Egliſe d'Orient eſtoit Calviniſte, aprés que le Patriarche de Conſtantinople avoit fait une telle confeſſion, il n'avoit pas voulu écrire contre ces chapitres, quoiqu'il fût prié & preſſé de le faire, comme nous avons dit dans le chapitre cinquiéme. C'eſt pourquoi ſe défiant qu'il n'eſtoit pas exempt de tromperie touchant la foy Orthodoxe, & voyant qu'il ne prenoit pas le ſoin qu'il devoit de ſon troupeau, il prononça nommément anathéme contre luy. Nous n'accuſons pas ce Concile qui a porté une ſentence ſi juſte contre lui : au contraire nous l'eſtimons heureux d'avoir en ſon temps ſi bien combattu pour la foy, puiſqu'il a eu un aſſez grand ſujet dans ſon long ſilence de le punir de cette maniere, & pour chaſtier ainſi le coupable, & pour retenir les autres.

Et ſi nous ne prononçons pas anathéme contre lui, cependant nous le pleurons, comme ayant par ſon ſilence excité une ſi grande guerre des ennemis de l'Egliſe contr'elle. Que ſi veritablement il a eſté heretique & dans les ſentimens des Calviniſtes, & qu'il ne ſe ſoit pas converti, car Dieu reçoit tous ceux

qui ſe convertiſſent à lui quels qu'ils ſoient, mais qu'il ſoit demeuré dans des ſentimens heretiques, nous le ſoûmettons avec ceux de ſon parti ſans aucune difficulté à un anathéme & excommunication éternelle. CH. XV.

CHAPITRE VI.

CE que nous avons dit ſuffira pour apprendre aux perſonnes qui ſont dans les bons ſentimens, & qui aiment la verité, dans quels ſentimens eſt l'Egliſe d'Orient, qu'elle n'a jamais eſté d'accord avec les Calviniſtes dans les choſes qu'ils ont innovées, ni avec aucuns autres, & qu'elle ne connoiſt point pour tel celui qu'ils veulent faire paſſer pour un de leur ſecte. Mais enfin pour diſſiper & détruire entierement toutes les penſées qui ont eſté inventées contre la gloire de Dieu, & pour rejetter entierement les blaſphêmes contenus dans ces fameux chapitres, nous avons crû devoir faire des interrogations & des chapitres égaux en nombre à ceux de Cyrille, dans leſquels il a, comme on ſuppoſe, affilé ſa langue contre Dieu, & qui leur ſoient directement oppoſez; de ſorte qu'on puiſſe les appeller une refutation & correction deſdits chapitres de Cyrille, dont nous garderons l'ordre dans ceux que nous ferons, afin que chacun des fideles les puiſſe comparer & conferer enſemble, & reconnoiſtre facilement la pieté de l'Egliſe d'Orient, & l'impoſture des heretiques, à quoy nous pourrons, quand il ſera beſoin, y ajoûter ou diminuer d'autres choſes qui contribuent à la connoiſſance exacte de la queſtion.

Enſuite il y a dans le Manuſcrit des Articles Synodaux oppoſez à ceux de Cyrille, dont voici la lettre qui eſt à la teſte.

DOſithée par la grace de Dieu, Patriarche de Jeruſalem, à tous ceux qui nous interrogent, & ont envie de ſçavoir quelle eſt la foy & la Religion des Grecs, ou de l'Egliſe d'Orient, & quelle eſt ſa creance touchant la foy Orthodoxe, au nom de tous les Chrétiens qui ſont ſoûmi à nôtre Siege Apoſtolique, & de tous les Orthodoxes qui viennent en devotion à cette ſainte & grande ville de Jeruſalem, avec leſquels l'Egliſe Catholique eſt d'accord en ce qui concerne la Foy, à qui il pré-

ſente cette confeſſion abregée pour ſervir de témoignage devant Dieu & devant les hommes.

Dans l'Article ou Definition xv.

Les Sacremens ſont compoſez de naturel & de ſurnaturel, & ne ſont point des ſignes ſimples des promeſſes de J. C. car autrement ils ne differeroient pas de la Circonciſion. Ce qui ſeroit un extrême aneantiſſement de nos Myſteres. Nous confeſſons qu'ils operent neceſſairement la grace comme inſtrumens effectifs dans les initiez. Nous rejettons comme une choſe éloignée de la ſimplicité du Chriſtianiſme, que la ſimplicité des Sacremens demande l'uſage d'une choſe terreſtre. Car cela eſt oppoſé au Sacrement de l'Euchariſtie, qui ayant eſté établi par le Verbe ſubſiſtant, & eſtant ſanctifié par l'invocation du S. Eſprit, eſt accompli par l'exiſtence de ce qui eſt ſignifié, ſçavoir du corps & du ſang de J. C. & ſon accompliſſement precede neceſſairement l'uſage qu'on en fait. Car ſi devant il n'eſt pas parfait, celui qui en uſe mal n'a donc pas mangé & bû ſon jugement, puiſqu'il n'a reçû que du pain & du vin. Cependant celui qui y participe indignement boit & mange ſon jugement. Donc le Sacrement de l'Euchariſtie ne reçoit pas ſon accompliſſement dans l'uſage, mais devant.

Article xvii.

Nous croyons le tres-ſaint Sacrement de la ſainte Euchariſtie, que nous avons mis le quatriéme dans l'ordre des Sacremens, & que c'eſt le même que le Seigneur a donné la nuit qu'il ſe donna lui même pour la vie du monde. Car ayant pris du pain, & l'ayant beni, il le donna à ſes ſaints Diſciples & Apoſtres, diſant : *Prenez, mangez ; Cecy eſt mon corps*, & ayant pris le calice & rendu graces, il leur dit : *Beuvez en tous ; Cecy eſt mon ſang, qui eſt verſé pour vous, pour la remiſſion des pechez.*

οὐ τυπικῶς ἀλλὰ εἰλογικῶς.

Nous croyons que quand on le celebre, noſtre Seigneur J. C. y eſt preſent, non par repreſentation ou par image, ni par une grace ſurabondante, comme dans les autres Sacremens, ni par une ſimple preſence, comme quelques Peres ont dit du Baptême, ni par une conjonction ; en ſorte que la divinité du

Verbe ſoit unie au pain propoſé de l'Euchariſtie hypoſtatiquement, comme penſent les Lutheriens avec une grande ignorance & une grande miſere, mais veritablement & réellement : de ſorte qu'après la conſecration du pain & du vin, le pain eſt changé, *tranſſubſtancié*, transformé & converti au veritable & même corps de J. C. qui eſt né en Bethléem de la Vierge, qui a eſté baptiſé dans le Jourdain, qui a ſouffert, qui a eſté enterré, qui eſt reſſuſcité, qui a eſté élevé au Ciel, & eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere, & qui doit venir ſur les nuées du Ciel, & le vin eſt changé & *tranſſubſtancié* au même & veritable ſang du Seigneur, qui a eſté repandu pour la vie du monde, luy eſtant attaché à la croix. CH. XV.

μεταβάλλεσθαι μετουσιοῦσθαι. μετατίθεσθαι μεταρρυθμίζεσθαι. Le mot de trãſſubſtancié μετουσιοῦσθαι eſt encore repeté.

De plus, nous croyons qu'après la conſecration du pain & du vin, la ſubſtance du pain & du vin ne demeure plus, mais le corps même & le ſang de J. C. dans l'apparence & la figure du pain & du vin, c'eſt-à-dire ſous les accidens du pain & du vin.

ἐν τῷ τοῦ ἄρτου καὶ τοῦ οἴνου.

De plus, que le corps même & le ſang immaculé du Seigneur eſt donné & entre dans la bouche & l'eſtomach de ceux qui le reçoivent, pieux ou impies, avec cette difference qu'il donne aux dignes & pieux la remiſſion des pechez & la vie éternelle, & aux impies & indignes la condamnation à une peine éternelle.

Que le corps & le ſang de J. C. ſont coupez & diviſez par les mains & par les dents, à la verité par accident, c'eſt-à-dire ſelon les accidens du pain & du vin, ſelon leſquels on confeſſe qu'ils ſont viſibles & maniables, mais que par eux-mêmes ils demeurent ſans eſtre ſeparez ni diviſez en aucune maniere. C'eſt de là que l'Egliſe Catholique dit : *Il eſt partagé & mis en pieces, luy qui eſt partagé & qui n'eſt point diviſé, luy qui eſt mangé par tout, & qui n'eſt point conſommé, mais qui ſanctifie tous ceux qui le reçoivent dignement.*

Nous croyons auſſi que dans les plus petites particules du pain & du vin changez, il y a, non une partie du corps & du ſang de Chriſt, (ce qui ſeroit un blaſphéme & un Atheiſme,) mais le Seigneur tout entier ſelon ſa ſubſtance, avec ſon ame & ſa divinité, Dieu parfait & homme parfait. D'où vient que la celebration du myſtere ſe faiſant en pluſieurs endroits en une même heure, il ne ſe fait pas pluſieurs Chriſts, ni pluſieurs corps de Chriſt, mais qu'un ſeul & même Chriſt, eſt

veritablement & réellement preſent, & qu'il n'y a qu'un corps & un ſang de J. C. dans toutes les Egliſes particulieres ; & cela, non pas parce que le corps du Seigneur qui eſt dans le Ciel deſcend ſur les autels, mais parce que le pain qui eſt offert dans toutes les Egliſes, eſtant changé & *tranſſubſtancié* après la conſecration, eſt fait, & eſt un ſeul & même corps que celui qui eſt dans les Cieux. Car le corps de J. C. eſt un dans pluſieurs lieux, & non pluſieurs ; & c'eſt pour cela que ce Sacrement eſt & s'appelle principalement miraculeux, & comprehenſible par la ſeule foy, non point par les ſubtilitez de la ſageſſe humaine, dont nôtre pieuſe Religion, qui nous eſt donnée de Dieu, rejette la vaine & folle inutilité dans les choſes divines.

Nous croyons de plus qu'il faut honorer le corps & le ſang de J. C. dans le Sacrement de l'Euchariſtie d'une maniere extraordinaire, & l'adorer d'une adoration de Latrie; car l'adoration de la Sainte Trinité & du corps & ſang de J. C. eſt la même.

De plus, qu'il y a un ſacrifice veritable & propitiatoire qu'on offre pour toutes les perſonnes pieuſes vivantes ou mortes, & pour l'utilité de tous, comme il eſt porté expreſſement dans les prieres de ce Sacrement, qui ont eſté données à l'Egliſe par les Apoſtres, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçû du Seigneur.

Que devant l'uſage, incontinent aprés la conſecration, & aprés l'uſage, ce qui ſe conſerve dans les ciboires pour la communion des perſonnes qui ſont preſtes à mourir, eſt le vray corps de J. C. ne differant en rien de lui ; de ſorte que devant l'uſage aprés la conſecration, dans & après l'uſage, il eſt tout-à fait le veritable corps du Seigneur.

De plus, par ce mot de Tranſſubſtantiation, nous ne croyons pas que la maniere par laquelle le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang du Seigneur, ſoit renduë claire & évidente ; car c'eſt une choſe incomprehenſible, & qui n'eſt poſſible qu'à Dieu ſeul, & qui convainc d'ignorance & d'impieté ceux qui croyent la comprendre ; mais que le pain & le vin après la conſecration, non par type, non par maniere d'image, non par une grace ſurabondante, non par la communion, ni par la preſence de la divinité ſeule du Fils unique de Dieu, ſont changez au corps & au ſang du Seigneur ; ni que quelque

que accident du pain & du vin ſoit changé en quelque accident du corps & du ſang de J. C. par quelque converſion ou changement; mais veritablement, réellement & ſubſtantiellement le pain eſt fait le vray corps de J. C. & le vin ſon même ſang, comme nous avons dit cy-deſſus. CH. XV.

Enfin que le Sacrement de la ſainte Euchariſtie ne peut eſtre fait que par un Preſtre pieux, qui a reçu l'ordination d'un Evêque canoniquement ordonné, de la maniere que l'enſeigne l'Egliſe d'Orient. C'eſt-là en abregé le ſentiment de l'Egliſe Catholique ſur ce Sacrement, & ſa veritable confeſſion, & ſa tradition tres-ancienne, que nous ne voulons point eſtre tronquée en aucune maniere par les impies, rejettant fort loin les innovations, & vaines opinions des heretiques; mais nous voulons que la tradition qui eſt établie ſoit conſervée dans ſon entier. Car l'Egliſe Catholique de J. C. renonce & dit anathéme à tous ceux qui ne l'obſervent pas.

C'eſt une choſe tres-ridicule de conclure de ce que quelques Preſtres Orientaux ont le ſaint Pain dans des boëtes de bois hors du Chœur, & du lieu où eſt le ſaint Autel, pendu à quelque colomne, & qu'ils ne confeſſent pas le réel & veritable changement du pain au corps de J. C. Nous ne deſavoüons pas que quelques pauvres Preſtres ont le corps de J. C. dans des boëtes de bois; car J. C. n'eſt pas honoré par des pierres & par des marbres, mais il demande de nous un eſprit ſaint & un cœur pur. C'eſt ce que dit ſaint Paul, *Nous avons un Threſor*, dit il, *dans des vaſes de terre*. Mais dans les lieux où nos Egliſes ſont plus riches, comme en Jeruſalem parmy nous, le corps de J. C. eſt honoré dans le Sanctuaire avec des lumieres, & il brûle toûjours devant une lampe à ſept branches.

Au reſte je trouve aſſez étonnant que les heretiques ayent remarqué que le corps du Seigneur eſt en quelques Egliſes attaché à la muraille hors du Sanctuaire, parce que peut-eſtre les murailles du Sanctuaire eſtoient tombées de vieilleſſe, & que delà ils en concluent des choſes qui ne peuvent eſtre, & qu'ils n'ayent pas veu ſous la voûte du Sanctuaire J. C. repreſenté en forme d'enfant ſur la patene, afin de voir, que comme les Orientaux ne repreſentent ſur la patene, ni la figure, ni la grace, ni quelque autre choſe, mais J. C. même; ainſi ils croient que le pain de l'Euchariſtie n'eſt rien fait

Raiſon veritable des peintures des Egliſes des Grecs dont il eſt parlé dans une relation de M. de Nointel.

autre choſe que le propre corps de J. C. ſubſtantiellement: & ainſi leur concluſion ſeroit veritable.

Le Patriarche cite enſuite divers livres où il dit que l'on peut voir la Foy de l'Egliſe d'Orient, comme la Confeſſion Orthodoxe. Gabriel Archevêque de Philadelphie, Gregoire Protoſyncelle en ſon traitté des Myſteres. Theophane Patriarche de Jeruſalem dans ſon Epiſtre dogmatique.

Et il finit par cette conſideration tres-judicieuſe.

Ces choſes ſont confirmées par un argument que les Heretiques nous fourniſſent. Car les Neſtoriens, & les Armeniens, les Cophtes, & les Syriens, les Ethiopiens, qui demeurent ſous la ligne équinoctiale, & au-delà même vers la tropique du Capricorne, qui ſont ſeparez depuis pluſieurs ſiecles de l'Egliſe Catholique, & qui ont chacun une hereſie particuliere, comme on le peut apprendre des Actes des Conciles, ſont neanmoins d'accord avec nous ſur la fin & le nombre des Sacremens, & ſur tout ce que nous avons dit juſques icy, & en ont les mêmes ſentimens que l'Egliſe Catholique, comme nous le voyons de nos yeux, & comme nos ſens & noſtre raiſon nous l'apprennent dans cette ſainte Ville de Jeruſalem où il y a des gens de tous les lieux du monde qui y habitent, ou qui y viennent en pelerinage, tant ſçavans que ſimples.

Que ces vains diſcoureurs & ces novateurs heretiques ſe taiſent donc, & qu'ils ne s'efforcent plus de tirer artificieuſement, ſoit de l'Ecriture, ſoit des Peres, quelques petits paſſages, pour établir le menſonge, comme ont fait de tout temps tous les Heretiques & les Apoſtats qui ont eſté juſques icy.

Dosithe'e *par la miſericorde de Dieu Patriarche de la ſainte Jeruſalem & de la Paleſtine, je declare & confeſſe que c'eſt la foy de l'Egliſe d'Orient.*
Dorothe'e *de Petra.*
Parthenius *Metropolitain de la ſainte Nazareth.*
Josaphat *Metropolitain de Ptolemaïde & de Sidon.*
Neopphyte *Metropolitain de la ſainte Bethléem.*
Antoine *Archevêque de Lydda.*
Christophe *Archevêque de Naples & πρόεδρος de Sebaſte.*
Daniel *grand Archimandrite du S. Sepulchre.*
Cyrille *Preſtre & grand Protoſyncelle de Jeruſalem, & Prieur du Monaſtere du ſaint Sepulchre de Trebizonde.*

MELECE *indigne Preſtre & Archimandrite, Nonce du ſaint Sepulchre auprés du Roy des Ileriens, & Princes de Colchide avec le Synode de la haute Iberie.*

JOSEPH *Preſtre & Prieur du Monaſtere des Iberiens de Jeruſalem.*

GREGOIRE *Prieur de la ſainte Bethléem.*

ABERNIUS *Religieux & Prieur du venerable & Royal Monaſtere de l'Archange.*

DANIEL *Prieur de la ſainte Laure de ſaint Sabas.*

DENIS *Religieux & Prieur de ſaint Elie.*

ARSENIUS *Religieux Prieur de ſaint George en Pezala.*

NEOPHYTE *Prieur de ſainte Tecle.*

GERMAIN *Religieux eſtant ordinairement au ſaint Sepulchre.*

CALLINICUS *Religieux, & Confeſſeur des Religieuſes.*

AZANAS *grand Archidiacre de Jeruſalem avec les autres Diacres.*

MACAIRE *Religieux & Prieur de ſaint Jean Baptiſte.*

HABACUC *Scevophylax du ſaint Sepulchre.*

DANIEL *Religieux & Syncelle de Jeruſalem.*

TIMOTHE'E *Religieux de Ruſſie la grande, confeſſe que c'eſt-là noſtre Foy & celle de l'Egliſe d'Orient.*

Le grand Econome PAPA MICHEL, *croit & confeſſe que c'eſt-là nôtre creance & nôtre foy que commande & ordonne l'Egliſe Apoſtolique & Orthodoxe.*

Le grand Scevolax Papa ISAAC.

Le grand Sacellarius Papa MICHAEL

MOYSE *Preſtre de la grande Chapelle.*

SCROUE *Preſtre Protopapas.*

HELIB *Preſtre Econome de Lydde.*

SOLIMAN *Preſtre Econome.*

HABIE *Protopapas de Lydde, avec tous les Preſtre du même lieu.*

MACAIRE *Religieux & Exarque de l'Archevêché de Joppé.*

Le chetif Curé GEORGE *Econome de Ceſarée en Paleſtine.*

SIMEON *Curé de ſaint Elie au Mont-Carmel.*

GREGOIRE *Protoſyncelle de Moldavie, (Moldoblaquie je confeſſe) que c'eſt-là noſtre foy & de l'Egliſe d'Orient.*

SERAPHIM *Diacre de Milet declare la même choſe.*

GENNADIUS *Preſtre Syncelle de Jeruſalem.*

Le Curé Moyſe Econome de Naples.

PHILEMON *Religieux & Vicaire du Metropolitain de Boſtre.*
MACAIRE *Religieux de Crete, Predicateur du S. Evangile, à tous ceux de Macedoine, Achaïe & Aſie qui ſont devots au ſaint Sepulchre.*
JESUS *Preſtre Econome de la ſainte Bethléem.*
SERGIUS *Preſtre* ἐφημέριος τοῦ ἁγίου σπηλαίου
JEREMIE *Preſtre Econome de Pezale.*
Le Curé Campimpis Econome de Petra.
PASCHAL *Preſtre* ἐφημέριος *du S. Mont de Tabor, Adminiſtrateur du village du même endroit, du village de Naim & autres d'alentour.*
Le Exarque de Hythopolis.
SIMEON *Religieux Exarque ou adminiſtrateur de Gabaon & Ramla*
AGAPIUS *Econome de Gaze & les Preſtres qui ſont avec moy.*
ANTOINE LOGOTHETA *de Remlie & Econome.*
GALACTION *Religieux & Scevophylax.*
GREGOIRE *Preſtre & Econome de Ptolemaïde.*
GABRIEL *Religieux Protoſyncelle & Pontopſaltes de Jeruſalem.*

I'ay ſigné cette Apologie contre les heretiques que nous avons compoſée d'un commun conſentement pour l'Egliſe Catholique.
JUSTIN *Diacre & Domeſtique de Jeruſalem.*
JOSEPH *Diacre.* JACOB *Diacre.*
ATHANASE *Diacre.* JOACHIM *Grand Eccleſiarque.*
JOACHIM *Religieux Commiſſaire.*
JEAN *grand Logotheta de la ſainte Reſurrection.*
PIERRE *fils de Chanil protonotaire.*
NACER *Primiceirus.* ANTOINE *Lampadarius.*
CYRILLE *Abbé.*

Le preſent écrit comme il eſt couché cy-deſſus avec les ſignatures, & tout ce qui s'eſt fait, a eſté mis dans le livre de noſtre Thrône Apoſtolique, pour ſervir de memoire éternelle & d'autorité le 20. Mars 1672.

DOSITHE'E *Patriarche de Jeruſalem le declare, & le ſigne de ma propre main.*

NECTARIUS *cy-devant Patriarche de Jeruſalem declare, & confeſſe que telle eſt noſtre foy & celle de l'Egliſe d'Orient.*

NECTARIUS *Religieux & Hypomnemato-Graphus de la Reſurrection de Noſtre Seigneur, ay ſigné declarant la même choſe que le ſaint Concile.*

CHAPITRE XVI.

Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par un Acte ou Traitté du Patriarche des Maronites d'Antioche. Signé de pluſieurs Metropolites & Preſtres de ſon Patriarchat.

ON n'a rien à ajoûter pour faire connoiſtre les Maronites à ce qu'on en a dit dans le premier volume de la Perpetuité. La profeſſion qu'ils font d'eſtre ſoûmis au Siege de Rome, ne laiſſe pas lieu de douter de leurs ſentimens ſur l'Euchariſtie. Neanmoins comme M. Claude a voulu chicaner ſur quelques extraits qu'on avoit faits de leurs livres, & que d'ailleurs ils ne rendent pas ſeulement témoignage pour eux-mêmes, mais auſſi pour toutes les Egliſes de l'Orient, dans lequel ils ſont répandus; nous n'avons pas cru devoir negliger d'inſerer icy un acte dreſſé par les Maronites d'Antioche, à la ſollicitation d'un Jeſuite.

Le preambule contient divers faits hiſtoriques tres peu exacts; mais ce n'eſt pas dequoy il s'agit, & l'on ſçait aſſez que l'Orient eſt rempli de livres où les hiſtoires ſont fort alterées. Mais il y a bien de la difference entre les hiſtoires dont les particuliers ne ſont point obligez d'eſtre informez, & la foy des myſteres qui ſubſiſtent dans la connoiſſance de tout un peuple.

ACTE OU TRAITTE' DES MARONITES D'ANTIOCHE. Au nom du Pere, du Fils & de l'Eſprit de Sainteté, un ſeul Dieu.

PIerre le chef des Diſciples dans ſa premiére Lettre qu'il addreſſe aux élus, diſperſez en tous les pays, leur ordonne d'eſtre toûjours *diſpoſez à rendre réponſe à celuy qui les interrogera de la parole touchant l'eſperance qu'ils ont.* Les gens du monde gardent même cet ordre, à combien plus forte raiſon, nous que Dieu par la ra ce de ſa liberalité a eſtablis Paſteurs de

ſes ouailles, ſommes nous obligez d'eſtre prompts à rendre réponſe á celuy qui nous interroge, à conduire celuy qui demande noſtre direction, afin que noſtre condamnation ne ſoit pas avec ce ſerviteur qui enfoüit dans la terre le talent de ſon maiſtre, & qui merita d'eſtre exilé dans les tenebres exterieures.

C'eſt que dans le pays d'Occident le Diable a élevé pluſieurs troupes infidelles & devoyées du bon chemin, cherchant leur propre gloire, & l'impieté, qui par leur inſpiration depravée ont voulu renverſer les fondemens du Siege Romain que le Seigneur a placé de ſes mains ſur Pierre, qui eſt la pierre ferme de la foy, & qui luy a promis que les portes d'enfer ne prévaudront point contre luy dans la ſuite continuelle des temps. Et parce qu'ils n'ont point de ſoutien pour s'appuyer deſſus, ils ont calomnié l'Egliſe d'Orient, diſant qu'elle eſtoit de leur opinion & qu'elle s'accordoit à l'impureté de leurs ſentimens Or Dieu a mis le zele de ſa foy dans le cœur de la Seigneurie de l'Illuſtre & élevé de Nointel Ambaſſadeur du grand Roy de France la gloire des Chrétiens, afin qu'il s'informaſt de cette choſe, & il a envoyé le Reverend Pere Michel Jeſuite pour ſçavoir de nous ce que nous penſons & ce que nous croyons fermement, des points principaux dont on a douté & diſputé.

Pour le comprendre, que le ſage Lecteur ſçache que noſtre Nation des Maronites, bien qu'elle ſoit éloignée du peuple de Rome d'un éloignement extrême au regard de ſon langage, & de l'étenduë des pays, n'a jamais ceſſé par la grace du vray Dieu, dont la louange eſt haute, d'en eſtre proche dans les quartiers d'Orient. Elle s'eſt tenuë attachée à Rome, & elle s'eſt ſoutenuë par elle d'un ſoutien parfait à la loy Chreſtienne, comme il eſt manifeſte par les lettres des Pontifes du Siege Romain & par leurs Bulles glorieuſes, qu'ils ont enyoyées à ceux qui nous ont precedé dans le haut Siege d'Antioche. Et pour ne nous pas étendre à expliquer cela, nous ferons mention icy d'un ſeul témoignage tiré d'une lettre envoyée par le Pape Paul cinquiéme parlant aux Maronites en cette maniere:

Beny ſoit le Seigneur qui par ſa grande miſericorde, lorſque le deluge de quantité d'eaux, c'eſt à dire, de divers ſchiſmes,

heresies & méchancetez a inondé le pays d'Orient, & lorsqu'il tient encore presque tout le monde abismé, n'a point permis qu'il approchast de vous, mais qui a daigné vous conserver tant de siecles dans la verité de la foy Catholique, par un don tout particulier de sa clemence. C'est pourquoy vostre foy est annoncée dans tout le monde, & elle est louée dans l'Eglise Romaine qui est la Mere & la Maistresse de toutes les Eglises. CH. XVI.

Lorsque le scelerat Severus prit possession du Siege d'Antioche & seduisit par sa malice le cœur d'Anastase Empereur des Grecs, & qu'ils se mirent tous deux à persecuter l'Eglise de Dieu & à semer la zizanie des heretiques dans les quartiers d'Orient, les disciples de S. Maron leur resistérent & s'opposerent à leur doctrine corrompuë, comme il paroist par les lettres qu'ils écrivirent au Pape de Rome S. Hormisdas, & les requestes qu'ils presenterent au cinquiéme Concile assemblé à Constantinople, puisqu'ils y confessent que celuy qui tient le Siege de Rome est le Chef de toute la terre habitable, le Docteur de l'Eglise, le Medecin des Ames, & le Pasteur des Oüailles Chrestiennes.

L'année depuis l'Incarnation du Seigneur 692. Callinicus Patriarche de Constantinople s'égara de la droiture de la foy. L'Empereur des Grecs Justinien Rhinotmet commanda qu'on assemblast un Concile, & on dit que ce fut à Constantinople dans le Palais sous le dome, pour changer ce qu'avoient ordonné le SS. Peres qui estoient venus au sixiéme Concile.

En ce temps-là le Patriarche Jean qui estoit du Monastere de S. Maron, estoit en possession de la Prelature du Siege d'Antioche. Ils firent un Concile dans l'Eglise de S. Jean de Latran, & ils frapperent d'excommunication le faux Synode & celuy qui le suivoit. Le Patriarche Jean retourna en Syrie sous l'étendart du Pape, & il y apporta le manipule, la mître, & l'anneau selon qu'en use l'Eglise Romaine.

Or Justinien l'Empereur des Grecs voyant que le Concile qu'il avoit assemblé avoit esté rejetté & n'avoit point esté receu, il envoya ses soldats sous la conduite du general Zacharie pour luy amener le Pape enchaisné. Dieu ne luy donna pas la force de le faire.

Cependant il commanda qu'on fist tourner son armée du costé de la Syrie contre le Patriarche Jean, & les Generaux de l'armée estoient Marrie & Marcian hommes cruels, & sans

pitié. Ils ruinerent le Monaſtere de ſaint Maron qui eſtoit baſti ſur la riviere dite Rebelle, & qui renfermoit pres de 800. Religieux. Ils ſeduiſirent le monde & ils mirent à mort pluſieurs perſonnes dont le nombre n'a point de bornes, & quand ils furent arrivez avec leur armée au bas de la montagne du Lyban au deſſus de la ville de Tripoly de Syrie, les Princes de la ville de Hidet fondirent ſur eux avec l'épée, & depuis ce temps-là fut la diviſion des deux nations des Melkites & des Maronites dans le pays de Syrie.

Ceux qui ſuivirent Juſtinien & ſon Synode depravé ſe nommerent Melkites ou Melkic, qui eſt un nom derivé de celuy de Roy. Et ceux qui ſuivirent le Patriarche Jean & les loix de Rome, s'appellerent Maronites, d'un nom pris du Monaſtere de S. Maron où le Patriarche Jean s'eſtoit fait Religieux. Et aprés la mort de ce Pere ſuſmentionné, ſucceda au Siege d'Antioche le frere de ſa ſœur, le Patriarche Cyrus, lequel receut auſſi ſa confirmation de Rome, juſque là même qu'au temps d'Innocent III. un des Papes de Rome, entra à Rome le Patriarche Jeremie, & ſe trouva au Concile qui ſe celebra à Rome, & il fut confirmé Patriarche de la nation des Maronites; puis il retourna au mont Liban avec de glorieuſes lettres & quantité de faveurs & de graces, & ainſi tous ceux qui luy ont ſuccedé juſqu'à nos jours; comme nous ſommes preſts avec la grace de Dieu de faire voir ces choſes par une explication fort longue, Et nous n'avons abregé cette declaration qui eſt hors de ce qu'on ſouhaite, qu'afin qu'un chacun ſçache que la nation des Maronites n'a jamais ceſſé en tout temps depuis l'ancien temps, d'eſtre unie avec l'Egliſe de Rome comme les membres avec le chef, & ſoumis au Succeſſeur de Pierre & au Vicaire du Meſſie, comme ſes enfans. Et en conſequence neceſſaire de cette declaration,

PREMIEREMENT

Nous croyons, & nous profeſſons d'une profeſſion ferme que dans l'Office de la Sainte Meſſe ſe trouve aſſeurément & veritablement le corps du Sauveur Meſſie, & qu'il y eſt vivant & vivifiant, & parfait, ſans qu'il luy manque rien de tout ce qui appartient aux deux natures la divine & l'humaine; & que celuy qu'a annoncé l'Ange Gabriel à Nazareth

ret qui'eſt né à Bethleem de Nôtre-Dame la pure, & qui a eſté crucifié en Jeruſalem ſur le mont de Calvaire, & qui eſt aſſis dans le Ciel à la droite de la Grandeur, celui-là même, & non un autre, eſt offert ſur les ſaints Autels par les mains des Preſtres & des Pontifes, comme nous croyons que l'a fait le Seigneur en preſence de ſes Diſciples, & qu'il leur a commandé de le faire juſqu'au temps de ſa venuë. CH. XVI.

SECONDEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons qu'après la Conſecration des myſteres par la vertu de la parole & de l'eſprit, le pain & le vin ſont changez de leur eſtat au corps du Seigneur & en ſon ſang vivifiant par un changement veritable & ſubſtantiel; de ſorte que les deux natures du pain & du vin ſont *détruites en leur eſtre*, & qu'au lieu d'elles deux ſe trouve le corps du Sauveur & ſon ſang à la maniere des eſprits, & que les accidens du pain & du vin, & les reſſemblances viſibles ne perdent point leur eſtre, mais qu'ils ſont tranſportez de l'un & de l'autre au corps du Meſſie & à ſon ſang, comme il eſt évident & manifeſte des Meſſes des ſaints Apoſtres & des Peres élus les colomnes de l'Egliſe. Et s'il plaiſt à Dieu dans peu de temps nous ferons voir aux curieux de la ſcience les copies de toutes les Meſſes qui ſe trouvent dans nôtre Pays d'Orient, avec un long Commentaire qui comprendra tout ce qui concerne l'Office de la ſainte Meſſe.

TROISIE'MEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons que le pain du Seigneur, que nous offrons tous les jours ſur les Autels venerables, & que nous diſtribuons aux oüailles raiſonnables, eſt aſſurément un ſacrifice *raiſonnable* & vivant & ſaint, mais non ſanglant & ſans paſſion & douleur, & qu'il eſt offert pour les Fideles vivans & trépaſſez, pour effacer leurs offenſes, & leur faire avoir le pardon de leurs pechez, ſelon la parole du Seigneur à ſes purs Diſciples, que ſon corps eſt donné & ſon ſang répandu, pour eux & pour le pardon des pechez.

QUATRIE'MEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons que tous les Fideles, lorſqu'ils communient, reçoivent veritablement le corps du Seigneur & ſon ſang precieux, & que celui qui reçoit les deux Myſteres enſemble, ne reçoit rien de plus que celui qui reçoit une des deux eſpeces ou une de leurs *particules*, parce que nous profeſſons que le corps du Seigneur ſe trouve vivant & dans ſon entier ſur la patene, & dans le calice, & dans chaque partie des deux eſpeces. Celui qui le reçoit avec devotion & avec pureté d'intention, il le reçoit pour ſon ſalut & pour la vie éternelle; & celui qui le mépriſe, & qui le reçoit ſans épreuve, il le reçoit à ſa condamnation, & pour ſupplice des feux, comme il eſt marqué dans les Evangiles & les Epiſtres du bien-heureux Paul.

CINQUIE'MEMENT.

Nous croyons & profeſſons que la ſainte Hoſtie eſt toute adorable & venerable, non ſeulement comme les croix & les Images dignes de reſpect, mais comme l'unique Fils de Dieu, puiſque nous confeſſons que dans elle eſt toute la divinité, & que la perſonne du Seigneur Sauveur s'y trouve non en figure & repreſentation, mais en verité & en perfection ſelon ſa veritable parole, *Je ſuis le pain de la vie*, & ailleurs: *Cecy eſt mon corps.*

SIXIE'MEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons que le Sacrement du S. Baptême eſt abſolument neceſſaire pour le ſalut, bien que l'homme ſoit né de perſonnes ſaintes, parce que comme le meurier bien qu'il ſoit enté, ne produit que des meures ſauvages; de même bien que l'homme ſoit ſaint, il ne met point d'enfans au monde qui ne ſoient enfans de colere. Et pour cela le Seigneur a dit: *En verité en verité je le dis: Celui qui n'eſt point né de l'eau & de l'eſprit de ſainteté, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.*

SEPTIE'MEMENT.

Nous confeſſons que le Sacrement de la Confeſſion eſt abſolument neceſſaire pour le pardon des pechez, ſelon la parole du Seigneur : *Celui à qui vous pardonnerez ſes pechez, ils lui ſeront pardonnez* : c'eſt pourquoy quiconque tombe en peché parfait, c'eſt-à dire mortel, il ne trouve point de pardon, s'il ne s'en confeſſe au Preſtre, ſi ce n'eſt qu'il n'y ait point de Prêtres. Alors que l'homme ſe repente du peché dont il s'eſt rendu coupable, & qu'il propoſe de ſe confeſſer, quand Dieu le Tres-haut lui en donnera le pouvoir, & qu'il ne deſeſpere point de la miſericorde de Dieu & du pardon.

HUITIE'MEMENT.

Nous croyons & nous confeſſons que l'Intendant de nôtre ſalut a honoré ſon Egliſe du Sacrement du Sacerdoce, & qu'il eſt diviſé en trois ordres, le Diaconat, la Prêtriſe & la Prelature, à la reſſemblance des trois Ordres des Anges qui ſont dans le Ciel. Et dans ces trois Ordres, comme il eſt écrit dans les ſaints Livres, l'un eſt plus élevé en honneur que l'autre, & il faut que le degré inferieur ſoit obéïſſant à celui qui lui eſt ſuperieur, le Diacre au Preſtre, & le Preſtre à l'Evêque, & l'Evêque au Patriarche, d'une ſoumiſſion telle qu'eſt celle des membres au chef dans le corps, afin que le corps de l'Egliſe ſe conſerve, & que le ſchiſme en ſoit banni. Et comme il n'eſt pas poſſible qu'un troupeau ſoit bien gouverné ſans Paſteur, il en eſt de même des Oüailles du Meſſie, s'il n'y a point de chef en l'Egliſe. Et pour cette raiſon nous profeſſons que le degré des Evêques eſt neceſſaire dans l'Egliſe pour ſon gouvernement, & pour l'ordination des Preſtres, & la Preſtriſe pour la conſecration du corps du Seigneur & ſa diſtribution, & les Diacres pour le ſervice.

Les Orientaux ne ſont pas tous d'accord de la diviſion ordinaire des hierarchies des Anges.

NEUVIE'MEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons que l'Epouſe du Meſſie eſt une ſur la terre, c'eſt à-dire la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique, qu'il a acquiſe au prix de ſon ſang; & il lui a donné les clefs pour lier celui qui lui obéït au bonheur de la

Communion des Saints, & celui qui lui eſt rebelle eſt comme un Payen & un Publicain. Et cette Egliſe n'a jamais ceſſé d'être manifeſte & viſible dans tous les ſiecles & dans tous les temps, comme une ville placée ſur la cime de la montagne, qui ne peut eſtre cachée, afin que les hommes y viennent de tous les coins du monde; & par la puiſſance qui lui a eſté donnée d'enhaut, elle a ordonné les Conciles & les Canons, & elle a declaré avec aſſurance les ſaints Livres qui doivent eſtre conſervez, & aux loix deſquels il faut ſe tenir; & du nombre de ces Livres reçûs ſont les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe, de l'Eccleſiaſtique, de Baruch.

DIXIE'MEMENT.

Nous aſſurons que l'Egliſe a ordonné avec bonne raiſon les abſtinences & le jeûne du Carême aux Fideles ſes enfans pour brider la concupiſcence & l'empêcher de faire mal, pour diriger les Fideles dans l'acquiſition des vertus. Et la preuve de cela eſt la parole du Seigneur : *Quand l'Epoux ſera enlevé, alors ils jeûneront.*

ONZIE'MEMENT.

Nous diſons que le recours qu'on a aux interceſſions de celle à qui il appartient d'interceder, qui eſt la miniere du bien & des benedictions, qui eſt nôtre Dame à nous tous, qui eſt la Mere du Salut, eſt du nombre des choſes convenables, parce que c'eſt par elle que vient toute la grace de la vie, & qu'il eſt impoſſible que ſon bien-aimé Fils confonde ſon viſage, lorſqu'elle offre pour nous ſes demandes, & nous ſupplions les Saints de Dieu & ſes Anges de lumiere qu'ils lui preſentent nos prieres, & qu'ils intercedent pour nous devant leur Seigneur, parce qu'ils ſont nos mediateurs entre lui & nous, comme l'Egliſe en fait mention dans l'Office des Martyrs, diſant que Dieu a exaucé les prieres des Peres, Abraham, Iſaac, Jacob & Joſeph. En cette maniere les enfans du juſte Abraham, bien que mis dans leurs ſepulchres, ont pû détourner la mort du peuple. Et à cauſe de David Jeruſalem a eſté ſauvée de l'armée des Egyptiens aux jours d'Ezechias. Les os du glorieux Joſeph ont eſté un rempart aux enfans de Jacob, lorſqu'ils ſortirent de la terre d'Egypte.

DOUZIE'MEMENT.

Nous diſons que c'eſt une bonne choſe d'honorer & adorer la Croix du Seigneur, & les Images des Saints venerables, parce que la Croix repreſente la qualité du Sauveur, & les Images ſe rapportent à celui qui eſt repreſenté par elles. C'eſt pour cela que nous les honorons comme nous honorons le Livre du ſaint Evangile, & nous baiſons les reliques des os des Saints, & nous viſitons les Egliſes bâties à Dieu en leur nom, pour avoir le bonheur de leurs benedictions & des miracles qui procedent d'eux. Et les Peres anciens ont ordonné que les Images des Saints fuſſent dans les Egliſes, comme leurs ames ſont dans le Ciel, & que le ſigne de la Croix fuſt ſur les Autels, & les baluſtres, & ſur les habits du Sacerdoce, & ſur les tombes des Martyrs, & ſur les portes des Egliſes, & que les Prelats à leurs Meſſes & Proceſſions & autres choſes euſſent toûjours la Croix en leur main droite, parce que c'eſt par elle que le Fils de Dieu a dompté le Diable, & qu'il nous a delivrez de la damnation, & il en a fait la clef du Paradis éternel.

TREIZIE'MEMENT.

Nous diſons que l'Etat Religieux eſt un chemin pour arriver à la vie éternelle, l'homme mépriſant le monde, & ce qu'il y a dans le monde, & s'offrant à Dieu en victime volontaire. C'eſt pourquoy cette maniere de vivre eſt vertueuſe, & ſes regles ſont droites, & ſes vœux ſont bons, & on eſt obligé de les maintenir & de les garder. Nos purs Peres & nos bons Saints ont tenu cette voye par l'inſpiration de l'eſprit de ſainteté. Celui qui la combat, combat leur maniere de vivre, & celui qui la mépriſe, mépriſe la vertu & la perfection: Le Seigneur ayant dit, *Si tu veux eſtre parfait, va & vends ce que tu as, & donne-le aux pauvres, & tu auras un treſor dans le Ciel, & viens & ſuis moy.*

QUATORZIE'MEMENT.

Nous diſons que les prieres & la maniere d'adminiſtrer les ſacrez Myſteres ont eſté dûëment compoſez. Elles ſe diſent

en langue Syriaque, en Grec & en Latin, & en d'autres langues, bien qu'elles ne ſoient pas entenduës du peuple, parce que nos anciens Peres ont compoſé en ces langues, les prieres, les Meſſes, & le rite de l'Egliſe, & que ceux qui leur ont ſuccedé, ont marché ſur leurs traces juſqu'à nos jours. Quoique le peuple n'entende pas la ſignification des paroles, il lui ſuffit que ſon intention ſoit conforme à l'intention de l'Egliſe. Et à propos de cela il eſt écrit dans les hiſtoires des Religieux, de ce Religieux qui vint à l'Abbé Paſteur, & ſe plaignit à lui qu'il ne ſentoit aucun gouſt ni plaiſir à prier, parce qu'il n'entendoit pas le ſens des paroles, le vieillard lui répondit : Mon fils, ne ſois point pareſſeux à continuer de prier inceſſamment, parce que, comme l'enchanteur endort le ſerpent, bien qu'il n'entende pas les paroles du ſortilege, de même tu confondras le Demon, & tu le dompteras par la priere, bien que tu n'entende pas la ſignification.

QUINZIE'MEMENT.

Nous croyons & nous profeſſons que Dieu à qui eſt la puiſſance & la gloire à cauſe de l'abondance de l'amour qu'il porte au genre humain, deſire le ſalut d'un chacun des hommes, & que par les merites de ſon Fils bien-aimé qui a livré ſa vie pour nous tous, il donne à un chacun de nous la grace qu'il ſçait nous ſuffire pour garder ſes Commandemens, & ſauver nos ames. Et celui qui ſe damne, ſon peché eſt ſur lui, parce que de ſa propre volonté il a rejetté la grace de Dieu, & a ſuivi la cupidité de ſon corps Et celui qui ſe ſauve, il faut qu'avec la droiture de ſa foy, il ait encore l'amour de Dieu & la bonté des œuvres, eſtant certain chez nous que la foy ſans les œuvres eſt une foy morte.

Enfin pour ne pas étendre davantage cette declaration, nous & nôtre peuple des Maronites, recevons ſans déguiſement & de bonne foy ce que reçoit l'Egliſe de Rome la grande, & tout ce qu'elle rejette nous le rejettons, parce qu'elle poſſede le premier Siege, & que c'eſt-là qu'eſt mort Pierre le Chef des Apoſtres, que le Seigneur lui-même a établi la pierre vive de la foy, & pour lequel il a prié que la foy ne manquât point, afin qu'il confirmât ſes freres, qui ſont les Patriarches & les Prelats diſperſez dans les quatre coins du monde.

Or pour ce qui eſt de toutes les autres Nations Chrêtien-

nes qui ſont dans les climats d'Orient, il eſt vray qu'elles ſont oppoſées en quelque choſe à nous & à l'Egliſe de Dieu la Catholique & l'Apoſtolique. Mais pour ce qui regarde les quinze articles dont nous avons fait mention ci-deſſus, ils les croyent fermement, & d'autres Myſteres encore que nous paſſons ſous ſilence, & ils croyent cela parfaitement ſans doute & ſans fraude; & nous prions l'Unité Divine dont la loüange eſt élevée, qu'il conduiſe les cœurs de tous les hommes à la charité & à l'union, afin que tous ſoient un ſeul troupeau ſous un ſeul Paſteur: & Dieu eſt témoin de ce que nous diſons. Et voici nôtre ſignature & le ſceau de ce haut Siege ſur lequel nous ſommes aſſis, qui témoigne pour nous, écrit dans le Monaſtere de Cannobin, le beni de Dieu le 12. jour de Juin, le beni de Dieu l'année 1684. des années d'Alexandre le Grec, qui ſe rapporte à l'année 1673. depuis l'Incarnation du Seigneur, & qu'à Dieu ſoit la gloire éternellement. CH. XVI.

Suit le ſceau du Siege Patriarchal, dans lequel eſt gravée l'image de la ſainte Vierge tenant ſon Divin Fils. Elle eſt comme ſur une nuée, & on voit trois Croix autour de ſa teſte, & autour ces paroles ſont écrites en Syriaque: l'humble & l'abjet Pierre Patriarche d'Antioche. Et ſous ce ſceau eſt la ſignature de la main de Monſeigneur le Patriarche en ces termes: Eſtienne-Pierre l'humble & l'abjet Patriarche d'Antioche.

Signatures des Evêques & des Prêtres, Religieux & de quelques Seculiers.

GEORGES *l'humble & l'abjet Metropolite d'Acoura, fils de* HABKOUX.

JOSEPH *l'humble & l'abjet Metropolite de Gebael.*

JEAN *l'humble & abjet Metropolite de Sydon.*

Le Curé de PIERRE, *fils de* MAKCOUF, *Religieux de S. Antoine.*

Le Curé de GEORGES, *fils de Jacques, Religieux de S. Antoine.*

Moy le Curé ELIE, *fils d'Aonyta de Cazri, Religieux de S. Antoine.*

Moy le Preſtre SYMEON, *fils de Jean de Heden, Religieux de S. Antoine.*

Moy le Preſtre ABDUCCAS, *au village de* BEKFAYA, *Religieux de S. Antoine.*

Moy le Preſtre GABRIEL DE BELORZA, *Religieux de S. Antoine.*

Moy le Prestre Georges, *Religieux de Saint Antoine.*
Moy le Curé Moyse, *qui dessert le Village d'Aschkout.*
Moy le Curé Harfouch *du village de Sahel, qui dessert l'Eglise de S. Doumat.*

Suit le seing des deux principaux Seculiers qui sont Gouverneurs du Pays de Xerroan sous le Prince Hamed.

Dit le Serviteur qui a besoin de Dieu le tres-haut & glorieux. Moy Nader Abonnonsel, *fils de Xiasen d'Agelton dans le Xerroan, Chevalier Romain, & Consul des Francs dans la Ville de Barut, que nous la Nation des Maronites confessons & professons tout ce qui est expliqué dans ce cahier, & qui est la parole de nôtre Seigneur le Patriarche Estienne, & des Seigneurs Archevêques & Prêtres touchant certaines choses de la Foy Catholique.*

Moy le Serviteur qui a besoin de Dieu le tres-haut Fiad, *fils de* Nador Kasen, *je confesse & je professe ce qui est expliqué dans ce cahier des choses de la Foy Catholique selon la parole des Seigneurs susmentionnez.*

CHAPITRE XVII.

Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par deux condamnations des Erreurs des Calvinistes faites par deux Patriarches d'Antioche.

LE Siege d'Antioche qui estoit autrefois le troisiéme des Patriarches, & qui fut ensuite le quatriéme depuis que les Patriarches de Constantinople se furent élevez au second rang par la faveur des Empereurs, subsiste encore à present, & fait partie de l'Eglise Grecque, estant uni de Communion avec les Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie & Jerusalem, & c'est l'autorité de ces quatre Patriarches qui en regle presentement la foy & la discipline. Ainsi après avoir vû par les Attestations precedentes, les sentimens du Patriarche de Constantinople

ſtantinople dans l'Acte Synodal que nous en avons produit, de celui d'Alexandrie dans une Relation de M. l'Ambaſſadeur, rapportée ci-deſſus, chap. 10. & dans les ſignatures de l'atteſtation de Conſtantinople, & de celui de Jeruſalem dans la Lettre de Nectarius, & l'Acte Synodal de Doſithée : nous ferons voir ici que le Patriarche d'Antioche n'a pas d'autres ſentimens qu'eux ſur l'Euchariſtie, & ſur les autres points pour leſquels les Calviniſtes ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qui paroiſtra clairement par deux condamnations authentiques de leurs erreurs, qui ont eſté faites par deux Patriarches conſecutifs, Macaire & Neophyte à l'occaſion de la diſpute preſente. La traduction en a eſté envoyée d'Orient, & elle eſt apparemment du P. Jeſuite qui les a obtenuës. Les Originaux ſont Arabes, & ſont dans la Bibliotheque du Roy. CHAP. XVII.

CONDAMNATION DES CALVINISTES par Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Dom Macaire Patriarche d'Antioche de la Nation des Grecs.

Au nom du Pere, du Fils & de l'Eſprit de Sainteté, un ſeul Dieu, & c'eſt à lui que nous demandons aſſiſtance.

Voici les nouvelles des Heretiques qui ont paru depuis peu, qui ſe trouvent à preſent dans le Pays de la Gaule, c'eſt-à-dire de la France & d'autres Provinces de l'Europe, & qui ſe nomment Calviniſtes. Ils nient toutes les traditions de l'Egliſe d'Orient: Ils ont changé & annullé tout ce que les divins Apôtres & les ſaints Peres qui ſe ſont trouvez dans les ſept Conciles Oecumeniques ont ordonné : Ils ont rejetté les coûtumes de l'Egliſe Orientale, & ils ont aboli treize articles de ſa bonne croyance.

Voici ce qu'a compoſé le tres-ſaint & tres-heureux Pere le Seigneur Patriarche Dom Macaire Patriarche de la Ville de Dieu Antioche la grande, & c'eſt pour les refuter & pour détruire leurs diſcours temeraires.

CHAPITRE I.

ILs diſent touchant les purs Myſteres qu'après que le Prêtre les a offerts à l'Autel, & qu'il a prononcé ſur eux les paroles ſubſtantielles, ils ſont la figure du corps de J. C. & de ſon ſang, mais qu'ils ne ſont pas en verité ſon corps & ſon ſang.

RE'PONSE.

SCachez que chacun des quatre bienheureux Evangeliſtes a rapporté par l'inſpiration du S. Eſprit dans ſon Evangile quelques-uns des miracles de J. C. & une partie de ſes ſaintes Ordonnances: mais pour ce qui regarde ces ſacrez Myſteres, ils en ont tous parlé clairement. Ils ont dit que le même Seigneur Meſſie dans ce même ſouper prit du pain dans ſes ſaintes mains, qu'il le benit, le rompit, & le donna à ſes Diſciples les ſaints Apoſtres, leur diſant, *Prenez, mangez, ceci eſt mon corps, lequel eſt rompu pour la remiſſion des pechez:* Enſuite il prit le calice, & il le mêla d'eau, il le benit, & le preſenta à ſes Diſciples, leur diſant, *Beuvez en, Ceci eſt mon ſang du nouveau Teſtament répandu pour vous, & pour pluſieurs pour le pardon de vos pechez.* Puis il leur fit ce commandement: *Quand vous vous aſſemblerez, faites ceci en memoire de moy.* Ce ſera le pardon de vos pechez. Et il dit encore dans l'Evangile de Jean: *Celui qui mange mon corps & boit mon ſang a la vie éternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour, parce que mon corps eſt un vray manger, & mon ſang une vraye boiſſon. Celui qui mange mon corps & boit mon ſang demeure en moy & je demeure en lui.* Et il leur dit ces paroles, parlant du pain & du vin qu'il leur a preſenté, aſſurant que c'eſt veritablement ſon propre corps & ſon propre ſang. Comment donc ſera-ce la figure de ſon corps? Ceux qui diſent cela ont menti, & ils ont donné le démenti à l'Evangile de Nôtre Seigneur J. C. & leur menſonge eſt une doctrine du diable, & cela eſt clair comme le ſoleil.

CHAPITRE II.

ILs diſent que le pain & le vin, quand le ſacrifice s'accomplit, ne ſont point changez & tranſportez de leur propre ſubſtance en un autre eſtat.

RE'PONSE.

SCachez que Nôtre Seigneur J. C. n'a pas coupé la chair de ſon corps, & qu'il n'en a pas fait ſortir du ſang pour le donner à ſes Diſciples, lorſqu'il leur a dit: *Prenez, mangez:*

Cecy est mon corps : & beuvez ; Cecy est mon sang : Mais, comme nous l'avons rapporté, il leur presenta en verité du pain & du vin, & il leur dit : *Cecy est mon corps : Cecy est mon sang.* Que soient donc confondus ceux qui parlant de ces Mysteres disent que ce sont la figure de son corps & de son sang. Ce discours est tout-à-fait eloigné des traditions de l'Eglise Orientale Catholique, parce que le pain & le vin par l'oblation du Prestre, & par la consecration qu'il en fait, & par les paroles substantielles qu'il profere sur l'un & sur l'autre, en disant : *Cecy est mon corps :* & *Cecy est mon sang*, sont changez & transportez de leur propre substance, c'est-à dire de la substance du pain & du vin, & passent en la vraye & propre substance de Nôtre Seigneur J. C. & après il ne reste plus du pain & du vin que leurs apparences, comme nous l'a appris le Grand entre les Saints Jean Bouche d'Or dans les Oraisons de sa Messe adressées à Nôtre Seigneur J. C. en cette maniere : Vous estes present parmi nous d'une façon invisible, rendez-nous dignes de recevoir, comme de vôtre puissante & glorieuse main vôtre corps tres-pur & vôtre tres-precieux sang. Oui je crois que c'est-là vôtre corps tres pur & vôtre tres-precieux sang. Il dit de plus que la grace & la puissance appartient à Dieu, qu'elle émane de ces paroles qu'il a proferées, *Cecy est mon corps* : que ces paroles depuis ce temps-là jusqu'à la fin du monde sont operantes : que ce sont elles qui changent l'offrande posée sur les Autels des Eglises de tout le monde, parce que le Messie est là present lui-même en ce moment-là, & que c'est lui qui honore la sainte Table, qui donne l'accomplissement au saint Sacrifice. CHAP. XVII.

CHAPITRE III.

OUtre cela ces Prevaricateurs ont dit que les vivans & que les morts ne reçoivent aucun profit des Messes que l'on dit pour eux.

RE'PONSE.

APprens que les grands & les saints Peres nous ont commandé de faire commemoration des vivans & des morts dans toutes les prieres, & dans toutes les Messes tous les samedis pour le repos des trépassez, & ils ont établi un certain nombre de samedis de l'année qui sont connus, & toutes les

prieres ſont pour le repos de tous les morts. C'eſt ce qu'a preſcrit Denis le Juge & le Preſident des Sçavans. Et ce que nous diſons eſt auſſi confirmé par Baſile le Grand & Gregoire le Theologien, & Jean Bouche d'Or, & le grand Athanaſe, & d'autres Docteurs de la ſainte Egliſe : & ils nous ont ordonné de garder & de pratiquer cette bonne coûtume. Celui qui l'obſerve eſt Sectateur de ces Saints ; & celui qui la nie & qui la rejette eſt du nombre des Heretiques rebelles, parce que ces Meſſes ſont des Sacrifices purs & ſaints établis de Nôtre Seigneur J. C. & les vivans & les morts en reçoivent du profit, leur faiſant miſericorde, & leur pardonnant leurs pechez, quand ils ſont offerts pour eux ſelon la tradition que nous en avons des ſaints Apoſtres & des divins Peres que nous avons citez ci-deſſus. Et c'eſt de ces Sacrifices dont le Dieu Treshaut a prédit par la bouche du Prophete Malachie, en diſant : Depuis l'orient du Soleil juſqu'à ſon couchant mon nom eſt grand dans toutes les Nations, on ſacrifie en tous lieux, & on offre à mon nom une oblation pure, parce que mon nom eſt grand dans toutes les Nations.

CHAPITRE IV.

DAvantage ces Heretiques ont dit que celui qui reçoit les ſaints Myſteres, ne les reçoit pas veritablement & parfaitement.

REPONSE.

SCachez que nous avons par tradition que le Preſtre qui reçoit tout ce qu'il a conſacré à la Meſſe ce jour-là, & que le Seculier qui reçoit une particule des Myſteres, reçoivent tous deux entierement & parfaitement le corps du Meſſie & ſon ſang, & non ſeulement une partie ; & ceux qui le reçoivent en bon eſtat & en eſtant dignes, en reçoivent le pardon de leurs pechez ; mais ceux qui le reçoivent en mauvais eſtat, & en eſtant indignes, en reçoivent leur jugement & une peine éternelle. Et cette hoſtie n'eſt pas la figure du corps du Meſſie & de ſon ſang. Dieu garde d'une telle creance. Mais c'eſt le corps du Meſſie même & ſon ſang precieux repandu pour nous ſur la Croix. Et celui qui en reçoit une petite ou une grande partie reçoit tout le Meſſie entierement comme ce-

lui qui considere son visage dans son miroir y voit son corps & son image dans sa perfection ; & ainsi lorsqu'il rompt le miroir, & le reduit en petites pieces, il voit en chacune de ces pieces son image parfaite en son entier. De même ceux qui reçoivent les saints Mysteres les reçoivent entierement ; parce que dans l'Eucharistie le corps du Messie se mange entierement, & dans toute sa perfection par ceux qui communient, soit dignement, soit indignement, sans qu'il endure aucune douleur. C'est pour cela que le Prestre dit devant qu'il prenne les Mysteres, & qu'il s'en communie : Nous partageons & nous divisons l'Agneau de Dieu, & nous en mangeons toûjours ; & il n'est point diminué. CHAP. XVII.

CHAPITRE V.

CEs Heretiques encore rejettent tous les jeûnes que Dieu nous a prescrits.

RE'PONSE.

SCachez qui que ce soit que le premier commandement que Dieu a fait à nôtre Pere Adam, est cette sienne parole, mange de cela & ne mange pas de cela ; d'où paroist l'ordonnance du jeûne. De plus lorsqu'il donna un precepte au juste Noé au sortir de l'Arche, & qu'il lui dit qu'on mangeast de la chair comme on mangeoit les legumes & les herbes, mais qu'on ne mangeast point de la chair avec son sang, on voit encore clairement de là l'ordonnance du jeûne. D'ailleurs le Prophete Moyse a jeûné deux fois quarante jours, & pour cela il reçut les deux Tables de Pierre. Voilà encore une preuve manifeste du Precepte du jeûne. Et après eux Nôtre Seigneur J. C. fut baptisé, & estant sorti du Baptême il monta à la Montagne, il jeûna quarante jours, & il nous a appris que toute personne baptisée doit jeûner quarante jours chaque année. De même les saints Apostres après son Ascension dans les Cieux firent une sacrée assemblée dans Jerusalem, & ils établirent plusieurs Canons qui sont connus. Et entr'autres ils ordonnent aux Chrêtiens de jeûner deux jours de chaque semaine, sçavoir le Mercredy & le Vendredy, & de jeûner encore le grand jeûne de chaque année, comme

a jeûné nôtre Seigneur J. C. Et de plus ils lui prescrivirent de jeûner un autre jeûne. Et la raison de ce second jeûne est que les Pharisiens ayant interrogé Nôtre Seigneur, & lui ayant dit pourquoy les Disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnent-ils beaucoup, & vos Disciples ne jeûnent-ils pas ? il leur répondit : Il n'est pas à propos que les enfans des nôces jeûnent pendant que l'Epoux est avec eux ; mais quand l'Epoux leur sera enlevé, alors ils jeûneront. Et de cette maniere les SS. Peres ont fait plusieurs Canons dans les saints Conciles par lesquels ils nous ordonnent les sacrez jeûnes, & ils nous commandent de nous abstenir de manger de certaines viandes. De cette sorte les enfans de l'Eglise Orthodoxe ont reçû par tradition de siecle en siecle, qu'ils doivent observer cela jusqu'à la fin du monde. Ceux qui le rejettent, & qui contreviennent aux traditions de la sainte Eglise, seront comme des Payens & des Publicains, selon ce qu'a dit Nôtre Seigneur J. C. que celui qui n'écoute point la sainte Eglise soit comme un Payen & un Publicain.

CHAPITRE VI.

DAvantage ces Heretiques disent qu'il ne faut point honorer les Saints, parce qu'ils ne profitent point du tout à aucun de ceux qui les honorent, qui ont recours à eux, & qui les invoquent.

RE'PONSE.

APprens qui que tu sois, & dis-moi si les Saints ne doivent pas estre honorez ; pourquoi Dieu le Tres haut les a-t'il honorez dans l'ancien & dans le nouveau Testament ? Et pourquoi a t'il fait par eux de si grands prodiges & ce grand nombre de miracles, & les a-t'il protegez & conservez plus que les autres ? Car il a conservé dans l'Arche de Noé & ses enfans & leurs femmes à cause de leur vertu, & il fit perir en ce temps-là tout ce qu'il y avoit d'hommes dans toute la terre habitable. De plus il a sauvé Loth & ses deux filles de l'incendie, & il fit alors perir tout le monde qui estoit dans Sodome & Gomorre. Il a rendu celebre la memoire d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, en disant : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & il a fortifié les Prophetes Moyse & Josué fils de Num & Elie le zélé & d'autres.

Il leur a donné les victoires contre les Nations étrangeres, & il a fait par leurs mains ces grands miracles; & parlant de David, il a dit: Je protegeray la Ville de Jeruſalem pour l'amour de moi-même & pour l'amour de David mon ſerviteur. N'eſt il pas vray que Dieu a ainſi honoré d'une maniere particuliere les Prophetes & les Saints? Comment donc n'eſt-il pas neceſſaire de les honorer? Il faut que nous les honorions, car ce ſont les amis de J. C. & les heritiers de ſon Royaume. Nous élevons des temples de Dieu en leurs noms, nous leur preſentons des vœux, nous multiplions les prieres que nous leur adreſſons, principalement à Nôtre Dame la Vierge Marie Mere de Dieu qui eſt l'eſperance de ceux qui n'ont plus d'eſperance. Car le Seigneur nous a commandé d'eſtre ſaints par ſa haute parole: Soyez ſaints, dit il, parce que je ſuis ſaint; car en faiſant cela, nous accompliſſons l'obligation que nous avons de ſervir le Meſſie, & cela eſt un accroiſſement d'honneur que nous lui rendons. Tous les Livres rendent témoignage à cette verité. Car dans ces Livres on demande aux Saints qu'ils intercedent pour les vivans & pour les morts. Parce que les Chrêtiens offrent leurs prieres à la Mere de Dieu & à tous les Saints, ils ne diminuent point le culte & le ſervice qu'ils doivent au Meſſie, l'honneur & la glorification qu'on rend aux Saints eſtant choſe d'obligation. CHAP. XVII.

CHAPITRE VII.

DE plus ces Heretiques declarent la guerre aux ſaintes Images, & ils les appellent des idoles.

RE'PONSE.

APprend qu'anciennement Moyſe ayant vû que les enfans d'Iſmaël avoient adoré de foüines, des poiſſons, des oiſeaux, des bêtes brutes, le Soleil & la Lune; Dieu leur défendit d'adorer aucune repreſentation, de crainte qu'ils ne tombaſſent dans l'idolatrie. Mais Nôtre Seigneur J. C. qui eſt le Soleil de Juſtice, lorſqu'il commença à paroiſtre dans le monde, & que le Roy d'Edeſſe Abagarus lui envoya le Peintre Ananias pour lui rapporter ſon image, & que ce Peintre ne put la tirer, le Seigneur Meſſie l'appella. & ayant demandé de l'eau dont il lava ſon tres-pur viſage, il lui demanda la toile laquelle

Abagarus Roy d'Edeſſe avoit envoyée avec lui. Il en eſſuya ſon viſage, & auſſi toſt l'image de la ſacrée face y parut avec des couleurs vives & bien teintes qui y furent imprimées. Il la lui donna & il l'envoya à ſon maiſtre. Et cette image fit enſuite paroiſtre des miracles ſans meſure & ſans nombre. Elle fut enfin portée à Conſtantinople, & de-là à Rome. Davantage aprés l'Aſcenſion du Sauveur Meſſie dans le Ciel, Luc l'Evangeliſte fit l'image de Nôtre-Seigneur J.C. Il fit encore les images des deux Apôtres Pierre & Paul; & il peignit trois images de Nôtre-Dame la Mere de Dieu. Quand il les eut achevées, il alla trouver la Mere de Dieu, car elle eſtoit encore en vie, & il lui raconta ce qu'il avoit fait. Il la pria de venir avec lui, & les ayant vûës, elle ſourit, puis elle les benit, & elle prononça ces paroles ſur elles, que la grace qui eſt ſortie de moy, & qui eſtoit dans moy ſoit ſur elles & dans elles. Ces trois images ont operé de grands miracles, & elles en operent encore aujourd'hui. De même encore lorſque Pierre & Jean bâtirent une Egliſe à la Vierge dans la Ville de Lyde, les Juifs & les Payens la voulurent enlever aux Chrêtiens. Ayant porté cette affaire devant le Juge de la Ville, il commanda que l'Egliſe fût ſcellée, & qu'elle demeurât fermée pendant trois jours, après quoy il entra dedans, & auſſitoſt à l'improviſte l'image de la *Dame*, qui eſt Nôtre-Dame, vint à paroiſtre ſur un pilier. Il ordonna à l'inſtant que cette Egliſe reſtât aux Chrétiens. Et cette image produiſit une infinité de miracles. Ainſi cette image que les Juifs firent faire à la Tyberiade, lorſqu'ils corrompirent par preſens un Peintre Chrêtien & qu'il leur peignit ſelon leur demande l'image du Meſſie en Croix, & qu'ils la reçûrent de lui, lui ayant donné des preſens, & qu'ils la mirent dans un lieu ſecret près de leur Synagogue impure, ils commencerent à s'en mocquer, & un d'eux ſauta deſſus, & planta dedans ſon coûteau. Au même inſtant ſa main deſſecha, & il ſortit quantité de ſang de l'image, & ce ſang fit un grand nombre de guériſons. Il y eut des aveugles dont les yeux s'ouvrirent, des ſourds qui oüirent, des muets qui parlerent, des boiteux qui furent redreſſez, & toutes ſortes de maladies & de douleurs qui furent gueries. La main même de celui qui l'avoit frappé reçut la ſanté. Pareillement S. Athanaſe le Grand raconte que dans la Ville de Berithe de Syrie, un Juif ſe logea dans une maiſon de Chrêtiens, que lui & les Juifs ſes compagnons s'apperçûrent d'une image de Nôtre Seigneur le Meſ-

ſie

ſie qui eſtoit en cette maiſon. Ils s'en mocquerent, & le Juif ſe levant la frappa d'un couteau. Il en ſortit ſur l'heure une grande abondance de ſang; la main de ce Juif devint ſeche; il la frotta incontinent de ce ſang, & elle fut guerie. Ce ſang guerit auſſi pluſieurs perſonnes incommodées & malades. En outre l'image de la Vierge Marie, lors qu'on l'apporta de Jeruſalem dans le Monaſtere Said naïa, qui ſe nomme de ſon nom, comment trouva-t-on qu'elle eſtoit devenuë corps (& chair)? Et une liqueur en découloit continuellement, & en decoule encore à preſent, & elle a fait de grands miracles. Quantité d'autres choſes ont paru par le moyen des ſaintes Images à Conſtantinople & ailleurs. Et il s'eſt fait des miracles dont on ne peut trouver le nombre. Où eſt donc celuy qui oſe dire qu'il ne faut pas adorer les Images & les honorer, puis qu'il eſt évident de ce que nous avons rapporté cy-deſſus, que nous ſommes obligez d'honorer toutes les ſaintes Images? Car l'honneur qu'on rend à l'image va à ſon prototype ſelon ce que dit S. Baſile le Grand. Et les ſaints Peres du ſeptiéme Concile Oecumenique ont excommunié tous ceux qui n'adorent pas les Images, & ceux qui diſent que les Chreſtiens en font des Dieux.

CHAP. XVII.

CHAPITRE VIII.

CEs heretiques diſent qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait dans l'Egliſe une Hierarchie.

RE'PONSE.

SCachez que l'Egliſe eſt appellée un Ciel terreſtre, où comme dans le Ciel il y a neuf Ordres d'Anges qui ſervent Dieu dans les lieux hauts & qui le louënt, il y a de même dans la ſainte Egliſe du Meſſie, qui eſt ſur la terre, des Ordres Eccleſiaſtiques qui ſervent Dieu, & qui communiquent aux fidelles la glorieuſe grace du Sacerdoce. Car voila comme parle le Patriarche avec les Evêques qui l'aſſiſtent lors qu'il prie ſur luy. *O Seigneur, donnez à voſtre ſerviteur que voila icy la force de la grace de voſtre Saint Eſprit; Fortifiez-le comme vous avez fortifié les ſaints Apoſtres, & comme vous avez oint les Prophetes & les Rois, & comme vous avez ſanctifié les Pontifes; ſanctifiez-le & rendez-le irreprehenſible & ſans defaut dans la dignité du Sacerdoce, & ornez-le de toute pureté, &*

faites qu'il ſoit le conducteur des aveugles & la lumiere de ceux qui ſont dans les tenebres, & l'inſtructeur des ignorans, & le maiſtre des enfans & l'aſtre du monde. Il paroiſt de-là qu'il eſt neceſſaire qu'il y ait dans l'Egliſe un ordre de dignité dans le Sacerdoce. Et le grand S. Baſile dit dans ſa Meſſe: Souvenez vous, Seigneur, des Preſtres les ſerviteurs du Meſſie, & de tous les Ordres du Sacerdoce.

CHAPITRE IX.

CEs heretiques ont encore dit qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait d'Evêques en l'Egliſe.

RE'PONSE.

APprend que le dégré des Evêques eſt neceſſaire, & qu'il doit eſtre dans l'Egliſe Orthodoxe pour la conduite des croyans; parce que l'Evêque veut dire ſurveillant & Paſteur d'un troupeau, & toutes ſortes d'animaux ont leur Paſteur. Comment donc les Chreſtiens qui ſont des oüailles raiſonnables ſeront-ils ſans paſteur, c'eſt à dire ſans Evêque? Le Prophete David appelle Dieu Paſteur, lors qu'il dit: O Paſteur d'Iſraël, écoutez: le Seigneur Meſſie parlant de ſoy; Je ſuis, dit-il, le bon Paſteur, & je connois mon troupeau, & mon troupeau me connoiſt: Et le Seigneur a dit qu'au jour du jugement, il ſepareroit les Juſtes des pecheurs, comme le bon Paſteur ſepare les agneaux des boucs, & c'eſt luy-même qui avant ſa paſſion conſacra l'Apoſtre Jacques fils de Joſeph & le fit premier Evêque de Jeruſalem, & c'eſt luy qui aprés ſa ſainte Reſurrection interrogea Pierre par trois fois, & qui luy dit, M'aimes-tu Pierre? & il luy répondit, Oüy, Seigneur. Le Seigneur luy dit, Pais mes beliers, pais mes brebis, pais mes agneaux. Que ſi le Seigneur & le Seigneur à qui eſt la gloire, s'eſt appellé luy-même Paſteur, & a commandé à ſes Apoſtres de paiſtre ſon peuple, il ſuit delà qu'il eſt neceſſaire que dans toute l'Egliſe il y ait un Evêque, c'eſt à-dire un Paſteur pour les agneaux du Meſſie. Et l'Apôtre Paul dit: Soyez vigilans & ſur vous-mêmes & ſur le troupeau, ſur lequel Dieu vous a établi Evêque. En effet le degré d'Evêque doit eſtre de neceſſité dans les Egliſes du Meſſie.

CHAP. XVII.

CHAPITRE X.

CEs heretiques ont auſſi dit que l'Egliſe du Meſſie avoit peché & manqué, pour avoir ordonné certaines choſes, & établi des Canons qu'il ne faut pas garder.

RE'PONSE.

SCachez que l'Egliſe Catholique du Meſſie ne peche jamais en aucune maniere. Elle eſt viſible & perpetuelle ſur la terre, & elle eſt incapable d'erreur. Elle eſt le fondement & la colomne de la verité, & le Meſſie eſt avec elle juſqu'à la conſommation du monde. L'Eſprit Paraclet eſt en elle, & il demeure avec elle éternellement. C'eſt luy qui a inſpiré les divins Apôtres & les ſaints Peres, & qui a parlé par leurs langues, afin qu'ils établiſſent des loix & des canons, des preceptes & des ordonnances, & ils n'ont point péché en cela, mais ils ont touché le but, & toutes leurs paroles ont eſté ſelon la loy, & le bon chemin. S. Baſile le Grand dit dans la Meſſe en addreſſant ſa parole au Seigneur: *Nous vous demandons encore, ô Seigneur, que vous vous ſouveniez de voſtre ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique qui eſt depuis les extremitez de la terre juſqu'à ſes autres extremitez que vous avez acquiſes par le ſang precieux de voſtre Chriſt. Faites-la ſubſiſter en paix, & affermiſſez cette ſainte maiſon juſqu'à la fin du ſiecle.*

CHAPITRE X.

CEs gens-là ont auſſi dit qu'il n'eſtoit pas vray qu'il y euſt ſept Sacremens dans l'Egliſe.

RE'PONSE.

APprend que les Prophetes premierement, & aprés eux les Apôtres en ont parlé, & ils ont fait mention de ſept Eſprits de Dieu. Quelques-uns les ont appellez dons, d'autres les ont nommez colomnes, d'autres leur ont donné le nom de graces, & en verité ce ſont ſept dons. Le premier c'eſt le Baptême; le 2. le divin Chreſme; le 3. les ſaints Myſteres; le 4.

la Confeſſion ; le 5. la ſainte Huile pour les malades, le 6. la Couronne du Mariage ; & le 7. le Sacerdoce. Celuy qui croit à ces ſacrez dons, il les poſſede, & ils deſcendent ſur luy, & celuy qui les rejette n'y a point de part.

CHAPITRE XII.

DE plus ces heretiques ne croyent pas, & n'admettent pas tous les ſaints Livres.

RE'PONSE.

SCachez que les ſaints livres ſont le fondement de noſtre foy, & que c'eſt d'eux dont parle le Seigneur dans le pur Evangile où il nous dit : Recherchez dans les Ecritures ; car elles rendent témoignage de moy. Et il dit encore : Moyſe a écrit pour moy. Et outre cela il dit, comme il eſt rapporté dans le S. Evangile, Iſaie n'a-t-il pas bien dit de vous? De plus le Seigneur cite dans l'Evangile des témoignages de la Prophetie de David & d'autres. Et pour cela noſtre Seigneur a confirmé ces ſaints livres qui eſtoient devant la venuë du Seigneur Meſſie, en ayant rapporté des témoignages, & les ayant confirmez. David a dit encore que Dieu a parlé dans ſes Saints. Que ces deſobeïſſans opiniaſtres ſçachent que nous recevons tous les ſacrez & divins Livres, dont il eſt fait mention dans les Conciles de l'Egliſe Orthodoxe, & dans tous les autres livres des ſaints Peres. Et du nombre de ces livres ſont l'Apocalypſe, l'Epiſtre de Jacques frere du Seigneur, Tobie, Judith, le livre de la Sageſſe de Salomon, le livre de l'Eccleſiaſtique, & les Macabées. Nous les recevons tous, & nous les liſons dans l'Egliſe pure, ſainte, & orthodoxe.

CHAPITRE XIII.

CEs heretiques nous repreſentent auſſi avec honte la fermeté avec laquelle nous nous attachons aux traditions de l'Egliſe ſainte, orthodoxe, dont nous avons fait mention.

RE'PONSE.

SCachez que ces chapitres mentionnez ſont venus juſques à nous par la tradition des divins Apoſtres & des ſaints Peres, & connoiſſant que ce ſont les bonnes & vrayes croyances, nous les profeſſons d'une profeſſion parfaite & entiere du fond du cœur & d'une langue veritable; & nous prions le Createur qui veut que tout le monde ſe ſauve, & qu'il arrive à la connoiſſance de la verité. Nous le prions qu'il confirme tous les fidelles dans cette vraye & droite foy, & qu'il amene à ſa croyance ceux qui n'y croyent, parce qu'on n'eſt ſauvé qu'en la recevant, & qu'on eſt damné en la rejettant. Que tous ceux-là ſoient confondus qui calomnient noſtre pure & ſainte Egliſe, & qui luy impoſent d'embraſſer de mauvaiſes croyances, & que leurs langues deviennent muettes. Ayant confirmé la verité, nous l'avons ſouſcrite de noſtre main, & nous l'avons ſcellée de nôtre cachet dans la ville bien gardée de Dieu la ville de Damas.

Moy le pauvre MACAIRE *Patriarche d'Antioche la ville de Dieu, le 20. jour du mois d'Octobre de l'année Chreſtienne 1671. répondante à l'année 7800. de noſtre Pere Adam, & à l'année 1082. de l'Hegire, & nous demandons à Dieu qu'il nous aſſiſte, qu'il ſoit glorifié à jamais.*

Suit le Seing que le Seigneur Patriarche a écrit & cacheté de ſa propre main, en cette maniere.

GLOIRE A DIEU A JAMAIS.

MACAIRE *par la miſericorde de Dieu Tres-haut Patriarche d'Antioche & de tout l'Orient.*

Dans le cachet eſt l'image de Pierre aſſis dans ſon Siege Pontifical, & ſon nom en lettres Grecques, & l'écriture d'alentour eſt Grecque d'un coſté, & Arabe de l'autre, & elle eſt conçuë en ces termes, Macaire par la grace de Dieu Patriarche d'Antioche.

Enſuite ſont divers Seings en cette forme.

Cette croyance expliquée par la langue de Noſtre Seigneur

le Patriarche eſt noſtre croyance de nous autres Grecs, & j'en rends témoignage moy indigne & l'abjet Gregoire nommé *l'Archeveſque de Beſra & du pays de Houran.*

Cette croyance expliquée par la bouche de noſtre Patriarche, eſt la croyance que nous avons nous autres Grecs. Je le témoigne moy le pauvre Curé Jean *fils de* Taschat, *qui ſuis un de ceux qui ſervent aujourd'huy dans l'Egliſe de Damas & de Syrie.*

Et moy auſſi Joseph *de* Sardah.

Cette croyance eſt ma croyance le pauvre Curé Abd-Plazim Helar.

Et c'eſt auſſi la mienne moy le Curé Michel Akem.

Je croy & je profeſſe de cœur & debouche cette croyance moy l'indigne & l'abjet entre les Preſtres le Curé Jean *qu'on nomme* Ebneldib.

Je croy & profeſſe cette croyance moy le Curé Michel *le Graveur, & moy auſſi le Preſtre* Moyse, *& moy auſſi le Preſtre* Joseph.

A la fin eſt la ſouſcription du plus conſiderable des ſeculiers Grecs qui ſoient à Damas. C'eſt le Seigneur Michel Condoles Maiſtre de l'artillerie du Chaſteau de Babylonne. Elle eſt de ſa main ; & comme il ſçait & écrit un peu Italien, il l'a voulu écrire en cette langue. Au bas eſt ſon cachet dans lequel ſon nom & ſa qualité ſont écrits en Turc.

Ce ſont les veritez ſaintes & indubitables de l'Ecriture divine, qui eſt l'ancienne & la nouvelle, que ce dont il eſt fait mention en ce livre, & nous tenons fermement cette croyance dont nous convenons univerſellement avec les Romains. C'eſt noſtre témoignage donné à la ville bien gardée de Sidon de la propre main de moy Kerarama *Eveſque Vicaire du Seigneur, Pere Macharius Patriarche d'Antioche, l'année du Meſſie 1671. dans le cinquième jour du mois de Decembre.*

C'eſt icy noſtre foy & noſtre croyance, la benediction ſoit ſur eux ceux qui la croyent fermement, & qui ſont alliez dans cette foy. C'eſt ſur quoy ſont fondez le frere le Curé Jean *le frere le Curé* Michel, *& le frere le Curé* Paul, *le cinquième Decembre. C'eſt dans la même ville & dans la même année.*

Et moy encore l'abjet Jeremie, je confeſſe avec noſtre Seigneur le Patriarche que tous les Grecs conviennent en ce- avec la ſainte Egliſe de Rome qui l'a pris de l'Ecriture divine à l'imitation des Apoſtres, & je l'ay atteſté à Sidon l'an du Meſſie 1671. le 5. Décembre

Le plus vil & l'abjet parmy les principaux des Preſtres

JEREMIE ſerviteur de la Chaire de Tir, Sidon & leurs dépendances. Il nous eſt parvenu un livre plein de foy composé par nôtre Seigneur Patriarche d'Antioche Κὺρ μακάριος pour la converſion des Heretiques, dont les paroles ſont fauſſes & defectueuſes, ainſi qu'il l'a atteſté par la ſignature de ſa main ſanctifiée & ſcellée de ſon noble ſceau. Nous l'avons mis avec noſtre benediction entre les mains de Monſieur de Bonnecorée Conſul de France reſident à la Ville de Sydon qui a le même deſir que nous. Et quant à la croyance qui eſt expoſée par noſtre Seigneur le Patriarche ſur le ſujet de la ſainte Euchariſtie & des autres myſtéres de l'Egliſe Chreſtienne, je l'avoüe, le croy & le confeſſe de cœur & de bouche moy le pauvre abjet parmi les Preſtres, le Curé Jean de Chehirban Tachat, Serviteur de l'Egliſe de Damas deſireux. CHAP. XVII.

Ainſi le croit & le confeſſe moy le Curé MICHEL *fils de Nachab.*
Et moy le Curé ABDELAZIN ELMA KENEBA *fils de Halab.*

AUTRE CONDAMNATION DE PLUSIEURS AUTRES erreurs des Calviniſtes portée par ledit Seigneur Patriarche d'Antioche de la nation des Grecs.

Au nom du Pere, & du Fils, & de l'Eſprit de ſainteté un ſeul Dieu.

CHAPITRE PREMIER.

APrés avoir appoſé noſtre cachet, & ſigné de noſtre main l'explication que nous avons faite cy-deſſus des chapitres ſuſmentionnez, Nous avons oüy dire que les prevaricateurs dont nous avons parlé ont ajoûté à leur blaſphême ſuſdit, & qu'ils ont aboli l'uſage du ſigne de la croix, & qu'ils ne le font point ſur leur front. Ne ſçavent-ils pas que c'eſt une coûtume priſe du temps même de Noſtre Seigneur J. C. Car lorſqu'il rompit le pain il forma deſſus le ſigne de la croix, comme nous le tenons par la tradition que nous en avons receüe de S. Baſile le Grand, & des autres Saints. Les Apoſtres du Meſſie ont fait le même ſuivant les traces de leur maiſtre, & S. Ignace le reveſtu de Dieu Patriarche de la Ville d'Antioche, a ordonné de cette maniere aux fidelles d'en uſer ainſi, & c'eſt par luy que cette choſe s'eſt épanduë, & renduë celebre par toute la terre habitée. Enfin ce ſigne a paru parmy les éclatantes étoiles du ciel par trois fois à l'Empe-

reur Conſtantin le Grand. Et il y avoit à l'entour une ecriture Grecque qui eſtoit conçuë en ces termes: Conſtantin tu vaincras les ennemis par ce ſigne. La premiere fois ce ſigne luy parut dans le païs de la Gaule; la ſeconde fois ſur la rive du fleuve Thanoſis, & la troiſiéme fois lorſqu'il eſtoit à Bizance. De cette ſorte on voit l'obligation qu'ont tous les Chrétiens de faire le ſigne de la croix ſur le front & ſur leur corps pour en eſtre ſanctifiez, & pour chaſſer loin d'eux les demons.

CHAPITRE SECOND.

TOuchant l'eſtat Religieux, ſes vœux, & ſes obligations. Ces prevaricateurs ont dit que c'étoit une invention de Satan.

RE'PONSE.

SCachez qu'auparavant la venuë du Meſſie Noſtre Seigneur J. C. le Prophete Elie, & ſaint Jean Baptiſte ont mené cette ſainte vie, & que lorſque Noſtre Seigneur J. C. vint a paroiſtre, il voulut confirmer cette bonne coutume, & il dit que celuy qui veut me ſuivre renonce à ſoy-même, qu'il porte ſa croix, & qu'il me ſuive. Or pour l'amour de cette parole l'on a veu dans le monde un nombre infini de grands hommes qui ont embraſſé l'auſterité, & habité les Deſerts, & les Anges les ſervoient, & ils ont fait de grands miracles. Si cela eſtoit une invention de Satan, comme ces gens là diſent, elle n'auroit pas été recherchée par aucun des Saints tels qu'ont eſté Antoine, Macaire, Sabas & Symeon le Stilite, & pluſieurs autres qu'on ne peut nombrer qui ont ſuivi leurs traces

CHAP. XVII.

CHAPITRE III.

CEs Prevaricateurs ont dit auſſi qu'aucun des grands Patriarches & Prelats n'avoient la puiſſance de donner à qui que ce fût des Fideles des indulgences pour ſes pechez, & qui fuſſent utiles aux vivans & aux morts qui ont peché, & qui ſont obligez à des penitences.

RE'PONSE.

SCachez que Nôtre Seigneur à qui ſoit gloire a dit à ſes Apoſtres en pluſieurs endroits : *Tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié dans le Ciel, & tout ce que vous delierez ſur la terre ſera délié dans le Ciel.* Et enſuite aprés ſa ſainte Reſurrection il ſouffla ſur le viſage de ſes Diſciples, & il leur dit : *Recevez le S. Eſprit. Les perſonnes à qui vous remettrez leurs pechez, ils leur ſeront remis, & ceux à qui vous les retiendrez, ils leur ſeront retenus.* Que ſi on dit que Nôtre Seigneur J. C. le Meſſie a donné cette puiſſance à ſes Apoſtres ſeulement, & que les Apoſtres du Meſſie ſont ſortis du monde, & que les gens du temps où nous ſommes n'ont pas le pouvoir de faire comme les Apoſtres; nous répondons que ſi la parole du Meſſie eſtoit adreſſée ſeulement aux Apoſtres, il s'enſuivroit que la foy du Meſſie & ſa ſainte Egliſe ne ſont plus depuis que les Apoſtres ſont trépaſſez. Mais leur ayant dit : *Voilà que je ſuis avec vous tous les jours juſqu'à la conſommation du ſiecle*; il eſt aſſeuré que le Meſſie eſt avec les Prelats leurs ſucceſſeurs juſqu'à la fin du monde. Et ſaint Paul l'Apoſtre aprés avoir livré à Satan celui qui avoit pris pour femme la femme de ſon pere, lui pardonna enſuite, & lui donna indulgence. Ainſi pluſieurs des Patriarches & des Prelats ont donné abſolution, & indulgence à pluſieurs des pecheurs coupables, afin qu'ils en reçuſſent abondance de benedictions, & que ce leur fût un payement auprès de Dieu pour ce qu'ils lui doivent à cauſe des peines penitentielles auſquelles ils ſont obligez.

CHAPITRE IV.

CEs Prevaricateurs ont dit de plus que Dieu a imposé aux hommes des Commandemens qu'il ne leur est pas possible d'accomplir, & qu'il ne les aide pas de sa grace & de son assistance suffisante.

RE'PONSE.

PArce que les Commandemens de Nôtre Seigneur sont aisez & legers, il nous a dit : *Venez à moy vous qui estes fatiguez, & qui avez de pesants fardeaux, & je vous mettray en repos.* Il paroît de-là que Nôtre Seigneur n'impose pas à ses serviteurs de pesants fardeaux, mais des choses bonnes & legeres; & il nous a donné sa grace & la puissance, c'est à-dire le libre arbitre sur nous-mêmes pour fuir le mal & faire le bien. Et celui qui tombe en peché y tombe par la malice de sa volonté, & il est rebelle au S. Esprit qui l'appelle à obeïr à Dieu, & à sauver son ame.

CHAPITRE V.

CEs Prevaricateurs ont dit que le Messie n'estoit pas mort pour tous les hommes, mais pour quelques-uns seulement, parce qu'il n'a pas voulu le salut de tous.

RE'PONSE.

SCachez que ce discours est contraire à la Foy Chrêtienne, parce que l'Apostre S. Paul dit que tous les hommes estant pecheurs, le Messie est mort pour tous, afin de les sauver. Comment donc n'est-il mort que pour quelques-uns? Et outre tous les hommes estant sous la malediction originelle qui estoit sur Adam & sur sa race, & aucun des Saints ni des Prophetes n'étant capable de les sauver, le Messie apparut en personne, & il les a sauvez par ses souffrances, & par sa mort, & par sa Resurrection, & il les a tous sauvez. Et pour ce qui regarde cette parole des Heretiques, qu'il ne veut pas le salut de tous, comment est-ce donc qu'il a dit, lui dont le nom est tres-haut; je ne suis pas venu pour appeller les justes, mais les pecheurs à penitence?

Et il a dit encore que le Ciel & la terre ſe rejoüiront pour un pecheur qui fait penitence plus que pour quatre-vingt-dix-neuf juſtes qui n'ont pas beſoin de penitence. Et il nous a apporté pluſieurs paraboles à ce ſujet, & celle de celui qui avoit cent brebis dont une s'égara, l'ayant trouvée, il en eut une extrême joye. Et il a dit que ſon Pere ſe réjoüit pour le retour d'un pecheur à la penitence, & il nous a apporté la parabole de l'enfant qui prit ſa part. Le ſeul mot Aralaſchather ſignifie tout cela. Il exprime mieux que celui de Prodigue qui eut averſion de ſa maiſon paternelle, qui la quitta, & s'en alla dans un Pays éloigné; & d'autres exemples. Et S. Paul a dit, que Dieu ſoit beni, lequel veut que tous ſe ſauvent, & qu'ils arrivent à la connoiſſance de la verité. Il y a quantité de témoignages pour cela dans les ſaints Livres. Ceux que nous avons produits nous ſuffiſent. CHAP. XVII.

CHAPITRE VI.

CEs Prevaricateurs ont dit que les pelerinages aux lieux ſaints eſtoient choſes vaines & ſans fruit.

REPONSE.

COmment donc Dieu commanda t'il à Moyſe d'ordonner aux Enfans d'Iſraël des viſites à Jeruſalem trois fois l'année à la Fête de Paſques, à la Fête de la Pentecoſte, & à celle des Tabernacles, qu'ils adoraſſent en ce lieu là, & qu'ils y preſentaſſent des ſacrifices & des offrandes? Si les pelerinages ſont choſes vaines, comment Dieu commandoit-il celui-là? Si ce ſont choſes vaines, pourquoi les Apoſtres du Meſſie parcourant la terre, & prêchant la Foy Chrêtienne, retournoient-ils à Jeruſalem pour y adorer? Ce fut là qu'ils firent un ſaint Concile, & qu'ils établirent de ſaints Canons. Et comment eſt-ce que S. Luc l'Evangeliſte raconte dans les Actes des Apoſtres, que S. Paul l'Apoſtre ſe preſſoit fort pour pouvoir faire la feſte du Principe à Jeruſalem?

Il y a pluſieurs preuves ſemblables, & la plûpart des grands Saints ſont allez en ces ſaints lieux, & ils y ont adoré, & ils y ont reçû heureuſement la grace du S. Eſprit, à cauſe de la pei-

(C'eſt à cauſe qu'on nomme la Feſte de la Pentecoſte en Arabe, parce que c'eſt le commencement de la Loy Moſaïque & Chrêtienne, ce n'eſt pourtant qu'une conjecture.

ne qu'ils avoient prise, & de la foy qu'ils avoient. Il s'ensuit que ceux qui adorent dans les saints Lieux en retirent un grand profit.

CHAPITRE VII.

CEs Prevaricateurs disent encore qu'il est permis aux Religieux & aux Evêques de se marier, & qu'en le faisant ils ne pechent point.

RE'PONSE.

SCachez que tous ces Evêques & ces Religieux, auparavant que de vêtir l'habit Angelique, se sont obligez par vœu de leur plein gré, & sans contrainte, & sans violence, & ont dévoüé leurs corps pour estre les Temples de Dieu. De plus les Apostres du Messie, & tous les saints Peres ont ordonné aux Evêques & aux Religieux de ne se point marier, & de garder la continence & la chasteté. C'est pour cela que mille & mille personnes vertueuses & mortifiées ont tenu le sacré chemin, & ils ont beaucoup plû à Dieu en cela.

CHAPITRE VIII.

EN outre ces Heretiques ont dit qu'il n'estoit pas permis d'user dans les Eglises de langues étrangeres qui ne sont point entenduës par le peuple du Pays pour les prieres que l'on fait.

RE'PONSE.

SCachez que les saints Apostres ont parlé de toutes sortes de langues dans tout le monde, & que les Docteurs de l'Eglise s'énonçoient en plusieurs langues, & ils nous ont laissé ordre de nous servir des plus nobles. L'oüye du peuple est sanctifiée en prononçant ces saintes paroles, & les entendant dire. Elles font que les Anges qui les entendent se rendent presens, & leur vertu oblige les demons de fuir. C'est pour cela que nous prions dans nos Eglises & dans nos maisons en Grec & en Syriaque. Il y a des lieux près de Damas où les Grecs prient en langue Syriaque dans leurs Eglises.

Tout ce que nous avons expliqué dans ces chapitres fait par-

tie de nôtre Foy & de nôtre profession Orthodoxe. Et nous avons confirmé la verité par la souscription de nôtre main, & par nôtre cachet dans la Ville de Damas gardée de Dieu. Le quinziéme du mois de Novembre de l'année Chrêtienne 1671. répondante à celle d'Adam nôtre Pere 7180. CHAP. XVII.

GLOIRE A DIEU A JAMAIS.

MACAIRE *par la misericorde de Dieu tres-haut Patriarche d'Antioche & de tout l'Orient. Le Cachet Patriarchal est posé au même lieu. Ensuite sont diverses souscriptions en cette maniere.*

C'est ainsi que je crois moy l'indigne & l'abjet GREGOIRE *Archevêque de Bosra, & du Pays de Houran.*

Je crois & je professe cette creance de cœur & de bouche, moy le pauvre & l'indigne d'entre les Prestres le Curé JEAN *connu sous le nom de* TASCHAT, *qui suis un de ceux qui servent aujourd'hui dans l'Eglise de Damas de Syrie.*

Et moy aussi le Curé ABDELAZEZ, *surnommé fils de Helal.*

C'est aussi ce que je confesse moy le Curé MICHEL *fils du Graveur.*

NOUVELLE CONDAMNATION DES CALVINISTES par l'Eglise Grecque du Patriarche d'Antioche.

Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.

CEci est une explication abregée faite sur des demandes qu'on a proposées, & des réponses qu'on a renduës, pour établir & confirmer la verité des sept Sacremens de l'Eglise Catholique, & des autres choses qui sont écrites en ce Livre. C'est ce qu'a éclairci & démontré le Pere des Peres, le tres-saint élevé parmi les hommes en voix & en science, le Seigneur Neophytos Patriarche de la Ville de Dieu la grande, & de l'Orient.

IL A DIT.

S'est venu presenter à nous le Pere Michel Religieux Jesuite Prestre Theologien. C'est le grand & le tres-haut Ambassadeur de Nointel, qui est Ambassadeur du Roy de France, la gloire des Rois Chrétiens, qui nous l'a envoyé, pour s'informer d'eux de certaines choses de la Foy, afin de faire voir que les Eglises du Messie en ont le même sentiment, & sont d'accord en cela. Que soit donc confondu quiconque les a calomniées, & que retourne dans le droit chemin celui qui s'en est égaré sans connoissance, ou par obstination.

LA PREMIERE DEMANDE A ESTE' TOUCHANT le nombre des Sacremens de l'Egliſe.

RE'PONSE.

NOus diſons que Dieu a donné à la ſainte Egliſe ſept Sacremens. Le premier eſt le Baptême, ſelon la parole du Seigneur Sauveur, qui a dit : *Que celui qui n'eſt point né de l'eau & de l'eſprit ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Le ſecond eſt le Chrême, & l'Apoſtre nous le donne à connoiſtre. *Que Dieu eſt celui qui nous confirme avec vous dans la Foy du Meſſie, par lequel nous avons eſté oints & ſcellez, & qui nous a donné l'arrhe de l'eſprit dans nos cœurs.* Le troiſiéme eſt l'hoſtie ſainte, puiſque Nôtre Seigneur qui eſt tout miſericorde, a dit : *Si vous ne mangez le corps du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Le quatriéme eſt la confeſſion des pechez qu'on fait au Preſtre, comme nous le ſçavons de la parole du Meſſie, qui a dit à ſes Diſciples : *Celui à qui vous remettrez ſes pechez, ils lui ſeront remis, & celui à qui vous les retiendrez, ils lui ſeront retenus.* Le cinquiéme eſt la priere de l'huile ſainte pour les malades, comme Jacques l'Apoſtre frere du Seigneur le témoigne par ſa parole : *Si quelqu'un de vous eſt malade, qu'il appelle les Preſtres de l'Egliſe pour prier ſur lui, & qu'ils l'oignent d'huile au nom de Nôtre Seigneur J. C. & la priere faite avec foy ſauvera le malade, & le Seigneur le relevera, & s'il a commis peché, il lui ſera pardonné.* Le ſixiéme eſt l'Ordre pour la conſecration des Myſteres Divins, & le pardon des pechez, ſelon ce que dit le Meſſie aux Diſciples : *Faites cecy en memoire de moy*, & encore : *Celuy à qui vous remettrez ſes pechez, ils luy ſeront remis*, & ce qui ſuit. Le ſeptiéme c'eſt le Mariage, duquel l'Apoſtre Paul a dit : *Ce Sacrement eſt grand, & ce que je ſignifie par cette mienne parole* ; c'eſt le Meſſie & l'Egliſe.

SECONDE DEMANDE.

TOuchant l'Hoſtie ſainte. Qu'eſt ce ? Eſt ce la figure du Corps du Meſſie, ou bien eſt-ce ſon corps pur en ſa propre eſſence ?

CHAP. XVII.

RE'PONSE.

LE Seigneur Meſſie qui eſt tout-puiſſant, ayant pris du pain dans ſes ſaintes mains, l'ayant beni, & rompu, & donné à ſes Diſciples, en diſant: *Prenez mangez: Cecy eſt mon Corps, qui eſt rompu pour le pardon de vos pechez.* Puis ayant pris le Calice, & l'ayant beni, & donné aux Diſciples, en diſant: *Beuvez tous de cecy: Cecy eſt mon ſang du nouveau Teſtament, répandu pour vous & pour pluſieurs pour le pardon des pechez.* Il eſt vray que le pain & le vin changerent d'eſtat, & furent tranſportez de leur propre ſubſtance en la ſubſtance du corps & du ſang de Nôtre Seigneur J. C. & ce qu'il fit lui, il a donné puiſſance aux Preſtres de le faire par ſa haute parole: *Faites cecy en memoire de moy.* Pour nous nous profeſſons d'une foy ferme, que le pain & le vin qui ſont mis ſur la ſainte Table ſont tranſportez & changez de leur propre ſubſtance du pain & du vin, & ils ſont tranſportez en la propre & veritable ſubſtance de Nôtre Seigneur J. C. par la parole ſubſtantielle que l'on dit ſur eux, ſçavoir: *Cecy eſt mon Corps*, & *Cecy eſt mon ſang*: & aprés cela il ne reſte rien du pain & du vin que les apparences, comme l'a expliqué ſelon la verité le venerable Pere Macaire nôtre predeceſſeur dans le Siege. Et comme le Meſſie eſtoit veritablement dans les flancs de la Vierge aprés qu'elle l'eut conçû du Saint Eſprit; de même il eſt veritablement dans la poitrine de ceux qui le reçoivent, & il eſt le ſalut de ceux qui le reçoivent dignement, & le jugement de ceux qui le reçoivent ſans en eſtre dignes. C'eſt pour cela que le vaſe d'élection le predeſtiné Paul a publié par ces paroles; que chaque perſonne s'examine premierement, & qu'il ſe mette en bon eſtat, qu'il mange enſuite de ce pain, & qu'il boive de cette coupe; celui qui en mange & en boit ſans en eſtre digne, il mange & boit ſon jugement, ne connoiſſant pas le corps du Seigneur de la connoiſſance dont il doit eſtre connu.

DEMANDE TROISIE'ME.

CElui qui reçoit une partie de la ſainte Hoſtie, ſoit que ce ſoit de l'eſpece du pain, ſoit que ce ſoit de l'eſpece du vin, communie-t'il parfaitement?

RE'PONSE.

SCachez que quand le Preſtre rompt l'eſpece du pain, il ne rompt pas le corps du Meſſie par morceaux, parce que le Meſſie eſt preſent tout entier ſous chaque partie, ſoit qu'elle ſoit petite, ſoit qu'elle ſoit grande; & le malade que nous communions ſous l'eſpece du pain qui a eſté trempée dans le ſacré ſang le jour du grand Jeudi, il reçoit le corps & le ſang de Nôtre Seigneur entierement, bien qu'il ne boive point du Calice; & ainſi à la Meſſe qu'on nomme la Meſſe des Myſteres déja conſacrez, & qui ſe dit en Carême pendant le grand jeûne, le Prêtre communie parfaitement ſous l'eſpece du pain, bien qu'il ne reçoive pas le ſang ſous l'eſpece du vin, puiſque le Meſſie n'a rien de manque, & qu'il eſt en ſon entier ſous chacune des eſpeces, & ſous chaque partie de l'une & de l'autre.

DEMANDE QUATRIE'ME.

TOuchant la ſainte Meſſe, eſt-ce un Sacrifice veritable, qu'il ſoit permis d'offrir à Dieu pour les vivans & pour les morts?

RE'PONSE.

NOus croyons que la Meſſe eſt un vray ſacrifice non ſanglant, d'autant plus parfait, que les ſacrifices qu'on offroit dans la Loy de Moyſe, que l'Agneau de Dieu qui oſte les pechez du monde, eſt plus parfait que les agneaux qui n'ont point d'ame raiſonnable, & que le Preſtre éternel ſelon l'ordre de Melchiſedec eſt plus parfait que celui qui eſt vêtu d'infirmité, & capable de pecher, parce que le Meſſie dans la divine Meſſe eſt celui qui eſt offert & qui offre, qui reçoit & qui donne, comme dit le grand parmi les Saints Jean Bouche d'Or. Or nous offrons ce ſacrifice raiſonnable non ſanglant au Dieu treshaut pour le pardon des pechez qu'ont commis les Fideles vivans & trépaſſez, comme nous ont appris les ſaints Apoſtres inſtruits par le Meſſie à qui ſoit gloire.

DEMANDE

CHAP. XVII.

DEMANDE CINQUIE'ME.

EST-il permis d'adorer même de la plus grande adoration la ſainte Hoſtie ?

RE'PONSE.

ESTant perſuadez que cette Hoſtie par la vertu de la parole eſſentielle que le Meſſie prononce par la langue du Prêtre, eſt le Meſſie lui-même, le ſuprême degré de l'adoration lui eſt dû. Car il eſt dit, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu.* Et comme lorſqu'il entra dans le monde, le Pere Celeſte dit que tous les Anges l'adorerent, comme nous le tenons par la tradition de l'Apoſtre en ſon Epiſtre aux Hebreux, ainſi nos ſaints Peres nous ont rapporté que les Anges ſe ſont trouvez preſens à la Meſſe ; & il eſt hors de doute que lorſque Nôtre Seigneur entre ſous les apparences du pain & du vin par le changement de leur ſubſtance dans la ſienne, ils l'adorent de la plus grande adoration.

DEMANDE SIXIE'ME.

TOuchant le Sacerdoce : s'y trouve t'il des degrez differens dont les uns ſoient élevez au deſſus des autres ?

RE'PONSE.

SCachez que le Livre ſaint fait mention des Apoſtres & des Diſciples, des Evêques, des Prêtres & des Diacres. Les Prêtres ſont élevez au deſſus des Diacres, & les Evêques au deſſus des Prêtres, & le plus grand des Evêques, c'eſt l'Archevêque. Et pour ce qui eſt du Patriarche, il a puiſſance ſur eux tous dans ſon Pays, comme nous l'avons appris des ſaints Conciles ; & celui qui eſt établi en autorité ſelon la voye de la Loy & des Canons, doit eſtre obeï de tous ceux qui ſont ſous ſa juriſdiction ; & comme dans le Royaume celeſte de Dieu on voit des Ordres des Anges plus hauts & plus bas les uns que les autres, ainſi dans ſon Royaume terreſtre, ſçavoir ſa ſainte Egliſe, il a établi des ordres les uns plus hauts que les autres pour la bonté du gouvernement & l'utilité des Fideles.

DEMANDE SEPTIE'ME.

TOuchant la Vierge Mere de Dieu & tous les Saints : eſt-il permis de les invoquer, & d'avoir recours à leurs interceſſions ?

RE'PONSE.

LE Docteur de l'Univers, & la langue du S. Eſprit Paul l'Apoſtre ayant demandé les interceſſions des Fideles de ſon temps, lorſqu'ils eſtoient vivans dans le lieu du banniſſement, & le lieu des défauts & du peché, à combien plus forte raiſon devons nous demander cela des Saints qui ſont allez au Seigneur, qui ſont logez dans les pays celeſtes, & qui ſont en la preſence de Dieu puiſſant & glorieux avec une extrême confiance, qui n'eſt point vaine ni ſans fruit ? Et il faut principalement avoir recours à celle qui fait les affaires importantes, Nôtre Dame, la Dame Marie Mere de Dieu, dont la puiſſance auprés de Dieu, & l'amour pour les hommes ſont ineffables. Dieu dont le nom eſt beni eſt honoré en cela, comme il fut honoré du Centenier, lorſqu'il lui envoya les principaux des Juifs pour lui demander de venir, & de ſauver ſon ſerviteur. Et le Meſſie dit en l'admirant : *Je vous dis que je n'ay point trouvé parmi les Iſraëlites une foy comme celle-là.* Et comme il fut encore honoré de la femme Cananéenne, quand elle crioit derriere les Apoſtres, & qu'ils intercederent pour elle, le Meſſie lui dit : *Femme ta foy eſt grande, ayes ce que tu deſire.*

DEMANDE HUITIE'ME.

TOuchant les ſaintes Images : Eſt-il défendu de les honorer d'une adoration qui retourne à celui qui y eſt peint ?

RE'PONSE.

NOus ne prenons pas les Images pour des Dieux, mais nous les honorons pour glorifier ſeulement leur prototype de la maniere qu'on honore le ſceau du Prince, & l'image de ſon nom, & qu'on l'éleve ſur la teſte : & Dieu a fait pluſieurs miracles pour confirmer cette devotion qui lui eſt agreable à lui tres-haut, & à qui ſoit loüange ; du nombre deſquels eſt ce qu'on raconte de S. Jean Damaſcene ſurnommé le Cou-

lant d'or, le Défenſeur des ſaintes Images, lorſqu'on lui coupa la main, & que la Vierge Marie nôtre Dame la lui remit, comme il la prioit devant ſon Image: & de ce nombre eſt encore ce que rapporte ce Saint du Roy de la Ville d'Edeſſe Abagare, lorſqu'il envoya un Peintre pour lui peindre le portrait de Nôtre Seigneur, que le Peintre ne pouvoit pas le tirer à cauſe de la ſplendeur éclatante de ſon viſage. Le Meſſie prit un mouchoir, & le mit ſur ſa face vivifiante. Son image s'imprima ſur le mouchoir, & il l'envoya de ce côté-là à Abagare. Il y a d'autres hiſtoires ſans nombre, & ſuffit pour cette demande ce qui a eſté déterminé dans le ſeptiéme Concile. CHAP. XVII.

DEMANDE NEUVIE'ME.

TOuchant la Croix: Faut-il l'adorer, & en faire le ſigne ſur ſon front?

RE'PONSE.

QUe vous ſuffiſe ce qu'a écrit l'honneur de nôtre Ville de Damas, S. Jean dont nous avons fait mention ci-devant touchant la Croix, dans ſon Livre connu ſous le nom de Traité des choſes de Dieu, où il dit que le Meſſie s'eſt veritablement offert pour nous ſur ce venerable bois en honorable ſacrifice, & qu'il a conſacré ce bois par l'attouchement de ſon tres-ſaint corps & de ſon ſang, & il eſt juſte de l'adorer. Nous n'honorons pas la matiere, à Dieu ne plaiſe, mais nous honorons ce qui repreſente la paſſion du Meſſie, & de cette maniere nous adorons toutes les choſes qui ſont préparées & rapportées à Dieu, & nous lui deferons honneur. Il faut auſſi que tous les Chrêtiens faſſent le ſigne de la Croix ſur le viſage, & qu'ils s'en arment pour combattre le Diable, & rejetter ſes tromperies, & nous avons reçû cette illuſtre coûtume par tradition des ſaints Apoſtres; & ſi vous vous informez des miracles qui ſe ſont faits par le ſigne de la Croix, ils ſont ſans nombre. Paul Apoſtre a dit, Pour moy que je n'aye point de gloire que dans la Croix de Nôtre Seigneur J. C.

DEMANDE DIXIE'ME.

TOuchant la viſite des lieux ſanctifiez par les veſtiges du Meſſie, & de ſes Saints: Eſt-ce une vaine devotion, ou non?

RE'PONSE.

DIeu commande aux enfans d'Iſraël dans l'Ancien Teſtament de viſiter la ſainte maiſon trois fois tous les ans, pour y celebrer la memoire de ſes bienfaits, & pour honorer le lieu qu'il avoit choiſi. C'eſt à cet exemple que nous viſitons les lieux ſanctifiez par les veſtiges du Meſſie & de ſes Saints, pour les honorer, & leur témoigner nôtre amour. Nous y joüiſſons du bonheur d'une grace plus abondante, & tous les ſaints Peres ont approuvé cette œuvre, & s'y ſont appliquez.

DEMANDE ONZIE'ME.

TOuchant l'eſtat Religieux & Monaſtique : Eſt-ce une des choſes loüables & agreables à Dieu; & tous ceux qui s'y ſont liez ſont-ils obligez d'en garder les vœux & les conditions?

RE'PONSE.

SCachez que c'eſt Dieu qui a établi dans la ſainte Egliſe l'eſtat Religieux, & qu'il en a fait un chemin qui conduit à la perfection Chrêtienne, ſelon la parole du Meſſie à qui ſoit gloire : *Si tu veux eſtre parfait, va & vends tout ce que tu as, & donne-le aux pauvres, afin que tu aye un treſor dans le Ciel, & viens, ſuis moy.* Et il a dit encore : *Quiconque aura quitté en mon nom, maiſon, ou frere, ou ſœur, ou pere, ou mere, ou femme, ou fils, ou champs, il recevra le centuple, & il aura la vie éternelle pour heritage.* Et l'Apoſtre a dit : *Je deſire que vous ſoyez ſans ſoin, parce que celui qui n'a point de femme prend ſoin de ce qui regarde ſon Seigneur, de quelle maniere il luy plaira. Mais celui qui a une femme prend ſoin des affaires du monde, comment il plaira à ſa femme pour l'amour du Seigneur. Et celui qui a reſolu en ſon jugement de garder ſa virginité, & que la neceſſité ne porte pas au contraire, qu'y a-t'il de meilleur que ce qu'il fait?* Avez-vous remarqué l'excellence de l'eſtat Religieux ? C'eſt pour cela que la plûpart des ſaints Peres & des Docteurs de l'Egliſe y ſont entrez; & dans nôtre Egliſe on ne choiſit aucun Evêque qu'il ne ſoit Religieux : & pour ce qui appartient aux vœux, & aux conditions qu'on y fait, on eſt obli-

gé de les garder, ſelon la parole de David le Prophete : *Voüez, & payez au Seigneur vôtre Dieu*, & le Seigneur Meſſie encore dit, que celui qui met la main à la charruë, & regarde derriere ſoy, ne merite pas le Royaume de Dieu. CHAP. XVII.

DEMANDE DOUZIE'ME.

TOuchant les jeûnes & les abſtinences que l'Egliſe a commandez : s'il eſt permis de ne les pas garder ?

RE'PONSE.

NOus diſons que Dieu a fait les jeûnes un inſtrument divin, pour rectifier les vertus, & pour preſerver des maladies ſpirituelles. L'Egliſe les a ordonnez, & a obligé de les obſerver : & le Seigneur Meſſie a dit que celui qui n'écoute pas l'Egliſe ſoit comme un payen & un publicain. Celui qui déſobeït en ce Commandement, eſt celui que reprend aigrement Paul l'Apoſtre par ſa parole : *Je dis maintenant, & je pleure ſur ces gens-là qui ſont les ennemis de la Croix du Meſſie, dont la fin eſt la deſolation ; ces gens-là qui ont leurs ventres pour dieux, & dont la gloire eſt leur confuſion.*

DEMANDE TREIZIE'ME.

TOuchant les prieres pour les morts. Sont elles vaines & ſans fruit, & ne leur en revient-il ni pardon de leurs pechez, ni repos de leurs ames ?

RE'PONSE.

DIeu ne rejette pas les prieres de ſon Egliſe bien-aimée ; mais il l'exauce en ce qu'elle demande ſelon la parole du Meſſie : *Demandez, & on vous donnera.* Quand donc l'Egliſe le prie par la langue des Prêtres, & des autres Fideles pour le pardon des pechez de ſes ſerviteurs orthodoxes trépaſſez, & pour le repos de leurs ames avec les ames des Saints, dans un lieu lumineux, où il n'y a point de triſteſſe ni de ſoupir, où il les viſite de la lumiere de ſon viſage, comment ne les exauceroit-il pas ? Certainement les morts tirent un grand profit des Meſſes, des aumônes & des prieres. Et nos peres les revêtus de

Dieu nous ont appris cela ; & la choſe a eſté manifeſtée par ce qui eſt rapporté dans le Synaxarion Triodicon le premier Dimanche de Carême touchant l'Empereur Theophile, qui aprés avoir perſecuté les Fideles à l'occaſion des ſaintes Images, mourut fidele & repentant. L'Imperatrice Theodore demanda au Patriarche & au peuple de prier pour le pardon des pechez de ſon mari. Ils le firent, & elle vit pendant ſon ſommeil Theophile qui éſtoit dans un grand tourment ; & elle entendit le Meſſie qui lui diſoit, Maintenant ô femme à cauſe de ta foy & de tes prieres, & de tes larmes ardentes, & à cauſe des prieres des Evêques & des Preſtres, je pardonne à Theophile ton mari.

DEMANDE' QUATORZIE'ME.

TOuchant l'homme, a-t'il un libre arbitre, & peut-il faire le peché, ou ne le pas faire ? Et Dieu l'aſſiſte-t'il toûjours d'une grace qui ſoit ſuffiſante, afin qu'il ſe preſerve de pecher.

RE'PONSE.

DIeu eſt repreſenté dans l'Evangile ſemblable à un homme Roy qui envoye ſes ſerviteurs pour appeller à la nôce ceux qui eſtoient conviez, & ils ne voulurent pas y venir, & le Meſſie pleura ſur Jeruſalem, en diſant : O Jeruſalem, ô Jeruſalem, ô toy qui mets à mort les Prophetes, & qui lapide ceux qu'on t'envoye, combien de fois ay-je voulu faire revenir tes enfans, & les aſſembler comme la poulle aſſemble les pouſſins ſous ſes aiſles, & vous n'avez pas voulu? Donc celui qui veut le bien a puiſſance de le faire, & celui qui le quitte & tombe en peché, rejette la grace qui ſe trouve en lui, & il repouſſe de lui le Saint Eſprit qui l'aide. Et cela ſe voit encore par ce que dit S. Eſtienne le premier des Martyrs, en reprenant les Juifs : *O durs de teſte, & incirconcis de cœur, vous reſiſtez au S. Eſprit à tous momens.*

DEMANDE QUINZIE'ME.

LA Foy ſeule ſuffit-elle pour juſtifier une perſonne de ſes pechez ?

RE'PONSE.

JAcques le frere du Seigneur a déja répondu que *la foy qui eſt ſans œuvres eſt une foy morte eſtant ſeule. Regardez nôtre Pere Abraham, n'a t'il pas eſté juſtifié par les œuvres* ? Et Paul l'Apoſtre eſt conforme à cela par ſa parole. Quand j'aurois, dit-il toute la foy juſques-là que je pûſſe tranſporter les montagnes, & que je fuſſe ſans charité, je ne ſerois rien. Tout l'Evangile rend témoignage de cela.

DEMANDE SEIZIE'ME.

TOuchant Dieu dont la juſtice eſt glorieuſe. Nous donne-t'il des Commandemens qu'il ſoit impoſſible de garder, même à quelques juſtes, bien qu'ils faſſent tous leurs efforts pour les obſerver ?

RE'PONSE.

A Dieu ne plaiſe que nous profeſſions que Nôtre Seigneur, qui eſt abondant en miſericorde, nous ſoit tyran de cette maniere, parce qu'il nous a dit que ſon joug eſt doux, & ſa charge legere : & c'eſt lui qui fortifie continuellement nôtre foibleſſe.

DEMANDE DIX-SEPTIE'ME.

TOuchant le Meſſie dont la bonté eſt parfaite en toute maniere. Veut-il le ſalut d'un chacun, & eſt-il mort pour tous les hommes ?

RE'PONSE.

C'Eſt une choſe vraye que le Meſſie l'amateur des hommes, veut que tous ſe ſauvent, & viennent à la connoiſſance de la verité : *& il eſt mort pour un chacun, afin que la vie des vivans ne ſoit pas pour eux-mêmes, mais en celui qui eſt mort pour eux*, comme dit l'Apoſtre Paul en ſa ſeconde Epiſtre à ceux de Corinthe ; & le Meſſie eſt le bon Paſteur, qui quitte les quatre-vingt-dix neuf, & va à celui qui s'eſt égaré.

DEMANDE DIX-HUITIE'ME.

TOuchant l'Egliſe Univerſelle & Apoſtolique : Eſt-elle ferme, & toûjours viſible ſur la terre, & n'eſt-il pas poſſible qu'elle ſe trompe, & qu'elle trompe en ce qu'elle nous enſeigne des choſes de la foy, & ce qu'elle nous ordonne des choſes de Dieu ?

RE'PONSE.

POur ce qui regarde la viſibilité de l'Egliſe Apoſtolique, nous diſons qu'elle a toûjours paru depuis le temps du Meſſie, & qu'elle demeurera conſtamment viſible juſqu'à la fin du monde, parce qu'elle eſt comme une ville placée ſur le haut d'une montagne qui ne peut pas eſtre cachée. Et pour ce qui eſt d'eſtre trompée & de tromper, c'eſt une choſe qui lui eſt impoſſible, puiſqu'elle eſt gouvernée par le S. Eſprit, ſelon la parole du Meſſie dans le lieu où il dit : *Je prieray mon Pere, & il vous donnera un autre Conſolateur pour demeurer avec vous éternellement, l'Eſprit de verité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas. Et vous vous le connoiſtrez, parce qu'il demeurera avec vous, & ſera conſtamment dans vous.* Et il a dit : *Le S. Eſprit Conſolateur que mon Pere envoyera en mon nom vous enſeignera toutes choſes.*

DEMANDE DIX-NEUVIE'ME.

TOuchant l'Egliſe : les Prelats qui y ſont ont ils puiſſance de diſtribuer aux Fideles les dons du Meſſie, ſçavoir les pardons, par le moyen deſquels les obligations que leur impoſent les Canons leur ſont remiſes, & la peine auſſi qu'ils ont meritée par leurs pechez.

RE'PONSE.

SCachez que Dieu a établi les Prelats pour gouverner ſon Egliſe, & qu'il leur a dit : *Tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié dans le Ciel, & tout ce que vous délierez ſur la terre ſera délié dans le Ciel.* Ils ont donc puiſſance de Dieu d'impoſer des loix penales aux pecheurs, & ils les en délivrent en-

suite avec raison, en leur donnant pardon, & ce pardon n'est autre chose que le prix du sang du Nôtre Seigneur J. C. Les Prelats le distribuent, & celui qui le reçoit est délivré de ses pechez, & Dieu ne lui en fera plus souffrir la peine. CHAP. XVII.

DEMANDE VINGTIE'ME.

LEs Livres qu'on nomme Tobie, Judith, la Sageſſe de Salomon, l'Ecclesiastique, Baruch & les Machabées, ne sont-ils pas du nombre des Livres sacrez ?

RE'PONSE.

NOus recevons tous les Livres Divins qu'ont reçû les SS. Peres & les Conciles; & de ce nombre sont ceux dont on a fait mention dans la demande; & nous croyons que la parole de ces Livres est la parole de Dieu, qu'il n'est pas permis de contredire même dans une seule lettre.

Tout ce que nous avons expliqué dans toutes ces réponses d'une maniere abregée est de la foy de l'Eglise Orthodoxe, & nous le croyons & le professons fermement; & celui qui la rejette est du nombre des Refractaires haïs de Dieu, & son sort est celui d'Arius & des autres Heretiques. Que Dieu éclaire les esprits aveugles, & qu'il amolisse les cœurs endurcis & rebelles. Pour nous nous rendons des louanges & des actions de graces à Dieu pour la grace qu'il nous a faite de nous donner la droiture des sentimens & la verité de la Foy. Et tout ce que nous avons expliqué dans ce Livre, nous l'avons confessé, & confirmé de l'écriture de nôtre main, & de l'application de nôtre sceau; à Damas la conservée de Dieu le troisiéme jour du mois de May le jour de Samedi de l'année Chrêtienne 1673. qui se rapporte à l'année 7181. depuis Adam, & l'année 1084. de l'Hegire.

Suit le sceau où est gravé S. Pierre avec ses clefs, & son Siege, & à l'entour est écrit en Grec & en Arabe le nom du Patriarche.

Au dessous de la signature en Grec en cette maniere.

NEOPHTIE *par la miſericorde de Dieu, Patriarche de la Ville de Dieu, Antioche, & de tout l'Orient.*

Suivent enſuite les ſignatures des Archevêques, Curez, Prêtres, Diacres, & des principaux Laics Seculiers.

GREGOIRE *Archevêque de Baſſera & de Houran.* ANTOINE *Archevêque de Balbek.* ROMAIN *Archevêque de Zebda.*

L'abjet entre les Preſtres le Curé JEAN *fils de* DIB. *Le Curé* MICHEL *Graveur. Le mépriſable entre les Preſtres le Curé* ABDELAZIN HEAL. *L'humble Curé* MICHEL BEGAY. *Le Curé* JEAN TASCHAL, *un de ceux qui deſſervent l'Egliſe de Damas de Syrie. L'humble Curé* MICHEL. *L'humble Curé Elie, un de ceux qui deſſervent l'Egliſe de Damas. L'humble Preſtre* MOYSE *le Devideur. L'humble Preſtre* NICOLAS SASI. *L'humble Preſtre* MESUAD SANSAL. *L'humble Preſtre* GEORGES. *L'humble entre les Prêtres le Curé* SOLIMAN *Racca. Le Curé* JACQUES. *Le pauvre Curé* MAUSOUR *Le Diacre* SIMEON *fils du fils de l'Archevêque. Le Diacre* MICHEL TASCHAL. *Le Diacre* MICHEL ATHAYA. *L'humble entre les Diacres* JEAN. *Le Diacre* MICHEL *Saidah. Le Diacre* BARKAT.

Et nous les Chrêtiens demeurans à Damas de Syrie la Ville gardée de Dieu; nous croyons & nous profeſſons ce que croyent nos Seigneurs les Patriarches & Preſtres, & cela eſt expliqué dans ce Livre MICHEL CONDOLEO *avec le cachet de ſes armoiries, s'eſt trouvé preſent à cela.* NICOLAS *le Medecin.* GEORGES SEMOUROU. NICOLAS *fils du Curé* ELAFRANGI. ELIAS *fils de* GEORGES KELATH. FADALLAH *fils de* MOYSE *de Tripoli.* GEORGES *fils de* SELEMEI. SCUTHEI *fils de* GEORGES. JEAN *fils de* DABD ELMEFREHH, LEUTHF ALLA-RAAY, CONSTANTIN, MICHEL *Medecin*, JEAN *Medecin*, JOSEPH *fils de* MADOLUM; GEORGES BARREK, PAUL *fils du Curé* FEDLALLAH.

Suit mon témoignage en Latin. *Ego infra ſcriptus &c.*

Puis celui que m'a donné l'Archevêque de Seïde en cette maniere. *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit. Amen.*

Nous eſt venu ce cahier, & ce que témoigne des choſes de nôtre foy le tres-ſaint & bien heureux Pere, le Pere & Seigneur Patriarche le venerable Seigneur NEOPHITOS *avec ſon illuſtre ſignature, & ſon glorieux ſceau: & cela eſt la foy & la profeſſion de tous les Grecs. Et moy le pauvre entre les Prelats* JEREMIE *Archevêque de Tyr & de Sidon, j'affirme que cette profeſſion ſi ſainte & glorieuſe, eſt nôtre profeſſion & nôtre creance.*

Ecrit à Seide le quinziéme de May l'année 7181. *juſqu'à nôtre pere Adam, ſalut à lui. Et ceci eſt ma ſignature, mon témoignage & mon ſceau, & que ſoient benis tous ceux qui ont cette foy.*

CHAP. XVII.

Suivent les noms des Preſtres.

Je rends auſſi témoignage moy humble Curé JEAN *Diſciple de l'Archevêque à Sidon. Et moy le Curé* PAUL. *Et moy le Preſtre* MANSOUR.

Le ſceau de l'Archevêque eſt une Croix, & l'écriture d'alentour, l'humble entre les Preſtres, JEREMIE *Archevêque de Tyr & de Sidon.*

Les deux Curez JEAN *&* PAUL *ſuſnommez ſont allez en Chancellerie rendre témoignage de la verité de ces atteſtations de la part de Monſeigneur l'Archevêque* JEREMIE. *L'acte en eſt décrit & ſcellé du grand ſceau de ſa Majeſté Tres-Chrêtienne.*

Enſuite eſtant allé à Barut autrefois Beryte, l'Archevêque du lieu m'a auſſi donné le témoignage ſuivant.

Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit, un ſeul Dieu.

Premierement, le ſujet de tracer ces lignes eſt que nous avons vû ce que nôtre Pere & Patriarche le Seigneur Neophitos a atteſte des choſes de la Foy dans ce Livre, & nous avons reconnu la verité de ſon ſens par ſon illuſtre ſignature, & ſon glorieux ſceau. Et je dis moy humble entre les Prelats, Philippes Archevêque de Barut la gardée de Dieu, que cette foy eſt nôtre foy à nous autres Grecs, & celui qui la contredit, contredit l'Evangile & les Conciles, & les ſaints Peres, & celui qui contredit à ce qui eſt écrit en ce Livre n'a point de part avec les Fideles. C'eſt-là nôtre foy & nôtre témoignage, écrit à Barut l'année 7181.

Témoigne auſſi cela le Curé SABA, *& moy auſſi le Curé* GEORGES.

Au milieu du ſceau de l'Archevêque ces paroles ſont écrites en Arabe.

PHILIPPES *Archevêque de Barut*, & elles ſont en Grec à l'entour.

CHAPITRE XVIII.

Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par la condamnation des Calviniſtes par l'Egliſe des Syriens de Damas.

CE Patriarche ne s'eſt pas contenté d'une condamnation des Calviniſtes. Il en a fait deux, l'une plus ample, l'autre plus courte; mais comme elles ne contiennent que la même choſe dans le fait, nous nous contenterons d'inſerer celle qui eſt plus courte, & d'avertir que l'original de la plus longue eſt dans la Bibliotheque du Roy.

CONDAMNATION DES CALVINISTES par l'Egliſe des Syriens de Damas.

Au nom du Pere, & du Fils, & de l'Eſprit de Sainteté, un ſeul Dieu.

Que les impies, & que toutes les Nations qui s'oublient de Dieu retournent en enfer. C'eſt ce que dit le Prophete David.

AVANT-PROPOS.

GLoire ſoit à Dieu qui fait tout par le choix de ſa liberté, qui par ſa faveur & ſa grace a donné l'eſtre au monde, & qui a mis Adam pour Roy, pour Prophete & pour Preſtre, le doüant du franc-arbitre, afin qu'il marchât dans la voye de l'obéïſſance, lorſqu'il manqua à ſon devoir, qu'il ſe rebella, & qu'il oſa gouſter du fruit défendu, ſon Seigneur le bannit, & il marcha avec peine dans le pays de la triſteſſe & des miſeres. Après y avoir bû ce qu'il y a de plus ſale & de plus amer, pour avoir quitté les lieux de delices où il eſtoit, & aprés que pluſieurs années ſe furent écoulées pour le temps de ſa penitence, alors Dieu qui n'a que des inclinations de miſericorde en eut pitié. Aprés lui avoir envoyé des Prophetes, quand il vit que le rebelle ne retournoit point, & que le remede n'avoit point d'effet, & que le malade vouloit un pleige qui vint s'employer à ſa guériſon pour une maniere de medecine excellente & glorieuſe, le Tres-haut envoya ſa Parole ſubſtantielle par la cooperation de ſon Eſprit, à la pure, la devote & l'humble Ma-

rie. Le renom de la ſainteté de-là s'eſt répandu juſqu'aux extremitez du monde. Et ce Verbe ſe revêtit d'un corps doüé d'une ame raiſonnable s'y uniſſant; & il y eut alors une caution pour nôtre ſalut. Il reſſuſcita le mort, & rendit la vie à celui dont on faiſoit les obſeques, & il fit revivre le Lazare, le retirant du linceul où il eſtoit couſu. Il fut beni de toutes les creatures déraiſonnables, des inſenſibles, & de celles qui ont de la voix. Il fut admiré avec étonnement de toutes les perſonnes d'eſprit, intelligentes & éclairées. Ce fut lui qui s'aſſembla dans le Cenacle avec ſes Diſciples, & qui leur lava les pieds pour aller devant eux, & leur donner l'exemple de marcher dans la voye de la ſoûmiſſion & de l'obéïſſance. Le Tres-haut voyant que le ſalut ne pouvoit eſtre que par une conduite infiniment excellente, il a établi la robe du Baptême, & preſenté une table & une boiſſon qui eſt toûjours preſte, & dont on ne peut s'excuſer. O qu'heureux eſt celui qui la deſire, & qui s'empreſſe d'en approcher, ne s'écartant point des grandes choſes qui ſont dans l'Egliſe, ou celui qui y vient avec devotion, & qui s'attache à la pureté de ſes principes & des effets qui en naiſſent! Le Seigneur a établi tout cela pour nous ſoulager des peſants fardeaux des ſacrifices Moſaïques, qui rendoient témoignage à la verité des Myſteres ſpirituels que nous offrons, qui nous délivrent des ſacrifices des animaux, des pigeons, des beliers, des paſſereaux & des tourterelles. CHAP. XVIII.

Le glorieux Evangile, dont l'autorité eſt ſuprême, rapporte qu'aprés que le Seigneur ſe fut aſſis avec la compagnie des juſtes dévoüez à Dieu, il prit du pain, le benit & le rompit, & le donna à ſes Diſciples, & il leur dit: *Mangez: Cecy eſt mon corps*: qu'enſuite il prit le calice, & qu'il leur dit: *Prenez & beuvez-en tous: Cecy eſt mon ſang du nouveau Teſtament, & vous ferez ainſi, quand vous vous aſſemblerez en memoire de moy.* De même Paul l'Apoſtre le Bâtiſſeur de l'Egliſe, le Preſtre & le Publicateur de la Loy, a tranſcrit ces illuſtres paroles, & il les a prêchées à tout le monde, à l'adverſaire opiniaſtre, & à l'ami docile; & il a dit de plus que celui qui a fait ſon manger du corps de Nôtre Seigneur, & qui a fait ſa boiſſon de ſon ſang ſans en eſtre digne, en a fait ſon jugement & ſa condamnation, parce qu'il n'a pas connu le corps de Nôtre Seigneur d'une connoiſſance juſte & veritable.

Or maintenant, ô incrédule, qui fais paſſer pour figure ce qui eſt la cauſe de ton ſalut, il eſt à propos que tu ſçache que ces paroles, *Ceci eſt*, ne ſouffrent rien de ce qui ſignifie figure, mais qu'elles établiſſent la verité de ce qui eſt affirmé dans l'eſprit de toute perſonne ſçavante & intelligente.

Pour ce qui eſt de nous autres Syriens d'Orient & d'Occident, nous croyons & nous ſommes perſuadez, & nous aſſurons conſtamment, que les paroles ſubſtantielles, que le Seigneur de la gloire profera la nuit de ſa paſſion, en diſant: *Ceci eſt mon Corps*, eſtant prononcées par un Preſtre veritable ſur les Myſteres, ils ſont changez de leur baſſeſſe en un état ſouverainement élevé, & ils paſſent de la reſſemblance & de la figure à la verité, & qu'ils deviennent un Theriaque infiniment efficace, & le ſalut même de ceux qui ſont liez des chaînes du peché.

En ſecond lieu, pour ôter tout doute & toute fauſſe imagination, nous ajoûtons que comme Dieu au commencement du monde fit une divine ordonnance qu'il profera en cette haute maniere: *Croiſſez, multipliez, & rempliſſez la terre*; & comme ces paroles ſubſiſtent, & s'accompliſſent encore aujourd'hui dans la propagation de l'eſpece: Ainſi cette parole vivante & ſubſtantielle, eſt celle qui opere dans le myſtere de ce Sacrifice par un commandement ſuprême connu de celui qui connoiſt la puiſſance du Seigneur, qui tire l'eſtre du neant; & cette puiſſante force émane de ſa ſainte bouche. Allons donc nous preſenter à ces myſteres avec ardeur, la teſte baiſſée, & avec une profonde adoration.

Troiſiémement, nous croyons que cette grande grace & cette commune miſericorde eſt pour les vivans & pour les morts, & qu'elle délivre du deſeſpoir ceux qui ſont dans l'un & dans l'autre eſtat, comme nous l'ont aſſuré nos Peres les Apoſtres, les maiſtres de la direction & des lumieres qui diſſipent l'obſcurité. Attachons nous y fermement, c'eſt toute l'eſperance.

Quatriémement, celui qui reçoit dans la communion cette Hoſtie toute ſainte, mange dans ſa bouche le Corps de Nôtre Seigneur & de nôtre Dieu, & il ne le mange pas en figure. De plus il eſt ſacrifié veritablement pour nous ſur l'autel; & c'eſt un ſacrifice plus noble que tous les ſacrifices. Nous l'adorons, mais d'une adoration ſincere, ſouveraine & tres aſſurée.

Cinquiémement, nous jeûnons les ſacrez jeûnes de l'Egliſe, qui nous ont eſté donnez de Dieu. Et il n'y a pas moyen que ce-

lui qui est accoûtumé à nier, nie cela, que nos soins ne sont pas pour les plaisirs du ventre & des choses honteuses; comme il est écrit dans l'Epistre de Paul l'Apostre en ces termes: *Ce sont des gens qui ont leur ventre pour Dieu, & qui mettent leur gloire en ce qui est leur confusion & leur honte.* CHAP. XVIII.

Sixiémement, celui qui a recours à la Vierge Marie Mere de Dieu, & qui se met sous la protection des Saints, & se repose sur leur providence, & les prie, & se fortifie des lieux qui leur sont consacrez, obtient son affaire, & joüit de ce qu'il demande. De plus, nous sommes obligez de garder les Images des Saints, les honorant d'un honneur qui retourne à celui qu'elles representent. Et comment celui qui revere la robe du Roy & son sceau, ne revere-t'il pas l'image des Rois du Ciel, qui sont enfans de Dieu, & freres de J. C.

Septiémement, le degré des Evêques est un degré illustre & une dignité relevée, parce qu'ils sont le Pasteurs des ames raisonnables qui les font paistre dans les prez des vrayes sciences; & les Prestres sont obligez de leur obéïr, & ils leur sont soûmis, comme ils ont eu le Patriarche pour Superieur.

Huitiémement, il y a sept Sacremens de l'Eglise, & ces sept Sacremens sont le Baptême, la Confirmation par le Chrême, l'Eucharistie, la Confession des pechez pour en avoir le pardon, l'Huile des malades, le Sacerdoce & le Mariage.

Neuviémement, l'Eglise Chrétienne Catholique ne défaut point jusqu'à la fin des siecles & des temps, comme le Messie le lui a promis: *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la destruction du monde.* Et elle est une ville placée sur le haut d'une montagne, parce que c'est d'elle d'où vient le salut. Or cette Eglise du Messie reçoit le Livre de l'Ecriture Sainte, comme estant sorti de la bouche de Dieu. Il est divisé en plusieurs parties, du nombre desquels sont les Livres nommez Tobie, Judith, la Sagesse de Salomon, Cohelet, c'est-à-dire l'Ecclesiaste, le Prophete Baruch, & les Machabées.

CONCLUSION.

JE dis ensuite moy l'indigne & l'abjet entre les chefs des Prêtres GREGOIRE *nommé l'Evêque* JEAN *le Syrien de Damas, que c'est-là ma profession & ma foy, ma volonté, mon élevation & ma confiance. Jette la vûë sur cela avec un œil de justice & non de contra-*

diction. Défais-toy de la paſſion de la haine. Ne parle point tant. Quitte le babil & l'erreur. Voilà la concluſion de mes paroles, aprés avoir ſalué les ames ſaintes qui abhorrent & qui fuyent le mal. Et louange à Dieu au commencement & à la fin. Ainſi ſoit-il.

Suit le cachet qui porte ces paroles écrites au milieu : *J'ai mis ma confiance en Dieu* ; & à l'entour, *Gregoire Evêque nommé Jean* ; & aux coins, *la croix dompte, la Croix vainc.*

Au deſſous du cachet ſont les ſignatures de tout ce qu'il y a de Preſtres Syriens à Damas. Et premierement celle que l'Evêque a voulu écrire de ſa propre main en caracteres Syriaques, qui ſont ceux dont les Syriens ſe ſervent même pour le langage Arabe. Elle eſt conçûë en ces termes :

Je dis moy l'indigne & l'abjet entre les chefs des Preſtres, le nommé Gregoire *& l'Evêque* Jean *le Syrien de Damas, que ce qui eſt tracé & écrit ici eſt ma foy & ma ferme croyance. Je profeſſe cela dans le ſecret du cœur & en public, & avec cela je rencontrerai & je ſoutiendrai la face de mon Juge à qui appartient d'eſtre éternellement loué. Ainſi ſoit-il.*

Et moy le Serviteur de Dieu George, *l'indigne & l'abjet entre les Preſtres, nommé Curé, je profeſſe cette foy que nôtre Pere* Gregoire *nommé l'Evêque* Jean *a expliquée dans ce preſent cahier.*

Et moy l'indigne & l'abjet entre les Preſtres Jean *nommé Curé, je crois & je profeſſe cette foy, & c'eſt celle que profeſſent generalement tous les Syriens.*

Et moy le ſerviteur de Dieu l'indigne & l'abjet entre les Preſtres nommé le Curé Jean Kessan, *je crois & je profeſſe cette vraye foy, & c'eſt cette foy que tous les Syriens profeſſent.*

Et moy encore Moyse, *l'indigne & l'abjet entre les Preſtres, nommé Curé de la Nation des Syriens qui demeurent dans la Ville de Damas, c'eſt ce que je profeſſe, & ce que je crois ; & nôtre Seigneur Jeſus Chriſt en fait mention dans l'Evangile, & encore Paul l'Apôtre & tous les Peres.*

Et moy le ſerviteur de Dieu, l'indigne & l'abjet entre les Preſtres, nommé le Preſtre Amr-allah, *je crois & je profeſſe cette foy, & c'eſt celle qu'ont tous les Syriens.*

CHAPITRE

CHAPITRE XIX.

Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par deux atteſtations authentiques du Patriarche des Cophtes.

ON n'a point encore produit d'atteſtations en forme de la Foy des Cophtes, quoique les preuves d'un autre genre, que l'on en a alleguées dans le premier Tome de la Perpetuité, ne permettent pas d'en douter. Mais la durée de cette conteſtation ayant donné moyen à Monſieur l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Porte d'en obtenir deux, que le Patriarche a envoyées au Roy avec toutes les formes qu'il y a pû obſerver, pour les rendre plus authentiques, on ſera bien aiſe d'en voir ici la traduction.

Il eſt bon ſeulement de ſe ſouvenir que la juriſdiction de ce Patriarche s'étendant dans l'Ethiopie, il rend témoignage, non ſeulement de la foy des Chrêtiens d'Egypte, mais auſſi de tous ceux qui ſont dans le Royaume d'Ethiopie.

ATTESTATION DU PATRIARCHE DES COPHTES.

Au nom de Dieu clement & miſericordieux.

LA paix de nôtre Seigneur J. C. & la grace de ſon Eſprit ſaint & vivant, qui eſt deſcenduë ſur les ſaints Diſciples, & les ſaints Apoſtres dans la ſalle de la ſainte Sion; la precieuſe eſſence de cette paix divine, & cette même benediction, demeurent à jamais ſur les ſaints freres Orthodoxes, & ſur les Princes Chrêtiens illuſtres, que Dieu beniſſe tous des benedictions celeſtes. Nous vous faiſons ſçavoir aprés avoir réïteré les benédictions ſur vous, & vous avoir adreſſé un ſalut ſpirituel, que nous avons oüi dire, & que nous avons eſté informez, que l'ennemi parle parmi vous de differentes ſortes de manieres & d'opinions à nôtre ſujet, diſant que nous ne ſuivons pas les Commandemens de J. C. qui doivent eſtre gardez, ni les Canons Apoſtoliques, ni la foy Orthodoxe. Cela n'eſt arrivé parmi vous qu'afin d'y ſemer une grande diminution de foy & de charité. Et comme l'ennemi ne ceſſe point de faire tenir de ſemblables diſcours, pour vous délivrer

de ce doute, nous vous avons écrit cette lettre, moy le pauvre Matthieu ſerviteur de J. C. par la grace incomprehenſible, quoique tres-indigne Patriarche de la grande Ville d'Alexandrie, & du Pays des Cophtes en Egypte, Ethiopie & Nubie, Afrique & Nicée, qui ay écrit ceci à la charité de quiconque s'inſtruira dans cette écriture benite de la foy Orthodoxe des Cophtes. Et comme j'ay appris, moy miſerable, que vous cherchez la grace de Dieu Tres-haut, afin que nous ſoyons vous & nous une même choſe par l'amour de la juſtice & de la doctrine ſpirituelle, qui eſt conforme à la foy Orthodoxe, par le Verbe Incarné, & pour oſter entierement toute ſorte de diviſion, nous commencerons premierement au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit, un ſeul Dieu, qui ſoit glorifié juſqu'à la fin des ſiecles. Amen.

Nous croyons veritablement un ſeul Dieu, Dieu le Pere Tout-puiſſant, Createur du Ciel & de la terre, de ce qui eſt viſible. Nous croyons auſſi un ſeul Seigneur J. C. Fils unique de Dieu engendré du Pere devant tous les ſiecles, lumiere de lumiere, vray Dieu d'un vray Dieu, engendré & non créé, conſubſtantiel à ſon Pere, qui pour nous hommes, & pour nôtre ſalut eſt deſcendu du Ciel, & a pris un corps du S. Eſprit, & de la Vierge Marie, a eſté fait homme, & a eſté crucifié pour nous ſous Ponce Pilate, a ſouffert, a eſté enſeveli, eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux Cieux, & eſt aſſis en haut à la droite du Pere, & qui viendra encore dans ſa gloire juger les vivans & les morts, dont le Royaume n'aura point de fin.

Ils ne croyent, diſent-ils, qu'une nature, & ils admettent neanmoins un corps en J. C.

Nous croyons au S. Eſprit, le Seigneur vivifiant, qui procede du Pere, & nous l'adorons & le glorifions avec le Pere & le Fils, qui a parlé par les Prophetes. Nous croyons une ſainte Egliſe Univerſelle & Apoſtolique. Nous confeſſons un ſeul Baptême pour la remiſſion de nos pechez. Nous attendons la reſurrection des Morts, la Communion des Saints, & la vie éternelle.

Nous recevons cette foy Orthodoxe & ſainte, que les trois cens dix-huit Peres aſſemblez dans la Ville de Nicée ont compoſée. Nous croyons auſſi & nous confeſſons que nôtre Seigneur J. C. Dieu incarné n'a qu'une nature & qu'une volonté, & que l'humanité n'a pas eſté ſeparée de la divinité une heure ou un clin d'œil. Gloire lui ſoit à jamais.

Nous confeſſons & nous croyons ſon ſaint corps, qu'il nous

a fait le nouveau Teſtament le ſaint jour de Paſques, lorſqu'il dit à ſes Diſciples : *Prenez, Ceci eſt mon corps, & ceci eſt mon ſang du nouveau Teſtament, par lequel vos pechez vous ſeront remis.* Et la ſainte oblation eſt J. C. même, qui doit eſtre glorifié avec ſa divinité & ſon humanité. CHAP. XIX.

Divinité & humanité admiſes par les Cophtes.

Nous croyons que la ſainte Vierge Marie Mere de Dieu intercede pour le ſalut de nos ames.

Nous confeſſons le Sacerdoce, qu'il a donné à ſon Vicaire le Prince des Apoſtres ſaint Pierre, en diſant : *Ce que vous lierez ſur la terre ſera lié dans les Cieux, & ce que vous délierez ſur la terre ſera délié dans les Cieux.*

Nous recevons auſſi les ſept ſaints Sacremens de l'Egliſe Orthodoxe, qui ſont le Baptême, le Chrême ſaint & l'Onction ſacrée, la Confeſſion faite au Preſtre, comme dit S. Jacques en ſon Epiſtre : *Confeſſez-vous l'un à l'autre.* Car il n'y a point de remiſſion de pechez par la penitence parfaite, par la main du Preſtre ſans confeſſion. *Le grand Sacrement* qui eſt l'oblation vivifiante, dont nôtre Seigneur J. C. a dit lui-même : *Je ſuis le pain vivifiant qui eſt deſcendu du Ciel.* Celui qui en mangera vivra éternellement, il demeurera dans moy, & je demeurerai dans lui Nous CROYONS *& nous confeſſons que ce pain vivifiant eſt J. C. même avec ſa divinité & ſon humanité tout enſemble.* Il eſt le ſalut de toute creature, & de quiconque le confeſſera & ſes ſaints Sacremens. Le reſte des ſept ſaints Sacremens ſont l'Ordre du Sacerdoce dont nous avons déja parlé, le Mariage Canonique & l'Huile des malades, qui eſt l'huile de la lampe. Il y a douze degrez d'Ordre reçûs dans la ſainte Egliſe, qui ſont les Exorciſtes, les Moines, les Seculiers, les Chantres, les Lecteurs, les Soudiacres, les Diacres, les Prêtres, les Archiprêtres, les Evêques, les Archevêques & les Patriarches.

Divinité & humanité,

Nous confeſſons que quand nous mourons, & que nous avons quelques pechez, nous ſommes tranſportez dans le Purgatoire, dont nous ſommes délivrez par les prieres & Meſſes devant & aprés la mort, & les prieres particulieres pour les morts qui ont eſté de tout temps en uſage.

Nous honorons encore les ſaintes Images qui ſont marquées avec du ſaint Chrême, à cauſe de ceux dont elles portent le nom, afin qu'ils intercedent pour nous.

Voilà un petit abregé de l'expoſition de nôtre foy, que nous avons declarée pour quiconque le lira, & recevra ce qui y eſt contenu avec une charité ſpirituelle, & obéïra aux Commandemens Evangeliques & Apoſtoliques, comme auſſi aux Ecritures ſaintes & divines, qui ſont reçûës dans l'Egliſe Orthodoxe. Et je prieray celui qui poſſede un treſor de miſericorde qu'il éclaire vos eſprits, & qu'il vous conduiſe à tous les biens ſpirituels qu'il lui plaira, & que vous ſoyez enfans de l'Egliſe ſainte, dont la memoire eſt répanduë juſqu'aux extremitez de la terre par les benedictions de la ſainte Vierge Marie, des Anges, Archanges, de tous les Martyrs & Saints qui ſe ſont rendus agreables à Dieu par les bonnes œuvres, depuis ce temps juſqu'aux ſiecles des ſiecles. Le 18. du mois de Hatur.

ATTESTATION DU MESME PATRIARCHE sur l'Euchariſtie en particulier.

AU NOM DE DIEU CLEMENT ET MISERICORDIEUX. Louange à Dieu à tout jamais. Le ſalut vient du Seigneur.

L'HUMBLE MATTHIEU.

LA paix de nôtre Seigneur J. C. & la grace de ſon Eſprit vivant & ſaint, qui eſt deſcenduë ſur ſes purs Diſciples & ſaints Apoſtres dans la chambre haute de la ſainte Sion, l'eſſence precieuſe de cette paix, & cette même benediction deſcendent & demeurent à tout jamais ſur les Chrêtiens nos freres bons & illuſtres. Beniſſez-les tous, Seigneur, des benedictions celeſtes. Ainſi ſoit il. Nous leur faiſons ſçavoir aprés avoir reïteré ſur eux les benedictions, & leur avoir envoyé un ſalut ſpirituel, que nous avons appris que l'ennemi parloit de nous parmi vous ſur le ſujet de la foy; Nous avons déja envoyé un écrit ſur ce ſujet, & nous vous écrivons encore cette lettre. Moy le pauvre Matthieu ſerviteur de J. C. par la grace de Dieu incomprehenſible, quoique je ne merite pas ce nom, Patriarche de la grande Ville d'Alexandrie, des Provinces d'Egypte, d'Ethiopie, de Nubie, d'Afrique & de Nicée, j'écris ceci à toutes les perſonnes remplies de charité qui verront cet écrit & le liront. Nous avons ſçû que les Heretiques de France attaquent opiniaſtrement & particulierement le grand Sacrement du corps de J. C. qui eſt la ſainte Euchariſtie, & en nient la verité, diſant que J. C. ne s'y trouve point réellement,

mais ſeulement en figure. Ils diſent auſſi de nous que nous ne croyons que ce Sacrement, c'eſt à-dire, que nous ne croyons pas le changement de la ſubſtance du pain & du vin à la ſubſtance du corps & du ſang de J. C. ni la preſence veritable dans l'Euchariſtie ſur le S. Autel aprés la conſecration. Ils diſent encore que la ſainte Euchariſtie n'eſt pas le veritable corps de J. C. dans le pain qui eſt appellé corps de J. C. à cauſe de la vertu du S. Eſprit qui s'y trouve. Et ils diſent que l'Euchariſtie qui eſt appellée le corps de J. C. n'eſt pas ſon corps même qui eſt dans le Ciel, & ils diſent que J. C. eſt ſeulement dans le Ciel réellement, non ſur la terre, & que ce que nous voyons n'eſt pas le veritable corps de J. C. mais ſeulement du pain. Ils diſent auſſi de nous que nous n'adorons point le corps de J. C. dans l'Euchariſtie d'un culte qui ſoit particulierement propre à Dieu. Ils diſent auſſi que les pecheurs qui reçoivent l'Euchariſtie ne reçoivent point le corps de J. C. Nous demandons à Dieu pour eux pardon de ces choſes que nous avons entenduës, & nous leur conſeillons de ne tenir point ſur nous des diſcours ſi importuns, qui ne ſont que menſonges & ſottiſes, où il n'y a point de verité, & qu'ils ne regardent point un petit fêtu dans nos yeux, ayant une groſſe poutre dans les leurs. CHAP. XIX.

C'eſt pourquoi, afin d'ôter toute ſorte de doute, qu'on pourroit avoir dans le cœur, nous leur declarons à preſent nôtre creance, & nous leur diſons devant tous les hommes, que les Cophtes Jacobites reçoivent & croyent fermement cette foy veritable, que le corps de J. C. même qui eſt monté aux Cieux, qui eſt aſſis en haut à la droite du Pere, que ce même corps réellement en perſonne & en ſa propre ſubſtance, eſt dans la ſainte Euchariſtie, où il eſt inviſible à cauſe de la preſence de ſon propre corps ſur le ſaint Autel. Nous l'adorons d'un culte qui eſt particulierement propre à Dieu; nous croyons dans ce point particulier tout ce que croyent les Latins avec leſquels nous ſommes d'accord ſur cela, quoique diviſez en d'autres choſes. Et ces Heretiques nous impoſent une calomnie, quand ils diſent qu'aprés la Conſecration nous ne l'adorons point, & nous ne nous proſternons point devant lui.

M. Claude dira-t'il encore que les Jacobites ne croyent point que J. C. ait un corps?

Nous croyons & nous diſons que les méchans auſſi-bien que les bons reçoivent le corps de J. C. dans leur bouche, les premiers à leur perte, & les autres pour leur ſalut.

Nous diſons & nous croyons que le pain & le vin ſont chan-

gez veritablement en la ſubſtance du corps de J. C. & en la ſubſtance de ſon ſang precieux ; de ſorte qu'aprés la conſecration la ſubſtance du pain & la ſubſtance du vin ne demeurent plus. Que ce ſaint Sacrement ſe donne aux malades, afin qu'ils meurent dans la grace de Dieu, & qu'ils ayent un treſor dans le Royaume des Cieux.

Nous diſons qu'il n'eſt point incomprehenſible, & qu'il n'y a point d'inconvenient à dire, que pluſieurs corps qui n'en font qu'un ſoit en pluſieurs lieux en une même heure. Car celui qui a fait le ciel & la terre d'une ſeule parole peut faire ces miracles. Il fait ſon corps par ſa parole, en diſant par la bouche du Prêtre; *Ceci eſt mon corps.* Il donna ſon corps à ſes Diſciples en Emmaüs, & il étoit en d'autres lieux: Et comme la divinité étoit renfermée dans le ventre de la Vierge Marie ; ainſi il eſt ſous les accidens du pain & du vin, la choſe eſtant égale, parce qu'il étoit neceſſaire que Dieu éprouvât ainſi nôtre foy, & afin que nous n'en euſſions point d'averſion; & que quand J. C. nous eût commandé de manger ſon corps, cela ne nous fiſt point de peine.

Nous croyons & nous tenons pour aſſeuré que c'eſt-là la foy, tirée des paroles de J. C. Nôtre Seïgneur, qui eſt venuë à nous juſqu'à preſent par la tradition de nos Peres, les ſaints Apoſtres & les SS. Peres, & celle que nous garderons juſqu'à la mort ; Nous excommunions tous ceux qui ſont dans des ſentimens contraires à la foy Apoſtolique, c'eſt à dire à cette foy dont nous avons parlé ci-deſſus touchant la ſainte Euchariſtie, & qui nient le changement de la ſubſtance du pain en la ſubſtance de J. C. Nous aſſurons cela à tous ceux qui liront, ou impugneront cet écrit.

Ceux qui diſent que nous ne recevons pas le changement de la ſubſtance du pain & du vin en la ſubſtance du corps & du ſang precieux de Nôtre Seigneur J. C. diſent des choſes inutiles, & s'opiniâtrent contre la verité en ce qui concerne ce ſaint Sacrement, parce que nous tenons en cela la même choſe que les Latins. Nous le declarons, nous le faiſons ſçavoir, nous le ſcellons, afin qu'il vienne à vôtre connoiſſance, & que vous le receviez dans la charité Chrêtienne, c'eſt-là mon deſſein. Et le pauvre miſerable prie celui qui a un treſor de miſericorde d'éclaircir vos eſprits, & de vous conduire à tous les biens celeſtes qui lui ſont agreables, & que vous ſoyez enfans de l'Egliſe Orthodoxe, dont la memoire eſt répanduë par toute la terre par les benedi-

ctions de la ſainte Vierge Marie, des Anges & des Archanges, de tous les Martyrs & Saints qui ont eſté agreables à Dieu par leurs bonnes œuvres à preſent, de tout temps & juſqu'aux ſiecles des ſiecles. Amen. Amen. Amen.

Fait le 5. du mois de Meſein l'an des SS. Martyrs.

Au bas eſt le cachet du Patriarche en Gophte, où il y a quelques mots qui veulent dire *Jeſus-Chriſt Fils de Dieu.*

CHAPITRE XX.

Union des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie & autres points, prouvée par diverſes atteſtations des Patriarches, Evêques & Preſtres Armeniens.

ON a tellement juſtifié la foy des Armeniens ſur l'Euchariſtie dans le premier Tome de cet ouvrage qu'il ſembleroit ſuperflu d'y rien ajoûter, principalement avec les atteſtations authentiques du Patriarche d'Ermeaſus & de l'Archevêque Armenien de Conſtantinople, que l'on a ajoûtez dans la réponſe generale à l'atteſtation des Armeniens d'Alep & de deux Evêques Armeniens, dont l'un étoit en Hollande, l'autre à Rome, qui avoient eſté produits dés le premier volume.

Neanmoins comme la Nation, & par conſequent l'Egliſe Armenienne eſt fort étenduë, & qu'ils ſe ſont établis par le moyen du commerce dans les principales villes d'Orient, on croit qu'on ſera bien aiſe de trouver ici des atteſtations des autres Egliſes Armeniennes, comme celle du Patriarche de Cis, qui eſt celui qui partage toutes les Egliſes des Armeniens avec celui d'Ermeazin. Celle des Armeniens d'Iſpahan, & celle des Armeniens du Caire : aprés quoy ſi M. Claude conteſte encore ſur ce fait, il nous dira, s'il lui plaiſt, par quels moyens on peut donc établir la verité des faits de cette nature. On a joint à ces atteſtations des extraits des lettres de M. de Nointel, dont l'une contient les ceremonies qu'il a vû pratiquer à la Meſſe des Armeniens, & entr'autres l'adoration de l'Euchariſtie. Les autres autoriſent les atteſtations du Patriarche Armenien de Cis, & celle

de l'Evêque des Armeniens d'Iſpahan. On a laiſſé les atteſtations du Patriache de Cis & des Armeniens d'Iſpahan en Latin, parce que ces traductions ont eſté faites en Orient, & verifiées ſur les lieux, & peuvent ainſi paſſer pour Originaux. L'on a neanmoins auſſi ces actes en langue Armenienne, dans laquelle ils ont eſté envoyez à Sa Majeſté.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DE NOINTEL, Ambaſſadeur du Roy à la Porte.

IL m'eſt venu une belle atteſtation d'Alep avec ſa traduction en Latin. Je vous envoye celle-ci, me reſervant l'original pour le faire tenir, lorſque j'en auray un *Duplicata*. Elle m'a été accordée par le Patriarche des Armeniens, reſidant à Cis en Cilicie, lequel l'ayant fait ſigner de pluſieurs Prelats & Eccleſiaſtiques dans une forme fort authentique, l'a fait paſſer par Alep, où l'Archevêque & le Clergé l'ont approuvée, & c'eſt de ce dernier lieu qu'elle m'eſt venuë. Vous y trouverez quelques noms qui ſont peut eſtre les mêmes que ceux de l'atteſtation Armenienne imprimée dans vôtre Livre de la Perpetuité au nom de David, qui s'intitule Patriarche des Armeniens.

Ce David eſtoit en ce temps là Patriarche de Cis, & bien uni avec le grand Patriarche Jacob; mais la cabale d'Eleazar Patriarche, ou pour mieux dire Archevêque des Armeniens de Jeruſalem l'ayant emporté, Cruciador qui eſtoit de ſon parti fit chaſſer David, & obtint le Patriarchat en ſa place.

Il me ſemble que maintenant la croyance Armenienne ſur les points en diſpute, eſt établie d'une maniere ſans replique. Car je me perſuade que la conformité d'une declaration de foy donnée par des gens auſſi éloignez que le ſont Iſpahan, Cis, Alep & Jeruſalem eſt au deſſus de toute colluſion, & qu'il eſt impoſſible d'en ſoupçonner avec raiſon, quand l'on conſidere que la diviſion des Patriarches qui ſe chaſſent les uns les autres, n'empêche pas leur union dans les ſentimens de l'Euchariſtie, & autres points qui nous ſont conteſtez.

ATTESTATION DU PATRIARCHE DE CIS.

SErvus Jesu-Christi Cruciador Patriarcha & Primas exiguæ partis Armeniorum qui morantur in Cilicia & Palæſtina, dextræ divi Gregorii, ejuſdemque throni miniſter, cui neceſſarium valde fuit hæc ſcribere. Siquidem audivimus à multis fide

fide dignis & etiam inſignibus, eſſe quoſdam hæreticos in Gallia Lutheranos & Calviniſtas nuncupatos, Armenis Orientalibus falſo imponentes, aſſerendo ubique quod ipſis ſint conformes Religione, & fide, quod abſit omnino: quin potius faxit Deus, ut natio noſtra tantum diſtet à talibus & ſimilibus erroribus Calviniſtarum & Lutheranorum quantum cælum à terris. Eorum autem propoſitiones ſunt ejuſmodi. CHAP. XX.

1. Dicunt corpus Chriſti non eſſe realiter in ſacra Euchariſtia, ſed panem tantummodo & vinum, figuras & ſigna corporis & ſanguinis Jeſu-Chriſti, quæ vim & virtutem eorum recipientibus communicant.

2. Aſſerunt glorioſum & immortale corpus Domini ſedens ad dexteram Patris, nullomodo eſſe præſens in Euchariſtia, nec etiam introitre in os accipientium ſacram hoſtiam, ſed tantummodo panem & vinum uniri penetrativè ac perſonaliter divinitati virtute conſecrationis, & ita fieri novum corpus Chriſti, quod primo uniri dicitur, ſiquidem ab eadem divinitate ſervatur acque ſuppoſitatur non ſecus ac primum.

3. Dicunt ſubſtantiam panis & vini non converti in corpus & ſanguinem Chriſti, ſed panem & vinum manere poſt conſecrationem.

4. Miſſam non eſſe verum ſacrificium propitiationis, nec debere offerri pro vivis & defunctis.

5. Incongruum eſſe adorare Chriſtum in ſacra Euchariſtia, imo nec poſſe adorari ſine idololatria.

6. Non concedi omnibus & quibuſlibet baptizatis univerſaliter loquendo remiſſionem culpæ originalis, ſed prædeſtinatis ſolummodo, ita ut ſiquis adultus baptizatus moriatur in infidelitate, nullam prorſus gratiam recepiſſe in baptiſmo ſuo.

7. Baptiſmum non eſſe neceſſarium filiis fidelium, ita ut ſi moriantur ſine ipſo poſſint ſalvari, unde ſuperfluum eſt adeo ſolicitum eſſe ut baptizentur antequam moriantur.

8. Juſtitiam ſemel receptam non poſſe amitti, ſiquidem talis adoptione factus eſt filius Dei, nec poteſt unquam filius eſſe diaboli, nec excidere à gratia adoptionis.

9. Si quis juſtus cadat aliquando idololatriam, aut homicidium vel fornicationem, aut ſodomiam, in furtum ceu etiam blaſphemiam, non poſſe nihilominus primam juſtitiam ſuam amittere.

10. Vota perpetua caſtitatis & alia emiſſa à Religioſis, iniqua eſſe, contraria ſacris Scripturis, nec non inventa à diabolo.

11. Eccleſiam Dei non poſſe ſine injuſtitia & tyrannide præcipere jejunia, & certis quibuſdam cibis interdicere fidelibus.

12. Chriſtianos non poſſe, nec debere patrocinium Deiparæ Virginis aut Sanctorum qui in cælis ſunt, ullo modo implorare nec eos deprecari, alioquin damnum inferre Chriſto mediatori noſtro.

13. Incongruum eſſe ac ridiculum Sanctos & eorum reliquias venerari.

14. Chriſtianos non poſſe etiam honorem exhibere eorum imaginibus cultu relativo.

15. Non eſſe ſeptem Eccleſiæ Sacramenta, ſed duo tantùm.

16. Sacerdotes ex inſtituto divino pares eſſe & æquales Epiſcopis, & poſſe alios Preſbyteros conſecrare.

17. Eccleſiam non indigere regimine Epiſcoporum, imo ſatius eſſe quod multitudo Sacerdotum ab aliis competenti numero conſtitutorum regant eam quam Epiſcopi.

18. Univerſalem Eccleſiam poſſe excidere, ſeu in exitum ire, inviſibilemque fieri aliquando, eandemque noneſſe infallibilem.

19. Juſtos nullis unquam pœnis corporalibus affici in tempore propter delicta ſua.

20. Libros Tobiæ, Judith, Sapientiæ, Eccleſiaſtici, id eſt Sirac, Baruc, & Machabæorum, non eſſe libros ſacræ Scripturæ.

Nos igitur ſupra ſcriptus Cruciador Patriarcha, unà cum noſtris Eccleſiaſticis, Epiſcopis, Doctoribus, & preſbyteris, mox ut audivimus has ſupra allatas propoſitiones mendaciis refertas, horrendas, ac totaliter penituſque contrarias Eccleſiæ Catholicæ & Apoſtolicæ, ejuſdemque ſectatoribus, uti patet ſingulis, pro viribus conati ſumus è medio tollere ejuſmodi errores ac ſpurcitias hucuſque auribus noſtris inauditas; imo abſit ut talium hæreſium ſola cogitatio in mentem noſtram incidat, quin potius ab ipſis toto amino abhorremus, tanquam à mortifero veneno, & adeo deteſtamur eas ut nequidem de ipſis aliquid audire velimus.

Tandem Eccleſia noſtra firmiter ac fideliter obſervat doctrinam à Domino Jeſu Chriſto acceptam, ipſique traditam ab Apoſtolis qui erant pleni Spiritu ſancto, imo pluries examinata, inventa eſt omnino conformis hucuſque ſacris Conciliis,

ſiquidem fides noſtra eſt abſolutè & evidenter contraria ſupra allatis hæreticorum viginti propoſitionibus. In hoc quod non tantum modo admittat ſeptem Sacramenta, verum etiam ceteros articulos prædictis oppoſitos, præſertim conſecrationem panis in corpus Chriſti. Et licet profiteamur unam in Chriſto naturam, non inde ſequitur humanitatem deſtrui, & Chriſtum non habere corpus, QUIA NON DICIMUS UNAM ESSE CHRISTI naturam deperditione unius, vel commixtione utriuſque; ſed per ineffabilem unionem profitemur inconfuſam unitatem naturarum Chriſti; imo etiam firmiter tenemus ac credimus humanitatem Chriſti nullomodo deſtrui, eamque habere corpus, & quod idem corpus pro nobis crucifixum & ſedens ad dexteram Patris, ſit preſens realiter, licet inviſibiliter in Euchariſtia ſub ſolis ſpeciebus panis & vini, quia panis & vinum ita convertuntur in verum corpus & ſanguinem Chriſti, ut utriuſq; ſubſtantiæ non remaneat amplius, niſi ſola accidentia. Quamob re adoramus Chriſtum in ſanctiſſimo Sacramento. Hæc eſt Eccleſiæ noſtræ orthodoxa doctrina quam accipimus, quamque toto corde & pro viribus colimus, cuiuſque ſpe gaudemus ac ſemper gloriamur, & mediante ipſa ſperamus, ut cum Chriſto ſimul rapiamur in aëra, cui gloria æterna, laus & honor in ſæcula. Amen.

CHAP. XX.

En quel ſens les Armeniẽs ſoutiennent qu'il n'y a qu'une nature

Has reſponſiones ſtrictim ac paucis verbis ſcriptas ea civitate Siſenſi, quæ eſt ſedes noſtra, miſimus pro ſupradictis Chriſtianis qui ſunt in Gallia.

In quarum fidem ego CRUCIADOR Patriarcha manu propria ſubſcripſi eas ac ſigillo munivi anno Armenorum 1121. & à partu Virginis 1672.

Ego PAULUS *Doctor & Archiepiſcopus Armenorum Vicarius generalis perilluſtris D. Patriarchæ. in civitate Siſenſi, aſſentior veritati & teſtimonio dato.*

Ego JOANNES *Doctor & Archiepiſcopus civitatis Kermanicæ adhæreo ſanctis Patribus, & condemno ſupradictos hæreticos.*

Ego GREGORIUS *Archiepiſcopus Merdini condemno & anathematizo cum ſanctis Patribus ſupradictos hæreticos.*

Ego AZARIA *Doctor & Archiepiſcopus Alepenſis accepi ab illuſtriſſimo Patriarcha haſce litteras teſtimoniales è civitate Siſenſi, congregavi Sacerdotes ac Miniſtros Eccleſiæ, & unà cum ipſis*

confirmavimus ſanam doctrinam contra hos hæreticos anno Armenorum 1121. Julii 25.

Ego Dom-Baptista *Sacerdos & Archipresbyter Eccleſiæ Virginis Deiparæ aſſentior veritati & condemno doctrinam horum hæreticorum.*

Ego Dom. *ſervus Dei adhærens ſanctis Patribus reſpuo pravas opiniones iſtorum hæreticorum.*

Ego Dom-adeodatus *ſimiliter anathematizo doctrinam horum Schiſmaticorum.*

Ego Dom-Gregorius *unà cum ſanctis Patribus damno perverſa iſtorum hæreticorum dogmata.*

Ego Dom Theodorus *unà cum Catholicis rejicio doctrinam horum hæreticorum.*

Ego Dom Michael *anathematizo ſupra allatam hæreticorum doctrinam.*

NOs Carolus Franciſcus Olier de Nointel Regi Chriſtianiſſimo ab intimis ſecretis & in Parlamenti Pariſienſis Curiâ à Conciliis, nen non ejuſdem ad Otthomanum Imperatorem Legatus ; teſtamur ac notum facimus Eccleſiæ Siſenſis quæ eſt in Caramania, Patriarcham Armenum nonnullis hæretica quędam dogmata ſibi calumniosè imputantibus Calvinianis occurrendi gratia, propriæ ſimul & Armenorum omnium fidei declarationem miſiſſe, cujus apud nos ſervato prototypo genuinam affirmamus eſſe ſupra ſcriptam interpretationem quæ dicto prototypo juncta Alepo perlata eſt ; cujus rei certioris faciendæ fidei cauſa, hacce noſtra ſubſcriptione, chirografo,ac noſtrorum inſignium ſigillo munivimus, quibus & ejus qui nobis primus eſt à ſecretis ſubcriptionem contraponi curavimus. Datum Peræ ad Conſtantinopolim 3. Non. Octobris an. rep. ſal. hu. 1672.

Olier De Nointel.

Par mondit Seigneur.

Le Picard Secretaire.

CHAP. XX.

ATTESTATION DES ARMENIENS DU CAIRE.

Au nom du Pere, du Fils & du Saint Eſprit qui eſt un ſeul Dieu. Amen.

JE croy de tout mon cœur en un ſeul Dieu Createur, au Fils de Dieu engendré du Pere, & au S. Eſprit procedant du même Pere; Je croy que le Verbe de Dieu eſt Eternel ſans commencement & ſans fin, comme le Pere eſt éternel. Je croy au ſaint Eſprit immortel procedant du Pere, & qui eſt adoré avec le Pere & le Fils. Je croy en la ſainte Trinité qui n'eſt qu'un ſeul Dieu dans une même ſageſſe, & c'eſt lui qui a créé toutes les choſes viſibles & inviſibles. Je croy en la ſainte Egliſe, en la Remiſſion des pechez, en la Communion des Saints. Je croy l'unité dans la Trinité. Je croy en J. C. Fils de Dieu engendré de ſon Pere de toute éternité, qui deſcendant du Ciel a pris un corps dans le ventre de la bien-heureuſe Vierge où il s'eſt fait homme, & eſt demeuré uni à la divinité pendant neuf mois entiers. Ainſi il eſt vray Dieu & vray homme, compoſé d'ame, d'eſprit & de corps; il n'a en luy qu'une ſeule nature. Ce même Fils de Dieu qui eſt éternel & immuable, s'eſt fait homme ſans corruption & ſans impureté. Comme Dieu eſt immortel, de même l'humanité de J. C. eſt immortelle. Noſtre Seigneur J. C. eſt aujourd'huy comme il eſt hier, & il demeurera ſans fin.

Je croy que noſtre Seigneur J. C. a converſé ſur la terre, & qu'aprés trente ans il a eſté baptiſé, que le Pere prononça cette parole; c'eſt-là mon Fils bien aimé, & qu'on vit deſcendre ſur luy le S. Eſprit en forme de Colombe. Je croy que noſtre même Seigneur confondit le diable lors qu'il en fut tenté, que préchant aux hommes le Royaume de Dieu pour les ſauver, il ſouffrit en ſon corps beaucoup de peines & la faim & la ſoif; Qu'il porta volontairement toutes les ſouffrances; Qu'il voulut eſtre crucifié & mourir en ſon corps, & qu'il fut enſevely; Que la divinité n'abandonna point ſon corps dans le tombeau non plus que ſon ame quand elle deſcendit aux Enfers où il parla aux ames des Peres, briſa leur fers, & délivra ces ames de la captivité. Le troiſiéme jour il reſſuſcita, & apparut à ſes Diſciples. Je confeſſe que noſtre Seigneur J. C. eſt monté aux Cieux avec le même corps qu'il a reçu de la

Sainte Vierge, qu'il y eſt aſſis à la droite de ſon Pere, que de là il reviendra en ce même corps, & qu'avec une grande Majeſté il jugera les morts & les vivans; & ceux qui auront bien vêcu iront en la vie éternelle, & les autres en enfer.

Cette foy eſt neceſſaire à tous les hommes, & aux juſtes mêmes, & il faut qu'ils en faſſent profeſſion en tous temps & de tout leur cœur comme de la bouche. C'eſt cette foy qu'ont enſeignée les Apôtres, promettant le ſalut à ceux qui l'obſerveront exactement. C'eſt cette même foy que profeſſe l'illuminé S. Gregoire. Je reconnois auſſi qu'il y a ſept Sacremens, le Baptême, la Confirmation, l'Euchariſtie, la Penitence, l'Ordre, le Mariage & l'extrême-Onction. Nous adorons la ſainte Croix & nous rendons la même adoration aux Images de la bien heureuſe Vierge Marie Mere de Dieu. Nous honorons les Images de tous les Saints, & nous celebrons leurs feſtes par de tres-devotes commemorations Je croy que la bien-heureuſe Vierge eſt Mere de Dieu. Je croy en la chair & au ſang de J. C. & que ce pain & ce vin que nous voyons eſt changé au corps & au ſang de J. C. auſſi toſt que le Preſtre a prononcé les paroles de la conſecration, & qu'ils ſont propitiatoires pour les morts.

Donné au temps de noſtre
Careſme de S. Nicolas l'an
1671.

Moy je GASPAR Preſtre & Superieur de l'Egliſe des Armeniens au Caire d'Egypte declare & confeſſe que cet écrit eſt de noſtre veritable foy.

RELATION DE MONSIEUR DE NOINTEL.

LE ſecond Juillet trois Marchands Armeniens m'ayant fait leurs civilitez, l'un deux venu par la Caravane m'a rendu une lettre du Pere Raphaël du Maus écrite d'Iſpahan le 14. Decembre 1671. Il m'informe que l'atteſtation que je deſirois ayant eſté accordée, la difficulté qu'on a euë n'a point eſté fondée ſur ce que les Armeniens ne cruſſent point les mêmes choſes que nous ſur l'Euchariſtie & les autres points dans leſquels ils conviennent, mais ſur l'apprehenſion de leur clergé,

que le noſtre ne ſe veuille rendre maiſtre de leur Egliſe ; que neanmoins la conſideration du Kelonter des Julfalins nommé Agapiri auſſi genereux que civil & honneſte, & qui ſoûtient ſes bonnes qualitez par ſes grandes richeſſes au deſſus de tous ceux de ſa nation dont il eſt le chef par ſon rang auſſi bien que par ſon mérite, l'a emporté: Ce Seigneur, qui eſt fort Catholique, s'eſt ſervi de tous les moyens les plus convenables pour obtenir cette declaration de la verité à laquelle on s'eſt determiné par le reſpect que l'on a pour le Roy, par l'égard qu'ils ont eu à mes lettres, principalement par celles du grand Patriarche jointes à la copie de l'atteſtation que luy & les Armeniens de Turquie m'ont accordée; & qu'enfin l'inimitié des Armeniens contre les Loutrans, qui eſt le nom qu'ils donnent à tous les heretiques d'Occident, a levé tous les obſtacles qui ſe preſentoient, ceux-là eſtant bien aiſes d'avoir occaſion de convaincre l'impoſture de ceux-cy, d'imputer à l'Egliſe Armenienne leurs ſentimens.

Ce bon Pere me témoigne que pour le faire avec plus d'éclat, l'Archeveſque & l'Evêque Vertabjets, le Preſtre Kelonder & autres des plus conſiderables ont voulu écrire cette atteſtation ſur velin orné, peint & doré en leur maniere, afin qu'elle fuſt digne d'eſtre preſentée à noſtre Monarque, & que celuy qui l'a traduite en Latin ſuivant la phraſe Armenienne, & qui a travaillé auſſi à l'obtenir, ſe nomme Petrus Ebedik qui a étudié à Rome, qui eſt ſçavant, fort zelé, & que Kelonder a retiré chez luy.

Il me parle enſuite de l'auſterité des jeûnes de cette Egliſe pendant leſquels ceux qui en ſont, ne ſe nourriſſent, plus de la moitié de l'année que d'herbages, y eſtant tellement attachez qu'ils taxent ceux qui manquent à les obſerver, de n'eſtre pas Chreſtiens. Il m'obſerve auſſi non ſeulement la longueur de leurs Meſſes, pſalmodies, confeſſions & communions, mais encore la celebrité qu'ils y apportent par les richeſſes de leurs ornemens d'Egliſe, où ils n'épargnent rien, faiſant ainſi éclater & revivre dans un païs ſi éloigné, ce qui ſert à exciter dans le Chriſtianiſme la devotion & le reſpect; d'où il paſſe à cette reflexion que nos Occidentaux qui croyent & pratiquent les Ceremonies de l'Egliſe par grimace où les Miniſtres de la Religion pretenduë reformée qui les traitent de fraiſche datte Romaine & comme inventées pour tenir le peuple dans ſon devoir, n'ont qu'à paſſer dans le Levant pour eſtre déſabuſez de cette nouveauté imaginaire.

Ce bon Pere qui depuis vingt-cinq années eſt dans la Perſe, avertit ces novateurs qu'ils trouveront dans ce voyage les Egliſes Grecques & Armeniennes qui ſont les principales, celles des Cophtes, Maronites & autres, en poſſeſſion des ſept Sacremens, de quantité d'Egliſes richement ornees d'habits Sacerdotaux, d'un Clergé compoſé de Patriarches, d'Archevêques, Evêques, Religieux, & Predicateurs qui ſont élevez à ces rangs ſubordonnez les uns aux autres, par la voye d'élection, & qui obſervent regulierement avec les ſeculiers les Feſtes annuelles, jeûnes & Meſſes, toutes ces choſes ayant paſſé depuis l'antiquité juſqu'à eux, & s'y eſtant conſervées inviolablement malgré la domination Mahometane, laquelle par ſa tyrannie ayant pu reduire ces peuples dans une grande ignorance, qui commence neanmoins à ceſſer, n'a pas eſté capable toutefois de les faire départir du principal & de leurs ceremonies anciennes, dont il y a des preuves irreprochables dans les medailles antiques, qui ne ſont plus frappées au coin de Rome depuis tant d'années. Et il conclut que de cette union de ſentimens des Chreſtiens Orientaux dans des points ſi eſſentiels, quoyque d'ailleurs les Armeniens & les autres ne s'accordent pas avec nous ny entr'eux, il faut croire que nous & eux les avons pris dans la même ſource que l'on doit nommer indubitablement la tradition Apoſtolique, puiſque tant d'hereſies n'ont pu la détruire ny nous en priver, & qu'au contraire par leur ſeparation elles ont atteſté que noſtre Egliſe eſt celle dont le ſaint Evangile dit qu'elle eſt fondée ſur le rocher inébranlable.

ATTESTATION DES ARMENIENS D'ISPAHAN.

POTENTISSIMO CHRISTI CORONATO LUDOVICO
Regi Gentis victricis Francorum.
NATIO ARMENA SCRIBIT.

CEleberrimus eſt definitione atque ordine regni, ſive Regum, heroïcæ cogitationis juſti conſilii atque ſecreti, electio circa judicium, victor robuſtus in Paleſtra belli, tremor adverſus veritati rebelles, fundamentum & diſpoſitio Chriſtianæ culturæ Dei, in luce natus & primogenitus Eccleſiæ Catholicæ quæ eſt mater beatitudinis, ex ſtirpe antiquorum Rex & fortis virtuoſe, bonum germolium & planta benedictionis ornatus gloriis, & victor excellens, ſupra tuam fortiſſimam

ſimam progeniem, ſupremus, altum thronum regni habens, omnibus prælectus in circumſcribendo fama univerſum, ſpes & refugium omnium Chriſtianorum, cum divina pietate cæſareus & abſolutus Rex amator Dei & Chriſtianorum. CH. XX.

Salutem exhibemus juxta traditionem Chriſti amore ſpirituali cum Dei benedictione tuo regno Deum amatori, Nos humiles Archiepiſcopi, David, Iſaacus, & Stephanus & Kalanter Aga Piri, & Doctores, & cum Magnatibus, & unanimo populo noſtro continuas orationes effundendo, petimus à magno Rege Chriſto, ut cum ſuo alto & omnipotente brachio conſervet ſalvum, cum perpetua perſeverantia invincibile regnum tuum juxta dictum Apoſtoli ad Theſſalonicenſes 2. cap. 2. & juxta benedictionem Jacob, Gen. 49. cap. & non deficiant tibi proles germinandæ in purpuris uſque ad adventum æterni Regis, & tandem cum tuis ſplendidis Magnatibus Satrapis, & quàm plurimo exercitu, quo abundas gloriis & honoribus, in eiſdem gaude & jugiter fruere, ad laudem & gloriam Redemptoris Jeſu-Chriſti totiuſque orbis Chriſtiani.

Cet eſpace vuide eſt une ceremonie des Armeniens, comme ſi c'étoit pour mettre le nom du Roy, qui n'y eſt pas neanmoins, ce qui marque un plus grand reſpect.

Notum ſit Magnitudini veſtræ quod aliqui ſegregati & ſciſſi & maledicentes (ſcilicet Novatores) poſuerunt falſam nobis impoſturam fingendo nos eſſe communicantes eorum malitiæ. Idcirco Celſitudo veſtra juſſerat cultori boni Dòmino Carolo Olier Marchioni de Nointel, ut ſciatur veritas, & manifeſtetur tuæ Magnitudini. Ipſe quæſivit ab univerſali Patre Jacobo Patriarcha Generis Armenici, à quo verè ſcivit non ita eſſe, ut dicunt, & etiam ſcripſit ad antiquum & prudentiſſimum miſſionarium Patrem Raphaëlem Capucinum in Perſide; ſcitu gratia modum ſentiendi noſtrum de hac re. Et ille contulit hoc negotium cum noſtro glorioſo Domino Kalanter Aga Piri, qui eſt Princeps Armenorum Perſidis, mediante Domino noſtro Petro Badik fortiter in litteris Latinis perito. Oſtendit nobis ſcripta ſcilicet Pariarchæ & Domini Legati, & nobis fas fuit ſcribere ad Sublimitatem veſtram noſtram acceptationem, quia omnino longinqua eſt ſcientia & ſenſatio noſtra à talibus imperfectis & erroneis opinionibus, quæ diſtant à traditionibus illuminatoris ſancti Gregorii & aliorum ſanctorum Patrum noſtrorum, & tales dubitationes nunquam fuerunt apud nos, neque in mentem noſtram aſcenderunt, & erant argumenta eorum hæc.

1. Contra ſanctiſſimum Sacramentum Euchariſtiæ quinque capitibus. In primo dicunt Chriſtum Dominum non eſſe realiter in illo Sacramento.

2. Glorioſum corpus Chriſti ſedens in dextera Paris, non eſt illic, & non ingreditur in os ſapientium.

3. Quod ſubſtantia panis & vini non tranſmutatur in corpus Chriſti.

4. Quod Miſſa non eſt ſacrificium remiſſionis peccatorum, ideoque non eſt celebrandum pro vivis & defunctis.

5. Quod peccatum eſt colere in illa Chriſtum Dominum. At nos contrariam partem eorum tenemus; abſque dubio fundati in verbo Domini, in traditionibus ſanctorum Patrum; & quamvis non poſſumus æquari in dando reſponſionem cuilibet illorum veſtræ ſublimiſſimæ ſapientiæ, attamen cum noſtro humili ſcientia habita ex traditionibus ſanctorum Patrum, quod idem corpus Domini crucifixum & aſcenſum in cælum, & ſedens ad dexteram Patris eſt realiter in illo Sacramento, tamen inviſibiliter, ſub ſpeciebus panis & vini, & ita eorum ſubſtantia tranſmutatur in corpus Chriſti Domini.

Deinde quamvis credimus unam naturam Verbi Incarnati juxta Cyrillum Alexandrinum, non tamen confuſam juxta Euthychum hæreticum. Sed ex perfecta Deitate, & perfecta humanitate, & ex una perſona unum Dominum Jeſum Chriſtum unitum cognoſcimus inconfuſè; & unde credimus & diſcimus Chriſtum habere corpus & naturam humanam, quod largitur pretioſè omnibus dignè accipientibus, & habemus firmum fundamentum in verbo Domini Matth. cap. 26. *Hoc eſt corpus meum & ſanguis meus*, & non ſignum; & in Joan. cap. 6. *Panis quem ego dabo corpus meum eſt, & qui manducat ex illo vivet in æternum, & ego ſum panis vitæ.* Unde indubitatè adoramus Chriſtum in illo Sacramento, & ille qui talia non credit, ſit ipſi idololatria, nobis verò fidelibus eſt ſalutaris atque optimus cultus. Pariter credimus eſſe veram propitiationem pro vivis & defunctis.

6. Dicunt baptiſma non eſſe neceſſarium filiis fidelium, & quod univerſaliter non ſit remiſſio peccatorum per illud omnibus, ſed ſolum electis; quorum contrarium dicit Dominus: *Qui non baptizatus fuerit ex aqua & Spiritu &c.* Et Apoſtol. ad Rom. cap. 6.

7. Gratia ſemel habita non poteſt amitti; cujus contrarium di-

cit idem Apoſtolus ad Cor. 1. cap. 10. *Qui exiſtimat ſe ſtare, vi-* CH. XX.
deat ne cadat.

8. Quod perpetua caſtimonia eſt peccatum, contra factum Domini probantis per ſuum exemplum, & dicentis Matth. 9. *ſunt Eunuchi qui ſeipſos caſtraverunt propter regnum cælorum.*

9. Quod Eccleſia Dei injuſtè jubet jejunium, contra factum Domini jejunantis per 40. dies & noctes, & in principio Deus interdixit comedere de arbore illa. Igitur eſt bona traditio de jejunio.

10. Quod interceſſio Sanctorum eſt peccatum, contra illud Pauli ad Cor. cap. 5. *Obſecramus pro Chriſto reconciliamini*, & Danielis 3. *Neque auferas miſericordiam tuam à nobis propter dilectum tuum Abraham & Iſaac ſervum tuum.*

11. Quod Sacramenta non ſunt ſeptem, contra illud proverbium cap. 10. *Sapientia ædificavit ſibi domum, excudit columnas ſeptem.*

12. Quod Ordo Epiſcopi & Sacerdotis eſt æqualis, & quod aſſiſtentia Epiſcopi non eſt neceſſaria eccleſiis, contra ea quæ habentur in Act. Apoſt. cap. 8. & 1. ad Cor. cap. 12. *Et quoſdam poſuit Deus in Eccleſia ſuos Apoſtolos &c.* Et præcipua circa Sacramenta & ordinem Eccleſiaſticum clarè & diffusè tractat ſanctus Dionyſius in lib. 2.

13. Quod univerſalis Eccleſia poteſt errare contra illud Matth. 16. *Tu es Petrus, & ſuper hanc petram &c. & adverſus eam non prævalebunt portæ inferi*; & Lucæ 22. *Ego rogavi pro te, Petre, ut fides tua non deficiat.*

Et tandem dicunt Librum Sapientiæ, Sirach, & Tobiæ, & Baruch, & Machabæorum non eſſe partes Scripturæ ſanctæ, & item dicunt reliquias Sanctorum non eſſe colendas, neque eorum imagines, & quod fideles non poſſunt pati poſt mortem pœnam temporalem; cujus contrarium habetur in Libro Machabæorum, ubi jubetur orare pro defunctis fidelibus, ſed præcipuè habemus contra ſupradicta ex traditionibus antiquorum SS. PP. & Conciliorum, & conſervamus & honoramus ea quæ illi parvipendunt.

Tales ſunt intentiones, Potentiſſime Rex, Epiſcoporum & Doctorum Eccleſiæ Armenæ noſtræ, quibus breviter oſtendimus veracitati veſtræ quod non ſumus tales, ut diffamarunt nos receptores talia enormia, ſed præcipuè militamus contra illa ſequendo orthodoxam viam antiquorum Sanctorum Patrum & Apoſtolorum Chriſti Domini, cujus benedictio ſit

ſuper te, tuumque regnum & ſuper dilectiſſimum liberum tuum, coronaque digniſſimum, & Chriſto fortificatum Delphinum, teque ipſe Dominus conſervet ſemper juxta tuam filiationem legitimam & fidelem, cum Matre tua ſancta Romana Eccleſia.

Scripta fuit hæc juxta computationem Latinorum anno 1671. menſis Decembris 10. & Armenorum 1120. in Conventu noſtro, quod eſt in Regia Civitate Spaham; & in veritatem hujus Epiſtolæ, nos infra ſcripti atteſtamur cum noſtris propriis ſigillis & manibus.

Ego David *Archiepiſcopus Civitatis Regiæ Spaham; accepto ea quæ verè ſcripta ſunt in hac Epiſtola, & illis utimur & credimus.*

2. *Ego* Isaac *Archiepiſcopus & Superior Conventi ſancti Ibatetedii, & ſucceſſor univerſalis Patriarchæ noſtræ Gentis ſimiliter atteſtor & accepto, illiſque utimur.*

3. *Ego* Stephanus *Epiſcopus & Superior Conventi Dei Genitricis idem accepto.*

4. *Ego* Michael *Doctor idem accepto.*

5. *Ego* Joannes *Doctor idem accepto.*

6. *Ego* Joannes *Doctor filius Buniat idem accepto.*

7. *Ego Parochus Eccleſiæ ſancti Bartholomæi quæ eſt Baſilica in Julpha.*

8. *Ego* Joannes *Gimala idem accepto.*

9. *Ego* Zacharias *Diglierat idem accepto.*

10. *Ego* Manuel *Digiamatum idem accepto.*

11. *Ego* Deodatus *Magiſter domus Domini Kalanter, & vicem gerens ejuſdem idem accepto.*

12. *Ego* Agamal *di Thobii idem accepto.*

13. *Ego* Agajar *di Camal idem accepto.*

Ego Aga *Piri Kalanter Julfæ quæ eſt in Civitate Regia ſervus Chriſto Domini, tuæque Magnitudinis credo & accepto ea quæ ſcripſerunt Archiepiſcopi noſtri, cum meis magnatibus idem ſentimus, unde benignitas veſtra non cenſeat ita eſſe, ut diffamarunt.*

Ego Petrus Bedlk *Eccleſiæ Armenæ Doctor idem accepto.*

Ego Sergius Isaaci *quondam Doctoris Diſcipulus, teſtor hanc eſſe veram Eccleſiæ Armenæ profeſſionem, quemadmodum ſuprà Armenis caracteribus.*

Hæc interpretatio Latina ad nos miſſa eſt unà cum exemplari Armeno ab Archiepiſcopis, Epiſcopis, & Clero & Principe Gentis Armenæ quæ verſatur in Perſia, ut ſimul ſacræ Majeſtati veſtræ offerretur. CH. XX.

OLIER DE NOINTEL.

Sacræ Majeſtatis Veſtræ ad Portam Otthomanam Legatus.

RELATION DE MONSIEUR DE NOINTEL.

LE ſeiziéme Janvier 1672. les Armeniens faiſant la Feſte de Noël, de la Circonciſion, des Rois & du Baptême de nôtre Seigneur, j'eus la curioſité d'aller à leur Egliſe de Galata pour y obſerver leurs ceremonies. J'y aſſiſtai à la Meſſe qui fut celebrée par un Abbé ou Superieur d'un Monaſtere en Aſie. Il avoit en teſte un bonnet rond doré, ſur le corps une maniere de chappe, & autour du cou un eſpece de collier compoſé de plaques d'argent doré, repreſentant les Apoſtres, qui étoit haut de cinq doigts. Cinq ou ſix Diacres ſe tiennent autour de lui ayant des bonnets à peu prés de même façon & des ſurplis de groſſe toile blanche qui alloient juſqu'aux talons, & dont les manches joignent à leurs bras. Ils étoient bigarrez de croix & de bordures de ſoyes de diverſes couleurs, & ils portent ſur leur épaule gauche une étolle qui pendoit par derriere juſqu'à terre. Je les obſervai aprés que l'on eut tiré le rideau qui eſt de velours, & ſur lequel eſt figurée une grande croix. Je vis auſſi que l'Autel eſtoit orné de trois grandes croix poſées ſur des gradins & de ſix chandeliers avec des cierges allumez, diſpoſez comme les nôtres; il y avoit un ornement au devant de cuir doré ou d'autre matiere ſemblable, & au deſſus du dernier gradin un tableau de la Vierge.

La premiere ceremonie que je diſtinguai fut la proceſſion du Livre de l'Evangile, & la ſeconde fut celle du pain & du vin avant la conſecration qui ſe font en grande ceremonie, & avec un grand culte de la part des aſſiſtans, qui ſe mettent pour la plus grande partie à genoux, & témoignent leur reſpect par de grands ſignes de croix. Lorſque l'Officiant eut reçû le calice qui eſt fort haut, & ſur lequel étoit la patene avec le pain ſans levain couverte d'un grand voile de tafetas orné de faces de Cherubins, il le poſa reſpectueuſement ſur l'Autel, & quel-

ques momens aprés il doubla le voile en le relevant, & tira l'hoſtie ſur le bord de la patene.

Quand le temps de la conſecration fut venu, il releva une ſeconde fois le voile ayant tiré la patene à lui. Il avança la tête, & la baiſſant ſur l'hoſtie qui eſtoit deſſus, il profera les paroles. Il prit enſuite le calice, & s'eſtant baiſſé de même, il conſacra le vin par les mots Sacramentaux, & lorſqu'il eut achevé, il leva tout doucement au deſſus de ſa teſte le precieux corps, & l'ayant poſé ſur l'Autel, il fit l'élevation du calice. Le peuple qui s'eſtoit mis à genoux dés le commencement de la conſecration, témoignoit un grand reſpect. Et dans le temps qu'elle s'operoit, & lorſqu'il vit le corps & le ſang de Nôtre Seigneur, on l'entendoit proferer des prieres ferventes, & l'on le voyoit faire des ſignes & des actes d'adoration.

Elevation pratiquée par les Armeniens.

Adoration.

Je remarquai que l'Officiant ayant pris l'hoſtie la baigna dans le ſang, ſans neanmoins la quitter, & qu'aprés l'y avoir tenuë quelque temps, il la tint ſur le calice, enſorte qu'on la pouvoit voir. Ses deux mains eſtoient employées à ce miniſtere, pendant lequel il paroiſſoit faire des prieres avec beaucoup de devotion. C'eſtoit apparemment la preparation à la Communion dont je ne fus pas témoin, parce qu'on tira le rideau. Lorſqu'il fut ouvert, le Preſtre lui-même ſe tournant du coſté du peuple lui montra le calice couvert du voile où eſtoient les eſpeces. Tout le monde ſe proſternant & priant, il donna la benediction, & retourna à l'Autel, & en un moment aprés, lorſque la Meſſe fut finie, il deſcendit accompagné de deux Diacres, & ayant dans ſes mains un Livre d'Evangile, il le fit baiſer à un Prêtre ou Evêque qui eſtoit en bas, & à tout le peuple qui concouroit à cette devotion avec grand zele, & jettoit quelques aſpres dans un baſſin.

Lorſqu'il fut remonté, un de ſes aſſiſtans s'eſtant revêtu d'une chappe avança ſur le bord du Sanctuaire, & un autre tenant le calice, il communia quatre ou cinq jeunes garçons de dix ou douze ans, ce qui ſe fit peu reſpectueuſement & avec aſſez de confuſion; & c'eſt ce qui obligea, comme je crois, le Prêtre de donner la benediction & de ſe retirer, ſans vouloir communier les autres enfans que l'on preſentoit.

L'on tira alors le rideau, & lorſque les Preſtres eurent mis leurs chappes, ils deſcendirent. Celui qui avoit celebré tenoit une maniere de ſoucoupe de bois couverte d'un voile fin, ſur

lequel il y avoit une petite figure de colombe d'argent, & autour des pains pareils à ceux que les Armeniens conſacrent ; il me fit compliment en m'en donnant un. Il en donna un auſſi à un Pere Capucin: Et comme il vouloit lui baiſer la main, le Religieux s'en défendit en lui baiſant la ſienne. Ce pain eſtoit de paſte biſe ſans levain. Sa figure ronde & bordée ſeulement d'un coſté repreſentoit dans une ſeule face, l'autre eſtant toute unie, le calice duquel on voyoit ſortir le corps de Nôtre Seigneur J. C. Il y a auſſi des caracteres Armeniens à droite & à gauche. Il eſtoit un peu plus grand que nos écus de France, & l'eſtoit quaſi le double moins que l'hoſtie de la Meſſe du Samedi de Pâques, qui eſtoit auſſi bien plus blanche. Pour ce qui eſt de la grandeur ils l'augmentent quand il y a pluſieurs communians, parce que la communion ſe fait d'une ſeule hoſtie. L'on me dit la raiſon pour laquelle il avoit communié ſi peu de monde, c'eſt que le jour precedent on s'eſtoit acquitté de ce devoir à la Meſſe de l'aprés-diſnée que l'on celebre à cette heure-là au lieu de minuit. CH. XX.

Lorſque j'eus fait remercier celui qui m'avoit fait preſent de ce petit pain, je le ſuivis & ſon Clergé. Nous ſortîmes de l'Egliſe, & lorſque nous fûmes entrez dans un endroit fermé de baluſtres à jour, l'on ferma la porte en empêchant que le peuple n'y entraſt. C'eſt pourquoi il ſe tenoit dehors avec des pots à la main. Cependant les Preſtres ayant entouré une grande cuve pleine d'eau, l'on chanta pluſieurs oraiſons ou prophecies. L'on chantoit auſſi des motets qui eſtoient entremêlez d'une muſique de deux plats de métail que l'on frappoit l'un contre l'autre, & du ſon d'un timbre que l'on tenoit frappant deſſus avec un fer, ce qui faiſoit une melodie qui n'eſtoit point deſagreable. Le principal Miniſtre tenant une croix en faiſoit de temps en temps des ſignes ſur l'eau en la croiſant & la diviſant par le haut de la croix & par le pied ; & comme le deſſein, aprés la benediction reïterée de l'eau, eſtoit de repreſenter le Baptême de Nôtre Seigneur, le même Officiant ayant poſé la croix au fond du vaſe & au milieu, enſorte qu'on ne la voyoit plus, on approcha de lui la petite figure de la Colombe dont j'ay parlé, & lorſqu'on eut ôté une petite vis qui empêchoit de ſortir la liqueur qui eſtoit dedans, il pria l'Evêque qui eſtoit auprés de lui de faire l'aſperſion. Ils ſe firent l'un & l'autre de grandes ceremonies, ſe renvoyant recipro-

quement cet honneur. Enfin il demeura à celui qui l'avoit offert. Il prit la colombe d'argent, & en ayant répandu de l'huile dans l'eau en forme de croix, un des Assistans la mêla, & ce fut ce qui finit la ceremonie. Ceux de dehors qui avoient des amis au dedans, eurent des premiers de l'eau benite, pour moy je me retiray avec le Clergé par une porte dérobée & hors de la foule.

J'ay réduit cette Relation le plus en abregé qu'il m'a esté possible pour éviter la repetition de ce qui pourroit se rencontrer de pareil dans la ceremonie que font les Armeniens la veille de Pâques ; c'est ce qui m'a fait oublier une particularité dont je feray maintenant la remarque. Avant que le Prestre commençât la celebration, il s'avança sur le bord de l'endroit élevé où est posé l'Autel ; & tenant un papier en sa main, il leut les noms de tous ceux qui avoient donné pour participer aux prieres du saint Sacrifice, il remontra les besoins de l'Eglise, & fit une exhortation à ceux qui n'étoient point écrits avec des reproches de leur avarice ; & au temps de la consecration il reprit la liste pour faire commemoration des noms de ceux qui y étoient couchez.

CHAPITRE XXI.

Qu'on ne sçauroit dire sans extravagance, que la doctrine de la presence reelle ait pû s'introduire dans les Societez d'Orient depuis Berenger jusqu'à ce temps ici.

Confession de Foy de Sothericus Patriarche d'Antioche.

LA Foy presente de l'Eglise d'Orient sur l'Eucharistie étant aussi certaine que le peut estre aucun fait humain de cette nature, il ne resteroit plus à M. Claude que de dire que cette creance s'y est introduite depuis Berenger ; & c'est aussi ce qu'il a tâché d'insinuer dans le second Livre de sa troisiéme réponse.

Mais on a aussi tellement détruit cette mauvaise défaite par la réponse generale, & on y a si bien fait voir que cette prétention renfermoit un amas d'absurditez & d'extravagances, qu'on n'a pas sujet de craindre qu'il puisse rester quelque doute sur ce point à des esprits tant soit peu sensez.

Voyez rép. gen. 1. c. 7.

Il y a même cente difference entre le fait de la creance preſente des Societez Orientales, que nous avons établie par cette foule de preuves qui ſont produites dans cet ouvrage, & la conſequence que l'on en tire, qui eſt que ces Societez eſtoient donc dans la même foy au temps de Berenger, qu'il faut au moins examiner les preuves qui ſervent à l'établiſſement du fait, ce qui a beſoin de quelque application. Mais la conſequence n'a point du tout beſoin d'examen. La moindre lumiere du ſens commun la découvre tout d'un coup & comprend clairement qu'il eſt impoſſible que les Latins ayant eſté mêlez dans tout l'Orient depuis l'onziéme ſiecle avec ces Societez ſeparées de l'Egliſe Romaine, eſtant occupez de la preſence réelle plus que d'aucun autre article, puniſſant en Occident ceux qui en doutoient avec toute ſorte de rigueurs, & examinant avec ſoin tous les points de la creance de ces Societez qui ne s'accordoient pas avec la leur, ne ſe ſoient point point apperçus ſix cens ans durant que ces Societez euſſent une autre foy qu'eux touchant cet article, ou que s'en eſtant apperçus ils ayent cru le devoir diſſimuler, & que de même ces Societez Orientales ayent pû demeurer ſix cens ans durant ou ſans remarquer dans les Latins cette difference de creance dans un article ſi important, ou ſans le leur reprocher en tant d'écrits qu'ils ont fait contr'eux. CH. XXI.

De ces deux partis qui ſont également ridicules, Monſieur Claude s'eſt reduit au ſecond dans ſa troiſiéme Réponſe, en ſoûtenant que cela eſt arrivé par la Politique des Latins d'une part & par la timidité des Orientaux de l'autre. Et c'eſt ce que l'on a refuté dans la réponſe generale en repreſentant ſeulement l'abſurdité de cette hypotheſe en la maniere que nous le rapporterons icy.

Monſieur Claude ſuppoſe dans les Grecs & dans toutes les autres Societez d'Orient, c'eſt à-dire dans un nombre infini d'hommes, une timidité de ſix cens ans, qui les ait tous empêchez de s'élever contre les Latins & de les traitter d'idolatres ſur la doctrine de la preſence réelle. Il ferme la bouche à tous les Latins ſur le même ſujet par une politique de ſix cens ans. Ni la charité, ni le zele, ni la vanité, ni l'inclination naturelle qu'on a à dire la verité, ni la haine, ni l'intereſt, ne porte jamais aucun ni des Latins ni des Grecs à ſe démentir. Les Latins craignent de bleſſer les Grecs par ce reproche, lors même qu'ils les

„ ſont mourir, & les Grecs craignent d'offenſer les Latins ſur ce
„ point, lors même qu'ils meurent pour leur Religion, ou qu'eſ-
„ tant en ſeureté ils s'abandonnent à la plus grande violence de
„ leur haine.

„ Ce qui eſt encore plus admirable, eſt que les moyens par
„ leſquels on unit les Latins dans cette reſerve politique, ſont ſi
„ cachez que l'on n'en n'a pû encore rien découvrir ; ſi étendus
„ qu'ils ſont pratiquez par les Papes, par les Cardinaux, par les
„ Evêques, par les Preſtres, par les Religieux, par les ſoldats, par
„ les voyageurs curieux ; & ſi efficaces qu'ils n'ont encore permis
„ à perſonne de manquer à ce ſecret. Ils laiſſent agir toutes les
„ autres paſſions contre les Grecs : ils permettent qu'on exerce
„ contre eux les dernieres rigueurs & qu'on leur faſſe toutes ſor-
„ tes de reproche ; ils ſouffrent qu'on en faſſe, qui ſemblent
„ conduire naturellement par la ſuite du diſcours à les accuſer de
„ ne pas croire la preſence réelle, ſi on l'avoit pû faire avec ve-
„ rité ; mais ils arrêtent juſtement la plume & la langue quand
„ elle ſeroit ſur le point de paſſer à celuy-là, & cela durant l'eſ-
„ pace de ſix cens ans, non dans un ſeul lieu, dans une ſeule
„ ville, dans une ſeule province, mais dans la plus grande
„ partie du monde.

„ Voila ce que Monſieur Claude tâche de perſuader à ceux de
„ ſa ſecte, & qu'il pretend avoir rendu vrai-ſemblable. Sans cet-
„ te double hypotheſe d'une timidité de ſix cens ans, qui do-
„ mine tous les Chreſtiens d'Orient, & qui étouffe toutes leurs
„ autres paſſions, & celle d'une autre politique auſſi longue par-
„ my les Latins, pratiquée par eux avec une fidelité inviolable,
„ & qui étouffe de même en eux tous les ſentimens de la nature ;
„ il faudra qu'il avouë luy-même que les Grecs & les Societez
„ croyent la preſence réelle. C'eſt à quoy ſe reduiſent toutes ſes
„ réponſes. C'eſt cette rare invention qui fait le ſujet de la ſatiſ-
„ faction extraordinaire qu'il témoigne de ſon ouvrage. C'eſt
„ par là qu'il pretend avoir renverſé l'argument de la Perpetuité.
„ Mais s'il eſt homme à ſe repaiſtre de ſes viſions, j'eſpere qu'il
„ y en aura peu qui ſoient en cela de ſon humeur & qui ne
„ me permettent de conclure contre luy.

„ 1. Que l'union de ces faits que nous avons alleguez prouve
„ avec une entiere certitude, que les Grecs & les autres Socie-
„ tez d'Orient auſquelles on les peut appliquer, croyent la pre-
„ ſence réelle, comme l'union de ces mêmes faits prouve que les
Calviniſtes croyent la Trinité & l'Incarnation.

2. Que cette conſequence s'étend plus loin, & qu'elle fait voir non ſeulement que les Grecs & les autres Chreſtiens d'Orient ſont preſentement perſuadez de cette doctrine, mais qu'ils l'ont toûjours eſté depuis Berenger: & qu'ainſi elle renferme entierement le fait que l'on prouve dans le I. Tome de la Perpetuité, & qu'elle ruine en particulier tout le ſecond livre de la réponſe de M. Claude auquel il a donné pour titre, *Nullité de la conſequence*. Et c'eſt ce qu'il eſt tres-facile & tres-important de faire voir.

Il s'efforce dans ce livre de prouver que la doctrine de la Tranſſubſtantiation a pû s'introduire parmy les Grecs & les autres ſocietez Schiſmatiques, par le mêlange de l'Egliſe Latine avec elle; par les Miſſionnaires que les Papes y ont envoyez, & par le pouvoir que les Latins ont eu ſur ces Chreſtiens d'Orient. Mais en accordant à M. Claude tous les faits qu'il rapporte, il n'y a qu'à luy dire en un mot qu'ils prouvent juſtement tout le contraire de ce qu'il pretend, & que l'on ne le peut même mieux prouver que par ces faits.

Ce qui le trompe toûjours eſt qu'au lieu que les choſes humaines ſont attachées à une infinité de circonſtancees, & que c'eſt le plus ſouvent ce qui les rend poſſibles ou impoſſibles, faciles ou difficiles, il les détache de toutes les circonſtances auſquelles elles ſont liées, pour en faire des queſtions metaphyſiques qu'il conſidere d'une maniere abſtraite & ſpeculative, comme s'il s'agiſſoit d'un monde ſeparé de celuy-cy, dont nous ne ſçuſſions aucunes nouvelles.

Il examine en l'air cette queſtion, s'il eſt impoſſible que la Tranſſubſtantiation (ſous laquelle il veut bien que l'on comprenne la preſence réelle, quoyqu'il ne l'oſe pas dire) ſe ſoit introduite depuis Berenger dans les ſocietez d'Orient, & il croit qu'il luy ſuffit de trouver de certaines cauſes vagues qui ayent une proportion éloignée & metaphyſique avec cet effet. C'eſt pour cela qu'il nous conte des hiſtoires qui ſont auſſi inutiles pour luy qu'elles ſont utiles en les tournant contre luy. Mais pour le deſabuſer, il n'y a qu'à l'obliger de conſiderer les choſes telles qu'elles ſont, & de les revêtir de toutes les circonſtances qui y ſont effectivement attachées.

Il eſt donc certain premierement que les Latins n'ont point reduit entierement ces ſocietez à s'unir avec l'Egliſe latine: que s'ils en ont converti quelques particuliers, ils n'en ont

„ point converti le corps, qu'ils ne les ont pû porter ny à quitter
„ leurs anciennes opinions, ni à changer leur ancienne discipli-
„ ne, & qu'elles y demeurent la plus part aussi attachées que
„ jamais.

„ Que M. Claude enferme donc d'abord cette circonstan-
„ ce dans la question qu'il traitte, & qu'il examine, non s'il est
„ possible en general que les Missionnaires Latins ayent per-
„ suadé tous ces peuples de la doctrine de la presence réelle;
„ mais s'il est croyable que ces Missionnaires n'ayant pû faire re-
„ cevoir dans aucune de ces societez, ny les dogmes de l'Eglise
„ Romaine, ny les points de discipline sur lesquels ils sont divi-
„ sez d'elle; & n'ayant pu adoucir leur esprit envers cette Egli-
„ se, & les empescher de la traitter d'heretique, ayent generale-
„ ment reüssi à faire recevoir par toutes ces societez une doctri-
„ ne aussi étrange que celle de la presence réelle le devroit pa-
„ roistre à ceux qui auroient esté nourris dans une autre foy.

„ Il faut de plus ajoûter à cette question sa double hypothe-
„ se d'une timidité generale parmy les Chrestiens Orientaux, &
„ d'une politique generale parmy le Latins pendant tout le
„ temps qu'il destine à ce changement. Car comme dans le pro-
„ grés de cette introduction on ne pourroit faire voir que les
„ Grecs & les autres Orientaux non convertis, se soient élevez
„ contre les Latins sur ce point, en ayant pris sujet d'en faire des
„ reproches à ceux qui n'avoient pas encore embrassé leur foy,
„ M. Claude est obligé de nous montrer que cette introduction
„ est possible avec ces deux circonstances, c'est-à-dire qu'il doit
„ faire voir qu'il est possible que tous les Orientaux non conver-
„ tis, voyant répandre parmy eux une doctrine nouvelle, ayent
„ étouffé par la crainte des Latins tout ce que la jalousie natu-
„ relle & les principes de leur Religion pouvoient fournir de rai-
„ sons contre une doctrine si étrange, & qu'ils l'ayent tous lais-
„ sé introduire sans aucune resistance dans tout le monde.

„ Il faut qu'il montre aussi qu'il est possible que tous ces Mission-
„ naires qui se trouvoient parmy ces peuples, & qui connois-
„ soient qu'ils estoient infectez de l'erreur de Berenger, qui re-
„ gardoient tous cette erreur comme une heresie damnable, qui
„ les instruisoient sur ce point avec soin, qui voyoient leur do-
„ ctrine reçuë par quelques-uns & rejettée par d'autres, ayent pû
„ tous garder sans aucune raison apparente un silence si religieux
„ sur ce point, qu'aucun n'ait accusé ces nations de l'erreur de

Berenger; qu'aucun ne l'ait inſerée dans le catalogue de leurs hereſies; qu'aucun n'en ait averti les Papes; que nul d'eux n'ait fait aucun écrit pour les convertir; qu'aucun n'ait uſé de rigueur envers ceux qui refuſoient de recevoir la Doctrine de la preſence réelle, quelque pouvoir qu'il en euſt; qu'aucun ne ſe ſoit vanté dans aucun livre du ſuccés de ſes predications en ce point; qu'aucun n'ait témoigné d'admirer cette alliance étonnante d'une docilité ſi extraordinaire à recevoir cette doctrine, & d'une opiniaſtreté ſi inflexible à rejetter tous les autres dogmes qu'on taſchoit de leur inſpirer, & qu'enfin ils ayent tous conſpiré à nous dérober la connoiſſance d'un ſi grand évenement.

Voila ce que M. Claude devoit entreprendre de faire croire poſſible, s'il euſt voulu détruire cette conſequence, qu'il combat dans le titre de ce ſecond livre, & qu'il établit par tout le livre même. Mais comme il n'a pas ſeulement oſé le tenter, il n'y a pour renverſer tout ce livre qu'à luy montrer ce qu'il avoit à prouver, & à faire remarquer que le mêlange de ces Miſſionnaires & ce pouvoir des Latins ſur les Grecs & les autres Chretiens d'Orient, prouve tres mal qu'ils ayent pû leur faire recevoir la doctrine de la preſence réelle avec ces circonſtances; mais qu'il prouve parfaitement qu'il eſt impoſſible d'une part qu'ils n'euſſent pas découvert cette erreur dans les Grecs & les autres Chreſtiens d'Orient ſi elle y euſt eſté, & qu'il eſt encore moins poſſible de l'autre qu'ils ne la leur euſſent pas reprochée, & ne ſe fuſſent pas appliquez à la déraciner s'ils l'y euſſent découverte? D'ou il s'enſuit que ne l'ayant jamais fait, par l'aveu même de M. Claude, il faut qu'ils en fuſſent entierement exempts. C'eſt la ſeule concluſion raiſonnable qu'on puiſſe tirer des faits alleguez par M. Claude dans ſon ſecond livre, & ce ſeroit perdre le temps que de le refuter d'une autre maniere.

Il ne faut point de preuve pour établir une choſe que la raiſon penettre avec tant d'évidence; il faudroit au contraire plus que des demonſtrations pour rendre probable le changement de creance dans ces ſocietez depuis Berenger. Cependant on a fait voir, & dans la réponſe generale, & dans le livre de la creance des Grecs, que la pretention de M. Claude n'eſtoit pas appuyée de la moindre preuve, & qu'au contraire il y en avoit tant & de ſi demonſtratives de l'union de ces ſocietez avec

C'eſt le livre du Pere Paris Chanoine regulier.

l'Egliſe Romaine dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, qu'elles ſuffiroient pour perſuader les choſes les plus incroyables. On les peut voir ramaſſées dans les deux livres que j'ay marqués, & l'on y en ajoutera encore quelques autres ici qui ſont tres-conſiderables, & qui montrent poſitivement que ces dogmes ont toûjours eſté crus par toutes ces ſocietez.

La premiere ſera tirée d'un Synode tenu ſous l'Empereur Manuel, dans lequel un Diacre nommé Soterichus élu au Patriarchat d'Antioche, fut obligé de ſe juſtifier ſur l'Euchariſtie. Ces actes ſe trouvent dans la Bibliotheque de Bodlei à Oxford num. 205. Des perſonnes curieuſes de Paris en ont obtenu copie de M. Bernard qui en eſt Bibliothecaire, & qui eſtant tres habile dans toutes ſortes de ſciences, auſſi bien que dans les langues Orientales, eſt tres porté de plus à communiquer tout ce qui dépend de luy aux perſonnes de lettres qui s'addreſſent à luy. Comme il n'y a proprement que l'Apologie de Soterichus qui ſerve à la preuve dont il s'agit, on s'eſt contenté de la rapporter icy.

On a joint à cette Confeſſion de foy deux autres Extraits de deux pieces, l'une plus ancienne & l'autre plus recente. La plus ancienne eſt un traitté Arabe d'Elie Patriarche de Jeruſalem, qui eſt dans la Bibliotheque du Roy, ſur les principaux myſteres de la Foy, dont on a tiré ce qui y eſt dit de l'Euchariſtie.

Et la plus recente eſt une lettre de Melece Patriarche d'Alexandrie, qui a eſté envoyée de Conſtantinople. Ce Melece n'eſt pas pourtant le Patriarche d'apreſent, car il s'appelle Païſius, & c'eſt luy dont on a eu la lettre de Nectarius, qui eſt rapportée cy-devant.

APOLOGIE DE SOTERICHUS PANTEUGENUS au Patriarche & au Concile ſur les choſes touchant leſquelles on l'a accuſé d'avoir de mauvais-ſentimens.

TRes-ſaint Seigneur, divin & ſacré Concile. Quelques Archevêques m'ont il n'y a pas long temps mis entre les mais un paquet, où eſtoit contenu un diſcours qu'ils avoient condamné, comme avançant des choſes differentes & éloignées de la doctrine de l'Egliſe, me demandant avec diſ-

ſimulation, ſi ce diſcours eſtoit de moy. D'abord je pouvois ne point répondre leur oppoſant l'authorité qui a eſté donnée d'enhaut au Throſne Patriarchal; mais obeïſſant à la parole du Sauveur qui ordonne d'honorer tout le monde, & de ne pas ſcandaliſer ſes freres, j'ay cru qu'il falloit me ſoûmettre à la puiſſance & me juſtifier d'une maniere ſimple & ſans l'ornement qui m'eſt ordinaire, & je vous prie d'écouter mon Apologie. CH. XXI.

Je me ſouviens d'avoir fait il y a quelques jours un diſcours, pouſſé à celaplus par un de mes amis que par ma propre inclination. Ce diſcours n'avoit aucun ornement ſophiſtique. Le ſeul deſſein pour lequel il eſtoit fait, eſtoit pour refuter une opinion nouvelle & extraordinaire, & qui avoit quelque choſe du Neſtorianiſme, qui s'eſtoit gliſſée depuis peu. Perſonne ne me peut reprocher d'avoir écrit la refutation de cette nouvelle opinion. Car j'aurois honte de ne pas employer toutes choſes, & même ma propre vie, pour les ſentimens pieux que j'ay reçus de mes anceſtres, & que j'ay gardez en mon particulier juſqu'à preſent ſans aucune tache: croyant & confeſſant immuablement la foy qui eſt établie & prêchée dans l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, recevant les ſept ſaints Conciles Oecumeniques, prononçant anathême contre Arius & ſes ſectateurs, contre leur abominable adoration d'une creature, & toutes leurs autres ſottiſes, de même contre le fol Macedonius, qui eſtant poſſedé d'une fureur preſque ſemblable à celle d'Arius, n'a pas eu de honte de mettre le S Eſprit au nombre des creatures, & ainſi de rendre à une creature une même adoration, & avec eux contre Neſtorius l'impie, qui diviſoit la perſonne unique de J. C. noſtre Sauveur en deux hypoſtaſes, qui avoit rêvé que le Fils unique de Dieu n'eſtoit qu'un pur homme, & qui nioit que la ſainte Vierge fuſt Mere de Dieu. Deplus contre Eutyche & Dioſcore & leur folle imagination que la chair du Seigneur ne nous eſtoit pas conſubſtantielle, & qu'aprés l'union elle avoit eſté changée en une autre nature, ſans que l'autre conſervaſt ſes proprietez. Pareillement contre Didymus, Evagrius & leurs ſectateurs, contre tous ceux que le cinquiéme Concile a condamnez, ceux qui ſuivent Honorius, Sergius & Macaire, qui n'attribuent qu'une ſeule volonté & une ſeule operation par une grande méchanceté à J C. noſtre unique Dieu & Sauveur, qui eſt de deux & en deux natures: ceux qui eſtant ennemis de J. C. & ſentant la puanteur des Manichéens,

avoient horreur de peindre le tres saint corps de J. C. qui nous est consubstantiel.

Je dis donc anathême à tous ceux que je viens de nommer, & à toutes leurs sotises, & à ceux qui disent que ce qui a esté pris dans l'Incarnation, est serviteur, & qui l'adorent d'une maniere servile aussi bien que tous les autres esprits employez au ministere. Et comme j'apprens que quelques personnes me calomnient d'une maniere tres-impudente, comme disant que les salutaires & divins Mysteres sont des figures; il falloit premierement que ceux qui me font ce reproche, eussent trouvé dans le discours que j'ay fait dequoy les persuader d'une chose, dont je n'ay pas même eu la moindre pensée. Car où a t'on trouvé cela écrit dans ce discours? Et comme le pourrois-je dire sans me contredire moy-même? Mais pour en donner une plus grande certitude JE MAUDIRAY DE LA PLUS GRANDE *malediction ceux qui ne pensent ou ne disent pas que les venerables & saints dons que nous offrons sont changez surnaturellement par le saint Esprit au corps & sang vivifiant & salutaire de J. C.* & que ceux qui les reçoivent ont par eux union avec J. C. & je prononce anathême contre eux.

ἅγιον εὐπρόσλημμα.

ἀντὶτοῦ πᾶ.

Lisant ensuite le discours qui m'a esté mis entre les mains, j'ay trouvé qu'on en avoit mis quelque chose par écrit, & qu'on en avoit omis quelque chose. Ce qui me fait demander que l'examen des choses qui y sont contenuës, & de cette nouvelle opinion, qui est tout le sujet de mon discours, se fasse & se termine en la presence de l'Empereur. Je diray même quelque chose de plus hardy, qui est qu'on fasse une assemblée dans l'Eglise de la sainte Vierge, composée de quelques membres du Senat, & d'autant de vous autres qu'il s'y en voudra trouver, & qu'on examine ensemble ce qui concerne ce discours.

EXTRAIT DU TRAITTE' D'ELIE, EVESQUE de Jerusalem, dans lequel il explique en abregé les principaux Mysteres de la Religion Chrestienne. C'est un manuscrit Arabe de la Bibliotheque du Roy.

LE saint Evangile dit que J. C. a pris du pain dans ses mains pures & saintes, le benit, le rompit & le donna à ses Disciples, & leur dit: *Cecy est mon corps qui est mis en pieces pour*

pour la vie du monde & la remission des pechez. Et il mêla du vin & de l'eau dans le calice, il rendit graces dessus, & dit ensuite: *Ceci est mon sang du nouveau Testament qui est répandu pour plusieurs, & pour la remission des pechez; prenez-en tous, mangez de ce pain, & bouvez de ce calice: Faites ainsi lorsque vous serez assemblez pour faire memoire de moy.* C'est la perfection de la pureté & la fortification de la Foy de ceux qui les reçoivent, & le salut de leurs ames. CHAP. XXI.

Ces choses sont sanctifiées par la communication de la puissance du S. Esprit, & SONT CHANGE'ES DE LEUR PREMIERE NATURE, & le pain est fait son corps saint & son sang precieux, qui servent à la remission des pechez, la purification, la saintété, l'illumination & la grande esperance de la resurrection des morts, & l'heritage de la vie éternelle & du Royaume du Ciel & du plaisir veritable. Et nous tous qui participons à ces Sacremens, nous allons au devant de nôtre Seigneur J. C. Nous le portons sur nos mains, nous le baisons: & dans la Communion nous sommes unis à lui par un mêlange de son corps avec les nôtres, & la mixtion de son sang avec le nôtre. Car il dit: *Celui qui mange de mon corps & boit de mon sang, il est uni avec moy, & moy avec luy.*

EXTRAIT DE LA LETTRE DE MELECE Patriarche d'Alexandrie.

DAns les paroles par lesquelles les saints Mysteres nous ont esté donnez, il n'y a aucune figure, car elles sont prises dans leur propre sens, & se doivent entendre de la même maniere sans aucune division. Car le Pain de vie a pris du pain & du vin, sçachant bien qu'il estoit lui même d'une maniere plus excellente le pain de vie, mais n'ignorant pas aussi que le Mystere ne se détruisoit pas, mais s'accomplissoit plûtost en prenant aussi du vin, afin que comme le pain rend presente la chair; de même le vin rendist le sang present. L'un ce corps qui a esté brisé pour la remission des pechez, & l'autre ce sang qui est répandu pour nous & plusieurs autres, & la remission des pechez.

ἵνα ὡς ὁ ἄρτος τὴν σάρκα τῷ καὶ ὁ οἶνος παραστήσῃ τὸ αἷμα.

Ces paroles ne reçoivent point de sens figuré. Car il n'y a rien d'indecent, qui nous puisse obliger, comme dit S. Augustin, d'avoir recours aux expressions figurées. Car le corps

ne ſe change pas en pain, mais le pain en corps, & ces choſes ne ſouffrent point de diviſion, car le Sauveur qui eſt la ſageſſe du Pere les a données toutes enſemble. C'eſt lui dont nous écoutons la voix, & que nous ſuivons, mais nous ne ſuivons point un étranger, parce que nous ne connoiſſons point la voix des étrangers. Et c'eſt par cette raiſon que nous ajoûtons foy à ce que le Sauveur a fait d'une maniere ſi illuſtre, & qu'il a enſeigné ſi clairement. Car nous recevons ſimplement les choſes que Dieu nous a données, & qu'il a dites ſans aucune obſcurité; & lorſqu'il nous parle par figures, nous conſiderons ces figures, & les choſes dont elles ſont les figures.

C'eſt pourquoi lorſque le Verbe s'appelle lui-même la pierre angulaire, la porte & le chemin, par une Theologie ſymbolique, nous trouvons, lorſque nous les conſiderons, qu'il eſt toutes ces choſes par la reſſemblance qu'il a avec elles, & que ces choſes le ſignifient.

Il y a des figures qui ne ſont pas ſimples, & qui ne ſignifient pas ſeulement la grace, mais qui ont en elles-mêmes la grace qu'elles ſignifient, comme l'eau dans le Baptême. Car elle ne ſignifie pas ſeulement, mais auſſi elle opere la purification qu'elle ſignifie par l'avenement du S. Eſprit, & par la parole divine qui a la force d'agir. Il en eſt de même du ſaint Chrême.

Nous trouvons auſſi, comme diſent quelques perſonnes, des figures repreſentées par d'autres figures, comme les choſes mêmes, & qui ſont elles-mêmes figures d'autres, c'eſt à dire qui ſont les choſes des figures & les figures des choſes. Car les eſpeces qui ſont conſervées dans le Sacrement, ſont des figures, & le corps & le ſang ſont des choſes; & on dit encore qu'ils ſont les figures du corps myſtique de J. C. qui eſt l'Egliſe. C'eſt pourquoi il faut que ceux qui parlent des choſes divines, reçoivent les paroles de J. C. dans leur ſens naturel; & ne les confondent pas enſemble.

Lors donc que le Sauveur dit: *Je ſuis le pain de vie*, il s'eſt ſignifié par le pain d'une maniere figurée, comme eſtant l'auteur de la vie, que nous entretenons avec du pain, non pas comme eſtant lui-même changé en pain.

Et lorſqu'il dit du pain & du vin dans le Sacrement de la Communion: *Cecy eſt mon corps*, & *Cecy eſt mon ſang*, il a ſignifié ſa chair & ſon ſang par ces figures: de ſorte neanmoins qu'elles ſont reciproquement la chair & le ſang. Car le

pain eſt la chair, & le vin le ſang. Et ils y ſont veritablement changez, les eſpeces demeurant pour ſervir de figures, & les ſubſtances eſtant changées dans les ſubſtances ſignifiées.

CHAPITRE XXII.

Union des Societez Orientales avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par l'Extrait d'un Manuſcrit Arabe de la Bibliotheque du Roy.

LE paſſage que nous produirons ici ne prouve pas ſeulement que les Jacobites ont toûjours crû la preſence réelle depuis Berenger juſqu'à preſent; mais comme ceux qui ont rapporté l'hiſtoire qu'il contient ſont plus anciens que Berenger, ils font voir que c'eſtoit la foy du dixiéme ſiecle, ce qui eſt encore plus.

Ce paſſage eſt tiré d'un Manuſcrit ancien de la Bibliotheque du Roy, & il ne contient pas ſeulement une confeſſion claire & preciſe de la tranſſubſtantiation, mais la confirme de plus par un miracle. Or quoique les Miniſtres ſe mocquent d'ordinaire de ces ſortes d'hiſtoires, ils ne ſçauroient nier neanmoins qu'elles ne contiennent une preuve certaine de la foy de ceux qui les rapportent, & de l'Egliſe où l'on les a crus.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT ARABE de la Bibliotheque du Roy, contenant les vies des Patriarches d'Alexandrie, dans la vie de Philotée 63. Patriarche, qui fut élû ſur la fin de l'Empire de Muaz en Egypte, qui mourut l'an 975. de J. C. comme dit l'hiſtoire de ce Livre, ou 981. ſelon un autre Auteur.

VAſah fils de Reja raconte dans ſa vie qu'il a écrite lui-même que Severe Evêque d'Aſchmonin lui a conté qu'il y avoit dans Bagdad un Prince de famille Royale nommé Elhaſchami, & qu'il ne ſongeoit en aucune maniere aux affaires de l'Etat, ni aux beaux habits, ni à la magnificence, mais tout ſon plaiſir étoit de monter tous les jours à cheval, & de s'en aller accompagné des ſoldats de ſa ſuite dans les Egliſes

des Chrêtiens pendant le temps de la Liturgie. Il y entroit à cheval, & commandoit qu'on prist l'hostie dans la place même du Sanctuaire. Il la faisoit rompre & fouler aux pieds & répandre le calice. Quand il avoit fait cela dans une Eglise, il alloit ensuite dans une autre, où il en faisoit autant Cela incommoda si fort la Ville de Bagdad, que les Eglises commencerent à n'avoir plus de Liturgie, & la plûpart des Prêtres ne la vouloient point celebrer, pour la crainte qu'ils avoient de cette profanation. Mais le secours de Dieu vint lorsqu'on n'y pensoit point. Car cet homme estant un jour entré dans l'Eglise selon sa coûtume, Dieu lui ouvrit les yeux, & il apperçut sur la patene de l'hostie un enfant beau & tres bien fait; dans le temps de la division de l'hostie: il vit que le Prestre l'immoloit, & recevoit son sang dans le calice, & divisoit sa chair par morceaux sur la patene. Elhaschami fut si étonné de cela, qu'il demeura presque immobile. Aprés cela le Prêtre estant sorti, donna au peuple de la chair, & le Diacre du sang dans le calice, comme il vit, ce qui le surprit extremement; & il dit à ses soldats: Ne voyez vous pas ce Celebrant, c'est-à-dire ce Prestre? Ils lui dirent oüi, nous le voyons. Il leur dit: Souffrirons nous que cet homme prenne un enfant, l'immole & divise sa chair à cette assemblée, & qu'il les fasse boire de son sang? Ils lui dirent, Dieu vous maintienne, Seigneur, mais nous ne voyons que du pain & du vin; ce qui augmenta la crainte & son admiration: le peuple n'estant pas moins surpris de le voir si hors de lui-même; & de ce qu'il ne faisoit point de l'hostie ce qu'il avoit accoûtumé.

Le Prêtre ayant achevé l'Office, & le peuple estant sorti, il appella ce Prestre, & lui demanda ce qu'il avoit vû. Il lui dit, Je vous assure devant Dieu que ce n'étoit que du pain & du vin. Ayant donc ainsi reconnu que ce Mystere n'avoit paru qu'à lui seul, il dit au Prestre: Je veux que vous me fassiez connoître le Mystere de cette Eucharistie & son institution. Il lui apprit comment le Prestre Jesus Christ prit du pain & du vin, le partagea entre ses Disciples, & leur dit: *Prenez, mangez: Ceci est mon corps*, & ensuite: *Beuvez: Ceci est mon sang, beuvez en tous pour la remission de vos pechez.* Et ses Disciples, dit il, nous ont appris une priere que nous disons sur le pain & sur le vin, quand nous les mettons sur l'Autel, & le pain est changé & est fait chair, & le vin est fait sang d'une maniere

ſecrete, comme Dieu vous l'a fait voir aujourd'hui. Cependant en apparence c'eſt du pain & du vin, parce qu'il n'y a perſonne au monde qui puiſſe prendre un morceau de viande, ni boire du ſang qui vient d'eſtre répandu.

Cet homme ſe fit enſuite Chrêtien, & ſouffrit le martyre.

Celui qui a écrit l'hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie eſt Severe Evêque d'Aſchmonin. Elle a eſté continuée par un nommé Michel Diacre: & c'eſt dans cette continuation d'hiſtoire que ſe trouve ce miracle, & tout ce que j'en ai rapporté eſt traduit de là. Vazah ou Vadah, fils de Reja eſt un Jacobite fameux qui a écrit ſa propre vie; & c'eſt dans cet ouvrage qu'il dit avoir entendu dire à Severe Evêque d'Aſchmonin, ce miracle arrivé à Bagdad. Michel Diacre d'Alexandrie l'a tiré de cette vie de Vazah fils de Reja écrite par lui même. Ainſi cette hiſtoire a trois témoins. 1. Severe Evêque d'Aſchmonin, qui l'a dit à Vazah. 2. Vazah qui l'a mis dans ſa propre vie écrite par lui-même. 3. Michel Diacre continuateur de l'hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie, d'où on l'a tirée.

CHAPITRE XXIII.

UNION DES EGLISES D'ORIENT AVEC L'EGLISE Romaine ſur l'Euchariſtie, prouvée par les Liturgies des Neſtoriens, Eutichiens & Maronites.

ON a rapporté dans la réponſe generale une atteſtation authentique de la foy des Neſtoriens ſur l'Euchariſtie, qui confirme tout ce que nous en avons dit dans le premier tome de cet Ouvrage, & condamne formellement tout ce que M. Claude a voulu impoſer aux Chrêtiens d'Orient. Je n'y ajoûterai ici que des extraits de leurs Liturgies, afin de faire voir que cette profeſſion de foy ne contient que la doctrine commune de leurs Egliſes, dont leurs Liturgies leur renouvellent tous les jours la memoire, & dont ils font ainſi tous les jours profeſſion publique, en celebrant les ſacrez Myſteres.

EXTRAIT DES MISSELS ET LIVRES DE prieres des Neſtoriens, Eutychiens, Maronites, dont il y a un exemplaire dans la Bibliotheque de Monſieur Hardy Conſeiller au Chaſtelet.

QUE la grace de vôtre S. Eſprit, Seigneur, vienne ſur nous & ſur cette oblation, & qu'elle demeure & qu'elle repoſe ſur ce pain & ſur ce calice. Qu'elle les beniſſe, les ſanctifie, & les ſcelle au nom au Pere, du Fils, & du S. Eſprit, & que ce pain par la puiſſance de vôtre Nom, ce pain, dis-je, ſoit le Corps ſaint de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, & ce Calice le Sang precieux de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt; & que celuy qui mangera de ce pain & boira de ce calice avec une vraye foy, ils luy ſoient à l'expiation de ſes offenſes, & à la remiſſion de ſes pechez.

Dans la Meſſe qu'ils attribuent à *Neſtorius*, comme en effet Echellenſis dans les Notes ſur le Catalogue d'Hebed Jeſu, en parle.

Seigneur, que la grace de vôtre S. Eſprit vienne, demeure, & ſe repoſe ſur cette oblation que nous offrons devant vous: Qu'elle la ſanctifie, & faſſe ce pain & ce vin le Corps & le Sang de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, les changeant & les ſanctifiant vous-même par l'aſſiſtance de vôtre S. Eſprit.

Dans le Livre des Offices de la ſemaine des mêmes Neſtoriens, dans une des Oraiſons il y a mot pour mot.

Dans le moment que le Preſtre monte au Sanctuaire, les armées d'eſprits bien-heureux ſe tiennent au deſſus de luy, & regardent le Preſtre qui rompt & diviſe le corps de Chriſt pour la remiſſion des pechez.

Dans un autre endroit du même Livre.

Tous nous autres Fideles allons & confeſſons avec une joye ſpirituelle ſans aucun doute, que nous voyons ſur le ſaint Autel l'Agneau de Dieu, qui eſt tous les jours ſacrifié ſacramentalement, quoiqu'il ſoit vivant à l'Eternité, & qui eſt diſtribué à tout le monde, & n'eſt point conſumé ni diminué.

Dans un autre endroit.

Mon ame ſouhaite avec paſſion vos tabernacles, ô l'Egliſe fidele, où nous voyons dans le Sacrement l'Agneau vivant de Dieu, qui eſt poſé ſur vôtre Autel.

Dans une autre Oraiſon. CHAP. XXIII.

Vous tous qui approchez pour jouir des delices de ces glorieux & divins Myſteres, confeſſons & adorons enſemble le Seigneur de toutes choſes, & recevons avec pieté & foy le corps du Fils, le Chriſt, qui a eſté immolé pour nôtre vie, & qui a expié nos crimes, & qui a reconcilié ſon Pere avec nous par l'effuſion de ſon Sang. Et voici qu'il eſt apporté ſur l'Autel de la droite du Pere, qui l'a envoyé. Et quoiqu'il ſoit Un, & incapable d'aucune diviſion, cependant il eſt tous les jours ſacrifié dans l'Egliſe, ſans qu'il ſouffre pour nos crimes. Venez, approchons avec reſpect du ſacrifice de ce Corps, qui ſanctifie toutes choſes, & crions luy tous enſemble, & diſons luy, Gloria tibi.

Une autre.

Iſaye baiſa du feu dans des charbons, & ne brûla point ſes lévres, mais ſon iniquité fut expiée. Les mortels reçoivent du feu au milieu du pain, qui conſerve leurs corps, & leurs pechez ſont brûlez.

Il faut remarquer ſur cette Oraiſon, 1. qu'elle ſe trouve dans tous les Miſſels des Neſtoriens & des autres Orientaux que j'ai vûs. On en a vû quatre de ceux-là, & ſept ou huit des autres, tant Eutychiens que Melchites. Elle ſe trouve auſſi dans la Meſſe de Malabar alterée par Alexis de Menezes Archevêque de Goa, dont la traduction eſt au bout de ſon voyage; l'Original eſt imprimé in folio en Portugais à Lisbonne, & de là dans la Bibliotheque des Peres.

2. Que le feu veut dire la divinité unie à ce charbon, c'eſt-à dire à l'humanité de J. C. comme on le peut prouver par pluſieurs de leurs paſſages. Et c'eſt pour cela qu'ils appellent la Vierge l'Encenſoir d'or, qui a porté le charbon vivant J. C. Nôtre Seigneur. On peut voir ce qui a eſté dit ſur ce ſujet dans la réponſe generale ſur S. Jean de Damas.

Dans le Miſſel Maronite, p. 111. dans la Meſſe de S. Denys, aprés la priere pour les morts, ils ajoûtent.

Et les regardant, Seigneur, avec pitié, pardonnez leur leurs pechez, & remettez leurs défauts, à cauſe du Corps & du Sang de vôtre Fils unique, qui eſt caché, enterré & enſeveli dans leurs membres.

Pag. 113. dans la même. *Chriſt pain veritable qui eſt deſcendu du Ciel, & qui nous a eſté une viande qui ne perit point, gardez nos ames & nos corps de la gehenne qui ne s'éteint point.*

Dans le Breviaire ou Livre d'Oraiſons de la Semaine, & des

Eutychiens Syriens, qui eſt dans la Bibliotheque de Monſieur Hardy.

Donnez Fils de Dieu un bon repos & une heureuſe memoire aux morts qui ont mangé vôtre corps, & qui ont bû vôtre ſang avec foy.

En un autre endroit.

Nôtre Sauveur a donné un gage de la vie nouvelle aux Fideles, pour paſſer de la mort à la vie par le moyen du Corps & du Sang, qui fait le bonheur des morts qui l'ont mangé, & qui eſt celûi qui les reſſuſcite.

Dans l'Office de Pâques.

Vous ſoyez heureux, vous qui eſtes morts dans ce jour de la Reſurrection; Car le corps vivant que vous avez mangé, & le ſang propitiatoire que vous avez bû vous fera tenir debout au coſté droit.

L'ATTESTATION SUIVANTE AYANT ESTE' égarée au temps qu'on imprimoit l'endroit où elle devoit eſtre inſerée, on a crû la devoir ajoûter ici.

Atteſtation du Superieur du Monaſtere de S. Georges.

LE tres-illuſtre & tres-excellent Seigneur Charles François Olier, Marquis de Nointel, Ambaſſadeur du tres-puiſſant Roy de France, ayant deſiré d'eſtre informé exactement de la foy de l'Egliſe Orientale touchant les terribles & immaculez myſteres de nôtre Seigneur J. C. & les autres Sacremens de nôtre Egliſe. Voici ce que nous avons écrit touchant le ſacré corps & ſacré ſang de J. C.

Nous croyons & nous confeſſons qu'aprés la conſecration & la priere du Preſtre le pain & le vin ſont veritablement & proprement changez au corps & au ſang de J. C. nous prononçons ces paroles ſuivantes: *Je crois, Seigneur, & je conſeſſe que vous eſtes veritablement le Chriſt, le Fils de Dieu vivant, qui eſtes venu dans le monde pour ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier. Je crois encore veritablement que c'eſt-là vôtre corps même tres-pur, & que c'eſt-là vôtre ſacré ſang. Je vous prie donc d'avoir pitié de moy, & de me pardonner mes pechez tant volontaires qu'involontaires, ſoit en paroles, ſoit en œuvres.*

Et

Et quand le Preſtre aprés avoir porté les ſaints dans le Sanctuaire, & avoir prononcé les paroles du Seigneur, ajoûte, *Faites de ce pain le ſacré corps de voſtre Chriſt, Amen*, & ce *que dans le calice le ſacré ſang de voſtre Chriſt, Amen*, il dit de l'un & de l'autre ces paroles-cy, *les changeant par voſtre ſaint Eſprit, Amen*; marquant clairement par là qu'ils ſont changez & convertis veritablement au corps même & au ſang même de J. C. n'y ayant que les eſpeces & apparences du Pain & du vin qui demeurent. C'eſt pourquoy nous ne les appellons plus ſimplement du pain & du vin : mais nous confeſſons qu'ils ſont le corps même & le ſang même de J. C. qui a eſté verſé pour nous pour la remiſſion des pechez & la vie éternelle, & tous ceux qui faiſant profeſſion de cette foy participent dignement & avec pureté à ces myſteres, ont part avec tous les Saints au Royaume du Ciel. CHAP. XXIII.

Nous avons beaucoup de reſpect pour les Saints, pour les Anges, pour la ſainte Vierge, & nous les employons pour Ambaſſadeurs & interceſſeurs auprés de J. C. pour nos pechez, & pour ceux de tout le monde, afin que par leurs ſaintes prieres nous ſoyons délivrez des ſupplices éternels : & nous avons un reſpect encore plus grand pour la Ste Vierge comme ayant plus de pouvoir que tous les Saints auprés de ſon Fils & de ſon Dieu pour obtenir le pardon de nos pechez, & de ceux de tout le peuple qui porte le nom de Chreſtien. Nous honorons de même les Anges, & nous les invoquons afin qu'ils délivrent nos ames des malins eſprits, & qu'ils les aſſiſtent lorſqu'elles ſe ſeparent du corps.

Nous croyons de plus que dans la ſainte Egliſe il y a ſept Sacremens, le Baptême, le ſaint Creſme, la Communion, l'Huile de prieres, le Sacerdoce & le premier Mariage. C'eſt pourquoy nous Superieur & autres Peres du Monaſtere de ſaint George de l'Iſle de Principo, nous avons donné ce témoignage de noſtre foy, qui eſt celle de l'Egliſe Orientale, audit Seigneur & à tous les autres Chreſtiens, & nous y avons ſouſcrit le 20. Octobre mil ſix cens ſoixante & onze.

Moy *Superieur j'ay ſouſcrit.*
Moy DAMASCENE *Econome j'ay ſouſcrit.*
NICODEME *j'ay ſouſcrit.*

CHAPITRE XXIV.

Conclusion.

APrés avoir juſtifié par une infinité de preuves dans le premier volume de cet ouvrage que depuis le ſiecle de Berenger juſqu'à celuy-cy, l'Egliſe Romaine & les Societez Orientales ont eu la même foy ſur les dogmes de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation : aprés toutes celles dont on a fortifié ce fait dans la réponſe generale, & cette foule de témoignages authentiques qu'on y vient d'ajoûter: il n'eſt pas croyable qu'il ſe trouve deſormais perſonne qui le puiſſe conteſter de bonne foy, & ſi quelqu'un n'en paroiſſoit pas encore perſuadé, on auroit tout ſujet de croire, ou que la preoccupation l'auroit empeſché de faire attention à ces preuves, ou qu'il en parleroit plûtoſt ſelon ſes paſſions & ſes intereſts que ſelon ſes veritables ſentimens.

Ce ſeroit même en vain que M Claude pretendroit ſe juſtifier de l'avoir nié ſur ce qu'il n'eſtoit pas obligé de deviner toutes les preuves qu'on a depuis produites, car il y en avoit aſſez dans les premiers ouvrages pour l'obliger à ſe rendre s'il n'euſt point eu envie de montrer au monde ce qu'il ſçavoit faire pour obſcurcir une verité certaine. Et il ne pouvoit au moins s'engager à nier ce fait, ny en parler avec la confiance qu'il a témoignée, ſans avoir pris les ſoins neceſſaires pour s'en informer, dont le premier eſtoit de conſulter les Patriarches & les Eveſques des Egliſes d'Orient, ce qui auroit ſuffi pour le conduire à la même conviction.

Que l'on ne diſe plus auſſi que cette voye que nous avions voulu faire paſſer pour courte & abregée eſt tellement longue qu'il a déja fallu pluſieurs volumes pour en éclaircir les difficultez. On ſçait qu'une des veuës de M. Claude en s'opiniâtrant à nier ce fait, a eſté d'embaraſſer par là cette diſpute. Il a cru que s'il ne pouvoit empeſcher que l'on n'emportaſt ce point, il en rendroit au moins par ces chicaneries la diſcuſſion difficile : & qu'ainſi ſi l'argument eſtoit invincible on n'en tireroit

du fruit de long-temps. Mais il a mal pris ſes meſures en cela comme dans les autres choſes; & ſi la neceſſité où il nous a mis d'accumuler tant de preuves pour établir une verité conſtante, a allongé la diſpute pour quelque temps, ces mêmes preuves l'abregent deſormais pour tous ceux qui voudront s'inſtruire de ce different, puiſqu'elles forment pour l'avenir une certitude & une notorieté ſi reconnuë de ce fait qu'il ne ſera pas moins certain que ce qui ſe paſſe parmi nous, & qu'on n'aura plus beſoin de le prouver.

Ainſi l'effet de cette longue diſpute ſera de pouvoir dire maintenant ſans diſpute, comme a dit autrefois Lanfranc, que du temps de Berenger *tous ceux qui avoient quelque connoiſſance de la langue latine & des livres latins, les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chreſtiens, croyoient de l'Euchariſtie ce qu'en croit l'Egliſe Romaine*, & qu'ils ont toûjours continué depuis de faire profeſſion de la même foy, c'eſt à dire en un mot que ce fait capital, qui ſert de fondement à l'argument de la Perpetuité, eſt parfaitement établi, qu'on le peut ſuppoſer ſans preuves, & qu'on ne ſçauroit ſe tromper, pourveu qu'on n'en tire que les conſequences qui s'en tirent neceſſairement.

Peut-eſtre ſe trouvera-t-il des Miniſtres qui croiront nous pouvoir arreſter ſur ces conſequences, & qui eſtant forcez de reconnoiſtre que M. Claude s'eſt mal engagé, & qu'il n'a point dû nier ce qu'il a nié, pretendroient s'en pouvoir tirer d'une autre maniere que luy, en diſant que c'eſt la faute d'un particulier dont on ne peut rien imputer à tout le corps: qu'aprés tout il ne s'enſuit pas de là que la doctrine de la preſence ait eſté perpetuelle dans l'Egliſe, qu'il eſt bien vray qu'elle eſtoit univerſellement répanduë dans tout l'Orient auſſi bien que dans l'Occident au ſiecle de Berenger, comme on l'a fort bien montré, & que M. Claude a eu tort de le nier, mais que cette doctrine a pû s'introduire dans toutes les ſocietez Orientales par innovation depuis le ſiecle de Paſchaſe, & que c'eſt par là que M. Claude ſe devoit deffendre.

C'eſt-là tout ce qu'ils peuvent répondre: mais cette réponſe en nous abandonnant M. Claude, ne juſtifie neanmoins ny leur procedé ny leur cauſe. Car à l'égard de leur procedé, ont-ils dû ſouffrir que dans une cauſe commune, celuy qui s'eſtoit chargé de leur deffenſe, l'établiſt ſur une fauſſeté

notoire, & qu'il conteſtât quatre ou cinq ans ſur un fait dont la bonne foy & la ſincerité le devoit faire convenir dés le premier jour? Ne devoient-ils pas deſavoüer publiquement cette conduite, & ne point permettre que dans le deſſein de deffendre ce qu'ils prennent pour verité, on bleſſaſt la verité, en impoſant à tout l'Orient de croire ce qu'il ne croit pas? N'eſtoient-ils pas obligez de rendre témoignage à la verité dans ce point, puiſque ceux qui l'honorent veritablement l'honorent en tout & ne la regardent jamais comme ennemie?

Cependant qui eſt le Miniſtre qui ait deſavoüé M. Claude depuis tant de temps que cette diſpute a duré, & qu'en peut-on conclure ſinon qu'on n'a nul égard à la verité dans leur parti, & que ceux qui y regnent par la creance & par l'authorité ne ſe ſoucient pas par quel moyen ils y tiennent les peuples attachez; que les fauſſetez leur ſont auſſi bonnes que les veritez quand elles produiſent cet effet; & que pourveu qu'un Auteur faſſe du bruit, & qu'il ſoit capable d'amuſer le monde par le ſon de ſes paroles, les plus intelligens d'entre les Calviniſtes ſont bien aiſes de le laiſſer faire, & regardent toûjours comme un avantage l'impreſſion qu'ils font par là ſur le commun de leur parti.

En un mot quand ils pretendront paſſer à l'avenir pour des gens qui n'ont point d'autre intereſt que celuy de la verité, & qui ſuivent en tout les mouvemens de leur conſcience, on n'aura qu'à leur dire qu'au veu & au ſçu de tous les Miniſtres de France, M. Claude a ſoûtenu pendant le cours d'une diſpute de pluſieurs années, *que la tranſſubſtantiation & l'adoration du Sacrement ſont des choſes inconnuës à toute la terre à la reſerve de l'Egliſe Romaine, & que ny les Grecs, ny les Armeniens, ny les Ruſſiens, ny les Jacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucun Chreſtien, hormis ceux qui ſe ſoumettent au Pape, ne croyent rien de ces deux articles*, & que bien loin que perſonne parmy eux s'y ſoit oppoſé, c'eſt en publiant & en ſoûtenant cette inſigne fauſſeté qu'il a eſté élevé aux premiers degrez d'honneur de leur pretenduë Egliſe.

Mais s'ils ne ſçauroient ſe mettre à couvert eux-mêmes des juſtes reproches que l'on leur peut faire de leur peu de ſincerité, il leur eſt encore moins poſſible d'éluder les conſequences qu'on en tire neceſſairement contre leur doctrine.

Car il ne faut pas s'imaginer que M. Claude ſe ſoit engagé XXI V.
ſans de grandes & importantes raiſons à ſoûtenir comme il a fait qu'il n'y avoit que l'Egliſe Romaine où ces deux articles fuſſent crus. Il eſt trop habile pour s'eſtre porté gratuitement à une telle extremité, & ce qui l'y a forcé malgré luy en cette occaſion n'eſt pas difficile à deviner.

Il avoit entrepris de répondre au traitté de la perpetuité, ce qui l'obligeoit de montrer la poſſibilité du changement que les Miniſtres pretendent eſtre arrivé dans l'Egliſe par le moyen de Paſcaſe depuis le neuviéme ſiecle juſqu'à l'onziéme. S'il euſt donc avoüé qu'au ſiecle de Berenger les ſocietez d'Orient faiſoient profeſſion des dogmes de la preſence réelle & de la tranſſubſtantiation, il eût fallu dire par neceſſité que ſans que le livre de Paſcaſe euſt eſté veu dans l'Orient, ſa doctrine neanmoins s'y eſtoit répanduë, & qu'en moins de cent cinquante ans elle s'y eſtoit gliſſée dans tous les eſprits, qu'ils l'avoient tous reçuë comme l'ancienne foy en oubliant celle dans laquelle ils avoient été élevés juſques alors, que perſonne ne s'y eſtoit oppoſé, que perſonne n'avoit même remarqué ce changement, & qu'il avoit eſté embraſſé univerſellement & ſans contradiction par toutes ces ſectes diviſées depuis pluſieurs ſiecles de l'Egliſe Romaine, & qui avoient pour ſuſpect tout ce qui venoit d'elle.

Cela a paru tres-juſtement ridicule à M. Claude, & quelque hardy qu'il ſoit d'ailleurs, il a bien veu qu'il ne reüſſiroit pas s'il entreprenoit de faire goûter au monde une telle abſurdité. Il a craint avec raiſon que s'il reduiſoit le differend à ce point, il fuſt trop tôt terminé, & que le ſens commun ne ſe declaraſt tout d'un coup contre luy.

Il a donc jugé qu'il valloit encore mieux conteſter le fait, & nier abſolument que les ſocietez d'Orient creuſſent la preſence réelle; que par là au moins la diſpute ne ſeroit pas ſi toſt finie, que peut eſtre on ne s'attacheroit pas à prouver ce fait avec tant de ſoin, & qu'il pourroit demeurer enſevely ſous cet amas de nuages qu'il taſcheroit d'y répandre.

Il y a lieu de croire que c'eſt par ces veuës que M. Claude s'eſt porté à prendre ce parti. Si elles ne ſont pas d'un homme ſincere, elles ſont au moins d'un homme habile & intelligent, & ce ſeroit aux Miniſtres qui le voudroient condamner à nous

dire auparavant ce qu'ils auroit pu faire de mieux. Qu'ils le tentent s'ils en ont envie, & qu'ils sçachent qu'ils y reüssiront encore plus mal. Car au moins a-t-il trouvé un grand champ à faire paroistre son esprit, & à étaler ses figures & ses hypotheses. Il a trouvé le moyen de suspendre les esprits, & de les éblouïr pour quelque temps.

Mais il n'en seroit pas ainsi de ceux qui auroient pris un autre chemin, & abandonné les societez d'Orient. On les auroit condamnez sur la seule proposition de ce qu'ils auroient voulu soutenir. Car qui voudroit écouter un homme qui diroit serieusement, j'avouë qu'au commencement de l'onziéme siecle toutes les Egliſes du monde croyoient la presence réelle; mais je pretends que c'est le livre de Pascase qui sans avoir esté connu dans l'Orient y a fait tous ces desordres & tous ces renversemens, que c'est ce livre qui a fait recevoir sans contradiction, sans bruit, sans disputе la creance de la presence réelle par les Nestoriens, les Armeniens, les Ethiopiens, les Copthes, les Grecs, & enfin par tous les Chrestiens du monde, & cela sans que personne se soit apperçu qu'il changeoit de sentimens.

Qu'on ne blasme donc M. Claude que d'estre Calviniste, & d'avoir voulu défendre son parti à quelque prix que ce fût, & qu'on ne dise de luy que ce que S. Augustint dit de Fauste. *Mala causa vana te loqui coegit, sed malam causam habere nemo te coegit*: mais qu'on reconnoisse en même temps que c'est un étrange parti que celuy du Calvinisme, puisqu'on ne le peut deffendre qu'en s'engageant à soûtenir des fausſetez notoires & palpables, & à nier des faits qui ont toute la certitude que des faits peuvent avoir & par la raison & par les sens: c'est à dire qu'on ne le sçauroit deffendre sans le détruire en même temps: puisque rien de ce qui dépend necessairement d'une fausſeté ne sçauroit estre veritable.

Ainsi les livres de M. Claude par un effet bien contraire à son intention peuvent estre justement appellez la destruction du Calvinisme, puisque faisant voir qu'on ne le peut deffendre avec quelque sorte d'apparence qu'en soutenant que les Egliſes d'Orient ne sont pas d'accord avec l'Egliſe Romaine sur la presence réelle, ils font voir aussi qu'il est impossible de le défendre raisonnablement, puisque ce fait est absolument insoûtenable.

C'eſt la concluſion qui ſe tire naturellement de toute cette diſpute & où le ſens commun conduit tout d'un coup ceux qui l'écouteront tant ſoit peu.

Que s'il ſe trouve encore des gens qui ne concluent pas ainſi d'eux-mêmes, ou qui rejettent cette conſequence, on les peut regarder comme ayant plus beſoin de prieres que d'éclairciſſemens & de raiſons. Quand on en eſt venu dans les écrits juſques à contenter pleinement toutes les perſonnes de bonne foy, on peut s'arreſter là, puiſque la mauvaiſe foy & l'opiniâtreté n'ont point de bornes. Je croy pouvoir dire qu'on y eſt arrivé dans les matieres qui ſont le ſujet de ces trois volumes, & principalement dans l'argument capital de tout cet ouvrage. Ainſi on me permettra bien ſans doute de le regarder deſormais comme achevé, & comme n'ayant plus beſoin d'eſtre ſoutenu par de nouvelles réponſes contre les attaques des Miniſtres. C'eſt la regle que S. Auguſtin donne expreſſement à Marcellin à qui il dedie les livres *de la Cité de Dieu*, en luy marquant qu'il n'y auroit pas de juſtice à luy demander des réponſes toutes les fois qu'on verroit ſes écrits combattus par des perſonnes opiniâtres & déraiſonnables. *Quamobrem nec teipſum, mi fili Marcelline, nec alios quibus hic noſter labor in Chriſti charitate utiliter ac liberaliter ſervit, tales ſcriptorum meorum velim judices qui reſponſionem ſemper deſiderent cum his quæ leguntur audierint aliquid contradici.* Que s'il y a jamais eu lieu de pratiquer cette regle, on peut bien dire que c'eſt en cette occaſion, & qu'on a plûtoſt ſujet de craindre d'avoir ennuyé le monde par un trop grand nombre de preuves, que d'avoir laiſſé lieu à perſonne d'en deſirer davantage. Mais quoy qu'il en ſoit, il nous eſt au moins permis en finiſſant cet ouvrage d'emprunter les paroles par où ce S. Docteur finit celuy de la Cité de Dieu, & de dire comme luy, que l'on croit avoir ſatisfait avec l'aſſiſtance de Dieu par ces trois volumes de la Perpetuité de la Foy de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie, à l'engagement où l'on eſtoit entré. Que l'on conjure ceux qui y trouveront de l'excés ou du defaut de le pardonner aux Auteurs qui y ont travaillé ſelon la meſure de leur lumiere qui ne s'eſt pas étenduë plus loin; Et ceux qui en ſeront contens de ne leur en rien attribuer, mais de ſe joindre à eux pour en rendre graces à Dieu. *Vi-*

deor mihi debitum ingentis hujus operis adjuvante Domino reddidisse, quibus parum vel quibus nimium est mihi ignoscant, quibus autem satis est non mihi, sed Domino mecum gratias congratulantes agant.

FIN.

ADDITION.

On a parlé en divers endroits de la Refutation que Meletius Syrigus le plus celebre Theologien des Grecs avoit faite des articles de Cyrille Lucar: mais on n'en a rien inseré parmy les autres pieces, parce qu'on ne l'a receuë de Constantinople qu'aprés que cette impression a esté entierement achevée. On a cru neanmoins qu'il estoit bon d'en ajoûter icy quelque chose, n'y ayant point d'écrit où l'on puisse mieux voir le sentiment des Grecs, ce livre estant generalement estimé, comme on l'a pû voir dans la lettre de Nectarius Patriarche de Jerusalem, qui y renvoye pour apprendre la foy de l'Eglise Grecque: & par celle du sieur Panajotti, qui le met au nombre de ceux qui l'ont le plus nettement expliqué.

EXTRAIT DU LIVRE DE MELETIUS SYRIGUS, contre Cyrille Lucar.

Du nom de Transsubstantiation.

NOus demeurons d'accord que ce mot de Transsubstantiation ne se trouve point dans les anciens Theologiens. Car ne s'estant point élevé aucune heresie particuliere sur ce sujet, si ce n'estoit de ceux qui nioient la veritable presence du Verbe en la chair, les saints Peres ne se sont point mis en peine de chercher de nouveaux mots. Mais nous ne disputons pas des mots, & nous ne faisons pas tant consister la force de la pieté dans les paroles, que dans les choses. Si donc nous trouvons dans les Theologiens ce qui est signifié par le mot de Transsubstantiation, qui peut empêcher de se servir de ce mot, ou de quelque autre qui ait la même force? Car nous ne trouvons point dans l'Ecriture, que le Pere soit appellé sans principe, incapable d'estre engendré; nous n'y apprenons point en termes exprés, que le Fils soit consubstantiel au Pere, ny que le S. Esprit soit Dieu. Mais il est conforme à la pieté, & même tres-necessaire, à cause des heresies qui s'élevent, de tirer ces mots de plusieurs autres choses qui les établissent, pour donner une connoissance plus claire des veritables sentimens, & renverser les sentimens contraires.

Car enfin quel desavantage peut-il arriver aux fidelles, d'enseigner un même sens pieux par de differentes manieres de parler? Pour moy je ne le vois pas. Et les passages que nous avons rapportez font voir que les Theologiens enseignent

unanimement, que le pain ſanctifié eſt proprement changé en la ſubſtance de la chair du Seigneur, ce qui eſt la tranſſubſtantiation. Car S. Juſtin dit, *qu'il a pu faire ſon corps du pain, de la même maniere qu'il a pû s'incarner.* Et ſaint Cyprien dit, *que le pain que J. C. donna à ſes diſciples eſtant changé non pas en apparence, mais en nature, eſt fait chair par la toute-puiſſance du Verbe.*

Et Cyrille de Jeruſalem dit, *que J. C. ayant changé de l'eau en vin en Cana de Galilée, il merite qu'on le croye quand il change le vin en ſang.*

Et en un autre endroit. *Le pain*, dit-il, *qui paroiſt n'eſt pas du pain, quoyqu'il paroiſſe tel quand on le goûte, mais le corps de* JESUS CHRIST, *& ce qui paroiſt du vin, n'eſt pas du vin quoyque les ſens ſemblent le perſuader, mais le ſang de J. C.*

Saint Ambroiſe dit auſſi, *Ce pain devant les paroles ſacramentelles eſt du pain; & aprés que la conſecration a eſté faite, de pain il devient la chair de J. C.*

Gregoire de Nyſſe ſe ſert de ces termes, *Nous croyons que le pain conſacré par la parole de Dieu eſt changé au corps de J. C.*

S. Jean Chryſoſtome dans l'Homelie 83. ſur ſaint Mathieu dit, *Nous tenons icy le rang des Miniſtres, mais c'eſt luy qui les ſanctifie & qui les change.*

S. Jean Damaſcene dit, *Le pain de propoſition, le vin & l'eau par l'invocation & la preſence du S. Eſprit, ſont changez ſurnaturellement au corps & au ſang de J. C.*

Theophylacte de Bulgarie, *Jeſus qui aime les hommes, conſerve l'apparence du pain & du vin, & les change en la puiſſance de ſon corps & de ſon ſang.*

Or ce que les anciens Docteurs de l'Égliſe ont entendu par devenir, eſtre fait, eſtre changé, & tranſelementé, ou s'il y a quelque autre maniere d'exprimer cela, les Theologiens d'apreſent entendent la même choſe par le mot de Tranſſubſtantiation. Comme ceux là diſent que le pain eſt proprement & veritablement changé au corps de J.C. de même ceux-cy entendent, ſans aucune difference, la même choſe par le mot de Tranſſubſtantiation, ayant trouvé ce mot nouveau, à cauſe de la nouveauté de l'hereſie. Car un certain Berenger & ſes diſciples, publiant que veritablement le pain recevoit quelque grace du corps de J. C. que Dieu luy communiquoit par accident, mais qu'il n'eſtoit pas ſubſtantiellement

changé au corps de J. C. au contraire qu'il demeuroit ſans eſtre changé, tel qu'il eſtoit avant la conſecration, les Theologiens qui eſtoient dans le veritable ſentiment, pour renverſer ſa folie, dirent que le pain eſtoit tranſſubſtantié au corps de J. C. afin de montrer que quelque accident du pain n'eſtoit pas changé en quelque accident du corps de J. C. par quelque changement, mais que le pain eſtoit fait ſubſtantiellement le corps de J. C. Et de même qu'auparavant l'hereſie Arrienne, on ne ſe ſervoit du mot de conſubſtantiel, ny en écrivant, ny en parlant, & qu'aprés qu'il eut eu l'impudence de ſeparer le Fils de la ſubſtance du Pere, ce mot fut publié par les Peres du premier Concile, qui confeſſerent que le Fils eſtoit conſubſtantiel, de la même ſubſtance, & uny ſubſtantiellement au Pere, pour renverſer ces diviſions de la Divinité. De même en tous temps, ceux qui ont gouverné l'Egliſe comme il faut, ont eſté obligez d'inventer de nouveaux mots, à l'occaſion de quelques nouvelles hereſies; ce qui ſemble eſtre arrivé dans ce Sacrement. Car devant le 7. Concile preſque tous en ont parlé ſimplement, mais aprés l'an 700. de J. C. ces ennemis des ſaintes Images s'eſtant aſſemblez à Conſtantinople, ce qu'ils appellerent fort mal à propos le 7. Concile, ils declarerent impudemment qu'il n'y avoit qu'une ſeule image de J. C. qui eſtoit le pain de l'Euchariſtie. Depuis ce temps-là les Peres qui vinrent enſuite, commencerent à declarer dans leurs écrits, que le pain conſacré n'eſtoit point la figure du corps de J. C. mais la verité, comme on peut voir dans le 7. Concile, Saint Jean Damaſcene, & les autres qui l'ont ſuivy. Et l'hereſie de Berenger qui ne vouloit pas que le corps & le ſang de J. C. fuſſent ſubſtantiellement preſens dans les divins myſterés, eſtant venuë juſques dans nos Provinces, on inventa le mot de μετουσιωσις Tranſſubſtantiation, qui ſelon le ſens, ne differe en aucune maniere du changement, converſion, & tranſelementation, dont les anciens Peres ſe ſont ſervis, comme nous avons dit. Si donc il y a quelque perſonne, qui craignant de s'éloigner de la pieté, ne veuille pas toucher aux expreſſions des anciens, ny les changer en d'autres, qui neanmois conſervent entierement le même ſens, quoyqu'il faſſe une choſe ridicule, neanmoins pourvu qu'il reçoive ces paroles ſelon la penſée des Peres qui s'en ſont ſervis, nous ne dirons rien de

contraire à cela, mais nous le recevons au contraire comme eſtant dans les mêmes ſentimens que nous, louans ſa pieté, & ayant quelque condeſcendance pour ſa ſimplicité. Mais je ne crois pas auſſi qu'il doive s'éloigner de ceux qui expriment le même ſens par des expreſſions qui paroiſſent plus expreſſes & plus éloignées de la duplicité des heretiques, ou qui expliquent plus clairement la penſée des Peres. Car c'eſt eſtre animé d'un eſprit de contention, que de diſputer des mots, quand on demeure d'accord de la ſubſtance de la choſe.

Que s'il nie la Tranſlubſtantiation à cauſe de la force de ce mot, à ſçavoir, parce qu'il ne croit pas que le pain & le vin ſoient changez au corps & au ſang de J. C. alors nous le rejettons comme n'eſtant pas d'accord avec noſtre Egliſe, & comme eſtant éloigné de noſtre foy, & avançant des choſes abſurdes de ſa propre invention. Car nous avons receu de nos divins Peres une autre doctrine, qui eſt que nous communiquons au corps de noſtre Sauveur d'une maniere ſenſible, le voyant de nos yeux, le recevant dans nos mains, le portant à noſtre bouche & le mangeant; & qu'ainſi nous ſommes faits σύσσωμοὶ d'un même corps avec J. C. eſtant nourris myſtiquement de ſa chair & de ſes os. Car participant corporellement au pain ſenſible, changé ſubſtantiellement en ſon corps par la divinité toute-puiſſante du Verbe, nous en approchons d'une maniere ſenſible, comme du pain & du vin, & d'une maniere ſpirituelle & myſtique, à cauſe qu'on ne voit pas un corps humain qui ait de la chair & des os; qu'il ne fortifie pas les cœurs de ceux qui le reçoivent corporellement, ſelon la maniere des autres viandes corporelles, mais ſpirituellement par ſa Divinité, qui comme on a dit y eſt contenuë.

TABLE

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES de la Perpetuité, & dans la Réponſe generale.

Le premier nombre marque le Tome, le ſecond Livre, le troiſiéme le Chapitre, le dernier la page.

R. G. marque la Réponſe generale.

On a marqué les pages du premier Volume ſelon la troiſiéme Edition, parce que les chiffres ne continuoient pas dans les deux premieres.

A

ABDIESU Patriarche des Neſtoriens reüni au Pape, 1. l. 5. c. 10. p. 389.

Abregement des paroles conformes à l'inclination des hommes, ſoûtenu contre les Sophiſmes de M. Claude 1. g. l. 2. c. 15. p. 526. que l'on s'en eſt toûjours ſervi dans les matieres de Religion, 526. que ſelon M. Claude tous les Auteurs Eccleſiaſtiques ſe ſeroient ſeroient ſervis de paroles abregées d'une maniere contraire au ſens commun, p. 523.

Abſence réelle peut eſtre conçuë ſans nier formellement la preſence, 1. l. 6. c. 1. p. 419

J. C. abſent & preſent de nous ſelon ſon corps en divers ſens, 3. l. 6. c. 12. p. 343 que ce langage eſt commun aux nouveaux Auteurs & aux Peres, p. 434 &c.

Abſtinence des viandes commandée dés le quatriéme & le cinquiéme ſiecle ſelon les Miniſtres, 1. l. 1. c. 11 p. 92 n'a pu eſtre obſervée ſelon eux par qui que ce ſoit ſans apoſtaſie, *ibid.* p. 93

Ceux qui l'ont commandée outrageuſement traittés par Daillé 1. l. 1. c. 11. p. 91

Abyſſins Témoignages de trois *Abyſſins* ſur l'Euchariſtie, 1. l. 5. c. 13. p. 406

Accidens eſſentiels, l. 5. c. 8. p. 298

Actions contraires à des actions exterieures de reſpect peuvent marquer un plus grand reſpect, 1. l. 5. c. 4. p. 356

Actions de l'eſprit connuës juſqu'à un certain point, combien il eſt aiſé de s'y embroüiller 2. l. 2. c. 1. p. 148

Adam Superieur des Religieux de Cadée envoyé au Pape par le Patriarche des Neſtoriens, 1. l. 5. c. 10. p. 390

Son écrit pour allier la foy de ſa nation avec celle de l'Egliſe Romaine, *ibid.* p. 392

Argumens negatifs & poſitifs pour la tranſſubſtantiation tirez de la conduite & des écrits de ce Legat, *ibid.* p. 392 393.

Adelaide Imperatrice, ſes mœurs occupent preſque tout le dixiéme ſiecle, adore l'Euchariſtie en mourant, ſa vie écrite par ſaint Odilon, 1. l. 9. c. 6. p. 684

Adelman marque que de ſon temps tous les Allemans eſtoient dans la doctrine de la preſence réelle, 1. l. 9. p. 709

Adoration veritable en quoy conſiſte. Deux ſortes d'adoration, 1. l. 7. c. 9. p. 545.

Adoration de l'Euchariſtie prouvée avant l'Epoche chimerique de M. Claude, l. 10. c. 9. par les Peres *ibid.*

Adoration, prouvée parmy les Grecs, & à l'égard des Moſcovites, 1. l. 10. c. 9. p. 779. & des Armeniens 1. l. 10. c. 9. p. 779.

Adoration enfermée dans la preſence réelle, mauvais raiſonnement de Monſieur Claude ſur ce ſujet, 1. l. 10. c. 9. p. 787.

Adoration ſouveraine non attachée à aucun ſigne, *ibid.*

Adoration ſe fait plus tard dans l'Egliſe Grecque que dans la Latine, raiſon de cette diſcipline, 1. l. 10 c. 9. p. 778.

Agapius Moine du Mont Athos a fait divers ouvrages qui ſont dans la Bibliotheque de ſainte Geneviéve, cite luy-meſme ſon livre du ſalut des pecheurs 1. g. l. 1. c. 11. p 778. Approbation de ce livre par les Superieurs du mont Athos, *ibid* p. 779. par l'Egliſe de Siphanto, 3. l. 8. c. 4.

Son témoignage pour la preſence réelle & la tranſſubſtant. 1. l. 4. c. 8. p. 317.

Refute les objections ordinaires des Calviniſtes, 1. l. 12 p. 49.

Extrait de ſon livre, 1. l. 12. p. 43.

Alexandre Gaguin ſur les Moſcovites, 2. l. 5. c. 1 p. 341.

Alexis Commene zelé contre les heretiques au raport de ſa fille, 1. l. 2. c. 11. p. 176.

Alliance ne peut eſtre eſtablie en termes metaphoriques obſcurs, 2. l. 1. c. 17. p. 140.

Alternative fâcheuſe pour les Miniſtres, ou ſaint Bernard eſt un fourbe, ou ils ſont heretiques, 1. l. 11. c. 1. p. 796.

Amalarius parle ſur l'Euchariſtie le langage des ſens, 1. l. 8. c. 4. p. 569. & celuy de la foy, p. 571. 573. item c. 7. p. 606.

Amalarius peut eſtre juſtement accuſé de Stercoraniſme, 1. l. 8. c. 11. p. 833.

Ambaſſadeur d'Angleterre mal informé de la creance des Moſcovites 1. g. l. 2. c. 14. p. 226.

Ambiguité des termes cauſe ordinaire des diſputes. d'où vient qu'il y a tant de termes, 3. l. 6. c. 1. p. 346.

Ambiguité des mots de manger & boire, *ibid.* 347.

Amen. ſens de cette parole dans la reception de l'Euchariſtie 1. l. 6. c. 6. p. 446 & ſuiv.

Ἀνακόλουθον figure, ſa nature. peut avoir lieu dans le celebre paſſage de Tertullien contre Marc, 3. l. 2. c. 5. p. 86.

Anaſtaſe Sinaïte, temps où il a veſcu. a crû le corps de J. C. corruptible dans l'Euchariſtie. p. 480.

Andronique fils de Michel renouvelle le ſchiſme, prive ſon pere des honneurs funebres deus aux Empereurs, 1. l. 3. c. 4. p. 225.

Excez de la paſſion des ſchiſmatiques contre les Latins & ceux qui les avoient ſuivis, nulle mention de la tranſ. *ibid.* 226

Angelonus Benedictin ſur l'Euchariſtie, 1. l. 8. c. 4. p. 571.

Anne Comnine montre dans ſon hiſtoire qu'il n'y avoit aucun different entre les Grecs & les Latins ſur la preſence réelle & la tranſubſt. 1. l. 2. c. 10. p. 166.

Anonyme du P. Celot a veſcu dans l'onziéme ſiecle, 1. l. 12. p. 17

Antitype. terme d'*Antitype* a un double ſens. peut eſtre affirmé & nié ſans contradiction, 1. l. 7. c. 2. p. 474

Apologiſtes de la Religion chretienne, leur procedé ſelon S. Jerôme, 3. l. 7. c. 4. p. 492

Apoſtres n'ont point fait de queſtions ſur le ſens de ces paroles : *Ceci eſt mon Corps*, & ils les ont priſes pour claires, 2. l. 1. c. 17. p. 141

Apoſtres ſimples & dociles, reſpectueux, incapables de prendre des paroles en des ſens éloignez, *ibid.* & 2. l. 4. c. 6. p. 373

Arcudius de naturel aigre. fait des reproches injuſtes aux Grecs ſur l'adoration, 1. l. 10. p. 777

Argumens negatifs de diverſes ſortes, 3. l. 7. c. 1. p. 454.

La nature de ces argumens mal connuë par M. Claude. Ses mauvaiſes maximes ſur ce ſujet, p. 455

Argumens tirez du ſilence d'un ſeul auteur en un ſeul point foible. 3. l. 7. c. 5. p. 501.

Armeniens ſchiſmatiques, lieu de la reſidence de leur Patriarche, 1. l. 2. c. 3. p. 113.

Leur diſcipline touchant le jeûne *ibid.* temps de leur ſchiſme, p. 114.

Francs Armeniens catholiques. eſt lence de leur Patriarche, 1. l. 2. c. 3. p. 11. 3

Armeniens, Ceremonies qu'ils pratiquent à la Meſſe, 1. l. 12. p. 81
Armeniens accuſez injuſtement de ne point croire la preſence réelle par divers Auteurs, mais injuſtement, 1. l. 5. c. 9. p. 182
Source de cette accuſation, erreurs qui leur ſont imputées devant Benoiſt XII. dont celle-là fait partie, p. 385.
Cette erreur détruite par leur liturgie, p. 384. deſavoüée par le Roy d'Armenie, p. 385
Accuſation renouvellée devant Clement 6. détruite par la declaration expreſſe du Patriarche d'où elle peut eſtre née, p. 385
Clement VI. envoye un formulaire aux Armeniens, R. g. l. 1. c. 17. p. 271
Plainte de ce Pape contr'eux, 272
Jugement ſincere de l'information de Benoiſt XII. & de toute cette affaire, R. g. l. 1. c. 17. p. 272
Expreſſions des Armeniens rejettées injuſtement par les Theologiens de Rome. 1. g. l. 1. c. 17. p. 275. 276
Que cette accuſation détruit la politique que M. Claude impute aux Latins. R. g. l. 1. c. 15. p. 226
La creance des *Armeniens* ſur l'unité d'une nature, R. g. l. 1. c. 15. p. 239
Armeniens n'ont point cru que le corps de J. C. fût détruit, 1. l. 5. c. 6. p. 361
Preuves qu'ils ont cru la preſence réelle juſqu'au 14. ſiecle. 1. l. 5. c. 6. p. 365
Commerce des *Armeniens* avec l'Egliſe Latine 1. l. 5. c. 6. p. 366
Armeniens diſoient que le corps de J. C. dans l'Euchariſtie eſtoit le corps de la Divinité, 1. l. 5. c. 6. p. 359
Armeniens s'uniſſent avec le Pape au Concile de Florence d'une maniere qui fait voir qu'ils croyent la preſence réelle, 1 l. 5. c. 7. p. 372
Objections ſur la creance des *Armeniens* de ce dernier temps, 1. l. 5. c. 8. p. 378
Argumens à quatre termes ſur le mot de *cecy* faits par tous les Miniſtres, 2. l. 2. c. 3. p. 176
Argumens qu'on auroit pû tourner contre les chreſtiens, 471
Arnobe Catechumene, & par conſequent ignorant dans les myſteres, 3. l. 7. c. 4. p. 487
Ses erreurs, *ibid.* &c.
Articles de foy ne peuvent eſtre établis en termes metaphoriques quand la metaphore ſeroit obſcure. Faux exemples alleguez par les Miniſtres, 2. l. 1. c. 17. p. 129
Aſſomption du pain par le Verbe imputée par Blondel à S. Jean de Damas ſur des raiſons frivoles, 1. l. 7. c. 10. p. 551. & par M. Claude à Jean de Paris, 3. l. 7. c. 2
Athenagore n'a point eu intention de traitter les dogmes. Points dans leſquels il s'eſt renfermé, 3. l. 7. c. 4. p. 486
Avantages de la cauſe de l'Egliſe ſur celle des Calviniſtes avant l'examen du fond, 2. l. 3. c. 1. p. 236
Aubertin ſon livre n'eſt point le premier ſujet de cette conteſtation, 1. l. 1. c. 1. p. 23. &c.
Pourquoy il eſt difficile d'y répondre, 1. l. 7. c. p. 499
Aubertin, retranche onze lignes d'un paſſage après avoir fait profeſſion de le rapporter tout entier, 2. l. 6. c. 8. p. 645
Pretend éluder tous les paſſages des catholiques par d'autres expreſſions auſquelles il les compare, produit ſix vingt paſſages pour éluder ceux qui marquent le changement du pain au corps de J. C. 2. l. 6. c. 3. p. 604
Prouve vainement que les mots de *changement* &c. ne ſignifient pas toujours un changement ſubſtanciel. Inutilité de ces paſſages, 2 l. 6. c. 4. p. 620
Raiſonnement d'Aubertin où il n'y a pas de ſens commun, 3. l. 5. c. 4. p. 262
Refutation de ſa principale objection ſur Theodoret à l'égard de la preſence réelle, 3. l. 5. c. 4. p. 264
Sophiſmes d'Aubertin ſur le même ſujet, 3. l. 5. c. 4. p. 268 & c. 3. p. 270
Reconnoiſt que le ſens de la tranſſub. au pû venir dans l'eſprit, p. 269
Sa mauvaiſe foy ſur Theodoret, 3. l. 5. c. 243
Solutions d'Aubertin fondées ſur des ſens impertinens qu'il lui plaiſt de donner aux termes, 3. l. 6. c. 2. p. 356 & c. 5. p. 379. & 381. 386
Auſterite utile, 1. l. 2. c. 3. p. 109
Auteur de l'hiſtoire de l'Euchariſtie a pour caractere l'inaplication. Deux exemples remarquables, 2. l. 6. c. 12. p. 697
Auteur de la réponſe à l'Office du ſaint Sacrement. Sa confiance, 1. l. 1. c. 5. p. 57
Auteurs font le portrait de leur eſprit en faiſant celuy des choſes dont ils écrivent, 1. l. 7. 5. p. 498
Auteurs peuvent uſer des meſmes termes en des ſens fort differens. Comment on les diſtingue, 3. l 3. c 1. p. 146 &c.
Auteurs qui ont parlé de l'Euchariſtie,

comme Theodoret, éclaircis par les mêmes ſolutions, 3. l. 5. c. 10. p. 314

B

Bapteſme a dû produire de grandes metaphores, & avoir pluſieurs expreſſions communes avec l'Euchariſtie, 2. l. 6. c. 15. p. 727

Pourquoy les effets du *Bapteſme* ne marquent point la preſence réelle, & que les effets attribués à l'Euchariſtie la marquent, 2. l. 6. c. 15. p. 728

Effet du Batême *intelligible*, mais different de celuy de l'Euchariſtie, 2. l. 6. c. 15. p. 730

Bapteſme realité & verité à l'égard des Sacremens de l'ancienne Loy ſans tranſſubſtant. 2. l. 6. c. 15. p. 730

Fondement de diverſes metaphores touchant le Baptême, 731

Difference des expreſſions des Peres à l'égard du Baptême & de l'Euchariſtie, 2. l. 6. c. 15. p. 732. & ſuiv.

M. Baron Conſul d'Alep confirme par ſa ſignature la verité des atteſtations des Grecs d'Antioche, des Syriens, des Armeniens d'Alep, 1. l. 12. p. 56. 81. 82.

Baſile Archeveſque de Theſſalonique, ſa moderation, proteſte que les deux Egliſes ſont unies dans la foy, 1. l. 2. c. 10. p. 169.

Bede parle le langage des ſens & celuy de la foy, 1. l. 8. c. 4. p. 570. 573.

Berenger n'avoit tiré ſon ſentiment d'aucun auteur de ſon ſiecle, 1. l. 9. c. 1. p. 656

Son opinion regardée comme nouvelle & inoüie, *ibid.* n'a pas eu grand nombre de partiſans, *ibid.* 657

Berengariens ne ſe ſont jamais prevalus du conſentement d'aucune Egliſe, diſoient que l'Egliſe eſtoit perie, 1. l. 2. c. 7. p. 171

Combien ce ſilence eſt convaincant, p. 142

Bertram n'a point combattu directement la doctrine de Paſcaſe. Que ſon livre eſt fait contre d'autres adverſaires, preuves claires pour ce point, 1. l. 8. c. 12. p. 638

Differences de ces adverſaires combattus par Bertram, & de Paſcaſe, p. 640. 641

Que le livre de Bertram doit eſtre de nulle conſideration pour la deciſion des differens entre les Catholiques & les Calviniſtes, n'a commencé de paroiſtre ſous ſon nom qu'à la fin de l'onziéme ſiecle, qu'il eſt poſſible qu'il n'ait point eſté publié durant ſa vie, 1. l. 12. p. 29. *Voyez Jean Scot*

Veritable difficulté du livre de Bertram non entenduë par M. Claude, 1. l. 12. p. 32. 33. 34. 35. 36. 37

Beſſarion au Concile de Florence, établit la tranſſubſtantiation écrivant contre Marc d'Epheſe, fait voir clairement que l'Egliſe Grecque eſtoit d'accord avec la Latine ſur le dogme de la tranſſub. 1. l. 4. c. 3. p. 276

Bizarrerie des Miniſtres qui font penſer tous les hommes en un certain temps d'une certaine façon, & d'une autre en un autre, 1. l. 6. c. 11. p. 95

Blondel, ſon ſonge ſur l'introduction pretenduë des Eveſques, 1. l. 1 c. 8. p. 74

Avouë que la prééminence des Eveſques eſtoit reconnuë par tout à la fin du ſecond ſiecle, 1. l. c. 8. p. 75

Bogomiles heretiques nioient l'Euchariſtie, 1. l. 2. c. 11. p. 776

Breveté authoriſe certaines expreſſions 2. l. 7. c. 3. p. 801

Bucer Dominicain apoſtat auteur de l'eſtat politique de l'opinion Zuingliene, taxé de timidité par les Calviniſtes, 1. l. 1. c. 4. p. 41. Cache la difference des Calviniſtes & Lutheriens dans la confeſſion de Strasbourg, *ibid.* Pretend qu'il n'y avoit point de different entre eux ſur ce point, 42. Deſavoüé par les Lutheriens, donne lieu de croire qu'il admettoit la preſence réelle, p. 42. En perſuade Luther à Coburge, p. 43

Artifice de Bucer peu approuvé à Baſle, 47. Miniſtres Zuingliens ſe laiſſent gagner, leurs équivoques. 50. Voyez Concorde de Vvittemberg. Luther.

C.

Cabasilas fleurit ſous Cantacuzene ennemy des Latins. Ses paſſages pour la preſence réelle & la tranſſubſtant. 1. l. 3. c. 8. p. 243. ſa doctrine particuliere ſur le ſacrifice.

Erreur de M. Claude ſur cet Auteur, p. 249. livre de Cabaſila de la vie de J. C. Beaux paſſages, p. 251

Erreur de Grammaire reprochée injuſtement par M. Claude ſur cet auteur. R. G. l. 2. p. 487

Caietan a cru que l'on pouvoit entendre ces paroles : *cecy eſt mon corps* en un

ſens de figure, & pourquoy 2. l. 2. c. 3 p. 169

Calomnie de M. Claude contre Arcudius, en luy imputant d'avoir nié que les Grecs adorent, 1. l. 10. c. 9. p. 776

Calomnie, que l'on ait enfermé l'impoſſibilité du changement de creance dans les ſeuls myſteres populaires. 1. l. 1 c. 7. p. 68

Calomnie de Monſieur Claude qui attribuë au Pape Alexandre 7. d'avoir fait une hereſie de l'opinion de ſaint Bernard ſur la Conception de la Vierge, 1. l. 9. c. 9. p. 708

Calomnie de Monſieur Claude contre l'auteur de la Perpetuité, qu'il n'écrivoit que par politique de l'Euchariſtie, 1. l. 17. c. 9. p. 825.

Autre calomnie, d'imputer au meſme auteur du chagrin contre les myſteres, 1. l. 1. 10. p. 828. *Voyez M Claude.*

Calomnie contre l'auteur de la Perpetuité ſur l'infaillibilité de l'Egliſe, R. G. l. 2. c. 7. p. 395

Camatere Patriarche de Conſtantinople, n'eſt blaſmé que de foibleſſe par Nicetas Choniate, & c'eſt une viſion d'Aubertin qu'il ait cru les myſteres corruptibles. 1 l. 2. c. 14. p. 194

Caracteres divers du ſens catholique & du ſens calviniſte ſur ces paroles, *cecy eſt mon corps*, 2. l. 3. c. 2. p. 242

Caſaubon. ſes ſentimens ſur les Calviniſtes, principalement ſur du Moulin, 1. l. 1. c. 5. p. 48. 49

Catechiſme de Conſtantinople en grec vulgaire où la tranſſubſtant. eſt exprimée en termes formels. R. G. l. 1. c. 9. p. 128. Authorité de ce livre, p. 131

Catholiques peuvent tomber en certaines erreurs, non en d'autres, en demeurant catholiques, 1. l. 6. c. 2. p. 482

Catholiques comment doivent eſtre diſpoſez à l'égard des Caviniſtes, 1. l. 4. p. 846

Catholiques obligez à la retenuë en écrivant contre les heretiques, 1. l. 1. c. 1 p. 790

Catholiques ont droit de ſuppoſer que les paſſages des Peres qui peuvent recevoir leur ſens l'ont en effet en vertu du conſentement prouvé de toutes les Egliſes dans leur doctrine depuis mille ans, 1. l. 10. c. 5. p. 748

Catholiques n'enſeignent point que ces paroles, *cecy eſt mon corps* ne ſignifient rien, 2. l. 2. c. 3. p. 175.

Calvin avouë que tous les Peres ſe ſont trompez ſur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 81

Calviniſme ou doctrine des Sacramentaires traitté d'hereſie au commencement de l'onziéme ſiécle, 1. l. 9. c. 1. p. 652

Qu'il y avoit lors peu de perſonnes qui erraſſent ſur l'Euchariſtie, & qu'ils eſtoient regardez comme des Novateurs en ce temps-là, *ibid.* p. 654

Calviniſtes n'ont pû loüer Cyrille Lucar ſans trahir leur conſcience, 1. l. 4. c. 11. p. 331

Calviniſtes appellent toutes les autres ſectes du nom de leur ſecte, & ne veulent pas ſouffrir qu'on les nomme Calviniſtes, 1. l. 10. c. 2. p. 803

Calviniſtes anciens ont reconnu que le ſens que les Catholiques donnent à ces paroles *cecy eſt mon corps*, eſtoit clair. Divers degré de phantaiſie par où ils ont paſſé, 2. l. 2. c. 1. p. 146.

Calviniſtes interrogez juridiquement par Luther à la conference de Vvittemberg, 2. l. 1. c. 4. p. 49

Se trompent en tout dans l'explication de ces paroles, *cecy eſt mon corps*, 2. l. 2. c. 2. p. 164. Ils renferment l'examen des controverſes dans la ſeule écriture, 2. l. 1. c. 1. p. 18

Rejettent les Peres & les Conciles avec inſolence, p. 19

Qualité des premiers Miniſtres Calviniſtes, p. 20. & 21

Temerité de cette voye reconnuë par Melancton, 2. l. 1. c. 1. p. 23. 24

Secte des Calviniſtes fondée ſur un jugement injuſte & precipité. Qu'ils ont attiré les peuples à eux par des fauſſes promeſſes de la verité comme les Manichéens, 2. l. 1. p. 26

Calviniſtes ne ſçauroient eſperer de ſalut qu'en ſuppoſant que ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin & pluſieurs autres Saints ont eſté des fourbes, 1. l. 1. c. 16. p. 85 *V. Alternative.*

Les Calviniſtes ont beſoin d'une évidence perſonnelle à l'égard de tous les points de foy pour leſquels ils condamnent l'Egliſe Romaine, 1. l. 1. c. 6. p. 63

Perſonne ne ſe fait Calviniſte par raiſon, 1. l. 1. c. 3. p. 34

Calviniſtes ont aſſez eu de grandeur humaine, & n'ont eu aucune ombre de grandeur divine, 1. l. 11. c. 2. p. 81.

Calviniſtes ſeparent les veritez au lieu

de les unir, 2. l. 3. c. 7. p. 301

Calviniſtes qui prouvent ſimplement qu'un paſſage ſe peut prendre en leur ſens ne prouvent rien, 1. l. 10. c. 5. p. 748

Leur hardieſſe à nier les choſes claires, utilité qu'on en peut tirer, 1. l. 4. c. 4. p. 282.

Pour eſtre Calviniſtes, il faut avoir l'eſprit faux & remuant, 1. l. 8. c. 6. p. 596

Calviniſtes raiſonnables ne peuvent deſaprouver le procedé qu'on a tenu contre eux, 1. l. 6. c. 11. p. 847.

Calviniſtes ont anathematiſé avec grand ſoin l'erreur qu'ils appellent *nuda ſigna* tenuë par les Sociniens, & ils ſont neanmoins dans l'impuiſſance de les refuter ſur ce point, 2. l. 1. c. 8. p. 67. *& ſeq.*

Il eſt douteux ſi les Calviniſtes ne ſont point engagez dans l'hereſie des ſignes nuds ſi ſouvent anathematizée par eux, 2. l. 1. c. 10. p. 82.

Enſeignent que les Sacremens n'operent que dans les élus, 2. l. 1. c. 10. p. 83

Que le Baptême ne produit quelquefois ſon effet que dans la vieilleſſe. *Ibid.* p. 84.

Calviniſtes ne ſçauroient prouver par l'Ecriture l'efficace jointe à l'Euchariſtie, en l'expliquant dans un ſens figuré, 73 *& ſuiv. item.* c. 9. p. 78. *& ſuiv.*

Calviniſtes ne peuvent s'empeſcher de douter du ſens de figure, que par un enteſtement déraiſonnable, 2. *præf.* p. 4

Deux clefs des Calviniſtes pour ſe démeſler des paſſages des Peres, 1. l. 2. c. 9. p. 1 1.

Cauſes Phyſiques agiſſent par la poſition de leur ſubſtance. Efficace Phyſique de l'Euchariſtie, 2. l. 5. c. 5. p. 499

Cauſe Phyſique doit une fois avoir eſté unie, mais il n'eſt pas neceſſaire qu'elle le ſoit toûjours, 2. l. 5. c. 4. p. 513

On peut eſtre cauſe de ſoy-même à l'égard d'un certain eſtat, 2. l. 5. c. 7. p. 528.

Celibat des Preſtres injuſtement attaqué par Monſieur Claude. gardé par les Donatiſtes, 1. l. 9. c. 7. p. 702

Celſus. qu'il n'eſt point certain que nous ayons tous ſes livres contre les Chreſtiens, 3. l. 6. c. 3. p. 479

Combien il eſtoit ignorant dans les dogmes des Chreſtiens, *ibid.* p. 480 481

Qu'il eſt tres-probable qu'il n'a point connu l'Euchariſtie, p. 483.

Cecy eſt mon corps, pris en divers ſens par les Sacramentaires ſuivãt des raiſonnemes metaphyſiques, 1. l. 10. p. 728

Double cecy dans cette propoſition. *Cecy eſt mon corps*, 2. l. 2. c. 2. p. 157.

κεῖται ſignifie auſſi bien eſtre mis, eſtre preſent, qu'eſtre giſant. 2. l. 7. c. 4. p. 820.

Cenſeurs de Rome n'ont point eu de part à l'impreſſion du texte Ethyopien du canon *univerſalis*, 1. g. l. 1. c. 55. p. 247.

Objections de M. Claude fondées ſur des alterations de ce texte dans la verſion, 248. 249.

Cerularius. ſon differend avec le Pape Leon 9. prouve que les 2. Egliſes eſtoient d'accord ſur la tranſſubſtant. 1. l. 2. c. 5. p. 123. *& ſuiv.*

Cerularius excommunié par les Legats du Pape, les veut faire aſſommer. Ecrit à Pierre Patriarche d'Antioche. Ses accuſations contre les Latins, nulle ſur la preſence réelle, &c. 1. l. 2. c. 5. p. 129

M. Claude confond deux Lettres de Cerularius en une 1. g. l. 2. c. 10. p. 436

Chair de J. C. vivifie immediatement ſelon les Peres 2. l. 5. c. 6. p. 523.

Chamier raille avec inſolence les Catholiques ſur les divers ſens qu'ils donnent à cette propoſition, *ceci eſt mon corps* 2. l. 2. c. 2. p. 751

Impudence du même Chamier, 2. l. 1. c. 16. p. 127

Changemens inſenſibles alleguez par M. Claude nullement ſemblables à celuy qu'ils pretendent eſtre arrivé ſur l'Euchariſtie, 1. l. 9. c. 10. p. 715

Changement arrivé dans ſa pratique de la communion ſous les deux eſpeces, qu'il n'eſt point univerſel, 1. l. 9. c. 10. p. 716

Changement du pain levé en azime, que ce changement n'eſt ny certain ny univerſel, 1. l. 9. c. 10 p. 716

Changement dans l'élection des Eveſques, que ce changement n'a point eſté inſenſible, 1 l. 9. c. 10. p. 717

Changemens dans les ceremonies du Baptême, qu'ils ne ſont point uniformes, *ibid.*

Changement ſur les images, qu'il n'eſt point univerſel, qu'il n'eſt point eſtrange que l'opinion des Eveſques du Concile de Francfort n'ait point eu de lieu dans l'Egliſe, 1. l. 9. c. 10. p 718.

Autres differences de ces exemples de changement, p. 719

Oubli general, *ibid.*

Changement insensible, impossible sur l'Episcopat, 1. l. 1. c. 8. p. 71.

Changemens insensible impossible sur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 82.

Changement insensible, impossible sur l'invocation des Saints, 1. l. 1. c. 10. p. 90

Sur l'abstinence des viandes, 1. l. 1. c. 1. p. 95.

Degré de certitude de l'impossibilité de ce pretendu changement sur l'Euchar. 1. l. 9. c. 11. p. 722.

Changement reconnu par les Peres a deux qualitez, d'estre réel, d'estre une suite de ces paroles, *ceci est mon corps.* Ce qui exclut le sens de figure & de vertu, 2. l. 6. c. 4. p. 619.

Termes de *changement* signifient tantost un changement substantiel, tantost un changement accidentel, & les hommes ont des regles pour le discerner, 2. l. 6. c. 5. p. 628.

Termes de changement clairement determinez pour la suite des passages, à signifier un changement substantiel, 2. l. 6. c. 6. p. 634 *& suiv.*

Autres qualitez de changement qui prouvent que c'est un changement de substance, 2. l. 6. c. 5. p. 622. *& suiv.*

Changement marqué par les Peres ne peut estre changement de vertu, 2. l. 6. c. 6. p. 626. *& suiv.*

Changement marqué par les Liturgies & les Peres, 2. l. 6. c. 388. Les Peres se servent toûjours de ces termes sans explication, p. 601.

Aubertin reconnoît que ces termes portent à la presence réelle, 2 l. 6. c. 2. p. 601

Changement de sens dans plusieurs expressions, impossible, 1. l. 10. c. 2. p. 754

On ne dit point qu'une chose est *changée* en une autre pour marquer qu'elle en est renduë signe. 2. l. 6. c. 3. p. 616.

Changement reconnu par les Peres, n'a point pour terme l'établissement d'une figure, l. 2. 6. c. 4. p. 616.

Changement réel ne se conclut point du sens de figure, 2. l. 6. c. 3 p. 615

Deux sortes de changement marquez par M. Claude, 1. g. l. 1. c. 8. p. 111.

Chapitre sixiéme de saint Jean donne naturellement l'idée d'une manducation réelle du corps de J. C. Difference des expressions du commencement & de la fin de ce chapitre reconnuë par les Disciples de J. C. & par les Juifs, 2. l. 6. c. 16. p. 678

Que c'est la crainte des Hussites qui a porté quelques Catholiques à l'entendre de la manducation spirituelle, *ibid.* p. 679.

Qu'il est moralement impossible que ceux qui ont le sens de figure dans l'esprit l'expliquent de l'Euchar. & que ceux qui ont la realité ne l'en expliquent pas, *ibid.* p. 682.

Auteurs qui l'ont expliqué de l'Eucharistie, p. 683.

Les Peres ont allié ce chapitre avec les paroles de l'institution, 683.

Qu'ils l'ont entendu d'une manducation réelle de la chair de J. C. 684.

Le Charbon. que vit Isaïe signifie dans Saint Jean de Damas le corps de J. C. uni à la divinité, 1. l. 7. c 4. p. 495. Prouvé invinciblement par un passage de la troisiéme oraison sur les Images, p. 496.

Charité que l'on doit avoir pour preserver les fidelles des heresies, 1. l. 11 c. 12. p. 855.

S. Chrysostome explique avec un grand soin toutes les metaphores de l'Evangile de saint Jean sans jamais expliquer en un sens metaphorique ce qui y regarde l'Eucharistie, 2. l. 3. c. 7. p. 287. *& suiv.*

Declare même qu'il faut absolument manger la chair de J. C. sans énigme, & sans parabole, p. 293.

Chytreus. Ses erreurs sur les Grecs, 1. l. 2. c. 4. p. 118.

Civilité des Ministres, ils traitent de Saints ceux qu'ils croyent apostats & ministres des demons.

Clarté ne consiste pas seulement dans les termes, mais aussi dans les determinations qui en font connoître le sens, 2. l. 1. c. 1. 16. p. 130.

M. Claude. Son genie: n'est jamais si éloquent que quand il parle de ce qu'il ne peut sçavoir, *praf.* p. 7

Nouveau genre de humilité & de douceur de M. Claude, qui consiste en trois choses, 1. à s'attribuer des vertus qu'on ne voit point, 2. à se plaindre de bagatelles, 3. à charger d'injures atroces ses adversaires, 1. g. l. 2. c. 1. p. 316. *& suiv.*

Aigreur & violence de M. Claude, lors qu'il en acuse les autres, 1. g. l. 2. c. 18. p. 560

Son caractere est la confiance, il trouve tout ce qu'il veut dans les Peres par ses explications chimeriques. Exemple sur un passage de saint Jean de Damas, 2. l. 2. c. 5. p. 57.

Son éloquence emportée, 1. l. 12. p. 32
Propres aux eſtats populaires, 1. l. 5. c. 4. p. 351
Tranſport de la Rhetorique, 1. l. 8. c. 6. p. 592
Fait un nouveau Dictionnaire, 1. l. 7. c. 1. p. 465
Diſpoſe des évenemens ſelon ſes veuës, *ibid.*
Decide cavalierement les queſtions du Concile de Florence, 1. l. 4. c. 2. p. 263
Place mal les exclamations, 1. l. 7. c. 7. p. 321
Change les figures en raiſons, 1. l. 1. c. 1. p. 792
Sçait toûjours des nouvelles des ſiecles paſſez qui ont eſté inconnuës à tous ceux qui y ont veſcu, 1. l. 6. c. 7. p. 452
Domine ſur l'eſprit des hommes, il les fait penſer comme il veut, 1. l. 6. c. 7. p. 453
A eu intention de faire pitié, & pour cela raporte les reproches qu'on lui fait dans une fauſſe application, 1. g. l. 2 c. 12. p. 475
Fertile *en peut-eſtre*, & en fauſſes hypoteſes, 1. l. 2. c. 5
En ſyſtemes, 1. l. 2. c. 8. p. 143.
Caracteres extraordinaires ne couſtent rien à M. Claude, 1. g. l. 1. c. 12. p. 199
N'areſte pas long-temps l'eſprit à ſes ſuppoſitions déraiſonnables, 1. l. 7. c. 5 p. 502
Doncque M. Claude s'attribuë de penetrer dans les intentions de ſes adverſaires, 1. l. 12. p. 27
Prend pour accordé tout ce qu'on n'éxamine pas ſur le champ, *ibid.* p. 27
Tout eſt poſſible, tout eſt impoſſible, quand il plaiſt à M. Claude, 1. l. 12. p. 29.
Sa malignité contre les Religieux, 1. l. 9. c. 9. p. 699
Abuſe des maximes communes faute de les entendre. Sophiſme qu'il fait ſur les moyens generaux des preuves, 1. l. 1. c. 4. p. 42
Maxime de M. Claude dans l'examen des auteurs, 1. l. 2. c. 13. p. 188
La dureté de ſes oreilles n'empeſche pas la force des raiſons qu'on luy oppoſe, 1. l. 6. c. 11. p. 470.
Abus qu'il fait des regles de la Logique, l. 6. c. 2. p. 422. *& ſuiv.*
Ne prend jamais garde que c'eſt à luy à prouver, 1. l. 16. c. 6. p. 7
M. Claude contredit Aubertin ſur le ſujet des Grecs, 1. l. 2. c. 4. p. 122
Porte ſes pretentions plus loin qu'aucun autre Miniſtre, *ibid*
Argument impertinent ſur la vertu de M. Claude, ſemblable à celuy qu'il attribuë à Nicolas de Methone, 1. l. 2. c. 3. p. 186
Qu'il admet poſitivement tout ce que l'on a voulu dire touchant la connoiſſance diſtincte de la preſence réelle, 1. l. 6. c. 4. p. 433
Supercherie de M. Claude qui décrit l'eſtat de l'onziéme ſiécle pour faire connoiſtre l'eſtat du mélange pretendu dans le dixiéme, 1. l. 5. c. 440
Sa cronologie eſtrange, par laquelle il fait mourir le jeune Eſtienne aprés le ſecond Concile de Nicée, quoy qu'il fuſt mort vingt ans auparavant, 1. l. 7. c. 8. p. 538
Autre faute du meſme M. Claude ſur cette hiſtoire, 1. l. 7. c. 8. p. 149
Son emportement injuſte contre ce Concile, 540
Fauſſeté qu'il commet dans le recit qu'il en fait, p. 541
Abus qu'il fait de l'authorité de Bellarmin & de Syrmond 1. l. 8. c. 10. p. 630
Sa fauſſe chronologie ſur deux ouvrages de Paſcaſe 1. l. 8. c. 10. p. 626
Le contredit ſur les moyens par leſquels il a cru que la preſence réelle ſe ſoit établie, 1. l. 9. c. 6. p. 676. & 677
Inſulte ſans raiſon ſur ce qu'on a commencé par la methode de preſcription, 2. pref. 2. 8
Il ſuit la methode des Sociniens en voulant rendre les paſſages de l'Ecriture équivoques, & les determinant par les ſens, 2. l. 2. c. 3. p. 171. & c. 5. p. 277
Ses nouvelles lumieres ſur les rapports des Sacremens anciens à l'Euchariſtie refutées, 2. l. 6. c. 9. & 10. principale illuſion ſur ce ſujet refutée, 2. l. 6. c. 9. p. 660
M. Claude doit exhorter à lire le livre de la Perpetuité ſelon ſes principes, 2. l. 7 c. 7. p. 840.
Avoüe par ſon ſilence que ſi toutes les ſocietez d'Orient croyoient la preſence réelle au temps de Berenger, le changement eſt impoſſible, 1. g. l. 1. c. 1. p. 20
Répond ſans conteſter ni la majeure ni la mineure d'un argument deciſif. *ibid.*
Veut nier la perſence réelle & ne veut pas qu'on la prouve, 1. g. p. 60
Veut faire croire qu'il n'a point parlé de la ſeule choſe dont il étoit obligé de parler 1. g. l. 1. c. 3. p. 38.

Pourquoy

Pourquoy il s'eſt porté à cette illuſion p. 44.

Pretend ſans raiſon qui n'a point parlé de la preſence réelle dans ſes deux premieres réponſes, conviction de cette fauſſeté par un grand nombre de preuves r. g. l. 1. c. 4. p. 54.

Accuſe injuſtement l'auteur de la Perpetuité de mauvaiſe foy ſur ce point p. 59

Abuſe des paroles de l'auteur du premier Traitté pour faire croire qu'il a parlé de la Tranſſubſt. r. g. l. 1. c. 4. p. 48

Pretend injuſtement qu'il n'a jamais nié que les Grecs & les Latins qui ont eſté depuis l'onziéme ſiécle ne connuſſent pas les ſentimens les uns des autres. Conviction de cette fauſſeté r. g. l. 1. c. 5. p. 66.

Traittement injurieux qu'il fait à l'auteur de la perpetuité ſur cette pretention p. 66. avoüe maintenant le contraire p. 67. 68

Injuſte reproche ſur l'omiſſion de quelques miſſions r. g. l. 1. c. 6. p. 89

Abſurdité extréme de la ſuppoſition qu'il fait d'une politique & d'une timidité de 600. ans, r. g. l. 1. c. 7. p. 697

Juge ſans raport aux circonſtances des choſes qui ſont attachées à mille circonſtances r. g. l. 1. c. 7. p. 101

Se vante de n'eſtre pas d'humeur à prendre parti ſur les premiers objets, & prend neãmoins parti ſur des choſes qu'il avouë qu'il ne ſçait pas r. g. l. 1. c. 10. p. 161

Avance temerairement que les Grecs ne ſe ſervent du mot de Tranſubſtantiatiõ ni ordinairement ni extraordinairement. 162

Son erreur groſſiere que ce n'eſt pas à J. C. que l'on offre ſon corps & ſon ſang, r. g. l. 1. c. 15. p. 251

Differens jugemens qu'il a porté du traité de la perpetuité ſelon ſes diverſes paſſions, r. g. l. 2. c. 3. p. 351

Ouverture qu'il donne à la confuſion des Religions & à toutes les hereſies r. g. l. 2. c. 5. p. 377

Pretend ſans raiſon qu'on ne puiſſe rien conclure de certain par les preuves de raiſonnement, r. g. l. 2. c. 6. p. 381. & *ſuiv.*

Voye ridicule propoſée par M. Claude pour s'aſſurer du ſentiment de l'ancienne Egliſe r. g. l. 2. c. 8. p. 414

Son ébloüiſſement ſur le ſujet de Nicolas de Merhone, r. g. l. 2. c. 11. p. 454

Se plaint injuſtement ſur le ſujet de Forbeſius, r. g. l. 2. c. 12. p. 470. l'accuſe ſans raiſon de trahiſon & de vilaine falſification, p. 476

Reproche ſans raiſon une faute de Grammaire à l'auteur de la perpetuité, r. g. l. 2. c. 13. p. 481

Qu'il a ſujet de ſe défier de luy-même en matiere de Grammaire, traduit le mot ἰδιώτης qui ſignifie *particulier* par celui d'idiot Ἐντιθεμένον qui ſignifie *mis dedans, inditum*, par celuy d'appliqué, r. g. l. 2. c. 13. p. 485

Soutient par de vains paralogiſmes qu'il a pu appeller les huit premiers Siécles les beaux jours de l'Egliſe, r. g. l. 2. c. 13. d. 488

Détours dont il uſe pour pallier une faute de Chronologie, r. g. l. 2. c. 13. p. 496

Ses caracteres qui paroiſſent dans les reproches qu'il fait ſur un paſſage de Jean 22. Erreur groſſiere, ſur laquelle il fonde ce reproche, r. g. l. 2. c. 14 p. 510

Deux Claudes ridiculement inventez par Balée, 1. l. 12. p. 19

Clement 4. envoye une profeſſion de foy aux Grecs contenant la tranſſub. en termes formels, 1. l. c. 2. p. 217

κοινώνια *communicatio corporis Chriſti*, expliqué par Zuingle non de la participation, mais de la ſocieté qui eſt le corps de J. C. 2. l. 1. c. 8. p. 74

Commerce des deux Egliſes dans l'onziéme ſiécle, 1. l. 2. c. 8. p. 147

Commerce ſpirituel entre l'Egliſe Grecque, & la Latine dans le douziéme ſiecle 1. l. 2. c. 10. p. 169

Comparaiſons extravagantes des Sacremens de l'ancienne loy avec ceux de la nouvelle faites par M. Claude, 2. l. 6. c. 9 p. 661.

Comparaiſons inégales ordinaires dans l'explication des myſteres, 3. l 5. c. 7. p. 291

Comparaiſons n'exigent pas un parfait rapport, 1. l. 7. c. 4. p. 494

Comparaiſons des changemens inſenſibles avec celuy de l'Euchariſtie; que celuy-cy eſt le plus impoſſible de tous 1. l. 1. c. 11. 97

Conciles tenus contre les Berengariens, 1. l. 2. c. 8. p. 146

Que ces Conciles n'ont pû eſtre inconnus aux Grecs, *ibid.*

Concile de Florence. Grecs forment le deſſein de s'y reünir avec les Latins. 267.

Exactitude des Latins pour éclaircir les queſtions dans ce Concile, 1. l. 4. c. 2. p. 268

Argumens negatifs & poſitifs tirez de ce Concile pour le conſentement des Egliſes, p. 269. 272

Suites du Concile de Florence prouvent l'union des deux Egliſes dans le dogme

de la tranſſub. Argumens negatifs tirez de ces ſuites, 1. l. 4. c. 3. p. 274

Concorde, Vvittemberg ſource des expreſſions Lutheriennes employées par les Calviniſtes, 2. l. 1. c. 5. p. 51

Calvin imitant la diſſimulation de Bucer, éclaircit ces expreſſions ſans les changer, 2. l. 1. c. 5. p. 51

Effet naturel de ces expreſſions ſur quatre villes d'Allemagne, 52

Concorde de Vvittemberg prouve que les Calviniſtes & les Lutheriens eſtoient des gens ſans conſcience, p. 52. Rompuë par Luther, 2. l. 1 c. 6. p. 60

Conference pour unir l'Egliſe Grecque à la Latine tenuë à Barry, on n'y parle point de l'Euchar. 1. l. 2. c. 8. p. 187

Confeſſion de foy pour les Sarazins au douziéme Siecle, claire pour la tranſſub. Importance de ces ſortes d'écrits, 1. l. 2. c. 15. p. 200. 201.

Confeſſion d'Ausbourg clairement contraire aux Calviniſtes. Chicanerie indigne de ceux qui l'expliquent en un ſens figuré, 2. l. 1. c. 5. p. 36

Confeſſion orthodoxe de l'Egliſe Orientale, de quelle ſorte elle fut dreſſée, 1. g. l. 1. c. 9. p. 135

Son authorité, 136. Sa deciſion ſur la tranſſubſtant. 138. v. 3. l. 8. c. 14. & 15

Connoiſſance confuſe de la preſ. r. eſt un mot en l'air, & au cas qu'il ſignifie quelque choſe, on ne peut y reduire le 10. ſiecle, 1. l. 9. c. 4. p. 633

Connoiſſance claire n'a eſté ſuppoſée par l'auteur de la perpetuité qu'à légard de la preſence réelle, 1. l. 6. c. 1. p. 415

Connoiſſance diſtincte de la preſence réelle de trois ſortes: quel degré eſt neceſſaire pour la preuve de la Perpetuité, 1. l. 6. c. 2. p. 426

Que ſouvent il n'y a point de difference entre ne connoiſtre pas qu'une choſe ſoit, & connoiſtre qu'elle n'eſt pas. 422.

Fauſſe ſubtilité de M. Claude ſur ce ſujet, 1. l. 6. c. 2. p. 422. 423.

Termes de *confeſſer & aſſurer* peuvent eſtre joints à des termes metaphoriques, & non à des termes proprement figuratifs, 2. l. 4. c. 7. p. 331

Conſentement des ſocietez ſchiſmatiques avec l'Egliſe Romaine marque de l'Egliſe & effet de la providence, 1. l. 2. p. 105

Conſentement des ſocietez d'Orient avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchar. n'eſt point une choſe incertaine, & qui puiſſe être diſputée, & l'erreur qu'on commet en le niant n'eſt pas humaine, 1. l. 2. c. 2. p. 105

Conſentement de tous les peuples dans la doctrine de la preſence réelle, fait voir que c'eſt l'impreſſion naturelle de ces paroles: *Hoc eſt corpus meum*, 1. l. 10. c. 1. p. 727. & 2. l. 1. c. 11. p. 90. 91

Conſentement de l'Egliſe depuis mil ans dans la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſtant. explique les expreſſions des Peres, 1. l. 10. c. 2. p. 732

Détruit les clefs de figure & de vertu, p. 733

Conſentement de toutes les Egliſes depuis mil ans dans la doctrine de la preſence réelle prouve que pluſieurs expreſſions que les Miniſtres oppoſent à cette doctrine n'y ſont point contraires, 1. l. 10 c. 4. p. 741.

Conſequences du ſens catholique ſe trouvent dans les Peres. Conſequences du ſens calviniſte ne s'y trouvent point, 2. l. 5. c. 8. & 9

Deux conſequences, l'une qui prouve le fait, l'autre qui naiſt du fait, 1. g. l. 1. p. 16

Que M. Claude ne nie que la conſequence qui prouve le fait, & non la conſequence qui naiſt du fait, *ibid.*

Conſequence du témoignage des Grecs d'apreſent à ceux du temps de Berenger, 1. g. l. 1. c. 9. p. 155. *item*, 19. p. 303. *& ſuiv.*

Conſequence neceſſaire des faits avoüez par M. Claude à la perpetuité de la foy des ſocietez d'Orient dans la preſence réelle depuis Berenger, 1. g. l. 1. c. 7. p. 106.

Conſpiration des Peres à parler contre le ſens commun ſelon les Miniſtres, 2. l. 6. p. 627

Contenir pris ridiculement pour declarer par Aubertin, 2. l. 6. c. 10. p. 675

Controverſe particuliere déciſive de la generale, 1. l. 1. c. 11. p. 96

Conſtantinople priſe par les Latins. Leur cruauté. Haine des Grecs contre eux marquée par Nicetas, Baudoüin élu Empereur, Grecs reünis au Pape. Nul veſtige d'erreur de Berenger, reconnû parmi eux. Force de cet argument, 1. l. 3. c. 1. p. 204

Cophtes & Ethiopiens n'ont que la même creance. Patriarche des Ethiopiens nõmé Abuna confirmé par le Patriarche d'Alexandrie. Preuves negatives de leur conſentement avec l'Egliſe Romaine ſur

l'Euchar. 1. l. 5. c. 13. p. 402. Leur reünion, *ibid.*

Corps de J. C. veu & touché en quel ſens, 2. l. 8. c. 14. p. 717. 722. 723.

Corps de J. C. ne peut ſignifier l'efficace ſelon Beze, 2. l. 6. c. 6. p. 627

Corps de J. C. reconnu indiviſible dans l'Euchariſtie par tous les Peres, 2. l. 5. c. 9. p. 543.

Corps de J. C. diviſé ſans diviſion dans l'Euchariſtie ſelon tous les Peres, 1. l. 7. c. 3. p. 488. *& ſuiv.*

Corruption de la morale des Calviniſtes, 1. l. 9. c. 9. p. 700.

Queſtion de la corruptibilité des myſteres rapportée par Zonare & Nicetas. Chon. prouve que les Grecs croient la preſence réelle & la tranſſubſt. 1. l. 2. c. 14. p. 191. *& ſuiv.*

Aubertin contredit mal à propos par M. Claude ſur ce point, p. 193

Sophiſmes de M. Claude ſur la queſtion de la corruptibilité des myſteres, refutez, 1. l. 2. c. 14. p. 196

Cour de Rome fort rabaiſſée au dixiéme ſiecle, 1. l. 9. c. 6. p. 678

Couſtume de donner l'Euchariſtie aux enfans, rejettée par M. Claude comme une erreur au même temps qu'il l'attribuë à l'ancienne Egliſe, 1. l. 9. c. 10. p. 720

Couſtume generale de cacher l'Euchariſtie aux payens, 3. l. 7. c. 2. p. 469

Doit eſtre eſtimée de tradition, *ibid.* N'a point commencé au quatriéme ſiecle, p. 470

Marquée par pluſieurs auteurs du ſecond, 471. 472. &c.

Creance confuſe à l'égard de l'Euchariſtie admiſe par M. Claude durant mille ans. Supercheries dont il uſe pour ſe juſtifier de ce reproche. Retranche 4. lignes d'un de ſes paſſages, 1. l. 6. c. 3. p. 427

Croiſade reſoluë au Concile de Clermont, l'an 1095. Concours des peuples de l'Occident. Progrez de Godefroy, mêlange des deux Egliſes pendant ces temps, 1. l. 2. c. 10. p. 162. *& ſuiv.*

Cruautés reciproques des Grecs & des Latins, 1. l. 3. c. 1. p. 207. 208

Cruſius Lutherien, ſes qualitez bien informé des ſentimens des Grecs. Reconnoiſt qu'ils croyent la tranſſubſt. 1. l. 2. c. 4. p. 116

Ses negotiations avec le Patriarche de Conſtantinople, 1. l. 4. c. 4. p. 283.

Cyrille Lucar ou Lucaris diſciple de Meletius. Sçavoit diverſes langues, 1. l. 4. c. 6. p. 299

Lié d'amitié avec de Dominis. Franc Calviniſte. p. 300. Diſſimule ſes ſentimens, *ibid.* Eſt fait Patriarche d'Alexandrie, 301.

Empoiſonne Timothée Patriarche de Conſtantinople ſelon Allat. *ibid.* Eſt élu Patriarche de Conſt. *ibid.*

Publie ſes erreurs ſans éclat, & ſans y contraindre perſonne, p. 302. Grecs s'élevent contre luy. Ses diverſes depoſitions & rétabliſſemens, *ibid.*

Declaration de Cyrille contre ceux qu'il appelle Papiſtes, p. 303.

Oppoſition qu'on luy a faite durant ſa vie & aprés ſa mort, 1. l. 4. c. 6. & 7. p. 310. *& ſuiv.*

Cyrille ne ſuivoit point les opinions de l'Egliſe Grecque, *ibid.* p. 309

Cyrille de Berée anathematiſe Cyrille Lucar dans un Concile, 1. l. 4. c. 7. p. 312

Parthenius Patriarche condamne Cyrille Lucar, 1. l. 4 c. 7. p. 314. v. 3. l. c. 15

D

DAILLE' pretend qu'on ne peut decider le different ſur l'Euchariſte par les peres, & que ceux qui ne trouvent pas leurs paſſages difficiles font bonne mine à mauvais jeu, 1. l. 1. c. 5. p. 56

Daillé avoüe que l'invocation des SS. eſtoit eſtablie au quatriéme ſiecle, 1. l. 1. c. 10. p. 84

La traitte d'aveugle, de ſuperſtition p. 88

Daillé avoüe que la priere pour les morts eſtoit eſtablie dans le ſecond ſiecle, 1. l. 1. c. 9. p. 87

Civilité extraordinaire de Daillé envers ſaint Ambroiſe, 1. l. 1. c. 10. p. 84

Daillé n'a pas ſçu que les Catholiques de France ne ſont pas obligez de jeûner l'Avent, 1. l. 7. c. 7. p. 537

Damaſcene de Theſſalonique, 1. g. l. 1. c. 175

Damien Goez. Son écrit, preuves tirées de cet écrit pour la foy des Ethiopiens ſur l'Euchar. 1. l. 5. c. 13. p. 404.

Dannaverus Lutherien impute la tranſſubſt. aux Grecs comme une erreur, 1. l. 2. c. 4. p. 17. avoüe que les Moſcovites croient la tranſſubſt. 1. l. 5. c. 2. p. 346

Dangereux de vouloir nier un miracle & une œuvre de Dieu, parce qu'on n'en voit point la fin. Turcs Sociniens payens

détruits par la religion chreſtienne, 2. l. 2. c. 4. p. 191

Dare pris par Aubertin pour declarer, 2. l. 6. c. 10. p. 676

Dialogue des deux natures. Sommaire de la doctrine de ce livre, & des erreurs qu'il contient, 1. l. 12. p 3

Que Jean Scot en eſt l'auteur, p. 4

Dieu ne doit pas aux hommes l'éclairciſſement de toutes les difficultez des myſteres, 3. l. 1. c. 1. p. 4

Difference entre le ſens metaphorique & le ſens figuratif. 2. l. 4, c. 8. p. 394. & p. 421

Difference des propoſitions vraiment figuratives, & des litterales, 2. l. 3. c. 4. p. 265

Differends perſonnels ne doivent eſtre mêlez avec ce qui regarde la cauſe de l'Egliſe ſelon S. Auguſtin, 1. l 11. c. 1. p. 789

Difficultez des Myſteres ne ſont dangereuſes à conſiderer que pour les Calviniſtes, & non pour les Catholiques. Raiſon de cette difference fondée ſur les differens principes des uns & des autres, 1. l. 11 c. 10. p. 834

Difficultez des myſteres peuvent eſtre des marques de leur verité en un certain ſens, & non generalement. Reproche injuſte de M. Claude ſur ce ſujet, 1. l. 11 c. 10. p. 836

Difficulté reconnuë par les Peres dans la choſe ſignifiée par ces paroles, *ceci eſt mon corps*, 2. l. 4 c. 1. p. 327. *& ſeq.* Sens de figure n'a aucune difficulté dans la choſe meſme, *ibid.* p. 325

Difficultez qui naiſſent de la doctrine des Calviniſtes ſelon M. Claude, 3. l. 7 c. 9. p. 528

Qu'il ne ſçauroit les faire voir dans les Peres, *ibid.*

Difficultez qui naiſſent de la doctrine catholique, exprimées quelquefois par les Peres, 3. l. 7. c. 9. p. 529

Diſpoſition neceſſaire pour communier dignement, 1. l. 12. p. 44. Vices plus oppoſez à la reception de l'Euchariſtie, 43

Pureté neceſſaire pour recevoir l'Euchariſtie, *ibid.*

Impudence des Preſtres dereglez qui s'approchent de ce myſtere, 46.

Qu'il eſt honorable de ſe retirer des fonctions du ſacerdoce par reverence envers ce myſtere. *ibid.*

Devotion neceſſaire pour communier. Conſideration pour exciter la devotion & l'amour, 47. Neceſſité du deſir & de la faim de ce pain. *Ibid.*

Diſtinction neceſſaire entre les images & originaux n'empeſche point l'union & l'indentité, 3. l. 3. c. 2. p. 151

Reconnoiſſance d'Aubertin ſur ce point, p. 152

Une choſe peut eſtre image d'elle-même en un autre eſtat, *ibid.* & p. 153

Diverſité d'opinion n'eſt pas toûjours ridicule, 2. l. 2. c. 2. p. 151

Doctrine de la preſence réelle inſeparable de l'adoration interieure. Fauſſe diſtinction des Miniſtres ſur l'adoration, 1. l. 10. c. 9. p. 783

Dogmes renfermez dans l'opinion des Calviniſtes ſur l'Euchar. aucune ne ſe trouve dans le ſermon de ſaint Auguſtin *ad infantes*, 3. l. 2. c. 8. p. 112

Doute ſeul oblige les Calviniſtes de ſe rendre catholiques, 1. l. 1. c. 6. p. 62

Doute ſur l'Euchariſtie marqué par les anciens, ſes qualitez ſelon les catholiques, & ſelon les proteſtans, 1. l. 2. c. 13. p. 187

Expreſſions oppoſées au doute ſur l'Euchariſtie, comme que c'eſt le vray corps, uſitées dans tous les lieux de l'Egliſe. 1. l. 8. c. 5. p. 581. *& ſuiv.*

Expliquées ridiculement par les Calviniſtes, p. 583

Temerité criminelle de ceux qui hazardent leur ſalut ſur cette explication. *ibid.*

Refutation du ſens de vertu qu'ils y appliquent, p. 587.

Uſage des mots de *vray* & de *verité*, de *veritablement* dans les expreſſions figurées pour exclure ce doute, 1. l. 8. c. 5. p. 588.

Doute que M. Claude attribuë à 3. de ſes ordres inconnu aux Peres. Deux ſortes de doutes ſur la choſe meſme, & ſur l'expreſſion, 1. l. 6. c. 9. p. 463.

Se diſtinguent par la maniere de les reſoudre, 464.

Que les Peres n'ont point connu de doute ſur l'Euchar. fondé ſur l'ignorance du ſens des paroles. *ibid.*

Difference du doute connu par M. Claude, & de celuy que les Peres ont connu, p. 466

Doute ſur l'Euchariſtie prevenu par les auteurs des 8. & 9. ſiecles, 1. l. 8. c. 4. p. 574. 576.

Doutes ſur l'Euchariſtie marquez par les Peres determinent leur foy, 2. l. 4. c. 2. p. 332

Ce ne ſont point des doutes d'expreſſions ny de figure, *ibid.* & 335. ny des doutes d'efficace, c. 3. p. 338. *& ſuiv.*

Doute d'efficace nettement exprimé

par les Peres à l'égard des autres Sacremens, 2. l. 4. c. 3. p. 340

Ne peut estre fondé sur ce qu'on ne voit point J. C. comme celuy que les Peres marquent à l'égard de l'Eucharistie, 341

Doute marqué par les Peres regarde la realité, 2. l. 4. c. 3. p. 343. n'est ny un doute de vertu ny de figure selon M. Claude, p. 345

Doute marqué par les Peres n'est point fondé sur l'ignorance du sens des termes, 2. l. 4. c. 3. p. 346.

Doute fondé sur l'incompatibilité des termes, *pain, corps,* inconnu aux Peres, 2. l. 4. c. 4. p. 353

Doute marqué par Nicolas de Methone. Fausses lumieres de M. Claude sur ce sujet, 2. l. 4. c. 5. p. 365. & 1. g. l. 2. c. 11. p. 451. Et sur celuy de Theophilacte, 365 *& suiv.*

Doutes qui naissent de l'objet exterieur expliquez par saint Augustin dans le sermon *ad infantes* par les rapports de la matiere Eucharistique, 3. l. 2. c. 9. p. 130

Divans se prend en trois sens qui ne favorisent point les Calvinistes, 1. l. 2. c. 9. p. 157. & 2. l. 5. c. 13. p. 574

S. Dunstan, haine des Ministres contre ce Saint. Generosité avec laquelle il reprit le Roy Edgar, blasmée par M. Claude d'une maniere peu honneste, 1. l. 9. c. 9. p. 703.

Calomnie de M. Claude contre ce Saint, p. 707

E

EDGAR Roy d'Angleterre. Combien ses dereglemens ont duré. Repris par S. Dunstan, 1. l. 9. c. 9. p. 703. 704. Combien il sied mal aux Ministres de trouver à redire à sa penitence. *ibid.*

Efficace de l'Eucharistie ne suit point du sens de figure, est un sens à part, 2. l. 4. c. 3. p. 338

Efficace de l'Eucharistie reconnuë par les Peres, exclut le sens de figure, s'ensuit du sens des Peres, p. 478

Efficace de l'Eucharistie, 2. l. 5. c. 1. p. 481. *& suiv.*

Efficace reconnuë par les Peres, 481. Se tire de la presence réelle, *ibid.* & c. 2. p. 487. & 491

Efficace de la chair de J. C. n'est que meritoire selon les Ministres, 2. l. 5. c. 2. p. 487

Efficace physique de l'Eucharistie selon saint Cyrille par l'aveu d'Aubertin, 2. l. 5. c. 2. p. 489

Efficace chimerique attribuée par les Ministres aux Sacremens de la loy nouvelle au dessus de ceux de l'ancienne, qui ne dépend que d'un tour d'imagination, 2. l. 6. c. 10. p. 670

Elfric & l'Auteur des Sermons Anglois suivent les expressions de Bertram. Peuvent estre expliquez en un bon sens. 1. l. 12. p. 40

Miracles rapportez par cet auteur, p. 41 Consequence de ces miracles, *ibid.*

Homelies attribuées à *S. Eloy* sur l'Eucharistie, 1. l. 8. c. 4. p. 577

Encratites refutez par Clement d'Alexandrie, 3. l. 4. c. 5. p. 230

Enée Evesque de Paris refute les Grecs au neuviéme siecle sans parler de la presence réelle, 1. l. 8. c. 1. p. 555

Enigmes en quel sens pris par les Peres, 2. l. 3. c. 7. p. 294.

Epiphane Diacre, ce qu'il dit de l'Eucharistie dans le second Concile de Nicée, 1. l. 7. c. 5. p. 500.

Euthymeme du Cardinal du Perron pris pour un syllogisme par Aubertin & traitté ridiculement de monstrueux 3. l. 2. c. 5. p. 88

Ernuphe Evesque dans l'Angleterre contre les suites philosophiques, 1. l. 10. c. 8. p. 773

Erreurs ne sont pas toûjours reprochées aux auteurs par les anciens. Prouvé par divers exemples, 1. l. 12. p. 28

Episcopat non attaché à l'âge dans le premier siecle, 1. l. 1. c. 8. p. 78.

Ecriture selon quelques Peres en quel sens corps de J. C. 2. l. 4. c. 9. p. 408. 409

S. Esprit habite en nous par sa substance même, & non pas par sa seule operation, 2. l. 5. c. 4. p. 508

Esprit general des Peres à l'égard des difficultez des mysteres, 3. l. 7. c. 8 p. 520 Appliqué par eux à l'Euchar *ibid.*

Essence du mystere distinguée des consequences, 1. l. 6. c. 1. p. 417

Est n'est jamais pris pour *estre en efficace*, 2. l. 5. c. 1. p. 479

Que cette expression *est appellé & est* exclut le sens de figure & non le sens de methaphore, 2. l. 4. c. 14. p. 72

Estre en figure & estre en efficace sont deux sens differens, *ibid.* 480

Et ne signifie jamais *c'est-à-dire*, 2. l. 5. c. 1. 2. p. 570. pourquoy l'on dit qu'il y a un *&* explicatif, *ibid.*

Euchariſtie compoſée de deux parties qui produiſent trois regards differens & trois genres d'expreſſions, 1. l. 8. c. 2. P. 561

Excite un trouble ſelon S. Chryſoſtome. Ce qui ne convient point à la doctrine des Miniſtres, 2. l. 4. c. 6. p. 372

Euchariſtie, moyen ordinaire de la vivification des ames & des corps, 2. l. 5. c. 4. p. 510. eſt neceſſaire pour cet effet, en quel ſens, 512

Euchar. ne ſeroit point preferable aux Sacremens de l'ancienne Loy comme corps de J. C. ſi elle n'eſtoit elle-même que figure, 2. l. 6. c. 9. p. 664

Euhar. ridiculement preferée aux veſtemens de J. C. ſi elle n'eſt que figure, 2. l. 6. c. 13. p. 706. & de meſme au ſepulchre, p. 708

Euchar. comparée avec le ſacrifice de Melchiſedec, 3. l. 4. c. 4 p. 221

Eveſques dans toutes les ſocietez ſchiſmatiques, 1. l. 1. c. 7. p. 73.

Eveſques qui reforment les Monaſteres au 10. ſiecle avec grande ſeverité, 1. l. 9. c. 9. p. 699

Evidence égale de part & d'autre doit ſuſpendre les eſprits, 1. l. 1. c. 6. p. 60

Evidence eſtant au moins neceſſaire pour condamner l'Egliſe Catholique, quiconque doute ne la peut condamner, 1. l. 1. c. 6. p. 61

Evidence de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, reconnuë par les Proteſtans & par Luther, 1. l. 10. c. 6. p. 754

Evidence fondée ſur la memoire, eſt foible & n'exempte pas de doute. Que les Calviniſtes ne peuvent pretendre avoir d'autre évidence que celle-là, 1. l. 11. c. 12. p. 853

Evidence qui naiſt de l'application preſente aux preuves plus vive & plus convainquante que celle de la memoire. Celle des Catholiques eſt de ce genre à cauſe de l'article de l'Egliſe, 1. l. 11. c. 12. p. 853.

Eulogie eſt la chair même de J. C. ſelon S. Cyrille, 2. l. 5 c. 7. p. 527

Eutichiens leurs differens ſentimens & leurs diverſes expreſſions 3. l. 5. c. 7. p. 281 En quel ſens ils diſoient que la nature humaine eſtoit abſorbée, *ibid.* p. 283. Theodoret ne raiſonne bien qu'en ſuppoſant qu'il convenoit avec les Eutichiens de la tranſſubſt. 3. l. 5. c. 7. p. 284.

Eutichiens n'ont jamais pretendu que J. C. n'euſt plus de corps, & qu'il fuſt purement incorporel. Paſſages pour & contre, 3. l. 5 c. 11. p. 323. Refutation des objections de M Claude ſur ce point. 3. l. 5. c. 12. p. 334. &c. & r. g. l. 1. c. 15. p. 239. & 261

Eutychiens refutez par l'Euchariſtie. Suppoſition temeraire de M. Claude ſur ce point. 3. l. 5. c. 12. p. 339

Eutychius vindicatus compoſé par Excellenſis. 2. témoignages conſiderables de la foy des Copthes tirez de ce Livre, r. g. l. 1. c. 13. p. 215

Euthymius Zigabenus fournit des preuves negatives & poſitives. Beaux paſſages tirez de ſon Commentaire ſur Saint Mathieu. Reflexions ſur ces paſſages, 1. l. 2. c. 12. p. 179. *& ſuiv.*

Examen des ſix premiers ſiecles ne peut eſtre meſlé avec la methode de preſcription, 1. l. 11. c. 12. p. 849

Expreſſions évivoques ſe doivent déterminer par le conſentement conſtant de tous les fidelles, 1. l. 7. c. 2. p. 471

Expreſſions abregées & leur uſage dans la matiere de l'Euchariſtie, 1. l. 7. c. 7. p. 533

Expreſſions qui naiſſent de la nature même du myſtere, autres que celles qui naiſſent des diſputes, 1. l. 8. c. 2. p. 556. *& ſuiv.*

Expreſſions oppoſées au doute qui naiſt ſur l'Euchariſtie, quelles elles doivent eſtre, 1. l. 8. c. 2. p. 659

Expreſſions abregées, 1. l. 8. c. 2. p. 560

Expreſſions dont les Miniſtres abuſent, employées par des Auteurs certainement Catholiques, 1. l. 10. c. 4. p. 742. On n'en doit pas regler le ſens par le langage qui s'eſt introduit depuis quelques temps, *ibid.*

Expreſſions qui marquent la preſence réelle, ſont toutes ordinaires, & ſeroient toutes extraordinaires eſtant priſes en un ſens metaphorique, 2. l. 7. c. 3. p. 798

Expreſſions figuratives, alleguées par les Miniſtres, prouvent tout le contraire de ce qu'ils pretendent, 2. l. 1. c. 13. p. 102.

1. Exemple. Je ſuis une vigne: Je ſuis une porte, 103

2. Les ſept Vaches graſſes ſont 7. années. *ibid.* 105

3. *Tu es caput aureum*, p. 106.

4. *Semen eſt verbum Dei.* 106.

Exemples tirez des expreſſions ſacramentales, prouvent tout le contraire de ce que pretendent les Miniſtres, 108

1. La Circoncision eſt l'alliance, p. 110
2. *Eſt enim phaſe, id eſt tranſitus Domini.* 113
3. *Et introibit Rex gloriæ.*, p. 116
4. La pierre eſtoit Chriſt, 117
5. Ce Calice eſt le Nouveau Teſtament p. 118
Conſequence de tous ces exemples, p. 119
Expreſſions literales, ont quantité de ſuites réelles, non les metaphoriques, 2. l. 5. c. 3. p. 505
Expreſſions Euchariſtiques differentes de celles qui marquent les autres ſignes d'inſtitution ou les pauvres, 2. l. 6. c. 16. p. 41 &c.
Expreſſions touchant les pauvres, 2. l. 6 c. 16. p. 742
Les differences de celles qu'on employe ſur l'Euchariſtie, *ibid.* p. 745
EXPRESSIONS EUCHARISTIQUES reunies, 2. l. 7. c. 1. p. 751. &c.
Euch. corps & ſang de J. C. 2. l. 7. c. 1. p. 751
Peres n'ont repris perſonne de croire qu'elle fuſt le corps de J. C. ibid. 752
Ils ont conſideré ces paroles comme claires, ſelon l'expreſſion, comme difficiles quant à la choſe ſignifiée, *ibid.*
Ils ont exigé la confeſſion, 753.
Cette foy produit naturellement des doutes. *ibid.*
Expreſſions naturelles de ce doute. 754
Naiſt de la difference du rapport des ſens & de celuy de la foy. 754
Huit moyens de combattre ce doute, pratiquez par les Peres, qui prouvent la realité. p. 754. 755.
Noms de l'Euch. naiſſant de la realité. 757
Pain changé ſuite de l'Euchariſtie. p. 758
Changement marqué comme réel. 758
Corps de J. C. pris pour le corps naturel. 759
Changement, ſuite de cette parole, *Cecy eſt mon corps.* 759
Comparaiſons approchantes de la tranſubſt. employées par les Peres. 760
On s'eſt adreſſé à Dieu pour l'operer. 760
On a dû s'exprimer par les termes de faire le pain le corps de J. C *ibid*
Corps de J. C. propoſé giſant. 761
Il eſt ſur l'autel. 761.
Sanctifie l'autel & les vaſes. 762
Le corps de J. C. eſt ſur la terre. 671
Il eſt entre les mains des hommes. 762
Il eſt touché. 762
Nos mains reçoivent le Roy. 763
On doit éviter qu'il ne tombe, & regarder cela comme un grand malheur. 763
Il eſt preſent. 764.
Celuy qui eſt à la droite du Pere eſt entre nos mains. 764
Nous en approchons, nous y participons, nous le recevons, nous le prenons. 764.
Nous le mangeons abſolument & ſans énigme. 765
Nous le mangeons d'une maniere qui ne peut convenir à la divinité. 765
Le corps de J. C. entre dans nous par voye d'aliment. 765
On boit le ſang de J. C. ſans aucun doute 766
J. C. nous donne veritablement ſon corps à manger & ſon ſang à boire. 766
On diſpenſe de l'autel la victime ſainte. *ibid.*
J. C. nous dreſſe une table de ſon corps & de ſon ſang. *ibid.*
Loy nouvelle differente de l'ancienne, parce qu'on commande d'y boire du ſang. 767
J. C. a bû luy-même ſon ſang. *ibid.*
J. C. s'eſt porté luy-même en ſes mains. *ibid.*
J. C. n'eſt pas dans ce myſtere ſous ſa propre forme. *ibid.*
On prend J. C. par la bouche. 768
Les méchans le reçoivent. *ibid.*
Adoration exterieure commune aux bons & aux méchans. 770
Les méchans outragent directement le corps de J. C. *ibid.*
Il entre dans nous, s'introduit dans nous. 772
Eſt meſlé avec nous. *ibid.*
Comparaiſons naturelles pour exprimer ce mélange d'un levain, d'une cire. 773.
J. C. eſt dans nous par ſa propre chair. 773.
Nous luy ſommes unis corporellement. *ibid.*
Il eſt dans nos entrailles. *ibid.*
Nous prenons le même pain dont nous vivrons éternellement. *ibid.*
Nous portons J. C. en nos corps. *ibid.*
J. C. eſtant en nous y produit de grands effets. 774
Ceux qui ſe ſeparent de l'Euchariſtie

ſont ſeparez de la vie. 774
Corps de J. C. indiviſible. 775
Unit les chreſtiens. 776
Nous n'avons qu'un pain & un calice, *ibid.* J. C. eſt effet, 777.
Preſtres forment le corps de J. C. *ibid.*
Nos myſteres ſont terribles. *ibid.*
Il faut s'approcher comme du corps du Roy en poſture d'adoration, 777. & 778
Il faut en le recevant reconnoiſtre ſon indignité. 778
Le corps de J. C. dans l'Euchar. attire les Anges, qui y ſont preſens, 779
On les y voit. *ibid.*
Preſence de J. C. ſur l'autel, favorable pour obtenir des graces pour les vivans & les morts. 780
Honorable aux Martyrs d'eſtre nommez en preſence du corps de J. C. 781
Seize comparaiſons de l'Euchariſtie avec diverſes choſes, dans leſquelles les Peres ont dit ce qu'il falloit dire ſelon la doctrine de la preſence réelle. 782
Il eſt juſte ſelon cette doctrine, d'expliquer de l'Euchariſtie le 6. chap. de S. Jean. 786. de parler à l'Euchariſtie comme vivante. *ibid.*
Il eſt juſte d'exhorter à la recevoir comme le corps de J. C. d'en parler comme du corps de J. C. &c. *Ibid.*
Conſequences naturelles de cet amas de paſſages qui donnent l'idée de la preſence réelle, qu'il prouve comme un chiffre dechifré. 2. l. 7. c. 2. p. 790. &c.

F

FAIT ſuppoſé dans la perpetuité, que toutes les communions ſchiſmatiques ſe ſont trouvées dans l'onziéme ſiecle, perſuadées de la doctrine de la preſence réelle, non conteſté par M. Claude, r. g. l. 1. c. 1. p. 12. & c. 2. p. 88
Faits enfermez dans l'aveu preſent fait par M. Claude, que les Grecs & les Latins ont connû mutuellement leur doctrine, r. g. l. 1. c. 6. p. 80. c. 8. p. 107 & ſuiv.
Faits avoüez par M. Claude, r. g. l. 1. c. 5. p. 69
Faits humains, de quelle ſorte de certitude peuvent eſtre connus, 3. l. 7. c. 1. p. 453
Falſification de deux endroits du Livre de la perpetuité par M. Claude, 1. l. 11 c. 10. p. 829
D'un autre paſſage de la Perpetuité, r. g. l. 2. c. 16. p. 537
Falſification d'un paſſage de Jeremie de Conſtantinople par M. Claude, prouvée, r. g. l. 2. c. 12, p. 463
Falſification d'un paſſage de S. Chryſoſtome, injuſtement reprochée à l'auteur de la Perpetuité, 2. l. 7. c. 4. p. 819
Fierté, caractere d'Aubertin & de M. Claude, 1. l. 2. c. 2. p. 104.
Figure nuë attribuée aux Calviniſtes par Parthenius & pourquoy, 1. l. 4. c. 7. p. 315
Figures ſe diſcernent par le ſens commun des expreſſions ſimples, & ſe meſlent ſans confuſion, 1. l. 7. c. 3. p. 490
Figure niée formellement de l'Euchar. par divers auteurs, 1. l. 7. c. 5. p. 501
Sens de figure notoirement obſcur, 2 l. 1. c. 17. p. 134
Que J. C. ne l'auroit pû propoſer ſans explication, 136
Que les Evangeliſtes l'auroient expliqué, *ibid.* Exemples de ces explications, 737
Faux exemples alleguez par les Miniſtres, des metaphores non expliquées, *ibid.*
Sens de figure tres-different des ſimples metaphores, 2. l. 4. c. 8. p. 395
Figure, image, verité pour la Loy, l'Egliſe & le ciel, 2. l. 6. c. 10. p. 674 & 695
Mots de *figure* & de ſignes. Suites de la preſence réelle, 3. l. 1. c. 3. p. 24
Mots de figures &c. employez par des Peres qui marquent en même temps qu'ils croyent le corps de J. C. joint à la figure, 3. l. 1. c. 4. p. 31
Figure & ſacrement du corps de J. C. expreſſions indeterminées, 3. l. 2. c. 2. p. 69. Comment il les faut determiner, p. 70
Flavius Lutherien, prouve que la confeſſion de Cyrille ne contient point la foy de l'Egliſe Greque. 1. l. 2. c. 4. p. 117
Fléchir les genoux, c'eſt adorer, quand cette ceremonie eſt jointe à une reverence interieure, 1. l. 7. c. 9. p. 549
Florus ſur l'Euchar. 1. l. 8. c. 4. p. 572 & 573
Paſſage de cet auteur dont M. Claude abuſe. 1. l. 8. c. 7. p. 595
Pourquoy il ne demande le changement du pain au corps de J. C. que pour les fidelles, *ibid.* p. 590
Fondement des metaphores doit eſtre connu. Application de ce principe contre la vertu ſeparée, 2. l. 6. c. 1. p. 594

Forme œconomique de M. Claude ſans authorité & ſans preuves, r. g. l. 1. c. 8. p. 112

Forbeſius auteur de *l'inſtruction hiſtorique*, dit qu'il n'eſt pas ſeur d'imiter les Peres ſur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 81

Forbeſius auteur des *conſiderations pacifiques*, dit que les Grecs tiennent la tranſſubſtantiation, 1. l. 2. c. 4. p. 117

Aigrement & injuſtement repris par M. Claude. 1. l. 4. c. 4. p. 286

Foy. Bonne foy neceſſaire à tous les raiſonnemens. 1. l. 7. c. 5. p. 499

G

Gabriel Archeveſque de Philadelphie pour la tranſſubſtantiation & l'adoration, 1. l. 10. c. 8. p. 776

Gayanites Eutychiens croyoient la preſence réelle, 1. l. 5. c. 6 p. 360

Gennadius Scholatius ſur la tranſſubſtantiation, 1. l. 4. c. 3. p. 278

Gergan allegué par M. Claude à contreſens, r. g. l. 1. c. 14. p. 223

Gerlack Lutherien, entremetteur des Lutheriens envers le Patriarche de Conſtantinople, 1. l. 4. c. 4. p. 283

Marque dans une Lettre que les Armeniens croyent la tranſſubſtantiation, 1. l. 5. c. 7. p. 379.

Germain Patriarche de Conſtantinople au 7. ſiecle. Il n'eſt pas certain que la Theorie des myſteres ſoit de luy. Raiſons de ce doute, 1. l. 7. c. 3. p. 484

Témoignage de cet auteur ſur l'Euchariſtie, p. 485

Grace, peut eſtre priſe pour la grace eſſentielle, 3. l. 5. c. 4. p. 265

Grandeurs de deux ſorte de meſme que la baſſeſſe. Les Apoſtres grands de la grandeur divine; petits par le defaut de grandeur humaine. 2. l. 4. c. 6. p. 373.

Grecs attachez à l'ancienne diſcipline, leur auſterité, leur 4. careſme, 1. l. 2. c. 3. p. 109

Grecs attachez à l'invocation des Saints ſelon Chytreus, 1. l. 2. c. 5. p. 110

Grecs en Italie tolerez dans leurs coûtumes, 1. l. 2. c. 5. p. 124

Grecs moderez & emportez. 1. l. 2. c. 10. p. 169

Grecs qui ont marqué au 12. ſiécle leur different avec l'Egliſe Romaine, n'ont point parlé de la preſence réelle ni de la tranſſubſtantiation, 1. l. 2. c. 11. p. 171 & 174

Grecs attachez à leur religion, ne peuvent eſtre ſoupçonnez d'avoir diſſimulé par complaiſance l'erreur des Latins ſur l'Euchariſtie, 1. l. 3. c. 1. p. 206

Grecs ſpectateurs de l'adoration de l'Euchariſtie, ne s'en ſont point ſcandaliſez, 1. l. 3. c. 1. p. 269.

Reunis à l'Egliſe Romaine ſans inſtruction ſur l'Euch. 1. l. 3. c. 1. p. 209

Adorent l'Euchariſtie à Florence, 1. l. 4. p. 271

Ecrits des Grecs & des Latins du 13. ſiecle, 1. l. 3. c. 4. p. 226.

Eſtat de l'Egliſe Greque au 14. ſiecle, 1. l. 3. c. 7. p. 234. Nul different ſur la tranſſubſtantiation, *ibid.*

Grecs ont peu parlé des ſuites philoſophiques de l'Euch. quelques exemples qui en reſtent, 1. l. 10. c. 8. p. 770

Grecs ſelon M. Claude, retiennent le ſens litteral de ces paroles: *Cecy eſt mon corps*, r. g. l. 1. c. 8. p. 110. Vont aux Egliſes des Catholiques quand ils n'en ont point, r. g. l. 1. c. 12. p. 210. reçoivent les Catholiques à la communion, 3. l. 8. c. 9. p. 648

Gregoire VII. n'a point connu d'autres differences entre les Grecs & les Latins, que la proceſſiõ du S. Eſprit, 1. l. 2. c. 8 p. 147

Gregoire IX. traitte avec les Grecs pour la reconciliation des Egliſes. Leur declare par occaſion la doctrine de la tranſſubſtantiation. Nulle oppoſition de la part des Grecs dans ce traitté. Differens reduits à 2. Il n'eſt point parlé de la tranſſubſtantiation, 1. l. 3. c. 3. p. 211

Greotius avouë que les Grecs croyent la tranſſubſtantiation, 1. l 2. c. 4. p. 116

H

Haiton Hiſtorien, Prince d'Armenie, ſe fait Religieux de Prémontré, 1. l. 5. c. 6. p. 369

Hamond proteſtant Anglois, refute Blondel ſur l'Epiſcopat par l'impoſſibilité du changement, 1. l. 1. c. 8. p. 76.

Herbert a augmenté le recit de ſon voyage en la 2. édition, ce qui a eſté cauſe d'une mépriſe. Erreur de ce Voyageur ſur les Armeniens. 1. l. 5. c. 8. p. 380

Hilarion Religieux Grec, enſeigne la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, 1. l. 4. c. 5. p. 299

Hilarion Cicada de l'Iſle de Chypre, ſa profeſſion de foy. r. g. l. c. 12. p. 201

Son Ecrit pour l'éclairciſſement du Synode de Chypre. p. 207

Hincmar condamne ceux qui donnoient atteinte en ſecret à la doctrine de la preſence réelle. 1. l. 8. c. 4. p. 569

Il parle de l'Euchar. comme eſtant du pain, 1. l. 8. c. 4. p. 569

Autres Auteurs qui ont fait le même, *ibid.*

Hiſtoriens du 10 ſiecle, ne font aucune mention d'erreur contre l'Euchariſtie, 1. l. 9. c. 6. p. 683. ni de zele particulier à en ſoutenir la foy, *ibid.*

Hoc. ces paroles; *Hoc eſt corpus meum*, propoſées ſans explication comme objet de la foy par dix Auteurs, 2. l. 3. c. 9. p. 311. &c.

Qu'il s'enſuit de là qu'elles ont eſté entenduës litteralement par les Peres, p. 315

Hoc facite in meam commemorationem: que ces paroles ne ſont point explicatives, 2. l. 1. c. 15. p. 120. Nul Pere ne les a priſes pour explicatives, *ibid.* ni les premiers Calviniſtes. Omiſes par S. Mathieu & S. Marc, *ibid.*

Hommes capables de toutes ſortes d'abſurditez. Qu'il ne faut pas les nier lors qu'elles ſont atteſtées, 1. l. 2. c. 6. p. 117

Horreurs naturelles naiſſent d'imagination. Il faut peu de choſes pour les diſſiper, 2. l. 4. c. 6. p. 375

Hoſpinion approuve des actions toutes contraires, 2. l. 1. c. 5. p. 53

Hugo Eterianus, écrit contre les Grecs, ne leur fait aucun reproche ſur l'Euchariſtie, 1. l. 2. c. 11. p. 173

Humbert impute ſouvent aux Grecs des conſequences non avouées, 1. l. 2. c. 6. p. 134

Differens qu'il a eu avec Cerularius & Nicetas, 1. l. 2. c. 5. & 6. prouvent l'union des Egliſes ſur l'Euchariſtie, p. 137

Traduction d'un paſſage de Humbert juſtifiée, r. g. l. 2. c. 10. p. 452

Huſſites envoyent en Orient pour s'informer s'il n'y avoit point de Chreſtiens à qui ils ſe puſſent joindre. Les Lutheriens en font de même. 1. l. 2. c. 7. p. 142

Hyperbate dans un paſſage de Tertullien ſelon le Cardinal du Perron. Autres exemples de la même figure, 3. l. 2. c. 3 p. 78

I

Jacobites. Leurs Egliſes, leur Patriarche, 1. l. 2. c. 3 p. 113

Preuves negatives & poſitives de la foy des Jacobites ſur la preſence réelle & la tranſſubſt. 1. l. 5. c. 11. p. 399. Miſſions qui leur ont eſté envoyées, *ibid.* p. 396. Confeſſion de foy qui ne parle point de l'Euchariſtie, *ibid.* 397. Témoignages poſitifs de leur creance par leurs Livres, 398. Extrait d'un Livre Jacobite. 3. l. 8. p. 767

Iconoclaſtes aſſemblez à Conſtantinople. Leurs ſentimens ſur la realité, 1. l. 7. c. 7. p. 519

Jean Baſile Boibonda Deſpote de Moldavie, t. g. l. 1. c. 1. p. 114

Jean Cantacuzene, d'Empereur Religieux de S. Baſile. Sa conference avec Paul Patriarche latin. Ses erreurs, 1. l. 3 c. 7. p. 235

S. Jean de Damas rejetté par les Miniſtres. Beaux paſſages de cet Auteur ſur l'Euchar. mal éludez par Aubertin, 1. l. 7. c. 4. p. 494. *& ſuiv.* Traduction juſtifiée, r. g. l. 8, p. 422.

Jean le Fevre marque que les Moſcovites croyent la tranſſubſtantiation, 1. l 5. c. 2. p. 344

Jean Patriarche d'Antioche reſtabli par les Latins, 1. l. 2. c. 10. p. 163

Jean Phurne Prieur de Montagne, ſon témoignage pour la preſence réelle, 1. l. 2 c. 11. p. 172

Jean Pluſiadene pour la tranſſubſt. 1. l. 4. c. 4. p. 277

Jean de Paris. Son hiſtoire alleguée mal à propos. Diverſes falſifications que M. Claude a faites dans ce qu'il rapporte de ſon écrit, 3. l. 7. c. 1. p. 459. n'a jamais nié la preſence réelle, 462. Son erreur conſiſtoit dans une ſubtilité de metaphyſique, 462. Pourquoy il ne fut pas condamné à Paris & à Rome, *ibid.* Combien il eſt ridicule de pretendre que ſi les Grecs ont pu ignorer l'Hiſtoire de Jean de Paris, ils ont bien pu ignorer la créance des Latins. 464.

Jean Scot n'a jamais eſté Abbé d'Etelige Different de Jean Saxon, 1. l. 12. p. 20

Jean Scot n'a point eſté diſciple de Bede, prouvé par l'âge de tous les deux Qu'il n'eſt point compagnon d'Alcuin, ni fondateur de l'Univerſité de Paris, *ibid.*

Hiſtoire de ſon martyre peu aſſuré, 21. qu'il n'a point eſté mis au rang des Martyrs par les Papes, 25.

Jean Scot auteur des Dialogues des natures, 1. l. 12. p. 5. & du Livre attribué à Bertram. Preuves de ce ſentiment, 1. l. 12. p. 8. 9. 10. &c.

Tout ce qui eſt dit dans les anciens du Livre de Scot ſe trouve dans le Livre de

Bertram, remarques particulieres, 9. 10. 11.

Conformité du genie de Bertram & de Jean Scot. Auteurs qui ont parlé de Bertram, 15.

Jean Veccus grand deffenſeur des Grecs contre les Latins, 1. l. 3. c. 3. p. 219. Se convertit dans la priſon, *ibid.* Eſt fait Patriarche de Conſtantinople, p. 222. Approuve la tranſſub. dans ſes Lettres Synodales. Eſt chaſſé du Patriarchat par Andronic, 1. l. 3. c. 4. p. 225. Relegué au Chaſteau de S. George. Y meurt, *ibid.* p. 226. Fait ſon Teſtament, & declare qu'il meurt pour la proceſſion du S. Eſprit par le Fils, *ibid.* & 1. g. l. 1. c. 11. p. 193

Jeremie Patriarche de Conſtantinople. Sa negotiation avec les Lutheriens. Sa réponſe au 10. article de leur confeſſion, 1. l. 4. c. 4. p. 285

Explication d'un paſſage de cette réponſe, p. 285. Divers paſſages pour la preſence réelle & la tranſſubſtantiation, p. 190. 291. 293.

Confeſſion de Jeremie traittée de Calviniſte par Aubertin & par M. Claude, 1. l. 2. c. 4. p. 121. Traduction juſtifiée, 1. g. p. 478.

Jeûnes avant la reception de l'Euchariſte, 1. l. 12. p. 48

J. C. a eu des deſſeins de miſericorde & de juſtice en prononçant ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, ſans autre éclairciſſement. Que ce ſont les Calviniſtes qui éprouvent des effets de ſa juſtice, 2. l. 1. c. 17. p. 143

J. C. a participé à l'Euchariſtie ſelon S. Chryſoſtome, 2. l. 4. c. 6. p. 575.

S. Ignace. Auteurs qui ont cité ſes Lettres, 1. l. 1. c. 8. p. 74.

Ignorance monſtrueuſe ſuppoſée par M. Claude à l'égard de l'Euchariſtie dans l'Egliſe Grecque & Latine, 1. l. 2. c. 5. p. 126.

Ignorance mutuelle des ſentimens des uns & des autres entre les Grecs & les Latins, eſt toûjours le dernier remede de M. Claude, 1. g. l. 1. c. 5. p. 72.

Image. Que cette propoſition : *l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image*, ne ſignifie pas qu'elle n'en contient pas la vertu, 1. l. 7. c. 5. p. 503. Refutation des exemples alleguez par M. Claude pour ſoutenir ce ſens chimerique, 1. l. 7. c. 7. p. 519

Termes d'*image* rejetté par Charlemagne ſur le ſujet de l'Euchariſtie, 1. l. 8. c. 4. p. 577

Ce que c'eſt que d'offrir en image ſelon S. Ambroiſe, 2. l. 6. c. 10. p. 674.

Impoſſibilité du changement doit determiner tous ceux qui ne ſont pas capables d'examiner ces matieres par voye de diſcuſſion, 1. l. 1. c. 5. p. 55

Impoſſibilité du changement ſur l'Euchariſtie, prouvée en abregé dans tous les ſiecles, 1. l. 10. c. 16. p. 786

Preuve tirée de l'*impoſſibilité* du changement doit determiner les Calviniſtes qui doutent de la ſolidité des preuves de fait, 1. l. 1. c. 5. p. 45. & qu'il y en a pluſieurs entr'eux de ce genre, *ibid.*

Impoſſible que la verité du myſtere de l'Euchar. ne ſoit connuë que d'une ſocieté d'heretiques. Cela ſuppoſé toute erreur dont on convainc les Calviniſtes, les convainc auſſi d'erreur ſur l'Euchar. 2. l. 7 c. 7. p. 840. conſequence de cette preuve, p. 844.

Impreſſions ſemblables s'expliquent ſouvent tres-differemment, 3 l. 2. c. 2. p. 73

Imprudence ſignalée de M. Claude dans ce qu'il oſe avancer que l'on a refuſé privilege au 1. Volume de la Perpetuité, dans un temps où il ſçavoit que le livre avoit eſté leu & approuvé par pluſieurs Eveſques, 1. l. 11. p. 841.

Impudence des hommes a des bornes, & n'eſt pas capable de tout, 1. g. l. 1. c. 17. p. 182

Pourquoy les hommes ne ſe portent pas à certains excez d'impudence, 1. l. 8. c. 9. p. 622.

Incompatibilité apparente n'empeſche pas de concevoir l'union des termes lors qu'on s'appuye ſur la revelation de Dieu, 1. l. 6. c. 1. p. 418

Incomprehenſibilité d'opinion, & incomprehenſibilité d'expreſſions que le dogme de la preſence réelle eſt incomprehenſible en la premiere maniere, & que les expreſſions des Calviniſtes le ſont en la 2. ce qui eſt un renverſement de ce que les Peres nous ont dit de l'Euchar. 1. l. 8. c. 6. p. 593

Incorporation avec le corps de J. C. comment doit eſtre conçûë ſelon Calvin, pluſieurs ſortes d'incorporation 2. l. 1. c. 9. p. 78. Celle qui eſt un effet de l'Euchariſtie, conſiſte ſelon M. Claude en de nouveaux rayons de lumiere & une abondante meſure de ſa paix, *ibid.* p. 79

Indiens. Chreſtiens Indiens, forme de leur conſecration, 1 l. 5. c. 10. p. 394

Autres preuves de leur foy tirées de leur Liturgie, 395

Indiviſibilité de l'original dans les figures n'a jamais eſté remarquée, 2. l. 5. c. 9. p. 540.

Infaillibilité de l'Egliſe conſiderée comme un privilege & comme une grace, eſt un principe à prouver, & elle s'étend à tous les myſteres, 1. l. 1. c. 7. p. 69

Infaillibilité du peuple. Chimere de M. Claude. Que l'auteur de la Perpetuité ne luy attribuë rien que ce que tout le monde luy attribuë, 1. l. 1. c. 7. p. 67. 69

Intelligible en quel ſens employé par Heſichius, qu'il ſignifie la verité oppoſée à la figure, 2. l. 4. c. 7. p. 379. & 380. &c.

Le changement qui ſe fait dans l'Euchariſtie ſe *fait intelligiblement* ſelon Paſcaſe, 1. l. 8. c. 4. p. 573

Invocation des Saints comment condamnée par les miniſtres, 1. l. 1. c. 10. p. 83. 84

Invocation des Saints enſeignée au 4. & 5. Siecle par tous les Peres, 1. l. 1. c. 10. p. 86

Les Peres ont cru dans tous les Siecles qu'elle avoit eſté pratiquée dans les precedens, 1. l. 1. c. 10. p. 87

Invocation du S. Eſprit pour changer le pain, & faire qu'il ſoit le corps de J. C. contenuë dans toutes les Liturgies, & dans les Peres, 2. l. 6. c. 1. p. 587. Les fidelles ont conclu que ces paroles, *Cecy eſt mon corps* ne ſe pouvoient accomplir ſans cette invocation 590

Paroles de l'invocation odieuſes aux Calviniſtes, 2. l. 6. c. 5. p. 59

Iours.

Beaux Iours de l'Egliſe. Leur deſcription ſelon M. Claude, 1. l. 7. c. 1. p. 466. Se terminent au huitiéme ſiecle, *ibid.*

Iours obſcurs & leur deſcription, 1 l. 7. c. 1. p. 497. Quels eſtoient ces beaux jours ſelon les autres Miniſtres, *ibid.* p. 498. *& ſuiv.*

Paralogiſmes de M. Claude pour ſoûtenir ſes beaux jours, 1. g. l. 2. c. 13. p. 488

Ironie méchante figure, fort familiere à M. Claude 1. l. 11. c. 10. p. 843. Mauvais uſage qu'il en fait, p. 844.

Iſaac Eveſque d'Armenie, ſon témoignage pour la preſence réelle, 1. l. 2. c. 14. p. 174. Accuſe les Armeniens d'appeller le pain conſacré divinité, 2. l. 5 c. 6 p. 359

S. Iſidore de Seville parle ſur l'Euchariſtie, le langage des ſens, 1. l. 8. c. 4. p. 569. Celuy de la foy, p. 570. 572.

Julien l'apoſtat. Que nous n'avons que le tiers de ſon ouvrage contre les Chrétiens, 3. l. 7. c. 5. p. 499. & que nous n'avons pas meſme le premier entier & de ſuite, p. 500.

Que ſaint Cyrille n'auroit point rapporté ce qu'il auroit dit de l'Euchariſtie, *ibid.* Temps où Julien a écrit contre les chreſtiens, 503

S. Juſtin martyr. Sa retenuë à parler de tous les myſteres, approfondit peu les objections, parle de l'Euchariſtie comme il a du, 3. l. 7. c. 4. p. 498.

L

Lanfranc, ſon païs. Temps auquel il a compoſé ſon livre du *Corps du Seigneur :* enſeigne que toutes les Egliſes du monde croyent la preſence réelle, &c. 1. l. 2. c. 7. p. 140.

Double *langage* des ſens & de la raiſon ou de la foy. Exemple de ce double langage, 1. l. 7. c. 7. p. 522. *& ſuiv.*

Langage des ſens ſur l'Euchariſtie dans les Auteurs Latins du 8. & du 9. ſiecle, 1. l. 8. c. 4. p. 569. *& ſuiv.*

Deffenſe de ce qu'on a dit du langage des ſens dans le premier tome, 3. l. 4. c. 1. p. 195

Uſage du langage des ſens dans les Auteurs declarez pour la tranſſubſt. 3. l. 4 c. 3. p. 214

Latins. La durée de leur Empire en Orient, 1. l. 3 c. 1. p. 207

Latins maſſacrez à Conſtantinople ſous le jeune Alexis, leur multitude à Conſtantinople, 1. l. 2. c. 10. p. 168

Lazicius combat les Moſcovites ſur ce qu'ils croyent la tranſſubſt. par une raiſon pitoyable, 1. l. 5. c. 2. p. 345

Leon Roy d'Armenie deſavoüe les erreurs imputées aux Armeniens, 1. g. l. 1. c. 17. p. 271.

Ligaridius Archeveſque de Gaza ſur la creance des Moſcovites & autres Grecs touchant l'Euchariſtie, 1. l. 5. c. 3. p. 351

Circonſtance du témoignage qu'il a rendu de la creance des Moſcovites, & des autres Grecs ſur l'Euchar. 1. l. 5. c. 14. p. 352. Son écrit 1. l. 12. p. 59. Adora-

on eſtablie par cet écrit, p.10. c.9. p.779
Traité injuſtement par M. Claude, r. g. l. 1. c. 12. p. 201
Liliental Reſident de Suede, ſa Lettre au Metropolitain de Gaze pour s'informer de luy de la creance des Grecs, 1. l. 12. p. 58
Liturgie Latine appellée ordre Romain, 1. l. 8. c. 3. p 563
Liturgie d'Illyricus, 1. l. 8. c. 3. p. 663
Paſſages de ces Liturgies, *ibid.* p. 564 *& ſuiv.* Suffiſent pour convaincre les heretiques, *ibid.* p. 567
Liturgie Ethiopienne appellée *Canon univerſalis*, &c. 1. l. 5. c. 13. p. 406
M. Claude avance temerairement qu'on n'a pas l'original Ethyopien, r. g. l. 1. c. 15. p. 243
Occaſion pour laquelle elle fut imprimée, *ibid.*
Verſion latine imprimée à Rome, p. 246. Alterée en quelques endroits, mais nullement dans l'original, *ibid.* 246
Tous les paſſages alleguez de ces Liturgies pour la tranſſubſt. ſont dans le texte original, r. g. l. 1. c. 15. p. 2. 57
Et de même dans les Liturgies Copthes, traduites par Victor Sciala, 255
Elles contiennent une confeſſion claire des deux natures & de la preſence réelle, *ibid.* p. 256. *& ſuiv.*
Liturgie d'Alexandrie rapportée par Exellentis admirable pour la preſence réelle, 1. l. 5. c. 5. p. 358
Livres Eccleſiaſtiques des Grecs pour la tranſſubſt. 1. l. 4. c. 16. p. 322
Luther approuve la ligue de Scamalcade contre l'Empereur, quoy qu'il eût enſeigné le contraire, 2. l. 1 c. 4. p. 44.
Empreſſement de Bucher aprés la mort de Zuingle pour s'unir aux *Lutheriens*, p. 45
Démarches des Calviniſtes d'Allemagne, 46. Leurs déguiſemens, *ibid.* Gagnent Melancton, 47. Concorde concluë à Vvittemberg, en accordant tout à Luther, 48.
Articles qu'ils ne condamnerent pas formellement, *ibid.* Le mot *ore* retranché par Bucher, quoy que le ſens en demeure. *ibid.*
Lutheriens diſſimulent honteuſement leurs opinions aux Grecs, 1. l. 4. c. 4. p. 282. & 283.
Lutherien accuſé ſans fondement de l'hereſie de Berenger, 1. l. 9. c. 1. p. 650

M

Machines de M. Claude pour produire le changement inſenſible, 1. l. 9. c. 2. p. 161
Machines de retranchement, 1. l. 9. c. 2. p. 662. & c. 3. p. 665. Inutilité de ces machines, 66.
Machines de preparation, 1. l. 9. c. 2. p. 663. & 4. p 669
Machines d'adouciſſement, 1. l. 9. c. 2. p. 663. & c 5. p. 674
Machines d'oubli, 1. l. 9. c. 2. p. 664 & c. 8. p. 692.
Declamation de M. Claude peu raiſonnable ſur ce ſujet, *ibid.* 693
Malignité de M. Claude dans une comparaiſon honteuſe qu'il fait de ſes averſaires, 1. l. 11. c 11. p. 848
Manducation du corps de J. C. eſt corporelle ſelon les Peres, 2. l. 5. c. 5. p. 514. Ne peut convenir à la Divinité, p. 515
Manducation du corps de J. C. a dû eſtre affirmée & niée par les Peres, 3. l. 6. c. 6. p. 396
Manducation corporelle eſtablie par les paſſages des Peres, 3. l. 6. c. 2. p. 351
Manieres particulieres à M. Claude.
Premiere *maniere*. Suſpenſion de jugement. Combien il en uſe mal à propos à l'égard de Gabriel de Philadelphie, qui ſe ſert vingt fois du terme de tranſſubſtantiation, r. g. l. 1. c. 10. p. 160
Il ſe contente que ces réponſes durent un an ou deux, *ibid.* Decide par avance les choſes ſur leſquelles il dit qu'il ſuſpend ſon jugement, & les decide mal, r. g. l. 1. c. 16. p. 161
C'eſt une de ſes manieres de dire poſitivement le contraire de ce qu'il ſçait, r. g. l. 1. c 10. p. 164
Seconde *maniere* de M. Claude de s'inſcrire en faux contre les Auteurs, qu'il ne peut éluder autrement. Uſage de cette maniere contre Agapius, r. g. l. 1. c. 11. p. 170. Et contre les Conciles tenus contre Cyrille Lucar, 182. Refutation des raiſons de M. Claude contre ces Conciles, p. 194. Ses raiſons pitoyables contre cet Auteur, p. 171. *& ſuiv.*
Troiſiéme *maniere* de M. Claude de traitter de faux Grecs ceux qui parlent contre luy, r. g. l. 1. c. 12. p. 195
Uſage qu'il fait de cette maniere, 196
S'imagine qu'on peut tirer toutes ſortes de conſequences de toutes ſortes de

reproches, 197

Quatriéme *maniere* de M. Claude, de dire des injures à ceux qui rapportent des paſſages qui l'incommodent. Uſage qu'il en fait contre Allatius, r. g. l. 1. c. 3 p. 213. contre Excellenſis, p. 214

Manne changée au corps de J. C. en quel ſens, 1. l. 12. p. 42

Manuel Calecas Dominicain Grec enſeigne la tranſſubſtantiation. N'accuſe point les Grecs de la nier, 1. l. 3. c. 9. p. 293

Marc d'Epheſe contredit par Joſeph Eveſque de Methone ſur ce qu'il dit qu'on refuſoit l'argent aux Eveſques Grecs, 1. l. 4. c. 2. p. 267

Declare que le principal ſujet du different entre les deux Egliſes eſt l'addition *Filioque*, *ibid.*

Marc d'Epheſe. Son opiniaſtreté, ſa haine contre les Latins, meurt dans le ſchiſme, enſeigne la tranſſubſt. 1. l. 4. c. 3. p. 275. 276.

Marcionites diſoient que J. C. avoit adopté le pain pour en faire ſon corps, 3. l. 2. c. 3. p. 75

Margunnius Eveſque de Cythere grand ennemi des Latins, ne leur reproche point la doctrine de la tranſſubſtantiation. L'approuve, 1. l. 4. c. 5. p. 298. 299

Maronites, leur reunion avec l'Egliſe Romaine. 1. l. 2. c. 3. p. 112

Maronites ſoûmis au Pape. Aucun ne les a accuſez d'avoir une opinion differente des Catholiques ſur l'Euchar. Leur reünion, 1. l. 5. c. 12. p. 398. Preuves poſitives de leur foy, *ibid.* 40

Marques differentes du ſens catholique & du ſens calviniſte en ce qui regarde noſtre vivification par la chair de J. C. 2. l. 5. c. 6. p. 522.

Que toutes celles du ſens catholique ſe trouvent dans les Peres, & que celles du ſens calviniſte ne s'y trouvent point, p. 524.

Méchans mangent & ne mangent pas le corps de J. C. ſelon divers ſens, 3. l. 6 c. 9 p. 417

Mélange monſtrueux au dixiéme ſiecle de deux doctrines ſelon les Miniſtres, 1. l. 9. c. 7. p. 688

Monſieur Claude s'en démêle par des antitheſes, p. 689.

Mélanges des expreſſions Lutheriennes & Calviniſtes, principalement aprés la concorde de Vvittemberg. Differente conduite des Suiſſes & de Calvin, mots de ſubſtantiellement, corporellement condamnez par les Suiſſes, ſoûtenus par Calvin, 2. l. 1. c. 5. p. 57. *Voyez concorde de Vvittemberg. Luther. Calvin. Bucer.*

Mélange continuel des metaphores & des expreſſions ſimples dans les diſcours des hommes : comment on les diſcerne ſur le ſujet de la preſence réelle, 2. l. 6 c. 14. p. 720. 721.

Melchites ou Syriens ; preuves negatives & poſitives qu'ils croyent la tranſſub. 1. l. 5. c. 5. p. 357

Meletius Patriarche d'Alexandrie ennemi du Pape n'a rien écrit contre la tranſſubſt. 1. l. 4. c. 5. p. 298

Meletius pour la tranſſubſtant. 3. l. 8. p. 795.

Memoire ne ſuppoſe point l'abſence, & n'eſt oppoſée qu'à l'oubly. On peut oublier les choſes preſentes, 2. l. 1. c. 15. p. 123.

Memorial. Qualité de Memorial qui convient à l'Euchar. n'eſt point contraire à la preſence réelle, 3. l. 6. c. 13. p. 441

Meſme. Combien cette expreſſion, l'Euchariſtie *eſt le corps meſme* de J C. eſt commune dans les Peres, 2. l. 4. c. 11. p. 427. *& ſuiv.*

Que les Miniſtres ne produiſent aucun exemple où le mot de *meſme* ſoit pris dans un ſens de figure, p. 434.

En quel ſens S. Chryſoſtome dit que les fidelles ſont le corps *meſme* de J C. p. 431. & que les pauvres ſont J. C. 440. On ne dit jamais des ſignes qu'ils ſont les choſes meſmes, 441

Metaphores. vraie nature des metaphores, qu'elles font concevoir deux choſes, ce ſont des comparaiſons ſecrettes, 1. l. 6. c. 11. p. 469

Metaphores ne ſe peuvent renverſer, 2. l. 1. c. 16. p. 131

Metaphores raiſonnables, ne juſtifient point les metaphores déraiſonnables, 2. l. 2. c. 5. p. 222

Quatre conditions neceſſaires pour inſiſter ſur la verité des propoſitions *metaphoriques* & pour dire qu'il les faut croire, 2. l. 3. c. 9. p. 377

Les mots ne ſe prennent point en un ſens metaphorique, à moins qu'il n'y ait quelque choſe qui y determine l'eſprit, 1. l. 4. c. 13. p. 453

Rapport du terme metaphorique à la choſe ſignifiée, doit eſtre connu, *ibid.* 454

Fondement de metaphores doit estre notoitre, 2. l. 6. c. 5. p. 621

Metaphores qui naissent de ces paroles: *Ceci est mon corps.* Source ordinaire des sophismes d'Aubertin, 2. l. 6. c. 14. p. 715

Metaphores se peuvent distinguer des expressions simples, 2. l. 6. c. 14. p. 715.

Peuvent prouver des veritez litterales comme la presence réelle, 716. 722. Origine des metaphores sur le sujet de l'Eucharistie, 717

Metaphores sur un mesme sujet ne sont pas liées, 2. l. 7. c. 2. p. 793

Expressions Eucharistiques liées, 792

Metaphores fondées sur un rapport sensible ne sont jamais obscures, 2. l. 7. c. 3. p. 800

Metaphores dont on n'use point pour s'exprimer simplement, ou pour s'exprimer fortement, l. 7. c. p. 802

Metaphores qui ne presentent plus deux images cessent d'estre metaphores, 2. l. 7. c. 3. p. 803

Expressions simples plus ordinaires que les metaphores en 4. cas, 2. l. 7. c. 3. p. 804

Metaphores ne sont jamais continuées, en quel sens cette regle est vraie, 2. l. 7. c. 4. p. 807. 813. 819

Quand on peut prouver des metaphores, 2. l. 7. c. 5. p. 824

Fausseté insigne de M. Claude que les metaphores ne soient employées par les Peres que dans les grandes occasions, 2. l. 7. c. 6. p. 833

Fausses regles de M. Claude sur les metaphores, 2. l. 7. c. 6. p. 835

Dénombrement des metaphores continuées selon les Ministres sur le sujet de l'Eucharistie, 2. l. 7. c. 4. p. 811.

Ce n'est pas le terme metaphorique, mais les choses signifiées qui servent d'images, 3. l. 2. c. 5. p. 84

Metaphores fondées sur le desir d'abreger, 3. l. 4. c. 1. p. 201

Il est contre la nature d'expliquer par tout les metaphores, 3. l. 4. c. 4. p. 224

Metaphysique ébloüit l'esprit dans les choses qu'on entendoit clairement auparavant, 1. l. 10. c. 1. p. 728

Methode qu'on a suivie dans le premier tome, & ses raisons, *præfat.* p. 7. qu'il a fallu commencer par la question du changement, *ibid.* p. 7. & 8.

Methode de prescription sur l'Eucharistie, ne laisse pas d'estre courte quoy qu'elle ait esté soustenuë par un gros livre, *præf.* p. 17

N'est point nouvelle, & a esté employée par Tertullien, Baltazard Lidius, Bellarmin, *præf.* p. 18. 19. Qu'il est permis de traitter une question sans en traitter une autre, mais il n'est pas toûjours permis de conclure absolument d'une question sans examiner l'autre, 1. l. 1. c. 1. p. 25.

Methode de discussion. Ses avantages & desavantages, 1. l. 1. c. 3. p. 32

Methode de prescription necessaire à l'Eglise & marque de l'Eglise, 1. l. 1. c. 3. p. 33.

Les Calvinistes n'en ont aucune, *ibid.*

Methode de prescription doit estre separée de celle de discussion, 1. l. 1. c. 3. p. 35.

Deux manieres de regarder les methodes en soy & par rapport aux autres, 2. *præf.* p. 2.

Qu'il n'y a point de methode certaine par rapport aux autres, 2. *præf.* p. 2

Methode peut estre utile quoy qu'elle ne le soit pas à tous, 2. *præf.* p. 3

Methode de discussion n'est neceſſaire que par rapport à certains esprits prevenus, 2. *præf.* p. 6.

Methodius Patriarche de Constantinople. Confession exigée par luy de l'un de ses Officiers & ses circonstances, 1. g. l. 1. c. p. 148

Sa confession propre, p. 151

Metrophane élû Patriarche de Constantinople aprés l'union, soûlevement contre luy, sa depositon, 1. l. 4. c. 3. p. 280

Metrophane Patriarche d'Alexandrie. Extrait de son livre, 1. l. 12. p. 72

Michel Paleologue recouvre Constantinople, traitte de l'union: à quoy se reduisoient les differens, 1. l. 3. c. 2. p. 215.

Le Patriarche Joseph y resiste, *ibid.* c. 3. p. 218

Veccus resiste à l'Empereur, se convainquit de la sincerité de la foy des Latins sur la procession du S. Esprit. 219

Lettre de Michel au Concile de Lion, où la transsubst. est contenuë, 222

Legat, du Concile des Grecs pour la mesme profession, p. 221. Election de Veccus, ibid. p. 222. Ses Lettres au Pape contenant la transsubst. ibid. Excommun. de Michel par Nicolas 1. l. 3. c. 3. p. 223.

Violences de Michel Paleologue, ne

prouvent point qu'il n'ait point signé sincerement la transsubst. r. g. l. 1. c. 8. p. 121.

Michel Cortacius Grec de Candie. Son témoignage sur la transsubst. r. g. l. 1. c. 10. p. 168. &c. 11. p. 175

Ministres de J. C. ne doivent pas laisser volontairement les Chrestiens dans les tenebres, 2. l. 4. c. 4. p. 351

Ministres font acception de personnes à l'égard des Saints en ne traitant pas les Peres avant le sixiéme Siecle d'idolatres, 1. l. 1. c. 10. p. 80.

Mépris que les Ministres font des Peres, prouvé 1. l. 11. c. 10. p. 831

Ministres mépriſent & traittent les raisons des Catholiques pour le sens de realité avec un mépris étrange. Aubertin Chamier, 2. l. 1. c. 16. p. 127

Minutius Felix ne parle point de J. C. dans son Dialogue, & ainsi on ne doit point rien conclure de ce qu'il ne parle point de l'Eucharistie. Points traittez par cet Auteur, 3. l. 7. c. 4. p. 485

Miracles de S. Bernard contre les Henriciens attestez par un auteur contemporain, par saint Bernard mesme, 1. l. 1. c. 11. p. 793

Mauvaise deffaite d'Aubertin pour éluder ces miracles. ibid. p. 794.

Il pretend infirmer ces miracles, parce qu'ils n'ont pas arresté les progrés de cette secte, que cette raison destruit tous les miracles de J. C. & des Apostres, 1. l. 11. c. 1. p. 795.

Missions en Orient prouvent qu'il est impossible que la doctrine de la presence s'y soit introduite par innovation, r. g. 1. l. 7. c. 504.

Moldave Voyez *Nicolas Spadanus*.

Priere pour les morts dans le Canon de la Messe, 1. l. 1. c. 9. p. 82

Moscovites quand convertis à la foy, 1. l. 5. c. 1. p. 337

Nul Auteur ne les accuse de nier la presence réelle. Ce silence est decisif, ibid. p. 338

Ambassadeurs Moscovites à Paris, recit de ce qu'ils ont dit chez M. de Sens. Leur témoignage sur l'Eucharistie, 1. l. 12. p. 75.

Mysteres entierement separez de l'ordre de la nature n'ont point esté assujettis par les Peres aux regles de la Philosophie, 1 l. 7. c 4. p. 493

Les mysteres égalent tous les esprits, 1. 1. 8. c. 6. p. 574

Mysteres revelez de Dieu sans éclaircissement des difficultez, 2. l. 2. c. 6. 224. Celuy de l'Eucharistie revelé en cette maniere, ibid. plus clairement & expressement que les autres, 2. l. 2. c. 6. p. 228

N

Nature signifie souvent l'amas des accidens, 3. l. 5. c. 6. p. 278

Autres sens des mots de nature & de substance, qui ouvrent un nouveau sens du passage de Theodoret, 3. l. 5 c. 9. p. 309.

Diverses significations de ce terme & sa veritable signification dans Theodoret, 3. l. 5. c. 8. p. 291. Restraint par Theodoret, ibid. 307.

Termes de nature est souvent pris pour l'estat & la qualité par l'aveu d'Aubertin, 2. l. 6. c. 5. p 605

Nestoriens. Leurs Eglises, Patriarches, &c. 1. l. 2. c. 3. p. 152

Ils croyent la presence réelle, 1. l. 5. c. 10. p. 387

Missions vers les Nestoriens, p. 388.

On n'a exigé d'eux aucune retractation sur l'Euchar. 389. Leur réünion avec l'Eglise Romaine, ibid.

Nicetas Pectorat Religieux de Stude écrit pour Cerularius contre les Latins, ne forme aucune accusation contre eux sur la presence réelle ny sur la transsubstantiation. Enseigne l'un & l'autre dogme aussi bien qu'Humbert, 1. l. 2. c. 6. p. 131. & seq. Anathematize ses écrits, p. 137

Nicetas Chon. marque le sacrilege commis par les Latins sur l'Euchar. Note heretique de Volphius sur cet endroit dans l'impression du Louvre, 1. l. 2. c. 11. p. 198

Nicetas fait voir par le commerce des Grecs & des Latins, qu'ils estoient unis de creance sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 10. p. 167

Nicolas premier repris injustement par M. Claude, r. g. l. 1. c. 1. p. 125

Nicolas Evesque de Methone sous Manuel, grand ennemi des Latins, écrit contre un doute sur l'Euchar. dont les ministres ne sçauroient se former d'idées raisonnables, 1. l. 2. c. 13. p. 183

Passage de cet Auteur pour la presence, & la transsubstantiation, p. 184 *& suiv.*

En quel sens Nicolas de Methone dit que le pain est joint à la divinité, 1. l. 2. c. 13. p. 189

M. Nointel. M. de Nointel Ambassadeur du

du Roy à la Porte Ottomane. Relation de ſon entretien avec le Patriarche, r. g. l. 1. c. 14. p. 229

Extrait d'une de ſes Lettres ſur l'atteſtation de ſept Metropolites d'Orient, 3. l. 8. c. 2. p. 571

Relation de ſon entretien avec l'Abbé du monaſtere de Mauromale, 3. l. 8. c. 4. p. 586. d'un entretien avec le Papas de BAKTCHEKHU, p. 592. avec un Papas de Calcedoine, 595. de ſon voyage aux Iſles des Princes, 8. c. 5. p. 599

Lettres de M. de Nointel ſur l'élection de Dionyſius, c. 6. p. 623.

Lettre du meſme au Roy ſur l'atteſtation du Patriarche de Conſtantinople, p. 631

Extrait d'une lettre du meſme ſur les atteſtations des Reſidens, p. 647.

Extrait d'une autre ſur le ſieur Tarſia, 648. D'une autre ſur la mort de Tetera chef des Coſaques, p. 650. D'une autre ſur la Lettre de Nectarius, p. 652 D'une autre contenant l'hiſtoire des deciſions envoyées en Moſcovie. *ibid.*

Extrait d'une Lettre du meſme ſur les conſiderations politiques qui empeſchent les Calviniſtes qui ſont à Conſtantinople de rendre témoignage à la verité, p. 675

D'une autre ſur le meſme ſujet, p. 679

Extrait d'une autre ſur l'impreſſion de la confeſſion orthodoxe, p. 680.

Extrait d'une autre contenant l'hiſtoire de Corydale, p. 681

Relation de M. de Nointel ſur les atteſtations des Armeniens, p. 776

Relation du meſme ſur la Liturgie des Armeniens, p. 784

Nicolas Spadarius Moldave. Son hiſtoire, 1. l. 4. c. 9. p. 321. Son écrit touchant la creance des Grecs, 1. l. 12. p. 50. Témoignage que la preſence réelle & la tranſſubſt. ſont crûes de tous les Grecs du monde, p. 52. & qu'ils conviennent avec l'Egliſe Romaine ſur les ſept Sacremens, ſur l'invocation des Saints, &c. 53.

Nouveaux baptiſez avoient eſté inſtruits de l'Euchariſtie le Samedy Saint, avant que de la recevoir, 3. l. 2. c. 9. p. 124.

Nouveaux baptiſez mal inſtruits dans la doctrine des Calviniſtes par ſaint Auguſtin, expliqué par M. Claude, 3. l. 2. c. 8. p. 101

O

OBjet exterieur diſtingué du corps de J. C. par des auteurs qui croient la tranſſubſt. 3. l. 2. c. 8. p. 66

Oblation détruite par les Miniſtres par une ſuite de leurs principes, le ſens de figure ne portant point à oblation, 2. l. 6. c. 12. p. 689

Oblation du corps de J. C. reconnue par les Peres, 2. l. 6. c. 12. p. 690. *& ſuiv.* Suite de la preſence réelle, *ibid.* 699

Occaſions où l'explication de ces paroles, *Ceci eſt mon corps* auroit eſté neceſſaire s'il les euſt fallu entendre dans un ſens de figure, & où les Peres ne les expliquent jamais, 2. l. 3. c. 8. p. 302

En parlant aux payens, *ibid.* 304.

En parlant aux nouveaux baptiſez, p. 3

En parlant aux Carechumenes, p. 307

Oderbonus Lutherien fait voir que les Moſcovites adorent l'Euchariſtie, 1. l. 5 c. 1. p. 344

S. Odilon Abbé de Cluni. Son témoignage pour l'adoratiõ de l'Euch. 1. l. 9. c. p. 684

S. Odon premier Abbé de Cluny. Son jugement ſur les écrits de Paſcaſe, 1. l. 8. p. 625. & l. 9. c. 6. p. 685

S. Odon Archeveſque de Cantorbie, convertit des gens qui doutoient de la realité, p. 680.

Oecolampade devient Sacramentaire en renonçant aux Peres, & n'a pû le devenir en s'y attachant, 1. l. 1. c. 5. p. 47

Eſtranglé par le diable ſelon Luther, 2. l. 1 c. 4. p. 45

Offinius Roy d'Armenie envoye des Ambaſſadeurs au Pape Jean 22. qui reconnoiſſent la tranſſubſt. 1. l. 5. c. 6. p 370

Clearius confirme par une lettre ce qu'il a écrit touchant la creance des Moſcovites ſur la tranſſubſt. 1. l. 5. c. 3. p. 347 & 12. p. 56

Témoignage que les Armeniens croyent la tranſſubſt. 1. l. 5. c. 7. p. 374

Declare que les Lutheriens adorent J. C. preſent dans la Cene, mais qu'ils ne l'adorent pas hors de l'uſage, 1. l. 12. p. 57.

Ordres chimeriques placez par M. Claude dans les huit premiers ſiecles touchant la connoiſſance de l'Euchariſtie, 1. l. 6. c. 5. p. 439

Premier ordre des ignorans contemplatifs refuté, 1. l. 6. c. 6. p. 442

Viſion de M. Claude ſur les notions d'uſage, 443.

Alliance de ſtupidité & de lumieres dans cet ordre, 445

2. *Ordre* des ignorans pareſſeux refuté, 1. l. 6. c. 7. p. 450. *& ſuiv.*

Ordres de M. Claude compoſés de gens

extraordinaires, p. 451

3. *Ordre* de M. Caude composé de catholiques. c. 8. p. 459

4. *Ordre* de M. Claude composé de calviniſtes devenus tels aprés une longue recherche : que cet ordre avoit l'idée de la preſence réelle, 1. l. 6. c. 9. p. 461

5. *Ordre* de M. Claude composé de calviniſtes ſans reflexion, 1. l. 6. c. 11. p. 468

6. *Ordre* de gens qui ſelon M. Claude n'entendoient pas le ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, inconnus aux Peres, 1. l. 6. c. 10. p. 463

Ordre chronologique peu utile, 2. l. 3 c. 1. p. 158

Ordre de ſuivre pas à pas ſon adverſaire. Ses avantages & ſes inconveniens. 1. *Præf.* p. 5. & 6.

Origine & progrez de cette diſpute, 3. l. 8. c. 1. p. 562

Hardieſſe avec laquelle M. Claude a nié que les ſocietez d'Orient cruſſent la preſence réelle, 563.

Conſpiration des Miniſtres ſur ce point, 565.

Utilité de les confondre, p. 556

P

Pachymere, diverſes omiſſions & erreurs de cet auteur, dans le cecit qu'il fait de l'union de Michel Paleologue avec l'Egliſe Romaine. 1. l. 3. c. 9. p. 218. &c.

Paleſtine. Eſtat des Egliſes de Paleſtine aprés la priſe de Jeruſalem par Godefroy, 1. l. 2. c. 10. p. 164. qu'il y a eu ſous les Saraſins des Eveſques en Paleſtine contre la pretention de M. Claude, 1. l. 3. c. 6. p. 231

Papes du quatorziéme ſiecle n'ont point ſoupçonné les Grecs d'erreur ſur la preſence réelle ny ſur la tranſſubſtantiation, 1. l. 3. c. 7. p. 240

Paradoxe de M. Claude ſur les propoſitions dont les termes ſont incompatibles, 1. g. l. 2. c. 17. p. 549

Abſurditez qu'il entaſſe ſur ce ſujet, 555

παρίσχαι ſignifie rendre preſent, dans un paſſage de Zonare, 2. l. 3. c. 6. p. 280

Paroles de Dieu toujours conformes au langage humain, 2. l. 1. c 16. p. 28

Participant. En quel ſens les Peres diſent qu'il eſt impoſſible d'eſtre participant de ſoy-meſme, 2. l. 4. c. 7. p. 385

Paſcaſe Abbé de Corbie n'a pas toujours eſté l'objet de la haine des Calviniſtes 1. l. 8. c. 8. p. 607. Proteſtans qui l'ont mis de leur parti, 608

Pourquoy il a eſté choiſi par Aubertin pour le faire auteur de la doctrine de la preſence réelle, 609. Admirable ſocieté des Paſcaſites ſelon les deſcriptions de M. Claude, ibid.

Qualitez extraordinaires que M. Claude attribuë à Paſcaſe, 610. Hiſtoire que M. Claude en fait, ibid. Temps auquel il compoſa ſon livre, p. 615. Pourquoy il ſoûleva quelques eſprits, 611. Perſonne ne l'a contredit durant ſa vie, p. 612. 613

Qu'il n'a expoſé dans ſon livre que la doctrine commune de ſon temps, 1. l. 8. c. 9. p. 614

Abſurdité de l'hypotheſe de Monſieur Claude, p. 615. &c. Que Paſcaſe a toujours cru que l'Egliſe eſtoit de ſon ſentiment, p. 618. Supercherie de M. Claude pour éluder cet argument, p. 620

Refutation des preuves par leſquelles M. Claude pretend montrer que Paſcaſe eſtoit inventeur de ſa doctrine, 1. l. 8. c. 10. p. 624

Adverſaires pretendus de Paſcaſe. Diſputes qui s'éleverent aprés ſa mort, 1. l. 8. c. 11. p. 630. Faits certains ſur ce ſujet *ibid.*

Viſion de M. Claude touchant Paſcaſe, 1. l. 8. c. 13. p. 647.

Paſcaſe parle de l'Euchariſtie comme eſtant du pain & du vin, ſuivant le langage des ſens, 1. l. 8. c. 4. p. 169

Paſcaſites & Bertramiſtes & leurs qualitez ſelon M. Claude, 1. l. 9. c. 4. p. 673. & p. 687. *item* c. 6. p. 677.

Paſque figure d'une figure. En quel ſens ? 2. l. 6. c. 10. p. 673

Paſſages plus étendus où la matiere eſt traittée à deſſein, preferables aux paſſages écartez où elle eſt traittée en paſſant, 2. l. 3. c. 1. p. 239

Patriarchat de Conſtantinople. Sa grandeur dans l'onziéme ſiecle, 1. l. 2. p. 167

Patriarchat de Jeruſalem quand établi, 1. l. 2. c. 3. p. 111.

Patriarche de Conſtantinople ne veut point baiſer les pieds au Pape en arrivant à Ferrare, 1. l. 4. c. 2. p. 260

Autres Patriarches en Orient outre les quatre. 1. l. 2. c. 3. p. 111

Deux Patriarches des Cophtes confondus par divers auteurs mal à propos, & distinguez par Allatius, 1. l. 2. c. 3 p. 111

Ambassade du Patriarche des Cophtes au Pape traittée de supposée par divers auteurs, bien deffenduë par Allatius, 1. l. 2. c. 3. p. 112

Paul Jove sur les Moscovites, 1. l. 5. p. 339

Pauliciens heretiques détruisoient la presence réelle & la transsubst. parmi les Grecs refutez par Euthymius. c. 12. 1. l. 2. p. 182. Reflexions sur le choix des passages qu'il fait pour cela, p. 183. & l. 7. c. 9. p. 544.

Payens supposez par M. Claude instruits de la doctrine de l'Eglise sur l'Euchar. 3. l. 7. c. 2. p. 466. Fausseté de cette supposition, 468. On ne suppose point qu'aucun payen n'ait sçu ce que les chrétiens croyoient de l'Euchar. p. 470. Les Chretiens n'auroient pas relevé les reproches que les payens leur auroient fait sur ce sujet, p. 475

Peché que commettent ceux qui communient indignement, 1. l. 12. p. 62. 63.

Pourquoy J. C. a voulu que son corps fust couvert des accidens du pain, 68

Peres ont eu les mesmes pensées des mysteres, quoyqu'ils s'en exptiment diversement, 3. l. 2. c. 2. p. 71. & 99.

Peres se sont servis du langage des sens avec toutes les precautions qui le determinent au sens catholique, 3. l. 4. c. 3. p. 214

Petition de principe ordinaire aux ministres: tous les argumens tirez du mot de figure sont de pures petitions de principe, 3. l. 2. c. 2. p. 63

Peuples à deux qualitez, docilité & defaut d'intelligence, 1. l. 8. c. 6. p. 595

Philosophie rhetoricienne de M. Claude qui anime les sens, & les fait raisonner, 3. l. 7. c. 11. p. 640

Pierre Patriarche d'Antioche répond à Cerularius 1. l. 2. c. 5. p. 128. envoye sa confession au Pape, n'accuse point les Latins d'erreur sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 5. p. 129

Pierre Strozza Secretaire du Pape Paul V. Son livre de *Dogmatibus Chaldæorum*, 1. l. 5. c. 10. p. 390

Pierre Evesque de Sebaste frere de saint Basile. Passage qui luy est attribué, 1. l. 5. c. 5. p. 358

Pierre de Sicile. Ses passages sur l'Euchar. 1. l. 7. c. 9. p. 544.

La pierre estoit Christ expliquée par la pluspart des commentateurs, 2. l. 3. c. 4. p. 256

M. Piquet cy-devant Consul d'Alep pour les François, 1. l. 5. c. 14. p. 407. Son témoignage sur la creance des Eglises d'Orient. *ibid.* Son zele pour la Religion catholique, *ibid.*

Attestation du mesme M. Piquet sur la qualité des témoins qui ont signé les attestations de la creance des Syriens & autres, 1. l. 12. p. 83

Plaintes injustes de M. Claude sur la maniere dont on traitte les Calvinistes, 1. l. 12. c. 1. p. 791

Plaintes touchant Bertram, 1. l. 11. c. 6. p. 814

Plaintes de M. Claude sur les mauvais raisonnemens qu'on luy reproche, il fait luy-mesme des reproches faux, & sans fondement, 1. l. 11. c. 3. p. 805

Plainte sur une accusation de contradiction touchant Bertram loüé par Tritheme, 1. l. 11. c. 3. p. 806. Sur une faute imputée à Blondel, 1. l. 11. c. 4. p. 808.

Aigreur de M. Claude, *ibid.* Sur ce qu'il pretend qu'on attribuë à Blondel ce qu'il n'a point dit, 1. l. 11. c. 5. p. 810.

Plainte injuste que fait M. Claude qu'on attaque les Calvinistes dans toutes sortes d'écrits, 1. c. 11. p. 845

Points qui regardent la discussion traittez dans le premier volume, 1. *præf.* p. 10 11. 12. 13. 14. 15. & 3. l. 1. c. 1. p. 5. 6.

Points de la troisiéme réponse de M. Claude refutés dans le second tome, 2. *præf.* 10. *& suiv.*

Politique des hommes bornée ne peut pas servir de principe pour expliquer tout, 1. l. 4. c. 2. p. 264

M. de Pompone Ambassadeur en Suede Sa lettre sur l'écrit du Metropolitain de Gaza & les affaires de Moscovie, 1. l. 5. c. 8. p. 349

Possevin sur les Moscovites, 1. l. 5. c. 1 p. 341

Pratiques contraires peuvent estre également convenables, 1. l. 10. c. 7. p. 762. Exemples. ibid.

Presence réelle porte à concevoir deux choses dans l'Euchar. 3. l. 1. c. 2. p. 8.

Propositions qui en naissent, 9. Que saint Irenée a pu dire selon cette doctrine que l'Eucharistie est composée de deux choses, 3. l. 1. c. 3. p. 11.

Presence de J. C. dans l'Euchar. conçuë en diverses manieres, les unes réel-

les, les autres metaphoriques, 1. l. 6. c. 8. p. 460

Preſence réelle produit naturellement & neceſſairement pluſieurs metaphores, 2. l. 6. c. 14. p. 717

Que le premier traité ne parle que de la preſence réelle. Supercherie de M. Claude ſur ce point, 1. g. l. 1. c. 3. p. 34. *& ſuiv. item.* c. 4. p. 47

Que ce n'eſt point par preoccupation que les Catholiques trouvent la preſence réelle dans ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, 2. l. 2. c. 3. p. 168

Preuves de l'immortalité de l'ame & de la beatitude éternelle cachée dans le livre de l'ancien Teſtament, que M. Claude a tort de trouver à redire à ces expreſſions, 1. l. 11. c. 10. p. 832

Preuves de la verité d'un myſtere, doivent determiner l'eſprit ſans la refutation de l'erreur oppoſée, 2. l. 7. c. 7. p. 819.

Priere pour les morts dans le ſacrifice de la meſſe. Preuves de la réalité, 2. l. 6. c. 1. p. 371

Principe de la morale de M. Claude, 1. l. 11. c. 11. p. 845

Probabilité d'un ſens prouvée donne lieu quelquefois d'en conclure la certitude, 3. l. 2. c. 2. p. 64

Profeſſion de foy de Clement 4. propoſée à divers peuples; 1. l. 3. c. 7. p. 236. Signée par l'Empereur, *ibid.*

Propoſitions fauſſes ont un ſens, 1. g. l. 2. c. 17. p. 550

Le mot de *Propre* jamais employé dans les propoſitions figuratives, 3. l. 1. c. 2. p. 12

Termes de *propres corps*, *proprement corps de* J. C. ordinaires dans les Peres, 2. l. 4. c. 10. p. 420

Qu'ils ne ſe peuvent prendre en un ſens de figure, 421

Que ce terme de *propre* exclut le ſens figuratif, p. 422. 423. *& ſuiv.*

Proteſtans qui ont ſoûtenu que les Grecs ne croyent point la tranſſubſtantiation, 1. l. 2. c. 4 p. 119

Puiſſance des Papes en Orient au 13. ſiécle, 1. l. 3. c. 1. p. 210

Q

Queſtions que l'on peut faire aux Calviniſtes ſemblables à celles qu'ils font ſur cette propoſition : *Cecy eſt eſt mon corps.* 2. l. 2. c. 1. p. 150

Quodvultdeus Eveſque. Demande qu'il fait à ſaint Auguſtin de luy faire en abregé le dénombrement des hereſies, & de l'inſtruire de ce que l'Egliſe enſeigne contr'eux, ne peut eſtre faite par les Calviniſtes, 1. l. 1. c. 3. p. 35.

R

Rabam Archeveſque de Mayence, en quel temps il a écrit ſa lettre à Egilon, 1. l. c. 8. p. 612

Accuſé temerairement de Stercoraniſme par Thomas Valdenſis, 3. l. 3. c. 8. p. 187

N'a jamais directement attaqué Paſcaſe, 1. l. c. 12. p. 635

Quel ſens peut avoir ce que l'on cite de ſon penitentiel & de cette lettre, p. 637

Railleries de M. Claude ſur l'infaillibilité populaire, 1. l. 1. c. 7. p. 67. *& ſuiv.*

Railleries de M. Claude fauſſes & malignes, 1. l. 11. c. 7. p. 87. & 1. g. l. 2. c. 2. p. 342

Rainaldus : que ce qu'on en dit dans la Perpetuité n'eſt point contraire à ce qu'on en lit dans certains écrits, 1. g. l. 2. c. 3. p. 358. *& ſuiv.* Qu'on ne peut ſoupçonner cet auteur d'infidelité dans les faits, 260

Raiſon de l'inſtitution du myſtere de l'Euchariſtie & de la preſence réelle, 2. l. 2. c. 4. p. 194

Raiſonnement. Principe de M. Claude, qu'il n'eſt pas permis d'oppoſer les preuves de raiſonnement aux preuves de faits, commodes à mettre en antitheſe, mais tres-faux, 1. l. 1. c. 2. p. 27

Preuves de faits fondées ſur des preuves de raiſonnement, *ibid* 28

Preuves de raiſonnement qui prouvent la verité des miracles de Moyſe, *ibid.* p. 29

Preuves de raiſonnement qui montrent la verité du témoignage des Apoſtres ſur la Reſurrection de J. C. *ibid.* p. 30.

Nulle regle generale dans la comparaiſon des faits aux raiſonnemens, 1. l. 5. c. 4. p. 354

Raiſonnement non conteſté prouve mieux qu'un fait conteſté, 1. g. l. 1. c. 1. p. 25

Raiſonnemens abſurdes impoſez aux

Peres par les Miniſtres par leur ſens de figure, 2. l. 6. c. 13. p. 699 *& ſuiv.*

Rapport de la matiere Euchariſtique avec la verité interieure, ſuppoſé par les Grecs & par les Latins, comme fondement de leur argument, 2. l. 3. c. 6. p. 287

Rapport de la matiere de l'Euchariſtie a du eſtre conſideré par les Peres, 3. l. 3. c. 1. p. 138

Que ces conſiderations s'allient avec la foy de la preſence réelle, *ibid.* p. 139 &c.

Auteurs declarez pour la tranſſubſt. qui en ont parlé de la même ſorte que les Peres, 140. &c.

Que ces rapports ſont eſtablis par les Peres dans le pain & dans le vin; mais qu'il n'eſt pas neceſſaire pour cela que le pain & le vin ſubſiſtent, *ibid.* p. 143. 144.

Ratramne refute les Grecs au neuviéme ſiecle, 1. l. 8. c. 1. p. 553

Ratramne Religieux de Corbie. Sa reputation, 1. l. 12. p. 5.

Uſſerius eſt le premier qui luy a attribué le livre de Bertram. Raiſons de cette opinion refutées, p. 6. & 7

Receſſus Franco-Furdienſis contient une profeſſion expreſſe de la preſence réelle, & neanmoins eſt ſignée par les Princes Calviniſtes, 2. l. 1. c. 5. p. 55

Reformateurs pretendus veulent reformer les erreurs de tous les ſiecles ſelon Daillé, 1. l. 11. c. 2. p. 799.

Combien leurs qualitez perſonnelles répondent peu à cette vocation, *ibid.* 800.

Refroidiſſement du zele pour la converſion des Calviniſtes, 1. *præf.* p. 2. & 3

Regards differens de l'Euchariſtie, & propoſitions qui en naiſſent, 3. l. 2. c. 2. p. 65. Contrarieté apparente de ces propoſitions, p. 67

Regles qui ſouffrent des exceptions ne laiſſent pas de ſervir de preuves, quand il eſt clair que le cas dont il s'agit ne tombe point ſous l'exception, 2. l. 7. c. 3 p. 795

Regle pour diſcerner ce qui eſt injurieux de ce qui ne l'eſt pas, 1. g. l. 2. c. 1. p. 16

Relations produites par M. Claude témoignent que les Grecs croyent la preſence réelle, 1. g. c. 6. p. 99

Religieux du mont Athos, 1. l. 2. c. 3. p. 108. Novitiat de l'Orient, *ibid.* Leur témoignage ſur l'Euchariſtie, 1. g. l. 1. c. 9 p. 150

Religion n'a pas fait le langage des hommes, 3. l. 4. c 1. p. 202

Remy d'Auxerre parle clairement pour la preſence réelle, 1. l. 8. c. 7. p. 599

Repræſentare. Terme équivoque de ſoy ſignifie *rendre preſent* dans les paſſages de ſaint Jeroſme & de Tertullien, alleguez par les miniſtres, 2. l. 3. c. 5. p. 268 &c.

Reproche de politique, 1. l. 11. c. 11. p. 845

Reproches doivent eſtre veritables, certains, neceſſaires, 1. l. 11. c. 1. p. 791.

Reſurrection ne peut eſtre raiſonnablement prouvée par l'Euchariſtie, ſi elle n'eſt qu'une figure, 2. l. 6. c. 13. p. 704

Reſurrection prouvée par l'Euchariſtie ſuppoſé la preſence réelle & non autrement, 3. l. 2. c. 2. p. 20.

Rhetorique veritable. 1. l. 11. p. 824.

Ridicule de ſe vanter qu'on n'ait point répondu à de certains livres, 1. l. 1. p. 824

Roy & ſon image ne ſont pas deux Rois ſelon les Peres non plus que l'Euchariſtie, & le corps de J. C. en quel ſens cela eſt vray 3. l. 3. c. 4. p. 162.

Cette maxime ordinairement appliquée à la Trinité, ibid. p. 164

S

Sacranus Chanoine de Cracovie ſur les Moſcovites, 1. l. c. 5. 1. p. 342

Objection ſur ce qu'il dit que les Moſcovites ne venerent point le pain conſacré, reſoluë, 1. l. 5. c. 1. p. 343.

Sacrement n'exclut point la realité, 1. l. 8. c. 3. p. 568

Sacremens ne peuvent eſtre eſtablis en paroles figurées quand il y auroit de l'obſcurité. Faux exemples alleguez par les miniſtres, 2. l. 1. c. 17. p. 738. &c.

Sacremens Judaïques ne ſont pas figures de l'Euchariſtie ſelon Aubertin, 2. l. 6. c. 8 p. 641

Ces rapports marquez par tous les Peres, p. 643 *& ſuiv.* Conſequences de ces rapports, p. 651

Sacrement pris pour un pur ſigne, & pour un ſigne joint à la verité par les mêmes auteurs, 3. l. 6. c. 11. p. 424

Samonas n'eſt point un phantoſme. Raiſon frivole d'Aubertin, il y avoit du temps que l'on le fait vivre des Evêques dans la Paleſtine, 1. l. 3. c. 6. p. 230

Son témoignage pour la tranſſubſtantiation, 232

Sardius avoüe que les Grecs croyent la tranſſub. 1. l. 2. c. 4. p. 116

Scaliger avoüe que les Peres ont enseigné que le pain devient corps de J. C. 1. l. 1. c. 5. p. 47

Sçavans ne se sçauroient sauver par une autre voye que les simples, 1. l. 1. c. 6. p. 60

Schisme avec l'Eglise catholique n'est jamais permis, d'où l'on conclut qu'elle ne peut enseigner d'erreur, 1. l. 1. c. 6. p. 61

Sens ne sont pas contraires à la presence réelle, 3. l. 7. c. 11. p. 540

Sens; en quoy consistent leurs actions, idées ajoûtées à leur rapport, 3. l. 7. c. 11. p. 545

Incapables de fausseté, 542. selon S. Augustin ne jugent de rien, 543. Joints par l'ordre de Dieu à certaines perceptions. ibid. Conditions necessaires pour juger selon les sens, 544. Principe de la certitude des sens, 546. 547. Qu'il n'y a dans l'Eucharistie ny vision ny illusion ny erreur des sens, 549. &c.

Dieu peut presenter au sens des objets que l'esprit ne peut s'empêcher de prendre pour autres qu'ils ne sont qu'en supposant un miracle, 3. l. 7. c. 11. p. 552. Que les Peres n'ont rien dit des sens de contraire à ces principes, ibid. p. 553. &c. Témoignage negatif & positif des sens. 556. Distinction chimerique refutée, 557

Sens. Aveu des Protestans que le sens de la transsubst. est litteral. 1. l. 6. c. 7. p. 457. & 2. l. 2. c. 1. 147.

Sens des Catholiques sur cette proposition, *Cecy est mon corps*, 2. l. 2. c. 1. Que ces sens sont parties d'un même sens complet, p. 154. Explication de ce sens par les principes de la Logique, p. 154. *& seq.* Qu'ils ne naissent que du different regard d'une même chose, p. 163 *& seq.*

Sens de figure revelé dans l'Ecriture selon les Calvinistes de la maniere du monde la plus extraordinaire, il n'en est jamais parlé, 2. l. 2. c. 7. p. 232.

Sens de ces paroles: *Cecy est mon corps*, regardé comme clair par les Peres, 2. l. 3. c. 3. p. 245

Ils ne se sont jamais mis en peine de l'expliquer, quoy qu'ils ayent eu soin d'expliquer toutes les metaphores difficiles de l'Ecriture, p. 247. *item* p. 252.

Sens extraordinaires cessent de nous choquer par l'accoustumance, 2. l. 1. c. 11. p. 88

Vray sens doit convenir avec toutes les expressions des auteurs, 3. l. 5. c. 3. p. 252

Sens de figure, sans exemple dans l'établissement des signes, 2. l. 2. c. 2. & 5. p. 223.

Sentiment ou impression simple regle la plus seure pour trouver le sens de ces paroles: *Cecy est mon corps*, 1. l. 10. c. 1. p. 729

Que c'est ce sentiment qui a uni tous les Chrestiens du monde dans la même foy, & qu'on ne s'est desuni qu'en s'en separant, ibid. p. 730.

Que J. C. a conformé ses paroles à ce sentiment & à cette impression prevenuë, p. 730. Que les sentimens de tous les peuples depuis mille ans prouvent celuy des six premiers siécles, p. 731.

Sentimens distinguent les expressions qu'Aubertin propose comme semblables, ibid.

Separation d'un même objet en diverses idées ignorée par Aubertin. Source de divers sophismes, 3. l. 3. c. 5. p. 165

Siecle 7. & 8. selon les Ministres, 1. l. 7. c. 1. p. 468

Siecle 10. deffendu contre les reproches de M. Claude, 1. l. 9. p. 696. Qu'il ne faut pas juger des siecles par certaines accusations generales, ibid. p. 697.

Que les conversions faites au 10. siecle prouvent qu'on y croyoit la presence réelle, 1. l. 9. c. 9. p. 710

Sigebert, faute dans son texte en ce qu'il dit que le livre de Bertram de la Predestination estoit dedié à Charle le Chauve, 1. l. 12. p. 15

Sigismond Baron d'Herbestain sur les Moscovites, 1. l. 5. c. 1. p. 340

Signes. Qu'on n'en peut pas affirmer les choses signifiées en toutes occasions ny en toutes circonstances. 2. l. 1. Regles qui font voir quand on le peut, p. 94. Que l'on ne l'auroit pu faire raisonnablement dans l'occasion où J. C. a prononcé ces paroles: *Cecy est mon corps*, p. 98. Autre chose de parler des signes dans leur établissement, & d'en parler lorsqu'ils sont déja establis & connus pour signes, 99

Signes conjoints, signes separez, on ne conclut de la qualité de signe ny la presence, ny l'absence des choses signifiées, 3. l. 2. c. 6. p. 96

Signe comme signe ne demande que la subsistance exterieure des apparences, & non de la substance interieure, 1. l. 7. c. 7. p. 528. & 3. l. 3. c. 1. p. 144.

Signification du mot de *Cecy*, 2. l. 2. c. 3. p. 155, 156. Approuvée par Zuingle, p. 166.

Signification des propoſitions operatives, & en quoy elles ſont differentes des autres, 2. l. 2. c. 5. p. 263.

Silence ſur les ſuites Philoſophiques compatible avec la doctrine de la preſence réelle & de la tranſſubſt. prouvé par le conſentement des Egliſes Schiſmatiques avec l'Egliſe Romaine ſur l'Euchar. c. 7. p. 769. qu'elles croyent le peché originel, 1. l. 10. c. 8. p. 969. & ne parlent point des ſuites philoſophiques, ibid.

Silence des Grecs ſur les difficultez de l'Euchariſtie détruit l'argument qu'on peut tirer du ſilence des Peres ſur ces difficultez, 3. l. 7. c. 7. p. 513

Silence des Peres general pour toutes les difficultez des myſteres, 3. l. 7. c. 7. p. 517

Silence des Payens ſur l'Euchariſtie. Difficulté commune aux Calviniſtes, & aux Catholiques, 3. l 7. c. 6. p. 503

Simples qui croyent l'Euchariſtie ſur la foy de tous les Chreſtiens du monde uſent bien de leur raiſon, & par conſequent ne ſe peuvent tromper dans ce jugement, 1. l. 1. c. 6. p. 65

Smaleius Socinien dit que la doctrine de la preſence réelle a eſté inventée par l'Egliſe, dans laquelle S. Chryſoſtome preſidoit, 1. l. 1. c. 5. p. 50

Socin avoüe que ſi l'on s'arreſte aux Peres, tous les adverſaires de l'Egliſe Romaine ont perdu leur cauſe, 1. l. 1. c. 5. p. 51

Sociniens n'admettent que de purs ſignes dans l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire nulle efficace, 2. l. 1. c. 8. p. 62 &c. Suivent les principes des Calviniſtes plus exactement qu'eux, 63

Difference réelle entre les Sociniens & les Calviniſtes, 65

Sophiſme de conclure de l'expreſſion, à la penſée, 3. l. 1. c. 3. p. 27

Sophiſme d'Aubertin ſur la diſtinction des images des originaux, 3. l. 3. c. 3. p. 157

Spirituellement, les hommes reçoivent le corps de J. C. ſpirituellement & myſtiquement ſelon Paſcaſe, 1. l. 8. c. 4. p. 574

ſpirituellement & myſtiquement, 2. l. 3. c. 7. p. 96

Stercoraniſme reproché à Nicetas par Humbert 1. l. 2. c. 6. p. 133. Sophiſme de Claude ſur ce ſujet, *ibid.*

Qu'il n'eſt point vray que les Grecs ayent eſté Stercoraniſtes. *ibid.*

Subſtance pris pour l'amas des accidens, 3. l. 5. c. 6. p. 278

Subtilité des Miniſtres n'a pour effet que d'obſcurcir le ſens commun, & de les empeſcher d'entendre ce qui eſt entendu de tous les autres, 1. l. 10. c. 3. p. 740

Sujet & attribut ſont toûjours les mêmes dans toutes les propoſitions affirmatives, 3. l. 3. c. 5. p. 167

Suites neceſſaires & non neceſſaires du dogme de la preſence réelle ſe diſtinguent par le conſentement de tous les peuples eſtabli dans le 1. l. 10. c. 7. p. 761

Suites nonneceſſaires de l'Euchariſtie qui donnent lieu à M. Claude de tirer de fauſſes conſequences, 1. l. 10. c. 7. p. 762.

Superſtition introduite depuis le 6. ſiecle ſelon Hoſpinien, 1. l. 1. c. 10. p. 86

Suppoſitions contraires à l'impreſſion publique ridicules, 1. l. 1. c. 1. p. 22. & 23

Suppoſitions fauſſes de M. Claude ſur l'onziéme ſiecle, 1. l. 9. c. 1. p. 659

Symboles peuvent eſtre pris pour l'objet preſent, & ſont le corps de J. C. 3. l. 3. c. 3. p. 159

Symeon Eveſque de Jeruſalem du temps des Apoſtres, 1. l. 1. c. 8. p. 78

Simeon le jeune, paſſage de cet auteur pour la preſence réelle, 1. l. 2. c. 11. p. 147

Symeon Archeveſque de Theſſalonique n'a pu ignorer la doctrine des Latins, ſes livres des Sacremens & contre les hereſies, 1. l. 4. c. 1. p. 258. Paſſages pour la preſence réelle & la tranſſubſt. p. 268.

Sa doctrine ſur les particules, 261

Symeon Sulacha Patriarche des Neſtoriens uni au Pape, 1. l. 5. c. 10. p. 389

Synode à Conſtantinople ſous Manuel pour la reünion des Egliſes, on n'y parle point de l'Euchariſtie, 1. l. 2. c. 11 p. 175

Synode de la Rochelle où l'on condamne ceux qui rejettoient le terme de ſubſtance, 2. l. 1. c. 5. p. 591. Plaintes des Suiſſes contre ce Synode, *ibid.* Moderé par celuy de Niſme, p. 59.

Synode de Sandomir en Pologne où les Lutheriens, Vvaudois & Calviniſtes de Pologne conviennent d'une formule captieuſe, 2. l. 1. c. 6. p. 60

Syriens avoient leur propre Evêque du temps que les Latins dominoient dans la Paleſtine. Mauvaiſe raiſon de Monſieur Claude contre ce fait, r. g. l. 1. c. 5. p. 70

Syſtême de M. Claude touchant l'eſtat de l'Egliſe dans l'onziéme ſiecle, & dans les ſuivans, fondé ſur une triple ignorance qu'il doit attribuer aux diverſes ſocietez qui eſtoient alors dans le monde, 1. l. 2. c. 8. p. 145

Syſtême de l'opinion de M. Claude ſur la creance diſtincte & confuſe, 1. l. 6. c. 5. p. 487. & ſeq.

T

T*Emoignage* des hommes doit paſſer quelquefois pour indubitable, & quand, 1. l. 9. c. 1. p. 655

Conditions ſuffiſantes pour rendre *des témoins* croyables, r. g. l. 1. c. 11. p. 197.

Temps inexplicable pour les Miniſtres, 1. l. 9. c. 1. p. 649

Termes qui ont un double ſens, 1. l. 7. c. 2. p. 475. ibid.

Termes abregez auſquels on ſupplée, & qui donnent une idée plus étenduë que leur ſignification preciſe, 3. l. 1. c. 3 p. 25. Peuvent eſtre reduits à leur ſignification literale, ibid. p. 27

Que l'eſprit ne demeurant point dans la ſignification grammaticale de ces termes, ils peuvent eſtre employez en toutes ſortes d'occaſions, 3. l. 2. c. 5. p. 50. 51

Thebutis premier corrupteur de la foy de l'Egliſe, parce qu'on ne l'avoit pas voulu faire Eveſque, 1. l. 1. c. 8. p. 78

Theodore Abucara Evêque des Cariens, 1. l. 7. c. 9. p. 542. Paſſage de cet auteur ſur l'Euchariſtie, p. 543

Theodore de Mopſueſte qui combat le peché originel, approuvé par Photius, 1. l. 12. p. 43

Que cette erreur ne luy a point eſté reprochée au 5. ſiecle, 1. l. 12. p. 28

Theodoret. Diſpute ſur Theodoret nullement deciſive, 3. l. 3. c. 1. p. 244.

Theodoret établit la preſence réelle clairement, 3. l. 5. c. 3. p. 252

Theophilacte a fleuri dans l'onziéme ſiecle, fait Archevêque d'Acride, n'accuſe point les Latins d'erreur ſur l'Euchariſtie, 1. l. 2. c. 9. p. 149.

Ses paſſages pour la preſence réelle & tranſſubſt. p. 150. Aveu de Saum & ſa contradiction, ibid. Fauſſes ſolutions des Miniſtres refutées, p. 151 *& ſeq.*

Doute propoſé par Theophilacte n'eſt jamais venu dans l'eſprit d'aucun Calviniſte, ibid. p. 166

S. Thomas écrit contre les Grecs par l'ordre d'Urbin 4. Sa réponſe au chantre d'Antioche marque que les Sarrazins reprochoient aux Chreſtiens la creance de la preſence réelle, 1. l. 3. c. 5. p. 228

Tout collectif different d'un tout connotatif : ce qui demeſle un ſophiſme d'Aubertin, 3. l. 1. c. 2. p. 16

Tradition. Regle de ſaint Auguſtin pour les traditions apoſtoliques, 1. l. 1 c. 9. p. 83

Traitté d'accord entre les Grecs & les Latins, où il n'eſt point parlé de la tranſſub. 1. l. 3. c. 7. p. 237

Tranſſubſtantiation ſignée par les Grecs, r. g. l. 1. c. 8. p. 114. Mot de changement determiné au changement ſubſtantiel par tous ces actes, p. 117

Tranſſubſt. & changement, termes équivalens parmi les Grecs, r. g. l. 1. c. 9. p. 144

Tranſſubſtantiation exprimée par certains auteurs par une élevation à un plus haut eſtat, 3. l. 5. c. 5. p. 275

Triode office de Careſme parmi les Grecs, les Calviniſtes y ſont anathematizez, 1. l. 4. c. 10. p. 325

Tritheme parle de Bertram ſans l'avoir leu, 1. l. 12. p. 16

Type du corps de la Vierge pris pour l'Euchariſtie conſacré par Aubertin & par Blondel, 1. l. 7. c. 3. p. 487

V

V*Alentin* ſe fait heretique pour n'avoir pas eſté Evêque, 1. l. 1. c. 8. p. 79

Valfridus Strabo parle le langage des ſens ſur l'Euchariſtie, 1. l. 8. c. 4. p. 569. Celuy de la foy, 574

Veccus. Voyez *Jean Veccus.*

Veritez de foy ne ſont pas toutes établies ſur les mêmes preuves, 1. l. 6. c. 1 p. 415

Verité priſe pour clarté par S. Ambroiſe, 2. l. 6. c. 12. p. 696

Comment la realité ſe conclut de ce que l'Euchariſtie eſt appellée verité à l'égard

l'égard des anciens Sacremens, 2. l. 6 c. 10. p. 672

Procedé des Miniſtres dans l'établiſſement *de leur vertu* ſeparée, 2. l. 5. c. 4. p. 580.

Vertu ſeparée tirée de Marcellus Photin & Sophronius, & employée par eux à détruire la divinité du Verbe, 2. l. 5. c. 14. p. 684

Vertu ſeparée tirée mal à propos d'un paſſage de ſaint Cyrille rapporté par Victor d'Antioche. Examen de ce paſſage, 2. l. 5. c. 10. p. 584

Preuves ſubſidiaires de la vertu ſeparée, 2. l. 5. c. 11. p. 557

Vertu du corps de J. C. dans Theophilacte c'eſt le corps de J. C. plein de vertu. Refutation des chicaneries de M. Claude ſur ce point, 2. l. 5. c. 13. p. 574

Sens de vertu ne peut raiſonnablement eſtre enfermé dans ces paroles: *Cecy eſt mon corps*, 2. l. 6. c. 4. p. 68

Vies des Saints du 10. ſiecle, 1. l 9. c. 6 p. 679. Il n'y eſt parlé d'aucune diſpute ſur l'Euchar. ibid.

Union des preuves pour le conſentement des deux Egliſes eſt d'une force invincible, 1. l. 2 c. 11. p. 178.

Union de la divinité au pain comme cauſe efficace, marquée par Nicolas de Methone, 2. l. 4. c. 5. p. 360.

Union d'objets differents en une même idée, 3. l. 3. c. 6. p. 171

Uſage de cette union dans les auteurs declarez pour la tranſſubſt. 172. &c.

Sophiſmes des Miniſtres qui naiſſent de l'ignorance de ce principe, 3. l. 3. c. 7. p. 176

Nourriture & autres accidens attribuez à l'Euchar. conſequence de cette union de divers objets en une même idée, 3. l. 3. c. 8. p. 187. &c.

Auteurs qui ont dit que l'Euchariſtie eſtoit exempte de la condition des viandes communes, 3. l. 3. c. 8. p. 191

Unitez inégales ſe diſtinguent par ſes diverſes expreſſions, 1. l. 8. c. 7. p. 602

Unité de victime reconnuë par ſaint Chryſoſtome dans l'Euchar. preuve de la realité, 2. l. 6. c. 12. p. 692

Vray. Que le terme de vray dans ces propoſitions, *C'eſt le vray corps de J. C.* &c. exclut la figure & marque la realité 2. l. 4. c. 8. p. 387 & ch. 9. p. 411. *& ſuiv.*

Combien ce langage eſtoit commun dans l'ancienne Egliſe, p. 388. *& ſuiv.*

Chicaneries de M. Claude ſur le terme de vray, 2. l. 4. c. 8. p. 391. Fauſſes comparaiſons. *ibid.*

Vere employé par oppoſition au doute, 2. l. 4. c. 8. p. 394

Sens chimerique du mot de vray corps de J. C. allegué par M. Claude, 2. l. 4. c. 9. p. 412. *& ſuiv.*

Vray marque une affirmation forte oppoſée au doute, 2. l. 4. c. 13. p. 458

Uſage ridicule du mot de vray, 2. l. 4. c. 13. p. 457

Grands efforts de M. Claude pour éluder la preuve tirée des mots de vray corps 2. l. 4. c. 9. p. 400. Generalité de cette expreſſion, ibid. Qu'elle a eſté priſe en un même ſens, 401. Que *vere & verus* ne peuvẽt ſignifier la verité de la vertu, p. 404

Sens particulier du mot de *vertus* dans quelques paſſages, 407

Volonté humaine a des effets reglez & dereglez, 1. l. 10. c. 17. p. 761

Uſcanus Evêque Armenien. Son atteſtation ſur l'Euchariſtie, 1. l. 12. p. 78

Réponſe du même Evêque ſur diverſes queſtions, ibid.

Extrait de la Liturgie Armenien nedonné par cet Evêque 79.

Réponſe du même Evêque ſur diverſes queſtions touchant l'eſtat preſent de l'Egliſe d'Armenie, 1. l. 12. p. 80.

Z

Zanchius ſigne la concorde de Vvitemberg avec une équivoque honteuſe, 2. l. 1. c. 5. p. 54.

Zuingle avouë que S. Auguſtin a crû la preſence réelle, 1. l. 1. c. 3. p. 47

N'apprend le ſens de figure que longtemps aprés avoir rejetté la doctrine de la preſence réelle, 2. l. 1. c. 2. p. 29. Comment il a trouvé les adreſſes pour ſe défendre, ibid. Premier eſtat auquel il propoſa ſon opinion qu'on peut appeller eſtat de ſincerité. *ibid.* Il ne reconnoiſt d'abord dans le Sacrement que la figure, p. 30. & 31. nie que ces paroles, *Hoc eſt corpus &c.* contiennent une promeſſe de grace, p. 31. Ne parle point de l'efficace jointe au ſigne p. 33.

Que *Zuingle* n'a admis que de purs ſignes dans le Sacrement, 2. l. 1. c. 3. p. 30. il n'a pas reconnu plus d'efficace dans l'Euchariſtie que dans tous les autres ſignes arbitraires ou naturels de J. C. p. 78 Oecolampades en fait de même, p. 39

Fin de la Table des Matieres.

TABLE
DES PASSAGES DES AUTEURS,
SUR LESQUELS ON FAIT QUELQUES reflexions particulieres dans les trois tomes de la Perpetuité, & dans la réponse generale.

A

DELMANUS Epist. ad Bereng. — 1. l. 9. c. 1. p. 6. 53. & 709
Amalarius Spicilegii tom. 7. p. 172 — 1. l. 8. c. 4. p. 571
de officiis Ecclesiast. l. 3. c. 25 — 1. l. 8. c. 7. p. 606.
Ambrosius de iis qui mysteriis initiantur, c. 9. — 2. l. 3. c. 8. p. 307. & p. 313

De sacramentis, l. 4. c. 4 — l. 4. c. 3. p. 341. & p. 367. & l. 6. c. 3 p. 607. & c. 8. p. 644
l. 6. c. 1. — 3. l. 3. c. 7. p. 283

in Psal. 38 — 2. l. 4. c. 3. p. 341. c. 8. p. 390. & l 5. c. 11. p. 559. & 3. l. 6. c. 4. p. 372. 2. l. 6. c. 12. p. 695
Ambrosiaster, in prima Epistola ad Corint. c. 11 — 2. l. 3. c. 4. p. 257
Anastasius Synaita, tract. ὁδηγὸς c. 23 — 1. l. 7. c. 2. p. 472.
c. 13 — *ibid.* p. 480.
Orat. de sacra Synaxi, — *ibid.* p. 483
Anselmus de 3. Valeriani quæst. c. 4. — 2. l. 3. c. 6. p. 283
Augustinus contra Adimantum, c. 12 — 3. l. 1. c. 2. p. 14. & l. 2. c. 6 p. 95.
Epistol. ad Bonifac. — 3. l. 2. c. 6. p. 99
l. 3. de doctrin. Christi, c. 16 — 3. l. 6. c. 8. p. 407
de serm. Domini in monte. — 3. l. 6. c. 5. p. 292.
de Civitate Dei, l. 21. c. 25 — 3. l. 6. c. 9. p. 427
de hæres. ad Quodvultdeum, — 1. l. 1. c. 3. p. 34
cont. Faust. l. 12. c. 10. — 3. l. 6. c. 5. p. 387
& l. 20. c. 18 — 3. l. 6. c. 11. p. 445.
contra adversi. leg. & proph. l. 2. c. 9 — 3. l. 6. c. 5. p. 376
de peccatorum meritis, l. 1. c. 20 — 3. l. 6. c. 5. p. 789
contra Cresc on. l. 2. c. 25. — 3. l. 6. c. 5. p. 393
Auga in psal. 3 — 3. l. 1. c. 4. p. 46
in psal. 33. — p. 3. *dans la Pref.*
in psal. 39 — 2. l. 6. c. 8. p. 648 & 3. l. 6. c. 5. p. 381
in psal. 73 — 2. l. 6. c. 10. p. 676
in psal. 98 — 3. l. 6. c. 5. p. 384. & p. 403
tract. 25. in Joann. — p. 3. *dans la Preface.*

Tract. 26. in Joan. 3. l. 6. c. 9. p. 430
tract. in Joan. p. 3. *dans la pref.*
Serm. 2 de verbo Apoſtoli, 3. l. 6. c. 9. p. 420
Serm. 83. de diverſis. 3. l. 2. c. 9. p. 126
3. l. 2. c. 8. p. 113. & c. 9. p. 124
Serm. ad infant. *& ibid.* p. 133
Author Commentarii in pſ. inter opera Hieron. in pſal. 147 2. l. 4. c. 9. p. 407
Author. Homil. de cruce inter opera Chryſoſt. 2. l. 5. c. 3. p. 500
Auth. Comm. in epiſt. Paul. inter opera Anſelmi, in l. 10. & 11. Epiſt. 1. ad Cor. 3. l. 4. c. 2. p. 211

B

BAsilius de Baptiſ. l. 2. quæſt. 2. & 3 3. l. 6. c. 9. p. 418.
Beda in Marc. 14 2. l. 3. c. 4. p. 266
Beſſarion de Sacram. Euchariſtiæ. 1. l. 7. c. 6. p. 514
Bernardus, ſerm. 3. in pſal. *Qui habitat.* 3. l. 1. c. 2. p. 23. & 3. l. 6. c. 8. p. 410
Bertramus de corp. & ſang. Domini. 1. l. 8. c. 12. p. 639. *& ſuiv.* & 12. p. 32. *& ſuiv.*
Blondel Eclairciſſ. ſur l'Euch. c. 16. 1. l. 7. c. 10. p. 549

C

CAbasilas in Expoſ. Liturgiæ. 1. l. 3. c. 8. p. 243
c. 24 *ibid.*
c. 27 *ibid.* p. 245
c. 29 *ibid.* p. 247. 248. & R. G. l. 2.
c. 30 c. 3. p. 480
c. 32 1. l. 3. c. 8. p. 240
c. 39 1. l. 3. c. 8. p. 251. *&c.*
de vita Chriſti 14 2. l. 3. c. 9. p. 312.
Cæſarius dialogo, 3. inter. 1. l. 9. 2. l. 2. c. 3. p. 169
Cajetan in 3. p. S. Thom. quæſt. 75. art. 1 1. l. 5. c. 13. p. 406
Canon. gener. Æthiop. R. G. l. 1. c. 15. p. 243
Carolus Mag. de imag. l. 4. c. 14 1. l. 8. c. 4. p. 577
epiſt. ad Alcuin. *ibid.*
Caſſander in liturgia Armenorum. 1. l. 5. c. 8. p. 379
Chryſoſtomus, Hom. 2. ad pop. Antioch. 2. l. 6. c. 13. p. 713
in pſal. 110. 3. l. 4. c. 3. p. 216
de ſacerd. l. 3. 2. l. 6. c. 13. p. 713
Hom. de Cruce. 2. l. 6. c. 13. p. 708.
hom. de Euchar. 3. l. 4. c. 3. p. 216
hom. 51. in Math. 2. l. 6. c. 13. p. 705
hom. 83. in Math. 2. l. 3. c. 7. p. 300. & c. 8. p. 308 & l. 4. c. 2. p. 335 & c. 4. p. 359. & c. 6. p. 372. l. 6. c. 13. p. 708. & 3. l. 4. c. 3. p. 216. & c. 4. p. 220
in Joan. hom. 41 2. l. 6. c. 12. p. 694
hom. 45. 2. l. 3. c. 7. p. 292. &c. & l. 6 c. 13. p. 709
hom. 46. 2. l. 3. c. 7. p. 293. & 296
2. l. 6. c. 12. p. 694
in Acta hom. 11. 2. l. 3. c. 4. p. 264. & l. 4. c. 11.
in Epiſt. 1. ad Corint. p. 436. & l. 5. c. 9. p. 546. & l. 6.
hom. 24 c. 11. p. 709. & 3. l. 6. c. 10. p. 436
2. l. 6. c. 12. p. 691. & 3. l. 6
om. 17. in Epiſt. ad Heb. c. 13 p. 443
piſt. ad Cæſ. 3. l. 5. c. 10. p. 315

hom. 17. in ep. ad Heb. 3. l. 6. c. 10. p. 439
epiſt. ad Cæſar. 2. l. 6. c. 12. p. 691 &
Chriſtian. Diutma rin Math. c. 26 3. l. 6. c. 13. p. 445
Clemens Alexand. pedag. l. 2. c. 2 3. l. 5. c. 10. p. 315
1. l. 8. c. 4. p. 579
Comment. in epiſt. Paul. inter oper. Hieron. 2. l. 3. c. 4. p. 266. & 3. l. 4.
in epiſt. ad Cor. c. 10 c. 5. p. 209
Concilium Conſtantinopol. in Conc. Nicæn. 2. act. 6 3. l. 6. c. 11. p. 447
Concilium Nicænum, act. 6 1. l. 7. c. 7. p. 521. 526. 527. 528
Concil. Florent. ſeſſ. 23 1. l. 7. c. 5. p. 500. & c. 8. p. 539
Confeſſio Auguſt. an. 1532 1. l. 4. c. 2. p. 271
Confeſſion de foy de l'Egl. Orient. 2. l. 1. c. 5. p. 55
R. g. l. 1. c. 9. p. 136. 139. & 3.
Conſtitutiones Apoſt. l. 5. c. 3. l. 6. c. 23. & 29. & l. 8. l. 8. c. 15. p. 687
c. 12. & 13 3. l. 1. c. 4. p. 42
1. *Corinth.* 10. v. 17
10. v. 16. 2. l. 1. c. 8. p. 72
10. v. 4 2. l. 1. c. 8. p. 73. 80
Cyprianus epiſt. 63. ad Cæcilium. 2. l. 1. c. 14. p. 117
2. l. 5. c. 1. p. 483. & 3. l. 5.
epiſt. 76 c. 1. p. 142
de orat. Domini. 2. l. 3. c. 4. p. 266
Cyrillus Hieroſ. Catech. 4. myſt. 2. l. 6. c. 11. p. 684
Cyrillus Cath. 4. myſt. 1. l. 10. c. 5. p. 732
2. l. 3. c. 8. p. 307. & c. 9. p.
311. & l. 4. c. 1. p 377. & 2.
l. 4. c. 2. p. 336. & p. 353. &
3. l. 1. c. 4. p. 12. 33. & 3. l. 4.
c. 3. p. 214. & 3. l. 6. c. 2.
p. 362
Catech. 5 5. l. 1. c. 4. p. 37
Cyrillus Alex. de adorat. l. 7. p. 238 2. l. 5. c. 7. p. 529
l. 2. 2. l. 5. c. 2. p. 494
in Joann. p. 324 2. l. 5. c. 2. p. 495
l. 4. in Joan. p. 363 2. l. 5. c. 7. p. 529
p. 360. & 363. 365 2. l. 5. c. 2. p. 496. &c.
p. 862 2. l. 5. c. 8. p. 534
l. 12. p. 104 3. l. 1. c. 4. p. 37. & 3. l. 6.
c. 11. p. 444
l. 4. adverſ. Neſt. c. 5. p. 110 2. l. 5. c. 3. p. 51. & 2. l. 5.
c. 2. p. 494
apolog. adverſ. Orient. 2. l. 5. c. 5. p. 517
l. 7. contr. Jul. 3. l. 7. c. 2. p. 475. & 3. l. 7.
c. 5. p. 499
homil. de cœna myſtica 2. l. 5. c. 2. p. 494
in catena in Math. Toloſæ. 2. l. 5. c. 10. p. 551

D

D AILLE' dans ſon livre du vray employ des Peres p. 128. 132. 135. 295. 299 1. l. 1. c. 5. p. 52. 53
adverſ. latinor. de reliq. cultu, l. 4. c. 23 1. l. 1. c. 10. p. 87
Dionyſ. Alexand. epiſt. Canon. 2. l. 6. c. 13. p. 707
de Eccleſ. Hier. c. 3 & 4 3. l. 1. c. 4. p. 41. & 3. l. 2. c. 1. p. 56

E

ELIAS Cretenſ. in 1. orat. Greg. Nanz. 2. l. 5. c. 10. p. 554
Epiph. in ancor. 2. l. 5. c. 9. p. 311
in comp. fidei 2. l. 5. c. 11. p. 581
in comp. ſerm. de fide Eccle. 3. l. 6. c. 3. p. 371
Ephrem ſyn. de natura Dei curioſe non ſcrutanda, 3. l. 1. c. 4. p. 44. & 3. l 6. c. 3. p. 364.
Ephrem Antioch. apud Photium cod. 3. l. 5. c. 10. p. 316. & 319
Etherius & beat. lib. adverſ. Elipand. 2. l. 4. c. 9. p. 405. & 2. l. 6. c. 8. p. 643. & c. 10. p. 675.
Euſeb. de demonſt. Evang. l. 1. c. 10 3. l. 1. c. 4. p. 43
idem l. 8.
de Eccleſ. Theol. contra Marcell. an. l. 5. c. 11 3. l. 6. c. 6. p. 402
apud Damaſcen. 3. paral. c. 45. 2. l. 6. c. 1. p. 588
Euthymius in Matth. c. 64 2. l. 5. c. 12. p. 569
& 1. l. 2. c. 12. p. 179. & p. 182
in panop. tit. de Paulician. 1. l. 2. c. 12. p. 181

F

FACUNDUS lib. 9. p. 404 3. l. 2. c. 7. p. 102. &c.
Florus in expl. miſſ. 1. l. 8. c. 4. p. 572. & c. 7. p. 597
Fulbert Epiſt. 1 1. l. 8. c. 7. p. 606
Fulgentius de baptiſ. Æthiopis, c. 21. 2. l. 4. c. 9. p. 438. & 2. l. 5. c. 3. p. 500. & 503

G

GABRIEL Archiep. Philadelphiæ, 3. l. 3. c. 6. p. 172. & 1. g. l. 1. c. 10. p. 166
Gaudentius Brixian. tract. 2. in Exod. 2. l. 3. c. 4. p. 264. & 2. l. 4. c. 1. p. 327. & 3. l. 1. c. 4. p. 38. & 3. l. 4. c. 4. p. 220
1. l. 10. c. 5. p. 751
Gelaſ. Cyzicen. 3. l. 1. c. 4. p. 43
in diatyp. Gelaſ. 3. l. 1. c. 4. p. 46
tract. de 2. natur. cont. Neſt. & Eutych. 3. l. 5. c. 10. p. 315
de duabus natur. 3. l. 4. c. 2. p. 209. *ibid.*
Gemma animæ, l. 1. c. 105. 2. l. 5. c. 14. p. 110
c. 6. 2. l. 1. c. 13. p. 165
2. 85. 1. g. l. 1. c. 14. p. 224
Gen. 17. v. 10. 1. l. 7. c. 3. p. 485 *& ſuiv.*
c. 41. v. 26
Gerganus
Germanus Patriarch. Conſtant. 3. l. 3. c. 6. p. 173
in theor. myſter.
Gotfrid Vindoc. tract. de corp. & ſang. tom. 15 Biblior Patr. p. 544 3. l. 1. c. 5. p. 49
3. l. 1. c. 5. p. 50
Gregorius Nazianz. orat. 11. 2. l. 6. c. 10. p. 673
orat. 17. 1. l. 2. c. 9. p. 159 & l. 2. c. 12. p. 179. & 2. l 5. c. 2. p. 491
orat. 42. & 3. l. 7 c. 9. p. 529
Gregorius Nyſſ. orat. Catech. c. 37.

Guillelmus Malmesb. in Odone, 1. *l.* 9. c. 6. *p.* 68
in Vuilelmo, 1. l. 3. 1. l. 9. c. 1. p. 636

H

HElgaldus in Epitome vitæ Roberti Reg. 1. l. 9. c. 1. p. 657
Henric. Boxornius, l. 1. p. 60 1. l. 2. c. 4. p. 120
Hesychius, l. 2. in Leviticum. 2. l. 4. c. 2. p. 335. & 2. l. 4. c. 7. p. 378
Hierem. Patriarcha Conſt. 1. l. 4. c. 4. p. 285
Reſp. 1. c. 10. p. 86 *ibid* p. 290
Hieron. Epiſt. ad Hedib. 3. l. 4. c. 6. p. 236
in Jerem. c. 32 3. l. 1. c. 4 p. 46
in 41. Ezech. 3. l. 1. c. 4. p. 44
in Matth. 26 2. l. 3. c. 4. p. 268
Hilarius de Trin. l. 8 2. l. 4. c. 1. p. 328. & c. 8. p. 389. & 3. l. 6. c. 2. p. 352
l. 1. & 3 3. l. 7. c. 8. p. 520
Hildebert Cænom. in carn. 3. l. 3. c. 6. p. 173
Hincmarc de prædeſt. c. 3 1. l. 8. c. 12. p. 643
Hoſp. p. 2. f. 211 & 212 2. l. 1. c. 9. p. 78
f. 144. 2. l. 1. c. 5
f. 330 2. l. 1. c. 9. p. 79
Hotting. ſæc. 16. p. 50 1. l. 4. c. 4. p. 282
in append. diſſertationis, 8. p. 535 1. l. 4. c. 6. p. 300
Humbertus cont. Græc. calum. Bibliot Part. Pariſ. 2. l. 3. c. 6. p. 282 & 3. l. 3 c. 1. p. 140. & r. g. 2. c. 10. p. 435
t. 4. p. 101 1. l. 2. c. 6. p. 132
contra Nicet.

I

IGnatius Epiſt. ad Smirn. 1. l. 10. c. 5. p. 748. 749.
Joan. 22. aux Arm. r. g. l. 2. c. 14. p. 500
Joannes Damaſcenus de fide orthodox. l. 4. c. 14 1. l. 7. c. 4. p. 492
idem orat. 3. de imagin. *ibid.* p. 496. & r. g. l. 2. c. 9. p. 421
Joannes de Pariſiis, 3. l. 7. c. 1. p. 460. &c.
Joannes Rusbroch in ſpeculo 3. l. 3. c. 8. p. 186
Irenæus l. 4. adverſ. hær. c. 34 2. l. 6. c. 13. p. 704. & 3 l. 1. c. 2. p. 10. & l. 3. c. 7 p. 176
l. 5. c. 2. 2. l. 4. c. 1. p. 337
apud Oecum. 3. l. 7. c. 2. p. 476
Iſidor. in Exod. c. 15 1. l. 8. c. 4. p. 570
De Eccleſiaſt. offic. c. xv. 1. l. 10. c. 5. p. 750 & 2. l. 3. c. 8. p. 304. &c. & 2. l. 6. c. 13. p. 703
Juſtinus apolog. 2

L

LAnfrancus de corpore & ſanguine Domini, c. 22 1. l. 2. c. 7. p. 140
Lavaterus Hiſtor. Sacrament. p. 3 1. l. 1. c. 5. p. 46
Lazcius apud Forb. p. 408 1. l. 5. c. 4. p. 355
Leo IX. Epiſt. 1. rom. 3. Epiſt. Rom. Pont. c. 5. 1. l. 2. c. 5. p. 124
Liturgia Baſilii. 2. l. 4. c. 11. p. 433.

Lucæ 20 — 2. l. 1. c. 14. p. 118. & 138
Lucas Anachor. — 1. l. 7. c. 9. p. 545

M

MAcarius hom. 23. — 3. l. 1. c. 4. p. 46
Marcus Epheſin. — 1. l. 4. c. 3. p. 275
Matth. 13. v 38 — 2. l. 1. c. 13. p. 107
26. v. 26 — 2. l. 1. c. 9. p. 76
Maximus in Eccleſiaſt. Hierar. c. 3. — 3. l. 2. c. 1. p. 57
Meſſa Illyrici, — 1. l. 8. c. 3. p. 565

N

NICEPHOR. Patriarcha Conſt. in Antirretico apud Allatium de perpetua conſenſ. p. 1222. — 1. l. 7. c. 5. p. 501 & 511 & 520
idem de Cherub. c. 6 — *ibidem*
Nicetas Chor. in Alexio ann. g. l 3. — 1. l. 2. c. 14. p. 192
Nicolas Methon. de iis qui dubitant & Bibliot. vet. Patr. l. 2. Græcol. — 1. l. 2. c. 13. p. 183. & 2. l. 54. c. 5 p. 362. & 1. g. l. 2. c. 11. p. 451

O

OECOLAMPADIUS Epiſt. apol. ad Philipp: Melanct. apud Ho p. p. 2. p. 71 — p. 56
S. Odilo in vita Adelaidis — 1. l. 9. c. 6. p. 684
Origenes hom. 4. in Levit. — 3. l. 6. c. 6. p. 402.
in Matth. c. 15 — 3. l. 3. c. 8. p. 188
contr. Celſ. l. 1. — 3. l. 7. c. 2. p. 473

P

PACHYMERES in c. 3. de Eccl. Hier. — 3. l. 2. c. 6. p. 94
Paſcaſ. Ratber. de corp. & ſang. Domini, in Math. c. 26. — 1. l. 8. c 8. p. 611. & 626. 628.
Epiſt. ad Frudeg. — *ibid.* p. 613. *& ſuiv.*
Patavius Ration. l. 9. part. 1. c. 7 — c. 9. p. 618. & c. 10. p. 624
Petrus Chryſolog. — 1. l. 7. c. 8. p. 539
Petrus Damian. tract. de Domin. vobiſcum — 2. l. 6. c. 13. p. 707
Petrus Siculus Bibl. Patr. Colon ſæculo 9. — 3. l. c. 2. p. 22
Photius Epiſtol. ad Nicol. apud Allat. exercit. adverſ. Chreigt p. 643 — 1. l. 7. c. 9. p. 544. 545
Pſal 24 — 1. l. 10. c. 4. p. 742

R

RABANUS in Math. 26 — 2. l. 1. c. 14. p. 116
Raynaldus ann. 1277. n 36 — 2. l. 3. c. 4. p. 266
n. 49 — R. g. l. 18. p. 119
ann. 1318. n. 8 — 1. l. 3. c. 3. p. 222
Remigius Altiſſiodor. in Expoſit. Miſſæ, in c. 10. 10. 1. Epiſt. ad Corint. — 1. l. 6. c. 6. p. 370
1. l. 8. c. 4 p. 74
1. l. 8. c. 7. p. 600

S

SACRANUS de Relig. Ruſſorum errore, 20 — 1. l. 5. c. 1. p. 342
Semenus Eveſque de Gaze, — 1. l. 3. c. 7. p. 232
Saracen Mahumetica, p. 89 — 1. l. 2. c. 15. p. 200.
Scala Cœli, p. 38 — 1. l. 1. c. 5. p. 47
Severus in catena Antuerpiæ in c. 6. Joan. — 2. l. 5. c. 6. p. 517
Spi Tom. 2. p. 674 — 1. l. 9. c. 1. p. 652
Sylva de morib. Chal. p. 227 — 1. l. 5. c. 10. p. 393

Symeon Archevêque de Theſſalon. apud Allat. in exercit. contr. Chreigton. p. 426 — 1. l. 4. c. 1. p. 258
lib. de Sacram. apud Arcud. l. 3. c. 11. p. 277 — *ibid.* p. 261
Synod. Sendomirienſ. — 2. l. 1. c. 6. p. 60
Synodus Parthetij apud Allat. de perpet. conſenſ. p. 103 — 1. l. 4. c. 7. p. 315
Syropulus — 1. l. 4. c. 7. p. 269

T

TATIANUS diateſſar. — 2. l. 3. c. 4. p. 267
Tertullianus apolog. c. 7 — 3. l. 7 c. 2. p. 47
de præſcript. adverſ. hæret. c. 28 — 1. l. 2. c. 2. p. 106
de anim. c. 17
de reſurrectione carn. c. 8 — 3. l. 6. c. 6. p. 408
l. 1. adverſ. Marcion. c. 14 — 2. l. 3. c. 5. p. 276. &c.
l. 3. c. 19 — 3. l. 2. c. 1. p. 58
l. 4. c. 40 — & 3. l. 2. c. 2. p. 72 & c. p. 76 & c. 4. p. 82 & c. p. 86. 88
Theodoretus Epiſt. ad Corint. c. 11. — 2. l. 3. c. 4. p. 258
dial. 1 — 3. l. 5. c. 2. p. 247 & c. 3. p. 253
dialog. 2 — & 3. l. 1. c. 4. p. 45 & 3. l. c. 7. p. 184. 1. l. 7. c. 9 p. 5
Theodorus Abucara Epiſcopus Cariæ, opus 22
Theodorus apud Allatium in exercitat. adverſ. Chreigt. p. 416 — 1. l. 7. c. 3. p. 488. & 551
Theodotus apud Clement. Alex. — 2. l. 5. c. 11. p. 563
Theodotus Antiochenus apud Buling. — 3. l. 3. c. 4. p. 162.
Theophilactus in Math. c. 26 — 1. l. 2. c. 9. p. 149. *& ſuiv.*
in Joan. c. 6
in Marc. c. 24 — 1. l. 2. c. 9. p. 159
in Matth. c. 24 — 2. l. 4. c. 5. p 352
in Marc. — 2. l. 5. c. 13. p. 574
Theophylus Antioch. comm. in Matth. 26 — 2. l. 3. c. 4. p. 265
Theorian. Legat. ad Armen. — 1. l. 5. c. 6. p. 365
S. Thomas in opuſculo cui titulus eſt, declarat quorumdam dubiorum contra Græcos Armenos & Saracen. — 1. l. 3. c. 5. p. 228
Triodus ou l'office de Carême parmi les Grecs. — 1. l. 4. c. 10. p. 326
Turcograecia, p. 414 — 1. l. 4. c. 4. p. 283

V

VICTOR. Antiochenus comm. in Marc. 14 — 2. l. 3. c. 4. p. 260

Z

ZONARAS ou Glycas apud All. in exercitat. adverſ. Chreigt. p. 544 — 1. l. 2. c. 14. p. 195
Epiſt. 32. Calcem.
6. tom. ſancti Cyrilli, ſive Glicas, apud Allat. Exercit. adverſ. Chreigt. p. 544 — 2. l. 3. c. 6. p. 278
Zuinglius de vera Relig. p. 222 — 2. l. 1. c. 2. p. 30
Reſp. ad Struth. f. 313
Expoſ. fidei fol. 555 — 2. l. 1. c. 3. p. 34

TABLE

DES ATTESTATIONS ET ACTES DES EGLISES d'Orient, produits dans les trois Volumes de cet Ouvrage, & dans la Réponſe generale, pour juſtifier l'union de ces Egliſes avec l'Egliſe Romaine, dans la creance de la preſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, & autres points conteſtez entre les Catholiques & les Calviniſtes.

POUR L'EGLISE GRECQUE.

Dans le premier Tome de la Perpetuité.

ESCRIT d'un Seigneur Moldave ſur la creance des Grecs, intitulé, *Enchiridion, ſive ſtella Orientalis*, &c. l. 12. p. 50

Profeſſion de foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche ſur l'Euchariſtie, &c. l. 12 p. 55

Lettre de M. Olearius ſur la creance des Moſcovites & Armeniens. l. 12. p. 56

Ecrit du Metropolitain de Gaze ſur la creance des Grecs & des Moſcovites, l. 12. p. 59

Extrait d'un Synode tenu en l'Iſle de Chypre, *1668* l. 12 p. 73

Atteſtation d'un Preſtre & Chanoine de Mouſcou, & de trois autres Moſcovites de la ſuite de l'Ambaſſadeur, touchant la foy de leur nation. l. 12. p. 77

Dans la Réponſe generale.

Confeſſion de foy exigée par Methodius du Docteur Cicada, l. 1. c. 9. p. 146. & 202

Atteſtation de huit Superieurs & Religieux du mont Athos. l. 1. c. 9. p. 150

Atteſtation de Methodius Patriarche de Conſtantinople, l. 1. c. 9. p. 151

Atteſtation des Superieurs du mont Athos ſur Agapius, l. 1. c. 11. p. 179

Dans le troiſiéme Tome de la Perpetuité.

Atteſtation de ſept Archeveſques d'Orient. l. 8. c. 2. p. 569

Atteſtation de l'Egliſe de l'Iſle de Siphanto, l. 8. c. 2. p. 572

Atteſtation de l'Egliſe de l'Iſle d'Andros, l. 8. c. 3. p. 576

Atteſtation de l'Egliſe de Siphanto ſur Agapius, l. 8. c. 3. p. 576

Atteſtation de l'Egliſe de l'Iſle d'Anaxia, l. 8. c. 3. p. 576

Atteſtation des Egliſes des Iſles de Cephalonie, Zante, & Itaque, l. 8. c. 3. p. 578

Atteſtation de l'Iſle de Micone, l. 8. c. 3. p. 580

Atteſtation de l'Egliſe de l'Iſle de Milo, l. 8. c. 3. p. 582

Atteſtation de l'Egliſe de Chio, l. 8. c. 3. p. 584

Atteſtation d'un Superieur & des Religieux du Monaſtere de Mauromale, c. 4. 585

Lettre de Monſieur Panaiotti, l. 8. c. 4. p. 595

Atteſtation du Patriarche de Conſtantinople, & des Metropolitains de ſon Patriarchat, l. 8. c. 6. p. 613

Atteſtation des Egliſes de Mingrelie, Colchide, & Georgie, l. 8. c. 7. p. 634

Atteſtation du Vicaire Apoſtolique Reſident à Conſtantinople, l. 8. c. 8. p. 638

Atteſtation de M. Caſimir Reſident de Pologne, c. 8. p. 640

Atteſtation de M. Quirino Reſident de la Republique de Veniſe, c. 8. p. 641

Atteſtation de M. Fieſchi Reſident de Gene, c. 8. p. 622

Atteſtations des Ambaſſadeurs de la Republique de Raguſe, c. 8. p. 644
Atteſtation de la Comunauté des Perottes, p. 645
Atteſtation du ſieur Taiſia ſur la mort de ſon fils, commencée par les Grecs. c. 9. p. 649
Lettre de Nectarius Patriarche de Jeruſalem à Payſius Patriarche d'Alexandrie, c. 10. p. 653
Extrait de quelques deciſions de l'Egliſe de Conſtantinople, envoyées aux Ruſſes, c. 11. p. 662
Réponſe de Marc Donus de l'Iſle de Candie à M. Claude, c. 12. p. 664
Approbation de la ſeconde confeſſion orthodoxe par Denis Patriarche de Conſtantinople, c. 14. p. 686
Extrait d'un traité Synodal compoſé par Poſithée Patriarche de Jeruſalem, & par ſon Synode à la dedicace d'une Egliſe de Betlehem, c. 15. p. 691
Condamnation des Calviniſtes par Macaire Patriarche d'Antioche de la nation des Grecs, c. 17. p. 223
Autre condamnation de pluſieurs autres erreurs des Calviniſtes par le même Patriarche, p. 737
Nouvelle condamnation des Calviniſtes par l'Egliſe Grecque du Patriarchat d'Antioche ſous le Patriarche Neophyte, c. 17. p. 743
Apologie de Soterichus Panteugenus au Patriarche & au Concile, ſur les choſes touchant leſquelles on l'a accuſé, c. 21. p. 792
Extrait du traité d'Elie Eveſque de Jeruſalem ſur les myſteres, tiré d'un manuſcrit Arabe de la biblioteque du Roy, c. 21. p. 794
Extrait d'une lettre de Melece Patriarche d'Alexandrie envoyée de Conſtantinople, p. 795
Atteſtation du Superieur du Monaſtere de S. George, c. 23. p. 802
Extrait du traité de Meletius Syrigus contre Cyrille Lucar, dans l'addition.

POUR LES MARONITES.

Dans le Tome troiſiéme.

ACTE ou traité des Maronites d'Antioche ſur la foy de leurs Egliſes, l. 8. c. 16. p. 71.

POUR L'EGLISE ARMENIENNE.

Dans le premier Tome.

ATTESTATION d'un Patriarche Armenien qui eſt preſentement à Rome, touchant la creance des Armeniens ſur l'Euchariſtie. l. 12. p. 78
Atteſtation d'Uſcanus Eveſque de S. Serge en la grande Armenie, donnée à Amſterdam, l. 12. p. 78
Atteſtation du Patriarche & de pluſieurs Preſtres & Eveſques Armeniens reſidens à Alep, l. 12. p. 81

Dans la Réponſe generale.

Atteſtation du Patriarche Dermeazim ſur la creance des Armeniens, l. 1. c. 18. p. 187
Atteſtation des Archeveſques Armeniens de Conſtantinople, d'Amaſée & d'Andrinople, p. 295

Dans le troiſiéme Volume.

Atteſtation du Patriarche de Cis, l. 8. c. 20. p. 770
Atteſtation des Armeniens du Caire, p. 775
Atteſtation des Armeniens d'Iſpahan, p. 778

POUR LES SYRIENS.

Dans le premier Tome.

ATTESTATION du Patriarche des Syriens touchant la foy de leurs Egliſes ſur l'Euchariſtie. l. 12. p. 82.

Dans le troiſiéme Tome.

Condamnation des calviniſtes par l'Egliſe des Syriens de Damas, c. 18. p. 758
Extrait d'un manuſcrit Arabe de la bibliotheque du Roy, qui fait voir la creance des Jacobites ſur l'Euchariſtie au dixiéme ſiécle. 823. p. 767

POUR LES NESTORIENS.

Dans la Réponſe generale.

ATTESTATION du Patriarche des Neſtoriens de la ville de Diarbekir. l. c. 18. p. 296

Dans le troiſiéme Volume.

Extrait des Miſſels & livres de prieres des Neſtoriens. l. 8. c. 25. p. 800. &c

POUR L'EGLISE DES COPHTES.

Dans le troiſiéme Volume.

ATTESTATION du Patriarche des Cophtes. l. 8. c. 19. p. 763
Autre atteſtation du même ſur l'Euchariſtie en particulier. p. 766

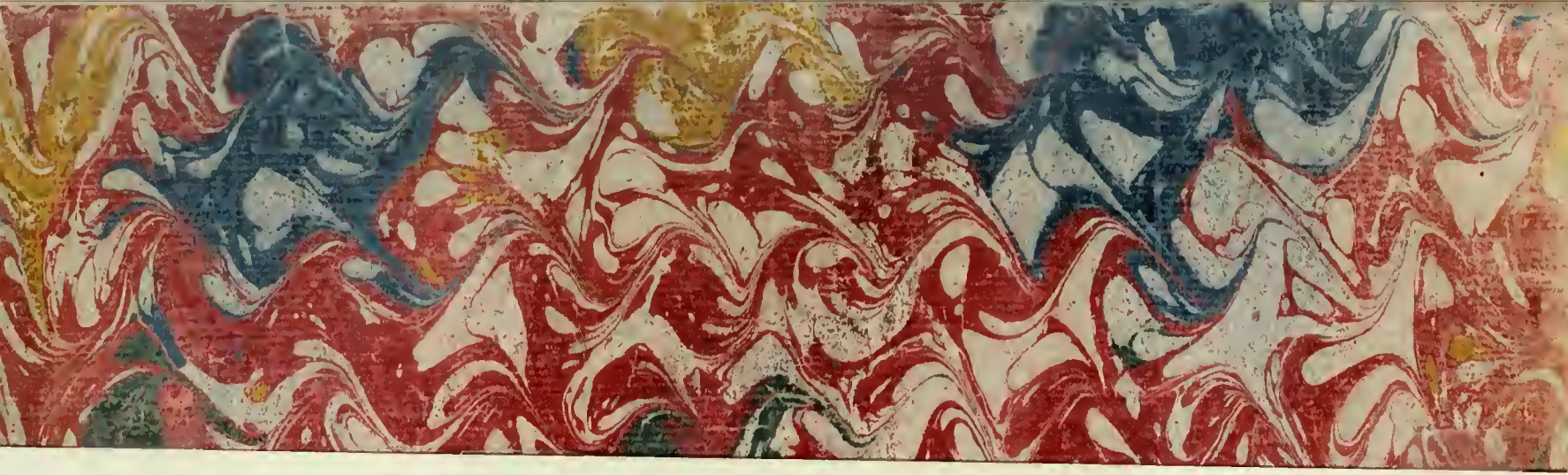

a39003 009521773b